BERGIER

DICTIONNAIRE
DE
THÉOLOGIE

1

A

GS

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE.

TOME PREMIER

A

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

BERGIER

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ LE NOIR

TOME PREMIER

A

PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1875

AVIS

Il y avait environ dix-huit mois que ce dictionnaire avait commencé de paraître, et l'impression en était au septième volume, lorsqu'il fut l'objet d'attaques violentes de la part d'une Revue française et de dénonciations à la S. Congrégation de l'Index. J'écrivis alors, dans une lettre au journal *l'Univers religieux* du 17 janvier 1875, ce qui suit :

« J'ai demandé et obtenu que mon livre soit envoyé à Rome, et je me suis spontanément engagé à retirer, moi-même, sur les indications de la S. Congrégation, tout ce qui serait jugé par elle répréhensible. Cet engagement, que j'avais déjà pris d'ailleurs explicitement en maints passages de mon livre, n'a été que la conséquence logique des principes sur lesquels j'ai fait reposer tout mon édifice. Je développe, dans mon *Bergier*, en toute sincérité, franchise et bonne foi, un système de défense de l'Église catholique romaine et de la Papauté, en me basant sur les définitions du Concile du Vatican ; je crois ce système à la fois orthodoxe et convenable au sein du mouvement actuel des esprits ; mais Dieu me garde de prétendre l'imposer ; et si la cause qu'il a pour but de soutenir se juge elle-même mal soutenue ainsi, je le retire. »

Je tiens aujourd'hui ma parole, et même bien au delà, ainsi qu'on va le comprendre :

J'ai reçu, venant de Rome, après six mois d'attente, par l'entremise de mon éditeur et par communication officieuse à son adresse, mes

six premiers volumes annotés par des membres de la S. Congrégation de l'Index; or voici le résumé de ces annotations et la manière dont je vais y donner pleine et minutieuse satisfaction.

I. Un grand nombre des observations portent sur des articles qui ne sont pas de moi : ces articles sont presque tous des citations du *Kirchen Lexicon*, traduit par l'abbé I. Goschler ; ils sont guillemetés et accompagnés du nom de leur auteur; n'ayant pas le droit de modifier ces citations, je mettrai, à la fin de mon dernier volume, des notes additionnelles et correctives qui les concerneront.

II. Quelques-unes portent sur des articles qui sont de moi et dans lesquels je vise directement la question de la liberté civile de conscience et de culte. Je vais les supprimer complétement.

III. Quelques autres tombent sur des phrases qui pourraient être comprises dans un sens erroné et qui ont besoin d'être rendues plus claires. Je vais corriger ces passages.

IV. Un petit nombre appellent des explications importantes que je ne peux pas introduire dans les clichés. Je donnerai ces explications dans les notes additionnelles et correctives du dernier volume dont j'ai déjà parlé.

V. Un assez grand nombre de fautes signalées ne sont que de simples inadvertances qu'on peut appeler typographiques. Je vais les corriger toutes sur les clichés.

VI. Quelques notes ne sont que des appréciations personnelles de celui qui a lu et ne demandent pas de corrections; cependant, afin de ne passer sous silence aucune observation, j'en tiendrai compte aussi dans les notes additionnelles.

VII. Reste la dissertation préliminaire sur le Concile du Vatican. Ce morceau, qui est en tête du premier volume, n'est l'objet d'aucune observation écrite et fait, sous ce rapport, exception; mais il porte en marge des traits de crayon dont il faut deviner la portée, ce qui n'est pas toujours facile, attendu que ces traits accompagnent quelquefois des passages qui ne paraissent avoir, assez clairement, rien de répréhensible. Par exemple, on souligne de la sorte une phrase où je ne fais qu'exposer un plan de distribution matérielle; on souligne de même plusieurs passages qui ne sont que des citations de Mgr Manning. Pour plus de sûreté, je vais réduire la dissertation à des citations

pures et simples du Concile du Vatican, retrancher tout ce qui est marqué comme je viens de le dire, retrancher aussi tout ce qui, sans être marqué, me paraît avec évidence tellement dépendant des choses marquées, qu'il doit nécessairement les suivre, soit parmi les réprouvées, soit parmi les élues. La dissertation ainsi réduite, pourra perdre en clarté, mais ne pourra plus du moins être dangereuse au point de vue doctrinal, si les soulignages veulent dire qu'elle a été jugée telle.

Je ferai plus encore. Mon éditeur a reçu des lettres d'ecclésiastiques français dont les critiques tombent sur certaines biographies de célébrités vivantes que ces ecclésiastiques regrettent de voir figurer dans un dictionnaire de théologie. Mes correcteurs romains n'ont fait sur ces biographies aucune observation, bien qu'ils en aient présenté quelques-unes sur des biographies composées d'extraits du *Kirchen Lexicon*. Mais, voulant donner satisfaction, autant que possible, au goût de mes lecteurs français, je vais supprimer toutes celles qui ont été signalées, à ma connaissance, et toutes celles aussi qui me paraissent porter un caractère semblable.

Je supprimerai, modifierai et expliquerai, dans les cinq volumes qui s'impriment en ce moment, tout ce qui me paraîtra devoir être supprimé, ou modifié, ou expliqué, pour répondre aux indications données dans les volumes lus à Rome.

Espérons que, dans la multitude des matières délicates que j'ai encore à traiter, rien ne donnera prise à une critique sérieuse. Mais, quoi qu'il arrive, pour mes douze volumes, je serai disposé à faire les suppressions qu'on me demandera, tant que la mort n'aura pas fixé ma vie et mon livre dans un irrévocable passé.

Le Noir.

Septembre 1875.

PRÉFACE

Chaque siècle a son genre de vie intellectuelle; et la Providence tient toujours en réserve un genre d'aliments propres à cette vie.

Le *Dictionnaire théologique* de Bergier, contemporain et même congénère de la grande *Encyclopédie méthodique* de Diderot, est un exemple frappant de ces deux vérités, aussi bien par ce qui ne lui manqua pas relativement à l'époque où il fut composé, que par ce qui lui manque relativement à notre époque. La polémique protestante, qui avait tant passionné et qui passionnait encore, dut être et fut la première préoccupation de l'auteur. Mais aujourd'hui l'invasion croissante de la société lettrée par les philosophies positives, dont presque toutes les publications contemporaines les plus populaires sont des manifestations plus ou moins explicites, et qui s'attaquent aux vérités les plus fondamentales, bases de tout culte, doit être la préoccupation première d'un polémiste intelligent et serait celle de Bergier s'il revenait à la vie.

C'est avec cette pensée principale que nous avons entrepris d'approprier le travail du théologien français du XVIII[e] siècle au mouvement intellectuel de la seconde moitié du XIX[e]. Et l'on va comprendre, à l'exposé de notre plan, de quelle manière nous avons espéré réussir.

Nous avons divisé notre travail en trois parties, que nous avons nommées :

Théologie mixte,
Théologie historique,
Théologie pure.

La THÉOLOGIE MIXTE qui, d'après ce que nous venons de dire, répond surtout aux besoins de notre temps, consiste, presque tout entière,

dans des articles nouveaux, dont le caractère est philosophique, scientifique, artistique, littéraire, politico-économique ou même industriel, avant d'être théologique, et dont le but est de pousser nos adversaires contemporains, à l'aide des ressources démonstratives qu'offrent la philosophie, les sciences, les arts, les lettres humaines, l'économie politique et l'industrie, à l'admission nécessaire et logique des grandes vérités qui sont sans cesse l'objet de leurs attaques.

Cette partie s'adresse à tous les genres de lecteurs; elle représente, en quelque sorte, ce parvis de l'ancien temple, le plus éloigné du sanctuaire, qu'on appelait le parvis de Salomon, que tous fréquentaient, les Gentils comme les Juifs, et que Jésus honora si souvent de ses prédications. C'est par elle que nous ouvrons la marche toutes les fois qu'un mot peut donner lieu à des articles de diverse nature; et, en agissant de la sorte, nous ne faisons que mettre en pratique cette proposition déclarée par le saint Père, il y a quelques années, avant d'être reprise et appuyée par le concile du Vatican : « L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce; » *Rationis usus fidem præcedit, et ad eam hominem ope revelationis et gratiæ conducit.*

Les deux tiers environ de nos additions au *Bergier* primitif, c'est-à-dire quatre volumes sur les six à deux colonnes dont ces additions se composent, appartiennent à cette THÉOLOGIE MIXTE.

La THÉOLOGIE HISTORIQUE, qui est comme la seconde enceinte de l'ancien temple, alors réservée aux prêtres, a pour but principal, dans ce qu'elle présente de nouveau, de compléter Bergier sous le rapport de l'histoire. La plus importante des innovations qu'elle apporte consiste dans des biographies et des bibliographies très-sommaires des auteurs et des ouvrages les plus remarquables soit de la tradition, soit de la théologie scolastique, soit de la littérature, de la science et de l'art considérés dans leurs rapports avec la religion; nous nous attachons surtout, à ces derniers points de vue, aux célébrités contemporaines qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires biographiques.

La somme de ces additions s'élève à environ deux volumes.

Enfin la THÉOLOGIE PURE, qui est le sanctuaire lui-même, consiste, pour ce qu'elle ajoute à Bergier, dans quelques articles complémentaires et surtout dans des notes correctives ou explicatives, dont le gallicanisme de cet auteur a besoin.

Ces notes ne dépassent guère, en somme totale, avec celles de Mgr Gousset, que nous conservons, un quart de volume.

Fidèle d'ailleurs à notre respect pour les auteurs morts et appliquant à Bergier lui-même la recommandation de Clément XI relative aux

anciens auteurs catholiques, nous rééditons dans sa pureté et dans sa plénitude le *Bergier* primitif.

Nous appelons l'attention du lecteur sur les paroles que nous allons citer des deux constitutions du Concile du Vatican dans la *dissertation préliminaire;* ces paroles lui diront dans quelle mesure la liberté de la recherche est laissée au catholique, notamment sur les matières scientifiques, qui ne touchent ni la foi, ni les mœurs, ni le gouvernement de l'Eglise, matières sur lesquelles nous soutenons que, d'après le concile, cette liberté reste entière, n'ayant d'autres limites que celle de la bonne foi devant la démonstration ou devant l'évidence.

L'article de philologie sur la voyelle A, que l'ordre alphabétique présente le premier, suffira pour lui donner, de prime abord, quelque idée de tous ceux de théologie mixte, dont les objets, quoique paraissant quelquefois complétement étrangers à ceux d'un dictionnaire de théologie, ne sont pas cependant sans offrir des ressources précieuses à un défenseur, jusqu'à la mort, des grandes vérités supérieures sur tout champ de bataille.

Enfin nous le prions de jeter un coup d'œil sur la table méthodico-alphabétique que nous donnons à la fin du volume, et dans laquelle nous assujettissons l'ordre alphabétique, qui n'est en lui-même qu'un grand désordre, à nos trois chefs, THÉOLOGIE MIXTE, THÉOLOGIE HISTORIQUE, THÉOLOGIE PURE, et à leurs subdivisions. Il en appréciera soudain la nouveauté aussi bien que l'utilité pour les recherches. Chacun de nos volumes sera terminé par un tableau semblable des matières qui y seront contenues, et le dernier aura, après le sien propre, celui du dictionnaire tout entier, qui récapitulera toutes les tables particulières d'après la même méthode.

Qu'il nous soit permis seulement d'indiquer ici les subdivisions de ces tables ; ce sera une manière de présenter notre cadre.

Théologie mixte : quatre sections ; 1re sect. : théologico-philosophique ; — 2e sect. : théologico-scientifique ; — 3e sect. : théologico-artistique et littéraire : — 4e sect. : théologico-politique, économique et industrielle.

Théologie historique : dix sections ; 1re sect. : généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques ; — 2e sect. : papes ; 3e sect. : conciles ; — 4e sect. : églises particulières ; — 5e sect. : ordres religieux et confréries ; — 6e sect. : écoles célèbres ; — 7e sect. : biographies et bibliographies ; — 8e sect. : sectes religieuses ; — 9e sect. : dignités ecclésiastiques ; — 10e sect. : fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.

Théologie pure : sept sections ; 1re sect. : généralités et variétés

théologiques et exégétiques ; — 2° sect. : Dieu et la création ; — 3° sect. : le Christ et tout ce qui se rattache directement au Christ ; — 4° sect. : l'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique ; — 5° sect. : la grâce et les sacrements ; — 6° sect. : la morale ecclésiastique et les préceptes ; — 7° sect. : les fins dernières.

Plus tard on nous jugera ; pour aujourd'hui nous n'avons qu'une ambition, celle d'être apprécié, dans le simple exposé que nous venons de faire, par les hommes sérieux, qui savent voir dans la solidité des plans le premier mérite des œuvres de l'esprit ; et nous n'avons qu'une espérance pour nous donner le courage de l'entreprise, celle de trouver encore dans notre patrie, plus malheureuse par la décadence chez elle de la philosophie, de la religion et de l'art que par celle de la gloire, assez de lecteurs qui n'aiment à rencontrer dans un écrivain qu'un amour, celui de la vérité.

L'abbé Le Noir.

Janvier 1873, revu en 1875.

DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

LE CONCILE DU VATICAN

On ne peut nier, ce nous semble, que la définition du Concile du Vatican ne soit le plus grand pas qu'ait fait l'Eglise catholique, depuis dix-huit siècles, dans ses destinées, relativement, en particulier, à la précision et au développement explicites de sa dogmatique. Elle a, par cette définition, singulièrement rétréci le champ de la discussion théologique. En fixant l'infaillibilité et la souveraineté du pontife romain d'une manière aussi claire, elle a retiré de ce domaine libre : 1° la question générale qui séparait deux grandes écoles, celle qui faisait résider cette souveraine autorité du dernier mot dans l'Eglise universelle, et celle qui la faisait résider dans le chef unique lorsqu'il parle de sa chaire, qu'il ait d'ailleurs ou qu'il n'ait pas encore, dans ce qu'il décide, l'adhésion du corps de l'Eglise ; et 2° non pas seulement cette question générale, mais aussi toutes les questions particulières, doctrinales et autres, qui, n'ayant pas été décidées par les conciles œcuméniques, et moins encore par l'Eglise dispersée, l'avaient été par les pontifes romains. Or, ces questions doivent être et sont extrêmement nombreuses, attendu que les pontifes romains sont l'autorité ordinaire qui siége, définit, légifère et gouverne sans interruption, tandis que les conciles œcuméniques ne sont que de grandes assises de l'Eglise universelle, qui ne se sont tenues qu'à des époques très-rares, durant des périodes plus ou moins courtes et pour des solutions de difficultés générales qui faisaient l'objet des agitations intellectuelles de leur temps.

Prenant donc cette définition capitale de la constitution *Pastor æternus* du 18 juillet 1870, telle qu'elle nous est présentée par le concile du Vatican, mettons en relief les règles qu'elle nous impose, règles dans lesquelles nous entendons nous renfermer et même renfermer, à l'aide de notes, le théologien lui-même qui nous fournira, pour cette édition de son dictionnaire complété, presque une moitié du travail déjà faite.

Commençons par recueillir tous les passages qui sont relatifs aux bases de la certitude catholique.

La définition proprement dite est ainsi conçue :

SACRO APPROBANTE CONCILIO, *docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus :*

Romanum pontificem, CUM EX CATHEDRA LOQUITUR, *id est, cum* OMNIUM CHRISTIANORUM PASTORIS ET DOCTORIS MUNERE FUNGENS, *pro suprema sua apostolica auctoritate, doctrinam* DE FIDE VEL MORIBUS, AB UNIVERSA ECCLESIA TENENDAM, *definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam ea infaillibilitate pollere, qua divinus redemptor Ecclesiam suam* IN DEFINIENDA DOCTRINA DE FIDE VEL MORIBUS *instructam esse voluit; ideoque ejusmodi romani pontificis definitiones* EX SESE, NON AUTEM EX CONSENSU ECCLESIÆ, IRREFORMABILES ESSE.

Si quis autem huic nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit : ANATHEMA SIT.

« LE SACRÉ CONCILE APPROUVANT, nous enseignons et définissons que « c'est un dogme divinement révélé, savoir :

« Que le pontife romain, LORSQU'IL PARLE EX CATHEDRA, c'est-à-dire « lorsque, s'acquittant de la charge DE PASTEUR ET DOCTEUR DE TOUS LES « CHRÉTIENS, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit « une doctrine, sur LA FOI OU LES MOEURS, QUI DOIT ÊTRE TENUE PAR « L'ÉGLISE UNIVERSELLE, jouit, par l'assistance divine à lui promise « dans le bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Ré- « dempteur a voulu que son Eglise fût pourvue EN DÉFINISSANT UNE « DOCTRINE TOUCHANT LA FOI OU LES MOEURS ; et, par conséquent, que les « définitions de cette sorte du pontife romain sont irréformables, « D'ELLES-MÊMES, ET NON EN VERTU DU CONSENTEMENT DE L'ÉGLISE.

« Si quelqu'un avait la présomption, ce qu'à Dieu ne plaise, de con- « tredire cette définition nôtre ; QU'IL SOIT ANATHÈME. » (*Constit. dog. prim. de Eccles. Christ.*, cap. IV.)

Voilà pour l'infaillibilité dans la définition dogmatique.

Voici pour la souveraineté dans le gouvernement de l'Eglise en fait de législation et de discipline.

Si quis itaque dixerit romanum pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam, NON SOLUM IN REBUS QUÆ AD FIDEM ET MOREM, SED ETIAM IN IIS QUÆ AD DISCIPLINAM ET REGIMEN ECCLESIÆ *per totum orbem diffusæ pertinent; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis ; aut hanc ejus potestatem non esse* ORDINARIAM ET IMMEDIATAM, SIVE IN OMNES AC SINGULAS ECCLESIAS, SIVE IN OMNES ET SINGULOS PASTORES ET FIDELES : ANATHEMA SIT.

« Si donc quelqu'un dit que le pontife romain a seulement une « charge d'inspection ou direction, et non un plein et suprême pou- « voir de juridiction sur l'Eglise universelle, NON-SEULEMENT DANS LES « CHOSES QUI CONCERNENT LA FOI ET LES MOEURS, MAIS AUSSI DANS CELLES « QUI APPARTIENNENT A LA DISCIPLINE ET AU GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

« répandue dans tout l'univers ; ou qu'il a seulement la principale
« portion et non la plénitude totale de ce suprême pouvoir ; ou que
« ce suprême pouvoir, qui lui appartient, n'est pas ORDINAIRE ET IMMÉ-
« DIAT, SOIT SUR TOUTES ET CHACUNE DES ÉGLISES, SOIT SUR TOUS ET CHACUN
« DES PASTEURS ET DES FIDÈLES; qu'il soit anathème. » (*Constit. dogm.*
« *prim. de Eccles. Christ.*, cap. III.)

Les passages de la constitution *Pastor æternus*, qui peuvent ajouter quelque lumière sur le sens, déjà si clair, de cette double définition, sont, à notre avis, les suivants :

Celui-ci du chapitre 1er sur la primauté apostolique de Pierre :

Huic tam manifestæ sacrarum Scripturarum doctrinæ, ut ab Ecclesia catholica semper intellecta est, aperte opponuntur pravæ eorum sententiæ qui, constitutam a Christo Domino in sua Ecclesia regiminis formam pervertentes, negant solum Petrum præ cæteris apostolis, SIVE SEORSUM SINGULIS, SIVE OMNIBUS SIMUL, *vero proprioque jurisdictionis primatu fuisse a Christo instructum.*

« A cette doctrine si manifeste des saintes Ecritures, telle qu'elle a
« toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement con-
« traires les maximes perverses de ceux qui, renversant la forme de
« gouvernement établie dans son Eglise par le Christ Notre Seigneur,
« nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et
« propre primauté de juridiction au-dessus des autres apôtres SOIT
« PRIS SÉPARÉMENT UN A UN (*sive seorsum singulis*), soit tous réunis en-
« semble (*sive omnibus simul*). »

Celui-ci du chapitre III sur la nature et le caractère de la primauté du pontife romain :

Docemus proinde et declaramus Ecclesiam romanam, disponente Domino, super omnes alias ordinariæ potestatis obtinere principatum, et hanc romani pontificis jurisdictionis potestatem quæ VERE EPISCOPALIS EST, IMMEDIATAM ESSE; *erga quam cujuscumque ritus et dignitatis pastores atque fideles,* TAM SEORSUM SINGULI QUAM SIMUL OMNES, *officio hierarchicæ subordinationis veræque obedientiæ obstringuntur,* NON SOLUM IN REBUS, QUÆ AD FIDEM ET MORES, SED ETIAM IN IIS QUÆ AD DISCIPLINAM ET REGIMEN ECCLESIÆ PER TOTUM ORBEM DIFFUSÆ *pertinent.*

« Nous enseignons donc et déclarons que l'Eglise romaine, par dis-
« position du Seigneur, a la principauté de pouvoir ordinaire sur
« toutes les autres, et que ce pouvoir de juridiction du pontife romain,
« qui est VRAIMENT ÉPISCOPAL, EST IMMÉDIAT; et qu'à ce pouvoir sont as-
« sujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et de la vraie
« obéissance, NON-SEULEMENT DANS LES CHOSES QUI CONCERNENT LA FOI
« ET LES MOEURS, MAIS AUSSI DANS CELLES QUI APPARTIENNENT A LA DISCI-
« PLINE ET AU GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE RÉPANDUE DANS TOUT L'UNIVERS,
« les pasteurs et les fidèles de tout rite et de toute dignité, TANT PRIS
« SÉPARÉMENT UN A UN, QUE TOUS ENSEMBLE. »

Celui-ci du même chapitre :

Et quoniam divino apostolici primatus jure romanus pontifex universæ Ecclesiæ præest, docemus etiam et declaramus, eum esse JUDICEM SUPREMUM FIDELIUM (*Pii PP. VI breve, « super soliditate » d.* 28 *nov.* 1786) ; *et* IN OMNIBUS CAUSIS AD EXAMEN ECCLESIASTICUM SPECTANTIBUS AD IPSIUS POSSE JUDICIUM RECURRI (*conc. œcum. Lugdun. II*); *Sedis vero apostolicæ*, CUJUS AUCTORITATE MAJOR NON EST, JUDICIUM A NEMINE FORE RETRACTANDUM, NEQUE CUIQUAM DE EJUS LICERE JUDICARE JUDICIO (*Ep. Nicolai I ad Michaelem imperatorem*). *Quare a recto veritatis tramite aberrant qui affirmant licere ab judiciis romanorum pontificum ad œcumenicum concilium, tanquam ad auctoritatem romano pontifici superiorem, appellare.*

« Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté « apostolique, préside à l'Eglise universelle, nous enseignons aussi et « déclarons qu'il est le JUGE SUPRÊME DES FIDÈLES (bref du pape Pie VI « *super soliditate* »); et QU'ON PEUT RECOURIR A SON JUGEMENT DANS TOUTES « LES CAUSES QUI SONT DE LA COMPÉTENCE ECCLÉSIASTIQUE (II[e] Concile gén. « de Lyon) ; mais que le jugement du Siége apostolique, AU-DESSUS DE « L'AUTORITÉ DUQUEL IL N'Y EN A POINT DE PLUS GRANDE, NE PEUT ÊTRE RÉ- « FORMÉ PAR PERSONNE, ET QU'IL N'EST PERMIS A PERSONNE DE JUGER SON « JUGEMENT (Lett. de Nicolas I[er] à l'emp. Michel). C'est pourquoi de- « vient du droit chemin de la vérité ceux qui affirment qu'il est permis « d'appeler des jugements des Pontifes romains au concile œcumé- « nique comme à une autorité supérieure au Pontife romain. »

Il suit de toutes ces citations rapprochées les unes des autres que l'infaillibilité du pontife romain dans l'ordre doctrinal et sa souveraineté dans l'ordre disciplinaire, législatif ou judiciaire, constituent une autorité qui jouit de bien grandes prérogatives :

Cette autorité lui vient directement de Jésus-Christ, non point médiatement par l'Eglise.

Les définitions qu'elle émet sont irréformables par elles-mêmes, non pas en vertu du consentement de l'Eglise.

L'Eglise universelle doit former sa foi sur ces définitions, en sorte que ces définitions ne sont point, essentiellement et dans leur nature originelle, l'expression d'une croyance explicite de l'Eglise antérieurement existante, mais bien la cause déterminante de cette croyance pouvant ne pas exister encore, du moins à l'état formel; cet état formel sera déterminé par la définition sur la doctrine, laquelle doctrine sera tenue et devra l'être : *tenendam.*

Pour les choses qui appartiennent à la discipline et au gouvernement ecclésiastique, cette autorité apostolique est suprême, complète, absolue dans sa plénitude.

Elle porte directement et sans intermédiaire sur toutes les Eglises prises dans leur ensemble et sur chacune d'elles prise en particulier, sur tous les pasteurs pris dans leur ensemble et sur chacun d'eux pris en particulier, sur tous les fidèles pris dans leur ensemble et sur chacun d'eux pris en particulier.

Cette autorité, tant par rapport aux choses doctrinales de foi et de morale que par rapport aux choses de gouvernement, est celle-là

même que Pierre reçut du divin Maître sur les autres apôtres et sur les premiers fidèles, soit pris séparément et un à un, soit pris tous ensemble.

Elle s'est transmise et se transmettra perpétuellement dans tous les Pontifes de la ville de Rome.

Elle est vraiment épiscopale, en sorte que le Pontife de cette ville est vraiment l'évêque de tout l'univers.

Elle est immédiate.

Elle est ordinaire.

A elle sont assujettis, dans l'ordre de la foi et dans l'ordre des lois, et dans celui de l'application des lois, par le vrai devoir de l'obéissance et de la subordination hiérarchique, tous les pasteurs et tous les fidèles de tout rite et de toute dignité, soit considérés collectivement, soit considérés partitivement et un à un.

Cette autorité est judiciaire, et à ce titre, comme à tous les autres, suprême, irréformable, ne pouvant être jugée par aucune autre, même par celle du concile œcuménique.

Tout pasteur de tout degré et tout fidèle isolément pris peut s'adresser à elle en toute cause de compétence ecclésiastique, et il en recevra une décision qui ne pourra être réformée par personne et de laquelle il n'y aura plus d'appel possible sur la terre.

Tout cela est défini sans retour.

Mais il y a deux conditions apportées par le concile à l'exercice de cette autorité apostolique pour qu'elle jouisse de toutes ces prérogatives.

La première consiste en ce qu'elle s'exerce *ex cathedra*, c'est-à-dire que le souverain Pontife, soit en donnant une définition, soit en portant une loi pour toute l'Eglise, soit en émettant un jugement suprême, soit en accordant une exemption, une dispense, un *indult*, soit en décrétant une mesure quelconque qui ne puisse être jugée par personne et qui soit absolument irréformable, excepté par lui s'il est dans la nature de cette mesure de pouvoir être réformée, remplisse la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens ; en d'autres termes, prononce comme Pape, comme chef de toute l'Eglise, successeur de l'apôtre Pierre.

Cette condition concerne à la fois les deux ordres, celui de l'infaillibilité dogmatique et celui de la souveraineté législative, disciplinaire et judiciaire. Pour l'infaillibilité dogmatique, le concile la pose expressément : *cum ex cathedra loquitur*. Pour la souveraineté de gouvernement, elle découle de soi avec tant d'évidence qu'il semble inutile de la signaler.

Il est évident, en effet, que si le souverain Pontife ne parle pas comme chef religieux et universel de tous et de chacun, mais seulement ou comme simple particulier, ou comme revêtu d'une autorité religieuse particulière, telle que celle d'évêque d'une localité déterminée, ou de juge quelconque dont la juridiction est limitée à tel pays ou à telles personnes, ou bien encore comme revêtu d'une autorité civile, fût-elle universelle, il ne pourra sortir de sa bouche qu'une loi, une mesure

disciplinaire ou un jugement qui seront de même caractère, c'est-à-dire également limités en autorité, soit quant au pays, soit quant aux personnes, soit quant à l'objet lui-même.

C'est ainsi, par exemple, que si l'évêque du diocèse de Rome rend un jugement à ce titre, ce ne sera pas plus le Pape qui rendra ce jugement que si le Pape et cet évêque étaient deux personnes distinctes. C'est ainsi que si le souverain politique des Etats de l'Eglise porte une ordonnance à ce titre, cette ordonnance n'aura que la valeur d'une mesure politique, ordre auquel n'est attachée ni souveraineté, ni infaillibilité surnaturelles, pas plus qu'il n'est attaché d'infaillibilité catholique au docteur Prosper Lambertini, quand il compose un traité de théologie, tout Benoît XIV qu'il soit, s'il ne donne pas ensuite, à titre de Pape, à ce traité la valeur de l'*ex cathedra* comme il le fait pour une encyclique.

Il va donc de soi que, pour le jugement suprême, absolu, universel ou particulier, dans l'ordre disciplinaire comme dans l'ordre dogmatique, il faut que le Pape parle comme Pape, comme représentant l'apôtre Pierre, comme son successeur, comme chef de l'Eglise universelle, en un mot, *ex cathedra*, c'est-à-dire en tant qu'assis sur la chaire de Pierre, comme, au temps de Jésus-Christ, les chefs de la Synagogue lorsqu'ils ordonnaient et parlaient, selon l'expression évangélique, en tant qu'assis sur la chaire de Moïse.

La plus grande idée qu'on puisse donner de l'étendue de l'*ex cathedra* apostolique, à titre de juge, est celle qu'en ont donnée plusieurs souverains Pontifes, parmi lesquels Boniface VIII peut être mis aux premiers rangs, à savoir qu'il est le juge universel des *cas de conscience*. Il n'y a pas de matière, en effet, qui ne puisse présenter, par quelque côté, un *cas de conscience*.

La seconde condition consiste en ce que l'objet de la définition soit une doctrine touchant la foi ou les mœurs, *de fide vel moribus*.

Celle-là, ainsi que le disent les expressions qui la formulent, n'a son application qu'aux définitions dogmatiques, aux questions doctrinales. Quand il s'agit, en effet, de lois disciplinaires, canoniques, liturgiques, ou autres, en un mot, de gouvernement ecclésiastique, l'objet de la loi, quoiqu'ayant toujours pour but dernier de servir à la conservation de la foi et au maintien de la morale pratique, peut être indifférent par lui-même, n'intéresser en rien par lui-même cette foi ni cette morale, et cependant, pour un motif quelconque de simple convenance ou autre, dont le législateur et l'interprète des lois seront les juges, être l'objet d'une loi, d'un usage accepté et consacré, d'une cérémonie, d'une mesure disciplinaire positive, de compétence ecclésiastique, pour ce seul motif que l'autorité, sans être obligée de dire pourquoi, juge bon de décréter cette mesure.

Mais il importe de rappeler ici la condition de l'*ex cathedra* et celle du *ad examen ecclesiasticum spectantibus*, qui concernent aussi bien les lois et les causes de discipline que les définitions dogmatiques, et qui, l'une et l'autre, en circonscrivent l'extension à l'ordre religieux de gouvernement ecclésiastique, termes plus étendus, par la raison que nous

venons d'exposer, que ceux du *de fide vel moribus*, mais qui exigent, pour le moins, que les lois soient portées comme lois religieuses, et les causes jugées comme causes religieuses dans leurs relations avec les lois ecclésiastiques, et non point, les premières, portées comme lois humaines politiques ou autres, et les secondes, jugées comme causes humaines politiques ou autres. La condition de l'*ex cathedra* suppose essentiellement que le Pape agit comme chef religieux, assis sur la chaire de Pierre; or, il ne peut sortir de cette chaire, avec l'autorité cathédrarchique, que des lois à caractère religieux, portées à titre de lois religieuses, ou des jugements de causes ayant le même caractère et rendus au même titre. La condition du *ad examen ecclesiasticum spectantibus* a le même sens et dit explicitement la même chose, en supposant qu'il y a des ordres de matières qui sont en dehors de la compétence de cet examen. Quant à la foi et à la morale, ainsi que nous l'avons dit, elles doivent toujours être le but dernier de ces lois et de ces jugements, mais la relation peut être tellement éloignée et tellement obscure que le souverain Pontife soit le seul à la saisir, en sorte qu'elles ne forment pas condition comme pour les définitions dogmatiques.

Nous prions ici le lecteur de bien peser la différence entre les expressions dont se sert le concile pour signifier la condition des définitions dogmatiques infaillibles, *de fide vel moribus*, répétées toutes les fois qu'il s'agit de ces définitions, et les expressions dont se sert le même concile pour signifier la condition des lois et jugements disciplinaires, *ad examen ecclesiasticum spectantibus*, expressions beaucoup moins précises, qui peuvent embrasser des choses indifférentes en elles-mêmes, mais qui spécifient pourtant un caractère religieux et ecclésiastique différent du caractère humain, politique ou tout autre.

Résumons :

Cum ex cathedra loquitur — qui suppose le *ad examen ecclesiasticum spectantibus.*

Doctrina de fide vel moribus.

Voilà les deux conditions uniques qui limitent l'autorité apostolique.

La première, l'*ex cathedra*, pour l'infaillibilité dogmatique et pour la souveraineté disciplinaire;

La seconde, le *doctrina de fide vel moribus*, pour l'infaillibilité doctrinale seulement.

Cela posé, quelles sont les conditions et l'étendue de l'*ex cathedra?* Quelles sont les conditions et l'étendue du *de fide vel moribus?*

Pie IX disait, à la fin de 1874, dans une allocution à l'*Académie de la religion catholique* de Florence : « Il y en a qui voudraient que j'expliquasse et éclaircisse davantage la *définition conciliaire*. Je ne le ferai point. Elle est assez claire par elle-même et n'a pas besoin d'autres explications et commentaires. Le sens vrai du décret devient facile et clair pour quiconque le lit avec un esprit dégagé de passion (1). »

(1) Voici l'allocution tout entière dans la traduction qu'en a donnée « d'après conseil reçu de haut, » le *Journal de Florence :*

« J'agrée les beaux sentiments que vous m'avez exprimés, vos actes leur sont con-

Rien, en effet, ne saurait être plus clair, il suffit de prendre les paroles du concile sans y rien changer, ni par addition ni par soustraction, pour avoir les réponses à ces deux questions.

I

L'*ex cathedra*.

Il n'est pas nécessaire, selon nous, pour l'*ex cathedra*, que le Pape s'adresse à toute l'Eglise; il suffit qu'il déclare, décrète ou juge comme pasteur et docteur de tous les chrétiens.

Est-il dit, dans la constitution *Pastor æternus*, que le souverain Pontife doive s'adresser à toute l'Eglise, doive enseigner ou vouloir enseigner toute l'Eglise, doive faire à toute l'Eglise une obligation expresse de croire la doctrine qu'il enseigne, doive promulguer son décret de

formes, je le sais. Les membres de l'Académie de la *Religion catholique* s'emploient avec zèle et avec science à défendre les vérités de cette religion et à combattre les erreurs qui surgissent contre elle de tout côté, je le sais aussi.

« Or, parmi les différents sujets que vous aurez à traiter, il y en a un surtout qui me semble d'une importance principale : c'est de mettre à néant les efforts à l'aide desquels on tend à fausser l'idée de l'*Infaillibilité pontificale*.

« De tous ces efforts, celui le plus rempli de malice consiste à attribuer à l'Infaillibilité du Pape le droit de déposer les souverains et de délier les peuples de leur obligation de fidélité.

« Sans doute ce droit a été parfois, dans des rencontres suprêmes, exercé par les Papes, mais il n'a rien de commun avec l'*Infaillibilité*, et sa source, au lieu d'être dans l'*Infaillibilité*, est dans l'*Autorité pontificale*.

« D'ailleurs, l'exercice de ce droit dans des siècles de foi qui respectaient chez le Pape ce qu'il est réellement, c'est-à-dire le juge suprême de la chrétienté, et reconnaissaient les avantages de son *tribunal* pour résoudre les grandes questions entre les peuples et les souverains, l'exercice de ce droit, dis-je, s'étendait librement — (secondé comme il devait l'être par le droit public et par le consentement commun des peuples) — aux plus graves intérêts des Etats et de leurs chefs.

« Les conditions du temps actuel sont bien changées, et la malice seule peut confondre deux choses si différentes : le *jugement infaillible* relativement aux principes révélés, et le *droit* que les Papes exercèrent, en vertu de leur autorité, lorsque le bien de la société l'exigeait. Nos ennemis le savent, du reste, mieux que nous, et il est facile de voir pourquoi ils soulèvent aujourd'hui une confusion si absurde d'idées, et mettent en avant des hypothèses auxquelles personne ne pense : c'est-à-dire qu'on invente tous les prétextes possibles, même les plus frivoles et les plus opposés à la vérité, pourvu qu'ils soient capables de nous affliger et d'exciter les princes contre l'Eglise.

« Il y en a qui voudraient que j'expliquasse et éclaircisse davantage la *définition conciliaire*.

« Je ne le ferai point. Elle est assez claire par elle-même et n'a pas besoin d'autres explications et commentaires. Le sens vrai du décret devient facile et clair pour quiconque le lit avec un esprit dégagé de passion.

« Ce n'est pas une raison cependant de vous abstenir vous-mêmes de combattre par votre science et votre talent des erreurs qui peuvent tromper les illusionnés et égarer les ignorants.

« Que Dieu bénisse vos travaux et vous fasse atteindre le but auquel vous devez surtout viser : répandre la vérité à la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise. »

définition, de législation, de discipline ou de jugement de telle ou telle cause, dans toutes les parties de l'Eglise, doive dire enfin que la décision qu'il émet, quelle qu'elle soit, dogmatique ou disciplinaire, pourvu qu'elle soit de l'ordre ecclésiastique et religieux, doit être tenue par l'Eglise entière?

Nullement. Il est seulement dit dans le décret de l'infaillibilité dogmatique que le souverain Pontife parle *ex cathedra* lorsque, « remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens,— « c'est-à-dire de souverain Pontife, successeur de Pierre et agissant « en vertu de son autorité apostolique ; » — c'est-à-dire encore comme « souverain Pontife, — « il définit une doctrine, » laquelle, par là « même, une fois définie, « devra être tenue par l'Eglise universelle, » *doctrinam de fide vel moribus, ab Ecclesia universa tenendam, definit,* et non : *tenendam esse.* Il définit directement « *la doctrine*, » et non pas nécessairement pour l'*ex cathedra*, « *que la doctrine doit être tenue.* »

Mais s'il n'est pas dit que le souverain Pontife, dans ou par sa définition, ou par tout ce qui l'entoure, doive s'adresser à toute l'Eglise, et le reste, il est dit, d'autre part, plusieurs choses qui nous semblent nier suffisamment cette condition ou plutôt cet ensemble de conditions qu'on prétendrait imposer à l'*ex cathedra.*

Il est dit que les définitions, sur la foi et les mœurs, *ex cathedra*, du Pontife romain sont irréformables « par elles-mêmes, *ex sese* et non « par suite du consentement de l'Eglise, *non autem ex consensu Ecclesiæ;* » or, puisque le consentement de l'Eglise n'ajoute rien à leur valeur intrinsèque, à leur irréformabilité; puisqu'elles ont cette valeur, cette irréformabilité, dans sa plénitude, au sortir de leur source ; puisque, par conséquent, la publicité universelle n'y ajoute rien, c'est que cette valeur leur vient de la charge de successeur de Pierre, pasteur du troupeau tout entier et aussi de chacune des brebis et de chacun des agneaux séparés dont se compose le troupeau, qualité originelle qui exclut avec évidence la nécessité de ces autres conditions.

Il y a plus : il est dit, dans le décret visant spécialement les actes législatifs et disciplinaires, mais y mêlant aussi les choses de foi, que le souverain Pontife a « la pleine et suprême puissance de juridiction « sur toute l'Eglise, non-seulement dans les choses de foi et de morale, mais aussi dans les choses qui se rapportent à la discipline et « au gouvernement de l'Eglise répandue sur toute la terre : que, cette « même puissance, il l'a non-seulement pour une majeure partie, « mais dans sa plénitude de puissance suprême; que cette même « puissance » — toujours celle de juridiction dans les choses de foi et de morale et dans les choses de discipline et de gouvernement — « est en soi ordinaire et immédiate soit sur tous ensemble, soit sur « *chacun* en particulier des pasteurs et des fidèles. »

Or, qu'est-ce que cette puissance qui s'étend aussi bien sur chaque pasteur et sur chaque fidèle isolément pris, que sur tous collectivement pris, si ce n'est la puissance même *ex cathedra*, c'est-à-dire expressément qualifiée *ex cathedra* sur les choses de foi et de morale et implicitement, mais évidemment, entendue *ex cathedra* sur les choses de gouvernement et de discipline? Mais puisqu'elle s'étend à chacun en particulier comme à tous ensemble, s'il plaît au souverain Pontife

de l'exercer à l'égard d'un seul en particulier, sans qu'il y ait pour le moment ou pour toujours, d'autre publicité, et même avec la réserve explicite du secret provisoire ou absolu, en sera-t-elle moins la puissance *ex cathedra*, et sa décision, une décision par soi irréformable, *ex sese non autem ex consensu Ecclesiæ?*

Il est dit dans le chap. Ier, en parlant de cette puissance de juridiction toujours la même, par conséquent tout à la fois dogmatique et gouvernementale, considérée à son origine dans l'apôtre Pierre, que « cette primauté exista, par institution de Jésus-Christ, dans Pierre « seul sur les autres apôtres, soit pris séparément un à un, *sive seor-* « *sum singulis*, soit pris tous ensemble, *sive omnibus simul.* »

Or, n'est-ce pas là toujours l'*ex cathedra* lui-même, lequel pèse sur chacun comme sur tous, peut s'adresser à chacun en particulier aussi bien qu'à tous, peut, par conséquent, définir, légiférer, discipliner, juger, soit pour un en particulier, soit pour plusieurs, soit pour tous ensemble, selon qu'il le jugera à propos et que les besoins l'exigeront? Et cette puissance perd-elle quelque chose de sa vertu intrinsèque, *ex sese*, si elle s'exerce dans le particulier, disons mieux, si elle s'exerce même dans le secret le plus absolu?

Il est dit dans le chap. III, à propos du caractère et de la nature de cette puissance de Pierre, considérée dans les Pontifes romains ses successeurs, que cette puissance de juridiction, toujours la même, tant sur les choses de foi que sur celles de gouvernement, est vraiment « épiscopale et immédiate » et « qu'à elle sont assujettis, en toutes « choses, dans celles de foi comme dans celles de discipline, les pas- « teurs et les fidèles de tout rite et de toute dignité, tant pris sépa- « rément, un à un, que tous ensemble. »

Toujours même conclusion; c'est l'*ex cathedra* du dernier anathème, qui n'a pas besoin, pour avoir sa valeur intrinsèque, *ex sese*, de s'adresser à tous ensemble et de s'étendre sur tous à la fois, mais qui peut ne s'adresser qu'à un seul à part, à une brebis isolée ou même égarée du reste du troupeau, ne s'abaisser que sur ce membre seul, en gardant toutes ses prérogatives d'infaillibilité et de souveraineté de l'*ex cathedra*, par cela même qu'elle est la puissance du successeur de Pierre parlant, décidant, jugeant, absolvant, condamnant, et le reste, comme chef de l'Eglise, comme chef, à la fois, de tout le troupeau, de chacune des familles du troupeau, — soit une congrégation religieuse — de chacun des pasteurs du second rang, — soit un évêque seul — de chacun des pasteurs du troisième ordre, — soit un curé, — et de chacun des membres les plus inférieurs du troupeau, isolé des autres — soit un simple fidèle, qu'il soit, d'ailleurs, un pâtre ou un César.

Il est dit enfin, dans le même chap. III, que cette puissance, toujours la même, « ne préside pas seulement à l'Eglise, mais aussi qu'elle « juge, en juge suprême, les fidèles; que chacun d'eux peut recourir « à son jugement sur toutes les causes qui sont de la compétence ec- « clésiastique, *in omnibus causis ad examen ecclesiasticum spectantibus*, « *ad ipsius posse judicium recurri*, que ce jugement du siége aposto- « lique est tel qu'il n'en existe point qui lui soit supérieur, qu'il ne « peut être réformé par qui que ce soit, et qu'il n'est permis à aucune

« autorité, même à celle du concile général, de s'en porter le juge. »

Or, n'est-ce pas encore l'*ex cathedra* du dernier anathème, qui, pour n'être pas universel dans son adresse et dans son objet, étant appliqué à telle ou telle cause en particulier, n'en est pas moins irréformable et hors des atteintes de tout tribunal d'appel sur la terre?

Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait répondre à cette série de raisonnements sur le Concile du Vatican après qu'on l'a pris pour base de la discussion sur le sens et les conditions vraies de l'*ex cathedra* (1).

Passons à l'autre limitation.

(1) On pourrait demander ici jusqu'où va l'autorité des Congrégations romaines qui fonctionnent en vertu d'une sorte de délégation ou commission à demeure, limitée à telles ou telles matières, comme les tribunaux et les cours fonctionnent au nom d'un gouvernement, chacun dans sa compétence.

Assurément on ne saurait assimiler à un dogme expressément défini, soit par un concile œcuménique, soit par un pontife romain, et proposé directement par ce concile ou par le Siége apostolique à l'Église universelle comme devant être professé par tous sous peine d'hérésie, une émission dogmatique donnée par une Congrégation pontificale. Il y a selon nous entre une déclaration de Congrégation romaine, munie des conditions les plus favorables à son autorité, au point de vue de la foi, — car au point de vue de la discipline, dans le cercle de sa compétence, toute différence nous semble disparaître — et une déclaration dogmatique universelle du concile œcuménique ou du pontife romain sous peine d'anathème, la même différence à peu près qu'entre une doctrine catholique reconnue et professée par l'Église universelle et dispersée à laquelle il ne manque rien, par conséquent, de la certitude théologico-catholique, mais à laquelle il manque pourtant le dernier mot, généralement et explicitement formulé, qui constitue l'hérésie formelle. Il en serait de même encore d'un *ex cathedra* du souverain Pontife qui ne serait adressé qu'à un individu ou à une église particulière; cet *ex cathedra* donnerait bien la certitude catholique qui naît de l'infaillibilité; mais, n'étant pas adressé à toute l'Église, ni promulgué officiellement dans toute l'Église, il ne constituerait pas contre ceux qui ne s'y soumettraient point l'hérésie formelle et déclarée.

C'est, au reste, ce qu'il faut conclure d'un bref de Pie IX commençant par ces mots: *Tuas libenter*, en date du 26 décembre 1863, dont nous citerons ici le passage suivant qui exprime, ce nous semble, aussi clairement que possible ce que nous venons de dire (*).

Pie IX, après avoir donné des éloges au congrès catholique de Munich, dit, en parlant des membres de ce congrès, à l'archevêque de Munich et Freissingen : « En « leur donnant les éloges qui leur sont dus pour avoir confessé une vérité qui dé- « coule nécessairement de l'obligation de professer la foi catholique, nous aimons à « nous persuader qu'ils n'ont pas entendu restreindre ce devoir de soumission qui « lie strictement les professeurs et les écrivains catholiques, aux seuls points définis « par le jugement infaillible de l'Église, comme dogmes de foi que tous doivent « croire. Nous nous persuadons encore qu'ils n'ont pas voulu déclarer que cette par- « faite adhésion aux vérités révélées, qu'ils ont reconnue être tout à fait nécessaire « au véritable progrès des sciences et à la réfutation des erreurs, pourrait être « obtenue si la foi et l'obéissance étaient seulement accordées aux dogmes expressé- « ment définis par l'Église. Quand même il ne s'agirait que de la soumission due à « la foi divine, on ne pourrait pas la restreindre aux seuls articles définis par des « décrets exprès des conciles œcuméniques ou des Pontifes romains et de ce Siége « apostolique; il faudrait encore l'étendre à tout ce qui est transmis, comme divine- « ment révélé, par le corps enseignant ordinaire de toute l'Église dispersée dans « l'univers, et que, pour cette raison, les théologiens catholiques, d'un consentement « universel et constant, regardent comme appartenant à la foi. Mais comme il s'agit « de la soumission à laquelle sont obligés en conscience tous ces catholiques qui s'a- « donnent à l'étude des sciences spéculatives, afin de procurer à l'Église de nouveaux « avantages par leurs écrits, les membres du congrès doivent reconnaître qu'il ne « suffit pas aux savants catholiques d'accepter et de respecter les dogmes de l'Église

(*) On peut lire le texte même de ce passage aux mots PROFESSEURS et ÉCRIVAINS (devoirs des) de notre *Dictionnaire des décisions romaines*.

II

Le *De fide vel moribus.*

Si nous nous en tenons, bien rigoureusement, aux termes du concile sur cette seconde condition, concernant la nature de la doctrine qui sera matière de la définition *ex cathedra*, nous n'éprouverons aucun embarras et n'aurons besoin, comme nous l'a dit Pie IX, d'aucune explication ni commentaire.

En parlant de l'infaillibilité ecclésiastique en général, Veron disait, dans sa *Regula fidei*, « qu'il faut que l'objet soit définissable comme de foi; *opportet objectum esse definibile de fide;* » et Melchior Cano disait, dans ses *Loci theologici*, « qu'il faut examiner avec soin la nature des choses dont est jugement, *quæ natura rerum sit de quibus judicium est.* » Quelle est cette nature des choses qui les rend définissables?

Le Concile du Vatican nous répond lui-même cinq fois, de la manière la plus formelle, une fois dans la constitution *Dei filius*, quatre fois dans la constitution *Pastor æternus*. Reprenons ces réponses.

1° Dans la constitution *Dei filius* on lit, au chap. II, ce qui suit, à propos de l'interprétation de l'Ecriture sainte sur laquelle le Concile de Trente avait déjà donné un décret (1) :

« dont nous avons parlé, mais qu'il est nécessaire encore qu'ils se soumettent tant « aux décisions doctrinales qui émanent des Congrégations pontificales, qu'aux points « de doctrine, qui, d'un consentement commun et constant, sont tenus dans l'Église « comme des vérités théologiques et des conclusions tellement certaines, que les opi- « nions opposées à ces mêmes chefs de doctrine, bien qu'elles ne puissent être qua- « lifiées d'hérétiques, méritent cependant une autre censure théologique. »

On voit que Pie IX, dès avant la déclaration du concile du Vatican, qui a donné la suprême importance à tout ce qui sort de la chaire apostolique, met sur la même ligne les vérités enseignées par l'Église universelle dispersée, les déclarations des Congrégations romaines et les conclusions théologiques certaines dont les contradictoires n'ont pas encore été officiellement déclarées hérétiques, mais qui n'en sont pas moins des certitudes catholiques faisant partie de la foi.

Les Congrégations romaines, en effet, tout en étant l'*ex cathedra* lui-même en exercice constant, ne le sont que dans leurs limites; elles n'ont pas reçu la mission de déclarer les *anathèmes universels*, définitifs, sans retour; mais elles n'en ont pas moins, dans leur cercle, l'autorité qui distingue catholiquement les vérités des erreurs et délimite les dogmes, aussi bien qu'elle interprète les lois et les applique.

En résumé, sans dire qu'une *résolution* attenante à la foi soit la déclaration suprême officielle de l'hérésie contre celui qui refusera de l'admettre; en disant, au contraire, avec Pie IX, que cela ne s'y trouve point, nous disons que c'est une des formes de l'*ex cathedra* les moins contestables, que l'infaillibilité catholique y est en réalité, que l'erreur *catholique*, si l'on nous permet d'associer ces deux mots, ne peut s'y trouver, et qu'il ne reste plus après elle, comme *summum* de l'autorité catholique, que la déclaration officielle de l'anathème et de l'hérésie, qui se fera encore par l'*ex cathedra*, mais par l'*ex cathedra* prenant la forme et l'organe *ad hoc*, et lequel, n'ajoutant rien au premier, en certitude catholique, n'y ajoutera, en réalité, que la déclaration de la peine canonique. Nous ne pouvons apercevoir, en effet, dans ce suprême *ex cathedra*, en sus de ce qui est dans le premier, que le *lata sententia* public et universel de cette peine.

(1) Voici le décret du Concile de Trente dans son texte latin :

Ad coercenda petulantia ingenia, decrevit (sancta Synodus), ut nemo sua prudentia innixus, IN REBUS FIDEI ET MORUM *ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinen-*

« Mais puisque ce que le Concile de Trente a salutairement décrété touchant l'interprétation de la divine Ecriture pour maîtriser les esprits pétulants, est mal exposé par quelques hommes, Nous, renouvelant le même décret, déclarons que son esprit est : que, DANS LES CHOSES DE FOI ET DE MOEURS APPARTENANT A L'ÉDIFICATION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Ecriture celui qu'a tenu et tient la sainte mère Eglise à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Ecritures, et que, pour cela, il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture contre ce sens ou même contre le sentiment unanime des Pères (1). »

Le concile déclare, sous la forme indicative absolue, que « dans les choses de foi et de morale appartenant à l'édification de la doctrine chrétienne, il faut tenir, etc. » Dit-il : « dans les choses *qui sont déclarées être* de foi ou de morale, appartenant, etc. ? » — Non. — Avons-nous le droit d'ajouter ces mots ? — Non.

2° Dans la constitution *Pastor æternus*, chap. III, le concile dit, sur la nature et le caractère de la primauté du Pontife romain, « qu'à cette primauté sont assujettis, par devoir de subordination hiérarchique et de véritable obéissance, les pasteurs et les fidèles, *non-seulement dans les choses qui appartiennent à la foi et aux mœurs*, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise. » Est-il dit : « Non-seulement dans les choses *qui sont déclarées* appartenir à la foi et aux mœurs ? » — Non. — Il est dit : « Dans les choses *qui appartiennent.* »

3° Dans le même chapitre III, décret de la fin, principalement destiné à déclarer la souveraineté gouvernementale, il est encore dit du pouvoir de juridiction : que ce pouvoir est « plein et suprême sur l'Eglise non-seulement *dans les choses qui concernent la foi et les mœurs*, mais dans celles de discipline et de gouvernement. » Toujours la même formule dans laquelle nous n'avons pas le droit de substituer aux paroles : *quæ ad fidem et morem pertinent*, ces autres paroles : *quæ ad fidem et morem declarantur pertinere.*

4° Dans la grande définition de la constitution *Pastor æternus* con-

tium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquet, aut contra eum sensum, quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione sanctarum Scripturarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari audeat, etiamsi hujusmodi interpretationes nullo unquam tempore in lucem edendæ forent.

Il est évident que, dans cette longue phrase, tout est assujetti à la restriction qui est en tête, *in rebus fidei et morum.*

(1) Voici le texte latin de ce décret :

Quoniam vero quæ sancta Tridentina Synodus de interpretatione divinæ Scripturæ ad coercenda petulantia ingenia salubriter decrevit, a quibusdam hominibus, prave exponunnur, Nos, idem decretum renovantes, hanc illius mentem esse declaramus : ut, IN REBUS FIDEI ET MORUM *ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium,* is *pro vero sensu sacræ Scripturæ habendus sit quem tenuit ac tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum, atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari.*

Même observation que dans la note précédente sur le *in rebus fidei et morum*, auquel tout le reste est subordonné.

cernant l'*ex cathedra* (chap. IV) le concile répète deux fois la même formule, une fois pour l'infaillibilité du Pontife romain, et une fois pour l'infaillibilité de l'Eglise en général, qui est la même que celle du Pontife romain. Il dit que « le Pontife romain, quand il parle de sa chaire, c'est-à-dire lorsque, s'acquittant de la charge de pasteur et de docteur, il définit, en vertu de son autorité suprême apostolique, *une doctrine de foi ou de morale*, devant être crue par l'Eglise universelle, jouit, par l'assistance divine qui lui a été promise dans le bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant *une doctrine de foi ou de morale.* »

Le concile aurait encore pu, dans ce passage, aussi bien que dans les autres, ou quelqu'un des autres, ajouter un simple mot qui aurait suffi pour déterminer un sens plus étendu; il aurait pu dire par exemple : *doctrinam* TANQUAM *de fide vel moribus.... definit;* « définit une doctrine COMME ÉTANT *de foi ou de morale : in definienda doctrina* TANQUAM *de fide vel moribus;* en définissant une doctrine COMME ÉTANT *de foi ou de morale.* Il ne l'a pas fait. Avons-nous le droit de faire ou de sous-entendre ces additions, ou autres semblables, à titre de commentaires ? Nous ne le croyons pas ; et comment le pourrions-nous, lorsque Pie IX, qui est, à tous points de vue, l'interprète de ces définitions qui sont *siennes* en même temps que *conciliaires*, l'a formellement refusé ?

5° Il est enfin, dans le chap. III de la même constitution *Pastor æternus*, une parole qui a trait au même sujet. Le concile dit, en parlant du jugement suprême, « qu'on peut recourir à ce jugement *dans toutes les* « *causes qui sont de la compétence ecclésiastique*, *in omnibus causis ad exa-* « *men ecclesiasticum spectantibus.* » Il y a donc des choses qui relèvent de l'examen ou de la compétence ecclésiastique, et il y a des choses, par conséquent, qui n'en relèvent pas. Quelles sont ces choses ou causes qui y ressortissent? Ce sont, d'une part, celles qui intéressent la foi ou les mœurs, ainsi que nous venons de le voir répété cinq fois par le concile, et, d'autre part, celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise, lesquelles ont plus d'étendue, ainsi que nous l'avons fait remarquer, parce qu'elles peuvent embrasser des matières de soi indifférentes qui cessent de l'être par le commandement, et qui constituent l'ordre ecclésiastique disciplinaire.

Or, en suivant ainsi le concile pas à pas sans l'outrepasser d'un seul point, nous obtenons une règle conciliaire qui est de la plus grande simplicité et clarté, ainsi que l'a déclaré Pie IX en refusant d'y ajouter la moindre explication, le moindre commentaire.

Toute condition de compétence est réduite par cette règle à la foi et à la morale chrétiennes : *rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium.* Où pourrait-on trouver une règle plus simple et plus facile d'usage pour celui qui voudra l'appliquer « sans passion » ?

La foi, c'est le symbole catholique; or, ce symbole n'est pas très-compliqué, et, de plus, tranche, autant que possible, par ses matières à caractère surnaturel, avec toutes les sciences humaines. Il se résume en une série logique, qui est à la portée de tous les esprits, quant à l'exposition, par ses articles fondamentaux, et qui n'est point

au-dessus du grand nombre par ses attaches à des questions de tout ordre. La morale consiste presque en totalité dans un ensemble de vérités naturelles qui sont directement aperçues par toute raison et senties par toute conscience. Comment trouverait-on, dans les choses intellectuelles, morales et religieuses, un critère aussi simple, un terme de comparaison aussi visible, une mesure d'application plus facile pour l'humanité dans son état présent?

Si, d'une part, nous devons reconnaître qu'il est une multitude de conséquences éloignées, en matière de foi et de morale, dont il est difficile d'apprécier la valeur exacte, au point de vue de l'orthodoxie, de déterminer la vraie réalité ou la fausse apparence, et de fixer la formule, difficultés qui constituent la raison justificative elle-même de l'existence d'un tribunal compétent, nous devons avouer, d'autre part, que la perception par l'esprit de l'absence de tout lien d'une multitude de choses avec la foi et la morale est de la plus grande simplicité : est-il besoin d'être théologien à un degré quelconque, pour comprendre que les théorèmes de la géométrie, les opérations de l'arithmétique, les résolutions de l'algèbre, les compositions et les décompositions de la chimie, les expériences et les explications de la physique, les observations de la zoologie, les constructions de l'architecture, etc., etc., n'y ont aucun rapport? Il se forme, clairement et de soi, devant toute raison, un cercle immense, à limites négatives parfaitement évidentes, de questions étrangères, qui n'a besoin, pour être fixé, d'aucun autre critère que le critère radical du simple bon sens.

Pourquoi donc se battre les flancs comme certains catholiques de nos jours, parmi lesquels il faut classer M. Théodore-Henri Martin (1) dont la bonne foi, les bonnes intentions, et même le talent sont incontestables, pour découvrir des ruses de guerre au sujet de la condamnation de Galilée et de son système du monde, lorsqu'on a près de soi cette réponse toute simple qui se présente d'elle-même : il ne s'agissait pas d'une question de foi ou de morale chrétiennes (2). Pourquoi répondre mal, par un déni d'autorité à l'adresse des SS. Congrégations de l'Index

(1) *Galilée. Les droits de la science, ou la méthode des sciences physiques*, par Th.-Henri Martin. Paris, Didier, 35, quai des Augustins, 1868.

(2) Le fait de la condamnation de Galilée ayant une grande importance relativement à la thèse qui sort, selon nous, des expressions mêmes du Concile du Vatican, on nous pardonnera d'en donner dans cette note le sommaire historique (*).

Les lettres de Galilée *sur les taches solaires*, ouvrage dans lequel il n'est question ni de théologie ni de l'Écriture sainte, mais uniquement d'astronomie, furent déférées, sur l'ordre du Pape Paul V, à la S. Congrégation de l'inquisition romaine, et, sur son ordre également, deux propositions en furent extraites, l'une sur l'immobilité du soleil, l'autre sur le mouvement de la terre, lesquelles furent qualifiées par onze théologiens consulteurs du saint office, le 24 février 1616, comme il suit :

La première : *absurde et fausse en théologie et formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à l'Écriture sainte.*

(*) Voyez tous les textes latins, dont nous citerons quelques passages traduits, dans un opuscule de M. Henri de l'Epinois, intitulé : *Galilée, son procès, sa condamnation, d'après des documents inédits*. Ce travail fut publié dans la *Revue des sciences historiques*, et on en fit un tirage à part de 250 exemplaires, Paris, 1867, gr. in-8°. — M. de l'Epinois donne les numéros des feuillets des manuscrits contenant les pièces des deux procès, et de la condamnation de Galilée, manuscrits aujourd'hui réunis en un volume, auquel il a emprunté ses documents, et qui se trouve aux archives du Vatican. Ce volume lui fut communiqué en 1867 par le P. Theiner, bibliothécaire des archives.

et du Saint-Office, fondé sur une absence prétendue de ratification papale qui aurait été la conséquence de l'absence de la signature pontificale au bas du décret, lorsqu'on sait bien que cette absence de signature du Pape a toujours lieu quand le Pape ne fait pas lui-même une constitution ? Une pareille réponse n'irait pas à moins qu'à infirmer toutes les décisions des Congrégations romaines : pour les mises à l'index,

La seconde : *absurde et fausse en philosophie, et, au point de vue théologique, pour le moins erronée dans la foi.*

Deux jours après cette décision prise en secret, le 26 février de la même année, Galilée fut mandé, en vertu d'un ordre du Pape lui-même décrété sur le rapport des consulteurs, au palais du saint office; et là, en présence du célèbre cardinal Bellarmin, alors inquisiteur, assisté du père commissaire, d'un notaire et de deux témoins, il reçut, au nom du Pape et du saint office, l'injonction « d'abandonner entièrement la susdite opinion, que le soleil est le centre du monde et immobile, et que la terre se meut, et de s'abstenir de soutenir, enseigner ou défendre cette opinion d'une manière quelconque, par parole ou par écrits. »

Tout cela était encore secret.

Mais neuf jours après, le 5 mars de la même année 1616, fut rendu par la S. Congrégation de l'Index, sur l'ordre de Paul V, et promulgué dans tous les pays catholiques, par l'ordre et sous les yeux du même pape, comme le sont tous les actes de même nature, et, s'il est possible, mieux encore, un décret que le public nomma *le décret de Rome,* par lequel l'opinion du double mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil était déclarée « fausse et tout à fait *contraire à l'Écriture sainte ;* » et par lequel il était décidé que « cette opinion ne pouvait être ni professée ni défendue. » Elle était d'ailleurs condamnée dans les ouvrages de Copernic, de l'Espagnol Diego de Zoniga et du P. Foscarini, de Naples : pourtant l'ouvrage de Copernic, *De Revolutionibus orbium cœlestium,* n'était prohibé, ainsi que le commentaire de Job de Diego de Zoniga, qu'avec la clause *donec corrigatur,* restriction qui signifiait que le système ne devait être donné que comme une pure hypothèse mathématique, une ingénieuse fiction explicative, sans prétention à la réalité; quant à l'ouvrage du P. Foscarini, il était prohibé sans restriction, ainsi que « *tous écrits* où la même doctrine était enseignée » (*).

En ce qui est de Bellarmin, nous devons à notre impartialité historique de faire connaître une pièce importante de ce grand cardinal, qui fut publiée pour la première fois en 1811 par la *Biographie universelle,* t. IV, p. 92, en citant le principal passage de cette pièce, ainsi conçu : « Nous, Robert, cardinal Bellarmin, ayant appris que le sieur Galilée a été calomnié, qu'on lui a imputé d'avoir fait une abjuration entre nos mains, et d'avoir été condamné à une pénitence salutaire; sur la réquisition qui nous en a été faite, nous affirmons, conformément à la vérité, que le susdit sieur Galilée n'a fait abjuration ni entre nos mains ni entre celles d'autres personnes que nous sachions, soit à Rome, soit ailleurs, d'aucune de ses opinions et doctrines; qu'il n'a été soumis à aucune pénitence salutaire de quelque sorte que ce puisse être. » Ce certificat est daté du 26 mai 1616. Il contient, en outre, la déclaration de la Congrégation de l'Index, qui donne le sens du *donec corrigatur,* à savoir que la doctrine attribuée à Copernic ne doit être publiquement soutenue et exposée que comme une hypothèse.

Lors du second procès de Galilée qui aura lieu en 1633, Bellarmin sera mort depuis dix ans. Mais la pièce que nous venons de citer sera de nature à exercer une grande influence sur le tribunal pour l'empêcher de condamner Galilée comme relaps, puisqu'elle nie de sa part toute abjuration antécédente.

Le système de Copernic fut encore condamné en 1619 (10 mars), par la même Congrégation romaine, dans un *Abrégé de l'astronomie de Copernic* dont Képler était l'auteur; et en 1620 parut une note de la S. Congrégation, destinée à indiquer les corrections qu'il fallait apporter à la rédaction de l'ouvrage de Copernic pour qu'il pût paraître en Italie, note dans laquelle on persistait à déclarer que le double mouvement de la terre est *contraire à la sainte Écriture et à son interprétation vraie et catholique* (**).

(*) Le texte latin de ce décret occupe le feuillet 380 du volume des pièces manuscrites qui est aux archives du Vatican.

(**) Aucun éditeur ne voulut se charger d'une pareille correction.

il y en a, mais en petit nombre, qui ont été décrétées en vertu de constitutions pontificales; presque toutes l'ont été soit en vertu de décrets de la S. Congrégation de l'inquisition, soit en vertu de décrets de la S. Congrégation de l'index: est-ce que ces dernières n'ont pas la même autorité?

On ne peut donc pas arguer d'une pareille raison. Mais, par contre,

Enfin, en 1633, époque de la seconde condamnation de Galilée et de sa séquestration, par un décret du 16 juin, le pape Urbain VIII, tout ami et protecteur qu'il eût été et fût encore, au fond, de Galilée, ordonna à la S. Congrégation de l'inquisition romaine « de lui faire prononcer, en pleine Congrégation du saint office, une abjuration *pour suspicion véhémente d'hérésie*, de le condamner à un emprisonnement suivant le bon plaisir de la S. Congrégation, en lui enjoignant de ne plus aucunement à l'avenir, par écrits ou par paroles, traiter, soit du mouvement de la terre et de la stabilité du soleil, soit de l'opinion contraire (*), sous la peine des relaps (**); de prohiber son livre intitulé : *Dialogo di Galileo Galilei linceo*, d'envoyer des exemplaires de la sentence à rédiger dans les formes énoncées ci-dessus à tous les nonces apostoliques et à tous les inquisiteurs de la perversité hérétique, et surtout à l'inquisiteur de Florence, afin que ceux-ci l'intimassent en pleine Congrégation, et la lussent publiquement en présence de la plupart des professeurs de mathématiques mandés à cet effet. »

Le tribunal de l'inquisition fit ce que le pape ordonnait, et Galilée fut condamné par sept des membres sur dix; trois ne signèrent pas. La condamnation consista dans une réclusion illimitée qu'on se réservait le droit d'abréger, et dans des prières à réciter pendant trois années. Il n'y eut, paraît-il, que menace de la torture et non point exécution. On sait que Galilée céda tout et abjura des lèvres. Il est consigné aux pièces du procès par le secrétaire inquisiteur qu' « il a *répondu catholiquement*, » et voici, d'ailleurs, les phrases les plus significatives de la formule d'abjuration qu'il fut obligé de lire et de signer.

« J'affirme et jure, la main sur les saints évangiles, que, d'un cœur sincère et d'une « foi non feinte, j'abjure, maudis et déteste les susdites erreurs et hérésies (de l'im- « mobilité du soleil et du mouvement de la terre) pour lesquelles j'ai été condamné « comme véhémentement suspect d'hérésie... je promets de m'abstenir désormais « de toute doctrine hérétique, et je jure, que si je venais à connaître quelque hé- « rétique ou quelque homme suspect d'hérésie, je le dénoncerais au saint office ou « bien à l'inquisiteur et à l'ordinaire du lieu. »

Comme Galilée avait violé sa promesse faite en 1616 à l'inquisition, de ne plus s'occuper de ces systèmes, la condamnation suivante n'en fut pas moins prononcée :

« Nous disons et prononçons, jugeons et déclarons que toi, Galilée susdit, pour « les choses déduites au procès et par toi confessées comme ci-dessus, tu t'es rendu « véhémentement suspect d'hérésie en ce que tu as cru et soutenu la doctrine fausse « et *contraire aux saintes Écritures*, que le soleil est le centre de l'orbite de la « terre, qu'il ne se meut pas d'orient en occident, que la terre se meut et n'est pas « le centre du monde, et qu'on ne peut tenir et défendre une opinion après qu'elle *a* « *été déclarée contraire à la sainte Écriture;* en conséquence, que tu as encouru les « censures et peines des sacrés canons et autres constitutions générales et particu- « lières portées et promulguées contre de semblables délinquants. »

Vient ensuite la remise de ces peines les plus graves sous la condition *d'abjurer lesdites erreurs et hérésies*, ce qui vient d'être fait; puis, à titre de grâce, l'emprisonnement illimité et la récitation pendant trois ans des sept psaumes de la pénitence une fois par semaine.

Par le fait, Galilée fut, eu égard au temps, traité avec douceur. Il ne resta emprisonné au Saint-Office que trois jours; de là il fut remis à l'ambassadeur de Toscane Guicciardini, qui le garda chez lui et lui fit partager sa table; puis, quelques mois après, il fut simplement séquestré dans sa propre villa d'Arcetri, près de Florence, où il mourut, de la manière la plus édifiante, dans les bras de sa fille, après avoir vaine-

(*) Galilée montrait tant d'habileté dans ses *dialogues*, qu'il trouvait moyen de prouver le nouveau système, tout en ayant l'air de soutenir le système opposé.

(**) Il avait promis, disait-on, en 1616, au tribunal du Saint-Office de ne plus s'occuper de la question. La pièce de Bellarmin, que nous citons plus haut, nie bien qu'il ait fait une abjuration et qu'il ait encouru une pénitence, mais ne dit point qu'il n'eût pas fait une telle promesse.

nous trouvons solide, intelligente, et vraiment bonne comme défense de la cause de l'Eglise, la réponse de Mgr le cardinal Gousset, lorsqu'il nous dit, non pas seulement au sujet de ces décisions, mais, ce qui est plus radical et plus fort, en même temps que parfaitement logique, au sujet de l'interprétation de l'Ecriture sainte elle-même, dans sa *Théologie dogmatique*, *traité de l'Ecriture sainte* (1re part., chap. VIII, § 282, t. II, p. 157, édit. in-8°. Paris, 1852), sur la session IV, citée plus haut,

ment imploré bien des fois sa grâce complète, le 8 janvier 1642, c'est-à-dire neuf ans après, à l'âge de 78 ans, devenu complétement aveugle.

Dans le préambule de la sentence, on avait mis la citation d'une lettre du cardinal Bellarmin à Galilée, laquelle lettre lui avait été remise officiellement le 5 mars 1616 et dont copie avait été enregistrée au procès. Dans cette lettre, qui, malheureusement pour lui, l'assimilait à un relaps, le cardinal disait que « Galilée avait reçu notification de la déclaration *faite par le pape* (Paul V) et publiée par la S. Congrégation de l'Index, contre le système attribué à Copernic », et il certifiait l'engagement que Galilée avait pris de se taire désormais (*).

Urbain VIII, en 1624, avait attribué, par maintes déclarations faites, en faveur de Galilée, au cardinal Hohenzoller, *à la sainte Eglise* la condamnation du 7 mars 1616 et n'avait accueilli Galilée qu'à la condition qu'il n'enseignerait pas le système de Copernic. Ce pape était tellement convaincu de la valeur catholique, infaillible et irréformable de cette condamnation et regardait si bien Galilée comme ayant, par son système du monde, professé une hérésie, qu'après sa mort, bien qu'il n'eût jamais cessé d'aimer ce grand homme, dont la piété était exemplaire, la science d'observation si perspicace et l'esprit si fin, mais le caractère faible et peureux par suite d'un amour trop grand de sa propre tranquillité, il répondit à l'ambassadeur Niccolini, lorsqu'il s'agit de lui élever un monument funèbre, « qu'il serait d'un mauvais exemple pour le monde que de tels honneurs fussent rendus à un homme qui avait été traduit devant l'inquisition romaine pour une opinion si fausse et si erronée, qui l'avait communiquée à beaucoup d'autres, et qui avait donné un si grand scandale à la chrétienté. »

Tout le monde, à cette époque, ainsi qu'on peut le constater par beaucoup de monuments, par exemple, les lettres de Mgr Guerenghi, celles de l'ambassadeur Guicciardini, celles du P. Le Cazre, la supplique du P. Castelli, la biographie de Galilée de Viniani, etc., etc., considérait le décret de l'index de 1616 comme un décret de l'Église. Il est bien vrai que certains esprits très-supérieurs, tels que Descartes, Gassendi, le P. Riccioli, faisaient une distinction entre une telle condamnation par une S. Congrégation de cardinaux, et une véritable condamnation de valeur œcuménique. Il est bien vrai que ceux-là mêmes, en confirmation de leur distinction, arguaient aussi de l'absence de ratification explicite du pape comme chef de l'Église, au bas de la condamnation, — ratification qui n'est jamais dans aucun décret de Congrégation — pour en atténuer la portée. Mais, à cette époque, la définition du Concile du Vatican n'existait pas encore, et l'on était dans la période des dix-huit premiers siècles de l'Église, pendant laquelle avaient les mêmes droits au giron catholique les deux grandes écoles de l'*ecclésiarchisme* et du *cathédrarchisme*, qui étaient si éloignées l'une de l'autre sur la question de l'importance à attribuer aux décisions dogmatiques de la cour de Rome. De Cyprien à Bossuet, la première de ces écoles, qui, dans les temps de la déclaration du clergé gallican de 1682, prit le nom impropre de *gallicanisme*, avait des soutiens dans toutes les Églises de la catholicité, et, depuis l'établissement des Congrégations romaines, elle ne leur attribuait pas l'importance qu'elles devaient prendre au XIXe siècle. Elle contestait, d'une part, la valeur absolue de l'*ex cathedra* le plus formel, et sur les conditions de cet *ex cathedra* elle était beaucoup plus difficile que nous ne devons l'être aujourd'hui, ainsi qu'on en a pu juger par la discussion à laquelle nous nous sommes livré sur les textes du Concile du Vatican.

(*) C'est ainsi que s'explique la contradiction apparente entre la lettre de Bellarmin du 26 mai, que nous avons citée, laquelle provenait d'une très-grande bienveillance du cardinal à l'égard du savant, et cette lettre du 5 mars, également signée de lui, qui servit à prouver que Galilée avait pris l'engagement de se taire.

du Concile de Trente, *De editione et usu sacrorum librorum*, que d'après le sens de cette session, « la fidélité à la tradition des interprètes des textes sacrés (qui sont l'Eglise et le consentement unanime des saints Pères) n'est obligatoire qu'en ce qui intéresse *la foi et les mœurs*, et non en ce qui concerne *l'astronomie ou la géologie*. »

En généralisant cette règle, qui est identique à celle que nous avons vu sortir de la lettre même du Concile du Vatican, nous aurons, d'une part, beaucoup de choses qui pourraient être soutenues par tel ou tel auteur comme étant en dehors de la foi et de la morale chrétiennes, mais que nous n'entreprendrons pas de spécifier ici parce que ce serait entrer dans le vaste domaine des discussions théologiques, et d'autre part, une grande liberté et une grande latitude laissées au savant dans ses investigations, selon que l'a prévu et défini le Concile du Vatican dans sa constitution *Dei filius*, laquelle est ainsi conçue sur ce point important :

« Et non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être discordantes, mais elles se prêtent aussi un mutuel secours ; puisque la droite raison démontre les fondements de la foi, et, éclairée par sa lumière, développe la science des choses divines ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs et l'enrichit d'amples connaissances. C'est pourquoi tant s'en faut que l'Eglise s'oppose à la culture des arts et des sciences humaines, qu'au contraire elle la favorise et la propage de mille manières ; car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en découlent pour la vie des hommes ; bien plus, elle reconnaît que, de même que ces choses sont venues de Dieu, le maître des sciences, ainsi elles conduisent à Dieu avec l'aide de la grâce, si elles sont bien traitées. Et assurément elle n'empêche pas que ces arts et ces sciences, chacune dans sa sphère, se servent de leurs propres principes et de leur propre méthode ; mais, reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin à ce que, en s'opposant à la doctrine divine, elles n'admettent chez elles des erreurs, ou que, dépassant leurs limites propres, elles n'envahissent et perturbent les choses qui sont de la foi. » (*Chap.* IV, *traduction littérale.*)

De cette manière, nous aurons même un moyen facile d'expliquer les retraits de certains ouvrages de la liste de l'index, après que ces ouvrages y avaient figuré. Pic de la Mirandole, par exemple, fut condamné par Innocent VIII, en 1487, dans treize des neuf cents thèses philosophico-théologiques qu'il s'était proposé de soutenir, et fut innocenté, pour les mêmes thèses, en 1493, par Alexandre VI. Mais pourquoi chercher si loin, quand nous avons devant nous les retraits de l'Index de Copernic, de Képler et de Galilée ? Ces grands noms, après avoir tenu leur place, comme nous l'avons dit dans la note, pendant plus de deux cents ans, sur le catalogue des auteurs prohibés, à savoir depuis l'année 1616 jusqu'à l'année 1835, en furent retirés, à cette dernière date, lors d'une classification plus soignée et d'une réimpression du catalogue qui fut faite à Rome, sur mandat de Grégoire XVI,

par Fr. Thomas-Antoine Degola, secrétaire de la S. Congrégation de l'Index, avec ordre de faire disparaître tous les exemplaires qui restaient encore de l'édition de 1819 qui avait été la dernière. En effaçant les noms et les ouvrages de Copernic, de Képler et de Galilée, on effaça ceux de Diego de Zoniga et de Forcarini qui les y accompagnaient depuis deux siècles pour le même motif.

Nous avons écrit la dissertation qui précède l'esprit flottant dans une indifférence parfaite à l'égard de tout système préconçu sur la question qui y est traitée. Cette question porte sur l'infaillibilité ecclésiastique ; nous avons tiré toute la réponse de la lettre même de la définition vaticane. En existe-t-il d'autres ? Nous n'en connaissons point ; et aussi longtemps qu'on ne pourra nous présenter que celle-là, nous gardant bien d'y ajouter comme d'y retrancher la plus faible nuance, nous nous bornerons à répéter la parole de Pie IX déjà citée : « qu'elle est assez claire par elle-même, qu'elle n'a besoin ni d'explication ni de commentaire, et qu'il suffit, à quiconque la lit, d'un esprit dégagé de passion pour en saisir facilement le véritable sens »

L'abbé Le Noir

Septembre 1875.

AVERTISSEMENT

DE BERGIER,

QUI SE TROUVE DANS L'ÉDITION DE PARIS DE 1788.

Si la partie théologique de l'*Encyclopédie* a tardé à paraître, nous espérons que le public nous pardonnera ce retard, lorsqu'il sera instruit des difficultés que nous avons eues à vaincre, et de l'immensité du travail dont nous nous sommes trouvé chargé.

D'environ deux mille cent articles dont cet ouvrage est composé, il y en a au moins un quart qui manquaient dans l'ancienne *Encyclopédie*, ou qui n'avaient été traités que comme des articles de grammaire ; il a fallu les faire. Un nombre presque égal contenaient une doctrine fausse ou suspecte ; ils avaient été copiés dans des écrivains hétérodoxes, ou faits par des littérateurs qui, par leurs principes, favorisaient l'incrédulité ; il a fallu les corriger. Plusieurs renfermaient des discussions inutiles ; nous les avons abrégés. D'autres étaient incomplets ; nous y avons ajouté ce qui nous a paru nécessaire. Quelques-uns ont été retranchés comme superflus. Nous n'avons par vu, par exemple, où était la nécessité de faire vingt articles de l'arianisme, parce que les partisans de cette hérésie ont porté autant de noms différents ; de distinguer *homoousios* et *consubstantiel*, dont l'un est la traduction de l'autre ; de parler du dimanche des *Palmes* et de celui des *Rameaux ;* de changer une lettre pour placer *corban* et *korban; chirotonie* et *keirotonie*, au lieu de l'*imposition* des mains ; *purim* et *phurim*, qui signifient les *sorts ;* de mettre des mots grecs ou hébreux au lieu des mots français qui y répondent. Ainsi, à presque tous les égards, notre travail doit paraître absolument neuf.

Des trois parties qu'il embrasse, savoir, la théologie dogmatique, la critique sacrée, et l'histoire ecclésiastique, la première est celle qui demande le plus d'attention, et qui renferme le plus de difficultés. Comme toute autre science, elle a son langage particulier, certaines expressions consacrées à exprimer les mystères, desquelles on ne peut se départir sans s'exposer à tomber dans l'erreur. On ne doit pas exiger d'un théologien qu'il emploie d'autres termes plus clairs tirés du langage ordinaire, ni qu'il fasse comprendre évidemment des vérités que Dieu a révélées pour être crues sur sa parole, quoique nous ne puissions pas les concevoir.

Depuis près de dix-huit cents ans que la théologie chrétienne est formée, il ne s'est pas écoulé un seul siècle dans lequel elle n'ait été combattue par quelque secte de mécréants ; cette science est donc devenue très-contentieuse. Comme elle consiste à savoir non-selement ce que Dieu a révélé, mais comment cette doctrine a été attaquée, et comment elle a été défendue, il n'est presque pas un seul article qui ne soit un sujet de dispute ; un théologien écrit donc toujours au milieu d'une foule d'ennemis, et jamais ils ne furent en plus grand nombre que dans notre siècle. On ne doit donc pas être étonné de nous voir continuellement aux prises avec les sociniens, avec les protestants, qui ont renouvelé presque toutes les anciennes erreurs ; avec les déistes et les autres incrédules qui les ont copiés tous. Nos maîtres en théologie sont les Pères de l'Eglise ; nous nous croyons obligé de suivre leur exemple. Or, ces auteurs respectables ont écrit, chacun dans leur temps, contre les erreurs qui faisaient du bruit pour lors, et non contre celles dont le souvenir était à peu près effacé ; il est de notre devoir de les imiter.

Nous ne sommes pas assez injustes pour accuser les protestants d'avoir voulu, de propos délibéré, favoriser les ennemis du christianisme ; mais il n'est pas moins vrai que, sans le vouloir, ils leur ont fourni presque toutes leurs armes ; c'est un événement que nous n'avons pas pu nous dispenser de faire remarquer une infinité de fois, parce que la chose est évidente. Si les protestants se fâchent de se trouver continuellement dans notre ouvrage associés aux incrédules, ce n'est pas à nous qu'ils doivent s'en prendre, mais à leurs docteurs. Chez les luthériens, Mosheim et Brucker ; chez les calvinistes, Beausobre, Basnage, Le Clerc, Barbeyrac ; chez les anglicans, Chillingworth et Bingham, sont ceux dont nous avons principalement consulté les livres, parce que ce sont les derniers qui ont écrit, et qui paraissent

avoir le plus de réputation. Ils ont cherché à donner une nouvelle tournure aux anciennes objections ; ils ont eu l'art de défigurer la plupart des faits de l'histoire ecclésiastique ; il n'est presque pas un seul des Pères de l'Eglise, contre lequel ils n'aient formé des accusations ; ils ont donc imposé une nouvelle tâche aux théologiens catholiques, à laquelle nos meilleurs controversistes n'ont pas pu satisfaire : nous avons donc été obligé de nous en charger ; et si nous n'avons pas répondu à tout, nous croyons du moins avoir fait le plus essentiel. En donnant une courte notice des ouvrages des Pères, nous avons tâché de faire leur apologie.

Il en est de même des personnages de l'ancien Testamen dont l'histoire sainte a loué les vertus, et que les incrédules, en marchant sur les traces des manichéens, se sont appliqués à noircir. Mais loin de chercher à multiplier les articles de critique sacrée, nous en avons supprimé un grand nombre. Il nous a semblé inutile de disserter sur des expressions que tout le monde entend, ou sur des termes qui n'ont rien d'extraordinaire, et de copier le *Dictionnaire de la Bible*. Il est plus nécessaire, sans doute, d'éclaircir les passages dont les hérétiques ou les incrédules ont abusé, ou qui font un objet de dispute entre les théologiens.

On doit comprendre qu'un *Dictionnaire théologique*, quelque exact qu'il puisse être, ne pourra jamais tenir lieu d'un cours de théologie complet, dans lequel on rassemble sur chaque question toutes les preuves et les réponses aux objections ; où l'on fait voir la liaison que nos dogmes ont entre eux, de manière que l'un éclaircit et confirme l'autre (1). Ce serait une erreur de croire qu'avec le secours d'un *Dictionnaire* aussi abrégé, l'on peut devenir grand théologien. Si celui-ci avait été destiné à paraître seul, il aurait nécessairement fallu le rendre plus étendu, y faire entrer plusieurs articles de métaphysique, de morale, d'histoire, de discipline, de jurisprudence canonique, que nous avons dû laisser à ceux auxquels ils appartiennent.

Il n'aurait pas été difficile non plus de le charger de citations ; mais il suffit d'avertir, en général, que, pour la *Critique sacrée*, les *Prolégomènes de la Polyglotte d'Angleterre*, la *Philosophie sacrée de Glassius*, les *Dissertations et les Préfaces de la Bible d'Avignon*, en 17 volumes in-4°, sont les principales sources où

(1) Un Dictionnaire théologique a d'autres avantages que n'offre point un traité complet : il est d'un usage plus général ; on le consulte plus commodément, plus agréablement ; il renferme d'ailleurs un grand nombre d'articles, dont n'est point susceptible un cours de théologie.

l'on a puisé. Pour l'*Histoire ecclésiastique,* Fleury, Cave, Dupin, Tillemont, dom Cellier, sont les auteurs qu'il aurait fallu citer continuellement. Nous n'avons pas hésité de copier plusieurs observations dans les protestants desquels nous venons de parler, surtout de Mosheim, lorsqu'elles nous ont paru vraies et dignes de l'attention du lecteur. Pour la théologie dogmatique, quand nous aurions mis à chaque article les noms de Petau, de Tournély, de Wittasse, de Lherminier, de Juénin, ou de quelques auteurs plus modernes, le lecteur n'en aurait pas été plus instruit ; ces ouvrages sont connus de tous les théologiens, et les autres personnes ne sont pas tentées de les lire.

Nous n'avons pas la vanité de croire que ce *Dictionnaire* est tel qu'il devrait être ; un seul homme, quelque laborieux qu'il soit, ne peut suffire à cette entreprise. Ceux qui viendront après nous, pourront faire mieux ; il est plus aisé de voir les défauts d'un ouvrage déjà fait, que de les éviter en le composant.

BERGIER.

1788.

INTRODUCTION

DE BERGIER.

DESSEIN DE LA PROVIDENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION, ORIGINE ET PROGRÈS DE L'INCRÉDULITÉ.

§ I.

Dieu, disent les Pères de l'Eglise, donne au genre humain des leçons convenables à ses différents âges (1) ; comme un père tendre, il a égard au degré de capacité de son élève ; il fait marcher l'ouvrage de la grâce du même pas que celui de la nature, pour démontrer qu'il est l'auteur de l'un et de l'autre. Tel est le principe duquel il faut partir, pour concevoir le plan que la sagesse éternelle a suivi, en prescrivant aux hommes la religion.

Ce plan renferme trois grandes époques relatives aux divers états de l'humanité. Dans les siècles voisins de la création, le genre humain, dans une espèce d'enfance, n'avait encore d'autre société que celle des familles, d'autres lois que celles de la nature, d'autre gouvernement que celui des pères et des vieillards. Dieu révéla aux patriarches *une religion domestique*, peu de dogmes, un culte simple, une morale dont il avait gravé les principes au fond des cœurs. Le chef de famille était le pontife-né de cette religion primitive. Emanée de la bouche du Créateur, elle devait passer des pères aux enfants, par les leçons de l'éducation. La tradition domestique, les pratiques du culte journalier, la marche régulière de l'univers et la voix de la conscience se réunissaient pour apprendre aux hommes à n'adorer qu'un seul Dieu. Ce premier lien de société, ajouté à ceux du sang, était assez puissant

(1) Tertull. l. de Virgin. velandis, c. 1 ; S. Aug., l. de vera Relig., c. 26 et 27, etc. ; Teodoret, Hæret. Fab., l. 5, c. 17 ; De Provid., orat, 10, etc.

pour unir les diverses branches d'une même famille, et pour former insensiblement des associations plus étendues.

Cette idée de la religion primitive n'est pas de nous, elle est tirée des livres saints. L'Ecclésiastique, après avoir parlé de la création de nos premiers parents, ajoute : « Dieu les a remplis » de la lumière de l'intelligence, leur a donné la science de l'esprit, » a doué leur cœur de sentiment, leur a montré le bien et le » mal ; il a fait luire son œil sur leurs cœurs, afin qu'ils vissent la » magnificence de ses ouvrages ; qu'ils bénissent son saint nom, » qu'ils le glorifiassent de ses merveilles et de la grandeur de ses » œuvres. Il leur a prescrit des règles de conduite, et les a rendus » dépositaires de la loi de vie. Il a fait avec eux une alliance éter- » nelle, leur a enseigné les préceptes de sa justice. Ils ont vu » l'éclat de sa gloire, ont été honorés des leçons de sa voix ; il » leur a dit : fuyez toute iniquité ; il a ordonné a chacun d'eux de « veiller sur son prochain » (1).

Mais la religion révélée de Dieu est un joug que l'homme consent difficilement à porter ; s'il n'ose le secouer absolument, il cherche à le rendre moins incommode. La négligence des pères, l'indocilité des enfants, la jalousie, l'intérêt, la crainte, passions inquiètes et ombrageuses, firent interrompre peu à peu les pratiques du culte commun, et oublier la tradition domestique. L'homme se fit autant de divinités qu'il y a d'êtres dans la nature ; il ne suivit que son caprice dans le culte qu'il leur rendit. Bientôt il y eut autant de religions que de peuplades ; chacune voulut avoir ses dieux tutélaires. Cette division fatale est une des causes qui ont le plus retardé les progrès de la civilisation.

§ II.

Après plusieurs siècles, un grand nombre d'hommes se réunirent, commencèrent à suivre des lois et des usages communs, à former un peuple, une république, un royaume. Mais ces nations naissantes, toujours en défiance les unes à l'égard des autres, demeurèrent dans un état de guerre ; elles ne s'approchaient que pour se dépouiller et s'entre-détruire ; tout étranger était censé un ennemi. Déjà plongées dans l'erreur, comment pouvaient-elles être corrigées ? comment faire revivre la révélation donnée à nos premiers pères ? Dieu donna aux Hébreux *une religion nationale*, incorporée aux lois et à la constitution de leur république, ou plutôt destinée à la fonder. Relative au climat, au génie de cette nation, aux dangers dont elle était environnée, elle était faite non pour un peuple déjà policé, mais qui allait le devenir. C'est donc relativement à l'intérêt politique, à l'utilité natio-

(1) Eccl., c. 17, ℣ 5 et suiv.

nale qu'il faut l'envisager, pour en voir la sagesse, et pour estimer le temps de sa durée.

Telle est encore l'idée que nous en donne le même auteur sacré : « Dieu, dit-il, a préposé un chef à chaque nation ; mais » il a réservé pour sa part les Israélites. Il a éclairé toutes leurs » démarches, comme le soleil répand sa lumière sur toute la na» ture ; ses yeux n'ont cessé de veiller sur leurs actions ; leurs ini» quités n'ont point effacé l'alliance qu'il avait faite avec eux » (1).

L'homme s'était égaré en prenant pour des dieux les différentes parties de la nature ; Dieu frappa de grands coups sur la nature, pour faire sentir aux hommes qu'il en était le maître. Il effraya les Egyptiens, les Chananéens, les Assyriens, les Hébreux, par des prodiges de terreur. *J'exercerai,* dit-il, *mes jugements sur les dieux de l'Egypte ;* il déclare qu'il fait des miracles, non pour les Hébreux seuls, mais pour apprendre à tous les peuples *qu'il est le Seigneur.* Il les fit en effet sous les yeux des nations qui jouent le plus grand rôle dans le monde connu. Dieu ne révéla point de nouveaux dogmes, mais il annonça de nouveaux desseins. La croyance de Moïse et des Hébreux était la même que celle d'Adam et de Noé ; le décalogue est le code de morale de la nature ; le culte ancien fut conservé ; mais Dieu le rendit plus étendu et plus pompeux : dans une société policée, il fallait un sacerdoce ; la tribu de Lévi en fut chargée à l'exclusion des autres. *La tradition nationale* était l'oracle que les Hébreux devaient consulter ; toutes les fois qu'ils s'en écartèrent, ils tombèrent dans l'idolâtrie ; dès qu'ils voulurent fraterniser avec leurs voisins, ils en contractèrent les vices et les erreurs.

Mais Dieu ne laissa point ignorer ce qu'il avait résolu de faire dans les siècles suivants. Par la bouche de ses prophètes, il annonça la vocation future de toutes les nations à sa connaissance et à son culte. La religion juive n'était qu'un préparatif à la révélation plus ample et plus générale, que Dieu voulait donner, lorsque le genre humain serait devenu capable de la recevoir.

§ III.

Ce temps était arrivé, quand le Fils de Dieu vint annoncer, sous le nom d'*Evangile* ou de bonne nouvelle, une *religion universelle.* La révélation précédente avait eu pour but de former un royaume ou une république sur la terre ; Jésus-Christ prêcha le *royaume des cieux.* Une grande monarchie avait englouti toutes les autres ; tous les peuples policés étaient devenus sujets du même souverain. Les arts, les sciences, le commerce, les conquêtes, les communications établies, avaient enfin disposé les peuples à fraterniser

(1) Eccli., c. 17, ℣ 14 et suiv.

et à se réunir dans une seule Eglise. Le Fils de Dieu envoie ses apôtres prêcher l'Evangile *à toutes les nations*. J'en ferai, dit-il, un seul troupeau sous un même pasteur (1). Si ce dessein n'avait pas été conçu dans le ciel, il serait le plus beau qui eût pu se former sur la terre ; et si Jésus-Christ n'était pas Dieu, il serait encore le meilleur et le plus grand des hommes.

Ceux-ci étaient moins grossiers et moins stupides que dans les siècles précédents ; aussi les signes de la mission du Sauveur n'ont point été des prodiges de terreur, mais des traits de bonté. Les mœurs étaient plus douces, mais plus voluptueuses ; il fallait une morale austère pour les corriger. Une philosophie curieuse et téméraire n'avait laissé subsister aucune vérité ; il fallait des mystères pour la confondre et pour réprimer ses attentats. Les usages de la vie civile avaient acquis plus de décence et de dignité ; il fallait un culte noble et majestueux. Les connaissances circulaient d'une nation à une autre ; *la tradition universelle* ou *la catholicité* était donc la base sur laquelle l'enseignement devait être fondé. Telle est en effet la constitution du christianisme.

Ce n'est pas le connaître que de l'envisager comme une religion nouvelle, isolée, qui ne tient à rien, qui n'a ni titres, ni ancêtres. Ce caractère est l'ignominie de ses rivales ; ainsi elles portent sur leur front le signe de leur réprobation. Le christianisme est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création ; il s'est avancé avec les siècles, il n'a paru ce qu'il est qu'au moment où l'ouvrier y a mis la dernière main. Aussi les apôtres nous font remarquer que le verbe éternel qui est venu instruire et sanctifier les hommes, est celui-là même qui les a créés (2). Saint Augustin, dans ses livres *de la Cité de Dieu*, envisage la vraie religion comme une ville sainte, dont la construction a commencé à la création, et ne doit être finie que quand ses habitants seront tous réunis dans le ciel.

Ce plan sublime n'a pu éclore dans l'esprit d'un homme ; il embrasse toute la durée des siècles ; ceux mêmes qui, dans les premiers âges, ont concouru à son exécution, ne le connaissaient pas. C'est Jésus-Christ qui nous l'a révélé. Saint Jean, au commencement de son évangile ; saint Paul, dans sa lettre aux Galates, et dans le premier chapitre de l'épître aux Hébreux, l'ont clairement développé. Le christianisme est la religion du sage, de l'homme parvenu à l'âge viril et à la maturité parfaite (8).

L'auteur de l'Ecclésiastique, qui a si bien présenté les deux

(1) Fiet unum ovile et unus pastor. *Joan.*, c. 10, ℣ 16,
(2) Joan., c. 1, Heb., c. 1,
(3) Ephes., c. 4, ℣ 13.

premières époques de la révélation, ne pouvait peindre la troisième ; il l'a précédée de plus de deux cents ans ; mais il prie Dieu d'accomplir ses promesses et les prédictions des anciens prophètes ; « afin, dit-il, que l'on reconnaisse la fidélité de ceux » qui ont parlé en votre nom, et pour apprendre à toutes les » nations que tous les siècles sont présents à vos yeux » (1).

§ IV.

Un signe non équivoque de l'opération divine est la constance et l'uniformité ; ce caractère brille dans la nature, il n'éclate pas moins dans la religion. Dieu n'a point enseigné aux hommes dans un temps le contraire de ce qu'il leur avait dit dans un autre ; mais à certaines époques il leur a révélé des vérités, dont il ne les avait pas encore instruits auparavant. La croyance des patriarches n'a point été changée par les leçons de Moïse ; le symbole des chrétiens, quoique plus étendu, n'est point opposé à celui des Hébreux. Le code de morale donné à Adam se retrouve dans le décalogue ; celui-ci a été renouvelé, expliqué et confirmé par Jésus-Christ ; mais la religion parfaite, qui est immuable dès sa naissance parce qu'elle est l'ouvrage de la sagesse divine, a souvent été défigurée par l'aveuglement et par les passions de l'homme. Dieu ne change point ; l'homme varie continuellement. Plus il oublie et méconnaît les leçons de son Créateur, plus il est nécessaire que ce père sage et bon les renouvelle, les rende plus étendues et plus frappantes.

Dans les égarements de l'homme, rien d'uniforme ; la vérité est une, les erreurs changent à l'infini (2) ; un peuple nie ce que l'autre affirme, les opinions d'un siècle sont effacées par celles du siècle suivant. Tantôt les philosophes ont enseigné qu'il y a autant de dieux que d'êtres dans la nature ; tantôt, qu'il n'y en a point du tout. Dans un temps, ils ont confondu la Divinité avec l'âme du monde ; dans un autre, ils ont cru que Dieu était l'artisan du monde, mais qu'il ne se mêlait point de le gouverner. Les uns nous ont accordé une âme, les autres nous l'ont refusée ; ceux-là combattaient pour la liberté humaine, ceux-ci pour la fatalité ; telle secte croyait à la vie future, telle autre n'y ajoutait point de foi. Les plus anciens enseignèrent une morale assez pure ; leurs successeurs la corrompirent, ou la sapèrent par les fondements. Dans tous les lieux du monde on raisonnait sur la religion ; dans aucun l'on n'osait y toucher, de peur de la rendre pire. Le peuple suivait à l'aveugle les leçons de ses conducteurs

(1) Eccli., c. 36, ℣ 16.
(2) Theod., de Prov., orat. 1, pag. 321.

et la tradition de ses ancêtres : fables, contradictions, déréglement partout.

Au milieu de cette nuit profonde, un rayon de vérité brille dans un coin de l'univers, une religion pure y subsiste ; elle descend en droite ligne du premier homme, par conséquent du Créateur ; elle s'est perpétuée dans une seule branche de familles successives. Lorsqu'elle est prête à s'éteindre, Dieu paraît de nouveau et se fait entendre : il parle en maître souverain de la nature ; les Hébreux étonnés tremblent, écoutent dans le silence. Il faut les séparer de toutes les nations livrées à l'erreur, les assujettir par une loi sévère. Vingt fois ils veulent en secouer le joug, autant de fois ils sont forcés de le reprendre. Lors même qu'ils y paraissent le plus soumis, ils en prennent les dogmes de travers, en corrompent la morale, altèrent le sens des promesses divines. Dieu cependant est fidèle à les accomplir ; au moment qu'il a marqué d'avance, son Verbe incarné paraît parmi les hommes, revêtu de tous les caractères de la Divinité. Annoncé par les prophètes, attendu par les justes, précédé par des prodiges, né du sang le plus noble qu'il y eût dans l'univers, il reçoit le nom de *Sauveur ;* admirable par sa doctrine, étonnant par ses miracles, respectable par ses vertus, aimable par ses bienfaits, il prêche le royaume des cieux. Mais cette lumière luit dans les ténèbres : il est méconnu, rejeté, condamné par la nation même qu'il venait instruire et sauver. Il meurt, ressuscite, monte au ciel, ordonne et prédit la conversion du monde : elle s'accomplit ; le christianisme est établi, il subsiste depuis dix-huit cents ans, malgré les efforts renaissants des incrédules de tous les siècles. Voilà le tableau de la religion. On ne peut y méconnaître la main de l'intelligence toute-puissante et éternelle, qui d'un coup d'œil embrasse tous les siècles (1), voit toutes les révolutions que doivent subir ses créatures, trace dès le premier instant le plan qu'elle suivra dans toute la durée des temps.

§ V.

Pour en saisir l'ensemble, nous avons trois signes qu'il ne faut pas séparer. Dans l'histoire de la religion que nous présentent les écrivains sacrés, nous voyons :

1° Une chaîne de faits qui se succèdent, qui ne laissent aucun vide, où l'on ne peut rien déplacer. L'ordre des générations et des événements nous conduit d'Adam à Noé, de Noé à Abraham, de celui-ci à Moïse, de Moïse à Jésus-Christ. La création et la chute de l'homme, le déluge universel et la dispersion des peu-

(1) Tu es Deus conspector sæculorum. *Eccl.*, c. 36, ỳ 19.

ples, la vocation d'Abraham et les prédictions qui regardent sa postérité, sont trois grandes époques auxquelles se rapportent les faits intermédiaires, et qui préparent de loin la révélation donnée par Moïse. Celle-ci nous fait envisager la venue du Messie et la conversion des peuples, comme le terme auquel tous ces préparatifs doivent aboutir. Voilà un plan général, un dessein suivi, qui démontre que rien n'est arrivé par hasard, et que rien n'a été écrit sans raison; ce n'est point ainsi que sont tissues les annales mensongères des autres peuples, auxquelles les philosophes trouvent bon de donner la préférence.

2° Une chaîne de vérités prouvées par ces faits mêmes, toujours relatives aux besoins actuels et à la situation dans laquelle se trouve le genre humain. Sous la première époque, tout concourt à inculquer ce dogme capital, qu'il y a un seul Dieu créateur, dont la providence dirige tous les événements, et qu'il gouverne en maître absolu le monde qu'il a tiré du néant. Sous la seconde, tout se rapporte à démontrer que ce même Dieu est le fondateur de la société civile, l'arbitre souverain de la destinée des peuples, qu'il les place et les déplace, les élève ou les humilie, les éclaire ou les laisse dans l'aveuglement, comme il lui plaît. Sous la troisième, le but principal de la révélation est de nous convaincre que Dieu est encore l'auteur de la sanctification de l'homme, que le salut n'est point l'ouvrage de la volonté seule, mais de la grâce divine et des mérites du Médiateur.

Ainsi, depuis la notion du Créateur, et la première promesse faite à l'homme pécheur, l'étendue et la clarté de la révélation va toujours en augmentant, à mesure que l'homme devient capable de leçons plus amples et plus parfaites, jusqu'à la manifestation pleine et entière de la grâce et de la vérité par Jésus-Christ. Par la révélation primitive, la loi naturelle ne paraît connue qu'autant qu'il était nécessaire pour la prospérité des familles, et pour engager les hommes à se rapprocher. Dieu tolère, dans les patriarches, des abus qui devaient être retranchés dans la suite des temps, mais qu'il eût été difficile d'arrêter pour lors, et qui ne pouvaient encore produire d'aussi mauvais effets que chez les peuples mieux civilisés. La loi de Moïse supprime ou diminue une partie de ces abus; mais le *droit des gens*, ou le droit d'une nation à l'égard d'une autre, est encore très-peu connu. Il était nécessaire que les Hébreux demeurassent isolés et dans l'état de séparation dans lequel tous les peuples vivaient pour lors. C'est seulement par l'Evangile, que les grands principes de morale sociale, de charité universelle, d'*humanité*, ont été enfin développés; les anciens philosophes n'en étaient pas mieux instruits que les autres hommes. Ici on reconnaît encore la sagesse de la Providence, qui ne donne à ses enfants que les leçons dont

ils sont susceptibles, et n'exige d'eux des vertus que selon le degré de leurs connaissances.

3° Une chaîne d'erreurs et d'égarements chez les hommes indociles ; erreurs qui viennent toujours de la même source, de leur révolte contre l'autorité divine. Sous la loi de nature, ceux qui se sont écartés de la *tradition domestique*, sont tombés dans le polythéisme et y ont persévéré ; ils ont adoré les ouvrages du Créateur sans l'adorer lui-même ; leur culte n'a été qu'un chaos de profanations. Tel est encore l'état des peuples chez lesquels le flambeau de la révélation ne s'est point rallumé; aucun progrès de la raison humaine, pendant soixante siècles, n'a été capable de les en tirer. Sous la loi mosaïque, lorsque les Juifs ont méconnu leur *tradition nationale*, ils se sont plongés dans l'idolâtrie, comme toutes les nations voisines ; ils ont adoré l'ouvrage de leurs mains, sont devenus aussi aveugles que si Dieu n'avait jamais daigné les instruire. Dans le sein du christianisme, quiconque abandonne la *tradition universelle* ou la *catholicité*, tombe dans l'hérésie qui n'est qu'une philosophie erronée ; mais s'il raisonne de suite, il n'y demeure pas longtemps, il passe rapidement au déisme, au matérialisme, au pyrrhonisme absolu : ou il adore le Dieu de Spinosa, ou il n'adore rien du tout. Nous verrons dans un moment le tissu des conséquences qui conduisent à cet abîme ; l'enchaînement n'en fut jamais aperçu par ceux mêmes qui s'y trouvent enlacés.

§ VI.

Parmi tous ces grands génies qui attaquent aujourd'hui la religion, en est-il quelqu'un qui ait entrepris de renverser le plan général de la révélation, ou qui ait fait de fortes objections pour le détruire ? Pas un seul ne s'en est seulement douté. A les entendre, il semble que la religion soit un hors-d'œuvre dans la société, et que l'on ne sache pas d'où elle est venue ; que Jésus-Christ soit arrivé sur la terre sans être prévu ni attendu; que le christianisme soit le résultat des idées d'un homme singulier, qui a rêvé qu'il était destiné à changer la face de l'univers.

Ce n'est point ainsi qu'il est représenté dans nos livres saints. « Jésus-Christ, disent ses apôtres, n'est pas seulement d'au- » jourd'hui, il était hier, et le même pour tous les siècles (1). Il » était dans les décrets éternels avant la naissance du monde (2). » C'est l'agneau immolé dès la création (3). L'ouvrage qu'il a con-

(1) Heb., c. 13, ℣ 8.
(2) I Petr., c. 1, ℣ 20.
(3) Apoc., c. 13, ℣ 8.

» sommé développe enfin un mystère caché dans le sein de Dieu,
» dès le commencement des siècles, et fait comprendre la sa-
» gesse de sa conduite et de ses desseins éternels (1). » Jésus-Christ a fait de l'Ancien et du Nouveau Testament une seule et même alliance (2). Conséquemment saint Augustin soutient que le christianisme a existé depuis la création (3); et Bossuet, que la religion est la même depuis l'origine du monde (4).

Entreprendre de prouver la vérité et la divinité du christianisme, sans avoir égard aux deux époques de la révélation qui ont précédé, ce serait lui dérober la plus frappante de ses preuves, juger du coin d'un tableau sans envisager l'ensemble, mettre notre religion de niveau avec celle des Indiens et des Chinois. Non, elle tient à l'origine du monde, et doit durer autant que lui. Les autres ne sont que des excrescences ou des taches qui obscurcissent ou défigurent le plan général, ou tout au plus des ombres qui ne servent qu'à mieux faire sortir les traits de lumière.

De même que la religion domestique des patriarches n'a dû persévérer que jusqu'au moment où les peuplades dispersées se rassembleraient pour former des corps de nation, ainsi la religion nationale des Hébreux n'a dû se maintenir que jusqu'à l'époque à laquelle les peuples mieux civilisés seraient capables de composer une société religieuse *universelle*. En suivant le fil de l'histoire, on voit que cette constitution même du christianisme a empêché les peuples de l'Europe de retomber dans la barbarie. Une quatrième révélation générale est donc impossible ; elle ne serait plus analogue à aucun état de la nature humaine. Tant que l'univers sera policé, il doit être chrétien ; il ne peut être bien civilisé que par l'Evangile. Jésus-Christ a embrassé dans son plan toute la durée du monde, lorsqu'il a promis à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Longtemps avant la mission de Moïse, le Messie avait été annoncé comme un *législateur* qui devait *rassembler les peuples ;* aucune prophétie ne nous parle d'un nouvel envoyé : lorsque Dieu lui-même a daigné nous instruire en personne, quel pourrait être le maître capable de nous donner de meilleures leçons?

Jésus-Christ a reçu de son Père le souverain domaine sur toutes choses (5), tout a été créé par lui et pour lui, rien ne subsiste qu'en lui (6) ; son règne dans le ciel est éternel (7), et il ne

(1) Eph.. c. 3, ℣ 9 et 10.
(2) Fecit utraque unum. Eph., c. 1, ℣ 14.
(3) Retract., l. 1, c. 13, n. 3 Ep. 102, q. 2.
(4) *Discours sur l'Hist. univ.*, 2. part. art. 1.
(5) Matth., c. 11, ℣ 27.
(6) Coloss., c. 1, ℣ 16 et 17.
(7) II Pet., c. 1, ℣ 11.

cessera sur la terre que quand tous ses ennemis seront abattus à ses pieds (1).

§ VII

Origine et progrès de l'incrédulité.

D'où peut donc venir l'irréligion, qui de nos jours s'est répandue dans l'Europe entière ? La peste noire, qui au quatorzième siècle ravagea une partie de notre hémisphère, ne fit pas des progrès plus rapides. Les auteurs sacrés ont constamment attribué à l'esprit de ténèbres les erreurs des hérétiques, les superstitions des idolâtres, les artifices malicieux des incrédules (2), et ils nous ont appris à connaître les moyens dont il se sert. Disons-le hardiment, nous n'avons que trop de preuves à produire; l'incrédulité est fille de l'ignorance : dans un siècle qui se croit très-instruit, la religion n'est pas connue. Mais cette ignorance même tient à d'autres causes ; il en est de générales et de particulières ; l'histoire en est tracée dans celle des peuples qui nous ont précédés.

Ce n'est pas la première fois que cette maladie épidémique a paru dans le monde. Les Grecs, parvenus au comble de la prospérité par leurs victoires sur les Perses, se précipitèrent dans l'épicuréisme ; Rome, maîtresse du monde, chargée des dépouilles de l'Asie, fit entrer dans ses murs avec le luxe cette odieuse philosophie ; les Juifs, délivrés de la persécution des rois de Syrie, et enrichis par le commerce d'Alexandrie, virent éclore le saducéisme, qui n'était qu'un épicuréisme grossier. Selon les observations de plusieurs politiques modernes, les mêmes vaisseaux qui ont voituré dans nos ports les trésors du Nouveau Monde, ont dû y apporter le germe de l'irréligion, avec la maladie honteuse qui empoisonne les sources de la vie.

A la suite du luxe, marche la philosophie qui n'est elle-même qu'un luxe de connaissances. Une nation qui s'applaudit d'avoir quitté les mœurs agrestes de ses aïeux, se fait presque un point d'honneur de renoncer à leur croyance. Ne serait-il pas aussi indécent de conserver l'antique religion de nos pères, que de porter les mêmes habits ? L'esprit, devenu calculateur, suppute les avantages d'une nouvelle façon de penser, comme il estime le produit d'un nouveau commerce, ou d'une branche d'industrie ; nos philosophes ont porté l'exactitude jusqu'à évaluer la dépense du pain bénit et des cierges (3) : bientôt l'on marchande

(1) I Cor., c. 15, ℣ 25.
(2) Ephes., c. 5, ℣ 12.
(3) *Encyclop.*, Pain bénit.

combien coûte la vertu, et l'on juge ordinairement qu'elle est trop chère.

Chez un peuple corrompu par l'amour effréné des plaisirs, plus la religion est sainte, plus elle doit devenir odieuse; sa morale se trouve si éloignée du ton général des mœurs, qu'elle ne peut manquer de paraître impraticable : l'esprit, énervé par les faiblesses du cœur, n'envisage plus cette morale qu'avec effroi. On est descendu de sa hauteur par une pente imperceptible; on ne se sent plus assez de force pour regagner le sommet. On argumente pour prouver qu'il est inaccessible, que la tête y tourne, que l'on ne peut y respirer : les philosophes, qui promettent de le démontrer, sont sûrs de trouver des auditeurs dociles. Les uns et les autres s'applaudissent de leur sagacité, vantent les progrès des lumières du siècle, donnent l'irréligion comme le résultat des connaissances qu'ils ont acquises : ce n'est que l'effet des vices qu'ils ont contractés. Si nous pouvions nous flatter d'avoir plus de vertus que nos pères, il nous serait permis de penser que nous sommes aussi beaucoup plus éclairés.

Les panégyristes même du siècle présent nous font remarquer que « l'âge de la philosophie annonce la vieillesse des empires, » qu'elle s'efforce en vain de soutenir. C'est elle qui forma le » dernier siècle des belles républiques de la Grèce et de Rome. » Athènes n'eut de philosophes que la veille de sa ruine, qu'ils » semblèrent prédire. Cicéron et Lucrèce n'écrivirent sur la na- » ture des dieux et du monde qu'au bruit des guerres civiles qui » creusèrent le tombeau de la liberté (1). » Triste réflexion! Si les flambeaux de la philosophie n'étaient que des torches funèbres destinées à éclairer les funérailles du patriotisme et de la vertu, il devrait être défendu, sous peine de la vie, de les allumer jamais.

Un autre spéculateur observe que le laboureur est nécessairement superstitieux, le matelot impie, le guerrier fataliste, l'habitant des villes indifférent (2). Quelle philosophie que celle qui dépend de la profession que l'on exerce, ou du séjour que l'on habite!

Mais il est bon de voir par quels progrès insensibles, par quel enchaînement de conséquences elle est parvenue à ce point d'*indifférence*, que l'on veut nous faire envisager comme le comble de la sagesse.

§ VIII

Il y a un fait constant, et dont plusieurs philosophes sont convenus, c'est que les nations féroces qui ravagèrent l'Europe

(1) *Hist. des Etab. des Europ. dans les Indes*, tom. VII, c. 13.
(2) *Aux Manes de Louis XV*, tom. 1, p. 297.

au cinquième siècle et dans les âges suivants, auraient étouffé jusqu'au dernier germe des connaissances humaines, si la religion n'avait opposé des barrières à leur fureur. Les ecclésiastiques, obligés à l'étude par leur état, conservèrent une faible teinture des sciences qui avaient été cultivées sous la domination des Romains. Il y eut toujours des écoles établies dans l'enceinte des chapitres et des monastères, pour l'instruction de la jeunesse ; le nom de *clerc* devint synonyme avec celui de *lettré*. La langue latine consacrée aux offices de l'Eglise, quoique fort déchue de son ancienne pureté, fut dans la suite un secours pour reprendre la lecture des anciens auteurs. Dans le loisir du cloître, les moines s'occupèrent à rassembler et à copier les écrits que le génie destructeur des Barbares avait épargnés : à la renaissance des lettres, les archives des églises et des monastères ont été les uniques dépôts où l'on a retrouvé les monuments des siècles précédents.

La pompe extérieure du culte divin contribuait à entretenir un reste de goût pour les arts ; les rapports nécessaires avec le siége de Rome, et les pèlerinages de dévotion, furent pendant longtemps le seul lien de communication entre les différentes nations de l'Europe ; la *trève de Dieu*, établie par un motif de religion, suspendit par intervalles les ravages de la guerre. Un des objets de l'institution de plusieurs fêtes fut d'interrompre les travaux des serfs, accablés sous la tyrannie féodale. Avant l'établissement des foires et des marchés publics, les *apports* ou le concours des peuples aux fêtes et aux tombeaux des saints, furent le rendez-vous ordinaire des négociants (1).

Si donc il s'est trouvé quelques vestiges d'humanité, de mœurs, de police, de lumières, parmi les hommes au quinzième siècle, c'est incontestablement au christianisme que l'on en est redevable (2). Sans la résistance que le zèle de la religion opposa aux tentatives réitérées des mahométans, ils auraient envahi l'Italie et les Gaules ; tout était perdu.

Lorsque les premiers littérateurs commencèrent à reprendre le fil des connaissances humaines, on n'avait pas lieu de prévoir que leurs successeurs se serviraient bientôt, pour attaquer la religion, des secours mêmes qu'elle leur avait conservés, et tourneraient contre elle les armes qu'ils avaient reçues de sa main : la révolution fut aussi prompte qu'elle avait été imprévue.

Il était impossible qu'au milieu des ténèbres qui avaient couvert la face de l'Europe pendant plusieurs siècles, il ne se fût glissé

(1) La première foire franche en France a commencé à Saint-Denis. *Hist. des Etabliss. Europ. dans les Indes*, tom. II, p. 2.

(2) *Vues philos.* de Prémontval, tom. I. p. 154 ; Hume, *Hist de la maison de Tudor*, tom. II, pag. 9.

des abus dans la religion, que les mœurs du clergé ne se sentissent de la licence qui avait régné dans tous les états ; c'est de là que l'on est parti pour lancer les premiers traits contre la constitution même du christianisme.

Ceux qui s'annoncèrent au seizième siècle, sous le titre de réformateurs, sentirent ces abus ; ils crurent y remédier en détruisant le principe auquel ils les attribuaient, savoir l'autorité de l'Eglise. Ils ne virent pas qu'ils faisaient une brèche par laquelle toutes les erreurs allaient bientôt pénétrer ; que, pour renverser successivement tous les dogmes et les fondements mêmes de la foi chrétienne, il n'y avait qu'à suivre la route qu'ils venaient de tracer. En effet, bientôt en imitant leur méthode, les sociniens rejetèrent tous les dogmes qui leur parurent incompréhensibles, citèrent au tribunal de la raison les oracles de la parole divine. Instruits par cet exemple, les déistes ne voulurent plus admettre aucune révélation, révoquèrent en doute plusieurs vérités de la religion naturelle. Enfin le matérialisme, armé de leurs arguments, osa lever sa tête altière, et nier l'existence de Dieu. Les sceptiques, frappés du choc de ces divers systèmes, conclurent qu'il n'y a rien de certain ; qu'en fait de religion et de morale, un philosophe doit s'en tenir au doute absolu. De là est née l'*indifférence* pour toutes les opinions, à laquelle on donne le nom de *tolérance*. Dans l'excès du délire, l'esprit humain ne peut aller plus loin.

§ IX

Cette progression surprenante est clairement marquée par les époques des personnages qui ont été à la tête de ces différents partis, et par la date de leurs ouvrages. Luther commença de dogmatiser en 1517 ; Calvin en 1532 ; Lélio, Socin et Gentilis, vers 1550. Viret, l'un des réformateurs, a parlé des premiers déistes dans son instruction chrétienne, en 1563. Vanini, athée décidé, fut exécuté en 1619. Spinosa n'a paru que quarante ans après ; La Motte-le-Vayer et Bayle, deux sceptiques, ont écrit sur la fin de ce même siècle ; Montagne les avait précédés.

En Angleterre, les progrès de l'incrédulité ont été les mêmes. Après les divers combats des différentes sectes protestantes et sociniennes, le déisme y eut des prosélytes. Le lord Herbert de Cherbury, premier auteur anglais qui l'ait réduit en système, publia son livre *de Veritate*, en 1624. Hobbes, Tolland, Blount, Schaftsbury, Tindal, Morgan, Chubb, Collins, Woolston, Bolingbrocke, sont venus à la suite. Ce dernier, de même que Hobbes et Tolland, a semé des principes d'athéisme dans ses ouvrages ; David Hume, plus récent, a professé le scepticisme dans les siens.

Nos incrédules Français, qui parlent aujourd'hui si haut, n'ont

été que les copistes des Anglais ; c'est un fait aisé à vérifier. Ils ont commencé par enseigner le déisme ; insensiblement ils en en sont venus au matérialisme pur ; pour achever la dégradation, le pyrrhonisme absolu se montre à découvert dans la plupart de leurs livres. Nous citerons ci-après quelques-unes de leurs maximes (1).

Ce phénomène, constammant renouvelé, ne peut être un effet du hasard ; déjà on l'avait remarqué chez les anciens philosophes. Trois cents ans avant notre ère, les dogmes de la religion naturelle et de la morale avaient été trop faiblement établis par Pythagore, par Socrate, Platon et Aristote, qui avaient précédé cette époque ; ils avaient mêlé des erreurs à ces vérités essentielles. Les épicuriens et les cyniques qui parurent alors, attaquèrent, les uns l'existence de la Divinité ou du moins sa providence ; les autres, les lois de la morale. Leurs égarements furent remplacés par les hypothèses de Pyrrhon et de ses descendants, qui ne voulaient admettre aucune vérité.

Il n'en faut pas davantage pour convaincre un esprit droit, non-seulement de la nécessité de la révélation, mais du besoin que nous avons d'une autorité visible pour nous guider en matière de religion : l'une de ces vérités découle évidemment de l'autre. L'auteur de l'article *Unitaires*, dans l'Encyclopédie, a très-bien montré la progression que doit faire un raisonneur, dès qu'il a franchi la barrière de l'autorité (2). Sur ce point important, les principes sont exactement d'accord avec les faits, ils servent d'appui les uns aux autres.

§ X

Le premier essai des novateurs fut d'attaquer l'autorité de la tradition ; ils ne virent pas qu'en renversant la tradition des dogmes, ils sapaient du même coup la tradition des faits. Car enfin on ne conçoit pas pourquoi il est plus difficile aux hommes de rendre témoignage de ce qu'ils ont entendu, que d'attester ce qu'ils ont vu : s'ils sont indignes de croyance sur le premier chef, nous ne voyons pas quelle confiance on peut leur accorder sur le second. Dès que la tradition des faits est aussi caduque et aussi incertaine que la tradition des dogmes, le christianisme ne peut se soutenir, il est appuyé sur des faits. Tous les arguments que l'on a rassemblés contre l'infaillibilité de la tradition

(1) Les sectateurs des divers systèmes d'incrédulité ne sont appuyés sur aucune preuve positive, mais sur les difficultés qu'ils voient dans les opinions de leurs adversaires. Des difficultés et des objections peuvent inspirer des doutes; mais elles n'opèrent point la conviction. En général les incrédules sont flottants, incertains et non persuadés.

(2) Voyez encore Bayle, *Dict. Crit.*, art. *Acosta*, Apol. pour les cathol., t. 2, c. 4.

dogmatique, ont donc servi à ébranler en général toute certitude morale ou historique (1). Celle-ci étant intimement liée à la certitude physique, comme nous le ferons voir, les coups portés à l'une ne pouvaient manquer de retomber sur l'autre. Quand on est parvenu à douter des vérités physiques, il ne reste qu'un pas à faire pour contester les principes métaphysiques sur lesquels portent nos raisonnements. A proprement parler, ces trois espèces de certitude sont appuyées sur le même fondement, sur le sens commun (2); l'on ne peut donner atteinte à l'une, sans diminuer la force des autres.

Dans la vue de détruire l'autorité de la tradition dogmatique, les novateurs soutinrent que les pasteurs de l'Eglise avaient

(1) Voyez Daillé, *de usu Patrum*.
(2) V. Beaties, an essai on the Nature ad immutability of Truth.

BERGIER

M. Gousset, devenu depuis archevêque de Reims, quand il donna, en 1826, son édition du dictionnaire de Bergier, (Besançon.) était un des ardents disciples de Lamennais et de la doctrine du *sens commun;* aussi se proposa-t-il pour but principal, en donnant cette édition, de propager cette doctrine, et ce fut dans cette visée qu'il l'enrichit d'un grand nombre de notes. Voici la première de ces notes, dans laquelle il compte Bergier, non sans quelque raison, parmi les anciens auteurs qui avaient préludé au système de certitude de son maître M. de Lamennais :

« A proprement parler, dit M. Bergier, ces trois espèces de certitude, c'est-» à-dire la certitude métaphysique, la certitude physique et la certitude mo-» rale, sont appuyées sur le même fondement, sur le *sens commun.* » Cette proposition n'est point une assertion irréfléchie de la part de l'auteur; elle s'accorde parfaitement avec la doctrine qu'il a développée dans plusieurs endroits de ses ouvrages.

« Dans son *Traité de la vraie Religion*, t. IV, p. 134, édit. de Besançon, 1820, il dit « qu'en dernière analyse, la certitude métaphysique se réduit, aussi » bien que les autres, au *dictamen du sens commun.* » Nous lisons dans le même » ouvrage, t. I, p. 60, que, par la conduite de Dieu envers le genre humain, » dès l'origine du monde, par les égarements des peuples qui ont oublié la » révélation primitive, par les erreurs des philosophes anciens et modernes, » il est prouvé jusqu'à l'évidence que la raison seule est très-faible, qu'elle » n'a jamais su dicter à l'homme ce qu'il devait croire et pratiquer. » — « A » parler exactement, l'homme n'a que des lumières d'emprunt; Dieu l'a créé » pour être façonné par l'éducation et la société; abandonné à lui-même, il » serait presque réduit à l'animalité pure : il est de la nature de l'homme » que la religion lui soit transmise par l'éducation. » (Tome IV, p. 12.) — « A proprement parler, la raison n'est rien autre chose que la faculté d'être » instruit et de sentir la vérité, lorsqu'elle nous est proposée. » (*Dict. théol.*, art. *Raison.*) — Si l'on prétend que rien n'est plus conforme aux idées généralement reçues que d'admettre une religion, une loi naturelle, M. Bergier répond que « la religion prescrite aux premiers hommes était naturelle, dans » ce sens qu'elle était conforme aux besoins de l'humanité, à la nature de » Dieu et à la nature de l'homme; que, lorsque nous en sommes instruits, » nous pouvons, par les lumières de la raison, en sentir et en démontrer la » vérité; mais qu'elle n'est point naturelle dans ce sens, qu'aucun homme » soit parvenu, par ses propres recherches, à en découvrir tous les dogmes » et tous les préceptes, et à les professer dans leur pureté. Personne ne l'a

changé la doctrine des apôtres, que la plupart de nos dogmes sont de nouvelles inventions de la théologie. Aujourd'hui les incrédules nous apprennent que les apôtres mêmes ont changé la doctrine de Jésus-Christ ; que le christianisme, tel que nous le professons, a été fabriqué par saint Paul et par ses sectateurs. Julien avait fait cette rare découverte, il l'a transmise aux docteurs modernes (1).

Pour décréditer les témoins de la tradition, les critiques protestants se sont déchaînés contre les Pères de l'Eglise ; ils ont suspecté leur doctrine, leur morale, leur capacité, leur conduite, leur bonne foi (2). Des anciens Pères aux apôtres, la distance

» connue que ceux qui l'ont reçue par tradition. » (*Traité de la vraie Religion*, tom. IV, pag. 72.)

Plus tard, Mgr Gousset, dans sa théologie dogmatique, se rétracta, d'une manière générale, de ce qu'il avait écrit en faveur des doctrines Lamennaisiennes; voici les termes mêmes dont il se servit :

« L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, après avoir admirablement établi la nécessité de la foi dans le premier volume, entreprit, dans le second, de fixer le criterium de la certitude en toutes choses sur le *sens commun*, dont il poussait trop loin l'application...... Ce système a été condamné par l'encyclique *singulari*, de Grégoire XVI, du 25 juin 1834...... Les évêques de France ont souscrit à l'encyclique de Grégoire XVI; nous avons été nous-même heureux de la publier, comme vicaire capitulaire de Besançon, conjointement avec les autres administrateurs du diocèse. Par cet acte nous rétractions tout ce que nous aurions pu dire ou écrire dans le sens du système philosophique de l'*essai*. Ce système n'avait point été compris de ceux qui l'avaient embrassé ; ils ne se le présentaient pas tel qu'il est : ce qui explique la facilité avec laquelle ils l'ont abandonné. »

Plus tard encore, Mgr Doney, évêque de Montauban, reproduisit l'édition de Mgr Gousset, en y ajoutant quelques articles que nous conserverons sauf à y ajouter quelques notes s'il en est besoin ; et il eut soin de retrancher de sa nouvelle édition un certain nombre des notes de M. Gousset, celles qui soutenaient trop explicitement les doctrines de Lamennais sur la certitude ; mais il conserva beaucoup de ces mêmes notes qui contiennent assez clairement encore ces doctrines. Nous venons d'en donner une, la première, mais nous supprimerons les autres et comme vieilleries et comme choses condamnées et comme choses implicitement rétractées par leur auteur. Quant à Bergier, bien qu'on trouve chez lui quelques émissions qui paraissent favorables à une théorie anticartésienne, nous croyons qu'il n'y a jamais pensé et que M. Gousset abusait singulièrement alors de ses paroles ; le mot *sens commun*, par exemple, dont il se sert ici n'est pas du tout pris par lui dans le sens que lui donnait Lamennais ; Bergier emploie ce mot comme il aurait employé celui de *bon sens*. Nous trouverons pourtant chez cet auteur des passages qui auront besoin d'être corrigés au point de vue dont il s'agit dans cette note.

LE NOIR.

(1) *Hist. crit. de J.-C.*, *Table des saints. Examen crit. de saint Paul*, etc.

(2) Daillé, *de usu Patrum.* Si les apôtres eux-mêmes n'ont pas été exempts d'erreurs et de faiblesses, faut-il s'étonner que leurs disciples les plus zélés en aient été susceptibles ? Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 8, § 39, etc.

n'est pas longue, les déistes l'ont franchie ; ils ont appliqué aux apôtres les mêmes reproches que l'on avait faits à leurs successeurs (1). Il n'est pas une seule de leurs objections contre les écrits des Pères, qui n'ait été rétorquée contre ceux des apôtres. Les mêmes arguments que les critiques avaient faits contre l'authenticité de certains livres de l'Ecriture, ont été tournés par les incrédules contre tous les autres livres ; les objections que l'on oppose actuellement aux miracles du christianisme, ont été forgées par les protestants contre les miracles opérés dans l'Eglise romaine.

Lorsqu'il fut question d'examiner la mission des prétendus réformateurs, les catholiques objectèrent que des hommes, qui avaient été sujets à toutes les passions humaines, et à des erreurs dont leurs disciples étaient forcés de rougir, ne pouvaient avoir été suscités de Dieu pour réformer l'Eglise. Pour se tirer de ce mauvais pas, les novateurs répondirent que les apôtres mêmes avaient été sujets aux erreurs et aux passions humaines, et s'efforcèrent de le prouver. De ces accusations, quoique fausses, les déistes concluent que les apôtres n'ont point été envoyés de Dieu pour éclairer et corriger les hommes : bientôt cette critique impie s'est jetée sur Jésus-Christ même, a noirci sa doctrine, ses mœurs, ses intentions, ses vertus, et a tiré contre lui la méme conséquence. Les sociniens, devenus déistes, affectèrent de faire de pompeux éloges de Jésus-Christ ; mais ils vomirent des torrents de bile contre Moïse (2) : leurs successeurs, moins hypocrites, ont également blasphémé contre l'un et l'autre. Les manichéens et les marcionites, qui soutenaient que la religion juive était trop grossière pour avoir été révélée par un Dieu infiniment sage, prétendaient aussi que ce monde est trop imparfait pour être l'ouvrage d'un Dieu infiniment bon : ainsi s'enchaînent les erreurs.

Si nous disons aux protestants qu'un fidèle doit user de sa raison pour connaître quelle est la véritable Eglise, et pour peser les preuves de son infaillibilité, mais, qu'après l'avoir connue, il doit se laisser guider par cette autorité : absurdité ! s'écrient-ils ; il s'ensuivrait que l'Eglise pourrait enseigner toutes sortes d'erreurs, sans que ses membres aient droit de consulter leur raison, pour savoir s'ils doivent les admettre ou les rejeter. Est-il plus difficile à la raison de juger quelle est la vraie doctrine, que de savoir quelle est la véritable Eglise ? Très-bien, ont répliqué les déistes ; selon vous, on ne peut juger de la mission de Jésus Christ et des apôtres, ni de l'inspiration des livres saints, que

(1) *Première lettre écrite de la Montagne*, p. 23 et 29 ; *Troisième lettre*, p. 97, 98, 118.

(2) V. Morgan, *Moral. philosopher*, etc.

par la raison ; donc c'est encore à elle de voir si leur doctrine est vraie ou fausse : autrement Jésus-Christ, les apôtres, l'Ecriture pourraient enseigner toutes sortes d'erreurs; sans que nous eussions droit de consulter la raison, pour savoir si nous devons les admettre ou les rejeter.

En vertu de cette rétorsion, il a fallu convenir que c'est à la raison en dernier ressort de juger quelle est, dans l'Ecriture même, la doctrine digne ou indigne de Dieu, par conséquent révélée ou non révélée. Alors l'Ecriture ne nous impose pas plus d'obligation de croire, que tout autre livre. C'est le déisme pur. Dans les ouvrages faits par les protestants contre les déistes, nous n'avons vu aucune réponse à cet argument.

Les différentes sectes, pour s'établir, demandèrent la tolérance, bien résolues de ne pas l'observer lorsqu'elles auraient acquis des forces. Selon les principes qu'elles posèrent, la tolérance doit être illimitée ; les juifs, les mahométans, les païens, les déistes, les athées, ont autant de droit d'y prétendre qu'un hérétique quelconque. Ce point a été démontré de concert par les catholiques, par les protestants, par les incrédules (1). En effet toutes les raisons, sur lesquelles les calvinistes avaient exigé la tolérance, ont été rétorquées contre eux-mêmes par les sociniens (2). Les déistes, à leur tour, s'en sont servis pour prouver qu'il leur était permis de dogmatiser (3). Enfin, les athées les font valoir aujourd'hui en leur faveur, et s'en autorisent pour enseigner impunément le matérialisme (4). Il est ainsi démontré par le fait, aussi bien que par le raisonnement, que la tolérance universellement réclamée est l'aliment de toutes les erreurs et la destruction de toute religion.

§ XI

Si nous suivons la progression des controverses qui se sont élevées successivement, nous ne verrons pas moins l'effet que devait produire le principe d'où l'on est parti, et la chaîne de conséquences qu'il a fallu parcourir. Dès que les réformateurs se furent élevés contre l'autorité de l'Eglise, et qu'ils s'arrogèrent le droit de juger du sens de l'Ecriture, ce livre divin, loin de concilier les opinions et de réunir les esprits, ne servit qu'à les diviser. Les mêmes arguments, par lesquels les calvinistes avaient attaqué le mystère de l'Eucharistie, servirent aux sociniens pour

(1) Papin, *sur la tolérance des protestants* ; Bayle, *Com. phil.*, II. part., c. 7, *Traité sur la tolérance*, c. 22 ; Hume, *Hist. nat. de la Religion*, p. 68.
(2) Bossuet, 6e *Avert. aux protestants*, III, part.
(3) *Emile*, tom. 3, pag. 172. *Lettre à M. de Beaumont*, p. 74.
(4) *Syst. de la nat.*, t. 2, c. 11, 12, 13.

combattre tous les autres mystères. La plus forte objection que les premiers aient cru faire contre la transsubstantiation, a été tournée par David Hume contre tous les miracles (1). D'autres sont allés plus loin. Si Dieu ne nous a point enseigné d'autres vérités que celles qui paraissent d'accord avec la lumière naturelle, on ne voit pas pourquoi la révélation était nécessaire. Dès que le christianisme nous enseigne des mystères, il y a lieu de penser qu'il n'est pas une religion révélée, et qu'il n'est pas appuyé sur des preuves sûres. Les ennemis de la révélation commencent par les préjuger fausses : il n'est pas besoin, selon eux, des preuves surnaturelles pour établir des vérités conformes aux lumières de la nature ; preuve, selon eux , qui ne peut nous obliger à croire des dogmes contraires à nos idées surnaturelles. On a donc contesté les prophéties et les miracles ; on a soutenu qu'ils sont non-seulement faux, mais impossibles : pour le prouver, on a eu recours au système de la *nécessité* ou de la *fatalité,* qui tient au matérialisme. Mais si les preuves du christianisme sont autant de fables, si cette religion qui paraît si sainte n'est qu'une imposture, y a-t-il une Providence qui veille sur la religion, un Dieu qui exige de l'homme un culte, et qui lui impose des lois ? Lorsqu'un pareil doute vient à éclore, on n'est pas loin de l'athéisme.

Les déistes ont encore attaqué la révélation, parce qu'elle n'a pas été donnée à tous les hommes ; on leur a montré que leur prétendue religion naturelle est dans le même cas, qu'elle a été méconnue par les païens, qu'elle est ignorée des peuples barbares : nouvelle objection contre la Providence ; les athées l'ont fait valoir. On a démontré aux déistes, que quiconque admet un Dieu, admet des mystères ; que plusieurs attributs de Dieu sont incompréhensibles, et semblent inconciliables. Pour ne pas reculer, nos déistes révoquent en doute tous les attributs de la Divinité que l'on ne conçoit pas. Il n'est pas difficile aux athées de tourner en ridicule un Dieu dont les déistes n'osent rien affirmer.

Ceux-ci fondent leur incrédulité sur l'insuffisance des témoignages de la révélation ; les premiers établissent la leur sur l'insuffisance des preuves que fournit la raison. Selon les déistes, la Providence n'a pas assez fait de bien aux hommes dans l'ordre de la grâce ; selon les athées, elle n'en a pas assez fait dans l'ordre de la nature, puisqu'il y a du mal dans le monde. Mais prendrons-nous pour mesure de la bonté divine l'entêtement des esprits opiniâtres et l'ingratitude des mauvais cœurs ? En comparant la justice divine à la justice humaine, les déistes et les sociniens ont soutenu que Jésus-Christ n'a pas pu satisfaire pour nous ; en

(1) L'auteur d'Emile a très-bien prouvé aux protestants, qu'en établissant le déisme il n'avait fait que suivre les principes fondamentaux de la réforme. *Deuxième lettre de la Montagne*, p. 47, 69.

comparant la bonté divine à la bonté humaine, les athées concluent que l'existence du mal anéantit le dogme de la Providence.

§ XII

L'axiome sacré des uns et des autres est que l'homme ne doit écouter que sa raison, ne se rendre qu'à l'évidence, rejeter tout ce qui lui paraît faux et absurde. Voyons les divers usages que l'on a faits de cette maxime séduisante.

Je vois clairement que telle loi, telle discipline, tel usage religieux est un abus ; que la raison, le bon ordre, le bien public en exigent la réforme ; donc je dois travailler à introduire une discipline contraire, malgré tous les obstacles ; rompre, s'il le faut, toute société avec ceux qui s'obstineront à maintenir l'usage actuel. Voilà le fondement de la conduite de tous les schismatiques.

Je conçois avec une évidence invincible, qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; la divinité de Jésus-Christ est donc une erreur : qu'un corps ne peut pas être en différents lieux au même moment ; la présence réelle de Jésus-Christ, dans toutes les hosties consacrées, est donc un dogme absurde : que Dieu ne peut pas être un et trois ; le mystère de la Trinité est donc une contradiction. Les passages de l'Ecriture qui semblent prouver la divinité du Verbe, la présence réelle, ou la Trinité, doivent être expliqués par d'autres qui me paraissent dire le contraire. Ainsi ont raisonné les ariens, les sociniens, les protestants, et tous les sectaires qui ont paru depuis la naissance de l'Eglise.

Je suis intimement convaincu que Dieu ne peut pas révéler des dogmes absurdes, inintelligibles, contradictoires, indignes de sa sagesse et de sa véracité suprême ; je vois de pareils dogmes dans toutes les religions qui se disent révélées : donc toutes ces prétendues révélations sont des chimères ; donc toutes les preuves sur lesquelles on peut les appuyer, sont fausses ; donc il faut s'en tenir à la religion naturelle. Tel est le système des déistes.

Il n'est pas possible de douter qu'un Dieu, qui prendrait intérêt au culte des hommes, ne leur en révélât directement, actuellement et sans interruption, la forme ; il ne souffrirait pas qu'ils le lui refusassent par une ignorance invincible. S'il y avait un Dieu, s'écriait Toland, et un Dieu qui s'intéressât au bonheur des humains, sans doute il prendrait pitié de l'état d'incertitude et d'ignorance où je suis (1). C'est le langage de ceux qui soutiennent l'indifférence des religions, et qui n'en veulent aucune.

Il est évident qu'un être doué de qualités incompatibles, dont les attributs sont inconciliables et contradictoires, n'existe pas : or,

(1) *Dial. sur l'âme*, pag. 64.

quelle que soit l'idée que l'on veut me donner de Dieu, non-seulement je n'y conçois rien, mais j'y vois des contradictions formelles : donc Dieu n'existe pas, et ne saurait exister. Les athées ne cessent de répéter cette prétendue démonstration (1).

Un philosophe ne doit admettre que ce qu'il conçoit, et dont l'existence lui est démontrée. Or, ce qu'on dit des esprits ou des substances distinguées de la matière, est inconcevable ; leurs qualités, leurs opérations, leur manière d'être, sont autant de mystères inintelligibles, dont on ne peut avoir aucune idée claire. Je ne conçois que des corps, mes sens ne peuvent m'attester l'existence d'un être distingué de la matière ; donc tout est matière, les esprits sont des chimères. Voilà le grand argument des matérialistes.

Puisqu'un philosophe ne doit admettre que ce qu'il conçoit, je ne puis affirmer l'existence d'aucun être quelconque. L'essence de la matière et la plupart de ses propriétés sont inconcevables. Ce que l'on dit du temps ou de la durée, soit finie, soit infinie, de l'espace créé ou incréé, du mouvement, de la divisibilité de la matière, du principe intérieur des opérations de l'homme, des causes physiques, etc., est inintelligible ; il n'est pas un seul de ces objets sur lequel on ne puisse faire des questions insolubles ; d'ailleurs les sens nous trompent, ils ne nous attestent que des apparences ; leur témoignage ne doit jamais prévaloir à celui de la raison ; donc il n'y a rien de certain ; l'on doit tout au plus admettre des probabilités et des vraisemblances. Ainsi ont parlé les acataleptiques, les académiciens, les sceptiques, les phyrroniens souvent copiés par les philosophes modernes.

§ XIII

Si la maxime sur laquelle se fondent les incrédules est vraie, le phyrrhonisme est donc le seul système raisonnable. Après avoir supposé que l'évidence de nos idées doit être la seule règle de nos jugements, on prouve doctement que cette évidence est réduite à rien. Un philosophe ne la voit que dans ses propres opinions, quelque absurde qu'elles soient d'ailleurs (2).

Pour résumer en deux mots, les protestants ont dit : nous ne devons croire que ce qui est expressément révélé dans l'Ecriture, et c'est la raison qui en détermine le vrai sens. Les sociniens ont répliqué : donc nous ne devons croire révélé que ce qui est

(1) *Syst. de la natur.* tom. II ch. 1. *Traité des erreurs populaires*, pag. 114, etc.

(2) Je n'ose être d'aucun avis ; je ne vois qu'incompréhensibilité dans l'un et dans l'autre système. *Quest. sur l'Encyclop.*, Idée, sect. 1. Adorez Dieu, soyez honnête homme, et croyez que deux et deux font quatre. *Dict. philos.*, Nécessaire.

conforme à la raison. Les déistes ont conclu : donc la raison suffit pour connaître la vérité sans révélation; toute révélation est inutile, par conséquent fausse. Les athées ont repris : or, ce que l'on dit de Dieu et des esprits est contraire à la raison : donc il ne faut admettre que la matière. Les phyrrhoniens viennent fermer la marche, en disant : le matérialisme renferme plus d'absurdités et de contradictions que tous les autres systèmes : donc il ne faut en admettre aucun (1).

Selon un déiste anglais : de même que le calvinisme a produit des enthousiastes dans son origine, il a fait éclore enfin des athées. Un athée n'est qu'une espèce d'enthousiaste, idolâtre de sa raison, qui déclame contre Dieu et sa providence (2).

Ainsi le premier pas dans la carrière de l'erreur a conduit nos raisonneurs téméraires au dernier excès d'aveuglement; ainsi la raison livrée à elle-même ne trouve plus de borne où elle puisse s'arrêter ; elle est entraînée par le fil des conséquences beaucoup plus loin qu'elle n'avait prévu. Tout homme, qui a suivi la naissance et le progrès de différentes opinions, est convaincu, qu'entre la vérité établie par la main de Dieu et le pyrrhonisme absolu, il n'y a point de milieu où l'esprit humain puisse demeurer ferme.

Quiconque se pique de raisonner, doit être chrétien catholique, ou entièrement incrédule, et pyrrhonien dans toute la rigueur du terme.

Nos adversaires mêmes ont confirmé par leur aveu la vérité de cette théorie : ils disent que le christianisme, une fois détruit, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ne tiennent presque plus à rien; mais que si l'on admet un Dieu, l'on est forcé de dévorer toute la suite des conséquences qu'en tirent les superstitieux, c'est-à-dire, les chrétiens ;que ceux-ci raisonnent plus conséquemment, et sont plus d'accord avec eux-mêmes que les déistes ; que le déisme est un système où l'esprit humain ne peut pas longtemps s'arrêter (3). C'est donc uniquement la crainte des conséquences qui conduit les incrédules à l'athéisme ; de peur d'être forcés à croire trop, ils prennent le parti de ne rien croire du tout. Leur manière de philosopher, dit un encyclopédiste, n'est au fond que l'art de *décroire* (4). De même que les sociniens ont dé-

(1) En traçant cette généalogie impure, nous n'avons aucune intention de chagriner les protestants; s'ils méconnaissent leurs descendants, ceux-ci, plus honnêtes, ne renient point leurs ancêtres ; ce sont les protestants, disent-ils, qui ont commencé la révolution; mais ils ne sont pas allés assez loin. Enfin l'on est allé si loin, qu'il faudra nécessairement reculer.

(2) Morgan. *Moral. philosopher*, tom. I, pag, 219.

(3) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 7, p. 221 et suiv. Chap. 12, pag. 357. *Première lettre à Sophie*, pag. 5 ; *Deuxième lettre*, pag. 41, *Dial. sur l'âme*, pag. 145, 146; *Le bon Sens*, § 117, 118.

(4) *Encyclop.*, Unitaires, p. 399.

montré aux protestants qu'ils n'avaient pas suivi leur principe jusqu'où il peut aller, et s'étaient arrêtés sans savoir pourquoi, un déiste prouve aux sociniens qu'ils sont coupables de la même inconséquence. Mais un athée retombe sur les déistes, et leur montre qu'ils sont eux-mêmes des raisonneurs pusillanimes, et qu'ils se contredisent ; enfin un pyrrhonien, à son tour, fait voir aux athées qu'ils déraisonnent, qu'un dogmatique quelconque prête le flanc à ses adversaires, et se trouve bientôt percé de ses propres traits. Nous demandons si, la dispute étant réduite à ce point, le triomphe de la religion peut encore paraître douteux ; pour se débarraser de ses ennemis, elle n'a qu'à leur laisser le soin de s'entre-détruire.

§ XIV

Quand on connaît les vrais motifs qui déterminent la plupart des déserteurs de la religion, l'on n'est plus tenté de leur prêter l'oreille ; ils ont eu la complaisance de les dévoiler eux-mêmes.

« Si nous remontons, dit l'un d'entre eux, à la source de la » prétendue philosophie de ces mauvais raisonneurs, nous ne » les trouverons point animés d'un amour sincère pour la vé- » rité ; ce n'est point des maux sans nombre que la superstition » a faits à l'espèce humaine, dont nous les verrons touchés ; nous » verrons qu'ils se trouvent gênés des entraves importunes que » la religion, quelquefois d'accord avec la raison, mettait à leurs » déréglements. Ainsi c'est leur perversité naturelle qui les rend » ennemis de la religion ; ils n'y renoncent que lorsqu'elle est » raisonnable ; c'est la vertu qu'ils haïssent encore plus que l'er- » reur et l'absurdité. La superstition leur déplaît, non par sa » fausseté, non par ses conséquences fâcheuses, mais par les « obstacles qu'elle oppose à leurs passions, par les menaces » dont elle se sert pour les effrayer, par les fantômes qu'elle em- » ploie pour les forcer d'être vertueux... »

« Des mortels emportés par le torrent de leurs passions, de » leurs habitudes criminelles, de la dissipation, des plaisirs, » sont-ils bien en état de chercher la vérité, de méditer la na- » ture humaine, de découvrir le système des mœurs, de creuser » les fondements de la vie sociale ? La philosophie pourrait-elle » se glorifier d'avoir pour adhérents, dans une nation dissolue, » une foule de libertins dissipés et sans mœurs, qui méprisent » *sur parole* une religion comme lugubre et fausse, sans con- » naître les devoirs qu'on doit lui substituer. Sera-t-elle donc » bien flattée des hommages intéressés, ou des applaudisse- » ments stupides d'une troupe de débauchés, de voleurs publics, » d'intempérants, de voluptueux, qui, de l'oubli de leur Dieu et » du mépris qu'ils ont pour son culte, concluent qu'ils ne se

» doivent rien à eux-mêmes ni à la société, et se croient des sa
» ges, parce que souvent, *en tremblant et avec remords*, ils fou-
» lent aux pieds des chimères qui les forçaient à respecter la dé-
» cence et les mœurs (1)? »

Nous n'aurions pas osé dire d'aussi terribles vérités, mais il nous est permis de les copier ; les incrédules ne peuvent être mieux définis que par les maîtres qui les ont formés.

L'auteur du *Système de la nature* ne s'est pas exprimé avec moins d'énergie, en recherchant les causes qui peuvent porter à l'athéisme et à l'irréligion. La première est, selon lui, l'indignation qu'inspire à tout homme qui pense la vue des maux qu'ont produits dans le monde l'idée de Dieu et la religion. La seconde est la crainte importune que doit faire naître dans l'esprit de tout raisonneur conséquent l'idée d'un Dieu tel que ses affreux ministres le peignent, c'est-à-dire, d'un Dieu vengeur du crime, et rémunérateur de la vertu. La troisième sont les passions et les intérêts des hommes qui les poussent à faire des recherches.

La question est de savoir si un esprit préoccupé par la crainte, par les passions, est fort en état de faire des recherches avec succès, et de découvrir la vérité.

« Nous conviendrons, dit-il, que souvent la corruption des
» mœurs, la débauche, la licence, et même la légèreté d'esprit,
» peuvent conduire à l'irréligion ou à l'incrédulité ; mais on peut
» être libertin, irréligieux, et faire parade d'incrédulité, sans
» être athée pour cela... Bien des gens renoncent aux préju-
» gés reçus, par vanité et sur parole ; ces prétendus esprits-
» forts n'ont rien examiné par eux-mêmes, ils s'en rapportent
» à d'autres qu'ils supposent avoir pesé les choses plus mûre-
» ment...... Un voluptueux, un débauché enseveli dans la crapule,
» un ambitieux, un intrigant, un homme frivole et dissipé, une
» femme déréglée, un bel esprit à la mode ; sont-ils donc des
» personnages bien capables de juger d'une religion qu'ils n'ont
» point approfondie, de sentir la force d'un argument, d'em-
» brasser l'ensemble d'un système ?........ Les hommes corrom-
» pus n'attaquent les dieux, que lorsqu'ils les croient ennemis
» de leurs passions. »

Cependant, selon le même auteur, « il faut être désintéressé,
» pour juger sainement des choses ; il faut des lumières et de
» la suite dans l'esprit, pour saisir un grand système. Il n'ap-
» partient qu'à l'homme de bien examiner les preuves de l'exis-
» tence de Dieu et les principes de toute religion...... L'homme
» honnête et vertueux est seul juge compétent dans une si
» grande affaire (2).

(1) *Essai sur les préjugés*, c. 8, p. 181 et suiv.
(2) *Syst. de la nat.*, t. II, c. 10, pag. 360 et suiv.

Si, avant de lire un livre écrit contre la religion, l'on commençait par demander : L'auteur est-il un homme de bien, vertueux, honnête, sage, désintéressé ? il est fort douteux qu'aucun de ces ouvrages fût dans le cas de faire fortune.

Un troisième dit avec franchise : « J'aime mieux être anéanti » une bonne fois, que de brûler toujours ; le sort des bêtes me » paraît plus désirable que le sort des damnés. L'opinion qui » me débarrasse de craintes acccablantes dans ce monde, me pa- » raît plus riante que l'incertitude où me laisse l'opinion d'un Dieu » sur mon sort éternel... On ne vit point heureux, quand on trem- » ble toujours. Un Dieu, qui damne éternellement, est évidem- » ment le plus odieux des êtres que l'esprit humain puisse in- » venter (1). »

Voilà donc la source dans laquelle nos philosophes ont puisé tant de lumières, *la crainte de brûler toujours ;* mais cette crainte n'entre point dans une âme pure, honnête, vertueuse : l'enfer n'est destiné qu'aux méchants. Avouer que l'on est tourmenté par cette idée, c'est reconnaître que l'on n'a pas la conscience nette. Nos adversaires préfèrent, non l'opinion la plus vraie et la mieux prouvée, mais *la plus riante* et la plus commode ; c'est le goût et non le raisonnement qui les détermine.

L'un des derniers qui aient écrit, convient de même qu'entre la religion et l'athéisme, c'est le cœur, le tempérament, et non la raison qui décide du choix (2).

L'auteur du livre de l'Esprit n'avait pas trop bonne opinion de ses confrères. « Peut-être, dit-il, nos auteurs sont-ils quel- » quefois plus soigneux de la correction de leurs ouvrages, que » de celle de leurs mœurs, et prennent-ils exemple sur Averroës, » ce philosophe qui se permettait, dit-on, des friponneries qu'il » regardait, non-seulement comme peu nuisibles, mais même » comme utiles à sa réputation (3). »

Un autre avoue qu'aux termes de la caducité, les principes de la religion reprennent l'ascendant, parce qu'alors nous n'avons plus besoin des raisons qui nous tranquillisaient au sein des plaisirs (4). Il est donc bien décidé que l'on n'est incrédule qu'autant que 'on a besoin de raisons pour se tranquilliser au sein des plaisirs.

§ XV

Peut-être en est-il plusieurs qui ne méritent point ce reproche, et qui ont au moins des mœurs décentes. Mais ce n'est point à

(1) *Le bon Sens*, § 108, 182, 188.
(2) *Aux mânes de Louis XV*, pag. 291.
(3) *De l'Esprit*, 2. Disc., c. 6, p. 142.
(4) *Dialog. sur l'âme*, p. 135 et suiv. Tenez votre âme en état de désirer toujours qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez jamais. J. J. Rousseau, *Esprit et Maximes*, etc. p. 4.

nous à faire des recherches sur leur conduite ; nous ne pouvons en juger mieux que sur leur propre témoignage. Or, il est difficile d'avoir bonne opinion de maîtres qui, de leur aveu, ont formé tant de disciples corrompus, et de nous fier à des principes toujours adoptés par les cœurs vicieux et par les esprits pervers.

Selon eux, nous attribuons mal à propos à l'incrédulité les vices qui viennent plutôt du luxe et des passions (1) : soit; donc ils ont encore plus de tort de les attribuer à la religion. Mais dans quel cas les passions causeront-elles plus de ravage ? Sous le joug de la religion qui les condamne, ou sous le règne de l'incrédulité qui leur lâche la bride ? Jamais le luxe ne fut porté à l'excès chez une nation, sans traîner à sa suite le libertinage d'esprit et de cœur. Que la philosophie incrédule soit fille du luxe, comme tous les autres vices, c'est ce que nous n'ignorons pas ; un tel père ne fera jamais honneur à ses enfants.

« L'athéisme, disent-ils, n'est point fait pour le vulgaire, ni » même pour le plus grand nombre des hommes..... Des êtres » ignorants, malheureux et tremblants, se feront toujours des » dieux... Les principes de l'athéisme ne sont point faits pour » le peuple, ni pour les esprits frivoles, ni pour les hommes ambitieux et remuants, ni pour un grand nombre de personnes » instruites d'ailleurs, mais qui n'ont point assez de courage (2). » Cependant l'on répète sans cesse la maxime, que la vérité est faite pour tout le monde ; d'où il s'ensuit clairement que l'athéisme n'est pas la vérité.

« Leucippe, Démocrite, Epicure, Straton, et quelques autres » Grecs, osèrent déchirer le voile épais du préjugé, et prêcher » l'athéisme ; ils ne furent pas écoutés. Chez les modernes, Hobbes, » Spinosa, Bayle, etc., ont marché sur les traces d'Epicure ; mais » leur doctrine ne trouva que peu de sectateurs, dans un monde » trop enivré de fables pour écouter la raison.,.. Ceux qui ont » eu le courage d'annoncer la vérité, ont été communément punis de leur témérité (3). Il est fort dangereux que nos docteurs » de la vérité n'aient encore aujourd'hui le même sort. »

Ils demandent « quel mal on peut faire aux hommes en leur » proposant ses idées ? Le pis aller est de les laisser dans le » doute et dans la dispute ; n'y sont-ils pas déjà (4)? » Mais ils observent que, pour bien des gens, leur ôter les idées de Dieu, ce serait leur arracher une portion d'eux-mêmes (5) ; que le doute sur

(1) *Histoire des Etabliss. des Europ. dans les Indes*, tom. 5, liv. 13, p. 176.
(2) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 10, 12, 13, p. 317, 352, 381. *Le bon Sens*, § 195.
(3) *Le bon Sens*, § 204.
(4) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 11 et 13, pag. 331, 384.
(5) *Ib.*, c. 13, p. 388.

ce sujet n'est rien moins qu'un oreiller commode (1); que le doute, en fait de religion, est un état plus cruel que d'expirer sur la roue (2). Rendons grâces à ces maîtres charitables qui veulent nous arracher une portion de nous-mêmes, et nous mettre dans un état pire que d'expirer sur la roue. Si, après des déclarations aussi précises, ils viennent à bout de séduire quelqu'un, il a grande envie d'être séduit. Montaigne, parlant d'eux, les appelait hommes bien misérables et écervelés, qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent (3).

§ XVI

On croit peut-être que les incrédules modernes ont fait des découvertes dont les anciens n'avaient aucune connaissance, qu'ils ont créé de nouveaux systèmes; erreur. Ils ont puisé leurs matériaux dans des sources abondantes, et qui ne sont point inconnues. Pour attaquer les vérités de la religion naturelle, ils ont ramené sur la scène les objections des épicuriens, des pyrrhoniens, des cyniques, des académiciens rigides et des cyrénaïques; c'est une doctrine renouvelée des Grecs. Mais ils ont passé sous silence les raisons par lesquelles Platon, Socrate, Cicéron, Plutarque, et d'autres, ont refuté toutes ces visions. Contre l'Ancien Testament et la religion juive, ils ont rajeuni les difficultés et les calomnies des manichéens, des marcionites, de Celse, de Julien, de Porphyre, et des autres philosophes; le plus célèbre de nos adversaires en est convenu (4). On en retrouve la plupart dans Origène, dans Tertullien, dans saint Cyrille, dans saint Augustin, et dans les autres Pères de ces temps-là; mais les incrédules ont supprimé les réponses de ces auteurs.

Lorsqu'il a fallu combattre le christianisme, nos adversaires ont été encore mieux servis; ils ont copié les livres des Juifs et ceux des mahométans (5). Les écrits d'Isaac Orobio, le *Munimen fidei*, tous les autres ouvrages compilés par Wagenseil (6), sont hachés et cousus par lambeaux dans les livres des déistes : on doit en rendre la gloire aux rabbins. Contre le catholicisme, ils ont extrait les reproches de tous les hérétiques, surtout des controversistes protestants et des sociniens. Enfin, pour suspecter les titres de notre croyance, ils ont fait sérieusement usage d'une méthode que le père Hardouin n'avait hasardée que comme un jeu d'esprit sur un sujet très-indifférent. On verra dans cet

(1) *Le bon Sens*, § 123.
(2) *Dial. sur l'âme*, p. 139.
(3) *Essai sur le mérite et la vertu*, liv. 1, pag. 6.
(4) *Questions sur l'Encyclopédie*, Contradiction, pag. 121.
(5) V. Maracci, *Prodrom. ad refutat. Alcoranni.*
(6) *Tela ignea Satanæ.*

ouvrage la chaîne de traditions, par laquelle ces sublimes découvertes sont venues jusqu'à nous, et nous aurons soin de restituer à chacun ce qui lui appartient.

Les premiers incrédules français auraient peut-être rougi de puiser leurs réflexions dans des sources aussi impures; ils copiaient les Anglais, sans savoir d'où ceux-ci avaient emprunté tant de richesses littéraires. Le poison était du moins présenté alors sous un masque de décence. Ceux d'aujourd'hui ont eu moins de délicatesse ; ils ont fait couler de leur plume tout le fiel que les rabbins ont vomi contre Jésus-Christ et contre l'Evangile, sans en adoucir l'amertume, et toute la bile des controversistes protestants contre l'Eglise romaine; ils se sont même efforcés d'enchérir sur les uns et les autres. Grâce à leur intrépidité, ils n'est plus de blasphèmes, de sarcasmes, d'invectives, de grossièretés, auxquels nous n'ayons été forcé de nous endurcir.

§ XVII

Cependant ils nous accusent d'ignorance, de crédulité, d'aveuglement, de prévention. Selon eux, nous ne tenons à la religion que par préjugé de naissance, par respect pour l'autorité de nos maîtres et de nos aïeux, par négligence de réfléchir et de consulter la raison; nous commençons par croire avant d'examiner. Soit pour un moment. Nous soutenons qu'il n'y a point d'écrivains plus crédules, ni d'espèce plus moutonnière que les prétendus philosophes. Déjà ils conviennent que la plupart renoncent à la religion *par vanité*, *et sur paroles s'en rapportent à d'autres*, sont très-peu en état d'approfondir une question, et de sentir la force ou la faiblesse d'un argument. Ce n'est donc pas la raison, mais l'autorité, qui les détermine. Qu'un incrédule quelconque ait avancé il y a cinquante ans un fait bien faux, bien absurde, cent fois réfuté, il n'en est pas moins répété par vingt auteurs qui se suivent à la file, sans qu'un seul ait daigné vérifier la chose. Copier aveuglement Celse et Julien, les Juifs, les sociniens, les déistes anglais, les controversistes de toutes les sectes, sans choix, sans critique, sans précaution; compiler, répéter, extraire, affirmer ou nier au hasard, parce que d'autres ont fait de même, ce n'est pas être crédule ? Lorsque le déisme était à la mode, tout philosophe était déiste ; le plus hardi a osé dire : *Tout est matière*, et a fait semblant de le prouver; a l'instant la troupe docile a répété en grand chœur, *tout est matière*, et a fait un acte de foi sur la parole de l'oracle. Voilà où ils en sont. Les plus incrédules, en fait de preuves, sont toujours les plus crédules en fait d'objections.

Avant de voir ce que l'on peut objecter contre la religion, quelle étude la plupart des lecteurs ont-ils faite de ses preuves? Aucune.

Est-il étonnant que dans la force des passions, sans aucun préservatif contre l'erreur, un jeune homme soit aisément séduit par les fausses lueurs des raisonnements philosophiques, par les faits qu'on lui déguise, par le ridicule que l'on jette sur la religion ? Tout lui paraît clair, évident, démontré, dans les écrits des incrédules; il ne soupçonne pas seulement qu'il y ait une réponse à leur faire. Les impressions qu'il reçoit se gravent profondément ; elles plaisent à son esprit et à son cœur ; à moins d'un miracle, il en tient pour la vie. Dès qu'il a parcouru quelques brochures, il se croit un docteur, ce n'est qu'un ignorant.

Après avoir lu pendant vingt ans tous les ouvrages écrits contre la religion; après s'être rempli l'esprit d'objections, de sophismes, de préventions, de fausses anecdotes, un homme, qui se pique d'impartialité, se résout enfin à lire un ou deux de nos apologistes. S'il ne trouve pas d'abord de quoi satisfaire à toutes ses difficultés, et calmer tous ses doutes, il en conclut que la religion n'est pas prouvée, que les arguments de ses ennemis sont insolubles. Il semble voir un malade qui a travaillé pendant vingt ans à se ruiner le tempérament et qui veut que son médecin le guérisse ou le soulage en huit jours. L'habitude de raisonner de travers se contracte aussi aisément que le dérangement d'estomac; quand il faut en revenir, c'est autre chose. Dès que l'on envisage la religion comme un procès, comme une question de controverse, et que l'on veut faire la fonction de juge, il est fort dangereux que la balance ne penche du côté qui parait le plus commode. *Je me trouve*, dit-on alors, *dans un scepticisme nécessité*. Je le crois ; après avoir pris d'aussi bonnes mesures pour y réussir, il serait fort étonnant que vous n'en fussiez venu à bout.

Parmi nous, tout est mode et goût passager. Sous François Ier et ses successeurs, il était du bel air de se faire huguenot et antipapiste; sous la minorité de Louis XIV il fallait être frondeur et anti-mazarin ; pendant la régence, il était beau de déclamer contre Rome et contre la bulle : aujourd'hui, c'est un mérite de se donner pour philosophe incrédule. Quel travers nouveau le siècle prochain verra-t-il éclore?

§ XVIII

Celui dont nous nous plaignons serait moins odieux, s'il n'inspirait pas tant de calomnies. Les prêtres, disent nos adversaires, ne sont chrétiens que par décence et par intérêt ; leur conduite dément évidemment leur croyance; lorsqu'on a des liaisons familières avec eux, on s'aperçoit bientôt qu'ils ne sont pas fort chargés d'articles de foi (1).

(1) *Gazette littéraire de deux Ponts*, 1774, n° 61, art. 1.

Avant de répondre à ce reproche, voyons si les philosophes sont eux-mêmes exempts de toutes vues d'ambition et d'intérêt.

Plusieurs poussent très-loin les prétentions. Selon eux, tout écrivain de génie est *magistrat-né* de sa patrie; il doit l'éclairer, s'il le peut : son droit, c'est son talent (1). Voilà leur mission fondée sur un titre authentique, sur la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Les gens de lettres, disent-ils, sont les arbitres et les distributeurs de la gloire (2) ; il est donc juste qu'ils s'en réservent la meilleure part. L'un nous fait observer qu'à la Chine le mérite littéraire élève aux premières places; et, à son grand regret, il il n'en est pas de même en France (3). L'autre dit que les philosophes voudraient approcher des souverains; mais que par l'ambition et les intrigues des prêtres, ils sont bannis des cours (4). Celui-ci souhaite que les savants trouvent dans les cours d'honorables asiles, qu'ils y obtiennent la seule récompense digne d'eux, celle de contribuer par leur crédit au bonheur des peuples auxquels ils auront enseigné la sagesse. Mais si l'on veut, dit-il, que rien ne soit au-dessus de leur génie, il faut que rien ne soit au-dessus de leurs espérances (5). Rare modestie ! Celui-là vante les progrès qu'auraient fait les sciences, si l'on avait accordé au génie les récompenses prodiguées aux prêtres (6). Tantôt ces hommes désintéressés se plaignent de ce que les prêtres sont devenus les maîtres de l'éducation et des richesses, pendant que les travaux et les leçons des philosophes ne servent qu'à leur attirer l'indignation publique (7). Tantôt ils opinent qu'il faut dépouiller les prêtres pour enrichir les philosophes (8). Enfin, concluent-ils, si on ne peut pas guérir les hommes de leurs préjugés de religion, qu'ils en pensent ce qu'ils voudront; mais que les princes et les sujets apprennent au moins à résister quelquefois aux passions des odieux ministres de la religion (9).

Consolons-nous : ce n'est plus à la religion qu'en veulent les philosophes; c'est aux priviléges, au crédit, aux biens du clergé; s'ils peuvent réussir à s'en emparer, ils croiront en Dieu, tous les arguments seront résolus.

§ XIX

Comment prouve-t-on que les prêtres ne sont chrétiens que par intérêt? Par les fautes vraies ou prétendues qu'ils ont com-

(1) *Hist. des Etabliss. des Europ. dans les Indes*, tom. VII, c. 2, p. 59.
(2) *Encyclop.*, Gloire.
(3) *III. Dial. sur l'âme*, p. 66.
(4) *Essai sur les préjugés*, c. 14, p. 378.
(5) *Œuv. de J. J. Rousseau*, tom. I, pag. 43.
(6) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 8.
(7) *Ibid.*, tom. II, c. 11.
(8) *Christianisme dévoilé*, préf. p. 25.
(9) *Syst. de la nat.*, tom. II. c. 10, pag. 319.

mises depuis la naissance de l'Eglise. On en reproche aux papes, aux évêques, aux ministres inférieurs ; les protestants surtout ont fourni là-dessus de bons mémoires.

C'est s'arrêter en beau chemin ; il fallait pousser l'induction jusqu'où elle peut aller.

On connaît d'habiles jurisconsultes, dont la conduite n'est pas un modèle d'équité ; des médecins qui, après avoir disserté savamment sur la nécessité du régime, ne l'observent pas mieux que leurs malades ; des philosophes dont les actions et la morale ne sont pas toujours d'accord. « Toutes les fois, dit un » écrivain très-connu, que je songe à mon ancienne simplicité, » je ne puis m'empêcher d'en rire. Je ne lisais pas un livre de » morale ou de philosophie, que je ne crusse y voir l'âme ou les » principes de l'auteur ; je regardais tous ces graves écrivains » comme des hommes modestes, sages, vertueux, irrépro- » chables... Je me formais de leur commere des idées angéli- » ques, et je n'aurais approché de la maison de l'un d'eux, que » comme d'un sanctuaire. Je ne comprenais pas que l'on pût » s'égarer, en démontrant toujours ; ni mal faire en parlant » toujours de sagesse. Enfin, je les ai vus : ce préjugé puéril » s'est dissipé, et c'est la seule erreur dont ils m'aient guéri (1). » Donc les philosophes ne croient pas plus à la morale que les prêtres à la religion.

Voilà l'argument dans toute sa force. Que répondent les philosophes ? Que, « quand un homme, entraîné par ses passions, » paraît oublier ses principes, il ne s'ensuit pas qu'il n'en a point, » qu'il n'y croit pas, ou que ces principes sont faux ; que le tem- » pérament est plus fort que les systèmes, et que les passions » l'emportent sur la croyance (2). » Ainsi les prêtres sont justifiés ou du moins excusés par leurs propres dénonciateurs.

Supposons que ceux-ci soient venus à bout d'en séduire quelques-uns qui ont eu *des liaisons trop familières* avec eux ou avec leurs écrits, il s'ensuit que ces faibles théologiens n'en savaient pas assez pour sentir la fausseté des raisonnements des incrédules. Cette victoire n'est pas assez brillante pour en faire trophée contre la religion. Semblables aux païens qui insultaient aux chrétiens apostats, nos sages philosophes ne pardonnent ni à ceux qui leur résistent, ni à ceux qui ont succombé sous leurs sophismes. Belle récompense de la docilité que l'on a pour eux !

§ XX

Personne ne disconvient aujourd'hui du ressort secret qui a fait agir les hérétiques, lorsqu'ils ont troublé le repos de l'Eglise

(1) Préface de *Narcisse*.
(2) *Syst. de la nat.* tom. II, c. 12, pag. 342.

et de la société ; ils étaient conduits par l'enthousiasme, par le fanatisme. Les philosophes ont éloquemment déploré les ravages de ce vice dangereux ; ils en ont donné le nom à toute espèce d'attachement à une religion vraie ou fausse ; les athées regardent comme des fanatiques tous ceux qui croient un Dieu (1). Si l'on doit appeler *fanatisme* le faux zèle allumé au foyer des passions, pouvons-nous en méconnaître les symptômes dans ceux mêmes qui déclament contre lui? Un homme qui se croit né pour instruire les nations, résolu de braver les lois et l'autorité des souverains pour établir sa doctrine, très-peu délicat sur le choix des moyens et des prosélytes, ennemi déclaré de tous ceux qui s'opposent à ses desseins, appliqué à les rendre odieux et méprisables, toujours prêt à se porter aux derniers excès contre eux, à bouleverser la société, s'il le faut, pour affermir le règne de ses opinions ; si ce n'est pas un *fanatique*, nous ne savons plus quelle idée l'on doit attacher à ce nom.

Ils disent que la liberté naturelle à l'esprit humain, l'indépendance, *moins amoureuse de la vérité que de la nouveauté,* fait souvent rejeter le christianisme dans sa vieillesse, comme elle le fit adopter à sa naissance (2). Serons-nous encore dupes de l'amour *de la vérité*, dont nos adversaires sont embrasés?

Quelques-uns ont poussé la démence jusqu'à se faire un mérite de leur haine contre les défenseurs de la religion. « J'ai été, dit » l'un d'entre eux, s'adressant à Dieu même, j'ai été l'ennemi de » ceux qui opprimaient la société. » Il prétend que, s'il y a un Dieu, il doit tenir compte à un athée des invectives qu'il a vomies contre les souverains et contre les prêtres (3). Y eut-il jamais de fanatisme mieux caractérisé?

Le fanatisme, dit l'oracle des incrédules, est une folie religieuse, sombre et cruelle ; c'est une maladie de l'esprit qui se gagne comme la petite vérole ; les livres la communiquent beaucoup moins que les assemblées et les discours (4). Mettons *folie antireligieuse,* la définition ne sera pas moins juste.

Y a-t-il moins de danger pour un génie ardent, de concevoir une haine aveugle contre la religion, que de se livrer à un zèle inconsidéré pour elle? Le premier de ces deux excès trouve plus d'aliments que le second dans les penchants du cœur. Si l'un mérite le nom de fanatisme, quel titre donnerons-nous à l'autre?

Un homme sensé qui pourra soutenir la lecture de la harangue adressée à Dieu dans le *Système de la nature* (5), y reconnaîtra le

(1) *Lettre de Trasib. à Leucippe,* pag. 25 ; *Syst. de la nat.* tom. II, c. 7, pag. 224.
(2) *Hist. des Etabliss. des Europ. dans les Indes*, tom. VII. c. 2.
(3) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 10, pag. 303.
(4) *Quest. sur l'Encycl.*, Fanatisme.
(5) *Syst. de la nat.,* ibid.

vrai langage d'un énergumène, ou d'un réprouvé condamné aux flammes éternelles.

§ XXI

Quoi, dira-t-on, vous osez taxer de fanatisme des philosophes qui ne prêchent que la tolérance, qui ne cessent de déclamer contre la fureur avec laquelle les hommes se sont égorgés pour des opinions !

Ne soyons pas dupes d'un mot. *Tolérance*, dans le style de nos adversaires, signifie la même chose que *liberté* dans la bouche des séditieux. « Nom spécieux, dit très-bien un ancien ; » quiconque a voulu se rendre le maître et asservir ses sem- » blables, n'a jamais manqué de s'en décorer (1). » On sait ce que les ambitieux entendent par là ; ils veulent la liberté pour eux, et l'esclavage pour les autres ; c'est précisément ce que nous voyons. Lorsque les philosophes étaient déistes, ils jugeaient l'athéisme intolérable, ils décidaient qu'on doit le bannir de la société : depuis qu'ils sont devenus athées, ils disent que l'on ne doit pas souffrir le déisme, parce qu'il est intolérant, aussi bien que les religions révélées. Ces docteurs pacifiques sont donc bien résolus de n'établir la tolérance que pour leurs propres opinions, et de déclarer la guerre à toutes les autres. S'ils ont droit d'attaquer la religion, parce qu'elle est intolérante, nous ne sommes pas moins fondés à détester l'incrédulité, puisqu'elle est encore moins tolérante que la religion.

« Il est peu d'hommes, dit le livre de l'*Esprit,* s'ils en avaient » le pouvoir, qui n'employassent les tourments pour faire gé- » néralement adopter leurs opinions... Si l'on ne se porte ordi- » nairement à certains excès que dans les disputes de religion, » c'est que les autres disputes ne fournissent pas les mêmes » prétextes, ni les mêmes moyens d'être cruel. Ce n'est qu'à l'im- » puissance qu'on est en général redevable de sa modération (2). L'auteur du *Système de la nature* avoue de même qu'il est difficile de ne pas se fâcher en faveur d'un objet que l'on croit très-important (3). Or, tout philosophe regarde son système comme très-important, et nous ne savons pas encore à quelles extrémités il est capable d'en venir, lorsqu'il est fâché. Mais quand nous lisons que « celui qui parviendrait à détruire la notion fa- » tale d'un Dieu, ou du moins à diminuer ses terribles influences, » serait à coup sûr l'ami du genre humain (4) », nous croyons avoir lieu de nous défier d'une pareille amitié.

(1) Tacite, hist., liv. 4, n. 73.
(2) *De l'Esprit*, 2. disc., c. 3, note, pag. 103.
(3) *Syst. de la nat.*, tom. II, ch. 7, pag. 224.
(4) *Ibid.*, tom. II, c. 3, pag. 88; c. 10, pag. 317.

N'espérez plus de paix, nous crie un de ces benins philosophes, après avoir vomi six pages d'injures et de calomnies contre les prêtres ; *n'espérez plus de paix* (1). Si malheureusement il faut nous résoudre à la guerre, nous nous sentons assez de forces pour la soutenir encore longtemps.

Dans les commencements, les sectaires du seizième siècle étaient des agneaux ; ils demandaient humblement la tolérance : devenus assez forts, ils se conduisirent en lions furieux ; ils voulurent tout détruire. Les incrédules, héritiers de leurs principes et de leur haine, seraient-ils plus doux en pareil cas ? Ce que nos pères ont essuyé pendant près de deux siècles, ne nous a que trop instruits des excès auxquels le fanatisme antireligieux est capable de se porter. L'incrédulité, plus ou moins étendue, plus ou moins ambitieuse dans ses prétentions, se ressemble partout ; son génie est toujours le même (2).

§ XXII

Rassurons-nous : la discorde suffit pour faire avorter les desseins de nos adversaires. Tant qu'ils se sont bornés à prêcher le déisme, ils pouvaient paraître redoutables ; ils mettaient les théologiens sur la défensive ; ils proposaient des objections souvent embarrassantes ; ils semblaient ne donner aucune atteinte à la morale : on voyait toujours un Dieu, une religion, une base aux devoirs de la société. Par cet artifice, ils ont séduit d'abord un grand nombre de lecteurs trop peu instruits pour apercevoir les conséqnences funestes de leurs principes ; ils ont eu la maladresse de les dévoiler. En renversant le déisme pour lui snbstituer le matérialisme, ils ont écrasé la vipère sur sa morsure ; ils ont mis au grand jour la discordance des systèmes d'incrédulité, les excès ou ils conduisent, la fragilité de l'édifice qu'ils avaient construit à si grands frais ; ils ont donné lieu aux théologiens de démontrer que cette nouvelle hypothèse détruit jusqu'à la racine les fondements de la morale, de la vertu, des devoirs de l'homme, et tous les liens de société ; qu'en suivant le fil des conséquences, il faut se retrancher dans le doute absolu, ressusciter la doctrine absurde des cyrénaïques, les infamies des cyniques, l'entêtement révoltant des pyrrhoniens.

Il n'y en a pas deux qui pensent de même. L'un tâche de soutenir les débris chancelants du déisme ; l'autre professe le matérialisme sans déguisement : quelques-uns biaisent entre ces deux opinions, défendent tantôt l'une tantôt l'autre, ne savent de quel principe partir ni où ils doivent s'arrêter. Ce que l'un

(1) *Lettre à l'auteur du Dict. des trois siècles*, pag. 86.
(2) *Annales pol.*, etc.. tom. 3, n. 18, p. 81.

établit, l'autre le détruit; il n'est pas une seule question de fait ou de raisonnement sur laquelle ils soient d'accord (1). Est-il difficile de prévoir la chute d'une république aussi mal réglée, où règne une anarchie et une confusion générale ? Si les déistes se réunissent à nous pour combattre les athées, ceux-ci empruntent nos armes pour attaquer les déistes; nous pourrions nous borner à être spectateurs du combat.

Ainsi Dieu veille sur la religion qu'il a lui même établie, il livre ses ennemis à l'esprit de vertige. Le psalmiste a tracé leur destinée, en parlant d'un autre objet. « Une nation bruyante de » philosophes s'est rassemblée; un peuple de raisonneurs a con- » juré contre le Seigneur et contre son Christ. Brisons, disent-ils, » les liens qui tiennent notre raison captive; secouons le joug de » la religion qui nous importune. Celui qui résiste dans le ciel, » se joue de leurs vains projets, il les couvrira de confusion, » et leur parlera en maître irrité; le souffle de sa colère troublera » leurs sens et leurs idées (2). »

S'il a permis que les docteurs du mensonge jouissent pendant quelque temps d'une réputation brillante, le jugement qu'il a exercé sur eux doit faire trembler leurs imitateurs. Il menace de punir avec la même sévérité ceux qui se laissent volontairement séduire par leurs prestiges (3).

BERGIER.

(1) L'auteur d'Emile les a peints d'après nature. tom. III, pag. 25, 37.
(2) Ps. 2, v. 1.
(3) II. Thess., c. 2, v. 10 et 11.

PLAN

DE LA THÉOLOGIE

PAR BERGIER,

D'APRÈS UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE.

PROLÉGOMÈNES.

1. La *théologie* est la science ou la connaissance de Dieu acquise par la révélation. Les notions que l'on peut avoir de la Divinité par la raison sont une partie de la métaphysique, nommée théologie naturelle ; ces notions n'entrent point dans notre plan, il les suppose. La théologie, comme toute autre science, a ses preuves particulières que l'on nomme *lieux théologiques* , ceux qui en font profession sont appelés *théologiens*.

2. Comme il y a différentes manières de la traiter, on distingue la théologie *positive* et la *scolastique*, la théologie polémique des *controversistes*, la théologie morale des *casuistes* qui décident des *cas* de conscience, la théologie *mystique* des auteurs *ascétiques*.

3. La manière dont on l'étudie a donné lieu à différents termes, comme *école*, cours de théologie, *faculté*, *grades* ou degrés, *gradué*, *bachelier*, *licencié*, *docteur*, docteur *jubilé*, *ubiquiste*, *professeur*, *chaire* de théologie, *théologal; thèse*, *tentative, majeure*, *mineure, aulique*, *sorbonique*, *vespérie*, *résumpte*, *robertine*, *paranymphes* ; termes usités surtout dans *l'université* de Paris et en *Sorbonne*.

4. Puisque la théologie est fondée sur la *révélation,* la première question pour un théologien est de savoir si Dieu s'est révélé aux hommes. On prouve la nécessité de cette lumière *surnaturelle* par la faiblesse de la *raison* humaine, par la multitude des *erreurs* dans lesquelles sont tombés les peuples *infidèles*, et dont les *philosophes* mêmes n'ont pas su se préserver.

5. Que Dieu ait parlé aux hommes, c'est un fait; il doit se prouver par d'autres *faits* qui lui servent d'attestation, par les circonstances dont il est revêtu, et que l'on appelle motifs de *crédibilité;* tels sont les *miracles*, dont nous soutenons la *certitude*, les *prophéties* dont nous prouvons l'*accomplissement*, les *vertus* de ceux qui ont reçu une *mission divine*, etc. Ces preuves forment une *démonstration* morale ou extrinsèque invincible. On est redevable aux *lectures* de *Boyle* de plusieurs bons ouvrages sur cette matière. Les *déistes* et les autres *incrédules* ont également tort de rejeter toute révélation, de dire qu'on leur interdit l'*examen* de la religion, et de nommer *théisme* leur doctrine.

6. Nous sommes instruits du fait de la révélation par l'*Histoire sainte*, par le témoignage des *écrivains* sacrés,

renfermé dans la *Bible* ou *Ecriture sainte*. Elle contient deux parties, l'Ancien *Testament* et le Nouveau; nous regardons l'un et l'autre comme la *parole* de Dieu, et nous nommons ces écrits *livres saints* ou sacrés.

7. L'Ancien Testament contient quarante-cinq livres; les cinq premiers sont de Moïse et sont nommés le *Pentateuque*, savoir la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome* ; on les appelle *heptateuque*, lorsqu'on y ajoute Josué et les Juges, *octateuque* en y joignant le livre de Ruth.

8. Les autres livres historiques sont *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, quatre livres des *Rois*, dont les deux premiers sont aussi nommés livres de *Samuel*, deux livres des *Paralipomènes* ou des chroniques, deux livres d'*Esdras* dont le second porte aussi le nom de *Néhémie*, ceux de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*.

9. Les livres *sapientiaux* ou livres de morale, appelés par les Grecs *panarètes* sont *Job*, les *Psaumes* ou le *Psautier*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique* : les auteurs de ces livres sont nommés *hagiographes*.

10. On appelle livres prophétiques ceux d'*Isaïe*, de *Jérémie* avec ses *Lamentations* et *Baruch*, d'*Ezéchiel* et de *Daniel* : ce sont les quatre grands *prophètes*. Les douze petits sont : *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Adbias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie*, et *Malachie*. Ils sont suivis des deux livres des *Machabées*, qui sont un ouvrage historique. Nous regardons comme authentiques les histoires de *Suzanne*, de Bel et du dragon, des *enfants* dans la fournaise, qui font partie de Daniel.

11. Le Nouveau Testament contient vingt-sept ouvrages; quatre *évangiles* ou *histoires* de la vie de Jésus-Christ, écrites par quatre *évangélistes*, savoir *S. Matthieu*, *S. Marc*, *S. Luc*, *S. Jean*; les *Actes* des apôtres.

12. Quatorze *épitres* ou lettres de S. Paul : une aux *Romains*, deux aux *Corinthiens*, une aux *Galates*, aux *Ephésiens*, aux *Philippiens*, aux *Colossiens*, deux aux *Thessaloniciens*, deux à *Timothée*, une à *Tite*, à *Philémon*, aux *Hébreux*. L'épître de S.Jacques, deux de S. Pierre, trois de S. Jean, celle de S. *Jude* et l'*Apocalypse* ou révélation faite à S. Jean.

13. On appelle canon la liste de ces divers ouvrages, et livres *canoniques* ceux que l'Eglise y a renfermés; on les distingue en *proto-canoniques* et *deutero-canoniques*.

14. Tous ces écrits sont l'objet de la *critique sacrée*, qui consiste à discuter et à prouver l'*authenticité*, la *vérité*, l'*inspiration* de ces livres; à savoir quels sont les ouvrages *autographes*, *apocryphes*, supposés ou pseudonymes, comme les *faux évangiles*, etc. Cette science exige la connaissance des *langues* dans lesquelles ont été écrits le *texte*, les *versions*, les *Targums* ou *paraphrases*, les *septante*, la *vulgate*. Ces langues sont l'*hébreu* ou *samaritain*, le *chaldéen*, le *syriaque*, la langue *hellénistique*, l'*arabe*, l'*éthiopien*, le *cophte*, le *persan*, l'*arménien*, le *grec*, le *latin*. Le texte et les versions principales sont rassemblés dans les Bibles *polyglottes*, dont Origène avait conçu le dessein en faisant ses *tétraples*, ses *hexaples* et ses *octaples*. Pour cette étude, des *concordances* ou *harmonies* sont d'une très-grande commodité. Les critiques s'occupent encore des *contextes*, des *variantes* ou différentes *leçons*, de la division des livres saints en *chapitres* et en *versets*, de la *poésie* des Hébreux.

15. La critique sacrée distingue les divers sens de l'Ecriture sainte, le littéral, le sens *figuré* ou mystique, *allégorique*, ou *anagogique*, les *idiotismes*, *hébraïsmes*, ou *hellénismes*. Elle apprend à connaître les *commentaires* et les *commentateurs* ou *interprètes* des livres saints, les philologues, le style *biblique*. etc.

16. En effet, la *philologie* doit être envisagée comme une partie de la critique sacrée; mais elle a pour objet les mots plutôt que les choses. Elle examine 1° les mots hébreux, chaldéens ou syriaques qui ont été conservés dans les versions, ou dont se servent les Juifs, comme *abba*, *abra*, *Adam*, *Bahem*, *Béhémoth*, *Bélial*, *Céréthi*, et Phéléthi, *Cohen*, *Corban*, *Gog*, et Magog, *hosanna*, *Kéri*, et Kétib,, *Késitah*, *Léviathan*, *Mammona*, *Maozim*, *Maran-atha*, *Médraschim*, *Mégilloth*,

Mézuzoth, *Muzach*, *Nechiloth*, *Neginoth*, *Niddin*, *Nohestan*, *Paradis*, *Parasche*, *Racca*, *sanhédrin*, *Sarabella*, *satrape*, *Schékinah*, *Schibboleth*, *Scilo* ou Schiloth, *Sethim*, *Socoth*-benoth, *Thartach*, *Thau*, *Totapoth*, etc.

2° Les mots grecs qui se rencontrent dans les écrivains sacrés ou ecclésiastiques, comme *hodégos*, *métrèse*, *économie*, *parascève*, *parhermeneuse*, *pédagogue*, *peripsema*, *phyloutères*, *pneuma*, *podere*, *polymitum*, *presbytère*, *proseuche*, *pygmée*, *python*, *scénopégie*, et d'autres qui seront placés ailleurs.

3° Les mots latins dont la signification est extraordinaire, comme *olla*, *opus plumarium*, etc.

4° Les mots qui, traduits dans notre langue, peuvent avoir divers sens; le nombre en est trop grand pour en faire ici la liste; on en trouvera plusieurs dans les divers numéros de ce *plan*.

17. Un théologien doit savoir l'*histoire ecclésiastique*, mais ce n'est pas dans les *centuries* de Magdebourg qu'il doit l'apprendre. *Eusèbe* et *Hégésippe* sont de meilleurs guides. Il lui est important de savoir quels sont les anciens ouvrages authentiques, et de connaître ceux qui sont supposés ou *pseudonymes* comme les *clémentines*, les *constitutions apostoliques*, les *récognitions*, le faux *Abdias*, le *testament* des douze patriarches, le livre d'*Enoch*, etc.

18. Il peut tirer avantage de quelques livres des Juifs, tels que le *Talmud* qui contient la *Mischna* et la *Gemare*, le *Cozri*; pour la *Masore* ou le travail des *Masorètes*, les *Deutéroses*, le *Machasor*, ils ne peuvent lui être d'aucun usage; il importe encore moins de connaître la cabale et la *gématrie*, les différentes sectes de *rabbins* nommés *gaons* et guéonim, etc.

19. Il n'est pas nécessaire non plus d'avoir toutes ces connaissances préliminaires avant de commencer à étudier la théologie; on les acquiert en détail et peu à peu, à mesure que l'on avance dans cette étude.

CORPS
DE LA THÉOLOGIE.

20. L'objet de la théologie est *Dieu* considéré soit en lui-même, soit dans ses ouvrages. Sous le premier aspect, nos connaissances sont très-bornées; sous le second, elles s'étendent fort loin. Dieu s'est révélé sous les titres de créateur et de conservateur de toutes choses, de législateur suprême, de juge vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, de rédempteur et sauveur de l'homme, de sanctificateur des âmes, de fin dernière. Tels sont les augustes attributs dont les théologiens se sont occupés, et qui présentent la division naturelle d'un cours complet de théologie.

I. *Dieu en lui-même.*

21. C'est Dieu considéré dans sa nature divine, dans ses *perfections*, dans ses *attributs*, soit *absolus*, soit *relatifs*. Les premiers sont l'*aséité*, ou la nécessité d'être, exprimée par le nom *Jéhovah*, ou *Tetragrammaton*; l'*éternité*, l'*unité*, la *spiritualité*, la *simplicité*, l'*infinité*, l'*immensité*, l'*immutabilité*, la *liberté*, l'*intelligence*, la *volonté*, la *félicité*. Dieu est un pur *esprit*, un être *immatériel*; ces qualités n'ont aucun rapport aux créatures; elles ne sont point distinguées de l'Etre divin, comme l'entendaient les *porrétains*; ce n'est point dans un sens abusif que Dieu est un Etre *parfait*, et il n'est pas vrai que l'idée que nous en avons soit une *théotropie*, ou un *anthropomorphisme* spirituel.

22. L'existence de Dieu est attaquée par les *athées*, les *matérialistes*, les *spinosistes*, les *sceptiques*. Son unité l'a été par les *polythéistes*, les *valentiniens*, les *bardesanistes*, les *colarbasiens*; sa spiritualité par les *anthropomorphites*, les *audiens*, les *homuncionites*, les *hermiens* ou *saciens*; son immutabilité et sa liberté par les philosophes qui l'ont envisagé comme *l'âme du monde*.

23. Pour éviter ces erreurs, il faut prendre le sens des *anthropologies*, des

expressions de l'Ecriture, qui attribuent à Dieu des *membres* corporels, des *yeux,* des *oreilles*, un visage, une bouche, un *cœur*, des *pieds*, des *mains;* ou des actions humaines, comme la *voix*, la *parole*, la vue : des *anthropopathies* ou des phrases qui lui attribuent les passions humaines, comme l'amour, la haine, la pitié, ou la *compassion*, la *colère*, la *jalousie*, la *vengeance*.

24. Nous apprenons par la révélation que Dieu est un en trois *personnes Père, Fils, et S.-Esprit*, mystère nommé la *Sainte Trinité*; que le Fils ou le *Verbe* par voie de *génération* procède du Père ; que le St.-Esprit procède du Père et du Fils ; qu'il y a entre ces personnes divines une *coégalité* et une *coéternité* parfaites, conséquemment, qué le Verbe est *homoousios* ou *consubstantiel* au Père. De là sont nés les termes *hypostase*, actes *immanents*, *paternité*, filiation, *spiration*, *procession*, *mission*, *relation*, *circumincession*. Ce dogme n'a rien de commun avec la prétendue *Trinité de Platon*. L'Eglise en professe la croyance par la fête de la *Ste. Trinité*, par des confréries érigées sous son nom, par le *Trisagion*, la *doxologie*, le signe de la *croix*, le nombre de trois affecté dans la plupart des cérémonies, etc. Elle y applique avec raison le passage des *trois témoins*, dont parle St. Jean.

25. Il n'est pas étonnant que ce mystère ait été attaqué par un grand nombre d'hérétiques. 1° Les *sabelliens*, disciples de Sabellius, confondaient les personnes, et les réduisaient à une seule ; ils ont été aussi appelés *acéphales*, *angélistes*, *damianistes*, *marcelliens*, *noétiens*, *paulianistes*, *samosatiens*, *patripassiens*, *théopaschites*, *praxéens*, etc. 2° Les *aloges* et les *ariens* nièrent la divinité du Verbe; ils ont porté différents noms que l'on verra n° 57. 3° Les *macédoniens*, nommés aussi *pneumatomaques*, ont attaqué la divinité du St.-Esprit. 4° Ces trois erreurs ont été renouvelées par les *sociniens*, connus sous les noms d'unitaires, d'*antitrinitaires* de *frères polonais*, de *collégiens*, de *hesshusiens*, de *servétistes*, etc. 5° Les *trithéistes*, les *cononites*, *Abailard* et quelques autres ont fait trois dieux différents des trois personnes divines. 6° Les *Grecs* et les *arméniens* schismatiques soutiennent que le St.-Esprit procède du Père et non du Fils.

II. *Dieu créateur et conservateur.*

26. Les anciens philosophes n'ont point admis la *création* proprement dite, mais les livres saints nous l'enseignent, ils nous en montrent un monument dans le nombre *septenaire* ou la *semaine*; par là sont condamnés les *albanais* et les *baynolais* qui croyaient le monde éternel, les *hermiens*, les *hermogéniens*, et les *séleuciens*, qui soutenaient la matière éternelle.

27. Dieu a créé 1° les *anges*, purs esprits, substances *spirituelles*, *incorporelles*, *immatérielles*. Les uns sont bons, les autres mauvais. Les premiers, selon la croyance de l'Eglise, sont distribués en neuf ordres ou chœurs, savoir les *anges*, les *archanges*, les *principautés*, les *puissances*, les *trônes*, les *dominations*, les *vertus*, les *chérubins* et les *séraphins*, d'où est venu le mot *séraphique*. Dieu a donné à chaque homme un ange gardien, mais souvent il s'est aussi servi des anges pour exécuter ses vengeances; l'Ecriture nous apprend les noms de quelques-uns, comme Michaël ou Michel, Gabriel, Raphaël, Abaddon. Les mauvais anges sont désignés sous les noms de *démons, diables, Satan*, *Asmodée*, *Beelzébub*, etc.

28. 2° Dieu a créé le monde visible et tout ce qu'il renferme. C'est mal à propos que divers hérétiques nommés *cerdoniens*, *cérinthiens*, *valentiniens*, gnostiques, *antitactes*, *carpocratiens, archontiques, marcionites, manichéens, baanites, brachites, catharistes, sévériens*, *priscillianistes*, *pauliciens,poplicains*, *albigeois*, etc., ont censuré l'*hexaméron* ou l'ouvrage des six jours, ont admis le *dualisme* ou deux principes créateurs ; les incrédules modernes ont tort de répéter leurs objections et de nier les *causes finales*. Ce que dit Moïse du ciel ou du *firmament*, de la terre ou du globe, des eaux de l'*abime*, des astres, du jour et de la nuit, etc., n'est point contraire à la physique.

29. 3° Dieu a créé l'homme à son

image et à sa ressemblance, lui a donné une *âme* spirituelle, *immortelle*, douée du libre arbitre, ou de *liberté* exempte de toute nécessité aussi bien que de *coaction;* cette âme n'est point sortie de la substance divine par *émanation*. *Adam* est justement nommé *protoplaste*, ou premier créé, d'où il s'ensuit que tous les hommes sont *frères* et *parents*. L'on doit donc rejeter l'erreur des *préadamites*, celle des *origénistes*, celle des *protoctistes* qui croyaient la *préexistence* des âmes, celle des *thnétopsychiques* qui soutenaient la mortalité des âmes, celle des *arabiques* qui pensaient que l'âme mourait et ressuscitait.

30. Par sa *providence* Dieu *conserve* ses créatures, maintient dans l'univers l'ordre physique qu'il a établi. De là nous tirons la notion de plusieurs attributs divins, relatifs aux créatures, tels sont la *science* de toutes choses, même des événements *futurs*, que l'on nomme *prescience* ou prévision ; les volontés *antécédentes* ou conséquentes, les *décrets* absolus ou *conditionnels*, la *prédétermination* que soutiennent quelques théologiens. D'où l'on conclut que rien n'est cas *fortuit* ou hasard à l'égard de Dieu, qu'il n'y a point de destin, que les *Agnoètes* étaient dans l'erreur. De là encore la *bonté*, la *sagesse*, que nous attribuons à Dieu, les noms *Ab* ou *Abba*, père, *bienfaiteur*, *Adonaï, seigneur*, que nous lui donnons.

31. L'*inégalité* que Dieu a mise entre les créatures, leurs imperfections, le *mal* qui est dans le monde, ne dérogent point à la bonté divine. A proprement parler il n'y a ni bien ni mal *absolu*, mais seulement par comparaison ; les termes de *perfection* et d'*imperfection*, de *bonheur* et de *malheur*, sont purement relatifs, et il n'est pas nécessaire que l'homme soit *impeccable*. Aucune créature n'est entièrement privée des *bienfaits* naturels ni des *grâces* surnaturelles. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'*optimisme* pour justifier la conduite de Dieu, les *afflictions* et les *châtiments* qu'il envoie, pour prouver que ce n'est point un effet de *partialité*, de *haine*, d'aversion, pour répondre aux plaintes des marcionites, des manichéens et des *théocatagnostes*, pour réfuter les *colluthiens* qui disaient que les maux ne viennent point de Dieu.

III. *Dieu législateur, rémunérateur et vengeur.*

32. Le principe de toute *loi* est la volonté de Dieu souverain *législateur;* c'est elle qui impose aux créatures intelligentes des *devoirs* ou obligations morales, qui établit la différence entre le bien et le mal moral, le *droit* et le tort, la *vertu* et le *vice;* qui donne la force et la *sanction* aux lois humaines. De là viennent les notions d'*offense*, de *faute*, de *péché actuel, mortel* ou *véniel*, de *péché volontaire*, de *péché à mort*, *péché contre le Saint-Esprit*, de *crime*, de *coulpe*, et ce qu'on nomme *syndérèse*. Cette volonté suprême, que nous nommons *loi naturelle*, nous est intimée par la raison, par la *conscience*, ou par le sentiment moral ; de là dérivent le *droit naturel*, le *droit des gens*, les droit et les devoirs respectifs des hommes vivant en *société*

33. Cette loi n'aurait aucune force si Dieu n'avait établi des récompenses pour la vertu, des *peines*, des châtiments, des supplices pour le crime ; en cela consistent la *justice*, la *sainteté*, la fidélité de Dieu à ses *promesses*. Cette justice n'exige point que le crime soit toujours puni, et la vertu toujours récompensée en ce monde, mais dans la *vie* à venir ; la révélation nous enseigne que ces peines et et ces récompenses sont éternelles, que la *crainte* d'encourir les premières est un sentiment louable. Elle nous apprend que Dieu n'*abandonne*, n'*aveugle*, n'*endurcit* positivement personne, qu'il ne punit point *l'ignorance involontaire*, que les méchants seuls sont réprouvés ; que les *épreuves*, les *tentations* sont l'occasion seulement et non la *cause* du péché ; que Dieu le *permet*, mais qu'il ne le fait pas commettre. Elle nous assure que la justice de Dieu ne déroge point à sa *miséricorde*, qu'il *pardonne* quand il lui plaît, qu'il est plus enclin à pardonner qu'à punir, que ses menaces mêmes sont des traits de bonté.

34. Dieu a exercé l'auguste fonction de législateur dès le commencement du monde, a porté des *lois positives* Il avait créé Adam et Eve dans l'état

d'innocence et de félicité, et non dans l'état de pure *nature* ; il les avait placés dans le *paradis terrestre ;* il leur défendit de toucher au fruit de l'*arbre* de la science du bien et du mal. Séduits par le démon revêtu de la forme du *serpent*, ils désobéirent, déchurent de l'état d'innocence ; c'est ce qu'on nomme la *chute d'Adam*. Dieu les condamna eux et leur postérité au travail, aux afflictions, aux souffrances, à la mort, les priva du fruit de l'*arbre de vie*. De là sont venus le péché *originel* et la *concupiscence* avec lesquels nous naissons tous. Saint Augustin a défendu victorieusemant ce dogme contre les *pélagiens* qui l'attaquaient, nommaient les catholiques *traduciens*, soutenaient que Dieu ne peut punir les *enfants* du péché de leur père.

35. Mais avant de condamner Adam, Dieu lui promit un sauveur, un médiateur, une rédemption; cette promesse a été nommée le *protévangile*, ou la première nouvelle du salut des hommes. Telle est la première *alliance* de Dieu avec le genre humain qui a été méconnue par les luthériens appelés *substantiaires*, et par tous ceux qui soutiennent que depuis ce moment le genre humain est une *masse* de perdition et de damnation.

36. L'histoire sainte, en parlant d'*Abel*, de *Caïn*, d'Enos et des autres *patriarches*, nous fait comprendre que Dieu lui-même avait prescrit la croyance, le *culte*, la morale qu'il exigeait d'eux, qu'il leur avait révélé une *religion*. Ils n'ont connu qu'un seul Dieu créateur, conservateur, bienfaiteur, législateur des hommes; ils ont cru l'immortalité de l'âme et la vie à venir : ils n'ont rendu qu'à Dieu *la gloire* ou le culte suprême d'*adoration* ou de *latrie*.

37. Ils l'ont témoigné par les signes que l'on appelle rites, *cérémonies*, liturgie, culte extérieur. En effet les *prosternations*, la *prière*, les *serments*, au nom de Dieu, les *vœux*, les *consécrations*, les *offrandes*, les *sacrifices*, le choix des *victimes*, la distinction des *animaux* purs ou impurs, le *feu* sacré, les libations ou effusions *d'eau*, et d'autres liqueurs, les effusions de *parfums*, l'*encens* , les *ablutions*, les *expiations*, les *abstinences*, le *jeûne*, le *chant*, les hymnes ou *cantiques* , la *danse*, les *néoménies* ou assemblées à la nouvelle lune, les *fêtes*, les *repas* communs, les obsèques ou *funérailles* des morts, le respect pour les *sépultures* et les *tombeaux*, ont fait partie du culte primitif, et se trouvent chez toutes les nations.

38. Par les mœurs des patriarches et par le livre de Job nous voyons la *piété*, la résignation à la providence, la *patience*, la confiance en Dieu, la crainte de lui déplaire, la sainteté du *mariage*, la fidélité des époux, *la puissance paternelle*, la bonne *éducation* des *enfants*, leur respect et leur obéissance envers leurs pères, l'union entre les frères et les parents, *l'humanité* envers les *esclaves*, la charité, la justice, la compassion envers tous les hommes, tout ce que l'on appelle œuvres de miséricorde, louées et admirées comme des actes de vertu : *l'impiété*, le *blasphème*, le *parjure*, *l'impudicité*, la *prostitution*, la *sodomie*, *l'adultère*, le *vol*, le meurtre ou *homicide*, l'oppression des pauvres, des veuves, des orphelins, etc., sont regardés comme des crimes et des actions *abominables ;* à plus forte raison la cruauté des *Anthropophages*. Mais le *brigandage* ou les guerres particulières semblaient permises.

39. Cette religion primitive, que l'on appelle *loi de nature*, n'est point une *religion naturelle* dans ce sens que l'homme l'ait formée par ses réflexions, Dieu lui-même l'avait révélée; mais elle est naturelle dans ce sens qu'elle était très-convenable à la nature de Dieu, et à la nature de l'homme dans les circonstances où il était placé. Telle est la première époque de la révélation. Cette religion devait se maintenir et se perpétuer par la tradition domestique ; mais les hommes ne tardèrent pas de s'en écarter. En effet l'Ecriture met une distinction entre les *enfants de Dieu* et les enfants des hommes ; elle nous parle de la corruption des hommes *antédiluviens* et des *géants*, de laquelle Noé sut se préserver; du *déluge* universel et de *l'arche*, du crime de *Cham* fils de Noé, de la malédiction portée contre *Chanaan* et sa postérité, de la

tour bâtie par les *Noachides*, de la confusion des langues attestée par le nom de *Babel*, de la *dispersion*.

40. Peu après, l'Ecriture nous montre l'origine du *polithéisme* et de *l'idolâtrie* dans le culte des *astres* ou de *l'armée* du ciel, culte nommé *sabaïsme*, pratiqué par les sabéens ou zabiens, par les *sampléens*, nommés aussi *éliognostiques*, et *hypsistariens*. Les gentils ou *païens* ont pris pour leurs *dieux* les prétendus *Génies*, intelligence ou démons dont ils supposaient que toutes les parties de la nature étaient animées, et les âmes des morts ; ils les ont représentés par des *théraphims* ou *idoles*, et les ont adorées. De là sont nées toutes les *superstitions*, les *apothéoses*, la *magie*, les *sorciers* et les sortiléges, les enchantements, la *divination*, la foi aux *songes*, les augures, les aruspices, la *nécromancie*, les *mystères* du paganisme, les sacrifices des *victimes humaines*, etc. Toutes les pratiques destinées d'abord à honorer le vrai Dieu ont été profanées pour honorer des dieux imaginaires.

41. Dans ce même âge du monde, l'histoire sainte place la ruine de *Sodome*, la formation du lac asphaltite appelé *mer Morte*; la punition de la femme de *Lot* changée en statue, les incestes de Lot desquels sont nés les *Ammonites* et les Moabites ; quoiqu'elle donne aux patriarches le nom de *justes*, leurs mœurs n'étaient pas absolument irrépréhensibles ; la *polygamie* assez fréquente parmi eux n'était cependant ni un crime ni un *concubinage*. Les mœurs des Amorrhéens, des Chananéens, des Egyptiens, étaient encore moins pures. Alors la Providence divine était occupée d'un grand dessein.

42. En effet la vocation d'*Abraham* attestée par la *circoncision* et accompagnée de promesses magnifiques, les voyages de ce patriarche, son séjour sous le chêne ou le *térébinthe* de *Mambré*, l'histoire de Sara, nièce et non *sœur* d'Abraham, d'Agar, d'Ismaël, d'Isaac, de *Jacob*, de ses douze enfants chefs de douze *tribus*, de *Joseph*, le testament de Jacob, etc., sont le prélude d'une seconde alliance que Dieu voulait former, d'une seconde loi positive plus ample que la première, et qui était devenue nécessaire à l'état dans lequel se trouvait alors le genre humain. C'est la seconde époque de la *révélation*.

43. Ce grand événement fut précédé de la mission de *Moïse* attestée par ses miracles, par les *plaies* de *l'Egypte*, par l'institution de la *pâque* ou de *l'agneau pascal*, par le passage de la *mer Rouge*, par l'arrivée des Israélites dans le désert près du mont Sinaï, par une suite d'autres prodiges, tels que la colonne de *nuée*, la *manne* du désert, etc. Ainsi par le *choix* ou l'élection de Dieu, les descendants d'Abraham nommés Hébreux, Israélites, ensuite *Juifs*, sont devenus le *peuple de Dieu;* mais on ne doit pas les accuser d'avoir *volé* les Egyptiens, d'avoir été une horde d'Arabes bédouins, etc.

44. Les lois que Dieu leur donna par Moïse, les promesses qu'il y ajouta, sont appelées l'Ancien Testament, *la loi ancienne*, la loi écrite, la loi de Moïse, la religion juive, le *judaïsme*. Dieu ne leur révéla point de nouveaux dogmes ; ceux qu'ils avaient appris par la tradition de leurs pères étaient suffisants. Mais il renouvela les *commandements* de la loi primitive renfermés dans le *décalogue*, les fit graver sur deux *tables*, y ajouta pour nouvelle sanction la promesse des récompenses temporelles. Il défendit rigoureusement l'idolâtrie, la superstition des *hauts lieux*, des songes, des *présages*, des *stigmates*, toutes les pratiques des païens, comme de consulter les *ob* et les morts, d'honorer *le mort*, de faire les *repas du mort;* de là l'impureté contractée par l'attouchement des *cadavres*.

45. Toute espèce d'impudicité, toute espèce d'injustice ou *d'acception* de personnes à l'égard du prochain, furent sévèrement interdites, toutes les œuvres de charité et d'humanité furent expressément commandées. Dieu y ajouta des lois civiles, judiciaires, politiques et militaires. Celles qui regardent l'année *sabbatique*, l'année *jubilative* ou de la *rémission*, les villes de *refuge*, le mariage d'une veuve nommée *Ibum*, la flagellation de *quarante coups*, la lapidation, les *vengeurs* du sang, etc., la ser-

vitude, le jugement de zèle, les *serviteurs* ou esclaves ; ainsi le gouvernement des Israélites fut d'abord une *théocratie*.

46. Mais les *lois cérémonielles* furent le plus grand nombre. Elles ordonnaient 1° des offrandes, comme la *présentation* des *premiens nés* ou des *aînés* de famille, des *prémices*, de la *gerbe* avant la *moisson*, des *pains de proposition*, des parfums ou de l'encens;

2° des *sacrifices* et le choix des victimes, les *holocaustes*, les sacrifices *pour le péché*, celui du bouc émissaire nommé *zazel*, celui de la *vache rousse*, etc. ;

3° des abstinences, comme celle de la chair de *pourceau*, du *sang*, des chairs suffoquées, par conséquent les choix des *viandes ;*

4° des expiations et des *purifications* pour effacer les *souillures* ou les *impuretés* légales, même des épreuves, comme celle des eaux de *jalousie ;*

5° des consécrations, comme celle qui se faisait avec *l'huile d'onction*, celle des *Nathinéens*, des *Nazaréens* ou du *Nazaréat*, des vœux ; mais *l'anathème* était une exécration;

6° des fêtes, le *sabbat*, les néoménies, la pâque, la *pentecôte*, la fête des *tabernacles*, des expiations ou pardon, des *trompettes*, la fête des sorts nommé *purim* ou *phurim*. Les encénies ou la fête de la dédicace du temple sont d'une institution plus récente.

47. Pour remplir le culte divin avec plus de dignité, Moïse construisit un *tabernacle* en forme de temple, plaça dans le *saint des saints* une *arche* d'alliance et un *propitiatoire*, fit faire des *autels*, une table des pains de proposition, un *chandelier* d'or. *Aaron* son frère fut choisi de Dieu pour être souverain *pontife*. Les habits de sa dignité étaient une robe de lin, une *tiare*, une lame d'or placée sur son front, un *éphod* ou super-huméral, un pectoral ou *rational* auquel était attaché *l'oracle* nommé *urim* et thummim. Les *lévites* furent chargés des fonctions du *sacerdoce*, et simples *prêtres*.

48. Bientôt les Israélites se rendirent coupables d'idolâtrie en adorant le *veau* d'or *Kijoun* ou *Remphan, Baal Astarothau Astarté Béelphégor, Chamos*, *Moloch*, la *reine du ciel et l'armée* du ciel. Dieu punit leurs murmures et leurs révoltes, surtout celle de *Coré*, et leur complaisance pour les *Madianites*. Ils ne sont point accusés d'avoir adoré *dagon*, mais le *serpent d'airain*, sous les Rois. Les auteurs profanes, qui ont nommé les Juifs *célicoles*, et leur ont attribué le culte d'un prétendu dieu *Anonichyte*, connaissaient mal leur religion, aussi bien que ceux qui ont blâmé leurs *prières*.

49. Après la mort de Moïse, *Josué* gouverna ce peuple sous le nom de juge, lui fit passer le *Jourdain*, prit *Jéricho*, arrêta le soleil dans sa course, fit sur les *Chananéens* la conquête de la Palestine, *terre promise* à Abraham. Parmi les *guerres des Juifs* on distingue celle qu'ils firent aux Benjamites de *Gabaa*, et celle dans laquelle *Jahel* acheva la victoire; *Aod*, *Jephté*, *Samson*, *Samuel* sont célèbres entre les juges; on accuse mal à propos de cruauté le dernier à cause du meurtre *d'Agag*.

50. Les Israélites voulurent avoir des *rois :* le premier fut Saül qui consulta la *pythonisse* d'Endor; il fut remplacé par *David* sous le pontificat *d'Abiathar* et d'Achimélech; David punit les *Ammonites* et fut repris de ses fautes par le prophète *Nathan*. *Salomon*, son fils et son successeur, fut visité par la reine de *Saba*, fit construire le *temple* de Jérusalem dans lequel, outre les choses qui avaient été dans le tabernacle, on voyait une *mer d'airain* et un *voile* magnifique ; on y admirait les *parvis*, les *pastophories*, les galeries appelés *péribolos*, le *pinacle*, la *plate-forme*, etc. Salomon établit des *portiers*, des *musiciens*, et d'autres officiers pour le service du temple, dont les richesses et la magnificence surpassaient celles des *temples* du paganisme.

51. Sous Roboam un schisme de dix tribus sépara le royaume d'Israël de celui de Juda. Sous les rois idolâtres parurent plusieurs faux *prophètes*, tels qu'*Elie, Elisée, Isaie*, *Jérémie*, etc. On accuse mal à propos Osée d'avoir fait des *imprécations*, Elisée d'avoir été cruel, et d'avoir permis

à *Naaman* le culte de *Remnon*, dieu des Syriens.

52. Pour punir les fréquentes idolâtries de son peuple, Dieu le livra aux Assyriens, lui fit essuyer une *transmigration* et une *captivité* à Babylone. Dans cet intervalle arriva le miracle des trois *enfants* sauvés de la fournaise et le châtiment de *Nabuchodonosor*. Après soixante et dix ans, Dieu fit reconduire son peuple dans la Judée. La résistance des *Machabées* et leurs victoires sur les rois de Syrie sont une époque célèbre dans l'histoire juive.

53. Alors il se forma différentes sectes chez les Juifs. On y vit éclore les *assidéens*, les *pharisiens*, les *saducéens*, les *samaritains* adorateurs de *Nergal*, les *esséniens*, les *thérapeutes*, les *galiléens*, les *sébuséens*, les *hérodiens;* on établit les *synagogues*, les *scribes* ou les docteurs de la loi; on distingua les Juifs *génites* et les Juifs *prosélytes*. La distinction des *rabbanistes* et des *caraïtes* est plus moderne; les *réchahites*, dont a parlé Jérémie, n'étaient pas une secte. Ce sont les rabbanistes qui ont forgé la prétendue *loi orale* renfermée dans la mischna. Il n'est pas certain que les *auteurs profanes* aient emprunté des Juifs quelques-unes de leurs connaissances.

IV. *Dieu redempteur et sauveur.*

54. Dieu avait promis à notre premier père *Adam* un rédempteur, et aux Juifs un *messie* : nous le voyons par les prophéties de *Noé*, *d'Abraham*, de *Jacob* sur le *sceptre* de Juda, de Moïse, de *Balaam*, de David dans les *psaumes;* d'Isaïe, sur *Emmanuel* et sur la passion du Sauveur; de Daniel, sur les quatre *monarchies* et les 70 semaines d'Aggée et de Malachie. Le temps de les accomplir était arrivé, lorsque les peuples se sont trouvés en état former entre eux une société religieuse universelle; la loi de Moïse. loi nationale, destinée à un seul peuple, ne pouvait plus convenir : il fallait une *loi nouvelle*, une loi de grâce, une nouvelle *alliance*, ou un nouveau testament pour établir sur la terre le royaume des cieux ou le *royaume de Dieu;* c'est la troisième époque de la *révélation*. Jésus-Christ a réellement accompli les anciens oracles dans le *sens* le plus littéral; les apôtres et les évangélistes ont eu raison de les *citer* et de les lui appliquer, sans avoir besoin des *types* ni des prophéties *typiques*, encore moins des livres *sybillins*.

55. Sous le règne d'Auguste, et de l'un des trois *Hérode*, le Verbe divin, seconde personne de la sainte Trinité, s'est *incarné*, a pris un corps et une âme dans le sein de la Vierge Marie par l'opération du St.-Esprit, est né à *Bethléem* à l'occasion du *dénombrement* de la Judée, a été mis dans une *crèche*; sa *généalogie* tracée par deux évangélistes, prouve qu'il est né du sang de David et d'Abraham. Il avait eu pour précurseur *Jean-Baptiste*, fils du prêtre *Zacharie;* on célèbre la *décollation* du premier.

56. De cette union *hypostatique* ou substantielle de la divinité avec l'humanité dans une seule personne, résulte le composé *théandrique*, *Jésus-Christ théanthrope*, Dieu et homme, *fils de Dieu* et *fils de l'homme;* conséquemment ses actions sont nommées *déiviriles :* on doit lui attribuer deux natures, deux volontés et deux *opérations;* toutes les qualités de la nature divine et de la nature humaine; c'est ce que les théologiens appellent *communication* des idiomes : conséquence évidente de l'incarnation.

57. La profondeur de ce mystère, les *abaissements* du Verbe divin, ont donné occasion à plusieurs sectes d'hérétiques. 1° Les uns ont nié la *divinité* de Jésus-Christ, comme les *cérinthiens*, les gnostiques *barbéliots*, les *bonosiaques*, ou Bonosiens, mais surtout les *ariens* nommés aussi *acaciens*, *adoptiens*, *aëtiens agnoïtes* ou agnoètes, *anoméens*, *eudoxiens*, *eunomiens*, *eunomio-eupsychiens*, *eusébiens*, *exocionites*, *hétérousiens*, demi-ariens ou *semi-ariens*, *photiniens*, *porphyriens*, *psatyriens*, *homuncionistes*, etc. Ils ont eu pour successeurs les *sociniens*. Ces hérétiques ont appelé les orthodoxes *hominicoles*, *homoousiens homounconiates*, etc. La formule *macrostiche* des eusébiens ne renfermait aucune erreur.

2° Les autres ont nié la réalité de sa *chair*, par conséquent de ses actions humaines et de ses souffrances ; ils ont été nommés *appellites, docètes*, ou docites, *aphtartodocètes, appollinaristes, ascètes, barules, basilidiens, dimœrites, hadrianistes, incorruptibles, simoniens.*

3° Plusieurs ont soutenu qu'en Jésus-Christ les deux natures étaient confondues en une seule, comme les *eutychiens*, appelés aussi *monophysites, métamorphistes, métangismonites, synousiastes, gaïanites, timothiens, tropiques, corrupticoles, jacobites, cophtes* ou coptes, *syriens.* Les partisans de *l'énotique* publié en faveur des eutychiens furent nommés *pacifiques* et *hésitants.* De la sortirent les *monothélites* qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule volonté ; on a beaucoup parlé de *l'ecthèse* et du *type* qui favorisaient cette hérésie.

4° Quelques-uns ont supposé dans Jésus-Christ deux personnes ; tels ont été les *paulianistes*, nommés aussi *abrahamiens*, les *nestoriens* surnommés *christolytes, chazinzariens, staurolâtres* aujourd'hui chaldéens ou nestoriens orientaux, *chrétiens de S. Thomas.* Les trois *chapitres* ont fait du bruit dans la dispute des nestoriens, dont l'erreur fut renouvelée au 8e siècle par *Elipand* et Félix d'Urgel.

5° Les cerdoniens, les cérinthiens et une partie des *ébionites* soutenaient que Jésus-Christ était né comme les autres hommes, et que *Joseph* était son père.

6° L'on a connu des *éoniens* qui publiaient qu'un certain Eon était le fils de Dieu, des *isochristes* qui disaient que les apôtres étaient égaux à Jésus-Christ.

58. L'Eglise a proscrit toutes ces erreurs et continue de professer sa foi sur l'incarnation, soit par les fêtes qu'elle célèbre, comme l'*Annonciation*, le temps de l'*Avent* et la *fête des O*, la *Nativité* ou naissance du Sauveur, appelée *Noël*, abrégé d'*Emmanuel*, sa *Circoncision* et la fête du *S. Nom de Jésus*, souvent exprimé par le mot *Icrhys ;* l'*Epiphanie* nommée aussi *Théophanie* et *Théoptie*, monument de l'adoration de Jésus par les *mages*, la fête des saints *Innocents*, la *présentation* de Jésus au temple, et la *purification* de sa sainte Mère, nommée parmi nous *chandeleur*, et en Orient *panthèse ;* soit par les prières que nous récitons, comme l'*Angelus* ou *pardon*, etc.

59. Jésus, après avoir passé son enfance dans l'obscurité, reçoit le *baptême*, se retire au désert et éprouve une *tentation*, déclare sa mission, prêche l'*évangile* ou la bonne nouvelle du salut des hommes. Il se choisit pour *apôtres* et pour premiers disciples douze pêcheurs, Simon surnommé *Céphas* ou *Pierre*, et *André* son frère, *Jacques* le majeur, fils de Zébédée, et *Jean* son frère, *Philippe, Barthélemi, Thomas, Matthieu, Jacques* le mineur, fils d'Alphée, *Jude* ou Thaddée, *Simon* le Chananéen et *Judas* Iscariotte.

60. Jésus prouve sa mission par des miracles, surtout par des *guérisons ;* il change l'eau en vin aux noces de *Cana*, guérit les aveugles, les muets, les sourds, les boiteux, les paralytiques, à *Capharnaüm* et ailleurs, délivre les *démoniaques* ou les *possédés*, multiplie les *pains*, marche sur les eaux du lac de Génézareth, calme les tempêtes, guérit une *chananéenne*, fait dessécher un *figuier* par une parole, *ressuscite* des morts, en particulier *Lazare* son ami, fait éclater sa gloire par une *transfiguration.* Il connaît les pensées des cœurs, fait des prophéties sur l'avenir.

61. La morale qu'il prêche, surtout dans son *sermon* sur la montagne, est sainte et sublime ; il réduit toute la loi et les prophètes à deux commandements, à *l'amour* de Dieu, et à *l'amour du* prochain, même des *ennemis*, Il y ajoute des *conseils* de perfection. ordonne *l'abnégation* ou le renoncement à soi-même, l'amour de la *pauvreté*, des *humiliations*, des *souffrances ;* il instruit le peuple par des *paraboles*, fait accueil aux *publicains* et à tous les *pécheurs*, pardonne à la femme *adultère*, ne parle du *glaive* que pour annoncer à ses disciples ce qui doit leur arriver.

62. Il confirme ses leçons par son exemple et par la pratique de toutes les vertus ; il observe les fêtes et les cérémonies de la loi, paie les *tributs*, souffre les injures. Ses ennemis mêmes

n'ont jamais suspecté sa conduite à l'égard de *Magdeleine* et des saintes femmes qui écoutaient sa doctrine. Il ordonne d'écouter les scribes, les pharisiens, *les princes des prêtres* assis sur la *chaire* de Moïse, mais il réfute leurs fausses traditions, leur reproche leur orgueil, leur avarice, leur hypocrisie, le meurtre de *Zacharie*, etc. Il encourt leur haine et leur jalousie, ils le traitent d'*imposteur* et de *séducteur*, l'accusent de faire des miracles au nom de *Béelzébub*; ils forment le dessein de le mettre à mort.

63. Jésus le savait et l'avait prédit. Avant de mourir, il célèbre dans le *cénacle* la *cène* avec ses disciples, mange avec eux l'agneau pascal, leur lave les pieds, institue l'eucharistie ou la *pâque chrétienne*. Avec trois d'entre eux il se retire au jardin des oliviers, y subit une *agonie*, accepte le *calice* de *sa passion*, et démontre ainsi qu'il a une chair *passible*; il se relève avec courage, se livre à ses ennemis, paraît devant les tribunaux de Jérusalem. Il y rend témoignage de sa *divinité*, est condamné à mort, flagellé et couronné d'épines, conduit au *calvaire* pour être crucifié ou attaché à la *croix*.

64. Ainsi s'opère le mystère de la *rédemption* du genre humain. Jésus-Christ est la victime de *propitiation* pour les péchés du monde entier, le fondateur d'une *nouvelle* alliance; par sa mort et par son *sang* il fait à la justice divine une satisfaction rigoureuse, il est dans le sens le plus exact le *sauveur*, le *rédempteur*, le *médiateur* des hommes. A sa mort les *ténèbres* couvrent la Judée, la terre tremble, les rochers du *calvaire* se fendent, le *voile* du temple se déchire, plusieurs morts ressuscitent.

65. Jésus est enseveli et *embaumé* par Nicodème et Joseph d'Arimathie, et non enveloppé d'un *sindon* ou suaire entier, placé dans un tombeau ou *sépulcre* creusé dans le roc. L'Eglise croit que son âme est descendue aux enfers, mais elle condamne l'erreur des *infernaux* et des *sépulcraux*. Au moment marqué pour la *résurrection*, après trois jours et trois *nuits*, Jésus sort du tombeau, se montre vivant, se laisse toucher, multiplie les *apparitions*, boit et mange avec ses disciples pour les convaincre qu'il est véritablement ressuscité. La fête de *Pâques*, le *cierge pascal*, *le dimanche*, ont été institués en mémoire de ce miracle, attesté par *Josèphe* historien juif, et par les actes de *Pilate*; mais les *quartodécimans* ou *protopaschites* ont été condamnés pour n'avoir pas voulu se conformer à l'usage de l'Eglise. Jésus promet à ses apôtres le Saint-Esprit *paraclet* ou consolateur, et monte au ciel en leur présence le jour de son *ascension*.

66. Après avoir reçu le S.-Esprit le jour de la *Pentecôte*, fête de laquelle sont tirés les noms *pentécostain* et *pentécostales*, les apôtres publient tous ces faits, ne rougissent point du scandale ni de la *folie de la croix*. Ils font des disciples, fondent une église à *Jérusalem*. La *communauté* des biens s'y établit entre les *fidèles* et donne lieu à la punition d'*Ananie* et de Saphire. Les Apôtres ordonnent des *diacres*, en particulier S. Etienne qui dispute contre les *libertini* ou *affranchis*; sa mort lui a mérité le nom de *protomartyr*.

Bientôt une autre église se forme à *Antioche*, où les fidèles prennent le nom de *chrétiens*, nomment leur religion *christianisme*, et les croyants, *néophytes*; leur nombre en se multipliant a formé la *chrétienté*.

67. S. *Paul* converti va prêcher en *Arabie*, les autres Apôtres après leur *dispersion* forment différentes églises de juifs *hellénistes* et de *gentils*, détrompés du *paganisme*, surtout les Eglises de la *Grèce*. Saint *Pierre* et S. Paul fondent celle de Rome, et S. Marc celle d'*Alexandrie*. Rien ne nous oblige de croire l'histoire d'*Abgare* et sa conversion. Il se tient à Jérusalem un concile, ou assemblée du *collége* apostolique, pour condamner les *ébionites* ou *judaïsans*, nommés aussi *nazaréens*, *astatiens*, *minéens* passagers, *sabbataires*, ou sabbathiens, qui soutenaient la nécessité des *observances* légales. Il n'y fut pas question des *Idolothytes*, mais de l'abstinence du sang. On a aussi condamné dans la suite les *éthnophrones* ou *hypsistariens*, qui mêlaient les rites du paganisme à ceux du christianisme. Dans ces premiers temps les *dons* du St.-Esprit étaient com-

muns parmi les fidèles ; le don des *miracles* a persévéré dans l'Eglise, et il y a eu plusieurs saints *thaumaturges*.

68. La plupart des Apôtres et des *parents* de Jésus-Christ ont souffert le *martyre* pour attester la vérité des faits qu'ils publiaient, mais ils avaient donné *mission* à d'autres pour continuer leur ouvrage, et ils ont eu des successeurs : le zèle apostolique des *missionnaires* ne s'éteindra jamais dans la véritable Eglise.

69. Les Juifs ont été justement punis du *déicide* qu'ils avaient commis; les excès de leurs *zélateurs* ou zélés pendant le siége de Jérusalem font frémir. Depuis ce temps-là ils paraissent livrés à l'esprit de vertige; les erreurs et les visions dont les rabbins ont rempli le Talmud, leur cabale, leur gématrie, leur *gilgul* ou métempsychose, etc., sont des puérilités.

70. Dès sa naissance le christianisme a essuyé des *persécutions* sanglantes, des milliers de *martyrs* ont souffert pour l'Evangile ; malgré les clameurs des *elcésaites*, leur multitude est assez attestée par les *martyrologes* et les *nécrologes* ; le martyre de la *légion thébéenne* n'est point une fable. L'Eglise n'a commeneé à jouir de la paix qu'à la faveur des édits de Constantin converti par une *vision* céleste ; mais il est faux que le christianisme soit redevable de sa *propogation* à la protection des *empereurs*.

71. Ses ennemis n'ont forgé que des calomnies sur les *agapes* ou *repas* de charité et les *agapètes*, et sur les *baisers de paix* : pour prouver les prétendues représailles dont les chrétiens ont usé envers leurs *persécuteurs*, ils n'ont pu citer d'autre exemple d'un faux *zèle* que celui d'Abdas. Dès l'origine, la sainteté et la divinité de notre religion se sont fait sentir par le changement qu'elle a opéré dans tous les *climats*, et sur les *mœurs* de tous les peuples, par la charité et la *patience* des chrétiens, par le soin des *pauvres*, des *veuves*, des *orphelins*, des malades, des *enfants* abandonnés, des esclaves ; par la sévérité de la discipline envers les *lapses*, *apostats*, ou *renégats*, qui furent appelés *libellatiques*, *mittentes*, *traditeurs*. Ces malheureux ne furent jamais en grand nombre, et aucun n'a noirci la religion qu'il avait abandonnée.

72. Les philosophes, surtout les *éclectiques*, se sont réunis aux persécuteurs : *Celse*, *Porphyre*, *Julien*, sont les plus célèbres; la plupart ont déshonoré leur philosophie par la *théurgie* ou la magie.

73. En général, ce sont des philosophes mal convertis qui ont été les premiers *hérésiarques*, ou qui ont enfanté les premières *hérésies* ; les sectes des *simoniens* ou *entichites*, disciples de Simon le magicien, des *valentiniens*, ridicules par leurs *éons* et par les noms barbares qu'ils leur donnaient, comme *achamoth*, *saldabaoth*, etc. ; des *gnostiques*, appelés *caïnites*, *séthiens*, *ophites*, *marcosiens*, *masbothéens*, *héracléonites*, *melchisédéciens*, *phibionites*, *ptolémaïtes*, *secundiens*, etc. ; ceux que l'on a nommés *appellites*, *apostoliques*, *basilidiens*, *cléobiens*, *docètes*, *ménandriens*, *hématites*, *gnosimaques*, etc., ont la même origine.

74. Ils ont eu pour adversaires les *Pères de l'Eglise*, les *apologistes* du Christianisme. Nous ne nommerons que les principaux, la liste des autres serait trop longue ; Cave, Dupin, Tillemont, D. Ceillier les font assez connaître : les plus anciens ont été injustement accusés de *Platonisme* et on reproche à tous mal à propos d'avoir mêlé la *métaphysique* à la théologie.

On doit placer au premier siècle et au premier rang les Pères apostoliques, Saint *Barnabé*, S. *Clément*, pape, S. *Ignace*, S. *Polycarpe*, *Hermas* auteur du livre du pasteur. Au second S. *Justin*, *Tatien*, *Athénagore*, *Hermias*, S. *Théophile* d'Antioche, S. *Irénée*. Au 3e *Minutius Félix*, S. *Clément* d'Alexandrie, *Tertullien*, célèbre par son *Apologétique* et par son livre des *Prescriptions*, S. *Hippolyte* de Porto, *Origène*, S. *Cyprien*, S. *Grégoire* thaumaturge. Au 4e *Lactance*, *Arnobe*, *Eusèbe*, S. *Hilaire* de Poitiers, S. *Athanase*, S. *Basile*, S. *Astère*, S. *Ephrem*, S. *Cyrille* de Jérusalem, S. *Grégoire* de Nazianze, S. *Grégoire* de Nysse, S. *Ambroise*, S. *Pacien*, *Sulpice-Sévère*. Au 5e S. *Ephiphane*, S. Jean *Chrysostome*, S. *Jérôme*-S. *Augustin*, S. *Paulin*, *Cassien*, S. *Isidore* de Peluse ou de Damiette, S. *Cyrille* d'Alexandrie, *Vincent* de Lérins,

S. *Pierre* Chrysologue, *Théodoret*, S. *Léon*, S. *Eucher* de Lyon, S. *Prosper*, S. *Hilaire* d'Arles. Au 6e S. *Boéce*, S. *Fulgence*, S. *Césaire* d'Arles. Au 7e S. *Grégoire* le Grand, S. *Isidore* de Séville, S. *Maxime*, abbé. Au 8e *Béde* et S. *Jean* Damascène.

Les auteurs plus modernes sont appelés *écrivains ecclésiastiques* plutôt que Pères ou docteurs de l'Eglise. Ainsi on connaît au 9e siècle *Alcuin*, *Agobard* de Lyon, *Raban-Maure*, *Paschase-Ratbert*, *Hincmar* de Reims; au 10e S. *Odon* de Cluni et *Œcumenius*, et dans le 11e S. *Odilon*, *Fulbert* de Chartres, S. *Pierre* Damien, *Lanfranc*; au 12e S. *Anselme*, *Ives* de Chartres, *Hugues* et *Richard* de S. Victor, S. *Bernard*. Dans ce même siècle, Pierre Lombard, appelé le maître des sentences, a donné naissance à la théologie *scolastique*.

Au 13e, S. *Thomas* a formé l'école des *thomistes*; S. *Bonaventure*, son contemporain, et *Scot* au 14e, sont les chefs de l'école des *scotistes*. Le 15e a été l'époque de la renaissance des lettres; *Gerson*, *Tostat*, évêque d'Avila, le cardinal Bessarion, et une infinité d'autres écrivains controversistes, s'y sont rendus célèbres; le 16e a été marqué par la naissance de la prétendue réforme et par les *panoplies* des controversistes.

75. Dans aucun siècle la *doctrine chrétienne* n'a manqué de défenseurs; pour réprimer les *novateurs*, l'*Eglise* a tenu des *conciles* généraux, *œcuméniques* ou *pléniers*, et des conciles particuliers ou *synodes*; parmi les conciles généraux, celui de *Nicée*, le concile *Quinisexte* ou *in Trullo*, et le concile de *Trente* qui est le dernier, sont remarquables. Elle a toujours été persuadée que, dans ces assemblées, Jésus-Christ remplissait la promesse qu'il lui a faite de lui acccorder *l'assistance* du St.-Esprit. Conséquemment les pasteurs ainsi réunis ont dressé des *décrets* ou *canons* sur le dogme, des *confessions* ou professions de foi, ont montré quelle était la doctrine *orthodoxe*, la doctrine *hétérodoxe*, fausse, *erronée*, *hérétique*, *blasphématoire* ou *scandaleuse*. Ils ont dit *anathème* aux hérésiarques et aux hérétiques, surtout aux *relaps*, ont rejeté leurs *conciliabules*, ont *censuré* et condamné leurs livres, ont exigé d'eux l'*abjuration* de leurs erreurs, leur ont défendu de *dogmatiser*, ont effacé leurs noms des *dyptiques*, leur ont refusé des *lettres formées* ou lettres de communion.

76. Ils ont opposé à ces faux docteurs non-seulement les *livres* et le texte de l'Ecriture sainte, mais la *tradition catholique* ou *universelle*, venue des apôtres, attestée par toutes les églises particulières, surtout par la *chaire* de St.-Pierre ou l'Eglise romaine. Ils ont ainsi démontré quelle est la règle de *foi*, comment se conserve le *dépôt* de la foi et la communion de foi, en quel sens l'Eglise est *une*, *sainte*, catholique, *apostolique*, *visible*, *infaillible* même dans les faits *dogmatiques*; en quoi consiste cette *unité*, cette *infaillibilité*, etc. Ils ont réfuté l'opinion des *invisibles*.

77. De leur côté les hérétiques, par l'enchaînement et le progrès de leurs *erreurs*, par leurs divisions en plusieurs *sectes*, ont fait voir le danger de l'*esprit particulier*, la nécessité d'une *autorité* et d'un centre d'unité en fait de religion, l'illusion de la prétendue *réformation* qu'ils voulaient faire, l'absurdité de leurs distinctions entre les *traditionnaires* et les *textuaires*, la fausseté de leur *tolérance*, l'inutilité des travaux des *sincrétistes* ou conciliateurs, l'irréligion des *latitudinaires* ou *collégiens*.

78. L'Eglise n'a pas moins réprouvé les *schismes* et les *schismatiques*, *dissertants* ou *dissidents*, les *novatiens* et les *sabbatiens*, les *mélétiens*, les *donatistes* divisés en *claudianistes*, *pétiliens*, *maximianistes* et *rogatistes*, leurs *circoncellions*, les *eïcètes*, les *acéphales* ou *caucobardites*, les *agonistiques*, *biblistes*, *borrélistes*, les *indépendants* les *chercheurs*, les *tropites*.

Un des schismes les plus fâcheux est celui qui a séparé les *grecs* d'avec l'église *latine*, qui fait distinguer les *maronites* ou grecs réunis, d'avec les *melchites* ou grecs non réunis, parmi lesquels se trouvent les *mingréliens* : le fameux Hébed-Jésu ou *Abdissi* était maronite.

De même le schisme de l'Angleterre où l'on distingue les *anglicans* ou

épiscopaux qui se nomment la haute Église, d'avec les *presbytériens*, non-conformistes, *puritains* ou *séparatistes*, divisés en plusieurs sectes.

79. En recommandant le *zèle de religion*, l'Eglise n'autorise ni l'*intolérance* ni la persécution, ni la violence contre les mécréants, lorsqu'ils sont paisibles; mais elle réduit la *tolérance* et la *liberté de conscience* à ses justes bornes. L'*inquisition* nommée le S. *Office*, et ses procédures contre les *hérétiques négatifs*, les auto-da-fé ou supplices auxquels elle les condamne, ne sont point commandés par la religion. Les *ithaciens*, persécuteurs des *priscillianistes*, ne furent point approuvés, mais condamnés.

V. *Dieu sanctificateur*.

80. Par la manière dont Dieu a établi, maintient et perpétue le christianisme, il est évident qu'il veut sanctifier l'homme et le conduire au *salut* éternel par la *croyance* des dogmes, par la pratique de la morale et du culte, par la soumission à la discipline de cette religion; quatre moyens desquels la théologie doit montrer la *nécessité* et les effets.

Dogmes ou articles de foi.

81. Les principaux *dogmes*, ou articles de foi du christianisme, sont renfermés dans le *symbole* des Apôtres ou le *Credo*; mais il n'est pas certain que le symbole attribué à S. Athanase soit véritablement de ce Père. Plusieurs de ces dogmes sont des *mystères incompréhensibles*; il ne s'ensuit pas qu'ils soient *incroyables*. Quelques-uns sont nommés articles *fondamentaux* que tout chrétien doit savoir et croire d'une foi *implicite* ou *explicite*; le devoir des pasteurs et des *prédicateurs* est de les enseigner au peuple dans les *catéchismes*, dans les *sermons*, les *homélies*, les *prônes*, les *parenèses* ou exhortations, les *prédications* de *dominicale* et les *sermologues*.

82. Un des articles de notre foi est que le salut éternel ne peut être obtenu que par les mérites de Jésus-Christ; que nous avons besoin du secours surnaturel de la *grâce* intérieure, non-seulement pour faire de bonnes œuvres, mais pour former de bons désirs, pour opérer notre *conversion*, même pour avoir le commencement de la foi, que la *persévérance* finale est un pur don de Dieu, que sans la grâce habituelle ou sanctifiante il n'y a dans l'homme aucun *mérite* de *condignité*. Il est donc de foi que la grâce actuelle est purement gratuite, n'est point le salaire de nos mérites, ni l'effet de nos efforts naturels; qu'elle n'est pas seulement *concomitante* et coopérante, mais prévenante, sans toutefois qu'elle soit *nécessitante*. Il n'y aurait ni mérite ni *démérite*, si nous n'étions pas libres. Telles sont les vérités que S. Augustin a défendues victorieusement contre les *pélagiens* et les *semi-pélagiens* ou *massiliens*, et que l'Eglise a confirmées par ses décrets.

83. Mais elle n'a pas décidé en quoi consiste l'efficacité de la grâce, si c'est dans une *délectation* victorieuse, dans une *prédétermination* physique, ou dans la *congruité* de la grâce, quelle est la différence essentielle entre la grâce efficace et la grâce *suffisante*; si le décret de *prédestination* des *élus* suppose la prévision de leurs mérites ou s'il la précède, si la *réprobation* des méchants est positive ou négative, etc.

84. Aussi les disputes sur ces questions se sont souvent renouvelées et durent encore : au 5e siècle les *prédestinatiens*, au 9e *Gotescalc*, au 16e les différentes sectes de protestants, et les docteurs catholiques, les ont agitées avec beaucoup de chaleur. Les *confessionistes* ou *luthériens* qui suivent la confession d'*Augsbourg*, que quelques-uns nomment *isébiens*, ont eu parmi eux des *intérimistes*, qui adoptaient l'*interim* publié par Charles-Quint, des *philippistes*, sectateurs de Mélanchton, et des *osiandriens*. Les *calvinistes* nommés en France huguenots, *protestants*, *religionnaires*, sont divisés en *universalistes* et en *particularistes*, en *infralapsaires* et *supralapsaires*, en *arminiens* ou *remontrants*, et en *gomaristes* ou contre-remontrants, en *pajonistes* et en *calixtins*, en prédestinateurs *terministes*, etc. De nos jours les partisans du *baia*-

nisme, du *jansénisme* ou de l'*Augustin* de Jansénius, les *appelants* de la *constitution* ou bulle *Unigenitus*, défenseurs du fameux *cas de conscience* et opposés *au formulaire*, ont pris faussement le nom d'*augustiniens*, ont combattu contre les *molinistes* ou *congruistes*, ont nommé ceux-ci *constitutionnaires*; mais les convulsions et les *convulsionnaires* ont jeté, sur le parti des *appelants* et sur leur *appel*, un ridicule ineffaçable.

85. Parmi les moyens de *sanctification* que Jésus-Christ a institués, les plus efficaces sont les *sacrements* : en nous faisant l'*application* des mérites de ce divin Sauveur, ils opèrent en nous la *justification*, nous mettent en *état de grâce* et de *justice* habituelle ; mais l'homme n'est pas rendu *juste* par l'*imputation* de la justice et des mérites de Jésus-Christ, et la grâce *sanctifiante* n'est point *inamissible*.

86. Les sacrements tiennent tout à la fois au dogme, à la morale, au culte et à la discipline ; il faut en connaître l'*institution*, le nombre, le *ministre*, la *matière*, la *forme*, les effets, les dispositions qu'ils exigent, l'*intention* nécessaire pour qu'ils soient valides, les cérémonies qui les accompagnent. Sur tous ces points, les *ascodruses*, les manichéens nommés *bulgares*, *cathares*, joviniens, *patarins*, *henriciens*, *albigeois*, célèbres par leurs *coteraux* routiers ou assassins, les *priscillianistes*, les *lollards*, les *vaudois*, les *wicléfites*, les protestants, les *bisacramentaux* ou *trisacramentaires*, ont enseigné des erreurs : l'Eglise a décidé contre eux que les sacrements produisent la grâce *ex opere operato*.

87. Le premier des sacrements est le *baptême*. Il efface le péché originel, nous dépouille du vieil *homme*, nous donne la grâce d'*adoption*, imprime le *caractère indélébile* ou ineffaçable de chrétien, d'enfant de Dieu et de l'Eglise, opère une *palingénésie* ou *régénération*, fait contracter des *affinités* spirituelles. Il n'a rien de commun avec le baptême des *hémérobaptistes* ou prétendus *chrétiens de S. Jean*. Divers hérétiques nommés *catabaptistes*, *adrianistes*, *ambrosiens*, *arnaldistes*, *petro-joannites*, *effrontés*; les *anabaptistes* appelés aussi *mennonites*, *monastériens*, *gabriélites*, *nu-pieds*, divisés en *clanculaires* et en *manifestaires*, en *sanguinaires* et en *pacifiques*, les *pétrobrusiens*, les *rebaptisants*, etc., ont nié les uns la nécessité du baptême, ont rejeté le *pædobaptisme* ou le baptême des enfants ; les autres en ont méconnu les effets, altéré la forme, etc.

88. Autrefois ce sacrement était donné par *immersion* et non par *aspersion*, il l'est aujourd'hui par infusion, c'est ce que signifie *ondoyer*. Les préparations, dont il était précédé, ont fait naître les noms de *catéchèse*, *catéchisme* ou instruction, *catéchiste*, *catéchumène*, *catéchuménat*, *scrutin*, *prosélytes*. Les termes de *parathèse*, *exorcisme*, *vœux* du baptême, *chrémeau*, *lamprophores*, pâque *annotine*, *parrain*, maraine, *filleul*, filleule, etc., se rapportent aux cérémonies. L'Eglise n'a jamais approuvé la conduite des *cliniques* ou *grabataires*, qui différaient leur baptême jusqu'à la mort.

89. La *confirmation* nous communique les *dons du St.-Esprit*, le courage de confesser notre foi, le *zèle* pour notre religion ; les incrédules en appelant ce zèle *fanatisme*, enthousiasme, intolérance, en font sentir la nécessité. La matière de ce sacrement est la *chirotonie* ou l'*imposition* des mains, et l'*onction* du S. *Chrême* qui est le *myron* des Grecs.

90. Sous les espèces ou *accidents* du pain et du vin, l'*eucharistie* contient le corps et le sang de Jésus-Christ ; telle a été dès l'origine la foi de l'Eglise. Conséquemment elle a condamné : 1° tous ceux qui ont attaqué la *présence réelle*, les *bérengariens*, les *pétrobrusiens*, les calvinistes nommés *antiluthériens*, *arrhébonaires*, *énergiques* ou énergistes, *figuristes*, *sacramentaires*, *significatifs*, *zwingliens*, *capuciati*, et qui ont disputé mal à propos sur le mot *antitype*.

2° Ceux qui nient la *transsubstantiation*, les *hussites*, ou frères de Bohême, les luthériens appelés *impanateurs*, *consubstantiateurs*, *ubiquistes*, *adessénaires*, les uns *adiaphoristes* ou indifférents, les autres *anti-adiaphoristes*, les *pâteliers*, etc., qui admet-

tent tous dans l'eucharistie la *consubstantiation.*

3° Ceux qui blâment l'adoration du S. Sacrement, rejettent le *sacrifice* de la *messe* et l'*élévation* de l'*hostie*, soutiennent qu'il n'y a point là d'*immolation*; l'Eglise enseigne la croyance contraire, atteste sa foi par la *Fête-Dieu*, par les dévotions de l'adoration perpétuelle des *quarante heures*, des bénédictions ou *saluts*, par le *viatique* porté aux malades et les fonctions de *porte-Dieu.*

4° Ceux qui ont changé la matière du sacrement, les *artotyrites*, les *barsaniens* ou sémidulites, les hydroparastes ou *aquariens.* C'est avec raison que l'Eglise latine se sert de pain *azyme*, ou pain à chanter, malgré les clameurs des Grecs que nous nommons *fermentaires*, comme ils nous appellent *azymites.*

5° Ceux qui soutiennent la nécessité de la *communion* sous les deux espèces, de la *coupe* ou du *calice*, et qui ont été nommés *calixtins*; il serait injuste que les *abstémes* fussent privés de la participation à la *table du Seigneur.*

6° Les *stercoranistes* dont les incrédules attribuent mal à propos l'erreur aux catholiques.

L'Eglise n'approuve ancun des excès dans lesquels on est tombé pour ou contre la *communion fréquente;* souvent elle a puni des clercs coupables en les réduisant à la *communion laïque* ou à la *communion étrangère.*

91. Il importe peu que la *pénitence* soit nommée *métanoea*, *réconciliation*, *repentance*, etc., pourvu que l'on convienne que c'est un sacrement qui remet les péchés et les efface. Il exige les actes du pénitent, qui sont la *contrition* ou au moins l'*attrition*, qui naît de la crainte filiale, la *confession auriculaire*, ou *exhomologèse*, et la *satisfaction.* Ces actes supposent l'*examen* de conscience, et la contrition ou *componction* renferme le ferme *propos* ou la résolution de ne plus pécher. Le sacrement opère son effet par l'*absolution*, conçue en forme judiciaire ou en forme *déprécative.* Pour absoudre validement, le prêtre a besoin de pouvoirs ou d'*approbation*, et ces pouvoirs peuvent être limités par les *cas réservés*, ou ôtés en certains cas par l'interdit ou l'*interdiction.* La satisfaction exige toujours la *restitution* et la *réparation* du dommage causé au prochain.

92. Dans la pratique de la pénitence, l'Eglise n'admet ni le relâchement, ni la rigueur des *novatiens*, des *montanistes*, des *lucifériens*, des *hofmanistes*, ni la prétendue *consolation* des albigeois. Quoiqu'elle approuve les anciens *canons pénitentiaux*, ou règles du *pénitentiel*, la *pénitence publique* usitée autrefois, elle soutient que cela n'est pas absolument nécessaire; conséquemment elle admet les *pardons* ou *indulgences* plénières ou limitées, les bulles et brefs de la *pénitencerie* qui les accordent, le *jubilé* et les *stations;* elle ne condamne point l'indulgence de *portioncule.* Elle ordonne un secret inviolable, et recommande la prudence aux *confesseurs*, aux *directeurs* de conscience, aux *pénitenciers;* elle déplore le malheur des pécheurs qui meurent dans l'*impénitence.*

93. L'*extrême-onction* est destinée à effacer les restes du péché, à fortifier les malades, à leur adoucir les angoisses de l'*agonie* et de la mort; c'est dans le même dessein que l'on a établi les prières et les confréries des *agonisants.*

94. Par le sacrement de l'*ordre*, par la *chirotonie* ou l'imposition des mains que l'on nomme l'*ordination*, l'Eglise consacre à Dieu des ministres du culte divin, des *évêques*, des *prêtres*, des *diacres*, des *sous-diacres;* c'est ce qu'on nomme les ordres majeurs, les trois premiers forment la *hiérarchie*. Il est constant, parmi les théologiens catholiques, que l'*épiscopat* est un sacrement et un ordre différent du simple sacerdoce, il en est de même du *sous-diaconat*; mais que l'état des *diaconesses* n'était ni un ordre ni un sacrement.

Les ordres mineurs d'*acolythe*, de *lecteur*, d'*exorciste*, de *portier*, sont destinés à maintenir la décence du culte divin; quoique les *énergumènes*, les possédés et les obsédés ne soient pas aussi communs aujourd'hui qu'autrefois, il ne s'ensuit pas que les *possessions* ou *obsessions* aient été des ma-

ladies naturelles, et que les *exorcismes* soient des abus.

95. Par les ordres l'Eglise donne la *mission* à ses ministres et établit leur *succession* ; pour tous elle exige la *vocation*, y prépare les simples *clercs* par la *tonsure* et par les exercices des *séminaires*.

On a disputé sur la validité des *ordinations* anglicanes et du rit de l'*ordinal* des Anglais, l'Eglise a suffisamment décidé la question en obligeant les anglicans qui rentrent dans son sein à une *réordination*.

96. Le sacrement de mariage est nécessaire pour perpétuer la société des fidèles, la bénédiction *nuptiale* pour sanctifier les engagements des époux, pour rendre les devoirs des pères, des mères, des enfants, plus sacrés ; les *fiançailles* pour y préparer. On doit donc proscrire la *polygamie* et le *divorce,* mais les secondes noces n'ont rien d'illégitime. Aussi l'Eglise a également condamné d'un côté la licence des *barallots*, des *communicants*, des *polygamistes*, etc. ; de l'autre la témérité de ceux qui condamnaient le mariage des *abstinents* nommés *abélites*, *agynniens*, *apostoliques*, *apotactiques*, des tatianistes, encratistes ou *cathares*, *dosithéens*, *hiéracites*, *lucianistes*, des *priscillianistes*, des *eusthathiens*, qu'il ne faut pas confondre avec les partisans d'*Eustathe* patriarche d'Antioche. Elle n'approuve plus les mariages contractés avant l'âge de *puberté,* elle veut que les *femmes* ne soient pas censées des esclaves.

Morale chrétienne.

97. C'est principalement par la sainteté et par la sublimité de la *morale* que l'on démontre la divinité du Christianisme. Cette morale enseignée dans l'Evangile prescrit toutes les vertus, et proscrit tous les vices, établit clairement tous les devoirs de l'homme envers Dieu, envers le *prochain*, envers lui-même, réprime toutes les *passions* en défendant non-seulement les actions criminelles, mais les *pensées* et les désirs qui tendent au crime, même les péchés d'*omission,* surtout le *scandale* ou les mauvais exemples. Elle réduit tous nos devoirs à deux grands préceptes, savoir celui de l'*amour de Dieu,* et celui de l'*amour du prochain ;* elle ne se contente pas des sentiments habituels des différentes vertus, elle veut que nous en fassions des *actes* et que nous prouvions nos sentiments par nos bonnes œuvres. Elle développe ainsi et perfectionne la morale naturelle qui n'a jamais été bien connue avant la publication de l'Evangile.

98. Entre les vertus, celles que l'on nomme *théologales* tiennent le premier rang : ce sont la foi, l'espérance et la charité. La *foi* est un hommage que nous devons à la *véracité* souveraine de Dieu, lorsqu'il daigne nous instruire ; elle exclut non-seulement l'*incrédulité*, l'*infidélité*, l'*apostasie* et l'*hérésie*, mais le *doute* ou le *scepticisme* volontaire, l'*indifférence* entre la vérité et l'erreur, la profession des *religions particulières* fausses.

L'*espérance* chrétienne est fondée sur les *promesses* de Dieu, sur sa *vérité* ou fidélité à les accomplir, sur les mérites de Jésus-Christ ; cette *confiance* tient le milieu entre la *présomption* et le *désespoir*, entre la témérité de *tenter Dieu* et la défiance de sa bonté ; elle bannit la crainte excessive, les *scrupules* mal fondés, la *mélancolie* religieuse ; procure la *paix* intérieure et la *joie* du S. Esprit.

On entend par la *charité* non-seulement l'amour de Dieu, mais encore l'amour du prochain. Sous le premier aspect cette vertu renferme la reconnaissance envers Dieu, la soumission et l'obéissance à ses ordres, la *résignation* à ses décrets. Sous le second elle s'étend plus loin que la justice, puisqu'elle renferme l'*humanité* et la *pitié ;* elle ne commande pas seulement l'*aumône,* mais toute espèce de bienfaisance, bannit la haine, la malignité, la jalousie.

99. Ce n'est pas sans raison que l'on place immédiatement après les vertus théologales la *religion;* celle-ci renferme la *piété* ou la *dévotion* ; d'un côté elle condamne toute espèce d'*impiété*, comme le *blasphème*, les *jurements*, les *livres* écrits contre la religion, l'*irréligion*, l'*irrévérence* à l'égard des choses saintes, leur *profanation*,

le *parjure*, le *sacrilége*, la *simonie* ; de l'autre elle réprouve l'*hypocrisie*, la *superstition* et toutes ses pratiques, comme les ordalies ou *épreuves* superstitieuses, le *pain conjuré*, les prétendues *sciences secrètes*, l'*art des esprits*, les *arts de S. Paul*, les *sorts* des saints, la *sorcellerie* et la *magie*, la *divination*, l'*idolâtrie*, l'usage des *idolothytes* ou viandes immolées, etc. Mais la religion ne défend point toute espèce de *serment*.

100. De tout temps les moralistes ont distingué quatre vertus principales ou *cardinales* : la *prudence*, la *justice*, la *force* et la tempérance ; mais ils n'en ont pas développé les devoirs aussi parfaitement que l'Evangile. Par la *prudence*, ils entendaient principalement la sagacité à démêler nos véritables intérêts pour ce monde ; par cette vertu, au contraire, l'Evangile entend la précaution à éviter ce qui peut mettre en danger notre salut ou celui des autres, sans exclure la *simplicité* chrétienne.

La *justice* évangélique proscrit tout ce qui peut blesser le prochain et lui porter du préjudice, soit dans sa personne, comme le meurtre ou l'*homicide*, sous lequel sont compris le parricide, l'*infanticide*, et toute espèce de violence ; soit dans ses biens, comme le *vol*, la fraude, les ravages, l'*usure* ; soit dans son honneur, comme la *calomnie*, la *médisance*, les outrages, le mépris ; soit dans son amour pour la vérité, qui lui fait détester l'imposture, le *mensonge*, même les *fraudes pieuses* et la *flatterie*, mais qui exige la candeur et la sincérité ; soit dans ses vertus, par le scandale : par conséquent la justice exige les *restitutions* ou les *réparations*, lorsque le droit d'autrui a été blessé.

Sous le nom de *force*, l'Evangile commande non-seulement la *patience* dans les peines et la persévérance dans le bien, mais l'amour des *souffrances*; il n'est pas vrai qu'il nous ordonne l'*apathie* des stoïciens, ni qu'il nous interdise la *défense* de nous-mêmes ; mais il condamne le *suicide*.

La *tempérance* chrétienne ne se borne point à condamner la *gourmandise*, à prescrire la sobriété, elle va jusqu'à recommander l'*abstinence*, et le *jeûne* ; non-seulement elle interdit les crimes opposés à la *chasteté*, tels que la *fornication*, l'*adultère*, l'*inceste*, la *sodomie*, la *pédérastie*, la *bestialité* ; mais l'Evangile a mis en honneur la *continence*, les *vierges* et la *virginité*; il nous fait sentir les dangers du *luxe*, des *spectacles*, de la lecture des *romans* et des livres *obscènes* ; sans nous ordonner le *sac* ou le cilice, les *flagellations* ni les excès des *flagellants* :

101. De même qu'il y a des vertus principales desquelles les autres sont des conséquences, il y a aussi des vices ou péchés que l'on nomme *capitaux*; l'Evangile n'en souffre et n'en excuse aucun. Il réprime 1° l'*orgueil*, la vaine gloire, l'amour-propre excessif, l'ambition des honneurs ; il nous ordonne la modestie, l'*humilité*, même l'amour des humiliations. 2° L'*avarice* ou attachement aux *richesses* : il commande le désintéressement et l'*aumône*, sans approuver la prodigalité. 3° La luxure ou la *volupté*, et ses suites dont nous avons parlé. 4° La *gourmandise*, et tout ce qui est opposé à la tempérance, sans nous ordonner des *austérités* ou *mortifications* excessives. 5° L'envie et la *jalousie*, passion très-différente de l'émulation. 6° La *colère*, la *vengeance*, les *disputes* et les procès ; il nous commande la douceur et même l'obéissance envers les maîtres *dyscoles*. 7° La paresse et l'*oisiveté*, en nous prescrivant le *travail*, et en nous apprenant à le sanctifier.

102. A ces lois sages l'Evangile ajoute les *conseils* de perfection que l'on nomme les huit *béatitudes*, et nous exhorte aux bonnes œuvres de *surérogation*.

103. Aussi l'Eglise a condamné avec autant de sévérité les corrupteurs de la morale, que ceux qui altéraient le dogme. Elle a proscrit d'un côté les faux *rigoristes*, comme les *novatiens*, les *montanistes* nommés *phrygiens*, *cataphryges*, *pépusiens*, *quintiliens*, *passalorynchites*, les *familistes*, les *majorites*, les *massaliens*, les *saccophores*, les *eunuques* ou *valésiens* qui se mutilaient, etc. De l'autre les *enthousiastes* et les faux spirituels, comme les *quakers* ou *prophètes*, les *quiétistes*, *bourignonistes*, *bohmistes*, *euchites*, *hernhutes*,

frères blancs, *joachimistes*, *labadistes*, *méthodistes*, *piétistes*, les *hésychastes* et les fauteurs de *l'inaction;* elle n'approuve point indifféremment les *illaps* ou *extases*, les prétendues *transformations*, les *ligatures*, etc. Elle a exclu de son sein les sectes licencieuses, ceux que l'on a nommés *adamites*, *amsdorfiens*, *antinomiens*, *beggards* et béguins, *borborites*, carpocratiens ou *harpocratiens*. *condormans*, *davidiques*, *docètes*, *dulcinistes*, *ethicoproscoptes*, *floriniens*, *gnostiques*, *hélicites*, *hommes d'intelligence*. *hutites*, *illuminés*. *incestueux*, *latitudinaires*, *libres*, *libertins*, *mamillaires*. *marcites*, *molinosistes*, *nicolaïtes*, *oingts*, *opinionistes*, *pateriens*, *rhétoriens*, *segaréliens*, *sinistres*, *turlupins*. Elle a réprimé les opinions des *probabilistes* et des *casuites* relâchés.

104. C'est donc injustement que les ennemis du christianisme l'accusent de nourrir le *fanatisme*, de relâcher les liens de la *société*, de ne point commander *l'amitié*, de défendre la profession des *armes*, les fonctions civiles, le commerce; de déprimer les *sciences* et les *arts*, comme des occupations mondaines; d'avoir *nui* au progrès des *lettres*. Aucune autre religion n'inspire autant de zèle pour établir des *écoles* et surtout *des écoles de charité*. D'autres, avec aussi peu de raison, lui reprochent d'autoriser l'abus de la *puissance politique*, d'approuver la *guerre*, etc., et aux *prédicateurs* d'avoir banni de la *chaire* la morale naturelle, humaine et sociale.

Culte religieux du christianisme.

105. Le *culte* religieux consiste principalement dans les sentiments intérieurs d'*adoration*, d'amour, de reconnaissance envers Dieu; on les entretient par la méditation nommée *oraison mentale* ou *contemplation*, par les *oraisons jaculatoires;* l'habitude de s'y exercer est appelée vie *intérieure*, et l'on a quelquefois appelé *phrontistes* ou méditatifs ceux qui ont cette habitude, et *bigots* par un mépris injuste. Mais le culte intérieur a besoin d'être excité par le culte extérieur, par les *rites* ou *cérémonies*, et la *pompe* de ce culte n'est pas blâmable.

106. Selon les divers objets auxquels le culte est adressé, l'on distingue le culte de *latrie*, ou culte suprême rendu à Dieu seul et à Jésus-Christ Dieu; le culte de *dulie* rendu aux saints, et *l'hyperdulie*, ou culte plus profond rendu à la *vierge Marie*, mère de Dieu.

107. Un point de croyance de l'Eglise catholique est qu'il est permis et louable d'honorer les *saints*, de les *invoquer*, de compter sur leur *intercession*, d'honorer même leurs *images* et leurs *reliques*, tirées des *catacombes* ou d'ailleurs, leurs corps *incorrupts*, etc. Elle a condamné autrefois les *iconoclastes* et les *iconomaques*, qui nommaient les catholiques *iconolâtres*; elle a loué le zèle des *abrahamites*, moines mis à mort en haine de ce culte, contre lequel on ne peut tirer aucune conséquence des livres *carolins*. Les actes des saints ont été recueillis par les *bollandistes*, avec plus de sagesse que n'en avaient eu les anciens *légendaires*; mais nous ne sommes pas obligés de croire tout ce qui est rapporté dans les *légendes*, ce qui est dit des *prêtres d'Achaïe* dans les actes de St.-André, la *Véronique*, etc. Les bulles de *béatification* et de *canonisation* des saints ne sont point répréhensibles.

108. A plus forte raison devons-nous honorer la *sainte Vierge*, par respect pour Jésus-Christ même; en la nommant *Notre-Dame*, nous ne prétendons point l'égaler à Notre Seigneur. L'Eglise a justement condamné les antidicomarianites ou *helvidiens*, ennemis de ce culte; les *nestoriens*, qui refusaient à Marie le titre de *mère de Dieu*; les disciples de *Jovinien*, qui contestaient sa virginité perpétuelle; mais elle n'a point approuvé la superstition des *collyridiens*. Conséquemment elle célèbre la *conception* immaculée de Marie, comme les Grecs qui la nomment *panachrante*, sa *nativité*, sa *présentation*, sa *visitation*, sa *compassion*, son *assomption*, malgré ce qui est dit de son *sépulcre*, et la fête de son saint *nom*; elle applaudit à la dévotion des fidèles qui récitent la salutation angélique ou l'*ave*, *Maria*, le *chapelet*, le *rosaire*, le *salve*, etc.

109. On ne doit donc pas blâmer les *confréries* ou *congrégations* érigées

à l'honneur de la sainte Vierge ou des saints, comme celle du *consort*, de Milan, celle du *scapulaire*, celle du *cordon* de St.-François, la fête de ses *stigmates*, les *neuvaines*, les *pèlerinages*.

Quant au culte de la croix et du *crucifix*, aux fêtes de l'*invention* et de l'*exaltation* de la *Ste Croix*, il est évident que tout cela se rapporte à Jésus-Christ même, et n'a rien de commun avec l'entêtement des staurolâtres ou *chazinzariens*.

110. Le culte extérieur renferme la prière, soit particulière, soit publique; celle-ci se nomme *liturgie*, *service* ou *office* divin. Dans les différentes parties de l'Eglise il se célèbre selon différents *rites*; ainsi l'on a distingué le rit grec, le rit latin, le romain et le *gallican*, le rit *mozarabique*, cophte ou *cophtique*, *arménien*, *malabare*. On y a toujours mêlé le chant, soit *ambroisien*, soit *grégorien*, mais il n'a jamais été nécessaire de le célébrer en *langue* vulgaire; on appelle *rubrique* les rites qu'il y faut observer.

111. Dans l'Eglise catholique, la partie principale du service divin est le saint sacrifice de la *messe*, nommé autrefois *synaxe*. On y distingue l'*introït*, les *Kyrie*, le cantique des anges ou *gloria*, les *collectes*, l'*épître*, le *graduel*, l'*alleluia*, le *trait*, la *prose*, l'*évangile*, le symbole de *Nicée*, l'*offertoire*, les *secrètes*, la *préface*, quelquefois nommée *illation*, le *trisagion*, le *canon*, la *consécration*, les *memento*, l'*oraison dominicale*, l'*agnus Dei*, la *communion* et la *post-communion*, la bénédiction du prêtre, le mot *amen* que l'on répond à la fin des prières.

112. Le reste de l'office divin, soit du jour, soit de la nuit, est partagé en sept *heures canoniales*, qui sont *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte none*, *vêpres* et *complies* que les Grecs nomment *apodipne*. Les laudes sont censées faire partie de matines ou *ténèbres*; et celles-ci sont ordinairement partagées en trois *nocturnes*. On y distingue l'*invitatoire*, les *hymnes*, les *antiennes*, les *psaumes*, la *doxologie*, les *versets*, les *bénédictions*, les *leçons*, les *répons*, les *réclames*, le *te Deum*, les *capitules*, les *cantiques*, les *oraisons*, les *commémorations*, les *suffrages*, les *litanies*.

113. Dans ces divers offices, les personnes qui contribuent à la cérémonie ont différents noms ; il y a le célébrant ou *officiant*, l'*assistant*, le diacre, le sous-diacre, les *induts*, les *acolytes*, céroféraires ou porte-*cierges*, le *thuriféraire*, les choristes, le *porte-croix*, les enfants de *chœur*. Chez les Grecs, on connaît un *protapostolaire*, un *lampadaire*, les *hydromites*, un *paraphroniste*, etc. Ils ont aussi des noms particuliers pour désigner plusieurs parties de l'office, comme *apolitique*, hymne *chérubique*, *hirme*, *idiomèle*, *macarisme*, *menées*, *triodion*, *tétraodion*, tropain ou *tropaire*, etc., *triadique*, etc.

114. Les prières, les offices, le chant, les rubriques, sont renfermés dans différents livres que l'on nomme *antiphonaire*, *bref*, directoire ou *ordo*, *bréviaire*, cérémonial, diurnal, euchologe ou heures, *épistolier*, évangile ou *texte*, *graduel*, *missel*, *pontifical*, *processional*, *rational*, *rituel*, *sacramentaire*. Les Grecs en ont d'autres qu'ils appellent *anthologe*, *horologion*, *ménologe*, *paraclétique*, *synaxarion typique*.

115. Il y a différentes cérémonies dont les unes sont plus communes, les autres plus rares : les *bénédictions* de *l'eau*, du *feu*, du *pain* bénit, du cierge *pascal*, des *agnus Dei*, des femmes après leurs *couches*, des *drapeaux* militaires, des *cloches*, des aliments ou *eulogies*; *les oblations*, *oblata* ou offrandes, les *colybes* des Grecs; les *génuflexions*, les *prosternations*, les *processions*, les *exorcismes*, *adjurations* ou *conjurations*, la cène ou le *lavement* des pieds, la *consécration* des églises et des autels, l'*alphabet*, le *sacre* des rois et des évêques, la cérémonie des *particules* chez les Grecs, etc.

116. Les lieux consacrés au culte divin sont les *temples*, *églises* ou *basiliques*, dont les unes sont *cathédrales* ou métropolitaines, les autres *collégiales*, *paroissiales*, succursales ou annexes; les *chapelles*, les *proseuches* ou *oratoires*, les *cimetières*; on nommait autrefois *titres* les églises paroissiales.

117. Dans les églises on distingue le *sanctuaire*, les *autels*, la *chaire* ou la *prothèse* des Grecs, le trône de l'évêque, l'*apsis*, la nef, l'ambon ou *jubé*,

la chaire du prédicateur, le *baptistère* ou les *fonts baptismaux*, les *confessionaux*, les *niches*, le *vestiaire*, revestiaire ou *sacristie*.

118. Parmi les vases, instruments ou meubles qui servent au culte divin, il y a des *vases sacrés*, comme *calice*, disque ou *patène*, *ciboire*, pixide ; d'autres qui ne le sont point, comme les soleils et les burettes ; des *linges sacrés*, nommés *corporaux*, *purificatoires*, des nappes d'autels appelées *antimenses* et *aplomes*, des *pales* ; la nappe de communion est aussi appelée *dominicale*. Les *tabernacles*, les chandeliers, les *herses*, le lutrin, les *dais* ou *poêles*, les *gonfalons*, ou gonfanons, *bannières* ou *portiforia*, les *châsses* ou fiertes, le *brandeum*, les *encolpes* ou *reliquaires*, les *chapelets* ou *patenôtres*, les cloches auxquelles les Grecs ont suppléé par l'*hagiosidère* et le *simadiri*.

119. On distingue les jours particulièrement consacrés au service de Dieu, qui sont les *dimanches* et les *fêtes*, d'avec les *féries* ; parmi les fêtes, les unes sont mobiles, les autres fixes et non mobiles ; toutes sont marquées dans le calendrier. Relativement au degré de solennité, on appelle les unes *annuelles*, les autres *solennelles* ; on distingue les offices doubles, *semi-doubles*, *simples*, les veilles ou *vigiles*, les *octaves* ; on remarque leur *concurrence* ou leur *occurrence*.

120. Outre les fêtes des mystères dont nous avons déjà parlé, les plus solennelles sont *Pâques*, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, la *Fête-Dieu*, les *encénies* ou la *dédicace* des Eglises, la fête de leur patron, la *Toussaint*. Les dimanches de l'avent, de la *septuagésime* nommée par les Grecs *apocréas* et *azote*, de la *sexagésime*, de la *quinquagésime*, ceux du *carême* ou *quadragésime*, de la passion, des *rameaux*, de *quasimodo*, sont marqués spécialement, de même que le mercredi des *cendres*, la *semaine-sainte*, le jeudi saint ou *absolu*, parce qu'on y fait l'*absoute*, les *quatre-temps*, les *rogations*. Autrefois pendant le temps *quadragésimal* on observait la *xérophagie*. L'Eglise a sagement supprimé les indécences de la *fête des fous*, de l'âne, etc.

Discipline du christianisme.

121. Pour conserver le dogme, la morale, le culte du Christianisme sans altération, il a fallu des lois de *discipline* ; le recueil de ces lois est le *droit ecclésiastique* ou canonique, mais en plusieurs choses il tient à la théologie. C'est aux théologiens de prouver que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de faire des *commandements*, qu'ils obligent les fidèles en conscience, sans avoir la force *coactive* ; que l'Eglise a le droit d'infliger des peines spirituelles, des *censures*, l'*excommunication*, la suspense, l'interdit, de déclarer certaines personnes *irrégulières*, que la *hiérarchie*, la distinction entre les ecclésiastiques ou le clergé, et les *laïques*, est de droit divin, etc. Il n'est pas nécessaire pour cela de croire ce que les Grecs publient de leurs *broucolacas*, *ntoupi*, ou excommuniés.

L'irruption des Barbares dans l'Occident et d'autres événements ont introduit des changements dans la discipline, ont donné lieu à des abus, comme au *rachat des autels*, etc.

122. Mais de tout temps l'Eglise a condamné les *indépendants*, ceux qui se révoltaient contre ses lois, comme les *lévitiques*, branche des nicolaïtes, les *aériens*, les *agonyclites*, les *nyctages*, les *érastiens*, les *consobabdites*, et autres nommés *pétrobusiens*, *henriciens*, *cornaristes*, *vaudois*, *picards*, *ensabatés*, *runcaires*, *patarins*, *wicléfites*, *hussites*, *taborites*, et *orébites*, *frères bohémiens*, *pastoricides*, *protestants*, *caméroniens*, *brownistes*, *anglicans*, *presbytériens*, *puritains*, *laicocéphales*, etc. La discipline qu'ils ont établie parmi eux, leurs synodes, leurs *proposants-ministres*, *surintendants*, etc., n'intéressent pas beaucoup un théologien catholique.

123. Jésus-Christ lui-même a établi des *pasteurs* pour gouverner son Eglise. A leur tête est placé le *pape* ou souverain *pontife*, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, qui a de droit divin non-seulement la *primauté*, figurée par les *clefs* du royaume des cieux, mais une autorité de juridiction sur tout le corps de l'Eglise et sur ses

membres, autorité réglée par les canons, et qui ne s'étend point sur le *temporel* des rois. Le *siége* de St.-Pierre, qu'il occupe, est justement nommé le S. *Siége*, le Siége apostolique, et sa succession n'est pas douteuse. La *tiare* dont quelques auteurs lui ont fait un crime est un symbole très-indifférent ; ses rescrits ou décrets sont appelés *bulles*, *brefs apostoliques*, constitutions ; il a établi des congrégations et des *consulteurs* pour s'aider de leurs lumières.

Plusieurs papes ont été faussement accusés, *Libère* d'avoir signé l'arianisme, *St. Grégoire* d'avoir fait brûler les livres, *Zacharie* d'avoir condamné ceux qui soutenaient l'existence des *antipodes*. Les protestants ont publié des fables sur une prétendue *papesse Jeanne* et sur la *chaise percée* ; personne n'y croit plus. Il y a eu plusieurs *antipapes*.

124. L'*épiscopat* et les *évêques* sont d'institution divine, leur juridiction ne s'étend point au delà de leurs diocèses, mais leurs *mandements* obligent leurs diocésains. Les priviléges et la prééminence de certains siéges, la distinction des *patriarches*, des *primats*, des *archevêques*, ou métropolitains, *des protothrones*, des *autocéphales*, des *corévêques ou co-évêques*, des évêques *in partibus*, des *intercesseurs*, des *métrocomies*, etc., sont de pure discipline, appartiennent au droit canonique plus qu'à la théologie. Il en est de même des prélatures, des prélats *régionaires*, des *périodeutes*, des *syncelles* et *protosyncelles*, des *défenseurs*, des archi-prêtres, etc.

125. Outre les évêques il a fallu des pasteurs du second ordre, qui furent d'abord nommés *anciens*, et ensuite *papas* par les Grecs ; des *curés* ou recteurs de paroisse, et des *vicaires*, des *sous-vicaires*, des *porte-Dieu*, des clercs pour les aider dans leur fonctions.

126. Mais le désir d'augmenter la pompe du culte divin a fait multiplier le nombre des prêtres, a fait établir des chapîtres et des *chanoines* dans les cathédrales et les collégiales ; pour y maintenir l'ordre, on y a distingué des dignitaires sous les noms de doyen, prévôt ; *chefcier*, *capiscol*, *chantre*, *précenteur* ou préchantre, *sous-chantre*, archidiacre, *chancelier*, scolastique ou écolâtre, trésorier, etc., et divers officiers, comme procureur ou chambrier, *ecclésiarque*, *corbellier*, *mensionnaire*, *portionnaire*, *pointeur*, normateur, *terminateur*, *sacristain*, chez les Grecs, *sceceophylacte, staurophylase*, *laosynacte, hérénaque*, etc. Relativement au service divin, il y a un *hebdomadier*, un diacre *stationnaire*.

Dans toutes les églises, il a fallu des hommes attachés particulièrement à certaines fonctions, comme *machicot*, *lecticaire*, *copiate*, *fossaire*, *parabolan*, sonneur, etc. ; mais ces usages ne tiennent que de fort loin à la théologie.

127. Il convient que, dans les fonctions du culte divin, les ministres de l'Eglise aient des *vêtements* ou *habits sacrés* de différentes formes et de différentes *couleurs*, tels que sont pour les prêtres les habits sacerdotaux, *soutane*, *surplis*, *amict*, *aube*, *manipule*, *orarium* ou *étole*, *chasuble*, *pulchral* ou *chape*, *toque* ou bonnet; pour les diacres la *tunique* ou *dalmatique* ; pour les chanoines, le *camail* et l'*aumusse*. Les ornements pontificaux des évêques sont le *rochet*, le *camail*, la *croix*, la *mitre*, le *pallium*, la *crosse* ou *férule*. Il y a eu de bonnes raisons pour ordonner aux ecclésiastiques de porter l'*habit long*, la soutane ou la soutanelle.

128. Il est encore plus convenable qu'ils soient obligés au *célibat*, à la *continence* et à la *résidence*, qu'il n'y ait chez eux aucune personne *sous-introduite* ; mais il est juste qu'ils subsistent par les *bénéfices* ou *biens ecclésiastiques*, qu'ils aient un temporel fixe ou des droits *casuels*, des *honoraires*, en observant les canons qui défendent la pluralité des bénéfices.

129. Un théologien est obligé aujourd'hui de justifier les *lois ecclésiastiques* qui regardent le *monachisme* ou l'état *monastique*, les *vœux de religion* et la *profession* religieuse, les *moines mendiants* ou rentés, les *monastères*, *phrontistères* ou couvents, les *cloîtres* et la *clôture*, les *règles*, les *observances*, les usages des *réguliers*, des *communautés* de l'un et de l'autre sexe. Il

est bien fondé à soutenir contre les *lampétiens* et leurs copistes que les *ordres religieux* sont utiles, que leurs instituteurs et leurs fondateurs ont eu des vues louables; sans approuver les *fraticelles*, les *girovagues*, rhémobotes ou *sarabaïtes*.

130. Les uns, dans les mœurs, ont voulu servir Dieu en paix et en sûreté, comme les *anachorètes*, *hermites*, *stylites*, *ascètes*, *acœmètes*, et les *cénobites*, les moines de St.-Basile nommés *caloyers*. Tels sont encore parmi nous les *bénédictains* de *Cluny* et autres, et leurs *réformes* du *Val-des-Choux* et de *Vallombreuse*, les *bernadins* de *Citeaux*, les *feuillants* et ceux de la *Trappe*; les *franciscains* distingués en *capucins*, *cordeliers* ou frères *mineurs conventuels* et *observantins*, *clavénins*, *récollets*, *colétants*, *tiercelins* ou *tiers-ordre* de *pénitents* de *Picpus*, différents du *tiers-ordre* de laïques nommés *tierciaires*; les *augustins*, *colorites*, *clémentins*, ceux de *Fasoli*, et les *hermites* de saint Augustin ou *petits-pères*, les *pauvres catholiques*, *pauvres volontaires*.

Les *chartreux*, les *camaldules*, les *minimes* ou *bons-hommes*, les *carmes* ou *barrés*, chaussés ou déchaux, les *célestins*, les *grand-montains*, les *guillelmites*, ont été fondés par le même motif.

On connaît mieux ailleurs qu'en France les *servites*, différents des *blancs-manteaux*, les *iéronimites*, les *humiliés*, les *soccolants*, les *olivétains*, les religieux du *corps de Christ*, les *croisiers* ou porte-croix, les *gilbertins* d'Angleterre.

131. C'est le même motif qui a fait naître différentes *congrégations* de *chanoines* réguliers, les *victorains*, les *génovéfains*, ceux du *Val-des-écoliers*, de St.-Jean de *Latran*, du mont *Corbulo*, de St.-*Colomb*, de Saint *Georges* d'Alga, de Saint *Sauveur*, les *prémontrés*, les *bourgachards*, etc.

132. Les autres se sont consacrés à des œuvres de charité, comme les religieux *pontifes*, les *trinitaires* ou mathurins, les religieux de la *rédemption* des captifs; ou ce sont des *hospitaliers*; comme les frères de la *charité*, les cellites, les *pauvres de la mère de Dieu*, les *clercs réguliers* ministres des infirmes, les chanoines réguliers de St.-*Antoine* de Viennois, les *bethléémites*.

133. Plusieurs, pour aider le clergé séculier, se sont dévoués à l'instruction des peuples ou des enfants, comme les *apostolins*, les *barnabites*, les *berthélémites*, les clercs *mineurs*, les *doctrinaires*, les *dominicains*, frères *prêcheurs* ou *jacobins*, les *eudistes*, la congrégation de St.-*Jean*, les *jésicates*, les *jésuites*, les chanoines de St.-*Marc*, ceux de notre *Sauveur*, les *oratoriens*, les *silvestreri*, les *somasques*, les *théatins*, les missionnaires nommés *lazaristes*, les clers réguliers des *écoles pies*, les ignorantins frères des *écoles chrétiennes*, ou frères de St- Yon, qui ne sont pas religieux, mais laïques.

134. Le gouvernement de ces ordres ou congrégations a donné lieu aux noms *archimandrites*, *hégumène*, *abbé*, *abbaye*, *général*, *assistant*, *provincial*, *gardien*, *sempeste*, *frère lai* ou convers, *novice*, *particulaire*, *pérégrinaire*, *discret*, *discrétoire*, prieur, *sous-prieur*, *célérier*, *mandre*, *laure*, *cellule*, *malgouverne*, *in pace*, *panagie*, *probation*, *véture*, *noviciat*, *profession*.

On distingue dans les *habits religieux* le *capuchon*, la *coule*, le *scapulaire*, le *froc*, la *melote*, *maforte* ou manteau, la *mutande*. On a sagement supprimé les *oblations*.

135. De même, parmi les *religieuses* ou *nonnes*, les unes se sont consacrées à la prière, au travail et à la mortification, comme les *annonciades*, les *bénédictines*, les *bernardines*, les brigittines ou filles de St. *Sauveur*, celles du *Calvaire*, de Ste. *Claire*, ou de l'*Ave*, *Maria*, des *clairets*; les *carmélites*, les *chartreuses*, les *cordelières*, les *dominicaines*, les *feuillantines*, les religieuses de *Fontevrault*, les *gentil-donnes*, les *haudriettes*, les *oblates*, les *sachettes* pénitentes, les *solitaires*, les *tiercelines*, les *visitandines*.

136. Les autres se sont dévouées à des œuvres de charité, comme à l'instruction des filles religieuses de la *congrégation*, les filles de la *croix*, de *l'enfance*, de la *présentation*, de l'*union chrétienne*, les *nouvelles catholiques*, les *jésuitesses*, les *théatines*, les *ursulines*; à la correction et à la conversion des personnes débauchées, comme

les religieuses de la *Magdeleine*, celles de *N. D. de charité*, celles du *refuge*; au soin des malades, et ce sont les *hospitalières* de toute espèce, les sœurs de la *charité*, ou sœurs grises, celles de la *faille*, les *crédénistes*, les *dimesses*, les filles de *St.-Thomas* de Villeneuve, les *miramiones*, etc.; à élever les *enfants trouvés* et les *orphelins*, comme les religieuses du *St. Esprit*, et d'autres que l'on a nommées orphelines, etc.

137. Il leur a fallu, comme aux religieux, des supérieures, des *abbesses*, des *prieures*, etc.; des épreuves et un noviciat, des habits particuliers, le *voile*, le *bandeau*, la *guimpe*, la *huque* ou manteau des sœurs noires, etc.

Les filles et femmes que l'on nomme *béguines*, et leur demeure *béguinage*, ne sont pas des religieuses.

138. La sainteté du Christianisme dans ses dogmes, dans sa morale, dans son culte, dans sa discipline, a été démontrée par le changement qu'il a produit dans tous les climats, au nord et au midi, dans les mœurs des *asiatiques*, des *Africains*, des *Anglais*, qu'il produit encore dans celles des *Abyssins*, par la différence qu'il y met entre les nations chrétiennes et les *infidèles* infectées du paganisme, du *mahométisme* et des rêveries de l'*Alcoran*, par la multitude des établissements de *charité* qu'il y a parmi nous, tels que les *hôpitaux*, ou *hôtels-Dieu*, les *monts-de-piété*, les *écoles-pies* ou *écoles* de *charité*, *l'hospitalité*, etc. Trop accoutumés aux bienfaits de notre religion, nous n'y faisons plus attention. Dans les siècles même les plus barbares on a connu les *paciaires*, la paix ou la *trêve de Dieu*.

139. C'est donc injustement que les incrédules de nos jours ont déclamé avec tant d'amertume contre les *abus* en fait de religion, contre les *croisades*, le droit d'*asile*, les *disputes*, l'*intolérance, le fanatisme*, la punition des *sacriléges*, la révocation de l'édit de *Nantes*, les prétendues *guerres* de religion, le massacre de la St. *Barthélemy*, qu'ils ont prétendu à la *liberté de penser*, ou plutôt d'écrire et de calomnier.

140. Ils ont poussé la prévention jusqu'à censurer les *fondations* pieuses, l'*affranchissement* des esclaves, le zèle des *missionnaires* et de la *propagande*, les *missions* du *Paraguay*, de la *Chine*, du *Japon*; ils leur ont attribué le massacre des *Américains* et les malheurs de l'Amérique, la ligne de *démarcation*, etc.

VI. *Dieu, dernière fin de toutes choses.*

141. L'Eglise de Jésus-Christ *militante* sur la terre espère un état plus heureux, l'homme *voyageur* tend au ciel comme vers sa *patrie*; il appelle les dernières *fins*, la *mort*, le *jugement* de Dieu, le *paradis*, l'*enfer*, et *euthanasie* la mort des justes. Nous ne pensons point que la mort brise les liens de la charité chrétienne, ni la *communion* des saints, ou la *participation* mutuelle aux bonnes œuvres. Nous croyons que les *bienheureux* peuvent *intercéder* pour nous, et que nous devons prier nous-mêmes pour les *morts* qui souffrent dans l'autre vie. L'Eglise a décidé qu'il y a un *purgatoire* ou un feu purifiant après la mort, mais non qu'il y a des *lymbes*; conséquemment elle approuve les prières, les *offrandes*, les bonnes œuvres, les *messes*, les *trentains*, les *anniversaires*, les *vigiles*, offertes à Dieu pour les *trépassés*, les obsèques, *funérailles* ou *pompes funèbres* modestes, le respect pour les *sépultures* et les *tombeaux*, comme des actes de charité et non de vanité, comme une profession de foi à *l'immortalité*; elle a condamné les *éternels*, qui soutenaient que ce monde serait éternel.

142. Elle a censuré de même les *bogarmiles* ou *bogomiles*, les *procliniates*, les *saturniens* et les *sembiens*, qui niaient la *résurrection générale* et le jugement dernier, qui donnaient aux orthodoxes le nom de *pilosistes*; elle n'a point approuvé les chiliastes ou *millénaires*, qui supposaient un règne temporel de Jésus-Christ pendant mille ans, ni les *hutites*, qui disaient que le jugement est proche. Ainsi ce qui regarde le dernier *avénement* de Jésus-Christ, la fin du *monde*, la venue de l'*antechrist* et d'*Elie*, la conversion des Juifs, etc., n'est pas clairement révélé; les conjectures des

anciens et des modernes sur ce point sont sans fondement, de même que ce que l'on dit de la *vallée* de Josaphat.

143. L'Ecriture nomme la *béatitude*, ou l'état des bienheureux, *le paradis*, le ciel, *l'empyrée*, le royaume des cieux, le *sein d'Abraham*, la *gloire éternelle*, la *vision* intuitive de Dieu, l'état de *compréhension* ; il est décidé contre les grecs schismatiques, et contre les *augustiniens* sacramentaires, que la béatitude des justes et le supplice des réprouvés ne sont point différés jusqu'au jugement dernier. Quant aux visions des *coccéiens*, elles ne méritent aucune attention.

144. L'*enfer*, la *géhenne*, le *feu* éternel, la *damnation* sont réservés aux méchants ou aux *réprouvés* ; on a dit anathème aux *origénistes* qui niaient l'éternité des peines, et aux métempsychosistes partisans de la *transmigration* des âmes, aux sectateurs d'*Amaury* qui niaient l'enfer ; mais la saine théologie n'admettra jamais une *réprobation* absolue.

145. Dans l'apocalypse, Jésus-Christ est nommé *l'alpha et l'oméga*, le principe et la fin de toutes choses.

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE.

TOME PREMIER

A

LE

DICTIONNAIRE THÉOLOGIQUE

DE BERGIER

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

A

A. (*Theol. mixt. Scien. philol.*) — Toute langue consiste en deux espèces de sons : les sons simples ou purement modulés, qui sont représentés, dans l'alphabet, par les voyelles, lorsque la langue possède un alphabet ; et les sons composés ou articulés, qui, sans cesser d'être les mêmes que les précédents, reçoivent, dans leur émission, une modification particulière, par certains mouvements des organes vocaux, que représentent les consonnes. Les premiers ne sont pas nombreux. Si l'on cherchait bien dans toutes les langues du monde, on ne trouverait pas cinquante de ces sons primitifs avec lesquels ces langues sont toutes formées. Or, le son A, représenté chez nous par la lettre A, est la première des modulations simples ; c'est le grand son ouvert et libre ; aussi ne manque-t-il à aucune des langues humaines ; les trois grandes classes de langues, à savoir les monosyllabiques, les agglutinantes ou agglomérantes et les flexives (v. ces mots) possèdent le son A, et le possèdent si bien qu'il joue toujours chez elles un des rôles les plus importants. On remarque encore que, dans presque tous les alphabets, c'est la lettre qui représente ce son, la lettre A, qui est la première, quand il s'agit d'un alphabet qui possède les voyelles à l'état de signe graphique ayant la valeur d'une lettre, et non pas seulement d'un accent. L'aleph hébreu (א) n'est qu'un signe d'aspiration.

Ce qui constitue, détermine et caractérise les mots d'un langage, ce ne sont pas les voyelles, quoiqu'elles entrent comme élément premier dans la composition de ces mots ; ce sont les consonnes. Le son A, par exemple, dans sa simplicité originelle, tel qu'il peut sortir d'un instrument sonore quelconque, ne révèle aucun arbitraire, aucune préférence, aucun choix d'être intelligent ; mais aussitôt qu'au lieu de A simplement, on dit BA ou AB, CA ou AC, DA ou AD, GA ou AG, etc. en l'articulant diversement à l'aide de mouvements particuliers des lèvres, des dents, de la langue, du gosier, representés par les consonnes B, C, D, G, etc. il prend la valeur d'un véritable mot de langue humaine, et il devient la clef de combinaisons arbitraires qui pourront se multiplier indéfiniment durant le cours des développements mêmes des idées dans l'humanité.

Les Sémites, dont le peuple hébreu tient la tête avec sa littérature sublime entre les plus sublimes, avec ses Moïse, ses Job, ses Isaïe, avaient eu un instinct tellement profond de

cette vérité philologique, qu'ils avaient négligé, par un excès de conformité avec elle, de figurer ces sons simples et primitifs dans leurs sytèmes graphiques. Leurs idiomes ne se conservaient écrits que par les consonnes. Le mot hébreu calaph, par exemple, qui signifie maillet et frapper, s'écrivait clf, (כלף) (1) avec les consonnes seules; et c'était la tradition phonétique ou parlée qui conservait la prononciation par A plutôt que par E, I ou toute autre voyelle.

Ce fut pour remédier aux difficultés de lecture de leurs livres, que vers le IXe siècle de l'ère chrétienne, à ce qu'il paraît, les docteurs juifs, auteurs de l'interprétation philologique de la Bible, qu'on nomme la Massore, imaginèrent, très-ingénieusement, les treize points-voyelles, ou motions, appelés aussi points massoreths (2).

Le fathack, par exemple, qui est un de ces signes n'ayant que la valeur d'accents, est un petit trait horizontal qui se place sous la consonne et indique que c'est le son primitif d'A bref qu'on doit articuler; B, écrit comme il suit : B̠, se prononcera BA bref. Le fathack furtif en est un autre qui indique encore l'A bref, mais prononcé avant la consonne : AB.

On conçoit facilement l'utilité énorme de ces signes dans la lecture de la Bible, surtout depuis que l'hébreu peut être considéré comme une langue morte. Cependant, il est des philologues modernes, tels que le P. Houbigant, qui n'admettent pas le besoin des points-voyelles, et qui ont pour système de s'en passer. Ils prétendent qu'on peut lire la Bible hébraïque, en donnant seulement aux consonnes le son qu'elles ont dans l'alphabet hébreu. En conséquence l'édition qu'en a donnée le P. Houbigant manque des motions, qu'on trouve dans les autres.

La langue arabe, cette sœur immédiate de l'hébreu, si belle encore, n'a que trois motions : le fatha, le kesra et le dhammal. Le premier est semblable à notre accent aigu, se place sur la consonne et indique un des sons A, E, AI, selon les cas. Le kesra présente la même forme, se place sous la consonne et indique un des sons E et I, selon les cas. Enfin, le dhammal a la forme d'un petit g ou d'une virgule, se place, comme le précédent, sous la consonne, et indique un des sons primitifs, O, OU, EU.

En ce qui est du signe graphique qu'a pris l'A dans les alphabets de nos idiomes indo-européens, tous dérivés du sanscrit ou plutôt, ainsi que nous le verrons, d'une mère commune qui aurait eu le sanscrit pour l'aînée de ses filles, on a prétendu en trouver la raison d'être dans une imitation de la nature. Il suffit, a-t-on dit, d'ouvrir la bouche en donnant une émission sonore pour produire ce son; un instinct d'imitation hyéroglyphique a, dès lors, fait choisir pour signe de ce même son la forme que prend la bouche s'ouvrant pour le produire. Notre A n'est qu'une esquisse de la bouche ouverte.

Quoi qu'il en soit du signe, le son A est un des premiers éléments du langage, le premier peut-être, et est commun à toutes les langues.

Or, pouvons-nous conclure, de ce fait scientifique, quelque chose en faveur de l'identité originelle, distincte, de la race humaine, contre la théorie positiviste contemporaine de l'anglais Darwin, consistant à exagérer l'unité primitive des espèces, en les faisant toutes sortir, y compris l'espèce humaine, d'un type antique doué de force organique, au moyen de ce qu'il nomme les *sélections naturelles* dans le *combat pour la vie*, c'est-à-dire une *concurrence vitale* dans laquelle le plus fort efface toujours le plus faible? Ces sélections ne seraient, dans ce système, que des déterminations lentes et progressives, faites par la nature, de types distincts dans

(1) N'oubliez pas que l'hébreu s'écrit et se lit de droite à gauche, c'est-à-dire dans le sens contraire à notre manière de lire et d'écrire.

(2) Quelques-uns font remonter l'invention des points-voyelles, ou massoreths, à Moïse lui-même. Mais ces points n'existaient pas au temps de saint Jérôme, puisqu'il s'exprime de manière à donner à conclure qu'il n'en avait pas l'idée, ni même au temps de la composition du *Talmud* (Ve siècle). Quelques autres l'attribuent à l'école de Tiberiade (VIe siècle). D'autres, enfin, ne la font remonter qu'au IXe siècle, et ce nous paraît être l'opinion la plus probable.

la même espèce, devenus à la longue les pères d'espèces nouvelles.

Pouvons-nous conclure du même fait quelque chose en faveur de l'unité de souche de l'humanité, contre les théories opposées au Darwinisme, et auxquelles adhère en partie le célèbre Agassiz lui-même, théories qui soutiennent une pluralité originelle des races humaines?

Pouvons-nous, au moins, en conclure quelque chose en faveur d'une fixité physiologique des organes vocaux de notre espèce, dont le jeu le plus simple aurait toujours engendré la voyelle A?

Non ; et pas même cette dernière vérité, attendu que, si l'on nous demandait, à cette occasion, de prouver que l'homme a toujours prononcé l'A comme il le prononce aujourd'hui, nous ne saurions que répondre, malgré une conviction là-dessus, qui bien certainement ne nous trompe pas. Nous tirerons toutes ces conséquences d'autres faits plus caractéristiques et plus concluants, que les sciences nous fourniront en abondance. La physiologie, la philologie et toutes leurs sœurs s'accorderont pour rejeter le Darwinisme, pour rejeter la pluralité des espèces dans l'humanité, pour rejeter aussi cette théorie d'un développement physiologique qui conduirait peu à peu les espèces aux conditions de structure et de vie qu'elles présentent aujourd'hui. Mais nous ne demanderons pas à ce fait philologique particulier de l'universalité de la voyelle A, de nous prouver tant de choses; nous ne lui demanderons même pas de venir appuyer l'antique tradition que nous ont conservée les livres sacrés de tous les peuples, et que notre Moïse a formellement rendue par cette affirmation historique : « la terre n'avait alors qu'une seule langue, » *erat autem terra labii unius*, parce que ce phénomène nous parait trouver une explication suffisante dans la conformité des organes vocaux de l'être humain chez tous les peuples ; une cause identique suffit pour engendrer des effets identiques. Il nous faut davantage pour arriver à des conséquences rigoureuses d'unité primitive; il nous faut des similitudes qui, n'ayant pas leur raison d'être dans la conformation organique, ne peuvent l'avoir que dans une origine historique commune, et nous n'en manquerons pas. Demandons seulement au fait présent ce qu'il peut nous donner.

Le son A, comme celui de toute autre voyelle, peut se présenter à celui qui l'entend, sous trois états différents : comme le simple produit d'une force mécanique agissant dans un milieu sonore ; comme le cri d'un être doué de vie et de sentiment, « doué d'une âme vivante », pour parler comme Moïse ; et enfin comme parole humaine.

Le bruit d'une forte branche rompue par un coup de vent, celui d'une grosse pièce de métal qui tombe sur un corps dur, le choc de la foudre avant que l'écho ne l'ait modifié et assourdi, le son qui s'échappe librement par une large ouverture, tous les craquements, tous les éclats, tous les fracas largement sonores, sont autant de phénomènes acoustiques du premier ordre, appartenant au son radical de la voyelle A, et qui sont toujours représentés dans les langues par l'introduction de cette voyelle dans les mots qui les expriment, ce qui fait de ces mots autant d'onomatopées.

Le croassement du corbeau sortant largement de son bec ouvert, le second temps du cri de l'âne, qui est l'A nazal, et plusieurs autres cris d'animaux sont des phénomènes du second ordre se rapportant encore à l'A.

Enfin, la voix humaine prononçant la voyelle A, soit sous forme d'interjection, soit sous une autre forme, nous donne le véritable son de cette voyelle sous sa troisième intonation, qui est la plus parfaite.

Or, dans son émission purement mécanico-acoustique, que nous dit la voyelle A ?... Elle nous dit une force mécanique, électrique ou autre ; voilà tout. Mais qu'est-ce déjà qu'une force ? est-ce de la matière ?... et qui, d'un positiviste moderne ou d'un Leibnitz, saura le mieux nous définir une force?

Dans son émission, comme cri, par un animal, que nous dit la voyelle

A ?... elle nous dit encore une force, mais avec quelque chose de plus, avec quelque chose d'intérieur et d'indéfinissable, qui sera ou la douleur ou la joie, ou la peur ou l'amour, en un mot avec un sentiment. Or, qu'est-ce qu'une force et un sentiment réunis? sont-ce deux grains de poussière, deux atomes chimiques qui se divisent et qui se subdiviseront sans fin, fuyant sans fin l'existence fixée, réelle, définitive, positive, puisqu'on veut du positif ?... Que les positivistes viennent donc nous répondre ; qu'ils nous expliquent ce que c'est surtout que ce sentiment qui est exprimé par l'animal et qui est inspiré par son cri dans celui qui l'entend. La force pure s'est faite sentiment ; quoi de moins pondérable, de moins divisible, de plus spirituel ?

Enfin, dans sa troisième production, la voyelle A, devenue voix humaine, n'exprime plus seulement une force et un sentiment ; elle exprime une idée ; elle s'est faite esprit ; et elle s'est faite esprit à des degrés divers, avant de devenir encore l'articulation proprement dite qui se déterminera, dans le mot, par la consonne.

Lorsque le chantre sacré s'écrie, en latin, dans son affliction profonde: *de profundis clamavi ad te Domine!...* le son A, en devenant AD par l'addition du D, s'articule; de *modulation* simple, il se fait *articulation*. Mais lorsque le même chantre s'écrie en français : *des abîmes j'ai crié à vous, Seigneur !...* il accentue son A pur d'une manière indéfinissable, qui ne peut être rendue par l'addition d'aucune consonne, et qui est déjà pourtant une articulation suffisante pour faire du son A un vrai mot humain, gros d'éloquence. C'est que la voyelle s'est déjà faite idée, s'est faite homme. Que sera-ce quand elle affectera, sous le triple talisman de la passion, du caprice et du goût, les mille variantes de l'articulation ?

Voilà donc le son A qui prend toutes ces nuances selon l'être qui le produit. Expliquez-nous un tel phénomène, ô matérialistes, sans l'intervention de quelque chose qui ne soit pas matière, et que nous devons appeler dans la matière, FORCE pure ; dans l'être « âme vivante », force et sentiment, ou VIE ; dans l'homme, force, sentiment et intelligence, ou AME.

LE NOIR.

AARON, frère de Moïse, premier pontife de la religion juive. On peut voir son histoire dans l'Exode et dans les livres suivants : ce n'est point à nous d'en rassembler les traits ; mais nous sommes obligés de justifier les deux frères de quelques reproches que leur ont faits les censeurs anciens et modernes de l'histoire sainte.

Ils ont dit que Moïse avait donné à sa tribu et à sa famille le sacerdoce, par un motif d'ambition. S'il avait agi par ce motif, il aurait sans doute assuré à ses propres enfants le pontificat plutôt qu'à ceux de son frère ; il ne l'a pas fait ; les enfants de Moïse demeurèrent confondus dans la foule des lévites. Dans le testament de Jacob, Lévi et Siméon sont assez maltraités ; la dispersion des lévites parmi les autres tribus est prédite comme une punition du crime de leur père. *Gen.*, c. 49, ℣ 5 et suiv. Qui a forcé Moïse de conserver le souvenir de cette tache imprimée à sa tribu? Nous ne voyons pas en quoi le sacerdoce judaïque pouvait exciter l'ambition. Les lévites n'eurent point de part à la distribution des terres : ils étaient dispersés parmi les autres tribus, obligés de quitter leur famille, pour venir remplir leurs fonctions dans le temple de Jérusalem ; leur subsistance était précaire ; ils étaient exposés à la perdre lorsque le peuple se livrait à l'idolâtrie. Une preuve que le sacerdoce n'était pas par lui-même une source de prospérité, c'est que la tribu de Lévi fut toujours la moins nombreuse ; on le voit par les dénombrements qui furent faits en différents temps.

A la vérité l'auteur de l'Ecclésiastique, c. 45, ℣ 7, fait un éloge magnifique de la dignité d'*Aaron* et des privilèges qui étaient attachés à son sacerdoce ; mais il les envisage sous un aspect religieux, beaucoup plus que du côté des avantages temporels ; le privilége de subsister par les offrandes des prémices et par une portion des victimes ne pouvait pas

compenser les inconvénients auxquels les prêtres en général étaient exposés aussi bien que leur chef. Nous ne voyons pas dans l'histoire sainte que les pontifes des Hébreux aient jamais joui d'une très-grande autorité ni d'une fortune considérable, et nous ne comprenons pas quel motif aurait pu exciter l'ambition de gouverner un peuple aussi intraitable et aussi mutin que l'étaient les Hébreux.

Les mêmes censeurs ont ajouté qu'après l'adoration du veau d'or le peuple fut puni, et qu'Aaron, le plus coupable de tous, ne le fut point : que le gros de la nation porta la peine du crime de son pontife. C'est une calomnie. *Aaron* ne fut ni l'auteur de la prévarication du peuple, ni le plus coupable ; il céda par faiblesse aux cris importuns d'une multitude séditieuse. Moïse, à la vérité, demanda au Seigneur grâce pour son frère, et l'obtint. S'il avait agi autrement, on l'aurait accusé d'inhumanité, ou d'avoir profité de l'occasion pour supplanter son frère. La faute d'*Aaron* ne demeura cependant pas impunie. Il fut exempt de la contagion qui fit périr les prévaricateurs ; mais il eut bientôt à pleurer la mort de ses deux fils aînés ; il fut exclu, aussi bien que Moïse, de l'entrée dans la terre promise, et subit une mort prématurée pour une faute assez légère.

Si l'on veut faire attention à la multitude et à la rigueur des lois auxquelles le grand prêtre était assujetti, à la peine de mort qu'il pouvait encourir s'il péchait dans ses fonctions, à l'espèce d'esclavage dans lequel il était retenu, on verra que cette dignité n'était pas fort propre à exciter l'ambition. *Voyez* Lévite, Pontife, Prêtre, Sacerdoce.

La révolte de Coré et de ses partisans, et leur punition éclatante, ont fourni aux incrédules de nouveaux traits de malignité. Coré, chef d'une famille de lévites, jaloux du choix que Dieu avait fait d'*Aaron* pour le pontificat, se joignit à Dathan, à Abiron et à deux cent cinquante autres chefs de famille, et ils reprochèrent à Moïse et à son frère l'autorité qu'ils exerçaient sur le peuple du Seigneur. Moïse leur répondit avec modération que c'était à Dieu seul de désigner ceux qu'il daignait revêtir du sacerdoce, et il le pria de confirmer, par la punition exemplaire des rebelles, le choix qu'il avait fait d'*Aaron* et de ses enfants. En effet, la terre s'ouvrit et engloutit Coré avec ses complices et toute leur famille, et un feu du ciel consuma les deux cent cinquante autres coupables. *Num.*, c. 16.

Reprocher ce châtiment à Moïse comme un trait de cruauté, c'est s'en prendre à Dieu même. Moïse ni son frère n'avaient pas sans doute le pouvoir de faire ouvrir la terre, ni de faire tomber le feu du ciel ; et ce prodige se fit à la vue de tout le peuple assemblé. Dieu aurait-il approuvé par un miracle l'ambition ou la cruauté des deux frères ?

Vainement certains critiques ont voulu trouver de la ressemblance entre l'histoire d'*Aaron* et la fable de Mercure ; tous les traits du parallèle qu'ils en ont fait sont forcés. Homère et Hésiode ont connu la fable de Mercure longtemps avant que les Grecs aient pu avoir aucune connaissance de l'histoire des Juifs ; Hérodote, qui a vécu quatre cents ans après ces deux poëtes, connaissait très-peu les Juifs. D'autres ont cru que le personnage de Mercure avait été copié sur celui d'Eliézer, économe d'Abraham ; ils n'ont pas mieux rencontré. Il est fort aisé d'abuser de ces sortes de parallèles entre l'histoire sainte et la fable, et nous ne voyons pas quelle utilité il en peut résulter. Ceux qui voudront consulter les allégories orientales de M. de Gebelin, pag. 100 et suiv., verront qu'il n'a pas été nécessaire de copier l'histoire sainte, pour forger la fable de Mercure. Bergier.

AB, ABBA. *Voyez* Père.

ABADDON, est le nom de l'ange exterminateur dans l'Apocalypse ; il vient de l'hébreu *Abad*, perdre, détruire.

ABAILARD ou ABÉLARD (Pierre), docteur célèbre du douzième siècle,

mort l'an 1142. Nous n'aurions rien à en dire, si l'on n'avait pas travaillé de nos jours à réhabiliter sa mémoire, à faire l'apologie de sa doctrine, et à donner au déréglement de sa jeunesse toute la célébrité possible ; ce que l'on en a dit est tiré du Dictionnaire de Bayle, articles *Abélard*, *Bérenger*, *Héloïse*. Saint Bernard y est accusé d'avoir persécuté *Abailard* par jalousie de réputation. Mosheim, Brucker et d'autres protestants, n'ont pas manqué d'adopter cette calomnie.

Malgré les efforts de Bayle et de ses copistes, il résulte de leurs aveux, 1° que le déréglement des mœurs d'*Abailard* n'est point venu de faiblesse, mais d'un fond de perversité naturelle ; il avait formé le dessein de séduire Héloïse avant qu'elle fût son écolière ; c'est dans cette intention qu'il se mit en pension chez le chanoine Fulbert et lui offrit de donner des leçons à sa nièce ; et il en convient lui-même dans la relation qu'il fait de ses malheurs.

2° La vanité, la présomption, la jalousie, le caractère hargneux d'*Abailard*, sont prouvés par ses écrits et par sa conduite. Son ambition était de vaincre ses maîtres dans la dispute, d'établir sa réputation sur les ruines de la leur, de leur enlever leurs écoliers, d'être suivi d'une foule de disciples. On voit par ses ouvrages qu'il entraînait ses auditeurs, beaucoup plus par ses talents extérieurs que par la solidité de sa doctrine ; il était séduisant, mais il instruisait très-mal : il se fit des ennemis de propos délibéré, par le seul plaisir de les braver. Jaloux de la réputation de saint Norbert et de celle de saint Bernard, il osa les calomnier l'un et l'autre.

3° Il se mit à professer la théologie sans l'avoir étudiée suffisamment ; il y porta les subtilités frivoles de sa dialectique et un esprit faux ; cela est évident par le premier ouvrage qu'il publia. Rien n'était plus absurde que de donner un traité de la foi à la sainte Trinité, *pour servir d'introduction à la théologie* ; de vouloir expliquer ce mystère par des comparaisons sensibles : s'il pouvait être comparé à quelque chose, ce ne serait plus un mystère ou un dogme incompréhensible.

4° Ses apologistes sont forcés de convenir qu'il y a des erreurs dans cet ouvrage et dans les autres ; ce n'est donc pas injustement qu'il fut condamné dans un concile de Soissons, l'an 1121, et que l'auteur fut obligé de se rétracter. Cet événement rendit avec raison les évêques et les autres théologiens plus attentifs sur sa doctrine. Vingt ans après, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, crut trouver de nouvelles erreurs dans les écrits d'*Abailard* ; il en envoya le précis et la réfutation à Geoffroi, évêque de Chartres, et à saint Bernard, abbé de Clairvaux. A-t-on quelque motif de prêter de la jalousie, de la haine, de la prévention à l'abbé de Saint-Thierry? Saint Bernard, loin de témoigner ces mêmes passions contre *Abailard*, lui écrivit pour l'engager à se rétracter et à corriger ses livres. Cet entêté n'en voulut rien faire : il voulut attendre la décision du concile de Sens, qui était près de s'assembler, et demanda que saint Bernard y fût présent. L'abbé de Clairvaux s'y trouva en effet ; il produisit les propositions extraites des ouvrages d'*Abailard*, et le somma de les justifier ou de les rétracter.

Parmi ces propositions, que l'on peut voir dans le *Dictionnaire des hérésies*, article *Abailard*, il y en a quatre qui sont pélagiennes, trois sur la Trinité, dont le sens littéral est hérétique ; dans une autre, l'auteur enseigne l'optimisme ; dans la quatorzième, il soutient que Jésus-Christ n'est pas descendu aux enfers. Qui l'empêchait de rétracter les unes et d'expliquer les autres, comme il fut obligé de le faire dans la suite ? Sans vouloir le faire dans le concile de Sens, il en appela à la décision du pape, et se retira. Par respect pour son appel, le concile se contenta de condamner les propositions et ne nota point sa personne.

On dit, pour l'excuser, qu'il vit bien que saint Bernard et les évêques du concile de Sens étaient prévenus contre lui, et que sa justification n'eût servi à rien. Mauvais prétexte dont un opiniâtre peut toujours se servir

quand il le veut. S'en rapporter d'abord au jugement du concile, en appeler ensuite avant même qu'il soit prononcé, est un trait de révolte et de mauvaise foi : les évêques étaient ses juges légitimes; en refusant de se justifier, il méritait condamnation.

En effet, il fut condamné à Rome aussi bien qu'à Sens. Est-ce encore par haine ou par jalousie que le pape et les cardinaux prononcèrent l'anathème contre lui? Ce n'est qu'après cette condamnation qu'il fit enfin son apologie et sa profession de foi, dans laquelle il rétracta formellement la plupart des propositions qu'on lui avait reprochées, et tâcha d'expliquer les autres.

Le grand reproche que l'on fait à saint Bernard, est de s'être exprimé trop durement au sujet d'*Abailard*, dans les lettres qu'il écrivit à Rome et aux évêques de France à ce sujet; mais ce ne fut qu'après le refus que fit *Abailard* de s'expliquer et de se rétracter. Cette conduite dut persuader au saint abbé que ce novateur était un hérétique obstiné. Mosheim et Brucker disent que saint Bernard n'entendait rien aux subtilités de la dialectique de son adversaire ; mais celui-ci s'entendait-il lui-même? On voit, par les ouvrages du premier qu'il était meilleur théologien que son antagoniste, et qu'*Abailard* aurait pu le prendre pour maître ou pour juge, sans se dégrader. Toujours est-il vrai que les protestants qui reprochent à l'abbé de Clairvaux la haine, la jalousie, la violence, l'injustice contre l'innocence persécutée, se rendent eux-mêmes coupables de tous ces vices.

5° Ils affectent d'insinuer qu'il fut condamné et persécuté, non pour ses erreurs, mais pour avoir soutenu aux moines de Saint-Denys que leur saint n'était pas le même que saint Denys l'aréopagite ; c'est une imposture. Ce point ne fut mis en question ni à Soissons, ni à Sens, ni à Rome ; *Abailard* fut condamné pour des erreurs qu'il avait enseignées sur la Trinité, sur l'incarnation, sur la grâce, et sur plusieurs autres chefs.

6° Lorsque Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, eut donné à *Abailard* une retraite et l'eut converti, saint Bernard se réconcilia de bonne foi avec lui, et ne chercha point à troubler son repos ; il n'avait donc point de haine contre lui. Mais aux yeux des incrédules, les hérétiques ont toujours raison ; les Pères de l'Eglise ont toujours eu tort. Ils blâment dans les ouvrages de saint Bernard les défauts de son siècle, et ils les excusent dans ceux d'*Abailard*, où ils sont beaucoup plus sensibles. *Voyez* SAINT BERNARD, *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. 8, ann. 1117 et suiv.; tom. 9, ann. 1139-1142, etc.

BERGIER.

Nous croyons devoir compléter cette étude, un peu trop acerbe, de Bergier, sur les luttes et les travaux d'Abailard, par la citation biographique et bibliographique suivante de M. Héfélé (*Dict. encycl. de la théol. cathol.* publié par les Drs Wetzer et Welte, et traduit de l'allemand par I. Goschler, art. ABÉLARD.)

« Pierre Abélard naquit en 1079, non loin de Nantes, dans le bourg de Palais, en Bretagne (d'où son surnom de *Peripateticus Palatinus*), de parents nobles, hérita de son père, homme de guerre instruit, l'amour de la science, et pour s'y adonner renonça à son droit d'aînesse en faveur de ses sœurs. On nomme ordinairement parmi ses maîtres Roscelin, le père du nominalisme ; mais c'est positivement une erreur, car Abélard énumère lui-même ses maîtres, sans faire aucune mention de Roscelin (1).

« Il montra de bonne heure un goût passionné pour la dialectique, et dès l'âge de quinze ans il fit, à l'instar des chevaliers errants, une sorte d'expédition aventureuse à travers sa patrie, pour rompre des lances en l'honneur de la dialectique et provoquer les savants dans l'arène de la discussion. On voit dès lors se prononcer dans son caractère cet orgueil dont il se plaignit plus tard, et qu'avec la sensualité il désigna lui-même comme la double source de son malheur. Lorsque la Bretagne ne lui fournit plus aucun moyen de s'ins-

(1) *Voy.* Cramer, *Contin. de l'Hist. de Bossuet*, p. V, t. II, p. 410.

truire, il alla à Paris auprès de Guillaume de Champeaux. Mais une vive rivalité s'éleva rapidement entre le maître et le disciple, et le second triompha du premier dans leurs luttes dialectiques. Pour mettre fin à ces disputes, Abélard, âgé de vingt-deux ans, se rendit à Melun, plus tard à Corbeil, non loin de Paris, et y fonda une chaire de philosophie qui fut bientôt tellement célèbre qu'on déserta l'école de Guillaume de Champeaux. Les travaux excessifs d'Abélard lui causèrent une maladie qui le força d'interrompre ses leçons et de chercher la santé dans son pays natal. Au bout de quelque temps il revint à Paris ; il avait vingt-huit ans. Champeaux, promu chanoine de Saint-Victor, enseignait toujours la dialectique et la rhétorique. Abélard se réconcilia avec lui, et, quoique âgé de près de trente ans, il redevint son disciple. Cela ne dura guère, et la division reparut bientôt. Sans être nominaliste, comme quelques-uns le prétendent faussement, Abélard combattit le réalisme de son maître en lui substituant un autre système réaliste, selon lequel l'universel, *universale*, n'était point essentiellement, *essentialiter*, mais individuellement, *individualiter*, en chaque chose (1). Abélard contraignit son maître à lui faire cette concession, l'abandonna de nouveau après ce triomphe, et fonda, par esprit d'opposition, une école particulière, près des murs de Paris, sur la montagne de Sainte-Geneviève, qui alors était encore hors de la ville. Champeaux, pour échapper aux chicanes d'Abélard, se retira entièrement de l'enseignement, et fut nommé peu de temps après évêque de Châlons-sur-Marne. Alors Abélard sentit naître en lui l'ambition des dignités ecclésiastiques, et il partit pour Laon afin de s'y appliquer à la théologie sous un célèbre scolastique, l'archidiacre Anselme. Abélard n'avait encore étudié que la philosophie. Il ne fut pas longtemps sans mépriser son nouveau maître. « Ce n'était, disait-il, qu'un arbre portant des feuilles sans fruit, un homme qui, au lieu d'éclairer sa maison, la remplissait de fumée. » Ayant exprimé son dédain en présence des autres disciples, ceux-ci lui demandèrent si, sans un tel maître, il aurait jamais pu comprendre la sainte Écriture. Abélard proposa d'expliquer quelque livre de la Bible que ce fût, au bout d'un seul jour de préparation. Ils lui désignèrent les difficiles prophéties d'Ézéchiel, et le lendemain son coup d'essai fut un coup de maître, qui causa la stupéfaction de tous les auditeurs. Mais, Anselme ayant interdit cette conférence, Abélard retourna à Paris, où son cours de théologie eut un si grand succès que, quoique laïque, il obtint un canonicat, et qu'on vit la jeunesse, ardente à s'instruire, arriver de toutes les parties du monde pour l'entendre ; tels furent Jean de Salisbury, Othon de Freisingen, etc. Il vivait ainsi depuis cinq ans, jouissant paisiblement de sa gloire, lorsqu'il entendit parler d'une Parisienne, de dix-huit ans, qui surpassait en raison et en beauté toutes les jeunes filles de son âge, également savante dans les langues latine, grecque et hébraïque, nommée Héloïse. C'était la nièce de Fulbert, chanoine de la cathédrale de Paris, qui l'avait élevée avec le plus grand soin, après la mort prématurée de ses parents. Abélard chercha à la connaître ; il parvint à se faire charger par Fulbert, désireux de développer de plus en plus l'intelligence de sa nièce, de lui donner des leçons et fut même admis à demeurer dans sa maison. Mais Abélard, dont le cœur n'avait été sensible jusqu'alors qu'à la passion de l'étude, s'éprit d'amour pour Héloïse et fut payé de retour. Quoique âgé de trente-neuf ans, Abélard était encore plein de grâce et de beauté ; il était aimable, il avait une voix mélodieuse. Il passait son temps à composer, sous des noms supposés, d'ardentes chansons d'amour, négligeait ses études et sa chaire, et poussa les choses si loin qu'il fut exclu de la maison d'Héloïse par l'imprudent Fulbert, averti enfin de leurs intimes relations, quoiqu'Hé-

(1) Conf. Marbach, *Hist. de la Phil.*, t. II, p. 270 ; l. c. p. 411 ; Ritter, *Hist. de la Phil.*, t. VII, p. 416 sq.

loïse les niât formellement à son oncle. Quelque temps après, Héloïse écrivit, pleine de joie, à Abélard, qu'elle portait dans son sein le fruit de leur amour, et s'enfuit auprès d'une des sœurs de son amant, en Bretagne, où elle mit au jour un fils qu'elle nomma Astrolabe, c'est-à-dire étoile brillante. Abélard cependant se réconcilia avec Fulbert et lui promit d'épouser secrètement Héloïse; mais celle-ci ne voulut pas entendre parler d'un mariage qui, d'après elle, pouvait entraver Abélard dans sa glorieuse carrière, et il fallut les instances les plus vives de son amant pour arracher son consentement à un mariage secret. Abélard reprit alors ses fonctions habituelles, Héloïse demeurant chez son oncle, afin de garder le mystère de leur union. « Plaise à Dieu, s'était-elle écriée dans un triste pressentiment, au moment de son mariage, que cette malheureuse union ne soit pas notre perte! »

Astrolabe son fils était mort. Fulbert rendit le mariage public, pour rétablir l'honneur de sa nièce, et de toutes parts on s'empressa de la féliciter. Mais elle continua à nier son mariage avec une telle persévérance qu'on finit par la croire et par tenir Fulbert pour un menteur. Fulbert s'irrita tellement contre sa nièce qu'Abélard crut nécessaire de la soustraire à sa fureur et la conduisit au couvent d'Argenteuil.

Persuadé qu'Abélard n'avait enfermé Héloïse que pour s'en débarrasser, Fulbert jura de se venger et fit saisir Abélard pendant la nuit par cinq scélérats stipendiés, qui le mutilèrent. Lorsque, le lendemain, on apprit cet acte de barbarie, tout Paris, pour ainsi dire, prit part au malheur d'Abélard. Fulbert fut destitué; ses biens furent confisqués, et deux des coupables, qu'on saisit, furent mutilés et eurent les yeux crevés. Abélard, après sa guérison, se retira au couvent de Saint-Denis, et, à sa demande, Héloïse, de son côté, entra au monastère d'Argenteuil, sans vocation véritable, mais par amour pour l'homme dont, dans sa passion, elle disait: *Charius et dignius mihi videretur tua dici meretrix quam illius (totius mundi) imperatrix.* Abélard, se conformant aux désirs de ses supérieurs, ouvrit un nouveau cours de théologie; mais le zèle amer qu'il manifesta pour la règle de l'ordre, que ses confrères lui pardonnèrent moins qu'à tout autre, le rendit odieux à la communauté, qui songea à l'éloigner. Lorsqu'il fut ordonné prêtre, son supérieur lui assigna pour demeure une petite maison de campagne isolée, parce que, disait-il, le grand concours d'élèves qu'attirait le maître ne pouvait s'accorder avec le silence du cloître, mais surtout parce qu'il tenait à isoler, sous un prétexte spécieux, le rigoureux zélateur. Abélard vit, comme autrefois, affluer dans sa retraite une foule de disciples, parmi lesquels se trouvaient le futur pape Célestin II et Pierre Lombard, si fameux par la suite. Abélard, à leur demande, rédigea son Introduction à la Théologie, *Introductio ad Theologiam.* L'expression *theologia* est prise ici dans le sens restreint et spécial de « science de Dieu, » *in specie*, et, par conséquent, le livre d'Abélard n'est pas une sorte d'encyclopédie de toute la théologie, comme le titre pourrait le faire croire; c'est un traité de l'Unité et de la Trinité divines (1).

« Deux anciens condisciples d'Abélard, alors professeurs, Albéric et Lotulphe de Reims, qui déjà avaient été ses adversaires dans l'école d'Anselme de Laon, attaquèrent son livre et l'accusèrent d'erreur devant Rodolphe, archevêque de Reims. L'archevêque, d'accord avec le légat du pape, Conon, convoqua à ce sujet un concile à Soissons. Abélard fut condamné à brûler son traité en présence de l'assemblée et autorisé à retourner au couvent de Saint-Denis. Là il suscita contre lui de nouveaux orages en soutenant, dans une conférence publique, que Denis l'Aréopagite n'avait pu être l'apôtre des Gaules; car, disait-il, le vénérable Bède raconte que Denis l'Aréopagite devint évêque de

(1) *Voyez* les extraits dans Cramer, *loc. cit.*, t. VI, p. 336-384. — Schrœckh, *Hist. de l'Égl.*, t. XXVIII, p. 440. — Marbach, *Hist. de la Philos.*, t. II, p. 274 sq.

Corinthe, tandis que l'apôtre des Gaules est nommé évêque d'Athènes, et non de Corinthe. Adam, abbé de Saint-Denis, menaçant Abélard de le faire comparaître devant le roi, le pauvre moine crut prudent de chercher un refuge auprès du comte Théobald de Champagne. C'est de cet asile qu'il termina son différend avec son couvent. Le nouvel abbé de Saint-Denis, le célèbre ministre d'État Suger, le délia de ses vœux et le dégagea de l'obligation de retourner à Saint-Denis. Désireux d'un repos qui le fuyait partout, Abélard se retira dans les environs de Nogent-sur-Seine ; il y bâtit un oratoire, le nomma le Paraclet, parce qu'il espérait y trouver enfin quelque consolation, et bientôt, là comme ailleurs, il fut recherché par de nombreux disciples, qui se bâtirent d'humbles cellules autour de celle du maître. Ce ne fut qu'à regret qu'Abélard se rendit à leur désir de l'entendre. Son pressentiment ne l'avait pas trompé; de nouveaux désagréments lui furent suscités, surtout parce qu'il avait donné à sa chapelle le nom du Saint-Esprit (Παράκλητος), et qu'il y avait placé une statue de la très-sainte Trinité ayant trois figures semblables. Saint Bernard et saint Norbert s'étaient spécialement élevés contre lui. Néanmoins Abélard triompha cette fois, et bientôt après ses compatriotes de Bretagne l'élurent abbé de Saint-Gildas de Ruys (1126). Agé alors de près de quarante-sept ans, Abélard prit possession de son abbaye et se voua avec zèle à ses fonctions nouvelles. Mais le malheur semblait vouloir le poursuivre partout; ses moines furent bientôt mécontents du régime d'un supérieur rude et presque misanthrope, et le persécutèrent de toutes les manières.

« Le sort d'Héloïse n'avait pas été beaucoup meilleur; elle avait été nommée abbesse d'Argenteuil ; mais ses religieuses étaient si indisciplinées qu'elles furent chassées de leur couvent, avec leur abbesse, par les supérieurs de Saint-Denis. Abélard offrit un asile à la supérieure fugitive ; il lui donna le Paraclet, que l'évêque de Troyes avait érigé en abbaye. Héloïse se retira avec huit ou dix religieuses, parmi lesquelles se trouvaient deux nièces d'Abélard, dans cette abbaye depuis lors fameuse, et qui subsista jusqu'en 1593. Quelque temps après, les moines de Saint-Gildas cherchèrent à empoisonner l'abbé, dont ils étaient fatigués, et ce fut en apprenant cette criminelle tentative qu'Héloïse écrivit de nouveau, pour la première fois, à Abélard, et commença cette célèbre correspondance, ardente peinture de la lutte d'une âme partagée entre l'amour et le devoir, qui finit par triompher d'elle-même. Abélard abandonna son abbaye en 1136 et revint à la montagne de Sainte-Geneviève comme maître et docteur. Alors aussi ses ennemis théologiques reparurent; Guillaume, abbé de Saint-Thierry, l'accusa d'hérésie et appela à son aide saint Bernard.

« Saint Bernard, à cette occasion, alla visiter lui-même le docteur incriminé, et lui fit des remontrances si amicales qu'Abélard promit de corriger les propositions erronées de son enseignement ; mais, se repentant promptement de sa promesse, il demanda à l'archevêque de Sens de convoquer un concile, où il pourrait défendre sa doctrine. Le concile se réunit en effet en 1140. Contre toute attente, Abélard refusa la discussion, et en appela simplement au Pape. Malgré cet appel, le concile condamna sa doctrine, dont saint Bernard envoya au Pape un compte-rendu rédigé par l'abbé Guillaume. Innocent II censura les doctrines d'Abélard, lui ordonna le silence et le condamna à rester enfermé dans un couvent.

« Abélard, pour se justifier, voulut se rendre lui-même à Rome, visita en passant le célèbre couvent de Cluny, résolut d'y rester, touché qu'il fut des douces paroles de l'illustre abbé, Pierre le Vénérable, et, grâce à l'intermédiaire de ce saint personnage, se réconcilia avec l'Église, le Pape et saint Bernard. Celui-ci s'empressa de tendre la main à son ancien adversaire, qui écrivit, à cette occasion, une apologie de sa conduite (*Confessio fidei*). Pour rétablir sa santé fort délabrée, Abélard se rendit à l'abbaye

de Saint-Marcel, très-agréablement située près de Châlons-sur-Saône, et qui dépendait de Cluny, y passa dans une pieuse et sévère pénitence les derniers temps de sa vie, qu'il termina le 21 avril 1142, âgé de soixante-trois ans. Pierre le Vénérable, conformément aux usages du temps, fit graver sur sa tombe l'absolution qui lui avait été accordée de la sentence du Pape, et, se rendant au désir d'Héloïse, envoya la dépouille mortelle d'Abélard au Paraclet, où elle fut inhumée. Héloïse mourut vingt-deux ans plus tard (17 mai 1164); elle ordonna que son corps fût déposé à côté d'Abélard. Les cendres de l'un et de l'autre reposent, depuis 1817, dans une chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

« Outre l'*Introductio ad Theologiam* que nous avons citée plus haut, Abélard écrivit encore une théologie chrétienne (*Theologia christiana*), en cinq livres, qui n'est qu'une reproduction développée du premier ouvrage et qui se trouve imprimée dans Martène et Durand, *Thesaur.*, t. V. On a de plus d'Abélard : 1° un écrit intitulé : *Sic et non*, qui n'est qu'un recueil de sentences contradictoires des Pères de l'Église (édité pour la première fois, avec quelques autres petits écrits, par M. Victor Cousin, en 1836); 2° une sorte de morale dans l'écrit intitulé : *Scito te ipsum* (1) ; 3° *Dialogus inter Philosophum Christianum et Judæum*, publié pour la première fois en 1837 par Rheinwald; enfin 4° différentes *Lettres*, dont la première contient l'histoire de sa vie, des sermons et des petits traités, qui, ainsi que l'*Introductio*, sont dans l'édition complète des Œuvres d'Abélard et d'Héloïse (2) L'écrit publié en 1835 par Rheinwald sous le titre de : *Abælardi epitome Theol. christ.*, n'est pas d'Abélard, mais d'un de ses élèves. »

Abélard a, selon nous, un très-grand mérite, celui d'avoir été platonicien bien plutôt qu'aristotélicien dans un siècle (le XIIe) où les tendances étaient toutes du côté de la philosophie, beaucoup moins exclusivement spiritualiste, du stagirite. Cette tendance se prononcera encore bien davantage dans le siècle suivant par l'influence du célèbre professeur Albert le Grand. Abélard représentait, par ce côté, les Origène et les Augustin, à nos yeux les premiers des grands hommes, dont la race, dans cette malheureuse moitié du XIXe siècle, semble presque éteinte.

LE NOIR.

(1) *Voy.* Pertz, *Thesaur.*, t. III, p. 2.
(2) *Abælardi et Heloisæ opera*, Paris, 1616, 4°.

ABAISSEMENT. Les livres du nouveau Testament nous parlent souvent des *abaissements* ou des humiliations du Verbe incarné. « Il s'est anéanti, » dit saint Paul, et a pris la forme » d'un esclave ; il s'est humilié et s'est » rendu obéissant jusqu'à mourir, et » mourir sur une croix : c'est pour » cela que Dieu l'a exalté et lui a donné » un nom supérieur à tout autre nom ; » afin qu'au nom de Jésus, tout ge- » nou fléchisse dans le ciel, sur la » terre et dans les enfers, et que toute » langue publie que Notre Seigneur » Jésus-Christ jouit de la gloire de » son Père. » *Philipp.*, c. 2, ℣ 7, 8. Il ne s'ensuit donc pas que le Fils de Dieu, en se faisant homme, ait rien perdu de sa grandeur. Rien, disent les Pères de l'Eglise, n'est plus digne de la majesté divine que d'opérer le salut de ses créatures; il fallait cet excès d'*abaissement* de la part du Verbe incarné, pour guérir l'homme de l'orgueil excessif qu'une fausse philosophie lui avait inspiré : il le fallait, pour consoler la plus grande partie du genre humain, de l'humiliation à laquelle elle est réduite.

BERGIER.

ABANDON. Il y a dans l'Ecriture sainte des passages qui semblent prouver que Dieu abandonne les pécheurs, et même des nations entières; mais il en est d'autres qui nous assurent que Dieu est bon à l'égard de tous, qu'il a pitié de tous, qu'il n'a de l'aversion pour aucune de ses créatures, que ses miséricordes se répandent sur tous ses ouvrages, etc. Les premiers ne signifient donc pas que Dieu prive absolument de toutes grâces les pécheurs ou les nations infidèles, mais qu'il ne leur en accorde

pas autant qu'à d'autres peuples, ou qu'il ne leur fait pas autant de bien qu'il leur en a fait autrefois. C'est un usage commun dans toutes les langues, d'exprimer en termes absolus ce qui n'est vrai que par comparaison. Ainsi, lorsqu'un père ne veille plus avec autant de soin qu'il le faisait autrefois, sur la conduite de son fils, on dit qu'il l'abandonne; s'il témoigne au cadet plus d'affection qu'à l'aîné, on dit que celui-ci est délaissé, négligé, pris en aversion, etc. Ces façons de parler ne sont jamais absolument vraies ; personne n'y est trompé ; elles ne doivent pas nous surprendre davantage dans l'Ecriture sainte que dans le langage ordinaire.

En effet, malgré les promesses formelles que Dieu avait faites aux Juifs de ne jamais les abandonner, ils ne manquaient pas de dire dans toutes leurs calamités : *le Seigneur nous a délaissés, nous a oubliés.* Voici ce que leur répond le prophète Isaïe de la part de Dieu, c. 49, ℣ 14 : « Une » mère peut-elle oublier son enfant » et manquer de tendresse pour le » fruit de ses entrailles? Quand elle » pourrait le faire, je ne vous oublie» rais point. » L'*abandon* prétendu dont se plaignaient les Juifs, consistait seulement en ce que Dieu ne les protégeait plus d'une manière aussi éclatante, et ne leur accordait plus autant de bienfaits qu'autrefois.

Nous devons raisonner de même, et entendre de même l'Écriture sainte, à l'égard des grâces de salut et des secours surnaturels. Dans l'article *Grâce*, § 3, nous prouverons, par l'Ecriture sainte, par les Pères de l'Eglise, par l'efficacité de la rédemption, qu'il n'est sous le ciel aucune créature que Dieu laisse manquer de grâces absolument et entièrement, mais il n'en fait pas également et en même mesure à tous les hommes ; aux uns il en accorde de plus abondantes et de plus efficaces qu'aux autres, et c'est dans ce sens seulement que ceux-ci sont *abandonnés* en comparaison des premiers.

Quelques accusateurs de la Providence ont affecté d'alléguer un passage du livre des Proverbes, c. 1, ℣ 24, où la Sagesse dit aux pécheurs: » Je vous ai appelés, et vous m'avez » rebutée ; je vous ai tendu les bras, » et aucun de vous ne m'a regar» dée..... De mon côté, je rirai et » j'insulterai à votre ruine, lorsque » les maux que vous craignez vous » seront arrivés..... Alors on m'invo» quera, et je n'écouterai point : on » me cherchera, et on ne me trou» vera pas...... Mais celui qui m'écou» tera reposera sans crainte ; il sera » dans l'abondance et n'aura plus de » maux à redouter. » Nous ne voyons pas comment l'on peut conclure de là qu'il y a un moment fatal auquel Dieu n'écoute plus les pécheurs, les abandonne entièrement, leur refuse toute grâce, et les laisse périr. 1° Il est évident que le Sage parle de maux temporels, et non de la réprobation des pécheurs. 2° Ce serait en vain qu'il ajoute : *celui qui m'écoutera*, etc. Les pécheurs peuvent-ils encore écouter Dieu, lorsqu'il ne leur parle plus par la grâce? 3° Cette opinion est formellement contraire à la promesse que Dieu a faite par Ezéchiel, c. 33, ℣ 14 : « Lorsque j'aurai » dit à l'impie, *tu mourras*, s'il fait » pénitence et pratique la justice,... » il vivra et ne mourra point. » Or, l'impie ne peut faire pénitence, à moins que Dieu ne lui donne la grâce.

Les Pères de l'Eglise ont tous insisté sur ce passage, et sur ce qui précède, ℣ 11 : « Par ma vie, dit le » Seigneur, je ne veux point la mort » de l'impie, mais qu'il se convertisse » et qu'il vive. » Ils en ont conclu que la miséricorde de Dieu n'abandonne jamais entièrement les pécheurs. Dieu dit dans l'Apocalypse, c. 3, ℣ 19 : « Faites pénitence, je » suis à la porte et je frappe ; si quel» qu'un m'ouvre, j'entrerai chez lui. » Il ne met point d'exceptions. Jésus-Christ nous est représenté, non comme un juge empressé de faire justice, mais comme un Sauveur miséricordieux, qui craint de perdre son âme et le prix du sang qu'il a répandu pour elle.

Cependant quelques théologiens soutiennent que ce n'est pas là le sentiment de saint Augustin. Ce Père, disent-ils, a répété vingt fois que Dieu n'abandonne point le juste, à moins

qu'il n'en soit abandonné ; il applique ce principe même à notre premier père, *Serm. I, in Ps.* 58, n. 2 ; il dit que Dieu a délaissé Adam, parce qu'Adam lui-même a délaissé Dieu : donc il suppose que quand un juste abandonne Dieu, il en est abandonné à son tour. *L.* 3. *de Pecc. meritis et remiss.*, c. 13, n. 22, le saint docteur prétend que, dans quelques occasions, Dieu n'aide point les justes à faire le bien, parce qu'ils peuvent s'enorgueillir ; il pense que Dieu leur refuse la grâce et les laisse tomber, afin de les humilier par leur chute. Or, s'il refuse quelquefois la grâce aux justes, à plus forte raison aux grands pécheurs. Lorsque ceux-ci veulent s'excuser en disant : « En quoi sommes-» nous coupables de vivre mal, dès » que nous n'avons pas reçu la grâce » de bien vivre ? » Saint Augustin répond, *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 6, n. 22 : « S'ils sont au nombre des » vases de colère destinés à la perdi-» tion, qu'ils s'en prennent à eux-» mêmes, parce qu'ils ont été faits » de cette masse que Dieu a justement » condamnée pour le péché d'un seul » dans lequel tous ont péché. » Ainsi, ce Père suppose que la grâce leur est refusée à cause du péché originel. Enfin, *Tract.* 58, *in Joan.*, n. 6, il dit que Dieu aveugle et endurcit les pécheurs, non en les forçant au mal, mais en ne les secourant point, par conséquent en les abandonnant.

Il est étonnant que ceux qui prêtent à saint Augustin cette doctrine absurde n'aient pas vu qu'ils le font tomber dans des contradictions grossières. 1° Puisque le juste a besoin de la grâce prévenante non-seulement pour faire le bien, mais encore pour y persévérer, s'il lui arrive d'abandonner Dieu ou de pécher, parce qu'il a manqué de la grâce, ce n'est pas lui qui a délaissé Dieu, mais c'est Dieu qui l'a délaissé le premier : dans ce cas, que devient le principe tant répété par saint Augustin, que Dieu n'abandonne jamais le juste, à moins qu'il n'en soit abandonné ? Lorsque Adam a péché pour la première fois, avait-il déjà délaissé Dieu ? ou la grâce lui a-t-elle été refusée, parce qu'il était né de la masse de perdition ? 2° Lorsque les pécheurs veulent rejeter sur Dieu la cause de leurs crimes, saint Augustin leur oppose ce passage de l'Ecclésiastique, c. 15, ℣ 11 : « Ne dites point, *Dieu me man-» que ; c'est lui qui m'a égaré* ; Dieu » n'a pas besoin des impies, etc. » *L. de Grat. et Lib. arb.*, c. 2, n. 3. Que l'on dise, *Dieu me manque*, ou *Dieu me laisse manquer de grâce*, c'est la même chose : or, selon l'auteur sacré et selon saint Augustin, c'est un blasphème. 3° Ce saint docteur a répété vingt fois qu'il ne faut désespérer d'aucun homme vivant, *Enarr.* 2, *in Ps.* 36, n. 11, etc., pas même des impies, *in Ps.* 50, n. 18 ; que le démon est la seule créature de la conversion de laquelle il faut désespérer, *in Ps.* 54, n. 4. Il dit, *Confess. Lib.* 8, c. 11, n. 27 : « Jette-toi » entre les bras de ton Dieu ; ne » crains rien ; il ne se retirera pas » afin que tu tombes, etc. » Que signifie tout cela, si Dieu peut abandonner absolument non-seulement les grands pécheurs, mais encore les justes, afin de les humilier ?

Cherchons donc un moyen de décharger saint Augustin de toutes les absurdités qu'on lui impute ; cela n'est pas fort difficile.

Serm. I, in Ps. 58, n. 2, il dit qu'Adam après son péché fut privé de la joie et de la consolation qu'il goûtait auparavant à voir Dieu et à converser avec lui, puisqu'il se cacha ; c'est ainsi que Dieu se retira de lui et le délaissa. L'Ecriture nous l'apprend, et il ne s'ensuit rien.

L. 3 *de Pec. meritis et Remiss.*, c. 13, n. 22, saint Augustin, ne dit point que Dieu refuse quelquefois aux justes la grâce *pour faire le bien*, mais pour le faire parfaitement, *ad perficiendum justitiam* ; et cela est vrai. Dieu ne donne pas toujours aux âmes les plus saintes la force de pratiquer le bien avec autant de perfection qu'elles le voudraient ; c'est ce qui les afflige, les humilie, les tourmente même par des scrupules : s'ensuit-il de là que Dieu leur refuse les grâces nécessaires pour éviter le péché et pour persévérer dans le bien ?

Epist. 194 *ad Sixtum*, chap. 6, n. 21 et 22, saint Augustin parle non de

la grâce actuelle, mais de la grâce finale, du don de la persévérance, de la prédestination à la gloire éternelle. Nous convenons, d'après saint Augustin, que ce don n'est dû à personne, que Dieu peut le refuser à qui il lui plaît, et que ceux auxquels il ne l'accorde point n'ont pas droit de se plaindre ; que cela ne peut pas excuser les pécheurs, comme le prétendait Pélage. Nous traiterons cette question aux mots PERSÉVÉRANCE et PRÉDESTINATION. *Voyez* GRACE, § 3.

BERGIER.

ABBAYE, ABBÉ, ABBESSE. Un corps, une communauté quelconque, ne peut subsister sans subordination ; il faut un supérieur qui commande et des inférieurs qui obéissent : parmi des membres tous égaux et qui font profession de tendre à la perfection, l'autorité doit être douce et charitable ; on ne pouvait donner aux supérieurs monastiques un nom plus convenable que celui de *père* ; c'est ce que signifie *abba :* par la même raison, l'on a nommé *abbesses* les supérieures des religieuses, et *abbayes* les monastères. La juridiction, les droits, les priviléges des *abbés* et des *abbesses* ont été fixés par les lois ecclésiastiques ; c'est un des articles de la jurisprudence canonique. Il nous suffit d'observer que la multitude des *abbayes* de l'un et de l'autre sexe n'a rien d'étonnant pour ceux qui savent quel était le malheureux état de la société en Europe pendant le dixième siècle et les suivants ; les monastères étaient non-seulement les seuls asiles où la piété pût se réfugier, mais encore la seule ressource des peuples opprimés, dépouillés, réduits à l'esclavage par les seigneurs toujours armés et acharnés à se faire une guerre continuelle. Ce fait est attesté par la multitude des bourgs et des villes bâtis autour de l'enceinte des *abbayes*. Les peuples y ont trouvé les secours spirituels et temporels, le repos et la sécurité dont ils ne pouvaient jouir ailleurs.

On n'a jamais autant déclamé que de nos jours contre les richesses, la somptuosité, la magnificence des *abbayes :* dans nos dictionnaires géographiques, on ne manque jamais, en parlant des villes ou des bourgs dans lesquels il se trouve une *abbaye*, de faire contraster l'opulence qui y règne avec la pauvreté et la misère des peuples du canton, et d'insinuer que c'est ce voisinage fatal qui ruine les colons.

L'on ferait une observation à peu près aussi sensée, si l'on mettait en opposition la magnificence du château de Versailles et le luxe de la cour, avec la multitude des pauvres rassemblés dans cette ville ; ou la misère répandue sur le pavé de Paris, avec la somptuosité des hôtels des grands seigneurs et des financiers. Les pauvres se rassemblent dans ces deux villes, parce qu'ils espèrent de trouver du secours dans la charité des princes et des grands : ainsi, les abeilles se répandent sur les prairies dans lesquelles il y a des fleurs à sucer, et non dans les campagnes labourées, où il n'y en a point. Nous pensons qu'il en est de même des *abbayes* et des riches monastères, et que si les misérables n'y trouvaient rien à gagner, ils iraient chercher leur subsistance ailleurs. Les réflexions de nos censeurs politiques prouvent précisément le contraire de ce qu'ils prétendent.

Il vient de paraître un ouvrage intitulé : *Observations d'un solitaire citoyen*, dans lequel l'auteur a prouvé, par des raisons très-solides, qu'à n'envisager les *abbayes* et les monastères que sous un aspect politique, ces établissements sont très-avantageux, et qu'en les détruisant ou en changeant leur destination, l'on produirait beaucoup plus de mal que de bien ; il a répondu d'une manière très-satisfaisante à toutes les objections que les censeurs de l'état monastique ont compilées dans leurs dissertations.

Sans entrer ici dans un grand détail, il est évident, 1° que, dans toutes les *abbayes* et les monastères en règle, le revenu est consommé sur le lieu même et dans le voisinage ; au lieu que s'il était donné à des séculiers, il serait dépensé à la cour, dans la capitale, ou dans quelque autre demeure éloignée du sol et du séjour des colons. 2° Que, par le moyen des commendes, il n'est aucune espèce de re-

venu qui soit plus immédiatement sous la main du gouvernement; puisque le roi en dispose à chaque mutation, et que l'on peut les employer à l'utilité publique par des réunions, par les économats, par des pensions, etc. 3° Que, dans toutes les calamités qui affligent les campagnes, il n'est point de ressource plus prompte et plus certaine que celle que l'on peut trouver dans les *abbayes*. Si l'on faisait une liste des bonnes œuvres qui se font journellement dans ce genre, les ennemis des moines seraient forcés de rougir de leurs déclamations. 4° Que ces vastes bâtiments, qui insultent, dit-on, à la misère publique, ont été élevés par les bras des ouvriers du canton, qui y ont ainsi gagné leur vie; qu'en cela l'on s'est conformé au sentiment de nos philosophes politiques, qui soutiennent que la meilleure espèce d'aumône est de faire travailler le peuple. Il y aurait bien d'autres observations à faire. *Voyez* MOINE, MONASTÈRE. BERGIER.

ABBON DE FLEURY (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né, vers le milieu du siècle, aux environs d'Orléans, Abbon fut élu abbé de Fleury en 988, et devint un des personnages les plus considérables de son temps. Il assista à différents conciles, et soutint toujours avec ardeur les droits de l'Eglise. Il mourut en 1004, des suites d'un coup de lance qui lui fut porté à l'instigation d'un moine gascon.

Abbon de Fleury est l'auteur de nombreux ouvrages, dont beaucoup sont perdus. La collection de ses lettres sur les affaires de l'Eglise en sont la portion la plus importante. Puis viennent : *Collectio Canonum ad Hugonem et Robertum reges; Prologus in libellum suum de Grammaticalibus; Epitome de vitis Romanorum Pontificum*; *Passio S. Eadmundi regis*, *in Surrii vitis* (manuscrit); *Apologeticus adversus Arnulphum*, *episc. Aurelian.* Ses manuscrits traitent de philologie, de philosophie, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie et tous dénotent un talent très-étendu. LE NOIR.

ABDAS. *Voyez* ZÈLE DE RELIGION.

ABD-EL-KADER (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet Arabe célèbre aura une notice dans notre ouvrage, à cause des tendances théologico-philosophiques qu'il a manifestées dans plusieurs lettres fort remarquables, et même dans un ouvrage dont l'esprit est tout entier dans le sens de l'union des cultes, et en reconnaissance aussi de sa belle conduite, lorsqu'il organisa une défense de nos chrétiens de Damas, contre ses coreligionnaires fanatiques qui avaient commencé d'exécuter sur eux une espèce de Saint-Barthélemy. *Abd-el-Kader*, après avoir été adversaire acharné de la France, et avoir lutté avec un talent militaire si rare, pour l'indépendance de sa nationalité, est devenu, dans la retraite, un philosophe musulman, comme l'Islam en a produit très-peu. Son théisme est intelligent, son Allah et notre Dieu ne sont point différents dans son esprit; et sa religion, qui est sincère, est la religion philosophique elle-même dans sa plus grande simplicité. Sa biographie, qui serait celle d'un guerrier, et, dans sa partie la plus importante, l'histoire même de notre conquête de l'Afrique, sortirait de notre cadre. Nous dirons seulement qu'il est né vers 1807, aux environs de Mascara, sur le territoire des Hachems, d'un père, marabout très-vénéré dans la province d'Oran, qui faisait remonter sa généalogie jusqu'au Prophète; qu'il fut élevé dans une espèce de séminaire appelé la *Quetna*; que, dès son enfance, il montra tant d'intelligence qu'il expliquait les passages les plus difficiles du Coran; que, plus tard, il se fit remarquer par son éloquence et mérita, par sa piété fervente à l'égard du dieu de l'Islam, les titres de marabout et de thaleb, c'est-à-dire de saint et de savant; qu'il fut obligé de fuir en Egypte pour échapper au dey d'Alger, qui, redoutant son ambition, voulait le faire assassiner; et qu'enfin ce fut à son retour en Algérie, que, trouvant le pays au pouvoir des Français, il entreprit cette héroïque défense qui dura de 1832 jusqu'en 1845, et qui finit par sa reddition au général Lamoricière, mais à la condition d'être transporté à Damas ou à S. Jean d'Acre, et d'y avoir

sa liberté. La France le garda captif jusqu'en 1852, époque à laquelle elle lui accorda ce qu'il avait demandé. Ce fut au mois de juin 1860 que les Druses du pays de Damas se livrèrent à ces fureurs meurtrières dont nous avons parlé, contre les chrétiens, et qu'*Abd-el-Kader* prit si généreusement la défense de ceux-ci; en reconnaissance on le nomma grand'croix de la légion d'honneur. Ce grand homme, nous ne craignons pas de le qualifier de la sorte pendant sa vie, est toujours à Damas, où, pensionné de 100, 000 f. par la France, il vit de la manière la plus simple. Il a fait le voyage de Paris pendant l'exposition de 1867. LE NOIR.

ABDENAGO. *Voyez* ENFANTS *dans la fournaise.*

ABDIAS, le quatrième des douze petits prophètes, vivait sous le règne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jésus-Christ : il prédit la ruine des Iduméens et le retour de la captivité de Juda, la venue du Messie et la vocation des Gentils ; mais ces dernières prédictions ne paraissent pas aussi claires que les premières. Il ne faut pas le confondre avec plusieurs autres *Abdias*, dont il est parlé dans l'Ecriture, savoir: 1° un certain *Abdias*, intendant de la maison d'Achab, qui cacha, dans la caverne d'une montagne à laquelle il donna son nom, cent prophètes, pour les soustraire à la fureur de Jézabel ; 2° un intendant des finances de David ; 3° un des généraux d'armée du même roi; 4° un lévite qui rétablit le temple sous le règne de Josias.

ABDIAS de Babylone, auteur supposé d'une histoire du combat des apôtres. Il nous dit dans sa préface qu'il avait vu Jésus-Christ ; qu'il était du nombre des soixante et douze disciples; qu'il suivit en Perse saint Simon et saint Jude, qui l'ordonnèrent premier évêque de Babylone. Mais en même temps il cite Hégésippe qui n'a vécu que cent trente ans après l'ascension de Jésus-Christ, et veut nous faire accroire qu'ayant écrit lui-même en hébreu, son ouvrage a été traduit en grec par un nommé Eutrope, son disciple, et du grec en latin, par Jules Africain qui vivait en 221. Ces contradictions démontrent que le prétendu *Abdias* est un imposteur. Wolfang Lazius, qui déterra le manuscrit de cet ouvrage dans le monastère d'Ossak, en Carinthie, le fit imprimer à Bâle en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu plusieurs autres éditions, sans que cette histoire en ait acquis plus d'autorité. BERGIER

ABDISSI, ABDJÉSU ou ÉBEDJÉSU. *Voyez* NESTORIENS.

ABÉCÉDAIRES, branche d'anabaptistes, qui prétendaient que pour être sauvé il fallait ne savoir ni lire, ni écrire. *Voyez* ANABAPTISTES.

ABEL, second fils d'Adam. Selon l'histoire sainte, Caïn, son fils aîné, cultivait la terre; *Abel* élevait des troupeaux; le premier offrait à Dieu les fruits de l'agriculture ; le second lui présentait la graisse ou le lait des animaux: il était naturel que, par reconnaissance, les hommes fissent à Dieu l'offrande des aliments qu'ils tenaient de sa bonté. Dieu agréa les dons d'*Abel* et n'eut point égard à ceux de Caïn. Celui-ci, jaloux de la prospérité de son frère, conçut contre lui une haine violente, et le tua.

Les rêveries que les rabbins ont écrites sur la conduite d'*Abel* ne méritent aucune attention ; le récit simple et naïf de l'Écriture donne lieu à plusieurs reflexions. 1° Le sort des deux frères dut faire sentir à nos premiers parents les suites terribles de leur péché, l'excès des misères auxquelles était condamnée leur postérité. 2° La destinée d'*Abel* démontre que les récompenses de la vertu ne sont pas de ce monde. Dieu avait dit à Caïn, pendant qu'il méditait son crime : « Si tu fais bien, » n'en recevras-tu pas la récompense? » Si tu fais mal, ton péché s'élèvera » contre toi. » Cependant *Abel* reçoit pour toute récompense de sa piété une mort violente et prématurée. Dieu a donc accompli sa promesse dans une autre vie. Selon saint Paul, *Abel*, *par sa foi*, a offert à Dieu de

meilleurs sacrifices que Caïn ; par là il a mérité le nom de juste ; Dieu lui-même a rendu témoignage à ses offrandes, et par cette foi il parle encore après sa mort. *Hebr.*, c. 11, ℣ 4.

Quelle a pu être la foi d'*Abel*, sinon une ferme croyance à la vie future ? Le témoignage que Dieu lui a rendu serait illusoire, si la piété d'*Abel* était frustrée de toute récompense. L'indulgence avec laquelle Dieu traite Caïn après son crime serait un nouveau sujet de scandale. *Voyez* Caïn.

Comme saint Cyprien, *L. de bono patientiæ*, a loué *Abel* de ne s'être pas défendu contre son frère, et d'avoir ainsi donné un prélude de la constance des martyrs et de la patience des justes, Barbeyrac accuse ce Père d'avoir détruit par là le droit naturel d'une juste défense de soi-même; *Traité de la morale des Pères*, c. 8, § 41.

Mais le *droit* de se défendre et l'*obligation* de le faire, est-ce la même chose? Barbeyrac convient que non ; qu'il y a des cas dans lesquels un juste peut être louable de se laisser mettre à mort, plutôt que de tuer l'injuste agresseur; il donne pour exemple Jésus-Christ et les martyrs. La question est donc de savoir si *Abel* n'a pu avoir aucun motif louable de se laisser ôter la vie: or, nous soutenons que le dessein de laisser à son frère le temps de faire pénitence, de donner à ses propres enfants un exemple de patience, de remettre à Dieu seul le soin de la vengeance, est un motif très-louable, et que saint Cyprien n'a pas eu tort de le louer. *Voyez* Défense de soi-même. Bergier.

ABÉLIENS, ABÉLOITES, secte d'hérétiques assez obscurs et en petit nombre, qui ont subsisté pendant quelques années auprès d'Hippone en Afrique. Quoique mariés, ils s'abstenaient de tout commerce conjugal avec leurs femmes. Le motif de cette conduite bizarre étoit probablement d'imiter la chasteté d'Abel, que l'on suppose n'avoir jamais eu d'enfants. Mais, outre l'incertitude de ce fait, il aurait été plus simple de s'abstenir du mariage. Cette continence mal entendue ne pouvait manquer de produire bientôt du désordre dans un climat tel que l'Afrique. Quels qu'aient pu être leurs motifs, ils ne valaient pas la peine que plusieurs écrivains se sont donnée pour les deviner. *S. Aug.*, *de Hær.*, n. 87.

Mosheim, *Hist. Ecclésiat.*, IIe siècle, 2e part., c. 5, n. 18, a pris les *Abéliens* pour une secte de gnostiques. Il nous paraît qu'il s'est trompé. Saint Augustin parle de ceux d'Afrique comme d'une secte qui venoit de s'éteindre, et qui n'avoit pas duré longtemps. Bergier.

ABELLY (Louis) (*théol. hist. biog. et bibliog.*). — Evêque, comte de Rodez, *Abelly* fut un des adversaires des jansénistes. Parmi ses ouvrages, qui sont tous savants, on remarque une vie très-détaillée de S. Vincent-de-Paul, un livre sur la tradition du culte de Marie, un *compendium* de théologie très-estimé, intitulé : *Medulla theologiæ*, en deux volumes. Il mourut après avoir résigné son titre, à 88 ans, en 1691, à Paris dans le couvent de Saint-Lazare. Le Noir.

ABERRATIONS DE LA SCIENCE (*theol. mixt. philos. et scien.*). — La science positive, dans laquelle on prétend aujourd'hui enchaîner nos esprits malgré les efforts que feront toujours la religion, la philosophie et l'art pour ouvrir leurs ailes au grand air et à la liberté; la science positive, dont les adeptes exclusifs de nos jours se qualifient avec tant d'orgueil du titre mensonger de libres-penseurs ; la science positive, que ceux-là mêmes nous vantent comme la seule lumière, comme le soleil du monde, serait-elle donc exempte de ces *aberrations* et de ces préjugés qui étouffent parfois, durant de longs siècles, les essors de l'intelligence, et maintiennent les âmes dans une nuit profonde à désespérer?

Oh! non certes: cette science, ainsi qu'on le répète, se fonde tout entière sur l'observation. Or, l'observation porte sur ce qui se voit, sur ce qui se touche, c'est-à-dire sur les appa-

rences. Mais les apparences phénoménales sur lesquelles elle concentre toutes ses forces, sont-elles donc toujours la manifestation des réalités? Ne sont-elles pas quelquefois souverainement trompeuses?

Qui donc avait enrayé pendant quinze siècles l'astronomie dans le système absurde, tout ingénieux qu'il fût, des épicycles, si ce n'est la science positive d'observation par son glorieux interprète Ptolémée, le plus grand des astronomes et des observateurs depuis Hipparque et jusqu'aux Copernic, Képler, Descartes et Newton, dont les théories eurent l'audace de s'élever au-dessus des apparences? Si quelques génies supérieurs pendant cette longue nuit, tels que Roger Bacon et le cardinal de Cusa, faisaient des efforts dignes de toute admiration pour briser les chaînes de l'esprit humain, on les traitait d'idéologues insensés, quand on n'allait pas jusqu'à immobiliser leur essor par la compression morale ou par la persécution matérielle; et n'était-ce pas la science positive de ces tristes temps qui était la première coupable?

Qui donc avait enrayé la chimie, pendant de si longs siècles, dans le système des quatre éléments, si ce n'est la science positive, laquelle se fondant toujours sur l'observation, n'avait encore vu dans les apparences que la terre, l'air, l'eau et le feu, et n'avait encore acquis ni la hardiesse de chercher plus profondément par la spéculation, par l'idée, ni les moyens d'exécuter matériellement ses recherches?

Qui donc avait jusqu'à ces derniers temps enrayé la physique de la lumière dans l'explication par les émissions, si ce n'est encore la science positive d'observation fondée sur les apparences? Quand nous voyons le soleil, il est naturel de penser que ces rayons par lesquels il se révèle à nous, sont lancés par lui jusqu'à nous dans l'espace, sous la forme d'une matière subtile qui part de sa substance. Newton lui-même n'a pu se débarrasser par la théorie, par l'idée audacieuse, de l'influence qu'exerce sur tout observateur cette apparence constante; et son optique, tout admirable qu'elle fût sous les autres rapports, n'avait servi, sous celui-là, qu'à maintenir l'esprit humain dans une grande erreur. Descartes, le grand théoricien, le profond inventeur, avait donné l'admirable explication des ondulations déterminées par les foyers lumineux dans un fluide universellement répandu, qu'il appelait l'éther, explication de laquelle il résultait cette chose étrange, que le fluide lumineux, la lumière, était, ainsi que l'avait supposé Moïse dans son tableau de la création, antérieur au soleil. Mais la science positive avait suivi Newton, avait ri de Descartes plus ou moins, et ce n'est que dans ces dernières années que des observations de nouvelle espèce sur les rayons des foyers lumineux, ont tranché la question en faveur de Descartes, auquel s'étaient, au reste, ralliés peu à peu beaucoup de physiciens.

A la naissance de la paléontologie, toute l'Allemagne et le reste de l'Europe à sa suite prend, pendant soixante ans environ, le crâne pétrifié d'une grosse salamandre pour un crâne humain; Camper a l'audace d'en douter et de parler d'un reptile; Cuvier a l'audace plus grande de nommer l'espèce du reptile; il convoque les savants d'Allemagne à une conférence solennelle sur les lieux mêmes où la roche est conservée; il attaque cette roche avec le marteau, et découvre le squelette de la salamandre jusqu'à la queue; elle avait un mètre et demi de longueur et un crâne presque en tout pareil à celui de l'homme. (V. AGES PALEONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.) Or, n'était-ce pas encore la science positive et d'observation qui avait eu là son *aberration* dans le savant Scheuchzer, et dans la multitude de ceux qui l'avaient suivi?

Si l'espace nous était donné, nous ferions un livre pour énumérer et raconter ces *aberrations* de la science positive. Et les positivistes auraient la prétention, après toutes ces leçons du passé, de nous imposer leurs arrêts, au nom de cette science, contre des vérités d'un autre ordre qui ont leurs appuis sur la conscience humaine, sur la philosophie, sur toute la mé-

taphysique, sur l'histoire, et le reste!

Nous ne sommes pas de ceux qui doutent de la science par système; nous avons l'âme ouverte à ses révélations; mais encore faut-il que ces révélations aient de sérieux étais, et soient incontestables lorsqu'elles ne sont pas étrangères à d'autres sciences plus sérieuses encore, et qu'elles paraissent élever contre elles des contradictions. Nous sommes assez instruits par le passé pour être sur nos gardes, et pour conserver, jusqu'à certitude, incontestablement acquise, des faits et des choses, le doute raisonnable sur les découvertes de la science positive et d'observation, en ce sens que de nouvelles observations, mieux conçues et mieux exécutées, plus profondes ou plus délicates, puissent venir détruire les précédentes, bien qu'elles eussent paru définitives aux esprits trop empressés de fermer les questions.

Le Noir.

ABGARE, roi d'Edesse, ville de la Mésopotamie, est connu dans l'histoire ecclésiastique par ce que Eusèbe en rapporte, liv. 1, c. 13 ; il dit que ce roi écrivit à Jésus-Christ pour le prier de venir le guérir d'une maladie : que le Sauveur lui fit réponse et promit de lui envoyer un de ses disciples ; qu'après l'ascension, saint Thomas envoya en effet saint Thadée, qui guérit Abgare et convertit la ville d'Edesse. Eusèbe rapporte la lettre et la réponse, et prétend les avoir tirées des archives de la ville d'Edesse.

De savants critiques ont regardé ces deux pièces comme supposées ; Tillemont, Cave et d'autres les reçoivent comme authentiques, et répondent aux difficultés qu'on leur oppose. Mosheim n'oserait garantir l'authenticité de ces deux lettres ; mais il ne voit aucune raison de rejeter l'histoire qui y a donné lieu. D'autres protestants plus hardis s'inscrivent également en faux contre l'histoire et contre les lettres ; mais ils n'allèguent que des preuves négatives.

Il n'est pas fort nécessaire à un théologien de prendre parti dans cette dispute, qui est dans le fond très-indifférente à la religion chrétienne. On ne fonde sur ce monument aucun fait, aucun dogme, aucun point de morale, et c'est pour cela même qu'il ne paraît pas probable que l'on ait fait une supercherie sans motif. La lettre d'Abgare pourrait fournir une preuve de plus de la réalité de l'éclat des miracles de Jésus-Christ ; mais nous en avons assez d'autres pour pouvoir aisément nous passer de celle-là. *Voyez* les notes *Variorum* sur l'*Hist. Ecclés.* d'Eusèbe, et Tillemont, tom. I, pag. 360 et suiv.

Bergier.

ABIATHAR, fils d'Achimelech, fut le dixième grand-prêtre des Juifs, depuis Aaron. Il est dit, *I Reg.*, c. 22, ℣ 18 et suiv., que Saül ayant appris qu'Achimelech avoit fourni à David des vivres et une épée, fit massacrer ce sacrificateur et tous ceux de la ville de Nobé, au nombre de quatre-vingt-cinq hommes, et fit passer tous les habitants de cette ville au fil de l'épée ; qu'un fils d'Achimelech, nommé *Abiathar*, se sauva auprès de David, qui le prit sous sa protection. De là on a conclu qu'il y eut alors deux grands-prêtres ; savoir : *Sadoc* dans le parti de Saül, et *Abiathar* dans celui de David. Sous le règne de Salomon, *Abiathar*, s'étant attaché au parti d'Adonias, fut privé du sacerdoce et relégué à Anathoth.

Mais il est dit dans saint Marc, c. 2, ℣ 26, que le fait de David arriva *sous le grand-prêtre Abiathar*. Comment cela s'accorde-t-il avec le premier livre des Rois qui nous apprend que ce fut sous Achimelech ?

On répond ordinairement, 1° que, sous le règne de Saül, *Abiathar* exerçait déjà le souverain sacerdoce conjointement avec son père, et que cela s'est vu plus d'une fois ; qu'ainsi l'évangéliste a pu nommer l'un ou l'autre indifféremment. 2° Que comme *Abiathar* a été revêtu de cette dignité pendant tout le règne de David, et même pendant la première année de Salomon, il était plus convenable de le nommer que son père.

Mais un auteur anglais, nommé *Wiston*, a résolu autrement cette difficulté ; il soutient qu'Achimelech,

et son fils *Abiathar*, dont il est parlé dans le livre des Rois, ne sont point deux grands-prêtres, mais de simples sacrificateurs, aussibien que les autres prêtres de la ville de Nobé, que Saül fit mourir. En effet, ni l'un ni l'autre ne sont appelés *grands-prêtres*, mais seulement *Sacrificateurs*, et il n'est pas probable que Saül eût osé faire massacrer deux grands-prêtres. Wiston prétend encore qu'il y a eu deux grands-prêtres nommés *Abiathar*, l'un sous Saül, et qui était frère d'Achimelech ; l'autre sous David et sous Salomon, et qui était fils d'Achimelech ; mais qu'ils ne sont point les mêmes personnages que les sacrificateurs de Nobé dont il est question dans le 21e chap. du 1er livre des Rois. *Voyez* la bible de Chais sur cet endroit. BERGIER.

ABISME, ou plutôt ABYSME, formé d'α privatif et de βύσσος, fond ; il signifie *sans fond*. Ce mot se prend dans l'Ecriture, 1° pour l'immensité des eaux qui environnaient le globe de la terre au moment de la création, et avant que Dieu les eût renfermées dans un même lit. *Genes.*, c. 1, ℣ 2, et 9. 2° Pour la mer ; en parlant du déluge, il est dit que les sources du grand *abîme* furent rompues, c'est-à-dire, que la mer sortit de son lit. *Genes.* c. 7, ℣ 11. Au sujet des Egyptiens submergés dans la mer Rouge, Moïse dit qu'ils ont été couverts par les *abîmes*. *Exod.*, c. 15, ℣ 5, etc. 3° Pour les lieux les plus profonds de la mer. *Eccli.*, c. 1, ℣ 2. 4° Pour l'enfer. Il est représenté comme un gouffre placé sous les eaux et vers le centre de la terre, dans lequel sont renfermés les impies, les géants qui ont fait trembler les peuples, les rois de Tyr, de Babylone, d'Egypte, toujours vivants, et portant la peine de leur orgueil et de leur cruauté. Isaïe, parlant de la mort du roi de Babylone, lui adresse ainsi la parole : « Ton » arrivée a troublé les enfers, a éveillé » les géants ; les rois des nations se » sont levés de leurs siéges : ils te » diront : Te voilà donc blessé aussi » bien que nous, et devenu semblable » à nous ; ton orgueil a été précipité » aux enfers, ton cadavre est tombé ; » il sera la proie de la pourriture et » des vers, etc. » *Isaïe*, c. 14, ℣ 9 et suiv. Ezéchiel dit la même chose du roi de Tyr, chap. 28, ℣ 8 ; du roi d'Egypte et de ses sujets, c. 32, ℣ 18 et suiv. L'*abîme* est aussi pris pour l'enfer dans l'Apocalypse, c. 9, 11, 20, etc.

Les conjectures des savants, sur la manière dont les Hébreux concevaient le centre de la terre ou le fond de l'*abîme*, la source des fontaines et des rivières, etc., nous importent fort peu ; il nous suffit de présenter le sens littéral et naturel des livres saints : il en résulte que ceux qui ont assuré que les anciens Hébreux n'avoient aucune idée de l'enfer, se sont trompés. *Voyez* ENFER. BERGIER.

ABISSINS. *Voyez* ÉTHIOPIENS.

ABJURATION, est le serment par lequel un hérétique converti renonce à ses erreurs et fait profession de la foi catholique ; cette cérémonie est nécessaire pour qu'il puisse être absous des censures qu'il a encourues, et être réconcilié à l'Eglise.

Les protestants ont souvent tourné en ridicule les conversions et les *abjurations* de ceux d'entre eux qui rentrent dans le sein de l'Eglise catholique ; pour prévenir cette espèce de désertion, ils ont posé pour maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion. Ils ne voient pas qu'ils couvrent d'ignominie, non-seulement leurs pères, mais les apôtres de la prétendue réforme, qui ont certainement changé de religion, et qui ont engagé les autres à en changer ; ils rendent suspectes les conversions des juifs, des mahométans, des païens, qui se font protestants ; et leur censure retombe même sur tous ceux qui se sont convertis à la prédication des apôtres. Leur maxime ne peut être fondée que sur une indifférence absolue pour toutes les religions, par conséquent sur une incrédulité décidée. *Voyez* CONVERSION.

BERGIER.

ABLUTION. C'est l'action de se laver le corps. Tous les peuples, dans tous les temps, ont compris que la

propreté du corps était le symbole de la propreté de l'âme ; que le péché pouvait être envisagé comme une tache de la conscience : qu'en se lavant le corps, un homme témoigne le désir qu'il a de se purifier l'âme. Ainsi les *ablutions*, très-nécessaires à la santé dans les climats chauds, où l'on ne connaissait pas l'usage du linge, sont devenues un acte religieux universellement pratiqué. A-t-on cru pour cela que cette cérémonie avait la vertu d'effacer le péché aux yeux de la Divinité ? Si les ignorants l'ont pensé, les sages du moins ont senti qu'un rite extérieur ne peut être efficace qu'autant qu'il plaît à Dieu de l'agréer et qu'il est accompagné d'un sentiment intérieur de pénitence.

Il paraît que les *ablutions* ont été en usage chez les patriarches, puisqu'il en est parlé dans le livre de Job, ch. 9, ℣ 30. Moïse en prescrivit aux Juifs un grand nombre; Jésus-Christ les a consacrées en donnant au baptême, conféré en son nom, la force d'effacer le péché. *Voyez* BAPTÊME. L'Eglise, animée par le même esprit, a conservé l'usage de l'eau bénite. On sait que les païens pratiquaient aussi différentes espèces d'*ablutions;* que les mahométans se lavent plusieurs fois le jour, surtout avant la prière; que les peuples les plus grossiers pensent sur ce sujet comme les nations les plus éclairées.

Est-ce une superstition générale qui a saisi tous les esprits? Quiconque se persuade que, pour effacer le crime, il suffit de se laver le corps, sans avoir aucun sentiment de componction et de regret, sans aucun désir de se corriger, est superstitieux sans doute ; il abuse d'un signe destiné à lui rappeler ce qu'il doit faire intérieurement : mais l'abus dans aucun genre ne prouve rien contre un usage utile en lui-même. Il n'est aucune institution de laquelle on ne puisse abuser; l'ignorance, la stupidité, l'hypocrisie, ne prescriront jamais contre les signes naturels de la piété et de la religion. *Voyez* EXPIATIONS.

En terme de liturgie, l'on nomme ablution l'eau et le vin que le prêtre met dans le calice après la communion, afin qu'il n'y reste rien du vin consacré. Il convient de tenir dans la plus grande propreté les vases destinés à contenir l'Eucharistie.

BERGIER.

ABNÉGATION. Renoncement à soi-même. Jésus-Christ dit dans l'Evangile : « Si quelqu'un veut venir après « moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il « porte sa croix et me suive. » Par là le Sauveur nous ordonne-t-il d'étouffer l'amour de nous-mêmes et de notre bonheur, de renoncer à notre intérêt bien entendu? Non, sans doute, puisqu'il nous invite à la vertu par l'attrait de la récompense et du bonheur qu'il nous promet, conséquemment par un motif d'intérêt très-solide. Il veut donc que nous renoncions à l'amour de nous-mêmes, aveugle, et mal réglé, à nos passions, à nos inclinations vicieuses, que nous confondons mal à propos avec notre intérêt. Un juste s'aime plus véritablement, et entend mieux ses intérêts qu'un pécheur; le premier cherche le vrai bonheur et le trouve; le second le cherche où il n'est pas, et ne le trouve ni en ce monde ni en l'autre. *Voyez* RENONCEMENT. BERGIER.

ABOMINABLE, ABOMINATION. Il est dit dans l'histoire sainte que les pasteurs des brebis étaient en *abomination* aux Egyptiens. Moïse répond à Pharaon, leur roi, que les Hébreux doivent immoler au Seigneur les *abominations* des Egyptiens, c'est-à-dire, leurs animaux sacrés, les bœufs, les boucs, les agneaux, les béliers, dont le sacrifice devait paraître *abominable* aux Egyptiens. L'Écriture donne ordinairement le nom d'*abomination* à l'idolâtrie et aux idoles, tant à cause que le culte des idoles est en lui-même une chose *abominable*, que parce qu'il était presque toujours accompagné de dissolutions et d'actions infâmes. Moïse donne aussi le nom d'*abominables* aux animaux dont il interdit l'usage aux Hébreux.

L'abomination de la désolation, ou plutôt l'*abomination* désolante prédite par Daniel, ch. 9, ℣ 27, marque, selon plusieurs interprètes, l'idole de Jupiter Olympien qu'Antiochus-Epiphane fit placer dans le temple de

Jérusalem. La même *abomination* dont il est parlé dans saint Matthieu, ch. 24, ỳ 15, dans saint Marc, ch. 6, ỳ 7, et celle que l'on vit à Jérusalem pendant le dernier siége de cette ville par les Romains, sont les enseignes de l'armée romaine, chargées des figures de leurs dieux et de leurs empereurs, qui furent placées dans la ville et dans le temple, lorsque Tite s'en fut rendu maître. BERGIER.

ABRA, dans l'Ecriture, signifie une fille d'honneur, une suivante, la servante d'une femme de condition. Ce nom est donné aux filles de la suite de Rébecca, à celles de la fille de Pharaon, à celles de la reine Esther, à la servante de Judith. Ce n'est ni une simple esclave, ni une fille de peine, mais plutôt une femme de chambre ou une fille d'atour. BERGIER.

ABRAHAM. Les divers événements de la vie de ce patriarche, les discussions chronologiques sur son âge, appartiennent à l'histoire; nous ne devons parler que des circonstances qui peuvent donner lieu à des objections théologiques; les autres ont été éclaircies de nos jours par plusieurs savants.

Pourquoi Dieu a-t-il choisi un Chaldéen pour se faire connaître à lui et à sa postérité, pour en faire la tige de son peuple chéri, plutôt qu'un Grec, un Romain, un Chinois? Parce que Dieu était le maître de son choix; quel que fût le personnage qu'il eût préféré, la même objection reviendrait. Ceux qui disent que c'est un trait de partialité, une injuste prédilection de la part de Dieu, n'entendent pas les termes. Dieu ne doit à personne telle ou telle mesure de bienfaits naturels ou surnaturels, de faveurs spirituelles ou temporelles; ce qu'il accorde à l'un ne diminue pas la portion qu'il veut donner à un autre, et ne lui porte aucun préjudice; la distribution inégale de bienfaits purement gratuits n'est donc ni une injustice, ni une partialité. *Voyez* ACCEPTION DE PERSONNES, JUSTICE DE DIEU, PARTIALITÉ.

Quelques auteurs ont avancé qu'*Abraham*, avant sa vocation, était idolâtre; ils ont cité en preuve ce passage de Josué, ch. 24, ỳ 2 : « Vos pères » ont habité au delà du fleuve, Tharé, » père d'*Abraham*, et Nachor; et ils » ont servi des dieux étrangers. » Mais cette accusation ne peut tomber que sur Tharé et sur Nachor. *Abraham* est disculpé dans le livre de Judith, ch. 5, ỳ 6; il y est dit : « Les » Hébreux sont un peuple originaire » de la Chaldée: ils ont demeuré d'abord dans la Mésopotamie, parce » qu'ils n'ont pas voulu suivre les » dieux de leurs pères, qui étaient » dans le pays des Chaldéens. Ainsi, » en renonçant à la religion de leurs » pères, qui admettaient plusieurs » dieux, ils ont adoré le Dieu du ciel, » qui leur a commandé de sortir de » là et d'aller demeurer à Charan. » Cela ne peut s'entendre que d'*Abraham*, puisque c'est à lui que Dieu ordonna de quitter son pays et sa famille; et il est probable que dès ce moment son père Tharé, qui le suivit, cessa d'être idolâtre. La fidélité d'*Abraham* à n'adorer que le seul Dieu du ciel peut être une des raisons pour lesquelles Dieu l'a choisi pour être la tige de son peuple.

Dans plusieurs endroits de l'Ecriture, Dieu est nommé *le Dieu* d'*Abraham*; les auteurs sacrés ont-ils voulu insinuer par là que Dieu abandonnait les autres hommes pour ne protéger que le seul *Abraham*; que c'est un Dieu local dont la Providence ne s'étendait que sur une seule famille? Non sans doute. Cela signifie seulement que le vrai Dieu était seul adoré par ce patriarche, pendant que la plupart des peuplades déjà formées offraient leur encens à des dieux imaginaires. Lorsqu'un chrétien dit au Seigneur : *vous êtes mon Dieu*, il sait bien que Dieu est aussi le créateur, le père et le bienfaiteur des autres hommes.

Il semble d'abord qu'*Abraham* se rendit coupable de mensonge, en disant au roi d'Egypte et au roi de Gérare, que Sara était sa sœur, pendant qu'elle était son épouse. Ce soupçon n'a plus lieu lorsqu'on fait attention qu'en hébreu le même terme désigne une sœur et une proche parente, une nièce ou une cousine;

les Hébreux n'avaient pas, comme nous, des termes propres pour désigner les divers degrés de parenté. *Voyez* Frère, Sœur.

Plusieurs interprètes ont pensé que Sara, épouse d'*Abraham*, était véritablement sa sœur, issue d'un même père, mais non d'une même mère; ce sentiment n'est pas probable. Dans le temps où vivait *Abraham*, de pareils mariages étaient déjà censés incestueux; ils ne pouvaient plus être excusés par la nécessité, parce que le genre humain était déjà suffisamment multiplié. D'ailleurs, la conduite d'*Abraham*, qui, pour cacher son mariage avec Sara, l'appelle sa sœur, semble prouver que les peuples au milieu desquels il vivait ne croyaient pas qu'un frère pût épouser sa sœur. Ainsi nous pensons que Sara n'était que la nièce d'*Abraham*; il a pu dire néanmoins qu'elle était *fille de son père*, puisqu'elle en était la *petite-fille*. Il y a sur cette question une dissertation dans les mémoires de Trévoux, an 1710, juin, pag. 1053.

Barbeyrac soutient que le discours d'*Abraham* était du moins une équivoque équivalente à un mensonge, puisque ce patriarche en faisait usage afin de tromper les Egyptiens et de leur cacher que Sara était son épouse. A cela nous répondons que taire la vérité à des gens qui n'ont aucun droit de la demander, n'est point un mensonge, lorsqu'on ne leur dit rien de faux; autrement il ne serait jamais permis de se débarrasser des questions d'une indiscrète curiosité. Il est fort étonnant que Barbeyrac, qui d'ailleurs est d'une morale si relâchée touchant le mensonge officieux, soit si sévère censeur de la conduite d'*Abraham* et de celle des Pères qui ont voulu disculper ce patriarche.

Mais n'était-ce pas exposer la pudicité de Sara que de dire, en pays étranger, qu'elle était sa nièce ou sa parente, au lieu d'avouer que c'était son épouse? *Abraham* du moins ne le pensait pas ainsi; il craignait que, s'il déclarait son mariage, les Egyptiens ne fussent tentés de se défaire de lui pour enlever Sara; au lieu qu'en disant qu'elle était sa parente, il espérait de trouver un moyen d'écarter leur recherche. S'il se trompait, son erreur n'était pas un crime. Dieu eut égard à l'intention des deux époux; il ne permit point que le roi d'Egypte ni celui de Gérare attentassent à la pudicité de Sara. Les critiques téméraires qui ont osé affirmer qu'*Abraham* avait prostitué son épouse, afin d'être mieux traité, l'ont calomnié par pure malignité.

Saint Jean Chrysostôme semble louer Sara d'avoir exposé volontairement sa chasteté, afin de conserver la vie à son mari; et trouver bon que celui-ci y ait consenti. Il suppose que tous deux ont agi avec l'intention la plus pure, et dans la confiance que le Seigneur, dont ils avaient éprouvé si souvent la protection, les secourrait dans une circonstance aussi périlleuse; il n'y a donc pas lieu à la censure amère que Barbeyrac a lancée contre ce Père.

Sara, stérile et avancée en âge, engage son époux à prendre Agar, sa servante, afin d'en avoir des enfants: alors ce ne fut pas un crime. Dans l'état des familles encore isolées et nomades, la polygamie n'était pas défendue par le droit naturel. Les Pères de l'Eglise ne se sont point trompés lorsqu'ils ont soutenu qu'*Abraham* n'avait point péché en cela contre la loi naturelle; à plus forte raison contre la loi positive, qui n'existait pas encore. Nous ne voyons pas sur quoi se sont fondés plusieurs critiques modernes pour décider qu'Agar n'était point femme légitime d'*Abraham*; nous prouverons le contraire au mot Polygamie.

Vainement Barbeyrac fait remarquer qu'*Abraham*, par cette conduite, semblait se défier des promesses que Dieu lui avait faites d'une postérité nombreuse. Ce reproche est injuste. Dieu, en faisant ces promesses, *Gen.*, c. 12 et 15, n'avait pas dit que cette postérité naîtrait de Sara, et non d'une autre femme; Dieu ne s'expliqua sur ce point que treize ans après la naissance d'Ismaël. *Gen.*, c. 17, ℣ 16 et 25.

Cet enfant était né d'Agar lorsque Sara devint féconde et mit au monde Isaac; bient là désobéissanc ôted'Agar et le caractère féroce d'Ismaël

firent craindre à Sara pour les jours de son fils Isaac. Elle exigea que la mère et l'enfant fussent éloignés de la tente paternelle, et *Abraham* y consentit. Ce procédé a paru dur et injuste à ceux qui n'ont pas examiné les circonstances et pesé la valeur des termes. Il est dit qu'*Abraham* donna *du pain et de l'eau* à ces deux bannis. *Gen.*, c. 21, ℣ 14. Or, dans le style de l'Écriture, le pain signifie la nourriture, la subsistance, les choses nécessaires à la vie. Dans notre langue même, lorsqu'un homme sans fortune dit à son protecteur : *Donnez-moi du pain*, il entend, procurez-moi une subsistance honnête. D'ailleurs, dans cette circonstance, *Abraham* obéissait à l'ordre de Dieu, beaucoup plus qu'au désir de Sara, et Dieu lui avait promis de protéger Agar et son fils. *Gen.*, c. 21, ℣ 12 et 13. Aussi ne voyons-nous aucune inimitié entre Ismaël et Isaac, soit pendant la vie, soit après la mort d'*Abraham*, ni aucune division entre leurs descendants.

Pour juger sensément de la conduite des patriarches, il faut se placer dans les mêmes circonstances, se mettre au ton des mœurs et des usages qui régnaient dans les premiers âges du monde.

Isaac était âgé de près de vingt-cinq ans, lorsque Dieu, pour éprouver *Abraham*, lui ordonna de l'immoler en sacrifice. Il semble d'abord que cet ordre soit indigne de Dieu : mais le souverain maître de la vie et de la mort peut abréger ou prolonger nos jours comme il lui plaît; si, par un accident ou par une maladie, il avait tranché ceux d'Isaac, *Abraham* aurait-il été en droit de murmurer? A la vérité, un sacrifice du sang humain aurait été un très-mauvais exemple; aussi Dieu ne permit point qu'il fût accompli; il se contenta de la disposition dans laquelle était *Abraham* d'obéir, et redoubla ses bienfaits envers ce patriarche.

On dira que Dieu, qui connaît le fond des cœurs, qui prévoit nos sentiments futurs avec autant de certitude qu'il voit nos dispositions présentes, n'avait pas besoin de mettre *Abraham* à l'épreuve. Cela est vrai; mais *Abraham* avait besoin d'être éprouvé, et le genre humain avait besoin de cet exemple pour concevoir que Dieu est en droit d'exiger de nous, quand il lui plaît, des sacrifices héroïques, parce qu'il est assez puissant pour les récompenser.

C'est donc avec raison que les écrivains sacrés ont fait l'éloge de la foi et du courage d'*Abraham*, et le proposent pour modèle ; il crut, dit saint Paul, que Dieu, qui a le pouvoir de ressusciter les morts, ferait plutôt un miracle que de manquer à ses promesses. *Heb.*, c. 11, ℣ 19.

Lorsque Dieu dit à *Abraham* : Toutes les nations de la terre seront bénies dans *votre race*, *Gen.*, c. 22, 26, 28, nous soutenons, après saint Paul, *Galat.*, 3, ℣ 16, avec les Pères de l'Eglise, que *race* désigne un seul descendant d'*Abraham*, qui est Jésus-Christ, comme dans la prédiction faite au serpent, *Gen.*, c. 3, ℣ 15 : *La race* de la femme t'écrasera la tête.

Mais en quoi consiste cette bénédiction? S'il n'était question que de bienfaits temporels et d'une protection particulière de Dieu à l'égard des descendants d'*Abraham*, en quel sens cette bénédiction pourrait-elle s'étendre à toutes les nations de la terre? La prospérité des Juifs ne pouvait influer en rien sur celle des autres peuples. Il est donc évident que Dieu promet, dans cet endroit et ailleurs, par les mêmes paroles, les grâces de salut ou les bénédictions spirituelles qu'il voulait répandre par le Messie sur tous les hommes qui croiraient en lui, et qui deviendraient ainsi les enfants d'*Abraham*, en imitant sa foi. Saint Paul, qui les explique ainsi, *Galat.*, c. 3 et 4, n'en a pas seulement donné le sens mystique et allégorique, comme certains critiques le prétendent, mais le sens littéral et naturel. Ainsi les Juifs, qui prennent ces promesses dans un sens grossier et qui les restreignent à leur nation seule, sont dans l'erreur (1).

BERGIER.

(1) « DIEU dit à Abraham, *Gen.*, c. 13, ℣. 15 : *Je donnerai à vous et à votre postérité tout ce pays que vous voyez.* »

ABRAHAM A-SANTA-CLARA (*théol. hist.*, *biog. et bibliog.*). Ce célèbre prédicateur né en 1642, en Souabe, et mort en 1709, très-regretté, avait une éloquence pleine de verve, d'esprit, d'imagination, et qui se distinguait même par trop d'abondance. Il visait à l'effet par l'emploi de toutes sortes de moyens, sans oublier le trivial et le burlesque, en sorte que ses discours ressemblaient presque à des arlequinades; mais la pensée profonde, l'observation fine et la solidité du fond n'y manquaient jamais. Il se faisait remarquer, d'ailleurs, par une grande indépendance de caractère dans un siècle de servilisme (siècle de Louis XIV) vis-à-vis des rois et des grands. On retrouve le caractère de ses prédications dans ses écrits parénétiques, parmi lesquels il convient de citer : *Judas, l'archidrôle*, roman satirico-religieux ; *Le solitaire Mic-Mac ; Fi du monde !*; *Quelque chose pour chacun, ou courte description des personnages des divers métiers*, *conditions et fonctions*.

Le P. Abraham appartenait à l'ordre des Augustins déchaussés ; il en fut élu provincial en 1689, et il assista, à ce titre, au chapitre général de Rome. LE NOIR.

La promesse que Dieu fait ici à Abraham, de lui donner personnellement la terre de Chanaan, a été sans effet, disent les incrédules ; puisque ce patriarche n'y posséda jamais en propre qu'un champ et une caverne qu'il avait achetés quatre cents sicles.

Les interprètes répondent que la particule *et* signifie en cet endroit *c'est-à-dire;* de sorte que le sens de ce verset est que Dieu promet la terre de Chanaan à Abraham, *c'est-à-dire* à sa postérité.

Parmi plusieurs significations que renferme la particule hébraïque VAU, qui est rendue dans le passage que nous examinons, par *et*, celle de *c'est-à-dire* en français, *id est* en latin, en est une : c'est ce que nous allons démontrer par divers exemples.

Genèse, c. 2, ỳ 3. Dieu bénit le septième jour, VAU, *c'est-à-dire*, le sanctifia.

Exode, c. 4, ỳ 12. Je serai dans votre bouche, VAU, *c'est-à-dire*, je vous apprendrai ce que vous aurez à dire, c. 7, ỳ 11. Pharaon fit venir les sages, VAU, *c'est-à-dire*, les magiciens.

Nombres, c. 31, ỳ 6. Moise les envoya à la guerre, leur confiant les instruments sacrés, VAU, *c'est-à-dire*, les trompettes d'un son éclatant.

Juges, c. 8, ỳ 27. Cet éphod devint un piége qui causa la ruine de Gédéon, VAU, *c'est-à-dire*, de sa maison

II Rois, c. 11, ỳ 11. Je jure par votre vie, VAU, *c'est-à-dire*, par votre conservation. » Bullet. *Rép. crit.*, tom. I, pag. 37, édit. de Besançon, 1819.

GOUSSET.

ABRAHAMIENS. *Voyez* SAMOSATIENS.

ABRAHAMITES, moines catholiques qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile, au neuvième siècle. *Voyez* ICONOCLASTES.

ABSOLU (l') (*theol. mixt.*, *philos. ontol.*). — Les positivistes de notre temps, ayant à leur tête Auguste Comte, Proudhon le premier de tous, M. Littré, leur grand représentant vivant encore, etc. n'admettent pas l'*absolu*; ils n'admettent que le relatif; et cela dans toutes les sciences, dans tous les ordres, en toutes choses. On conçoit facilement que, s'ils l'admettaient une seule fois ils verraient s'écrouler, d'un coup, tout leur échafaudage. L'*absolu*, en effet, c'est l'éternel, puisque ce qui n'est point éternel se rattache nécessairement à quelque commencement et à quelque cause, condition qui l'établit dans une relation avec un autre être dont il dépend, et qui, en d'autres termes, en fait dès lors un relatif. Or, si vous reconnaissez une seule vérité éternelle, vous avez aussitôt Dieu lui-même, avec tout le reste des *absolus*, et c'est précisément de ce Dieu qu'ils ne veulent pas.

Ils nient donc absolument tout *absolu* et ne reconnaissent que des relatifs et des ensembles de relatifs.

Mais il suffit d'un raisonnement pour les jeter dans l'absurde et le contradictoire à ce premier point de départ.

Ils admettent le relatif, et il le faut bien, puisqu'autrement ils nieraient tout; fussent-ils sceptiques sur toutes choses, que ce serait encore admettre le relatif, qui serait alors leur scepticisme même ; et s'ils niaient tout absolument, jusqu'à leur scepticisme et toute affirmation comme tout être, ils affirmeraient par là un *absolu*, le néant universel. Au reste, ils ne font pas difficulté d'accorder cela, et de dire qu'ils reconnaissent parfaitement le relatif, en ajoutant que tout est relatif.

C'est à ce pas que je les prends et que je leur dis : Admettre le relatif

sans l'*absolu*, c'est nier tout, et professer seulement le néant absolu, à commencer par tout ce qui vous concerne. En effet, qu'est-ce que le relatif et pourquoi est-il relatif ? Le relatif est relatif parce qu'il a une relation à un autre. Sans cette relation il n'est plus relatif; donc professer que tout est relatif, c'est dire que tout a une relation à un autre. Quel est cet autre ? est-ce un *absolu* ? Si vous l'accordez, vous admettez l'*absolu*. Mais vous n'en voulez pas. Que dites-vous donc ? vous dites que c'est encore un relatif ; mais prenez garde. Nous venons de poser le mot tout ; ce mot n'admet aucune exception ; c'est l'*omnia* des relatifs ; vous n'avez plus le droit, cette parole prononcée : *tout*, d'introduire un nouveau relatif, avec lequel la relation s'établirait, puisque vous les avez tous compris dans l'hypothèse. Vous voilà donc arrêtés dès le premier pas. Vous ne pouvez pas dire que *tout* est relatif sans qu'il ait une relation à quelque chose ; vous ne pouvez pas dire que cette relation s'établit avec un nouveau relatif, puisque vous les avez tous compris dans votre mot *tout*, sérieusement entendu. Donc vous ne pouvez dire qu'une chose, à savoir que la relation nécessaire pour constituer le relatif s'établit avec l'*absolu*.

Nous voilà tout de suite arrivés à DIEU, sans quoi votre mot *relatif* ne signifie plus rien, et vous-même ne dites rien.

Voulez-vous une autre formule plus abrégée ?... dire *relatif* sans *absolu* pour premier point de relation, c'est dire relation sans relation, attache sans point d'attache, être sans être.

Voilà le résumé de toutes vos doctrines. LE NOIR.

ABSOLU, adject. ABSOLUMENT, adv. *Absolu* se dit, 1° par opposition à ce qui est relatif. Nous soutenons qu'il n'y a dans le monde aucun mal *absolu*, mais seulement des maux relatifs ; la condition des créatures n'est bonne ou mauvaise, un bien ou un mal, que par comparaison. Le bien *absolu*, c'est l'infini ; le mal *absolu*, c'est le néant : entre ces deux extrêmes il y a une infinité de degrés ou de manières d'être qui sont censés un mal en comparaison d'un plus grand bien, et un bien si on les compare à un état plus mauvais. L'oubli de ces notions a rendu plus obscure la question de l'origine du mal. *V.* BIEN et MAL.

Dans le même sens, certaines propositions, énoncées en termes *absolus*, ne sont vraies que par comparaison ou dans un sens relatif. Quand on dit que Dieu abandonne les pécheurs, cela n'est pas *absolument* vrai, puisqu'il n'en est aucun à qui Dieu ne donne des grâces ; mais il ne leur en accorde pas autant qu'aux justes. *Voyez* GRACE, § 3. Saint Paul répète ce que Dieu a dit par un prophète : *J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü.* Cependant Dieu n'a pas cessé *absolument* de répandre des bienfaits sur Esaü et sa postérité ; mais il ne les a pas traités aussi favorablement que Jacob et ses descendants. L'auteur du livre de la Sagesse dit à Dieu : *Vous ne haïssez, Seigneur, rien de ce que vous avez fait.* Cette proposition est *absolument* vraie ; la précédente n'est vraie que par comparaison.

Il faut distinguer encore les arguments *absolus* d'avec les arguments relatifs personnels que l'on nomme arguments *ad hominem :* ceux-ci ne sont solides que relativement aux opinions et aux principes de l'adversaire contre lequel on dispute ; ils ne prouvent rien contre ceux qui ont des principes ou des opinions contraires.

2° *Absolu* se dit par opposition à ce qui est conditionnel ; ainsi l'on distingue en Dieu la volonté *absolue*, par laquelle il opère immédiatement par lui-même tout ce qu'il lui plaît, et la volonté conditionnelle, par laquelle il nous laisse la liberté de résister. Dieu veut notre salut, non *absolument*, mais sous condition que nous le voudrons nous-mêmes, et que nous obéirons à ses grâces.

3° L'on distingue l'impossibilité *absolue* ou métaphysique, d'avec l'*impossibilité morale*, qui signifie seulement une très-grande difficulté.

4° *Absolu*, se prend dans un sens opposé à déclaratif. Dans ce sens les catholiques soutiennent que le prêtre

a le pouvoir de remettre les péchés *absolument;* les protestants, au contraire, prétendent qu'il peut seulement déclarer que Dieu a remis les péchés.

5° On nomme le jeudi de la semaine sainte le *jeudi absolu,* parce que dans plusieurs églises on fait l'absoute avant la cérémonie de la cène; c'est un reste de l'ancienne discipline ou de l'usage de réconcilier ce jour-là les pénitents publics, avant de les admettre à la communion.

BERGIER.

ABSOLUTION, rémission des péchés faite par le prêtre au nom de Jésus-Christ dans le sacrement de pénitence. *Voyez* PÉNITENCE.

ABSOLUTION se prend encore pour la levée des censures et l'action de réconcilier un excommunié à l'Eglise : dans ce sens elle tient au droit canonique plus qu'à la théologie.

Enfin l'on nomme *absolution* une prière qui se dit à la fin de chaque nocturne de l'office divin, à la fin des heures canoniales, et une prière qui se fait pour les morts. BERGIER.

Nous complétons cet article, qui est insuffisant, par le suivant, inédit, de M. l'abbé Peltier. LE NOIR.

ABSOLUTION. Le mot ABSOLUTION peut s'entendre ou de l'absolution des péchés, ou de celle des censures, ou enfin d'une simple cérémonie.

Absolution sacramentelle ou *des péchés.* Ainsi que l'a déclaré le concile de Trente, (sess. XIV, c. VI) l'absolution des péchés ne consiste pas dans un acte pur et simple de déclarer que les péchés sont remis, ou de rapporter à ce sujet les paroles de l'Evangile ; mais dans un acte judiciaire, où le prêtre prononce sa sentence avec toute l'autorité d'un juge. En vertu de cette sentence, les péchés remis sur la terre sont du même coup remis dans le ciel, *ex opere operato*, comme disent les théologiens, c'est-à-dire par la vertu qu'il a plu à Notre Seigneur Jésus-Christ d'attacher au sacrement lui-même, à moins que, comme il arrive trop souvent, les dispositions personnelles du pénitent n'y mettent obstacle.

« C'est sans doute un grand bienfait de Dieu, écrivait Leibnitz, tout protestant qu'il était, dans son *Système théologique*, d'avoir donné à son Eglise le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, pouvoir qu'elle exerce par les prêtres, dont on ne peut mépriser le ministère sans un grand péché. » Aussi, protestants de toutes sectes, Luthériens, Anglicans, Calvinistes, après nous avoir contesté, à nous autres catholiques, ce pouvoir, ont-ils cru ne pouvoir rien faire de mieux que de se l'attribuer à eux-mêmes. « Pour moi, disait Daillé (*De la confession*, liv. I, c. 6), je nie que les ministres ne remettent pas vraiment les péchés. Ils les remettent vraiment, s'ils font bien les fonctions de leur charge. » Daillé aurait dû ajouter : « Et si celui dont ils tiennent leur charge a le pouvoir, tout le premier, de remettre et de retenir les péchés. » Mais où est la preuve de ce pouvoir, ou de la mission qu'ils n'auraient pu recevoir que de Jésus-Christ? En rompant avec les légitimes successeurs des apôtres, ils ont du même coup fait tarir pour eux la sève qui seule aurait pu la leur communiquer.

Ne pouvant ni prouver la légitimité de leur mission, ni se résigner à reconnaître l'autorité du ministère catholique, certains protestants de nos jours sont revenus en désespoir de cause à poser contre nous la question pharisaïque : Qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul? et à prétendre de plus belle qu'en disant aux apôtres : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc., Jésus-Christ ne leur a point donné un pouvoir réel de remettre les péchés, mais seulement celui de déclarer quels seraient les vrais pénitents, et de prêcher aux hommes la parole de Dieu. « Est-ce là, reprenait là-dessus Mgr Milner (dans sa lettre LI au Rév. Robert Cloyton), est-ce là suivre le sens clair et naturel de l'Ecriture? Mais, au lieu de discuter moi-même cette question, je vais opposer à la glose vague et arbitraire de l'évêque (anglican Portens), sur ce passage décisif, une autorité qu'il ne peut, à ce qu'il

me semble, rejeter ou combattre: elle n'est autre que celle du fameux champion des protestants, Chillingwort. Il dit, au sujet de ce texte : Peut-il y avoir un homme assez déraisonnable pour s'imaginer que quand notre Sauveur, avec tant de solennité, après avoir d'abord soufflé sur ses disciples, et avoir ainsi porté et fait entrer dans leurs cœurs le Saint-Esprit, leur renouvela, ou plutôt leur confirma cette glorieuse mission, etc., par laquelle il leur délégua le pouvoir de lier et de délier les péchés sur la terre, etc.; y a-t-il, dis-je, quelqu'un qui puisse avoir des sentiments assez indignes de notre Sauveur, pour penser que ces paroles qu'il leur adressa dans cette circonstance n'étaient que de vains compliments? C'est pourquoi, conformément à sa sainte volonté, et ainsi que m'y autorise et me l'ordonne ma sainte mère, l'Eglise anglicane, je vous conjure de ne pas souffrir, par votre exemple et votre usage, que cette mission, qui a été donnée par Jésus-Christ à ses ministres, ne soit réputée qu'une vaine formule de paroles entièrement vides de sens. Lorsque vous vous sentez chargés et oppressés, etc., ayez recours à votre médecin spirituel, et découvrez-lui sans crainte la nature et la malignité de votre maladie. Ne l'approchez pas seulement dans les mêmes sentiments dans lesquels vous iriez trouver un homme instruit, ou qui pourrait vous dire des choses consolantes, mais comme celui qui est revêtu du pouvoir qui lui a été délégué par Dieu lui-même, de vous absoudre et de vous acquitter de vos péchés (Serm. VII, *Relig. des Prot.*)

D'autres protestants, tombant dans un autre excès, ont prétendu que le pouvoir de remettre les péchés appartenait indistinctement à tous les fidèles; mais il leur reste à prouver que Jésus-Christ, en faisant le choix de ses apôtres, n'a voulu leur donner aucune autorité sur ses autres disciples, ou qu'en disant à saint Pierre : Pais mes agneaux, pais mes brebis, il a constitué tous ses disciples indistinctement pasteurs de son troupeau. Mais si tous sont pasteurs, quels seront les agneaux et les brebis? Si tous ont le pouvoir de remettre les péchés, il vaut autant dire que tous ont le pouvoir de s'absoudre eux-mêmes, ce qui sera plus expéditif et plus conforme apparemment à la bonté divine.

Pour ne pas tomber dans de semblables extravagances, sachons donc nous en tenir à la doctrine de l'Eglise catholique, si nettement formulée par le concile de Trente, et disons avec ce concile, que par ces paroles si claires: *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc., toute l'antiquité, d'un consentement unanime, a toujours entendu que la puissance de remettre ou de retenir les péchés a été réellement communiquée aux apôtres et à leurs légitimes successeurs, pour réconcilier les fidèles tombés dans le péché depuis leur baptême; condamnant en conséquence les interprétations imaginaires de ceux qui, pour combattre l'institution de ce sacrement, détournent et appliquent faussement ces paroles à la puissance de prêcher la parole de Dieu, et d'annoncer l'Evangile de Jésus-Christ (*Conc. Trid.*, *de sacram. Pœnit.*, cap. I).

Ce pouvoir d'absoudre conféré aux apôtres est-il attaché à un rite extérieur? Quel est ce rite, et quelles sont les conditions requises pour sa validité?

Dieu seul ayant par lui-même la connaissance des cœurs, un homme ne peut remettre les péchés à un autre homme d'une manière utile qu'au moyen d'un acte extérieur qui fasse connaître à celui-ci la volonté qu'a le premier de l'absoudre, comme ce n'est que par l'acte extérieur de la confession que le prêtre peut connaître les péchés dont on lui demande d'être absous. C'est cet acte extérieur de remettre les péchés que nous appelons absolution sacramentelle, et qui, d'après le concile de Florence (*Decr. de reunione Armenorum*) et celui de Trente (*De sacram pœnit.*, cap. 3), consiste mentalement dans ces paroles : *Ego te absolvo*, etc., au moins pour l'Eglise latine. Ces deux conciles n'ont rien dit de plus, sans doute pour nous faire entendre que

l'essence de l'absolution se réduit à ces seuls mots, ou à leurs équivalents, et que les formules de prières ou autres paroles qui les précèdent et les suivent dans les divers rituels peuvent être omises, nous ne disons pas sans péché, mais du moins sans nuire à la validité du sacrement.

Cette formule, *absolvo te*, est, comme on le voit, indicative ; mais ne conviendrait-il pas qu'elle fût plutôt déprécatoire, comme il paraît, disent beaucoup de théologiens après le P. Morin, qu'elle l'a été communément durant les douze premiers siècles, même dans l'Eglise latine, et comme il paraît, ajoute-t-on, qu'elle l'est encore aujourd'hui dans l'Eglise grecque? A l'appui de ce dernier fait, on se plaît à citer le décret de Clément VIII, adressé aux Grecs mêlés aux Latins dans la Basse-Italie, et confirmé depuis par Benoît XIV; il y est dit que, dans les cas de nécessité, les prêtres du rite grec peuvent absoudre les Latins, mais qu'alors ils doivent employer la formule d'absolution prescrite à la suite du concile de Florence, en y ajoutant, s'ils le veulent, l'oraison déprécatoire qu'ils ont coutume de dire seule pour la forme de l'absolution. Ce règlement ne semble-t-il pas montrer, qu'au moins dans cette partie de l'Italie, les Grecs unis ne se servent d'ordinaire pour l'absolution que d'une formule déprécatoire, et que néanmoins les papes jugent cette forme bonne et valide, quand ils s'en servent les uns à l'égard des autres? (Chardon, *Hist. des sacrem.*) Que si cependant le Saint-Siége exige qu'à l'égard des Latins qui s'adresseraient à des prêtres grecs en cas de nécessité pour recevoir d'eux l'absolution, on emploie premièrement la formule indicative, telle qu'elle est usitée parmi nous, c'est sans doute par ménagement pour les scrupules des Latins, d'une part, et aussi pour l'opinion commune parmi les Grecs de la validité de la forme déprécative, opinion qui, spéculativement considérée, n'a point été jusqu'ici condamnée par l'Eglise. Et de fait, que la forme soit indicative, ou qu'elle ne soit que déprécatoire, la signification en est toujours la même; car en disant : *Te absolvo*, comme nous le disons aujourd'hui, le prêtre parle bien moins en son propre nom, qu'au nom de Jésus-Christ, dont il est le ministre et un instrument en quelque sorte; et en disant: *Dominus te absolvat*, comme il paraît que c'était aussi l'usage du temps d'Alexandre de Halès, le prêtre avertit le pénitent de reporter à Notre Seigneur toute la vertu de son action. C'est donc toujours au fond Jésus-Christ qui absout par la bouche du prêtre, comme saint Augustin faisait la remarque que, dans le baptême, c'est toujours Jésus-Christ qui baptise par les mains de son ministre.

« Mais comment, se demandait à lui-même saint Liguori (*Traité contre les hérétiques*), cette forme déprécative a-t-elle valu anciennement et vaut-elle encore chez les Grecs, tandis que chez les Latins elle n'est plus valable? Pour résoudre cette difficulté, saint Liguori répondait avec les paroles de notre théologien français Juénin, que l'Eglise peut bien changer les formes, non quant à la substance, mais quant au mode, en assignant quelque chose comme condition *sine qua non* : car l'administration des sacrements a été confiée par Jésus-Christ à la prudence de l'Eglise, laquelle a prescrit aux Latins le mode indicatif pour exprimer l'acte de juridiction que les prêtres opèrent en administrant ce sacrement. » Et en effet, cet acte de juridiction nous semble bien plus clairement exprimé pas ces paroles : Je vous absous, que par d'autres dont le sens serait : Je prie Dieu de vous absoudre ; et Jésus-Christ n'a pas dit à ses apôtres : Tous ceux à qui vous me prierez de remettre leurs péchés, leurs péchés leur seront remis ; mais : Tous ceux à qui vous remettrez leurs péchés.

Nous avons dit, sur la foi de savants théologiens, que l'Eglise grecque emploie encore de nos jours la forme déprécative. Il faut reconnaître cependant, comme l'a observé l'abbé Pascal (*Orig. de la lit. cath.*), que dans l'Eglise arménienne les prêtres administrent l'absolution presque dans les mêmes termes que chez les Latins. Voici, traduite en latin la for-

mule dont se servent les prêtres de cette nation : *Misereatur tui fortis ille et philanthropos Deus, et remissionem concedat omnibus delictis tuis confessis et oblitis, et ego ex hoc ordine sacerdotii et per principatum divinorum præceptorum quod : Quæcumque solveritis in terra erunt soluta in cœlis, ego* SOLVO TE † *ab omni participatione peccatorum tuorum, a cogitationibus, a verbis et ab operibus. In nomine Patris † et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Et iterum do te mysterio sanctæ Ecclesiæ, quidquid operaberis erit tibi in beneficentiam et in gloriam futuræ vitæ. Amen.*

L'Eucologe des Grecs publié en 1647 par le P. Goar, missionnaire en l'île de Chio, prouve que ce peuple aussi emploie la forme indicative, quoique accompagnée, comme chez nous-mêmes, de formules déprécatives ; car on y met dans la bouche du prêtre les paroles dont voici la traduction : *Insuper ego* ABSOLVO TE *ab omnibus peccatis tuis, quæcumque confessus es coram Deo, et coram indignitate mea.* De semblables paroles sont suivies de ces autres : *Ego vero condono tibi omnia peccata tua.* N'est-ce pas là employer comme nous la forme indicative ?

La formule usitée en Russie, comme l'attestait en 1619 le docte Arcadius, témoin oculaire des usages de l'église métropolitaine de Kiew, renferme également la forme indicative jointe à des prières. En voici la traduction : *Ego quoque pater tuus spiritualis, potestate mihi a Deo et a superioribus meis concessa,* TE ABSOLVO *ab omnibus peccatis tuis.*

Voici un autre témoignage qui a aussi son poids ; c'est celui de Dom Ménard, dans ses notes sur le Sacramentaire attribué à saint Grégoire le Grand : « Quoique certains livres canoniques des Grecs, dit-il (note 677), nous présentent la forme déprécative, on y trouve jointe cependant la formule indicative que voici : *Habeo te venia donatum.* »

Ce qui est plus fort, c'est que, dans les rites de l'Eglise grecque traduits en latin par Georges Phelavius, on lit, c. 22, cette formule indicative d'absolution : *Ex ea potestate quam Christus apostolis suis concessit, dicens : Quæcumque solveritis,* etc., *et quam ab apostolis episcopi acceperunt, quamque ego ab episcopo meo mihi traditam nactus sum auctoritatem,* ABSOLVERIS *et criminum purus pronuntiaris a Patre, Filio et Spiritu Sancto.*

Il est de même constant par le témoignage d'un père jésuite, chancelier de l'université de Tyrnau, écrivant en 1759, que tous les Grecs unis du royaume de Hongrie administraient à cette époque, ou recevaient de leurs prêtres le sacrement de pénitence sous une formule en langue euthène dont le sens revient à ceci : *Dominus et Deus noster Jesus Christus gratia et largitate suæ erga homines dilectionis dimittat tibi omnia peccata tua.* (voilà la prière) ; *et ego indignus sacerdos, potestate illius mihi data, dimitto, et solvo te ab omni vinculo excommunicationis et ab omnibus peccatis tuis, in nomine Patris,* etc. Voilà la forme indicative. Le Sacramentaire publié de même en langue russe dans le courant du dernier siècle est encore plus formel, car on y lit en termes équivalents : *Perficitur hoc sacramentum (pœnitentiæ) illo tempore, dum sacerdos absolvit confitentem, dicens : Solvo te et libero ab omnibus peccatis tuis in nomine Patris,* etc.

Si donc la forme indicative a disparu de certains rituels de l'Eglise orientale, comme on a prétendu en donner la preuve ; si les douze premiers siècles ne fournissent aucun exemple de formule indicative d'absolution, ce qui est au moins douteux, cette diversité de discipline, supposé qu'elle existe, n'implique aucune variation dans la doctrine ; et la seule conclusion raisonnable qu'on puisse en tirer, c'est que Jésus-Christ n'ayant point déterminé les termes mêmes de la formule d'absolution, c'est à l'Eglise qu'il appartient d'en régler les conditions, sous peine de désobéissance, ou de nullité même, selon qu'elle juge à propos de l'établir pour le bien de l'unité. Une raison puissante qui nous empêche de considérer comme décisifs les exemples cités des anciens sacramentaires ou rituels, c'est que la loi du secret, si fortement recommandée dans les premiers siècles de l'Eglise, interdisait de divul-

guer, et par conséquent de mettre par écrit les formules constitutives des saints mystères. On pourrait donc soutenir, non sans apparence de raison, que c'est à dessein que la formule d'absolution, si facile à retenir en ce qu'elle a d'essentiel, ne se trouve pas exprimée dans les sacramentaires les plus anciens, et qu'on se contentait d'y insérer les paroles ou prières qui précédaient ou suivaient ces formules, et qu'il eût été moins sûr de confier à la mémoire.

Une question vivement débattue vers la fin du XVIe siècle entre les théologiens catholiques, c'était de savoir si une absolution donnée par écrit, ou par un intermédiaire, pouvait être licite, ou du moins valide. Le pape Clément VIII a tranché la question de la *licité*, par un décret de la S. Inquisition conçu en ces termes : *S. D. N : hanc propositionem, scilicet licere per litteras, seu internuncium, confessario absenti peccata sacramentaliter confiteri, et ab eodem absente absolutionem obtinere, ad minus uti falsam, temerariam et scandalosam damnavit ac prohibuit, præcepitque, ne deinceps ista propositio publicis, privatisve lectionibus, concionibus, et congressibus doceatur, neve unquam tanquam aliquo casu probabilis defendatur, imprimatur, aut ad praxim quovis modo deducatur.* Puis le Pontife menaçait de la peine d'excommunication à encourir *ipso facto*, dont il se réservait à lui-même le droit d'absoudre, quiconque contreviendrait à ce décret.

Il est dès lors évident qu'il n'est permis à personne, au moins depuis ce décret publié par l'ordre de Clément VIII, de s'arroger le droit d'absoudre par lettre ou par intermédiaire la personne dont on aurait reçu la confession. Si quelqu'un néanmoins s'arrogeait ce droit malgré la défense précitée, l'absolution qu'il aurait donnée de cette manière serait-elle valide ? Nous répondrons avec Suarez (disp. 29, s. 3) qu'une telle absolution serait nulle, tant parce qu'elle ne saurait être plus valide que celle qu'on donnerait sans pouvoirs d'un cas réservé, que parce qu'il est dit dans ce décret : *neque unquam tanquam aliquo casu probabilis defendatur.* Les faits qu'on prétendrait alléguer en preuve de la validité d'absolutions semblables, outre qu'ils remontent à des temps antérieurs au XVIe siècle, peuvent s'expliquer, au moins pour la plupart. de l'absolution des censures *ad cautelam*, ou encore de certaines absolutions cérémonielles; ou enfin, s'il ont trait à des absolutions même sacramentelles, ce sont des faits sans autorité, et qui ne prouvent guère que l'ignorance ou la simplicité de leurs auteurs.

Le canon *Quem pœnitet, de pœnitentia*, dist. 1, extrait du livre *De vera et falsa pœnit.* inséré parmi les œuvres de saint Augustin, avait longtemps d'avance condamné cette pratique. *Præcepit Dominus*, y est-il dit, *mundandis* (*leprosis*) *ut ostenderent ora sacerdotibus, docens corporali præsentia confitenda peccata non per nuntium, non per scripturam manifestanda.* Si la confession des péchés doit se faire en présence du prêtre, et non par l'entremise d'autrui ni par écrit, c'est bien défendre indirectement au prêtre lui-même d'absoudre son pénitent par une semblable voie.

Du reste, que ces sortes d'absolutions soient nulles par leur nature même et indépendamment de toute loi positive, c'est ce qui nous semble mal prouvé par des raisons telles que celle-ci : *Absolutio a confessario absente obtenta, est nulla et invalida, quia, pœnitente absente, non potest verificari forma essentialis absolutionis, in qua dicitur*, ABSOLVO TE, *quæ particula* TE, *ex genere suo, est demonstrativa personæ præsentis, supra quam cadere debet absolutio* (FERRARIS verbo *Absens*). Quoi ! n'est-il pas d'usage journalier d'écrire à un absent en employant à son égard la deuxième personne des verbes, et en des termes tout semblables à ceux dont on se servirait si la personne était présente et qu'on eût à lui parler de vive voix ?

Absolution des censures. Il n'en est pas de l'absolution des censures comme de celle des péchés. De même que, pour subir une censure, une excommunication par exemple, il n'est pas nécessaire que la personne qui en est

frappée soit présente, sa présence n'est pas non plus exigée pour que son supérieur la relève des censures dont elle serait atteinte. Il en est de même de la dispense des irrégularités, ainsi que l'a déclaré la S. Congrégation du concile par son décret du 27 février 1666.

Absolutions cérémonielles. Nous appelons de ce nom des espèces de sacramentaux, qui simulent l'absolution sacramentelle sous des formes déprécatoires, mais qui se réduisent, quant à leur vertu, à des prières souvent accompagnées d'indulgences. Telle est la prière *Misereatur*, etc., *Indulgentiam*, etc., prononcée par le prêtre célébrant la messe, à la suite du *Confiteor*. Telles sont encore les prières de l'absoute prononcées le jeudi saint en plusieurs églises, reste vénérable de l'antique usage d'absoudre en ce jour solennel les pénitents publics, pour pouvoir les admettre à communier le jour de Pâques.

A. C. Peltier.

ABSORPTION et EXSORPTION (*Théol. mixt. Scienc. nat., psychol. et mor*). — Ces deux mots disent tout le mystère de la nature et de la vie. Il y a les absorptions et exsorptions physiques, chimiques, physiologiques, géologiques, cosmiques, etc., et l'effet en est tel, qu'à tout instant, chez l'homme, par exemple, le corps change d'éléments constitutifs. Or, est-il possible de concevoir, dans ce mouvement perpétuel de la vie, la formation d'un *moi* individuel, ayant souvenir, quelque obscur que l'on suppose le sentiment de ce moi et ce souvenir, sans un pivot central, fixe, autour duquel se font les continuels échanges, et qui, lui, ne change pas ? Supposer l'absence de ce noyau, c'est supposer qu'il n'y a rien de substantiel pour servir de support aux impressions, et par là même, que ces impressions sont des espèces d'étincelles qui s'éteignent à mesure qu'elle s'allument. Alors plus d'unité, qui se souvient et qui prévoit, pour l'être tout entier. Chaque molécule quivient remplacer la précédente et qui va être aussitôt remplacée, dans le rôle qu'elle joue, par une suivante, ne peut avoir le sentiment que de son rôle particulier.

On dit : Il y a une résultante générale; je ne le nie pas; il faut bien qu'il y en ait une ; mais j'ajoute : cette résultante a-t-elle un soutien fixe, ou n'en a-t-elle point ? Si elle n'en a point, elle n'est rien substantiellement et ne saurait persister en aucune manière, à mesure que s'en vont les termes qui la produisent, au milieu de ce tumulte de la vie, de cet incessant tourbillonnement de l'organisme. Il lui faut, pour la porter et la garder en souvenir, une unité substantielle. Qu'est-ce ? C'est l'âme.

Appelez-la comme vous voudrez : *âme organique*, avec Pidoux, *éthereïde*, avec Montagu, *entéléchie* avec Aristote, *divinité créée* avec Platon, *éon* avec Valentin, *monade* avec Leibnitz, etc., il vous faudra toujours, pour lui donner une réalité d'existence qui se sente aujourd'hui la même qu'elle était hier, que vous en fassiez un substantialité fixe qui centralise et garde les coups qu'elle reçoit de toutes les molécules fourmillant autour d'elle.

Mais, s'il en est ainsi, nous dira-t-on, il y a âme partout où il y a sentiment d'identité, faible ou fort, pourvu qu'il existe. Je réponds : oui, avec cette réserve que nous ne sommes certains du sentiment d'identité que par rapport à nous-mêmes. Nous ne pouvons juger, pour les animaux et les autres êtres, que par analogie sur des apparences qui pourraient en rigueur nous tromper. Oui, nous aimons à croire qu'il y a des âmes partout, qu'il n'y a point de corps sans âme, mais, nous n'en sommes certains que pour nous seuls.

Le Noir.

ABSOUTE. Cérémonie qui se pratique dans l'Eglise romaine le jeudi de la semaine sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnait vers le même temps aux pénitents de la primitive Eglise.

L'usage de l'Eglise de Rome et de la plupart des Eglises d'Occident, était de donner l'absolution aux pénitents le jour du jeudi saint, nommé, pour cette raison, le *jeudi absolu*.

Dans l'Eglise d'Espagne et dans celle de Milan, cette absolution publique se donnait le jour du vendredi

saint ; et dans l'Orient c'était le même jour où le samedi suivant, veille de Pâques. Dans les premiers temps, l'évêque faisait l'*absoute*, et alors elle était une partie essentielle du sacrement de pénitence; parce qu'elle suivait la confession des fautes, la réparation des désordres passés et l'examen de la vie présente. « Le » jeudi saint, dit M. l'abbé Fleury, » les pénitents se présentaient à la » porte de l'église; l'évêque, après » avoir fait pour eux plusieurs priè» res, les faisait entrer, à la sollicita» tion de l'archidiacre qui lui repré» sentait que c'était un temps propre » à la clémence..... Il leur faisait une » exhortation sur la miséricorde de » Dieu, et le changement qu'ils de» vaient faire paraître dans leur vie, » les obligeant à lever la main pour » signe de cette promesse ; enfin se » laissant fléchir aux prières de l'E» glise, et persuadé de leur conver» sion, il leur donnait l'absolution » solennelle. » *Mœurs des chrétiens*, tit. XXV.

A présent ce n'est plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un simple prêtre et qui consiste à réciter les sept psaumes de la pénitence, quelques oraisons relatives au repentir que les fidèles doivent avoir de leurs péchés. Après quoi le prêtre prononce les formules *Misereatur* et *Indulgentiam ;* mais tous les théologiens conviennent qu'elles n'opèrent pas la rémission des péchés ; et c'est la différence de ce qu'on appelle *absoute*, d'avec l'absolution proprement dite.

BERGIER.

ABSTÈME, du latin *abstemius*. On nomme ainsi les personnes qui ont une répugnance naturelle pour le vin et ne peuvent en boire. Pendant que les calvinistes soutenaient de toutes leurs forces que la communion sous les deux espèces est de précepte divin, ils décidèrent au synode de Charenton que les *abstèmes* pouvaient être admis à la cène pourvu qu'ils touchassent seulement la coupe du bout des lèvres, sans avaler une seule goutte de vin. Les luthériens leur reprochèrent cette tolérance comme une *prévarication sacrilége.*

De cette contestation même on a conclu contre eux qu'il n'est pas vrai que la communion sous les deux espèces soit de précepte divin, puisqu'il y a des cas où l'on peut s'en dispenser. *Voyez* COMMUNION *sous les deux espèces*, COUPE.

BERGIER.

ABSTINENCE. Le motif général de l'*abstinence* est de mortifier les sens et de dompter les passions : l'on connaît assez les suites naturelles de la gourmandise. Selon M. de Buffon, la mortification la plus efficace contre la luxure est l'*abstinence* et le jeûne. *Hist. Nat.*, tom. III, in-12, c. 4, pag. 105. Dieu, après avoir créé nos premiers parents, leur accorda pour nourriture les plantes et les fruits de la terre ; il ne leur parla point de la chair des animaux. *Gen.*, c. 1, ℣ 29. Mais vu les excès auxquels se livrèrent les hommes antérieurs au déluge, il n'est guère probable qu'ils se soient abstenus d'aucun des aliments qui pouvaint flatter leur goût.

Après le déluge, Dieu permit à Noé et à ses enfants de manger la chair des animaux ; mais il leur défendit d'en manger le sang. *Gen.*, 9, ℣ 3 *et suiv.* Par les termes dans lesquels cette défense est conçue, il paraît que le motif était d'inspirer aux hommes l'horreur du meurtre. L'habitude d'égorger les animaux et d'en boire le sang porte infailliblement l'homme à la cruauté.

Moïse par ses lois défendit aux Juifs la chair de plusieurs animaux qu'il nomme *impurs ;* il exclut nommément tous ceux dont la chair pouvait être malsaine, relativement au climat, et causer des maladies. Quelques philosophes ont rapporté au même motif l'usage des Egyptiens, de s'abstenir de la chair de plusieurs animaux.

L'usage du vin était interdit aux prêtres pendant tout le temps qu'ils étaient occupés au service du temple, et aux nazaréens pour tout le temps de leur purification.

A la naissance du christianisme, les Juifs voulaient que l'on assujettît les païens convertis à toutes les observances de la loi judaïque, à toutes les *abstinences* qu'ils pratiquaient.

Les apôtres assemblés à Jérusalem décidèrent qu'il suffisait aux fidèles convertis du paganisme de s'abstenir du sang, des viandes suffoquées, de la fornication et de l'idolâtrie. *Act.*, c. 15. Saint Paul dans ses lettres a donné sur ce point des règles très-sages. Bientôt même cette *abstinence* se trouva sujette à des inconvénients; Tertullien nous apprend que les païens, pour mettre les chrétiens à l'épreuve, leur présentaient à manger du sang et du boudin. *Apol.*, c. 9. Mais les *abstinences* prescrites à Noé, aux Juifs, aux premiers fidèles, démontrent l'abus que les protestants ont fait de la maxime de l'Evangile, que ce n'est point ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme. *Matth.*, c. 4, ℣ 11.

Les manichéens faisaient déjà cette objection pour prouver que les *abstinences* prescrites par Moïse étaient absurdes, et saint Augustin a réfuté plus d'une fois ce sophisme. L. *contra Adim.*, c. 15, n. 1 ; L. 16 *contra Faust.*, c. 6 et 31. Est-il donc permis de manger de la chair humaine, sous prétexte qu'aucune nourriture ne souille l'homme ? La pomme mangée par Adam le souilla sans doute, puisqu'il en fut puni, lui et toute sa postérité. Dès que les apôtres ont eu le droit de défendre aux chrétiens l'usage du sang et des viandes suffoquées, pourquoi leurs successeurs n'ont-il pas eu celui d'interdire l'usage de toute viande dans certains jours et dans un certain temps ?

Ce qu'il y a de singulier, c'est que les manichéens, qui tournaient en ridicule les *abstinences* prescrites par Moïse, ordonnaient eux-mêmes à leurs élus de s'abstenir du vin et de la chair des animaux. Pour justifier cette discipline, ils disent que ceux d'entre les catholiques qui faisaient la même chose, passaient pour être les plus parfaits. Saint Augustin leur répond que ceux-ci pratiquent l'*abstinence* pour mortifier les passions, au lieu que les manichéens croyaient que la chair en soi était impure parce que c'était l'ouvrage du mauvais principe. Beausobre qui veut à toute force disculper les manichéens, passe sous silence leur contradiction touchant les *abstinences* judaïques, et soutient qu'ils raisonnent plus conséquemment que les catholiques. Il abuse d'une équivoque en appelant *nourriture saine*, celle qui n'est ni infecte ni corrompue, et celle qui ne nuit point d'ailleurs à la santé. Est-ce donc la même chose ? Avec de pareils sophismes on peut prouver tout ce que l'on veut. *Hist. des manich.*, l. 9, c. 11.

Lorsque l'Eglise nous a commandé l'*abstinence* et le jeûne, elle n'a envisagé que le motif général de la mortification; elle ne s'est fondée ni sur les défenses faites aux Juifs, ni sur les rêveries de quelques hérétiques; elle se relâche même de la sévérité de ses lois, toutes les fois qu'il se présente des raisons d'user d'indulgence. Quelques philosophes sont convenus qu'en bonne politique il est très-utile de suspendre le carnage des animaux pendant quelques jours et quelques semaines de l'année.

Quant aux *abstinences* pratiquées par quelques sectes de philosophes, par les pythagoriciens, par les orphiques, etc., elles ne nous regardent point; les motifs pour lesquels l'*abstinence* est observée par les chrétiens n'ont rien de commun avec ceux qui dirigeaient la conduite de ces philosophes.

Quelques protestants ont soutenu que, dans les premiers siècles de l'Eglise, l'*abstinence* de la viande ne faisait pas partie essentielle du jeûne du carême, qu'il était défendu seulement d'user d'une nourriture délicate et recherchée, soit qu'elle fût grasse ou maigre; qu'il n'y avait rien de prescrit sur le genre des aliments, pourvu que l'on observât la sobriété et la mortification. Le Père Thomassin a fait voir le contraire par des preuves solides. *Traité des Jeûnes*, 1re partie, c. 10 et 11 ; 2e partie, c. 3, etc. Comme il n'y avait point de loi positive et formelle touchant le jeûne, il n'y en avait point non plus concernant l'*abstinence*; c'est donc à l'usage établi qu'il a fallu s'en tenir dans tous les temps. Or, dès le troisième siècle, Origène nous apprend que plusieurs chrétiens fervents s'abstenaient pour toujours de la viande et du vin, non par les mêmes raisons que les

pythagoriciens, mais pour réduire leur corps en servitude et réprimer les passions. Liv. 5 *contra Cels.*, n. 49, et *homil.* 19 *in Jerem.*, n. 7. Nous voyons la même chose par le 51e canon des apôtres. A plus forte raison, le commun des chrétiens devaient-ils le faire les jours de jeûne.

Quand même cet usage n'aurait pas été établi dès l'origine parmi les Orientaux, il aurait encore été nécessaire de l'introduire à mesure que le christianisme a pénétré dans nos climats septentrionaux. Dans ces contrées les viandes ont toujours été les aliments les plus délicats et les plus succulents, pour lesquels tout le monde se sent le plus d'attrait et dont l'apprêt peut être le plus varié, ce sont donc ceux dont la privation a dû paraître la plus dure les jours de jeûne. Si les peuples du Nord avaient été moins carnassiers, ils auraient été moins empressés d'adopter la morale des prétendus réformateurs touchant l'*abstinence* et le jeûne.

Barbeyrac, protestant très-peu modéré, reproche à saint Jérôme d'avoir condamné absolument l'usage de la viande, d'avoir jugé qu'il est aussi mauvais en lui-même que l'usage du divorce. « Jésus-Christ, dit ce Père, » a remis la fin des temps sur le » même pied que le commencement; » de sorte qu'aujourd'hui il ne nous » est permis ni de répudier une » femme, ni de nous faire circoncire, » ni de manger de la chair, selon ce » que dit l'Apôtre : *Il est bon de ne* » *point boire de vin et de ne point* » *manger de la chair*; car l'usage du » vin a commencé avec celui de la » chair, après le déluge. » *Adv. Jovin.*, l. Ier, page 30. Saint Jérôme, selon Barbeyrac, abuse ici du passage de saint Paul ; et dans tout ce qu'il dit de l'*abstinence* et du jeûne, il copie Tertullien devenu montaniste. *Traité de la morale des Pères*, c. 15, § 12 *et suiv.* Tout cela est-il vrai ?

En premier lieu, le texte de saint Jérôme n'est pas fidèlement rendu; il porte : « Depuis que Jésus-Christ » a remis la fin des temps sur le » même pied que le commencement, » il ne nous est pas permis de répu- » dier une femme ; nous ne recevons » plus la circoncision et nous ne » mangeons point de chair. » Saint Jérôme ne dit point que ce dernier usage *ne nous est pas permis* : remarque essentielle. Son intention est évidemment de dire : Nous ne mangeons pas *tous* de la chair, *et dans tous les temps*.

En second lieu, ce Père écrivait contre Jovinien qui soutenait, comme les protestants, qu'il n'y a aucun mérite à s'abstenir de la viande, parce que c'est un usage indifférent; puisque Dieu, qui l'avait défendu avant le déluge, le permit ensuite. Or, ce raisonnement est évidemment faux. L'Ecriture approuve les nazaréens, qui faisaient vœu de s'abstenir du vin et de ne point se raser la tête pendant un certain temps. *Num.*, c. 6, ℣ 3. Les réchabites sont loués d'avoir observé la défense que leur père leur avait faite de boire du vin et d'habiter dans des maisons. *Jerem.*, c. 35, ℣ 16. Jésus-Christ a loué saint Jean-Baptiste qui vivait de sauterelles et de miel sauvage. Les apôtres défendirent aux premiers fidèles l'usage du sang et des chairs suffoquées, quoique cet usage fût en lui-même indifférent. Il y a donc du mérite à s'abstenir de choses indifférentes, lorsque le motif de cette *abstinence* est louable.

En troisième lieu, saint Jérôme ne compare point l'usage de la viande à celui du divorce, quant à leur nature et à leurs effets, mais relativement à la défense et à la permission de Dieu, sur lesquelles Jovinien argumentait. Celui-ci disait : Dieu a permis après le déluge la chair qu'il avait défendue auparavant; donc cet usage est indifférent en lui-même, donc il n'y a aucun mérite à s'en abstenir. Saint Jérôme attaque ces deux conséquences l'une après l'autre, et voici le sens de sa réponse. Votre raisonnement pèche par trois endroits. 1° Dieu a permis par Moïse le divorce qu'il avait défendu auparavant; il ne s'ensuit pas néanmoins que le divorce soit indifférent en lui-même. 2° Quand l'usage de la chair serait indifférent en soi-même, il suffirait que Jésus-Christ, qui a voulu rétablir la perfection primitive, nous eût déconseillé cet usage, comme

il a défendu le divorce, pour nous faire abstenir de l'un et de l'autre. 3° Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas une défense positive, saint Paul dit, *Rom.*, c. 14, ℣ 21 : « *Il vaut mieux* » ne point manger de viande, ne » point boire de vin et s'abstenir de » tout ce qui peut faire tomber le » prochain, le scandaliser ou affai- » blir sa foi. » Donc il peut y avoir de bonnes raisons de s'abstenir de ce qui est indifférent en soi-même, et alors c'est un mérite ; donc votre argument ne vaut rien. Barbeyrac, qui sentait le poids de ces trois réflexions, les a confondues et a tout brouillé pour déraisonner à son aise.

Que l'on dise, si l'on veut, que la réponse de saint Jérôme n'est pas assez développée, soit ; il ne s'ensuit pas qu'elle est mauvaise et que sa morale est fausse.

Il n'est pas vrai non plus qu'il ait mal entendu le passage de saint Paul : il a rendu mot à mot les premières paroles ; et, en lui donnant le même sens que Barbeyrac, le raisonnement de saint Jérôme conserve toute sa force.

En quatrième lieu, qu'importe que ce Père ait copié Tertullien devenu montaniste, pourvu qu'il ne soit pas tombé dans le même excès? Les raisonnements que ce dernier a faits depuis sa chute ne sont pas tous des hérésies, et un raisonnement mal appliqué n'est pas toujours une erreur. Il y a sur l'*abstinence* deux excès à éviter, et un milieu à suivre. Le premier excès est celui des hérétiques encratites, montanistes, manichéens, etc., qui soutenaient que l'usage de la viande est impur, défendu, mauvais en lui-même ; saint Paul les a combattus ; *I Tim.*, c. 4, ℣ 3. Le second est celui de Jovinien et des protestants qui prétendent que l'*abstinence* de la viande est sans aucun mérite, superstitieuse, judaïque, absurde, etc. Le milieu est suivi par l'Eglise catholique qui décide que cette *abstinence* peut être louable, méritoire, commandée même pour de bons motifs et en certains cas. Tel est l'esprit du 43e ou 51e canon des apôtres : « Si un clerc s'abstient du » mariage, de la viande et du vin, » non par mortification, mais par » horreur et en blasphémant contre » la création, qu'il se corrige ou qu'il » soit déposé. »

Il est donc absurde d'alléguer aujourd'hui, contre l'*abstinence* pratiquée *par mortification*, ce que les apôtres et les anciens Pères ont dit contre celle des hérétiques.

Si on nous demande pourquoi il est louable de se mortifier par l'*abstinence* ; nous répondrons avec saint Paul, *Galat.*, c. 5, ℣ 24 : « Ceux qui » sont à Jésus-Christ ont crucifié » leur chair avec ses vices et ses con- » voitises. » *I Corinth.*, c. 9, ℣ 27 : » Je châtie mon corps, et je le réduis » en servitude, de peur d'être ré- » prouvé après avoir prêché aux au- » tres. »

Comme on a eu de nos jours l'ambition de réformer toutes les lois, on a proposé fort sérieusement de retrancher un bon nombre des jours d'*abstinence* et de jeûne, parce que la loi qui les ordonne n'est plus respectée et devient une occasion continuelle de transgression ; l'on a cité à ce sujet le passage de saint Paul, *Rom.*, c. 7, ℣ 10 : « Le commandement qui » devait me donner la vie a servi à » me donner la mort. »

Si cette raison était solide, il ne faudrait pas seulement conclure à retrancher quelques jours d'*abstinence*, mais à supprimer toute loi d'*abstinence* quelconque. On n'a pas vu que saint Paul parlait du précepte de la loi naturelle : *Tu ne convoiteras point*, etc., Faut-il aussi abolir la loi naturelle, parce qu'elle est souvent violée? Lorsque les mœurs publiques sont licencieuses, on ne respecte plus aucune loi ; ce n'est point alors le cas d'abolir les lois, mais de les renforcer si on le peut. *Voyez* CARÊME, JEUNE.

BERGIER.

ABSTINENTS, secte d'hérétiques qui parurent dans les Gaules et en Espagne sur la fin du troisième siècle. On croit qu'ils avaient emprunté une partie de leurs opinions des gnostiques et des manichéens, parce qu'ils décriaient le mariage, condamnaient l'usage des viandes et mettaient le Saint-Esprit au rang des créatures.

Baronius semble les confondre avec les hiéracites; mais ce qu'il en dit, d'après saint Philastre, convient mieux aux encratites dont le nom se rend exactement par ceux d'*abstinents* et de *continents*. *Voyez* ENCRATITES et HIÉRACITES. BERGIER.

ABSTRAIT (l') (*théol. mixt., philos. logiq.*). — On qualifie de sciences *abstraites* celles qui ont pour objet des généralités applicables à toutes sortes d'espèces; et l'on nomme, par opposition, sciences *concrètes* celles qui appliquent ces vérités générales à telles ou telles réalités spéciales.

On a raison d'établir cette classification prirmordiale des opérations de l'esprit. L'esprit fait ces deux choses; il *abstrait* et il *concrète;* et c'est la première qui constitue sa puissance et sa gloire. Il possède une force inexplicable, celle d'établir des sciences absolues comme certitude, par exemple, l'algèbre, avec toutes ses sœurs et ses filles, par lesquelles, ne faisant aucune application, il construit des échafaudages d'idées générales, qui sont, d'une part, aussi certains et évidents que cette vérité générale de même ordre : *toute partie d'un tout est plus petite que ce tout*, et qui sont, d'autre part, avec la même évidence, applicables à toutes les choses possibles, quoique la série en soit sans limite. L'esprit humain franchit d'un saut, par sa puissance d'abstraction, la série indéfinie, l'indéfini, et voit clairement que rien dans cette série, tant de ce qu'il y perçoit que de ce qu'il n'y perçoit pas, tout inattingible qu'elle soit à sa vision, ne peut, en soi, échapper à la règle démontrée comme généralité. (V. *Not. ad.*)

Voilà *l'abstrait* ! voilà la puissance de l'esprit!

Cela flaire tellement l'absolu, l'infini, Dieu, que Dieu lui-même est conçu par l'esprit qui réfléchit à cette puissance, comme nécessaire pour la communiquer, et comme moteur perpétuellement présent à son œuvre pour la soutenir dans une telle puissance. Il y a là de l'infini, de l'absolu, un divin si clair et si indispensable à l'opération, que Dieu tout entier en sort avec tous ses infinis. Oui! positivistes, *l'abstrait* me suffit pour la démonstration de Dieu. Serait-elle sortie du vide cette puissance étrange de l'abstraction, si un être éternel ne l'avait possédée pour la communiquer? serait-elle sortie du non-être, du néant, du vide absolu? Serait-elle sortie d'un atome de matière ?... Et si vous le dites, en ajoutant pour sauver le bon sens, que cet atome est éternel, je vous dirai moi : cet atome est Dieu, et j'aurai encore raison.... Oui, si vous êtes matérialistes et athées du fond de l'âme, pendant que votre esprit fait des abstractions, je ne pourrai vous accuser d'une mauvaise foi monstrueuse; mais je vous accuserai d'un monstrueux aveuglement. LE NOIR.

ABSURDE (l') (*théol. mixt., philos. logiq.*). — Ce mot signifie une série quelconque d'idées qui se détruisent mutuellement. Dire que la partie peut être aussi grande que le tout qui la renferme est dire une chose *absurde*, parce que c'est dire, à la fois, qu'il s'agit et qu'il ne s'agit pas d'une partie impliquée dans un même tout et plus petite que lui. *L'absurde* est chassé par la logique de toute assertion raisonnable. C'est ainsi que nous avons vu, au mot *absolu*, l'affirmation du relatif appliquée par les positivistes à toutes choses, avec négation de l'absolu, impliquer une des absurdités les plus évidentes.

Mais il n'en est pas de même du mystérieux, lors même qu'il paraît *absurde* sans qu'il y ait pourtant évidence de contradiction dans son énoncé. La différence est si grande entre l'un et l'autre, que, dans les réalités existantes, *rien* ne saurait être *absurde*, tandis que *tout* y est nécessairement mystérieux.

Rien, dans les êtres réels n'est absurde, car s'il pouvait s'y trouver quelque chose d'*absurde*, ce serait que ces êtres pourraient impliquer, à la fois, dans leur réalisation, le oui et le non, ou si l'on aime mieux, une manière d'être avec une autre manière d'être qui serait la négation de la première; il est évident que celle qui détruit l'autre ne peut l'accompagner dans le même objet au même moment de

son existence. Il est donc nécessaire qu'il n'y ait rien d'*absurde* dans les choses réelles. Nous disons dans les choses réelles, parce que, s'il s'agit des créations de l'imagination d'un être borné, il peut arriver que, la mémoire oubliant ce qui a été déjà posé dans le tableau, ou la sagacité limitée du poëte y ayant introduit un élément sans se rendre suffisamment compte des conditions d'être de cet élément, cette imagination y ajoute ensuite un autre élément qui soit négatif et destructif du premier. Alors la création est *absurde* et s'annule d'elle-même, quoique les images mentales et les expressions parlées ou écrites qui lui correspondent demeurent; c'est un être mort-né, qui n'exista jamais et qui ne pourra jamais entrer dans le monde réel, parce qu'il n'appartient pas au monde des possibles.

Mais il en est tout autrement, avons nous dit, du mystère ; le mystère est nécessairement partout, de la plus petite chose à la plus grande. On peut le démontrer *a priori:* cette chose est, par hypothèse, une réalité; or, une réalité ne peut être qu'absolue ou relative. Si elle est absolue, vous pouvez comprendre la qualité d'absolue qui est en elle, attendu que c'est la chose la plus simple de toutes, puisque c'est l'être seul dépourvu de toute complication, de toute relation, de toute attache, de tout besoin de cause et de soutien ; et nous devons conclure de là que, sous ce rapport, Dieu est l'être le moins mystérieux, le plus compréhensible de tous les êtres. Mais, se présentent aussitôt, par une concomitance nécessaire, toutes les propriétés qui composent l'absolu, dans son totalisme, et voilà l'abîme insondable ; voilà le mystère. Si la chose est relative, elle ne peut être relative, en fin de compte, qu'à l'absolu ; l'absolu devient son soutien, sa cause, son contenant, son point de départ et son point de retour ; c'est déjà le plus grand des mystères, le mystère insondable pour l'être même qui existe de la sorte, s'il a la pensée, et pour toute intelligence autre que l'intelligence absolue. La relation seule est déjà mystérieuse, comment comprendre un être qui n'est pour lui-même, ni son propre soutenant, ni son propre contenant, ni son propre produisant, ni son propre activant, qui paraît, en un mot, sous tous ses points de vue n'être qu'en n'étant pas ?

Ce n'est pourtant pas l'*absurde*, car on ne dit point qu'il soit et qu'il ne soit pas tout à la fois; on dit, au contraire, qu'il est, et l'on nie qu'il ne soit point ; mais on dit qu'il n'est pas d'une manière absolue, qu'il n'est que d'une manière relative, et que sans sa relation à un autre il ne serait point. Oh ! la contingence toute seule, quel mystère !...

Ce mystère serait l'*absurde* si vous ôtiez l'absolu ; à la condition de le laisser, il ne va pas au delà du mystère.

Avec Dieu tout est mystère ; sans Dieu tout est *absurde*. Le Noir.

ABUKARA (Théodore) *(théol. hist., biog. et bibliogr.)*. — On l'a confondu à tort avec Théodore de Mopsueste; il fut un disciple de S. Jean Damascène et évêque de Carrhes (Karæ en Mésopotamie). Il fut un vigoureux adversaire de l'Islam, des Nestoriens, des Monophysites et des Origénistes. On lui attribue 43 écrits qui ont de l'importance pour l'Histoire du VIII[e] siècle. Il y en a 22 dans la *Bibliotheca Patrum*. C'est dans la patrologie de l'abbé Migne que ses œuvres sont le plus complètes. Il y en a un qui porte pour titre : *De unione et incarnatione*.

Le Noir.

ABUS *en fait de Religion*. Vu la manière dont l'homme est constitué, il abuse souvent de la religion, comme des lois, des coutumes, du langage, de l'amitié, des signes d'affection, des talents, des arts, etc. Il n'abuserait de rien, s'il était sans passions et si la droite raison était toujours la règle de sa conduite; mais cette perfection est au-dessus de ses forces.

Les pratiques du culte primitif étaient simples et pures ; l'homme, devenu polythéiste, s'en servit pour honorer les divinités imaginaires qu'il s'était forgées : ce fut un *abus* et une profanation. Ces pratiques étaient

destinées à exciter en lui des sentiments intérieurs de respect, de soumission, de reconnaissance, de pénitence, de confiance à l'égard de Dieu; il se persuada que les signes seuls suffisaient, pouvaient tenir lieu de piété, plaire à Dieu et mériter ses grâces, sans être accompagnés des sentiments du cœur. Dieu n'avait pas défendu d'employer à son culte les signes de la joie, le chant, la danse, les repas de fraternité; l'homme voluptueux en abusa, pour satisfaire sa sensualité. Les signes du repentir sont utiles pour nous humilier et nous corriger; des esprits ardents peuvent le pousser à l'excès et les rendre nuisibles. La religion est destinée à réprimer l'orgueil, l'intérêt, l'ambition, la jalousie, la haine; souvent des hommes, dominés par ces passions impérieuses, se sont persuadés qu'ils agissaient par motif de religion, etc. Voilà d'énormes *abus*.

Si nous remontons à la source première de tous les *abus*, nous la trouverons toujours dans les passions humaines; sans elle l'ignorance stupide n'aurait pas pu agir : mais les passions inquiètes suggérèrent de faux raisonnements et une fausse science, bien plus redoutables que l'ignorance. Ainsi l'avidité pour les biens de ce monde et la crainte de les perdre, firent inventer la multitude des dieux ou génies chargés de les distribuer, et le culte insensé qu'on leur rendit; la vanité des imposteurs leur suggéra des fables et des pratiques prétendues merveilleuses pour tromper les hommes; l'amour impudique, la haine, la jalousie, la vengeance, invoquèrent les puissances infernales; la curiosité effrénée voulut pénétrer dans l'avenir et forger l'art de la divination; la mollesse trouva son compte dans le culte purement extérieur, etc. Quel remède y apporta la philosophie? Aucun. Loin d'attaquer de front tous ces *abus*, elle les confirma par son suffrage; elle les étaya par des sophismes et les rendit ainsi plus incurables.

La lumière du christianisme en fit disparaître le plus grand nombre; mais elle n'étouffa pas toutes les passions prêtes à les reproduire. Plusieurs sectes d'hérétiques s'obstinèrent à en conserver une partie, et les éclectiques du quatrième siècle firent tous leurs efforts pour remettre en crédit toutes les superstitions du paganisme. Au cinquième, les Barbares du Nord nous apportèrent celles qui étaient nées dans leurs forêts, et ils en consacrèrent plusieurs par leurs lois. L'Eglise ne cessa de faire des décrets et de prononcer des anathèmes pour les extirper; mais que peuvent les leçons, les lois, les menaces, les censures contre des Barbares? Aujourd'hui de faux raisonneurs accusent l'Eglise même d'avoir fomenté les superstitions, en y attachant trop d'importance : C'est par la physique, disent-ils, et par l'histoire naturelle qu'il faut instruire les peuples; et cette grande révolution était réservée à notre siècle qui est celui de la philosophie.

Nous voudrions savoir d'abord quels progrès la physique a fait dans les vallées des Pyrénées, des Cévennes, des Alpes, des Vosges et du Mont-Jura; dans les campagnes du Berri, de la Bretagne, de la Champagne et de la Picardie. Ce ne sont pas des livres d'histoire naturelle que nos philosophes s'attachent à répandre parmi le peuple, mais des livres d'athéisme et d'incrédulité. Or, nous savons par une longue expérience que l'incrédulité ne guérit ni les passions, ni la superstition qui en est l'effet, et que l'on peut très-bien croire à la magie sans croire en Dieu. Si le peuple, affranchi du joug de la religion, pouvait donner un libre cours à ses vices, serait-ce la philosophie qui le retiendrait?

Nous avouons sans difficulté qu'aujourd'hui comme autrefois toute passion quelconque peut abuser de la religion : ainsi, l'on en abuse par orgueil, lorsqu'on se glorifie des grâces de Dieu, que l'on montre de la haine ou du mépris pour ceux à qui Dieu n'a pas fait les mêmes faveurs; c'était le défaut des Juifs : on en abuse par ambition, lorsque, sous prétexte de zèle, on se croit fait pour remplir toutes les places, pour obtenir toutes les dignités de l'Eglise; par avarice,

lorsque l'on trafique des choses saintes, que l'on emploie des impostures et des fraudes pieuses pour extorquer les aumônes des fidèles ; par envie ou par jalousie, lorsque l'on ne rend pas justice aux talents, aux vertus, aux travaux, aux succès d'un ouvrier évangélique ; par violence de caractère, quand on voudrait faire tomber le feu du ciel sur les Samaritains ou exterminer tous les mécréants ; par paresse, lorsque, par une fausse humilité, l'on refuse de travailler au salut des âmes, etc.

Mais ne sont-ce pas ces mêmes passions qui font naître l'incrédulité? On l'embrasse par orgueil, parce qu'elle donne un relief d'esprit fort aux yeux des ignorants, et que l'on se pique de mieux penser que les autres hommes ; par ambition et par cupidité, lorsqu'on l'envisage comme un moyen de plaire aux grands, de se donner du crédit, de parvenir aux honneurs littéraires et aux récompenses des talents ; par lubricité, parce que c'est un moyen de séduire les femmes et de les débarrasser du joug de la religion ; par jalousie contre le clergé, parce que l'on est fâché du crédit et de la considération dont il jouit ; par emportement d'humeur, lorsque l'on déclame et que l'on invective contre lui, sans garder aucune bienséance ; par mollesse, parce que les pratiques de religion sont incommodes, etc. De quoi servent donc aux incrédules leurs dissertations continuelles touchant les *abus en fait de religion ?* Il y aura des vices tant qu'il y aura des hommes, *vitia erunt donec homines ;* ce n'est pas l'incrédulité qui guérira les imperfections de l'humanité.

Que faire pour prévenir tous les *abus ?* Les lois, les défenses, les menaces, les peines, sont souvent inutiles ; l'homme passionné les esquive ou les brave. L'Eglise, qui ne peut infliger que des peines spirituelles, qui craint d'aigrir le mal par des remèdes violents, gémit, exhorte, instruit, se borne à des réprimandes et à des menaces ; elle tolère des *abus* qu'elle ne peut ni empêcher ni réformer. L'expérience des maux causés par les réformes imprudentes, la résistance qu'elle a souvent éprouvée de la part de ceux qui étaient intéressés à perpétuer les *abus*, la jalousie et les alarmes que produit presque toujours l'usage de son autorité, la retiennent et l'empêchent de sévir. Ceux qui la blâment seraient peut-être les premiers à maintenir les *abus* qu'elle voudrait corriger, et ils abusent eux-mêmes de la simplicité des hommes, souvent dupes de ce zèle hypocrite.

BERGIER.

ABYSSINIE (Église d') (*théol. hist., églis.*). *Voyez* ETHIOPIENS.

ABYSSINS. *Voyez* ETHIOPIENS.

ACACIENS. *Acace*, surnommé *le borgne*, fut disciple et successeur d'Eusèbe dans le siége de Césarée, et eut comme lui une grande part aux troubles de l'arianisme. Il avait de l'érudition et de l'éloquence, mais beaucoup d'ambition ; et ce vice lui fit faire un très-mauvais usage de ses talents. C'était un de ces hommes inquiets, intrigants et ardents, qui se mêlent de toutes les affaires, veulent avoir du crédit à quelque prix que ce soit, et qui n'ont de religion qu'autant qu'elle peut servir à leur intérêt. *Acace* fut arien déterminé sous l'empereur Constance ; il redevint catholique sous Jovien, et rentra dans le parti des ariens sous Valens. On ne peut pas savoir quelle était la croyance de ceux qui se laissaient conduire par lui et qui furent nommés *Acaciens*. Il fit déposer saint Cyrille de Jérusalem, qu'il avait ordonné lui-même ; il eut part au bannissement du pape Libère et à l'intrusion de l'anti-pape Félix ; il fut déposé à son tour par le concile de Séleucie en 359, et par celui de Lampsaque en 365 ; et il mourut probablement sans savoir ce qu'il croyait ou ne croyait pas. *Voyez* Tillemont, *Mém.*, t. 6. p. 304 et suiv.

Il y a eu plusieurs autres évêques du même nom, qu'il ne faut pas confondre avec lui. *Acace* de Bérée, en Palestine, fut ami de saint Epiphane et se fit longtemps respecter par ses vertus ; mais il déshonora sa vieillesse en se mettant à la tête des

persécuteurs de saint Jean Chrysostome. *Acace*, évêque d'Amide, se rendit célèbre par sa charité envers les pauvres. *Acace* de Constantinople fut un des partisans d'Eutychès, etc.

BERGIER.

ACCAPAREMENT (*théol. mixt. philos. mor. et social.*). — *L'accaparement* des denrées nécessaires à la vie et à l'entretien de tous, afin de les rendre rares, d'en faire par là même monter le prix et de les revendre plus cher, est un des crimes sociaux que la théologie condamne avec le plus de sévérité. C'est une ruse qui a pour but et pour moyen de rendre le prochain faible afin de profiter ensuite de sa faiblesse et d'exercer à son égard l'espèce de vol qu'on peut appeler l'usure. Rien n'est plus criminel, parce que rien n'est plus méchant et en même temps plus perfide. C'est une adresse dans le vol analogue à celle du riche patron qui veut s'enrichir encore aux dépens de son ouvrier, et qui fait en sorte, avant de contracter des engagements à son égard, de le réduire au besoin le plus pressant, et de l'affamer, pour obtenir de lui le consentement à un moindre salaire ou à un traité plus avantageux pour lui. C'est ce qui se pratique le plus ordinairement et avec le moins de scrupule; c'est ce qui mérite, devant la justice absolue, la plus sevère vengeance. Un gouvernement qui, sous prétexte de ne gêner en rien la libre concurrence, ne s'occupe pas d'empêcher, autant que possible, ces abus, ne s'acquitte pas de sa mission, qui est de veiller de son mieux au bien-être de tous et au bien-être de chacun. Il mérite, quel qu'il soit, de ne pas faire longue vie; et c'est ce qui finit par lui arriver. La force est dans le grand nombre, le grand nombre se recrute peu à peu parmi les faibles, victimes des forts, et il vient un jour où les abus de ceux-ci sont devenus tellement excessifs que le grand nombre, poussé à bout, se lève en armes, et reprend aux forts par la richesse ce qu'ils ont accumulé et accaparé sur les fruits de son travail qui, en toute justice, ne revenaient qu'à lui. LE NOIR.

ACCENT (*Théol. mixt. scien. philol.*). — Les *accents*, s'ils sont figurés dans l'orthographe, sont de petites lignes qui s'ajoutent aux syllables pour exprimer des variantes de sens, de prononciation, d'intonation ou encore de liaison ou séparation des idées ou des jugements, ou de parties quelconques du discours. S'ils ne sont point figurés, ils ne sont que ces variantes elles-mêmes.

Dans la langue hébraïque, dont nous devons nous occuper plus que de toute autre, parce qu'elle est la langue originale d'une grande partie de nos livres sacrés, on distingue deux catégories *d'accents* : les *accents maîtres* ou *rois*, qu'on appelle aussi *accents disjonctifs*, dénomination qui peint mieux leur rôle, et les *accents serviteurs* ou *conjonctifs*.

Les *accents disjonctifs* sont des *accents* toniques qui servent de signes de ponctuation. Ces *accents maitres* se divisent en *accents empereurs, accents rois*, *accents ducs* et *accents comtes*, selon qu'ils correspondent à peu près à nos divers signes de ponctuation plus ou moins *disjonctifs* ou *séparatifs* de nos phrases ou parties de phrase : le point, le point-virgule, la virgule etc.

Les *accents conjonctifs* sont encore d'autres *accents* toniques, qui sont dits *serviteurs*, et qui servent à lier les parties du discours, à en déterminer les rapports grammaticaux. Ils correspondent à nos pronoms relatifs, à nos conjonctions et à tous nos petits mots qui marquent des liaisons d'idées.

Toutes les grammaires, même celles des langues monosyllabiques, ont de ces *accents*, ne serait-ce que dans la manière de prononcer, parce que toutes sont des langues humaines et qu'il est de l'essence d'une langue humaine de correspondre aux opérations de l'âme qui se lient ou se distinguent entre elles plus ou moins fortement.

Ces rapports, plus ou moins exprimés dans la parole ou dans l'écriture, suffiraient pour démontrer l'énorme différence qui existe entre l'esprit et la matière, suffiraient même pour démontrer Dieu. Kant,

par exemple, a tiré une preuve de l'existence de Dieu, ou pour parler plus juste, de l'existence en nous *a priori* de l'idée du tout absolu, d'où découle ensuite la nécessité de la réalité Dieu, du raisonnement, appelé *sorite*, dans lequel chaque attribut redevient le sujet de la proposition suivante par exemple : *Pierre est homme ; tout homme est esprit, tout esprit est immortel ; donc Pierre est immortel*, ou toute autre série de cette espèce quelque longue qu'elle soit. Si, en effet, notre esprit voit la liaison nécessaire de la première proposition jusqu'à la dernière, c'est qu'il a l'idée du tout absolu, du parfait, du complet, de ce qui ne saurait être conçu d'une perfection plus grande ; et s'il a cette idée, dont l'application le satisfait pleinement et, seule, le satisfait en toute chose, c'est qu'il a atteint ce qui est en réalité, l'être absolu, Dieu même sans cesse présent à toutes nos opérations.

Les *accents* ne sont qu'une des expressions de cette grandeur fondamentale de l'esprit humain, qui n'est grandeur réelle que par l'être absolu qui le pénètre et l'aiguillonne jusque dans ses moindres actes.

LE NOIR.

ACCEPTION DE PERSONNES. L'Écriture nomme ainsi la faute d'un juge qui favorise un parti au préjudice de l'autre, qui a plus d'égard pour un homme puissant que pour un pauvre : Dieu le défend, *Deut.*, c. 1, ℣ 17, et ailleurs : c'est un crime contraire à la loi naturelle : Job en témoigne de l'horreur, c. 24 et 31. Il est dit dans l'Ancien et le Nouveau Testament que Dieu ne fait point *acception de personnnes* ; que quand il est question de justice, de bonnes œuvres, de récompenses, il traite de même les Juifs et les païens. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu ne puisse, sans blesser sa justice, accorder plus de bienfaits naturels ou surnaturels à une personne, à une famille, à une nation qu'à une autre. Quand il s'agit de grâces ou de dons purement gratuits, ce n'est plus une affaire de justice ; ce que Dieu donne à un homme ne porte aucun préjudice à un autre. Il peut donc accorder à l'un la grâce de la foi, le baptême, tel ou tel moyen de salut, et ne pas l'accorder à l'autre. Il peut punir un pécheur en ce monde, différer le châtiment d'un autre jusqu'après la mort : dès qu'il ne rend au coupable que ce qu'il a mérité, la justice est observée ; personne n'a droit de se plaindre ; Dieu ne demande compte à personne que de ce qu'il lui a donné. *Voyez* JUSTICE DE DIEU, PARTIALITÉ.

BEGIER.

ACCIDENTS EUCHARISTIQUES. Selon la croyance catholique, après les paroles de la consécration, la substance du pain et du vin est détruite ; elle est changée au corps et au sang de Jésus-Christ ; mais les qualités sensibles du pain et du vin, la grandeur, la couleur, le goût, etc., demeurent : ces qualités sensibles sont nommées par les théologiens, *accidents, espèces, apparences*. Comme la substance des corps abstraite ou séparée par notre esprit d'avec les qualités sensibles n'est point une idée claire, les *accidents* séparés de la substance ne nous présentent pas non plus une idée fort nette ; il est donc inutile d'argumenter contre ce dogme de foi sur des notions philosophiques. Si le mystère de l'Eucharistie pouvait être clairement conçu, ce ne serait plus un mystère. *Voyez* EUCHARISTIE.

BERGIER.

ACCLIMATATION DES ESPÈCES (*théol. mixt., scien. nat. et indust.* — V. ESPÈCES (*acclimatation des.*)

ACCOMPLISSEMENT DES PROPHÉTIES. *Voyez* PROPHÉTIES.

ACCORD DE LA RAISON ET DE LA FOI. *Voyez* FOI, RAISON.

ACÉPHALES, *sans chef*. L'histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs sectes nommées *acéphales*. De ce nombre sont, 1° ceux qui ne voulurent adhérer ni à Jean, patriarche d'Antioche, ni à saint Cyrille d'Alexandrie, au sujet de la condamnation de Nestorius au concile d'É-

phèse. 2° Certains hérétiques du cinquième siècle, qui suivirent d'abord les erreurs de Pierre Mongus, évêque d'Alexandrie, et l'abandonnèrent ensuite, parce qu'il avait feint de souscrire à la décision du concile de Chalcédoine; c'étaient des sectateurs d'Eutychès. *Voy.* EUTYCHIENS. 3° Les partisans de Sévère, évêque d'Antioche, et tous ceux qui refusaient d'admettre le concile de Chalcédoine; c'étaient encore des eutychiens.

On a aussi nommé *acéphales* les prêtres qui se soustraient à la juridiction de leur évêque, les évêques qui refusent de se soumettre à celle de leur métropolitain, les chapitres et les monastères qui se prétendent indépendants de la juridiction des ordinaires. Ce point de discipline regarde les canonistes (1). BERGIER.

ACHIAS. *Voyez* AHIAS.

ACHIMELECH. *Voyez* ABIATHAR.

ACOEMÈTES, *qui ne dorment point.* Nom de certains religieux fort célèbres dans les premiers siècles de l'Église, surtout dans l'Orient, appelés ainsi, non qu'ils eussent les yeux toujours ouverts sans dormir un seul moment, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais parce qu'ils observaient dans leurs Églises une psalmodie perpétuelle sans l'interrompre ni jour ni nuit. Ce mot est grec, composé d'α privatif, et de Κοιμάω, dormir.

Les *acœmètes* étaient partagés en trois bandes, dont chacune psalmodiait à son tour et relevait les autres ; de sorte que cet exercice demeurait sans interruption pendant toutes les heures du jour et de la nuit. Suivant ce partage chaque *acœmète* consacrait religieusement tous les jours huit heures entières au chant des psaumes, à quoi ils joignaient la vie la plus exemplaire et la plus édifiante : aussi ont-ils illustré l'Église orientale par un grand nombre de saints, d'évêques et de patriarches.

Nicéphore donne pour fondateur aux *acœmètes* un nommé Marcellus, que quelques écrivains modernes appellent Marcellus d'Apamée ; mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, antérieur de plusieurs années à Marcellus. Suivant Bollandus, celui-là mourut vers l'an 330. Il fut remplacé dans le gouvernement des *acœmètes* par Jean Calybe, et celui-ci par Marcellus.

On lit dans saint Grégoire de Tours et plusieurs autres écrivains, que Sigismond, roi de Bourgogne, inconsolable d'avoir, à l'instigation d'une méchante princesse qu'il avait épousée en secondes noces, et qui était fille de Théodoric, roi d'Italie, fait périr Géséric son fils, prince qu'il avait eu de sa première femme, se retira dans le monastère de Saint-Maurice, connu autrefois sous le nom d'Agaune, et y établit les *acœmètes*, pour laisser dans l'Église un monument durable de sa douleur et de sa pénitence.

Il n'en fallut pas davantage pour que le nom *d'acœmète* et la psalmodie perpétuelle fussent mis en usage dans l'Occident, et surtout en France. Plusieurs monastères, entre autres celui de Saint-Denys, suivirent l'exemple de Saint-Maurice. Quelques monastères de filles se conformèrent à la même règle. Il paraît par l'abrégé des actes de sainte Saleberge, recueillis dans un manuscrit de Compiègne cité par le Père Ménard, que cette sainte, après avoir fait bâtir un vaste monastère et y avoir rassemblé trois cents religieuses, les partagea en plusieure chœurs différents, de manière qu'elles pussent faire retentir nuit et jour leur église du chant des psaumes.

On pourrait encore donner aujourd'hui le nom *d'acœmètes* à quelques maisons religieuses, où l'adoration perpétuelle du saint Sacrement fait

(1) On a encore nommé, au temps des dis ussions entre les Ultramontains et les Gallicans, *acéphale*, l'Église sans le souverain pontife qui en e t a tête, et *asomate*, le souverain pontife sans l'Église. Il suit de la définition du Concile du Vatican que ces deux choses sont inséparables, en ce sens que, dès que le souverain pontife parle *ex cathedra*, c'est l'Église tout entière qui parle par sa bouche, et, avant que le reste de l'Église émette son consentement. Sa parole est infaillible, a dit le concile, sur les matières touchant la foi ou les mœurs, *de fide vel moribus*, par elle-même, et non par le consentement de l'Église, *ex sese non autem ex consensu Ecclesiæ.* LE NOIR.

partie de la règle ; en sorte qu'il y a jour et nuit quelques personnes de la communauté occupées de ce pieux exercice. *Voyez* Psalmodie.

On a quelquefois appelé les stylites, *acœmètes*, et les *acœmètes*, studites. *Voyez* Stylite et Studite.

Bergier.

ACOLYTE, c'est-à-dire, *suivant, celui qui accompagne.* Dans les auteurs ecclésiastiques, ce nom est spécialement donné aux jeunes clercs qui aspiraient au saint ministère, et tenaient dans le clergé le premier rang après les sous-diacres. L'Eglise grecque n'avait point *d'acolytes,* au moins les plus anciens monuments n'en font aucune mention ; mais l'Eglise latine en a eu dès le troisième siècle ; saint Cyprien et le pape Corneille en parlent dans leurs épîtres, et le quatrième concile de Carthage prescrit la manière de les ordonner.

Les *acolytes* étaient de jeunes hommes entre 20 et 30 ans, destinés à suivre toujours l'évêque et à être sous sa main. Leurs principales fonctions, dans les premiers siècles de l'Eglise, étaient de porter aux évêques les lettres que les Eglises étaient en usage de s'écrire mutuellement, lorsqu'elles avaient quelque affaire importante à consulter ; ce qui dans les temps de persécution, où les Gentils épiaient toutes les occasions de profaner nos mystères, exigeait un secret inviolable et une fidélité à toute épreuve. Ces qualités leur firent donner le nom *d'acolytes*, aussi bien que leur assiduité auprès de l'évêque, qu'ils étaient obligés d'accompagner et de servir. Ils faisaient ses messages, portaient les eulogies, c'est-à-dire, les pains bénits que l'on envoyait en signe de communion : ils portaient même l'eucharistie dans les premiers temps ; ils servaient à l'autel sous les diacres, et avant qu'il y eût des sous-diacres, ils en tenaient la place. Le martyrologe marque qu'ils tenaient autrefois à la messe la patène enveloppée, ce que font à présent les sous-diacres ; et il est dit dans d'autres endroits qu'ils tenaient aussi le chalumeau qui servait à la communion du calice. Enfin, ils servaient encore les évêques et les officiants en leur présentant les ornements sacerdotaux. Leurs fonctions ont changé ; le pontifical ne leur en assigne point d'autre que de porter les chandeliers, allumer les cierges, et préparer le vin et l'eau pour le sacrifice : ils servent aussi l'encens, et c'est l'ordre que les jeunes clercs exercent le plus souvent. Tomass. *Discipl. de l'Eglise.* Fleury, *Instit. au Droit ecclés.*, tom. I, part. 1, chap. 6 ; Grandcolas, *Ancien Sacram.* 1re part., p. 124.

Dans l'Eglise romaine, il y avait trois sortes d'*acolytes :* ceux qui servaient le pape dans son palais et qu'on nommait palatins ; les stationnaires qui servaient dans les églises, et les régionnaires, qui aidaient les diacres dans les fonctions qu'ils exerçaient dans les divers quartiers de la ville. *Voy.* Ordres mineurs. Bergier.

ACOSTA (Uriel). (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce gentilhomme portugais, juif d'origine, né à Oporto vers la fin du XVIe siècle, fut d'abord chrétien, puis matérialiste, puis athée, et enfin juif. La synagogue d'Amsterdam, qui l'avait reçu, l'excommunia ensuite pour sa liberté d'opinion. Il composa un ouvrage en faveur de l'ancienne secte des Sadducéens. Il soutenait qu'il n'y avait rien dans la Bible sur les récompenses et les peines de l'autre vie, et niait l'immortalité de l'âme. Un médecin juif réfuta son système. Acosta répondit en publiant son *Examen traditionum pharisaicarum ad legem scriptam.* Les juifs lui répondirent en le lapidant et le mettant en prison. Il obtint la liberté sous caution, et quinze ans plus tard se réconcilia avec la synagogue, qui l'excommunia encore quelque temps après, ce qui le mit en butte, pendant sept ans, aux persécutions de sa famille et de ses coreligionnaires. — Il se réconcilia encore en acceptant la pénitence la plus rigoureuse ; il fut fustigé par le chantre de la synagogue et foulé aux pieds par toute la communauté. Enfin, en 1647, il tenta de tuer un de ses parents, son ennemi mortel, le manqua et se brûla la cervelle. On a de lui outre l'ouvrage cité plus haut, *Exemplar*

vitæ humanæ. « Cet homme, dit M. Düx, ressentit durant toute sa vie un insatiable besoin de foi religieuse, et ne comprit pas que ce sentiment est une irréfragable preuve qu'il existe un genre de vérités que les pures formules du raisonnement humain ne peuvent atteindre. » Ce n'est pas à l'occasion de cette imagination folle et malheureuse, que nous parlerions de raisonnement. LE NOIR.

ACTE, ACTION. Les théologiens emploient ces deux termes à l'égard de Dieu et à l'égard de l'homme, mais dans un sens différent. Ils disent que Dieu est un *acte pur*, c'est-à-dire, que l'on ne peut pas supposer en Dieu une puissance d'agir qui ait réellement existé avant l'*action;* il est éternel et parfait ; il ne peut lui survenir, comme à l'homme, une nouvelle modification, un nouvel attribut, ou une nouvelle *action* qui change son état, qui le rende autre qu'il n'était.

Cependant, comme nous ne pouvons concevoir ni exprimer les attributs et les *actions* de Dieu que par analogie aux nôtres, nous sommes forcés de distinguer en Dieu comme en nous : 1° deux facultés ou deux puissances actives, savoir l'entendement et la volonté, et les *actes* qui sont propres à l'un et à l'autre.

2° Des *actes* intérieurs ou *ad intra*, et des *actes* extérieurs ou *ad extra*, comme s'expriment les scolastiques. Dieu se connaît et s'aime : ce sont là des *actes* purement intérieurs qui ne produisent rien au dehors. Dieu a voulu créer le monde : cet *acte* de volonté n'était qu'intérieur, avant que le monde existât; depuis que les créatures existent, cet *acte* est censé extérieur ; il a produit un effet réellement distingué de Dieu ; l'*acte* ou le décret est éternel, mais son effet n'a commencé qu'avec le temps. De même, dans l'homme, une pensée, un désir, sont des *actes* intérieurs ; une parole, un mouvement, une prière, une aumône, sont des actes extérieurs et sensibles : les premiers sont nommés par les scolastiques, *actus immanens* ou *elicitus;* les seconds, *actus transiens* ou *imperatus*.

3° L'on distingue les *actes* nécessaires d'avec les *actes* libres : Dieu se connaît et s'aime nécessairement, mais il a voulu librement créer le monde, il aurait pu ne pas vouloir et ne pas créer. Le sentiment intérieur nous convainc que nous sommes capables nous-mêmes de ces deux espèces d'*actes*, et qu'il y a une différence essentielle entre les uns et les autres. *Voyez* LIBERTÉ.

4° La nécessité d'exposer le mystère de la sainte Trinité a obligé les théologiens d'appeler en Dieu *actes essentiels* les opérations communes aux trois Personnes divines, telles que la création, et *actes notionaux* ou *notions*, les *actions* qui servent à caractériser ces Personnes et à les distinguer ; ainsi, la *génération active* est *l'acte notional* du Père, la *spiration active* est propre au Père et au Fils, la *procession*, au seul Saint-Esprit, etc. *Voyez* ces mots.

On demandera sans doute à quoi servent toutes ces distinctions subtiles : à donner au langage théologique la précision nécessaire pour éviter les erreurs et pour prévenir les équivoques frauduleuses des hérétiques.

5° Nous distinguons en nous les *actes spontanés*, c'est-à-dire, indélibérés et non réfléchis, comme l'*action* d'étendre les bras pour nous empêcher de tomber ; les *actes volontaires* et non libres, comme le désir de manger, lorsque nous sommes pressés par la faim, l'amour du bien en général, etc. ; les *actes libres* que nous faisons avec réflexion et de propos délibéré : ces derniers sont les seuls imputables, les seuls moralement bons ou mauvais, dignes de récompense ou de châtiment. Ils sont nommés par les moralistes *actes humains*, parce qu'ils sont propres à l'homme seul; les *actes spontanés* sont appelés *actes de l'homme*, parce que c'est lui qui les produit, quoique les animaux en paraissent capables. Quant aux *actes* purement *volontaires*, nous les appelons *mouvements*, *sentiments*, plutôt qu'*actions*.

6° Les *actes humains* ou libres sont principalement considérés par les théologiens relativement à la loi de Dieu, qui les commande ou les dé-

fend, qui les approuve ou les condamne; et c'est sous cet aspect qu'ils sont censés bons ou mauvais, péchés ou bonnes œuvres.

Mais on demande s'il peut y avoir des *actions indifférentes*, qui ne soient moralement ni bonnes ni mauvaises. Il nous paraît difficile d'en admettre de telles à l'égard d'un chrétien, parce qu'il n'est jamais indifférent au salut de perdre le mérite d'une *action* quelconque : or, il n'en est aucune qui ne puisse être méritoire par le motif et par le secours de la grâce. En second lieu, la loi de Dieu ne nous laisse la liberté de perdre le fruit d'aucune *action*, puisqu'elle nous commande de tout faire pour la gloire de Dieu, I *Cor.*, c. 10, ỳ 31. En troisième lieu, la grâce est, pour ainsi dire, prodiguée au chrétien, et donnée avec tant d'abondance, qu'il n'est jamais innocent lorsqu'il n'agit pas par son secours. Il ne peut donc y avoir pour lui d'*actions indifférentes*, sinon par le défaut d'attention et de réflexion.

7° Parmi les *actions* bonnes et louables, les unes sont naturelles, les autres surnaturelles. Un païen qui fait l'aumône à un pauvre, par compassion, fait une bonne œuvre naturellement; il n'est pas besoin de la révélation, ni d'une lumière surnaturelle de la grâce, pour sentir qu'il est bon et louable de secourir nos semblables quand ils souffrent; la nature seule nous inspire de la pitié pour eux. Un chrétien, qui fait l'aumône parce que le pauvre tient à son égard la place de Jésus-Christ, parce que Dieu a promis à cette bonne œuvre la rémission des péchés et une récompense éternelle, agit surnaturellement; la raison seule n'a pas pu lui suggérer ces motifs, et il ne peut agir ainsi que par le secours d'une grâce intérieure et prévenante. Ces sortes de bonnes œuvres sont les seules méritoires et les seules utiles au salut éternel. Quant à celles que font naturellement les païens, nous prouverons, au mot INFIDÈLE, que ce ne sont pas des péchés et que Dieu les a souvent récompensées (1).

Mais un chrétien pèche-t-il, lorsqu'il fait une bonne œuvre par un motif purement naturel? Nous ne le pensons pas, et nous ne voyons pas par quelle raison l'on pourrait le prouver; il nous paraît même à peu près impossible qu'un chrétien fasse une bonne œuvre, sans que les motifs qui lui sont suggérés par la foi y entrent pour quelque chose.

8° Entre les *actions* surnaturelles on distingue les *actes* des différentes vertus. Un *acte de foi* est une protestation que nous faisons à Dieu de croire à sa parole; par un *acte d'espérance*, nous lui témoignons la confiance que nous avons à ses promesses ; un *acte de charité* est un témoignage de notre amour pour lui.

Nous sommes obligés sans doute de produire de temps en temps ces sortes d'*actes*; mais, pour prévenir les scrupules et les inquiétudes des âmes simples, il est bon de les avertir que la récitation du symbole est un *acte de foi*; que quand elles disent: *Je crois la vie éternelle*, c'est un témoignage d'espérance; qu'en disant à Dieu, dans l'oraison dominicale : *Que votre nom soit sanctifié*, *que votre volonté soit faite*, etc., elles font un *acte* d'amour de Dieu. La prière, en général, est un *acte* de religion, de confiance en Dieu, de soumission à sa providence, etc. BERGIER.

ACTES DES APOTRES. Livre sacré du Nouveau Testament, qui contient l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de 29 ou 30 ans, depuis l'ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à l'année 63 de l'ère chrétienne. Saint Luc est l'auteur de cet ouvrage, au commencement duquel il se désigne, et il l'adresse à Théophile, auquel il avait déjà adressé son Evangile. Il y rapporte les *actions des apôtres*, et presque toujours comme témoin oculaire : de là vient que, dans le texte grec, ce livre est intitulé *Actes*. On y voit l'accomplissement de plusieurs promesses de Jésus-Christ,

(1) Nous pensons qu'on pourrait dire un peu plus formellement que Dieu donne toujours à ces actions la récompense naturelle qui leur correspond. Il y aurait peut-être une nuance de jansénisme à mettre de la réserve à une telle affirmation LE NOIR.

son ascension, la descente du Saint-Esprit, les premières prédications des *apôtres* et les prodiges par lesquels elles furent confirmées ; un tableau admirable des mœurs des premiers chrétiens : enfin tout ce qui se passa dans l'Eglise jusqu'à la dispersion des *apôtres* qui se partagèrent pour porter l'Evangile dans tout le monde. Depuis le point de cette séparation, saint Luc abandonna l'histoire des autres *apôtres* dont il était trop éloigné, pour s'attacher particulièrement à celle de saint Paul, qui l'avait choisi pour son disciple et pour compagnon de ses travaux. Il suit cet apôtre dans toutes ses missions, et jusqu'à Rome même, où il paraît que les *Actes* ont été publiés la seconde année du séjour qu'y fit saint Paul, c'est-à-dire, la soixante-troisième année de l'ère chrétienne, et les neuvième et dixième de l'empire de Néron. Au reste le style de cet ouvrage qui a été composé en grec, est plus pur que celui des autres écrivains canoniques ; et l'on remarque que saint Luc, qui possédait beaucoup mieux la langue grecque que l'hébraïque, s'y sert toujours de la version des Septante dans les citations de l'Ecriture. Ce livre est cité dans l'épître de saint Polycarpe aux Philippiens, n. 1. Eusèbe le met au rang des écrits du Nouveau Testament, de l'authenticité desquels on n'a jamais douté ; il est placé comme tel dans le canon dressé par le concile de Laodicée, et il n'y a jamais eu là-dessus de contestation. Saint Epiphane, *Hær.* 30, c. 3 et 6, dit que ces *Actes* ont été traduits en hébreu ou dans la langue syro-hébraïque des Eglises de la Palestine ; ils ont donc été très-connus dès le moment de leur publication.

On ne peut pas non plus révoquer en doute la vérité de l'histoire qu'ils renferment. 1° L'ascension de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit, la prédication de saint Pierre, ses miracles, la formation d'une Eglise à Jérusalem, la persécution des premiers fidèles, la conversion de saint Paul, ses voyages, ses travaux, etc., sont des faits qui se tiennent ; l'un ne peut pas être faux sans que tout le reste ne soit renversé. Ces faits sont trop publics et en trop grand nombre, la scène est en trop de lieux différents, pour que toute cette narration soit fabuleuse. Les fidèles de la Judée, ceux d'Antioche et d'Alexandrie, n'ont pas pu ignorer ce qui s'était passé à Jérusalem depuis la mort de Jésus-Christ ; leur conversion même prouve la vérité de ce qui est rapporté par saint Luc ; s'il l'avait altérée en quelque chose, les fidèles de Jérusalem se seraient inscrits en faux contre son histoire ; ceux d'Antioche, d'Ephèse, de Corinthe, etc., auraient fait de même, si ce qui s'était passé chez eux n'avait pas été fidèlement rapporté. 2° Les lettres de saint Paul confirment la plupart de ces faits, et les supposent. 3° Le schisme arrivé à Jérusalem entre les disciples des *apôtres* et les ébionites ou judaïsants, démontre qu'il n'a pas été possible d'en imposer à personne sur des faits qui intéressaient les deux partis. Dans la suite, les ébionites cherchèrent à décrier la doctrine et la conduite de saint Paul ; ils forgèrent de faux *actes* pour le rendre odieux ; mais ils n'ont pas osé s'inscrire en faux contre les *actes* écrits par saint Luc : d'ailleurs leur témoignage est venu trop tard pour affaiblir celui d'un témoin oculaire. 4° Le Juif que Celse fait parler, avoue ou suppose la naissance d'une Eglise à Jérusalem, telle que saint Luc la raconte. L'apôtre saint Jean a vécu jusqu'au commencement du second siècle : tant qu'il a subsisté, a-t-il été possible de forger une fausse histoire des travaux des *apôtres* et de l'établissement de l'Eglise ? 5° Ce que l'on a nommé *faux Actes des apôtres*, composés par les hérétiques, ne sont pas des histoires qui contredisent celle de saint Luc, mais de prétendues relations de ce qu'ont fait les *apôtres*, desquels saint Luc n'a pas parlé : tels sont les *Actes* de saint Thomas, de saint Philippe, de saint André, etc. ; pièces apocryphes, inconnues aux anciens Pères, qui n'ont paru que fort tard, dont on ne peut fixer la date ni nommer les auteurs.

Le premier livre de cette nature qu'on vit paraître, et qui fut intitulé *Actes de Paul et de Thècle*, avait pour auteur un prêtre, disciple de saint

Paul. Son imposture fut découverte par saint Jean, et quoique ce prêtre ne se fût porté à composer cet ouvrage que par un faux zèle pour son maître, il ne laissa pas d'être dégradé du sacerdoce. Ces *Actes* ont été rejetés comme apocryphes par le pape Gélase. Depuis, les manichéens supposèrent des *Actes de saint Pierre et saint Paul*, où ils semèrent leurs erreurs. On vit ensuite les *Actes de saint André*, *de saint Jean* et *des apôtres en général*, supposés par les mêmes hérétiques, selon saint Epiphane, saint Augustin et Philastre; les *Actes des apôtres* faits par les ébionites ; le *Voyage de saint Pierre*, faussement attribué à saint Clément; l'*Enlèvement et le ravissement de saint Paul*, dont les gnostiques se servaient; les *Actes de saint Philippe* et *de saint Thomas*, forgés par les encratites et les apostoliques; la *Mémoire des apôtres*, composée par les priscillianistes; l'*Itinéraire des apôtres*, qui fut rejeté dans le concile de Nicée ; et divers autres dont nous ferons mention sous le nom des sectes qui les ont fabriqués. *Voyez* Hieronym., *De Viris illust.*, c. 7 ; Chrys., *In Act.* ; Dupin, *Dissert. prélim. sur le Nouveau Testam.* ; Tertull., *De Baptism.* Epiphan. *Hæres.* 8, n° 47 et 61 ; S. Aug., *De Fide contra Manich.*, et Tract. *in Joan.* ; Philast. *Hæres.* 48 ; Dupin. *Biblioth. des Auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles.* BERGIER.

ACTES DES SAINTS, — ACTA SANCTORUM, (*Théol. hist. bibliogr.*) M. Héfélé raconte comme il suit l'histoire de cette publication colossale, plusieurs fois interrompue et reprise, et dont M. Palmé édit. à Paris, fait paraître, au moment où nous écrivons, une édition magnifique *in-folio :*

« Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, les Jésuites travaillèrent à une légende gigantesque intitulée *Acta Sanctorum.* Le premier plan, d'après lequel l'ouvrage ne devait compter que dix-huit volumes, fut conçu par le Jésuite d'Anvers Héribert Rosweyd, qui mourut en 1629 sans avoir pu réaliser son projet. Le Jésuite Jean Bolland (né à Tirlemont, dans les Pays-Bas, 1596, † 1665), âgé alors de trente-quatre ans, dut, d'après les ordres de la compagnie, entreprendre l'élaboration des matériaux recueillis et laissés par Rosweyd, et se rendre de Malines à Anvers, qu'on jugea le lieu le plus favorable à la publication de cette grande œuvre. Bolland entra aussitôt en correspondance avec toute l'Europe, pour obtenir de toutes les bibliothèques et de toutes les archives les *Actes* (*Acta*) et les vies des martyrs et des autres saints. Il parvint à réunir une telle masse de documents et de manuscrits que le plan primitif fut élargi, et qu'il fallut donner, en 1635, à Bolland un auxiliaire, devenu indispensable, dans la personne d'un confrère de la Compagnie, plus jeune, parfaitement propre à ce travail, nommé Godefroi Henschen (né à Venrad, dans les Gueldres, 1600, † 1681). Après d'ardents travaux préparatoires, les deux Jésuites firent paraître, en 1643, deux forts volumes in-folio, qui ne renfermaient que l'histoire des saints dont nous honorons la mémoire dans le mois de janvier. En 1658 parurent trois autres in-folio, comprenant les saints de février. Deux ans après les deux savants obtinrent un nouveau collaborateur dans la personne du P. Daniel Papebrœk (né à Anvers en 1628, † 1714). Conformément au désir du Pape Alexandre VII, Henschen et Papebrœk parcoururent l'Allemagne, l'Italie et la France, pour y ramasser de nombreux manuscrits. Bientôt après Bolland mourut; mais l'œuvre continua sans interruption, et ne fut pas troublée par la mort de Henschen et de Papebrœk, chaque collaborateur décédé étant immédiatement remplacé par un nouvel ouvrier, qui avait travaillé sous la direction de ses anciens collègues et sur le même plan.

« Tous ces savants réunis furent nommés *Bollandistes*, et leur œuvre, dont une édition peu correcte parut à Venise, fut appelée l'*Œuvre des Bollandistes.* Elle fut continuée, grâce à l'appui de l'impératrice Marie-Thérèse, même après l'abolition de l'ordre, jusqu'à ce que l'invasion des Français dans les Pays-Bas, en 1794, vint suspendre l'entreprise. Elle était

parvenue au cinquante-troisième volume in-folio, et ce dernier, publié en 1794 à Tangerloo, et comprenant les saints du 12 au 15 octobre inclusivement, est devenu très-rare. C'est à tort que plusieurs auteurs disent que l'œuvre ne va que jusqu'au 6 ou 11 octobre. Outre la biographie de chaque saint, recomposée à nouveau par les Bollandistes, cet ouvrage a publié tout ce qui a pu être découvert des vieilles traditions, des anciennes histoires des saints, et ces documents sont éclaircis par des dissertations et des notes savantes ; le tout dans le ton et le style non des légendes, mais d'une œuvre véritablement scientifique. Ce travail est devenu une source des plus importantes de l'histoire de l'Église, par les nombreux et anciens documents qui ont été réimprimés, comme pièces à l'appui.

« Les événements de la guerre dont il a été fait mention plus haut dispersèrent les collections, et beaucoup de matériaux furent complétement égarés ; d'autres, et en grand nombre, se trouvent encore dans la bibliothèque royale de la Haye et dans la bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles. Napoléon désira en vain qu'on reprît l'œuvre interrompue ; on croyait alors que tous les documents étaient perdus. Enfin, en 1837, le gouvernement de Belgique confia la continuation de l'entreprise à la société des Jésuites, et les Pères Jean-Baptiste Boone, Jean Vandermooren, Prosper Coppens et Joseph de Heike furent choisis pour la diriger. » C'est ce travail que reproduit aujourd'hui l'éditeur Palmé. LE NOIR.

ACTES DES CONCILES. *Voyez* CONCILES.

ACTES DES MARTYRS. *Voyez* MARTYRE et MARTYROLOGE.

ACTES DE PILATE. *Voyez* PILATE.

ACTUEL. Les théologiens distinguent la *grâce actuelle* et la *grâce habituelle*, le *péché actuel* et le *péché originel*.

La grâce *actuelle* est celle qui nous est accordée par manière d'*acte* ou de motion passagère. On pourrait la définir plus clairement, celle que Dieu nous donne pour nous mettre en état de pouvoir agir ou de faire quelque action. C'est de cette grâce que parle saint Paul quand il dit aux Philippiens, ch. 1 : « Il vous a été donné » non-seulement de croire en Jésus-» Christ, mais encore de souffrir pour lui. » Saint Augustin a démontré, contre les pélagiens, que la grâce *actuelle* est absolument nécessaire pour toute action méritoire dans l'ordre du salut.

La grâce *habituelle* est celle qui nous est donnée par manière d'habitude, de qualité fixe et permanente, inhérente à l'âme, qui nous rend agréables à Dieu et dignes des récompenses éternelles. Telle est la grâce du baptême dans les enfants. *Voyez* GRACE.

Le péché *actuel* est celui que commet, par sa propre volonté et avec pleine connaissance, une personne qui est parvenue à l'âge de discrétion. Le péché *originel* est celui que nous contractons en venant au monde, parce que nous sommes enfants d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ. Le péché *actuel* se subdivise en péché mortel et péché véniel. *Voyez* MORTEL et VÉNIEL.

BERGIER.

ACTIVITÉ. (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — L'*activité*, dans un être quelconque, conduit à la démonstration de Dieu, comme l'être lui-même.

Présentez-moi une nature active, c'est-à-dire produisant des actes, je dirai : cette nature ne peut être *active* que de deux manières ; ou par elle-même, en ce cens qu'elle ait en elle son principe d'*activité*, sans qu'elle l'ait reçu d'aucune autre puissance active ; ou par un autre, en ce sens que cet autre soit le premier moteur de son *activité*.

Si vous dites : par elle-même, selon le premier sens, je répondrai : cette nature est Dieu même, car il n'y a pas d'autre manière de comprendre Dieu que comme un être actif qui possède en soi et par soi le principe de son *activité*.

Si vous dites : par un autre, selon

le second sens; je répondrai : cet autre est Dieu; car si vous mettez entre la nature supposée et la cause universelle, une série d'êtres activés les uns par les autres, ils ne formeront qu'un ensemble d'activés qui aura besoin d'un moteur primordial; lequel ne sera autre que ce que j'entendais tout à l'heure par le premier moteur de l'*activité* de la nature en question.

Il y a cependant des natures actives. Vous et moi par exemple, nous sommes actifs.

Donc Dieu est.

Or, est-ce vous qui êtes ce Dieu nécessaire? est-ce moi qui le suis?... — Répondez. — V. ATHÉISME.

LE NOIR.

ADAM ET ÈVE, ÉTAT D'INNOCENCE, DÉCHÉANCE ET RESTAURATION ; OU LES TROIS AGES BIBLIQUES DE L'HUMANITÉ DEVANT LA PHILOSOPHIE ET L'HISTOIRE PROFANES. (*Théol. mixt. philos. et scien.*)

Si nous interrogons l'ontologie, que nous dit-elle? Elle nous enseigne *a priori* la nécessité d'une cause éternelle qui ne peut être que le bien, et ne peut produire que le bien, mais qui, pouvant produire toute espèce de bien, peut produire, au nombre des biens, celui qui consiste dans une puissance et une liberté desquelles peuvent sortir le désordre et le mal relatifs à cette production particulière. De là, nécessité absolue que l'homme, une de ces productions, soit bon et heureux naturellement, à son apparition sur le globe qui lui servira de séjour, et possède en germe les éléments de son développement futur. Ne possédant, d'ailleurs, ces éléments qu'en germe et en puissance, puisque c'est à son travail que sont réservés les épanouissements, son premier état ne peut être qu'un état de simplicité radicale dans une innocence et un bien-être radical. C'est l'état d'innocence (dans ce qu'il a de naturel) du paradis terrestre que nous enseigne ainsi *à priori* l'ontologie ; elle nous l'enseigne comme nécessaire pour toute créature vivante qu'il plaît à Dieu de faire, moins le don surnaturel, qui ne saurait être nécessaire. (V. *Not. ad.*)

Si nous interrogeons la psychologie de notre espèce, elle nous répond en nous faisant remarquer les faits complexes de bien et de mal, de bonheur et de souffrance, qui constituent le grand mystère de notre humanité historique et présente ; et elle nous dit : comment concilier tout ce mystère avec le principe qui vient d'être posé par l'ontologie ?... Ce mystère est un fait d'observation qu'on ne peut nier, puisqu'il est de tous les instants ; ce principe est une vérité éternelle dont la nécessité est absolue ; la conciliation est nécessaire elle-même, et le seul moyen de la faire, c'est de dire qu'il y a eu à la suite de l'état d'innocence, en même temps qu'une entrée en action de l'être humain prenant possession de ses puissances et réalisant ses premiers enjambements dans le progrès, une déchéance dans le mal, dans le désordre et dans la douleur qui est la conséquence du désordre et du mal. Le péché est venu d'une part, la science et l'industrie sont nées d'autre part, sous le souffle du génie de l'homme, et la carrière des maux et des biens, des grandeurs et des bassesses, des hontes et des gloires a commencé. Le bien primitif avec les forces que la liberté pourrait rendre fécondes en biens ou en maux : voilà l'œuvre de l'éternelle cause ; le mélange lui-même des maux et des biens durant le développement, voilà l'œuvre de la créature libre. Dieu a fait l'état d'innocence; l'homme a fait sa déchéance de ce premier état dans une série mélangée de malheurs et de progrès laborieux; et voilà ce second état, que le poëte-législateur des semites nous décrit sous les traits rapides de l'arbre de vie, et de l'ange au glaive de feu qui garde l'entrée du paradis terrestre.

Voilà ce que nous disent l'ontologie et la psychologie philosophiques, abstraction faite de toutes les exégèses que peut présenter la théologie pure ; et dites-moi, partisans du positivisme de nos jours, si vous avez quelque chose de plus naturel à mettre à la place, après un retour sérieux sur vos idées et une inspection sérieuse de notre humanité présente. Seriez-vous athées, et Dieu pour vous fût-il le monde, vous ne pourriez soutenir

que le mal soit l'éternelle loi ; c'est l'ordre et le bien qui seraient encore cette loi éternelle, et mon ontologie aurait encore raison. Quant à ce qu'a dit la psychologie, vous ne pouvez que parler comme elle, puisque c'est le fait qui s'observe chaque jour ; et quant à la conséquence qu'elle en a tirée, ce n'est qu'une déduction de la plus simple logique. Non, vous ne trouverez jamais rien d'aussi naturel à mettre à la place de l'état d'innocence et de la déchéance.

Mais j'oubliais que ceux contre lesquels j'argumente n'admettent que les sciences qu'ils appellent positives, et je me hâte de me rapprocher d'eux sur ce terrain, en m'adressant aux sciences historiques qui se présentent les premières : les autres sciences seront invoquées dans d'autres articles.

La compétence des sciences historiques, me direz-vous, n'est pas grande : ces sciences se perdant dans une nuit si voisine de nous !.. C'est vrai si l'on ne considère que les sciences historiques qui s'expriment par des livres, ou par des inscriptions, ou par des monuments quelconques ; mais il y a, dans les livres, dans les inscriptions et dans les monuments les plus antiques, des indications suffisamment claires de traditions orales qui prétendaient remonter jusqu'aux origines, lorsqu'elles furent ainsi consignées ; et si nous découvrons que ces traditions, tout en prenant les formes artistiques les plus diverses, selon les caractères des peuples qui les transfiguraient à leur image, s'accordaient pour le fond, malgré les distances alors infranchissables des lieux et malgré les différences des langues, n'aurons-nous pas une sorte de preuve historique d'autant plus imposante, disons le mot, d'autant plus inéluctable, que l'entente aura été plus impossible, que les transfigurations des mêmes faits auront été plus libres et plus désordonnées, et que ces faits remonteront plus haut dans l'existence du genre humain sur la terre?

Or, il en est ainsi.

Moïse, dans la Genèse, n'a fait lui-même que résumer en un tableau rapide la tradition des semites. Sept faits anthropologiques principaux constituent les bases de son récit : l'état d'innocence ; la déchéance ; l'unité et l'identité de l'espèce humaine ; la contemporanéité des animaux terrestres et de l'homme ; leur antériorité au déluge ; le déluge ; et l'unité primitive de langage. Or, toute la littérature gréco-romaine, dont Homère et Hésiode sont les plus anciens représentants, retentit d'une mythologie sans fin dont ces mêmes faits sont les points de départ. L'âge d'or auquel succède l'âge de fer est chanté par tous les poëtes, peint par tous les artistes, appelé au secours de toutes les éloquences. L'unité et l'identité de race dans un premier couple pour origine est partout supposée. La contemporanéité des animaux et de l'homme l'est également. Le déluge n'est nulle part oublié, ainsi qu'une reprise de la souche par une seule famille échappée au désastre. L'unité de langage est indiquée par la même raison, puisque dans une famille il ne saurait y avoir diversité d'idiomes.

Et ce ne sont pas seulement la littérature et tous les monuments artistiques des gréco-romains, qui sont dominés par cette épopée générale du genre humain, ce sont toutes les littératures avec tous les arts, de l'Orient comme de l'Occident, des pôles comme des tropiques, du nouveau monde comme du monde ancien, des rives de l'Ho-Hango comme de celles du Gange, des îles de toutes les mers comme des continents. Nous en avons résumé les traits principaux dans notre *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, nous ne reviendrons pas ici sur une étude semblable des traditions cosmogoniques, mais, parmi les légendes sans nombre dont sont remplis tous les livres antiques, et qui ne pourraient être considérées que comme des altérations des récits de Moïse, s'il n'était à peu près prouvé suffisamment que les livres qui les contiennent sont d'une antiquité au moins égale, où même supérieure à ces récits, nous en citerons une que nous n'avons encore citée dans aucun de nos ouvrages.

Ici jusqu'aux noms sont les mêmes ; c'est la légende d'Adima et d'Heva,

Adima, en sanscrit, *le premier homme*, Heva, en sanscrit, *ce qui complète la vie;* et cette légende est racontée longuement sur le ton poétique par Ramatsariar, dans ses commentaires sur les Vedas, commentaires moins anciens que les Vedas sans doute, mais pourtant d'une ancienneté suffisante pour obliger la critique à en reporter la date à un assez grand nombre de siècles avant notre ère.

Il a été dit dans plusieurs livres, dans les Vedas et dans Manon par exemple, que ce qui apparut d'abord, ce fut « la matière, » que ce qui apparut ensuite ce fut « Manas, la vie, » que ce qui apparut en troisième ordre, ce fut « *la conscience, abascara,* » que ce qui apparut en quatrième ordre « ce fut la nature vivante, qui ne fut qu'un chant de reconnaissance et d'amour, » que ce qui apparut enfin ce fut « l'homme et la femme, tirés du plus pur de lui-même, » Brahma, et que ce que fit en dernier lieu Brahma ce fut « de se reposer et d'admirer son œuvre. »

Ramatsariar, partant de ce dernier point, raconte, fort au long, la légende dont voici la substance:

« Les éléphants se promenaient dans les forêts gigantesques.... suit une description magnifique et grandiose ; et Brahma « juge qu'il est temps de créer l'homme. »

« Il tire de sa grande âme, de la pure essence, un germe de vie, dont il anime les deux corps, mâle et femelle, et leur donne l'ahancara, » la conscience et la parole , « qui les rendra supérieurs à tout, excepté aux dévas et à Dieu. »

Il leur donne pour séjour « l'antique Taprobane, » paradis sur terre ; c'est l'île de Ceylan, encore aujourd'hui la plus belle des contrées que baigne la mer des Indes.

Et Brahma leur dit: « Allez, unissez-vous, produisez des êtres qui soient à votre image, je vous ai créés pour m'adorer, » etc., « et à la fin revenir à moi. »

Suit une description des plus voluptueuses et des plus brillantes des premières amours d'Adima et d'Heva au sein de la belle nature. C'est le bonheur parfait.

Mais l'ambition est suscitée, dans les deux jeunes amis, par le prince des Rackchasas: « Il est un lieu plus beau. »

Or, Brahma avait défendu de quitter l'île avant qu'elle fût peuplée et sans qu'on lui en demandât la permission par des sacrifices. S'ils désobéissaient, ils se trouveraient errants sur une terre horrible.

Adima et Heva sont cependant partis à la recherche de la terre nouvelle, « ils marchent, ils marchent toujours, » etc.

Arrivés au bras de mer, ils voient de l'autre côté « le continent, de beaux arbres, de beaux fruits, de beaux oiseaux, » etc. La description est encore assez splendide.

C'est le moment critique; sortiront-ils de l'île malgré la défense de Brahma?

Heva ne le veut ni ne l'ose ; elle pleure.

Adima l'entreprend, et malgré les larmes de son épouse, il la prend et la porte, à travers les rochers, sur l'autre bord. « *nous reviendrons*, » lui dit-il.

Mais voici qu'à peine le bras de mer est traversé, tout disparaît.... A la place du riant paysage, quelques pointes de roches nues. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui le *Palam Adima* pont d'Adam, lieu désigné dans la géographie de la contrée, aussi bien que le pic d'Adam, qui est le point de l'île où Adima la quitta pour aborder la grande terre.

Tout avait disparu, car la belle végétation n'était qu'un mirage suscité par le prince des Rackchasas.

Adima tombe dans l'affreux désespoir; Heva lui dit: « Ne te désole point, prions, prions l'auteur de toutes choses! »

Une voix se fait entendre : « Femme, tu n'as péché que par amour pour ton mari, etc., mais ni l'un ni l'autre ne rentrerez plus dans ce lieu de délices...» Le travail maintenant, le travail pénible... « Mais, dit la voix de Brahma, « *j'enverrai Vichnou qui* S'INCARNERA *dans le sein d'une femme et qui apportera à tous l'espoir de la récompense dans une autre vie*, *et le moyen*, *en me priant*, *d'adoucir leurs maux.* »

Nous avons réduit à sa plus simple expression cette légende, qui est longue. On y reconnaît avec étonnement un fond tout semblable à celui des récits mosaïques, avec cette différence pourtant, que c'est la femme qui a le bon rôle, au lieu de l'homme, et que c'est elle qui se laisse entraîner au lieu d'entraîner son mari. L'incarnation rédemptrice de Vichnou, qui est formellement promise, beaucoup plus formellement encore que dans la Genèse des Hébreux, a tout ce qui peut exciter la surprise.

Le déluge est raconté de même dans d'autres légendes ; ce ne sont plus les mêmes noms ; Noé devient « Vaisasvata. » Mais il construit également un grand vaisseau dans lequel il renferme un couple de chacune des espèces d'animaux et des graines des plantes. Il attache le vaisseau à la corne d'un poisson qui le traîne partout sans qu'aucun mal n'arrive. Or, le poisson est Vichnou lui-même, incarné pour sauver ainsi le monde. Ce voyage étrange dure des années, et pour dénouement, le vaisseau s'arrête sur le mont Hymalaya.

Dans la partie du même poëme, de Ramatsariar, intitulée prophétie, on lit les paroles suivantes de Vichnou s'adressant sous la forme d'une colombe au vieillard Adgigarta dont l'histoire à beaucoup d'analogie avec celle d'Abraham : « Dieu est satisfait de ton obéissance, et ton fils, par son courage a trouvé grâce devant lui. Qu'il vive de longs jours, car c'est de lui que naîtra la Vierge qui doit concevoir un génie divin. »

Toutes ces corrélations dans les légendes antiques ne peuvent s'expliquer que par l'existence antérieure à tous les livres, de traditions universelles portant sur des faits primordiaux identiques, dont les divers peuples accommodaient les récits à leurs mœurs et à leurs climats, et que les historiens et les poëtes racontèrent ensuite chacun en leur manière, mais en conservant toujours assez de la vérité fondamentale pour qu'il reste sur cette vérité un accord vraiment démonstratif, qui donne raison à Moïse.

LE NOIR.

ADAM, nom du premier homme que Dieu a créé pour être la tige du genre humain. *Adam* est aussi en hébreu le nom appellatif de l'homme en général ; il paraît formé d'*a* augmentatif et de la racine *dam*, *dom*, élevé, supérieur ; il désigne le principal et le plus fort individu de l'espèce.

On peut voir dans les premiers chapitres de la Genèse toute l'histoire d'*Adam*, la loi que Dieu lui imposa, sa désobéissance, la peine à laquelle il fut condamné avec sa postérité. Cette narration, qui est fort courte, a fourni une ample matière aux conjectures des commentateurs, aux disputes des théologiens, aux erreurs des hérétiques, et aux objections des incrédules.

Il est d'abord évident que le premier homme n'a pu exister que par création. Les anciens athées, qui disaient que les hommes étaient fortuitement sortis du sein de la terre, comme les champignons ; les matérialistes modernes, qui pensent que la naissance de l'homme a été un effet nécessaire du débrouillement du chaos ; les savants physiciens, qui ont calculé et fixé les époques de la nature, sans nous apprendre comment les hommes, les animaux et les plantes, ont pu éclore d'un globe de verre enflammé dans son origine, sont aussi peu sages les uns que les autres. Leurs rêves sublimes disparaissent devant le récit simple et naturel de l'auteur sacré : « Au commencement » Dieu créa le ciel et la terre.... Il » dit : *Que la lumière soit*, et la lumière » fut..... Il dit : *Faisons l'homme à* » *notre image et à notre ressemblance*, » et l'homme fut fait à l'image de » Dieu. » *Gen.*, c. 1. Par ce peu de paroles l'homme apprend ce qu'il est, ce qu'il doit à Dieu et à soi-même, ce qu'il a lieu d'attendre de la bonté de son Créateur.

Dieu est-il donc corporel aussi bien que l'homme ? On a répondu aux marcionites, aux manichéens, aux philosophes du quatrième siècle, aux incrédules du dix-huitième, qui ont fait cette question, que la partie principale de l'homme n'est pas le corps, mais l'âme. Or, cette âme est douée

d'intelligence, de réflexion, de volonté, de liberté, d'action; elle a le pouvoir de réprimer les appétits déréglés du corps, de penser au présent, au passé et à l'avenir, de communiquer aux autres par la parole ce qu'elle pense, de commander aux animaux, de faire servir à son usage la plupart des ouvrages du Créateur, de le connaître, de l'adorer et de l'aimer; c'est par là que l'homme ressemble à Dieu. Préférerons-nous, comme certains philosophes, de ressembler aux animaux plutôt qu'à Dieu qui nous a faits?

La manière dont la formation de la femme est racontée dans l'histoire sainte a donné lieu à quelques railleries froides et à des imaginations bizarres qui ne valent pas la peine d'être réfutées; mais c'est une grande leçon donnée au genre humain. Dieu a voulu par là faire connaître à la femme la supériorité de l'homme de qui elle a été formée; à l'homme, combien sa compagne doit lui être chère, puisqu'elle est une partie de sa propre substance; à tous les deux, qu'ils doivent conserver entre eux l'union la plus étroite, de laquelle dépend leur bonheur et celui de leurs enfants.

Mais en quel état se trouvaient ces deux créatures au moment de leur naissance, quelle était leur félicité dans l'état d'innocence, qu'elle aurait été leur destinée et celle de leurs enfants, si les uns ni les autres n'avaient pas péché? Questions intéressantes, mais sur lesquelles l'Ecriture sainte ne s'est expliquée qu'avec beaucoup de réserve.

Elle nous apprend que *Dieu a créé l'homme droit*, Eccli , c. 7, ℣ 30, et *dans la justice*, Ephes., c. 4, ℣ 24; par conséquent non-seulement exempt de vice, mais encore doué de la grâce sanctifiante qui le rendait agréable à Dieu. Elle nous dit qu'il a été *créé immortel*, dans ce sens qu'il pouvait s'exempter de la mort en ne péchant pas; la mort n'étant entrée dans le monde que par la jalousie du démon, *Sap.*, c. 2, ℣ 23, et par le péché, *Rom.*, c. 5, ℣ 12. Nous voyons aussi, *Eccli.*, c. 17, ℣ 6, que Dieu s'était plu à donner à nos premiers parents toutes sortes de connaissances, *en créant dans eux la science de l'esprit, en remplissant leur cœur de sentiment, et leur faisant voir les biens et les maux.* D'où il suit que l'état du premier homme avant son péché était un état très-heureux, quoique son bonheur ne fût pas complet, puisqu'il pouvait perdre par sa désobéissance la justice dans laquelle il avait été créé, et tous les dons qui y étaient attachés. Un bonheur plus parfait devait être le fruit de sa persévérance libre dans le bien. Nous ne savons pas combien il aurait fallu qu'elle durât pour qu'*Adam* fût confirmé dans la justice et ne pût désormais la perdre.

S'il eût persévéré, ses enfants auraient eu en naissant la justice originelle dans laquelle il avait été créé; mais chacun de ses descendants aurait été peut-être assujetti à des lois, exposé au danger de les violer, et de perdre, comme *Adam*, tous les priviléges de l'innocence : c'est le sentiment d'Estius d'après saint Augustin, l. 2, *Sentent.*, *Dist.* 20, § 5. On pourrait encore agiter bien d'autres questions; mais, puisque l'Ecriture se tait, n'imitons pas la curiosité téméraire de notre premier père : n'approchons pas de l'arbre de la science pour y chercher un fruit qui nous est défendu.

Pourquoi, demandent les incrédules après les manichéens, pourquoi imposer à l'homme une loi, et lui faire une défense, lorsque Dieu savait bien qu'elle serait violée? Parce que l'homme créé libre était capable d'obéissance, et qu'il la devait à son Créateur. C'est par son libre arbitre, autant que par son intelligence, que l'homme est distingué des animaux; il était juste que Dieu exigeât de lui un témoignage de soumission, en reconnaissance de la vie et des autres bienfaits qu'il lui avait accordés. Dans tous les états possibles, il est de l'ordre que le bonheur parfait ne soit pas un don de Dieu purement gratuit, mais une récompense réservée à l'obéissance de l'homme et à la vertu : aucun argument des incrédules ne peut prouver le contraire; la prévoyance que Dieu avait de la désobéissence future d'*Adam*, ne devait dé-

roger en rien à cet ordre éternel, infiniment juste et sage.

En effet, dit saint Augustin, pourquoi Dieu ne devait-il pas permettre qu'*Adam* fût tenté et succombât? Il savait que la chute de l'homme et sa punition seraient pour ses descendants un exemple qui servirait à les rendre plus obéissants ; que de cette race même pécheresse naîtrait un peuple de saints qui, avec la grâce divine, remporteraient à leur tour sur le démon une victoire plus glorieuse. Si donc cet esprit malicieux a semblé prévaloir pour un temps par la chute de l'homme, il a été vaincu pour l'éternité par la réparation de l'homme. L. 1 *Contra advers. leg. et proph.*, n. 21 et 23. *De Civ. Dei*, l. 14, c. 27. *De Catech. rudib.*, c. 18.

Lorsque les incrédules demandent encore pourquoi Dieu a interdit à notre premier père le fruit qui donnait *la connaissance du bien et du mal*, ils affectent de ne pas entendre de quelle connaissance il est question. *Adam* connaissait déjà le bien et le mal moral ; l'Ecriture nous apprend que Dieu la lui avait donnée. *Eccli.*, c. 17, ℣ 6 ; autrement il aurait été aussi incapable de pécher que les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de discrétion : mais il n'avait point encore la connaissance du mal physique, puisqu'il n'en avait éprouvé aucun ; il n'avait aucune idée de la honte et du remords que cause la conscience d'un crime. Il les sentit après son péché; il fut en état de comparer le bien-être et la douleur : telle est la connaissance expérimentale de laquelle Dieu voulait le préserver. Il ne s'ensuit donc pas qu'il y ait eu un arbre dont le fruit avait la vertu de faire connaître le bien et le mal.

C'est une nouvelle témérité, de la part des incrédules, de soutenir qu'il y a eu de l'injustice à rendre *Adam* maître du sort de sa postérité. C'est la condition naturelle de l'humanité ; et tel est l'ordre établi dans dans toutes les sociétés politiques. Un père, par sa mauvaise conduite, peut réduire à la misère ses enfants nés et à naître ; il peut les déshonorer d'avance par un crime ; il peut dans les pays où l'esclavage est établi, les réduire à cette condition en vendant sa liberté. Il est du bien de la société que cela soit ainsi, afin d'inspirer aux pères plus d'horreur des crimes qui peuvent avoir pour leurs enfants des suites si terribles, et plus de reconnaissance aux enfants envers un père qui, par la sagesse de ses mœurs, les a mis à couvert de ce malheur.

Dieu, continuent nos adversaires, pouvait prévenir le péché de l'homme par une grâce efficace, sans nuire à son libre arbitre ; s'il ne devait pas cette grâce à l'homme, du moins il la devait à lui-même et à sa bonté infinie. Ne donner à l'homme dans cette circonstance qu'un secours inefficace dont Dieu prévoyait l'inutilité, c'était plutôt lui faire du mal que du bien.

Ce raisonnement, s'il était solide, prouverait que Dieu, en vertu de sa bonté infinie, ne peut donner à aucun homme une grâce dont il prévoit l'inefficacité, et ne peut permettre aucun péché ; mais il porte sur trois ou quatre suppositions fausses. La première, qu'un moindre bienfait, comparé à un plus grand, n'est plus un bien, mais un mal. La deuxième, que de deux bienfaits inégaux, Dieu se doit à lui-même d'accorder toujours le plus grand, ce qui va droit à l'infini. La troisième, que plus Dieu prévoit de résistance de la part de l'homme, plus il est obligé d'augmenter la grâce ; comme si la malice de l'homme était un titre qui lui donne droit aux grâces de Dieu. La quatrième, qu'il faut raisonner de la bonté de Dieu jointe à une puissance infinie, comme de la bonté de l'homme, qui n'a qu'un pouvoir très-borné. Toutes ces absurdités n'ont pas besoin d'une plus longue réfutation.

Une grâce inefficace, ou de laquelle Dieu prévoit l'inefficacité, est sans doute un moindre bienfait qu'une grâce dont il prévoit l'efficacité ; mais il est faux que la première soit un mal, un don inutile ou pernicieux, un piége tendu à l'homme, etc. Un secours, qui donne à l'homme toute la force nécessaire pour le rendre maître de son choix et de son action,

ne peut sous aucune face être envisagé comme un mal.

Ce que l'historien sacré dit de la tentation d'Eve et de ses suites a fourni aux incrédules de quoi exercer leur malignité. Cette narration leur paraît renfermer plusieurs absurdités : que le serpent soit le plus rusé de tous les animaux, qu'il ait eu une conversation suivie avec la femme et qu'elle se soit laissé tromper; qu'il soit plus maudit que les autres animaux, pendant qu'il y a des peuples qui lui rendent un culte ; qu'il n'ait rampé sur son ventre que depuis ce temps-là ; qu'il mange de la terre, etc.

Par ces réflexions mêmes, les censeurs de l'histoire sainte prouvent, ou que Moïse était un insensé, ou qu'il y a un sens caché sous l'écorce de cette histoire. C'est ce que nous soutenons, et un célèbre incrédule l'a reconnu. « De la manière, dit-il, » dont l'historien raconte ce funeste » événement, il paraît bien que son » intention n'a pas été que nous » sussions comment la chose s'était » passée, et cela seul doit persuader » à toute personne raisonnable que la » plume de Moïse a été sous la direc- » tion particulière du Saint-Esprit. » En effet, si Moïse eût été le maître » de ses expressions et de ses pen- » sées, il n'aurait jamais enveloppé » d'une façon si étonnante le récit » d'une telle action ; il en aurait » parlé d'un style un peu plus humain, » plus propre à instruire la postérité ; » mais une force majeure, une sa- » gesse infinie le dirigeait de telle » sorte qu'il n'écrivait pas selon ses » vues, mais selon les desseins cachés » de la Providence. » Bayle, *Nouv.* Juin 1686, art. 2, p. 592.

Est-il vrai d'ailleurs que son récit renferme des absurdités ? 1° Nous ne connaissons pas assez les différentes espèces de serpents, pour savoir jusqu'à quel point ces animaux sont rusés et industrieux ; ceux qui entendent parler des castors pour la première fois, sont tentés de prendre pour des fables ce que l'on en raconte. 2° Il est constant que ce fut le démon qui emprunta l'organe du serpent pour converser avec Eve, et cette femme n'avait pas encore assez d'expérience pour savoir si un animal était capable ou incapable de parler. 3° Il n'est pas moins vrai qu'en général nous avons horreur des serpents, et qu'il n'y a qu'une longue habitude qui puisse accoutumer des peuples à demi sauvages à se familiariser avec quelques espèces de ces animaux. 4° Si l'on en croit les voyageurs et les naturalistes, il y a des serpents ailés qui s'élèvent dans les airs ; il n'est donc pas certain que toutes les espèces aient toujours rampé sur leur ventre. On dit encore qu'il y en a qui sont d'une beauté singulière, et l'on en a vu de très-apprivoisés. Enfin, si les serpents ne mangent pas la terre, ils semblent du moins avaler la poussière et les ordures en cherchant les insectes dont ils se nourrissent. Il n'y a donc rien d'absurde ni de ridicule dans la narration de Moïse.

Une question plus importante est de savoir si Dieu a puni trop rigoureusement le péché d'*Adam*, comme le supposent les incrédules. La faute, disent-ils, fut légère, et le châtiment est terrible : être condammé, pour toute cette vie, au travail et aux souffrances ; éprouver sans cesse la révolte de la chair contre l'esprit , et des passions contre la raison ; avoir continuellement sous les yeux la mort qu'il faut subir, et un supplice éternel dont nous sommes menacés, et cela pour un prétendu crime, qui n'est, dans le fond, qu'une légère désobéissance ; y a-t-il de la proportion entre le péché et la peine?

Nous répondons, en premier lieu, qu'il est absurde de vouloir juger de la grièveté de la faute d'*Adam* autrement que par le châtiment que Dieu en a tiré ; avons-nous assisté au conseil de Dieu, ou avons-nous vu ce qui s'est passé dans l'âme d'*Adam*, pour savoir jusqu'à quel point il a été criminel ou excusable ? La facilité de l'obéissance, dit saint Augustin, est précisément ce qui, dans ces circonstances, aggrave la faute d'*Adam*. En second lieu, les misères de cette vie, la concupiscence même, sont une suite de notre nature : l'exemption

de la mort, la soumission entière de la chair à l'esprit, était une grâce que Dieu ne devait point à nos premiers parents, ainsi que nous le prouverons à l'article NATURE PURE; il a donc pu, sans injustice, en priver l'homme coupable et ses descendants. En troisième lieu, l'on n'est pas obligé de croire, puisque l'Eglise ne l'a pas décidé, que les enfants souillés du péché originel sont tourmentés par des supplices. Ils n'entreront pas dans le royaume du ciel : mais il n'est pas dit que le lieu où ils seront sera pour eux un lieu de tourments. Nous discuterons cette question au mot BAPTÊME.

Les péchés actuels, qui font perdre la grâce, seront punis, il est vrai, par des supplices éternels ; mais ces péchés ne sont pas des châtiments de la faute d'Adam, ce sont des maux que nous nous faisons volontairement à nous-mêmes par des vices et des habitudes que nous avons contractées très-librement, et dont il ne tiendrait qu'à nous de nous préserver. Enfin, quand on parle de la faute d'*Adam* et de la punition, il faudrait ne pas oublier la manière dont Jésus-Christ l'a réparée par la grâce de la rédemption.

C'est en démontrant, par l'Écriture sainte, l'excellence, la plénitude, l'universalité de cette grâce, que les Pères de l'Eglise ont répondu aux objections des marcionites et des manichéens, qu'ils ont prouvé aux ariens la divinité de Jésus-Christ, qu'ils ont refuté les pélagiens, qui, dans leur système, réduisaient à rien la rédemption, comme font encore aujourd'hui les sociniens.

Ils nous font remarquer d'abord que la promesse de la rédemption est aussi ancienne que le péché. Avant de condamner *Adam* aux souffrances et à la mort, Dieu avait déjà lancé la malédiction contre le serpent, et lui avait dit : *La race de la femme t'écrasera la tête.* C'est, disent les Pères, en vertu de cette promesse et des mérites du Rédempteur, que Dieu n'a condamné *Adam* et sa postérité qu'à une peine temporelle ; ainsi la rédemption future a commencé d'opérer son effet, au moment même qu'elle a été promise *Voyez* PROT-ÉVANGILE, RÉDEMPTION.

2° Ils nous représentent que les souffrances et la mort sont l'expiation du péché et un sujet de mérite en vertu de la passion du Sauveur ; d'où ils concluent que la condamnation de l'homme a été sous ce rapport un acte de miséricorde de la part de Dieu. Jésus-Christ, dit saint Paul, a ôté les amertumes de la mort, en nous assurant une résurrection semblable à la sienne. *I Cor.*, c. 15, ℣ 55. *Voyez* MORT, SOUFFRANCE.

3° Ils observent que la grâce, répandue avec abondance par Jésus-Christ, nous rend victorieux de la concupiscence ; que par ce combat la vertu devient plus méritoire et digne d'une récompense aussi grande que celle qui étai destinée à notre premier père. Par ces différentes considérations, nos saints docteurs font comprendre la dignité à laquelle notre nature à été élevée par son union avec le Verbe divin ; ils montrent la grandeur du mal par la puissance du remède.

Selon l'histoire sainte, la pénitence d'*Adam* a été fort longue : il a vécu neuf cent trente ans. *Gen.*, c. 5, ℣ 5. Dieu lui accorda cette longue vie, afin de perpétuer parmi ses descendants la certitude des grandes vérités dont il avait été témoin, ou qu'il avait reçues de la propre bouche de Dieu même : les hommes pouvaient-ils avoir un maître plus respectable et plus digne de foi ? Mais, sans la promesse qui lui avait été faite d'un réparateur, il aurait été souvent tenté de se livrer au désespoir, en voyant le déluge de maux de toute espèce que sa faute avait fait tomber sur la terre.

Aucun des pères de l'Eglise n'a douté du salut d'*Adam*; tous ont été persuadés qu'il a été sauvé par Jésus-Christ. Saint Augustin dit que c'est la croyance de l'Eglise, et l'on a taxé d'erreur Tatien et les encratites, qui ne voulaient pas admettre cette vérité.

On a même cru, dans les premiers siècles, qu'*Adam* avait été enterré sur le Calvaire, et que Jésus-Christ avait été crucifié sur sa sépulture, afin que le sang versé pour le salut du monde purifiât les restes du premier pécheur. Quoique cette tradition ne paraisse fondée que sur un passage de l'Ecriture mal entendu, elle atteste tou-

jours la haute idée qu'avaient nos anciens maîtres de l'étendue et de l'efficacité de la rédemption.

Il paraît que certains théologiens l'avaient profondément oubliée, lorsqu'ils ont dit que le péché originel ou la chute d'*Adam* est la clé de tout le système du christianisme, le premier anneau auquel tient toute la chaîne de la révélation; il aurait fallu dire au moins : *Le péché originel effacé et pleinement réparé par Jésus-Christ.* Sans le dogme fondamental de la rédemption, celui du péché originel pourrait nous inspirer de la crainte, des regrets, de la douleur, peut-être le désespoir; il n'exciterait en nous ni reconnaissance, ni confiance, ni amour de Dieu, sentiments dans lesquels consiste la religion. Au mot PÉCHÉ ORIGINEL, nous ferons voir que la croyance de l'un de ces dogmes ne peut pas subsister sans celle de l'autre.

Quelques auteurs ont pensé que Platon avait eu connaissance de la chute d'*Adam* et qu'il l'avait apprise par la lecture des livres de Moïse. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, livre 12, c. 11, cite une fable tirée des Symposiaques de Platon, dans laquelle cette histoire semble être rapportée d'une manière allégorique; mais cette allusion n'est ni fort sensible, ni absolument certaine. Au temps de Platon, les livres de Moïse n'étaient pas encore traduits en grec, et ce philosophe n'avait point de connaissance de l'hébreu. On sait d'ailleurs que les Juifs ne montraient pas aisément leurs livres aux païens. Il faut juger de même de la fable de Pandore, que quelques-uns ont prise pour une altération de l'histoire de la chute d'*Adam* (1). BERGIER.

ADAMIQUE ET PRÉADAMIQUE (RACES.) (*Théol. mixt. scien. anthropol.*) — Nous verrons Bergier expliquer au mot PRÉADAMITES, comment un théologien du commencement du XVII[e] siècle, Isaac de la Perreyre, eut l'idée étrange de soutenir que les Juifs seuls constituaient la race adamique, avaient été victimes du déluge, et étaient tombés dans l'état de déchéance, tandis que les gentils, d'après le même théologien, étaient en dehors de toutes ces choses, parce qu'ils étaient les descendants d'une autre race antérieure qu'il nommait race *préadamique*. Nous verrons, dans le même article, comment Bergier justifie saint Clément d'Alexandrie d'avoir enseigné les mêmes bizarreries dans un de ses ouvrages, ainsi que plusieurs l'en avaient accusé, et qu'on le faisait encore dans un article de la grande encyclopédie méthodique dont son dictionnaire faisait partie.

Ce qui nous importe en ce moment, c'est de faire observer que l'idée de la Perreyre, en étendant les conséquences de son bizarre système aux gentils de nos temps historiques, et en les déchargeant de la déchéance adamique, devenait une véritable hérésie, et n'avait rien de commun avec celle que nous allons exposer à titre seulement de simple hypothèse, qui n'a nullement nos adhésions, mais qui se trouverait, d'autre part, étrangère à toute hérésie.

M. Agassiz a cru remarquer, ainsi que nous le dirons au mot AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE, dans quelques ossements d'hommes, dont il croit pouvoir faire remonter l'existence à des époques géologiques excessivement anciennes, se mesurant par des chiffres approchant de cent

(1) Les matérialistes prétendent que l'homme est une production de la nature; ce qui, dans le sens qu'ils attachent à ce mot, veut dire qu'il a été formé sans dessein par les différentes combinaisons de la matière en mouvement.

« La nature, dénuée de sentiment et d'intelligence, a donc produit cet être merveilleux dont la constitution étonne également l'anatomiste et le philosophe! La terre a donc fait l'homme comme le bourgeois-gentilhomme fait de la prose, c'est-à-dire sans le savoir! ces millions de parties qui forment le corps humain ont donc été dispersées jadis sur le globe, se sont rencontrées on ne sait quand ni comment, se sont entre-heurtées, attirées, repoussées; puis, après bien des essais, se sont rangées tout juste dans le bel ordre où nous les voyons; ordre qui surpasse tout ce que l'art a pu produire et tout ce que l'esprit peut concevoir! Mais ce n'est pas là le plus étonnant. Ces mêmes atomes de bruts et de morts qu'ils étaient, ont produit, par leurs combinaisons fortuites, la vie, le sentiment et la faculté de raisonner. Pour s'épargner la peine de former à si grands frais chaque individu, ils se sont arrangés en mâle et femelle, de manière à pouvoir désormais étendre leur espèce par la voie de la génération. C'est enfin à leurs impulsions réciproques, à leur gravitation mutuelle, que l'on doit l'invention de la parole, des sciences et des arts. Si ce système

mille ans, certains caractères qui annonceraient une différence spécifique avec ceux des hommes d'aujourd'hui, et ceux de tous nos âges historiques. Supposons que cela fût démontré, que s'en suivrait-il?

Il s'en suivrait seulement qu'avant la race *adamique*, qui est, depuis les temps antédiluviens, la seule race humaine existante, et la seule à laquelle s'applique l'histoire de la Genèse, et tout ce qui en découle, principalement la rédemption par le Christ, Dieu aurait fait apparaître et laissé se développer sur la terre, avec les autres animaux, un animal bipède et bimane, qui eût été une dernière transition de ses créations des « âmes vivantes, » pour arriver à celle de l'homme véritable, du véritable Adam.

Or, une telle hypothèse, étant complètement en dehors de notre humanité, quel que fût, d'ailleurs, l'état psychologique de ces races ou de cette race *préadamique*, n'aurait rien d'alarmant pour l'orthodoxie chrétienne, et pourrait même servir à lever certaines difficultés relatives non pas aux faits fondamentaux du récit mosaïque, car nous verrons que ces faits sont de tout point confirmés par les sciences modernes, mais seulement à une antiquité chronologique d'une race de bipèdes qui surpasserait de beaucoup celle qui résulte des récits dont nous parlons. On pourrait dire que tous ces fossiles humains, de beaucoup antérieurs au déluge, que l'on trouve ou plutôt qu'il paraît que l'on trouve et que l'on trouvera probablement jusque dans le *pliocène*, qui est le dernier des terrains tertiaires, mais n'appartient pas encore aux terrains quaternaires, ne sont point des fossiles de la race *adamique* existante aujourd'hui et depuis quelques milliers d'années sur le globe, mais seulement des fossiles d'une ou de plusieurs races *préadamiques* complétement étrangères à notre genre humain qui a subi la révolution diluvienne et qui a été l'objet de la restauration par Jésus-Christ.

Nous ne signalons cette idée que

paraît monstrueux à la raison, il faut avouer qu'il plaît moins à l'imagination que les brillantes illusions de la mythologie... »

« Si la nature ou la matière a produit tous ces corps organisés, plantes, animaux et hommes, d'où vient que, depuis qu'on l'observe, elle ne produit plus rien de pareil ? la nature a-t-elle donc changé ? pourquoi cette même rencontre d'atomes, qui fit jadis tant de merveilles, n'a-t-elle plus lieu, et pourquoi s'obstine-t-elle à laisser aux êtres organisés le soin de se reproduire eux-mêmes ? »

« Les anciens qui étaient aussi ignorants en histoire naturelle qu'en physique, pouvaient croire qu'un animal se formait comme le sel, par la juxtaposition de différentes molécules réunies en vertu de certaines *forces de rapport*. Il leur était permis de conjecturer qu'une masse de boue, imprégnée et échauffée par les rayons du soleil, peut s'animaliser, tout comme ils se persuadaient que les insectes, les grenouilles, les crapauds et les lézards qu'ils trouvaient dans la fange du Nil, étaient de la boue animée par la chaleur. Mais il est inconcevable que, dans le dix-huitième siècle, après toutes les découvertes des modernes on n'ait pas honte de parler encore comme les anciens, et d'étayer un système de philosophie sur des erreurs dont le peuple même commence à se moquer. Un animal ne naît que de son semblable, c'est la loi uniforme et invariable de la nature. Rien de ce qui est organisé ne se forme par *opposition*, pas même le champignon ni la mousse. La raison s'unit à l'expérience pour rejeter les générations équivoques. Elle nous dit qu'un corps organisé est un tout qui n'a pu se former successivement, puisque chaque partie suppose l'existence des autres. C'est un système d'un nombre infini de machines qui correspondent directement, qui ont entre elles des rapports intimes, qui sont faites les unes pour les autres, et dont les forces concourent à un but général. Ce tout se développe et augmente de volume : mais, en tant que machine, il est toujours en petit ce qu'il sera en grand, de sorte que toutes les matières alimentaires ne sauraient y ajouter une fibre. »

« Imaginons pour un moment que l'aveugle concours des molécules de la matière inanimée ait réussi à produire un homme, à l'aide des lois de l'impulsion et de l'attraction. Supposons, contre toute vraisemblance, que dis-je ? contre toute certitude, que la nature ne sait plus faire aujourd'hui ce qu'elle a su faire en des temps plus reculés. Dévorons enfin toutes les absurdités qui entourent et accablent le système de l'athée ; soumettons le bon sens au préjugé et l'évidence à l'erreur ; qui est-ce qui animera cet androïde, cette matière organiquement disposée par les mains du hasard ? qui est-ce qui lui donnera la faculté de sentir, de penser, de juger et de faire des abstractions ? comment est-ce que la nature donnera l'intelligence et le sentiment, n'ayant ni sentiment ni intelligence ? Hélas ! elle n'est qu'impulsion et gravitation ; et il lui est aussi impossible de produire par là une seule pensée, qu'il l'est au néant de créer un seul atome. »

« Les matérialistes croient, en toute simplicité de cœur, que le sol de la Laponie a produit le renne, parce que cet animal est indigène à ce pays et qu'il ne peut vivre dans un climat plus doux. Que dites-vous de l'argument ? Voyez-vous ces vers qui fourmillent dans les cavités d'un vieux fromage. Ils y trouvent une nourriture et une chaleur qui leur convient ; donc c'est ce fromage qui les a produits. Une telle conclusion est fort bonne pour l'enfant qui a mangé le fromage sans se soucier du ver ; mais elle étonne dans un philosophe qui se donne pour capable de creuser les idées, et d'interpréter la nature : » Holland, *Réflexions philosophiques sur le Système de la nature*, c. 6. GOUSSET.

comme une ressource que pourraient ne pas dédaigner certains esprits qui se trouveraient embarrassés devant des découvertes paléontologiques et les récits de la Genèse considérés dans leurs tableaux chronologiques, bien que ces tableaux ne s'accordent pas, dans les éditions, sur les chiffres, et qu'à nos yeux une pure affaire de chiffres n'intéresse, comme le dit fort bien Bergier quelque part, ni « la foi » ni « les mœurs. » Le Noir.

ADAMITES ou ADAMIENS, secte d'anciens hérétiques, qu'on croit avoir été un rejeton des basilidiens et des carpocratiens, sur la fin du second siècle.

Selon saint Epiphane, ils prirent le nom d'*adamites*, parce qu'ils prétendaient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de sa création, et par conséquent devoir imiter sa nudité. Ils détestaient le mariage, soutenant que l'union conjugale n'aurait jamais eu lieu sur la terre sans le péché, et regardaient la jouissance des femmes en commun comme un privilége de leur prétendu rétablissement dans la justice originelle. Quelque incompatibles que fussent ces dogmes infâmes avec une vie chaste, quelques-uns d'eux ne laissaient pas de se vanter d'être continents, et assuraient que si quelqu'un des leurs tombait dans le péché de la chair, ils le chassaient de leur assemblée, comme Adam et Eve avaient été chassés du paradis terrestre pour avoir mangé du fruit défendu ; qu'ils se regardaient comme Adam et Eve, et leur temple comme le paradis. Ce temple, après tout, n'était qu'un souterrain, une caverne obscure, ou un poêle dans lequel ils entraient tout nus, hommes et femmes, et là, tout leur était permis, jusqu'à l'adultère et à l'inceste, dès que l'ancien ou le chef de leur société avait prononcé ces paroles de la Genèse, c. 1, ℣ 22, *Crescite et multiplicamini*. Théodoret ajoute que, pour commettre de pareilles actions, ils n'avaient pas même d'égard à l'honnêteté publique, et imitaient l'impudence des cyniques du paganisme. Tertullien assure qu'ils niaient, avec Valentin, l'unité de Dieu, la nécessité de la prière, et traitaient le martyre de folie et d'extravagance. Saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils se vantaient d'avoir des livres secrets de Zoroastre ; ce qui a fait conjecturer à M. de Tillemont qu'ils étaient livrés à la magie. *Tom.* 2. *pag*. 280.

Cette secte infâme fut renouvelée dans le XIIe siècle par un certain Tendème, connu encore sous le nom de Tanchelin, qui sema ses erreurs à Anvers, sous le règne de l'empereur Henri V. Les principales étaient, qu'il n'y avait point de distinctions entre les prêtres et les laïques, et que la fornication et l'adultère étaient des actions saintes et méritoires. Accompagné de trois mille scélérats armés, il accrédita cette doctrine par son éloquence et par ses exemples ; sa secte lui survécut peu, et fut éteinte par le zèle de saint Norbert.

D'autres *adamites* reparurent encore dans le quatorzième siècle, sous le nom de *turlupins* et de *pauvres frères*, dans le Dauphiné et la Savoie. Ils soutenaient que l'homme, arrivé à un certain état de perfection, était affranchi de la loi des passions, et que, bien loin que la liberté de l'homme sage consistât à n'être pas soumis à leur empire, elle consistait au contraire à secouer le joug des lois divines. Ils allaient tout nus, et commettaient en plein jour les actions les plus brutales. Le roi Charles V en fit périr plusieurs par les flammes : on brûla aussi quelques-uns de leurs livres à Paris, dans la place du marché aux Pourceaux, hors de la rue Saint-Honoré.

Un fanatique, nommé *Picard*, natif de Flandre, ayant pénétré en Allemagne et en Bohême au commencement du quinzième siècle, renouvela ces erreurs, et les répandit surtout dans l'armée du fameux Zisca. Malgré la sévérité de ce général, Picard trompait les peuples par ses prestiges, et et se qualifiait *fils de Dieu*. Il prétendait que, comme un nouvel Adam, il avait été envoyé dans le monde pour y rétablir la loi de nature, qu'il faisait surtout consister dans la nudité de toutes les parties du corps et dans la communauté des femmes. Il

ordonnait à ses disciples d'aller nus par les rues et les places publiques; moins réservé à cet égard que les anciens *adamites* qui ne se permettaient cette licence que dans leurs assemblées. Quelques anabaptistes tentèrent en Hollande d'augmenter le nombre des sectateurs de Picard; mais la sévérité du gouvernement les eut bientôt dissipés. Cette secte a aussi trouvé des partisans en Pologne et en Angleterre; ils s'assemblaient la nuit, et l'on prétend qu'une des maximes fondamentales de leur société était contenue dans ce vers :

Jura, perjura, secretum proderenoli.

Mosheim, qui a examiné de près l'histoire de ces fanatiques, pense que le nom de *Picards* ne leur venait pas d'un chef ainsi appelé, mais que c'était une corruption du nom de *begghards* ou *bigghards*. *Voyez* ce mot. Leur maxime capitale était que, quiconque use d'habits pour couvrir sa nudité, et n'est pas capable de voir sans émotion le corps nu d'une personne d'un sexe différent du sien, n'est pas encore *libre*, c'est-à-dire, suffisamment dégagé des affections corporelles. Il était impossible qu'avec un pareil principe, suivi dans la pratique, il ne se passât rien de criminel dans leurs assemblées. Aussi Mosheim n'est point de l'avis de Basnage, qui a voulu justifier les *Picards* ou *adamites* de Bohême, et qui les a confondus avec les Vaudois. *Trad. de l'Histoire ecclésias. de Mosheim*, t. 3, page 472.

Quelques savants sont dans l'opinion que l'origine des *adamites* remonte beaucoup plus haut que l'établissement du christianisme : ils se fondent sur ce que Maacha, mère d'Asa, roi de Juda, était grande prêtresse de Priape, et que, dans les sacrifices nocturnes que les femmes faisaient à cette idole obscène, elles paraissaient toutes nues. Le motif des *adamites* n'était pas le même que celui des adorateurs de Priape; et l'on a vu, par leur théologie, qu'ils n'avaient pris du paganisme que l'esprit de débauche, et non le culte de Priape.

BERGIER.

ADÉODAT. (*Théol. hist. pap.*) — Le règne de ce pape n'eut rien de remarquable. Il était de Rome, il fut élevé au Saint-Siége en 672; et il l'occupa quatre ans. Ce ne fut pas, ainsi que le prétend l'encyclopédie d'Ersch et de Gruber, sous son pontificat que les Lombards abandonnèrent l'arianisme et revinrent à l'Eglise ; ce fait avait eu lieu deux générations plus tôt par l'influence de Théodelinde. Ce pape est quelquefois désigné sous le nom d'Adéodat II. C'est ce qui arrive quand on change le nom du pape *Deusdedit* en celui d'Adéodat I.

LE NOIR.

ADESSENAIRES, nom formé par Pratéolus du verbe latin *adesse*, être présent, et employé pour désigner les hérétiques du seizième siècle, qui reconnaissaient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, mais dans un sens différent de celui des catholiques.

Ces hérétiques sont plus connus sous le nom d'*Impanateurs*; leur secte était divisée en quatre branches : les uns soutenaient que le corps de Jésus-Christ est dans le pain, d'autres qu'il est alentour du pain, d'autres qu'il est sur le pain, d'autres qu'il est sous le pain. *Voyez* IMPANATION.

BERGIER.

ADIAPHORISTES, nom formé du grec, ἀδιάφορος, *indifférent.*

On donna ce titre, dans le XVIe siècle, aux luthériens mitigés, qui adhéraient aux sentiments de Mélanchton, dont le caractère pacifique ne s'accommodait point de l'extrême vivacité de Luther. Conséquemment, l'an 1348, l'on appela ainsi ceux qui souscrivirent à l'*intérim* que l'empereur Charles-Quint avait fait publier à la diète d'Augsbourg. *Voyez* LUTHÉRIENS.

Cette diversité de sentiments parmi les luthériens causa entre leurs docteurs une contestation violente : il était question de savoir : 1° s'il est permis de céder quelque chose aux ennemis de la vérité dans les choses purement indifférentes, et qui n'intéressent point essentiellement la religion; 2° si les choses que Mélanchton et ses partisans jugeaient indifférentes

l'étaient véritablement. Ces disputeurs, qui appellaient *ennemis de la vérité* tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, n'avaient garde d'avouer que les opinions ou les rites auxquels ils étaient attachés, étaient indifférents au fond de la religion. *Voyez* MÉLANCHTONIENS. BERGIER.

ADI-BOUDDHA. (*Théol. mixt. scien. hist.*) — *Adi-Bouddha* est le nom du premier être dans la théologie bouddhiste, espèce d'hérésie du brahmanisme qui consista principalement à abolir les castes, sur lesquelles était fondé tout l'organisme social de ce culte antique des contrées qu'arrose le Gange. Adi-Bouddha s'incarne, pour se manifester, dans les bouddhas, espèces d'hommes-dieux qui apparaissent sous la forme humaine et qui opèrent les réformes dont l'humanité a besoin. Le mouni (moine) Çakia fut une de ces manifestations, les plus éminentes, et il revient perpétuellement sur la terre, au moins d'après la croyance des lamas du Thibet, dans les bouddhas vivants du palais de Lhassa. Chaque fois que ce souverain spirituel, qui est le grand lama, meurt, on jette le sort sur tous les villages de la contrée, puis, dans le village que le sort a désigné, sur tous les enfants. L'enfant sur lequel le sort tombe, est alors emporté dans le palais de la capitale, et il n'en sortira plus jusqu'à ce qu'il meure : c'est le bouddha vivant, l'Adi-bouddha incarné , la résurrection de Çakiamouni, que nul ne voit plus autrement qu'en quelques rares apparitions dans une niche qui s'ouvre devant le public à certains jours de fête.

Ne faut-il pas qu'il y ait dans l'humanité une idée bien enracinée du principe fondamental sur lequel repose le Christianisme, pour que l'on en trouve de pareils symboles dans les cultes qui lui sont le plus étrangers.

Et ce n'est pas seulement *Adi-Bouddha*, le premier être des bouddhistes, qui s'incarne de la sorte pour sauver le genre humain ; c'est aussi Brahma, l'être unique, la cause et l'essence de toutes choses, des brahmanistes hindous, sectateurs de l'orthodoxie primitive, qui a ses incarnations, ses avatars. La première manifestation de Brahma est brahmâ (par a long), qui fut le créateur des mondes, et en même temps, la première personne de la trinité; Brahma fut brahmâ pour créer, puis il s'incarna à diverses reprises pour sauver les hommes, sous des noms et des formes diverses qui ne furent autre chose que des dieux-hommes. Krichna fut un de ces avatars.

Telle est l'idée fondamentale de toute la mythologie hindoue; on la retrouve partout dans les poëmes, dans les offices religieux, dans les emblèmes, dans les hymnes sacrées, dans les sculptures et dans les tableaux.

Expliquez donc un tel phénomène, qui n'est pas non plus sans avoir ses variantes, plus ou moins surchargées, dans les autres cultes de l'antique Orient, tous bien antérieurs au Christianisme, sans avoir recours à l'existence d'une idée, quelle qu'en soit l'origine, d'une intervention surhumaine dans les choses de la terre, poussée jusqu'à son plus fort paroxisme, qui est l'homme-dieu. LE NOIR.

ADJURATION. Commandement que l'on fait au démon, de la part de Dieu, de sortir du corps d'un possédé, ou de déclarer quelque chose.

Ce mot est dérivé du latin *adjurare*, conjurer, solliciter avec instance; et l'on a ainsi nommé les formules d'exorcisme, parce qu'elles sont presque toutes conçues en ces termes : *Adjuro te, spiritus immunde, per Deum vivum, ut*, etc.

Dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*, l'on a blâmé les curés qui font des *adjurations* ou des exorcismes contre les orages et contre les animaux nuisibles; nous en parlerons au mot EXORCISME. BERGIER.

ADONAI, est parmi les Hébreux un des noms de Dieu; il signifie *mon Seigneur*. Les massorètes ont mis sous le nom que l'on lit aujourd'hui, *Jehovah*, les points qui conviennent aux consonnes du mot *Adonai*, parce qu'il était défendu, chez les Juifs, de prononcer le nom propre de Dieu, et qu'il n'y avait que le grand prêtre qui

eût ce privilége, lorsqu'il entrait dans le sanctuaire. Les Grecs ont aussi mis le nom *Adonaï* à tous les endroits où se trouve le nom de Dieu. Le mot *Adonaï* est tiré de la racine *don*, qui, dans toutes les langues, signifie élévation, grandeur, au propre et au figuré. Les Grecs l'ont traduit par Κύριος et les Latins par *Dominus*. Il s'est dit aussi quelquefois des hommes, comme dans ce verset du ps. 104, *Constituit eum Dominum domus suæ*, en parlant des honneurs auxquels Pharaon éleva Joseph. *Voy*. Génébrard, Le Cler, Cappel, *De nomine Dei tetragram*.

BERGIER.

ADOPTIENS, hérétiques du huitième siècle, qui prétendaient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'était pas fils propre ou fils naturel de Dieu, mais seulement son fils adoptif. C'était renouveler l'erreur de Nestorius.

Cette secte s'éleva sous l'empire de Charlemagne, vers l'an 778, à cette occasion : Elipand, archevêque de Tolède, ayant consulté Félix, évêque d'Urgel, sur la filiation de Jésus-Christ, cet évêque répondit que Jésus-Christ, en tant que Dieu, est véritablement et proprement fils de Dieu, engendré naturellement par le Père; mais que Jésus-Christ, en tant qu'homme ou fils de Marie, n'est que fils adoptif de Dieu ; décision à laquelle Elipand souscrivit. Le pape Adrien, averti de cette erreur, la condamna dans une lettre dogmatique adressée aux évêques d'Espagne.

On tint, en 791, un concile à Narbonne, où la cause des deux évêques espagnols fut discutée, mais non décidée. Félix se rétracta, puis revint à ses erreurs; et Elipand, de son côté, ayant envoyé à Charlemagne une profession de foi qui n'était pas orthodoxe, ce prince fit assembler un concile nombreux à Francfort, en 794, où la doctrine de Félix et d'Elipand fut condamnée, de même que dans celui de Forli, de l'an 795, et peu de temps après dans le concile tenu à Rome sous le pape Léon III.

Félix d'Urgel passa sa vie dans une alternative continuelle d'abjurations et de rechutes, et la termina dans l'hérésie; il en fut de même d'Elipand.

Geoffroy de Clairvaux impute la même erreur à Gilbert de la Poirée; Scot et Durand semblent ne s'être pas assez éloignés de cette opinion, qui paraît retomber dans celle de Nestorius.

L'erreur dont nous parlons fut réfutée avec succès par saint Paulin, patriarche d'Aquilée, et par Alcuin. Dans la vie que Madrissi a donnée du premier, il a discuté plusieurs faits concernant Elipand et Félix d'Urgel, qui n'avaient pas encore été suffisamment éclaircis. *Histoire de l'Eglise gallic.*, t. 5, an. 797, 799.

BERGIER

ADOPTION, dans le sens théologique, est la grâce que Dieu nous a faite par le baptême ; ce sacrement nous imprime le caractère d'enfants adoptifs de Dieu, de frères de Jésus-Christ, d'héritiers du bonheur éternel : droit précieux duquel sont privés ceux qui ne sont pas baptisés. « Voyez, dit aux fidèles l'apôtre saint » Jean, quelle bonté Dieu le Père » a eue pour nous, de nous accorder » le nom et les droits d'enfants de Dieu. » *I Joan.*, c. 3, ℣ 1. Or, continue » saint Paul, si nous sommes enfants, » nous sommes aussi héritiers de » Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ. » *Rom.*, c. 8, ℣ 17. Dieu est le père de tous les hommes, puisqu'il est le créateur et le bienfaiteur de tous, non-seulement dans l'ordre de la nature, mais dans celui de la grâce ; il ne refuse à aucun les secours nécessaires et suffisants dont il a besoin pour parvenir au salut. Dieu est néanmoins plus particulièrement le Père des chrétiens, puisqu'il leur donne, par le baptême, une nouvelle naissance, et qu'il leur accorde des grâces de salut plus puissantes et plus abondantes qu'au reste des hommes. *Voyez* ENFANT DE DIEU. BERGIER.

ADORATION, ADORER. Ce terme, pris dans sa signification littérale, signifie porter la main à la bouche, baiser sa main par un sentiment de vénération. Dans tout l'Orient ce geste est une des plus grandes marques de respect et de soumission : il a été

en usage à l'égard de Dieu et à l'égard des hommes. Il est dit dans le livre de Job, c. 31, ℣ 17 : « Si j'ai » regardé le soleil dans son éclat, et » la lune dans sa clarté ; si j'ai baisé ma main avec une joie secrète, » ce qui est un très-grand péché, et » une manière de renier le Dieu très- » haut. » Dans le troisième livre des Rois, c. 19, ℣ 18 : « Je me réserverai » sept mille hommes qui n'ont pas » fléchi le genou devant Baal, et » toutes les bouches qui n'ont pas » baisé leurs mains pour *l'adorer.* » Minutius Félix dit que Cécilius passant devant la statue de Sérapis, baisa sa main, comme c'est la coutume du peuple superstitieux. Ceux qui *adorent,* dit saint Jérôme, ont coutume de baiser la main et de baiser la terre ; les Hébreux, selon le génie de leur langue, mettent le baiser pour *l'adoration:* il est dit, *Ps.* 2, ℣ 12, « Baisez le fils, de peur qu'il ne s'ir- » rite », c'est-à-dire, *adorez*-le, et soumettez-vous à son empire.

Pharaon parlant à Joseph, lui dit : « Tout mon peuple baisera la main » à votre commandement. Il recevra » vos ordres comme ceux du roi. » Abraham *adore* le peuple d'Hébron, *Gen.*, c. 23, ℣ 7 et 12. La Sunamite *adore* Elisée qui avait ressuscité son fils, *IV Reg.*, c. 4, ℣ 37, etc. Dans ces divers passages, le terme *adorer* ne signifie certainement pas la même chose ni la même espèce de culte.

Lorsqu'il est employé à l'égard de Dieu, il signifie le culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu seul ; lorsqu'il est mis en usage à l'égard des idoles, c'est un acte d'idolâtrie ; si l'on s'en sert à l'égard des hommes, ce mot n'exprime qu'un culte purement civil. La même équivoque a lieu dans l'hébreu comme dans les autres langues.

Baiser la main, fléchir les genoux, se prosterner, sont des signes extérieurs, dont le sens varie selon l'intention de ceux qui les emploient.

C'est donc mal à propos que les protestants se sont élevés contre notre croyance, parce que nous disons *adorer la croix,* et que nous donnons des marques de respect à la vue de ce signe de notre rédemption. Il est évident que nous ne prenons pas alors le terme d'*adoration* dans le même sens que par rapport à Dieu, que ce culte se rapporte à Jésus-Christ Homme-Dieu ; qu'il ne se borne ni à la matière, ni à la figure de la croix. *Voyez* l'*Exposition de la Foi catholique* par Bossuet.

Vainement ils disent que Dieu seul doit être *adoré ;* si par là ils entendent *honoré comme Etre suprême,* cela est vrai ; s'ils entendent *honoré comme être respectable,* c'est une fausseté. Le culte, l'honneur, le respect, doivent être proportionnés à la dignité des personnages auxquels ils sont adressés, et il serait absurde de soutenir que le respect n'est dû qu'à Dieu. *Voyez* CULTE.

Ils disent et répètent sans cesse que nous *adorons* les saints, leurs images, leurs reliques. C'est toujours la même équivoque. Nous honorons les saints, et nous leur témoignons du respect, mais non le même respect qu'à Dieu ; nous respectons leurs images, à cause de ce qu'elles représentent, et leurs reliques, parce qu'elles leur ont appartenu ; mais nous ne les *adorons* pas, si par *adorer* l'on entend le culte suprême. Quand quelques auteurs catholiques, peu exacts dans leurs expressions, auraient mal appliqué le terme d'*adoration*, cela ne prouverait encore rien ; puisque notre croyance est clairement exposée dans tous nos catéchismes. *Voyez* PAGANISME, § XI.

Une autre grande question entre les protestants et nous, est de savoir si l'on doit *adorer* l'Eucharistie ; cela dépend de savoir si Jésus-Christ y est véritablement, ou s'il n'y est pas. *Voyez* EUCHARISTIE, § IV.

On nomme encore *adoration* l'hommage que les cardinaux rendent au pape après son élection, et une manière extraordinaire d'élection, qui se fait lorsque la foule des cardinaux va subitement se prosterner devant l'un d'entre eux et le proclame pape. Ces termes équivoques ne peuvent induire en erreur que ceux qui ne font pas attention aux bizarreries du langage, ou qui veulent se tromper eux-mêmes par l'abus des termes.

Au mot PAGANISME, § XI, nous

réfuterons la notion que quelques protestants ont voulu donner de l'*adoration*, afin de persuader que les catholiques *adorent* les saints et les images. BERGIER.

ADORATION PERPÉTUELLE. (*Théol. hist. confr.*) — Nous empruntons au dict. Encycl. de théol. cath. l'explication suivante de cette pieuse institution:

« Il y a dans beaucoup de diocèses une confrérie dont le but est d'adorer le Saint Sacrement, de telle sorte qu'il n'y ait pas une heure du jour ni de la nuit durant laquelle au moins une personne ne soit en prière devant le Saint Sacrement exposé. A cette fin on distribue les lieux et les personnes en un certain ordre; on marque à chacune des personnes qui prennent part à la dévotion l'heure à laquelle elle se rendra dans l'église désignée pour y adorer en silence. Cette pratique est fréquente aussi dans les couvents. La pensée qui en est la base est à la fois extrêmement tendre et essentiellement catholique. C'est une imitation des saints anges, dont l'occupation est d'adorer sans interruption le Seigneur; c'est une pieuse anticipation sur la béatitude future.

En France on nomme Sacramentaires les jeunes filles qui se sont associées en vue de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement de l'autel. » LE NOIR.

ADRAMÉLEC. *Voy.* SAMARITAINS.

ADRIANISTES. Théodoret met les *adrianistes* au nombre des hérétiques qui sortirent de la secte de Simon le magicien; mais aucun autre auteur n'en parle. Théodoret, *livre I.* des *Fables hérétiques*, c. 1.

Les sectateurs d'Adrien Hamstédius, l'un des novateurs du seizième siècle, furent appelés de ce nom. Il enseigna premièrement dans la Zélande, et ensuite en Angleterre: que l'on était libre de garder les enfants durant quelques années sans leur conférer le baptême; que Jésus-Christ avait été formé de la semence de la femme, et qu'il n'avait fondé la religion chrétienne que pour certaines circonstances. Outre ces erreurs et quelques autres pleines de blasphèmes, il souscrivait à toutes celles des anabaptistes. *Pratéol. Sponde, Lindan.* - BERGIER.

ADRIEN. (*Théol. hist. pap.*) — L'histoire ecclésiastique nous présente six papes sous le nom d'Adrien.

ADRIEN I, né à Rome, fut élu en 772, fut l'ami intime de Charlemagne et régna 24 ans. Assiégé dans Rome par le roi des Lombards, Didier, il fut délivré par le roi franc qu'il avait appelé à son secours, et fut doté par lui en 774 de nouvelles possessions ajoutées à celles qu'il tenait déjà de son père Pépin le Bref. Charlemagne visita une seconde fois l'Italie en 776 pour défendre Adrien contre les ducs de Naples et de Bénévent et beaucoup d'autres ennemis. Il y revint encore en 781. Bientôt après, l'impératrice Irène invita Adrien à convoquer le 7e concile œcuménique, 2e de Nicée, pour terminer la controverse des images; Adrien accéda volontiers à cette demande, envoya au concile des légats et confirma ses décisions (787). Cette année même Charlemagne revint à Rome pour la quatrième fois; il protesta avec les Francs contre le concile, mais n'en resta pas moins l'ami du pape; celui-ci mourut en 787, et le grand roi le pleura amèrement; ce fut lui qui composa en distiques latins l'épitaphe qu'on peut encore lire à Rome sur son tombeau. Adrien fut un des principaux pontifes du règne desquels prend date l'indépendance de Rome et la puissance de la papauté.

ADRIEN II, élu en 867, régna quatre ans. « Il avait déjà refusé deux fois, dit M. Héfélé, la dignité pontificale, à laquelle le désignaient ses vertus, sa pureté, sa bienfaisance, et il la refusait une troisième fois, malgré l'unanimité de l'élection, quand la ferme volonté du peuple le détermina à accepter. Il avait soixante-quinze ans. Voigt dit, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Grubert, qu'il y avait précisément alors à Rome des députés de Louis le Débonnaire. Chacun devine que c'est un anachronisme; car Louis le Débonnaire mourut en 840.

Au moment de l'élection d'Adrien, c'était Louis II, fils de Lothaire Ier et petit-fils de Louis le Débonnaire, qui régnait. Adrien II fut le successeur du grand pape Nicolas Ier, qui lui légua la guerre contre Lothaire II, duc de Lorraine, coupable d'avoir illégalement répudié sa femme. Trompé par Lothaire, qui lui avait promis par serment qu'il n'aurait plus de commerce avec Waldrade, sa femme illégitime, Adrien le releva de l'excommunication et lui donna de sa main la communion. Lothaire étant mort peu de temps après (869), sa fin prématurée fut considérée comme un châtiment de son mensonge, et la considération du Pape s'accrut par cette espèce de jugement de Dieu. Adrien agit en vrai Pape dans la lutte des Carlovingiens, au sujet de la Lorraine, lorsque la mort de Lothaire II en eut rendu la possession vacante; il éleva publiquement la voix en faveur de l'héritier légitime, l'empereur Louis II, que ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique avaient dépouillé de son héritage. Il défendit aussi vigoureusement contre Hincmar, archevêque de Reims, la suprématie papale, et entre autres ce principe: « qu'un évêque ne peut être déposé que par le Pape, et non par un synode provincial. » Il ne vit pas la fin de cette dispute, étant mort en 872. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la grande lutte avec Photius de Constantinople. »

ADRIEN III, élu en 884, ne régna que seize mois. La lutte avec Photius continua sous son pontificat. Adrien avait formé le projet d'élever, à la mort de Charles le Gros, un grand d'Italie à la royauté de ce pays ; mais il mourut avant Charles, en se rendant à une diète d'Allemagne.

ADRIEN IV, petit mendiant anglais, fut admis comme domestique au couvent de Saint-Rufus, près d'Avignon ; il ne tarda pas à devenir frère, il fut ensuite élu abbé du couvent. Ses religieux s'étant plaints au pape de sa sévérité, Eugène III, disciple de S. Bernard, éleva Adrien à la dignité de cardinal légat en Norwége. En 1154, élu Pape à l'unanimité, il eut à soutenir la fameuse lutte contre Frédéric Barberousse durant laquelle il mourut, le Ier septembre 1159. Il avait eu également à lutter contre Guillaume Ier roi de Sicile, et l'avait obligé à reconnaître solennellement la suzeraineté du Pape sur ce royaume, qui, dès l'origine de la puissance normande en Italie, avait été déclaré fief papal. A cette époque aussi le fameux Arnauld de Brescia avait, dans Rome même, attaqué la puissance temporelle des Papes et trouvé beaucoup d'adhérents parmi les Romains, mais Adrien, par l'interdit qu'il prononça contre la ville, obligea celle-ci à chasser le tribun démocrate, lequel tomba entre les mains de Barberousse. Adrien recouvra la possession temporelle de Rome.

ADRIEN V, de la famille des Fiesque, de Gênes, était le neveu du Pape Innocent IV; il monta malade sur le Saint-Siége (1276) et mourut trente-huit jours après.

ADRIEN VI était issu d'un artisan d'Utrecht; son savoir lui valut une chaire à l'université de Louvain, et l'honneur d'être choisi en 1507 par l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier pour être le précepteur de son petit-fils Charles, depuis Charles-Quint. Adrien gagna tellement la faveur de son royal élève qu'en 1515, lorsque la mort de Ferdinand le Catholique devint imminente, Charles envoya Adrien en Castille, avec la mission d'observer de près les dispositions de l'Espagne et de prendre possession du royaume au nom de son maître, au moment où Ferdinand mourrait.

Celui-ci étant mort le 23 janvier 1516, et le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède, désigné dans le testament de Ferdinand comme régent du royaume jusqu'à l'arrivée de Charles, ayant voulu s'emparer du gouvernement, Adrien parut avec un document signé de la main de Charles, qui le nommait, en cas de décès du roi, au nom du prince héréditaire, régent de Castille. Une lutte paraissait inévitable ; mais les juristes rendirent une décision favorable aux prétentions de Ximénès. Le cardinal proposa à son adversaire de s'en remettre à la décision de Charles

lui-même pour le choix de celui qui serait régent en Espagne jusqu'à son arrivée et d'administrer ensemble jusqu'à ce moment. Charles décida que Ximénès remplirait les fonctions d'administrateur du royaume, et Adrien celles de son envoyé. La même année 1516, Adrien, sur la proposition de Ximénès, fut élu évêque de Tortose, en Espagne, et grand inquisiteur d'Aragon. Néanmoins les rapports des deux prélats n'étaient pas toujours bienveillants. Aussi, lorsqu'en 1517, Adrien fut nommé cardinal, Ximénès s'efforça de l'éloigner des Castilles, mais n'en vint pas à bout. Et en 1522 Charles, devenu empereur d'Allemagne, après avoir nommé Adrien administrateur du royaume, le fit élire Pape. « Adrien, dit M. Héfélé, pensait arrêter les progrès de la réforme en abolissant divers abus de l'Église et de la cour romaines ; car le vieux professeur de théologie pensait que la dogmatique luthérienne ne pouvait être prise au sérieux par personne, qu'elle n'avait qu'une valeur d'opposition, en ce qu'elle attaquait des abus réels dans l'Église, et que, ces abus détruits, les Luthériens en viendraient bientôt à abandonner leur doctrine de la grâce. Il se trompait, ne voyait en général la chose que par le dehors, et ne serait point parvenu à apaiser l'orage déchaîné, lors même qu'il aurait pu réaliser des plans de réforme qui ne portaient que sur des détails. Adrien mourut après un an et demi de règne, le 14 septembre 1523. Ce pontife savant, pieux, vertueux, s'était montré, comme prince, inférieur aux circonstances. Il fut peu regretté. »

C'est ce pape qui avait fait un traité de théologie dans lequel il se prononçait formellement contre l'infaillibilité du pontife romain. Devenu pape, il fit rééditer ce même traité sans y rien modifier; son opinion n'avait pas changé. Mais il n'émit aucune décision *ex cathedra* dans le sens de sa manière de voir, et cela seul importe.

LE NOIR.

ADSO. (*Théol. hist. biogr. et bibliog.* — Un des principaux écrivains ecclésiastiques du Xe siècle, abbé, de Montier-en-der; il reçut l'instruction dans le couvent de Luxeuil, professa à Toul, dirigea le couvent de Montier depuis 960, et se distingua par son zèle pour l'Église, par la gravité de ses mœurs, par sa science et par ses écrits. Il fut aussi prédicateur. Il mourut en 992 dans un pélerinage à Jérusalem.

Adso composa des hymnes, fit un arrangement métrique du IIe livre des *dialogues du pape Grégoire*, écrivit plusieurs *Vies de Saints*, et une *lettre à la reine Gerberge* sur l'Antechrist.

LE NOIR.

ADULTÈRE, crime de ceux qui violent la foi conjugale. Les jurisconsultes ne donnent ordinairement ce nom qu'à l'infidélité d'une personne mariée ; mais les théologiens appellent aussi *adultère* le crime d'une personne libre qui pèche avec une personne mariée ; parce que l'une et l'autre coopèrent à la violation de la foi jurée ; si tous deux sont mariés, c'est alors un *double adultère*. Aussi la loi de Moïse, qui condamne à la mort les *adultères* de l'un et de l'autre sexe, *Levit.*, c. 20, ℣ 10 ; *Deut.*, c. 22, ℣ 22, n'exempte point de la peine le coupable non marié : la loi du décalogue, qui défend à tout homme de convoiter la femme de son prochain, n'excepte personne, non plus que la décision portée par Jésus-Christ, *Math.*, c. 5, ℣ 28; que celui qui regarde une femme pour s'exciter à de mauvais désirs, a déjà commis l'*adultère* dans son cœur. Saint Paul s'exprime d'une manière aussi générale, en disant que si une femme, pendant la vie de son mari, habite avec un autre homme, elle sera coupable d'*adultère*. *Rom.*, c. 7, ℣ 3.

La sévérité de ces lois et de cette morale est évidemment fondée sur l'intérêt de la société. S'il y a un crime capable de troubler l'ordre public et de faire commettre d'autres forfaits, c'est celui dont nous parlons. Plus les devoirs qu'impose l'état du mariage sont grands, plus il importe que cet engagement soit sacré et inviolable. Les droits des deux conjoints sont égaux ; quel que soit celui

des deux qui les foule aux pieds, il est, aux yeux de Dieu et de la religion, coupable du même crime. A la vérité, l'infidélité de la femme entraîne des conséquences plus fâcheuses, puisqu'elle l'expose à placer dans sa famille un enfant adultérin, qui enlèvera injustement aux enfants légitimes une partie de leur héritage, et qui sera pour le mari une charge de plus. Mais, d'autre part, un mari infidèle, quelle que soit la personne à laquelle il s'attache, fait à son épouse l'injure la plus sensible, et à ses enfants un tort irréparable ; il n'est pas rare de voir des pères perfides témoigner, pour les fruits de leur débauche, plus d'attachement que pour ceux de l'union conjugale.

Ce crime une fois commis, il ne reste plus d'estime, plus de confiance, plus de tendresse mutuelle entre les époux ; le lien qui devait faire leur bonheur leur devient insupportable. De là naissent les divisions éclatantes, les séparations scandaleuses, les diffamations réciproques, les haines déclarées entre les familles. A quels excès ne sont pas capables de porter la jalousie, la vengeance, la fureur? Quels exemples pour des enfants qui auraient dû trouver des modèles de vertu dans ceux de qui ils ont reçu le jour! Quelle reconnaissance, quel respect peuvent-ils avoir pour eux?

Lorsque les mœurs d'une nation sont dépravées, que l'irréligion, le luxe, l'épicuréisme ont étouffé tous les sentiments et perverti tous les principes, ce désordre ne peut pas manquer de devenir commun; l'on n'en rougit plus, et l'on ferme les yeux sur toutes les conséquences. L'on disserte alors et l'on déclame contre l'indissolubilité du mariage ; on soutient la justice et la nécessité du divorce. Un crime peut-il donc rendre nécessaire un autre crime? C'est augmenter le mal, au lieu d'y remédier. *Voyez* DIVORCE.

Jésus-Christ, plus sage que tous les dissertateurs, a pris le seul moyen efficace de le prévenir, en fermant toutes les avenues qui peuvent y conduire, en condamnant le simple désir de l'impudicité; pour conserver les corps chastes, dit saint Jean Chrysostome, il s'est attaché à purifier les âmes, *t.* 7, *Hom.* 17, *in Matth.* En rétablissant le mariage dans sa sainteté primitive, il a voulu bannir les désordres qui le rendent malheureux.

Le sentiment commun des théologiens protestants, est que ce divin maître a permis le divorce ou la rupture du mariage, en cas *d'adultère* ; nous prouverons le contraire au mot DIVORCE.

Certains critiques ont été scandalisés de ce que Jésus-Christ ne voulut pas condamner la femme *adultère. Joann.*, c. 8, ℣ 3. S'il l'avait condamnée, ces censeurs téméraires déclameraient encore plus fort. 1° Le Sauveur n'était ni juge ni magistrat ; il ne voulut pas seulement en faire les fonctions pour accorder deux frères qui contestaient sur leur héritage. *Luc.*, c. 12, ℣ 14. 2° Les scribes et les pharisiens, qui accusaient cette femme, ne l'étaient pas non plus ; ce n'était point le zèle pour l'observation de la loi qui les faisait agir, mais le désir de tendre un piége au Sauveur. Dès qu'ils virent que leur hypocrisie était démasquée, il se retirèrent tout confus. 3° En usant d'indulgence envers l'accusée, il n'ôtait pas aux magistrats le pouvoir de la punir, si elle était véritablement coupable, et ce n'était point à lui de poursuivre sa condamnation ; il était venu, non pour perdre les pécheurs, mais pour les sauver. 4° En disant aux accusateurs : *Que celui d'entre vous qui est sans péché jette la première pierre*, il ne décidait pas qu'il faut être sans péché pour juger un criminel, puisque encore une fois il n'y avait point là de juges, et que cette femme n'avait été ni convaincue ni condamnée. Si tel avait été le sens de sa réponse, les scribes et les pharisiens ne se seraient pas tus ; mais elle leur fit sentir que Jésus-Christ connaissait leurs motifs et leur dessein ; c'est ce qui les couvrit de confusion, et les fit retirer l'un après l'autre.

Cette histoire manquait autrefois dans plusieurs exemplaires de l'évangile de saint Jean ; saint Augustin et d'autres auteurs ont pensé qu'elle avait été omise exprès par des copistes, qui craignaient que l'on n'en tirât des

conséquences fâcheuses comme font aujourd'hui les incrédules. Fausse prudence, mais qui heureusement n'a pas eu de succès. Cette narration nous fait admirer la sagesse et la charité du Sauveur; elle ne peut inspirer une fausse confiance aux pécheurs mais seulement leur apprendre que s'ils se repentent, Jésus-Christ est toujours prêt à leur pardonner. C'est encore une bonne leçon pour les zélateurs hypocrites qui déclament contre la négligence et la douceur des magistrats, pendant qu'ils seraient eux-mêmes en danger d'être punis, si les lois étaient observées à la rigueur.

BERGIER.

ADVERSITÉ. *Voyez* AFFLICTION.

ÆGIDIUS DE VITERBE. (*Théol. hist. biogr. et bibliog.*) — Il fut général de l'ordre des Augustins, très-fort sur le grec et sur l'hébreu, prédicateur et poëte. Il assista, en 1512, au concile de Latran, fut nommé cardinal en 1517, fut successivement évêque d'un grand nombre de diocèses, et légat dans plusieurs cours; enfin, il devint en 1523 promoteur de son ordre et, pour comble de dignités, patriarche de Constantinople. Il mourut à Rome en 1542, quand il semblait destiné à la tiare.

On trouve dans Martène un choix de ses écrits, Collect. Nov. t. III. M. Düx indique les suivants: « *Historia viginti annorum per totidem Psalmos digesta*; le même ouvrage porte aussi le titre: *de Sæculorum dispositione*; le manuscrit s'en trouve à Rome chez les Augustins. Cet ouvrage est identique encore avec celui que plusieurs savants intitulent: *Commentarius in quosdam Psalmos*; puis: *Commentarius in L. Sententiarum usque ad dist.* 17, *ad mentem Platonis.* — *Epistolarum familiarum ad Gabrielem Venetum liber, et diversarum ad diversos lib. VI.* Ensuite: *Eclogæ sacræ tres*; *Dictionarium, sive liber radicum Hebr.*; *Annotationes in tria priora capita Geneseos*; *Libellus de Ecclesiæ incremento*; *Liber dialogorum et oratio quam in principio concilii Lateranensis, anno* 1512, *habuit.* Ce discours se trouve dans les actes de ce concile, dans la Collection des Conciles de Hardouin, t. IX, p. 1576. Il y a aussi dans Montfaucon (*in Biblioth. Mss.*, t. II, p. 779) l'écrit: *Informatio contra Lutheranam sectam pro Sedis apostolicæ auctoritate*, etc., Conf. Alb. Fabricii *Bibl. Lat.*, t. I, p. 24. »

LE NOIR.

ÆNEAS SYLVIUS. *V.* Pie II.

AÉRIENS. Sectaires du quatrième siècle, qui furent ainsi appelés d'Aérius, prêtre d'Arménie, leur chef. Les *aériens* avaient à peu près les mêmes sentiments sur la Trinité que les ariens; mais ils avaient de plus quelques dogmes qui leur étaient propres et particuliers; par exemple, que l'épiscopat n'est point un ordre différent du sacerdoce, et qu'il ne donne aux évêques le pouvoir d'exercer aucune fonction qui ne puisse être faite par les prêtres. Ils fondaient ce sentiment sur plusieurs passages de saint Paul et singulièrement sur celui de la première épître à Timothée, c. 4, ℣ 14, où l'apôtre l'exhorte à ne pas négliger le don qu'il a reçu par l'imposition des mains des prêtres. Sur quoi Aérius observe qu'il n'est pas là question d'évêques, et qu'il est clair par ce passage que Timothée reçut l'ordination par la main des prêtres.

Saint Epiphane, *Hæres.* 75, s'élève avec force contre les *aériens*, en faveur de la supériorité des évêques. Il observe judicieusement que le mot *presbyterii*, dans saint Paul, renferme les deux ordres d'évêques et de prêtres, tout le sénat, toute l'assemblée des ecclésiastiques d'un même endroit, et que c'était dans une pareille assemblée que Timothée avait été ordonné. *Voyez* PRESBYTÈRE, ÉVÊQUE.

Les disciples d'Aérius soutenaient encore, après leur maître, que les prières pour les morts étaient inutiles; que les jeûnes établis par l'Eglise, et surtout ceux du mercredi, du vendredi et du carême, étaient superstitieux; qu'il fallait plutôt jeûner le dimanche que les autres jours, et qu'on ne devait plus célébrer la Pâque. Ils appelaient par mépris *antiquaires*, les fidèles attachés aux cérémonies prescrites par l'Eglise et aux traditions ecclésiastiques. Les *aériens* se réuni-

rent aux catholiques pour combattre les rêveries de cette secte, qui ne subsista pas longtemps. Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. 9, p. 87.

Comme la plupart des erreurs soutenues par Aérius ont été renouvelées par les protestants, il est de leur intérêt de justifier cet hérétique. Ils disent que son principal but était de réduire le christianisme à sa simplicité primitive. « Ce dessein, dit Mosheim, est » louable; mais les principes qui y » portent et les moyens que l'on em- » ploie sont souvent répréhensibles à » plusieurs égards, et tel peut avoir » été le cas de ce réformateur. » *Hist. ecclésiast.*, 4e siècle, 2e part., c.3, § 21. Ainsi, selon Mosheim, Aérius pouvait avoir tort pour la forme, mais il avait raison pour le fond. « Son opi- » nion, dit-il encore, plut beaucoup » à plusieurs bons chrétiens qui » étaient las de la tyrannie et de » l'arrogance de leurs évêques. »

Mais nous soutenons que ce réformateur, très-semblable à ceux du seizième siècle, était répréhensible et condamnable à tous égards. 1° Etait-ce à un simple prêtre, sans autorité et sans mission, de vouloir réformer la croyance et la pratique de l'Eglise universelle? S'il croyait y apercevoir des innovations et des abus, il pouvait faire des représentations modestes et respectueuses aux pasteurs auxquels il appartenait d'y pourvoir; mais se révolter contre son évêque, lui débaucher ses diocésains, se séparer de l'Eglise pour devenir chef de secte et de parti, c'est une conduite condamnée par les apôtres, et que rien ne peut excuser. 2° Le motif qui faisait agir Aérius était connu : c'était la jalousie contre son évêque et le dépit de ne lui avoir pas été préféré pour remplir le siége de Sébaste; on en était convaincu par ses discours et par toute sa conduite. 3° Cet hérétique n'attaquait point des abus nouvellement introduits, mais des usages aussi anciens que le christianisme. Saint Epiphane, en le réfutant, lui oppose la tradition primitive, constante et universelle de toute l'Eglise chrétienne, *Hæres.* 75. Vouloir supprimer ou changer ces notions et ces usages, ce n'était pas réduire le christianisme à sa simplicité primitive, mais créer un nouveau christianisme. Au quatrième siècle il était aisé de savoir quel avait été le christianisme depuis les apôtres. 4° Une preuve que ceux qui s'attachèrent à Aérius n'étaient pas de *bons chrétiens*, c'est que cet hérétique n'admettait pas la divinité de Jésus-Christ; aussi ses sectateurs et lui furent-ils chassés de toutes les églises, réduits à s'assembler dans les campagnes et dans les forêts. 5° Aucune secte hérétique n'a jamais manqué de regarder les pasteurs légitimes comme des tyrans et des arrogants; mais aucun chef de secte n'a jamais manqué non plus de s'arroger une autorité plus absolue et plus tyrannique que celle des évêques; témoin Luther et Calvin. Il est fâcheux qu'Aérius, un de leurs précurseurs, ait été universellement condamné comme novateur; cet exemple aurait dû les rendre plus sages. *Voyez* NOVATEURS.

BERGIER.

AÉROSTATIQUE, AÉROSTATION. (*Théol. mixt. scien. phys. et indust.*) *V.* BALLONS.

AÉTIENS. *Voyez* ANOMÉENS.

AFFINITÉ, parenté par alliance. On trouvera dans le *Dictionnaire de jurisprudence* la distinction des différentes espèces d'*affinité*, et des divers degrés dans lesquels c'est un empêchement dirimant du mariage.

AFFINITÉ SPIRITUELLE. Espèce d'alliance que contractent avec leur filleul ceux qui lui servent de parrain et de marraine au Baptême; ils la contractent encore avec le père et la mère du baptisé; de même celui qui baptise est censé contracter une alliance ou *affinité* spirituelle avec le baptisé et avec ses père et mère. C'est un empêchement de mariage sur lequel il faut consulter les canonistes. *Voyez* aussi l'*Ancien Sacramentaire* par Grandcolas, 2e part., p. 23. La même *affinité* se contracterait par le sacrement de Confirmation, si c'était encore l'usage d'y prendre des parrains et des marraines. BERGIER.

AFFIXES, PRÉFIXES, SUFFIXES. (*Théol. mixt. scien. philol.*) — On

nomme ainsi de petits mots, le plus souvent courts et composés d'une seule syllabe, mais pouvant aussi être composés de plusieurs, qui s'ajoutent, dans les langues flexives, à d'autres mots, de manière à faire corps avec ceux-ci et à former un nouveau mot qui n'exprime l'idée du premier qu'avec une modification introduite par l'*affixe*.

Dans les langues sémitiques, principalement dans l'arabe, et dans l'hébraïque pour laquelle nous faisons cet article, il y a des *affixes* comme il y en a dans nos langues; quand nous disons par exemple *faire* et *refaire*, *re* est un *affixe* qui marque la répétition; mais ils ne sont pas de même espèce, et l'affixe principal de ces langues est le pronom personnel qui, quand il est employé aux cas obliques, par exemple : *Venez à moi*, s'attache au mot dont il est le complément, en devient inséparable et forme avec lui un mot nouveau. Cela n'empêche pas ce pronom d'être souvent *isolé*. Dans l'hébreu, il y a des affixes qui ne sont pas de mise en prose et qui ne s'emploient que dans la poésie, ou dans le style poétique.

Ce n'est pas seulement le pronom personnel qui peut jouer le rôle d'*affixe*; dans la plupart des langues flexives, et même agglutinantes, le verbe *être* fournit des désinences pour la conjugaison des autres verbes, comme Dieu, dont ce verbe est le grand nom, (*Jehovah* de *hava* être), fournit tout, dans la réalité, à ce qui n'est pas lui.

Dans la langue turque, qui est le type principal des agglutinantes ou agglomérantes, le pronom possessif est exprimé par certaines syllabes, parfois réduites à de simple lettres, qui s'ajoutent au mot principal, et qui s'infléchissent avec ce mot; c'est une vraie flexivité que possède déjà cette langue et qui la rapproche des flexives tout agglutinante qu'elle soit. (v. *agglutinantes*), ce qui prouve que les langues ne diffèrent pas autant qu'on le prétend quelquefois. Nous verrons, au mot *philologie comparée*, que les monosyllabiques elles-mêmes ne sont que des langues agglutinantes embryonaires, et qu'on y peut trouver déjà quelque commencement de flexion. Ceci milite en faveur de l'unité primitive du langage.

Les *préfixes* ne sont que des *affixes* qui se placent en avant du mot dont ils modifient le sens, et c'est encore dans les grammaires sémitiques que cette dénomination est la plus employée, parce que les *affixes* s'y placent plutôt au commencement du mot qu'à la fin.

Celle de *suffixes* est employée par opposition à la précédente; les *suffixes* se placent à la fin du mot. Ainsi toutes nos désinences de déclinaison et de conjugaison sont des *suffixes*.

Dans la langue sanscrite, d'où nos langues proviennent presque directement, il y a trois sortes de *suffixes*: les krudanta qui se mettent après les radicaux pour former les noms primitifs; les unadi, qui se mettent après les noms primitifs pour en varier le sens; et les taddhita qui se mettent après des mots qui déjà ne sont plus ni radicaux ni primitifs pour en faire des dérivés; ces derniers *suffixes* sont surtout employés pour former les noms patronymiques. Il y a une grande logique et une sublime économie dans cette langue, mère des nôtres, et sans doute la fille d'une première langue commune; elle est plus belle que toutes celles qui en sont sorties. En fait de langage, comme en fait d'art, les faits connus ne présentent point le progrès dans l'humanité; ils accusent, au contraire, la décadence, et c'est le contraire dans les sciences et dans l'industrie. Remontez en imagination jusqu'à cet âge dont il est dit que l'homme primitif « donna à chaque chose le nom qui lui convenait, » qui la peignait le mieux, en suivant la progression indiquée par les faits d'art littéraire, (les anciens poëmes) et par les faits philologiques (les anciennes langues) vous êtes conduit au « paradis terrestre » de Moïse, à « l'âge d'or » des Grecs, aux « délices d'Adima et d'Eva » dans l'île de Ceylan du brahmanisme, à la « sagesse et aux vertus des anciens, » du philosophe chinois. Le Noir.

AFFLICTION. Nous laissons aux philosophes les réflexions que la raison peut nous suggérer sur l'utilité

des *afflictions*, et dont nous nous servons pour répondre aux blasphèmes des athées contre la Providence et contre la bonté divine. Notre travail doit se borner à démontrer ce que la révélation nous enseigne sur ce point.

Déjà, au temps de Job, les *afflictions* des justes étaient un sujet de scandale pour ceux qui se piquaient de raisonner. Ses amis lui soutenaient que Dieu ne l'aurait point *affligé* s'il n'avait pas été pécheur : le saint homme leur répond et justifie la Providence : c'est le plus ancien exemple de dispute philosophique dont l'histoire nous donne connaissance. 1° Job fait parler le Seigneur pour apprendre aux hommes que sa conduite et ses desseins sont impénétrables, et qu'il n'en doit compte à personne, c. 9, ℣ 38. Nous ne connaissons ni l'intérieur des hommes, ni ce que Dieu fera pour eux dans la suite ; il y a donc bien de la témérité à juger de sa providence par le moment présent.

2° Il pose pour principe que l'homme n'est jamais exempt de tout péché aux yeux de Dieu, *ibid.*, ℣ 2. Les *afflictions* qu'il éprouve peuvent donc toujours être le châtiment de ses fautes. 3° Job soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste *affligé*, cap. 21, 24, 27 ; et il en est lui-même un illustre exemple. 4° Il compte sur une vie à venir. « Quand » Dieu m'ôterait la vie, dit-il, j'espé- » rerais encore en lui... Les leviers de » ma bière porteront mon espérance, » elle reposera avec moi dans la pous- » sière du tombeau. C. 13, ℣ 15; c. 17, ℣. 16, *Hebr.* Après avoir déploré la brièveté de la vie de l'homme, il dit au Seigneur : « Accordez-lui donc » quelques moments de repos, jusqu'à » celui auquel il attend, comme le mer- » cenaire, le salaire de son travail. » C. 14, ℣. 6.

Mais ces vérités capitales, qui faisaient déjà la consolation des patriarches, ont été mises dans un plus grand jour par Jésus-Christ; c'est lui qui, par ses leçons et par son exemple, a fait comprendre aux hommes qu'il faut acheter le bonheur éternel par les souffrances, et qui a su apprendre aux justes à remercier Dieu des *afflictions*.

D'ailleurs, l'Ecriture sainte nous fait sentir que cette vie ne peut pas être le temps de récompenser la vertu et de punir tous les crimes. 1° Cette conduite ôterait aux justes le mérite de la persévérance et de la confiance en Dieu, bannirait du monde les vertus héroïques, rendrait l'homme esclave et mercenaire. Elle ôterait aux pécheurs le temps et les moyens de faire pénitence et de se corriger. Un être aussi faible, aussi inconstant que l'homme, doit-il être ainsi traité? 2° Souvent une action qui paraît louable, a été faite par un motif criminel, elle est plus digne de punition que de récompense; souvent un délit, qui paraît mériter des supplices, est pardonnable, parce qu'il a été commis par surprise, par faiblesse, par erreur. Est-il utile à la société que tous les crimes secrets soient dévoilés par un châtiment éclatant? Qui oserait souhaiter pour lui-même cette Providence rigoureuse? 3° Il faudrait que notre vie fût éternelle sur la terre; quand les peines de ce monde pourraient suffire pour punir tous les crimes, la félicité de cette vie est trop imparfaite pour être le salaire de la vertu. 4° Il faudrait des miracles continuels pour mettre les justes à couvert des fléaux qui sont universels, et pour empêcher les pécheurs de prospérer par leur industrie et par leurs talents naturels. Ceux qui accusent la Providence sont donc des insensés.

Dès qu'il est établi par la révélation que quand Dieu nous afflige, c'est par miséricorde; qu'il veut par là nous purifier en ce monde, afin de nous pardonner et de nous récompenser dans l'autre; nous sommes encore plus obligés de le bénir dans les *afflictions* que dans la prospérité.

BERGIER.

AFFRANCHI, en latin *libertinus*. Ce terme signifie proprement un esclave mis en liberté. Dans les Actes des apôtres il est parlé de la synagogue des *affranchis*, qui s'élevèrent contre saint Etienne, qui disputèrent contre lui, et qui montrèrent beaucoup de chaleur à le faire mourir. Les interprètes sont partagés sur ces *libertins* ou *affranchis:* les uns croient que le texte grec, qui porte *libertini*, est fautif,

et qu'il faut lire *libystini*, les Juifs de la Libye voisine de l'Egypte. Le nom *libertini*, n'est pas grec; et les noms auxquels il est joint dans les Actes, font juger que saint Luc a voulu désigner les peuples voisins des Cyrénéens et des Alexandrins; mais cette conjecture n'est appuyée sur aucun manuscrit ni sur aucune version que l'on sache. *Joann. Drus.*, *Cornel. à Lapid. Mill.*

D'autres croient que les *affranchis* dont parlent les Actes étaient des Juifs que Pompée et Sosius avaient emmenés captifs de la Palestine en Italie, lesquels ayant obtenu la liberté s'établirent à Rome, et y demeurèrent jusqu'au temps de Tibère, qui les en chassa sous prétexte de superstitions étrangères qu'il voulait bannir de Rome et d'Italie. Ces *affranchis* purent se retirer en assez grand nombre dans la Judée, et avoir une synagogue à Jérusalem, où ils étaient lorsque saint Etienne fut lapidé. Les rabbins enseignent qu'il y avait dans Jérusalem, jusqu'à quatre cents synagogues, sans compter le temple, *Œcumenius*, *Lyran*, etc. Mais il pouvait y avoir en Afrique une colonie nommée *libertina*, puisqu'à la conférence de Carthage, c. 116, deux évêques, l'un catholique, l'autre donatiste, prirent tous deux le titre d'*Episcopus Ecclesiæ libertinensis*.

Bergier.

AFFRE (Denis-Auguste), (*théol. hist. biog.*) archevêque de Paris, mort victime de son dévouement au rétablissement de la paix dans les terribles journées de juin 1848. Il s'exposa librement et avec un esprit de sacrifice admirable pour cette sainte cause, sans manifester aucun parti politique, et il mérite par conséquent, sans contestation possible, le titre de martyr que tout le monde lui a donné. Nous empruntons, avec attendrissement, à M. Gams l'excellente biographie, avec notice bibliographique, qu'il a donnée de cet honnête, savant, digne, ferme et saint archevêque, dans le diction. encyclop. allem. de théol. cathol. traduit en français par I. Goschler.

« Denis-Auguste Affre, évêque martyr de Paris, né dans la petite ville de Saint-Rome-de-Tarn (dans l'Aveyron), le 27 septembre 1793. Il fut parfaitement élevé par sa mère, sœur d'un directeur bien connu du séminaire de Saint-Sulpice, Denis Boyer. Il fit sous la direction de son oncle de solides études, fut nommé avant d'avoir l'âge pour recevoir la prêtrise, professeur de philosophie au séminaire de Nantes, ordonné prêtre le 16 mai 1818, et entra dans la congrégation de Saint-Sulpice, qui le chargea d'un cours de dogme. Il fallut cependant qu'il se retirât de la société sulpicienne peu de temps après, ses études ayant gravement altéré sa santé. Il revint à Paris en octobre 1820, trop faible encore pour se livrer à un travail assidu, et accepta la place d'aumônier de l'hospice des Enfants-Trouvés. Il publia, avec Laurentie et quelques autres amis, une feuille périodique, sous le titre de : *France chrétienne*. En 1821, Mgr Soyez, nouvel évêque de Luçon, diocèse dans lequel s'agitait la « petite Église », persévérant dans son schisme, appela l'abbé Affre comme grand vicaire. Denis Affre quitta Luçon en 1822 et devint vicaire général de Mgr de Chabons, évêque d'Amiens. Il y eut toute la charge de l'administration et lutta avec une victorieuse énergie contre des abus depuis longtemps enracinés. Lorsque, en 1831, le roi Louis-Philippe vint à Amiens, le grand vicaire lui tint un discours libre et hardi. Plus tard il voulut se retirer de l'administration, quand il fut nommé chanoine et vicaire général honoraire de Paris (1834).

« En 1836, l'évêque de Strasbourg, Mgr Le Pape de Trévern, demanda Denis Affre comme coadjuteur. Le Gouvernement retarda cette nomination jusqu'au 9 décembre 1839, malgré les demandes réitérées de l'évêque. Quelques jours après, l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, succomba à une longue maladie, et Denis Affre fut nommé, avec MM. Morel et Auger, vicaire général capitulaire, et cinq mois plus tard archevêque de Paris. Il fut consacré dans la métropole de Notre-Dame le 6 août 1840.

« Le nouvel archevêque s'occupa d'abord de réorganiser les études, dont il rédigea le plan selon ses vues. Il

créa les conférences ecclésiastiques et l'institution des hautes études, aujourd'hui florissante, des Carmes. Il prit une part active à toutes les œuvres de bienfaisance, visita fréquemment les hôpitaux, s'intéressa surtout à l'œuvre des orphelins du choléra. Sa fermeté politique est connue; il parla à plusieurs reprises, dans des réceptions publiques, chez le roi, en faveur de la célébration du dimanche, de la liberté d'enseignement, se mit à la tête de l'épiscopat français dans le conflit élevé contre le monopole de l'éducation universitaire durant les années 1843-1845, se prononça avec une grande vigueur contre l'intention qu'avait le Gouvernement de faire du Chapitre de Saint-Denis une pépinière de futurs évêques politiques, et fut cause de la ruine de ce projet.

« Lorsqu'en juin 1848 la guerre civile éclata dans Paris, l'archevêque reçut une lettre lui mandant qu'il pouvait mettre fin à l'effusion du sang s'il paraissait comme pacificateur entre les armées qui luttaient avec acharnement depuis trois jours. Le général Cavaignac rendit l'archevêque attentif aux dangers qu'une semblable tentative lui ferait courir. « Ma vie a peu de prix, reprit l'archevêque; je la sacrifierai sans regret. » Ayant obtenu la cessation du feu, il parut sur la barricade qui s'élevait à l'entrée de la rue Saint-Antoine et voulut parler; mais, un coup de fusil s'étant fait entendre, les insurgés se crurent trahis, tirèrent sur la Garde mobile, qui riposta. Au même instant l'archevêque fut atteint d'une balle et tomba sur le trottoir. « Ne me vengez pas, mes amis, dit-il à ceux qui l'entouraient; il y a eu assez de sang répandu; puisse le mien être le dernier! » On le porta à l'hospice des Quinze-Vingts, où il reçut les derniers sacrements avec une touchante piété et un parfait abandon. Lorsque le combat eut cessé, l'archevêque fut porté sur un brancard dans sa demeure, où il expira le 27 juin. Le 28, l'Assemblée constituante exprima publiquement sa reconnaissance et ses regrets. Pie IX pleura la mort de ce Denis, évêque de Paris, qui avait donné, comme celui d'autrefois, sa vie pour ses brebis. Le 7 juillet on célébra solennellement les obsèques du prélat.

« Denis Affre a laissé sept écrits, dont nous citerons : *Traité des Appels comme d'abus; Traité de la Propriété des biens ecclésiastiques*, 1837; *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme. L'Ami de la Religion* recevait souvent des articles de lui. Conf. Henri de Riancey, *Mgr Affre, archevêque de Paris*, esquisse biographique; l'abbé Cruïce (supérieur de l'école des Carmes), *Vie de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris*; *Bibliographie catholique*, décembre 1849. J.-B. Glaire, *Voy. Nouvelle Biographie universelle*, par Didot-Hœfer, t. I, 1852; Gams, *Histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle*, t. II.

« On a élevé à l'évêque martyr, dans sa ville natale, un monument auquel l'évêque de Rodez a invité tous ses collègues dans épiscopat à prendre part. » LE NOIR.

AFRICAINS, AFRIQUE. On ne sait pas certainement qui est celui des apôtres, ou de leurs disciples, qui a prêché le premier la religion chrétienne sur les côtes de l'*Afrique*. Quelques auteurs ont écrit que c'était l'apôtre saint Simon; d'autres soutiennent que le christianisme ne s'est établi dans cette partie du monde que vers l'an 120 de notre ère. Il y avait fait en peu de temps de très-grands progrès, puisqu'au cinquième siècle on y comptait plus de quatre cents évêques. Les Vandales, qui pour lors se rendirent maîtres de l'*Afrique* y établirent l'arianisme; mais ils en furent chassés sous Justinien, l'an 533. Dans le siècle suivant, les Sarrasins ou Arabes mahométans l'ont subjuguée, et en ont banni le christianisme. *Voyez* Fabricius, *Salut. lux. Evang.*, c. 44, p. 702.

Pour comprendre jusqu'à quel point le christianisme avait changé le génie et le caractère des *Africains*, il n'y a qu'à comparer les mœurs des anciens Carthaginois et celles des Barbaresques d'aujourd'hui avec celles qui régnaient dans ce même climat du temps de Tertullien, de Saint Cyprien, de saint Augustin. Le même phénomène se voyait en Egypte, et

subsiste encore aujourd'hui, chez les Abyssins ; c'est bien une preuve qu'il n'y a dans l'univers aucune contrée où le christianisme ne puisse s'établir et se conserver, et que la sainteté de cette Religion peut triompher dans tous les climats.

A la vérité, lorsque l'on fait attention à l'excès du rigorisme de Tertullien, à l'obstination avec laquelle les évêques d'*Afrique* refusèrent pendant longtemps de reconnaître comme valide le baptême donné par les hérétiques, aux fureurs atroces des donatistes et de leurs circoncellions, aux mœurs de la plupart de leurs évêques, à la dureté avec laquelle s'expriment plusieurs conciles de ce pays-là, on voit qu'en général le caractère *africain* ne gardait point de mesure, et donnait presque toujours dans l'excès. Salvien, *de Provid.*, l. 8, n. 2 et suiv., fait des mœurs de cette partie du monde un affreux tableau ; il soutient que l'irruption des Vandales est une juste punition des crimes des *Africains*. On est tenté de croire que, pour conserver longtemps le christianisme dans ce pays-là, il fallait un miracle aussi grand que celui que Dieu avait fait pour l'y établir. Cependant il y a subsisté pendant près de six cents ans, en y comprenant le siècle entier pendant lequel l'arianisme des Vandales y a dominé ; notre Religion n'y a été entièrement détruite qu'en l'an 709, lorsque les mahométans, pour achever la conquête de l'*Afrique*, passèrent tous les chrétiens au fil de l'épée. *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 10, *in*-12, p. 206.

Aujourd'hui même une très-grande partie de l'*Afrique* serait chrétienne, s'il était possible de vaincre plusieurs obstacles qui s'opposent au succès des missions. 1° Dans plusieurs contrées de ce vaste continent le climat est meurtrier pour les Européens ; plusieurs des tentatives que l'on a faites pour y établir des missions, n'ont abouti qu'à faire périr les missionnaires ; comme à Madagascar, au Congo, à Loango dans la Guinée, etc. Il faudrait des naturels du pays pour y établir solidement la Religion chrétienne. 2° Les relations que les missionnaires européens sont forcés d'entretenir avec la nation qui les protége, les rendent suspects aux *Africains*, qui redoutent beaucoup le génie conquérant, l'ambition, la rapacité et le ton impérieux des nations de l'Europe. 3° La politique détestable de celles-ci les a souvent portées à croiser le succès des missions ; parce que si les *Africains* embrassaient le christianisme, ils ne vendraient plus leurs compatriotes, et l'on n'aurait plus de nègres pour cultiver les colonies de l'Amérique. 4° Le caractère de la plupart de ces peuples méridionaux est extrêmement léger, et à peu près semblable à celui des enfants ; ils sont très-sensibles au moindre intérêt temporel ; ils renoncent à la Religion aussi aisément qu'ils l'embrassent, dès qu'ils y trouvent le moindre avantage. *Etat présent de la Religion*, etc., pag. 222 et suiv.

Mosheim, qui n'a négligé aucune occasion de déprimer les travaux et les succès des missionnaires catholiques, a cependant été forcé de rendre justice au zèle héroïque avec lequel les capucins se sont livrés aux missions de l'*Afrique*. *Hist. eccl.*, XVIIe siècle, sect. 1re, § 18. BERGIER.

AFRIQUE (*Conciles d'*). (*Théol. hist. concil.*). — Ces conciles sont en général peu avérés et encore moins connus ; il y en a pourtant qui le sont assez pour que l'on sache les points qui y furent traités; ce furent principalement l'hérésie pélagienne, la controverse donatiste et celle du baptême des hérétiques. Saint Augustin fut l'âme de presque tous ces conciles dont voici la liste avec la date et le nom du souverain pontife sous lequel ils eurent lieu :

Conciles.	Années.	Papes.
Afrique...........	217	Zéphirin.
Carth. I............	254	Cornélius.
Carth. II..........	255	Cornélius.
Afr. I	257	Étienne.
Afr. II; Carth. I, II, III	258	Étienne.
Carth. I	300	Marcel Ier.
Carth. II	308	Marcel Ier.
Carth. I	348	Jules Ier.
Carth. II et III	397	Sirice.
Carth. IV et V	398	Anastase Ier
Afr. I	399	Anastase Ier

Conciles.	Années.	Papes.
Afr. II et III	401	Anastase Ier
Afr. I	403	Innocent Ier
Afr. II	404	Innocent Ier
Afr. III et IV	405	Innocent Ier
Afr. V et VI	408	Innocent Ier
Afr. VII	409	Innocent Ier
Afr. VIII	410	Innocent Ier
Conciliab. afr. des Donatistes	414	Innocent Ier
Afr. Boniface I	418	Zosime.
Carth. VI	419	Zosime.
Carth. VII	419	Célestin.
Afr.	424	Célestin.
Afr.	535	Jean II.
Afr.	640	Théodore.

Le Noir.

AGAG, roi des Amalécites. Saül, vainqueur de ce roi, l'avait épargné contre l'ordre exprès du Seigneur; Samuel indigné le mit à mort devant le tabernacle. *I Reg.*, c. 15, ℣ 33. On reproche à Samuel ce meurtre, non-seulement comme un acte de cruauté, mais comme un sacrifice de sang humain offert à Dieu.

Il n'était point là question de sacrifice, mais d'exécuter l'ordre de Dieu, et de traiter un ennemi dans toute la rigueur du droit de la guerre, tel qu'il était connu et suivi pour lors. Loin d'agir par un motif de cruauté, Samuel veut punir *Agag* de ses cruautés. « De même, lui dit-il, que » ton épée a privé les mères de leurs » enfants, ainsi ta mère sera privée de » toi. Saül lui-même reconnut qu'il avait eu tort d'épargner *Agag. Ibid.*, ℣ 30.

Mais les incrédules forment contre Samuel une accusation plus grave, c'est d'avoir été la cause de cette guerre : rien ne leur paraît plus injuste que d'avoir engagé Saül à exterminer entièrement les Amalécites, sous prétexte que, quatre cents ans auparavant, leurs ancêtres avaient refusé aux Israélites, sortant de l'Egypte, le passage sur leurs terres.

Est-ce là véritablement tout le crime des Amalécites ? Non-seulement ils avaient refusé le passage, mais ils étaient tombés sur ceux des Israélites qui étaient restés en arrière, épuisés de faim et de fatigues, et les avaient massacrés sans raison et sans crainte de Dieu. Voilà pourquoi Dieu donna aux Israélites l'ordre suivant : « Lors- » que le Seigneur vous aura donné le » repos dans la terre qu'il vous a pro- » mise, vous exterminerez de dessous » le ciel le nom d'Amalec. » *Deuter.*, c. 25, ℣ 17. Ce même ordre avait déjà été donné au moment que les Amalécites vinrent attaquer les Israélites. *Exod.*, c. 17, ℣ 8 et 14. Sous les juges, ils se joignirent deux fois aux Moabites et aux Madianites, pour mettre les possessions des Israélites à feu et à sang. *Jud.*, c. 4, ℣ 13; c. 6, ℣ 3. Ils avaient donc mérité la vengeance qui fut exercée contre eux, et Samuel était bien fondé à demander que l'ordre du Seigneur fût exécuté à la rigueur.

Mais pourquoi, disent nos censeurs, exterminer non-seulement les hommes, mais les animaux? Parce que Dieu l'avait ainsi ordonné; parce que les Amalécites avaient agi de même envers les Israélites, *Jud.*, c. 6, ℣ 4; parce qu'en épargnant le bétail, les Israélites auraient paru agir par cupidité, et non par obéissance à l'ordre de Dieu. Bergier.

AGAPES, du grec ἀγάπη, *amour* : repas de charité que faisaient entre eux les premiers chrétiens dans leurs assemblées, pour cimenter la concorde et l'union entre les membres du même corps, et pour rétablir du moins au pied des autels la fraternité détruite dans la société civile par la trop grande inégalité des conditions.

Dans les commencements ces *agapes* se passaient sans désordre et sans scandale; il le paraît par ce que saint Paul en écrivit aux Corinthiens, *Epist. I*, c. 11. Les païens, qui n'en connaissaient ni la police ni la fin, en prirent occasion de faire aux premiers fidèles les reproches les plus odieux. On les accusa d'égorger des enfants, d'en manger la chair, de se livrer dans les ténèbres à l'impudicité; le peuple crédule ajouta foi à ces calomnies. Mais Pline, après des informations exactes, en rendit compte à Trajan, et assura que, dans les *agapes*, tout respirait l'innocence et la frugalité.

L'empereur Julien, quoique ennemi déclaré des chrétiens, convenait que

leur charité envers les pauvres, leurs *agapes*, le soin que leurs prêtres prenaient des misérables, étaient un des principaux attraits par lesquels ils engagaient les païens à embrasser leur religion. *Œuv. de Julien, édit. de Spanheim*, p.305.

Les pasteurs, pour bannir toute ombre de licence, défendirent que le baiser de paix par lequel s'unissait l'assemblée, se donnât entre les personnes de sexe différent, et qu'on dressât des lits dans les églises pour y manger plus commodément ; mais divers autres abus engagèrent insensiblement à supprimer les *agapes*. Saint Ambroise y travailla si efficacement, que dans l'Eglise de Milan, l'usage en cessa entièrement. Dans celle d'Afrique, il ne subsista plus qu'en faveur des clercs, et pour exercer l'hospitalité envers les étrangers ; mais ce ne fut pas sans peine que saint Augustin vint à bout de faire supprimer à Hippone cette coutume de manger dans l'église, abus qui avait été défendu par le concile de Laodicée, can. 18 ; il fut obligé de prendre toutes les précautions et d'user de tous les ménagements possibles. *Mém. de Tillem.*, tom. 13, pag. 206.

Il y a eu entre les savants plusieurs constestations pour savoir si la communion de l'eucharistie se faisait avant ou après le repas des *agapes*; il paraît que dans l'origine elle se faisait après, afin d'imiter plus exactement l'action de Jésus-Christ, qui n'institua l'eucharistie et ne communia ses apôtres qu'après la cène qu'il venait de faire avec eux. Cependant l'on comprit bientôt qu'il était mieux de recevoir l'eucharistie à jeun, et il paraît que cet usage s'établit dès le second siècle; mais le troisième concile de Carthage, en l'ordonnant ainsi, excepta le jour du jeudi saint, auquel on continua de faire les *agapes* avant la communion. L'on en conclut que la discipline, sur ce point, ne fut pas d'abord uniforme partout. Bingham, *Orig. Eccles.*, l. 15, c. 7, §7.

Quelques écrivains prétendent que ces *agapes* étaient une coutume empruntée du paganisme ; c'était un des reproches de Fauste le manichéen.

Ils ne font pas attention que les Juifs étaient dans l'usage de manger des victimes qu'ils immolaient au vrai Dieu, et qu'en ces occasions ils rassemblaient leurs parents et leurs amis. Le christianisme, qui avait pris naissance parmi eux, en prit cette coutume, indifférente en elle-même, mais bonne et louable par le motif qui la dirigeait. Les premiers fidèles, d'abord en petit nombre, se considéraient comme une famille de frères, vivaient en commun : l'esprit de charité institua ces repas, où régnait la tempérance; multipliés par la suite, ils voulurent conserver cet usage des premiers temps; les abus s'y glissèrent, et l'Eglise fut obligée de l'interdire.

Saint Grégoire le Grand permit aux Anglais nouvellement convertis de faire des festins sous des tentes ou des feuillages, au jour de la dédicace de leurs églises ou des fêtes des martyrs, auprès des églises mais non pas dans leur enceinte. On rencontre aussi quelques traces des *agapes* dans l'usage où sont plusieurs églises cathédrales ou collégiales de faire, le jeudi saint, après le lavement des pieds et celui des autels, une collation dans le chapitre, le vestiaire et même dans l'église. St. Grég., *Ep.* 71, l. 9; Baronius, *ad ann.* 57, 377, 384; Fleury, *Hist. eccles.*, t. 1, p. 64, l. 1.

BERGIER.

AGAPÈTES. C'étaient, dans la primitive Eglise, des vierges qui vivaient en communauté, et qui servaient les ecclésiastiques par pur motif de piété et de charité.

Ce mot signifie *bien-aimée*, et, comme le précédent, il est dérivé du grec.

Dans la première ferveur de l'Eglise naissante, ces pieuses sociétés, loin d'avoir rien de criminel, étaient nécessaires à bien des égards. Le petit nombre de vierges qui faisaient, avec la mère du Sauveur, partie de l'Eglise et dont la plupart étaient parentes de Jésus-Christ ou de ses apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fidèles. Il en fut de même de celles que quelques apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'Evangile aux nations ; outre

qu'elles étaient probablement leurs proches parentes, et d'ailleurs d'un âge et d'une vertu hors de tout soupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs personnes que pour le seul intérêt de l'Evangile, afin de pouvoir par leur moyen, comme dit saint Clément d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maisons, dont l'accès n'était permis qu'aux femmes. On sait que chez les Grecs leur appartement était séparé, et qu'elles avaient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même chose des vierges dont le père était promu aux ordres sacrés, comme des quatre filles de saint Philippe, diacre, et de plusieurs autres. Mais, hors de ces cas privilégiés et de nécessité, il ne paraît pas que l'Eglise ait jamais souffert que des vierges, sous quelque prétexte que ce fût, vécussent avec des ecclésiastiques autres que leurs plus proches parents. On voit par ses plus anciens monuments qu'elle a toujours interdit ces sortes de sociétés. Tertullien, dans son livre sur le *Voile des vierges*, peint leur état comme un engagement indispensable à vivre éloignées des regards des hommes; à plus forte raison, à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien, dans une de ses *Epîtres*, assure aux vierges de son temps, que l'Eglise ne pouvait souffrir non-seulement qu'on les vît loger sous le même toit avec des hommes, mais encore manger à la même table : le même saint évêque instruit qu'un de ses collègues venait d'excommunier un diacre pour avoir logé plusieurs fois avec une vierge, félicite ce prélat de cette action comme d'un trait digne de la prudence et de la fermeté épiscopale; enfin les Pères du concile de Nicée défendent expressément à tous les ecclésiastiques d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelait *subintroductæ*, si ce n'était leur mère, leur sœur, ou leur tante paternelle, à l'égard desquelles, disent-ils, ce serait une horreur de penser que des ministres du Seigneur fussent capables de violer les droits de la nature.

Par cette doctrine des Pères, et par les précautions prises par le concile de Nicée, il est probable que la fréquentation des *agapètes* et des ecclésiastiques avait occasionné des désordres et des scandales. C'est ce que semble insinuer saint Jérôme, quand il demande avec une sorte d'indignation : *Undè agapetarum pestis in Ecclesiam introivit?* C'est à cette même fin que saint Jean Chrysostome, après sa promotion au siége de Constantinople, écrivit deux petits traités sur le danger de ces sociétés; et enfin le concile général de Latran sous Innocent II, en 1139, les abolit entièrement.

Les protestants et tous ceux qui ont écrit contre le célibat des clercs, ont fait grand bruit des scandales qui naquirent de la fréquentation des *agapètes* avec les ecclésiastiques ; il semble, à les entendre, que cet abus était très-commun, que les lois de l'Eglise ne furent pas suffisantes pour le déraciner, et qu'il fallut pour cela recourir à l'autorité des empereurs; ils ont répété vingt fois le mot de saint Jérôme que nous venons de citer.

C'est ainsi que, par des exagérations ridicules, on trompe les lecteurs. 1° Ces déclamateurs ne font pas attention que la fréquentation dont nous parlons avait lieu avant qu'il y eût une loi générale du célibat pour les ecclésiastiques; cette loi ne fut pas même portée dans le concile de Nicée, qui défendit aux clercs promus aux ordres sacrés de retenir chez eux des personnes qui ne fussent pas leurs proches parentes; ce n'est donc pas la loi du célibat qui donna lieu à leur société avec les *agapètes*, ou femmes *sous-introduites*. 2° Tous les exemples que l'on a pu citer de ce scandale se réduisent à deux ou trois, à celui de Paul de Samosate qui retenait chez lui deux jeunes personnes, et ce fut une des causes de sa déposition; et à deux diacres dont parle saint Cyprien dans ses lettres, et qui furent excommuniés par leur évêque. Ces châtiments exemplaires n'étaient pas fort propres à persuader aux clercs qu'ils pouvaient être scandaleux impunément. Les autres scandales que saint Cyprien reprochait à des vierges ne regardaient pas les ecclésiastiques; du moins il n'y a rien dans ses expressions qui le témoigne. 3° Quand il ne serait arrivé dans toute l'Eglise à ce sujet qu'un seul scandale dans cin-

quante ans, c'en a été assez pour donner lieu aux lois qui ont été faites pour le prévenir, soit par les conciles, soit par les empereurs ; et il ne s'ensuit point pour cela que le désordre ait été commun. Ne sait-on pas que le moindre soupçon formé contre la conduite d'un ecclésiastique connu, suffit pour exciter une grande rumeur et faire parler tout le monde ? 4° Lorsque saint Jérôme s'est élevé contre les hérétiques et leur a reproché leurs désordres, nos adversaires le regardent comme un déclamateur, et lui refusent toute croyance ; ici, parce qu'il tonne contre les ecclésiastiques de son temps, ils argumentent sur ses expressions comme sur des paroles sacramentelles. Et voilà comme les protestants et les incrédules, leurs élèves, ont traité l'histoire ecclésiastique ; un seul fait désavantageux au clergé, qu'ils peuvent citer, est pour eux un triomphe ; vingt exemples de vertu ne leur paraissent mériter aucune attention.

Le nom d'*agapètes* fut encore donné, vers l'an 395, à une secte de gnostiques qui était principalement composée de femmes. Celles-ci s'attachaient les jeunes gens, en leur enseignant qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures. Une de leurs maximes « était de jurer et de se » parjurer sans scrupule, plutôt que » de révéler les secrets de la secte. » On a vu régner le même esprit par- » mi tous les hérétiques débauchés. Saint Aug., *Hær*. 70.

Il ne faut pas confondre les *agapètes* avec les diaconesses. *Voyez* DIACONESSE.

BERGIER.

AGAPET. (*Théol. hist. pap.*) — Deux papes ont porté ce nom.

AGAPET I, romain de naissance, fut élu pape en 535. L'Italie était encore entre les mains des Ostrogoths ; mais leur domination penchait vers son déclin ; le faible Théodat, cherchant à sauver sa couronne, même aux conditions les plus désavantageuses, parvint à décider, par l'entremise du sénat de Rome, le Pape Agapet à faire un voyage à Constantinople, pour obtenir de Justinien la prolongation de la paix entre l'empereur et les Goths.

« Agapet, dit M. Fritz (1), accompagné de cinq évêques et de plusieurs autres ecclésiastiques, se rendit en effet à Constantinople, après avoir fait mettre en gage les vases sacrés de l'église Saint-Pierre, afin de payer les frais de son voyage. Justinien avait envoyé plusieurs évêques et hauts fonctionnaires de la cour au-devant du Pape, pour le recevoir avec les honneurs dus à son éminente dignité ; toutefois, dès la première entrevue, il avait nettement déclaré qu'il n'entrerait dans aucune espèce de négociation. Dès lors le Pape n'eut plus à traiter que des intérêts sacrés de la religion en général et de ceux de l'Église d'Orient en particulier. L'Eutychien Anthime avait été, contre toute espèce de droit ecclésiastique, transféré du siége de Trapésonte (Trébizonde) à celui de Constantinople ; Justinien et plus encore sa femme pressaient instamment le Pape de recevoir Anthime dans la communion de l'Église. Agapet ne s'y montra disposé que sous la condition qu'Anthime renoncerait à son erreur et retournerait à son Église épiscopale de Trapésonte. Ni les promesses de Théodora ni les menaces de Justinien ne purent l'ébranler : « Je croyais, dit-il ouvertement, me trouver devant un empereur chrétien ; je vois que je suis en présence de Dioclétien. » Ce langage hardi produisit son effet ; l'empereur céda, et comme Anthime, espérant des temps meilleurs pour lui, différait de renoncer à sa dignité patriarcale et de renier son erreur, un concile réuni par les soins d'Agapet élut Ménas, aussi remarquable par son savoir que par sa piété ; il fut sacré évêque par le Pape lui-même et placé sur le siége de Constantinople.

Agapet mourut au moment où il commençait une enquête contre différents évêques entachés d'Eutychianisme, à Constantinople même, 536. »

AGAPET II, également né à Rome, fut élu Pape en 946. « Le dixième siècle, dit le même biographe, est, on le sait, un des plus décriés dans l'his-

(1) *Encycl. théol. cath.*, trad. de l'allem. par Goschler.

toire. L'état politique et religieux de l'Italie était profondément altéré, et le Saint-Siége gémissait dans l'abaissement le plus déplorable, sous la domination honteuse des femmes, maîtresses de Rome et particulièrement sous celle de Marozia. Il est doublement consolant, dans des temps si malheureux, de voir apparaître des hommes qui rendent un énergique témoignage à la vérité et à la justice, et qui cherchent à ramener et à diriger leurs contemporains dans la voie du bien. Agapet II fut un de ces hommes. Béranger, marquis d'Ivrée, luttait depuis longtemps contre Hugues, roi d'Italie et d'Arles, et contre son fils et successeur Lothaire, lorsque le Pape crut de son devoir d'apaiser les différends de ces princes; mais il eut si peu de succès que Béranger empoisonna Lothaire, et réduisit en captivité sa veuve Adélaïde qui refusait d'épouser Adalbert fils de Béranger. Toutefois, ce qu'Agapet avait vainement tenté fut accompli par Othon le Grand, que le Pape avait appelé d'Allemagne. Mais ce Pape prit plus à cœur encore d'apaiser un différend religieux qui s'était élevé tant en France qu'en Allemagne. En 925, Herbert, comte de Vermandois, avait fait installer son fils Hugues, enfant de cinq ans, sur le siége archiépiscopal de Reims, ce que le trop fameux Pape Jean X avait toléré. Lorsque, six ans plus tard, le roi Rodolphe eut vaincu Herbert et conquis Reims, il fit élire le moine Artold, et Jean XI, quoique Hugues vécût encore, ne manqua pas de reconnaître cette élection. Dès lors commença une longue et violente lutte entre Hugues et Artold, et, comme la victoire ne restait pas toujours du même côté, il advint que Hugues et Artold prirent alternativement possession du siége de Reims. Cependant Artold se décida à supplier le Pape de convoquer un concile national, qu'Agapet réunit en effet à Ingelheim, près du Rhin. Othon le Grand et Louis, roi de France, s'y rendirent, et le concile se prononça en faveur d'Artold. Hugues fut excommunié et les décisions du concile furent confirmées par le Pape. — Les deux archevêques de Lorch et de Salzbourg se disputaient la prérogative de métropolitain. Agapet décida que Lorch, ayant été le siége d'un archevêché avant l'invasion des Huns, continuerait à jouir de cette prérogative, maintenant que la paix lui était rendue, et qu'ainsi l'archevêché de Lorch comprendrait dans sa province ecclésiastique la Pannonie orientale, avec le pays des Avares, des Moraves et des Slaves, tandis que l'archevêché de Salzbourg embrasserait la Pannonie occidentale. » (1) Agapet II mourut en 956, après un règne glorieux de dix années. Le Noir.

AGASSIZ (Louis.) *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce célèbre naturaliste suisse, devenu américain, est né en 1807, à Orbe dans le canton de Vaud, d'un ministre protestant. Il s'est immortalisé par beaucoup d'ouvrages d'histoire naturelle et de paléontologie, dans lesquels, ne faisant point de concession au positivisme matérialiste et athée de notre âge, il sait admirer et faire admirer la sagesse profonde des plans du créateur. Dans un de ses derniers ouvrages : *de l'espèce et de la classification en zoologie,* Paris 1869, in-8°, traduit par Vogeli et revu par l'auteur, il pose cette question : « des forces aveugles suffisent-elles pour rendre compte de l'apparition de la vie sur la terre? » et il la résout négativement. La classification n'est point arbitraire ; elle n'est encore qu'imparfaitement connue ; de plus en plus on la pénètre, peut-être parviendrait-on à la connaître parfaitement, et plus on la connaîtra, plus on admirera la sagesse de celui qui l'a conçue ; elle est le résultat d'une combinaison profonde, elle ne peut être autre chose (chap. I, § 1 et chap. II) ; il y a quatre types auxquels tout se rattache, les vertébrés, les articulés, les mollusques et les rayonnés ; parmi les infusoires, les uns appartiennent aux rayonnés, les autres aux mollusques ; mais il y a évidemment dans cette classification, qui est donnée par la nature et qui n'est point un jeu de notre esprit, choix

(1) Ibid.

libre de la part du créateur; et les types ont été tellement fixés par lui que les milieux et les temps n'y ont rien changé; les quatre types sont restés types; il y a là une volonté de la cause première qui s'exécute, et que nous, observateurs, sommes forcés de reconnaître. Ces créations d'ailleurs, n'ont pas été toutes, d'après Agassiz, simultanées, comme le veut M. Flourens; mais la succession des créations, dans l'ordre de la vie, n'a pu résulter, comme le prétend Darwin, de perfectionnements héréditaires; point de type primitif unique, mais quatre ayant apparu simultanément, en ce sens, qu'il y a eu, dès l'origine, des individus de ces quatre types; quant aux classes, deux d'entre elles, les acalèphes et les insectes, n'ont apparu que plus tard; toutes les autres avaient eu des représentants dès le commencement; or les unes n'ont pas pu engendrer les autres; comment, par exemple, les inférieures subséquentes (acalèphes et insectes) auraient-elles pu venir des supérieures? tout cela se déduit rigoureusement, d'après Agassiz, de l'état présent de la science d'observation, l'hypothèse de Darwin et la classification de Hœckel fondée sur cette hypothèse, sont, dit-il, en contradiction avec cette science certaine; et, quant à l'homme, il ne peut être venu d'aucun animal, d'aucun au moins de ceux qui existent, à cause surtout de ses facultés morales; car ce naturaliste, qui restera probablement le premier de notre temps, fait presque exception au milieu des autres qui négligent, dans l'homme, la partie psychologique.

Telles sont les principales idées que développe et soutient M. Agassiz dans cet ouvrage récent; on y retrouve la proclamation des causes finales, et l'aveu formel du savant, que plus son observation de la nature vivante est approfondie, plus elle lui montre de signes incontestables de plans intelligents. C'est le cas de lui appliquer la parole de Bacon : « La science légère peut mener à l'athéisme, la science profonde et sérieuse ramène l'homme à Dieu. »

Les principaux ouvrages d'Agassiz sont une *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, Neufchâtel, 1839, avec pl. et légendes explicatives en français, anglais et allemand; *Recherches sur les poissons fossiles*, 15 vol. grand. in-8° et 400 pl. in-folio, Neufchâtel 1833 à 41; *Description des échinodermes fossiles de la Suisse; Monographie d'échinodermes vivants et fossiles; Études critiques sur les mollusques fossiles; Mémoire sur les mondes de mollusques; Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge.*

Mais surtout les suivants : *Études sur les glaciers*, Neufchâtel, 1840; *Nouvelles études sur les glaciers*, avec atlas, 1847, — M. Agassiz explique dans cet ouvrage le transport des blocs erratiques (v. ce mot), par le déplacement d'énormes monceaux de glace, dont il rattache la formation à l'hypothèse d'un refroidissement subit et total du globe qui aurait précédé immédiatement la période actuelle de la création. C'est de là qu'est venue ce qu'on a appelé la période glacière. Il passa de longues années à explorer les Alpes pour vérifier sa théorie — ; une *Zoologie générale, et esquisses générales de zoologie contenant la structure, le développement, la classification*, etc., de tous les types d'animaux vivants et détruits, p. MM. Agassiz, A. Gould et Max. Perty, Stuttgard, 1854 et années suivantes; enfin une *Bibliographie zoologique*, Londres, 5 vol. in-8°, en anglais.

M. Agassiz quitta en 1846 la Suisse et l'Europe pour aller prendre, en Amérique, possession d'une chaire à New-Cambridge près Boston. Le Noir.

AGATHON (S). (*Théol. hist. pap.*) — Ce pape ne régna que trois ans et demi, de 678 à 681; mais ce fut sous son règne que l'empereur Constantin Pogonète, de concert avec le Saint-Siége, convoqua contre les monothélites le 6e concile œcuménique de Constantinople. Et ce fut dans ce concile que fut déclaré le dogme des deux natures et des deux volontés, la divine et l'humaine, en Jésus-Christ. Jusqu'à cette époque l'usage était que la ville de Rome envoyât 300 solidi à l'empereur de Constantinople pour la confirmation de chaque nouvelle élection papale; Agathon obtint de Constantin qu'il y renonçât. Le Noir.

AGE D'OR ET AGE DE FER. (*Théol. mixt. philos. et scien.*) — V. ADAM ET EVE, etc.

AGE DE LA PIERRE, DU BRONZE, DU FER, DU RENNE, DES GLACES. (*Théol. mixt. scien. anthropol.*) — V. AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

AGES. (*Théol. mixt. philos. scien.*) — Tous les êtres créés portent avec eux une marque inamissible de leur origine par création, marque dont l'être éternel tout seul est exempt : ce sont les *âges* par lesquels ils passent et qui constituent leur développement lui-même, disons plutôt l'essentialité de leur existence. Celui qui n'a pas de commencement ne saurait partir d'un premier terme pour compter ses jours, ses années, ses siècles ; il n'y a pour lui ni siècles, ni années, ni jours. IL EST, c'est tout ce qu'on en peut dire, et c'est tout ce qu'il dit de lui-même : *ego sum qui sum*. Mais il en est autrement de la créature ; quelque parfaite qu'elle soit, il y a entre elle et le créateur une infranchissable distance qui consiste précisément en ce que l'existence d'un point de départ, duquel elle partira pour se juger elle-même plus jeune ou plus vieille, lui soit essentielle. De là les *âges*.

Comme nous sommes sans cesse plongés dans un ensemble de choses créées et dans un ensemble qui est le nôtre, nous assimilons aux développements de cet ensemble humain, les autres développements ; nous rapportons tout à nous, et c'est ce qui explique pourquoi on retrouve dans toutes les traditions et dans tous les livres les plus antiques, la division des *âges* du monde, des *âges* de la terre, et des *âges* de tous les êtres organiques et inorganiques, organiques surtout, qui se développent sur la terre, à commencer par l'homme, en quatre *âges*, correspondant aux quatre saisons, lesquelles ne sont pourtant, sous l'équateur, que deux étés et deux printemps. Nous croyons que cette division n'est fondée que sur les apparences, et qu'en réalité il n'y a que trois *âges*, qui sont l'enfance, la jeunesse et l'âge mûr. Il n'y a point de vieillesse à proprement parler ; il n'y a qu'une mort apparente, un sommeil qui nous fait passer d'un état dans un autre état.

Mais laissons le développement de cette idée pour d'autres articles qui viendront en leur lieu, par exemple au mot TRINITÉ DANS LA CRÉATURE, et commençons seulement à en faire une application à la division de l'univers et aux grandes phases de son évolution.

L'univers se présente à nous sous trois grandes catégories : 1° le *cosmos*, avec ses corps immenses dont nous apercevons quelques-uns dans les étoiles et dont fait partie le soleil qui nous chauffe avec tout son monde de planètes ; 2° la terre même que nous habitons ; 3° l'espèce principale qui se développe sur la terre, l'homme.

Or chacune de ces trois catégories d'êtres créés a ses trois *âges* ; il y a les trois *âges cosmologiques* du monde des astres ; il y a les trois *âges géologiques* du globe terrestre ; il y a les trois *âges paléontologiques* de l'espèce humaine sur ce globe.

Nous allons faire trois grands articles successifs sur ce triple objet, jugeant plus utile et plus intéressant pour le lecteur de les lui présenter à la suite les uns des autres, et se complétant les uns par les autres de manière à former trois ensembles, qui soient pour lui équivalents à trois traités inséparables : le premier de *cosmologie biblico-scientifique*, le second de *géologie biblico-scientifique*, *le troisième d'anthropologie paléontologique biblico-scientifique*. LE NOIR.

AGES (les trois) COSMOLOGIQUES, OU LES TROIS JOURS DE LA COSMOLOGIE BIBLIQUE DEVANT LA COSMOLOGIE SCIENTIFIQUE MODERNE. (*Théol. mixt. scien. cosmol.*)

Le trop fameux Proudhon — je dis trop fameux, parce qu'il n'a que trop réussi à pousser les classes lettrées qui le comprennent à demi, et les classes illettrées qui ne le comprennent pas du tout, dans la voie des philosophies positivistes qui ne veulent s'occuper que de ce qui frappe les sens, — a écrit, dans son grand ou-

vrage *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, à la page 158 du tom IIe (6e étude, chap. Ier IX), les lignes suivantes : « Ce qui arrive à l'Église avec la science économique n'est que la répétition de ce qui lui est arrivé tant de fois avec les autres branches du savoir humain, une contradiction de plus qui se dresse devant elle, une nouvelle redoute de la raison contre la foi. Elle en a vu bien d'autres. Un jour, c'est l'astronomie qui lui dérange son ciel ; le lendemain, c'est la géologie qui bouleverse sa Genèse ; après, la linguistique donne un démenti à son histoire de la dispersion babélique ; voici l'économie qui continue la tranchée et tout à l'heure la justice donnera l'assaut. »

Il eût été difficile de reproduire en moins de paroles, et plus fidèlement, l'éternelle objection qui se résume dans l'argumentation suivante : « Vous aviez une astronomie, une géologie, une anthropologie, et ainsi des autres branches de la science humaine ; or, cette science même, en se perfectionnant réfute et détruit la vôtre ; vous êtes donc vaincus, vous êtes morts. »

Nous répondrons par la démonstration des trois propositions suivantes :

La première, qu'il n'y a, dans l'enseignement biblique, aucune profession scientifique officielle ni en astronomie, ni en géologie, ni en anthropologie, pas plus qu'en physique, en chimie, en linguistique, etc. ;

La seconde, que la cosmologie, qualifiée par vous, à tort ou à raison, de biblique et d'ecclésiastique, n'est pas plus le fait de la religion chrétienne que celui des autres religions, mais qu'elle est, en réalité, la cosmologie du genre humain tout entier ;

La troisième, que, quoi qu'il en fût de ces deux premières assertions, s'il y a une cosmologie biblique, cette cosmologie est, en fait, identique à celle de la science, en sorte que le progrès scientifique n'a abouti, en fin de compte, qu'à faire de la Bible, à ce point de vue, une plus parfaite exégèse.

I. Ni la Bible ni l'Eglise n'ont eu la prétention d'offrir aux hommes un enseignement scientifique ; elles n'ont eu que celle de leur présenter une morale religieuse avec quelques dogmes révélés, qui sont les fondements de cette morale. Quant à la science humaine, elles l'ont toujours laissée maîtresse d'elle-même, ont invariablement suivi ses progrès, sans se mêler à ses travaux, et n'ont cessé de conformer leur langage, en matière scientifique, à celui qui était accepté par tout le monde.

Quand l'auteur du poëme philosophique de Job, par exemple, met dans la bouche de Dieu ce discours, d'une sublimité sans égale, par lequel il interpelle Job sur les mystères de la nature, sur la terre, sur l'océan, sur le jour et la nuit, sur les météores, sur les constellations des pléiades, d'Arcturus, du Scorpion, sur l'étoile du soir et du matin, sur les influences du firmament, sur les instincts, les industries, les forces et les beautés de certains animaux, tels que le cheval, sur Behemoth et sur Leviathan, cet auteur inspiré vise-t-il le moins du monde à faire un cours de science? Il profite seulement de la science de son temps, de ce qu'elle disait alors des merveilles de la nature, qu'il appelle en témoignage de la grandeur de Dieu, pour arriver à une conclusion de morale religieuse sur le problème du mal immérité dans ses rapports avec la Providence. Il pourrait donc, au point de vue scientifique, répéter des erreurs ; le but de son enseignement n'en serait pas compromis, et ce ne serait pas lui qui en porterait la responsabilité, mais seulement la science de son époque qu'il prend telle qu'il la trouve et dont il profite pour développer sa thèse philosophique.

Il en est de même de Moïse et de sa Genèse. Nous verrons plus loin, quand nous ferons passer cette cosmologie devant les traditions antiques, que l'auteur inspiré n'a fait que résumer, dans un sublime sommaire, ce que se transmettait le genre humain sur ses origines, sur celles du globe qu'il habite et sur celles de l'univers, d'une manière à poser, comme fondements de la religion, l'unité de Dieu, la création, la déchéance de l'humanité dans ses premiers pères, sa restauration future,

et à édifier sur ces bases toute la morale religieuse qui en découle. Il pourrait donc encore se rencontrer, dans ce tableau, sous le rapport purement scientifique, des expressions inexactes conformes au langage universel, dont le fondateur religieux ne serait pas plus responsable, qu'il n'est responsable, en tant qu'historien, des crimes dont il fait l'histoire. Son but n'est pas d'établir une cosmologie scientifique, une géologie scientifique, une anthropologie scientifique ; son but est de fonder, en l'appuyant sur les traditions du genre humain, une religion pure ou plutôt une restauration de la religion pure primitive qui, par la suite des siècles, s'était altérée ; et comment le ferait-il avec plus d'autorité sur les hommes et d'efficacité, qu'en prenant pour point de départ leurs propres croyances traditionnelles relativement à leurs origines ?

Plus tard l'Eglise chrétienne est venue reprendre et accomplir la même mission, à la suite et à l'imitation de son divin fondateur, qui avait, lui aussi, dans son enseignement évangélique, suivi la même méthode, ne s'occupant pas davantage de la science humaine, mais parlant selon celle de son temps et profitant parfois, dans ses paraboles, des choses de la nature, comme la robe de la fleur et l'instinct de l'oiseau, et de celles de la société, comme la ruse de l'économe infidèle, telles qu'elles se présentent à première vue, pour faire ressortir et inculquer aux hommes quelque vérité morale. Mais qu'il nous suffise de trancher ici toute difficulté en rappelant le témoignage de l'Eglise elle-même, que nous avons longuement discuté dans notre dissertation préliminaire, lorsqu'elle a défini et délimité son infaillibilité religieuse au concile du Vatican.

« C'est pourquoi, nous attachant fidèlement à la *tradition qui remonte au commencement de la foi*, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, nous enseignons et définissons, avec l'approbation du saint concile, que c'est un dogme divinement révélé ; que le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit une *doctrine sur la foi ou les mœurs*, devant être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa *doctrine sur la foi ou sur les mœurs*; et, par conséquent, que de *telles définitions* du pontife romain sont irréformables, etc. »

Rien ne saurait être plus clair ; le pape et le concile ne s'attribuent la compétence et l'infaillibilité que *sur les matières concernant la foi et la morale catholiques*, et ils déclarent que cette attribution, implicitement mais clairement exclusive de tout ce qui est étranger à cette foi et à cette morale, est conforme à la *tradition* qui remonte *aux origines de la foi chrétienne*. La conclusion à tirer d'une telle déclaration, c'est que la science humaine est et a toujours été mise par l'Eglise elle-même à part et en dehors de sa compétence.

N'allons cependant pas trop loin. Qu'arriverait-il si la science, libre dans son domaine, se trouvait conduite, par des observations et des déductions de son ressort, fondées du moins en apparence, à des conclusions qui impliqueraient contradiction et négation de certains points de doctrine essentiels à la dogmatique ou à la morale catholique, par exemple celui de l'unité originelle de la race humaine, point essentiel à l'enseignement religieux de l'Eglise de Rome sur la déchéance et la rédemption ? Oh ! alors, cette Eglise ne ferait plus ce qu'elle à toujours fait et ce qu'elle fera toujours relativement au progrès scientifique, c'est-à-dire accepter ce progrès et mettre son langage en harmonie avec les découvertes. Elle se lèverait devant la science humaine et lui dirait : « Tu dois ici briser l'orgueil de tes flots si tu veux rester dans mon sanctuaire ; mon dogme est l'arche sainte à laquelle on ne touche pas sans mourir à la vie que

je donne. Si tu persistes dans ta négation, tu ne m'appartiens plus ; tu es anathème. »

C'est en vue de cette supposition, et pour en prédéterminer les conséquences si le cas s'en trouvait, que le même concile du Vatican, tout en laissant à la science pleine liberté, porte le canon suivant : « Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions *quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée,* ou que l'Eglise ne peut les proscrire ; qu'il soit anathème. »

Assurément l'Eglise a bien le droit de rejeter de son giron celui qui nie quelqu'un des fondements de son symbole, à quelque titre que ce soit, aussi bien à titre de savant qu'à tout autre titre. Elle a bien le droit de refuser d'admettre jamais la négation d'une des affirmations qu'elle tient pour ses axiomes. Mais pourquoi nous placerions-nous, nous autres théologiens initiés à la science humaine, nous autres savants initiés à la théologie, dans une supposition contraire aux faits? Avec des *si* conditionnels on peut élever sur toute chose des difficultés insolubles. Evitons ces vaines discussions; prenons simplement les faits scientifiques sérieusement observés et démontrés, et voyons donc s'il existe entre la science sérieuse et la Bible une vraie contradiction. S'il n'en existe aucune, que devient l'objection toujours ressassée? Que devient la redoute, dont parle Proudhon, de la raison contre la foi?

Nous venons de prouver notre première assertion. Nous venons de prouver par le témoignage de l'Eglise elle-même que, de tout temps, depuis la naissance de la foi dans le monde, la religion considérée et dans ses livres sacrés et dans l'interprète officiel de ces livres, ne prétendit donner aux hommes ni une cosmologie sienne, ni une géologie sienne, ni une anthropologie sienne, ni aucune exposition scientifique sienne étrangère à sa dogmatique et à sa morale. C'est avoir coupé par la poignée l'argument dans la main de ses ennemis. De par la science, disaient-ils, la Bible et l'Eglise sont vaincues, sont mortes. Mais, pour être vaincu, encore faut-il avoir été sur le terrain? Elles n'y sont point allées; elles n'ont présenté aucun enseignement scientifique; elles n'ont pas eu leur astronomie, leur « ciel »; comment la *science l'aurait-elle bouleversé ?..* Vous avez dégaîné contre le vide; vous avez cru saisir la proie, vous n'avez atteint que l'ombre.

Mais nous irons plus loin; nous accepterons le récit des origines du monde qui forme le début de la Genèse mosaïque, tel qu'il se présente, et nous le ferons comparaître avec orgueil devant le tribunal de la science humaine, de cette science dans son passé traditionel, de cette science dans son présent devenu véritablement scientifique.

Passons donc à la seconde assertion.

II. S'il y avait des reproches à faire à ce tableau de notre Genèse, ces reproches ne retomberaient pas spécialement sur son auteur; ils s'adresseraient aux traditions primitives dn genre humain tout entier, car la partie fondamentale de cet exposé de la création du ciel et de la terre se retrouve, exactement la même, dans toutes ces traditions antiques.

Avant de passer rapidement en revue les principales de ces traditions, détachons du récit mosaïque les versets qu'on peut appeler cosmologiques, traduisons-les littéralement, et posons ces passages comme type objectif de l'étude à laquelle nous allons nous livrer. Ces versets sont les huit premiers, concernant les deux premiers jours, une partie du neuvième, concernant le troisième jour, enfin le quatorzième et les suivants jusqu'au dix-neuvième concernant le quatrième jour. Tout le reste se rapporte à la géologie et à l'anthropologie. (V. les deux articles qui font suite à celui-ci.)

« Dans le principe Dieu créa le Ciel et la Terre.

« Or, la terre était inconsistante et vide (*inanis et vacua*) ; et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme; et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux.

« Et Dieu dit : Se fasse la lumière. Et la lumière se fit. Et Dieu vit la lu-

mière ; il vit qu'elle était bonne. Et il sépara la lumière des ténèbres. Et il appela la lumière Jour, et les ténèbres Nuit. Et, du soir et du matin, se fit un jour.

« Dieu dit aussi : Se fasse le firmament au milieu des eaux ; et qu'il divise les eaux des eaux. Et Dieu fit le firmament ; et il divisa les eaux qui étaient sous le firmament de celles qui étaient au-dessus du firmament. Et il se fit ainsi. Et Dieu appela le firmament Ciel. Et se fit, du soir et du matin, un second jour.

« Or, Dieu dit : que s'amassent en un lieu les eaux qui sont sous le ciel ; et qu'apparaisse l'aride. Et il se fit ainsi ; et Dieu appela l'aride Terre, et les amas des eaux, il les appela Mers. Et Dieu vit que c'était bon.......... Et se fit, du soir et du matin, un troisième jour.

« Alors Dieu dit : se fassent des luminaires dans le firmament du ciel ; et qu'ils divisent le jour et la nuit ; et qu'ils soient en signes et mesures des temps, jours et années ; qu'ils luisent dans le firmament du ciel et illuminent la terre. Et il se fit ainsi. Et Dieu fit deux grands luminaires : un luminaire plus grand pour présider au jour et un luminaire plus petit pour présider à la nuit, et les étoiles. Et il les plaça dans le firmament du ciel pour luire sur la terre et présider au jour et à la nuit et diviser la lumière et les ténèbres. Et Dieu vit que c'était bon. Et se fit, du soir et du matin, un quatrième jour. »

Tel est le tableau cosmologique de Moïse. Or, ce tableau sommaire, dans ses traits principaux, ne diffère pas de ceux qui nous ont été transmis par les livres sacrés de toutes les religions et par les traditions de tous les peuples. Citons, autant que nous le permettra l'économie de cet article.

Le législateur brahmanique, Manou, dont l'ouvrage, au moins dans cette partie, ne peut, d'après les plus sérieuses critiques, être postérieur à dix siècles avant Jésus-Christ, commence ainsi sa Genèse :

« L'univers n'était que ténèbres et chaos.

« Lui, le grand pouvoir, l'existant par lui-même, LUI, que l'esprit seul peut concevoir, l'indécouvert, l'incompréhensible..... etc. Lui, l'esprit suprême.. etc., produisit d'abord les eaux. »

Et ce LUI, qui est l'esprit de Dieu, est souvent appelé *Narayana*, c'est-à-dire : « celui qui se meut *sur les eaux*. »

« Les eaux, dit encore Manou, ont été appelées *Nara*, (esprit divin) parce qu'elles ont été *l'ayana* (le premier lieu de mouvement) de *Nara*. Il (Brahma) a été, en conséquence, appelé *Narayana*, celui qui se meut sur les eaux.) »

Les Védas et les Pouranas présentent des propositions nées de la même idée. « Ton esprit, est-il dit à Dieu dans ces derniers, esprit mystérieux, force immense, puissance insondable....., avant la période de création...... était-il errant sur l'eau, puisqu'on t'appelle *Narayana*? »

Toutes les cosmogonies de l'Inde, qui sont très-nombreuses, posent d'abord le principe philosophique de Dieu, l'être absolu, et même celui d'une trinité, puis racontent, en y mélangeant du panthéisme et du polythéisme, une formation primordiale de l'univers en plusieurs époques, dont la première est une confusion de toutes choses, un chaos. Viennent ensuite le ciel, la lumière, la terre, l'atmosphère et les astres.

Les Bouddhistes ont une cosmogonie fondée sur une division en quatre *âges*, formant ce qu'ils appellent le jour de Brahma, son jour de travail et de manifestations ; chacun de ces *âges* renferme des millions de millions d'années ; le premier est appelé *l'âge* de formation et se subdivise en plusieurs périodes dont la première est *celle des eaux*. Le jour et la nuit ne viennent que plus tard, puis les végétaux, les animaux et enfin l'homme.

Les Chinois remontent, comme les autres peuples, à un chaos primitif, duquel sortent le ciel et la terre, qui d'abord sans forme au sein de ce chaos, prennent ensuite des formes, lesquelles subissent, après, des métamorphoses pour aboutir au dernier des pouvoirs de la création, qui est l'homme.

Le Zend-Avesta, de Zoroastre, après

la création des génies dont les uns restent bons et les autres deviennent mauvais, assigne à la formation de notre globe en particulier, au sein du chaos, six époques, dont les premières sont celle du ciel, celle des eaux et celle de la terre.

Les Phéniciens, d'après les fragments de Sanchoniaton conservés par Eusèbe et par Philon de Biblos, avaient une cosmogonie traditionnelle d'après laquelle, avant cet univers, existait le chaos; ce chaos fut animé par *l'esprit ;* le mélange *mat* en résulta ; puis se fit une fermentation générale; et de cette fermentation sortirent, époques par époques, les diverses parties du ciel et notre globe terrestre.

D'après les traditions mythologiques des Egyptiens, la formation du monde commença par le feu et la lumière ; il se fit un refroidissement; de ce refroidissement sortirent les *eaux*, ce qui explique l'espèce de proverbe égyptien que la *mer fut engendrée par le feu*, et aussi ce que dit Aristote, que la salure de ses eaux vient de cendres et de matières calcinées. Plus tard, régna le soleil, fils du feu, puis successivement les plantes, les animaux et enfin l'homme.

La sombre mythologie des Etrusques, presque révélée ou, du moins, grandement éclairée, par les découvertes modernes de leurs nécropoles, assignait à la création six grands *âges*, dont les quatre premiers étaient ciel et terre, firmament, les eaux, les astres. Les animaux et l'homme ne viennent que les derniers.

La mythologie des Scandinaves, une des plus confuses, distinguait encore des séries de formation à partir d'un état de confusion universelle : glaces, fusion des glaces ; êtres vivants ; inondations ; enfin l'homme et la femme.

Les traditions mexicaines assignaient quatre *âges* à la formation du monde : celui de la terre, celui du feu, celui du vent et celui de l'eau.

Quant aux traditions de la Grèce et de Rome, demandez-les à leurs philosophes et à leurs poëtes.

Thalès, par exemple, disait que « tout avait commencé par l'eau et par la nuit.» Et Virgile exposait ces traditions dans ces beaux vers : « Il (*Silène*) chante comment les principes de toutes choses, la terre, l'air, l'eau et le fluide du feu étaient jadis confondus dans un vide immense; comment de ces premiers éléments se formèrent tous les êtres et le globe même de ce monde ; comment le sol, moins ferme en naissant, se durcit peu à peu, força Nérée à se renfermer dans ses limites et prit lui-même mille formes diverses; comment, après, l'univers ébloui vit briller son premier soleil, les nuages s'élever pour retomber en pluie, etc. » On remarquera que Virgile, dans ce passage, ne fait lui-même apparaître le soleil que tard, longtemps après le fluide du feu, et après la séparation de la terre d'avec les eaux.

Platon, dont l'honnête génie, loin de mépriser les traditions antiques universelles, qui ne sauraient être fabuleuses que dans les formes mythiques qu'elles peuvent revêtir, les recueillait avec soin pour les dégager, autant que possible, de leurs altérations, les ramener à leur pureté originelle et s'en servir comme de flambeaux et comme de soutiens pour sa philosophie. Voici un échantillon du magnifique langage par lequel il les reproduit et se les assimile dans le Timée.

« L'éternel créa le monde, et quand cette image des êtres intelligibles eut commencé à vivre et à se mouvoir, Dieu, content de son ouvrage, voulut le rendre plus semblable encore au modèle et lui donna quelque chose de cette nature impérissable. Mais comme la création ne pouvait ressembler en tout à l'idée éternelle, il fit une image mobile de l'éternité; et, gardant pour lui la durée indivisible, il nous en donna l'emblème divisible que nous appelons le temps, le temps créé avec le ciel dont la naissance fit tout à coup sortir du néant les jours, les nuits, les mois et les années, ces parties fugitives de la vie mortelle. Nous avons tort de dire, en parlant de l'éternelle essence : Elle fut, elle sera; ces formes du temps ne conviennent pas à l'éternité; elle est, voilà son attribut. »

C'est ici le *Jehovah* de Moïse, son *je suis celui qui suis*; c'est aussi *l'étant toujours*, *l'aiôn* d'Aristote. Platon continue :

« La parole et la pensée de Dieu, voulant ainsi créer le temps, le soleil, la lune, et les cinq planètes allèrent dans l'espace en mesurer la marche rapide et parcourir obliquement les sept routes que Dieu leur avait tracées... — Mais à peine les astres furent-ils lancés dans la route où ils s'en vont mesurer le temps.... chacun d'eux suivit le mouvement oblique qui lui est propre, maîtrisé par celui d'une âme universelle.... Alors du jour et de la nuit se forma la première et la plus simple division du temps.... Le créateur donna aux génies des étoiles un corps de feu pour les rendre plus éclatants et plus beaux, la forme circulaire pour qu'ils fussent semblables à l'univers même .... Il leur assigna aussi deux mouvements, l'un qui les fait tourner sur eux-mêmes dans une infatigable persévérance, l'autre qui les attire par l'impulsion irrésistible de la cause première..... Ainsi parurent ces dieux fidèles à la loi qui les rend presque stationnaires, tandis que les génies des planètes, nés avant eux, se promènent dans l'immensité. La terre, notre mère commune, qui, par son mouvement de rotation autour de l'axe du monde, produit incessamment les jours et les nuits, naquit la première des créatures célestes........ Son auteur, pour achever l'ouvrage, continua de reproduire le modèle suprême, et tout ce que l'intelligence peut concevoir d'êtres vivants fut créé par sa pensée dans le ciel, dans notre atmosphère, au sein des eaux et sur la terre.

Vient enfin la création de l'homme, « qui doit être soumis à la vertu, être le roi de la terre et réunir à un corps périssable un principe d'immortalité,» mais cette partie, avec les dernières paroles que nous venons de citer, concerne la géologie et l'anthropologie.

Et Platon termine son tableau par ces mots, que rend vraiment sublimes leur position même à la suite de l'exposé du travail de Création des mondes: « Et le Créateur n'était pas sorti de l'éternel repos. »

Nous savons, au reste, par des études modernes plus approfondies de documents qu'avait fait oublier, durant le moyen âge, le règne absolu de l'*Almageste* de Ptolémée, que le système du double mouvement de la terre, et du soleil au centre, avait fait partie de l'antique astronomie des Chaldéens et de celle de Pythagore, que Platon, dans sa vieillesse surtout, l'avait accepté, — Aristote le lui reproche — et que Philolaüs le professa un peu plus tard de la manière la plus explicite.

En résumé:

Dieu, première cause.

Un chaos originel, représenté comme un océan d'eaux confuses, incubé par l'esprit de Dieu.

Un développement de formes dans ce chaos, sous l'influence de l'esprit et de la parole.

Un progrès dans le débrouillement des choses, dans l'épanouissement des êtres; progrès se marquant par de grandes divisions qu'on appelle jours, *âges*, ou de tout autre nom.

Une apparition de la lumière au sein des ténèbres et une séparation des solides et des liquides, avant même la formation ou du moins l'apparition des astres.

Un grand rôle attribué au feu et à la lumière ainsi qu'à l'eau dans la série des développements.

Voilà les traits fondamentaux de cette cosmologie des traditions, commune à tous les peuples. Les différences ne portent que sur des détails et plutôt sur la forme dans l'exposition que sur les choses elles-mêmes.

Nous sommes donc en droit de répondre à nos adversaires : « Vous accusez l'Eglise chrétienne et ses livres sacrés! Mais, en particularisant de la sorte votre accusation, vous êtes injustes : c'est contre la tradition primitive tout entière que vous devez diriger vos attaques; c'est au genre humain tout entier que vous devez intenter votre procès devant la science moderne. Attaquez tous les peuples, toutes les religions, toutes les philosophies, tous les Platons de tous les temps, tous les enseignements populaires de l'antiquité, dans leur pensée commune. Mais ce n'est pas ainsi

que vous pratiquez la guerre. Vous n'oseriez soutenir que l'accord universel, sous tant de formes diverses et de la part de tant de pays et de tant de siècles qui n'ont pu s'entendre, puisse tomber sur de pures chimères ; c'est à dessein que vous n'en considérez que les fractions ; vous divisez, pour essayer de vaincre ; et, vous attaquant au Christianisme en particulier, vous essayez de faire croire que la Bible et la religion chrétienne ont fait bande à part. La tactique serait bonne si elle ne reposait sur un mensonge. La Bible et le Christianisme n'ont fait que joindre leurs voix, mais pourtant avec une différence : Moïse, parmi tous, a été le plus clair, le plus compréhensible, le plus à la portée des foules ; et il a, du moins, déchargé son tableau des absurdités puériles qui déparent la plupart des autres tableaux ; car on est étonné de voir leurs auteurs étaler souvent d'énormes difformités à côté des émissions les plus sublimes de la philosophie la plus profonde.

III. Arrivons à notre troisième et dernière assertion et à l'examen scientifique de cette cosmologie des premiers âges de l'humanité. Mettons-la, sous sa forme mosaïque, en parallèle avec la science moderne.

D'abord ne la confondons pas avec le système du monde ptoléméen, qui régna sans conteste, dans notre Europe, pendant treize siècles à peu près, presque à l'égal d'un axiome. Ce système plaçait la terre au centre du grand tout, la déclarait absolument immobile, échelonnait autour d'elle la lune, le soleil, les planètes et les étoiles, faisait décrire aux premiers de ces astres des révolutions diurnes avec des vitesses différentes, mais impossibles en réalité, et tourner, d'une pièce, en 24 heures, tout le ciel des étoiles fixes. Quant aux perpétuels déplacements de position des planètes, grand embarras ; il les expliquait par des cercles particuliers appelés *épicycles* qu'il faisait décrire à ces astres, en même temps qu'ils tournaient autour de la terre, ce qui amenait une inextricable complication. Or, bien que cette théorie soit conforme aux mouvements apparents, aucun de ses points essentiels, n'est supposé nécessairement par l'antique cosmologie. Prise dans Moïse, cette cosmologie n'en dit rien, nous venons de le voir, et nous le verrons encore mieux plus loin. Prise dans les livres sacrés des religions extra-chrétiennes, elle n'affirme pas non plus ces divers points ; et, considérée dans les exposés qui nous en sont venus des Chaldéens, et qu'en ont donnés les Pythagore, les Platon, les Philolaüs, si parfois elle paraît mettre le soleil en compagnie des planètes et de la lune, elle assigne clairement à la terre le mouvement de rotation sur elle-même, seule explication rationnelle du jour et de la nuit, et même elle lui donne souvent, dans Philolaüs et Aristarque de Samos par exemple, d'une manière formelle le mouvement de translation. On peut dire que le système de Copernic ne fut qu'une restauration du système du monde le plus antique, professé surtout par les Chaldéens.

Il est vrai que la cosmologie de Ptolémée, pendant qu'elle régna dans la science européenne, c'est-à-dire depuis l'apparition de ce glorieux astronome jusqu'aux Copernic, aux Descartes, aux Képler, aux Galilée et aux Newton, fut acceptée par l'Eglise ; mais ce fut uniquement parce qu'elle était devenue populaire, parce qu'elle était incontestée parmi les savants, aussi bien que parmi le peuple ; et si on peut reprocher à l'Église, ainsi que nous l'avons vu dans la dissertation préliminaire, d'avoir trop vigoureusement défendu cette cosmologie, en condamnant celle de Copernic dans Galilée et dans Képler, il ne faut pas oublier que, d'après ses propres déclarations œcuméniques, elle sortait en cela des matières de foi et de morale auxquelles elle a toujours limité sa compétence. Cette cosmologie nouvelle ptoléméenne n'était qu'une grande reculade sur la cosmologie antique, elle n'était qu'une aberration de l'esprit humain singulièrement contraire au bon sens, contre laquelle protestèrent, du reste, la plupart des Pères grecs, en restant au moins fidèles à la rotation diurne du globe terrestre de Pythagore et de Platon. Elle enlevait au créateur

la sagesse qui distingue toutes ses œuvres. C'est ce que pressentirent, en plein moyen-âge, quelques rares esprits tels que Roger Bacon et Alphonse X roi de Castille ; ce dernier, s'étant fait, un jour, expliquer par ses astronomes, les mouvements des astres selon le système reçu, trouva ces mouvements tellement impossibles et tellement contraires à la raison, qu'il leur dit avec beaucoup de malice et de finesse : « Si Dieu, messieurs, m'avait appelé à son conseil lorsqu'il créa votre univers, les choses eussent été dans un ordre meilleur et surtout plus simple. » Alphonse en avait bien jugé ; mais ce n'était pas Dieu qui s'était trompé ; c'était Ptolémée, c'était l'astronomie. Attendons Copernic, attendons Képler ; et nous autres, plus heureux, nous comprendrons la magnificence des œuvres de Dieu.

D'ailleurs, la critique d'Alphonse n'aurait pas eu sa raison d'être s'il ne se fût agi que de la cosmologie de Moïse et de l'antiquité. Faisons enfin comparaître devant les sciences modernes cette cosmologie dans ses divers âges, telle que nous l'avons littéralement traduite de la Genèse, et débarrassée des interprétations systématiques postérieures.

Dans le principe Dieu créa le ciel et la terre.

Ce début n'est qu'un sommaire avec une profession monothéiste, sublime dans sa simplicité, du dogme philosophique de Dieu et de la création. Il n'implique aucune idée qui puisse attrister la science qui nous occupe ; il rejette seulement l'athéisme et pose, pour force motrice, la cause première sans laquelle non-seulement rien ne s'explique, mais tout devient impossible et absurde.

Or, la terre était inconsistante et vide ; et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme ; et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux.

Cela n'est pas encore un premier *âge* ; ce n'est qu'un point de départ.

Or, ces paroles pourraient avoir trois sens : elles peuvent d'abord s'appliquer à l'état primitif de tout l'univers, c'est-à-dire de l'ensemble de tous les systèmes planétaires dont les étoiles fixes sont les soleils, ensemble dans lequel la terre est comprise ; elles peuvent s'appliquer à notre système planétaire en particulier, lequel est notre monde, à nous habitants de ce globe terrestre, et dans lequel ce globe est encore compris ; elles peuvent, enfin, ne s'appliquer qu'à notre globe, à cette terre proprement dite qui, dans son développement particulier, commença par être un chaos dans lequel l'eau et le feu jouèrent le plus grand rôle pour l'amener peu à peu à l'état dans lequel l'homme la trouva quand il y apparut. Mais en restreignant à ce dernier sens, exclusif de ce qui n'est pas la terre, ces antiques paroles, nous les rendrions *seulement* applicables à la géologie qui va être plus loin l'objet d'une étude à part ; d'ailleurs, l'expression *la face de l'abîme* est bien grandiose pour ne convenir qu'à la terre, et les versets suivants, où il s'agit des astres, indiquent assez bien qu'il faut leur donner plus d'extension. D'un autre côté, si nous les appliquions à tout l'univers, nous croirions les étendre au delà de leur acception naturelle, que l'on sent, à la lecture du récit génésique, se borner à ce qui concerne l'homme. Ce qui le concerne spécialement, ce n'est pas, d'une part, *seulement* la terre ; ce ne sont pas, d'autre part, tous les mondes ; c'est le monde dans lequel il est plongé, monde qui se compose de la terre qui le porte, de l'atmosphère qu'il respire et qui entoure la terre, de la lune, son satellite, qui éclaire ses nuits, des planètes et des comètes qui sont les objets de ses admirations, du soleil qui est la grande source de sa lumière et de sa chaleur, et enfin, mais comme pur spectacle, comme vue transmondaine, comme simple aperçu des frontières des autres mondes, de ces étoiles, en apparence fixes, dont son œil aperçoit les plus rapprochées. C'est donc notre système solaire et planétaire en particulier, rien de moins, rien de plus, que nous considérons comme étant l'objet de la cosmologie mosaïque. Notre examen scientifique du récit de sa création et de son développement sera, de la sorte, beaucoup mieux fixé.

Voilà donc la terre, à son origine, inconsistante et vide. C'est une masse vaine, qui n'a ni poids, ni plénitude. Elle est confondue, dans un chaos sans consistance, avec les éléments du soleil, des planètes, de la lune, de son atmosphère, de ses océans, de tout ce qui doit sortir un jour de cette universelle confusion ; c'est un immense abîme, un océan d'éléments neutres qui ne se distinguent pas les uns des autres et dans lequel n'apparaît aucune différence entre la lumière et les ténèbres. Les ténèbres sont sur la face de cette masse sans forme, de ces eaux troubles et vagues; et cependant l'esprit de Dieu se repose dessus pour les féconder, puisqu'il va bientôt en faire jaillir la lumière, puis tous les êtres. Un *vide*, une *inanité*, un ténébreux abîme, des eaux cosmiques, et le souffle de Dieu, l'esprit de vie, qui va rendre tout cela fécond; voilà les seules idées que suggère ce magnifique verset.

Or, n'est-ce pas là toute la science moderne la plus avancée jusqu'à présent ? Que dit-elle cette science dans son hypothèse, la plus accreditée et déjà devenue presque populaire, qui est celle de Laplace, d'Herschel, d'Arago, d'Alexandre de Humboldt, d'Ampère qui y ajoute seulement les actions chimiques, et de tous nos savants modernes ?

Elle dit que notre système avec son soleil et tous ses globes confondus en un, ne fut, à l'origine, qu'une masse cosmique assez semblable à une immense comète ou à une nébuleuse, dans laquelle reposaient pêle-mêle, les éléments des choses, ceux de la matière brute et ceux de la matière impondérable, ceux des corps et ceux des forces, ceux des fluides, électromagnétique, lumineux, calorique, et ceux des substances inorganiques et organiques, tous à l'état neutre et encore indistincts. Elle dit que cette primitive nature constituait un abîme chaotique, vaste océan des principes élementaires, sans aucune chose formée. Elle dit enfin qu'un mouvement universel d'attractions, de répulsions, d'affinités, de rotations centripètes, d'impulsions centrifuges, mouvement principe de vie, était imprimé dans cette masse cosmique... Mais par qui, s'il vous plaît?.... l'antique tradition vous répond, ô science : « Par l'esprit de force et de vie, par l'esprit de Dieu qui l'enveloppait et la pénétrait. » et tous les sages, de ceux du Jourdain à ceux du Gange et à ceux du Céphise, vous répètent : « Oui, c'est par LUI, l'esprit suprême, l'existant par soi, la grande âme, le *narayana*, Dieu enfin qui tout crée, tout meut, tout féconde. » Or, qu'avez-vous à mettre à sa place, si vous prétendez, là-dessus, détonner dans le concert?.. Serait-ce que vous vous passeriez de la cause, tout en gardant l'effet, ce qui reviendrait à dire que, tout en la posant dans son œuvre par la supposition même de celle-ci, vous la nieriez, l'élimineriez, ou fermeriez les yeux sur elle. Oh ! si c'est ainsi que vous raisonnez, le bon sens du genre humain sera plus exigeant que vous. Toujours est-il que, sur l'état primordial du cosmos, vous avez travaillé quatre mille ans pour dire, en fin de compte, exactement ce que disaient, en quelques mots sublimes, les anciens et Moïse.

Poursuivons.

Et Dieu dit : Se fasse la lumière. Et la lumière se fit. Et Dieu vit la lumière; il vit qu'elle était bonne; et il divisa la lumière des ténèbres, et il appela la lumière Jour, et les ténèbres Nuit. Et, du soir et du matin, se fit un jour.

Voilà le premier *âge* de notre cosmos planétaire.

Le mouvement n'a pas cessé de se faire dans la grande masse cosmique sous l'impulsion de l'éternelle parole, de la force motrice première et permanente. Or, le premier effet de la fermentation générale est la sécrétion des fluides qui deviendront les forces du monde, leur séparation d'avec les matières brutes qui se rangeront bientôt, sous l'action des forces, par ordre de pesanteur et de densité, Mais, cette division, comment se manifeste-t-elle et devient-elle visible, si ce n'est par l'apparition de la lumière cosmique ? La science la plus avancée ne préjuge-t-elle pas aujourd'hui l'unité homogénique des fluides impondérables ? L'électricité, le magnétisme, la chaleur, l'attraction elle-même, ne sont-ce pas pour elle au-

tant de manifestations d'un même fluide éthéré dont la vibration perceptible à la vue est la lumière ? Le calorique a sa lumière, l'électricité a sa lumière, l'attraction newtonnienne, quand le progrès aura plongé à de nouvelles profondeurs, aura sa lumière. La lumière est donc la manifestation commune de toutes les forces cosmiques, ou mieux de la force, et il est rationnel autant que scientifique de donner à toutes ces vertus de l'univers, la dénomination générique de lumière, par opposition aux matières brutes et opaques qui sont les ténèbres et la nuit ? Il faut bien que, dans la proposition : *il sépara la lumière des ténèbres*, le mot ténèbres soit pris au figuré pour signifier quelque chose de positif; autrement la proposition reviendrait à celle-ci : séparer la lumière de l'absence de lumière, ce qui n'a pas plus de sens que cette autre proposition : séparer l'être du néant qui est l'absence de l'être.

Chose étrange autant que mystérieuse! voici la cosmologie de l'enfance des *âges* qui nous donne l'apparition de la lumière comme ayant été le premier pas du chaos vers les formations, et qui nous la pose dans le monde avant le soleil et les autres astres. Pendant quatre mille ans, on ne comprendra rien à cette contradiction : la lumière avant le foyer lumineux. Patience ! il viendra un génie qui s'appellera Descartes et qui précisément soutiendra que la lumière ne vient pas du soleil, qu'elle n'est que l'ondulation d'un fluide existant partout, comme le son n'est qu'une onde aérienne; deux siècles et demi se passeront en discussions et recherches sur les deux théories, cartesienne et newtonnienne, des ondulations et des émissions lumineuses : mais ce sera la première qui, enfin, aura gain de cause. Or, dans ce triomphe tout récent de notre Descartes sur ce problème est impliqué le triomphe de Moïse et de la tradition antique ; et dans les modernes théories de l'unité radicale des fluides impondérables (1) se prépare un nouveau triomphe de la vieille cosmologie biblique.

Ainsi donc, dégagement progressif, dans la masse informe et confuse, des forces cosmiques qui sont la lumière, d'avec les autres éléments cosmiques, opaques et lourds, qui sont les ténèbres; immense atmosphère lumineuse, chaude, électro-magnétique et attractive vers un centre commun, avant que les globes lumineux soient encore suffisamment perfectionnés quant à leurs enveloppes pour devenir eux-mêmes des foyers de vibrations lumineuses ; par conséquent distinction de ce qui est jour et de ce qui est nuit, et séparation de l'un d'avec l'autre; enfin cette première évolution des choses, qui part des ténèbres chaotiques et qui aboutit au matin de notre monde, à sa première aurore, mesure un premier jour; non pas un jour solaire, puisque le soleil n'existe pas encore, mais un jour cosmique, dont la durée peut être énorme, un jour dans l'espèce de ce jour de Brahma des traditions de l'Inde, qui équivaut à des millions de millions de nos jours et de nos années.

N'est-ce pas notre enseignement cosmologique le plus avancé, présenté par les traditions de l'Orient et plus clairement traduit par Moïse que par tous les génies, quarante siècles à l'avance ?

Dieu dit aussi : *Se fasse un firmament au milieu des eaux*, *et qu'il divise les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le firmament*, *et il divisa les eaux qui étaient sous le firmament de celles qui étaient au-dessus du firmament. Et il se fit ainsi. Et Dieu appela le firmament ciel. Et se fit, du soir et du matin, un second jour.*

Voilà le second *âge*.

Quelles sont donc ces eaux qui sont au-dessus et au-dessous du firmament, et qu'est-ce que ce firmament qui les divise, second échelon franchi par la progression cosmologique ? Déjà nous avons vu cette expression *les eaux* signifier tout autre chose que les eaux réelles d'aujourd'hui, signifier ce que nous avons appelé les *eaux cosmiques*, assemblage confus de tous les éléments dont la nature entière devait se composer, dans lequel elle devait se dé-

(1) Cette théorie a été exposée dans un livre spécial par le savant abbé Moigno.

brouiller, d'où elle devait jaillir. Nous sommes trop près encore de ce premier état pour que la même expression ne conserve pas ce sens allusionnaire et comparatif. Il s'agit donc encore des eaux cosmiques se modifiant par un second *progressus*. Là dessus, ce nous semble, point de difficulté. Mais qu'est-ce que ce firmament, ce ciel, qui se place au milieu de ces eaux et les divise en eaux supérieures et en eaux inférieures par rapport à la terre, ou, du moins, à ce qu'elle commence d'être?

Le mot de l'énigme fut longtemps introuvable; on se perdait dans la mesquine interprétation des mers par-dessous, des nuages par-dessus et de l'air dans l'intervalle; tout cela, jugez combien c'était logique, avant que les mers se fussent encore formées, que la terre aride eût apparu et que les luminaires existassent. Les théories cosmologiques modernes devaient lever le mystère. Nous en sommes à la formation première des globes du système, à la distinction qui s'établit entre le corps central, qui est le soleil encore opaque et les planètes également opaques, au sein de l'immense éther, père des fluides, et qui est la lumière. Ce firmament n'est donc autre chose que l'espace lui-même, l'espace impondérable qui va toujours se dégageant de plus en plus entre les corps lourds et les séparant : c'est aussi l'atmosphère terrestre qui commence de se former. Les grands corps sont tous en fusion et à l'etat liquide au sein de l'espace fluide; ils y forment déjà des océans, de grandes eaux très-chaudes, incandescentes, de formes ellipsoïdales, exécutant des mouvements de rotation sur elles-mêmes, de translation autour du point central, et soumises, dans leur entité propre, à d'autres mouvements, sortes de marées immenses dont celles de nos grandes eaux d'aujourd'hui sont de faibles images. Ce sont donc encore des *eaux*. La terre est, comme les autres, une fusion incandescente qui va, désormais, de plus en plus, se refroidir; elle est, tout entière, liquide, quoique déjà séparée et formant un globe. Pour l'observateur, qui se suppose sur elle, elle n'est qu'une masse d'eaux inférieures, pendant que les autres globes sont des masses d'eaux supérieures; et, entre les deux est le firmament, l'étendue fluide qui les sépare.

Tâchons de nous bien représenter cette étendue cosmique dans laquelle, par un premier progrès, se sont déjà distingués l'impondérable du pondérable, le lumineux de l'opaque, la lumière des ténèbres, le jour de la nuit. Cet océan originel que ne cesse d'incuber l'esprit de mouvement, et qu'enveloppe et pénètre la lumière éthérée, vague, sans foyers précis, n'a d'abord été que le soleil primitif, père de toutes choses, comprenant tout ce qui formera les planètes ses filles. Un mouvement gyratoire universel s'est déterminé dans cet ensemble, et a marqué le centre, qui restera le noyau du soleil, le plus opaque et le plus lourd de tous les globes du système, qui servira de lest et de point d'attache autour duquel ils exécuteront leurs mouvements de translation pendant que lui-même continuera sa rotation et que chacun d'eux gardera aussi la sienne, conséquence fixée de la première rotation universelle, qui se sera décomposée en rotations particulières. Nous sommes au moment où tout cela se produit, où se forment les globes opaques au sein de la vague lumière, par décompositions de mouvement et déterminations de foyers. Mais tout est liquide encore, et les atmosphères commencent de se dégager par les rangements mêmes des matières selon leur ordre de densités. Les refroidissements continus qui se font sont une autre cause de la formation de ces atmosphères. Le cosmologue antique ne s'occupe pas de tous ces détails; il voit seulement les grandes masses qui passent de l'état gazeux à l'état liquide; il écrit, d'ailleurs, pour les habitants de la terre, et il rapporte tout à ce point particulier de l'espace. Or, pour ce point spécial, un moment vient où, après avoir passé par diverses transformations, il est devenu lui-même, un globe en fusion et s'enveloppe de son atmosphère. C'est à ce moment intéressant pour l'homme, que Moïse s'arrête. Déjà la couche aériforme, qui deviendra plus tard l'atmosphère respirable, l'en-

toure comme un vêtement; des phénomènes semblables se produisent autour des autres planètes, et selon des proportions beaucoup plus immenses, autour du soleil, qui, sans cesser encore d'être ténébreux, est en voie de composer ses atmosphères, qui deviendront un jour des atmosphères enflammées. Ce qui sépare et séparera désormais, de mieux en mieux, les uns des autres, tous ces grands corps, ce qui sépare et séparera surtout cette terre liquide incandescente, de l'ensemble des autres masses liquides comme elle, c'est l'espace fluide avec cette atmosphère terrestre à travers laquelle le rayon lumineux se filtrera, se tamisera, se refractera, se décomposera, se polarisera, se livrera à mille jeux qui composeront, pour l'homme, cette enveloppe si belle, aux nuances infinies, qu'il appellera le ciel; c'est donc la détermination de ce firmament entre la masse océanique de la terre, ou les eaux inférieures, et les autres masses océaniques, ou les eaux supérieures, détermination qui est une conséquence de la formation même des globes en fusion commençant déjà de se refroidir assez pour dégager des vapeurs atmosphériques, c'est ce nouveau *progressus* qui fixe l'attention du narrateur, lui fait mettre dans la bouche de Dieu, le second *fiat*, *fiat firmamentum in medio aquarum*, et marque pour lui le deuxième jour cosmique, qui est le deuxième *âge*.

En voici venir un autre : « *Or Dieu dit : Que s'amassent en un lieu les eaux qui sont sous le ciel; et qu'apparaisse l'aride. Et il se fit ainsi. Et Dieu appela l'aride Terre, et les amas des eaux, il les appela Mers. Et Dieu vit que c'était bon...... Et se fit, du soir et du matin, un troisième jour.*

Mais ce troisième progrès n'est que pour la terre; il n'est que géogénique, et il constituera le premier *âge* de la géogénie proprement dite, c'est-à-dire de notre globe en particulier. Nous y reviendrons donc dans l'article suivant. Cependant il présente aussi un point de vue qui est cosmologique et qu'on peut rapporter soit au crépuscule du second âge cosmogénique, soit à l'aurore du troisième. Nous devons le développer.

La terre, aussi bien que les autres planètes, aussi bien que le soleil lui-même, s'est refroidie, dans sa croûte, assez pour devenir solide; elle a sécrété ses eaux véritables, ses eaux de notre époque, mais par l'action de sa chaleur trop forte encore, les a dispersées autour d'elle en vapeurs; or ces vapeurs se sont peu à peu condensées et l'ont couverte d'une udorosphère; son atmosphère aérienne s'est perfectionnée par là même, s'est purifiée sous l'action des forces physiques et chimiques; les matières minérales les plus lourdes de sa substance ont pris leur place à son centre; elle s'est composée enfin, comme nous le dira la géologie; durant le refroidissement et la solidification de la croûte sous les eaux, se sont formés les éléments volcaniques des grands soulèvements, se sont chargées ces mines cosmiques qui vont accidenter sa surface, et pousser les chaînes de montagnes avec les continents, comme ces petits volcans, leurs derniers vestiges, qui fonctionnent encore sous nos yeux poussent parfois dans nos mers, de nouveaux ilots; et vient un moment où, les explosions se faisant sur la grande échelle, se forment, par grandes boursoufflures, ces montagnes, ces vallées, ces terres sèches, toutes les inégalités de la pellicule. C'est alors que les eaux, partout répandues jusques là, s'amassent dans les bas-fonds et forment les mers, tandis que les lieux hauts, qui sont l'aride, la terre à proprement parler, apparaissent. Ils se couvrent, comme nous le verrons en géologie, d'une grande végétation primitive, espèce de végétation de serre chaude sous l'action de la lumière confuse, car les astres ne sont point encore apparus comme points lumineux. Et voilà la fin du second *âge* cosmique, qui est la séparation des continents d'avec les eaux géologiques, comme le matin du même jour a été la séparation du firmament d'avec les globes liquides, et comme le premier avait été la séparation des fluides, ou de la lumière, d'avec les matières brutes au sein des eaux chaotiques qui avaient été le point de départ. Cette fin du second

âge, Moïse la décrit par une phrase : *Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt in unum locum, et appareat arida.*

Arrivons au quatrième jour, qui n'est que le troisième de la série cosmogénique.

« *Alors Dieu dit : Se fassent des luminaires dans le firmament du ciel; et qu'ils divisent le jour et la nuit; et qu'ils soient en signes et (mesures des) temps, jours et années; qu'ils luisent dans le firmament du ciel et illuminent la terre. Et il se fit ainsi. Et Dieu fit deux grands luminaires : un luminaire plus grand pour présider au jour, et un luminaire plus petit pour présider à la nuit; et les étoiles. Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre et présider au jour et à la nuit et diviser la lumière et les ténèbres. Et Dieu vit que c'était bon. Et se fit, du soir et du matin, un quatrième jour.*

Voilà le troisième *âge* du grand cosmos, puisque celui qui précède est principalement géologique; c'est le troisième *âge* du ciel, c'est son *âge* mûr, pendant lequel il prend possession de ses globes lumineux, les fait briller pour la terre dans une magnifique splendeur.

Nous avons vu l'expression *les eaux*, modifier trois fois son acception pour arriver à signifier les eaux telles que nous les voyons aujourd'hui ; le sens progressait avec la chose : c'était, en premier lieu, l'océan chaotique, c'était, en second lieu, les océans liquides des globes en fusion ; c'était enfin notre océan de l'époque actuelle.

Nous avons vu, de même, les expressions *lumière et jour*, signifier d'abord les fluides impondérables, l'éther partout répandu, par opposition aux ténèbres et à la nuit qui étaient la matière opaque. Ces expressions vont signifier maintenant ce qu'elles signifient aujourd'hui, depuis que le soleil a pris sa qualité lumineuse, ainsi que les étoiles, par rapport à la terre, et depuis que la lune et les planètes ont acquis leurs propriétés réfléchissantes.

Jusqu'à présent durait encore le règne de la grande lumière phosphorescente, et les globes ne cessaient de se parfaire ; ce règne est fini; les astres deviennent des luminaires, des foyers lumineux. Le soleil a composé son atmosphère incandescente, et cette atmosphère, devenue parfaite, acquiert la vertu de mettre en vibration le fluide éthéré qui remplit tout l'espace ; la lune et les planètes se sont assez refroidies et consolidées, elles ont acquis la propriété de réfléchir, par la surface, les rayons du grand astre; elles deviennent aussi, par ce moyen, des flambeaux. Les étoiles, qui sont des soleils, n'ont pas subi, par rapport à nous, des changements intrinsèques dignes d'être signalés, mais leur lumière, pendant le règne de la lumière vague qui a précédé, ne nous parvenait pas plus qu'elle ne nous parvient maintenant durant le jour, puisque cette lumière vague constituait un grand jour permanent dont nous ne conservons que des restes dans les lumières météoriques, chimiques, électriques, différentes de celle du soleil ; elles deviennent visibles désormais durant la nuit. En un mot, apparitions des luminaires, non point parce qu'ils n'auraient existé jusque là en aucun sens, mais parce qu'ils commencent de remplacer, comme foyers de vibration ou comme surfaces de réflexion, la lumière vague aux dépens de laquelle il se sont eux-mêmes perfectionnés ; ils sont mis en signes, dit Moïse ; ils deviennent visibles. Ce sont ces corps qui vont désormais faire le jour et la nuit, mesurer les mois et les années. Le récit inspiré ne dit pas, il est vrai, les différences réelles entre le soleil, les planètes, la lune et la terre, il ne dit point, par exemple, que c'est la rotation de la terre qui, en présentant alternativement au soleil toutes les faces de son orbe, fait en réalité, le jour; il s'en tient au spectacle des apparences perçues par les habitants de la terre. Mais n'avons-nous pas entendu Arago, par exemple, commencer toujours son cours d'astronomie par plusieurs leçons sur les mouvements apparents des globes de notre système, avant d'entreprendre l'explication des mouvements réels ? Moïse n'a qu'un but, celui de faire sentir à l'homme sa dignité devant son créateur, au sein de l'univers, et il n'a pas besoin, pour atteindre ce but, d'aller au delà des

sensations ; mais il ne dit rien, non plus, qui soit inconciliable avec le système de Copernic. Pas un mot n'est là pour affirmer que la terre est au centre ou qu'elle est immobile en réalité. Les apparences seulement sont décrites, ainsi que les rôles des principaux globes du système relativement aux conditions de vie des habitants de la terre. Et les écrivains sacrés du sémitisme qui se sont inspirés de ce tableau primitif n'en ont pas tiré, non plus, avec une clarté affirmative, pareilles conclusions. L'auteur des Proverbes, par exemple, chantant dans le plus beau des langages, la sagesse incréée, l'éternel *logos*, lui fait même dire des mots qui peuvent s'entendre de la rotondité de la terre ou de tout le système et d'une suspension dans l'espace du centre de gravité de la terre qui en est le fondement. « J'étais avec Dieu, dit la sagesse, quand il *suspendait* les fondements de la terre, *quando appendebat fundamenta terræ*, j'étais avec lui composant toutes choses, je me jouais avec lui dans l'orbe des mondes, *ludens in orbe terrarum*. Et, pour en revenir à Moïse et mettre sur lui notre dernier mot, son récit donnerait plutôt à conclure l'immobilité du soleil ; il représente tout le système solaire comme un temple à Dieu, c'est ce que paraissent indiquer les expressions, *luminaria*, qu'il emploie ; or, ce *luminare majus*, ce grand lustre, qui est le soleil, est-il naturel qu'il se promène, dans l'esprit du poëte sacré, à l'entour du temple qu'il éclaire, et n'est-il pas plus convenable de supposer qu'il reste immobile à sa place, donnant, tout à l'entour, sa chaleur et sa lumière ?

Ici se termine notre étude de la cosmologie mosaïque comprenant les trois grands *âges* cosmiques, époques indéfinies de la nature, se divisant chacune en soir et matin, soir de la période qui a précédé, matin de celle qui doit suivre, se liant toutes par là même, s'engendrant les unes les autres par des séries continues et commençant toujours par le soir, parce que la première a commencé avec le soir du chaos primordial, qui n'a pas dû compter pour un *âge* ni pour un *jour*.

Des savants ont appelé ces séries de développements des *époques*, d'autres les appelleront des *évolutions*, d'autres des *périodes* etc ; nous les avons appelées *âges cosmiques* ; Moïse les avait nommées *jours* ; et lui seul en avait fait trois exactement, puisque, dans ses six jours, trois seulement se rapportent au cosmos solaire et planétaire, le premier, le deuxième et le quatrième, les trois autres, à savoir le troisième, le cinquième et le sixième devant se rapporter à notre globe lui-même, et, parmi ces trois derniers, le troisième, placé entre les deux derniers du cosmos, devant former le premier des *âges géologiques*. C'est ce qui restait encore à découvrir aux savants du siècle des lumières.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, n'avons-nous pas acquis, par cette étude même, le droit de juger sévèrement la phrase du critique : « Un jour c'est l'astronomie qui lui dérange son ciel ?.... » Si la Bible, en effet, avait eu la prétention de présenter, dans son antique tableau, un système scientifique du monde, ce n'eût certes pas été pour aboutir à « déranger son ciel » que l'astronomie, quarante siècles durant, eût observé le firmament et couvert de chiffres ses tables ; c'eût été, au contraire, pour aboutir à le confirmer et à en rendre compréhensible la sublime profondeur, puisque tel est, après tout, le résultat de ses travaux. LE NOIR.

AGES (les trois) GÉOLOGIQUES, ou LES TROIS JOURS DE LA GÉOLOGIE BIBLIQUE DEVANT LA GÉOLOGIE SCIENTIFIQUE MODERNE. *(Théol. mixt. scien. cosmol. et géol.)*.

Nous venons de répondre, dans l'article qui précède, à l'objection de nos adversaires, que Proudhon résumait lorsqu'il disait en parlant de l'Eglise : « un jour c'est l'astronomie qui lui dérange son ciel. » Celui-ci a pour but de répondre à l'autre objection, qui lui est toute semblable, et que le même auteur concentre dans cette proposition : « Le lendemain, c'est la géologie qui bouleverse sa Genèse. »

Nous ne répéterons pas cette réponse générale : que ni la Bible ni

le Christianisme n'ont jamais entendu présenter aux hommes un enseignement scientifique ; nous ne nous étendrons pas, non plus, sur les traditions primitives du genre humain qui paraissent se rapporter à d'antiques révolutions géologiques, elles se confondent avec celles qui se rapportent à la cosmologie, et nous venons d'en donner une idée presque suffisante dans l'article qui la concerne. Nous passerons donc immédiatement au développement de notre titre, à l'étude directe de la géologie de la Genèse, comparée avec la géologie scientifique moderne, telle que nous la présentent nos géologues en se fondant sur l'observation.

Il est nécessaire, pour atteindre notre but, de donner d'abord un résumé succinct de la géologie scientifique ; nous ferons voir ensuite que le récit de Moïse est en parfaite harmonie avec elle.

I

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA GÉOLOGIE SCIENTIFIQUE.

Avant de décrire les terrains géologiques, quelques notions générales sont nécessaires pour servir d'introduction à l'esprit du lecteur.

1° Les couches concentriques de matières dont se compose l'écorce terrestre augmentent, en moyenne, de densité en approchant du centre ; on le constate déjà en les étudiant aux profondeurs que l'on a pu atteindre jusqu'à présent, et qui sont de 400 mètres environ ; on le constate bien mieux en étudiant les montagnes dont les sommets sont composés de matières correspondantes à celles qui sont placées à 15 ou 20 lieues sous le sol, et dont les flancs présentent les coupes, en épaisseur, des couches superposées à ces matières, s'échelonnant les unes au-dessus des autres. Qu'elles se soient formées par soulèvements ou par abaissements environnants, le phénomène s'explique également par le dénudement progressif de leurs sommets. D'ailleurs, il résulte de calculs basés sur certaines lois astronomiques que ce n'est pas le lieu d'exposer ici, et sur les différences d'oscillation du pendule de l'équateur au pôle, calculs qui donnent la densité générale du globe, que le globe est occupé, au centre, par des matières beaucoup plus pesantes et beaucoup plus compactes, que les plus compactes et les plus pesantes de la surface.

2° Il est prouvé aussi que la chaleur des couches augmente à mesure qu'elles s'enfoncent davantage. A une profondeur de 30 à 40 mètres, la température cesse de varier selon les saisons et les latitudes, puis elle va s'élevant indéfiniment selon une progression proportionnelle à la profondeur. Cette augmentation, d'après les calculs de M. Cordier, est de 25 degrès centigrades, en moyenne, par chaque 25 mètres. Les phénomènes qui s'observent dans les mines très-profondes, les eaux chaudes que donnent les puits artésiens et les sources thermales, enfin les volcans viennent appuyer ces observations. En supposant que la loi de M. Cordier continue d'être fixe, on trouve à 2,500 mètres la température de l'eau bouillante, et au centre une chaleur énorme qui a fait supposer que tout y est en fusion. Le fait de l'état de fusion est, en ce moment même, contesté par quelques savants, mais celui de la grande chaleur ne l'est pas. On s'accorde assez, du reste, pour croire qu'à une certaine profondeur, il se fait un équilibre général donnant une température uniforme de quelques mille degrés.

3° On conclut de ces faits, que la masse entière aura été primitivement dans un état complet d'incandescence, que la croûte se sera peu à peu refroidie de *haut en bas*, et qu'elle continue de le faire. Les volcans, selon le système le plus accrédité, ne sont que des cheminées par lesquelles la fusion centrale se manifeste à l'extérieur. Cependant, le refroidissement ne se fait plus dans la couche la plus externe, d'une manière sensible, le soleil fournissant une addition de chaleur qui fait compensation. Arago a prouvé que, depuis les temps historiques, la température du globe n'a pas changé sensiblement ; il faudrait plus de trente mille ans pour que l'influence, presque nulle déjà, qu'exerce

la chaleur centrale sur celle de la surface, diminuât de moitié ; les couches de cette surface, composées de matières très-peu conductrices du calorique, depuis qu'elles se sont ou refroidies ou formées par sédimentation sous les eaux, et ensuite asséchées, ne laissent presque pas échapper cette chaleur interne.

4. Quand le refroidissement primitif eut atteint le degré suffisant, des vapeurs se dégagèrent sans doute, puis se condensèrent autour de la surface et retombèrent en eau, ce qui donna lieu à un nouvel ordre pendant lequel l'eau joua le principal rôle, le feu central continuant néanmoins de jouer le sien par les volcans. Il en résulta deux séries de phénomènes qui durent encore : les *phénomènes éruptifs* ou volcaniques auxquels se rattachent les soulèvements, et les *phénomènes sédimenteux* que représentent aujourd'hui les alluvions de la mer et des fleuves. On a nommé aussi ces derniers phénomènes, phénomènes *neptuniens* par opposition aux premiers que l'on a nommés *plutoniens*. Les couches nouvelles qui en ont résulté forment, autour du globe, une série de superpositions en sens inverse des terrains primitifs ignés, c'est-à-dire de *bas en haut* et sont l'objet d'observations beaucoup plus faciles ; ce sont les vraies couches géologiques, car les autres pourraient être appelées cosmologiques, et ce sont elles surtout dont nous allons nous occuper.

Au reste, comme il y a toujours eu des phénomènes éruptifs et des révolutions considérables par boursouflures et brisements de la croûte, on trouve beaucoup de mélanges de matières *ignées*, ou *massives*, avec les matières *sédimenteuses*, ou *stratifiées*. Quant à l'épaisseur de ces dernières, elle est beaucoup moins considérable que celle des premières; si les unes n'ont pas moins de 20 à 25 lieues de profondeur, les autres présentent environ, dans leur ensemble, 4, à 5,000 mètres, ou une lieue d'épaisseur autour du globe.

5° Les fossiles de végétaux et d'animaux ne se trouvent que dans les terrains sédimenteux, ou dans des débris de roches volcaniques, laves refroidies qui enveloppèrent ces êtres au moment où elles se répandirent sur des sédiments qui existaient déjà.

6° Les terrains de sédiment sont schisteux ou par strates, d'où leur est venu le nom de *stratifiés*, et ils sont partout dans le même ordre de superposition. Les deux dernières expositions universelles de l'industrie l'ont de nouveau prouvé pour tous les lieux du monde. La couche de gypse, par exemple, qui est à Paris supérieure à celle du *calcaire grossier*, lui est supérieure en tous les lieux. Des couches existant dans un pays peuvent manquer dans un autre ; deux couches qui se superposent immédiatement dans une localité peuvent, dans une autre localité, admettre entre elles une couche de nature particulière, mais une couche qui, dans un lieu sera inférieure à telle autre, lui sera inférieure partout.

7° On arrive à calculer *l'âge* géologique des montagnes par les couches qui les revêtent et desquelles sort leur sommet comme une tête sortirait d'un trou pratiqué à travers plusieurs manteaux superposés. Le bord des couches, sur lequel on marche pour gravir la montagne, peut être ou redressé presque verticalement ou coupé en biais et aller s'amincissant à mesure qu'on avance, ou contorsionné ; il peut avoir pris toutes sortes de formes par suite de bouleversements qu'il a subis, et ce sont autant de signes dont l'ensemble donne des indications qui paraissent bien fondées.

8° Il existe des formations de terres nouvelles dans les eaux et des formations de montagnes dans les continents par soulèvements et abaissements qui ne remontent pas au delà des temps historiques ; il y en a même qui sont très-récentes, par exemple les îles d'Hiera, et de Neo-Kaymmeni dans le golfe de Santorin ; la dernière ne remonte qu'au 23 mai 1707 ; elle exhale encore une odeur sulfureuse et le fond du golfe continue de s'élever. Il y a aussi, dans les continents, des formations de volcans nouveaux, par exemple le Vésuve qui fit sa première éruption en l'an 79, au temps de

Pline, après n'avoir été auparavant qu'une délicieuse colline ordinaire, qui s'appelait *la Summa*; le Monte Nuovo, près de Pouzolles, avec sa baie nouvelle, résultat d'une fente du rivage, lequel se forma tout à coup en 1538, est un autre exemple de montagne nouvelle.

9° On appelle *formations* les ensembles de terrains qui se sont formés par sédimentation sous les eaux dans l'intervalle de deux grandes révolutions, et qui conservent des débris fossiles des flores et des faunes qui s'y développèrent. Les géologues admettaient, comme fait acquis à la science, qu'il y avait eu des *lacunes*, c'est-à-dire des espaces de temps pendant lesquels, à la suite de révolutions qui avaient tout détruit, la vie s'était éteinte. Mais une découverte faite il y a peu d'années par les savants anglais, à l'occasion des sondages de l'Océan pour la pose des télégraphes sous-marins, les a mis en émoi et a bouleversé leurs idées sur ce point. On a trouvé, contrairement à leur croyance, dans les parties de l'Océan les plus profondes où ils pensaient qu'il n'y avait pas de vie organique, des multitudes de petits animaux et de coquillages absolument semblables à ceux qui se rapportent aux époques les plus anciennes des développements géologiques, et dont les espèces, correspondant à celles dont les fossiles marquent ces époques, ne se sont point modifiées et vivent ou végètent encore aujourd'hui. Cette découverte a fait renoncer beaucoup de savants à la croyance aux lacunes, et en a rallié beaucoup à l'opinion de ceux qui soutenaient déjà le développement continu extrêmement lent et l'absence de révolutions *universelles* destructives de tous les êtres vivants antérieurs, suivies, longtemps après, de nouvelles créations et exubérances de vie.

10° Il existe des traces nombreuses de déluges plus ou moins modernes. On appelle *diluvium* le torrent énorme le plus récent qui a laissé ces traces, ainsi que l'ensemble de ces traces elles-mêmes. Les *blocs erratiques*, morceaux de roches transportés d'un pays dans un autre, les *brèches osseuses*, fissures de roches renfermant des stratifications mêlées d'ossements plus ou moins pétrifiés et faisant corps avec la masse, les *cavernes osseuses*, trous caverneux pleins de débris d'animaux, et même d'hommes, roulés et accumulés par les eaux avec des terres d'alluvion, sont autant de phénomènes qui appartiennent au *diluvium*.

11° Enfin, il y a deux points, dans la géologie, qui sont plus embrouillés et ont été moins étudiés que tous les autres : c'est, d'abord ce *diluvium* lui-même dont nous venons de parler, c'est-à-dire la fin des grandes révolutions géologiques. M. Elie de Beaumont l'attribue au soulèvement de la cordillière des Andes, qui, en repoussant les eaux océaniques à droite et à gauche, les aurait forcées d'inonder tout l'ancien monde. Nous verrons, au reste, que les difficultés qu'on avait élevées sur l'*âge* et la cause de la révolution neptunienne qui a laissé ces traces, tendent aujourd'hui à s'élucider, et qu'il devient de plus en plus certain, par suite surtout de la multitude d'ossements d'animaux et d'hommes, ainsi que de restes d'une industrie humaine primitive, que l'on découvre dans ce *diluvium*, qu'il n'est autre chose qu'un grand monument disseminé sur toute la surface du globe, du déluge même de Moïse et des traditions antiques.

L'autre point concerne le commencement des révolutions géologiques ; il porte sur ce que quelques-unes ont nommé les terrains de transition, et quelques autres le système cumbrien. Ces terrains ne renferment aucuns débris organiques bien qu'ils ne soient pas absolument massifs comme le granite, le porphyre, etc., mais, qu'ils soient, au contraire, lamelleux, schisteux, en un mot disposés par strates; c'est le gneiss qui en forme la plus grande masse ; cette masse est superposée à celle du granite, et a bien de 15 à 20 lieues d'épaisseur tout autour du globe, entre les couches sédimenteuses proprement dites et les terrains incontestablement ignés. C'est cette grande couche qui a donné naissance aux deux opinions célèbres du *métamorphisme* et de *l'antimétamorphisme*. D'après les métamorphistes, le gneiss

et ses congénères auraient été primitivement des terrains sédimenteux, purement neptuniens, d'où leur texture stratifiée ; puis, ayant été soumis à une forte chaleur, auraient pris le caractère de cristallisation qu'ils joignent à celui de stratification. D'après les antimétamorphistes, ils seraient purement ignés d'origine , auraient été la première couche refroidie, auraient, par conséquent, fourni les matières aux premiers sédiments, et la couche granitique qui les supporte aujourd'hui ne se serait refroidie qu'ensuite de *haut en bas* ainsi qu'elle continue de le faire. Leur texture par strates est la seule difficulté qu'on puisse opposer à ce second système, plus raisonnable à nos yeux que le premier, mais il nous semble qu'elle peut s'expliquer par les mouvements de marées et de tempêtes auxquels fut soumis le globe quand il passait de l'état de fusion à l'état solide : au reste cette idée nous est personnelle, et il ne faut lui attribuer aucune autorité scientifique.

Nous pouvons maintenant faire notre résumé. Nous passerons sous silence une foule de détails, ainsi que les classifications compliquées des géologues, qui diffèrent beaucoup les unes des autres et continueront de différer jusqu'à ce que cette science soit complétement formée ; nous ne signalerons que les grands traits sur lesquels on est d'accord.

Nous remonterons de bas en haut.

I. Terrains primitifs, ignés, massifs, etc., qui occupent la partie la plus rapprochée du centre, qui se montrent en général aux sommets des montagnes, et dont certains fragments sont parfois rejetés par les volcans les plus modernes, lesquels sont les plus profonds. C'est le granite et ses congénères.

Au-dessus de cette série de roches se place la grande couche de gneiss et de ses congénères dont nous avons parlé; elle présente un caractère douteux, paraissant tenir à la fois à deux ordres différents, au règne du feu et au règne de l'eau, à la formation cosmologique primitive et à la formation vraiment géologique qui a succédé et qui s'est faite principalement par sédimentation. On ne trouve dans cette grande série intermédiaire aucuns débris organiques. Cette absence appuie fortement, à notre avis, l'opinion de ceux qui pensent qu'elle résulta du premier refroidissement et que l'eau ne fut pour rien dans sa formation. Les métamorphistes répondent : « qu'il serait possible que l'absence de fossiles dans ces terrains dépende de quelque cause, telle que la destruction par la chaleur résultant d'énormes masses de roches ignées épanchées auprès et même au-dessus de ces couches non fossilifères » (Milne Edwards et Achille Comte.). Ils disent aussi qu'il peut y avoir absence de toute flore et de toute faune durant cette première période, qui dut être très-longue et qui fut, selon eux, une période de sédimentation sous les eaux. Mais ni l'une ni l'autre de ces réponses ne sont naturelles. Comment la vie organique ne se serait-elle pas développée pendant un si long temps durant lequel ses conditions de développement auraient été les mêmes qu'elles vont l'être dans la période suivante? et si elle se développa, comment n'en resterait-il aucune trace?

Il est vrai que, dans ces derniers temps, on a cru reconnaître quelques indices de ce qu'on a nommé les *animaux aurore* dans des roches qu'on peut rattacher aux étages supérieurs de cette couche ; mais rien n'est moins certain que ce qui concerne ces *animaux aurore* et il est encore plus douteux que les roches où ils se trouvent appartiennent aux congénères du gneiss ; ils peuvent, si facilement, être classés dans des terrains plus modernes.

II. Terrains sédimenteux organifères. — La division la plus naturelle qu'on en puisse donner jusqu'à présent est celle-ci : terrains primaires ; terrains secondaires ; terrains tertiaires ; et terrains quaternaires.

1° Terrains primaires, correspondant à la première période organique. Ce sont les chistes-ardoises, les calcaires de transition, etc. Ils se présentent avec le caractère de sables, vases et d'autres matières déposées dans les eaux. Ils annoncent aussi

une origine marine, et leur époque paraît être marquée par un long séjour d'eaux salées sur toute ou presque toute la surface du globe. Ils sont par couches horizontales non parallèles à celles des terrains précédents, ce qui indique que ceux-ci furent bouleversés par d'immenses soulèvements avant qu'ils se formassent. Leurs couches les plus inférieures ne renferment que très-peu de fossiles. D'autres en sont très-riches et présentent, dans toutes les parties des deux continents, d'immenses dépôts de végétaux et surtout d'animaux marins. Les végétaux sont des fucus; les animaux appartiennent tous aux classes inférieures et sont très-différents de ceux d'aujourd'hui : éponges, polypes, quelques mollusques, encrines, trilobites, etc., que l'on croyait n'avoir plus maintenant d'analogues avant les derniers sondements dont nous avons parlé, lesquels en ont révélé un nombre incalculable dans les fonds les plus bas de nos océans actuels. Aux dernières expositions, la collection des fossiles du Canada et de l'Australie montrait dans le terrain paléozoïque qui appartient à cette première série, de superbes trilobites, des mollusques, (*cumularia*, *productus*, *pentamenus*,) et des végétaux (*sigillaria*, *lepidodendron*,) qui prouvaient l'analogie parfaite de formation des deux mondes à la même époque.

Dans ces terrains primaires, point de reptiles ni d'ammonites ; aucun des animaux qui vont apparaître dans la période suivante. Cependant, nous devons dire qu'à l'étonnement des géologues, il a été découvert, dans ces dernières années, quelques débris de vertébrés, appartenant à une famille de poissons de mer complétement éteinte, dans des roches qu'il paraît très-difficile de ne pas rattacher à cette antique formation.

2° Terrains secondaires. — Les sédiments qui forment ces terrains sont antérieurs au soulèvement des Pyrénées. Ils commencent avec la houille (1) et finissent avec la craie. On les subdivise de diverses manières. La meilleure division générale nous paraît être celle-ci : terrain secondaire inférieur, terrain secondaire moyen, et terrain secondaire supérieur.

Le terrain secondaire inférieur, qui est principalement *carbonifère*, semble bien venir après une révolution qui détruisit les trilobites. Les assises de vieux grés rouge sont les plus basses. Celles du calcaire houiller y occupent la partie moyenne, et celles des grés, des argiles schisteuses et de la houille pure, la partie supérieure. Les assises de houille ont souvent éprouvé des ruptures d'horizontalité, et présentent des failles qui trompent les mineurs. Le vieux grés rouge contient peu de fossiles et ces fossiles appartiennent presque tous à des espèces marines. On y trouve le *cephalaspis* poisson bizarre dont la tête ressemble à un bouclier. Le calcaire carbonifère possède des polypiers, des mollusques ammonites à coquille en spirale, des spirifères à coquille en éventail, des encrines ayant eu la propriété d'ouvrir et de fermer leur tentacules, quelques trilobites encore, enfin des poissons, et beaucoup de métaux. La houille n'est elle-même, tout entière, que des amas de végétaux et de graisses animales qui, sous l'influence des actions chimiques se sont transformés en la matière que nous brûlons aujourd'hui. La mer, alors très-peu profonde, mais partout répandue, était parsemée d'îles couvertes de végétations gigantesques. Ces végétations, dont la paléontologie a classé déjà des centaines d'espèces, appartenaient en grande partie à deux classes, la classe des cryptogames vasculaires et la classe des phanérogames

(1) Le *terrain houiller*, selon la dénomination de Beudant et d'Omalius d'Halloy, *système* ou *groupe carbonifère* d'après celle de Murchison, de la Bèche et Cordier, *calcaire carbonifère* et *grès houiller* selon MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont, est classé même par beaucoup de géologues dans la *série primaire* comme la terminant en haut. On verra par la suite que cette classification est encore plus conforme que la nôtre à la division de la géologie mosaïque en trois *âges* dont le premier correspondrait aux terrains primaires; le second, aux terrains secondaires; et le troisième, aux terrains tertiaires. Puis, viendrait la trilogie des *âges* anthropologiques correspondants aux terrains quaternaires. Si nous ne suivons pas tout-à-fait cette classification, c'est que celle que nous donnons, bien qu'elle n'en diffère pas au fond, nous paraît, dans sa forme, un peu mieux correspondre à la science.

LE NOIR.

dicotylédones. Il y avait des fougères arborescentes qui s'élevaient à 50 pieds de hauteur, tandis qu'aujourd'hui elles ne s'élèvent, même dans les zones torrides, qu'à 8 ou 10 pieds. D'autres plantes, qui ne sont plus que des herbes, atteignaient 70 pieds. On y trouve jusqu'à des branches et des troncs d'arbres, et beaucoup d'espèces de conifères perdues. Des poissons singuliers, dont le corps est couvert de grosses plaques solides ressemblant à la carapace des tortues et qui ont des caractères de reptiles, s'y rencontrent aussi avec des mollusques d'eau douce, des insectes, des scorpions, etc. Toutes ces espèces diffèrent de celles de nos jours.

C'est à cette époque du développement géogénique que se révèle la plus grande exubérance de végétation; c'est l'apogée de la flore antique. Et l'on peut juger de la vigueur avec laquelle la terre a produit cette flore à sa surface, lorsque, d'une part, on sait que l'épaisseur des couches *du terrain* houiller, très-variable au reste selon les lieux, atteint en Angleterre et au Canada jusqu'à 3,000 et 3,200 mètres, et qu'en Espagne, selon M. de Verneuil, cette épaisseur approche de 4,000 mètres, et lorsque, d'autre part on est obligé de se représenter ces couches comme exclusivement formées d'accumulations de végétaux dont les assises se réduisaient, pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, d'une manière énorme.

Cet apogée du règne végétal aura pour pendants deux apogées semblables du règne animal dans deux des époques suivantes. Nous aurons soin d'en faire l'observation.

Le terrain secondaire moyen se compose de *grès bigarrés*, de *calcaires conchyliens*, de *marnes irisées*. — Trois roches qui portent le nom commun de *trias* — de *magnésies*, de *gypses* ou *pierres à plâtre*, de dépôts considérables de sel gemme, qui ont fait donner à tout l'étage le nom de *salifère*. Il garde des traces de torrents immenses et d'épanchements volcaniques. Le nouveau grès rouge et ses accessoires y forment des couches de 200 mètres d'épaisseur. Les montagnes des Vosges et de la Forêt Noire paraissent contemporaines de cette formation. Les horizontalités sont pourtant moins tourmentées que dans les terrains antérieurs, mais elles sont aussi quelquefois soulevées. Le nouveau grés rouge possède peu de fossiles; il venait après une destruction. Le calcaire magnésien a des fucus, des zoophytes, des mollusques et des poissons. Les premiers reptiles et les premiers oiseaux paraissent remonter à cette époque; on a trouvé dans le grés rouge d'Écosse des empreintes de pas de tortues, dans d'autres roches triasiques des débris de crocodiles et de quelques autres sauriens, et dans un grés rouge d'Amérique des empreintes de pattes d'oiseaux. Nous ne sommes pourtant pas encore arrivés à la découverte de l'oiseau complet dont le type étrange, pétrifié dans une roche jurassique, recevra le nom d'archæoptéryx ; mais quelle différence entre les chances de conservation des cadavres d'animaux aquatiques et celles de conservation des cadavres d'oiseaux; ces derniers restent exposés à l'air où ils se dissolvent. Le grés bigarré fournit les indices d'une reprise de végétation; les espèces qu'on y trouve sont pour la plupart différentes de celles du terrain houiller, et terrestres. Le calcaire conchylien tire son nom de ce qu'il se compose, pour ainsi dire, de coquilles; il contient des ammonites, des bélemnites, des térébratules, des huîtres, des étoiles de mer, des encrines, des langoustes, des poissons et des ossements de reptiles. Les marnes irisées n'ont presque pas de fossiles.

Le terrain secondaire supérieur paraît être postérieur aux soulèvements du Morvan. Une nouvelle faune se révèle, faune de reptiles aquatiques gigantesques à formes bizarres. Les couches qui le composent sont le calcaire à gryphites, (coquilles voisines des huîtres,) le grès du lias et le lias, la terre à foulon et l'oolithe. Ces terrains garnissent, en particulier, les flancs du Jura, et ont reçu, pour cette raison, la dénomination générale de terrains *jurassiques*. Ils renferment peu de végétaux, qui sont pour la plupart des conifères, mais beaucoup d'animaux, innombrable

population d'ammonites, de bélemnites et autres mollusques, de crustacés, voisins de nos homards et de nos écrevisses, d'oursins, de griphées et autres zoophytes ; débris d'insectes et ossements d'oiseaux, qui présentent pour type l'archœoptérix. Ce qui frappe davantage, ce sont les grands sauriens, le *mégalosaure*, espèce de lézard grand comme notre baleine, *l'ichthyosaure*, de la même taille, armé de rames au lieu de pattes, le *plésiosaure*, à la petite tête de serpent au bout d'un cou d'une longueur énorme, le *ptérodactyle*, lézard de la grosseur d'un cormoran, armé d'ailes comme nos chauves-souris ; enfin crocodiles monstrueux, et monstrueuses tortues. Un fragment de machoire inférieure semble indiquer un premier mammifère, quoique le règne des mammifères ne commence que dans les terrains tertiaires.

C'est là ce premier apogée du règne animal que nous avons annoncé ; et celui-là consiste dans un développement sans mesure des grands animaux aquatiques, sauriens et volatiles. Ce sont ces êtres monstrueux qui se partagèrent, durant cette période, l'empire du globe terrestre.

Entre les terrains secondaires que nous venons d'analyser et les tertiaires que nous allons aborder tout à l'heure, se place une série douteuse tenant à la fois des uns et des autres, la série crétacée. Elle paraît être subséquente à une grande révolution qui aurait détruit les grands sauriens, et eu pour cause des soulèvements dont le mont d'Or, le mont Pilas, les Cévennes, l'Erzebirge en Saxe, feraient partie ; les Pyrénées ne se forment pas encore. Ces terrains crétacés comprennent le tuffeau de Rouen, le grès vert, la craie blanche de Champagne, etc ; il y a des assises qui sont marines, et d'autres qui sont lacustres et fluviatiles. La mer et l'eau douce se partagèrent, à cette époque, une grande partie de la surface du globe. Toujours beaucoup de mollusques ; des poissons d'espèces différentes de celle des terrains précédents ; fossiles végétaux assez nombreux de monocotylédons et de conifères ; tortues nouvelles et nouveaux sauriens, presque aussi grands que leurs prédécesseurs, dont le crocodile de Meudon est un type ; le *mosasaure*, sorte de monitor à palettes natatoires, de vingt-cinq pieds de long, en est une autre ; on trouve aussi des reptiles terrestres, *l'hylœosaure*, sorte de lézard de même longueur que le précédent à dos hérissé de dents le long de l'arête, *l'iguanodon*, sorte d'ignane herbivore, long de 60 pieds et vingt fois gros comme les ignanes d'aujourd'hui. Ossements d'oiseaux aquatiques de l'ordre des échassiers.

Le soulèvement des Pyrénées et d'autres montagnes n'eut lieu que de longs siècles après le règne dont les sédiments cretacés nous ont conservé les médailles ; car il fallut à ces sédiments le temps de se former en englobant tous ces débris fossiles ; on peut d'ailleurs observer, sur les flancs de ces monts, des couches de ce terrain cretacé qui sont redressées par leur soulèvement, ainsi que celles des terrains précédents qui sont au-dessous, tandis que les assises de formation postérieure à ces montagnes sont au pied étendues horizontalement sans avoir été dérangées.

3° Terrains tertiaires. — Ces terrains sont postérieurs au soulèvement des Pyrénées et antérieurs à l'apparition de l'homme, ainsi qu'aux plus anciennes alluvions diluviennes proprement dites. Les mers occupent moins d'espace. Les mammifères deviennent abondants, et tous les êtres organiques, quoique différant encore d'espèce avec ceux de notre *âge*, présentent, cependant, le mode d'organisme aujourd'hui en usage. Ce sont les mêmes genres.

On les divise encore en trois séries : la série inférieure qui, dans ces derniers temps, a pris le nom *d'éocène* ; la série moyenne, qui a pris le nom de *miocène*, et la série supérieure, la plus voisine du *diluvium*, qui a pris le nom de *pliocène*.

Le terrain tertiaire inférieur, ou l'éocène, se compose de l'argile blanche de Londres, de l'argile plastique et du calcaire siliceux des environs de Paris, du calcaire grossier de Paris, du gypse ou pierre à plâtre de Montmartre, etc. Le calcaire gros-

sier révèle une formation dans des eaux peu salées; les coquilles qu'il contient sont fluviatiles ou terrestres; le gypse est surmonté de sables marins mêlés de coquilles d'huîtres et de débris de poissons. Les chaînes de la Loire et de l'Allier et celles de la Corse et de la Sardaigne paraissent postérieures à ces terrains. Citons, parmi les fossiles de cet âge, le *paleotherium*, et *l'anoplotherium*, espèces de pachydermes trouvés à Montmartre et reconstruits par Cuvier, et de très-grands rongeurs, qui vivaient sur les bords du golfe qui couvrait l'emplacement de Paris, tandis que ce golfe était habité par de grands cétacés, des multitudes de polypes, de mollusques et des poissons. Les fleuves qui se jetaient dans ce golfe en diminuaient beaucoup la salure. Les débris d'oiseaux et de reptiles terrestres et aquatiques ne manquent pas non plus.

Le terrain tertiaire moyen, ou le miocène, se compose des grès de Fontainebleau, des molosses de la Suisse, des terrains tertiaires de Bordeaux, des talus de la Touraine, etc. Il paraît être postérieur aux montagnes de Corse et à un premier soulèvement des Alpes dont fait partie le mont Viso, et antérieur à un second soulèvement des Alpes qui comprend tous les pics grandioses de la chaîne occidentale et la chaîne du Valais vers l'Autriche. Les animaux terrestres et aquatiques sont très-nombreux et se rapprochent de plus en plus de ceux de nos jours : beaucoup des mêmes mollusques peuplent encore nos mers. Apparaissent les proboscidiens, les mastodontes, les *paleotheriums*, les *anthracotheriums*, les *lophidions* et autres mammifères perdus, les rhinocéros, les hippopotames, les hyènes, des singes d'espèces particulières, (1) etc. Le *dinotherium*, le plus grand des animaux terrestres qui ait existé appartient au miocène; il est à peu près certain qu'il portait une trompe comme l'éléphant; mais ses défenses énormes étaient recourbées vers la terre et, chose bizarre, placées sur la machoire inférieure. C'est encore dans le miocène qu'apparaît l'*Hipparion* que l'on a considéré comme le père de nos chevaux, lesquels vont apparaître dans le pliocène et surtout dans le *diluvium*; il a trois doigts développés tandis que nos chevaux ont le métatarse composé d'un seul os apparent; mais il faut ajouter que, dans le fœtus du cheval, les doigts sont distincts, ils se soudent durant le développement, laissant plus tard quelques traces de leur existence primitive dans les *filets*. Le ruminant de cette époque, que M. Baudry a nommé tout dernièrement, le *paloeoreas*, présente un phénomène analogue dans le pied de devant surtout; il semble que cet organe, chez ces animaux, va en se simplifiant à mesure qu'ils approchent de notre *âge*; pour les cornes, c'est l'inverse, les ruminants sont d'abord sans cornes, puis les cornes prennent un grand développement qui se continue dans notre époque. Dans le miocène les oiseaux deviennent très-abondants, ainsi que le constate en ce moment M. Alphonse Milne Edwards, qui se livre depuis douze ans à des études spéciales sur l'ornithologie paléontologique.

Le terrain tertiaire supérieur, ou le pliocène, est postérieur au plus grand soulèvement des Alpes, et sa formation se termine par le soulèvement des Andes, si la science aboutit à justifier l'hypothèse de M. Elie de Beaumont, consistant à donner pour cause au *diluvium* ce soulèvement, qui aurait fait le nouveau monde en tout ou en partie. On y remarque surtout des sédiments lacustres, tels que les sables de la Bresse, le dépôt d'Œningen, célèbre par sa richesse en fossiles de végétaux et d'animaux, ceux de la plaine de Buenos-Ayres, celui d'Efelsheim en Bavière, etc. On y remarque aussi des alluvions anciennes, qu'on nomme terrains clysmiens et qu'il est parfois difficile de distinguer des terrains quaternaires et du dernier *diluvium*. L'Europe change d'aspect, elle devient un continent sur lequel

(1) On commença d'en découvrir vers 1837. Vingt ans après, M. Lartet en trouva un de très-grande taille et de forme élancée, qu'il rattacha aux simiens dont le champanzé, l'orang outang, le gibbon et le gorille sont des espèces. Depuis 1857, les découvertes en ce genre se sont multipliées.

ne se forment plus de sédimentations marines, excepté sur les côtes. Mais il y a de vastes sédiments lacustres; c'est dans celui d'Œningen appartenant au bassin de Constance, que fut découvert par Scheuchzer le fossile de la fameuse salamandre *homo diluvii testis*, sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin, à propos de l'apparition de l'homme. On a trouvé de nombreux amas de bois fossile, provenant d'arbres presque semblables à ceux de nos contrées, beaucoup de coquilles d'eau douce. On peut à la fois rapporter à cette série, ou rattacher au *diluvium*, les brèches et les cavernes osseuses où abondent les restes d'hyènes, d'ours, d'éléphants velus, de mastodontes, de rhinocéros, d'hyppopotames, de bœufs, d'antilopes, dont les genres existent encore, mais dont les espèces sont perdues. Plusieurs de ces genres vivaient alors dans les contrées boréales et tempérées, tandis qu'on ne les trouve plus aujourd'hui que dans les pays chauds. Le sol du bois de Boulogne, près Paris, est rempli de restes d'éléphants qui s'y développaient et qui n'ont jamais été vus dans ces lieux depuis les temps historiques. On remarque dans certaines cavernes et fentes de rochers, telles que celle de Kirkdale en Angleterre, des restes de grands carnassiers entourés d'ossements d'animaux plus petits dont ils faisaient leur proie, et sur lesquels leur dent a parfois laissé son empreinte. Un mammifère gigantesque de l'ordre des édentés nommé le *megatherium* a été trouvé dans les sédiments de Buenos-Ayres ainsi que le crâne d'un rongeur, le *toxodon*, qui ne ressemblait guère à nos lapins, puisqu'il était gros comme un éléphant. On fait chaque jour dans ces terrains de nouvelles découvertes; c'est ainsi qu'on trouvait, il y a quelques années, un oiseau gigantesque dans le terrain de Paris.

Ce fut pendant la formation des terrains tertiaires que se développa cette seconde faune géologique si puissante, que nous avons encore annoncée; mais elle diffère de la première en ce qu'elle est terrestre au lieu d'être aquatique. Elle fut tellement exubérante, à en juger par les traces qu'elle a laissées dans les couches qui se sont formées pendant son règne, qu'on s'est demandé comment, étant principalement herbivore et frugivore, la végétation contemporaine put lui fournir la quantité de nourriture suffisante. On a répondu que, les espèces étant très-nombreuses, et ayant des régimes et des goûts différents, l'un vivant de fruits, un autre de feuilles, un autre d'écorces, un autre de racines, il n'y avait rien de perdu et il y avait assez pour tous.

4°. Terrains quaternaires ou terrains modernes. Comme nous l'avons dit, il y a encore de grandes confusions entre beaucoup de ces terrains et ceux qui appartiennent au pliocène. Ils sont postérieurs à une révolution qui aura mis à sec les grands lacs et contribué à former les terrains *clysmiens*, les terrains de *transport anciens*, les grandes *vallées de dénudation* auxquelles ont été enlevés des *blocs erratiques* énormes que l'on retrouve quelquefois à 3,000 pieds d'élévation ; et ils nous sont, d'ailleurs, contemporains en ce sens que si les uns paraissent avoir immédiatement précédé l'apparition de l'homme, les autres ont continué de se former depuis cette apparition.

Nous ne pouvons donner une classification définitive de ces terrains quaternaires — ils seraient mieux nommés *plioceno-quaternaires* — parce qu'une telle classification n'existe pas encore. Tout ce que l'on peut dire, dans l'état présent de la science, c'est que tous les phenomènes étudiés indiquent l'action d'un torrent énorme, appelé le *diluvium*, ayant laissé de grandes traces d'une direction à peu près uniforme du nord au sud, et ayant probablement détruit ces multitudes d'animaux dont nous retrouvons les restes dans les cavernes osseuses. Le *diluvium* nous a longtemps paru trop ancien pour être le résultat du déluge historique et traditionnel ; mais nous sommes aujourd'hui à peu près forcé de reconnaître, ainsi qu'on le verra dans le troisième de ces articles consécutifs, qu'il n'est autre chose que l'effet de ce déluge lui-même, qui, d'une part, a laissé sur

toute la face du globe des traces qui prouvent avec éloquence la véracité du récit mosaïque, mais qui, d'autre part, paraît devoir être reporté plus haut que ne le faisaient les traditions humaines consignées dans les anciens livres. Cette question sera traitée dans ce troisième article dont nous venons de parler.

Nous considérerons donc tous les terrains antérieurs au *diluvium* comme antédiluviens, c'est-à-dire antérieurs au déluge traditionnel, le *diluvium* comme formant lui-même les terrains diluviens proprement dits, et nous appellerons postdiluviens les véritables terrains quaternaires modernes qui sont, depuis le déluge, en voie de formation.

Ces terrains sont les *deltas* et autres alluvions des fleuves, tels que le delta du Nil, celui du Rhône, celui du Pô, celui du Mississipi, etc. ; les îlots des fleuves, comme les îles de la Seine ; les *dunes* de sables, ou alluvions de la mer dont les lits fournissent des données suffisantes pour calculer les siècles et les années qu'elles ont mis à se former ; les alluvions *lacustres* qui finiront par remplir les lacs dans lesquels elles se forment ; les *dénudations* et *érosions* des montagnes avec les atterrissements qui se font à leurs bases ; les *dépressions* progressives que subissent les buttes de sel gemme, telles que celle de Cardona en Espagne et celles des bords de la Mer-Morte qui salent de plus en plus ses eaux ; les *murennes*, ou accumulations de détritus que déposent les glaciers aux pieds des montagnes où ils se fondent, accumulations très-régulières ; les *tourbières*, qui prennent d'autant plus de ressemblance avec la houille qu'elles deviennent plus anciennes; il y en a qui forment des îlots flottant au gré du vent ; les îles *madréporiques*, telles que les îles de corail de la mer du sud ; il y en a qui peuvent remonter aux plus anciens temps géologiques, et il continue de s'en former sans cesse ; les *concrétions*, telles que les stalactites et les stalagmites et le travertin de Rome formé de matières calcaires qui s'aggrègent avec des sables et des débris organiques ; enfin, l'*humus* ou la terre végétale, qui va toujours en augmentant par l'accumulation des détritus organiques et des débri des roches, dont la surface est sou mise à l'action des éléments physiques, mécaniques et chimiques.

Ces terrains quaternaires proprement dits et pour la plupart postdiluviens, portent des traces de l'existence de l'homme et de tous les animaux actuellement existants, soit comme débris organiques, soit comme reliques de travaux ou d'industrie ; mais les terrains diluviens, ou le *diluvium*, et même peut-être quelques autres plus anciens encore, et antédiluviens, parmi ceux que nous avons qualifiés de *pliocено-quaternaires*, en contiennent aussi.

Or, nous arrivons, avec tous les terrains à fossiles d'hommes, à une autre série de développements et d'âges, qui part de l'apparition de l'homme sur la terre, et par conséquent du 6e des jours de Moïse, inclusivement pris, ainsi que nous allons le voir : c'est la série des *âges anthropologiques*, laquelle fera l'objet de l'article qui suivra celui-ci.

II

HARMONIE DE LA GÉOGÉNIE DE MOISE ET DE SES TROIS AGES AVEC LA GÉOGÉNIE SCIENTIFIQUE.

Nous avons vu dans le cosmologie mosaïque un verset, se rapportant au troisième jour, et à ce qui fut fait dans cette période antérieure à celle de l'apparition des astres qui ne vient qu'au quatrième rang d'ancienneté ; et nous avons dû qualifier, à la fois, ce passage de cosmogénique et de géogénique. Nous avons vu de même les séries de terrains commencer, à partir d'en bas, c'est-à-dire, à partir de ce qui fut le premier état de la surface du globe, par ces couches massives ignées, primitives, que nous avons dû qualifier, tout à la fois, de géologiques et de cosmologiques. C'est un premier point de ressemblance qui est sans importance, mais qui résulte cependant d'une correspondance parallèle des deux exposés, l'exposé biblique et l'exposé scientifique, avec la réalité qui rend elle-même impossible l'établissement d'une démar-

cation positive. C'est à partir de ce verset, plus amphibie encore que les autres, que nous allons reprendre le tableau de la Genèse.

Nous avons vu aussi la difficulté qu'il y aurait, en ne prenant même que le texte, à entendre par les jours de la création des jours pareils aux nôtres, des jours de 24 heures, puisque les trois premiers n'ont ni le soleil ni la lune pour les déterminer. Renonçons donc à donner ce sens au mot jour, entendons par ce mot des périodes indéterminées ; par ceux-ci, le *soir* et *le matin*, la fin d'une période antécédente et le commencement d'une période suivante; et nous allons voir l'harmonie se faire d'elle-même avec une facilité merveilleuse.

Suivons notre méthode adoptée, et mettons d'abord sous nos yeux la traduction littérale du passage tout entier.

« Or, Dieu dit : Que s'amassent en un lieu les eaux qui sont sous le ciel ; et qu'apparaisse l'aride. Et il se fit ainsi, Et Dieu appela l'aride terre, et les amas des eaux, il les appela mers. Et Dieu vit que c'était bon. Et il dit: Que la terre germe de l'herbe verte et faisant semence et du bois pomifère faisant fruit selon son genre, dont la semence soit en lui-même sur la terre ; et il se fit ainsi. Et la terre produisit de l'herbe verte et faisant semence selon son genre et du bois faisant fruit et ayant toute semence selon l'espèce. Et Dieu vit que c'était bon. Et du soir et du matin se fit un troisième jour.....

(Nous passons l'œuvre du quatrième jour qui n'est que cosmogénique.)

« Or, Dieu dit aussi : Que les eaux produisent le reptile à âme vivante et le volatile sur la terre sous le firmament du ciel. Et Dieu créa les grands poissons, (*cete grandia*) et toute âme vivante et active qu'avaient produite les eaux dans ses espèces, et tout volatile selon son genre. Et Dieu vit que c'était bon. Et il les bénit disant : Croissez et multipliez, et remplissez les eaux de la mer. Et que les oiseaux multiplient sur la terre. Et du soir et du matin se fit un cinquième jour.

« Dieu dit aussi : Que la terre produise les animaux vivants dans leur genre, les juments, et les reptiles, et les bêtes de terre selon leurs espèces. Et il se fit ainsi. Dieu fit les bêtes de terre selon leurs espèces, et les juments, et tout reptile de terre dans son genre. Et Dieu vit que c'était bon.

« Et il dit : Faisons l'homme à notre image et similitude ; et qu'il préside aux poissons de la mer, et aux volatiles du ciel, et aux bêtes, et à toute la terre. » (vers. 9 à 13 et 20 à 26.)

Reprenons.

« Dieu dit : Que s'amassent en un lieu les eaux qui sont sous le ciel. » (v. 9.)

Voilà le début du premier des trois *ages géogéniques*, lequel s'enlace dans les deux derniers de la cosmogénie.

Nous avons, dans le précédent article, expliqué ces paroles : Les eaux qui sont *sous le ciel*; les eaux en vapeur se sont condensées et sont retombées peu à peu sur la surface terrestre refroidie, dont la croûte est cette couche de gneiss et de ses congénères, qui sont les matières les plus légères dont se composait le globe, les autres étant allées vers le centre selon leur ordre de densité. Pendant ce temps, les couches immédiatement inférieures au gneiss (granits, porphyres, etc.) ont commencé de se former par le refroidissement continu de haut en bas ; et se sont accumulées dans l'intérieur les grandes mines cosmiques, éléments des grands volcans qui vont faire apparaître les premières montagnes.

C'est à ce point que Moïse prend l'œuvre de Dieu. On pourrait entendre même à la rigueur que ce premier lieu où s'amassent les eaux du ciel est unique, et que c'est toute la surface du globe.

« Et qu'apparaisse l'aride, » (v. 9.)

Cette parole correspond aux premiers soulèvements et abaissements, aux premières contorsions que subit la croûte de gneiss sous l'action des charges volcaniques intérieures. L'aride se montre çà et là, il sort du sein des eaux, et les eaux, qui étaient répandues tout à l'entour, s'accumulent dans tous les lieux bas. Mais il y a eu, par suite du mouvement des eaux, des agitations de l'air, des actions physiques et chimiques, des ravine-

ments de la surface, et des réductions du gneiss. — L'analyse de cette roche nous montre qu'elle renfermait les matières suffisantes pour la composition des sédiments — en terrains de diverses natures ; ces terrains se sont formés sous les eaux, et nous obtenons ainsi les premières assises sédimenteuses dans lesquelles se développera la vie.

« Et il se fit ainsi. Et Dieu appela l'aride terre, et les amas des eaux, il les appela mers. Et Dieu vit que c'était bon. » (v. 10.)

C'est la matinée du même jour : Dieu en a fait l'œuvre par ses volcans ; il a par eux séparé l'eau d'avec la terre sèche, et dès lors les amas d'eau et les lieux élevés prennent leurs noms : *mers* et *terres*. Et l'œuvre est trouvée bonne. Elle renferme, en effet, les éléments de tous les épanouissements qui vont se succéder dans la longue série des *âges géologiques*. Remarquons, avant d'aller plus loin, la magnifique progression de l'écrivain sacré. Premier jour cosmologique : séparation de la lumière d'avec les ténèbres, c'est-à-dire selon notre interprétation, séparation des fluides impondérables, forces cosmiques, d'avec les matières brutes. Second jour cosmologique : séparation des eaux inférieures d'avec les eaux supérieures par l'étendue entre elles du firmament éthéré, et selon notre interprétation, séparation de la masse liquide de la terre d'avec les autres masses liquides et fluides du soleil et des planètes antérieurement confondues, par le moyen du vaste espace, ou éther libre, qui est le firmament. Matin du premier jour géologique qui est compris dans le troisième de la série générale : séparation des terres et des mers, c'est-à-dire selon notre interprétation conforme à la science géologique, apparition des terres arides au sein des mers par les premiers soulèvements volcaniques, et, par là même, accumulation des mers dans les lieux les plus déprimés. Tout lecteur avouera que la progression, en se rapprochant ainsi de la terre pour, à la fin, se fermer sur l'homme, est vraiment admirable ; elle choisit bien les grands traits qu'il convient de faire ressortir.

Arrivons au soir de ce troisième jour, qui est le premier de la géogénie :

« Et Dieu dit : Que la terre germe de l'herbe verte et faisant semence, et du bois faisant fruit, etc. » (v. 11.)

Le lecteur n'a pas oublié cette végétation gigantesque de fougères arborescentes de 60 pieds de hauteur, et d'autres plantes et arbres en proportion, qui couvre les îles et dont les détritus ont produit nos houillères, premiers terrains secondaires, nous révélant dans toutes les zones actuelles une végétation très-supérieure à celle de nos tropiques. C'est bien encore un trait frappant à décrire, c'est bien là cette « herbe verte » (la végétation grandiose des fougères-monstres, des cryptogames énormes aux palmes verdoyantes), et ce « bois pomifère » faisant fruit (la végétation plus grandiose encore des phanérogames, dont les descendants de notre *âge*, nos conifères d'aujourd'hui, portent ces fruits que nous appelons pommes de pin), vigoureuse émergescence du règne végétal qui suppose, pour se produire, des conditions autres que celles de nos jours. Moïse donne implicitement la raison de ces conditions différentes en plaçant cette création avant l'apparition du soleil à la terre. On comprend un aussi fastueux étalage de vitalité arborescente dans l'immense bâche des îles abreuvées par les eaux et vivifiées par une atmosphère de lumière, de chaleur et d'électricité : chaleur partout, point de régions glacées ; aussi trouve-t-on les grands cryptogames jusque dans les contrées polaires. Chose curieuse ! les houilles, qui nous fournissent aujourd'hui le gaz qui nous éclaire, sont, d'après Moïse, plus vieilles que le soleil.

On dira : Mais n'avons-nous pas vu apparaître déjà des végétaux et des animaux ? les terrains primaires nous ont présenté des fucus, des polypes, des éponges, des mollusques, on parle même d'un poisson ; il est vrai que ce sont des végétaux et des animaux marins, ce qui suppose que les eaux salées couvraient toute la surface, et que, conformément au récit mosaïque, il n'y avait pas encore eu formation des îles ; mais ce n'en était pas moins une première flore et

une première faune sous les eaux salées, antérieure à cette création de la grande végétation terrestre de l'historien sacré.

Nous répondons que Moïse, s'il ne parle point de ce premier développement organique, ne le nie pas; il ne fait que le passer sous silence, fidèle à sa méthode de négliger les détails et de ne s'arrêter qu'aux grands traits. D'autre part, puisque nous abandonnons le sens des créations subites et instantanées pour admettre celui des créations par longs développements successifs, on peut comprendre que la parole qui résume l'ensemble embrasse à la fois le commencement, le milieu et la fin de la production végétale. Cette parole ne parle pas d'animaux; mais il n'y a pas dans la nature de grande végétation sans qu'elle soit accompagnée de productions animales, de même qu'il n'y a point de productions animales sans végétation; l'un est le complément de l'autre, et, selon les lois de notre terre, l'un ne va jamais sans l'autre, avec cette différence pourtant que le végétal est plus nécessaire à l'animal que l'animal ne l'est au végétal; aussi Moïse résume-t-il la création du végétal avant celle de l'animal. Quand il va nous résumer, de même, la création de l'animal, il ne parlera point de végétaux et cependant il y en aura. Enfin, s'il ne parle point des fucus et des coquilles de mer qui ont précédé, c'est que ce détail ne devait point être signalé dans un sommaire comme le sien, lequel doit célébrer seulement les points frappants. Ces fucus et ces coquilles, bien qu'en nombre immense, se développent humblement cachés sous les eaux; il ne signalera que le développement grandiose de la végétation terrestre après l'apparition des îles.

Nous avons vu, dans l'article précédent, ce que c'est que le quatrième jour dans le récit de la Genèse. C'est un regard jeté dans les cieux pour en résumer le troisième âge; les luminaires paraissent, et viennent changer sur la terre les conditions de la vie; désormais il y aura le jour et la nuit régulièrement marqués par les astres; c'est bien encore un trait capital qui ne devait point être omis dans le tableau sommaire, et qui valait bien la détermination d'un jour.

Arrivons au cinquième, qui sera le second *âge* géologique.

« Dieu dit : Que les eaux produisent le reptile à âme vivante et le volatile sur la terre sous le firmament du ciel. Et Dieu créa les grands poissons (*cete grandia*) et toute âme vivante et active, qu'avaient produite les eaux, dans ses espèces, et tout volatile selon son genre. Et Dieu vit que c'était bien. » (v. 20, 22.)

Voilà le début de la seconde période de la géogénie. Le tableau est magnifique. On croit assister à la seconde exubérance de vie de la nature, à cette expansion excessive de la vie animale correspondante à celle de la vie végétale qui a eu son temps. C'est le règne animal dans sa jeunesse. Mais c'est un règne animal aquatique; ce sont les eaux qui le produisent ou plutôt qui depuis longtemps sont en voie de le produire, puisque Moïse dit : *qu'avaient produite les eaux*. Ce sont ces reptiles d'eau, ces grands cétacés, *cete grandia*, et ces volatiles qu'il n'est pas nécessaire de prendre pour des oiseaux proprement dits. N'avons-nous pas trouvé, vers la fin des terrains secondaires, avec les débris des grands sauriens, le ptérodactyle, par exemple, qu'on avait d'abord pris pour un oiseau et qui, tout lézard qu'il fût, étendait de grandes ailes et volait comme une chauve-souris monstrueuse? Il était un de ces volatiles qu'ont produits les eaux, et ne découvrît-on que ce type, c'en serait assez pour nous faire supposer une nombreuse population amphibie et aquatico-aérienne telle, dans ses espèces, que celles de nos jours n'en puissent donner l'idée ?

Moïse ajoute, pour marquer mieux encore l'exubérance du développement :

« Et il les bénit, disant : Croissez et multipliez, et remplissez les eaux de la mer. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour. » (v. 23.)

Ne semble-t-il pas, à l'entendre faire parler Dieu de la sorte à ces « reptiles

à âme vivante », à ces « *cete grandia* » à ces « âmes vivantes et actives, *animam viventem atque motabilem*, qu'ont produites les eaux » à ces « volatiles sous le firmament », que nous assistions à un envahissement de la nature par ces monstres, et aux combats grandioses de ces énormes sauriens, de ces grands reptiles aquatiques, de ces reptiles volants, de ces mégalosaures, de ces plesiosaures, de ces crocodiles géants, de ces ptérodactiles des terrains jurassiques dont Cuvier nous a reconstruit les squelettes ? La terre s'est reposée depuis la grande végétation ; des révolutions l'ont renouvelée ; et voilà que les eaux, engraissées par les détritus d'un long règne, produisent cette population titanesque des amphibies avec laquelle l'homme et les animaux d'aujourd'hui ne pourraient vivre. S'il apparaît quelques mammifères, vers la fin de cette époque, ils passent inaperçus ; le règne de ces derniers aura son avénement plus tard. Mais, il y aura aussi des oiseaux, du moins des oiseaux aquatiques ; Moïse le dit en finissant :

« Et que les oiseaux multiplient sur la terre. » (ỳ 22.) Nous en avons trouvé quelques ossements avec des débris d'insectes, dans les mêmes assises, ainsi que des empreintes de leurs pas marqués sur le grès. Ils signalent la fin de ce cinquième jour de Moïse, second *âge* de la géologie, auquel correspondent les terrains secondaires, salifères, jurassiques, crétacés, puisque dans leurs antiques reliquaires, ils nous conservent les restes pétrifiés de toute la production organique de cet *âge*, en reptiles, cétacés, poissons, volatiles amphibies, et oiseaux, production plus étonnante encore que la flore monstrueuse du jour précédent.

Passons au sixième, qui est le troisième *âge* de la géologie, et commençons par le matin de ce jour.

« Dieu dit : Que la terre produise les animaux vivants dans leur genre : les juments, les reptiles et les bêtes de terre selon leurs espèces ; et il se fit ainsi. Dieu fit les bêtes de terre selon leurs espèces, et les juments et tout reptile de terre dans son genre. Et Dieu vit que c'était bien. » (ỳ 24, 25.)

Dieu ne dit plus : *que les eaux produisent* ; il dit *que la terre produise* ; c'est qu'en effet, nous avons vu, dans l'époque primitive de la géologie, correspondante à la fin du second jour du cosmos, la géographie naturelle du globe changer sa manière d'être ; sa surface ne consiste plus en un vaste océan parsemé d'îles ; les continents se sont dessinés ; et ce sont maintenant les sédiments mis à sec qui vont produire les principales flores et les principales faunes. La triple série des terrains tertiaires, l'éocène, le miocène et le pliocène, nous montre dans ses assises une nouvelle production, très-abondante encore, de végétaux et d'animaux, mais surtout d'animaux herbivores ne ressemblant plus à celle que nous ont révélée les assises supérieures des terrains secondaires. Ces nouveaux animaux appartiennent aux classes et aux genres qui règnent aujourd'hui ; ils n'en diffèrent que par des caractères spécifiques et ceux de nos jours pourraient n'en être que des variétés qui, à la longue, se seraient constituées en nouvelles espèces, comme le soutiennent les naturalistes qui croient aux modifications spécifiques des types. Quoi qu'il en soit, nous avons vu apparaître dans les terrains tertiaires une grande abondance de mammifères et les reptiles de terre, *reptilia terræ*, s'y sont trouvés aussi. Pachydermes, grands rongeurs, éléphants, rhinocéros, hippopotames, hyènes, antilopes, ours, premiers types du cheval, bœufs, etc. Nous y avons vu les vraies bêtes de terre, *bestias terræ*, dont nous avons fait, depuis, des *jumenta*. La production en a été si grande que les naturalistes se sont demandé si la végétation était même suffisante pour la nourriture de tous ces êtres. C'est donc encore une phase caractéristique et saisissante dans la série des développements, et Moïse, selon le plan de son tableau, ne pouvait l'oublier.

Voici enfin le soir du sixième jour, qui sera la clôture du troisième *âge géologique*.

« Dieu dit : Faisons l'homme à notre image et similitude ; et qu'il préside aux poissons de la mer et aux vola-

tiles du ciel, et aux bêtes, et à toute la terre. » (ỳ 26 — 31.)

C'est le résumé : habitants des eaux, *reptile aquæ*, première création animale; les mollusques et les zoophites peuvent être compris dans cette création, ils pourraient même aussi être qualifiés, par extension, de *reptiles d'eau.* Habitants de l'air, tant amphibies volants qu'oiseaux, et tout ce qui vole, *volatile sub firmamento cœli*, seconde création animale. Habitants de la terre, *bestiæ terræ*, *reptile terræ*, troisième création animale. La création végétale ne sera pas, non plus, oubliée dans la reprise. (voyez le ỳ 29.) Quant à l'homme il est le dernier, ou du moins le contemporain des derniers, et à cause de l'importance du rôle qu'il jouera, il est mis à part; son règne commence et il va présider. Puis Dieu se repose, se retire en quelque sorte comme s'il abdiquait en faveur de son image, et comme s'il voulait lui dire par son silence, plus énergiquement encore que par sa parole : « Toi, tu as l'intelligence, tu as la liberté; règne maintenant sur mes créations, mais non point sur ton semblable; respecte mon image! »

Or, n'avons-nous pas vu les fossiles humains se montrer les derniers. Ils n'apparaissent que dans la série des terrains quaternaires, ou, tout au plus avec le mammouth, dans ces terrains tertiaires voisins des quaternaires, que nous avons qualifiés de plioceno-quaternaires, et dont l'étude est encore imparfaite.

Il y a donc vraiment une harmonie admirable entre la géologie biblique et les révélations de la géologie scientifique; et loin que Proudhon ait eu raison de dire de la religion chrétienne, que la géologie bouleverse sa genèse, il aurait dû reconnaître que la géologie ne fait que développer cette genèse même, la mettre en évidence et fournir les bases à sa véritable interprétation. Cet accord est, d'ailleurs, avoué par la science impartiale; nous en citerons un exemple entre mille : « c'est à tort, dit M. Milne Edwards, que quelques auteurs ont cru trouver dans ces faits constatés par la géologie, des arguments contre le récit de la création que Moïse nous a transmis dans les saintes écritures. Un des géologues les plus savants de l'époque actuelle, le docteur Buckland a fait voir qu'il n'existait dans ce récit rien qui ne s'accordât parfaitement avec les découvertes de la science, et que les difficultés que quelques personnes ont cru y rencontrer dépendent de ce qu'on avait mal interprété le texte biblique. »

L'ouvrage de Buckland, dont parle Milne Edwards, porte pour titre : *De la géologie et de la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle.* Il a été traduit de l'anglais par M. Doyère.

Si nous cherchions dans les autres livres sacrés, nous ne manquerions pas d'expressions qu'on pourrait prendre, sans peine, pour des allusions aux merveilles de Dieu dont nous venons d'esquisser si rapidement un tableau scientifique. Citons-en quelques exemples :

Lorsque Moïse lui-même s'écrie, dans le deutéronome, en faisant parler Dieu : « *Le feu a été allumé dans ma fureur; il brûlera jusqu'au plus profond de l'enfer; il dévorera la terre avec son germe; il consumera les fondements des montagnes*, (XXIII, 22;) n'est-il pas permis de voir dans ces paroles une allusion aux mouvements volcaniques et au feu central dont nous avons parlé?

Il en est de même de ces paroles du prophète Nahum : « *Par lui les montagnes ont été commotionnées, les collines ont été désolées, la terre a frémi, et tout l'orbe, et tout ce qui l'habitait;* » c'est ce qui est arrivé bien souvent durant les trois *âges* géologiques.

Voici qui est encore plus formel : c'est le Psalmiste qui parle : *Les eaux siègeront sur les montagnes...... les monts s'élèvent et les vallées s'abaissent.... tu places les monts comme une limite que les eaux ne franchiront point. Elles ne retourneront point sur leurs pas pour couvrir la terre.* (ps. CIII, 8.) Si les eaux ne doivent pas retourner sur leurs pas pour couvrir la terre, c'est donc qu'elles l'ont déjà couverte. *Avant que les montagnes ne fussent formées*, dit encore le Psalmiste, *ou même la terre et l'orbe tout entier, tu es, ô Dieu!* (ps. LXXXIX, 2,) C'est

professer des formations naturelles de montagnes sur la terre, et même une formation naturelle de la terre elle-même; quant à ce qu'il entend par l'orbe entier, pourquoi ne serait-ce pas le système solaire? Lorsque David chante *les fondements de la terre révélés et mis à découvert*, (ps. XVIII, 16,) ne peut-on pas entendre le rappel, par les volcans antiques, des terrains primitifs à la surface ?

Quand l'Ecclésiaste nous dit *qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, qu'une race passe, qu'une autre lui succède et que la terre demeure; que ce qui a été autrefois est ce qui doit être à l'avenir; que ce qui s'est fait, c'est ce qui doit se faire encore; qu'on ne se souvient plus de ce qui a précédé et que, de même, les choses qui viendront après nous seront oubliées*, (1, 9 à 11 ;) nous ne pouvons nous empêcher de penser aux successions que nous révèle la géologie. Et lorsque Job fait dire à Dieu : *Qui a enfermé la mer dans ses digues, lorsqu'elle se ruait de son propre sein ?.... Qui racontera les dispositions des cieux, et qui fera dormir leur concert, quand la poussière s'épandait sur la terre et que ses glèbes se consolidaient* ? cela nous rappelle involontairement le passage de Virgile que nous avons cité dans l'article précédent ; et il nous semble, à de pareilles lectures, voir, après les torrents des déluges géologiques, se former et se durcir les assises sédimenteuses par les dépôts successifs de la poussière des terrains ignés, sous les lois antiques du cosmos.

Il en est de même, au reste, si nous nous plaçons au point de vue des vieilles traditions, lorsque nous lisons, par exemple, dans Manou, *qu'il y a des créations et des destructions de mondes sans nombre; que l'être suprême accomplit ces choses avec autant de facilité que si c'était un jeu, répétant sans cesse les créations dans la vue de répandre le bonheur;* lorsque nous nous rappelons les immenses périodes de toutes les cosmogonies orientales, celles des Birmans dans lesquelles le feu et l'eau opèrent les destructions, celles des Egyptiens, toutes celles de l'Inde, qui donnent au monde terrestre, avant l'*âge* présent, trois longs *âges* séparés par des cataclysmes universels; celles du mage Béroze, qu'il ne faut pas confondre avec l'historien du même nom, qui prophétisait un nouveau cataclysme accompagné à la fois, d'un embrasement et d'un déluge universels; celles des Chaldéens qui parlaient d'une longue suite de siècles après le chaos, pendant laquelle la terre avait donné naissance à des monstres de toute forme, de toute grandeur et de toute structure.

Il en est de même enfin, lorsque, feuilletant notre patrologie, nous trouvons des Pères de l'Eglise qui, avec saint Justin et saint Grégoire de Naziance, croyaient à la théorie géogénique des longues périodes.

Avant de passer au troisième article, qui doit traiter des trois *âges* de l'espèce humaine elle-même, résumons les deux qu'on vient de lire :

Le cosmos, d'après Moïse, nous a présenté trois grands *âges* qui se sont succédé sans solutions de continuité comme les *âges* d'un être organique.

Séparation, dans la masse primitive du chaos, des fluides éthérés impondérables, lumineux, électriques, magnétiques, attractifs, calorifiques, forces cosmiques en un mot, qui sont la lumière, d'avec les matières brutes, opaques, pondérables, étendues, divisibles et mesurables, qui sont les ténèbres : premier *âge* cosmique, qui est *l'enfance* du cosmos.

Séparation des corps célestes, incandescents, fluides puis liquides, qui sont, à cette date de leur développement, les océans célestes, ou les eaux supérieures, d'avec la terre, fluide puis liquide elle-même, et enfin solide par sa croûte, mais d'abord incandescente, appelée à cette date de sa formation les eaux inférieures, au moyen du firmament immense, éthéré, étendu dans l'intervalle : second *âge* cosmique, qui est la *jeunesse* du cosmos.

Enfin, perfectionnement des corps célestes jusqu'à la propriété de rendre apparente par leurs photosphères, la lumière en divers foyers, en vibrant le fluide éthéré, ce qui en fait des luminaires tels que nous les voyons

aujourd'hui : troisième *âge* cosmique, qui est *l'âge mûr* du cosmos.

La science, dans son explication de la formation des mondes, la plus avancée jusqu'à nos jours, nous a présenté le même enseignement, avec cette seule différence, laquelle est toute entière à l'avantage de Moïse, que Moïse a introduit plus explicitement qu'elle ne l'a fait encore, la division en *trois âges*.

Le globe de la terre, d'après Moïse, nous a encore présenté trois grands *âges* qui se sont succédé comme ceux du cosmos, sans solution de continuité et en s'engendrant les uns les autres.

Formation des terrains primitifs ignés; formation des eaux sur toute la surface; formation des premiers sédiments; séparation des mers et des terres par les soulèvements volcaniques; enfin production la plus exuberante du règne végétal, dans la grande végétation dont les terrains sédimenteux carbonifères, qui sont les plus anciens des couches secondaires ou même les derniers des couches primaires, nous donnent aujourd'hui les restes emmagasinés à brûler durant nos hivers : Tel est le premier *âge* géogénique, l'enfance de la terre, que nous révèlent de concert Moïse et la science moderne avec cette différence, tout entière encore à l'avantage de Moïse, que la science n'ose pas faire remonter ces formations avant la visibilité primitive du soleil et que Moïse ne manque pas plus d'avoir cette audace qu'il n'a manqué d'avoir celle de faire apparaître la lumière avant le soleil et les autres astres ; on dira peut-être que c'est une erreur, mais comme la science lui a déjà donné raison sur une de ces audaces, ainsi qu'à Descartes, en se prononçant pour la théorie des ondulations, il est au moins à présumer qu'elle le justifiera de même un jour sur l'autre

Formation de l'abondante faune des animaux d'eau, des grands sauriens, des grands volatiles aquatiques, des grands amphibies, et plus ou moins probablement des grands oiseaux les plus antiques; en d'autres termes, exubérance, portée à son maximum, du règne animal : Voilà le second âge géogénique, la jeunesse de la terre, dont les terrains secondaires, depuis l'éocène jusqu'au pliocène, en passant par le miocène, nous conservent aujourd'hui les médailles fossiles, et que la science moderne nous a révélé près de quatre mille ans après que Moïse l'avait décrit en quelques paroles, qui, pendant quatre mille ans, n'avaient pas été comprises.

Enfin, production des animaux terrestres et de l'homme : Voilà le troisième âge géogénique, *l'âge mûr* de la terre, dont les derniers terrains du pliocène et les terrains quaternaires antédiluviens et diluviens nous gardent les débris.

Mais l'homme est apparu; il est apparu, et Dieu se repose ! il lui cède la place pour dominer son globe et tous ses habitants; l'homme, en effet, est créé dans un état de simplicité, mais d'innocence et de grandeur en puissance ; comment pourrait-il en être autrement de ce roi futur du monde sortant des mains de Dieu? Il faut bien qu'il soit dans l'état d'innocence, et par conséquent dans le bonheur, dans le paradis terrestre. Dieu ne lui doit point, il est vrai, cette force élémentaire, ni ce bonheur sans peine; il aurait pu le créer autrement ; mais il veut le faire ainsi pour qu'il règne ; tous les hommes sont des rois.

Aussi, Moïse s'arrête-t-il à ce point capital des formations géogéniques; et allons-nous voir se développer une troisième série de nouveaux jours que l'homme lui-même va faire en réalisant ses développements anthropogéniques, mélangés de bien et de mal. Ce sera la série des trois *âges* de l'humanité, sur laquelle nous allons interroger seulement, dans un dernier article, la science paléontologique moderne, en indiquant toutefois les autres sources soit scientifiques, soit philosophiques, soit théologiques, qui peuvent nous fournir des renseignements.

Le Noir.

AGES (les trois) PALÉONTOLOGIQUES de l'espèce humaine, ou,

L'ANTHROPOLOGIE BIBLIQUE DEVANT L'ANTHROPOLOGIE PALÉONTOLOGIQUE MODERNE. (*Théol. mixt. scien. géol. paléont. et anthropol.*)

I

LE RÉCIT MOSAIQUE.

Après que la Genèse nous a peint, en traits d'une majesté sublime, les formations du monde astronomique, puis les formations géologiques du règne végétal et du règne animal à la surface du globe que nous habitons, elle passe, comme il suit, à son épopée de l'apparition de l'homme sur la terre :

« Dieu fit les bêtes de terre selon leurs espèces, et les juments, et tout reptile de terre dans son espèce.

« Et Dieu vit que c'était bien.

« Et il dit : Faisons l'homme à notre image et similitude, qu'il préside aux poissons de la mer et aux oiseaux du ciel, et aux bêtes, et à toute la terre, et à tout reptile qui se meut sur la terre.

« Et Dieu créa l'homme à son image. Il le créa à l'image de Dieu. Il les créa mâle et femelle.

« Et Dieu les bénit et leur dit.

« Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre, et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

« Et Dieu dit : Voilà que je vous ai donné toute herbe portant graine sur la terre, et tous les arbres ayant en eux-mêmes la semence de leur espèce, afin qu'ils vous soient en nourriture, et à tous les animaux de la terre, et à tous les oiseaux du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre ayant une âme vivante, afin qu'ils aient pour se nourrir.

« Et il le fit ainsi.

« Et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites; et elles étaient très-bonnes.

« Et se fit, du soir et du matin, le sixième jour. » (*Genèse*, I, 25 à 31)

Viennent ensuite, les tableaux plus détaillés de la création de l'homme et de la formation de la femme, puis ceux du paradis terrestre, de l'état d'innocence, de la tentation par le serpent, de la chute des premiers humains, de la promesse d'une victoire de la femme sur le serpent, du développement de la race adamique par les patriarches, de la corruption générale, du déluge qui envahit jusqu'aux montagnes, de Noé et du vaisseau sauveur, de la tour de Babel et de la multiplication des langues.

Telle est l'anthropologie biblique, dont nous entreprenons de démontrer l'harmonie avec l'anthropologie scientifique des temps modernes.

Cette anthropologie indique la reprise d'une série nouvelle de trois *âges*, qui vont se développer pour le genre humain, comme les trois jours cosmiques se sont développés pour le cosmos, comme les trois jours géogéniques se sont développés pour le globe de la terre. Il y a assez dans le récit pour les indiquer tous les trois :

Le premier de ces trois *âges* de l'homme, en tant qu'humanité, fait suite à la fin du sixième jour, le troisième de la géologie (création des animaux terrestres et de l'homme), et il consiste dans le paradis terrestre ou l'état d'innocence, chanté, d'ailleurs, sous le nom d'*âge d'or* ou sous d'autres noms, par tous les poëtes du monde antique.

Le second est l'état de dégénérescence qui lui succède ; rien ne saurait mieux ressortir du récit mosaïque.

Et le troisième est suffisamment indiqué par la parole d'espérance adressée au serpent, mais concernant la femme : « Un jour elle te brisera la tête, *ipsa conteret caput tuum.* » On ne saurait mieux peindre en trois mots, la victoire future de la femme par le fils de la femme sur le mal. Ce troisième *âge* qui est celui de la restauration, c'est l'*âge* chrétien, c'est le règne du Christianisme, sous lequel l'humanité atteindra peu à peu les apogées de sa puissance et de sa gloire, par le triple côté, moral et religieux, philosophique et scientifique, politique et industriel.

Le premier, c'est la simplicité de l'*enfance*, mais aussi son innocence et son bonheur, avec tout le développement futur en puissance.

Le second, c'est la *jeunesse* qui suit la déchéance avec ses hontes et ses

grandeurs, ses énergies et ses faiblesses, ses luttes, ses misères.

Le troisième, c'est l'*âge mûr*.

Or, nous n'avons pas à nous occuper ici du premier de ces trois *âges ;* l'état d'innocence et du Paradis terrestre constitue le premier des objets de la théologie pure.

Nous n'avons pas, non plus, à nous occuper du troisième, de la restauration par Jésus-Christ et par le Christianisme ; c'est encore un des objets de la théologie pure, son objet le plus capital.

Ce n'est pas à dire, pourtant, que ces deux *âges*, celui du début et celui du dénouement auquel nous appartenons, nous autres chrétiens, lequel a devant lui des siècles inconnus à parcourir, soient, absolument et sous tout rapport, du domaine de la théologie pure. Ils présentent de nombreux points d'attache aux sciences humaines, que nous discuterons quand l'occasion s'en présentera. Déjà nous avons fait voir dans l'article *Adam*, que l'état d'*innocence*, de l'*âge* d'or, n'étayait pas seulement sa certitude historique sur le récit de Moïse, mais qu'il l'étayait également sur les histoires et les traditions profanes universelles. De même, nous trouverons dans le Christianisme, sous le règne duquel sont, depuis 18 siècles, en voie de se faire les grandes conquêtes de l'homme sur les éléments, mille et mille choses sur lesquelles ces sciences seront appelées à exercer leur compétence, et nous verrons qu'elles l'exerceront toujours en sa faveur ; mais ce n'est point ici le lieu d'aborder ces détails ; c'est pourquoi nous devons pour le moment renvoyer à la théologie pure.

Il ne nous reste donc a étudier, dans cet article du moins, par les moyens que nous présenteront les sciences, que le second âge, et à montrer qu'il n'y a point de contradiction réelle entre ce que nous en dit l'historien sacré et ce que les sciences nous en ont appris jusqu'à ce jour.

Or, ce second âge de l'espèce humaine se subdivise lui-même en trois *âges* que nous révélera, autant qu'elle le peut dans l'état présent de ses progrès, la paléontologie. Ce seront les périodes que l'on a nommées *l'âge de la pierre*, *l'âge des métaux* et *l'âge de l'industrie historique*.

Mais, ne devançons pas ; nous avons voulu seulement ouvrir une échappée de vue générale au lecteur sur le chemin que nous avons à parcourir.

Commençons par éliminer du nombre des difficultés réelles les points secondaires qui, en vertu des principes que nous avons déduits, dans notre dissertation préliminaire, des définitions du concile de Trente et surtout de celles du concile du Vatican, ne sont point importants pour un chrétien ni pour un catholique, et par réduire la thèse que nous avons à soutenir à ses points capitaux.

Soutiendrons-nous une chronologie quelconque qui ne ferait remonter l'apparition de l'homme sur la terre qu'à quelques milliers d'années que l'on déterminerait sur les vies des patriarches ? Non, ces chiffres n'intéressent en rien la foi et la parole chrétiennes, ainsi que nous verrons Bergier en faire plus d'une fois la judicieuse remarque. Les trois textes eux-mêmes de notre Pentateuque, l'hébreu, le samaritain et celui des septante, ne s'acordent pas sur ces chiffres, et si l'on rapproche des chronologies sémitiques les chronologies des autres peuples, les diversités deviennent beaucoup plus considérables. Nous ne soumettrons pas ces détails à un examen, que nous ne pourrions appuyer sur aucune base solide ; nous les mettrons simplement à l'écart, nous abstenant de les juger, de les attaquer ou de les défendre.

Nous agirons de même à l'égard des tableaux plus ou moins poétiques, dont la partie littérale et matérielle a été et peut être longuement discutée ; tout cela n'a point, pour cette partie de notre théologie mixte, une importance réelle ; tout cela n'importe point non plus, d'une manière sérieuse, à la foi ni à la morale chrétienne. L'art étudie ces formes au point de vue du beau, et c'est par l'entremise de l'art qu'elles ont exercé et qu'elles exerceront leur influence en

faveur de cette foi et de cette morale. La science n'a point à s'en occuper.

Quels sont les points qui intéressent la science, et que nous avons à défendre? les voici :

Si nous réduisons les récits de la Genèse des sémites, qui est devenue la nôtre, à ses articles fondamentaux, les seuls vraiment sérieux, nous allons aux affirmations suivantes :

1° Constitution des espèces animales après celle des espèces végétales, et notamment de l'espèce humaine. « Que les eaux produisent.... que la terre produise... a dit Dieu dans la Genèse, les *cete grandia*... les *jumenta*... les reptiles, et les volatiles aquatiques et terrestres... *chacun dans son espèce*... et enfin : « faisons l'homme. »

2° Unité des races humaines, telles qu'elles existent aujourd'hui et concourent à former le genre humain présent : toutes ces races descendent d'un seul couple.

3° Identité originelle distincte de l'espèce humaine. L'homme n'est pas, comme le prétendent aujourd'hui beaucoup de positivistes, tels que l'Anglais Darwin, un animal perfectionné, par exemple un singe, qui, après avoir été lui-même un grand perfectionnement sur des types antérieurs desquels il serait sorti durant les longs âges de la lutte du fort contre le faible pour le triomphe vital du premier, s'est enfin élevé jusqu'à l'humanisme, tandis que d'autres singes, à organisation moins puissante, se sont arrêtés dans leur développement.

4° Apparition de l'homme dans le même *âge* que les animaux terrestres désignés par les expressions *bestias terræ*, *jumenta*, *reptile terræ*, « les bêtes de terre », « les juments », « le reptile de terre », c'est-à-dire ceux qui ne sont venus qu'après le règne des eaux et dont l'existence avait besoin de la terre ferme pour se réaliser. La création de l'homme à l'image de Dieu est bien, dans le tableau, posée la dernière ; mais elle a lieu, comme celle de ces sortes d'animaux, le sixième jour, c'est-à-dire dans la même période qui est la sixième générale, la troisième géologique et le début de la première anthropologique.

5° Un état d'imperfection et de misère de la race humaine, que, d'une part, la paléontologie nous révèle à l'origine de l'humanité, et que la philosophie, abstraction faite de la théologie pure, ne concilierait pas facilement avec l'idée qu'elle se fait de Dieu, sans une invasion du mal moral et une dégénérescence primitive qui en soit la conséquence.

6° Un grand déluge qui bouleverse la surface du globe et en détruit les habitants, mais qui ne vient qu'après un développement considérable de l'espèce humaine et des autres espèces qui lui ont été contemporaines, soit qu'elles l'eussent déjà précédé, soit qu'elles eussent commencé de régner avec lui, en sorte que, si nous trouvons dans le sol des restes qui accusent le passage de ce grand cataclysme, ces monuments géologiques doivent nous révéler en même temps l'existence antérieure de ces espèces, l'espèce humaine comprise.

7° Enfin, unité primitive de langage, à laquelle succédera une diversité d'idiomes qui sera appelée la confusion des langues.

Tels sont les faits capitaux de notre anthropologie biblique. Tout le reste, ainsi que nous l'avons dit, est de peu d'importance, à tout point de vue, dans la partie scientifique surtout de notre théologie mixte, et doit être négligé, comme affaires d'art, de forme pure, de précautions de législateur, ou même de difficultés graphologiques, bien explicables lorsqu'il s'agit de livres antiques qui ont passé par des copies très-mystérieuses dans des langues assez mystérieuses elles-mêmes, avant de se fixer définitivement sous les formes graphiques qu'ils ont aujourd'hui.

Si donc, convoquant toutes les sciences modernes qui peuvent avoir quelque rapport à ces sept grands faits primordiaux qui constituent toute l'anthropologie biblique, avec tout ce qui s'y rattache, nous trouvons qu'elles concourent à les établir tous, nous aurons vraiment édifié notre thèse de l'harmonie de l'anthropologie biblique avec l'anthropologie scientifique, et aurons renversé à la fois les constructions antichrétiennes des nouvelles

écoles qui se pavanent dans le mot usurpé de philosophies positivistes.

II

CONVOCATION DES SCIENCES.

Or nous appellerons au secours de notre thèse, après l'ontologie qui raisonne *a priori* et dont nos savants du jour ne veulent plus s'occuper, comme s'ils avaient le droit de rayer de leurs études cette partie de leur être qui s'appelle l'idée, et après la psychologie comparée des espèces vivantes, qui raisonne aussi bien sur les faits observables que toutes les sciences physiques, mais qu'ils prétendent également chasser de leur domaine, parce que les objets qu'elle présente à leur étude ne sont point matériels, divisibles, tangibles et visibles, nous appellerons, disons-nous, à la suite de ces deux sciences que nous conserverons toujours, malgré qu'ils en aient, au premier rang :

1° Les sciences historiques, dans la limite de leur compétence.

2° Les sciences philologiques.

3° Les sciences physiologiques, anatomiques et zoologiques.

4° Enfin, les sciences géologiques et paléontologiques, qui composent ce qu'on nomme aujourd'hui l'anthropologie proprement dite.

Mais comme une étude, qui ferait passer tour à tour nos grands faits devant toutes ces sciences, engendrerait un article qui aurait les dimensions d'un livre, nous renverrons, pour les développements, à des articles particuliers, afin de nous donner, dans celui-ci, libre carrière sur le terrain de l'anthropologie paléontologique, terrain assez vaste à lui seul pour nous retenir longtemps. Posons donc seulement sur tout le reste les prinpales idées, avant d'aborder le développement qui fait l'objet direct de cette étude.

III

GÉNÉRALITÉS ET RENVOIS.

En ce qui concerne l'unité et l'identité originelle de l'espèce humaine dans leur rapport avec les sciences psychologiques, nous aurions beaucoup à déduire; mais nous en ferons un article à part sous le titre composé: PSYCHOLOGIE COMPARÉE DES ESPÈCES; UNITÉ ET IDENTITÉ ORIGINELLE DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Sur les mêmes faits, les sciences historiques se présentent pour ajouter leur voix. Nous le ferons voir dans un grand nombre d'articles, tels que celui qu'on a déjà pu lire sous le titre ADAM ET ÈVE, etc.

Aux sciences historiques viennent se joindre les sciences philologiques, qui cherchent l'histoire primitive dans l'essence même des langues. Celles-là, considérées dans leur progrès le plus avancé, établissent en particulier l'unité primitive du langage, en montrant sous les formes diverses des idiomes, un fond radical commun qui suppose une langue mère originelle de laquelle toutes ces diversités sont sorties. C'est ce que nous démontrerons au mot PHILOLOGIE COMPARÉE DES LANGUES; UNITÉ PRIMITIVE DU LANGAGE.

Viennent les sciences physiologiques, anatomiques et zoologiques. Celles-là nous prouveront, contre le polygénisme de quelques savants de nos jours, l'unité primitive de l'espèce humaine, et contre le monogénisme universel de Darwin, l'identité distincte originelle de la même espèce. Non, l'homme ne sera point, devant la science sérieuse, un singe perfectionné, ni le singe lui-même un autre animal antérieur en progrès. La physiologie et l'anatomie nous fourniront assez de caractères distinctifs et déterminatifs d'une identique unité pour nous conduire à une de ces certitudes analogiques qui ne trompent jamais. C'est ce que nous résumerons dans l'article spécial: PHYSIOLOGIE ET ANATOMIE COMPARÉES DES ESPÈCES; UNITÉ ET IDENTITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Restent les sciences géologiques et paléontologiques dans leurs rapports avec l'anthropologie ; en d'autres termes, reste l'anthropologie paléontologique qui va nous conduire aux mêmes conclusions sur l'unité et l'identité originelle des espèces et de notre espèce en particulier, et de plus à la justification de ces autres faits capitaux de la cosmogonie mosaïque : la contemporanéité de l'homme aux ani-

maux terrestres, dont beaucoup d'espèces sont éteintes et d'autres continuent d'exister; un état primitif de faiblesse et de misère pendant lequel l'industrie humaine se développe péniblement ; un déluge universel avec antériorité de l'homme et des animaux terrestres à ce déluge. Les mêmes sciences nous montreront, dans la série des développements depuis l'état primitif de faiblesse qui ne peut guère s'expliquer naturellement que par une dégénérescence, les *trois âges* dont nous avons parlé, *l'âge* de l'industrie de la pierre, *l'âge* de l'industrie des métaux, *l'âge* de l'industrie historique, qui s'étend de plus en plus sous nos yeux, à la domination de toute la matière.

IV

LE MONOGÉNISME ANIMAL ET LE POLYGÉNISME DES RACES HUMAINES.

La géologie et la paléontologie tendent à démontrer l'unité et l'identité originelle des espèces, et de l'espèce humaine en particulier, bien plutôt que les deux extrêmes opposés, à savoir : un polygénisme de nos races, ou un monogénisme animal universel.

Nous avons donné, dans l'article précédent, un sommaire de l'état auquel ces deux sciences sont parvenues jusqu'à ce jour; et le lecteur a pu tirer lui-même de ce sommaire les observations suivantes :

Les débris que nous révèlent les couches géologiques du globe accusent des successions de règnes qui paraissent aller plus ou moins en se perfectionnant dans leurs organismes ; ce principe est incontestable ; les organismes les plus antiques révélés par les fossiles des couches les plus profondes sont moins parfaits que les organismes révélés par les fossiles des couches supérieures. Il se fait un progrès dans les passages d'une faune à une autre faune, ce qui est conforme aux progrès que Moïse nous révèle, lorsqu'il passe d'un jour à un autre jour. Mais on ne remarque aucuns types de transition d'une espèce à une autre espèce ; les espèces sont toujours fixées dans leur manière d'être ; puis elles disparaissent pour céder la place à des espèces nouvelles, sans qu'aucuns milieux plus ou moins insensibles se montrent dans le passage, en sorte qu'il est impossible d'assigner, dans l'espèce précédente aucun type commençant de se transformer et pouvant être considéré comme le père plus ou moins rapproché de l'espèce suivante. Cependant si, comme le prétend Darwin dans sa théorie des sélections, théorie assez semblable à celle de Lamarck, mais enrichie de mille ingéniosités nouvelles, fruits d'une puissante imagination, toutes les espèces animales étaient sorties, par un progrès incessant, d'un premier type commun que le créateur aurait doué du principe de vie, selon une expression de la première édition de son livre, mais qu'il a retirée des éditions suivantes, comme si la science humaine pouvait imaginer ou découvrir une série de formations dont la force éternelle et créatrice ne serait pas le premier moteur, si, disons-nous, les espèces s'étaient ainsi formées, serait-il possible que la géologie, en nous présentant dans ses couches des médailles pétrifiées de tous les êtres terrestres ayant existé depuis des millions d'années jusqu'aux époques les plus voisines de la nôtre, ne nous montrât aucun de ces types de transition ? S'il en eût existé, ils auraient existé par multitudes, et nous en trouverions, par là même, des multitudes. Que dis-je ? nous pourrions échelonner tous les animaux, depuis le polype jusqu'à l'homme, par degrés insensibles de transformation, et faire de leurs débris un musée qui serait la démonstration du système. Loin de là : les espèces restent sans modification d'une époque à l'autre, lorsqu'elles se perpétuent durant plusieurs époques successives, ou bien elles disparaissent, probablement sous le coup d'un cataclysme, pour faire place à d'autres toutes différentes qui reparaissent plus tard. Jamais les centaures, ni les minotaures, ni les sirènes, créés par l'imagination de nos poëtes, ne se montrent; ce sont toujours des organismes d'une parfaite harmonie, chacun dans son espèce, pour parler comme le peintre sacré,

et d'une harmonie telle qu'il suffisait à Cuvier d'avoir un membre pour reconstruire l'animal tout entier, et que, si un hasard heureux faisait découvrir le reste du squelette, il se trouvait toujours que les analogies du savant, fondées sur les sagesses de la nature à lui connues, ne l'avaient point trompé. C'était, chaque fois, le cas de dire avec Moïse qu'à l'éveil de ces âmes vivantes, depuis la petite coquille microscopique jusqu'au mégalosaure, au mosasaure, au dinothère et au mastodonte, qu'elles fussent les produits de la terre ou des eaux, *quam produxerant aquæ in species suas.... producat terra animam viventem in genere suo...*, Dieu avait lui-même admiré son œuvre, *et vidit Deus quod esset bonum*. Et si nous considérons l'homme en particulier, l'homme qui est ici le point de mire, car c'est en vue de l'abaisser au niveau du singe que le système des sélections naturelles a été imaginé, nous sommes obligé d'entendre la paléontologie de l'espèce humaine nous répondre que, quelque haut qu'on remonte vers le type primitif, on ne trouve que des squelettes humains tout semblables à ceux d'aujourd'hui. Nous le constaterons, une fois de plus, vers la fin de cette étude, à l'occasion du fameux troglodyte de Menton, qui vient d'être placé dans notre museum d'anthropologie du jardin des plantes de Paris, et qui est un des plus anciens.

Pourrait-on concevoir une réfutation plus complète du darwinisme? Aussi l'ingéniosité du savant se trouve-t-elle ici dans un tel embarras qu'il ose à peine arrêter ses regards sur les problèmes que lui jette, de prime saut, la géologie.

Il y a mieux. Nous avons déjà parlé d'un fait moderne qui touche à ces questions et qu'il importe de rappeler ici avec plus de détails. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis ont chargé, le premier de ces gouvernements, le professeur W. Carpentier, le second, le capitaine Maury, de pratiquer des sondages et des dragages dans la mer du Nord, dans l'Océan Atlantique et dans la Méditerranée, pour constater les plateaux sous-marins propres à recevoir les fils télégraphiques; ces sondages ont duré cinq années, et ils ont eu pour résultat, en ce qui est de la question qui nous occupe, de constater au fond des mers, qu'on avait cru jusqu'alors insondables et qu'on a pu sonder jusqu'à 8,300 mètres — au sud du banc de Terre-Neuve par exemple — l'existence de petits coquillages vivants, appartenant aux *foraminifères*, et étant encore aujourd'hui absolument les mêmes que ceux des terrains crétacés, dont l'existence remonte à des millions d'années. Déjà, il y a trente ans environ, l'on avait trouvé, dans des sondages du même genre, divers êtres aquatiques doués de vie, à des profondeurs beaucoup moindres, mais auxquelles on avait cru jusque-là qu'il n'y avait rien d'animé; ces êtres s'étaient montrés tout semblables à des types fossiles que la paléontologie avait découverts en nombre infini dans des couches de l'époque secondaire, c'est-à-dire, antiques de plusieurs millions d'années également; il n'y avait aucun changement dans les caractères spécifiques; ces êtres vivaient au fond des eaux, comme ils y vécurent dans les temps antiques sans qu'aucune transformation spécifique se soit faite dans leur organisme. Ces découvertes jetèrent en indicible émoi tous les géologues, parce qu'ils avaient cru jusques-là à des destructions universelles de ces espèces par suite de cataclysmes, destructions qu'ils avaient nommées les *lacunes* géologiques; quelques-uns d'entre eux, qui avaient détonné dans le concert en soutenant que le développement de la vie n'avait jamais eu d'interruption, en tirent leur profit, et de ce nombre fut Darwin; mais Darwin se jeta dans l'extrême en prétendant que non-seulement les règnes n'avaient jamais cessé de succéder aux règnes, mais que les espèces elles-mêmes s'étaient modifiées par un progrès continu et s'étaient engendrées les unes les autres en se modifiant. Les découvertes prouvaient précisément le contraire en montrant à l'état de vie, aujourd'hui encore, sans modification, des espèces qui

existaient telles dans les temps les plus reculés.

Ainsi donc, quoi qu'il en soit des deux théories, entendues l'une et l'autre raisonnablement, celle des lacunes ou interruptions totales d'espèces vivantes, ou celle du règne de la vie sans interruption sous des types quelconques, les uns succédant aux autres, les uns disparaissant, les autres apparaissant, sans qu'il y ait jamais eu, sur la surface de notre globe, état universel d'inaction et de mort, quoi qu'il en soit, disons-nous, de ces deux théories, nous avons droit de conclure de ces nouvelles découvertes, que la géologie s'inscrit chaque jour en faux contre le monogénisme animal des positivistes de l'école de Darwin, se prononce de plus en plus en faveur de la persistance des caractères spécifiques, et tend, par conséquent, comme nous l'avons dit dans notre assertion, à établir la distinction et l'identité originelle des espèces vivantes, aussi bien de l'espèce humaine que de toutes les autres. Nous parlerons bientôt de celle de l'homme en particulier.

En ce qui est de l'hypothèse opposée au darwinisme, celle du polygénisme des races humaines, à laquelle le célèbre Agassiz paraît accéder jusqu'à une certaine mesure, en croyant à plusieurs centres de formation des races blanche, noire et jaune [1], la paléontologie ne saurait dire grand'chose, attendu, d'un côté, qu'à l'inspection d'un débris humain très-antique, plus ou moins passé à l'état de fossile, il sera toujours possible de soutenir que ce débris appartient à une espèce d'homme qui n'avait rien de commun avec la nôtre quant à son premier centre de formation, et attendu, d'un autre côté, qu'il pourrait avoir existé, avant l'homme, des animaux qui n'auraient été, par leur organisme matériel, ni des quadrumanes, ni des quadrupèdes, mais de véritables bimanes et bipèdes comme l'homme, sans avoir comme lui les propriétés psychologiques qui constituent véritablement l'humanité. Nous en avions posé nous-même l'hypothèse, il y a quinze ans, dans nos *harmonies de la raison et de la foi*, et, depuis cette date, le célèbre Agassiz, que nous avons déjà nommé, a cru reconnaître dans quelques ossements, qui paraissent humains, de l'époque tertiaire, des caractères organiques accusant une espèce qui n'est ni le singe ni l'homme d'aujourd'hui, et qui, dans l'ordre des formations géologiques, aurait précédé l'homme sur la terre. (*V.* Adamique et Préadamique.)

Mais cette hypothèse n'a point eu de succès devant la science : il est si difficile de constater, dans des débris encore si incomplets, de telles différences; et si l'on veut s'abstenir de subtilités scientifiques, la conclusion à laquelle paraît assez clairement pousser l'anthropologie paléontologique jusqu'à ce jour, c'est celle de l'unité typique de tous les fossiles humains qui ont été découverts, quelque anciens qu'ils puissent être. Quand un type est semblable à un autre type, au degré où le sont tous les hommes, soit existant aujourd'hui, soit n'étant plus révélés à nous que par des restes épars, il est naturel de supposer qu'ils sont les descendants d'un même couple, ainsi qu'on le suppose naturellement aussi des autres espèces, à quelque antiquité que l'on soit forcé de reporter ce couple originel. C'est ce qui arrive, ainsi que nous le verrons, pour les débris humains trouvés jusqu'à présent.

Restent quatre faits à démontrer par les données géologiques et paléontologiques, à savoir : la contemporanéité de l'homme et des animaux terrestres ; l'état primitif de faiblesse et d'imperfection paraissant insinuer une décadence antérieure ; la réalité d'un dernier déluge universel, ayant bouleversé la surface de la terre et produit un affreux cataclysme dans les espèces vivantes ; enfin l'antériorité de l'existence de l'homme à ce dernier déluge.

Comme ces quatre faits se mélangent dans les observations qui les touchent, nous donnerons d'abord un résumé sommaire de toute l'anthropologie paléontologique contem-

[1] M. de Lamennais, dans son *esquisse d'une philosophie* a émis une hypothèse pareille

poraine, et nous tirerons, à la fin, nos conclusions biblico-scientifiques.

V

Sommaire historique de l'anthropologie fossile contemporaine.

Depuis un siècle on était grandement sur ses gardes contre les mystifications auxquelles cette science pouvait exposer ses adeptes. On était payé pour être défiant. On avait trop présente la terrible déconvenue que le fameux Cuvier, aux premiers débuts de sa gloire, avait infligée au non moins célèbre Scheuchzer, dont l'*homo diluvii testis* s'était trouvé n'être, ainsi que l'avait déjà reconnu Camper en 1787, qu'un reptile. L'histoire en est curieuse ; elle vaut la peine d'être racontée ; la voici :

M. Scheuchzer, naturaliste allemand du dernier siècle, avait trouvé, en 1726, dans une des roches schisteuses d'Œningen, terrains antédiluviens, appartenant au pliocène, un crâne qu'il avait pris pour un crâne humain, et en avait fait grand bruit, l'appelant, avec une ignorance pardonnable de son temps, *l'homme témoin du déluge*. Si, en effet, c'eût été la relique d'un homme, cet homme n'aurait pas été témoin du déluge ; il lui eût été bien antérieur, puisque le pliocène a de très-longtemps précédé le déluge. La pierre n'avait été brisée qu'à l'endroit qui encadrait la tête. Partout les idées s'agitaient et les dessins de l'*homo diluvii testis* circulaient. Cuvier étudia ces dessins, et étonna les savants en prétendant que ce crâne, non-seulement n'était pas celui d'un homme, mais n'était, ainsi que l'avait dit Camper, que celui d'un reptile, qu'il appartenait, dans la classe des reptiles, à la famille des batraciens, et, qui plus est, au genre salamandre, dont il constituait une espèce d'une grandeur relativement monstrueuse. La discussion devint éclatante, et Cuvier soutint son dire au point d'annoncer publiquement qu'il en rendrait la certitude manifeste par une étude publique de la pierre elle-même. Il se rendit sur les lieux, et, en présence d'une réunion de savants, attaqua le schiste avec le marteau. Or, il eut la satisfaction de voir apparaître et de faire voir à tous, à mesure que ses coups enlevaient des morceaux, la suite du squelette jusqu'à la queue ; c'était bien la salamandre annoncée ; elle avait 1 mètre 50 cent. de longueur, et elle servit de type pour l'établissement du sous-genre *Andrias* dont elle est jusqu'à présent la seule espèce connue.

A vrai dire, les schistes d'Œningen n'étaient pas tellement anciens qu'il ne pût s'y rencontrer des fossiles humains, puisque nous serons obligés de reconnaître, au moins comme probable, la présence de tels fossiles dans le pliocène ; mais enfin *l'homo diluvii testis* n'était qu'une salamandre ; et à partir de cette mystification scientifique, on avait bien quelque raison d'être sur ses gardes en présence des découvertes paléontologiques prétendues humaines; cette défiance, au reste, devait être justifiée par beaucoup d'autres mystifications qui devaient se dévoiler encore. Nous n'en citerons qu'une qui n'a été reconnue qu'en 1855 et dont Cuvier lui-même avait été la victime. Un certain Hoffman, chirurgien allemand, avait imaginé une industrie qui consistait à vendre aux savants, comme de vrais fossiles, faisant partie du grand Mosasaurus, — saurien monstrueux des carrières de Maëstricht, dont la plus grosse fraction figure actuellement au musée de Groningue, et dont nous avons le reste dans notre muséum de Paris, — des pièces fausses, artificiellement préparées, formées de morceaux habilement assemblés et collés par ses propres mains.

Cuvier avait décrit, analysé et dessiné ces pièces ; ces dessins sont encore dans ses œuvres ; Camper avait agi de même, et pourtant avait eu des soupçons, puisqu'il avait signalé quelques morceaux qui lui paraissaient artificiellement ajoutés. Enfin M. Schlegel, vers 1855, constata positivement la fraude ; la fraude avait porté principalement sur des os du crâne. M. Schlegel a tout rétabli dans l'état naturel, ne conservant que ce qui était de normale provenance.

Il est donc vrai qu'il y avait lieu de craindre des déconvenues de plus d'une espèce, et d'être défiants. Mais

la défiance, quand elle s'y met, va toujours trop loin. L'on répéta partout comme un axiome, qu'il n'y avait point de vrais *fossiles humains*; qu'il n'y eut pas trace d'homme sur le globe avant le déluge ; que le déluge historique n'était qu'une fable ; qu'en fait de cataclysmes de ce genre, il y en avait bien eu, et à plusieurs reprises, mais seulement dans des temps géologiques, tels que l'époque du soulèvement des Andes, qui avaient précédé, de longue date, l'apparition de la race humaine sur la terre; que le *diluvium* était le produit d'un de ces déluges anciens ; qu'il ne pouvait contenir de vrais fossiles de notre espèce ; qu'en un mot, l'apparition de cette espèce était beaucoup trop récente pour qu'on en pût retrouver des bribes dans aucune des couches vierges antérieures aux alluvions fluviatiles ou maritimes de l'époque présente.

Or, ici faisons une halte, pour élucider la question des fossiles.

Nous ne nous arrêterons pas à l'acception puérile qu'on est convenu, cette année même (1872), de donner à ce mot; il est entendu entre nos spécialistes en paléontologie, qu'on ne qualifiera plus désormais de fossiles que les restes géologiques d'espèces éteintes. Qu'un fossile réunisse ou ne réunisse pas les caractères qui le constituent fossile, d'après l'ancienne interprétation du mot, s'il appartient à une espèce existant encore, ce n'est point un fossile. C'est à partir de cette pauvre convention qu'on a cessé tout à coup de dire l'homme fossile, parce que tous les restes humains qu'on découvre sont des restes humains qui révèlent une espèce parfaitement semblable, pour tous les points capitaux, à l'espèce humaine d'aujourd'hui. Laissons ces petites ruses de nos savants pour ne point choquer les susceptibilités, et étudions le sens sérieux, le sens qui restera, du mot *fossile*.

Un fossile est un débris organique qui, par suite d'un gisement très-longtemps prolongé dans un terrain, a plus ou moins changé de nature, sans perdre rien de sa forme primitive interne et externe. S'il ne conserve plus aucun reste de la matière organique qui le constitua primitivement, mais qu'il soit vraiment et complétement fossilifié, c'est-à-dire que cette matière organique originelle ait été peu à peu remplacée, sous l'action des agents chimiques, qu'amènent plus ou moins selon les lieux les infiltrations, par de la silice, auquel cas le corps est dit *pétrifié*, ou par quelque autre concrétion, telle que du carbonate de chaux ou un autre sel, alors, le débris dont la forme interne et externe accuse encore avec évidence l'origine organique, porte avec lui un certificat d'ancienneté qui n'a point, comme nous allons le voir, une valeur absolue, mais qui n'est point sans importance, surtout si on connaît le milieu où il a séjourné pour être lui-même très-ancien et n'avoir pas subi de remaniements; c'est alors une véritable pétrification qui s'est faite lentement et dont l'antiquité pourra être de plusieurs centaines de mille ans.

D'autre part, il faut se garder de considérer comme des fossiles, les simples concrétions de carbonate de chaux à la surface des corps, lesquelles se produisent très-rapidement en certains lieux, sous l'action de certaines eaux, d'une manière analogue à la formation des stalactites. Dans ces cas, le corps conserve, non-seulement sa forme, mais encore sa nature complète, et il est seulement entouré d'une concrétion qui lui donne l'apparence d'un fossile ; souvent une semblable transformation apparente s'opère en fort peu de temps ; il suffit d'un gisement au sein d'infiltrations chargées de carbonate de chaux, pendant un petit nombre de siècles, d'années ou même de mois. C'est à cette catégorie de phénomènes que se rapportent les espèces d'embaumements naturels des cadavres inhumés dans certains cimetières, tels que celui de Bordeaux d'où l'on a retiré ces corps carbonatés dont on a fait le musée que tous les voyageurs vont visiter. C'est encore à ce phénomène qu'il convient de rattacher les concrétions de carbonate de chaux qui se produisent si promptement dans quelques fontaines ; il n'y a aucune ressemblance entre ces sortes de produits chimiques de la nature et les pétrifications fossiles. Mais entre les deux extrêmes

que nous venons de décrire et d'analyser, il y a des fossiles de tout degré, de toute espèce et de toute ancienneté. Moins il reste de matière organique, plus le fossile est ancien, au moins probablement. Nous ajoutons probablement, car l'ancienneté ne dépend pas seulement du changement de matière ; il peut arriver qu'un fossile moins fossile qu'un autre par cette qualité, soit cependant plus ancien par suite des conditions de la couche qui lui aura servi de matrice durant son gisement, attendu qu'il y a des couches beaucoup plus favorables les unes que les autres à la rapidité de la transformation. M. Figuier cite des pétrifications de coquilles dans les eaux de la Méditerranée, qui pourraient faire croire à une antiquité prodigieuse et qui, non-seulement nous sont contemporaines, mais sont le produit d'un temps très-limité.

Il faut donc surtout, pour juger avec assurance de l'ancienneté d'un fossile, fût-il vraiment pétrifié en grande partie, ou ne le fût-il presque pas encore, connaître la couche géologique qui l'a conservé; si cette couche est certainement vierge, que son ancienneté relative soit certainement connue par sa classification incontestée dans les séries sédimenteuses, et que le corps en soit certainement extrait pour la première fois, sans qu'il y ait eu déplacement, replacement ou remuement quelconque antérieur, il devient certain qu'il a lui-même vécu avant la formation de la couche ou du dépôt au sein duquel il s'est trouvé ensablé de la sorte.

Ces principes posés sur la définition des fossiles, nous devons accorder, d'abord, ce qu'il y a de vrai dans ce qui se répétait depuis un demi siècle, qu'il n'y a point de vrais fossiles humains ; on n'en a pas encore trouvé, en effet, jusqu'à présent, qui soient véritablement et complétement pétrifiés, ainsi qu'on en voit en abondance, d'une multitude d'espèces animales ou végétales; mais on doit ajouter qu'il en est à peu près de même des animaux terrestres les plus voisins de l'homme ou ses contemporains, tels que « les ours, les cerfs, les rennes, les chiens, les bœufs, etc., etc., des cavernes à ossements : » leurs reliques sont à peu près dans un état semblable à celles de l'homme dont nous allons nous occuper; on y remarque encore plus ou moins de matière organique; l'émail des dents, par exemple, y est en général conservé, ainsi que d'autres éléments qui résultent de l'analyse des ossements de nos jours. Il y a mieux : la matière organique peut même se conserver, en petites quantités du moins, pendant des temps beaucoup plus longs encore ; c'est ce qui arrive lorsque les milieux dans lesquels les débris reposent sont dans certaines conditions favorables à cette conservation ; il n'est pas rare, par exemple, que des os de reptiles, remontant jusqu'à la période jurassique, présentent encore aujourd'hui des quantités appréciables de matières organiques; on ne peut donc tirer des certitudes absolues de l'état de pétrification plus ou moins avancé ni pour ni contre l'antiquité géologique, bien que pourtant cet état, ainsi que nous l'avons dit, soit une première donnée scientifique qui fournit de très-fortes probabilités, et qui concourt avec les autres circonstances, quand elles favorisent l'ancienneté, pour la confirmer jusqu'à la certitude.

Abordons maintenant l'historique dont notre sous-titre renferme la promesse.

La première découverte en anthropologie paléontologique, découverte à laquelle on ne fit nulle attention, remonte à l'année 1774 : J. F. Esper trouva dans la caverne, devenue célèbre, de Gailenreuth en Franconie, quelques ossements humains mêlés à des débris d'ours et d'autres mammifères; et vingt-trois ans plus tard, en 1797, une nouvelle trouvaille d'une autre espèce, faite par M. John Frère, vint appuyer les déductions qu'Esper avait tirées de la première sur l'existence de l'homme avant la formation des terrains qui cachaient ces débris ; ce furent des armes en silex dont le travail, quoique grossier, révélait l'homme, et qui gisaient sous des couches, *non remaniées*, du comté du Suffolk, mêlées à des fossiles d'espèces disparues.

En 1806, la célèbre découverte du mammouth à longs poils, enfermé dans les glaces, que l'on conserve encore aujourd'hui au musée de Saint-Pétersbourg, et dont notre muséum possède un peu de la crinière, venait intéresser et activer vivement les recherches paléontologiques de toutes les espèces disparues. M. Joseph de Maistre, l'auteur des soirées de Saint-Pétersbourg, voyait lui-même cet animal et en donnait, dans une lettre, les nouvelles suivantes :

« Au moment où je vous parle, les hommes qui savent admirer, peuvent admirer à l'aise le mammouth trouvé l'année dernière à l'embouchure de la Neva, par le 74e degré de latitude. Cet animal était incrusté (notez bien) dans une masse de glace et élevé de plusieurs toises au-dessus du sol. Cette glace s'étant mise à diminuer par je ne sais quelle cause physique, on a commencé à voir l'animal....... Mais lorsqu'il s'est trouvé entièrement dégagé, l'animal a glissé au bord de la mer; là il est devenu la pâture des ours blancs, et les sauvages ont scié les défenses, qu'il n'a plus été possible de retrouver. Tel qu'il est cependant, c'est encore un trésor qui ne peut être déprécié que par l'idée de ce qu'on aurait pu avoir. J'ai soulevé la tête pour ma part; c'était un poids pour deux maîtres et deux laquais. J'ai touché et retouché l'oreille, encore tapissée de poils. J'ai tenu sur une table et examiné tout à mon aise, le pied et une portion de la jambe; la peau est parfaitement conservée. Les chairs, racornies, ont abandonné la peau, et se sont durcies autour de l'os; cependant l'odeur est encore très-forte et très-désagréable. Cinq ou six fois de suite j'ai porté le nez sur cette chair. Jamais l'homme le plus voluptueux n'a humé les délicieux parfums de l'Orient avec la suavité du plaisir que m'a causé l'odeur fétide d'une chair antédiluvienne putréfiée.... »

Sur ces faits et quelques autres, le géologue anglais Buckland fit un travail intitulé *Reliquiæ diluvianæ*, qu'il publia en 1823, dans lequel il donnait principalement la description de la caverne de Kinklake, dont quelques légères indications militaient en faveur de l'antériorité de l'homme au déluge.

M. Tournal, de Narbonne, trois années après, rendait publiques des trouvailles qu'il venait de faire dans une caverne à ossements du département de l'Aude ; ces trouvailles consistaient dans des os d'auroch et de renne travaillés de main d'homme, et gisant au milieu de coquilles comestibles.

En 1829, M. de Christol, de Montpellier, fait des fouilles dans les cavernes de Pondres et de Souvignargues, et découvre dans ces cavernes des ossements d'homme mêlés à ceux d'ours, de rhinocéros, d'hyènes, etc., et M. Marcel de Serres groupe ces faits et les discute dans un travail intitulé : *Essai sur les cavernes*.

A cette époque, il en était encore du singe comme de l'homme ; on n'avait point de singe fossile ; mais voici qu'en 1835, M. Lartet, pratiquant des recherches dans un dépôt d'eau douce appartenant aux terrains tertiaires de Sansan, trouve un singe incontesté ; et plusieurs découvertes semblables se répètent dans les années suivantes, en sorte que le singe fossile n'est plus un *desideratum* scientifique. Puisque nous faisons ici une parenthèse pour le singe, devançons la série des temps. En 1856, on en trouve encore un à Saint-Gaudens, lequel est de grande taille, et très-élancé, avec des débris de *macrotherium*, de *rhinocéros*, de *dicrocerus elegans*, etc. C'est M. Fontan qui fait cette découverte, et il la fait à l'entrée de la plaine de Valentine dans des dépôts semblables aux *faluns* de la Touraine, lesquels en renferment également et sont classés dans les terrains tertiaires moyens, appelés le *miocène*. Ce singe fait partie du groupe des Simiens à côté du *chimpanzé*, de *l'orang, du gibbon* et du petit-singe fossile de Sansan, le premier découvert et nommé par Gervais le *pliopithecus antiquus*. M. Lartet a nommé celui de M. Fontan le *dryopithecus Fontani*, de ce qu'il paraît avoir été principalement grimpeur aux arbres, (*drus* arbre ; *pithecos*, singe, en grec). Plus tard, de 1850 à 1860, les gisements de Pikermi, près Athènes, révèleront de nouveaux

singes fossiles. M. Albert Gaudry y trouvera 20 individus quadrumanes avec 23 carnassiers, 2 mastodontes, 2 dinotheriums, 9 cochons ou sangliers gigantesques, 26 rhinocéros, 74 hipparions (c'est l'animal, avons-nous dit, qu'on a cru avoir été l'ancêtre de notre cheval actuel), 2 girafes, 11 helladotheriums, 150 antilopes, et un grand nombre de petites espèces. En résumé, le singe a maintenant sa paléontologie ; il a ses fossiles en Angleterre, (*macacus eocenus* et *macacus pliocenus* d'Owen), en France (nous les avons nommés), et en Grèce (*mezopithecus pentelicus*).

Reprenons pour l'homme.

En 1835, M. Joly, visitant la caverne de Nobriguas dans la Lozère, recueille un crâne d'ours des cavernes, sur lequel est une trace qui a toute l'apparence du sillon d'une flèche, et, à peu de distance, un tesson de poterie qui garde une empreinte de doigt d'homme, indiquant un façonnage humain dans une pâte.

En 1838, M. Schmerling découvre dans les deux cavernes à ossements d'Engis et d'Enghihoulant deux crânes humains avec des dents de rhinocéros, d'hyène, d'ours, d'éléphant, etc., qui paraissaient présenter des traces d'un travail humain, et avec des silex taillés en forme de pointe de flèche et de couteau. Le dépôt qui contient ces restes porte tous les caractères d'un terrain vierge.

Alors, M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, commençait ses recherches, recherches infatigables qui n'ont été interrompues que par la mort, il y a quelques années, et qui étaient faites avec la conviction d'une antiquité de la race humaine sur la terre beaucoup supérieure à celle dont on avait l'idée, ainsi que le témoignent ses communications à la *Société d'émulation d'Abbeville*, ayant commencé dès 1836.

En 1839, il apporte à Paris des haches de pierres taillées, trouvées dans la partie des terrains quaternaires, appelée le *diluvium*, et consistant dans des alluvions produites par un déluge que l'on peut croire avoir été le déluge traditionnel. Il présentait ces reliques de notre industrie primitive, au moins prétendue, à MM. Brongniart, Flourens, Elie de Beaumont, Cordier, Jomard, et obtenait d'abord de ces géologues des encouragements, auxquels devait succéder une incrédulité de longue durée, laquelle pourtant devait plus tard avoir un terme.

En 1842, M. Godwin Austen annonce à la *Société géologique de Londres* qu'il vient de découvrir dans le Kent-Hole, parmi des fossiles divers qui devaient être antédiluviens, des objets travaillés par la main de l'homme.

En 1844, M. Lund, le grand explorateur des cavernes du Brésil, qu'il avait fouillées au nombre de huit cents, communique au public ce qu'il a trouvé dans l'une d'elles voisine du lac de Sémidouro ; c'étaient des ossements d'une trentaine d'individus de race humaine, présentant un état tout semblable à celui des fossiles d'animaux auxquels ils étaient mêlés, lesquels étaient ceux d'un singe, ceux de plusieurs rongeurs, ceux de plusieurs pachydermes, ceux de tardigrades, etc. caractérisant tous l'époque quaternaire ; et M. Desnoyers prétend encore le réfuter dans un article du *Dictionnaire universel des sciences naturelles*, sur les *grottes et cavernes*.

En 1847, M. Henry constate, dans la caverne de Kent, en Angleterre, des restes humains parmi des fossiles d'animaux, cachés sous des stalactites qui s'étaient formés par-dessus, depuis l'accumulation de ces ossements.

Cette même année, M. Boucher de Perthes publie son premier volume des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, dans lequel figurent environ 1600 planches d'objets du même genre, que l'auteur a lui-même découverts depuis 1836. Ce n'est, au reste, ni dans les terrains *primitifs*, et *de transition*, ni dans les terrains secondaires, ni même dans l'une des trois subdivisions des terrains *tertiaires*, appelées l'*éocène*, le *miocène* et le *pliocène* (V. l'article précédent) que M. Boucher de Perthes faisait ses découvertes, mais seulement dans les terrains *quaternaires*, antérieurs aux

alluvions fluviatiles et aux dépôts marins, et postérieurs à l'époque *glacière* principalement caractérisée par les roches striées et les blocs erratiques. Il pratiquait, en effet, ses fouilles dans les terrains d'Abbeville, dans ceux de Moulin-Quignon en particulier, qui consistent en couches d'alluvions diluviennes, composées de lits de graviers, qu'on est convenu, en géologie, d'appeler le *diluvium*.

En 1853, M. Noulet découvre, dans le vallon de l'Infernat, Haute-Garonne, des outils semblables.

En 1854, M. Rigollot, adversaire déclaré, et l'un des plus ardents, de M. Boucher de Perthes, étudiant les carrières de Saint-Acheul, près d'Amiens, y rencontre des silex travaillés de telle façon qu'il finit par être convaincu, et passe bientôt dans le camp du géologue d'Abbeville.

En 1855, plusieurs géologues d'Angleterre viennent eux-mêmes en France visiter les cavernes de la Somme, entre autres M. Falconer, vice-préside la *Société géologique de Londres*, et M. Lyell, président de la même société, et ce dernier déclare le 15 septembre, à son retour, qu'il commence à croire à *l'homme quaternaire*.

Dans la même année, M. Albert Gaudry déclare devant l'Académie des sciences que lui aussi a trouvé neuf haches en silex avec des dents de bœufs et de chevaux dans des couches du *diluvium*. M. Gosse fils en trouve également dans les sablières de Grenelle et de l'avenue de la Motte-Piquet, à Paris, parmi des os de mammouth et de bœuf fossile. On constate des faits analogues à Précy-sur-Oise, dans le dépôt diluvien de Givry ; et M. de Vibraye découvre, à Arcy, des ossements humains, notamment un fragment de mâchoire, avec des fossiles d'espèces perdues.

En 1858, pareilles trouvailles, en Angleterre, dans les couches inférieures de la caverne de Baumann, dans le Harz, par les célèbres géologues anglais MM. Prestwich, Falconer, Penquelly et autres.

En 1860, M. Lartet, passant à Aurignac, est conduit dans une grotte qui était connue depuis 18 ans, et y trouve une multitude d'ossements d'ours, de renards, de rennes, d'aurochs, de chevaux etc., et, mêlés à ces ossements, des instruments de bois de de cerf ou de renne soigneusement appointés par un bout et taillés en biseau par l'autre bout, un manche percé en bois de renne, des silex bien taillés en couteaux, poinçons, armes diverses, une dent canine d'ours grossièrement sculptée en forme de tête d'oiseau et percée d'un trou, enfin des os d'ours, de chat sauvage, de cerf, de renne, de bœuf, de rhinocéros, de cheval, de loup et de mammouth, soit cassés, soit carbonisés, soit striés et marqués d'entailles, qui ne pouvaient provenir que d'instruments tranchants. Le mode de fractionnement des os montre qu'on les a brisés pour en extraire la moelle, et les entailles qu'ils conservent attestent qu'on en a détaché les chairs avec ces instruments. Des cendres indiquent aussi un ancien foyer.

En 1861, M. Alphonse Milne-Edwards, découvre, à son tour, dans la grotte de Lourdes, département du Tarn, des débris de l'industrie humaine mêlée à des ossements fossiles d'une très-haute et incontestable antiquité.

Jusqu'à cette date, 1861, les trouvailles de M. de Perthes avaient consisté en quelques centaines de haches en pierre polie bien caractérisées, environ 300, en une vingtaine de très-grossières, et en œuvres de l'art antédiluvien portant des figures ou des symboles ; il y en a qui présentent l'image de la tête humaine vue de profil, de trois quarts ou de face ; il y en a qui présentent celle d'animaux, tels que le rhinocéros et le mastodonte ; il y en a enfin qui paraissent avoir été des symboles religieux, des monnaies d'échange, des signes de distinction, etc. ; dans les figures d'hommes ou d'animaux, les yeux surtout portent un ciselé qui ne peut avoir été fait que par la main de l'homme.

Nous ne sommes point de l'avis de ceux qui, pour affaiblir une démonstration qui contrarie leurs idées préconçues, disent que ces restes d'un travail quelconque ne révèlent pas une industrie bien supérieure à celle

d'un nid de loriot, et qui insinueraient par de telles paroles qu'on pourrait l'attribuer à des animaux. Il y a une si profonde différence, à notre sens, entre les industries des animaux qui en ont le plus, et les industries de l'homme, qu'au moindre produit des unes et des autres, il est impossible de les confondre; et ce n'est certes pas la perfection de l'œuvre qui constitue cette différence ; qu'y a-t-il de plus parfait, dans son espèce, que les alvéoles des abeilles, les galeries souterraines des fourmis, les travaux des termites, les digues et habitations des castors, les nids suspendus de certains oiseaux? L'homme n'en pourrait jamais faire autant. Ce qui distingue ce que l'homme fait, grossier ou délicat, simple ou compliqué, c'est quelque chose d'indéfinissable qui dit : intelligence! choix! volonté! caprice! art libre! et, à ce signe indéfinissable, l'homme ne se trompera jamais dans la reconnaissance de son œuvre. Nous avons vu ces produits simples de l'enfance des arts, et nous avons dit : l'homme a passé par là; nous l'avons dit avec la même certitude que si nous avions vu gravée sur une écorce d'arbre une figure de géométrie ou une épitaphe.

Ajoutons pourtant qu'il ne s'agit pas, dans notre pensée, de certains objets douteux, sur lesquels on ne peut tomber d'accord, tels que la collection de silex que M. l'abbé Bourgeois, le savant professeur de géologie de Pont-levoy, présentait cette année même (1872) au *congrès international d'anthropologie préhistorique*, tenu à Bruxelles, silex qu'il a recueillis dans le miocène, et qu'il croit porter des traces du travail humain. La commission, chargée de se prononcer sur ces silex, au nombre de trente-deux, laquelle était composée de quatorze savants, parmi lesquels M. de Quatrefages, s'est divisée à peu près par moitié, les uns, dont M. de Quatrefages, reconnaissant la main de l'homme sur quelques-uns, notamment sur les poinçons et les racloirs, les autres ne l'y reconnaissant point. Aussi est-il contraire aux probabilités, ainsi qu'on le verra, de faire remonter l'homme jusqu'au miocène. Nous ne parlons que de la multitude des objets de même genre, ou certain travail humain est mieux accusé.

Reprenons notre fil :

En 1862, M. Félix Garrigou, aidé de MM. Rames et Filhol, trouva dans les cavernes de l'Ariège des mâchoires du grand ours et du grand chat taillées de manière à former des armes terribles au bras de l'hercule qui dut s'en servir à l'état frais. On reconnaissait qu'ils avaient été rongés par les hyènes, et leur nombre s'élevait à plus d'une centaine. Une trouvaille à peu près pareille, avec des cendres révélant d'anciens foyers, et des outils et ornements de toute sorte, dont la multitude était telle qu'on en eût rempli des boisseaux, fut faite par les mêmes explorateurs dans la caverne de Bruniquel, département de Tarn-et-Garonne.

En 1863, le même M. Garrigou présentait à la *Société géologique de France*, de semblables débris trouvés dans les cavernes de l'Herm et de Bonichéta; et M. l'abbé Bourgeois, professeur de géologie, lisait dans la même société une note sur les silex taillés du *diluvium* de Pont-levoy.

Mais on ne portait encore qu'un intérêt médiocre à toutes ces nouveautés, lorsque, dans cette même année, 1863, arriva ce qui suit :

Un des terrassiers de M. Boucher de Perthes recueille dans la couche de sable de Moulin-Quignon, que l'on qualifiait de *diluvium* et de terrain quaternaire, à 4 mètres 52 centimètres au-dessous du sol, une hache en silex et un petit fragment d'os, qui, débarrassé de la gangue de terre qui l'enveloppait, par M. de Perthes lui-même, se trouve être une molaire humaine. Un autre terrassier, quelques jours après, trouve une nouvelle dent et ajoute qu'il apparaît dans le gravier quelque chose qui ressemble à un os. M. de Perthes se transporte sur place, et, en présence de plusieurs témoins, retire du terrain, qui était vierge sans contestation possible, une demi-mâchoire d'homme, très-bien conservée et ne présentant aucune différence réelle avec les mâchoires des hommes d'aujourd'hui, puis, à quelques centimètres de cette demi-

mâchoire, une nouvelle hache en silex. Ces découvertes sont suivies de celles de deux dents de mammouth, de plusieurs haches encore, et enfin, dans la carrière de Menchecourt, d'un fragment d'une nouvelle mâchoire et de six dents séparées.

A la nouvelle de ces trouvailles, de celle surtout de la demi-mâchoire, une grande émotion se produisit en Angleterre; plusieurs savants anglais vinrent sur les lieux constater l'état vierge du terrain; et M. de Quatrefages présenta l'objet découvert à l'Institut de France, en lui attribuant une prodigieuse antiquité géologique ; mais nos voisins crurent voir, bien à tort selon nous, dans les déductions auxquelles devaient conduire de pareils faits, une atteinte aux vérités bibliques et religieuses, et ils nièrent la réalité. Les savants des deux pays se divisèrent en deux camps, parmi lesquels celui de l'incrédulité se composait principalement d'Anglais. Ce fut dans cette situation des esprits qu'il fut convenu qu'une espèce de congrès scientifique se réunirait au muséum d'histoire naturelle de Paris pour décider la question autant que faire se pourrait. Ce congrès eut lieu; il dura plusieurs jours, et les discussions sur l'objet lui-même, que l'on alla jusqu'à scier en deux parties, tout en tournant à l'avantage de M. Boucher de Perthes, ayant encore laissé subsister quelques difficultés, il fut décidé qu'on se transporterait sur les lieux mêmes, à Moulin-Quignon.

Le 12 mai 1863, on était dans la carrière qui avait été et continuait d'être le théâtre des explorations de M. Boucher de Perthes. MM. Milne-Edwards, de QuatreFages, Lartet, Delesso, le marquis de Vibraye, membre de l'Institut, Hébert, Desnoyers, l'abbé Bourgeois, professeur de géologie de Pontlevoy, Garrigou, Gaudry, de la Noue, Alphonse Milne-Edwards, etc., représentaient la France scientifique. MM. Falconer, Busk, Prestwich et beaucoup d'autres représentaient l'Angleterre. M. Carpenter, rappelé à Londres par des affaires indispensables, fut le seul qui ne put assister au dernier acte; mais il n'était reparti qu'avec le pressentiment d'une défaite.

L'examen dura toute une journée, pendant que seize ouvriers travaillaient dans la carrière, ayant chacun leur surveillant assigné parmi les savants qui étaient de la partie. On ne trouva point un nouvel ossement d'homme, mais on trouva de nouvelles haches; M. Falconer, qui avait été un des incrédules, fut invité à en retirer une de ses propres mains et s'exécuta de bonne grâce. Il fut constaté qu'il n'y avait eu aucune fraude; que le terrain était bien véritablement *non remanié* ; que les trouvailles y gisaient dans une couche de six mètres d'épaisseur au-dessous du sol; que la mâchoire avait été trouvée dans la partie la plus inférieure de cette couche, presque au contact de celle de craie qui la suit, et qui commence, en ce lieu, la série des autres terrains inférieurs ; que c'était bien dans un terrain diluvien que le tout avait été découvert. Et disons, à l'honneur des naturalistes d'outre-Manche , qu'à partir de ce jour tous retirèrent leurs négations et suspicions précédentes, et se rangèrent à l'avis de M. Boucher de Perthes, en proclamant sans réserve aucune : 1° la contemporanéité des instruments en silex et de la mâchoire fossile ; 2° la parfaite identité du gisement avec les terrains quaternaires appelés le *diluvium*; 3° enfin , la nécessité de l'existence de l'homme avant le déluge qui a produit ces alluvions du *diluvium* et amassé de la sorte tous ces débris. Le procès verbal dressé et signé le 13 mai, sur les lieux, porte, entre autres choses, ce que tous les membres de la commission, Anglais et Français, ont reconnu à l'unanimité: « que la mâchoire trouvée le 28 mars par M. Boucher de Perthes, à Moulin-Quignon, est bien fossile; qu'elle a été extraite, par M. Boucher de Perthes lui-même, de ce banc vierge et non remanié ; que les haches de silex qu'on avait dites fabriquées par les ouvriers, sont incontestablement anciennes, etc. »

Cependant nous devons ajouter, pour tout dire, que M. Elie de Beaumont ne s'est point rangé à l'avis de

la commission sur un point capital. Il a soutenu et a continué de soutenir que le banc de Moulin-Quignon n'appartient pas, avec certitude du moins, au *diluvium*, à ce diluvium produit par le grand déluge ancien qu'il rattache au soulèvement du nouveau monde, mais plutôt à la partie des terrains quaternaires, beaucoup plus modernes,. qui consistent en alluvions fluviatiles particulières. On lui a répondu qu'il ne pouvait en être ainsi, parce que ce banc forme la crête même des coteaux qui dominent la vallée de la Somme ; qu'un dépôt fluviatile ne pouvait avoir été charrié sur la rivière à de telles hauteurs; qu'on ne saurait assigner, dans une telle hypothèse, le point plus élevé d'où les eaux débordées eussent pu entraîner ces alluvions; et qu'enfin leur stratification, nette et franche, indiquait une force tout autre que celle du simple débordement d'un cours d'eau particulier, par suite d'une abondance extraordinaire de pluies ou de neiges.

M. Elie de Beaumont a répondu par des calculs, qui démontrent la possibilité rigoureuse de débordements modernes qui auraient charrié ces bancs de graviers fossilifères, de certaines éminences distantes de quelques kilomètres, lesquelles, d'après la carte de l'état-major, sont élevés à 60, 67, 80 et même jusqu'à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que celles de Moulin-Quignon ne portent, d'après la même carte, que 39 mètres au-dessus de ce niveau. Qui aurait le droit d'affirmer, a-t-il ajouté, que depuis l'*âge de pierre*, et dans des temps plus ou moins modernes, quelque crue extraordinaire n'a pas eu lieu jusqu'à de tels niveaux, et n'a point formé ces alluvions ?

M. l'abbé Chevalier, curé de Givray-sur-Cher et secrétaire de la société archéologique de Tours, a appuyé M. Élie de Beaumont, en déclarant d'une part qu'il n'a jamais trouvé, pendant qu'il dressait la carte géologique et agronomique du département d'Indre-et-Loire, de silex ouvrés dans les bancs du vrai *diluvium*, et qu'il a, par contre, rencontré à chaque pas, des dépôts meubles d'origine moderne, qui en étaient plus ou moins riches. Il a annoncé avoir trouvé sur les bords de la Creuse et de la Claise, cinq ateliers de fabrication d'outils et armes en silex dans des alluvions meubles très-superficielles, dont les matières consistaient en débris roulés de l'étage tertiaire miocène, et en d'autres débris appartenant à des époques modernes ; et il a reconnu, dans ces mélanges,des instruments de toute sorte, passant par tous les degrés de fabrication, entre autres un curieux polissoir en silex dont les rainures profondes accusent un long travail de l'ouvrier pour polir des haches; il a découvert ce dernier outil à la surface du sol, à Paulmy dans les bois du Chatellier.

M. le docteur Robert a, à son tour, appuyé M. Chevalier en donnant communication de découvertes semblables, parmi lesquelles se trouvaient même des ossements humains avec des débris des animaux des cavernes, dans des dépôts modernes, tels que ceux de Maxeville , qui indiquaient des remaniements subséquents locaux ayant opéré des mélanges d'objets d'anciennetés très-diverses.

Il nous paraît tout simple qu'il existe beaucoup de ces remaniements, qui ont tout confondu ; mais ce ne sont point là des réfutations de l'antiquité probablement homogène d'une grande couche très-étendue portant tous les caractères d'une virginité remontant jusqu'à sa première formation, telle que celle de Moulin-Quignon. Ce sont d'autres faits, qui ont dû se produire et qui se sont produits, ce n'est pas celui-là.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que l'explication de M. Elie de Beaumont, appliquée au banc de Moulin-Quignon lui-même, n'a rien d'impossible en théorie; mais il est des choses qui sont très-possibles mathématiquement et qui n'en sortent pas moins des possibilités pratiques de la nature ; car la nature, elle aussi, a sa pratique et ses utopies ; dans sa pratique, elle ressemble au courant électrique qui suit toujours le meilleur conducteur, et, entre plusieurs hypothèses que l'esprit humain pourra bâtir sur ses procédés, ce sera toujours aussi la plus naturelle qui finira par l'em-

porter. A l'inspection de ces dépôts réguliers, d'environ 6 mètres d'épaisseur, superposés aux terrains secondaires crétacés — car à Moulin-Quignon, il n'y a pas, ou plutôt il n'y a plus, de couches tertiaires; d'autres révolutions diluviennes antérieures, venues sans doute après des soulèvements volcaniques qui auront exhaussé la surface, les auront enlevées, comme il arrive souvent — à l'inspection, disons-nous, de ces grandes couches, on pense naturellement qu'elles ne sauraient être les résultats de bouleversements locaux, ayant pour causes des influences hydro-atmosphériques, on croit à la réalité d'une des traces du grand déluge, d'un vrai *diluvium*, et, quand on est impartial, on ne peut empêcher de naître en soi la conviction, partagée aujourd'hui par presque tous les géologues, de la solidité de la thèse de M. Boucher de Perthes.

Nous ne sommes pas encore au bout de cette revue; nous ne sommes qu'en 1863, et, à cette époque même, il est encore des faits à caractère particulier que nous n'avons point consignés.

Nous avons dit que M. Lartet avait observé, sur des ossements d'animaux de l'époque quaternaire, des traces de coups portés à l'aide d'instruments tranchants. M. Desnoyers, en 1863, en a trouvé de semblables sur des ossements de la fin de l'époque antérieure, de l'époque tertiaire, par exemple sur les os de l'*elephas meridionalis* et du *rhinoceros* fossile, découverts dans les sablonières de Saint-Priest, espèces plus anciennes que l'*elephas primigenius* ou mammouth de Sibérie, plus anciennes même que l'*elephas antiquus* des plus anciens terrains quaternaires, et remontant jusqu'au *pliocène* des terrains tertiaires. Le grand ossuaire fossile du val d'Arno, ainsi que les sablonières de Saint-Priest appartiennent à ce *pliocène* et sont riches en débris de ces espèces antiques, depuis longtemps complètement éteintes. Or, M. Desnoyers, avons-nous dit, trouva dans ces dépôts des os du *rhinoceros leptorhinus*, par exemple, qui portaient des cassures transversales ne pouvant guère s'expliquer que par des coups de haches ou d'autres instruments aigus indiquant l'existence de l'homme. Puis, aidé de M. Lartet, il visita toutes les collections connues de débris fossiles, celle de M. Boisvilette, celle du musée de Chartres, celle du duc de Luynes, la plus riche, celle de notre muséum, et il put constater : 1° que ces traces se retrouvaient partout, plus ou moins nombreuses et accentuées; 2° qu'elles étaient particulières aux animaux se développant de l'époque tertiaire pliocène aux époques quaternaires; 3° mais qu'il n'y en avait pas la moindre apparence sur les animaux des époques plus anciennes que le pliocène, par exemple sur ceux des terrains crétacés, jurassiques, etc., et même tertiaires éocène et miocène, certainement antérieurs, les premiers du moins, à l'apparition de l'homme.

Il faut reconnaître que cette dernière preuve, quoique fournissant des probabilités, n'est pas aussi concluante que les autres; car ne pourrait-on pas supposer que des chutes de cascades, des roulements brusques sur des roches aiguës, des frottements violents par des glacières et une foule d'accidents de ce genre, déterminés par le grand cataclysme d'un déluge universel, eussent produit ces résultats sur les ossements aussi bien que des instruments tranchants conduits par la main de l'homme, exerçant son industrie contre les animaux encore vivants auxquels il aurait fait la chasse et dont il aurait fait carnage pour subvenir à ses besoins? Nous croyons devoir laisser la question indécise jusqu'à plus amples renseignements fournis par des découvertes nouvelles qui révéleraient avec certitude la main de l'homme.

M. Boucher de Perthes échangea, par rapport aux outils en silex et en pierre polie qui ont donné lieu à la dénomination *d'âge de pierre*, le premier de nos trois âges paléontologiques et à la mâchoire de Moulin-Quignon, une correspondance dans laquelle il avoua que cette mâchoire et tout autre fossile humain n'étaient pas une preuve plus démonstrative de sa thèse que les outils eux-mêmes. Nous en avons dit assez sur la valeur des preuves

laisséespar l'industrie humaine, quand elles consistent dans des marques suffisantes, pour donner à déduire à nos lecteurs que nous sommes du même avis.

Tous les faits que nous venons de raconter le plus rapidement possible, sont enregistrés dans l'ouvrage de M. Lyell, président de la *Société géologique* de Londres, intitulé *Antiquité de l'homme*, et traduit en français en 1863.

Que s'est-il passé depuis cette date? C'est ce qui nous reste à résumer avant de tirer les conclusions qui termineront cet article.

En 1864, le 24 avril, M. Boucher de Perthes découvre encore, à 3 mètres de profondeur, dans une région du banc de Moulin-Quignon, parfaitement intacte, une fraction de sacrum humain, puis une petite molaire d'homme.

Quelques jours après, il trouva encore quelques fragments de crâne et une portion de dent, puis, au bout de quelques jours, avec un nouveau compagnon, une section de crâne d'homme longue de 8 centimètres et large de 7, laquelle fut suivie d'une autre portion de crâne.

Dans une fouille, on recueillit pour la première fois des coquilles marines, qui conservaient leur blancheur comme les dents humaines, avec deux fragments de tibia ou de fémur, une portion d'humérus, un os iliaque et une vertèbre lombaire. On recueillit encore une mâchoire humaine complète, sauf l'extrémité de la branche droite et les dents, à la profondeur de 4 $^{1}/_{2}$ mètres. Cette mâchoire indiquait, comme la première trouvée, un individu adulte et de petite taille.

Le 17 juin de la même année, M. Boucher de Perthes accompagné de M. l'abbé Dergny et de M. le curé Martin, ancien professeur de géologie au collége de Saint-Riquier, trouva un iléum d'homme et les deux parties d'une mâchoire supérieure, puis enfin un crâne d'homme qui conservait presque entier l'os frontal et les deux pariétaux. Ce crâne présentait une dépression étrange à la partie postérieure.

Les 9 et 16 juillet, trouvailles nouvelles qui déterminèrent M. de Quatrefages à donner communication à l'Académie des nouvelles découvertes. Ces découvertes de 1864 portaient le nombre de tous les objets recueillis dans ces gisements à deux cents environ; elles accusaient des transports par des courants qui les avaient roulées, étaient dans des gangues de terre assez fortement collées sur elles, en avaient pris la couleur brunâtre et étaient appelées, pour cette raison, par les paysans de la localité des *cailloux pourris*, tous caractères de grande ancienneté et convenant, on ne peut mieux, à des accumulations diluviennes remontant jusqu'au grand déluge.

Pendant qu'on faisait ces découvertes, un Samoiède trouvait dans les environs de la baie du Tas, sur le bras oriental du golfe de l'Obi, un nouveau mammouth conservé par les glaces avec ses chairs, comme celui de 1806. M. Charles de Baer, géologue russe, ne l'apprit que l'année suivante, et l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg y envoya M. Schmidt, paléontologue très connu.

En 1865, voici que se présente une bien autre découverte : c'est M. Lartet qui en a les honneurs; ce savant à trouvé, il y a quinze mois, à cette date, dans un gisement fossilifère du Périgord une lame d'ivoire fossile qui porte un dessin de mammouth ou éléphant à longue crinière pareil à celui de Sibérie que possède le musée de Saint-Pétersbourg; et il en donne un moulage à l'Académie, le 21 août 1865. La découverte a été faite dans les mêmes bancs où l'on avait déjà trouvé des bois de renne ornés de dessins d'animaux, en gravures grossières, mais accusant l'art lui-même à sa naissance. La crinière du mammouth y était représentée le long du cou par des lignes descendantes.

Et quinze jours après, M. de Vibraye découvre et présente une pièce à peu près semblable qu'il vient de trouver dans le banc de la commune de Tayac (Dordogne), long de 850 mètres et dominant d'environ 10 mètres le lit de la Vesère. Il ne reste que la partie qui porte le dessin de la tête du mammouth : c'est un bois de renne dont l'une des extrémités est perforée

d'un trou circulaire ; la tête du monstre est dessinée dans tous ses détails, elle ressemble à la tête de nos éléphants avec des particularités qui l'en distinguent très-bien spécifiquement.

En 1866, un nouvel homme fossile est découvert en Alsace, dans la couche sablonneuse du *Lehm*, formant des plaines et de petites collines au pied des Vosges du côté du Rhin, et appartenant encore au *diluvium* de l'époque quaternaire, ainsi que le prouvent le genre d'atterrissement et les fossiles du *cerf megaceros*, les molaires de *mammouth*, etc. qu'on y rencontre. M. le Dr Fandel retire du mélange, encore vierge, un os frontal et un os pariétal appartenant au même crâne, et indiquant un sujet adulte de taille moyenne ; l'angle facial est de 65 degrés.

En 1867, M. l'abbé Bourgeois trouve, dans les couches de Saint-Prest, près de Chartres, une grande quantité d'instruments grossiers en silex ; ce sont des têtes de lances ou de flèches, des poinçons, des grattoirs, des marteaux etc., gisant à tous les niveaux ; mais ici, les caractères du gisement sont trop vagues encore pour qu'il soit possible, selon M. Bourgeois, d'en fixer l'*âge*.

Dans la même année, M. Peccadeau de l'Isle fait exécuter des fouilles à Bruniquel sur les bords de l'Aveyron, sous la saillie d'un des rochers les plus élevés de la station, et il recueille deux défenses de mammouth dont l'extrémité a été sculptée en forme de tête de renne. Il recueille aussi, entre autres restes d'un art grossier très-antique, un morceau de bois de renne sculpté dans une forme qui fait penser à l'éléphant, mais qui paraît plutôt le produit d'une imagination fantasque.

Ce fut en cette année (1867) que tout le monde put voir à l'Exposition universelle, dans la galerie la plus concentrique, une collection aussi complète que possible, de ce qui avait été découvert, en anthropologie paléontologique, depuis cinquante ans, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Italie, en Grèce, en Afrique, et en Amérique.

En 1868, on discute dans la réunion annuelle des sociétés savantes sur une découverte nouvelle qu'on vient de faire dans la Dordogne, se rapportant aux mêmes questions d'anthropologie. Il s'agit de sept squelettes d'hommes d'une taille et d'une force supérieures aux nôtres, associés, dans la station des Eyzies, à des débris de la première époque de la faune quaternaire (*âge du mammouth*, ou des *animaux éteints*, précédant l'*âge du renne* ou des *animaux émigrés*). Des ossements d'animaux de cette époque travaillés de diverses manières, des outils en silex, des coquilles perforées arrangées en ornements, accompagnent les squelettes. Les fémurs et les tibias sont énormes ; ils sont assez fortement courbés, ce qui se voit encore parfois, quoique rarement, chez l'homme d'aujourd'hui. Les cubitus ressemblent un peu à ceux de quelques singes, surtout des gorilles ; mais le crâne est très-développé ; il renfermait un cerveau très-volumineux, et le résultat de l'examen des physiologistes, c'est qu'il est impossible qu'un pareil crâne et un pareil cerveau aient appartenu à des singes perfectionnés. Plusieurs os de ces curieux squelettes portent les traces de graves blessures indiquant des mœurs guerrières. Un tibia a reçu une contusion violente ; un frontal également ; et un des crânes a été perforé par une arme de pierre, mais la cicatrisation s'est faite, et il y a eu guérison, c'est ce qu'atteste l'espèce d'ourlet organique qui s'est reformé autour de la perte de substance.

Dans la même année, M. Fraas, révèle à notre Académie des sciences les trouvailles qu'il a faites dans le Wurtemberg, à Schussenried. Ce sont des ossements et des objets de l'industrie humaine primitive s'élevant au nombre de six cents. Le tout était comme jeté pêle-mêle dans une grande excavation creusée dans le gravier ; ce gravier est erratique ; un banc de tuf qui le surmonte renferme des coquilles fluviatiles existant encore aujourd'hui, et, par-dessus ce banc, le tout est recouvert d'une couche épaisse de tourbe qui forme maintenant le sol et l'humus. Entre

le gravier et le tuf sont des débris de végétaux, principalement de mousses très-bien conservées, que M. Schimfer a reconnus pour des espèces vivant aujourd'hui à une latitude de 70 degrés, ou sur les montagnes près des neiges éternelles. Les os accusent l'époque du renne; ils portent des fentes indiquant qu'on en a extrait la moelle; les dents sont extraites avec soin de leurs alvéoles; le bœuf et le cheval s'y trouvent, avec un ours qui n'est pas celui des cavernes, mais plutôt l'ours antique de nos jours, et divers autres animaux du Nord tels que le glouton, le loup, le renard polaire, le cygne. Tout est septentrional: les débris industriels sont des aiguilles, des hameçons, des pointes de flèches en os, des pierres plates portant des traces du feu, et des fragments de charbon. Point de poteries ni d'ossements humains. D'après M. Fraas, l'époque originelle du dépôt est postérieure à la période glacière.

En 1869, M. Dupont, nouveau directeur du musée de Bruxelles, réussit à monter, dans l'attitude de la marche, le squelette d'un nouveau mammouth pareil à celui du musée de St. Pétersbourg, qu'on avait trouvé dans les glaces, en 1806, dans un tel état de conservation avec ses chairs, que des chiens s'en nourrirent; celui de Bruxelles provient du gisement sableux de Lierre, à 150 pas de la porte de Malines; les eaux du déluge l'avaient enfoui là et ensablé; il était couché sur le flanc droit, la colonne vertébrale courbée; la tête était entière et portait encore une défense énorme. Le monstrueux pachyderme a 3 mètres 60 cent. de hauteur au garrot, un mètre de plus que l'éléphant des Indes du même musée, et sa tête pèse 250 kilogrammes; la défense qui reste est longue de 2 mètres 90 cent. Malgré les difficultés que présentait la restauration, — car il n'était pas pétrifié suffisamment pour être solide, et les pièces se brisaient, — M. Dupont a pu la faire si bien qu'aucun des os n'a été percé, et qu'on peut maintenant le démonter et le remonter en moins d'une heure. Ce fait s'ajoute à mille autres qui concernent la réalité du déluge et celle des animaux quaternaires antédiluviens, aujourd'hui disparus. Voici pour l'homme:

Depuis trois ans, à la date où nous en sommes, on connaissait une grotte, dans le Gard, près de Durfort, qu'on avait nommée la grotte des morts; on y faisait des fouilles, et voici le résumé de ce qu'on en avait retiré, au milieu des stalactites élégantes qui décoraient une voûte en forme de dôme, après des déblayages très-laborieux: Colliers en os, couteaux et haches en silex, un sifflet en os, une pierre à aiguiser, des fragments de poterie, une clavicule humaine traversée d'une lame en bronze qui devait avoir donné la mort, deux ou trois crânes complets, très-allongés relativement et à mâchoires proéminentes, des javelots, des bouts de lances, des flèches avec encoches, des dents percées de loup, de chien, de renard paraissant destinées à former des pendeloques, une défense de sanglier percée de deux trous, un poinçon long de 5 centimètres, des perles à collier, des perles en cuivre rouge, et même un fragment de lien encore adhérent à l'une d'elles, d'autres perles en jais, d'autres embellies de matières transparentes, telles que spath calcaire, de petites pierres plates provenant des Alpes, et enfin de vrais boutons d'albâtre. Les ossements étaient tous humains et enfouis assez profondément. La grotte de Durfort paraissait être de la même époque que celle de Saint-Jean-d'Alcas dans l'Aveyron.

A Paris, la même année, M. Reboux recueille, sur les communes de Levallois, Clichy et Billancourt, des crânes et autres ossements humains, enterrés dans une couche qui paraît vierge à 2 mètres de profondeur, et dont les uns sont attribués à l'époque quaternaire du mammouth, et les autres à l'âge de la pierre polie. Parmi ces os est un sacrum droit et différant par là, assez notablement, des mêmes os dans les races contemporaines surtout dans celles du midi de la France.

C'est alors que, les découvertes de ces sortes de stations étant devenues déjà fort nombreuses — on en connaissait une centaine pour la période

seulement de la pierre taillée par éclats — M. Mortillet eut l'idée d'en essayer une classification chronologico-géologique, fondée sur leurs distinctions caractéristiques. Voici celle qu'il proposa : les unes se caractérisent par la prépondérance des instruments en silex, et les autres, supposées, plus récentes, par la prépondérance des instruments en os ; chacune de ces catégories se subdivise en deux autres, ce qui établit quatre époques dont chacune reçoit le nom de la grotte la plus typique ; voici ces époques :

1° L'époque de la *grotte du Moustier*, commune de Peyzac (Dordogne) : absence presque complète d'instruments en os. Grottes et terrains qui s'y rattachent : celle de Pey-de-l'Azé (Dordogne) ; celle de la Martinière (Vienne) ; celle de Chez-Pouré (Corrèze) ; vallées quaternaires de la Somme et de la Seine ; gisement de Cœnove (Aisne) ; etc.

2° Epoque de la *grotte de Solutré* (Saône-et-Loire) : encore grande rareté des instruments en os ; mais plus de haches en amande ; les pointes de silex se perfectionnent, elles sont finement entaillées sur les deux faces. Grottes et terrains qui s'y rattachent : les gisements de Langerie-Haute à Tayac (Dordogne) et ceux de Pont-à-Lesse en Belgique.

3° Epoque de la *grotte d'Aurignac*, (Haute-Garonne) : les instruments en os deviennent abondants ; encore le casse-tête en pierre, mais les pointes de lances ne sont plus en silex, ils sont en os ou en bois de renne. Gisements qui s'y rattachent : la grotte de Gorge-d'Enfer et celle de Cro-Magnon (même localité) ; la grotte de la Chaise à Vouthon.

4° Epoque de la *grotte de la Madeleine* (Turzac, Dordogne) : pointes de traits ou de lances en os et en bois de renne devenues très-abondantes ; leur extrémité inférieure est taillée en biseau pour recevoir un manche ; nombreux produits artistiques ; gravures et sculptures parmi lesquelles des dessins d'espèces éteintes ou qui s'éteignent ; disparition des débris de ces espèces et apparitions très-nombreuses d'espèces qui existent encore, telles que le renne, mais qui ont émigré vers les régions boréales. Gisements qui s'y rattachent : celui des Eyzies et de Langerie-Basse à Tayac (Dordogne) ; celui de Massat (Ariège) ; celui du Salève (Haute-Saône) ; celui de Furfooz (Belgique) ; celui de Schussenried (Wurtemberg).

Vient ensuite la période de la pierre polie.

Il faut avouer que tout cela est bien hasardé et, en tout cas, ne prouve rien de nouveau après les faits eux-mêmes.

Enregistrons encore pour les années 1868 et 1869 : 1° les trouvailles de M. l'abbé Richard sur les hauts plateaux du sud de l'Algérie, près des oasis et de sources anciennement connues, par exemple à Mecta-el-Ouest, au caravansérail I-Aïn-Ouessera, dans le voisinage de la trappe de Staouéli ; ce sont des couteaux, des scies, des grattoirs, des pointes de flèches, des marteaux, le tout, petit mais très-fin, en silex de la même espèce que celui des montagnes crayeuses de Laghouat. 2° Les trouvailles de M. Berbrugger vers les frontières de l'Egypte, au delà de l'Aurès : silex taillés ; celles de M. Reboud, au-delà du Tell : instruments en pierre polie ; et celles de M. Chopin, aux Chotts, province d'Oran : pointes de silex bien taillées ; il y en a une au musée de Saint-Germain. 3° Enfin, les trouvailles faites dans la caverne du Goyet (province de Namur), au sein d'un limon fluviatile qui recouvre, sur une épaisseur de trois à quatre mètres, l'aire de la caverne ; ce sont des silex taillés en couteau, quelques haches présumées de même matière, des bois de renne formés en dards, des débris nombreux de mammouth, de rhinocéros, d'hyène, du grand ours, du renne de l'élaphe, du loup, et enfin, chose nouvelle depuis certaines communications de même ordre de M. Lartet, deux bouts de bois de renne travaillés de manière à les faire qualifier de bâtons de commandement ; le premier porte sur ses deux faces les restes de dessins, dont la partie la plus importante était sur un prolongement du bâton qui est perdu ; ce qu'il en reste sur une des faces indique un poisson qui paraît avoir des taches comme

la truite. Le second n'est pas historié ; il était adhérent à une brèche stalagmitique, dont on a emporté un morceau duquel il n'est pas détaché.

Nous arrivons au terme de cette revue sommaire, n'ayant plus à signaler, dans les années de 1870 et 1871, que quelques faits qui n'ajoutent rien de nouveau à la multitude des faits précédents; le principal de ces faits, c'est la découverte de la caverne à ossements de Montréjeau dans la Haute Garonne. Ce sont MM. Piette et Fourcade de Luchon qui ont les premiers exploré cette caverne; elle est située à 100 mètres au-dessus du niveau de la Garonne, qui, comme on le sait, se trouve elle-même dans les versants des Pyrénées, déjà fort élevée au-dessus du niveau des mers; elle est située dans un massif calcaire; elle s'ouvre par une entrée de 16 mètres de largeur, est profonde de 20 mètres et haute de quatre. Le sol est formé d'une assise composée de cendres, de cailloux roulés, de fragments de calcaire, et d'ossements en grand nombre de renne, de cerf, de sanglier, d'élan, de bœuf, de cheval, d'ours, et d'oiseaux. A ces débris sont mêlés des silex taillés et quelques ossements humains; on y a trouvé un humérus, trois radius, un fragment de tibia, des côtes, une vertèbre axis et deux mâchoires; on y a trouvé aussi des débris de cornes travaillées en pointe de flèches, et beaucoup d'aiguilles ou poinçons en os, propres à la couture. Des os, cassés sur la longueur, portent la trace de coups, dont le but était d'en faire sortir la moelle.

La grotte de Gargas, à Aventignan, (Hautes-Pyrénées) a été encore explorée en 1872, au mois d'avril. On y a découvert des squelettes d'ours et de lions des cavernes et, parmi ces squelettes, d'autres squelettes, qui, ceux-là, sont humains et qui ont vécu dans cette grotte, au dire de ceux qui les y ont trouvés et de la population de la localité. On a dû faire là de nouvelles fouilles ; au moment où nous écrivons, nous n'en avons pas encore eu les renseignements que nous attendons.

Mais laissons toutes ces explorations pour nous occuper de la double découverte qui a été faite l'année dernière (1872), et qui est la plus curieuse de toutes en ce qu'elle couronne de la manière la plus éclatante toutes les précédentes. Nous voulons parler du squelette presque complet de la station de Laugerie-Basse, près de celle des Eysies, dont nous avons parlé, à Tayac, et surtout du fameux troglodyte de Menton qui figure maintenant dans notre muséum d'anthropologie. Cédons, sur ces deux faits, la parole à M. Louis Figuier qui les décrit comme ils le méritent dans sa *Seizième Année Scientifique*, qui vient de paraître (27 février 1873).

Ce vulgarisateur de la science, savant lui-même, raconte comme il suit le premier de ces deux faits :

« A peu de distance de la station du chemin de fer du Midi, appartenant au village des Eysies, à Laugerie-Basse, commune de Tayac, dans le département de la Dordogne, s'étend un escarpement considérable qui domine la rivière de la Vézère. Ce talus, élevé de 12 mètres au-dessus du lit de la rivière, et qui n'a pas moins de 500 mètres de longueur, est célèbre dans les fastes de la science de l'homme primitif. Sous son escarpement, qui surplombe le cours d'eau, des peuplades humaines qui remontent jusqu'à l'âge du renne, ont fait leur séjour pendant une longue série de siècles, et de nombreux vestiges de leur séjour attestent encore leur présence. La région de Laugerie-Basse a été explorée depuis dix ans avec un zèle infatigable par divers naturalistes, entre autres par Lartet et Christy, par M. Brun, par le marquis de Vibraye, enfin et plus récemment par MM. Massenat, Lalande et Cartailhac.

« Les plus curieuses découvertes ont secondé les efforts de ces naturalistes, car c'est surtout par les fouilles opérées à Laugerie-Basse et à la station des Eyzies que l'on doit les connaissances les plus précises que nous possédions aujourd'hui sur les mœurs, coutumes et particularités diverses de l'homme qui vivait à l'âge du renne.

« Une nouvelle découverte a été faite en 1872 à la station de Laugerie-Basse, par MM. Massenat, Lalande et Cartailhac. On y a trouvé un squelette

entier de l'homme appartenant à l'époque de la pierre polie.

« Ce squelette est presque complet. La tête était placée du côté de la rivière, les pieds vers le rocher. Il était allongé sur le côté et tout à fait accroupi; la main gauche sous le côté gauche de la tête, la main droite sur le cou; les coudes touchant à peu près les genoux, un pied rapproché du bassin. Les os sont presque en place; seulement la colonne vertébrale a été écrasée par l'angle d'un gros bloc, et le bassin est brisé. MM. Lalande et Cartailhac pensent que cet homme a dû être enseveli sous un éboulement de rocher.

« Le corps est placé entre deux restes de foyers, ce qui prouve qu'il est bien contemporain des objets qui l'entourent, et qui sont des ossements abondants de bœufs, de chevaux et de bouquetins, provenant certainement des repas de la peuplade qui vivait dans cette localité.

« Près du corps sont de petites coquilles, qui devaient faire partie du vêtement de cet individu. Ces coquilles, accouplées deux à deux, sont des espèces de porcelaines propres à la Méditerranée et qui manquent à l'Océan. Les habitants de la Dordogne, en ces temps reculés, faisaient donc des excursions jusque sur les bords de la Méditerranée.

« Ce qui caractérise cette découverte, c'est la précision des circonstantes géologiques, qui permettent de fixer rigoureusement la date de l'existence de cet être humain. Le lieu où il a été découvert n'a subi aucun remaniement, et n'a été soumis à aucune atteinte postérieure.

« Les débris d'espèces animales qui accompagnent ce corps, fixent à l'époque de la pierre polie la date de son existence. C'est ce qui a été établi par la discussion qui a eu lieu, à l'occasion de cette pièce, au *Congrès préhistorique* de Bruxelles, au mois de septembre 1872.

« Le squelette trouvé dans la Dordogne par MM. Massenat, Lalande et Cartailhac est déposé aujourd'hui au Musée d'histoire naturelle de Toulouse. »

L'autre découverte a plus d'importance et demande une description beaucoup plus détaillée, que M. Figuier n'a pas manqué de donner, et que nous transcrirons à peu près *in extenso :*

« Les curieux et les amateurs d'histoire naturelle qui désirent jouir d'un spectacle qui s'est bien rarement offert aux savants, n'ont qu'à se rendre au Jardin des Plantes et dans la galerie consacrée aux collections de l'anthropologie : ils se verront en face d'un véritable et authentique squelette d'*homme primitif*, appartenant à l'époque du grand ours et du mammouth, c'est-à-dire à la date de la première période de l'apparition de l'homme sur la terre......

« Il a existé un *homme primitif*, c'est-à-dire un être humain, qui fut contemporain des grands mammifères aujourd'hui disparus du globe, du mammouth, du grand ours, du grand tigre, du grand cerf, etc., et qui a vécu pendant une longue suite de générations successives, à une époque bien antérieure à toute civilisation, c'est-à-dire à l'*âge des cavernes*, à l'*âge de pierre* ou à l'*âge des métaux.*

« De cet *homme primitif* qui remonte à l'époque la plus reculée de l'existence de notre espèce, le squelette qui se trouve aujourd'hui dans les salles du Muséum d'histoire naturelle, est certainement l'échantillon le plus extraordinaire qui ait encore été mis au jour.

« Le temps n'est pas éloigné où, pour raisonner sur l'homme primitif, sur l'homme *fossile* comme on l'appelait alors, on n'avait que des portions de crâne plus ou moins incomplètes et d'une origine toujours contestable. Qui n'a entendu parler du crâne d'Engis, du crâne du Neanderthal, simples fragments de têtes osseuses, sur lesquels avait beau jeu l'imagination des naturalistes, empressés de rattacher l'espèce humaine à la race des singes ? On se souvient encore du bruit que fit la découverte de la mâchoire de Moulin-Quignon, faite par M. Boucher de Perthes, en 1863, dans les sables d'Abbeville. Cet objet, dont on fit tant de bruit, se réduisait à un os maxillaire inférieur.

« Vint ensuite la découverte des

crânes humains dans la grotte de Cro-Magnon, puis celle des crânes de Solutré, qui furent si bien étudiés par M. Pruner-Bey, par Lartet et par Féry. Mais en tout cela il ne s'agissait que de petites portions de squelette. Jamais un individu entier ne s'était offert aux yeux de l'observateur. La seule trouvaille de ce genre qu'on puisse opposer à celle de M. Rivière, s'est accomplie presque en même temps que la sienne. Nous voulons parler de ce squelette entier d'homme primitif qui a été mis à découvert en 1872, dans une grotte de la Dordogne, par MM. Massénat, Lalande et Cartailhac, et dont nous avons dit un mot dans la note précédente. Mais ce squelette de l'homme primitif appartient à une époque relativement récente, à l'époque de la pierre polie. Il doit donc céder de beaucoup le pas de l'antiquité au troglodyte de Menton.

« Comment a été découvert cet ancêtre archiséculaire de notre humanité ? Il existe tout près de la frontière de France et d'Italie, à peu de distance du pont Saint-Louis, une série de cavernes creusées dans l'épaisseur de la montagne qui surplombe en ce point la Méditerranée, et qui fait partie de la célèbre *corniche*, si connue des touristes. Depuis plusieurs années ces cavernes étaient explorées par deux ou trois naturalistes, qui y avaient trouvé un grand nombre d'objets de l'industrie primitive, tels que haches de silex, pointes de flèches, poinçons en os, etc. ; mais aucun ossement humain n'y avait encore été mis à nu.

« C'est que les premiers explorateurs dont nous parlons n'avaient fait descendre les fouilles qu'à une faible profondeur, à deux ou trois mètres seulement. Un tout autre résultat a été obtenu, lorsqu'un autre chercheur plus persévérant a poussé les fouilles jusqu'à 7 et 8 mètres de profondeur.

« Ce chercheur est M. Rivière. Venu d'abord à Menton pour rétablir sa santé, M. Rivière fut bientôt pris du désir de s'associer aux fouilles commencées. Il se rendit acquéreur de l'une des cavernes, et en entreprit l'exploration pour son compte. Bientôt une mission scientifique, dont il fut investi par le ministre de l'instruction publique, et un crédit qui fut affecté à cette mission, lui permirent de procéder plus facilement à ses recherches.

« Un succès imprévu devait les couronner.

« Depuis plus de trois mois, M. Rivière étudiait le sol de la caverne du *Cavillon*, creusant chaque jour plus profondément, et il était parvenu à six mètres et demi au-dessous du niveau des anciennes fouilles, sans avoir recueilli d'autres objets que de nombreux instruments en silex, des instruments en os, des coquilles marines et terrestres, et un grand nombre d'ossements, de dents et de mâchoires appartenant à divers animaux carnassiers, pachydermes, ruminants et rongeurs, lorsque, dans la journée du 26 mars, il découvrit les premiers ossements d'un pied appartenant à un squelette humain.

« Ce squelette, qui ne put être entièrement dégagé qu'après huit jours d'un travail non interrompu, était placé sur le côté gauche. Son attitude était celle du repos, celle d'un homme que la mort aurait surpris pendant le sommeil. La tête, un peu plus élevée que le reste du corps et légèrement inclinée en bas, reposait sur la partie latérale gauche du crâne et de la face ; le maxillaire inférieur était appuyé sur les dernières phalanges de la main gauche.

« Le squelette était situé dans le sens longitudinal de la caverne, à sept mètres environ de l'entrée, et près de la paroi latérale droite.

« Le crâne était couvert de nombreuses coquilles percées d'un trou se rapportant au genre *Nassa* (*Nassa neritea*), et de quelques dents perforées par la main de l'homme.

« De plus, un instrument en os, long de dix-sept centimètres, terminé en pointe d'un côté, et de l'autre par une extrémité large et aplatie, était appliqué sur le crâne, en travers du front.

« En arrière du crâne et contre l'occipital étaient placées deux pointes de lance en silex, toutes deux brisées à la base, mais à pointe à peu près intacte, à bords accidentellement dentelés.

« Le crâne est arrondi et de la plus belle forme.

« L'occipital est fortement déprimé. Les os de la face sont bien conservés ; les dents paraissent être au complet : elles sont très-usées, indice d'un âge avancé. Le maxillaire inférieur est assez développé ; l'angle de la mâchoire très-arrondi. Le crâne a éprouvé un léger renversement de gauche à droite et de haut en bas, sur les os de la face.

« La colonne vertébrale présente une incurvation très-prononcée, à concavité intérieure, principalement à la région dorsale, due à la position du corps avant la mort et à la compression du thorax. Les vertèbres lombaires sont aplaties et brisées. Le sacrum est entier.

« Le thorax, qui a dû subir une compression considérable par le poids des terres qui le recouvraient, est assez fortement écrasé, les côtes sont brisées. Les membres supérieurs présentent une flexion prononcée des os de l'avant-bras sur l'humérus. Le cubitus et le radius gauches sont fracturés au niveau du tiers inférieur. La courbure des clavicules est très-peu prononcée.

« Les membres inférieurs, à demi fléchis, s'entre-croisent légèrement, reposant l'un sur l'autre.

« Au-dessous des tubérosités de l'extrémité supérieure du tibia gauche, on a recueilli quarante et une coquilles percées d'un trou (les *Nassa neritea* trouvées sur la boîte crânienne), qui paraissent avoir fait partie d'un bracelet de la jambe.

Ces ossements présentaient une teinte rougeâtre, due à la présence d'une couche très-mince d'oxyde de fer. Cette couche était beaucoup plus épaisse à la surface du crâne.

La base du crâne, ainsi que la région postérieure du tronc, jusqu'au bassin, était appuyée contre quelques pierres. Ces pierres paraissent avoir servi de points d'appui au corps pendant le sommeil.

Quand on examine le crâne de ce *troglodyte*, de cet homme dont l'existence ne peut pas remonter au-dessous de vingt à vingt-cinq mille ans (1), on reste vraiment confondu de sa ressemblance avec les plus beaux crânes des races humaines contemporaines. Dans la salle du Muséum d'histoire naturelle où se trouve ce troglodyte à l'âge si vénérable, se voit un squelette humain ordinaire ; on est frappé, en comparant les deux crânes et les deux faces, de leur analogie. L'angle facial du troglodyte de Menton ne nous a pas paru s'éloigner de 80 degrés, c'est-à-dire du type des races humaines les plus élevées en intelligence. La beauté de son ovale et la proéminence du *vertex*, enfin le grand volume de la partie postérieure du crâne, rapprochent cet homme de vingt mille ans de l'homme de nos jours.

Où sont maintenant, nous le demandons, les tranchantes affirmations, les déductions téméraires des anatomistes allemands, suisses et français, concernant la prétendue filiation anatomique entre le singe et l'homme primitif ? Déjà les études approfondies du docteur Pruner-Bey sur l'homme de Cro-Magnon (Périgord) et sur celui de Solutré (Mâconnais) avaient réduit ces assertions presque à néant. La découverte du troglodyte de Menton leur porte le dernier coup ; car maintenant on ne raisonne plus seulement sur une tête osseuse, mais sur un squelette entier, et l'analogie entre ce squelette et celui de l'homme de nos jours est tellement évidente, que toute discussion à cet égard serait hors de propos.

« Il ne resterait plus aux partisans de cette ancienne et malheureuse conception scientifique qu'à contester la date de l'existence du troglodyte de Menton. Mais les objets qui environnaient le squelette et qui étaient placés soit autour, soit au-dessous de lui, permettent de fixer, avec une approximation suffisante, l'époque où il a vécu. D'après M. Rivière, il remonterait à la première période de la naissance de l'humanité, c'est-à dire à l'époque du grand ours et du

(1) Il convient de prendre toujours les chiffres émis en pareil cas, pour de simples suppositions, et c'est dans ce sens que M. Figuier donne celui-ci. La science n'est pas encore assez avancée pour pouvoir fixer des dates. LE NOIR.

mammouth. On a trouvé, en effet, des dents du grand ours parmi les objets environnant le squelette, mais point d'ossements de mammouth.

« Les objets qui étaient placés soit autour, soit au-dessus du squelette, étaient, comme nous l'avons dit brièvement tout à l'heure :

« 1° Une cinquantaine d'instruments en silex taillé, mais non poli, tels que pointes de flèches, pointes de lances et grattoirs ;

« 2° Un fragment de poinçon en os, de petite dimension ;

« 3° Une dent incisive de bœuf, quelques dents séparées, trois os maxillaires inférieurs brisés, appartenant à des ruminants du genre *cervus*, une dent incisive du *sus scrofa*, deux fragments de côte de bœuf, ainsi que d'autres ossements plus ou moins brisés, incinérés ou non, et un astragale de cerf ;

« 4° Des coquilles appartenant aux genres *patella*, *pectunculus*, *cardium*, *mytilus* et *pecten Jacobeus*. Cette dernière coquille, renfermant encore des traces de cendres et de charbon, était placée tout auprès du crâne. Le sol était mêlé de nombreuses parcelles de charbon et de quelques pierres calcinées.

« Quelques naturalistes du Muséum d'histoire naturelle étaient disposés à fixer à l'âge du renne la date de l'existence de ce troglodyte. Mais on n'a pas trouvé le plus petit vestige d'un ossement de renne dans toutes les fouilles de ces cavernes, et les instruments en silex qu'on a découverts par milliers dans les grottes de Menton, sont *taillés*, mais non *polis*, et appartiennent dès lors aux premiers âges de notre espèce.

« Une sorte de conflit diplomatique s'est élevé à l'occasion de la découverte de l'homme primitif de Menton. En fait, c'est sur le territoire de l'Italie qu'existent les grottes explorées par M. Rivière, car elles sont situées au-delà de la frontière franco-italienne, et dès lors leur propriété semblait, à quelque titre, pouvoir être revendiquée par l'Italie. C'est ce qui est arrivé, et M. Rivière a eu à lutter contre les prétentions des autorités italiennes. Cependant cette difficulté a pu être aplanie, et le savant français a été remis assez promptement en possession de sa trouvaille.

« Nous ne raconterons pas quels soins minutieux ont présidé à l'enlèvement de cette pièce remarquable. Plus de huit jours de travaux furent nécessaires pour soulever, tout d'un bloc, et transporter, sans secousse dangereuse, cet objet précieux qui était enfoui au milieu des cendres du foyer de la caverne, selon l'usage des antiques peuplades. Lorsque, après mille soins et précautions, le squelette, reposant toujours sur son lit de cendres, put être placé sur une table de bois de sapin et tiré hors de la grotte, il fallut s'occuper de son transport par le chemin de fer. Les difficultés étaient nombreuses et les dangers sérieux ; mais tout a été heureusement conjuré. La table supportant le troglodyte était suspendue par quatre cordes au plafond du wagon, et M. Rivière ne cessa pas de surveiller, pendant tout le voyage, l'état de son précieux colis.

« Grâce à ces précautions, tout est arrivé en parfait état, et le Muséum d'histoire naturelle, auquel il appartient désormais, a installé dans la galerie d'anthropolopie ce vétéran de l'humanité....

« Nous venons d'affirmer que l'homme de la caverne de Menton appartient à l'époque du grand ours ou du mammouth. Ce fait est trop capital dans la question pour être avancé sans preuves.

« Les diverses espèces animales dont les débris entouraient le squelette, fixent nécessairement l'époque à laquelle cet homme a vécu. Or, il se trouve parmi ces espèces des os et des dents de grand ours. (*Ursus spelæus*, de grand chat (*Felis spelæa*,) de *Rhinoceros tichorhinus* et d'*Hyæna spelæa*, toutes espèces qui caractérisent l'époque du grand ours et du mammouth. En outre, il n'y a pas trace d'ossement de renne, ce qui prouve que l'époque du renne n'était pas encore atteinte; enfin les silex qui sont placés près du corps sont tous taillés et non polis.

« Voici, du reste, comment l'auteur décrit les espèces animales dont il a

recueilli les débris dans le voisinage le plus immédiat du squelette.

« 1° Carnassiers : *Felis spelæa*, plu-« sieurs phalanges ; *Ursus spelæus*, « phalange incinérée ; *Ursus*, de pe-« tite taille, probablement l'*Ursus* « *arctos; Canis lupus*, de grande « taille ; *Erinaceus*, maxillaire infé-« rieur.

« 2° Pachydermes : Rhinocéros, « fragments de dent molaire [1] ; *Equus*, « dent molaire ; *Sus scrofa*, plusieurs « dents.

« 3° Ruminants : *Bos primigenius*, « plusieurs dents molaires et inci-« sives et des ossements ; *Cervus al-« ces*, une première molaire supérieure « droite ; *Cervus elaphus*, des frag-« ments de mâchoire, des dents et « des ossements, un fragment de bois « incinéré ; *Cervus canadensis* (lequel « ne diffère de l'élaphe que par ses « dimensions plus grandes), des frag-« ments de mâchoires, des dents et « des ossements brisés ; un *Cervus* « plus petit que l'élaphe et qui pour-« rait être le cerf de Corse, des dents « et des mâchoires brisées ; le *Cervus* « *capreolus*, dents et ossements ; une « grande chèvre, *Capra primigenia* [2]? « des dents et des fragments de mâ-« choire en très-grand nombre, ainsi « que des ossements brisés ; antilope « *rupicapra* ou chamois, un astragale « et deux fragments de mâchoires « présentant une troisième molaire « à trois collines.

« 4° Rongeurs : *Lepus*, une mâ-choire inférieure avec ses dents.

« Parmi les divers animaux dont je « viens de faire l'énumération, trois « surtout, par leur présence autour « du squelette, et à des niveaux supé-« rieurs à lui, le grand *Felis*, l'*Ursus* « *spelæus* et le Rhinocéros, dont j'avais « déjà trouvé, et antérieurement à « l'homme des débris osseux, indi-« quent l'époque à laquelle l'homme « de Menton a vécu [3].

« Quant au renne, il n'existe pas « dans les cavernes de Menton ; il pa-« raît également faire défaut dans « toutes les autres cavernes de l'Ita-« lie.

« Parmi les divers objets trouvés « auprès du squelette, je citerai prin-« cipalement deux lames de couteaux « en silex, l'épingle en os taillée dans « un radius de cerf, les *Nassa neritea* « du crâne et du jambelet, et les « vingt-deux canines de cerf perfo-« rées, tous objets qui présentent la « coloration rougeâtre que j'ai signa-« lée sur toutes les pièces du squelette « et principalement sur la tête. Cette « coloration est due au peroxyde de « fer, peroxyde formé par l'hydrata-« tion du fer oligiste dont toute la « surface du corps avait été recouverte « après la mort, et indique une inhu-« mation.

« Cette inhumation a eu lieu, mais « sans aucun déplacement ; en effet, « l'attitude du squelette indique par-« faitement que l'homme est mort « pendant son sommeil, au lieu et « place où je l'ai découvert, c'est-à-« dire sur un sol formé de cendres, de « charbon et de pierres calcinées, et « au milieu des détritus de la vie de « chaque jour, et sans aucune trace « d'éboulement. »

Nous venons d'inspecter, nous-même avec beaucoup d'attention, avant de terminer notre article, ce squelette humain, et nous ajouterons quelques remarques.

C'est la première fois que nous voyons dans notre musée figurer une pareille relique sous cette étiquette *homme fossile*, et c'est aussi la première fois qu'un squelette d'homme nous paraît la mériter. Ces ossements-là, tout assemblés qu'ils soient encore, portent un cachet particulier d'ancienneté ; une pétrification véritable commence de se faire dans leur substance ; et supposez-leur cent mille ans de plus de gisement à la même place, nous sommes convaincu qu'ils seraient complétement pétrifiés.

(1) M. E. Rivière avait déjà recueilli, à plus d'un mètre au-dessus de cet homme, deux dents de *Rhinoceros tichorhinus*, attenant encore ensemble et à un fragment de mâchoire.

(2) Nom donné par M. le professeur Gervais à une chèvre plus grande et plus trapue que la chèvre actuelle.

(3) M. E. Rvière a trouvé également à un niveau supérieur à l'homme, non-seulement des dents d'*Hyæna spelæa*, dont quelques-unes ont subi l'action du feu, mais encore des coprolithes, c'est-à-dire les excréments pétrifiés du même animal.

D'un autre côté, c'est absolument un homme, de moyenne taille, et un homme beau ; il n'y a aucune différence entre son squelette et les plus beaux de la race blanche ; ses dents sont jolies, régulières, bien plantées, et son crâne est magnifique ; il est de ceux qui ont renfermé le plus de cerveau ; il est de ceux qui ont engendré l'angle facial le plus ouvert, et il y en a peu aujourd'hui qui l'égalent à ce point de vue. Si l'on trouve un jour beaucoup de ces types, loin de dire que l'homme primitif se rapproche du singe, il faudra dire, à l'inverse, que l'homme a plutôt dégénéré vers le singe, en descendant son histoire.

Enfin tout dans ce squelette, probablement antédiluvien, sa pose, ses formes, les instruments et tous les objets qui l'entourent, y compris les cendres qui prouvent qu'il connut l'usage du feu, tout respire encore l'intelligence humaine, moins seulement les inventions de la civilisation.

Oh ! oui, Moïse a eu bien raison de dire : *producant aquæ... producat terra... secundum species suas...* et : *faciamus hominem*.

Parlerons-nous enfin des *habitations lacustres* des vallées des Pyrénées analogues à celles de la Suisse, du Tyrol, de l'Italie, de l'Allemagne. Ce sont des restes de pilotis plantés dans des tourbières, et même des portions de planchers qui accompagnent encore ces pieux. M. Garrigou, après avoir déblayé la terre labourée et la tourbe sur une profondeur de près d'un mètre, a découvert un reste de plancher formé d'éclats de troncs d'arbres, et reposant sur un pilotis enfoncé verticalement à une profondeur de plusieurs mètres. Les entailles que portent les pieux indiquent un travail net et franc qui n'a pu être exécuté qu'avec un instrument de fer, en sorte qu'on doit, d'après lui, ne faire remonter ces étranges constructions qu'à l'*âge du fer*. L'eau qui envahissait la place et qui s'élève, dans toute l'étendue de la vallée, c'est-à-dire, de l'ancien lac, à un niveau uniforme, rendait l'exploration impossible à de plus grandes profondeurs. On trouvera de ces restes de travaux humains, paraissant remonter à l'époque des métaux, dans l'Ariége, dans l'Aube, dans les Pyrénées Orientales. Les lacs de Saint-Pé, de Massat, d'Angot, les tourbières des mêmes localités, et les alluvions de toutes les vallées pyrénéennes ont révélé des objets de fer, de bronze et de pierre polie qui font pressentir des découvertes de ce genre.

Mais nous nous rapprochons, par ces derniers faits, des temps historiques.

VI.

Conclusions sur le déluge et la coexistence de l'homme et des animaux avant le déluge.

On avait cru, et nous avions cru nous-même que les couches d'alluvions appelées le *diluvium* étaient trop anciennes pour pouvoir être considérées comme des dépôts accumulés par les eaux du déluge historique des traditions humaines, et nous étions porté à y voir les effets d'un déluge géologique antérieur, beaucoup plus antique. Mais, avec la bonne foi que tout auteur doit mettre dans ce qu'il écrit, nous avouons, à la suite des découvertes datant des vingt dernières années que nous venons de résumer, que le *diluvium* nous paraît avec évidence s'appliquer à ce déluge lui-même. Comment expliquerait-on, en effet, l'existence de ces couches d'alluvion dans tant de lieux à la fois, en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Danemarck, en Algérie, en Egypte, au désert, en Grèce, en Amérique et probablement jusqu'aux extrémités de l'Asie où on les trouvera composées de même, quand la science d'observation y pourra porter ses investigations, sans un cataclysme diluvien qui aura couvert de ses eaux torrentielles toute la face de la terre et aura accumulé des amas dans toutes les anfractuosités de la surface propres à les retenir ?

C'est le premier fait d'observation qui donne raison aux traditions et à Moïse. Les eaux, dit-il, s'élevèrent jusques sur les montagnes ; n'avons-nous pas vu, en effet, de ces amas

fossilifères sur toutes les hauteurs ? Les Pyrénées n'ont pas fait exception ; une grotte qui en est remplie et qui s'élève à 100 mètres au-dessus de la Garonne près de sa naissance, en présente un reste qui parle assez éloquemment; et plus tard, nous n'avons là-dessus aucun doute, malgré la tendance qu'ont les montagnes à se dénuder, et les soulèvements qui ont ramené, en ces lieux, les roches granitiques primitives à la surface en place des sédiments, ces lieux eux-mêmes nous montreront assez de restes des alluvions diluviennes pour achever la démonstration commencée, de la vérité du récit mosaïque, avec un tel éclat qu'il n'y aura plus d'objection possible.

Moïse dit aussi que tous les hommes et tous les animaux qui leur étaient contemporains furent détruits; comment la géologie pourrait-elle mieux nous le dire elle-même? elle nous montre dans ce *diluvium*, dont les lieux hauts, comme les lieux bas, conservent des fragments, un immense ossuaire qui enveloppe le globe, et qui n'est qu'un vaste monument prouvant aussi bien la destruction générale, que les ruines de Ninive avec leurs objets d'art ensablés, prouvent la disparition de cette grande ville, ou, si l'on aime mieux, que les nécropoles de Pompéi et d'Herculanum prouvent l'ensevelissement de ces cités par la première et la plus terrible des éruptions du Vésuve.

Mais ce n'est pas là la seule conclusion que nous ayons à tirer de notre sommaire historique de l'anthropologie paléontologique. Dieu, dit Moïse, avait créé le même jour, c'est-à-dire, à la même époque géologique, les animaux terrestres, notamment ceux qui étaient appelés à devenir domestiques, *jumenta*, et l'homme ; ils étaient donc coexistants, dans leur antériorité au cataclysme. Or, n'avons-nous pas vu les observations de ces dernières années répondre, avec toute la profusion désirable, qu'il en fut ainsi, puisqu'elles nous montrent partout, dans la grande nécropole du *diluvium*, des ossements de tous ces animaux, des produits d'arts et d'une industrie qui ne peuvent être que ceux de l'homme lui-même, et jusqu'à des ossements fossiles d'individus ayant fait partie du genre humain de ces temps antiques. Nous avons vu apparaître de toutes ces choses non-seulement dans les alluvions du déluge, mais encore dans le pliocène dont la formation précédait depuis longtemps déjà la catastrophe.

Jamais récit, dans ce qu'il a de fondamental et de vraiment important, ne fut mieux confirmé par la science.

Reste une seule difficulté : celle de l'antiquité du déluge, ainsi que de l'espèce humaine et des espèces animales, ses contemporaines avant le déluge.

La réponse est donnée d'avance par la logique générale qui se déduit, dans notre dissertation préliminaire, du concile de Trente sur l'interprétation de l'écriture sainte et du concile du Vatican sur l'infaillibilité du Pape et de l'Eglise; la compétence de toutes ces autorités surnaturelles est limitée par l'Eglise elle-même aux choses qui intéressent la foi ou la morale. Une question de chiffres en plus ou en moins, s'agit-il de milliers de siècles, ne saurait intéresser la foi ni la morale; donc nous n'avons point à prendre fait et cause pour un chiffre plutôt que pour un autre chiffre, et nous ne faisons qu'user de notre droit en laissant, là dessus, à notre plume une liberté qui ne soit limitée que par les déductions scientifiques.

Raisonnons donc, sur ce point, avec la science pure.

Or, d'une part, nous avons MM. Deluc, Dolomieu, et surtout Cuvier, qui, avant les nouvelles découvertes, avaient fait des observations et des calculs dont nous avons donné le résumé au mot GÉOLOGIQUES (sciences), de notre *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*. Ces observations portaient sur l'accroissement des tourbières, sur celui des îles madréporiques, sur celui des stalactites dans les grottes, sur celui de l'*humus* principalement dans les forêts vierges, sur les *Moraines* ou accumulations de détritus par les glaciers au pied des versants, sur les dénudations des montagnes, sur les diminutions annuelles

des buttes de sel gemme, telle que celle de Cardona, en Espagne, sur les deltas des fleuves, sur les dunes de sable des bords de la mer aux endroits des côtes où leur accumulation est régulière, et sur plusieurs autres phénomènes de même genre qui se réalisent dans notre *âge*, et par lesquels il semble qu'on puisse juger de la longueur du passé ; et les conclusions étaient que tous ces phénomènes n'avaient guère pu commencer plus haut que cinq à sept mille ans, attendu qu'autrement, ils seraient plus avancés qu'ils ne le sont, et qu'en conséquence le déluge, qu'on devait considérer comme leur point de départ, ne pouvait guère remonter au delà de cette date. Voici les paroles de Cuvier lui-même dans un de ses discours : « Je pense donc, avec MM. Deluc et Dolomieu, que, s'il y a quelque chose de démontré en géologie, c'est que la surface de notre globe a été la victime d'une grande et soudaine révolution, dont la date ne peut pas remonter beaucoup plus haut que cinq ou six mille ans. »

Si nous pouvions concilier une telle conclusion avec les observations récentes que nous avons groupées plus haut, la science géologique se retrouverait d'accord avec la cosmogonie de Moïse même pour une fixation, précise autant que possible, des durées chronologiques.

Mais notre bonne foi nous force d'avouer que cela nous paraît bien difficile. Exposons d'abord les raisons contre qu'allèguent les modernes, en ayant soin, presque toujours, de passer sous silence les raisonnements de Cuvier et ses paroles que nous venons de citer textuellement.

M. Becquerel, dit-on, a calculé que le creusement de certaines vallées du Limousin dans un sol de granit a demandé quatre-vingt-deux mille ans pour arriver à une profondeur de 2 mètres 50 cent.

Mais qu'est-ce que cela prouve ? ce creusement par les ravins actuels, en supposant qu'il n'ait pas eu d'autre cause, aurait pu commencer bien avant le déluge, qui n'aurait point ensablé ces vallées-là, mais au contraire les aurait lavées, et se continuer depuis.

On poursuit : M. Elie de Beaumont a calculé qu'une végétation de vingt-cinq ans ne peut fournir que 2 millimètres de houille, ce qui donne 6000 ans pour un demi-mètre, 12,000 ans pour 1 mètre, et six cent mille ans pour une couche de 60 mètres ; or, nous avons vu qu'il n'y a pas seulement des couches de houille de 60 mètres, mais qu'il y en a de 2000, 3000, et, peut-être même, de 4000 mètres.

Qu'est-ce que cela prouve encore ? les couches carbonifères appartiennent aux terrains primaires ou forment les étages les plus anciens des terrains secondaires. On ne saurait se mettre mieux en dehors de la question, relativement au but antireligieux qu'on se propose, et, d'autre part, s'enferrer mieux soi-même en confirmant, sans s'en apercevoir, ce que nous avons déduit du tableau de la Genèse sur l'antiquité nécessaire des couches de houille, antiquité si grande, d'après ce tableau, que la végétation grandiose qui fut le point de départ de leur formation, précéda le troisième *âge* cosmologique qui fut celui de l'apparition du soleil.

On poursuit encore : Les plus modestes géologues évaluent le temps de la formation des couches terrestres à six ou sept cents millions d'années.

Qui vous dit le contraire ? on ne vous conteste ni ne vous accorde de pareils chiffres. On est là-dessus dans l'ignorance. Mais quel rapport voyez-vous donc entre ces hypothèses et la question, soit du déluge, soit de l'apparition de l'espèce humaine sur la terre ?

Laissons toutes ces ignorances et toutes ces faiblesses de raisonnement, dont sont remplies nos publications présentes les plus populaires, et arrivons à des auteurs sérieux.

Sir Charles Lyell estime que l'alluvion de la Somme, qui ne remonte pas au delà du *diluvium*, ne date pas de moins de cent mille ans ; et le même auteur calcule que certains objets, attestant l'homme, ont été trouvés dans le sol de la basse Egypte (delta du Nil), sol qui s'exhausse de 3 $1/2$ pouces par siècle, à une profondeur telle qu'il a fallu soixante-douze mille ans pour le former.

M. Agassiz estime aussi à environ soixante-douze mille ans le temps qu'il a fallu au delta du Mississipi pour s'élever à la hauteur sous laquelle on y a trouvé une relique humaine.

Ces dernières preuves d'une antiquité très-considérable sont fortes, si la base des calculs est fondée. Mais n'oublions pas qu'elles ont pour contre-poids les observations de Cuvier qui vont à des conclusions toutes contraires et qui sont écrasantes, sinon pour ne faire remonter le déluge qu'à cinq ou six mille ans, selon ses expressions, mais pour en limiter l'antiquité à des chiffres modérés, par exemple de six à dix mille ans. Ces preuves paraissaient à M. Babinet inattaquables; nous l'avons nous-même entendu, dans des leçons, les présenter comme impliquant des solutious irrévocables de la question. Prenons pour exemple celle qui s'appuie sur la colline de sel gemme de Cardona. M. Cordier a calculé que cette butte, qui est égale à la butte Montmartre près Paris, subit, sous l'action dissolvante des pluies, une diminution d'un mètre et demi par siècle ; si, comme tout paraît l'indiquer, c'est le déluge qui l'a dénudée, et que le déluge remonte à dix mille ans, elle a perdu depuis le cataclysme cent fois 1 $^1/_2$ mètre, soit 150 mètres; or, il est à peu près impossible de supposer qu'elle ait jamais pu s'élever jusqu'à une hauteur supérieure de 150 mètres à celle qu'elle présente aujourd'hui, à cause de l'étendue limitée de sa base au-dessous du sol, base qui n'a pas dû changer.

Ces raisonnements paraissent forts, et il en est de même des autres; mais ceux de MM. Lyell et Agassiz sur les deltas dans le sens contraire le sont aussi.

Y a-t-il, dans les faits nouveaux, quelque chose qui soit de nature à nous édifier sur cette question d'antiquité du déluge et de notre espèce? les instruments en silex ne disent rien autre chose que l'état d'enfance des arts et métiers dans les lieux où on les trouve; les divers *âges* de la pierre brute, de la pierre taillée, de la pierre polie, des métaux, des os de renne sculptés et portant des dessins etc. n'ont pas encore atteint une généralité assez grande ni assez précise pour qu'on puisse les attribuer à l'humanité toute entière; ils pourraient convenir à des peuplades retombées dans la sauvagerie comme celles des îles et de l'Australie dont il reste encore des types de nos jours et qui sortent assez promptement de leur dégradation soit par destruction violente, soit par extinction lente, soit par civilisation progressive. D'ailleurs, une telle généralité dût-elle s'établir, qu'il resterait à savoir s'il a fallu des siècles infinis, comme on le suppose, pour la réalisation du progrès. L'imagination est portée à grossir ces sortes d'hypothèses, et nous croyons qu'avec les éléments que l'homme possède dans sa nature psychologique, il se perfectionne beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense. Quant aux ossements fossiles, nous avons vu que les commencements de pétrification ne sont point une preuve d'une antiquité exorbitante, puisque l'effet tient à la nature du milieu où se trouve le dépôt et qu'on connaît aujourd'hui certains de ces milieux, tels que les eaux de la Méditerranée, où la pétrification peut se faire avec rapidité. L'extinction de certaines espèces d'animaux demande du temps, il est vrai, si l'on en juge par les espèces qui disparaissent ou tendent à disparaître de nos jours; mais ce temps dépasse-t-il certaines limites modérées? Il ne le semble pas, puisque nous avons vu, par exemple, s'opérer en un siècle la disparition de certains gros oiseaux, tels que *l'epiornis*, dont nos musées conservent des œufs d'une grosseur colossale; un de ces œufs trouvé à Madagascar avait 88 centimètres de circonférence et contenait dix litres et demi; ces oiseaux monstres existaient encore dans les forêts de plusieurs grandes îles aux 16e et 17e siècles, et il n'en reste plus de trace vivante aujourd'hui : plus de choses qu'on ne le croit peuvent se faire en quelques milliers d'années. Que sera-ce si l'on est obligé de faire intervenir une révolution comme celle du déluge?

Que reste-t-il? La formation des sédiments. Cette formation paraît

demander de longues périodes, surtout si l'on est obligé de reporter l'existence de l'homme, avant le *diluvium*, jusqu'à la fin de la période tertiaire, jusqu'au *pliocène*. C'est ici que nous serions portés à voir la meilleure preuve d'une antiquité qui ne se compterait plus par siècles, mais par centaines de siècles. Cependant, nous sommes encore obligés de nous en tenir aux hypothèses de notre imagination. Quant au *diluvium* lui-même, qui aura été formé subitement, comme l'indique avec évidence sa composition, par le déluge, nous ne voyons pas avec certitude qu'il lui ait fallu autant de siècles qu'on veut bien le dire pour prendre les tassements et les adhérences qu'il présente aujourd'hui, et d'autres révolutions violentes peuvent être supposées antérieurement pour expliquer une formation semblable des autres terrains. Les apparences sont néanmoins favorables à une très-haute antiquité.

Voilà où notre bonne foi et notre impartialité nous conduisent, au jour présent des découvertes.

Comment concilier avec ces données de l'anthropologie géologique, les traditions et les histoires qui font toutes, ou à peu près toutes, remonter le déluge et l'apparition de l'homme à un temps très-rapproché de nous? Rien ne nous paraît plus simple : le déluge, ayant détruit le genre humain et tous les animaux terrestres, fut une catastrophe tellement extraordinaire, tellement épouvantable, sortant tellement du cours ordinaire des choses, que la mémoire en resta présente durant de longs siècles dans la petite portion du genre humain qui repeupla la terre, que l'on se transmit ce souvenir comme celui d'un événement récentdurant très-longtemps, que les premiers livres qui furent faits le prirent dans les traditions en cet état de nouveauté apparente et, sans se tromper sur les vérités fondamentales, lui assignèrent des dates diverses sans importance en soi, de nature, d'ailleurs, à frapper les hommes, à se trouver conformes aussi aux idées reçues, mais non conformes, en elles-mêmes, à la chronologie réelle.

Nous en avons trop dit sur ce point secondaire. La conclusion capitale, c'est que Moïse, chiffres mis de côté, — ces chiffres présentent des questions de plus d'une espèce, que la science, d'une part, et l'exégèse, de l'autre, ne nous paraissent pas encore assez avancées pour résoudre — n'a raconté que des faits qui sont chaque jour démontrés de plus en plus par la géologie et par la paléontologie, à savoir le grand déluge et l'antériorité simultanée des animaux terrestres et de l'homme à cette révolution du globe.

VII

CONCLUSIONS DERNIÈRES.

Nous avons trouvé, dans le petit tableau que nous a laissé Moïse, après les trois *âges* de la cosmologie qui ont été l'objet d'un article à part, et après les trois *âges* de la géologie, qui ont été l'objet d'un second article à part, les trois *âges* de l'anthropologie dont il a été question dès le début de celui-ci. Ces trois *âges* anthropologiques ont eu pour leur *âge* moyen, correspondant à la jeunesse d'un être à développement, l'*âge* paléontologique qui a commencé, d'après Moïse par un état de déchéance dans lequel le travail et le progrès sont devenus pénibles, « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, tu enfanteras dans la douleur, » et le reste. Or, n'avons-nous pas trouvé, aussi haut que nous ayons pu remonter dans les découvertes paléontologiques, c'est-à-dire jusqu'au *diluvium* et même jusqu'au *pliocène*, bien antérieur au déluge, des restes de l'homme et de son industrie primitive qui annoncent le travail pénible, la douleur, la guerre, la chasse, la misère? N'y eût-il que le pauvre instrument de pierre brute, cet éclat de silex arrangé en couteau, en lance, en flèche, en poignard, puis cette pierre polie, taillée en casse tête, avec la poignée pour la main ou l'entaille pour le manche, n'en serait-ce pas assez pour nous donner à conclure toutes les peines qui durent accompagner ces premières inventions de notre espèce?

Or, un être intelligent et libre, tel que l'homme, avait-il pu sortir aussi malheureux des mains du créateur? Cela n'est guère probable, bien que

cela ne fût point impossible; et la conclusion à tirer de ces indices, n'est-elle pas un état de déchéance? oui, l'anthropologie paléontologique naïvement interrogée par la bonne foi du philosophe et du vrai savant, leur répond avec une éloquence écrasante : dégénérescence.

A la suite de ce *sous-âge* primitif, en vient un autre, qui est ou antédiluvien ou postdiluvien — jusqu'à présent, il est impossible de résoudre scientifiquement un tel problème; Moïse le dit antédiluvien, et la science paraîtrait déjà plutôt le dire avec lui — mais qui est un grand progrès sur le précédent; c'est *l'âge* de l'emploi des métaux. Quand notre industrie a trouvé les moyens de façonner à son usage le fer, le bronze, l'argent, l'or, elle a nécessairement inventé mille autres arts; elle a vaincu mille difficultés, celles qui étaient les plus considérables; elle s'est assujetti le feu; elle est dans la voie des grandes inventions qui vont, désormais, s'entr'aider et s'engendrer les unes les autres. C'est le second âge durant lequel apparaissent les arts d'agrément, les imitations de la nature, les instincts du beau. Il nous en reste quelques sculptures et quelques dessins sur des cornes de renne.

Enfin, après ce second *âge*, que viendra-t-il? Nous sommes toujours dans la jeunesse; nous sommes encore bien loin du Christianisme. Il viendra les industries plus compliquées des habitations lacustres sur pilotis, qui nous paraissent pouvoir être considérées comme les plus anciens monuments de l'architecture humaine; puis se développera, à partir de cette époque, toute la série historique des cités antiques et des anciens arts, avec les grands poëmes, les hymnes, les épopées, les drames, qui, au point de vue artistique, montrent le mieux la puissance de l'esprit humain, puisqu'ils atteignent, de prime-saut, un *summum* qui semble défier tout progrès au delà, et que l'art chrétien lui-même ne surpassera pas. C'est le troisième *âge* de la jeunesse de notre humanité, par lequel elle se constitue en pleine vie historique et monumentaire.

C'est le point auquel nous devons nous arrêter. LE NOIR.

AGELLIUS (Antoine.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Il fut membre de la commission que Sixte V chargea de corriger le texte de la vulgate pour l'édition nouvelle de 1590. Excellent exégète, il fit un *Commentaire sur les psaumes et sur les cantiques de l'office divin*, qui est tombé dans l'oubli, mais qui n'en était pas moins bon. Il y compare le texte de la vulgate à celui des septante et à l'original hébreu. Il composa aussi des commentaires sur la plupart des prophètes. LE NOIR.

AGGÉE, le dixième des douze petits prophètes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone; et après leur retour, il exhorta vivement Zorobabel, prince de Juda, le grand prêtre Jésus, fils de Josédech, et tout le peuple, au rétablissement du temple; il leur reproche leur négligence à cet égard, leur promet que Dieu rendra ce second temple plus illustre et plus glorieux que le premier, non par l'abondance de l'or et de l'argent, mais par la présence du Messie, *C.* 2, ℣ 7 et suivants.

Cette prophétie est formelle; les termes ne peuvent pas être plus clairs. « Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel, la terre, la mer et tout » l'univers, je mettrai en mouvement » tous les peuples, et le désiré de toutes » les nations viendra. Je remplirai ainsi de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées : l'or et l'argent » sont à moi; mais la gloire de cette » maison sera plus grande que celle » de la première, et je donnerai la » paix en ce lieu. »

Le désiré de toutes les nations ne peut pas être un autre que le Messie.

Selon la prophétie de Jacob, il doit rassembler les nations; selon les promesses faites à Abraham, toutes les nations de la terre doivent être bénies en lui; selon les prédictions d'Isaïe, les nations espéreront en lui, et les îles attendront sa loi, etc. Tacite, Suétone et Josèphe nous apprennent qu'à l'avénement de Jésus-Christ, tout l'Orient était persuadé qu'un person

nage sorti de la Judée serait le maître du monde. A la venue du Sauveur, le ciel, la terre, la mer ont été ébranlés par les prodiges qui ont paru ; le concert des anges qui ont annoncé sa naissance, l'étoile qui l'a indiquée aux mages, le ciel ouvert à son baptême, les ténèbres qui ont couvert la Judée à sa mort, son ascension, la descente du Saint-Esprit, ont été autant de prodiges opérés dans le ciel ; il a calmé les tempêtes, et a rempli toute la Judée de ses miracles. Avant sa naissance, les guerres des Juifs contre les rois de Syrie ; après sa mort, la conquête de la Judée par les Romains, ont mis tous les peuples en mouvement. Le second temple était beaucoup moins riche que le premier ; mais il a été sanctifié et honoré par la présence du Messie, qui y a opéré plusieurs miracles, et qui a prêché l'Evangile de la paix.

Aussi les auteurs du Talmud ont entendu comme nous cette prophétie de l'avénement du Messie. *Galatin*, l. 8, c. 9. BERGIER.

AGGLUTINANTES ou AGGLOMÉRANTES (langues). (*Théol. mixt. scien. philol.*). — Nous verrons, dans l'article PHILOLOGIE COMPARÉE, que, dans l'état présent des études philologiques, on distingue trois grandes classes de langues, les langues *monosyllabiques* qui paraissent être les plus primitives, les langues *flexives*, qui sont les plus parfaites et les plus développées dans leur léxicologie et dans leur grammaire, et les langues *agglutinantes* qui se présentent comme un progrès sur les premières, sans atteindre encore la perfection des secondes et qui tiennent le milieu entre les unes et les autres.

Le caractère principal de celles-ci est exprimé par le mot qui les nomme ; ce caractère consiste en ce que les mots de ces idiomes sont souvent formés de plusieurs autres qui leur servent d'éléments et de racines, mais qui restent reconnaissables et distincts dans le mot composé, et qui ne sont pas, comme dans les langues monosyllabiques dont le chinois est le premier type, des monosyllabes ordinairement réunis par couples de deux seulement, ni, comme dans les langues flexives, dont les semites et les indo-européens présentent les plus beaux types, des mots polysyllabes souvent fondus de manière qu'il n'en reste qu'un en apparence, mais des mots plus ou moins composés déjà, qui s'unissent sans modifier leur manière d'être. Les mots des langues *agglutinantes* ressemblent à certaines expressions composées de nos idiomes dans lesquelles les éléments sont ordinairement réunis par un trait d'union et demeurent parfaitement reconnaissables : tel est le mot *franco-italien*, par exemple. Le turc est à mettre au premier rang dans cette classe.

Ce phénomène de linguistique nous présente-t-il quelque conclusion à tirer qui intéresse notre théologie mixte ? Oui sans doute, car nous verrons que les trois sortes de langues, quelles que soient les différences qui les distinguent, concourent à donner la conviction de l'existence primitive d'une langue unique, de laquelle toutes celles d'aujourd'hui sont sorties, conséquence en harmonie parfaite avec ce que nos livres sacrés nous disent des origines du genre humain.

Mais, pour conduire le lecteur à cette conviction par l'étude seule des langues, il faut les prendre toutes à la fois ; c'est ce que nous ferons dans l'article promis : PHILOLOGIE COMPARÉE : nous n'avons donné, dans celui-ci, le petit exposé qui précède que pour lui ouvrir de très-loin, et quelque peu que ce soit, la voie, en lui donnant d'abord une idée claire qu'il puisse retenir, sur les premières différences qui s'observent entre les langues diverses. LE NOIR.

AGIOGRAPHIE, *Voyez* HAGIOGRAPHIE.

AGNEAU PASCAL. C'est la victime qu'il est ordonné aux Juifs d'immoler en mémoire de leur sortie miraculeuse de l'Egypte. *Voyez* PAQUE. Saint Paul dit aux chrétiens que Jésus-Christ a été immolé pour être notre *agneau pascal*, ou notre Pâque. *I. Cor.*, c. 5,

℣ 7. L'Ecriture répète dans ses prières ce que saint Jean-Baptiste a dit de Jésus-Christ, qu'il est l'*Agneau de Dieu*, qui ôte les péchés du monde. *Joan.*, c. 1, ℣ 26. BERGIER.

AGNOÈTES, AGNOITES, secte d'hérétiques qui suivaient l'erreur de Théophrone de Cappadoce, lequel attaquait la science de Dieu sur les choses futures, présentes et passées. Les eunomiens, ne pouvant souffrir cette erreur, le chassèrent de leur communion, et il se fit chef d'une secte à laquelle on donna le nom d'*eunomisphroniens*. Socrate, Sozomène et Nicéphore, qui parlent de ces hérétiques, ajoutent qu'ils changèrent aussi la forme du baptême usitée dans l'Eglise, ne baptisant plus au nom de la Trinité, mais au nom de la mort de Jésus-Christ. Cette secte commença sous l'empire de Valens, vers l'an du salut 370.

AGNOÏTES ou AGNOÈTES, secte d'eutychiens dont Thémistius fut l'auteur dans le VI[e] siècle. Ils soutenaient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, ignorait certaines choses, et particulièrement le jour du jugement dernier.

Ce mot vient du grec ἀγνοητὴς, *ignorant*, dérivé d'ἀγνοεῖν, *ignorer*.

Eulogius, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit contre les *agnoïtes* sur la fin du sixième siècle, attribue cette erreur à quelques solitaires qui habitaient dans le voisinage de Jérusalem, et qui, pour la défendre, alléguaient différents textes du Nouveau Testament, entre autres celui de saint Marc, chap. 13, ℣ 32, que nul homme sur la terre ne sait ni le jour ni l'heure du jugement, ni les anges qui sont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Père seul. Les sociniens se servent aussi de ce passage pour attaquer la divinité de Jésus-Christ.

Les théologiens catholiques répondent, 1° que, dans saint Marc, il n'est pas question du jour du jugement dernier, mais du jour auquel Jésus-Christ devait venir punir la nation juive par l'épée des Romains; 2° que Jésus-Christ, même comme homme, n'ignorait pas le jour du jugement, puisqu'il en avait prédit l'heure, *Luc.*, c. 17, ℣ 31; le lieu, *Matth.*, c. 24, ℣ 28; les signes et les causes, *Luc.*, c. 21, ℣ 25. Mais que par ces paroles le Sauveur voulait réprimer la curiosité indiscrète de ses disciples, en leur faisant entendre qu'il n'était pas à propos qu'il leur révélât ce secret. Sa réponse a le même sens que celle d'un père qui dit à un enfant trop curieux : *je n'en sais rien*.

Ainsi l'ont entendu saint Basile, saint Augustin, et d'autres Pères de l'Eglise.

En effet Jésus-Christ dit de lui-même, *Joan.*, c. 12, ℣ 49 : « Je ne » parle pas de moi-même, je ne dis » que ce qui m'a été ordonné par mon » Père qui m'a envoyé. » Et, *Act.*, c. 1, ℣ 7, il répond à une autre question que lui faisaient ses apôtres : » Ce » n'est point à vous de connaître les » temps ni les moments que le Père » tient en sa puissance. » Saint Paul dit d'ailleurs qu'en Jésus-Christ sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science. *Coloss.*, c. 2, ℣ 3.

Les *agnoètes* objectaient encore, aussi bien que les ariens, le passage de l'évangile selon saint Luc, c. 2, ℣ 52, où il est dit que Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. Les Pères répondaient que cela doit s'entendre tout au plus des apparences extérieures, puisque saint Jean dit dans son » évangile, c. 1, ℣ 14 : Nous avons vu » sa gloire, telle qu'elle convient au » Fils unique du Père, rempli de grâce » et de vérité, par conséquent de » science et de sagesse » Pétau, *de Incarn.*, l. 11, c. 2.

Par cette contestation et par la plupart des autres disputes, il est évident que l'on ne pourrait jamais terminer aucune question avec les hérétiques, si l'on s'en tenait à l'Ecriture toute seule, et qu'il faut nécessairement recourir à la tradition, pour en prendre le vrai sens. Aussi plusieurs protestants sont tombés dans la même erreur que les sociniens touchant la science de Jésus-Christ. *Note de Feuardent sur saint Irénée*, l. 2, c. 49.

BERGIER.

AGNUS DEI, est un nom que l'on donne aux pains de cire empreints de la figure d'un agneau portant l'éten-

dard de la croix, et que le pape bénit solennellement le dimanche *in albis*, après sa consécration, et ensuite de sept ans en sept ans, pour être distribués au peuple.

L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne dans l'Eglise de Rome. On prenait autrefois, le dimanche *in albis*, le reste du cierge pascal béni le jour du samedi saint, et on le distribuait au peuple par morceaux. Chacun les brûlait dans sa maison, dans les champs, les vignes, etc., comme un préservatif contre les prestiges du démon, et contre les tempêtes et les orages. Cela se pratiquait ainsi hors de Rome ; mais dans la ville, l'archidiacre, au lieu du cierge pascal, prenait d'autre cire, sur laquelle il versait de l'huile, en faisait divers morceaux de figure d'agneaux, les bénissait et les distribuait au peuple. Telle est l'origine des *Agnus Dei*, que les papes ont depuis bénis avec plus de cérémonies. Le sacristain les prépare longtemps avant la bénédiction. Le pape, revêtu de ses habits pontificaux, les trempe dans l'eau bénite, et les bénit après qu'on les en a retirés. On les met dans une boîte qu'un sous-diacre apporte au pape à la messe, après l'*Agnus Dei*, et les lui présente en répétant trois fois ces paroles : *Ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'*alleluia ; *voilà qu'ils viennent à la fontaine, pleins de charité,* alleluia. Ensuite le pape les distribue aux cardinaux, évêques, prélats, etc.

On croit qu'il n'y a que ceux qui sont dans les ordres sacrés qui puissent les toucher ; c'est pourquoi on les couvre de morceaux d'étoffe proprement travaillés, pour les donner aux laïques. Quelques écrivains en rendent plusieurs raisons mystiques, et leur attribuent plusieurs effets. *Voyez* l'Ordre romain, Amalarius, Valafrid Strabon, Sirmond dans ses *Notes sur Ennodius*, Théophile Raynaud, etc.

Agnus Dei, partie de la liturgie de l'Eglise romaine, ou prière de la messe entre le *Pater* et la communion. C'est l'endroit de la messe où le prêtre, se frappant trois fois la poitrine, répète autant de fois à voix intelligible : *Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, pardonnez-nous.* C'est une profession de foi de l'universalité de la rédemption, qui est tirée de l'Evangile. *Joan.*, c. 1, ℣ 29.

Isaïe avait déjà dit dans le même sens, c. 53, ℣ 6 : « Nous nous sommes » tous égarés comme des brebis..., et » Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous » tous. » Lebrun, *Explic. des Cérém.*, tom. 2, pag. 577. Bergier.

AGOBARD, archevêque de Lyon dans le neuvième siècle, est au nombre des écrivains ecclésiastiques. Il prouva, contre Félix d'Urgel, que Jésus-Christ n'est pas seulement Fils de Dieu par adoption, mais par nature ; il écrivit contre les duels, les épreuves superstitieuses du feu et de l'eau, l'abus des biens ecclésiastiques, et contre plusieurs erreurs populaires. Il mourut en 840. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Baluze, faite en 1666, en 2 vol. *in*-4°.

Les protestants ont voulu mettre cet archevêque au nombre de ceux qu'ils nomment *les témoins de la vérité*, parce qu'il attaqua les superstitions de son siècle : preuve frivole et qui ne mérite aucune attention. Basnage a voulu aussi faire douter de la foi d'*Agobard* touchant l'Eucharistie ; mais il est constant que cet écrivain a professé formellement la croyance de l'Eglise sur ce point dans plusieurs endroits de ses ouvrages.

Bergier.

AGONIE, AGONISANT. Ce terme vient du grec ἀγων, *combat.* Les censeurs de la religion chrétienne ont poussé la prévention jusqu'à faire un crime à l'Eglise catholique de la charité qu'elle témoigne aux fidèles prêts à sortir de ce monde, et des secours spirituels qu'elle s'efforce de leur procurer : ils ont dit que c'est une cruauté de faire envisager à un mourant sa fin prochaine, et de mettre déjà sous ses yeux une partie de l'appareil de sa pompe funèbre. Cette réflexion de leur part démontre sans doute que ce dernier moment est terrible pour eux ; mais il ne l'est point pour un chrétien qui croit en Dieu, qui espère en Jésus-Christ, qui attend avec confiance une vie éternelle. Les confréries

des *agonisants*, les prières que l'on y récite, celles que l'on dit auprès d'un malade, les derniers sacrements, sont une consolation pour lui ; il les demande, il se tranquillise sur l'intercession de l'Eglise et sur les vœux de ses frères ; il les regarde comme la dernière marque d'amitié que l'on peut lui donner. Un père qui bénit ses enfants rassemblés, prosternés et fondant en larmes, est certainement un grand spectacle. Souvent il a fait rentrer en eux-mêmes des pécheurs qui n'y étaient guère disposés ; et, si le philosophe le plus intrépide avait de temps en temps cet objet sous les yeux, ce serait peut-être la meilleure réponse à toutes ses objections.

Agonie de Jésus-Christ. Quelques moments avant d'être saisi par les Juifs, Jésus-Christ, priant au Jardin des Olives, est tombé en faiblesse et, à l'*agonie*, il a conjuré son Père d'écarter de lui le calice des souffrances ; il a sué sang et eau. Celse, dans Origène, liv. 2, n. 23 ; les Juifs, dans le *Munimen fidei*, sec. partie, c. 24 ; les incrédules modernes, ont insisté à l'envi sur cette circonstance. « L'Homme-Dieu, disent-ils, aux ap» proches de la mort, montre une fai» blesse dont un homme courageux » rougirait en pareil cas. »

Nous les prions de considérer : 1° que Jésus-Christ avait prédit plus d'une fois à ses disciples sa passion et sa mort ; il venait encore de leur en parler après la dernière cène. Il nommait ses souffances le moment de sa gloire ; il avait constamment annoncé sa résurrection ; 2° il ne tenait qu'à lui de tromper le dessein de Judas et des Juifs ; s'il était allé passer la nuit ailleurs ; s'il s'était éloigné de Jérusalem, ses ennemis auraient manqué leur proie ; 3° au moment qu'il sait leur approche, il se lève, éveille ses disciples, va au-devant des soldats, se présente à eux d'un air intrépide, les renverse par terre d'un seul mot, leur fait sentir qu'il est le maître de les exterminer ou de se livrer entre leurs mains.

Par son *agonie*, Jésus-Christ voulait nous apprendre que la répugnance naturelle de souffrir et de mourir n'est pas un crime, lorsqu'elle est jointe à une parfaite soumission à Dieu. Il voulait instruire les martyrs, leur apprendre qu'il faut attendre la mort et non la provoquer. Il finit sa prière par ces paroles : *Mon Père, que votre volonté se fasse et non la mienne.*

Un philosophe moderne est convenu qu'il y a un extrême courage à marcher à la mort en la redoutant. Voyez *Dissertation sur la sueur de sang, etc. Bible d'Avignon*, t. 13, p. 468.

Bergier.

AGONISTIQUES, nom par lequel Donat et les donatistes désignaient les prédicateurs qu'ils envoyaient dans les villes et dans les campagnes pour répandre leur doctrine, et qu'ils regardaient comme autant de combattants propres à leur conquérir des disciples. On les appelait ailleurs *circuiteurs*, *circellions*, *circoncellions*, *catropites*, *coropites*, et à Rome *montenses*. L'histoire ecclésiastique est pleine des violences qu'ils exerçaient contre les catholiques. *Voy.* Circoncellions, Donatistes, etc.

Bergier.

AGONYCLITES, hérétiques du VIIIe siècle qui avaient pour maxime de ne prier jamais à genoux, mais debout.

Ce mot est composé d'α privatif, de γόνυ, genou, et du verbe κλίνω, *incliner, plier*, *courber*.

Bergier.

AGREDA (Marie d'), (*théol. hist. biogr. et bibliogr.*) — Cette mystique, très-célèbre en Espagne, tira son surnom *d'Agréda*, de la ville où elle fut supérieure du couvent de l'Immaculée-Conception. Elle naquit en 1602, et prit l'habit de religieuse avec sa mère et sa sœur, en 1619. « Marie, dit l'abbé Pierrot auquel nous empruntérons cette notice biographique et bibliographique, se fit remarquer pendant son noviciat par de grandes austérités et par son goût particulier pour l'oraison, qu'elle avait pratiquée dès sa plus grande jeunesse. Elle parvint bientôt à un degré de perfection inconnu au commun des religieuses, Dieu permit qu'elle fut affligée par de grandes maladies. Les esprits malins lui causaient des craintes horribles ; on assure qu'ils lui apparurent sous des figures capables d'effrayer les plus

courageux, et qu'ils lui firent subir des tortures qui semblaient lui disloquer tous les membres. Mais à peine était-elle délivrée de ces rudes épreuves, qu'elle tombait dans des extases, des ravissements, des visions et d'autres merveilles semblables. Elle prétendit avoir reçu l'ordre de Dieu d'écrire la vie de la sainte Vierge. Son confesseur extraordinaire lui ordonna de jeter cet écrit au feu, elle obéit aussitôt; mais son confesseur ordinaire lui prescrivit d'écrire de nouveau cet ouvrage. Il parut sous le titre de : *La mystique Cité de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abîme de la grâce de Dieu, histoire divine, et la vie de la très-sainte Vierge Marie Mère de Dieu, manifestée dans ces derniers siècles par la sainte Vierge, à la sœur Marie de Jésus, abbesse du Couvent de l'Immaculée-Conception de la ville d'Agréda.*

« Cet ouvrage fut mis à l'index à Rome en 1710. Eusèbe Amort, célèbre théologien, déclare que, sous le pontificat de Benoît XIII, ce décret fut rapporté. Le procès de la canonisation de Marie d'Agréda fut poursuivi en Cour de Rome. Les auteurs de la *Bibliothèque sacrée* assurent que Benoît XIV déclara que les écrits de Marie d'Agréda ne contiennent rien de contraire à la foi. Le jugement sur sa canonisation a été suspendu. La Sorbonne condamna, en 1696, plusieurs propositions extraites de *La Mystique Cité.* » LE NOIR.

AGRICULTURE. (*Théol. mixt. indust.*) — V. Au mot INDUSTRIE, INDUSTRIE AGRICOLE.

AGRIPPA (Castor), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Agrippa vivait sous l'empereur Adrien. Il fit de Basilide une réfutation qu'Eusèbe a résumée et qui, d'après cet historien, consistait principalement à dévoiler sa doctrine secrète. Les *Commentaires* de Basilide *sur l'Evangile* en vingt-quatre livres furent aussi mis en lumière par Agrippa, ainsi que les livres prophétiques apocryphes dont il se servait. On suppose que l'*Evangile*, pour Basilide, n'était pas l'histoire de Jésus, mais une philosophie transcendante, dont il y aurait autant d'espèces qu'il y a de cercles de mondes différents, mais tout cela est incertain. LE NOIR.

AGUIRRE (Joseph Saenz d'), (*théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce Cardinal, qui était né en 1630 à Logrono, en Espagne, s'était fait bénédictin, et était devenu docteur et professeur célèbre à Salamanque, en 1668, puis abbé de Saint-Vincent et secrétaire de l'Inquisition; il publia beaucoup d'écrits savants, théologiques et philosophiques, et se déclara adversaire ardent des quatre propositions du clergé gallican en 1683, ce qui lui valut le chapeau.

Ses écrits les plus célèbres sont : *La grande collection de tous les conciles d'Espagne et du Nouveau Monde* en quatre ou six vol. in-folio, selon les éditions; et la *Théologie de saint Anselme*, en trois vol. in-folio. Il manque à ce dernier ouvrage un volume, que la mort l'empêcha de terminer. (1699.) LE NOIR.

AGYNNIENS, hérétiques nommés aussi *agionites*, ou *agionois*, qui parurent environ l'an de Jésus-Christ 694. Ils ne prenaient point de femmes, et prétendaient que Dieu n'était pas auteur du mariage; leur nom vient d'α privatif et de γυνὴ, femme. Cette secte paraît avoir été un rejeton des manichéens. BERGIER.

AHIAS, prophète du Seigneur, dont il est parlé, *III Reg.*, c. 11, ỳ 29. C'est lui qui, sous le règne de Salomon, annonça à Jéroboam qu'après la mort de ce roi, il régnerait lui-même sur dix des tribus d'Israël ; sa prophétie s'accomplit en effet sous Roboam, fils de Salomon, parce que ce jeune roi traita avec dureté le peuple qui lui demandait d'être déchargé d'une partie des impôts.

De là des incrédules modernes ont pris occasion d'assurer que ce prophète fut la cause du schisme de ces dix tribus, de toutes les guerres et de tous les maux qui s'ensuivirent; que ce fut lui qui inspira à Jéroboam l'ambition et le projet de parvenir à la royauté. Ils en ont conclu qu'en général les prophètes étaient des rebel-

les fanatiques, qui soulevaient les sujets contre leur roi, qui soufflaient le feu de la discorde, et qui, par leurs prétendues prophéties, toujours crues par le peuple, furent enfin la cause de la ruine de leur nation.

Ce reproche est grave ; mais a-t-il quelque fondement dans l'histoire ?

1° Nos censeurs supposent que la prédiction d'*Ahias* fut faite à Jéroboam après la mort de Salomon ; c'est une fausseté, Salomon vivait encore : si ce prophète n'était qu'un fanatique, comment put-il prévoir que Roboam, monté sur le trône, rebuterait le peuple ; que le peuple se mutinerait ; que dix tribus, ni plus ni moins, secoueraient le joug et se donneraient un autre roi? Jéroboam conçut alors si peu le dessein de parvenir à la royauté, qu'il se sauva en Egypte, et qu'il n'en revint qu'après la mort de Salomon.

2° Nous ne voyons point qu'*Ahias* ait eu aucune part au soulèvement du peuple, ni qu'il y ait contribué en rien. La seule cause de cette révolte fut la réponse dure et menaçante que fit Roboam aux plaintes de cette multitude assemblée. Dieu lui-même avait révélé à Salomon ce qui arriverait après sa mort ; *Ahias* ne fit que confirmer la prédiction. Si Salomon n'en profita pas pour donner de salutaires leçons à son fils, il fut coupable ; ce n'est point au prophète qu'il faut en attribuer la faute. *III Reg.*, c. 11, ℣ 11.

3° Jéroboam lui-même ne paraît être entré pour rien dans la sédition. Il est dit que les tribus mécontentes s'en retournèrent chacune chez elle ; que Roboam ayant envoyé un de ses officiers pour les ramener à l'obéissance, elles le lapidèrent ; que le roi lui-même s'enfuit de Sichem à Jérusalem ; qu'ensuite les tribus ayant appris que Jéroboam était de retour d'Egypte, elles lui envoyèrent des députés, le firent venir dans leur assemblée, et l'établirent roi d'Israël. Ce fut donc de leur propre mouvement qu'elles le choisirent, et non point par l'instigation du prophète. *Ibid.*, c. 12, ℣ 16. Si elles avaient eu connaissance de sa prédiction, sans doute elles auraient commencé par mettre Jéroboam à leur tête, avant de mettre à mort l'officier de Roboam.

4° Les prophètes, loin de souffler le feu de la discorde à cette occasion empêchèrent la guerre et l'effusion du sang. Lorsque Roboam eut fait prendre les armes aux tribus de Juda et de Benjamin, pour forcer les dix tribus rebelles à rentrer sous le joug, le prophète Séméïas leur défendit de la part de Dieu de combattre contre leurs frères ; ils n'allèrent pas plus loin, et la guerre n'eut pas lieu. *III Reg.*, c. 12, ℣ 22. Quelques incrédules ont encore trouvé bon de reprocher à ce prophète qu'il avait confirmé les rebelles dans leur schisme. Mais nous les défions de citer un seul prophète du Seigneur qui ait excité le peuple à se soulever contre son souverain, soit dans le royaume d'Israël, soit dans celui de Juda.

5° Nous ne voyons pas que Jéroboam ait reconnu par aucun bienfait le service que lui avait rendu le prophète *Ahias* ; loin de suivre ses leçons, il engagea les Israélites dans l'idolâtrie. Aussi, lorsqu'il envoya son épouse déguisée pour consulter *Ahias* sur la maladie de son fils, ce prophète, quoique devenu aveugle de vieillesse, la reconnut avant même qu'elle eût parlé ; il lui annonça sans ménagement la mort prochaine de cet enfant, et les châtiments terribles que Dieu exercerait sur la race de Jéroboam en punition de son idolâtrie. *Ibid.*, c. 14.

Des prophètes imposteurs et fanatiques auraient cherché sans doute à faire leur cour et à ménager les rois ; nous voyons au contraire les prophètes juifs toujours prêts à reprocher aux rois tous leurs crimes, à leur prédire des châtiments et à braver la mort, pour s'acquitter des ordres qu'ils avaient reçus de Dieu. Leur attribuer les maux qui sont arrivés, c'est vouloir qu'ils aient été la cause de la perversité des princes qui n'ont jamais voulu profiter de leurs leçons. Peut-on citer un seul roi qui se soit mal trouvé de les avoir suivies ?

BERGIER.

AILLY (Pierre d'), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce cardinal qu'on nomma

« l'infatigable marteau des hérétiques » occupe une place importante parmi les théologiens, les philosophes et les canonistes du moyen âge. Il appartenait aux orthodoxes rigoureux, sur les questions dogmatiques et sur celles d'organisation et de discipline au parti de la réforme. M. Héfélé résume comme il suit sa biographie :

« Pierre d'Ailly, ou Petrus ab Alliaco, né en 1350 à Compiègne sur l'Oise, fit ses études au collége de Navarre, à Paris, devint docteur en Sorbonne en 1380 ; quatre ans plus tard, supérieur et professeur du collége de Navarre, où Gerson et Nicolas de Clémangis furent ses élèves. En 1389 il devint chancelier de l'Université de Paris, confesseur et aumônier du roi; cinq ans plus tard, trésorier de la Sainte-Chapelle. Pendant le schisme il prit parti pour Pierre de Lune (Benoît XIII), et parvint à le faire reconnaître Pape en France. En 1395 il obtint l'évêché du Puy; en 1396, celui de Cambrai, transmit ses fonctions de chancelier à Gerson, et se retira dans son évêché, sans cesser de prendre part aux affaires du siècle. Il insista notamment sur la nécessité d'assembler un concile œcuménique pour terminer le triste schisme de l'Église, et il fut le principal promoteur du concile de Pise (1409), comme il en fut un des membres les plus actifs et les plus considérés. Deux ans après (1411), Jean XXIII lui accorda le chapeau de cardinal et l'envoya comme légat en Allemagne (1413). Dans les années suivantes, d'Ailly assista au concile de Constance, s'y montra l'ardent adversaire de Huss et l'un des principaux défenseurs du principe de la supériorité du concile œcuménique sur le Pape.

De Constance il se rendit, comme légat de Martin V, à Avignon, et il y mourut le 8 août 1419, selon d'autres 1425.

LE NOIR.

AIMANTS. (*Théol. mixt. scien. phys.*) — Il ne manque pas aujourd'hui d'esprits qui, adonnés à une science spéciale telle que la chimie, l'électro-chimie, la physique, la médecine, et enfermés comme des malheureux esclaves dans cette spécialité, bien qu'ils se disent fièrement libres-penseurs, nient formellement Dieu, l'âme, et son immortalité, avec toute la morale que Proudhon, leur père, ne niait pourtant pas, mais étayait, au contraire, de son mieux sur la conscience humaine. Les disciples vont toujours plus loin que les maîtres. C'est leur spécialité même qui les a jetés dans cet abîme, en leur présentant des faits mystérieux qui ont aveuglé leur intelligence. Parmi ces faits, prenons ceux des *aimants*, puisque l'ordre alphabétique nous présente ce mot, ceux des électro-aimants, ceux de la pile voltaïque, tous ces phénomènes étranges, inexpliqués et peut-être inexplicables à jamais, qui ont pour cause ce qu'on a appelé les fluides magnétiques, électriques, électro-magnétiques.

Ces esprits ont dit, en observant ces phénomènes : « Pourquoi donc ce que nous appelons notre âme ne serait-elle pas un simple résultat de notre organisme, comme ces attractions et ces répulsions magnétiques, par exemple, qui résultent de l'organisation d'un appareil composé d'*aimants* et de bobines, d'éléments galvaniques, formant une pile ou une batterie, etc.? Qui nous dit que nous ne sommes pas une sorte de pile voltaïque organisée par la nature, de laquelle jaillit la pensée, le sentiment, l'amour et la haine, l'attraction ou la répulsion morales, d'une manière toute physique, toute fatale au fond, avec la simple apparence de la liberté? L'organisme se détraque, l'automate se disloque, la vie s'échappe, et tout disparaît. C'est la mort de l'être, il a joué son rôle, un autre le jouera de même; plus de vie, plus rien. Les pôles centralisateurs de l'*aimant* organique ont disparu; avec eux l'unité centrale ; avec eux tous les effets de la tension électrique; avec eux la personnalité: et la personnalité, où serait-elle maintenant qu'elle n'a plus son lieu, son organisme, son corps? »

Nous n'avons pas affaibli l'objection ; et nous avons d'autant plus pitié du chimiste ou du physicien qui raisonne ainsi, que nous concevons qu'ayant concentré toutes ses capaci-

tés sur l'observation d'un *aimant*, d'une pile de Volta, ou d'un électro-aimant, il ne puisse en détacher sa pensée et croie sincèrement à la conclusion négative qu'il tire de sa comparaison. C'est pourquoi nous allons lui parler de sang rassis.

Si vous n'étiez pas un spécialiste, lui dirai-je pour commencer, un électro-chimiste, par exemple, vous n'objecteriez pas plutôt le phénomène d'un *aimant* ou d'un appareil galvanisateur quelconque, que tout autre phénomène de la nature. Il n'en est pas un seul qui ne puisse servir de point de départ à votre assimilation. Le foyer lumineux de la bougie qui vous éclaire, l'émission sonore d'une trompette, l'écho d'un bruit quelconque, la germination d'une graine, la cristallisation d'un grain de sel, toute combustion, toute production de chaleur, toute fermentation, toute végétation, et bien plus encore toute animalité, toute vitalité, toute génération, vous conduiraient au même raisonnement. Tous ces faits, tous ces mystères l'ont éveillé, ce raisonnement, bien longtemps avant vous, dans les esprits qui ont réfléchi; et cela ne les a pas empêchés de conclure, sur leur moi lui-même, à l'existence en eux d'une personnalité libre, intelligente et immortelle, ainsi qu'à une cause universelle libre, intelligente aussi, et éternelle, parce que sans cette éternité tous les faits de la nature, à commencer par celui de leur être conscient, ne seraient que des productions de ce qui n'est pas, hypothèse absurde.

Si vous n'aviez pour objets de vos réflexions que les choses extérieures, que les apparences par lesquelles ces choses vous sont connues, je concevrais jusqu'à un certain point votre argumentation; je dis jusqu'à un certain point, — car ces choses se présentent à vous sous deux catégories très-distinctes, aussi distinctes entre elles que le jour et la nuit. Les unes, et parmi celles-là figurent tous les phénomènes au nombre desquels vous avez choisi votre exemple, s'offrent à vos observations sous les indices de la fatalité, du nécessaire, de la loi fixe, aveugle en elle-même, produisant mathématiquement ses effets ; ce sont tous les phénomènes de la nature physique. Les autres se présentent sous les apparences de la pensée, de l'intelligent et du libre à des degrés divers; ce sont les faits humains, individuels et sociaux, les faits dont vous avez un type en vous-même et dont les agents sont qualifiés par vous de vos semblables. Un certain nombre tiennent un milieu douteux entre les uns et les autres; ce sont ceux des animaux dont les apparences vous laissent soupçonner des commencements de pensée, de sentiment et de liberté morale, perdus en quelque sorte dans le fatal de lois inéluctables; en sorte que vous ne savez comment qualifier ceux-là, à laquelle des deux catégories les rapporter : n'en parlons pas.

Or, voilà déjà que la simple observation des choses étrangères à votre être vous conduit à une probabilité, fondée sur l'apparence, dont la déduction la plus naturelle serait celle qu'a tirée le genre humain à l'existence de deux ordres, l'ordre physique et l'ordre métaphysique, l'un hétéronomique, l'autre autonomique, l'un qui subit fatalement les lois qu'il n'a pas faites, l'autre qui se fait à lui-même, dans une certaine mesure, — c'est de cette mesure seulement que je veux parler — ses propres lois, ou au moins suit ou ne suit pas, parce qu'il le veut ou ne le veut pas, les lois qu'il trouve dans sa nature.

Voilà déjà une probabilité puissante, écrasante même, fondée sur la simple observation de ce qui paraît au dehors de vous.

Arrêtons-nous encore sur cet ordre externe, et étudions-le plus profondément, plus scientifiquement aussi.

Vous y remarquez les éléments pondérables et les éléments impondérables. Vous appelez les premiers les corps, et ils sont simples ou composés, et les composés sont inorganiques ou organiques ; les inorganiques sont célestes ou terrestres ; les célestes sont les astres; les terrestres sont les minéraux dont vous faites ce que vous appelez un règne, le règne minéral; les organiques sont les végétaux et les animaux, dont vous faites les deux

autres règnes, le règne végétal et le règne animal. Mais ces trois règnes terrestres, aussi bien que les orbes célestes, sont, tous, des corps, dont vous étudiez les lois ; et tous ces corps sont animés par les fluides que vous dites *impondérables* et que je serais bien tenté de dire *immatériels;* car enfin n'est-ce pas le poids qui est la qualité la plus universelle et la plus caractérisque de la matière ? l'attraction, en effet, est bien sa loi la plus générale, et c'est elle qui fait que les corps sont plus ou moins lourds, plus ou moins légers, la légèreté et la pesanteur n'étant que des relations des poids et des masses ou des attractions. Mais, quoi qu'il en soit, les fluides sont les âmes de tous les corps, puisqu'ils en sont les forces impalpables, impondérables et invisibles ; la lumière elle-même ne devient visible qu'en s'incorporant; vous n'avez jamais vu l'éther, mais vous avez vu le feu qui brille, le foyer lumineux. Ce que vous appelez les fluides, voilà donc les forces, voilà donc les âmes.

Or, les corps se désaggrégent, se dissolvent, se désorganisent ; et les âmes ne meurent pas. Eteignez votre flambeau ; Il y a là une mort, quelle est-elle ? c'est la mort d'un foyer lumineux, d'un corps; mais la lumière, la force-lumière est-elle morte ? non. Elle est allée rejoindre l'éther, elle n'a fait, par l'extinction du foyer dans lequel elle s'était incarnée pour un instant, que devenir libre dans son indivisibilité; elle n'est pas morte, elle vit, et vit plus glorieuse, débarrassée de ses liens. C'est une âme immortelle.

Faites dissoudre ce grain de sel par le feu ou par un liquide; qui est mort? le grain de sel. Mais la force cristallisatrice, l'âme, est-elle morte ? non, elle est allée ailleurs cristalliser encore, ou bien elle a repris sa liberté dans la nature. Elle est immortelle.

Etouffez cet incendie. L'incendie est mort; le bûcher est éteint ; mais la force calorifique , l'âme , est-elle éteinte ? Non, c'est le fluide-chaleur qui ne connaît ni terme ni frontières à son règne, et qui a repris sa liberté pour exercer ailleurs sa puissance, et dévorer toujours.

Laissons tous ces exemples, prenons le vôtre, et pressons la comparaison même que vous en avez tirée, monsieur le chimiste.

C'était un *aimant* quelconque, un électro-aimant, par exemple, ou encore une pile de Volta avec ses deux têtes, ses deux pôles. La pile ou l'*aimant*, voilà le corps visible; la force électro-magnétique, que vous nommez, par une hypothèse ingénieuse, mais hypothèse pure, le fluide négatif à un des pôles , positif à l'autre pôle, en était l'âme ; coupez le fil d'union des deux pôles, tout s'arrête ; le corps est paralysé, il ne fonctionne plus ; l'âme est-elle morte? Non, elle ne fait que dormir, puisque, si vous rétablissez l'union, la voilà qui renaît brillante et jeune. Brisez votre *aimant;* séparez les uns des autres les éléments de la pile ; faites-leur ce qu'on fait aux martyrs, broyez-les dans un mortier; faites-les fondre dans une chaudière : réduisez-les en poudre ; faites-en des cendres ; tout est-il mort ? le corps, sans doute, a cessé d'agir ; il a perdu sa vie magnétique ou galvanique ; plus d'organisme ; l'organisme est bien mort. Mais l'âme?.. oh ! l'âme n'est pas morte. La force électro- magnétique va maintenant animer les atomes de carbone, de fer, de zinc, de bronze, d'oxygène, d'hydrogène, d'azote, et le reste, et elle va faire sortir de leur combinaison, si les circonstances le permettent, une végétation microscopique de mucédinées, une population fourmillante d'animalcules ; elle va éclore, elle va fleurir, elle va concevoir, elle va devenir la vie. Qu'avez-vous fait ? vous lui avez rendu la liberté, vous l'avez dégagée de ses entraves ; et elle s'applaudit, en son état glorieux, de la dissolution que vous avez fait subir à ses anciens membres. Détruisez, tuez encore ; vous n'aurez jamais tué ni détruit que le corps ; l'âme vous échappe ; elle trouve sa résurrection dans la mort, et si, de la vie magnétique, elle s'élève, par cette mort de son organisme, à une vie végétative, elle n'aura fait que se réveiller dans la gloire ; et si de cette vie végétative, elle s'élève, par une nouvelle désorganisation, à

la vie animale, elle se sera réveillée dans une gloire plus grande...

« Comment les morts peuvent-ils ressusciter? dit saint Paul avec sa langue d'acier ; et en quel corps les âmes reviendront-elles ?... Insensé, le grain de froment que tu sèmes n'est pas le corps qui sera ; et ne faut-il pas qu'il meure, celui-là, pour que l'autre vive ? »

Mettez maintenant, par une hypothèse qui n'est pas hors de mise près de celle de vos fluides, dans l'âme de votre *aimant* ou de votre pile voltaïque , qui fut le premier corps de cette âme, ce que les apparences ne permettent pas d'y mettre, la pensée, le sentiment, l'amour, la généralisation, le raisonnement, la volonté, le souvenir; ne se rappellera-t-elle pas alors ses états primitifs en s'applaudissant d'avoir été délivrée de ses chaînes, comme celle du martyr, et d'être montée dans la gloire ?

Redisons-le : les corps se désaggrégent; les âmes sont immortelles.

Merci, monsieur le chimiste ; vous avez fort bien travaillé pour ma thèse, qui est celle de saint Paul.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des apparats extérieurs, dont, en bonne logique, vous pourriez douter ; vos yeux les voient, vos mains les touchent, vos instruments les mesurent, en ce qui est des corps, et vous les constatez par leurs effets, en ce qui est des forces, des fluides, des âmes ; mais tout cela n'est pas vous, et tout cela pourrait n'être que des apparences. Maintenant, faites un peu de logique et de philosophie ; rentrez en vous-même ; pouvez-vous douter de votre conscience ? Vous savez bien que vous pensez ; vous savez bien que vous raisonnez ; vous savez bien que vous êtes une force comme celle que je supposais tout à l'heure, contrairement aux apparences, dans ce corps magnétique, et qu'elle ne manque de rien, cette force-là, pour garder le souvenir de son passé ; vous savez bien aussi que vous avez la liberté morale; que ce que vous faites, vous le faites souvent parce que vous le voulez. De cela vous n'en pouvez douter, parce que vous ne pouvez douter de vous-même. La voilà donc en vous, et la voilà attestée avec la première de toutes les certitudes, la certitude du sens intime, cette âme transcendante, supérieure à l'âme attractive des globes célestes, supérieure à l'âme magnétique des minéraux, supérieure à l'âme végétative des plantes, supérieure à l'âme vitale des animaux; la voilà cette âme qui pense, sent, veut, raisonne, généralise, aime, hait, admire, choisit, commande, a souvenir ; c'est-vous même... et c'est une force merveilleuse, puisqu'elle fait toutes ces choses !... C'est au moins, n'est-ce pas, un fluide comme le fluide de vos *aimants* ; et vous pouvez juger de sa puissance par tous ces effets que vous ne pourriez nier quand même vous nieriez tout, puisqu'ils se passent en vous. Et ce serait cette âme, la plus sublime des âmes, qui aurait seule le triste privilége de mourir, quand toutes sont immortelles ! et ce serait cette force, la quintessence des forces, qui perdrait seule ses propriétés par la dissolution du corps auquel elle a été incarnée pour quelques jours !

Non, non, monsieur le chimiste, cette âme, qui est la vôtre, est immortelle comme celle de votre *aimant*, et, de plus, immortelle avec sa pensée, sa personnalité, sa conscience, son souvenir. Le Noir.

AINÉ, AINESSE. Il est naturel qu'un père conçoive une tendre affection pour le premier fruit de son mariage, pour l'enfant qui lui a fait éprouver les premiers mouvements de l'amour paternel. Ce sentiment était plus vif dans les premiers âges du monde, lorsque chaque famille était une petite république isolée. Le cœur était moins partagé par la multitude des affections sociales ; les enfants étaient la force et la richesse de leur père. L'*aîné* était destiné par la nature à être le chef de famille, si le père venait à manquer. C'est ce qui rendait le droit d'*aînesse* si sacré et si précieux chez les patriarches. Moïse l'avait conservé en entier par ses lois. Mais à mesure que les peuplades se sont augmentées et civilisées, le pouvoir paternel a diminué, et le droit d'*aînesse* a perdu son prix ; nous en

sommes venus au point de regarder aujourd'hui ce droit comme injuste (1).

Il faut donc se rapprocher des mœurs antiques pour sentir l'énergie de plusieurs expressions de l'Ecriture sainte. Dieu promet à David qu'il le rendra l'*aîné* de tous les rois. Saint Paul nomme Jésus-Christ *aîné de toutes les créatures*, parce qu'il a été engendré du Père avant la création ; dans l'Apocalypse, il est appelé *le premier-né d'entre les morts*, parce qu'il est le premier qui soit ressuscité par sa propre vertu. Isaïe nomme *premiers-nés des pauvres*, ceux qui souffrent le plus ; dans le livre de Job, *primogenita mors* signifie la plus cruelle de toutes les morts.

Il paraît par l'histoire sainte que le droit d'*aînesse* a été établi dès la création, mais il n'était pas inaliénable ; Dieu, pour de bonnes raisons, l'a souvent transporté aux puînés. Ainsi Caïn, fils *aîné* d'Adam, fut privé de ses droits en punition de son crime; Seth lui fut substitué. Japhet, fils *aîné* de Noé, fut moins privilégié que Sem ; Isaac fut préféré à Ismaël son *aîné*, mais qui était né d'une étrangère ; Jacob acheta le droit d'*aînesse* de son frère Esaü, il l'ôta à son propre fils Ruben, pour le donner à Joseph ; et, en bénissant les deux fils de Joseph, il accorda la préférence à Ephraïm sur Manassé.

Nous voyons par le chap. 21, ℣ 12, du Deutéronome, que l'*aîné* avait une double portion dans l'héritage paternel ; et après la mort du père, il devenait le chef, par conséquent le prêtre de sa famille.

(1) Depuis Bergier, la société civile a mis en application dans ses codes ce sentiment qu'elle n'avait alors que comme tendance. C'est au moins ce qu'elle a fait en France et dans d'autres contrées catholiques ; car plus d'un pays protestant a protesté, par le maintien des anciennes lois, en faveur du droit d'*aînesse*. L'abolition de ce droit, en fait d'héritages, est favorable à la division des fortunes. Cette division est-elle un mal social? nous ne le croyons pas ; nous croyons le contraire, et nous applaudissons aux peuples catholiques qui se sont montrés plus avancés que les peuples hérétiques et infidèles, sous ce rapport, comme sous tant d'autres. En ce qui est des usages antiques, on ne saurait, ce nous semble, les mieux juger que ne le fait Bergier en disant que, en pareille matière, il faut se rapprocher, pour porter un bon jugement, des mœurs des diverses époques. LE NOIR.

Les incrédules ont censuré avec beaucoup d'aigreur la conduite de Jacob, qui profita de la lassitude de son frère pour acheter de lui le droit d'*aînesse* à très-vil prix, et qui trompa son père Isaac pour extorquer de lui la bénédiction destinée à l'*aîné*. Nous examinerons ce trait d'histoire au mot JACOB.

Depuis que Dieu eut fait mourir tous les premiers-nés des Egyptiens par l'épée de l'ange exterminateur, et qu'il eut préservé ceux des Israélites, il ordonna que ceux-ci lui fussent offerts et consacrés ; cette loi ne regardait que les mâles; soit des hommes, soit des animaux. *Exod.*, c. 13. Si le premier enfant d'une femme était une fille, le père n'était obligé à rien, ni pour cet enfant ni pour les suivants; si un homme avait deux femmes, il était obligé d'offrir au Seigneur les premiers-nés de chacune. En les offrant dans le temple, les parents les rachetaient pour la somme de cinq sicles. Jésus-Christ fut offert et racheté par ses parents comme les autres premiers-nés ; mais il était destiné à être lui-même le prix de la rédemption du monde.

Les premiers-nés des animaux purs, tels que le veau, l'agneau, le chevreau, devaient être offerts dans le temple, immolés en sacrifice, et non rachetés ; quant à ceux des animaux impurs qui ne pouvaient pas servir de victimes, ils étaient ou rachetés ou tués.

Cette loi était un monument irrécusable du miracle opéré en Egypte en faveur des Israélites ; elle fut observée d'abord par ceux mêmes qui avaient été témoins oculaires du prodige. Auraient-ils voulu se soumettre à cette loi onéreuse, s'ils n'avaient pas été convaincus par leurs propres yeux de la vérité du fait? Il leur fut ordonné d'instruire soigneusement leurs enfants du sens et du motif de la cérémonie. *Exod.*, c. 13, ℣ 14. Ce témoignage, ainsi transmis de génération en génération avec l'observance de la loi, était une preuve à laquelle l'incrédulité la plus hardie ne pouvait rien opposer. Un incrédule quelconque voudrait-il ainsi attester, par ses paroles et par son obéissance, un fait

public et très-éclatant de la fausseté duquel il serait intimement convaincu ? La conduite des Juifs dans tous les temps démontre qu'ils n'étaient pas plus disposés que les mécréants d'aujourd'hui à croire des choses dont ils n'auraient pas eu la preuve.

Bergier.

AIX (concile d'). (*Théol. hist. conc.)* — On remarque dans l'histoire de l'Église un concile d'Aix qui fut convoqué per l'archevêque Alexandre Canigianus en 1585. Ce concile eut lieu dans la métropole; les évêques suffragants y assistèrent tous, on y fit des règlements de discipline en vue des nouveautés du XVIe siècle, et l'on y insista surtout sur les mœurs.

Le Noir.

AKIBA (rabbi), *(théol. hist. biogr. et bibliogr.)* — Célèbre rabbin, païen d'origine, converti au judaïsme, d'abord gardien des troupeaux d'un riche de Jérusalem, puis son gendre ; ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans qu'il se livra à l'étude. « Il fut surtout, dit M. Wetzer, le plus grand connaisseur de son temps, de la *Halacha,* c'est-à-dire de la loi de Moïse non écrite, en même temps qu'il possédait une multitude d'anciens commentaires (*Hagada*), de sorte qu'on disait de lui : « Ce qui n'a pas été révélé à Moïse l'a été à Akiba. » On suivait volontiers son avis dans les différends qui s'élevaient sur l'application de la loi. En effet, Rabbi Tarphon, qui fut son successeur dans le rectorat de l'école de Lydda, avait coutume de dire : « Quiconque se sépare d'Akiba, c'est comme s'il se séparait de sa vie. » On comprend qu'un maître aussi respecté eut de nombreux disciples de tous les pays, sans admettre pour cela les renseignements du Talmud, qui donne à Akiba 12,000 paires de disciples, c'est-à-dire 24,000. D'après S. Irénée (1), il doit avoir été le maître d'Aquila, prosélyte juif, auteur d'une version grecque de l'Ancien Testament remarquable par sa scrupuleuse exactitude, et qu'il composa pour venir en aide aux Juifs hellénistes.

« Au point de vue religieux, le personnage d'Akiba est considérable, parce qu'il contribua essentiellement à consolider et à conserver le nouveau Judaïsme, fondé sur le Talmud ; ce fut lui qui rédigea le premier et coordonna entre elles certaines parties de la loi traditionnelle qui jusqu'alors n'avaient été conservées et transmises que de vive voix, et ce fut d'après ses leçons et ses explications que d'autres parties en furent rédigées par ses disciples, et bientôt après réunies, triées simplifiées, coordonnées par Rabbi-Juda Hakkadosch, pour former peu à peu la *Mischna*, et sous certains rapports le *Talmud.* Ces services d'Akiba furent d'autant plus appréciés par les Juifs que, selon le Talmud, tous ses disciples moururent d'une épidémie, dans la même année et dans l'intervalle de Pâques à la Pentecôte, en punition de ce qu'ils se dépréciaient mutuellement; de sorte que la conservation de la loi traditionnelle aurait couru des dangers si Akiba ne se fût rendu au nord de la Palestine, n'y eût trouvé quelques nouveaux élèves (5-8), auxquels il communiqua sa doctrine et par lesquels la loi fut désormais conservée et propagée. En souvenir de ce triste événement, comme de la mort même d'Akiba, le Talmud ordonna plus tard que cette période de cinquante jours (de Pâques à la Pentecôte) serait pour tout Israël un temps de deuil, aujourd'hui encore subsistant, durant lequel les Juifs ne se font pas la barbe, ne se coupent pas les cheveux, ne mettent pas d'habits neufs, ne célèbrent ni mariage ni réjouissance. On attribue encore à Akiba les livres cabalistiques *Jézirah* (sur la sagesse et le nom de Dieu), dont il est déjà question dans le Talmud, *Othiot* (sur la signification mystique des lettres hébraïques) et *Mechilta*.

« Autant l'activité religieuse d'Akiba eut d'importance pour son peuple en général, autant son influence politique devint funeste à ses comtemporains. En effet son exaltation personnelle et ses faux calculs sur le temps de la venue du Messie l'entraînèrent dans le parti du démagogue juif Bar-

(1) *Adv. Hæres.*, lib., 3, c. 24.

Kochba (בָּר כּוֹכְבָא, fils de l'Étoile), nommé plus tard Bar-Chosba (בָּר חוזבא, fils du Mensonge), qui se donnait pour le Messie, et qui excita les Juifs, sous l'empereur Adrien, à secouer le joug des Romains, Akiba devint même l'écuyer de Bar-Kochba et augmenta par la considération personnelle dont il jouissait l'aveuglement des Juifs. Bar-Kochba fut d'abord très-heureux contre les armes romaines ; il s'empara non-seulement de Jérusalem, mais encore de beaucoup d'autres places fortes de la Palestine, au point qu'Adrien dut envoyer contre lui Jules Sévère, un de ses généraux, occupé en Bretagne. Celui-ci reprit les villes et les places les unes après les autres, et enfin, après un affreux carnage, s'empara de la forteresse de Bethar, où s'étaient réfugiés Bar-Kochba et Akiba. Bar-Kochba fut tué pendant l'assaut, Akiba fut pris et jeté dans un cachot. Là il employait le peu d'eau qu'on lui donnait pour boire à faire des ablutions, de peur de manquer aux prescriptions de la loi. Il fut réservé à un affreux supplice ; on lui enleva la peau du corps avec des cardes de fer. Il supporta cette torture avec patience, et comme pendant le supplice, arriva l'heure de la prière du *Schema*, c'est-à-dire : « Écoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est unique, » il se mit à la réciter et mourut en prononçant le mot « unique » (vers 135 apr. J.-C.). Ses coreligionnaires furent accablés de traitements durs et avilissants. LE NOIR.

ALAIN DES ILES, (Alanus arunsulus) (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien, un des plus grands des premiers temps de la scolastique, tenait son surnom de sa ville natale, aujourd'hui Lille, en Flandre, alors Ryssel, (*insulæ*). Il naquit en 1114, entra dans l'ordre de Citeaux, fut élève de S. Bernard, devint recteur de l'Université de Paris en 1151, puis évêque d'Auxerre, évêché qu'il résigna pour rentrer dans son couvent. Il mourut en 1202 ou 1203. Il fut surnommé le *docteur universel*. Le but principal de ses travaux fut la recherche d'une méthode rigoureusement mathématique de *démonstration en théologie*. L'ouvrage où il expose cette méthode est intitulé : *De arte sancta. articulis catholicæ fidei, lib.* 5. LE NOIR.

ALBANAIS, hérétiques qui troublèrent dans le VIIe siècle la paix de l'Église, et qui parurent principalement dans l'Albanie, ou dans la partie orientale de la Géorgie. Ils renouvelèrent la plupart des erreurs des manichéens et des autres hérétiques qui avaient vécu depuis plus de trois cents ans. Leur première rêverie consistait à établir deux principes : l'un bon, père de Jésus-Christ, auteur du bien et du Nouveau Testament; et l'autre mauvais, auteur de l'Ancien Testament, qu'ils rejetaient en s'inscrivant en faux contre tout ce qu'Abraham et Moïse ont pu dire. Ils ajoutaient que le monde est de toute éternité; que le Fils de Dieu avait apporté un corps du ciel; que les sacrements, à la réserve du baptême, sont des superstitions inutiles; que l'Église n'a point le pouvoir d'excommunier, et que l'enfer est un conte fait à plaisir. *Pratéole. Gautier*, dans sa *Chron.* BERGIER.

ALBERTINI (François), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Savant Jésuite, d'une grande modestie; il fut placé par la société sur la chaire de philosophie de Naples, puis sur celle de théologie. Philosophe avant tout, Albertini travaillait pour la science et non pour l'école. Le but des études de toute sa vie fut d'établir les harmonies de la philosophie et de la théologie, et ce fut dans son ouvrage intitulé : *Corollariorum theologicorum ex principiis philosophicis deductorum*, qu'il consigna les résultats de ses études à ce point de vue. Cet ouvrage parut à Naples en 1606, et à Lyon, en 1610-1616. On a encore d'Albertini divers travaux, par exemple : *Apparatus angelicus; Tractatus pius de sancto angelo custode;* Panégyriques de P. A. Spinelli, de Fr. de Paule, etc. Il mourut en 1619, à Naples. LE NOIR.

ALBERT LE GRAND, (*théol. hist. biogr. et bibliogr.*) — Ce grand Domi-

nicain du monastère de Cologne, archevêque de Ratisbonne pendant deux ans, professeur de cours publics pendant toute sa vie et auteur de 21 vol. in-folio, fut peut-être le plus illustre professeur de tous les temps. Rejeton d'une des plus célèbres familles de l'Allemagne, les seigneurs de Bollstadt, il étudia d'abord, à Pavie, la philosophie, la médecine, les mathématiques, puis fut envoyé à Cologne pour y faire des cours. C'est alors qu'il conçut un vaste plan, celui de mettre en harmonie la théologie chrétienne avec toutes les sciences; de « faire contempler, disait-il, Dieu dans l'univers; » et il poursuivit l'exécution de son plan durant soixante ans, par sa parole et par ses écrits. Il fut, à la fois, un théologien, un philosophe et un savant. Chargé d'aller fonder des conférences à Fribourg, à Ratisbonne, à Hildesheim, ses missions furent partout une suite de triomphes. De retour à Cologne, il attira à ses leçons une multitude de jeunes gens de tous les pays. L'université de Paris était devenue une des plus célèbres du monde; on l'appelait « la cité des philosophes; » Albert y fut envoyé, y prit le titre de « *magister* » et y ouvrit des cours; l'affluence des étudiants fut si grande qu'il n'y eut point de local assez vaste pour la contenir; le professeur établit sa chaire en plein air, sur la place la plus voisine de son couvent; cette place a conservé son nom, c'est aujourd'hui la place « Maubert » par contraction de « place du maître Albert. » Un jeune moine portant la même robe, le suivait et se faisait remarquer à ses cours, près d'un autre moine, Père cordelier, portant le cordon de saint François; le premier était Thomas d'Aquin, dès lors son disciple et son ami; le second était ce Roger Bacon qui devait devenir, quatre siècles après sa mort, aussi célèbre par son génie que par ses malheurs. Beaucoup d'autres jeunes gens appelés à une grande renommée, s'y trouvaient : Vincent de Beauvais, Arnaud de Villeneuve, Michel Scot, etc. Nommé régent des dominicains, Albert retourna à Cologne, où les étudiants le suivirent. Élevé à la dignité de provincial de son ordre, il visita à pied toutes les provinces de sa juridiction. Appelé à Rome par Alexandre IV, il fit encore dans cette ville, des conférences où se retrouva Thomas d'Aquin. Bientôt il résigna sa charge de provincial, et, l'année suivante, il fut nommé à l'épiscopat de Ratisbonne; mais les honneurs lui pesaient, et, deux années après, il abdiquait et redevenait le simple professeur. En 1274, il fut appelé au concile de Lyon, où il comptait retrouver son ami; mais Thomas mourait en chemin, aux environs de Terracine. Après le concile, Albert-le-Grand reprit son professorat public à Cologne. Mais enfin, frappé d'apoplexie dans une de ses leçons, il tomba dans un état voisin de celui d'enfance, dit encore adieu à ses élèves, et mourut à l'âge de quatre vingt-trois ans. Durant les trois dernières années de sa vie, il ne quittait plus sa cellule que pour aller, chaque jour, visiter sa fosse.

Il n'est pas une science qui ne soit traitée à fond dans les écrits d'Albert-le-Grand. Ses grands types furent Aristote et Avicenne. « C'est par Albert surtout, dit M. Héfélé, que la philosophie d'Aristote devint prédominante dans le moyen âge, comme c'est par lui aussi que les ouvrages de science naturelle du Stagirite se répandirent et devinrent d'un commun usage, quoiqu'il ne comprît pas le grec, et qu'il ne connût Aristote que par les traductions latines (1). Ces traductions le familiarisèrent avec les ouvrages des Arabes et des Rabbins. Quant à la théologie, il s'en tint à Pierre Lombart dont il commenta longuement les sentences. Cependant il chercha à construire un système théologique, qui lui fut propre sous le titre de *Summa theologiæ*. Outre de nombreux ouvrages de philosophie et de théologie, il composa plusieurs traités d'histoire naturelle, et il fut tellement supérieur à ses contempo-

(1) Albert-le-Grand eut cela de commun avec saint Augustin, que son génie devinait Aristote sur des morceaux de ce philosophe traduit dans une langue étrangère, comme celui d'Augustin, également peu versé dans les lettres grecques, devina tout Platon sur des passages plus ou moins imparfaitement traduits dans un latin de la décadence.
LE NOIR.

rains par ses connaissances physiques et expérimentales qu'ils le regardèrent comme un homme merveilleux et un véritable magicien. »

Tous les grands esprits du moyen âge furent surtout des esprits encyclopédistes : les spécialistes sont plutôt modernes, et il faut reconnaître que la vraie philosophie, quand on la possède, conduit toujours au premier genre qui est le genre des véritables grands hommes. C'est cette qualité qui rendit si puissant et si fécond le génie de saint Thomas d'Aquin, si pénétrant celui de Roger Bacon. Leur maître Albert les avait conduits dans cette voie. Disons un mot de ses travaux scientifiques ; ce mot ne sera pas hors de propos dans ce dictionnaire dont une des principales parties est la théologie mixte. Nous aimons, d'ailleurs, à relever, quand l'occasion s'en présente, devant notre siècle orgueilleux, quelquefois à tort, les grands hommes du passé.

M. Pouchet de Rouen a présenté, dans une étude spéciale qu'il a faite d'Albert le Grand, ce génie du XIIIe siècle, comme le créateur des sciences au moyen âge. M. de Humblot a dit que son traité *de la nature des lieux*, pourrait servir de base à une excellente description physique de la terre. Albert a laissé huit livres dans lesquels il traite des forces terrestres et du mécanisme des cieux. Il connaît et décrit les aimants, ainsi que la boussole qu'il croit avoir été connue au temps d'Aristote et avoir été en usage chez les phéniciens. Il avait des idées justes sur la zone torride dont on disait des choses fabuleuses, sur les climats, sur les antipodes, sur beaucoup de points capitaux concernant la surface du globe. « Toute la zone torride est habitable, dit-il, et c'est d'une ignorance populaire de croire que ceux dont les pieds sont dirigés vers nous doivent nécessairement tomber. Les mêmes climats se répètent dans l'hémisphère inférieur, de l'autre côté de l'équateur. » etc. Son chapitre sur les aérolithes est fort curieux pour le temps où il écrivait. Dans l'explication qu'il donne des eaux thermales, il est à peu près au niveau des modernes. Son traité des minéraux, sous forme de dictionnaire alphabétique, ne renferme que de simples descriptions des pierres, des métaux, des sels et des autres corps qui lui sont connus, et il ne s'y aventure jamais dans les transformations tentées par les alchimistes. Son traité des animaux, en partie tiré d'Aristote est un tableau complet de la zoologie au XIIIe siècle. Dans la partie générale de ce traité consacrée à l'anatomie, il y a des descriptions qui ne laissent rien à désirer, par exemple celle de la colonne vertébrale, celle des muscles de la tête, qu'il appelle les membres de cette partie du corps, celle du système nerveux, sortant du cerveau puis de la moelle épinière et se distribuant partout, celle du système sanguin, etc. Ses six livres de la *physionomie* sont du plus haut intérêt ; la phrénologie et la craniologie modernes s'y montrent pour la première fois ; l'auteur y détermine les facultés de l'âme par l'inspection des bosses du crâne et des traits du visage. Lavater et Gall ne sont, en fin de compte, que les disciples d'Albert le Grand.

Le 20e livre de son traité des animaux a pour objet l'organisme dans la série animale décroissante, à partir de l'homme ; l'auteur montre comment de l'animal le plus parfait les organes vont se simplifiant indéfiniment jusqu'au plus imparfait. Dans le 22e il ajoute aux études des anciens de nouvelles études sur les animaux des contrées boréales. Les procédés qu'il décrit sur la chasse à la baleine sont à peu près les mêmes que ceux qui sont encore employés. Il passe en revue les animaux domestiques, leurs mœurs, leurs utilités, leurs maladies. Le 23e livre est une histoire naturelle des oiseaux ; il s'étend en particulier sur la fauconnerie. Le 24e traite des animaux aquatiques ; le 25e des reptiles, parmi lesquels il ne manque pas de classer les tortues, particularité remarquable, et le 26e, qui est le dernier, parle des insectes, arachnides, annélides, etc., petits animaux qu'il donne à tort comme étant privés de sang.

Albert le Grand a fait aussi un traité des plantes, dans lequel il éveille les plus délicates questions sur l'anato-

mie et la physiologie végétales. N'était-ce pas beaucoup faire que de poser ces questions devant le progrès scientifique? S'il ne les eût posées, les modernes les auraient-ils résolues?

Enfin Albert le Grand a traité de tout, excepté de la magie et de la cabale; et le peuple a fait de lui le prince des magiciens!

Qu'on nous pardonne de jeter ici, à l'occasion du plus illustre professeur de tout le moyen âge, un cri d'admiration pour ces savants du XIIIe siècle qui ralliaient à la théologie toutes les sciences comme les Augustin lui avaient rallié, dans le Ve, toutes les philosophies platoniciennes. Nous nous faisons gloire de marcher, de bien loin, sur leurs traces; mais hélas! dans ce malheureux siècle des spécialistes, nous voyons avec effroi que nous nous trouvons seul, et que nos efforts sont vains. Point d'oreilles autour de nous qui nous comprennent! combien de savants sont des théologiens? combien de théologiens sont des savants? LE NOIR.

ALBIGEOIS, nom général donné aux hérétiques qui parurent en France dans les XIIe et XIIIe siècles, et qui furent ainsi nommés, parce qu'ils se multiplièrent non-seulement dans la ville d'Albi, mais encore dans le Bas-Languedoc, dont les habitants sont nommés par les auteurs de ce temps-là *Albigenses*.

Le fond de leur doctrine était le manichéisme, mais différemment modifié par les visions des différents chefs qui l'avaient prêché en France, tels que Pierre de Bruis, Henri son disciple, Arnaud de Bresse, etc. : c'est ce qui fit nommer ces sectaires *pétrobrusiens, henriciens, arnaldistes*, ou *arnaudistes*; mais ils portèrent encore plusieurs autres noms tirés de leurs mœurs, dont nous parlerons ci-après. Nous ne devons donc pas êtres étonnés de ce que les auteurs qui ont exposé leurs erreurs, ne les ont pas rapportées uniformément; jamais aucune secte d'hérétiques ne fut constante dans ses opinions; chaque docteur se croit le maître de les entendre et de les arranger comme il lui plaît. Les *albigeois* étaient un amas confus de sectaires, la plupart très-ignorants et très-peu en état de rendre compte de leur croyance; mais tous se réunissaient à condamner l'usage des sacrements et le culte extérieur de l'Eglise catholique, à vouloir détruire la hiérarchie et changer la discipline établie. C'est à ce titre que les protestants leur ont fait l'honneur de les regarder comme leurs ancêtres.

Alanus, moine de Cîteaux, et Pierre, moine de Vaux-Cernay, qui ont écrit contre eux, leur reprochent : 1° d'admettre deux principes ou deux créateurs, l'un bon, et l'autre méchant; le premier, créateur des choses invisibles et spirituelles; le second, créateur des corps, auteur de l'Ancien Testament et de la loi judaïque, pour lesquels ces hérétiques n'avaient aucun respect : voilà le fond de l'ancien manichéisme; 2° de supposer deux Christ, l'un méchant, qui avait paru sur la terre avec un corps fantastique, qui n'était mort et ressuscité qu'en apparence; l'autre bon, mais qui n'avait pas été vu en ce monde : c'était l'erreur de la plupart des gnostiques; 3° de nier la résurrection future de la chair, d'enseigner que nos âmes sont des démons, qui ont été logés dans nos corps en punition des crimes qu'ils avaient commis; conséquemment ils niaient le purgatoire et l'utilité de la prière pour les morts; ils traitaient même de folie la croyance des catholiques touchant les peines de l'enfer. Ces rêveries sont empruntées de différentes sectes d'hérétiques ; 4° de condamner tous les sacrements de l'Eglise, de rejeter le baptême comme inutile, d'avoir en horreur l'eucharistie, de ne pratiquer ni la confession, ni la pénitence, de croire le mariage défendu, ou du moins de regarder la procréation des enfants comme un crime. C'était encore l'opinion des manichéens. Enfin ces auteurs rapportent que les *albigeois* détestaient les ministres de l'Eglise, ne cessaient de les décrier et de déclamer contre eux ; qu'il n'avaient aucun respect pour la croix, pour les images, pour les reliques; qu'ils les détruisaient et les brûlaient partout où ils étaient les maîtres.

Ils étaient divisés en deux ordres;

savoir, les *parfaits* et les *croyants.* Les premiers menaient une vie austère en apparence, vivaient dans la continence, faisaient profession d'avoir en horreur le jurement et le mensonge. Les seconds vivaient comme le reste des hommes, et plusieurs avaient des mœurs très-déréglées ; ils croyaient être sauvés par la foi et par l'imposition des mains des *parfaits.* C'étaient l'ancienne discipline des manichéens.

Le concile d'Albi, que quelques-uns nomment *concile de Lombez*, tenu l'an 1176, dans lequel les *albigeois* furent condamnés sous le nom de *bonshommes*, et dont les actes sont cités par Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 72, n. 61, leur attribue les mêmes erreurs d'après leur propre confession. Rainerius, dans l'histoire qu'il a donnée de ces mêmes hérétiques sous le nom de *cathares*, expose leur croyance à peu près de même. Bossuet, *Hist des variat.*, l. 9, a cité encore d'autres auteurs qui confirment toutes ces accusations.

A la vérité, la plupart des protestants qui auraient voulu persuader que les *albigeois* soutenaient la même doctrine qu'eux, ont accusé les écrivains catholiques d'avoir attribué à ces sectaires des erreurs qu'ils n'avaient pas, afin de les rendre odieux, et de justifier la rigueur avec laquelle on les a traités. Mosheim, mieux instruit, n'a pas osé faire de même ; il n'a rien dit de leurs dogmes ni de leur conduite, parce qu'il a bien senti qu'il n'était pas possible de justifier ni l'un ni l'autre. *Hist. Ecclés.*, XIIIe siècle, deuxième partie, c. 5. § 2 et suiv.

Le nom de *bonshommes* leur fut donné d'abord, parce qu'ils affectaient un extérieur simple, régulier et paisible, et ils se donnaient eux-mêmes le nom de *cathares*, qui signifie *purs;* mais leur conduite leur en fit bientôt donner d'autres ; on les appela *pifres* et *patarins*, c'est-à-dire, rustres et grossiers; *publicains* ou *poplicains*, parce qu'on supposa que les femmes étaient communes entre eux ; *passagers*, parce qu'ils envoyaient des émissaires et des prédicants de toutes parts pour répandre leur doctrine et faire des prosélytes.

Leur condamnation, prononcée au concile d'Albi, l'an 1176, fut confirmée dans celui de Latran, l'an 1179, et dans d'autres conciles provinciaux; mais la protection que leur accorda Raimond VI, comte de Toulouse, leur fit mépriser les censures de l'Eglise, les rendit plus entreprenants, et empêcha le fruit des prédications de saint Dominique et des autres missionnaires que l'on envoya pour les instruire et les convertir. Les violences qu'ils exercèrent, engagèrent les papes à publier une croisade contre eux, l'an 1210. Ce ne fut qu'après dix-huit ans de guerres et de massacres qu'abandonnés par les comtes de Toulouse leurs protecteurs, affaiblis par les victoires de Simon de Montfort, poursuivis dans les tribunaux ecclésiastiques et livrés au bras séculier, les *albigeois* furent entièrement détruits. Quelques-uns s'échappèrent et se joignirent aux vaudois dans les vallées du Piémont, de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie ; c'est pour cela que quelques auteurs ont quelquefois confondu ces deux sectes, mais elles étaient très-différentes dans l'origine; les vaudois n'ont jamais été manichéens. *Voy.* VAUDOIS.

A la naissance de la prétendue réforme, les uns et les autres cherchèrent à se joindre aux zuingliens, et ils s'unirent enfin aux calvinistes sous le règne de François Ier. Fiers de ce nouvel appui, ils se permirent des violences qui attirèrent sur eux l'exécution sanglante de Cabrière et de Mérindol ; depuis ce moment ils ont disparu, et il n'en reste plus que le nom.

La croisade entreprise contre les *albigeois*, les supplices auxquels on les condamna, l'inquisition que l'on établit contre eux, ont fourni une ample matière de déclamations aux protestants et aux incrédules leurs copistes. Les uns et les autres ont répété cent fois que cette guerre fut une scène continuelle de barbarie; qu'il y avait de la démence à vouloir convertir des hérétiques par le fer et par le feu ; que le vrai motif de cette guerre fut l'ambition du comte de Montfort, qui voulait s'emparer des

états du comte de Toulouse, et de la fausse politique de nos rois, qui ont été bien aises d'en partager les dépouilles.

Nous n'avons aucun dessein de justifier les excès qui ont pu être commis de part ou d'autre par des gens armés, pendant une guerre de dix-huit ans: nous savons assez que dès que l'on a tiré l'épée, l'on se croit tout permis; qu'un trait de cruauté commis par l'un des deux partis devient un motif ou un prétexte de représailles sanglantes. C'est ce que l'on a vu dans nos guerres civiles du XVIe siècle; l'on n'était sûrement pas plus modéré au XIIIe. Nous ne prétendons pas soutenir non plus qu'il est louable ou permis de poursuivre à feu et à sang des hérétiques, dont la doctrine n'intéresse en rien l'ordre et la tranquillité publique, et dont la conduite est paisible d'ailleurs; toute la question est de savoir si les *albigeois* étaient dans ce cas. C'est une discussion dans laquelle nos adversaires n'ont jamais voulu entrer.

1° Enseigner que le mariage ou la procréation des enfants est un crime; que tout le culte extérieur de l'Eglise catholique est un abus, et qu'il faut le détruire; que tous les pasteurs sont des loups ravissants, et qu'il faut les exterminer: est-ce une doctrine qui puisse être suivie et réduite en pratique sans que l'ordre et le repos public en souffrent? Les pasteurs de l'Eglise peuvent-ils se croire obligés en conscience de la tolérer? Le comte de Toulouse, quels que fussent ses motifs, était-il sage, et avait-il raison de la protéger? Nous savons bien qu'à la réserve du premier article les protestants ont été de cet avis; mais nous appellerons toujours au tribunal du bon sens, de leur décision. Il est fort singulier que les catholiques aient dû tolérer des opinions qui ne tendaient à rien moins qu'à les faire apostasier et à les faire blasphémer contre Jésus-Christ, et que les *albigeois* aient été dispensés de tolérer la doctrine catholique, parce qu'elle ne s'accordait pas avec la leur.

2° Quoi qu'en puissent dire les protestants, les *albigeois* avaient commencé par des insultes, des voies de fait et des violences contre les catholiques et contre le clergé, dès qu'ils s'étaient sentis assez forts. L'an 1147, plus de soixante ans avant la croisade, Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, écrivait aux évêques d'Embrun, de « Die et de Gap : On a vu, par un » crime inouï chez les chrétiens, re- » baptiser les peuples, profaner les » églises, renverser les autels, brû- » ler les croix, fouetter les prêtres, » emprisonner les moines, les con- » traindre à prendre des femmes par » les menaces et les tourments: » Parlant ensuite à ces hérétiques, il leur dit : « Après avoir fait un grand » bûcher de croix entassées, vous y » avez mis le feu; vous y avez fait » cuire de la viande, et en avez man- » gé le vendredi-saint, après avoir in- » vité publiquement le peuple à en » manger. » Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 69, n. 24. C'est pour ces belles expéditions que Pierre de Bruis fut brûlé à Saint-Gilles quelque temps après. Nous aurions peine à les croire, si les protestants n'avaient pas renouvelé ces excès au XVIe siècle.

3° L'on ne peut pas douter que tous les libertins et les malfaiteurs de ces temps-là, connus sous le nom de *routiers*, *cotteraux* et *mainades*, ne se soient joints aux *albigeois* dès qu'ils virent que sous prétexte de religion l'on pouvait piller, violer, brûler et saccager impunément. C'est ainsi qu'à la naissance de la réforme, l'on vit tous les ecclésiastiques libertins, tous les moines dyscoles et déréglés, tous les mauvais sujets de l'Europe, embrasser le calvinisme, afin de satisfaire en liberté leurs passions criminelles. Un huguenot, qui avait un ennemi catholique, s'en vengeait à son aise et avec honneur ; les enfants révoltés contre leurs parents les menaçaient d'apostasier; un paysan, qui en voulait à son seigneur ou à son curé, pouvait exercer contre eux toute sa haine: les prédicants sanctifiaient tous les crimes commis par zèle contre le papisme, leur successeurs les excusent encore aujourd'hui.

4° Avant de sévir contre les *albigeois*, l'on avait employé pendant plus de quarante ans les missions, les instructions et toutes les voies

que la charité chrétienne pouvait suggérer. L'on n'en vint aux armes et aux supplices, que quand ces hérétiques intraitables et furieux ne laissèrent plus aucune espérance de conversion. Lorsque saint Bernard alla en Languedoc pour les combattre, l'an 1147, il n'était armé que de la parole de Dieu et de ses vertus. L'an 1179, le concile général de Latran dit anathème contre eux, et il ajouta: « Quant aux Brabançons, Aragon-» nais, Navarrais, Basques, cotte-» reaux et triaverdins, qui ne respec-» tent ni les églises, ni les monastères, » et n'épargnent ni orphelins, ni âge, » ni sexe, mais pillent et désolent » tout comme des païens, nous or-» donnons ..... à tous les fidèles, pour » la rémission de leurs péchés, de s'op-» poser courageusement à ces ravages, » et de défendre les chrétiens contre » ces malheureux. » *Can.* 27. Voilà le motif de la guerre contre les *albigeois* clairement exprimé, et c'est pour cela que le légat Henri marcha contre eux avec une armée, l'an 1181. Ce n'était donc pas pour les convertir que l'on employait contre eux la violence, mais pour réprimer leur ravages.

Les excès auxquels ils s'étaient livrés, sont prouvés, 1° par la confession même que le comte de Toulouse fit publiquement au légat, l'an 1209, pour obtenir son absolution ; 2° par le vingtième canon du concile d'Avignon tenu la même année ; 3° par le témoignage des historiens du temps, témoins oculaires. Que penser des *albigeois*, lorsque l'on voit le comte de Toulouse, leur protecteur, pousser la barbarie jusqu'à faire étrangler son propre frère, parce qu'il s'était réconcilié à l'Eglise catholique? Le comte de Foix était un monstre encore plus cruel. *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 10, l. 29 et 30.

Mosheim a déguisé les faits avec sa prudence ordinaire ; il dit que toutes les sectes hérétiques du XIIIe siècle convenaient unanimement que la religion dominante n'était qu'un composé bizarre d'erreurs et de superstitions, l'empire des papes une usurpation, et leur autorité une tyrannie. Ces sectaires, selon lui, ne se bornèrent pas à répandre ces opinions : ils réfutèrent encore les superstitions et les impostures du temps par des arguments tirés de l'Ecriture sainte; ils déclamèrent contre la puissance, les richesses et les vices du clergé, avec un zèle d'autant plus agréable aux princes et aux magistrats civils, que ceux-ci étaient las des usurpations et de la tyrannie des gens d'église. *Treizième siècle*, 2e part., ch. 5, § 2.

En effet, les tisserands, les manouvriers, les laboureurs de la Provence et du Languedoc, étaient des docteurs fort habiles dans l'Ecriture sainte; au concile d'Albi, l'an 1176, l'évêque de Lodève leur opposa l'Ecriture sainte, et ils furent confondus; les actes en font foi. Leurs seuls arguments étaient les déclamations, les railleries, les insultes, les calomnies, les voies de fait, comme ceux des huguenots. L'on sait d'ailleurs quel usage les manichéens savaient faire de l'Ecriture sainte; nous le voyons dans les disputes que saint Augustin soutint contre eux,

Quand il serait vrai que la religion dominante au XIIIe siècle était un amas d'erreurs et de superstitions, celle des *albigeois* valait encore moins; puisque c'était un chaos de rêveries de deux ou trois sectes différentes. Quand celle-ci aurait été plus pure, il n'appartenait pas à de simples particuliers, sans mission, de l'établir, encore moins d'employer la violence, le meurtre, le brigandage, pour en venir à bout. Parce que les protestants ont fait de même, ce n'est pas une raison d'approuver cette étrange manière de réformer l'Eglise.

Si les princes étaient las de la tyrannie des gens d'église, comment ont-ils pu soutenir à main armée les efforts que faisaient le pape et les évêques pour réprimer les *albigeois ?*

Nous ne prendrons pas la peine de réfuter les motifs odieux pour lesquels on prétend que nos rois, et surtout saint Louis, sont entrés dans la guerre contre le comte de Toulouse et contre les *albigeois*. A la vérité, le traité par lequel ce seigneur fit sa paix avec saint Louis, en 1228, fut très-avantageux à la couronne, puisqu'il y fut stipulé que l'héritière du comte de

Toulouse épouserait un des frères du roi, et, qu'au défaut d'enfants mâles, ce comté reviendrait au roi. Mais lorsque la croisade contre les *albigeois* fut résolue, dix-huit ans auparavant, on ne pouvait pas prévoir cette clause, et il nous paraît que le comte de Toulouse dut se tenir fort honoré de cette alliance. Il se révolta quatorze ans après, trait qui ne lui fait pas honneur; mais la victoire de saint Louis à Taillebourg força ce vassal rebelle de se soumettre; dès lors les *albigeois*, privés de toute protection, furent aisément détruits.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 24, a fait tous ses efforts pour réfuter l'histoire des *albligeois* tracée par Bossuet ; voici ce qui résulte de toutes ses recherches.

1° Avant que les manichéens répandus dans la Lombardie au XIIe siècle eussent pénétré en France, il y avait déjà dans nos provinces méridionales des sectateurs de Pierre et de Henri de Bruis, qui y dogmatisaient et y tenaient des assemblées. Quoiqu'ils n'eussent point les mêmes opinions que les manichéens, ils ne laissèrent pas, lorsque ceux-ci arrivèrent, de se joindre à eux et de faire cause commune avec eux, de même qu'au XIIIe siècle ils s'associèrent encore aux vaudois. Telle a toujours été la politique des sectaires, afin de faire nombre et de tenir tête aux catholiques. Par la même raison les vaudois se sont ensuite joints aux calvinistes, quoiqu'ils n'eussent pas la même croyance.

2° De là même il résulte qu'au XIIIe siècle les *albigeois* étaient un ramas de manichéens, d'ariens, de pétrobrusiens, de henriciens et de vaudois, très-peu d'accord sur le dogme, mais réunis par intérêt et par la haine contre l'Eglise romaine et son clergé; que la plupart très-ignorants ne savaient pas trop ce qu'ils croyaient ou ne croyaient pas. De là vient la variété des récits que les historiens du temps ont faits de la doctrine de ces sectaires.

3° Dans les interrogatoires que l'on fit subir à leurs chefs, et dans les conciles où ils furent condamnés, il ne fut pas aisé de découvrir et de distinguer leurs différentes opinions, soit parce que ces prédicants n'avaient aucune doctrine fixe, soit parce qu'ils cachaient avec soin celle de leurs erreurs qui pouvaient inspirer le plus d'horreur aux catholiques.

4° Par là même on voit le ridicule de Basnage et des protestants, qui veulent faire passer les *albigeois* pour leurs ancêtres; aucun de ces hérétiques n'aurait voulu signer une profession de foi luthérienne ou calviniste, et aucun protestant sincère ne voudrait adopter toutes les rêveries des différentes sectes d'*albigeois*.

5° Basnage a eu grand soin de dissimuler les véritables raisons pour lesquelles on fut obligé de sévir contre ces mécréants, savoir : leurs violences, leurs voies de faits, leur fureur contre le culte extérieur de l'Eglise catholique et contre le clergé. Il veut persuader qu'on les punissait uniquement pour leurs erreurs, ce qui est faux. Si quelquefois on a condamné au supplice des novateurs, avant qu'ils eussent eu le temps de se former un parti redoutable, c'est que leur doctrine et leurs principes tendaient directement à la sédition et à troubler la tranquilité publique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. BERGIER.

ALBINISME. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) L'*albinisme* est une anomalie qui se rencontre assez fréquemment dans le règne animal et dans le règne végétal. Dans ces deux règnes, on ne peut guère affirmer d'aucune espèce que tous les individus qui lui appartiendront puissent y échapper. Cette anomalie consiste dans la couleur blanche de l'enveloppe extérieure contrairement à la couleur naturelle de l'espèce. Une fleur rouge, jaune, bleue, etc., de sa nature, peut produire par exception des individus blancs ; un arbre dont l'écorce et les feuilles sont colorées peut produire exceptionnellement des types parfaitement blancs ; tout le monde sait qu'il se voit parfois des merles blancs, des moineaux blancs, des souris blanches, des poissons blancs qui devraient être rouges ou de toute autre nuance, etc. Dans les races humaines, les albinos ne sont pas rares ; la race nègre en four-

nit comme les autres races ; il suffit, pour la production de cette anomalie, qu'il ne se forme pas, sous l'épiderme qui est transparent, une couche noire appelée le *pigmentum*, ou plutôt qu'il s'y forme une sorte de *pigmentum* blanc. On a dit que la race blanche n'avait pas de *pigmentum* ; il est vrai qu'elle en a fort peu, et que ce qui colore la peau, c'est la chair qui se trouve immédiatement par-dessous et dont le derme peut être considéré comme la première couche, mais il y en a cependant un léger commencement qui peut quelquefois se développer ; c'est ainsi que M. Geoffroy St. Hilaire a trouvé du *pigmentum* chez des individus de race caucasique qui étaient devenus noirs après un long séjour dans les pays chauds.

D'un autre côté l'*albinisme* d'un individu peut quelquefois déterminer une série de générations qui seront toutes albines comme leur père. Cela se voit souvent dans certaines espèces ; un couple de souris blanches engendrent des souris blanches comme elles, et peut devenir le point de départ d'une variété blanche qui se reproduira indéfiniment.

Nous citons ces faits pour en faire remarquer l'importance à l'appui de la formation de la variété nègre dans l'espèce humaine. De même rien n'empêche qu'il se forme une race d'albinos, par suite d'un père et d'une mère qui le seraient, rien n'empêche, par la même raison, qu'un père et une mère nègres, par anomalie et par l'influence du climat, aient servi de souche à une descendance nègre, si les autres circonstances ont été favorables. C'est une sélection naturelle dans le genre de celles du darwinisme, et si l'on ne peut concevoir que les espèces vraiment différenciées entre elles engendrent d'autres espèces vraiment espèces distinctes, on conçoit que, dans la même espèce, se réalisent de simples variétés de cette nature, qui s'éteignent ensuite d'elles-mêmes avec le temps, lorsque les conditions de leur conservation cessent d'exister.

La différence de couleur n'est donc pas une objection sérieuse contre l'unité de l'espèce, ainsi que le démontre M. Flourens dans un livre qu'il a fait exprès pour le mettre en évidence.

Le Noir.

ALBO (Rabbi Joseph), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce rabbin célèbre était de Soria, en Espagne. Il prit une grande part au congrès judaïco-chrétien qui se tint à Tortose en 1413, sur invitation de l'antipape Pierre de Lune (Benoît XIII). Ce fut le juif converti Jérôme *a santa fide* qui soutint la discussion au sens chrétien pour le Messie venu dans le Christ, et contre le Talmud qui attend encore ce Messie. Albo et Ferer soutinrent la thèse du Talmud ; mais ils furent vaincus, car tous les rabbins présents se firent chrétiens. Albo avait composé pour ce congrès un ouvrage intitulé *Sepher Ikkarim* ou livre des dogmes fondamentaux, dans lequel il réduisait tout le judaïsme à trois points : 1° l'unité de Dieu ; 2° l'origine divine de la loi mosaïque ; 3° les récompenses ou les peines dans la vie future. La foi en la venue du Messie, avec tout le reste, était subordonnée à l'un ou à l'autre de ces points. Son livre, tout apologétique qu'il fût du judaïsme, n'eut pas grand écho parmi les Juifs a cause du vague philosophique qui y règne et surtout de l'absence d'expression formelle de l'attente du Messie. Aujourd'hui, ils disent que le symbole d'Albo est essentiellement conforme à celui de Maïmonides, mais ce dernier est toujours le même symbole formellement adopté par tous les orthodoxes.

Le Noir

ALCORAN. *Voy.* Mahométisme.

ALCUIN, diacre de l'Eglise d'Yorck, fut appelé en France par Charlemagne, et eut l'avantage de donner des leçons à cet empereur, et de contribuer au rétablissement des lettres ; il mourut dans son abbaye de Saint-Martin de Tours, en 804. Il a fait plusieurs ouvrages théologiques qui se sentent de la rudesse du VIII[e] siècle : mais la doctrine en est pure. L'auteur doit être rangé parmi les écrivains ecclésiastiques et les témoins de la tradition. L'on attend la nouvelle édition

de ses œuvres, promise par un savant bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes; elle sera plus exacte et plus complète que celle d'André Duchesne, en 3 volumes in-fol.

Basnage a voulu persuader qu'*Alcuin* n'était pas du sentiment catholique touchant l'Eucharistie; le contraire est prouvé dans la *Perpétuité de la foi*, tom. I, l. 8, c. 4. BERGIER.

ALDES (édition de la bible des) *théol. Hist. bibliog.*) — V. BIBLES

ALEMANS (conversion au christianisme des.) (*Théol. hist. Eglis.*) — V. ALLEMAGNE.

ALEXANDRE, (*Théol. hist. Pap.*) — Huit papes ont porté le nom d'Alexandre.

ALEXANDRE I monta, dit-on, sur le siége pontifical en 109, et mourut martyr en 119. L'histoire n'a rien de certain sur ce pape.

ALEXANDRE II, d'abord simple prêtre dans Milan, sa ville natale, vers le milieu du onzième siècle, attaqua avec hardiesse, dans ses prédications, les vices du clergé, notamment la simonie et le concubinage. Guidot, archevêque de Milan, voulant éloigner ce prêtre ardent et incommode, le fit nommer évêque de Lucques. Le nouveau prélat continua l'œuvre du prêtre, que secondèrent les patarins, contre le mauvais clergé. Une sincère communauté de sentiments et d'efforts lia Anselme avec Hildebrand et S. Pierre Damiens, et lorsque Nicolas II mourut, Hildebrand, déjà très-puissant, parvint à faire élever au trône pontifical Anselme, qui prit le nom d'Alexandre II (1061). En vain lui opposa-t-on l'antipape Codolaus, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II; Alexandre fut bientôt généralement reconnu, notamment en Allemagne, par le concile de 1062. Il continua à faire la guerre aux mœurs corrompues du clergé, se servit d'Hildebrand et de Damiens en qualité de conseillers et de légats; s'éleva avec sévérité contre les mœurs dissolues du jeune Henri IV, roi d'Allemagne; s'opposa à ce que Henri répudiât Berthe, sa femme légitime; excommunia les mauvais conseillers de ce prince; l'appela lui-même à Rome, et mourut en 1073, avant que Henri se fût décidé à se rendre à son invitation. Il eut pour successeur le célèbre Hildebrand.

ALEXANDRE III, d'abord cardinal Roland, fut élu en 1159, et devint célèbre par sa lutte contre l'empereur Frédéric Barberousse dont il sortit vainqueur; Frédéric lui opposa en vain trois antipapes, et s'humilia enfin devant lui en concluant la paix de Venise, 1177. Alexandre triompha également d'Henri II, roi d'Angleterre, qui ne put obtenir de lui l'absolution du meurtre de l'archevêque primat Thomas Becket qu'après avoir reconnu la liberté de l'Église. Il mourut en 1181.

ALEXANDRE IV, élu en 1254, de la même famille qu'Innocent III, et doué comme lui de hautes facultés, fut harcelé et persécuté par les princes et subit de leur part des violences sans cesse renouvelées. La lutte malheureuse qu'il soutint contre le bâtard des Hohenstaufen, Manfred, prince de Tarente, qui s'était illégalement emparé de la Sicile, se prolongea à travers tout son pontificat et amena à diverses reprises la dévastation et le pillage des États de l'Église. En Sicile, la domination de Manfred avait annulé l'autorité du Pape, et personne ne s'y inquiétait plus de ses excommunications. Il en fut de même en Italie, sans excepter Rome, pendant la lutte des Guelfes et des Gibelins. Alexandre fut contraint de fuir à Viterbe, et ne put sauver sa patrie, Anagni, des dévastations des Romains rebelles que par les plus humbles supplications. En Allemagne à la mort de Frédéric II (1250), ni Guillaume de Hollande, ni Richard de Cornwallis, ni Alphonse de Castille ne parvenaient à occuper le trône qu'ils se disputaient avec acharnement, alors eut lieu le malheureux interrègne. Les efforts du Pape pour extirper du clergé le concubinage furent sans résultat. Alexandre mourut en 1261.

ALEXANDRE V, (Pierre Philargi) naquit dans l'île de Candie, de parents forts pauvres qu'il ne connut jamais. « Obligé de mendier, a dit M. Héfélé, il fut accueilli par un Franciscain ita-

lien, qui lui apprit le latin et le fit recevoir dans le couvent des Franciscains ou Minimes de Candie, dont il embrassa plus tard la règle. Son bienfaiteur, ayant remarqué ses heureuses dispositions, le conduisit en Italie, où il apprit les arts libéraux et d'où plus tard il se rendit à Oxford. Il y étudia pendant plusieurs années avec succès, ainsi qu'à l'Université de Paris, où il devint un professeur de philosophie et de théologie considéré. Platina dit (1) qu'il composa des écrits pleins de sagacité sur les Sentences du Lombard et qu'il acquit une grande renommée comme prédicateur. Aussi Jean Galéas Visconti, duc de Milan, l'appela auprès de lui, profita de ses conseils et en reçut de nombreux services, principalement lorsqu'il l'envoya en mission auprès de l'empereur Venceslas. Bientôt après Pierre Philargi fut, par l'entremise du duc de Milan, nommé évêque de Vicence, puis de Novarre; en 1402, archevêque de Milan, et cardinal, par Innocent VII; enfin, au concile de Pise, le 26 juin 1409 il fut unanimement élu Pape. C'était un homme de cœur, modéré et bienfaisant, qui put dire avec vérité de lui-même : « J'ai été un évêque riche, un cardinal pauvre, et je suis un Pape mendiant. » L'insuccès du concile de Pise, qu'il présida, ne peut lui être attribué; car il fut obligé d'en quitter la direction lorsqu'un nombre assez considérable de princes lui refusèrent l'obédience, et continuèrent à rester attachés aux deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, déposés par le concile. Parmi ces princes se signalait surtout Ladislas, roi de Naples, ennemi acharné d'Alexandre, qui tomba les armes à la main sur les États de l'Église. Ce fut le belliqueux cardinal Balthazar Cossa, légat de Bologne, qui sauva le Pape, mais aux dépens du Pape lui-même, sur lequel il conserva une grande influence et qu'il garda prisonnier dans Bologne. Alexandre y mourut le 3 mai 1410, empoisonné, dit-on, par le cardinal, après un règne de moins d'une année. Cossa, trop fameux dans l'histoire, lui succéda, sous le nom de Jean XXIII. »

(1) *De Vitis Pontif. in vita Alex. V*

ALEXANDRE VI (Roderic Borgia) descendait d'une famille distinguée d'Espagne. M. Héfélé fait, comme il suit, dans le dict. encycl. de théol. cath. allem. la biographie de ce pape tristement célèbre. « Lorsque son oncle maternel, Calixte III, devint Pape, il se rendit à Rome, devint archevêque de Valence en Espagne, et cardinal, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-cinq ans. Il vivait secrètement dans des rapports adultérins avec une grande dame romaine, nommée Vanozza, qui lui donna quatre fils et une fille. Borgia feignait une grande dévotion extérieure, et, comme il avait en même temps infiniment de prudence et d'habileté à manier les affaires, il parvint à se faire élire Pape, en 1492, après avoir gagné à prix d'argent un certain nombre de cardinaux. Les Italiens se réjouirent de cette élection ; mais le sage roi Ferdinand le Catholique fut plus clairvoyant et prédit les malheurs qui devaient en sortir. Dans le fait, nul homme ne souilla plus qu'Alexandre VI le siége pontifical. On a sans doute exagéré ses fautes et ses désordres, et on lui a faussement attribué beaucoup de choses, comme un commerce incestueux avec sa propre fille Lucrèce, ce dont il a été clairement justifié par Roscoé dans son *Histoire de Léon X*. Mais ce qui est avéré n'est encore que trop triste et doit faire maudire à jamais la mémoire d'Alexandre. Il suffirait de rappeler, par exemple, les conversations frivoles et obscènes qui étaient alors habituelles à la cour du Pape. Il abusa surtout de sa puissance spirituelle pour procurer des principautés à ses bâtards, et ne se fit pas scrupule de prendre des portions des États de l'Église pour les leur donner. C'est ainsi que, sans oublier ses autres enfants, il procura à son fils aîné d'abord le titre de duc de Candie, avec de grands domaines dans le royaume de Naples ; qu'il lui livra plus tard, en le détachant des États de l'Église, le duché de Bénévent, pendant qu'il élevait au cardinalat le second de ses fils, le fameux César Borgia. L'aîné ayant été assassiné (2), probablement

(1) Pendant que le pape faisait rechercher dans

par quelque mari outragé, et non, comme quelques-uns l'ont soutenu (1), par son propre frère César, celui-ci hérita de son duché, déposa le cardinalat, fut nommé par le roi de France Louis XII duc de Valentinois, par le Pape, duc de Romagne, et se maria avec une princesse de France. César exerçait une puissante influence sur son père ; ni l'un ni l'autre ne reculait devant la violence, la cruauté, la perfidie, l'empoisonnement, quand il s'agissait d'augmenter leur puissance.

« Si la politique de l'époque était en général déloyale et perfide, le Pape et son fils méritèrent la palme à cet égard, et il n'est pas étonnant que Machiavel ait déclaré César un des plus grands hommes d'État qui aient jamais existé. Même ce que le Pape Alexandre pouvait faire de juste et de régulier, il le souillait par de sanglantes violences. Il rétablit par exemple, avec raison, l'autorité et la considération pontificales dans ses États et humilia l'orgueil des familles aristocratiques ; mais, pour arriver à ce résultat, il dépassa toutes les bornes et ne recula devant aucune perfidie, devant aucun crime. Lorsqu'il trouvait les grands de Rome ou d'Italie barrant son passage, ou qu'il avait besoin de leur argent, il les faisait périr. Du reste, on a mis sur son compte bien des choses qui reviennent de droit à César, véritable tyran de son père. Alexandre, malgré tous ses crimes, se montrait d'une grande douceur à l'égard du peuple, et régna longtemps sans être haï comme il le méritait. Tout son pontificat fut rempli d'intrigues politiques, de projets d'alliances, de guerres, et au premier plan furent toujours les négociations les plus adroites pour unir ses enfants aux plus illustres maisons princières de l'Europe. Enfin une mort subite mit un terme, le 18 août 1503, à cette vie déréglée, à ce règne purement politique. On a cru longtemps qu'il était mort pour avoir pris, par la négligence ou l'infidélité d'un de ses domestiques, un poison que lui et son fils avaient préparé pour un cardinal. Ranke (2) a renouvelé dernièrement cette assertion ; mais Roscoé l'a combattue et a démontré, en se fondant sur d'anciens documents, qu'Alexandre était mort d'un accès de fièvre pernicieuse. C'est pendant son règne que le célèbre Jérôme Savonarole prononça ses sermons contre la corruption de l'Église et les vices du pape. »

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi) fut élu Pape le 8 avril 1655, à la mort d'Innocent X, par un conclave très-désuni. « Il fit preuve d'abord d'un grand savoir et d'une sévérité de mœurs extrême, plaça un cercueil à côté de son lit pour penser toujours à la mort, repoussa le luxe, résista au népotisme et défendit à tous ses parents de venir à Rome. Mais vers la fin de sa vie il devint magnifique, et il fut atteint de népotisme autant qu'aucun de ses prédécesseurs. C'est sous son règne que la reine Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, qui s'était déjà convertie secrètement sous le Pape précédent, rentra solennellement dans l'Église. Alexandre envoya à sa rencontre, jusqu'à Insbruck, son bibliothécaire, le célèbre Luc Holstenius, qui était aussi un converti, et ce fut à Insbruck qu'après des instructions nouvelles elle abjura publiquement dans la principale église de la ville. Elle se rendit de là, comme en triomphe, à Rome, et y fut fêtée pendant trois mois. — Alexandre eut à subir de tristes contradictions de la part de la France. Non-seulement la guerre du jansénisme continuait, mais le jeune roi Louis XIV, excité contre le Pape par le cardinal Mazarin, chercha à le blesser, en envoyant comme ambassadeur à Rome l'homme le plus brutal de France, le duc de Créqui. Les gens du duc ayant, à la suite d'une dispute, attaqué la garde corse du Pape, qui se mit à tirer sur eux, Louis XIV contraignit le souverain Pontife à une humiliante satisfaction, en le menaçant de la guerre

le Tibre le cadavre de ce fils, le peuple disait en se moquant : « Voyez ce second Pierre, ce pêcheur d'hommes ! »

(1) *Voy.* Roscoé, *loc. cit.*, cap. 5.

(2) Ranke, *Princes et Peuples*, t. II, p. 1 sq.

et en s'emparant du comtat d'Avignon. Les parents du Pape furent contraints de présenter à Louis XIV et au duc de Créqui des excuses, et une colonne fut élévée portant cette inscription : « Les Corses sont à jamais incapables de servir le siége apostolique. » Louis XIV consentit plus tard à ce que cette colonne fût démolie, mais il n'y eut plus de garde corse. » Alexandre mourut le 22 mai 1667.

ALEXANDRE VIII, de la famille des Ottoboni, de Venise, succéda à Innocent XI. C'est lui qui fit l'acquisition de la fameuse bibliothèque de Christine de Suède, et qui l'incorpora à la bibliothèque vaticane sous le nom de *bibliotheca ottoboniana ;* cette acquisition constitua un enrichissement de 19,000 manuscrits. « Un jour avant sa mort, dit M. Héfélé, il rejeta par une bulle expresse, les quatre articles des libertés gallicanes. Du reste, ajoute le même biographe, les erreurs de quelques jésuites n'avaient pas plus trouvé grâce à ses yeux que celles des jansénistes ; il censura les unes et les autres. » Alexandre mourut à l'âge de 81 ans, en 1691. LE NOIR.

ALEXANDRE LE GRAND. (*Théol. hist. exég.*) — Alexandre le grand est qualifié, au I liv. des Machabées, c. VI, v. 2, de *premier* roi des Grecs. Cette dénomination paraissait peu ou point exacte, puisque Alexandre succéda à son père Philippe roi de Macédoine. Mais on ne pensait pas que le titre de *roi des Grecs* n'était pas plus équivalent à celui de *roi de Macédoine,* que le titre *d'empereur d'Allemagne* n'est équivalent à celui de *roi de Prusse.* Or des médailles sont venues confirmer l'explication en nous apprenant qu'Alexandre fut, en effet, le premier qui prit le titre de *Roi des Grecs.* LE NOIR.

ALEXANDRE (Noel ou Natalis) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) V. NOEL ALEXANDRE.

ALEXANDRE de HALES ou ALES. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Alexandre de Hales fut un des grands scolastiques du XIII[e] siècle. Il était Anglais et tenait son surnom du couvent où il avait été élevé (comté de Glocester) Il vint, selon l'habitude des étudiants de l'époque, à Paris, où il devint professeur de philosophie et de théologie à l'université, puis entra, en 1222, dans l'ordre de S. François, pressé par les supplications d'un pieux franciscain qui l'avait prié de donner l'autorité de son talent à l'ordre naissant. S. Bonaventure fut le plus célèbre de ses disciples.

« Avec Alexandre de Hales, dit M. Héfélé, commence une nouvelle époque dans la science du moyen âge. Peu avant son apparition, les ouvrages d'Aristote et des Aristotéliciens arabes, notamment d'Avicenne, s'étaient répandus en Occident et y avaient éveillé un intérêt extraordinaire. Il y eut d'abord certains savants qui en firent mauvais usage, et qui se servirent de la nouvelle sagesse contre l'ancienne doctrine de l'Église, notamment David de Dinant et d'autres.

Alexandre de Hales fut le premier qui, à l'encontre de ces docteurs hétérodoxes, se servit d'Aristote et d'Avicenne dans l'intérêt de la théologie orthodoxe, et non-seulement remit en honneur la philosophie aristotélicienne, qui avait été défendue déjà par un concile de Paris (1210), mais prépara sa future prédominance. La *méthode* qu'il employa devint bientôt la règle des écoles ; elle consistait à présenter toujours sous *forme syllogistique* les motifs *pour* et *contre*, et à faire suivre, comme conséquence de sa discussion dialectique, sa solution, *solutio*. On voit combien il s'était solidement attaché au terrain de S. Anselme, par la belle explication qu'il donne de la science et de la foi : « Si nous comparons, dit-il, la manière dont se comportent, dans la théologie, la foi et la science l'une à l'égard de l'autre, avec la manière dont ce rapport naît et subsiste dans d'autres sciences, nous remarquerons que l'ordre est tout à fait inverse. Dans les autres sciences la certitude naît du travail de la raison ou de la pensée, et la connaissance précède la certitude ; il en est autrement dans la sphère religieuse : ce n'est qu'après nous être

approprié la vérité religieuse par la foi que nous pouvons en acquérir la connaissance raisonnable. Les choses de Dieu ne sont comprises que par ceux qui ont le cœur pur, et nous ne participons à cette pureté que par l'observation des commandements divins. La foi, par laquelle nous arrivons à la certitude, est la lumière de l'âme, et plus on jouit de cette lumière, plus l'œil de l'esprit se fortifie et permet de confirmer, par les motifs mêmes de la raison, ce qui a d'abord été admis par la foi. »

Alexandre de Hales se conquit une grande autorité; on l'appelle le docteur irréfragable et le roi des théologiens. Le plus célèbre de ses ouvrages est son commentaire des quatre livres du Maître des sentences, fait sur la demande du pape Innocent IV, et nommé souvent aussi *Summa theologiæ*. Il mourut avant de l'avoir terminé, (1245), et ce furent ses disciples qui le publièrent après l'avoir complété. Cette somme théologique ne régna pas longtemps dans les écoles, elle fut bientôt éclipsée par celle de S. Thomas d'Aquin, et par les commentaires de S. Bonaventure et de Duns Scot.

« Outre la *Somme*, dit M. Héfélé, Alexandre écrivit des ouvrages d'exégèse, *Postillæ in universa Biblia*. Dupin (1) doute que les Commentaires sur les Psaumes, imprimés sous son nom, Venise, 1496, et sur l'Apocalypse, Paris, 1642, soient réellement de lui; il attribue les premiers à Hugues de S. Caro. Mais le *Commentarius in Aristotelis libros III de Anima*, Oxon., 1481, est bien d'Alexandre de Hales, tandis que le *Commentarius in Metaphysicam Aristotelis*, qu'on lui a également attribué, appartient au docteur de Barcelone Alexandre d'Alexandrie. La *Summa de Virtutibus*, Paris, 1509, et la *Destructio vitiorum*, Nuremberg, 1496, ainsi que le *Commentarius in IV libros Sententiarum*, ne sont pas d'Alexandre de Hales. Quelques-uns de ses ouvrages ont été perdus; d'autres, non encore imprimés, doivent être dans les bibliothèques de Milan et d'Oxford. Cf. Dupin, l. c. p. 72. » LE NOIR.

(1) *Nouvelle Bibl.*, t. X, p. 72.

ALEXANDRIE. Nous n'avons à parler que de l'Eglise fondée dans cette ville célèbre. Selon tous les monuments anciens de l'histoire ecclésiastique, c'est saint Marc, disciple de saint Pierre, qui a prêché l'Evangile dans *Alexandrie*, et y a fondé une Eglise. M. de Valois pense que ce fut la neuvième année de l'empereur Claude, environ dix-sept ans après la mort de Jésus-Christ : d'autres placent cet événement dix ans plus tard.

Quoi qu'il en soit, l'on ne pouvait ignorer dans *Alexandrie*, ville remplie de Juifs, ce qui s'était passé en Judée dix-sept ans auparavant : il y avait un commerce habituel entre *Alexandrie* et Jérusalem, et une synagogue dans cette dernière pour les Alexandrins. *Act.*, c. 6, ỳ 9. Si saint Marc avait raconté des faits imaginaires dans l'Evangile qu'il écrivit pour l'instruction des nouveaux fidèles, il leur aurait été très-aisé d'en constater la fausseté. Apollo, disciple de saint Paul, était d'*Alexandrie*. *Act.*, c. 18, ỳ 24. Les troubles qui causèrent la ruine de Jérusalem ne se firent point sentir en Egypte; l'Eglise naissante put y jouir d'une longue tranquillité. Saint Marc eut une suite non interrompue de successeurs dont Eusèbe a donné la liste; la tradition apostolique a dû se conserver lontemps sans altération dans cette Eglise patriarcale. On sait qu'*Alexandrie* était une des villes où les sciences étaient le plus cultivées; il y avait une école de philosophie. Panthænus, Clément d'*Alexandrie*, Origène, y furent instruits et y donnèrent ensuite des leçons. Ce n'est donc pas dans les ténèbres, ni sous le voile de l'ignorance que le christianisme s'est établi dans *Alexandrie*. Ceux qui ont cru en Jésus-Christ, ne l'ont pas fait sans s'être informés de la vérité des faits publiés par les apôtres. Il n'est pas douteux que cette Eglise n'ait eu une liturgie qui lui était propre, et il est très-probable que c'est celle qui a paru dans la suite sous le nom de saint Marc. Nous en parlerons au mot LITURGIE.

Il n'est aucune des anciennes Eglises qui ait été aussi agitée que celle d'*Alexandrie* ; cette ville, grande, riche et très-peuplée, était partagée en

trois religions, le paganisme, le judaïsme et le christianisme, et ses habitants étaient naturellement séditieux et violents. Pour cette raison, les empereurs furent obligés d'accorder beaucoup d'autorité à l'évêque; sa juridiction s'étendit bientôt sur toute l'Egypte. La célébrité de l'école d'*Alexandrie* contribua encore à lui donner beaucoup de considération parmi les autres évêques; mais plus cette place était importante, plus elle était exposée à de fréquents orages. Dès le commencement du IIIe siècle, l'ordination d'Origène, qui parut irrégulière à deux évêques d'*Alexandrie*, leur fournit un sujet de troubler le repos de ce grand homme; d'autres le protégèrent, en particulier Denys, qui occupa le siége vers l'an 250 : mais celui-ci à son tour fut accusé d'avoir préparé les voies à l'erreur d' Arius. L'an 306, le schisme de Mélèce divisa cette Eglise, et l'an 320 Arius commença d'y publier son hérésie. On sait combien elle causa de désordres dans toute l'Eglise, et à quelles persécutions saint Anastase fut exposé, parce qu'il soutenait avec zèle la divinité de Jésus-Christ. Théophile, un de ses successeurs en 385, fut ennemi de saint Jean Chrysostome, et augmenta les brouilleries qui régnaient déjà entre les évêques d'*Alexandrie* et ceux de Constantinople. L'épiscopat de saint Cyrille, neveu et successeur de Théophile, fut très-orageux; Nestorius, qu'il condamna dans le concile d'Ephèse en 431, et contre lequel il écrivit, eut beaucoup de partisans qui accusèrent saint Cyrille d'eutychianisme. Dioscore, qui lui succéda, embrassa ouvertement le parti d'Eutychès; il résista aux décisions du concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, et entraîna toute l'Egypte dans son schisme. Lorsqu'on voulut mettre sur ce siége des évêques catholiques, les Alexandrins en massacrèrent un et en chassèrent un autre. Pendant près d'un siècle, les empereurs employèrent vainement toute leur autorité pour rétablir la paix; leurs efforts n'aboutirent qu'à aigrir les Egyptiens contre le gouvernement. L'an 630, le patriarche Cyrus fut le premier auteur du monothélisme, et quatre ans après, les mahométans conquirent et ravagèrent l'Egypte.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, liv. 2, s'est beaucoup étendu sur ce tableau ; son dessein était de prouver que les évêques d'*Alexandrie* n'ont jamais reconnu la juridiction du pontife romain, et ne lui ont jamais été soumis. Ce n'est pas ici le lieu de discuter tous les faits dont il veut tirer avantage ; mais quand l'indépendance de ces évêques serait encore mieux prouvée, qu'en résulterait-il? Les tristes effets qu'elle a produits suffiraient pour démontrer contre les protestants la nécessité d'un centre d'unité dans la foi, et d'un chef dans l'épiscopat; puisque, faute d'en reconnaître un, les patriarches d'*Alexandrie* ont vu leur Eglise sans cesse agitée par des schismes et par des hérésies, jusqu'à ce qu'enfin le christianisme y ait été presque entièrement aboli; il n'y en a plus qu'un faible reste parmi les cophtes, et encore y est-il très-défiguré par l'ignorance et par l'erreur (1). *V.* Cophtes, Egypte.

L'abbé Renaudot a donné une histoire des patriarches d'*Alexandrie*, depuis la fondation de cette Eglise jusqu'au XIIIe siècle. Bergier.

ALEXANDRIE (Conciles d'). (*Théol. hist. conc.*) — Les deux premiers Conciles d'Alexandrie furent tenus en 230 et 231 contre Origène, sur convocation de l'évêque Démétrius. Un troisième eut lieu en 235 contre Ammonius. Un quatrième en 306, contre l'évêque Méletius, de Sycopolis; qui fut déposé. Un cinquième, en 321, composé de cent évêques, contre Arius. Un sixième, en 324, encore contre Arius; Osius de Cordoue le présidait. Un septième et un huitième, en 328 et en 330, peu impor-

(1) La conclusion de Bergier est excellente ; qu'il y ait eu, de tout temps, des autorités secondaires ecclésiastiques, patriarches ou autres, qui aient fait schisme avec l'Église de Rome, c'est ce que personne ne conteste ; mais que de pareilles scissions aient pu se concilier avec l'orthodoxie et n'aient pas été de grands désordres relativement à ce qui devait être, c'est ce qu'un bon catholique ne saurait accorder, et c'est aussi le seul point important de la discussion: avant comme après le concile du Vatican, la question de l'unité de l'Église a toujours été la même. Le Noir.

tants et non avérés. Un neuvième, composé de 340 membres, en faveur d'Athanase chassé par les eusébiens. Un dixième, en 362, et un onzième, en 363, dans lesquels on facilita autant que possible la rentrée des Ariens; Athanase présidait. Un douzième, en 399, sous la présidence de Théophile, où l'origénisme fut condamné. Un treizième, le seul du ve siècle qui soit important, en 450, contre le Nestorianisme; ce fut dans ce concile que Cyrille présenta ses douze propositions connues sous le nom *d'Anathèmes de Cyrille*, et que Nestorius les attaqua sous prétexte d'Apollinarisme. Enfin, un quatorzième, en 633, convoqué par le patriarche Cyrus qui y formula une profession de foi en neuf articles sur la Trinité et l'Incarnation, en vue de réconcilier les monophysites théodosiens. C'est le 7e art. qui concerne surtout le Monothélisme.

LE NOIR.

ALEXANDRIE (Église d') (*Théol. hist. Églis.)* — v. ALEXANDRIE.

ALEXANDRIE (école chrétienne d') (*Théol. hist. écol.*) Cette école prit naissance, lors de l'invasion du christianisme, dans les entrailles mêmes de l'ancienne école philosophique et scientifique du même nom. Alexandrie était devenue, depuis les fondations des bibliothèques et des musées dans cette ville par les Ptolémées, et leurs dotations des professeurs, le rendez-vous général des savants et de la jeunesse lettrée du monde entier; elle avait remplacé Athènes et ses académies. Mais toute cette société lettrée fut d'abord ennemie du Christianisme; la nouvelle société religieuse était l'objet de ses railleries quotidiennes; et ce fut pour lutter contre cette opposition de la science et de la civilisation païennes, que quelques maîtres devenus chrétiens sentirent le besoin de constituer, dans la métropole des lettres et dans quelques autres villes telles que Rome et Césarée, un enseignement religieux non plus seulement catéchétique et élémentaire, mais véritablement scientifique; puis, cet enseignement se développant, il finit par faire entrer toutes les sciences philosophiques dans son domaine. C'est ainsi que se forma l'école chrétienne d'Alexandrie. Les Alexandrins de cette école nouvelle « enseignèrent, dit M. Fritz, parallèlement à la théologie chrétienne, la philosophie platonicienne et aristotélicienne, et, en outre, la rhétorique, la grammaire, la géométrie, l'astronomie et le reste. Cet enseignement préparait les esprits à la foi chrétienne et gagnait souvent des païens instruits et de bonne volonté; car tout cet appareil de philosophie n'avait pour but que de donner la conscience scientifique des vérités de la foi; le Christ et son évangile étaient le terme de ce haut enseignement. Le premier maître de l'école catéchétique d'Alexandrie fut, d'après Philippe Sidétès, Athénagore, auquel succédèrent, par ordre, Pantène, Clément, Origène, Héraclée, Denys, Piérius, Théognoste, Sérapion, Pierre martyr, Didyme l'aveugle et Rhodon. »

LE NOIR.

ALEXANDRINE (version) de la Bible (*Théol. hist. bibliog.)* V. SEPTANTE.

ALEXIENS. (*Théol. hist. confr.*) Pendant la peste noire qui désola une partie de l'Europe dans les commencements du XIVe siècle, des congrégations pieuses se formèrent pour soigner les malades. Les frères furent appelés *cellites*, de *cella*, *tombe*, parce qu'ils enterraient aussi les morts. Mais comme ils avaient adopté pour patron S. Alexis, qui s'était rendu célèbre au ve siècle par sa bienfaisance, ils furent aussi nommés *alexiens*. Il n'existe plus de cette société que de petits restes à Aix-la-Chapelle, à Cologne et à Düren. On les avait aussi nommés *Lollhards*, de *Lollen*, *psalmodier des chants de mort*. Il s'était formé aussi, à la même époque, des sociétés de sœurs pour le même but, qu'on appelait *alexiennes*, *sœurs de St. Alexis*, *cellites*, *sœurs noires;* il y en a encore à Cologne, Dusseldorf, etc., et même aussi en Belgique et en France.

LE NOIR.

ALGÈBRE. (*Théol. mixt. scien. ma-*

thémat.) « C'est l'algèbre surtout, disions-nous, dans l'article MATHÉMATIQUES de nos HARMONIES, qui élève l'esprit humain à la certitude absolue des propriétés en tant qu'applicables à *tous* les cas, c'est-à-dire à l'infini et par conséquent à Dieu. L'algèbre dégage la loi de ses applications particulières ; elle fixe l'âme sur l'abstrait et lui fait embrasser l'*omnia* des possibles, en la débarrassant de toute concrétion. C'est le phénomène, éblouissant de beauté philosophique, que présente cette science avec d'autant plus d'étendue et de grandeur qu'elle s'élève à de plus hautes abstractions, et étend davantage son empire. Dans son état présent de perfection, elle offre trois degrés : l'arithmétique algébrique ou analytique, dont les premières irradiations partent, dit-on, de Diophante, philosophe mathématicien d'Alexandrie vers les commencements du moyen âge ; la géométrie algébrique ou analytique, dont le philosophe Descartes est le créateur; enfin le calcul différentiel ou intégral, dont les philosophes Newton et Leibnitz furent parallèlement les pères. Or, elle constate l'absolu en le dégageant du relatif, avec plus de puissance encore dans le second degré que dans le premier, et dans le troisième que dans le second. Nous ne pouvons pas entrer dans de longues considérations à cet égard ; mais il faut bien cependant que nous donnions au lecteur une idée claire de ce que nous avançons ; et nous essayerons de le faire en choisissant, par exemple, ce que l'algèbre présente, dans ses trois degrés, de plus élémentaire et de plus simple. »

Nous renvoyons pour cet exposé, qui implique une réfutation de l'athéisme par l'*algèbre*, à l'ouvrage que nous venons de citer, celui-ci n'admettant point, dans ses limites, des développements de ce genre, assez longs pour être compréhensibles. Qu'il nous soit seulement permis, avant de fermer cette simple note, d'applaudir à la réaction qui paraît se préparer, du moins dans nos corps savants, en faveur de celui qui fut toujours pour nous, dans les temps modernes, le puissant promoteur des grandes choses, notre Descartes, et, par là même aussi, en faveur de sa philosophie spiritualiste et de son Dieu. S'il avait jeté au monde *à priori* sa grande théorie de l'éther, père des fluides et de leurs *tourbillons*, dits *vibrations* ou *ondulations*, si vous voulez, qui renaît aujourd'hui dans la science après avoir été l'objet de toutes les railleries du XVIIIe siècle ; s'il avait généralisé la logique humaine dans le *cogito, ergo sum*, et le reste ; c'est lui qui devait aussi faire sortir *l'algèbre* de sa spécialité, qui était l'arithmétique, en la forçant d'embrasser la géométrie, et la mettant par là sur la voie de servir de langage à toutes les sciences, d'instrument à toutes les abstractions. Par le calcul différentiel et intégral des Leibnitz et des Newton, qui ne l'ont trouvé qu'après que Descartes avait fait l'application de l'algèbre à la géométrie, on peut forcer cette science à tout envahir, en généralisant à l'infini les généralisations elles-mêmes, et, de généralisations en généralisations, à tout centraliser dans l'unité de Dieu.

LE NOIR.

ALGÉRIE (Eglise d'). (*Théol. hist. églis.*) — V. AFRICAINS.

ALGERUS DE LIÉGE. (*Théol. hist. biog. et bibliogr.*) — Cet auteur de la fin du XIe siècle, à ce qu'il paraît, est resté peu connu, bien qu'il ait été un des hommes les plus influents de son temps. Ses contemporains parlent de plusieurs de ses ouvrages, parmi lesquels un grand nombre de lettres ; un traité des *droits de l'Eglise de Liége ;* un traité *du libre arbitre ;* un traité *du Sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur*, contre Bérenger de Tours, vanté par Pierre le Vénérable et édité plus tard par Erasme (Bâle 1530) dans sa *Bibliotheca Patrum*, XIe vol. ; un traité *de la miséricorde et de la justice*, publié par Martène (V^e vol. de son *Thesaurus*) d'après un manuscrit trouvé à Clairvaux ; c'est le plus important des livres d'Algerus de Liége. M. Kober en donne l'analyse suivante :

« Cet écrit a trois parties, dont la première énumère les conditions aux-

quelles la sévérité de la discipline ecclésiastique peut être adoucie à l'égard de certaines personnes, dans certaines circonstances; la seconde traite de l'organisation de cette discipline, notamment des accusations des évêques et des prélats, de la pénitence et de la réintégration des prêtres délinquants, du témoignage et des appels au Saint-Siége; enfin la troisième partie parle des sacrements de ceux qui sont hors de la communion de l'Église. Quant à la forme même du livre, c'est moins une collection de canons, dans le sens habituel, qu'une exposition systématique de la discipline ecclésiastique. Partout les principes sont posés d'abord; puis viennent à l'appui des passages des Pères de l'Église, de S. Cyprieu, S. Augustin, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Isidore, Sirice, Innocent Ier, S. Léon, Gélase, S. Grégoire le Grand, et du *Liber pontificalis;* en même temps, il cite un grand nombre de canons du pseudo-Isidore. Il est facile de voir par là que, quant à l'exposition et à la rédaction de la matière, son livre a de grandes ressemblances avec le décret de Gratien; en effet, Richter a démontré que Gratien se servit du livre d'Algérus, non-seulement en empruntant de nombreuses citations, mais en prenant de temps à autre toute une série de ses pensées. »

LE NOIR.

ALI, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ali fut le quatrième calife; il était gendre de Mahomet, ayant épousé sa fille Fatime, et ce furent ses fils, Hassan et Hassain, qui perpétuèrent seuls la famille du prophète. Il fut surnommé, dans la guerre, le lion (haidar), et fut le sécrétaire intime de Mohammed. L'influence d'Aïscha le fit rejeter, dans l'élection après sa mort, malgré les services qu'il rendait à l'Islam; et ce ne fut qu'après le meurtre du calife Osman qu'il fut élu. (636 ap. J.-C). Alors Aïscha se révolta; elle prétendit qu'Ali était coupable de l'assassinat d'Osman; mais elle fut vaincue à Basra. Cependant le gouverneur de Syrie, Mohavia, continua la guerre; et il en résulta deux partis ennemis, au double point de vue politique et religieux, celui de Mohavia, d'où sortirent les *Sunnites*, et celui d'Ali d'où sont venus les *Schiites*. Ali fut assassiné, en 660 ap. J.-C., après un règne de quatre ans, et à l'âge de 63 ans.

LE NOIR.

ALLAH (le mot). (*Theol. mixt. scien. philol.*) — Il y a, dans les langues humaines, quatre grandes familles de noms de Dieu, qui se résument dans quatre racines. Ces racines sont le sanscrit *div*, *splendeur*, d'où est venu notre mot *Dieu*; l'arien *qa data*, *donné de soi-même*, *existant par soi*, d'où est venu le *god* des langues du nord; l'hébreu ou arabe, *il*, *oul*, *alah*, *force*, *puissance*, *adoration*, d'où est venu l'*élohim* des Hébreux et l'*allah* des Arabes; enfin, l'hébreu *hava*, *être*, d'ou est venu le *Jéovah* des Hébreux, le *jovis* des Latins et l'*hi-hi-Wei* des Chinois dans Lao-tseu. Voyez dans plusieurs de nos articles de philologie et notamment dans ceux-ci : PHILOLOGIE COMPARÉE et UNITÉ PRIMITIVE DU LANGAGE, les raisonnements que nous établissons sur ces racines. Nous voulons seulement dans celui-ci, ainsi, que nous le faisons sur les mots *Deva*, *God*, et *Jeovah*, montrer les filiations plus ou moins évidentes des noms de Dieu qui ne sont que des variantes d'*Allah* dans beaucoup de langues et tirer quelques déductions particulières contre le polythéisme. Nous empruntons le travail qui suit à nous-même dans nos *harmonies de la raison et de la foi.*

Famille El, Allah, *arabe* ou *chaldéenne* dite *sémitique*. Il va résulter du tableau, qu'on pourrait appeler cette famille *arabico-chaldéo-phénico-hébraico-samaritano-musulmane :*

1° LANGUES EUROPÉENNES VIVANTES.

Espagnol.............................. *Ala.* (Venu des Maures.)

2° LANGUES AFRICAINES, VIVANTES ET MORTES.

Somauli.......................... *Illah.*
Darfour.......................... *Kalqué. Allah.*
Mobba .... *Kalah.*
Borgou et Garriba................ *Alla.*
Sousou........................... *Allah.*
Sokko .... *Alla.*
Soula et Saracole................ *Alla.*
Kyssour.......................... *Valloyé. Allah.*
Bambara .... *Ngala.*
Mandingue .... *Halla. Alla.*
Wolof............................ *Yalla. Hialla.*
Berbère ou Kabyle .... *Allah.*
Turcs et Arabes.................. *Allah.*
Danakil, Souaken, Adaïel .... *Allah.*
Saho............................. *Valla.*
Ethiopien ou Abyssin............. *Amlak (adorer* ou *gouverner).*
Lybien ancien.................... *Olan.*

3° LANGUES AMÉRICAINES, VIVANTES.

Waron............................ *Illamo.*
Arraouki......................... *Alabéri.*

4° LANGUES DE L'OCÉANIE, VIVANTES.

Bali .... *Allah.*
Javanais .... *Alah. Allah-Talla.*
Rejangs .... *Oula-Tallo.*
Lampouns......................... *Allah-Talla.*
Achinais......................... *Allah.*
Nicobar .... *Knallen.*
Maïndanao........................ *Alla-Talla.*
Malais .... *Allah, Alla, Taala, Berala.*

5° LANGUES ASIATIQUES, VIVANTES ET MORTES.

Samoyèdes de Soyet............... *Oulou-Koudai.*
Akoucha.......................... *Zalla, Tsalla.*
Tatars musulmans .... *Allah.*
Turc............................. *Allah.*
Formosan......................... *Alid.*
Bhot ou Tibetani................. *Lha (ciel).*
Hindoustani .... *Ilah, Allah, Khaltaq* et *Khâliq (créateur), Haqq (vérité).*
Persan........................... *Allah.*
Punique .... *Alon.*
Samaritain .... *Ela, Eléha.*
Syriaque .... *Alo, Aloho.*
Hébreu........................... *Eloah, Elohim, El, Elion.*
Phénicien, Araméen, Philistin, Ammonite, Moabite, Tyrien, etc ...... *El, Il, Elah.*
Chaldéen......................... *Elah, Elaha.*
Arabe............................ *Elahou, Elah, Ilah, Allaho, Allah.*
Radicaux primitifs .... *Il, oul, (force, puissance) Alah (élever,) Alah (adorer.)*

« L'extension moderne de cette famille, *Allah*, est due aux musulmans. Elle ne se montre guère, dans les temps antiques, que chez les peuples

appelés *sémitiques* qui occupaient toute l'Asie Mineure depuis le Tigre et une partie du nord de l'Afrique, et qui parlaient des langues sœurs de la langue hébreue. Les Abyssins paraissent se rattacher aux mêmes peuples. C'est au moins ce qu'indiquent leurs dialectes.

« Il est difficile de reconnaître laquelle de ces langues est la mère des autres ; il paraîtrait plus probable qu'elles seraient sorties d'une mère commune antérieure à elles.

« Toujours est-il que tous les noms de Dieu que nous venons d'énumérer ont un fond commun, et sortent évidemment d'une même source devant la science de la linguistique.

« Cette source, dont la consonne *l* est l'élément central, comme la consonne *t* ou *d*, quelquefois transformée en *s*, *dz*, *th*, est l'élément central de la famille Deva, Theos, Deus, Dieu, implique comme idée fondamentale celle de l'*être fort*, l'*être puissant*, l'*être grand*, le *très-haut* et surtout l'*être adorable par excellence*. C'est cette dernière acception qui s'est transmise dans presque toutes les langues où ce radical a passé. Chez les Hébreux, *El* n'a cessé de signifier l'*être fort*, *Eliou* le *très-haut*, et *Eloah* l'*être adorable*. Ils employaient aussi le pluriel *Elohim*, bien que formé nécessairement depuis le polythéisme, pour dire que leur Dieu remplaçait tous les Dieux; ils disaient : « au commencement *Elohim* (les Dieux) *créa* (au singulier) le ciel et la terre » (*Gen.* I, 1); Jéhova, *Dieux de nous*, ou *nos Dieux*, est un » (*Deut.* VI, 4). La racine *alah*, *adorer*, n'a été conservée que par l'arabe, où elle n'a cessé d'avoir le même sens. Comme les Hébreux étaient sortis des Chaldéens, que les Cananéens ou Phéniciens leur étaient, d'ailleurs, antérieurs en Palestine, et que le même nom de Dieu se retrouve dans les langues anciennes de ces peuples, déjà composé avec le même radical, on doit conclure qu'il y eut une langue antérieure à toutes ces langues, laquelle leur fournit cette racine, après qu'elle avait servi à exprimer le monothéisme des peuples primitifs qui la parlaient.

« N'oublions pas de remarquer que ce monothéisme ne pouvait être purement philosophique et pratiquement stérile, puisque le mot qualifiait Dieu par l'adoration même que la terre lui rendait en l'appelant l'*être adorable*, ce qui impliquait *le seul adorable*.

« Ce nom, comme le précédent, fut profané plus tard par les nations d'où Abraham sortit, et desquelles Moïse sépara son peuple. La précaution de ce dernier, lorsqu'il en use au pluriel, *Elohim*, tout en l'accompagnant du verbe au singulier et de l'épithète *un*, et tout en prêchant si fortement son monothéisme, en serait une preuve suffisante. C'est donc Moïse qu'on doit regarder comme le sauveur du vrai sens de ce mot, comme celui qui le rappela à sa signification primitive. C'est de lui, en effet, que l'ont reçu, dans son vrai sens, tous les génies des bords du Jourdain, et plus tard Mohammed lui-même, qui eût poursuivi le rôle de Moïse, si le polythéisme pouvait avoir, depuis Jésus-Christ, un digne vainqueur autre que l'évangile. »

Le Noir.

ALLATIUS (Léon) ou ALACCI (*théol. hist. biog. bibliog.*) né dans l'île de Chio, en 1586, d'une famille schismatique, il fit ses premières études en Calabre.

Plus tard il suivit les cours de philosophie et de théologie au collège grec à Rome, et, à la fin de cette période, il fut choisi, sans qu'il fût prêtre, en qualité de vicaire général par Bernard Justiniani, évêque d'Anglona ; deux ans après il revint dans sa patrie sur la demande de l'évêque catholique de Chio, Marc Justiniani, qui désirait sa coopération. Quelques années plus tard il retourna à Rome, y étudia avec une ardeur extrême la science médicale, et reçut le grade de docteur. Bientôt après on le nomma professeur au collège grec.

Protégé par Grégoire XV qui l'envoya en Allemagne pour veiller au transport de la bibliothèque de Heidelberg, que Maximilien de Bavière lui avait donnée, il se vit réduit par la mort de ce pape à recourir à plusieurs cardinaux pour pourvoir aux nécessités d'une vie toute consacrée aux études. Enfin Alexandre VII le

nomma conservateur (*custos*) de la bibliothèque Vaticane, et il mourut dans cette charge âgé de quatre-vingt-trois ans. Il n'avait jamais reçu les ordres, et lorsque Alexandre VII lui demanda pourquoi il ne devenait pas prêtre, il répondit : « Afin de pouvoir me marier. » Quand on lui demandait pourquoi il ne se mariait pas, il répondait : « Afin de pouvoir devenir prêtre. » « Il défendit avec zèle, dit M. Héfelé, la doctrine catholique, et chercha surtout à ramener ses compatriotes à l'Église latine, par ses œuvres, ses paroles, et en contribuant à la fondation de plusieurs colléges. Il voulut leur prouver qu'il y avait toujours eu unité de doctrine entre les deux Églises, et c'est dans ce but qu'il composa son célèbre ouvrage : *de Ecclesiæ Occidentalis et Orientalis perpetuo consensu*, Colon., 1648. Dans un plus petit traité il montra l'accord des Grecs et des Latins par rapport au dogme du Purgatoire *de utriusque Ecclesiæ in dogmate de Purgatorio consensione*, Rome, 1655. Allatius composa et publia encore beaucoup d'autres écrits, par exemple : *Catena SS. Patrum in Jeremiam* ; *Orthodoxæ Græciæ Scriptores ; de Octava synodo Photiana ; Confutatio fabulæ de Johanna Papissa*, et un ouvrage pour la défense du concile de Florence contre Robert Creyghton. Pour plus de détails sur ce grand savant, voyez Dupin, *Nouvelle Bibiliothèque des auteurs ecclésiastiques*, etc., t. XVIII, p. 3, sq. On raconte comme une singularité que ce savant écrivit pendant quarante ans avec la même plume, et qu'il fut presque inconsolable lorsqu'elle lui manqua. »

Le Noir.

ALLEGORIE. (*Théol. mixt. art. et littér.*) L'*allégorie* est la représentation d'une chose par une autre qui est ordinairement d'un ordre plus commun, moins transcendant ou plus à la connaissance de ceux à qui l'on parle, ou pour qui l'on écrit : ce que l'on sait de celle-ci conduit l'esprit à l'idée de celle-là. Il est tellement dans la nature de l'homme d'employer cette ressource de l'art qu'il n'existe aucune langue dont les mots n'aient à la fois un sens littéral et un sens allégorique, ou au moins ne soient susceptibles de ce dernier sens. Les mots qui en paraîtraient le moins susceptibles seraient les noms propres qui n'ont pas d'autre but que de désigner les individus ; cependant il n'est point un nom propre qui ne soit employé au besoin allégoriquement ; c'est ainsi qu'on dit un Hercule, un Samson, un Alexandre, un César etc., et de même de tous les mots. Le mot exprimant directement la réalité connue est élevé au sens allégorique pour donner la notion de la vérité inconnue ou moins comprise. Telle est l'origine de l'*allégorie* et de toutes les figures de style qui s'y rattachent.

L'idée d'allégoriser de la sorte étant donnée, on étendra l'*allégorie* du mot à la phrase, et de la phrase au discours tout entier, et ce ne seront pas seulement le poëte et le littérateur qui le feront, ce seront tous les hommes, avec des réussites diverses, selon leurs capacités de penser, de parler et d'écrire, parce que tous les hommes sont poëtes. Il n'y a entre eux, sous ce rapport, que du plus ou du moins.

Cette propriété prouve l'existence, dans l'esprit humain, d'une force de rattachement des choses les plus distinctes ; elle naît de la vérité primordiale qui a fait dire que « tout est dans tout. » Cette force n'est pas sans cause ; elle n'est pas dépourvue de raison d'être, puisque dans une telle hypothèse elle n'existerait pas ; elle ne peut d'ailleurs avoir pour première raison d'être qu'une force de même ordre, mais absolue, éternelle, et s'étendant à toutes les choses possibles sans exception d'aucune ; autrement elle serait sortie du néant et serait sans cause. Cette force de comparairon qui embrasse tout, c'est Dieu. L'*allégorie*, comme toutes les autres vertus de l'art, mène donc à la nécessité de l'existence de Dieu.

Mais ce n'était pas avec cette idée pour but que nous commencions ce petit article ; nous avions en vue nos livres sacrés. Ces livres sont principalement poétiques, comme tous les livres les plus antiques, et l'*allégorie*

s'y trouve, par là même, très-largement employée dans le mot, dans la phrase et dans le discours. Ils sont d'ailleurs écrits dans les langues de l'Orient pour la plupart, et ces langues, essentiellement poétiques, sont mieux disposées pour l'*allégorie* que nos langues modernes, qu'un positivisme industriel et bourgeois, avant que le positivisme philosophique de notre âge vînt leur porter le dernier coup au point de vue de l'art, avait déjà ramenées, autant qu'il avait pu, aux froids allignements des comptes de bureaucratie. L'*allégorie* doit, par conséquent, jouer, dans ces livres, un grand et noble rôle ; et cette propriété tout artistique, doit, en même temps, les rendre d'autant plus difficiles à comprendre pour nos populations modernes, portées comme nous venons de l'indiquer, par leurs tendances de plus en plus positivistes, à les prendre trop littéralement. C'est ce qui explique pourquoi l'église chrétienne a parfois manifesté des répugnances à les donner à lire aux multitudes, dans leurs traductions vulgaires ; et c'est ce qui explique aussi comment l'église enseignante, qui est la société lettrée dans l'ordre religieux, s'en est réservée l'interprétation.

Le Noir.

ALLÉGORÎE, discours dont le sens est détourné, ou qui, sous le sens littéral, cache un autre sens moins facile à saisir. Ce mot vient du grec ἄλλη ἀλορεύω, *je parle autrement ;* c'est par conséquent une métaphore continuée. La différence entre une *allégorie* et une *parabole,* est que la première renferme un sens historique ou littéral vrai, au lieu que la seconde est une espèce de fable, dont les personnages ou les faits n'ont jamais existé. Ainsi saint Paul, *Galat.*, c. 4, ℣ 22, nous apprend que ce qui est dit des deux fils d'Abraham, dont l'un était né d'une esclave, l'autre d'une épouse, est une *allégorie* qui signifie les deux alliances que Dieu a faites avec les hommes, dont l'une produisait des esclaves, l'autre fait naître des enfants libres ; que la foi qui défendait aux Juifs de lier le mufle du bœuf qui foulait le grain, signifiait que les fidèles devaient fournir la subsistance aux ouvriers évangéliques, etc. Cela n'empêche pas que l'histoire des deux enfants d'Abraham ne soit vraie, et que la loi imposée aux Juifs n'ai dû être exécutée à la lettre. Au contraire, les *paraboles* dont se servait Jésus-Christ pour instruire le peuple, comme celle de l'enfant prodigue, de la brebis perdue, etc., ne sont point des narrations historiques, mais des fictions, dont le but est de peindre la bonté et la miséricorde de Dieu envers les pécheurs. *Voyez* Parabole.

Outre le sens *allégorique* de l'Ecriture sainte, les interprètes y distinguent encore un sens *tropologique,* qui regarde les mœurs, et un sens *anagogique,* qui concerne les récompenses que Dieu nous promet dans l'autre vie. *Voy.* Ecriture sainte, § 3.

De là quelques incrédules ont pris occasion de conclure que les auteurs sacrés ont écrit exprès dans un style énigmatique, afin de tromper les auditeurs et les lecteurs : conséquence très-peu réfléchie. Quand nous disons que l'Ecriture sainte a souvent un sens *allégorique,* ou figuratif, nous ne prétendons pas que les écrivains sacrés ont eu toujours en vue un double sens. Il n'est pas certain que Moïse, en parlant des deux enfants d'Abraham, a compris que l'un était une figure du peuple juif, l'autre du peuple chrétien ; ni qu'en portant la loi dont nous avons parlé, il pensait à pourvoir à la subsistance des prédicateurs de l'Évangile. Il peut avoir ignoré le dessein que Dieu avoit en lui faisant écrire cette histoire et porter cette loi ; et Dieu s'est réservé de le révéler aux écrivains du Nouveau Testament. Moïse n'a donc péché ni contre la sincérité d'un historien, ni contre la sagesse d'un législateur. Il en est de même des prophètes et des autres historiens sacrés ; tous peut-être n'ont eu en vue que le sens littéral ; mais cela n'empêche pas que Dieu n'ait pu nous découvrir, sous l'écorce de la lettre, un autre sens, ou par Jésus-Christ, ou par les apôtres, ou par les docteurs de l'Eglise. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu a trompé les écrivains sacrés, ni qu'il a voulu induire en erreur les Juifs, dépositaires des Ecritures ; il s'ensuit seule-

ment qu'il n'a pas révélé à ces anciens tout ce qu'il se proposait de faire dans la suite des siècles.

Nous lisons dans l'Evangile, *Joan.*, c. 11, ℣ 49, que Caïphe dit aux prêtres et aux pharisiens rassemblés, en parlant de Jésus-Christ ; « Vous n'y » entendez rien ; vous ne voyez pas » qu'il est expédient pour vous que » cet homme meure pour le peuple, » et pour que toute la nation ne pé» risse point. » L'Evangile ajoute : « Caïphe ne dit point cela de lui-même, » mais, comme il était pontife, il pro» phétisa que Jésus mourrait non-seu» lement pour le peuple, mais pour » rassembler tous les enfants de Dieu.» Caïphe fit donc une prédiction sans le savoir ; son discours fut une *allégorie* dont il ne comprenait pas tout le sens. Mais, soit que les écrivains de l'Ancien Testament aient compris tout le sens de ce qu'ils disaient, soit qu'ils n'en aient vu qu'une partie, ils n'ont été ni trompeurs ni trompés.

C'est une question de savoir si, dans le dessein de Dieu, toute la loi de Moïse était figurative ; si l'on peut et si l'on doit donner à tous les événements de l'Ancien Testament un sens *allégorique*, et les envisager comme autant de types et de figures de ce qui arrive dans le Nouveau. Nous examinerons cette question au mot Figure et Figurisme.

Non-seulement plusieurs incrédules, mais quelques auteurs chrétiens, ont pensé que les anciennes prophéties ne pouvaient être appliquées à Jésus-Christ que dans un sens *allégorique* ; que dans le sens littéral elles regardaient d'autres personnages et d'autres événements. Nous prouverons le contraire au mot Prophétie.

De même que les anciens, surtout les Orientaux, aimaient à parler en paraboles, ils avaient aussi du goût pour les *allégories* ; ils se plaisaient à trouver dans un événement quelconque la figure d'un autre événement. Un de nos philosophes, très-appliqué à tourner en ridicule les livres saints, est convenu qu'une ancienne coutume de l'Orient était non-seulement de parler en *allégories*, mais d'exprimer, par des actions singulières, les choses qu'on voulait signifier, et de peindre aux yeux des auditeurs les objets dont on voulait leur frapper l'imagination. Rien n'était, dit-il, plus naturel ; car les hommes n'ayant écrit longtemps leurs pensées qu'en hiéroglyphes, ils devaient prendre l'habitude de parler comme ils écrivaient. Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que Dieu a souvent ordonné aux prophètes des actions qui semblaient ridicules, mais qui étaient très-capables d'exciter l'attention des spectateurs, et qui renfermaient beaucoup de sens.

Ainsi, le prophète Isaïe marche au milieu de Jérusalem avec la nudité des esclaves, pour annoncer aux Juifs leur sort futur, *Isaï.*, c. 20 ; Jérémie met un joug sur ses épaules, pour leur montrer d'avance celui qui leur sera imposé par Nabuchodonosor ; il envoie des chaînes aux rois de l'Idumée, de Moab et de Tyr, symbole de celles dont ils étaient menacés. Dieu ordonne à Osée d'épouser une prostituée, de l'abandonner pendant quelque temps, et de la reprendre ensuite, pour peindre la conduite de Dieu à l'égard de la nation juive, etc. C'étaient des *allégories* très-frappantes, et l'on en trouve quelques exemples dans l'histoire profane.

Puisque telle était la tournure des mœurs antiques, il n'est pas surprenant que les Juifs aient souvent donné un sens *allégorique* aux faits de l'histoire sainte. Saint Paul l'a fait plus d'une fois ; les Pères de l'Eglise les plus anciens l'ont imité, parce que cette manière d'instruire était du goût de leurs auditeurs. Mais les protestants leur en font un crime ; ils disent que cette méthode, ridicule en elle-même, n'est bonne qu'à pallier l'ignorance du prédicateur, à faire passer des visions pour des vérités importantes, à donner aux auditeurs un goût faux, à les détourner de la recherche du sens littéral et naturel de l'Ecriture sainte. Tel est le jugement qu'en a porté Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, chap. 7, § 6 et suiv. Il soutient que l'exemple des apôtres ne peut pas servir à justifier les Pères.

1° Les apôtres, dit-il, ont fait rarement usage des *allégories*, et les

Pères s'en servent continuellement; les premiers y ont recours, plutôt pour montrer, dans l'Ancien Testament, les mystères de Jésus-Christ, que pour en tirer des leçons de morale; à peine en trouve-t-on deux ou trois exemples dans saint Paul, au lieu que les Pères n'en donnent presque point d'autres.

Cependant saint Matthieu a pris dans un sens *allégorique* au moins vingt prophéties de l'Ancien Testament : c'est un reproche que lui font les incrédules; et Barbeyrac, sans le savoir, a pris la peine de le confirmer. Saint Paul a tourné en leçon de morale, non-seulement la loi du Deutéronome, dont nous avons parlé, et celle qui défendait de se servir du pain levé dans la célébration de la pâque, mais encore la loi de la circoncision, celle du sabbat, celle des ablutions, celle des abstinences, les promesses faites à Abraham, les reproches et les menaces adressés aux Juifs par Isaïe, etc. Les Juifs modernes en font un crime à saint Paul; ils disent que c'est un expédient imaginé par cet apôtre, pour exempter ses prosélytes de l'observation de la loi cérémonielle. Il est fâcheux que Barbeyrac n'ait pas vu qu'il autorisait l'entêtement des Juifs.

Saint Pierre, *epist* 1, cap. 2, ℣ 6, tourne en leçon de morale la prophétie d'Isaïe, c. 8, ℣ 14, concernant la pierre angulaire qui écrase les incrédules; celle d'Osée, c. 2, ℣ 24, qui regarde les Juifs rentrés en grâce avec Dieu; l'exemple des pécheurs exterminés par le déluge, et il compare le baptême à l'arche de Noé, c. 3, ℣ 20, etc. Ces sortes de leçons ne sont donc pas aussi rares dans les écrits des apôtres que Barbeyrac le prétend.

2° Il dit que, comme les écrivains sacrés étaient inspirés, nous devons les croire, lorsqu'ils nous découvrent un sens *allégorique,* dans un fait ou dans une loi, où nous ne l'aurions pas aperçu; mais qu'ils n'ont commandé à personne de faire de même, et qu'ils n'ont donné aucune règle pour découvrir ces sortes de sens; qu'ainsi ce sont des explications arbitraires et de vaines imaginations.

Nouvelle imprudence : comment n'a-t-il pas vu que les incrédules se prévaudraient encore de cette remarque et la tourneraient contre les apôtres mêmes? En effet, les incrédules disent que l'inspiration prétendue ne peut pas rendre réel ce qui est imaginaire, ni respectable ce qui est ridicule, ni justifier un sens auquel il est évident que le législateur des Juifs et leurs prophètes n'ont jamais pensé : c'est à Burbeyrac de prouver le contraire. Il s'ensuit seulement de son observation que les explications *allégoriques* données par les Pères ne sont pas des articles de foi; et qui l'a jamais prétendu? Les apôtres n'ont pas commandé ces explications, mais ils ne les ont pas défendues non plus, puisque saint Barnabé et saint Clément en on fait un grand usage; nous devons présumer que ces deux disciples immédiats des apôtres connaissaient pour le moins aussi bien les intentions de leurs maîtres, que les critiques protestants du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

3° Les apôtres, continue le censeur des Pères, ont donné des sens *allégoriques* à l'Ecriture sainte, par condescendance pour les Juifs qui avaient du goût pour ce genre d'instruction; mais ce n'est pas un exemple à suivre : ce goût est pernicieux en lui-même, parce qu'il nous détourne de la recherche du sens littéral et vrai de la parole de Dieu.

Nous n'avouerons jamais qu'un genre d'instruction duquel les apôtres se sont servis, soit pernicieux en lui-même; mais nous soutenons que les Pères l'ont mis en usage par le même motif, par condescendance pour leurs auditeurs. En effet, après saint Barnabé et saint Clément de Rome, les deux Pères de l'Eglise qui y ont été le plus attachés, sont saint Clément d'Alexandrie et Origène; l'un et l'autre instruisaient et écrivaient en Egypte : or, les Juifs d'Alexandrie étaient très-accoutumés aux explications *allégoriques* de l'Ecriture sainte, témoin les ouvrages de Philon. Les Egyptiens en général n'y étaient pas moins habitués par l'usage de leurs hiéroglyphes.

Une autre preuve du motif qui a conduit les Pères, c'est qu'ils ne se bornent point au sens mystique ou

allégorique de l'Ecriture sainte. Origène, avant d'y avoir recours, donne assez souvent l'explication littérale du texte, et l'on connaît les travaux entrepris par ce savant homme pour confronter le texte hébreu avec les versions. Saint Grégoire de Nysse, après avoir tiré de la loi de Moïse un grand nombre d'*allégories*, conclut ainsi : « Ce que nous venons de » proposer, se réduit à des conjec« tures ; nous les abandonnons au ju» gement des lecteurs; s'ils les rejet» tent, nous ne réclamerons point; » s'ils les approuvent, nous n'en se» rons pas pour cela plus contents de » nous-mêmes. » *L. de Vita Mosis*, p. 223. Saint Augustin, peu de temps après sa conversion, avait écrit deux livres sur la Genèse contre les manichéens, où il avait donné des raisons *allégoriques* de la plupart des faits, *parce que je ne voyais pas*, dit-il, *comment on pouvait les entendre dans le sens propre*. Mieux instruit dans la suite, il fit un autre ouvrage sur la Genèse, prise dans le sens littéral, *de Genesi ad litteram*. La bonne foi aurait exigé que Beausobre fît cette remarque, avant de censurer saint Augustin., *Hist. du Manich.*, tom. 1, l. 1, c. 4, pag. 283.

C'est donc très-mal à propos que l'on blâme les Pères de l'Eglise; voudrait-on qu'ils eussent pris une autre méthode d'instruire, qui aurait déplu à leurs auditeurs, et qui n'aurait pas été écoutée? Juger du goût du IIe et du IIIe siècle de l'Eglise par celui du XVIIIe, c'est une absurdité. En second lieu, les Pères ne pensaient point à former des savants, mais des chrétiens vertueux; ils voulaient les accoutumer à chercher dans les livres saints, non de l'érudition ou des connaissances profanes, mais des leçons de morale et des sujets d'édification; nous soutenons qu'ils n'avaient pas tort. Grâces à l'entêtement des hérétiques et des incrédules, ce n'est plus là ce qu'on veut aujourd'hui; il faut des remarques grammaticales, critiques, historiques, philosophiques, de la chronologie, de la géographie. de la physique et de l'histoire naturelle, pour expliquer les livres saints. Nous sommes sans doute, dans tous les genres, plus habiles que nos pères, en sommes-nous meilleurs chrétiens? Ces savantes discussions sont-elles à portée du peuple?

Or, c'est principalement le peuple que les Pères devaient et voulaient instruire. L'événement suffit pour nous convaincre qu'ils ont mieux réussi que leurs accusateurs. Les savants commentaires des protestants n'ont abouti qu'à multiplier parmi eux les disputes, les sectes, les erreurs ; ceux des Pères de l'Eglise formaient des hommes vertueux et des saints.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les protestants, qui censurent avec tant d'aigreur le goût des anciens Pères pour les *allégories*, sont cependant très-attentifs à profiter des explications *allégoriques* que saint Clément d'Alexandrie, Origène et Tertullien ont données quelquefois aux paroles de Jésus-Christ touchant l'Eucharistie.

Mais il est bon de voir combien leur prévention contre les Pères a donné d'avantage aux incrédules. C'est mal à propos, dit l'un d'entre eux, que les apologistes ont voulu prouver aux païens l'absurdité de leur religion par la nécessité de recourir à des *allégories* pour dissiper le scandale de leurs fables ; ne sommes-nous pas dans le même cas à l'égard de la plupart des faits de l'Ancien Testament? Les Pères de l'Eglise l'ont senti, puisque tous ont allégorisé, et sont convenus que sans cette méthode il était impossible d'entendre l'Ecriture sainte. Il cite en preuve saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien et saint Augustin. La fureur pour les *allégories* a fait diviniser le cantique de Salomon; les mahométans font de même pour pallier les absurdités de l'Alcoran.

Vainement nous demanderions aux censeurs des Pères une réponse solide à cette objection ; ce n'est pas chez eux que nous irons la chercher. Les actions infâmes et scandaleuses racontées dans les fables étaient attribuées aux dieux ; pouvait-on les condamner ou les blâmer? S'il y en a dans l'histoire sainte, elles sont attribuées à des hommes, elles ne sont point approuvées, souvent même elles sont punies ; cela est fort différent. Les hommes ne sont pas impeccables,

mais les dieux devaient l'être; toutes les actions des premiers ne sont pas des exemples à suivre; mais pouvait-on être coupable en imitant les dieux? Nous n'avons donc pas besoin *d'allégories* pour expliquer l'ivresse de Noé, l'inceste de Loth avec ses filles, le mensonge que Jacob dit à son père pour avoir sa bénédiction, l'adultère et l'homicide de David, etc., puisque nous ne sommes pas obligés de les justifier.

Nous avons vérifié les citations des Pères que l'on nous oppose; la plupart sont fausses : voici tout ce qu'il y a de vrai.

Saint Clément d'Alexandrie *Strom.*, l. 2, c. 19, pag. 481, dit que la manière dont Dieu en a agi à l'égard d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Jacob et d'Esaü, était prophétique et typique; c'est aussi le sentiment de saint Paul à l'égard des deux derniers. Saint Clément conclut par les paroles de Jacob : *Parce que Dieu a eu pitié de moi, il m'a donné tout ce que je possède*, l. 6, c. 15, pag. 803. Il observe que, selon l'Evangile, Jésus-Christ ne parlait qu'en paraboles; il conclut que, puisque Jésus-Christ est aussi l'auteur de la loi et des prophètes, il y a parlé de même en paraboles. Saint Clément en donne pour raison : 1° que par là Dieu a voulu exciter notre vigilance et notre curiosité; 2° parce que plusieurs auraient abusé d'un style plus clair; 3° parce que c'était la manière d'enseigner la plus ancienne et la plus générale; 4° parce que le style des Hébreux est ordinairement figuré. Mais il ajoute que les hommes vraiment intelligents sont ceux qui entendent l'Ecriture sainte selon la *règle ecclésiastique*. Il n'admettait donc pas les explications arbitaires, et il ne s'ensuit pas de là que tout est parabole ou *allégorie* dans l'Ecriture sainte.

Origène, parlant de la distinction des animaux purs et impurs, *Homil. 7 in Levit.*, n° 5, dit que si on l'entend comme les Juifs et comme le peuple, les lois que Dieu a portées sur ce sujet paraîtront moins raisonnables et moins respectables que celles des Athéniens, des Spartiates ou des Romains; mais que si on les entend *selon le sens qu'enseigne l'Eglise*, elles paraîtront vraiment divines et supérieures à toutes les lois humaines. *L.* 2, *in Epist. ad Rom.*, *n.* 9. Il demande que peuvent avoir de commun avec la loi naturelle celles qui ordonnent la circoncision, qui défendent de faire un tissu de lin et de laine, ou de manger du pain levé à la fête de Pâque. Il dit qu'ayant demandé à des Juifs la raison et l'utilité de ces lois, ils ne lui en ont point donné d'autre que le bon plaisir du législateur. Il ne s'ensuit pas de là qu'Origène voulait que l'on prît aussi dans un sens *allégorique* les autres lois dont la raison était claire et sensible, et les lois morales contenues dans le Décalogue. Il nous paraît que l'on a jugé ce Père un peu trop sévèrement, quand on a conclu de là qu'il détruisait souvent le sens littéral de l'Ecriture sainte; ce n'était pas le détruire que d'avouer qu'il ne le voyait pas.

Tertullien, liv. 5, *contre Marcion*, c. 5, dit que rien ne paraît plus ridicule ni plus méprisable que les sacrifices sanglants, les purifications, la loi du talion, la circoncision, les abstinences; qu'aussi tout hérétique tourne en dérision l'Ancien Testament dans son entier; mais que Dieu a voilé sous ces énigmes et sous ces figures une sagesse qui devait être révélée par Jésus-Christ. Cependant Tertullien, dans ce même ouvrage, donne de très-bonnes raisons des abstinences prescrites aux Juifs, de la distinction des animaux purs et impurs, de la multitude des sacrifices et des offrandes. Lors donc qu'il a dit que tout cela pris à la lettre était ridicule et méprisable, il a entendu que cela paraissait tel aux hérétiques, et non aux fidèles instruits par Jésus-Christ. Quand même il aurait voulu dire de toute la loi cérémonielle ce que les incrédules lui attribuent, il ne s'ensuivrait pas encore qu'il a pensé de même de tout l'Ancien Testament.

Saint Augustin, *L. contra mendacium, ad Consent.*, c. 10, n. 23 et 24, soutient qu'Abraham et Isaac n'ont pas menti, en disant que leurs épouses étaient leurs sœurs, non plus que Jacob, en disant à Isaac qu'il était Esaü son aîné, parce que c'étaient des figures, des types ou des métaphores Nous ne pensons pas que cette excuse soit solide; parce qu'une équivoque, em-

ployée pour tromper quelqu'un, est un vrai mensonge : mais on n'en peut pas conclure que, selon saint Augustin, toute l'histoire sainte est figurative ou *allégorique*, et que sans le secours des *allégories*, il serait impossible de l'entendre.

Il n'a pas été difficile de réfuter Woolston, qui prétendait que les miracles de Jésus-Christ devaient être pris dans un sens purement *allégorique*, et qu'ils avaient été ainsi envisagés par les Pères. *Voyez le sens littéral de l'Ecriture sainte défendu par* Stakhouse, etc.

Ce n'est point le goût pour les *allégories* qui a fait diviniser le cantique de Salomon : c'est au contraire l'habitude du style *allégorique*, usité de tout temps chez les Orientaux, qui a fait écrire ainsi cet ancien ouvrage, monument original des mœurs simples et innocentes qui régnaient pour lors. L'Eglise chrétienne l'a reçu comme un livre divin, sur la foi de la tradition constante des Juifs, transmise par les apôtres, et leur témoignage n'a pas besoin d'un autre garant.

Il n'est pas vrai que les mahométans recoururent aux *allégories* pour pallier les absurdités et les turpitudes renfermées dans l'Alcoran ; ils font profession de les croire à la lettre, telles que leur prétendu prophète les a écrites ; et quand ils voudraient user de ce palliatif, ils ne viendraient jamais à bout de leur donner la moindre apparence de bon sens. *Voyez* MARRACCI, *Prodromus ad refut. Alcoranni*, et MAHOMÉTISME.

BERGIER.

ALLELU-IA ou ALLELU-IAH, deux mots hébreux qui signifient, *louez le Seigneur*.

Saint Jérôme est le premier qui ait introduit le mot *alleluia* dans le service de l'Eglise ; pendant longtemps on ne l'employait qu'une seule fois l'année dans l'Eglise latine; savoir, le jour de Pâques; mais il était plus en usage dans l'Eglise grecque, où on le chantait dans la pompe funèbre des saints, comme saint Jérôme le témoigne expressément en parlant de celle de sainte Fabiole : cette coutume s'est conservée dans cette Eglise, où l'on chante même l'*alleluia* quelquefois pendant le carême.

Saint Grégoire le Grand ordonna qu'on le chanterait de même toute l'année dans l'Eglise latine, ce qui donna lieu à quelques personnes de lui reprocher qu'il était trop attaché aux rites des Grecs, et qu'il introduisait dans l'Eglise de Rome les cérémonies de celle de Constantinople ; mais il répondit que tel avait été autrefois l'usage à Rome, même lorsque le pape Damase, qui mourut en 384, introduisit la coutume de chanter l'*alleluia* dans tous les offices de l'année. Ce décret de saint Grégoire fut tellement reçu dans toute l'Eglise d'Occident, qu'on y chantait l'*alleluia*, même dans l'office des morts, comme l'a remarqué Baronius dans la description qu'il fait de l'enterrement de sainte Radegonde. On voit encore dans la messe mozarabique attribuée à saint Isidore de Séville, cet introït de la messe des défunts: *Tu es portio mea*, *Domine*, *alleluia*, *in terra viventium*, *alleluia*.

Dans la suite, l'Eglise romaine supprima le chant de l'*alleluia* dans l'office et dans la messe des morts, aussi bien que depuis la septuagésime jusqu'au graduel de la messe du samedi saint, et elle y substitua ces paroles : *Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ*, comme on le pratique encore aujourd'hui. Le quatrième concile de Tolède, dans le onzième de ses canons, en fit une loi expresse, qui a été adoptée par les autres Eglises d'Occident.

Saint Augustin, dans son épître 119 *ad Januar.*, remarque qu'on ne chantait *alleluia* que le jour de Pâques. Il n'a fait que rapporter l'usage de son siècle. Dans la messe mozarabique, on le chantait après l'évangile, mais non pas en tout temps ; au lieu que dans les autres Eglises on le chantait comme on le fait encore, entre l'épître et l'évangile, c'est-à-dire, au graduel. Sidoine Apollinaire remarquait que les forçats ou rameurs chantaient à haute voix l'*alleluia*, comme un signal pour s'exciter et s'encourager à leurs manœuvres.

C'était en effet la coutume des premiers chrétiens de sanctifier leur travail par le chant des hymnes et des

psaumes. Bingham. *Orig. Eccl.*, tom. VI, lib. 14, cap. 11, § 4.

BERGIER.

ALLEMAGNE. Cette partie de l'Europe, à la prendre dans toute l'étendue qu'on lui donne aujourd'hui, n'a pas été convertie à la foi chrétienne en même temps. Saint Boniface archevêque de Mayence, né en Angleterre, et religieux bénédictin, est regardé comme l'apôtre de l'*Allemagne*; c'est par ses travaux, continués depuis l'an 715, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 755, que les Germains, voisins du Rhin, c'est-à-dire, les habitants de la Thuringe, de la Hesse, de la Frise, et même de la Bavière, furent solidement convertis au christianisme, et que les premiers évêchés de cette partie occidentale de l'*Allemagne* furent fondés : son apostolat fut couronné par le martyre ; il fut massacré par les Barbares avec cinquante-deux de ses compagnons, soit missionnaires, soit chrétiens ; leur sang fut une semence qui produisit d'autres apôtres.

Les protestants mêmes n'ont pas osé contester son zèle, ses travaux, son courage, ses succès ; mais, comme ce saint missionnaire a prêché le christianisme catholique, et non le protestantisme, il a bien fallu en déprimer l'éclat et en empoisonner au moins le motif. « Boniface, » dit Mosheim, » obtint, par ses travaux et par ses » pieux exploits, le titre honorable » d'*apôtre de la Germanie* ; et il le » mérita certainement par les ser- » vices signalés qu'il rendit au chris- » tianisme ; mais cet éminent prélat » fut un apôtre à la façon moderne ; » il s'écarta à plusieurs égards de » l'excellent modèle qu'il avait dans » la conduite et le ministère des pre- » miers et vrais apôtres. Indépendam- » ment de son zèle pour la gloire et » l'autorité du pontife romain, qui » égalait, s'il ne surpassait point, » celui qu'il avait pour le service » du Christ et pour la propagation » de sa religion, on lui reproche plu- » sieurs autres choses indignes d'un » vrai ministre chrétien. En com- » battant les superstitions païennes, » il n'employa pas toujours les » armes dont les anciens hérauts » de l'Evangile se servirent pour » faire triompher la vérité, mais » souvent la violence et la ter- » reur, quelquefois même l'artifice » et la fraude, pour multiplier le » nombre des chrétiens. J'ajouterai » que ses lettres annoncent un carac- » tère impérieux et arrogant, un es- » prit fourbe et trompeur, un zèle ex- » cessif pour accroître les honneurs » et les prétentions de l'ordre sacer- » dotal, et une profonde ignorance » de plusieurs choses dont la connais- » sance est absolument indispensable » à un apôtre, et surtout de celles qui » ont pour objet la vraie nature et le » véritable génie de la religion chré- » tienne. » *Hist. ecclés.*, VIIIe *siècle*, 1re part., c. 1, § 4. Instruits par ce tableau, nos incrédules Français n'ont pas hésité de dire que les missionnaires de l'*Allemagne* prêchèrent le papisme et non le christianisme ; qu'ils furent les émissaires, les satellites, les esclaves des papes, plutôt que les envoyés de Jésus-Christ ; d'où nous devons conclure que les Barbares ne firent pas si mal de les massacrer : mais il ne nous paraît pas fort difficile de les justifier.

1° Il est absurde de vouloir que saint Boniface ait prêché dans l'*Allemagne* un autre christianisme, une autre religion que celle dans laquelle il avait été élevé et instruit, et de la vérité de laquelle il était très-persuadé ; qu'il ait établi le prétendu christianisme de Luther et de Calvin, huit cents ans avant que celui-ci eût été forgé. Il y a donc aussi du ridicule à trouver mauvais qn'il ait cru fermement à l'autorité du pape et et qu'il l'ait établie dans les Eglises d'*Allemagne*, dès que c'était pour lors la foi et la croyance universelle de tout l'Occident. S'il avait fait autrement, c'est alors qu'il faudrait l'accuser d'infidélité à son ministère et de mauvaise foi. La seule preuve que l'on allègue de l'excès de son zèle sur ce point, c'est que, selon les auteurs de l'*Histoire littér. de la France*, » saint Boniface, dans ses lettres, » exprime son dévouement pour le » Saint Siége, en des termes qui ne » sont pas assez proportionnés à la di-

» gnité du caractère épiscopal. » Mais ces termes n'étonnaient personne dans ce temps-là, parce que l'autorité des papes était plus grande au VIIIe siècle qu'elle n'est aujourd'hui (1) ; et nous verrons au mot PAPE, que cela était ainsi par nécessité et par le besoin des circonstances.

2° C'est encore une absurdité de conclure de là que le zèle de saint Boniface était plus grand pour l'autorité du pontife romain que pour la gloire de Jésus-Christ et pour la propagation de la religion. Puisque ce saint missionnaire croyait fermement que l'autorité du pape avait été établie par Jésus-Christ lui-même, qu'elle était nécessaire pour la propagation de la foi et pour maintenir l'unité de l'Eglise, que l'on ne pouvait pas être sincèrement soumis à Jésus-Christ sans obéir à son vicaire sur terre ; son zèle pour cette autorité était un vrai zèle pour la gloire et pour le service de Jésus-Christ. Quand saint Boniface aurait été dans l'erreur, ce qui n'est pas, elle lui aurait été commune avec tout son siècle, et sa conduite était parfaitement d'accord avec sa croyance (2).

3° Quelle preuve peut-on donner pour faire voir qu'il a employé la violence et la terreur pour subjuguer les païens et faire triompher la vérité ? Aucune ; on nous fait seulement remarquer qu'il fut secondé par la puissante protection et encouragé par les libéralités de Charles Martel, de Carloman et de Pepin ses enfants. Il en avait besoin sans doute pour fonder des évêchés, des monastères et des écoles ; mais ces princes le firent-ils escorter par des soldats, pour imprimer la terreur aux Barbares, et pour les forcer à se faire chrétiens ? Il ne voulut pas seulement que ses compagnons fissent aucune résistance, lorsque les Frisons vinrent le massacrer ; sa douceur, sa patience, sa résignation à la mort, sont attestées par ses lettres. *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. v, p. 133.

4° On ne donne point de preuves, non plus de son caractère fourbe et trompeur, des artifices et de la fraude qu'il employa pour multiplier le nombre des chrétiens. Si par *fraudes* les protestants entendent les reliques, les indulgences, le purgatoire, la confession, même les miracles, nous avouerons que saint Boniface les mit en usage ; mais il faut commencer par prouver que tout cela sont des *fraudes*, et que saint Boniface lui-même n'y avait aucune foi. Ces prétendues *fraudes* sont un peu différentes des mensonges, des impostures, des calomnies, dont les prédicants du protestantisme se sont servis pour l'établir.

5. Nous avons beau chercher dans les lettres de ce saint évêque, ou ailleurs, des vestiges du caractère impérieux et arrogant qu'on lui attribue ; nous n'y trouvons que des témoignages du contraire. Mais il était zélé pour l'honneur et les prétentions de l'ordre sacerdolal ; assurément, et ce crime lui est commun avec saint Paul, qui disait : « Tant » que je serai l'apôtre des nations, » j'honorerai mon ministère. » *Rom.*, c. 11, ℣ 13 ; et à *Tite*, c. 2, ℣ 15 : « Que personne ne vous méprise. » Saint Boniface ne s'est pas attribué autant d'autorité sur les Eglises qu'il avait fondées, que Luther et Calvin sur celles qu'ils avaient perverties. Avant sa mort il se donna un successeur sur le siége de Mayence, et lui laissa le soin de gouverner cette Eglise, pour aller continuer ses missions chez les idolâtres ; il n'attribua aux évêques point d'autre autorité que celle dont ils jouissaient dans tout l'Occident.

6. Enfin, quand les missionnaires de l'*Allemagne* auraient donné quel-

(1) L'autorité légitime des papes en religion n'a jamais pu être plus grande qu'elle ne l'est devenue, puisque c'est depuis le moment où Bergier s'exprimait de la sorte que le concile du Vatican l'a déclarée souveraine et infaillible ; à cette époque comme à toutes les époques, cette autorité ne pouvait être ni plus ni moins grande, puisqu'elle devait être un jour déclarée complète et absolue. La certitude de la chose pouvait croître ou diminuer parmi les catholiques, mais la chose elle-même, en soi, ne le pouvait. Aujourd'hui, il en est de la connaissance de la chose comme de la chose elle-même.

LE NOIR.

(2) Saint Boniface n'était pas dans l'erreur. Il n'avait fait, comme saint Ligori plus tard et tant d'autres, que mieux deviner l'avenir, puisqu'un concile universel, le Concile du Vatican, devait un jour lui donner si pleinement raison.

LE NOIR.

que sujet aux préventions des protestants, ce qui n'est point, ces derniers seraient encore injustes, et pour ainsi dire barbares, de chercher à ternir la gloire des ouvriers évangéliques qui ont instruit et civilisé leurs ancêtres : sans leurs travaux, Luther aurait-il établi dans ces contrées sa prétendue réformation ? Aucun des prédicants n'est allé prêcher l'Evangile chez les Barbares ; et nous connaissons le succès qu'ont eu leurs successeurs, quand ils ont voulu faire le personnage d'apôtres. Ils ne savent que noircir et calomnier comme leurs prédécesseurs.

Nous ne nous arrêtons point à relever le ridicule de Brucker, qui reproche à saint Boniface de n'avoir pas assez rendu de services aux lettres et à la philosophie, en portant le christianisme en *Allemagne;* il se fâche contre les bénédictins, parce qu'ils lui ont attribué de l'érudition et de la capacité, et qu'ils l'ont loué d'avoir établi des écoles dans les monastères de Fulde et de Fritzlar. Il en prend occasion de confirmer ce que les auteurs protestants ont dit de l'ignorance de ce missionnaire, et il en apporte pour preuve, non-seulement ses lettres, mais ce que rapporte Aventin, que ce fut saint Boniface qui dénonça au pape Zacharie Virgile de Saltzbourg comme hérétique, pour avoir avancé qu'il y a des antipodes. Nous ne pensons point que l'intention des bénédictins ait été de persuader que saint Boniface était un grand philosophe, et qu'il établit en *Allemagne* des écoles de philosophie pour des Germains qui ne savaient pas lire. Ce zélé missionnaire était instruit autant que l'on pouvait l'être au VIIIe siècle; il avait fait les études que l'on faisait pour lors; et il s'était attaché aux sciences ecclésiastiques, les seules dont il eût besoin pour prêcher l'Evangile. Il établit des écoles pour ces mêmes sciences, et contribua, autant qu'il le pût, à tirer les peuples de l'*Allemagne* de l'ignorance grossière dans laquelle ils étaient plongés. Que devait-il faire de plus? et n'est-ce pas là un service réel rendu aux lettres?

Ne savons-nous pas ce que veut dire Mosheim, lorsqu'il refuse à saint Boniface *la connaissance des choses qui ont pour objet la vraie nature et le véritable génie de la religion chrétienne*? S'il entend par là que ce missionnaire ne connaissait pas le christianisme tel qu'il a plu aux protestants de le forger, nous en sommes déjà convenu; il suffit, selon leur opinion, de lire et d'étudier l'Ecriture sainte : or, saint Boniface l'avait étudiée et la lisait constamment, il l'avait même enseignée aux autres dans son monastère; mais il eut le malheur de n'y pas voir, non plus que nous, ce que les protestants ont prétendu y voir huit cents ans après.

Quant à la prétendue hérésie touchant les *antipodes*, *voyez* ce mot, Mosheim et les autres protestants n'ont pas parlé d'une manière plus équitable des missions faites au IXe siècle chez les Saxons, par ordre de Charlemagne. *Voy.* MISSIONS.

BERGIER.

ALLEMAGNE (Eglise d'). (*Théol. hist. eglis.*) — V. l'art. précédent.

ALLIANCE. Dans les saintes Ecritures, on emploie souvent le nom *testamentum*, et en grec διαθήκη, pour exprimer la valeur du mot hébreu *bérith*, qui signifie *alliance :* d'où viennent les noms d'Ancien et de Nouveau Testament, pour marquer l'ancienne et la nouvelle *alliance* . La première *alliance* de Dieu avec les hommes est celle qu'il fit avec Adam au moment de sa création, lorsqu'il lui défendit l'usage du fruit de la science du bien et du mal. *Gen.*, c. 2, ℣ 16. Cette défense est une espèce de contrat entre Dieu et l'homme; c'est ainsi qu'elle est appelée. *Eccli.*, c. 14, ℣ 12.

La seconde *alliance* est celle que Dieu a faite avec l'homme après son péché, en lui promettant un rédempteur. En considération de cette promesse, Dieu n'a point condamné Adam à la peine éternelle qu'il méritait, mais seulement à une peine temporelle, au travail, aux souffrances, à la mort. « Si notre vie, dit saint Augus-
» tin, est souffrante et sujette à la
» mort, c'est un effet de la colère de
» Dieu, et une punition du premier
» péché..... Mais Dieu ne nous a pas

» traités comme nos péchés le méri-
» taient; il a eu pitié de nous comme
» un père a compassion de ses enfants;
» ce que nous souffrons est un remède
» et non une vengeance, c'est une cor-
» rection et non une damnation, etc.
» Il a envoyé son Fils, parce qu'il a
» eu pitié de nous. » *Enarr. in Ps.* 102, n. 17 et suiv.; *Enchir. ad Laur.*, c. 27, n, 8. *Voyez* Adam.

Saint Paul a souvent relevé les avantages de cette *alliance* par laquelle le second Adam, qui est Jésus-Christ, a pleinement réparé le préjudice que le premier homme avait porté à sa postérité. « De même que
» tous meurent en Adam, ainsi tous
» seront vivifiés par Jésus-Christ. »
» *I Cor.*, c. 15, ℣ 22. De même que par
» la désobéissance d'un seul, la mul-
» titude des hommes sont devenus pé-
» cheurs, ainsi par l'obéissance d'un
» seul, la multitude des hommes de-
» viendront justes, » *Rom.*, c. 5, ℣ 12, 19. « Par sa mort, Jésus-Christ a dé-
» truit celui qui avait l'empire de la
» mort, c'est-à-dire, le démon. » *Hebr.*, c. 2, ℣ 14. *Voyez* Rédemption.

Une troisième *alliance* est celle que le Seigneur fit avec Noé, lorsqu'il lui dit de bâtir une arche ou un grand vaisseau pour y sauver les animaux de la terre, et pour y retirer avec lui un certain nombre d'hommes, afin que par leur moyen il pût repeupler la terre après le déluge. *Gen.*, ℣ 6, c. 18.

Cette *alliance* fut renouvelée cent vingt-un ans après, lorsque les eaux du déluge s'étant retirées, et Noé, étant sorti de l'arche avec sa femme et ses enfants, Dieu lui dit : « Je vais
» faire *alliance* avec vous et avec vos
» enfants après vous, et avec tous les
» animaux qui sont sortis de l'arche;
» en sorte que je ne ferai plus périr
» toute chair par les eaux du déluge :
» et l'arc-en-ciel que je mettrai dans
» les nues, sera le gage de l'*alliance*
» que je ferai aujourd'hui avec vous. » *Gen.*, c. 9, ℣ 8, 9, 10 et 11.

Toutes ces *alliances* ont été générales entre Adam et Noé et toute leur postérité ; mais celle que Dieu fit dans la suite avec Abraham, fut plus limitée ; elle ne regardait que ce patriarche et la race qui devait naître de lui par Isaac. Les autres descendants d'Abraham par Ismaël et par les enfants de Céthura n'y devaient point avoir de part. La marque ou le sceau de cette *alliance* fut la circoncision que tous les mâles de la famille d'Abraham devaient recevoir le huitième jour après leur naissance. Les effets et les suites de ce pacte sont sensibles dans toute l'histoire de l'Ancien Testament; la venue du Messie en est la consommation et la fin. L'*alliance* de Dieu avec Adam forme ce que nous appelons la loi de nature; l'*alliance* avec Abraham, expliquée dans la loi de Moïse, forme la loi de rigueur; l'*alliance* de Dieu avec tous les hommes, par la médiation de Jésus-Christ, fait la loi de grâce. *Gen.*, c. 12, ℣ 1, 2; et c. 17, ℣ 10, 11, 12.

Dans le discours ordinaire, nous ne parlons guère que de l'Ancien et du Nouveau Testament : de l'*alliance* du Seigneur avec la race d'Abraham, et de celle qu'il a faite avec tous les hommes par Jésus-Christ; parce que ces deux *alliances* contiennent éminemment toutes les autres qui en sont des suites, des émanations et des explications; par exemple, lorsque Dieu renouvelle ses promesses à Isaac et à Jacob, et qu'il fait *alliance* à Sinaï avec les Israélites et leur donne sa loi; lorsque Moïse, peu de temps avant sa mort renouvelle l'*alliance* que le Seigneur a faite avec son peuple, et qu'il rappelle devant leurs yeux tous les prodiges, qu'il a faits en leur faveur, lorsque Josué, se sentant près de sa fin, jure avec les anciens du peuple une fidelité inviolable au Dieu de leurs pères : tout cela n'est qu'une suite de la première *alliance* faite avec Abraham. Josias, Esdras, Néhémie, renouvelèrent de même en différents temps leurs engagements et leur *alliance* avec le Seigneur; mais ce n'est qu'un renouvellement de ferveur, et une promesse d'une fidélité nouvelle à observer des lois données à leurs pères. *Exod.*, c. 11, ℣ 24; c. 6, ℣ 47 ; c. 19, ℣ 5. *Deut.*, c. 29. *Jos.*, c. 23, ℣ 25. *IV. Reg.*, 2. 18. *Paralip.*, c. 2, ℣ 22.

La plus grande, la plus solennelle, la plus excellente et la plus parfaite de toutes les *alliances* de Dieu avec les hommes, est celle qu'il a faite

avec nous par la médiation de Jésus-Christ : *alliance* éternelle qui doit subsister jusqu'à la fin des siècles, dont le Fils de Dieu est le garant, qui est cimentée et affermie par son sang, qui a pour fin et pour objet la vie éternelle, dont le sacerdoce, le sacrifice et les lois sont infiniment plus parfaites que celles de l'Ancien Testament. *Voyez* saint Paul, dans ses *Epitres aux Galates et aux Hébreux*

Vainement les Juifs soutiennent que Dieu n'a pas pu établir une nouvelle *alliance*, après leur avoir ordonné d'observer celle de Moïse a perpétuité. On leur prouve le contraire, 1° parce que Dieu l'a ainsi déclaré, *Jerem.*, c. 31, ℣ 51 et suiv.; et c'est l'argument que leur fait saint Paul, *Hebr.*, c. 8, ℣ 8. 2° Ils conviennent eux-mêmes que, selon les prophètes, le Messie doit être législateur aussi bien que Moïse. *Deut.*, c. 18, ℣ 15 ; *Isa.*, c. 42, ℣ 4; *Munimen fidei*, 1re part., c. 20. Cette fonction serait superflue, s'il ne devait point établir de nouvelles lois. 3° Dieu a rejeté les anciens sacrifices et promis un nouveau sacerdoce. *Ps.* 49, ℣ 7. *Isai.*, c. 1, ℣ 16 et suiv. ; c. 66, ℣ 2. *Jerem.*, c. 7, ℣ 21. *Ezech.*, c. 20, ℣ 5 et suiv. *Mich.*, c. 6, ℣ 6. *Malach.*, c. 1. ℣ 10. C'est encore un argument de saint Paul, *Hebr.*, c. 7, ℣ 12; c. 8, ℣ 8. 4° L'ancienne *alliance* mettait un mur de séparation entre les Juifs et les autres nations; la loi de Moïse n'était praticable que dans la Judée ; sous le Messie, au contraire, toutes les nations doivent se réunir et devenir le peuple du Seigneur; les Juifs en conviennent : donc il faut une loi nouvelle qui soit praticable dans toutes les parties du monde. 5° Dieu a rendu la loi de Moïse impraticable aux Juifs mêmes par leur dispersion, par la destruction du temple, par la confusion des généalogies, par l'incompatibilité de leurs lois avec le droit public de toutes les nations : donc Dieu en a établi une nouvelle par le Messie ; elle subsiste depuis près de dix-huit cents ans. Voyez *Philippi à Limborch amica collat. cum erudito Judæo*, etc. BERGIER.

ALLUVIONS. (*Théol. mixt. scien. géolog.*) — V. AGES GÉOLOGIQUES et AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

ALOGES ou ALOGIENS, secte d'anciens hérétiques, dont le nom est formé d'α privatif, et de λόγος, *parole* ou *verbe*, comme qui dirait *sans verbe*; parce qu'ils niaient que Jésus-Christ fût le Verbe éternel. Ils rejetaient l'évangile de saint Jean comme un ouvrage apocryphe, écrit par Cérinthe ; quoique cet apôtre ne l'eût écrit que pour confondre cet hérétique, qui niait aussi la divinité de Jésus-Christ.

Quelques auteurs rapportent l'origine de cette secte à Théodote de Byzance, corroyeur de son métier, et cependant homme éclairé, qui, ayant apostasié pendant la persécution de Sévère, répondit à ceux qui lui reprochaient ce crime, que ce n'était qu'un homme qu'il avait renié, et non un Dieu : et que de là ses disciples, qui niaient l'existence du Verbe, prirent le nom d'ἄλογοι : « Ils » disent, ajoutent M. Fleury, que tous » les anciens et même les apôtres, » avaient reçu et enseigné cette doc- » trine, et qu'elle s'était conservée » jusqu'au temps de Victor, qui était » le treizième évêque de Rome depuis » saint Pierre ; mais que Zéphirin son » successeur avait corrompu la vé- » rité. » Mais on leur opposait les écrits de saint Justin, de Miltiade, de Tatien, de Clément, d'Irénée, de Méliton et d'autres anciens, qui disaient que Jésus-Christ était Dieu et homme ; Victor avait excommunié Théodote ; comment l'eût-il excommunié, s'ils eussent été du même sentiment ? *Hist. eccl.*, tom. I, liv. IV, n° 33.

D'autres avancent que ce fut saint Epiphane qui, dans sa liste des hérésies, leur donna ce nom ; mais d'autres Pères et grand nombre d'autres ecclésiastiques parlent des *alogiens*, comme sectateurs de Théodote de Byzance. *Voyez* Tertul., livre *des Prescr.*, chap. dernier; saint August. *de Hær.*, cap. 33; Eusèbe, liv. 5, chap. 19; Baronius, *ad ann.* 196 ; Tillemont, Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclés.*, *premier siècle*. BERGIER.

ALPHA et OMEGA, A et Ω, première

et dernière lettres de l'alphabet grec. Jésus-Christ dit dans l'Apocalypse : « Je suis l'*alpha* et l'*oméga*, le com- » mencement et la fin. » C. 1, ỳ 8 ; c. 21, ỳ 6 ; c. 22 ; ỳ 13. Il en est en effet le Verbe divin qui a créé toutes choses ; il en est la dernière fin, puisque c'est en lui seul et par lui que nous pouvons trouver le souverain bonheur. Voy. *Coloss.*, c. 1, ỳ 15 et suiv.

BERGIER.

ALPHABET. (*Théol. mixt. scien. philol.*) — L'*alphabet* est un ensemble de signes graphiques, correspondants à des sons primitifs abstraits, lesquels, en se combinant de mille et mille manières, engendrent les mots d'une langue. L'*alphabet* phonétique est l'ensemble des sons eux-mêmes ; l'*alphabet* graphique est l'ensemble des signes écrits.

Toutes les langues ne possèdent pas le système alphabétique. Les langues sémitiques (hébreu, arabe, etc.) ont des alphabets ; les langues indo-européennes (sanscrit, latin, grec, et toutes leurs dérivées) ont des alphabets ; les langues agglutinantes en ont aussi, mais les langues idéologiques, dont les mots correspondent directement aux idées, sans prendre pour intermédiaires les sons, telles que l'ancienne langue hiéroglyphique des Egyptiens, l'ancienne langue mexicaine et aujourd'hui la langue chinoise, n'en ont point. On connaît la clef sur laquelle est basée la langue chinoise parlée, et la clef sur laquelle est basée l'écriture dans cette langue ; ce sont deux clefs différentes. On a commencé à déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens et les hiéroglyphes mexicains. Il y a eu, en Egypte, un passage des hiéroglyphes purs à un commencement d'alphabet, puis de ce commencement d'alphabet à l'alphabet complet et véritable. Voici ce qu'en dit M. Champollion-Figeac :

« L'Egypte arriva très-anciennement au complément réel de son système graphique, à l'*alphabet*. Les causes et l'époque de ce perfectionnement mémorable nous sont absolument inconnues. Est-il le résultat des efforts de la philosophie égyptienne ? N'est-ce qu'une transmission faite à l'Egypte par un peuple qui l'aurait précédée dans la voie de la civilisation ? l'esprit se confond dans l'examen de ces deux questions où se manifeste une antiquité incontestablement supérieure à tous les temps historiques de l'occident et un perfectionnement de système graphique pour l'écriture, de système grammatical pour la langue, que les principes de l'idéologie moderne n'ont ni dépassé ni prévu. Aux plus anciens temps des annales de l'Egypte, fondés sur l'autorité des monuments existants, au XXIIIe siècle avant l'être chrétienne, le système graphique est le même que pour le siècle d'Auguste, et le système grammatical du langage a les mêmes principes généraux qu'au temps des ermites chrétiens de la Thébaïde. On sait tout sur la civilisation égyptienne, à l'exception de son origine et de ses commencements. La France n'a retrouvé dans les sables du désert que les magnificences des Pharaons ; le temps lui a ravi leur berceau ! »

La première invention de l'*alphabet* paraissait à Platon une chose si merveilleuse qu'il la considérait comme au-dessus de la force humaine et qu'il l'attribuait à une révélation divine. Quelques Pères de l'Église ont pensé là-dessus comme Platon. Cependant les travaux philologiques modernes des Gésénius, des Schlegel, des Lassen, des Colebrook, des Wilkins, des Bopp, des Sacy, des Rémusat, des Burnouf, des Stanislas Julien, des de Rougé, etc. etc., qui réalisent aujourd'hui le grand mouvement qu'avait pressenti Leibnitz, tendent à découvrir des transitions qui indiquent un progrès purement humain ; et il n'est pas hors de probabilité que l'on arrive un jour à résoudre scientifiquement les grands problèmes que présente encore l'écriture alphabétique. N'est-elle qu'une modification de l'écriture hiéroglyphique ? y eût-il un alphabet primitif ? quel fut-il ? combien renferme-t-il de caractères ? Ces caractères furent-ils des signes arbitraires ou des symboles ? Dès la plus haute antiquité littéraire, quelques-uns de ces problèmes furent agités ; ils ne sont pas encore résolus ; mais il faut

reconnaître que l'on a, dans ces derniers temps surtout, marché quelque peu vers leurs solutions. Nous ne croyons pas, avec M. Gobineau (*De l'inégalité des races humaines)* que le passage des systèmes figuratifs égyptiens, mexicains et chinois, aux systèmes des décompositions des mots en leurs éléments phonétiques abstraits, qui constituent les *alphabets*, soit absolument impossible; les mots symboles, en même temps qu'ils représentaient les choses n'avaient-ils pas un son plus ou moins composé d'élements plus radicaux, qui leur correspondait? Pourquoi n'aurait-on pas fini par décomposer ce son en ses éléments, et par représenter ces éléments par des signes abstraits? il suffit d'une idée heureuse pour mettre sur la voie, et, la voie trouvée, l'*alphabet* n'est plus introuvable. C'est une invention qui ne nous paraît pas beaucoup plus difficile à faire, avec le temps, que celle des systèmes de numération.

Non, n'ayons pas sans cesse recours au surnaturel; est-ce que ce n'est pas toujours le même Dieu, la cause universelle, qui agit comme premier moteur? ne sera-ce pas toujours de cette cause que naîtra la puissance par laquelle l'homme inventera, par exemple, l'écriture alphabétique ? et cette puissance, pour l'inventer naturellement, pourra-t-elle se passer du grand ressort permanent et immanent sans lequel toute activité tomberait dans le sommeil ou dans la mort? Admirons ces forces incessamment communiquées à notre nature par celui sans lequel rien ne subsiste, rien n'agit, rien n'est.

LE NOIR.

ALPHABET grec et latin, caractères ou lettres à l'usage des Grecs et des Latins, que, dans la consécration d'une église, le prélat consécrateur trace avec son doigt sur la cendre dont on a couvert le pavé de la nouvelle église.

Cette cérémonie nous donne à entendre que l'Eglise est la vraie mère des fidèles; qu'elle leur donne des éléments de la vraie science, de la science du salut, et qu'elle réunit tous les peuples. BERGIER.

ALPHONSE (S.) de Ligori ou Liguori, (*théol. hist. biog. et bibliog.* — Le dernier des docteurs de l'Eglise officiellement proclamés (1870.), fondateur de la congrégation des Redemptoristes, né à Naples le 27 sept. 1696 et mort le 1er août 1787, Alphonse fournit sa longue carrière dans un siècle dont le principal caractère, au point de vue ecclésiastique, était le relachement du clergé et des ordres religieux, qui, à l'exception des Jésuites et de quelques branches de l'ordre de S. Benoît, avaient généralement perdu l'esprit de leurs fondateurs. M. Fehr, (trad. de l'allem. par J. Goschler) résume comme il suit les traits principaux de sa biographie :

» Alphonse était le fils de parents nobles et pieux. Il dut les premières semences de sa piété à sa mère, qui sut, par ses exemples et l'éducation qu'elle lui donna, l'initier de bonne heure à la pratique de toutes les vertus. Plus tard elle confia son fils aux prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, sous la direction vigilante desquels Alphonse fit de tels progrès que, grâce à ses rares dispositions et à son ardeur, il fut en état de prendre le grade de docteur en droit dès l'âge de seize ans.

» Il était destiné, d'après le vœu de ses parents, à embrasser la carrière du barreau, carrière qui devait lui ouvrir d'autant plus facilement l'accès des plus hautes dignités qu'à son savoir il joignait les avantages d'un nom illustre et de grandes alliances.

Tout semblait annonçer qu'Alphonse répondrait à l'ambition de son père, car, pour lui obéir, il s'appliquait à tous les exercices chevaleresques qui pouvaient rehausser les grâces naturelles de sa personne. En effet le jeune et brillant avocat attira bientôt tous les regards; son savoir, son talent lui valurent la confiance générale, en même temps que la pureté de ses mœurs le rendait un objet d'étonnement et de respect pour tous. Son père, s'abandonnant aux plus brillantes espérances, cherchait, parmi les familles les plus riches du royaume, une épouse digne d'Alphonse.

« Mais Dieu l'avait marqué pour de plus hautes destinées. Il ne l'appela

toutefois à son service qu'après l'y avoir préparé par de sensibles humiliations. Alphonse était occupé d'un procès très-important qui, dans la prévision d'une heureuse issue, lui avait déjà valu une foule de félicitations. Il ne s'était épargné aucune peine ; il avait déployé toute son éloquence; mais une grave négligence qu'il commit renversa tout l'échafaudage de ses preuves au moment où il croyait la victoire assurée. L'aveu de son erreur fut la dernière parole qu'il prononça au barreau ; car, après avoir vaincu la vive résistance de son père qui se trouvait cruellement déçu, il embrassa, en 1725, l'état ecclésiastique, et bientôt après il devint missionnaire dans la congrégation de la Propagande, de Naples.

» Avant tout, Alphonse s'occupa des pauvres et des classes abandonnées, et peu de cœurs résistaient à son éloquence et encore moins à sa douceur. Il s'acquitta pendant plusieurs années de ces bonnes œuvres, jusqu'au moment où de plus hautes inspirations lui firent prendre la résolution de fonder une société religieuse.

» Ce fut en 1732 qu'après avoir vaincu les plus grands obstacles il fonda, à Scala, avec douze prêtres disposés comme lui, la société du très-saint Rédempteur, dont le but principal devait être le *service des âmes les plus pauvres et les plus délaissées*. Trois ans après il fonda une seconde maison à Cionani, dans le diocèse de Salerne.

» La règle de la nouvelle congrégation, qu'Alphonse avait élaborée avec le concours des hommes les plus éclairés, fut approuvée, en 1759, par le Pape Benoît XIV. Alphonse fut confirmé en sa qualité de supérieur général à vie; mais dès 1762, et malgré sa résistance et ses prières, Clément XIII l'éleva au siége épiscopal de Sainte-Agathe des Goths. Un chapitre général de sa congrégation déclara à l'unanimité qu'il n'élirait pas de nouveau supérieur général ; qu'Alphonse, quoique évêque, pouvait rester uni à des frères qui lui étaient tendrement attachés et respectueusement dévoués ; qu'il serait prié de nommer un vicaire général qui dirigerait la congrégation en son nom. Ces résolutions furent approuvées par le Saint-Siége et adoucirent pour Alphonse la douleur de la séparation.

» Le nouvel évêque sut allier, dès son entrée en fonctions, le zèle de S. Charles Borromée à la douceur de S. François de Sales, et continua, malgré les durs travaux de son actif épiscopat, la vie pauvre, pénitente et sévère, qu'il avait menée étant simple religieux. Comme le grand Apôtre, il n'avait qu'une pensée, se faire tout à tous. Il devint le missionnaire de tout son diocèse, qu'il parcourait tous les deux ans pour en reconnaître par lui-même les besoins et y porter remède.

» Sa principale attention se dirigea sur l'éducation du clergé ; il avait recours à toutes les ressources de la tendresse paternelle pour ramener ceux qui s'égaraient, relever ceux qui tombaient, en même temps qu'il se montrait d'une inflexible sévérité quand on négligeait ses prières et ses avis. Bientôt une vie d'abnégation, de sacrifices et d'austérités perpétuelles affaiblit tellement sa santé, d'ailleurs peu robuste, que, durant les dix-sept dernières années de sa vie, sa tête se courba complétement sur sa poitrine par une déviation des vertèbres du cou, et, malgré cette position pénible et les douleurs qu'elle lui causait, il ne cessa pas un instant de remplir scrupuleusement tous les devoirs de son ministère. Aussi lorsque l'infirme vieillard montait en chaire, sa présence faisait plus d'effet que sa parole, toujours ardente et ferme comme par le passé. Toutefois la crainte croissante qu'il éprouva de n'être plus au niveau de ses devoirs lui fit demander avec instance au Pape, et longtemps inutilement, de le décharger de ses fonctions. Enfin, en 1775, le Pape consentit à recevoir sa démission.

» Alphonse avait été évêque pendant treize ans. Il quitta son diocèse aussi pauvre qu'il y était arrivé, et alla passer ses derniers jours dans le sein de sa congrégation, à Nocéra de Pagani. Tant qu'il put marcher, il profita de toutes les occasions pour travailler au salut des âmes, et, lorsqu'il ne put plus quitter son lit de douleur, il chercha à contribuer à la gloire de Dieu par

les travaux de son esprit et de sa plume.

» On a peine à comprendre comment, au milieu de ses occupations de missionnaire et d'évêque, au milieu de ses atroces douleurs, il trouva le temps et la force de composer tous ses ouvrages. On sait qu'il n'y a pas de saint, dans les temps modernes, dont les écrits soient aussi généralement répandus que ceux de S. Alphonse ; leur simplicité, leur profondeur, leur solidité les rendent également utiles aux savants et aux ignorants. Quiconque s'éveille à la vie religieuse, quiconque veut sérieusement puiser à la source des grâces de l'Église rencontre dans les livres de S. Alphonse le guide qu'il cherche. Prêtres et laïques y trouvent la lumière dont ils ont besoin. Le secret de cette grâce spéciale des écrits de S. Alphonse réside dans les sujets mêmes qu'il traite avec une prédilection marquée et une profondeur spéciale : ce sont le mystère du très-saint Sacrement de l'autel et le culte de la très-sainte et immaculée Vierge Marie. L'enthousiasme qui animait son cœur se répandait dans les paroles tendres, ardentes et persuasives de ses discours, et jusque dans les pages les plus simples de ses écrits. »

S. Alphonse de Ligori fut canonisé en 1839 par Grégoire XVI, et mis au nombre des docteurs de l'Eglise universelle, en 1870, par Pie IX.

Le catalogue de ses œuvres est très-long ; nous ne citerons que les principales et les plus répandues, ce sont : LA THÉOLOGIE MORALE, qu'il composa sur la *medulla aurea* de Busembaüm, en suivant le plan et la méthode de ce théologien probabiliste allemand, conservant beaucoup de cet auteur et y ajoutant, pour le compléter et parfois le corriger, bien davantage encore. Il cite, en général, les diverses opinions des théologiens, en les qualifiant, selon leur probabilité, et indique souvent celle qui est la sienne. Cette théologie morale qui est la plus populaire dans les séminaires et dans le clergé vient d'être éditée par L. Vivès, avec des perfectionnements considérables dont nous avons nous-mêmes été chargé. Nous avons fait sur le travail de l'auteur, en le laissant tel qu'il l'avait publié, à peu près ce qu'il fit sur celui de Busenbaüm , mais à l'aide des théologiens modernes, dont nous citons, sous forme d'intercalations, une multitude de passages soit à titre de développements utiles, soit à titre de solutions de questions nouvelles qui n'étaient point encore agitées en théologie dans le siècle dernier. Nous avons aussi corrigé beaucoup de textes de la tradition qui étaient inexacts, ajouté les collations des codes civils de notre temps, et à l'aide d'appendices donné les réponses récentes, les plus utiles pour la pratique, des souverains pontifes et des congrégations romaines. Cette édition nouvelle de l'œuvre principale de S. Ligori, à laquelle sont d'ailleurs adjointes d'autres œuvres telles que la *Praxis confessarii* également enrichie, complétée et portée, pour le moins, au double de ce qu'elle était, sans aucune modification au texte de l'auteur, forme, sans contredit, la théologie morale la plus complète et la plus intéressante qui ait été publiée jusqu'à ce jour. On y trouve aussi la série complète, telle que nous ne l'avons trouvée nulle part ailleurs, des propositions condamnées, depuis celles d'Abélard jusqu'à celles du *syllabus* de la bulle *quanta cura* de Pie IX, et, chose des plus curieuses pour un théologien, les discussions qui ont eu lieu dans le procès qui a précédé l'élévation de S. Alphonse au doctorat intercalées, dans la théologie même, à la suite des passages sur lesquels portaient ces discussions.

Il est deux points pour lesquels S. Alphonse se fait remarquer dans la théologie morale ; ce sont deux exceptions en faveur du dogme, et ces deux exceptions consistent dans deux thèses dogmatiques, l'une pour établir l'infaillibilité du pontife romain lorsqu'il parle *ex cathedra*, l'autre pour établir, à titre de dogme catholique, l'immaculée conception ; il y a, dans les citations de la tradition sur lesquelles il étaie ces deux points, plusieurs inexactitudes et plusieurs autorités apocryphes, mais nous avons vu dans notre siècle l'Eglise lui donner raison sur le fond sur ces deux points,

auxquels il a marqué qu'il tenait beaucoup, puisque dans un travail où on pourrait lui reprocher de se tenir trop aux questions morales et de négliger même tout ce que le dogme présente de presque indispensable comme bases des solutions — lacunes que nous avons comblées dans notre édition, à l'aide des théologiens modernes — il a fait les deux exceptions que nous venons de signaler.

Ses autres ouvrages les plus remarquables sont : l'*homo apostolicus*, abrégé de sa théologie ; ses *instructions pratiques* pour la confession, précédées de deux dissertations sur le probabilisme, le tout en italien ; ses œuvres dogmatiques contre les réformés ; la *Voie du salut*, en italien ; la *véritable épouse de Jésus-Christ*, en italien ; des *Sermons pour tous les dimanches de l'année*, en italien ; *Conduite admirable de la divine providence*, en italien ; etc., etc. La collection de ces œuvres est considérable, elle forme une quarantaine de volumes, dont Parent des Barres avait fait une édition.

M. L. Vivès publie, au moment où nous écrivons, une traduction française de S. Alphonse, par MM. Delalle, Bousquet et Vidal, revue par l'abbé Ant. Ricard, en 16 forts volumes in 8°.

Le Noir.

ALVAREZ (Diego), (*theol. hist. biog. et bibliog.*) — Dominicain, professeur de théologie à Rome, enfin archevêque de Trani pendant trente ans, Alvarez fut un des premiers adversaires du molinisme et des plus grands défenseurs de la doctrine thomiste de la prémotion physique et de la grâce prédéterminante contre les jésuites. Ce fut d'Alvarez que se servit Bannez, également dominicain, pour obtenir de la congrégation *de auxiliis*, la condamnation de l'écrit du fameux jésuite Molina sur l'accord de la grâce et de la liberté. Il était, de plus, grand orateur. Dans les conférences *de auxiliis*, il remporta, dit le carme bavarois Alexandre S. Jean de la Croix, de fréquentes victoires sur les molinistes, mais Maxime Mongold réduit l'importance de ces victoires. Il mourut en 1635. Il a laissé des écrits sur les controverses de son temps, et quelques-uns aussi sur d'autres sujets. Ce fut un grand théologien, mais se rapprochant beaucoup, par son thomisme excessif peut-être, du prédestinatianisme. Il eut pour successeur, dans les conférences, Thomas de Lemos, autre théologien souvent cité.

Le Noir.

ALVAREZ PELAYO, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet autre Alvarez fut un des plus forts défenseurs de l'autorité papale contre les docteurs de Sorbonne Jean de Jaudun (ou de Paris) et Marsile de Padoue. Il était minime et pénitencier de Jean XXII à Avignon ; il mourut en 1349 évêque de Sylves, dans les Algares. Les ouvrages qu'il composa contre ce qu'on peut appeler, avec M. Welte, la *Césareopapie* et contre les *fraticelli* et les spirituels de l'ordre des minimes, sont assez nombreux. Le Dr. Welte cite et qualifie comme il suit plusieurs de ces ouvrages :

« Il composa, dit-il, à cette occasion et dans d'autres circonstances : *Speculum Regum ; Collyrium adversus Hæreses ; Commentarium in* IV *libros Sententiarum ; Sermo coram Johanne* XXII ; *Apologia pro Johanne* XXII, *adversus Marsilium Patavinum et Guill. Occamum ; Summa de Planctu Ecclesiæ.* — Ce dernier livre, *de Planctu Ecclesiæ*, est le plus important ; il y déplore les abus et la décadence de l'Eglise et des différents États de son temps, et en cherche le remède dans le rétablissement de l'autorité pontificale, qu'il exagère jusqu'à la donner comme source de l'autorité temporelle des princes. L'ermite Augustin Trionfi d'Ancône, mort à Naples en 1328, est l'écrivain du moyen âge qui, dans son livre *de Potestate ecclesiastica*, a poussé le plus loin cette opinion sur l'autorité papale. »

Le Noir.

AMALÉCITES. *Voyez* Agag.

AMAURI, théologien de Paris, parut au commencement du treizième siècle. Il enseigna que Dieu était la matière première ; que la loi de Jésus-Christ devait finir l'an 1200, et faire place à la loi du Saint-Esprit, qui sanctifierait les hommes sans sacre-

ments et sans aucun acte extérieur; que les péchés commis par charité étaient innocents. Il niait la résurrection des morts et l'enfer, rejetait le culte des saints, déclamait contre le pape, etc. Il eut des sectateurs opiniâtres. On pardonna aux femmes; mais dix de leurs séducteurs subirent le dernier supplice l'an 1210. Le concile de Latran, tenu en 1215, confirma la condamnation de leur doctrine. *Amauri* eut pour successeur David de Dinant, qui prêcha la même doctrine. *Hist. de l'Egl. gallic.*, liv. 30, an. 1210-1212. BERGIER.

On nomme aussi ce théologien panthéiste du XIIIe siècle, Amaury de Chartres, et Amaury de Bène, parce qu'il était né à Bène près de Chartres. « L'université de Paris, dit M. Staudenmayer, le frappa d'une censure sévère pour quelques propositions contraires à la dogmatique de l'Eglise. Il en appela au pape Innocent III, qui confirma la sentence. Amaury, dit-on, en mourut de chagrin peu de temps après (1204) à Saint-Martin des Champs. Ses disciples, parmi lesquels le plus important fut, sans contredit, David de Dinan, propagèrent sa doctrine hérétique; ils eurent le même sort que leur maître; quelques-uns même furent condamnés au bûcher par un concile de Paris, en 1209. »

Cet appel au pape, et cette mort de chagrin de se voir condamné, prouvent assez bien qu'Amaury était convaincu de ce qu'il professait. Sa doctrine était cependant bien opposée à celle du catholicisme; voici l'explication et le résumé sommaire qu'en donne l'auteur que nous venons de citer et de nommer.

« Amaury, enseignant la philosophie, s'était beaucoup familiarisé avec le système d'Aristote et le paganisme. Le paganisme grec avait enseigné l'existence d'une matière éternelle, base et *substratum* de toutes choses. Aristote décrit cette matière, qu'il nomme la première, comme une matière originairement informe, amorphe, substance primordiale des choses, n'ayant besoin que de mouvement pour donner naissance à tous les êtres. Matière et mouvement constituent l'être, selon Aristote. Strabon embrassa la doctrine d'Aristote et la développa. Plus tard elle fut complétement adoptée par les Arabes. C'est ainsi qu'elle parvint jusqu'à Amaury. Lorsqu'il passa de la philosophie, et plus immédiatement de la logique, à l'explication des saintes Écritures, il enseigna que le chaos, dont parle le livre de la Genèse, n'est que cette matière primordiale qui, au moyen du mouvement, devint la cause d'où naquirent toutes choses. Attribuant à la matière une puissance créatrice, il la proclamait, par là même, matière absolue, et Amaury et les siens ne se firent pas scrupule de l'identifier complétement avec le Dieu créateur du monde, conception que nous retrouverons tout entière de nos jours dans l'ouvrage de Weisse : « Idée de la divinité, » et dans d'autres prétendus philosophes modernes, selon lesquels Dieu est la matière, qui tire tout d'elle-même comme elle réabsorbe tout en elle. Les propositions fondamentales d'Amaury de Chartres et de David de Dinan sont : « Tout est Dieu, et Dieu est tout. Tout ce qui est est un, et cet un est Dieu. Dieu est l'être et l'essence de toutes les créatures. Créateur et créatures sont essentiellement même chose. Dieu est l'idée universelle, et, *vice versa*, l'idée elle-même est Dieu (1). » Le procédé par lequel Dieu se meut, et par lequel le monde se développe, parcourt, chez Amaury comme chez Sabellius, trois périodes, périodicité dans laquelle se manifeste la Trinité. Mais cette Trinité est purement symbolique. Il y a une période du Père, dans laquelle domine la loi mosaïque; une période du Fils, dans laquelle les sacrements, le Baptême et la Cène remplacent le culte judaïque; et une période du Saint-Esprit, qui commence à Amaury lui-même. Avec cette dernière periode cessent les sacrements et toutes les cérémonies du culte. Le Saint-Esprit est l'âme de chaque homme, il s'incarne en chacun, et voilà pourquoi chacun est Dieu, comme le Christ était Dieu. Tout homme

(1) *Voir* Staudenmayer, *Philosophie du Christianisme*, t. I, p. 633 635.

est à la fois Christ et Esprit-Saint. Le Père s'est également incarné dans l'Ancien Testament, il est devenu homme en Abraham. Ce grossier panthéisme entraînait les plus déplorables conséquences morales. »

Ces conséquences sont faciles à déduire. LE NOIR.

AMAURI ou AMALHARD, *(théol. hist. biogr. et bibliogr.)* — Célèbre liturgiste, auteur d'un grand ouvrage qu'il termina en 820, sous ce titre : *De ecclesiastico officio libelli quatuor*, dedié à Louis le Débonnaire. Il y traite du cycle de Pâques, des dimanches de la septuagésime, sexagésime, etc., de la semaine sainte, des quatre-temps, de la tonsure, des ordres mineurs, de la hiérarchie ecclésiastique, des ornements, de la messe, des heures canoniales, des fêtes, de la sépulture etc., etc. « Cet ouvrage, dit M. Fritz, renferme de fréquentes interprétations mystiques et allégoriques, qui ne sont pas toujours satisfaisantes et qui ne seraient plus guère goûtées aujourd'hui. Tout, selon Amaury, a une signification profonde, les sandales, les mouchoirs, les suaires, le moindre détail. Du reste, il faut reconnaître qu'Amaury fait preuve d'une grande érudition et donne souvent de fort belles explications. Il écrit dans le style et le goût de son époque et doit être jugé d'après son temps. » LE NOIR.

AMBITION, désir excessif des honneurs. Plusieurs philosophes de notre siècle ont fait l'apologie de l'*ambition*, parce que l'Evangile la réprouve et commande l'humilité Ils disent qu'un homme est louable lorsqu'il recherche les dignités et les places importantes, dans le dessein de se rendre utile à ses semblables. Cela serait fort bien, si c'était là le motif des ambitieux ; mais on sait trop par expérience que leur intention est de jouir des privilèges attachés aux grandes places, sans se mettre beaucoup en peine d'en remplir les devoirs, et que les sujets les plus ineptes sont ordinairement les plus avides et les plus empressés de parvenir. « N'i-» mitez point, dit Jésus-Christ, ceux » qui recherchent les premières » places, les respects, et les hom-» mages des hommes. » Il reproche ce vice aux pharisiens, et tâche d'en préserver ses disciples. *Matth.*, c. 23, ℣ 6. Cette morale sera toujours plus sage que celle des philosophes. Avec des palliatifs il n'est point de passion que l'on ne vienne à bout de justifier. BERGIER.

AMBROISE (S.), docteur de l'Eglise et archevêque de Milan, mort l'an 397. La meilleure édition de ses ouvrages est celle des Bénédictins, en deux volumes *in-folio*. Le fait le plus honorable à *saint Ambroise* est d'avoir eu saint Augustin pour disciple. On peut voir ses autres actions dans le *Dictionnaire historique*; nous nous bornons à examiner les accusations formées contre sa doctrine. On lui reproche d'avoir poussé trop loin l'étendue de la patience chrétienne, le mérite de la virginité et du célibat; d'avoir dit qu'avant Moïse il n'y avait point de loi qui défendît l'adultère; d'avoir voulu justifier, dans les saints personnages dont parle l'Ecriture, des actions qui ne doivent être ni louées, ni excusées.

Ces reproches empruntés de Daillé et de Barbeyrac, deux postestants, ne valaient pas la peine d'être répétés par les incrédules. Les premiers chrétiens ont poussé la patience jusqu'à l'héroïsme; il le fallait, afin de convaincre les persécuteurs de l'inutilité des supplices pour exterminer le christianisme, et de montrer aux païens la supériorité des maximes de l'Evangile sur la morale de leurs philosophes. Aujourd'hui des censeurs téméraires osent soutenir que cette patience n'a pas été poussée assez loin.

Dans les articles CÉLIBAT et VIRGINITÉ, nous ferons voir que les Pères n'ont rien dit de plus que saint Paul; que cette doctrine est sage et irrépréhensible; qu'il n'est pas vrai qu'elle déroge à la sainteté du mariage, ni qu'elle soit nuisible au bien de la société.

Saint Ambroise a eu raison d'avancer qu'avant Moïse il n'y avait point de loi *positive* qui défendît l'adultère : mais il n'a pas prétendu qu'il fût permis par la loi naturelle.

Le commerce d'Abraham avec Agar n'était ni un adultère ni un concubinage, mais une *polygamie* ; et alors elle n'était point réprouvée par le droit naturel. *Voyez* POLYGAMIE.

C'est donc très-improprement que *saint Ambroise* nomme *adultère* ce second mariage d'Abraham ; mais il n'a pas tort de prétendre qu'en cela ce patriarche n'a point péché. Il est évident, par ce qu'il dit de Pharaon, d'*Abraham*, liv. 2, c. 2, qu'il n'a jamais pensé que l'adultère proprement dit pût être permis ; et quoi qu'en dise Barbeyrac, ce n'est point là une contradiction. *Traité de la Morale des Pères*, c. 13, § 12.

Quant aux autres actions des patriarches que les Pères de l'Eglise ont excusées, *voy.* PATRIARCHE, ABRAHAM, etc.

D'autres critiques ont accusé *saint Ambroise* d'avoir enseigné que l'âme humaine est matérielle, parce qu'il dit qu'il n'y a rien d'exempt de composition matérielle que la substance de la Trinité, qui est d'une nature simple et sans mélange. *De Abraham*, liv. 2, c. 8, n. 58. Mais dans cet endroit même, il dit que l'âme humaine est indivisible et unie à la Sainte Trinité, qui est simple. D'ailleurs il professe formellement l'immatérialité et l'immortalité de l'âme dans plusieurs autres ouvrages. *In Psalm.* 118, *serm.* 10, n. 15, 16, 18, *Hexam.*, liv. 6, c. 7, n. 10, etc.

Le Clerc, dans ses notes sur les *Confessions de saint Augustin*, prétend que l'invention des reliques de saint Gervais et de saint Protais fut une fraude pieuse de *saint Ambroise*, qui se servit de cet expédient pour augmenter son autorité, pour réprimer les ariens, pour en imposer à l'impératrice Justine qui les favorisait. Il prouve ce soupçon : 1° parce que saint Augustin rapporte que *saint Ambroise* fut instruit par une vision ou une révélation du lieu où étaient ces reliques au lieu que *saint Ambroise* ne parle point de cette vision en racontant cet événement. *Epist.* 22, lib. 1. 2° *Saint Ambroise* dit : Nous trouvâmes deux corps d'une grandeur étonnante, *tels qu'ils étaient dans les anciens temps*. Veut-il parler des temps héroïques, ou veut-il faire entendre que les martyrs devenaient plus grands que les autres hommes ? 3° Il rapporte que les possédés, ou plutôt les démons tourmentés par ces reliques, confondirent les ariens. 4° En effet, cet événement servit à humilier et à contenir ces hérétiques. Ce fut donc un stratagème imaginé à propos. Le Clerc pense qu'il en est de même de toutes les autres inventions de même espèce.

Sont-ce donc là des preuves assez fortes pour accuser de fourberie un personnage aussi respectable que *saint Ambroise ?* S'il avait parlé de la révélation qu'il avait eue, Le Clerc lui aurait reproché de l'avoir forgée par orgueil. Ce n'est pas un prodige que deux martyrs aient été de haute stature, tels que les poëtes nous peignent les hommes des temps héroïques ; il n'y a rien de ridicule dans cette remarque de *saint Ambroise*. Il se fit d'autres miracles à cette occasion, que des guérisons de possédés. Saint Augustin raconte qu'un aveugle recouvra la vue, et il paraît l'attester comme témoin oculaire. Pour commettre une fraude, il aurait fallu avoir un trop grand nombre de complices, les fossoyeurs et les témoins, les miraculés, tout le clergé de Milan, et même tous les catholiques environnés des ariens ; croirons-nous qu'aucun de ces derniers ne fût témoin des faits ? *Saint Ambroise* se serait exposé à la dérision des hérétiques, au discrédit de la foi catholique, au ressentiment de l'impératrice Justine ; il n'était pas assez imprudent pour courir un aussi grand danger. Etait-il indigne de Dieu de confirmer par des miracles la foi à la divinité du Verbe, et le culte des reliques contre lequel Vigilance s'éleva pendant ce temps-là ? Mais Le Clerc, qui ne croyait ni l'un ni l'autre de ces dogmes, aime mieux accuser toute l'Eglise catholique de fourberie, que de démordre de ses opinions. Par un effet du même entêtement, il a reproché à saint Augustin d'avoir feint les prétendus miracles opérés par les reliques de saint Etienne, et d'avoir aposté les miraculés.

BERGIER.

S. Ambroise fut un grand orateur

sacré; il charmait par l'élégance, écrasait par la force, entraînait par l'onction ; ce ne fut pas pour lui une médiocre gloire que celle d'impressionner vivement le jeune Augustin et de contribuer fortement à sa conversion. Il prêchait avec tant d'insistance et de zèle en faveur de la virginité, que jusqu'en Afrique ses paroles eurent un puissant écho, poussèrent des centaines de vierges à se consacrer au Seigneur, et que les mères en conçurent de la répugnance à envoyer leurs filles entendre ses sermons.

Il fut aussi un écrivain fécond. « Nous avons de lui, dit M. Héfélé, vingt-neuf grands ouvrages authentiques, quatre-vingt-douze lettres et quelques discours. On sent, il est vrai, le défaut d'une solide instruction théologique dans tous ces écrits; il n'est pas original: il emprunte beaucoup aux Grecs, notamment à Origène, dont il a adopté le genre allégorique. Toutefois on lui a universellement assigné une place d'honneur parmi les écrivains ecclésiastiques, puisqu'on l'a mis à côté des grands docteurs de l'Église, S. Augustin, S. Jérôme et S. Grégoire. Ses écrits homélitiques et ascétiques sont les meilleurs. A cette catégorie appartiennent : *Libri* IV *in Hexaemeron*, sur l'histoire de la création ; *Paradiso*, plein d'explications allégoriques et mystiques; *Libri* II *de Caïn et Abel.*; *Liber de Arca et Noë*; *Lib.* II *de Abrahamo*; *Liber de Isaac et Anima*, et plusieurs autres. Aux œuvres exégétiques appartiennent : *Enarrationes in* 21 *Psalmos*; *Expositio Psalmi* 118, en vingt-deux sermons, et *Expositio in Evang. Lucæ lib.* X. — Ouvrages de morale ascétique : les 3 célèbres Livres *de Officiis*; *Lib.* III *de Virginibus, ad Marcellam sororem*; *Liber de Virginitate*; *Liber de Institutione virginis, et* d'autres livres dogmatiques : *Libri* V *de Fide*, *Libri* III *de Spiritu-S.*, *Liber de Mysteriis.* — Ses écrits non authentiques sont : *de Sacramentis*, *de Dignitate sacerdotali*, les *Explications* sur quelques livres de l'Ancien Testament et sur les Epîtres de S. Paul. Érasme a publié une édition de ses œuvres en 1527, à Bâle, en cinq tomes ou deux vol. in-folio. Il a fait divers changements tout à fait arbitraires, faute de manuscrits. Une édition bien supérieure a paru en 1568, à Paris, chez Jean Gillot; mais elle a été complétement effacée par celle qui a été publiée, en 1580, à Rome, par les soins du cardinal Montalte (le Pape Sixte V). Enfin la plus récente et la meilleure est celle de S.-Maur, publiée en 1686, à Paris, en deux gros vol. in-folio. La patrologie de l'abbé Migne a reproduit fidèlement cette édition. »

« Il faut, reprend M. Héfélé, que nous mentionnions aussi les services rendus par S. Ambroise à la liturgie et les hymnes qu'il a composés. Il est avéré qu'il prit des mesures importantes pour organiser le chant ecclésiastique et la liturgie dans son diocèse. De là vient que jusqu'à nos jours on a conservé, à Milan, l'usage d'une liturgie particulière et différente de celle du reste du monde catholique, savoir : l'*Officium Ambroisianum* (1). Des nombreux hymnes qu'on lui attribue, il y en a au moins douze authentiques, parmi lesquels : *Æterne rerum Conditor*, *Deus Creator omnium*, *Veni Redemptor gentium*, *Splendor paternæ gloriæ*, *O lux beata Trinitas !* Il est douteux que le *Te Deum*, appelé l'hymne de S. Ambroise, soit de lui. »

La mort de ce grand homme arriva, selon les probabilités, le 4 avril 397 ; et sa biographie la plus ancienne fut écrite par Paulin qui, à ce qu'il paraît, était un des clercs de l'Eglise de Milan. LE NOIR.

AMBROISE LE CAMALDULE, (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — C'est ainsi qu'on nomme le célèbre général des Camaldules, Ambroise Traversari, ardent champion d'Eugène IV au concile de Bâle, et zélé protecteur des lettres. Il était né à Portico près de Florence vers 1386, et avait eu pour maître de grec Emmanuel Chrysoloris; il était devenu si fort dans cette langue, qu'Eugène IV, dont il soutint encore la cause au concile de Florence et de Ferrare, le

(1) V. AMBROSIEN (rit)

chargea de traiter avec les Grecs et que l'Empereur Jean Paléologue le déclara le premier des Latins pour comprendre le grec et le parler. Ce fut lui qui redigea la formule d'union. Il mourut en 1339, aux grands regrets d'Eugène IV. Ambroise le camaldule fit beaucoup de traductions latines de Pères grecs et d'auteurs profanes, par exemple, dit M. Haas, « le livre du Pseudo-Denys l'Aréopagite, *De Cœlesti Hierarchia* ; la Vie de saint Jean Crysostome, de Palladius ; les *Œuvres* de S. Jean Climaque ; *Différents Discours* de S. Ephrem ; *Diogène Laërce* ; de plus il composa : une *Chronique du mont Cassin*, une *Histoire de son temps*, quelques *Biographies de Saints*, plusieurs *Discoursi* un traité *De Sacramento admirabli, Corporis Christi*, outre tout un volume de *Lettres* que Côme de Médicis fit réunir. Cf. Bayle et l'art. CAMALDULES. » LE NOIR.

AMBROSIASTER. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) C'est le nom que porte le pseudo-Ambroise, auteur inconnu d'un commentaire des épîtres de saint Paul, qu'on attribua longtemps à saint Ambroise ; c'est un ouvrage plein de bon sens et de précision. Saint Augustin le cite une fois, en ajoutant « c'est ce que dit Hilaire ; » mais on ne sait pas de quel Hilaire saint Augustin veut parler ; ce ne peut être, dans tous les cas, que d'un Hilaire très-ancien et antérieur au pélagianisme, qui aurait écrit sous le Pape Damase (366-384), ainsi que le demontre un passage du livre (ad Timoth. III). LE NOIR.

AMBROSIEN (rit ou office). Manière particulière de faire l'office dans l'Eglise de Milan, qu'on appelle aussi quelquefois l'*Eglise Ambrosienne*. Ce nom vient de saint Ambroise, docteur de l'Eglise et évêque de Milan, dans le quatrième siècle. Walafrid Strabon a prétendu que saint Ambroise était véritablement l'auteur de l'office qu'on nomme encore aujourd'hui *ambrosien*, et qu'il le disposa d'une manière particulière, tant pour son église cathédrale que pour toutes les autres de son diocèse. Cependant quelques-uns pensent que l'Eglise de Milan avait un office différent de celui de Rome, quelque temps avant ce saint prélat. En effet, jusqu'au temps de Charlemagne, les églises avaient chacune leur office propre; dans Rome même il y avait une grande diversité d'office; et si l'on en croit Abailard, la seule église de Latran conservait en son entier l'ancien office romain ; et lorsque, dans la suite, les papes voulurent faire adopter celui-ci à toutes les Eglises d'Occident, afin d'y établir une uniformité de rit, l'Eglise de Milan se servit du nom du grand Ambroise et de l'opinion où l'on était qu'il avait composé ou travaillé cet office, pour être dispensée de l'abandonner; ce qui l'a fait nommer *rit ambrosien*, par opposition au rit romain. La liturgie *ambrosienne* a été publiée par Pamélius, en 1560 : le Père Le Brun l'a tirée de divers missels anciens, imprimés ou manuscrits ; il note exactement en quoi elle était différente de celle de Rome, ce que saint Ambroise y avait ajouté, et ce qui existait avant lui. Il rapporte les tentatives qui ont été faites, soit par le pape Adrien I sous Charlemagne, soit par les successeurs de ce pontife dans les siècles suivants, pour introduire dans l'Eglise de Milan la liturgie romaine et le rit grégorien, et la résistance constante du clergé de Milan. Saint Charles lui-même fut très-zélé pour la conservation du rit *ambrosien* ; et ce rit subsiste encore dans la cathédrale et dans la plupart des églises du diocèse de Milan. *Explication des Cérémonies de la messe*, tom. 3, pag. 175.

AMBROSIEN (chant). Il est parlé dans les rubricaires du chant *ambrosien*, aussi usité dans l'Eglise de Milan et dans quelques autres, et qu'on distinguait du chant romain, en ce qu'il était plus fort et plus élevé ; au lieu que le romain était plus harmonieux. *Voy.* CHANT et GRÉGRIEN. Saint Augustin attribue à saint Ambroise d'avoir introduit en Occident le chant des psaumes, à l'imitation des Eglises orientales ; et il est très-probable qu'il en composa ou revit la psalmodie. *August.*, *Confess.* 9, cap. 7.

BERGIER.

AMBROSIENS ou PNEUMATIQUES, nom que quelques-uns ont donné à des anabaptistes disciples d'un certain Ambroise qui vantait ses prétendues révélations divines, en comparaison desquelles il méprisait les livres sacrés de l'Ecriture. Gautier. *De hær.*, au XVIe siècle.

AMBURBIALES. (*Théol. hist. cér.*) V. — PROCESSIONS.

AME, substance spirituelle, qui pense et qui est le principe de la vie dans l'homme. C'est aux philosophes d'exposer les preuves de la spiritualité et de l'immortalité de l'*âme* humaine, que la lumière naturelle peut fournir; le devoir des théologiens est de faire voir que ces deux dogmes essentiels ont été révélés aux hommes dès le commencement du monde; que Dieu n'a pas attendu les spéculations de la philosophie, pour leur enseigner ces deux importantes vérités; que les philosophes mêmes n'ont jamais pu les démontrer invinciblement, faute d'avoir été éclairés par la révélation. Nous ajouterons quelques réflexions touchant l'origine de l'âme.

I. *De la spiritualité de l'âme.* La première vérité que nous enseigne l'histoire sainte, est que Dieu est créateur, qu'il a tout fait par sa parole ou par un simple acte de sa volonté; donc il est pur esprit. Au mot CRÉATION, nous ferons voir que cette conséquence est incontestable. Or, cette même histoire nous apprend que Dieu a fait l'homme à son image et à sa ressemblance. *Gen.*, c. 1, ℣ 26 et 27; c. 9, ℣ 6. Donc l'homme n'est pas seulement un corps; il est intelligent, actif, libre dans ses volontés comme Dieu.

Il est dit qu'après avoir formé un corps de terre, Dieu souffla sur le visage de l'homme; que dès ce moment, ce corps fut vivant, animé, doué du mouvement et de la parole. En effet, c'est sur le visage ou sur la physionomie de l'homme que brillent la vie, l'intelligence, l'activité, les désirs, les sentiments de son *âme*. Rien de semblable dans les animaux. L'*âme*, l'esprit, ne sont point sensibles par eux-mêmes, mais par leurs effets; ils ne peuvent donc être désignés que par là : le plus sensible de ces effets est le *souffle* ou la *respiration*; tout ce qui respire est censé vivant. Il est donc naturel d'exprimer par le *souffle* le principe même de la vie. Mais il est écrit que le *souffle* du Tout-Puissant donne l'intelligence. *Job*, c. 32, ℣ 8. Jamais nos auteurs sacrés n'ont attribué l'intelligence à la matière. Les philosophes qui ont dit que le *souffle* désigne ici quelque chose de matériel, ont bien peu réfléchi sur l'énergie du langage.

Dieu dit : « Faisons l'homme à » notre image et ressemblance, pour » qu'il préside aux animaux, à tout » ce qui vit sur la terre, à toute la terre » elle-même. » *Gen.*, c. 1. ℣ 26. Et Dieu lui donne en effet cet empire, ℣ 28; l'homme est donc d'une nature bien supérieure à celle des animaux, puisqu'il est créé pour être leur maître.

En effet, Dieu ne parle point aux êtres matériels, il n'adresse point la parole aux animaux ; mais il parle à l'homme, il converse avec lui, il lui accorde des droits, lui impose des devoirs ; il agit avec lui comme avec un être intelligent, libre, maître de ses actions, digne de récompense ou de châtiment : est-ce ainsi que l'on traite un automate ou un animal ? Des spéculations métaphysiques sur la nature de l'esprit et de la matière, des dissertations grammaticales sur la signification des termes, sont bien froides en comparaison des leçons que nous donne l'histoire sainte.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ne se soit trouvé sur la terre aucun peuple assez stupide pour confondre l'esprit avec la matière, et l'homme avec les animaux; la plupart ont mieux aimé donner une *âme* intelligente et spirituelle aux animaux que de la refuser à l'homme.

Faudra-t-il parcourir toute la suite de l'histoire et des livres saints, pour montrer la même croyance toujours subsistante chez les Hébreux ? Vainement on y chercherait des vestiges de matérialisme, ou des expressions capables de prouver que les Juifs ont mis l'homme au rang des animaux. Le reproche le plus sanglant que les auteurs sacrés font aux hommes corrompus et livrés à

des passions brutales, est de leur dire qu'ils ont oublié leur propre nature, qu'ils se sont dégradés jusqu'au rang des animaux, et se sont rendus semblables aux brutes. *Ps.* 48, ℣ 15 et 21 ; *Isaï.*, c. 1, ℣ 3, etc.

On a voulu tourner Moïse en ridicule, parce qu'en défendant aux Israélites de manger le sang des animaux il a dit que l'*âme* de toute chair est dans le sang et que le sang, est l'*âme* des animaux. *Levit.*, c. 17, ℣ 11 et 14 ; *Deut.*, c. 12, ℣ 23. Et l'on a conclu que les auteurs sacrés, en parlant de l'*âme* en général, n'ont entendu rien autre chose que le souffle ou la respiration.

Quand Moïse aurait voulu donner à entendre que le principe de la vie des animaux est dans leur sang, nous ne voyons pas par quelle raison démonstrative nos plus habiles physiciens pourraient prouver le contraire, et il ne s'ensuivrait pas que Moïse a pensé de même à l'égard de l'*âme* de l'homme. Mais ce législateur ne faisait pas une dissertation philosophique sur l'*âme* des bêtes ; il donnait aux Hébreux une raison sensible de la loi qu'il leur imposait. Il leur défend de manger le sang des animaux parce que ce sang, sans lequel les animaux ne peuvent vivre, a été donné de Dieu aux Israélites pour expier leurs *âmes*, lorsqu'il est offert sur l'autel. C'est donc dans ce sens qu'il dit, *Levit.*, c. 17, ℣ 11 : « Le sang est » pour l'expiation de l'*âme*, » et *Deut.*, c. 12, ℣ 23 : « Leur sang est pour l'*âme.* » Mais cela ne signifie point que le sang tient lieu d'*âme* aux animaux.

Comme l'*âme* signifie en général *le principe de la vie*, les Hébreux ont pu dire, comme nous, l'*âme des brutes*, puisqu'elles ont en effet un principe de vie. Quel est-il ? Nous ne le savons pas mieux qu'eux. Mais ils n'ont jamais pensé, non plus que nous, que ce principe fût le même en nous et dans les brutes. Ils se servent du mot *âme* pour désigner l'homme, et non les animaux quand ils disent : *toute* âme *qui ne recevra point la circoncision*, *toute* âme *qui péchera mourra*, *toute* âme *qui ne s'affligera point,* etc. Ils attribuent à l'*âme* et non au corps les fonctions spirituelles. Lorsque David dit : *Mon* âme *se réjouit dans le Seigneur ; mon âme est affligée* ; *mon âme, bénissez le Seigneur*, etc., cela ne peut s'entendre du souffle, de la respiration, du principe de vie matérielle.

Nous prouverons dans un moment que les Israélites ont cru constamment à l'immortalité de l'*âme* humaine ; il en résultera qu'ils ne l'ont point confondue avec le souffle ou la respiration.

Personne ne nous obligera, sans doute, à montrer que Jésus-Christ a confirmé par ses leçons divines la croyance primitive de la spiritualité de l'*âme*, et qu'il a pleinement dissipé les doutes qu'une philosophie contentieuse avait répandus sur cette importante question. « Dieu est » esprit, dit-il, et ceux qui lui ren- » dent un culte doivent l'adorer en » esprit et en vérité. » *Joan.*, c. 4, ℣ 24. Mais c'est surtout en établissant d'une manière invincible l'immortalité de l'*âme*, que notre divin Maître en a démontré la spiritualité ; nous le verrons ci-après.

Les incrédules, qui ne savent argumenter que sur des mots, ont cependant objecté que souvent, dans l'Évangile, l'*âme* ne signifie rien autre chose que la vie. Cela n'est pas étonnant, puisque c'est l'*âme* qui est le principe de la vie ; mais lorsque Jésus-Christ a dit : « Celui qui perdra son *âme* » pour moi, la retouvera ; celui qui » hait son *âme* en ce monde la garde » pour une vie éternelle, » *Matth.*, c. 10, ℣ 39 ; *Joan.*, c. 12, ℣ 25 ; n'est-il question là que de la vie du corps ?

Dans l'impossibilité de faire de Jésus-Christ un matérialiste, nos savants dissertateurs ont du moins voulu imprimer cette tache aux Pères de l'Eglise. Ils ont soutenu que, comme aucun des anciens philosophes n'a eu l'idée de la parfaite spiritualité, les Pères de l'Eglise ne l'ont pas mieux conçue ; qu'ils ont seulement entendu par l'*esprit* une matière subtile ; que selon leur opinion Dieu, les anges, les *âmes* humaines, sont foncièrement des corps, mais légers, ignés ou aériens.

Nous n'avons certainement aucun

intérêt à justifier les anciens philosophes ; mais nous ne pouvons nous résoudre à croire que des hommes, qui ont combattu de toutes leurs forces contre le matérialisme des épicuriens. sont tombés cependant dans la même erreur. Cicéron, dans ses *Tusculanes*, a prouvé la spiritualité de l'*âme* aussi solidement que Descartes, et il fait profession de répéter les leçons de Platon, de Socrate et d'Aristote. Nos littérateurs modernes se sont moqués de celui-ci, parce qu'il a dit que l'*âme* est une *entéléchie* ; ils n'ont pas vu que ἐντελεχεῖα chez les Grecs signifie la même chose que *intelligentia* chez les Latins. Voilà des dissertateurs fort en état de juger de la doctrine des anciens philosophes.

Nous croirons encore moins que les Pères de l'Eglise ont préféré les leçons du portique ou de l'académie à celles de l'Ecriture sainte, et qu'en admettant un Dieu créateur, ils ont supposé un Dieu corporel : ces deux dogmes sont incompatibles. La plupart ont insisté sur ce qu'il est dit dans la Genèse, que Dieu a fait l'homme à son image ; et ils n'ont jamais pensé qu'un corps, tant subtil qu'il pût être, pouvait ressembler à un pur esprit. Enfin, tous ont attribué à l'*âme* humaine l'intelligence, la liberté et l'immortalité : propriétés qui ne peuvent appartenir à un corps.

A la vérité les Pères, obligés de s'assujettir au langage ordinaire, ont été dans le même embarras que les philosophes ; ils ont été forcés d'exprimer la nature, les propriétés, les opérations de l'*âme* par des termes empruntés des choses corporelles : parce qu'aucune langue de l'univers ne peut en fournir d'autres. Ainsi, les uns ont pris le mot de *corps* dans un sens synonyme a celui de *substance*, parce que celui-ci n'était pas employé chez les Latins dans la même signification que chez nous; les autres ont appelé la manière d'être des esprits une *forme*, et leur action un *mouvement*; d'autres ont désigné la présence de l'*âme* dans toutes les parties du corps par le terme de *diffusion*, d'*égalité* ou de *quantité* ; autant de métaphores sur lesquelles il est ridicule d'appuyer des arguments. Au IIIe siècle de l'Eglise, Plotin, disciple de Platon, dans sa quatrième Ennéade ; saint Augustin, dans son livre *De quantitate animæ* ; au Ve, Claudien Mamert, dans son traité *De statu animæ*, ont démontré l'immatérialité de l'*âme* par les mêmes preuves que Descartes. Il est donc ridicule de leur attribuer le matérialisme par voie de conséquence, ou sur quelques expressions qui ne sont pas parfaitement exactes, pendant qu'ils font une profession formelle de la doctrine contraire.

Le comble de la témérité a été d'affirmer, comme on l'a fait de nos jours, que saint Augustin est le premier qui, après bien des efforts, est venu à bout de concevoir la spiritualité et l'essence de l'*âme;* que cependant il a toujours raisonné en parfait matérialiste sur les substances spirituelles. Non-seulement dans l'ouvrage que nous venons de citer, mais dans le livre 10, *De Trinitate*, c. 10, ce Père donne de la spiritualité de l'*âme* une démonstration à laquelle aucun matérialiste n'a jamais répondu.

On attribuait autrefois à saint Grégoire Thaumaturge une dispute dans laquelle l'auteur prouve contre Tatien que l'*âme* humaine est une substance immatérielle, simple et non composée, par conséquent immortelle. Cet ouvrage est sans doute d'un écrivain plus récent, mais qui raisonne très-solidement. Gérard Vossius observe que la même doctrine est formellement professée par saint Maxime dans une dissertation sur l'*âme*, par saint Athanase, par saint Jean Chrysostome et par saint Grégoire de Nazianze. Nous aurons soin de justifier les autres dans leur article particulier.

Parmi les passages allégués par les incrédules pour calomnier les Pères, il y en a plusieurs qui sont forgés, d'autres que l'on a tirés d'ouvrages qui ne sont point des auteurs auxquels on les attribue, d'autres dans lesquels on force le sens des expressions; mais nos adversaires ne sont pas scrupuleux sur le choix des armes dont ils se servent.

Ils disent que les anciens étaient fort embarrassés à expliquer l'origine

de l'*âme*, surtout Tertullien, l. *De anima*, c. 19, et saint Augustin, l. *De origine animæ*. Mais avons-nous besoin de l'expliquer mieux que ne fait l'Ecriture sainte? Saint Augustin n'a traité cette question que parce qu'il aurait voulu concevoir comment le péché d'Adam est transmis à ses descendants. Cela n'est pas fort nécessaire; il suffit de croire le dogme du péché originel tel qu'il est révélé. Tertullien, dans ce livre même, soutient de toutes ses forces la simplicité, l'indivisibilité et l'indissolubilité de l'*âme* c. 14. Cependant l'on s'obstine à dire qu'il a cru l'*âme* corporelle (1).

II. *De l'immortalité de l'âme.* On demande si ce dogme est clairement révélé, s'il a été cru par les patriarches et par les Juifs: il n'en est rien, selon nos philosophes matérialistes ; ils disent qu'avant la captivité de Babylone les Juifs n'en ont eu aucune notion, qu'ils l'ont empruntée des Chaldéens ou des Perses; mais on ne nous dit point à quelle école ces derniers en avaient été instruits.

Nous répondons d'abord que le souffle de la bouche du Seigneur ne meurt point; mais nous ne sommes pas réduits à cette seule preuve. Après le péché d'Adam, avant de le con-

(1) I. La spiritualité de l'âme aussi bien que l'existence de Dieu est une croyance universelle, un témoignage constant que l'humanité se rend à elle-même; c'est la foi du genre humain. Qu'elle soit venue de la tradition primitive, du sentiment intérieur ou de la réflexion sur nos opérations, cela est égal : pourquoi ne serait elle pas venue de ces trois sources? Avant qu'il y eût des philosophes, aucun peuple, aucun être raisonnable ne s'était persuadé que la matière pût penser, aucun même n'avait imaginé qu'elle pût se mouvoir. Malgré les sophismes d'Epicure, la spiritualité de l'être pensant est un dogme aussi généralement répandu que dans les premiers âges du monde. S'il y a une vérité que la nature et la conscience dictent à tous les hommes, c'est la différence entre l'esprit et la matière; aucun peuple qui n'ait des termes divers pour les désigner; tous entendent, sous le nom d'*esprit*, un être qui connaît, qui se sent exister, qui a la conscience du *moi* individuel, qui a le pouvoir d'agir et de mouvoir la matière.

Rien n'est plus risible que de voir des philosophes s'évertuer pour trouver dans l'antiquité le premier peuple qui a cru la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Les uns s'arrêtent aux Egyptiens, d'autres aux Thraces ou aux Gaulois, quelques-uns aux Indiens, et font gravement la généalogie de ce dogme. Il aurait été plus court de citer une nation qui eût professé la croyance contraire : jusqu'à présent l'on n'en a connu aucune. Mais c'est justement parce que cette opinion est générale, que nos raisonneurs se font gloire de lutter contre elle, et jugent qu'il est digne d'eux de l'étouffer; ils parviendront plutôt à dépouiller l'homme de sa propre nature.

Les matérialistes prétendent que tous les philosophes anciens faisaient de l'âme humaine une substance matérielle ; mais cette assertion est absolument fausse. *Voyez* l'article Esprit, où M. Bergier rapporte la doctrine des philosophes sur la spiritualité de l'âme.

II. Le sentiment intérieur : il suffit à tout homme raisonnable. Je sens ma propre existence, et je me sens distingué de tout être qui n'est pas moi : or, je ne sens ni l'existence, ni la figure, ni la structure, ni le jeu de mon cerveau, ni d'aucune partie intérieure de mon corps; donc chacune de ces parties, et toutes prises ensemble, ne sont pas moi.

Je sens que je suis le même individu qui, depuis soixante ans, éprouve des sensations, des pensées, des vouloirs, du plaisir, de la douleur, etc.; je sens donc que je suis une *substance*, puisque sous ce nom l'on entend un être qui reçoit successivement différentes modifications, et les perd sans cesser d'exister, sans rien perdre de son être.

Ce sentiment du *moi* individuel et permanent n'est point un accident qui me survienne, c'est mon essence même, l'essence de mon âme; il ne peut cesser sans que je sois anéanti, je ne serais plus si je ne me sentais pas exister : il ne resterait de moi que l'idée abstraite d'*être*, sans attributs et sans aucune modification quelconque : un tel être n'est qu'une chimère. Si j'existais sans sentir mon existence, comment pourrais-je recevoir ce sentiment? Dieu même ne pourrait, sans contradiction, me donner le sentiment d'*avoir été*, puisque, selon la supposition, je recevrais le sentiment d'*être* pour la première fois. Un matérialiste, un sceptique ne s'entend pas lui-même quand il dit : je sens en moi je ne sais quel être, je ne sais quelle substance, qui est le sujet de mes modifications. Il détache par abstraction l'existence d'avec sa substance, il fait de lui-même un être abstrait, il prétend sentir l'existence hors de la substance qui existe. Y a-t-il une absurdité plus complète?

Donc il est démontré que le sentiment du *moi* individuel et permanent est l'essence même de l'âme. Or, ce sentiment n'est point l'essence de la matière, autrement toute matière se sentirait. Il est impossible qu'elle le reçoive, puisque ce n'est point un accident de l'être qui se sent; donc il est évident que l'esprit et la matière sont deux êtres essentiellement différents, et que mon âme n'est point matière.

Lorsque les philosophes disent que nous n'avons point d'idée de l'âme ni d'aucune substance : si par *idée* ils entendent une *image*, cela est vrai; mais il est absurde que l'esprit ait une image. S'ils entendent une *idée abstraite*, cela est encore vrai; mais faut-il que l'esprit fasse une abstraction de lui-même, qu'il se voie hors de soi-même comme nous nous voyons dans un miroir? Ces raisonneurs veulent voir leur âme en dehors et du dehors; ils disent qu'un terme auquel ne correspond aucun objet sensible, ne signifie rien. C'est le comble de l'absurdité de substituer des idées abstraites au sentiment intérieur; ce sentiment est supérieur à toute évidence d'idées possibles.

Pour connaître à fond deux substances, il faut les comparer. Nous connaissons notre âme par le sentiment de ses opérations et la matière par ses qualités sensibles; les opérations de l'âme font sentir, penser, réfléchir, vouloir, mouvoir le corps : voyons si la matière en est capable.

III. La matière est incapable de sensation. Il est

damner à la mort, Dieu lui promet un rédempteur. En quoi cette promesse pouvait-elle l'intéresser, si elle ne devait pas être accomplie pendant sa vie, et s'il devait mourir tout entier? Dieu dit à Caïn: « Si tu fais » bien, n'en recevras-tu pas la récom» pense? Mais si tu fais mal, ton pé» ché s'élèvera contre toi. » *Gen.*, c. 4, ℣ 7. Cependant Abel, loin de recevoir la récompense de ses vertus en ce monde, a péri par une mort violente et prématurée. Dieu, qui faisait alors la fonction de législateur et de juge, a-t-il pu le permettre, s'il n'y a ni récompenses à espérer, ni châtiments à craindre après la mort.

Abraham entend de la bouche de Dieu ces paroles consolantes: « Je se» rai moi-même ta grande récompen» se. » *Gen.*, c. 15, ℣ 1. Elle était bien faible, si elle devait se borner à la vie présente. Que faisaient à ce patriarche les bénédictions que Dieu lui promettait de répandre sur sa postérité? Abraham achète une caverne pour servir de tombeau à Sara son épouse; il la laisse pour héritage à ses enfants. Jacob veut y être enterré et *dormir avec ses pères*. *Gen.*, c. 47, ℣ 30. La mort ne peut être censée un sommeil, qu'autant qu'il y a un réveil à espérer, Ce patriarche, près de mourir, assemble ses enfants : » Je meurs, dit-il; enterrez-moi dans » le tombeau d'Abraham et d'Isaac ; » et s'adressant à Dieu, il ajoute : « J'attends de vous, Seigneur, ma dé» livrance et mon salut. »*Gen.*, c.48, ℣ 21; c. 49, ℣ 18 et 29. Il n'était point question là de la guérison; Jacob savait bien qu'il ne relèverait pas de sa maladie.

Joseph son fils, dans la même circonstance, dit à ses frères : « Après » ma mort, Dieu vous conduira dans » la terre qu'il a promise à nos pères » Abraham, Isaac et Jacob..... Transportez mes os avec vous. » c. 50, ℣ 23. Cet ordre fut exécuté. *Exod.*, c. 13, ℣ 19. Si on nous demande où est gravé le dogme de l'immortalité, nous répondrons hardiment : Sur le tombeau des patriarches.

démontré que l'être sensitif est un être simple : or, la matière n'est point un être simple; donc l'être sensitif n'est point matière.

Un être privativement affecté de sensations bornées à lui, et qui ne sont senties que par lui, est réellement distingué de tout autre être sensitif. Un être qui se sent soi-même ne peut se sentir hors de lui-même; il ne peut se sentir dans un autre, il n'y a que lui qui puisse se sentir : donc chaque être sensitif et simple est réellement distingué de tout autre être sensitif.

Vous êtes assuré que vous ignorez ce que je sens, et je suis assuré aussi que j'ignore ce que vous sentez ; nous connaissons donc avec certitude que nous sentons séparément, que votre sensation n'est pas la mienne, que votre être sensitif et le mien sont réellement et individuellement distincts l'un de l'autre.

Nous pouvons, il est vrai, nous communiquer nos sentiments et nos pensées par des paroles et par d'autres signes convenus; mais il n'y a aucune liaison nécessaire entre ces signes et ces sensations; l'on peut s'en servir également pour mentir et pour dire la vérité. Nous n'y avons recours que parce que nous savons que nos sensations sont incommunicables par elles-mêmes; l'usage de ces signes est un aveu continuel de l'incommunicabilité de nos sensations et de l'individualité de nos âmes.

Puisque l'être sensitif est nécessairement simple, il s'ensuit qu'on ne peut supposer un assemblage d'êtres qui aient la faculté de sentir, sans reconnaitre qu'ils l'ont chacun en particulier, et que chacun d'eux doit sentir à part; que leurs sensations ne peuvent par elles-mêmes se communiquer de l'un à l'autre. Il s'ensuit qu'un tout composé de parties sensitives ne peut pas former une âme ou un être sensitif individuel, parce que chacune de ses parties sentirait privativement et séparément de l'autre. Il ne pourrait donc y avoir entre elles aucune réunion ni combinaison intime d'idées; l'idée de chacune d'elles serait inconnue aux autres.

Il est donc évident qu'une portion de matière organisée, composée de parties réellement distinctes, placées les unes hors des autres, quoique contiguës, ne peut pas former une âme ou un principe sensitif : or, toute matière est composée de parties réellement distinctes ; donc les êtres sensitifs individuels ne peuvent être des substances matérielles.

Dans une armée de vingt mille hommes, chaque soldat sent son existence individuelle : mais il est impossible que, de tous ces sentiments particuliers et incommunicables, il résulte un sentiment général par lequel toute l'armée se sente exister comme armée, ait la *conscience* des sensations de chaque soldat; donc dans un composé de matières quelconque, quand même chaque atome sentirait sa propre existence, il serait impossible qu'en vertu de ces sentiments individuels, le tout ou le composé se sentît exister, eût la conscience des sensations de chaque atome; donc le sentiment que j'ai de mon existence individuelle et des sensations qui affectent chacun de mes organes, n'est point et ne peut être le résultat du sentiment de plusieurs atomes de matière. Voilà une démonstration à laquelle les matérialistes n'ont jamais essayé de répondre.

IV. Je puis, au même instant, éprouver plusieurs sensations différentes; je sens tout à la fois la chaleur du feu, l'odeur et la saveur d'un fruit, le plaisir de la musique, la beauté d'un tableau ou d'un paysage ; je juge laquelle de ces sensations m'est la plus agréable, je la choisis et la préfère : il y a donc un *moi* indivisible qui reçoit au même moment ces différentes affections. Puisque toute matière organisée est étendue et divisible, il est impossible

Job, réduit au comble du malheur, ne perd point courage ; il dit : « Quand » Dieu m'ôterait la vie, j'espérerais en» core en lui, » c. 13, ℣ 15. « Les leviers » de ma bière porteront mon espé» rance ; elle reposera avec moi dans » la poussière du tombeau, » c. 16, ℣ 17. *Hebr.* Sur ce sujet, Salomon dit dans les Proverbes, c. 14, ℣ 32, que le juste espère même dans sa mort. Que peut-il espérer, s'il meurt pour toujours?

Il est incontestable que les Egyptiens croyaient non-seulement à l'immortalité de l'*âme*, mais encore à la résurrection future; c'est pour cela qu'ils embaumaient les corps. Les Israélites ont demeuré plus de deux cents ans parmi les Egyptiens, et ils ont imité leur coutume d'embaumer; serait-il possible qu'ils n'eussent pas adopté la même croyance, si déjà ils ne l'avaient pas eue par la tradition de leurs pères? Mais nous en avons des preuves trop positives pour pouvoir en douter.

1.° Moïse leur défend d'interroger les morts, pour apprendre d'eux les choses cachées, comme faisaient les Chananéens. *Deut.*, c. 18, ℣ 11. Malgré la défense, cette superstition fut pratiquée. Saül fit évoquer par une pythonisse l'*âme* de Samuel, qui lui dit : « Demain vous et vos fils serez » avec moi. » *I Reg.*, c. 28, ℣ 11. Isaïe parle encore de cet abus, c. 8, ℣ 19; c. 65, ℣ 4. Il n'aurait pas eu lieu chez une nation persuadée que les morts ne subsistent plus. C'est pour cela même que tout homme qui avait touché un mort était censé impur.

2° En offrant à Dieu les prémices des fruits de la terre, un Israélite était obligé de protester qu'il n'en avait rien employé à un usage impur et qu'il n'en avait rien donné *au mort. Deut.*, c. 26, ℣ 13. L'usage de faire des offrandes aux mânes, ou aux *âmes* des morts, de se couper les cheveux et la barbe, et de les mettre dans leur cercueil, de répandre du sang à leur honneur, suppose évidemment la croyance de l'immortalité de l'*âme*; toutes ces

que le *moi* soit matière. La même particule de mon cerveau n'a pu recevoir au même instant cinq mouvements divers, encore moins les comparer et en juger. Bayle, après avoir pesé la force de ce raisonnement, ne craint point de conclure ainsi : On peut dire, sans hyperbole, que c'est une démonstration aussi assurée que celles de géométrie. (*Nouvelles de la républ. des lettres*, août 1864, *art.* 6, p. 110.)

De même je puis sentir, au même instant, de la douleur dans les différentes parties de mon corps, distinguer et comparer ces divers sentiments simultanés, juger quel est le plus vif et le plus incommode; est-ce un atome indivisible de matière qui est mu en quatre ou cinq directions différentes, ou plusieurs atomes tiraillés chacun de son côté? La première supposition est impossible; dans la seconde, le mouvement ou l'ébranlement de l'atome A n'est point celui de l'atome B; celui-ci ne peut avoir la conscience du mouvement de son voisin et la conscience de son propre mouvement : il ne peut donc les comparer ni en juger. Lorsque je porte ma main à mon visage, le sentiment est double; mon visage sent ma main, et ma main sent mon visage; si une autre personne me touchait, le sentiment serait différent. Je distingue si j'applique sur mon visage un seul doigt, deux ou plusieurs; si ces doigts sont courbés ou étendus, si l'un appuie plus fort que l'autre, etc; est-ce une molécule de matière qui se sent elle-même de plusieurs côtés, ou dans plusieurs parties différentes, qui a la conscience de cinq ou six attouchements divers?

V. La nature de la pensée répugne par elle-même à la nature de la matière : que l'on subtilise celle-ci tant que l'on voudra, elle sera toujours étendue et divisible, les matérialistes en conviennent. La pensée, au contraire, est un acte simple, indivisible, instantané, que l'on ne peut mesurer ni décomposer. Qui a jamais osé dire *la moitié ou le quart de ma pensée, le premier ou le second instant de mon jugement, la lenteur ou la vitesse de mon raisonnement, un morceau ou une fraction de doute, de choix, de volonté?* Penser, juger, douter, raisonner, vouloir, désirer, choisir, ne sont point des actes susceptibles d'étendue, de durée ou de parties : ces actes simples peuvent-ils naître d'un principe double ou divisible? un être composé ou étendu peut-il en être le sujet? Selon un matérialiste célèbre, la pensée est divisible. Dans une pêche, dit-il, j'aperçois la couleur, la rondeur, la mollesse, la fraîcheur, la pesanteur, l'odeur, la saveur : l'idée de pêche est composée de ces différentes perceptions, elle est donc divisible. (*Syst. de la nat.*, t. I, c. 8, p. 113.) Fausse conséquence. Une idée qui résulte de plusieurs idées successives n'en est pas pour cela composée. Quand j'aperçois d'abord la couleur, c'est une idée; quand je remarque la rondeur, c'est une autre idée, etc. Lorsqu'à la suite de ces idées simples, je forme l'idée complexe de pêche, les idées précédentes ne sont point des parties de celle-ci; de même que la première ne fait point partie de la seconde, ni la seconde de la troisième. Ce sont autant d'idées abstraites et distinctes. Une idée *complexe* n'a pas plus de parties qu'une idée simple, l'objet est complexe ou composé, et non l'idée; c'est par métaphore que l'on attribue à l'idée un terme qui ne convient qu'à son objet.

Un principe pensant, susceptible d'idées simples, ne saurait être lui-même composé ni divisible : une seule idée abstraite et simple est une démonstration invincible contre le matérialisme.

« Quoi! dit un déiste célèbre, je puis observer, » connaître les êtres et leurs rapports; je puis sen-

superstitions sont défendues aux Juifs, parce qu'ils étaient enclins à y tomber. *Levit.*, c. 19, ℣ 27; *Deut.*, c. 14, ℣ 1. Cela n'aurait pas été nécessaire s'ils n'avaient eu aucune notion d'une autre vie.

3° Le prophète Balaam dit, *Num.*, c. 23, ℣ 10 : « Que mon *âme* meure » de la mort des justes, et que mes » derniers moments soient sembla- » bles aux leurs. » Quelle différence peut-il y avoir entre la mort des justes et celle des pécheurs, s'il n'y a rien à espérer ni à craindre après la mort. Les premiers, sans doute, sont tranquilles et n'ont point de remords ; et pourquoi les seconds en auraient-ils, si tout finit avec cette vie?

4° Pour avertir Moïse de sa mort prochaine, Dieu lui dit : « Tu dormi- » ras avec tes pères. » *Deut.*, c. 31, » ℣ 16. « Monte sur la montagne de » Nébo; tu y seras réuni à tes pro- » ches, comme ton frère Aaron est » mort sur la montagne de Hor, et » a été réuni à son peuple. » *Deut.*, c. 32, ℣ 49. Mais les parents de Moïse et d'Aaron avaient été enterrés en Egypte; ces deux frères, morts dans le désert, ne pouvaient donc pas être réunis, par la sépulture, à leur famille. Ces expressions nous indiquent évidemment un séjour des morts différent du tombeau.

5° David, étonné de la prospérité des pécheurs, de leur insolence et de leur impiété, avait été tenté de désespérer des récompenses de la vertu, et de regarder les justes comme des insensés. « J'ai voulu, dit-il, com- » prendre ce mystère ; j'y ai eu de la » peine, jusqu'à ce que je sois entré » dans le secret de Dieu, et que j'aie » considéré leur dernière fin. » *Ps.* 72, ℣ 16. Ce scandale ne serait pas dissipé, si les uns et les autres avaient la mort pour dernière fin.

6° Salomon son fils fait la même chose dans l'Ecclésiaste ; il tient d'abord le langage d'un épicurien, qui juge que tout se termine au tombeau, que les bons et les méchants ont la même destinée. « Qui sait, dit-il, si » l'esprit des enfants d'Adam monte

» tir ce que c'est qu'ordre, beauté, vertu; je puis » contempler l'univers, m'élever à la main qui le » gouverne ; je puis aimer le bien, le faire, et je me » comparerais aux bêtes ? âme abjecte, c'est la triste » philosophie qui te rend semblable à elles, ou plutôt » tu veux en vain t'avilir; ton génie dépose contre » tes principes, ton cœur bienfaisant dément ta » doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve » leur excellence en dépit de toi. » (*Emile*, t. III, » p. 60.)

VI. Ceux qui attribuent à la matière la faculté de penser, confondent la pensée avec le mouvement : l'on n'a jamais imaginé que la pensée et le repos fussent la même chose; mais on distingue aussi clairement la pensée d'avec le mouvement que d'avec le repos. Le mouvement est le passage du corps d'un point de l'espace à un autre point : concevons-nous la pensée par cette définition ? la pensée est-elle un mouvement plus ou moins vite, en ligne droite, en ligne courbe, la rotation d'un atome sur lui-même, un choc, une secousse ou une combinaison de mouvements divers ? Quand on prouverait que la pensée ne peut naître sans un mouvement des fibres du cerveau, celui-ci n'est ni la cause, ni l'instrument, ni le sujet, ni la pensée même ; il n'y a aucun rapport, aucune analogie entre l'une et l'autre. Tant que vous ne supposerez point un principe pensant, distingué de la matière, capable d'en apercevoir les changements ou les mouvements, vous n'aurez ni la pensée, ni rien qui en approche.

Le mouvement est divisible comme la matière; il peut se mesurer, il est susceptible de plus et de moins, nous en calculons les instants, les degrés de force et de vitesse; il peut être accéléré ou retardé, recevoir telle ou telle direction et en changer; plusieurs forces distinctes peuvent y concourir, une seule force peut l'imprimer à deux corps par la même action. Le mouvement se communique et se divise; le corps qui l'imprime en perd à proportion de ce qu'il en donne. Rien de tout cela ne convient à la pensée : elle n'a ni instant ni degrés, elle ne peut être soumise au calcul, elle ne se communique point ; ma pensée ne peut être celle d'un autre, elle ne peut passer de mon cerveau dans le sien, elle est individuelle et identifiée avec moi. Deux esprits ne peuvent concourir à la même pensée, ils ne peuvent la partager entre eux. Il en est de même du sentiment, du jugement, du raisonnement, du vouloir, du choix et de toutes les opérations de l'âme.

Un matérialiste s'entend-il lui-même lorsqu'il dit que le mouvement n'est point matériel, non plus que le sentiment et la pensée, mais que ce sont des accidents d'être matériels? Un accident divisible est certainement matériel, à moins que la divisibilité ne soit une propriété de l'esprit.

VII. Toutes les propriétés, les attributs, les accidents, les qualités de la matière sans exception, sont divisibles comme le mouvement, sont susceptibles de plus ou de moins; l'étendue, la solidité, la figure, la gravité, l'attraction, la prétendue force di'nertie, et telle autre qualité que l'on voudra, peuvent être divisées, se divisent en effet; lorsqu'on sépare les parties de la masse, toutes les propriétés de la masse se retrouvent à un moindre degré dans chacune des parties : il n'est si petit atome de matière qui n'en soit doué. En est-il de même de la pensée? Si le cerveau pense, il faudra dire que chacune des parties du cerveau pense aussi dans un moindre degré, a une pensée moindre que le cerveau entier. Il y aura donc autant de pensées distinctes qu'il y a d'atomes dans le cerveau? de deux atomes pensants, l'un ne peut pas savoir si son voisin pense ou ne pense pas.

» en haut, et si celui des animaux des- » cend dans la terre ?.... Tous meurent » de même ; les morts ne sentent ni » ne connaissent plus rien ; il n'y a » plus de récompense pour eux, et » leur mémoire tombe également » dans l'oubli : bornons-nous donc à » jouir du présent, etc. » Mais bientôt il réfute ce langage impie. « Ne dites » point : *Il n'y a point de Providence*, » de peur que Dieu, irrité de ce dis- » cours, ne confonde tous vos projets... » Craignez Dieu, c. 5, ỳ 5. Il vaut » mieux aller dans une maison où » règne le deuil, que dans celle où » l'on prépare un festin : dans la pre- » mière, l'homme est averti de sa fin » dernière, et quoique plein de vie, il » pense à ce qui doit lui arriver, c. » 7, ỳ 3. Parce que les méchants ne » sont pas punis d'abord, les enfants » des hommes font le mal sans crainte ; » cependant, puisque l'impie a péché » cent fois impunément, je suis cer- » tain que ceux qui craignent Dieu » prospéreront à leur tour, c. 8, ỳ 11. » Réjouissez-vous pendant votre jeu- » nesse, à la bonne heure ; mais sa- » chez que Dieu sera votre juge sur » tout cela, c. 11, ỳ 9. Souvenez-vous » de votre Créateur dans ce temps-là » même, avant que n'arrive le mo- » ment auquel la poussière retombera » dans la terre d'où elle a été tirée, et » auquel l'esprit retournera à Dieu qui » l'a donné, c. 12, ỳ 1 et 7. Craignez » Dieu et observez ses commande- » ments : c'est l'essentiel pour » l'homme ; Dieu entrera en juge- » ment avec lui pour tout le bien et » le mal qu'il aura fait, c. 13. » Comment les épicuriens de nos jours ont-ils osé affirmer que Salomon pensait comme eux ?

7° Elie voulant ressusciter un enfant dit à Dieu : « Seigneur, faites que » l'*âme* de cet enfant revienne dans son corps. » L'historien ajoute que l'âme de cet enfant revint en lui et qu'il ressuscita. *III Reg.*, c. 17, ỳ 20. Ce n'est pas le seul prodige de cette espèce rapporté dans les livres saints. Les matérialistes ont-ils jamais cru aux résurrections ?

Nous ne connaissons pas, disent nos adversaires, toutes les propriétés de la matière, il peut y avoir en elle une qualité inconnue, dont la pensée soit le résultat.

Vain subterfuge. Il est contre la raison de supposer dans la matière aucune qualité connue ou inconnue qui soit incompatible avec sa nature. Selon les matérialistes mêmes, la matière, par sa nature, est étendue et divisible ; il est donc impossible qu'il y ait en elle aucune qualité inétendue et indivisible ; il est impossible qu'aucune qualité divisible soit le fondement ou la cause de la pensée, ait aucune analogie, aucun rapport avec elle. La divisibilité de la substance exclut nécessairement toute qualité, tout accident, toute modification indivisible. Les possibilités, les *peut être*, auxquels les matérialistes ont recours pour éluder un arguement qui les écrase, sont autant d'absurdités.

A quoi pensait donc le fameux Locke lorsqu'il a dit : Il nous est impossible de découvrir, par la contemplation de nos propres idées, si la toute-puissance de Dieu n'a point donné *à quelque composé de matière bien disposé* la faculté d'apercevoir et de penser. Ce doute, recueilli avec tant d'empressement par nos philosophes, ne leur sera pas d'un grand secours. Quelque disposition que l'on suppose dans un composé de matière, il est divisible puisqu'il est composé. Or, il y a contradiction qu'un composé divisible soit le principe et le sujet d'une modification indivisible, telle qu'une pensée ou une perception. Ce n'est point borner la puissance divine d'assurer que Dieu ne peut pas faire ce qui est contradictoire ; douter s'il le peut est une absurdité. Locke, avant de proposer son doute, devait détruire les démonstrations que nous venons d'alléguer.

Admettrons-nous qu'un atome simple et indivisible de matière peut penser ? Nouvelles contradictions à dévorer. Ou cet atome pense par lui-même, et alors la faculté de penser lui est essentielle, il est par lui-même indestructible et immortel ; à moins que Dieu l'anéantisse, il pensera pendant toute l'éternité : nous retrouverons dans cet atome prétendu l'*esprit* dont les matérialistes ont peur. Si la pensée lui est accidentelle, il la reçoit donc d'un autre comme il en reçoit le mouvement ; il y aura communication de pensées comme de mouvement, mais la pensée est incommunicable ; un atome pensant ne peut transmettre sa pensée à un autre ; un atome non pensant le peut encore moins.

Mais aucun matérialiste n'attribue la pensée à un atome particulier ; tous disent qu'elle est un résultat de l'organisation : or, l'organisation suppose un composé de plusieurs parties de matière.

VIII. Le pouvoir de réfléchir répugne à la nature de la matière. Non-seulement l'homme pense, mais il réfléchit sur ses pensées ; il les compare pour former ses jugements, il raisonne en tirant la conséquence de deux jugements comparés. La pensée réfléchie est donc essentiellement accompagnée de la conscience ou du sentiment de la pensée même ; c'est un acte évidemment spontané. Je suis actif et non passif quand je juge, je compare et je raisonne. Or, la matière est incapable d'un acte spontané ; les matérialistes en conviennent. D'ailleurs un mouvement ne peut se replier sur lui-même, être la conscience de soi-même ; le mouvement direct et le mouvement rétrograde sont deux mouvements différents, la pensée directe et réfléchie est une seule et unique pensée simple et indivisible : penser et sentir que l'on pense ne sont point deux actes différents ; il est impossible, dit Locke, d'apercevoir sans se sentir apercevant.

IX. L'âme est douée de la force motrice, pro-

8° Isaïe nous assure que les justes morts se reposent dans le lieu de leur sommeil, parce qu'ils ont marché droit, c. 57, ℣ 1 et 2. Il suppose, c. 14, ℣ 9, que les morts parlent au roi de Babylone lorsqu'il va les rejoindre, et lui reprochent son orgueil.

Tous ces écrivains sacrés que nous citons ont vécu avant la captivité de Babylone ; ils tiennent cependant le même langage que ceux qui sont venus après, comme Daniel, Esdras, les auteurs des livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique et des Machabées. Cette uniformité d'expressions, de conduite, de lois, d'usages, nous paraît plus capable de constater le fait de la croyance constante des patriarches et des Juifs, qu'une dissertation philosophique sur la nature et la destinée de l'*âme* humaine, quand même elle aurait été faite par l'un des enfants d'Adam.

Les Egyptiens, les Chananéens, les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Chinois, les Scythes, les Celtes, les anciens Bretons, les Gaulois, les Grecs et les Romains, les Sauvages même, ont cru de tout temps à l'immortalité de l'*âme*. C'est sur cette tradition universelle que Platon, Cicéron et les autres philosophes fondaient l'opinion qu'ils en avaient, beaucoup plus que sur leurs démonstrations. Et des dissertateurs modernes avaient entrepris de nous persuader que, par une exception unique sous le ciel, les Juifs ignoraient profondément cette vérité, et qu'il n'en est pas fait mention dans leurs livres !

Nous convenons que chez les païens la croyance de l'immortalité de l'*âme* n'a jamais fait partie de la religion publique ; aucune loi ne rendait sacré ce dogme important ; on pouvait l'admettre ou le nier sans conséquence et sans courir aucun danger. C'est ce

priété incompatible avec l'inertie de la matière. Celle-ci peut communiquer le mouvement qu'elle a reçu et non le commencer : se mettre en mouvement est un acte spontané contraire à la nature d'une substance passive.

Ici nous partons encore du sentiment intérieur : je sens que je remue mon bras, ce mouvement lui est imprimé par un corps ou par un esprit, il n'y a pas de milieu. Un corps ne peut se mouvoir s'il n'a reçu le mouvement d'un autre, celui-ci d'un troisième, et ainsi à l'infini : or, ce progrès à l'infini est absurde, nous l'avons démontré ailleurs. Je sens d'autre part que c'est ici un mouvement commencé et non acquis ou communiqué : donc il ne vient pas d'un corps, mais d'un esprit.

Lorsqu'un corps donne le mouvement à un autre, il en perd autant qu'il en communique, loin de pouvoir en augmenter la quantité ; c'est une loi générale et constante connue par expérience. Je sens au contraire que la puissance qui remue mon bras ne perd rien de son activité, que je puis continuer ou finir, augmenter ou diminuer ce mouvement à mon gré ; donc le principe de ce mouvement n'est pas un corps.

Si un corps meut un autre corps, aucun des deux ne peut changer la direction qu'il a reçue ; autre loi générale du mouvement : or, je sens que je puis changer à volonté la direction du mouvement de mon bras, lui faire décrire une ligne droite ou une ligne courbe, le porter en haut, en bas, à droite, à gauche, dans tous les sens imaginables ; donc ma force n'appartient pas à un corps, mais à un esprit.

Cette force est entièrement différente de toute force supposée dans les corps. Lorsque deux corps sont en équilibre, ils y restent constamment à moins qu'une cause extérieure n'augmente ou ne diminue le poids de l'un des deux.

Cet équilibre consiste dans un point indivisible, le moindre excès de gravité d'un côté le détruit. Au contraire, quand je tiens par ma propre force un corps en équilibre, l'effort que je fais est susceptible de plus et de moins ; on pourrait augmenter de quelque chose le poids que je soutiens, et je l'emporterais encore. Je puis employer plus ou moins de force à mon gré, quoique je ne puisse passer une certaine mesure. En employant toute ma force, je me fatigue, elle diminue ; après une longue résistance, le poids l'emporterait enfin sur moi. Rien de tout cela n'aurait lieu dans l'équilibre du corps ; donc le principe de ma force n'est pas un corps.

Un matérialiste qui pose pour principe que l'âme agit et se meut suivant des lois, comme tous les autres êtres de la nature, avance une fausseté palpable.

Quand un organiste emploie tout à la fois ses doigts sur le clavier, ses pieds sur les pédales, ses yeux sur la note, sa voix pour accompagner, sa langue pour articuler des mots, son oreille pour sentir si tout est d'accord ; est-ce une molécule de matière qui fait intérieurement la fonction de maître de musique, qui bat la mesure, qui combine et marie ensemble les sensations, les idées, la force motrice, qui fait, de ces différentes pièces disparates un seul tout ou un seul concert ? Quelques matérialistes ont essayé d'expliquer, par le mécanisme, une sensation simple ; nous verrons s'ils y ont réussi : je voudrais que, dans une dissertation savante, ils entreprissent d'expliquer, par les lois du mécanisme, l'opération compliquée d'un organiste ou d'un joueur de harpe ; qu'ils nous fissent sentir, au doigt et à l'œil, qu'une portion de cerveau peut faire au même moment autant de fonctions différentes.

Ces preuves de la spiritualité de l'âme ne sont ni du sophisme, ni de simples probabilités, ni des réflexions nouvelles ; il est étonnant que les matérialistes n'aient pas encore pris la peine de les réfuter l'une après l'autre : plaignons-les de leur aveuglement. « L'homme, dit le Psalmiste, a méconnu sa propre gloire et la dignité de son être, il s'est comparé aux animaux stupides, et s'est rendu semblable à eux. » *Psalm.* 48, ℣ 13. *Traité historique et dogmatique de la vraie Religion*, tom. II, édit. de Besançon, 1820.

GOUSSET.

qui démontre combien la religion païenne était incapable de contribuer à la pureté des mœurs, et combien les peuples avaient besoin d'une religion plus sage et plus sainte.

Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, la philosophie épicurienne, les fables des poëtes sur les enfers, et la corruption des mœurs, avaient presque entièrement détruit chez les païens la croyance de l'immortalité de l'*âme*. Malgré les arguments de Platon et de Cicéron, Juvénal nous apprend que, chez les Romains, personne, excepté les enfants, ne croyait plus à la fable des enfers. Par une vieille habitude, on honorait encore les mânes ou les *âmes* des morts, et l'on faisait des apothéoses; mais personne ne savait ce qu'il fallait penser de l'état de ces *âmes*. La foi à la vie à venir n'entrait pour rien dans la morale; il ne restait à la vertu, pour se soutenir, que l'instinct de la nature et un faible pressentiment des peines et des récompenses futures. Cette même foi était ébranlée chez les Juifs par les sophismes des saducéens ; l'on sentait le besoin d'un maître plus imposant que les docteurs de la loi et que les philosophes.

Le Fils de Dieu annonça la vie éternelle pour les justes, et le feu éternel pour les méchants ; il fonda ce dogme, non sur des arguments philosophiques, mais sur sa parole, qui était celle de Dieu son Père ; il le prouva non-seulement par les résurrections qu'il opéra, mais par sa propre résurrection ; il assura non-seulement la vie éternelle de l'*âme*, mais la résurrection future des corps. Il fit de ce dogme capital la base de toute sa morale ; par là il consola et encouragea la vertu, il fit trembler le crime, il forma des disciples capables de mourir comme lui en bénissant Dieu, et il imposa plus d'une fois silence aux frivoles objections des saducéens. Lorsqu'ils voulurent argumenter contre le dogme de la résurrection future, il leur dit : « N'avez-vous pas » lu ce que Dieu vous a dit: *Je suis le* » *Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob?* » Il n'est pas le Dieu des morts, mais » des vivants. » *Matth.*, c. 22, ℣ 31. En effet, ces patriarches n'ont pas été récompensés dans cette vie de leurs vertus et du culte qu'ils ont rendu constamment à Dieu ; il faut donc que Dieu les récompense dans une autre vie ; s'ils vivent, pourquoi ne ressusciteraient-ils pas ?

Jésus-Christ, dit saint Paul, a mis en lumière la vie et l'immortalité par l'Evangile. *II Tim.*, c. 1, ℣ 10. S'il n'a pas dit de la vie future tout ce que voudraient les philosophes, pour satisfaire leur curiosité, il nous en a suffisamment appris pour confirmer la foi des justes et pour effrayer les pécheurs.

Celse et les autres philosophes ennemis du christianisme, ont tourné en ridicule le dogme de la résurrection des corps ; mais ils n'ont osé rien affirmer sur l'état des *âmes* après la mort : ils ont mieux aimé demeurer dans une ignorance qui favorisait leurs vices, que d'embrasser une doctrine qui les aurait excités à la vertu. Il est trop tard, après dix-sept cents ans de lumière, de vouloir ramener les anciennes ténèbres touchant la nature et la destinée de l'*âme* humaine (1).

(1) **I. Nous avons plusieurs preuves de l'immortalité de l'âme. La première est tirée de la croyance générale.**

I. L'immortalité de l'âme a toujours été une croyance universelle du genre humain, de l'aveu même des plus ardents ennemis du christianisme Voltaire et Bolingbroke en conviennent expressément. Selon ce dernier, « la doctrine de l'immortalité de l'âme et d'un état futur de récompenses « et de châtiments paraît se perdre dans les ténè « bres de l'antiquité : elle précède tout ce que nous « avons de certain. Dès que nous commençons à « débrouiller le chaos de l'histoire ancienne, nous « trouvons cette croyance établie de la manière la « plus solide dans l'esprit des premières nations « que nous connaissions. »

L'idolâtrie elle-même est fondée en grande partie sur ce dogme. Comment aurait-on partout rendu un culte à certains hommes, si l'on avait cru que l'homme tout entier périssait à la mort? La métempsychose, la nécromancie, et mille autres superstitions pareilles, supposent également la croyance de l'immortalité de l'âme.

C'était la doctrine des Egyptiens, des Chaldéens, des Perses, des Indiens, des Chinois, des Japonais, des Grecs, des Romains, des habitants de la Thrace, des Gêtes, des Gaulois, des Germains, des Sarmates, des Scythes, des Bretons, des Ibères, des peuples de l'Amérique ; en un mot, la doctrine de toutes les nations.

Elles ont cru également qu'après la mort l'âme subissait un jugement irrévocable, suivi de récompenses ou de châtiments éternels, et elles ont admis de plus l'existence d'un état intermédiaire, d'un

III. *De l'origine de l'âme.* La croyance générale de l'Église chrétienne est que les *âmes* humaines sont l'ouvrage immédiat de la puissance divine, et que Dieu leur donne l'être par création. Ce sentiment est fondé tout à la fois sur l'Ecriture sainte, qui dit que Dieu *a créé toutes choses* sans exception, et sur la notion claire que nous avons de la nature des esprits. Puisque ce sont des êtres simples, sans étendue et sans parties, un esprit ne peut être détaché de la substance d'un autre esprit; il ne peut donc en sortir par émanation, comme un corps sort d'un autre corps dans lequel il était renfermé. Ou il faut que les *âmes* soient éternelles et sans commencement comme Dieu, ou il faut qu'elles aient commencé d'être par création.

Cependant de savants critiques protestants prétendent que ce n'a point été là le sentiment des anciens Pères de l'Eglise ; que la plupart ont cru, comme le grand nombre des philosophes, que les *âmes* sont une partie de la substance divine, et qu'elles en sont sorties par émanation. Beausobre, en particulier, dans son *Histoire du Manichéisme*, l. 6, c. 5, § 9, s'est attaché à prouver ce fait, et il s'en est servi pour réfuter ou pour éluder les arguments par lesquels les Pères ont attaqué les manichéens. Comme cette erreur serait grossière et donnerait lieu à des conséquences très-fausses, il est bon de savoir si les Pères y sont réellement tombés.

1° Il est difficile de croire que les Pères, qui ont formellement enseigné que Dieu a créé les corps ou la matière, aient douté s'il a créé aussi les esprits ; l'un lui a-t-il été plus difficile que l'autre? Les anciens philosophes n'ont admis les émanations que parce qu'ils retenaient le dogme de la création ; dès que les Pères ont professé ce dogme, quelle raison auraient-ils pu avoir de croire l'émanation des esprits. 2° Beausobre, après avoir cité un passage de Manès, qui porte que la première *âme* émana du

véritable *purgatoire*, ainsi que Voltaire, Warburthon, le reconnaissent formellement.

Les Egyptiens mettaient dans la bouche des mourants une prière pour demander *d'être reçus dans le séjour des immortels*. Ils priaient pour les morts, comme l'a prouvé M. Morin par un passage de leur liturgie ; ils appelaient l'enfer *ameuthès*. C'est l'*adès* des Grecs qui, à ce qu'il paraît, empruntèrent d'eux jusqu'au nom du *Tartare*, mot qui, dans la langue égyptienne, signifie *habitation éternelle*.

« Plusieurs philosophes, dit Leland, ont enseigné » l'immortalité de l'âme et un état futur de ré» compenses et de peines. Mais il n'ont point » enseigné ce dogme comme une opinion qu'ils » eussent inventée, une production de leur raison, » une découverte de leur génie philosophique, mais » comme une ancienne tradition qu'ils avaient » adoptée, et qu'ils appuyaient des meilleurs ar» guments que leur fournissait la philosophie. » (*Nouvelle démonstr. évang.*, tome IV, page 129 et 130.)

Quelle était cette tradition ? que disait-elle ? Platon va nous l'apprendre.

« Celui qui règne sur nous ayant vu que toutes » les actions humaines ont pour âme, soit la vertu, » soit le vice, il nous a préparé différentes de» meures selon la nature de nos actions, laissant à » notre volonté le choix entre ces demeures di» verses....... Ainsi les âmes portent en elles-mêmes » la cause du changement qu'elles doivent éprouver » selon l'ordre et la loi du destin. Celles qui n'ont » commis que des fautes légères descendent moins » bas que les âmes plus coupables ; elles errent sur » la surface de la terre. Celles qui ont commis » plus de crimes, et des crimes plus grands, sont » précipitées dans l'abîme qu'on appelle l'enfer ou » d'un nom semblable, lieu redouté des vivants et » des morts, et dont la pensée trouble encore » l'homme pendant son sommeil. Mais l'âme qui, » par de continuels efforts de sa volonté, avance » dans la vertu et se corrige du vice, est trans» portée dans un séjour d'autant plus heureux et » plus saint, qu'elle s'est plus rapprochée de la per» fection divine ; et le contraire arrive à l'âme qui, » au lieu de se corriger, s'est pervertie. Jeune » homme, tel est le jugement des dieux qui habitent » le ciel, des dieux que tu t'imagines ne pas s'oc» cuper de toi. Les bons seront réunis aux âmes » des bons, et les méchants aux âmes des mé» chants. Chacun rejoindra ceux qui lui ressem» blent, pour agir et souffrir selon ce qu'il est. Que » ni toi, ni aucun autre ne se flatte d'éviter ce ju» gement des dieux. Quand tu pénétrerais dans les » profondeurs de la terre, quand, prenant ton vol, » tu t'élèverais dans les hauteurs des cieux, le » supplice que tu as mérité t'atteindra, soit ici-bas, » soit dans les enfers, soit dans un lieu plus ter» rible encore, » (*De legib.*, lib. 10.)

Socrate enseignait : « Qu'il y a deux chemins » différents pour les âmes lorsqu'elles sortent du » corps. Celles qui, entraînées et aveuglées par les » passions, se sont souillées de vices cachés, ou de » crimes publics, prennent un chemin détourné qui » les conduit loin de l'assemblée des dieux ; mais » celles qui, demeurant chastes et pures se sont » préservées de la contagion du vice, et qui ont eu » dans un corps mortel une vie toute divine, re» tournent vers les dieux dont elles deviennent les » compagnes. Telle est, ajoute Cicéron, la doctrine des anciens » et des Grecs. » (*Tusculan.*, lib. 1, c. 30.)

Qui n'admirerait l'immuable uniformité de cette doctrine et l'universalité de l'antique tradition, qui, instruisant également les peuples policés ou bar-

Dieu de la lumière, dit qu'il ne faut pas presser ces mots, qu'ils peuvent signifier seulement que l'*âme* fut envoyée de la part de Dieu ; mais dans les passages des Pères qu'il cite, il presse tous les mots, ou les prend dans le sens le plus rigoureux. 3° Il ne veut pas que l'on impute aux manichéens les conséquences qui suivaient de leur doctrine, parce que ces hérétiques les niaient ; mais il a grand soin de relever toutes les conséquences des opinions fausses qu'il attribue aux Pères, quoique ceux-ci ne les aient jamais admises. Telle est sa méthode dans tout son livre. Mais voyons les passages qui lui servent de preuves.

Dans le dialogue de saint Justin avec Tryphon, n. 4, ce Juif lui demande si l'âme de l'homme est divine et immortelle ; si c'est une partie de l'Esprit souverain, *regiæ mentis particula;* si, de même que cet Esprit voit Dieu, nous pouvons espérer de voir en esprit la Divinité, et d'être ainsi heureux. Assurément, répond saint Justin. Mais ce qui précède prouve clairement : 1° que par l'*Esprit souverain* qui voit Dieu, saint Justin entend le Saint-Esprit ; 2° que la seule question était de savoir si l'*âme* peut voir Dieu. Ainsi, la réponse affirmative de saint Justin tombe directement sur cette partie de la question, et non sur ce qui précède. Beausobre a tronqué le passage, pour persuader le contraire. 3° Saint Justin déclare, *ibid.*, n. 4, qu'il ne croit point, comme Platon, que l'*âme* est increée, ἀγέννητος, et indestructible par sa nature, non plus que le monde. « Je ne pense pas néanmoins, dit-il, » qu'aucune *âme* périsse. » S'il avait pensé que *l'âme* est une portion de Dieu. aurait-il cru qu'elle peut être anéantie ?

Dans le fragment d'un ouvrage sur la résurrection future, n° 8, saint Justin reprend ceux qui disaient que l'*âme* est incorruptible, parce que c'est une partie et un souffle de Dieu ; mais qu'il n'en est pas de même de la chair. « Serait-ce donc, dit ce Père, » une preuve de puissance ou de bon-

bares, dans tous les temps, dans tous les lieux, mettait, à dix-huit siècles de distance, les mêmes paroles dans la bouche d'un philosophe d'Athènes, et dans celle d'un sauvage américain ! Pierre-Martyr, dans son *Sommaire*, rapporte qu'un vieux Indien dit à Christophe Colomb : « Tu nous as » effrayés par ta hardiesse ; mais souviens-toi que » nos âmes ont deux routes, après la sortie du » corps : l'une est obscure et ténébreuse ; c'est » celle que prennent les âmes de ceux qui ont » molesté les autres hommes. L'autre est claire, » brillante, et destinée aux âmes de ceux qui ont » donné la paix et le repos. » La doctrine des Incas était d'accord avec celle de ce vieux insulaire. Ils enseignaient que les bons jouissent d'une vie heureuse après cette vie, et que les méchants souffrent toutes sortes de tourments. (Carli, *Lettres améric.*, t. I, pag. 106.)

La même croyance était répandue dans tout le Nouveau Monde. (*Lettres améric.*, tom. I, p. 125.)

Plusieurs sectes philosophique avaient conservé chez les Grecs et chez les Romains ce dogme de l'antique tradition, que d'autres sectes tentaient d'ébranler. Suivant Zénon et les stoïciens, il existe des enfers et des demeures différentes pour les gens de bien et pour les impies : les premiers habitent des régions délicieuses et tranquilles, les autres expient leurs crimes dans un séjour ténébreux et dans d'horribles gouffres. (Lactant., *Divin. Instit.*, lib. 7, c. 7.)

Celse, quoique épicurien, n'ose s'élever contre cette doctrine. « Les chrétiens, dit-il, ont raison de » penser que ceux qui vivent saintement seront ré» compensés après la mort, et que les méchants su» biront *des supplices éternels*. Du reste, ce senti» ment leur est commun avec tout le monde. » (*Orig. contra Celsum*, lib. 8.) Et c'est aussi ce qu'avoue Sextus Empiricus. (Lib. 8.)

On a des preuves que c'était un dogme des Etrusques ; et les marbres, les bas-reliefs, les inscriptions des tombeaux, et beaucoup d'autres monuments, attestent qu'il n'y eut jamais de croyance plus universelle. (*Extrait de l'Essai sur l'indifférence en matière de Religion*, tom. III, c. 37.)

Or, comme le dit Leland, « on ne voit point de conclusion plus légitime à tirer de la grande antiquité de cette doctrine que celle-ci ; savoir, qu'elle faisait partie de la religion primitive communiquée par une révélation expresse de Dieu aux premiers pères du genre humain, afin qu'ils la transmissent à leur postérité. C'est la pensée de Grotius, qui dit que la tradition de l'immortalité de l'âme passa de nos premiers pères aux nations les plus civilisées. *Quæ antiquissima traditio a primis (unde enim alioqui?) parentibus ad populos moratiores pene omnes manavit*, c. 21. Il est en effet difficile de concevoir que, dans ces premiers âges où les hommes grossiers et ignorants étaient incapables de faire des raisonnements abstraits et subtils, ils fussent parvenus eux-mêmes à se former des notions de la nature d'un être immatériel qui devait survivre à la mort du corps, et continuer de penser après la destruction des organes corporels. Comment purent-ils alors s'élever aux spéculations sublimes et pénibles de la nature et des qualités de l'âme, qui ont embarrassé depuis les philosophes, les plus grands génies, dans le bel âge de la science ? Toutes les connaissances des hommes se bornaient à ce qu'ils pouvaient apprendre par l'observation et l'expérience, ou par la voie de l'instruction. Ils voyaient leurs semblables mourir après avoir vécu un certain nombre d'années. Voilà à quoi se réduisait l'expérience sur la fin de l'homme ; elle n'était guère propre à leur donner l'idée d'une vie future où chacun serait puni ou récompensé selon qu'il aurait bien ou mal vécu dans celle-ci. Ce ne

» té de la part de Dieu, de sauver » ce qui doit être sauvé par sa pro- » pre nature, qui est une portion de » lui-même et son souffle ? Ce serait » se conserver soi-même. » Je croirais, dit Beausobre, que ce raisonnement de Justin est un argument *ad hominem*, s'il ne s'était pas expliqué clairement dans sa dispute avec Tryphon. Or, nous venons de voir que cette explication est absolument contraire au sentiment de Beausobre; donc le seul but de saint Justin, dans le passage que nous examinons, est de prouver que ceux qui nient la résurrection de la chair raisonnent mal.

Tatien, son disciple, *contra Græcos*, n. 7, dit : « Le Verbe divin a fait » l'homme image de l'immortalité ; » de manière que, comme Dieu est » immortel, ainsi l'homme, fait par- » ticipant d'une portion de Dieu, a » aussi l'immortalité ; mais avant de » créer l'homme, le Verbe a créé les » anges. » Il est constant que, par cette *portion de Dieu*, Tatien, comme saint Justin son maître, entend le Saint-Esprit; si cette portion était l'*âme* de l'homme, il serait absurde de dire que l'homme en a été fait participant. N° 12. « Nous connais- » sons, dit Tatien, deux espèces d'es- » prit : l'une est appelée l'*âme*; » l'autre, plus excellente, est l'image » et la ressemblance de Dieu. Les » premiers hommes avaient l'une et » l'autre, de manière qu'ils étaient » en partie matière et en partie su- » périeurs à la matière. » Beausobre. liv. 7, c. 1, n. 1, conclut de ce passage que les Pères, aussi bien que les manichéens, admettaient deux *âmes* dans l'homme. Nouvelle fausseté : jamais les Pères n'ont pensé que le Saint-Esprit fût une partie de l'*âme* humaine.

Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, liv. 6, pag. 663, et saint Irénée, liv. 5, c. 12, n. 2, se sont exprimés de même; tous ont pensé que l'*ame* est rendue immortelle par la vertu du Saint-Esprit, et non par sa nature, parce qu'elle a été créée : or, si

fut donc ni par un raisonnement scientifique dont ils n'étaient pas capables, ni par l'expérience et l'observation, que les hommes parvinrent à la connaissance de l'immortalité de l'âme et d'un état futur. Il ne reste plus qu'un moyen, celui de l'instruction divine ou de la révélation. C'est à la révélation qu'il faut rapporter l'origine de cette tradition universelle. Plusieurs autres païens déjà cités lui donnent une origine divine, et l'Ecriture sainte ne nous permet pas d'en douter. » *Nouvelle démonstration évangélique*, page 111, chap. 2.

II. Les biens de cette vie sont communs aux bons et aux méchants, indifféremment distribués aux uns et aux autres. On peut même dire qu'à cet égard les scélérats sont mieux traités que les honnêtes gens. La raison en est que, n'ayant en vue que ces sortes de biens, ils emploient, pour se les procurer, toutes sortes de moyens honnêtes ou malhonnêtes que les hommes vertueux ne se permettent pas. Je n'ai pas besoin de prouver cette vérité que fait voir évidemment et continuellement l'expérience. Nos adversaires ne la contestent pas. Au contraire, ils se font de la prospérité des méchants un de leurs principaux arguments contre la Providence, argument qui véritablement aurait de la force, si le dogme de la vie future n'en donnait pas la solution.

D'après cette répartition des biens et des maux de la vie, égale entre les justes et les malfaiteurs, si même elle n'est pas plus favorable à ceux-ci, nous faisons le raisonnement contraire à celui des incrédules, et bien mieux fondé que le leur. Nous disons que Dieu ne récompensant pas dans cette vie les vertus, et n'y punissant pas les vices, c'est une conséquence nécessaire qu'il y ait, après la mort, un autre état où la récompense sera accordée et le châtiment infligé; qu'il se doit à lui-même cette sanction; et qu'il manquerait à sa sagesse, à sa bonté et à sa justice, s'il manquait à l'exercer.

1. Il est contraire à la sagesse de vouloir une fin, sans en vouloir les moyens. Dieu veut que l'homme fasse le bien et évite le mal, et il lui en donne le précepte. Il est donc de sa sagesse de pourvoir à l'observation de ce précepte, en donnant à l'homme un motif puissant, universel et toujours subsistant, de suivre la vertu et de s'éloigner du vice. Les motifs qui déterminent l'homme, sont le désir du bonheur et la crainte du malheur : la sagesse divine exige donc qu'il soit pourvu à l'observation du précepte, en attachant le bonheur à la vertu et le malheur au vice. Mais dans la vie présente cette sanction n'est pas effectuée; il doit donc y avoir, après cette vie, un autre état où elle se réalise.

Dans l'hypothèse des incrédules, quel motif assez fort pourra déterminer l'homme aux sacrifices que souvent exige la pratique de la vertu ? S'il n'a d'autres biens à espérer que ceux de la vie actuelle, son unique intérêt sera de se les procurer par toutes sortes de voies ; et comme le vice apporte souvent plus d'avantages présents que la vertu, il aura, dans une multitude d'occasions, plus d'intérêt à commettre le mal qu'à opérer le bien. Ainsi, la sagesse infinie se contredirait elle-même ; elle donnerait à la fois le précepte de l'observation et le motif de l'infraction ; elle mettrait le moyen en opposition avec la fin.

2. S'il n'y a de bonheur que dans cette vie, la bonté divine est évidemment en défaut; l'existence qu'elle a donnée à l'homme n'est qu'un don funeste; les souffrances n'ont plus de dédommagement; les combats contre les passions, plus de palmes : les travaux, plus de salaires; les douleurs, plus de consolations. Les incrédules qui relèvent, qui exaltent, qui quelquefois même exagèrent les maux que souf-

c'était une portion de la substance divine, elle serait immortelle par sa nature même, et serait increéée.

Saint Méthode, *Sympos. Virg.*, pag. 74, dit que la semence humaine contient, pour ainsi dire, une partie divine de la puissance créatrice. Beausobre a supprimé ces mots, *pour ainsi dire*, qui font voir qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce passage; il signifie seulement que l'homme a reçu de Dieu le pouvoir de procréer des enfants.

L'auteur des *Fausses Clémentines*, Homil. 15, n. 16, dit que l'*ame* procédant de Dieu est de même substance que lui, quoique les *ames* ne soient pas des dieux : c'est-à-dire, que l'*ame* est esprit comme Dieu; mais l'auteur ne dit pas qu'elle est une partie de sa substance.

Suivant Lactance, liv. 2, c. 13, « Dieu, ayant formé le corps de » l'homme, *lui souffla une ame* de » source vivifiante de son esprit qui » est immortel... L'*ame* par laquelle » nous vivons vient du ciel et de » Dieu, au lieu que le corps vient de » de la terre. » Si cela prouve que l'*ame* est une émanation de la nature divine, il faut attribuer cette erreur à Moïse : Lactance ne fait que répéter son expression.

Tertullien est plus obscur : selon sa coutume, en parlant de l'*ame* il prodigue les métaphores; si l'on veut tout prendre à la lettre, il n'y pas d'erreur que l'on ne puisse lui imputer. *Lib. de anima*, c. 11, il dit que l'*ame* n'est pas proprement l'esprit de Dieu, mais le souffle de cet esprit. Il distingue l'esprit ou l'entendement d'avec l'*ame*; il l'appelle le siége naturel de l'*ame*, ce qu'il y a en elle de principal et de divin, c. 12. « Cet » entendement, dit-il, peut être ob- » scurci, parce qu'il n'est pas Dieu; » mais il ne peut être éteint, parce qu'il » vient de Dieu... Dieu l'a fait sortir » de lui par son propre souffle. » *Adv. Praxeam*, c. 5. Il dit que l'animal raisonnable n'a pas seulement été fait par un ouvrier intelligent, mais qu'il a été animé de sa propre

frent les justes sur la terre, font sentir bien clairement la nécessité d'une vie différente sous l'empire d'un Dieu bienfaisant. Un maître bon doit faire le bonheur de ceux qui suivent ses ordres. Otez la vie future, quel est le bonheur que Dieu procure aux observateurs de ses commandements?

Est-il conforme à la bonté du Créateur, que sa créature, par l'acte le plus parfait d'obéissance et de vertu qu'elle puisse faire, détruise son bonheur. Le comble de la perfection est de mourir pour la vertu. Si cet acte héroique ne mène pas au bonheur, il anéantit tout celui que l'homme peut espérer.

3. Est-il juste à un supérieur qui a donné des ordres, de traiter également et indifféremment ceux qui les enfreignent et ceux qui les remplissent? C'est cependant ce qu'imputent à Dieu ceux qui prétendent qu'il a borné l'existence de l'homme à cette vie. Il faut même qu'ils aillent plus loin : comme le vice jouit plus souvent des agréments et des avantages de ce monde que la vertu, ils doivent, conséquemmeut à leur système, soutenir que la justice divine a voulu et a établi un ordre de choses dans lequel c'est à l'infraction de ses commandements qu'elle a attaché le bonheur, et c'est à cause de l'observation qu'elle rend misérable. Voici le raisonnement qu'ils attribuent au dominateur essentiellement et infiniment juste : En créant un être libre, je lui ai donné des préceptes; je lui ai ordonné de les observer, en n'épargnant ni efforts ni travaux; je lui ai défendu de les violer, quelque satisfaction, quelque avantage qu'il pût y trouver; et celui qui m'aura obéi aura, pour tout prix de ses sacrifices, les peines qu'elles lui auront causées; celui au contraire qui m'aura désobéi aura, pour unique punition, la jouissance des plaisirs qu'il se sera procurés. Malheur aux observateurs du commandement, bonheur aux infractaires; sage celui qui se rend heureux aux dépens de ses semblables, insensé celui qui fait le bonheur public par ses privations. Voilà le système de justice divine de nos adversaires.

Concluons en trois mots. Ou le précepte divin de faire le bien et d'éviter le mal n'est muni d'aucune sanction, ou il a sa sanction dans la vie présente, ou, comme nous le soutenons, sa sanction est réservée à une vie future. De ces trois choses la première répugne manifestement aux attributs divins; la seconde est formellement démentie par une expérience constante et évidente; reste donc la troisième.

J'oserai donc le dire à la suite des docteurs de l'Eglise : S'il n'y a pas de sanction dans une autre vie, il n'y a pas de vertu sur la terre, il n'y a pas de Dieu dans le ciel. C'est bannir la vertu que de lui ôter ses motifs; c'est anéantir Dieu que de le priver de ses attributs. (M. de la Luzerne, *Dissertation sur la loi naturelle*, chapitre 3.)

« Plus je rentre en moi, dit Rousseau, plus je me consulte, et plus je lis ces mots gravés dans mon âme : Sois juste et tu seras heureux. Il n'en est rien pourtant à considérer l'état présent des choses. Le méchant prospère et le juste reste opprimé. Voyez aussi quelle indignation s'allume en nous quand cette attente est frustrée! La conscience s'élève et murmure contre son auteur; elle lui crie en gémissant : Tu m'as trompé. Je t'ai trompé, téméraire, et qui te l'a dit? Ton âme est-elle anéantie? As-tu cessé d'exister? O Brutus! ô mon fils, ne souille point ta noble vie en la finissant; ne laisse point ton espoir et ta gloire aux champs de Philippes. Pourquoi dis-tu : la vertu n'est rien, quand tu vas jouir du prix de la tienne? Tu vas mourir, penses-tu. Non, tu vas vivre; et c'est alors que je tiendrai tout ce que je t'ai promis.

» Si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au

substance. Rien n'est plus formel.

Mais il est de l'équité naturelle de juger des sentiments d'un auteur par ses raisonnements plutôt que par ses expressions. Or, Tertullien, dans son livre contre Hermogène, qui soutenait la matière éternelle et incréée, prouve que Dieu est créateur, seul éternel, que tout ce qui existe a été *créé de rien*; c'est la conclusion de son ouvrage. Ainsi, par le *souffle de l'esprit de Dieu*, il entend l'effet d'un souffle créateur; autrement cette expression serait inintelligible. Dans son livre *de anima*, c. 1, il dit qu'il a traité contre Hermogène de l'origine de l'*ame*, *de Censu animæ*; qu'il a prouvé qu'elle n'est point tirée du sein de la matière, mais du souffle de Dieu: puisque ce souffle est créateur, il faut que l'*ame* ait commencé d'être par création. C'est aussi ce que prouve Tertullien, c. 4. « Puisque nous soutenons, dit-il, que l'*ame* vient du » souffle de Dieu, nous devons par » conséquent lui attribuer un commencement; aussi enseignons-nous » contre Platon qu'elle est née et a » été faite, parce qu'elle a commencé.... Il est permis d'exprimer par » le même terme, *être fait*, *être engendré*, *recevoir l'être*, puisque tout » ce qui a commencé d'être, reçoit » la naissance; et l'on peut appeler » un ouvrier le *père* de ce qu'il a fait. » Ainsi, selon notre foi, qui enseigne » que l'*ame* est née ou a été faite, » l'Ecriture prophétique a réfuté le » sentiment de Platon. » Or, Platon admettait les émanations des esprits, parce qu'il rejetait la création.

Ibid., c. 10 *et suiv.* Loin de distinguer deux substances, ou deux parties dans l'*âme*, il réfute cette opinion comme une erreur des philosophes. » L'*âme*, dit-il, c. 14, est une et simple, » tout entière en soi, *de suo tota est*; » elle ne peut pas plus être composée, que divisible et destructible, » etc. » Après une profession de foi aussi claire, nous ne concevons pas comment on peut accuser Tertullien d'avoir cru l'*âme* corporelle, et cependant émanée de la substance de

corps; et si elle lui survit, la Providence est justifiée. Quand je n'aurais d'autres preuves de l'immortalité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter! Une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle me ferait chercher à la résoudre. Je me dirais : tout ne finit pas pour nous avec la vie; tout rentre dans l'ordre à la mort.

» Quand l'union du corps et de l'âme est rompue, je conçois que l'un peut se dissoudre et l'autre se conserver. Pourquoi la destruction de l'un entraînerait-elle la destruction de l'autre? Au contraire, étant de nature si différente, ils étaient, par leur union, dans un état violent; et quand cette union cesse, ils rentrent tous deux dans leur état naturel. La substance active regagne toute la force qu'elle employait à mouvoir la substance passive et morte. Hélas! je le sens trop par mes vices : l'homme ne vit qu'à moitié durant sa vie; et la vie de l'âme ne se commence qu'à la mort du corps. » (*Esprit et maximes de J. J. Rousseau.*)

III. Les philosophes, ceux même qui ont osé attaquer le dogme de l'immortalité de l'âme, ont été forcés d'avouer qu'il est nécessaire à la société. Epicure n'a jamais osé prétendre que sa doctrine pût être utile à la société, si elle devenait commune; il la donnait comme un mystère destiné seulement à faire la félicité d'un philosophe : comme si un philosophe n'était plus un homme!

Pline, qui ne croyait ni Dieu ni Providence, a cependant reconnu l'utilité de cette doctrine. « Il est » avantageux, dit-il, que l'on croie que les dieux » font attention aux choses humaines; que si les » malfaiteurs tardent si souvent à être punis à cause » de la multitude des soins dont Dieu est occupé, » ils n'échappent jamais au châtiment; que l'homme » n'a point été créé semblable à Dieu pour se rapprocher des brutes par ses inclinations. » (*Hist. nat.*, l. 2, c. 7.)

Pomponace, qui ne s'est rendu que trop suspect d'athéisme, dit que, si tous les hommes étaient nés avec un excellent caractère, la beauté de la vertu et ses avantages suffiraient pour les engager tous à bien faire; mais que, comme le très-grand nombre a de mauvaises inclinations, il a fallu, pour le bien commun, imaginer les peines et les récompenses de l'autre vie, parce que cette croyance peut être utile à tous les hommes. (*De immortalitate animæ*, p. 123. Voyez 1re *Dissertation tirée de Warburthon*, p. 53, 57.)

Spinosa parle de même. « Si tous les hommes, » dit-il, étaient d'un tempérament à ne rien souhaiter que de raisonnable, il est certain que, pour » vivre ensemble, ils n'auraient pas besoin de lois; » il suffirait de les instruire d'une bonne morale...... » Mais la nature humaine est bien éloignée de cette » modération; tous courent à leur intérêt,... et » vont aveuglément où leur appétit les entraîne... » De là vient que l'autorité et la violence sont le » maintien des sociétés, et qu'il y faut absolument » des lois qui tiennent en bride la licence effrénée » des hommes et réprime leur insolence. » Après avoir remarqué que la crainte est un état violent et un joug que les hommes sont toujours tentés de secouer, il ajoute : « Voilà la raison qui obligea Moïse, » divinement inspiré, à introduire dans sa république la religion, afin que le peuple fît son devoir » plus par dévotion que par crainte. » Enfin il dit que celui qui n'a aucune idée de Dieu, ni par l'histoire de la révélation, ni par la lumière naturelle, s'il n'est impie et réfractaire, est un brutal qui n'a que le nom d'homme, et que Dieu n'a doué d'aucune bonne qualité. (*Trait. théol. polit.*, c. 5, traduction, pag. 134 137, 144.)

Dieu, et d'avoir distingué l'*âme* de l'esprit ou de l'entendement. Il a seulement distingué dans l'âme les facultés et les opérations, comme la vie ou la respiration, la puissance de mouvoir ou de sentir, l'intelligence ou l'entendement, et la volonté : nous faisons encore de même.

Que prouve donc ce qu'il a dit en passant dans le livre contre Praxéas, où il s'agissait de tout autre chose que de la nature de l'*âme*? Rien du tout. On peut dire sans erreur que l'homme a été animé par le souffle de Dieu, souffle créateur, émané de la propre substance de Dieu ; mais ce souffle a été la cause efficiente de l'*âme*, et non l'*âme* elle-même. Cent fois l'on a dit que l'*âme* est un souffle divin, parce qu'elle en est l'effet, et non parce que c'est une émanation de la substance de Dieu. Nous lisons dans Job, c. 33, ℣ 4 : « Le souffle du Tout-Puissant m'a » donné la vie. » Les Pères n'ont rien dit de plus.

Enfin Beausobre a cité Synésius, qui appelle l'*âme* de l'homme, *la semence de Dieu ; une étincelle de son esprit, la fille de Dieu, une partie de Dieu :* mais c'est dans des poésies que Synésius s'exprime ainsi, et les métaphores chez les poëtes ne sont pas des arguments de métaphysique. Il est absurde de les prendre à la rigueur, pendant que Beausobre ne veut pas que l'on en agisse ainsi à l'égard des hérétiques.

Nous convenons que la question de l'origine de l'*âme* est très-obscure, surtout lorsqu'on s'en tient aux notions philosophiques : il y a eu sur ce point trois ou quatre opinions différentes chez les anciens. Les uns ont cru la préexistence des *âmes*, comme Origène, mais il supposait que Dieu les a tirées du néant toutes ensemble ; les autres ont pensé que Dieu les a créées en détail, à mesure que les corps humains sont engendrés : plusieurs ont imaginé que l'*âme* d'Adam fut tirée du néant, et que toutes les autres naissent de celle-là par voie de propagation, *ex traduce*. Quant

Bayle, qui a employé toutes les subtilités possibles pour prouver qu'une société d'athées pourrait subsister, rend quelquefois hommage aux effets salutaires de la religion, et en avoue la nécessité. « On » a reconnu de tout temps, dit-il, que la religion » était un des liens de la société, et que les sujets » n'étaient jamais mieux retenus dans l'obéissance » que lorsqu'on savait à propos faire intervenir le » ministère des dieux..... N'en déplaise à Cardan, » une société d'athées, incapable qu'elle serait de » se servir des motifs de la religion pour se donner » du courage, serait bien plus facile à dissiper » qu'une société de gens qui servent les dieux ; et, » quoiqu'il ait quelque raison de dire que la croyance » de l'immortalité de l'âme a causé de grands dé- » sordres dans le monde par les guerres de religion » qu'elle a excitées de tout temps, il est faux, » même à ne regarder les choses que par des vues » de politique, qu'elle ait apporté plus de mal que » de bien, comme il voudrait le faire accroire. » (*Pensées sur la comète*, § 108 et 131.)

Bayle cite le traité dans lequel Plutarque a démontré aux épicuriens que la doctrine qui rejette la providence de Dieu et l'immortalité de l'âme, ôte à l'homme une infinité de consolations pendant sa vie, et le réduit au désespoir quand il faut mourir ; et il avoue que Plutarque a prouvé ce point très-solidement. (*Dict. crit.*, Epicure. R.)

Il le confirme ailleurs par l'exemple de Brutus qui termina sa vie en injuriant la vertu et en se repentant de l'avoir pratiquée. Ce Romain, dit-il, n'avait pas tout le tort que l'on s'imagine. « Si » l'on ne joignait pas à l'exercice de la vertu ces » biens à venir que l'Ecriture promet aux fidèles, » on pourrait mettre la vertu et l'innocence au » nombre des choses sur lesquelles Salomon a pro- » noncé son arrêt définitif : *Vanité des vanités, et* » *tout est vanité.* S'appuyer sur son innocence » serait s'appuyer sur le roseau cassé qui perce la » main de celui qui veut s'en servir. » (*Dict. crit.*, Brutus Marc. Jun. C. D.)

En parlant des saducéens, il observe qu'en ruinant le dogme de l'immortalité de l'âme on ôte à la religion toute sa force, par rapport à la pratique de la vertu ; il le prouve par deux remarques : « L'une, qu'il n'est presque pas possible de per- » suader aux gens qu'ils prospéreront sur la terre » en vivant bien, et qu'ils seront accablés de la » mauvaise fortune en vivant mal ; parce que » l'expérience paraît contraire : l'autre, que les or- » thodoxes peuvent se flatter de cette espérance » tout comme les saducéens, et qu'ayant de plus la » ressource de l'éternité, ils seront plus en état de » faire influer la religion sur leur morale pra- » tique. » *Dict. crit.*, Saducéens. *E. Contin. des pens. div.*, § 153.)

Bolingbroke avoue que la doctrine des récompenses et des peines futures est propre à donner de la force aux lois civiles, et à réprimer les vices des particuliers. La raison, dit-il, qui ne peut pas l'admettre sur les principes de la théologie naturelle, ne doit pas la rejeter dans les principes de la bonne politique. (*Œuvres*, t. V, page 322-489) « L'utilité » de maintenir la religion, et le danger de la né- » gliger, ont été extrêmement visibles dans toute la » durée du gouvernement romain...... Quoique la » religion établie par Numa fût absurde, cependant » la crainte du pouvoir suprême, la croyance d'une » Providence qui réglait toutes choses, produisirent » les merveilleux effets que Polybe, Cicéron, Plu- » tarque et Machiavel leur attribuent..... L'oubli et » le mépris de la religion furent la cause principale » des maux que Rome éprouva dans la suite : la » religion et l'état déchurent dans la même propor- » tion. » (Tome IV, p. 328.)

Schaftsbury, après avoir soutenu que, sans la

au système de l'émanation des *âmes* hors de la substance de Dieu, ç'a été celui des philosophes, et non des docteurs de l'Eglise, qui tous ont admis la création. Aussi saint Augustin qui, dans sa lettre 143 à Marcellin, et dans sa lettre à Optat, compte quatre opinions touchant l'origine de l'*âme*, ne fait aucune mention des émanations. Au reste, il est faux que l'une de ces opinions soit plus commode que les autres pour résoudre les difficultés que l'on fait sur l'origine du mal moral. Les critiques protestants ne se sont obstinés à prêter aux Pères de l'Eglise le système des émanations, qui a été celui des philosophes et des anciens hérétiques, que pour avoir la satisfaction de les déprimer, et on dirait qu'ils ont cherché à faire leur cour aux sociniens. *Voyez* EMANATION.

BERGIER.

AME DU MONDE. Le système de Pythagore, des stoïciens et d'autres philosophes, était que le monde est un grand tout dont Dieu est l'*âme*, et duquel les différents corps, comme les astres, la terre, la mer, etc., sont les membres; que Dieu est répandu dans toutes ces parties et les anime, comme notre *âme* vivifie et fait mouvoir toutes les parties de notre corps. Cette opinion supposait que la matière est éternelle; que Dieu ne l'a point créée, mais seulement arrangée, et qu'il a ainsi formé son propre corps, qui est le monde. Quelques stoïciens poussaient l'absurdité jusqu'à dire que le monde a une *âme*, qui s'est faite elle-même et a fait le monde: *Habere mentem quæ et se et ipsum fabricata sit.* Cic., *Acad. Quæst.*, l. 2, c. 37. On prétend que c'était aussi le sentiment des Egyptiens. Dans cette hypothèse, toutes les parties de la nature sont animées aussi bien que l'homme et que les brutes;

croyance d'un Dieu, l'homme peut sentir les avantages de la vertu et en avoir une haute idée, ajoute : « Néanmoins il faut avouer que la pente naturelle de l'athéisme est très-différente; il tend à retrancher toute affection à ce qu'il y a de plus aimable et de plus digne de l'homme. Peut-on être porté à aimer ou à admirer quelque chose, comme ayant rapport à l'ordre de l'univers, quand on regarde l'univers comme un chaos de désordre?... ... Rien n'est plus capable d'exciter à la vertu et de détourner du vice que la présence d'un Etre suprême, témoin et juge de ce qui se passe dans l'univers; et c'est un grand défaut dans l'athéisme de retrancher ce motif... Croire que les mauvaises actions, auxquelles nous sommes entraînés par des passions violentes, sont punies par la justice divine, est le meilleur remède contre le vice et le plus grand encouragement à la vertu. » (*Recherches sur le mérite de la vertu*, l. I, 3 Part., § 3.)

David Hume s'est expliqué d'une manière encore plus forte. « Ceux qui s'efforcent, dit-il, de désabuser le genre humain de ces sortes de préjugés (de religion), sont peut-être de bons raisonneurs, mais je ne saurais les reconnaître pour bons citoyens ni pour bons politiques, puisqu'ils affranchissent les hommes d'un des freins de leurs passions, et qu'ils rendent l'infraction des lois de l'équité et de la société, et plus aisée, et plus sûre à cet égard. » (*Essai, Œuvres*, tome III, pag. 301)

L'auteur de la *Lettre de Thrasibule à Leucippe* soutient, dans un endroit, que l'opinion de l'existence de Dieu ne sert de rien pour rendre les hommes meilleurs; mais dans la suite il se rétracte et convient que les fictions de la vie à venir sont très-avantageuses au genre humain. « Le commun des hommes, dit-il, est trop corrompu et trop insensé pour n'avoir pas besoin d'être conduit à la pratique des actions vertueuses c'est-à-dire à la société, par l'espoir de la récompense, et détourné des actions criminelles par la crainte des châtiments. C'est là ce qui a donné naissance aux lois; mais, comme ces lois ne punissent ni ne récompensent les actions secrètes, et que dans les sociétés les mieux réglées les coupables puissants et accrédités trouvent le secret de les éluder, il a fallu imaginer un tribunal plus redoutable que celui du magistrat. On a supposé qu'à la mort nous entrions dans une nouvelle vie, etc... Cette opinion, sans doute, est le plus ferme fondement des sociétés; c'est elle qui porte les hommes à la vertu et les détourne du crime. » (*Lettre de Thrasibule*, p. 169 et 282.) Toland, dans ses *Lettres philosophiques*, dit la même chose. (*Seconde lettre*, § 13, p. 80.)

Dans les *Nouvelles libertés de penser* (p. 150 et 151), un philosophe, après avoir attaqué l'existence de l'âme et l'existence de Dieu, soutient que la morale n'est fondée que sur l'amour-propre, et finit par ces mots : « Ce n'est pas que cette morale ne fût dangereuse en général; elle n'est bonne à prêcher qu'aux honnêtes gens, et le peuple ne serait pas arrêté par ce sentiment délicat de l'amour-propre : mais est-ce la faute de la morale ? » Et quelle morale plus fautive que celle qui ne convient pas au peuple et qui est dangereuse en général?

L'auteur du *Système de la Nature* observe que, « dans une société nombreuse, fixée et civilisée, les besoins venant à se multiplier et les intérêts à se croiser, l'*on est obligé* de recourir à des gouvernements, à des lois, à des cultes publics, à des systèmes uniformes de religion, pour maintenir la concorde;... qu'ainsi peu à peu la morale et la politique se trouvent liées au système religieux. » (*Syst. de la Nat.*, t. II, ch. 13, pag. 377-379)

On demandera peut-être comment, après de pareils aveux, de prétendus zélateurs des intérêts de l'humanité osent écrire contre la croyance d'une autre vie. Ce n'est point à nous de répondre; c'est aux lecteurs judicieux de leur rendre la justice qui leur est due. Extrait du *Traité de la religion*, tom. I, p. 229, édition de Besançon, 1820. V. l'art. ATHÉISME.

GOUSSET.

toutes les *âmes* particulières sont des portions détachées de la grande *âme* qui meut le tout ; elles vont s'y réunir, lorsque le corps particulier qu'elles animent vient à se dissoudre. Combien d'erreurs les anciens philosophes ont soutenues, faute d'admettre le dogme de la création !

Les athées modernes et les matérialistes, afin de tourner notre croyance en ridicule, ont dit que, sous le nom de *Dieu*, nous n'entendons rien autre chose que l'*ame du monde*, ou l'univers animé ; qu'ainsi nous retombons dans l'erreur des stoïciens ; que, comme eux, nous adorons la nature et rien de plus : c'est ce qu'ils appellent le *panthéisme*.

S'ils voulaient être de bonne foi, ils conviendraient au contraire que la révélation sape cette erreur par le fondement, en nous enseignant que Dieu a créé le monde : le panthéisme est absolument incompatible avec le dogme de la création.

1° Les pythagoriciens et les stoïciens supposent, les uns, l'éternité du monde ; les autres, l'éternité de la matière : dans l'hypothèse de la création, rien n'est éternel que Dieu ; tous les autres êtres ont commencé, et Dieu les a tirés du néant par son seul vouloir. *Il a dit, et tout a été fait.*

2° Selon la doctrine des stoïciens, Dieu, identifié avec le monde, n'était pas libre d'en diriger les mouvements à son gré, il était soumis aux lois éternelles et immuables du destin : la providence n'était autre chose que la chaîne successive et nécessaire de ces mêmes lois. C'est par là que ces philosophes se flattaient d'absoudre la providence des maux de ce monde. Vainement des critiques anciens ou modernes ont cru adoucir la roideur du destin, en disant que Dieu a commandé une fois, qu'ensuite il obéit toujours : *semper paret, semel jussit.* S'il a commandé librement une fois, il est responsable des conséquences de sa propre loi ; s'il l'a fait nécessairement, c'est plutôt une obéissance qu'un commandement. Suivant la doctrine de nos livres saints, Dieu gouverne le monde aussi librement qu'il l'a créé ; il suspend, quand il veut, l'effet des lois qu'il a lui-même établies ; il pourrait anéantir le monde, sans rien perdre de son être ; et avec un peu de réflexion, il est aisé de justifier sa providence.

3° Dans l'hypothèse de l'*ame du monde*, Dieu n'est point un être simple ; non-seulement il est composé d'un corps et d'une *ame*, mais toutes les âmes des hommes, des animaux, des éléments, ne sont que des parties de la grande âme qui donne la vie au tout. De là il résulte que tous les êtres en mouvement sont autant de dieux particuliers, aussi dignes d'être adorés les uns que les autres. C'est le fondement philosophique de l'idolâtrie. Aussi dans le Traité de Cicéron, *de Nat. Deor.*, l. 2, le stoïcien Balbus s'efforce de prouver que chaque partie du monde est Dieu ; qu'elle est animée, douée d'intelligence et de sagesse, adorable par conséquent.

4° De là il s'ensuit que Dieu est corporel, qu'il est le sujet de tous les changements qui surviennent dans la nature, que l'un des membres de Dieu périt lorsqu'un corps se dissout, etc. C'est l'objection que l'épicurien Velléius fait aux stoïciens, *ibid.*, l. 1, et qu'Origène répète contre Celse, l. 1, n. 20. Vainement Beausobre observe que Pythagore niait cette conséquence ; qu'il soutenait que la nature divine est une et indivisible : l'opiniâtreté d'un philosophe à soutenir des contradictions ne l'excuse point. Aucun de ces inconvénients n'a lieu dans l'hypothèse de la création.

5° Dans celle de Pythagore et des stoïciens, on ne conçoit pas mieux la spiritualité des *âmes* que celle de Dieu ; toutes sont des parties de la grande *âme*, de laquelle elles ont été détachées, dont elles sont sorties par émanation, et à laquelle elles doivent se réunir et s'y confondre, comme une goutte d'eau qui retombe dans l'Océan. Les esprits ont-ils donc des parties, etc. ? Beausobre emploie inutilement toute son industrie pour sauver encore cette absurdité. Il peut avoir raison de soutenir que ce n'est point là le spinosisme ; mais c'est du moins une erreur qui en approche beaucoup.

6° Les *âmes* réunies, après la mort du corps, à la grande *âme* de l'univers, n'ont plus d'existence individuelle et personnelle ; elles sont incapables de plaisir et de douleur, de récompense et de punition : supposé le destin, elles sont dans tous les temps privées de sa liberté ; ce système détruit donc toute morale raisonnée.

Le dogme de la création fait disparaître toutes ces absurdités. Dieu, pur esprit, est un être simple ; il a créé les *âmes* aussi bien que les corps, il les a douées de liberté, et leur a donné des lois ; il les punit ou les récompense éternellement, selon leurs mérites.

L'*âme du monde* est donc une rêverie philosophique qui n'a rien de commun avec la doctrine révélée ; c'est une erreur inévitable, dès que l'on n'admet point la création. Mais le peuple n'a jamais eu connaissance de cette absurdité ; aucun peuple n'a élevé des autels à l'*âme du monde*. Les païens supposaient autant d'*âmes* particulières dans l'univers qu'il y a d'êtres qui paraissaient animés ; ils adoraient ces intelligences particulières, parce qu'ils les croyaient douées de connaissances et de forces supérieures à celles de l'homme, et ils nommaient ces esprits *les immortels*. Les patriarches et les Juifs ont adoré le Créateur du monde, et l'ont adoré seul ; ils lui ont attribué une providence générale sur tous les êtres, et une providence particulière à l'égard de l'homme ; nous l'adorons comme eux, nous avons la même foi que Dieu a daigné enseigner à notre premier père.

Quelques déistes ont voulu justifier l'opinion des stoïciens : dans ce système, disent-ils, il n'y a qu'un seul Dieu auquel se rapportait tout le culte que les païens rendaient aux différentes parties de la nature ; on a donc tort de les accuser de polythéisme. Fausse réflexion.

En premier lieu, il était absurde d'adresser un culte à un être assujetti aux lois suprêmes du destin : lois immuables, auxquelles les bonnes ni les mauvaises actions des hommes ne pouvaient rien changer. Les stoïciens disaient que les dieux d'Epicure étaient absolument nuls ; qu'il était ridicule de les honorer, puisqu'ils ne se mêlaient point des choses d'ici-bas ; mais les épicuriens pouvaient leur rendre le change, en soutenant qu'il était ridicule d'adorer des dieux soumis à la fatalité puisqu'ils ne pouvaient faire de bien ni de mal aux hommes que ce qui était déterminé par un immuable destin. Si Dieu n'est pas libre dans les décrets de sa providence, toute religion est superflue.

En second lieu, il n'est pas vrai que le culte rendu aux différentes parties de la nature fût adressé à la grande *âme* de l'univers. Un païen qui adorait le soleil et qui le croyait animé, était persuadé que l'*âme* de cet astre voyait et connaissait le culte qu'il lui rendait, lui en savait gré, et pouvait lui faire du bien ou du mal. En général les dieux n'ont été adorés que parce qu'on les supposait intelligents et puissants, susceptibles d'amitié ou de colère. C'est donc à l'*âme* ou à l'esprit logé dans le soleil que le culte se terminait, sans remonter plus haut ni sans aller plus loin. On n'a jamais cru que le soleil ou tel autre dieu attendait les ordres de la grande *âme* de l'univers, pour faire du bien ou du mal aux hommes. Il y avait donc réellement autant de dieux indépendants les uns des autres, qu'il y avait d'être animés dans la nature. Si ce n'est pas là le polythéisme, comment doit-on nommer cette croyance.

En troisième lieu, l'*âme* d'un homme n'était pas moins une portion de la grande *âme* de l'univers, que l'*âme* du soleil, de la lune, d'un fleuve ou d'une fontaine ; on devait donc lui rendre un culte aussi bien qu'à tous les autres êtres : nous ne voyons pas pourquoi un héros, un homme puissant et bienfaisant ne méritait pas un culte religieux pendant sa vie, aussi bien qu'après sa mort. Ce même système ne tendait pas à moins qu'à justifier les honneurs divins que les Egyptiens rendaient aux animaux. Il serait inutile de pousser plus loin le détail des absurdités qui en résultaient. Ce n'est pas sans raison que l'Ecriture sainte condamne avec tant de rigueur le *polythéisme* et *l'idolâtrie*; de quelque côté qu'on les en-

visage, ils sont inexcusables. *Voyez* ces deux mots. *Nouv. Démonst. évang. de J. Leland*, tom. 2, pag. 250.

BERGIER.

AME, FORME DU CORPS, *forma corporis*, (*théol. mixt. philos. psychol.*) — Voici comment nous avons toujours compris cette expression des grands théologiens du moyen âge, consacrée par plusieurs conciles et encore reprise aujourd'hui par Pie IX dans plusieurs pièces officielles.

Le mot *forma* nous paraît, d'abord, avoir, dans cette locution, le sens actif, comme le mot *amor* dans *amor Dei* lorsque *amor Dei* signifie l'amour qui consiste à aimer Dieu, qui a Dieu pour objet, et non l'amour de Dieu pour les hommes ; *forma corporis* équivant donc à peu près à *formans corpus* ; l'âme est le *formant du corps*, c'est elle qui informe le corps. C'est ainsi que le même mot, *forme*, est employé par les cordonniers pour signifier ce qui donne la forme à une chaussure, ce qui l'*informe*, ce qui remplace le pied pour lui donner sa manière d'être; c'est ainsi encore qu'en imprimerie on dit les *formes* pour signifier l'encadrement qui fixe les planches de caractères mobiles, et les maintient dans la forme qu'elles doivent conserver entre elles pour le tirage.

Cela posé, l'âme est la *forme* du corps, parce que c'est elle qui fait que le corps est une personne, parce que c'est elle qui communique la personnalité morale.

Mais ne pourrait-on pas aller jusqu'à dire, dans un sens qui se rapprocherait de la manière dont Leibnitz comprenait et expliquait les corps, que l'âme est, d'après cette définition ecclésiastique, la substance du corps, que c'est elle qui en est le vrai *substratum* ?

L'autorité qui a émis la proposition ne l'a point encore interprétée suffisamment, nous paraît-il du moins, pour qu'il soit interdit à un catholique d'admettre ou de rejeter un pareil sens. Il suffit que le premier so t raisonnable pour qu'on puisse s'y tenir sans affirmer ni nier le second. *Voyez* VIENNE (Concile universel de) et VITALISME.

LE NOIR.

AMES (immortalité des), (*théol. mixt. philos. psychol.*) V. IMMORTALITÉ DES AMES.

AMEN, mot hébreu, usité dans l'Eglise à la fin de toutes les prières solennelles, dont il est la conclusion ; il signifie *fiat, ainsi soit-il*. Les rêveries des cabalistes sur ce terme ne méritent pas de nous occuper. Le mot *amen* se trouvait dans la langue hébraïque, avant qu'il y eût au monde ni cabale ni cabalistes, *Deut.*, c. 27, ℣ 15.

La racine du mot *amen* est le verbe *aman*, lequel au passif signifie être vrai, fidèle, constant, etc. On en a fait une espèce d'adverbe affirmatif, qui, placé à la fin d'une phrase ou d'une proposition, signifie qu'on y acquiesce, qu'elle est vraie, qu'on en souhaite l'accomplissement, etc. Ainsi dans le passage que nous venons de citer du Deutéronome, Moïse ordonnait aux lévites de crier à haute voix au peuple : Maudit celui qui taille ou jette en fonte aucune image, etc., et le peuple devait répondre *amen* ; c'est-à-dire, oui, qu'il le soit, je le souhaite, j'y consens. Mais au commencement d'une phrase, comme il se trouve dans plusieurs passages du nouveau Testament, il signifie *vraiment, véritablement* ; quand il est répété deux fois, comme il l'est toujours dans saint Jean, il a l'effet d'un superlatif, conformément au génie de la langue hébraïque et des deux langues dont elle est la mère, la chaldaïque et la syriaque. C'est en ce sens qu'on doit entendre ces paroles : *amen, amen, dico vobis*. Les évangélistes ont conservé le mot hébreu *amen*, dans leur grec, excepté saint Luc, qui l'exprime quelquefois par ἀληθῶς, *véritablement*, ou ναί, *certainement*.

BERGIER.

AMÉRICAINS, AMÉRIQUE. Quelques incrédules avaient soutenu qu'il était impossible de concevoir comment l'Amérique s'est peuplée après le déluge ; d'où ils concluaient que ce fléau n'a pas été universel, et qu'il n'a pas submergé cette partie du monde. Mais, depuis les nouvelles découvertes qui ont été faites par les navigateurs, il est démontré que depuis le

nord-est de la Tartarie le passage en Amérique n'est ni long ni difficile. La ressemblance que l'on a remarquée entre les habitants de ces deux continents achève de nous convaincre qu'ils ont une origine commune, que les *Américains* septentrionaux sont venus des extrémités orientales de l'Asie. M. de Guignes, dans son *Histoire des Huns*, a prouvé qu'au cinquième siècle les Chinois ont commercé avec l'Amérique, et l'on a trouvé des débris de vaisseaux chinois et japonais sur les côtes de la Californie et de la mer du Sud. Au dixième siècle, les Norwégiens découvrirent l'Amérique septentrionale, et y envoyèrent une colonie qui fut oubliée dans les siècles suivants : ce qui arriva pour lors a pu se faire de même dans les siècles précédents.

L'auteur des *Etudes de la Nature*, tome 2, p. 621, a rassemblé plusieurs observations qui concourent à prouver que la population de l'Amérique méridionale s'est faite par les îles de la mer de Sud ; que les habitants des extrémités méridionales de l'Asie ont pu, d'île en île, pénétrer aisément en Amérique. Les Noirs que l'on y a trouvés en petit nombre ne sont donc pas indigènes ; ils y ont été transportés par hasard ou autrement des côtes méridionales de l'Afrique.

La question de la population de l'Amérique n'est plus une difficulté parmi les savants ; lorsque les incrédules affectent de la renouveler, ils ne font pas honneur à leur érudition (1).

Ils n'ont pas parlé avec plus de prudence des missions qui ont été faites dans cette partie du monde, et des effets qui en ont résulté. De nos jours on a peint ces missions sous les couleurs les plus noires ; on a soutenu et l'on a essayé de prouver que le fanatisme ou le zèle aveugle de la religion a été la vraie cause des cruautés que les Espagnols ont excercées sur les Indiens ; que douze ou quinze millions d'*Américains* ont été égorgés, le crucifix à la main, pour établir le christianisme en *Amérique*.

Pour réfuter complétement cette calomnie, il suffit d'établir un certain nombre de faits incontestables, et tous avoués par les écrivains mêmes qui l'ont avancée.

1° Il est constant que les premiers Espagnols qui ont découvert l'*Amérique*, et ont commencé à y pénétrer, étaient la lie de leur nation, des aventuriers, des criminels échappés des prisons, des scélérats qui avaient mérité le supplice ; ils étaient conduits au delà des mers par la soif de l'or, par l'attrait du brigandage, par l'espoir de l'impunité. Il est absurde d'attribuer à de pareils hommes un zèle bien ou mal réglé ; la plupart n'avaient pas plus de religion que de mœurs. Quelques moines qui les suivirent en qualité d'aumôniers de vaisseaux, n'étaient ni assez puissants, ni assez habiles pour réprimer la cruauté de ces malfaiteurs.

2° Après avoir exercé leur caractère féroce sur les *Américains*, les Espagnols ont fini par se faire la guerre,

(1) « M. de Guignes, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, etc., a solidement répondu à l'objection, dans une dissertation qui a pour titre : *Recherches sur les navigations des Chinois du côté de l'Amérique*. Cet illustre savant qui, par son érudition dans les langues orientales, a si fort étendu nos connaissances historiques, a indiqué dans cet ouvrage plusieurs manières dont l'Amérique a pu être peuplée par les nations de notre continent; et il en a si bien prouvé la possibilité, et même pour quelques-unes la facilité, qu'il ne doit rester aucune difficulté sur ce sujet pour ceux qui cherchent la vérité de bonne foi. Nous ajouterons à ces preuves, déjà si solides, une observation qui leur donne une nouvelle force, et qui n'a pu être connue de cet habile académicien, parce qu'elle n'avait pas encore été faite lorsqu'il écrivait. *Kracheninnikow a démontré que le continent de l'Amérique tenait autrefois à l'Asie par le Kamtschatka*. Voici la note que l'éditeur fait sur ces paroles de son discours préliminaire.

« Suivant le récit de ce savant étranger, le con-
» tinent de l'Amérique s'étend du sud-ouest au nord-
» est, presque partout à une égale distance des côtes
» du Kamtschatka, et les deux côtes semblent pa-
» rallèles, surtout depuis la pointe des Kowriles,
» jusqu'au cap de Tchoukotsa. Il n'y a que deux
» degrés et demi entre ce dernier cap et le rivage
» de l'Amérique correspondant. On voit, par l'as-
» pect des côtes, qu'elles ont été séparées avec
» violence, et les îles qui sont entre deux forment
» une espèce de chaîne comme les Maldives. Les
» habitants de l'Amérique correspondant à l'extré-
» mité orientale de l'Asie sont de petite taille,
» basanés et peu barbus, comme les Kamtschadales,
» etc. Voyez les preuves de cette opinion dans
» l'ouvrage même de Kracheninnikow, traduit au
» second volume in-4° du voyage en Sibérie de
» l'abbé Chappe. Ces preuves sont trop fortes pour
» ne servir qu'à l'appui d'un système. »

» Les lions, les tigres, et les autres bêtes sauvages que les Espagnols ont trouvées dans le conti-

par se déchirer et se dévorer les uns les autres ; ils ont traité les hommes de leur propre nation avec la même barbarie dont ils avaient usé à l'égard des Indiens. Ce n'est donc pas un zèle fanatique de religion qui a été le principe de leurs crimes.

3° Loin d'avoir envie de contribuer à la conversion de ces malheureux peuples, les conquérants ont traversé tant qu'ils ont pu les travaux des missionnaires. Ceux-ci n'avaient pas plutôt rassemblé un certain nombre d'Indiens, que les Espagnols venaient les enlever pour les faire travailler aux mines. Ils ont donc tourmenté les *Américains*, non pour les obliger à se convertir, mais pour les forcer à fouiller les métaux, à découvrir leurs trésors, à fournir de l'or.

4° Le gouvernement d'Espagne a ignoré d'abord ces cruautés : loin de les autoriser par aucun ordre, il avait recommandé de traiter les Indiens avec douceur; il fut enfin éveillé par les plaintes que Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa, vint porter au nom des *Américains ;* l'on envoya des officiers et des magistrats en *Amérique* pour réprimer le brigandage des Espagnols; mais le mal était fait, il n'était plus possible de le réparer.

5° Aucun tribunal ecclésiastique n'a justifié, approuvé, ni excusé la conduite des Espagnols. Lorsque le vertueux Las Casas la rendit publique et en informa sa nation, un seul docteur, nommé Sépulveda, payé par les grands qui avaient des possessions en *Amérique*, osa soutenir que la violence était permise contre les Indiens. Son ouvrage fut censuré par les universités de Salamanque et d'Alcala ; le conseil des Indes s'était opposé à l'impression, et le roi d'Espagne en fit saisir tous les exemplaires. Il est donc démontré que la soif insatiable de l'or, l'orgueil qui veut tout obtenir par la force, le ressentiment contre les Indiens dont on avait provoqué la cruauté, l'habitude de répandre le sang, ont été les seules causes des crimes commis en *Amérique* par les Espagnols, et que le zèle fanatique de religion n'y est entré pour rien. Voyez *Histoire d'Amérique*, par M. Robertson.

Des voyageurs désintéressés, des militaires, des navigateurs, ont rendu

nent de l'Amérique, sont encore une preuve qu'il était anciennement contigu au nôtre; car ils n'ont trouvé aucun de ces animaux dans aucune île éloignée de la terre ferme.

» Un savant russe, professeur de l'Académie de Pétersbourg, nommé M. de Kracheninnikow, profitant des connaissances qu'il a acquises par un long séjour dans le Kamtschatka, *Histoire du Kamtschatka*, tom. I, pag. 398, et des observations de M. Steller qui y a aussi demeuré plusieurs années, estime que cette presqu'île de l'Asie était autrefois contiguë à l'Amérique, d'où elle a été séparée par quelque grand tremblement de terre. Voici les preuves qu'il en apporte :

» 1° Le continent de l'Amérique s'étend du sud-ouest au nord-est presque partout à une égale distance des côtes du Kamtschatka, et les deux côtes semblent parallèles, surtout depuis la pointe des Kowriles jusqu'au cap de Tchoukotsa.

» 2° On voit par l'aspect des côtes qu'elles ont été séparées avec violence, et les îles qui sont entre deux forment une espèce de chaîne comme les Maldives. Les tremblements de terre sont très-fréquents dans le Kamtschatka.

» 3° Quantité de caps s'avancent dans la mer jusqu'à l'espace de quinze lieues.

» 4° Les habitants de l'Amérique correspondant à l'extrémité orientale de l'Asie, qui est vis-à-vis le Kamtschatka, ressemblent aux Kamtschadales. Ils sont épais, trapus et robustes ; ils ont les épaules larges; leur taille est moyenne ; leurs cheveux sont noirs et pendants, ils les portent épars ; leur visage est plat et basané ; leurs nez sont écrasés sans être fort larges; ils ont les yeux noirs comme du charbon, les lèvres épaisses, peu de barbe et le cou court. Ils se nourrissent de poissons, de bêtes marines et d'herbe douce, qu'ils apprêtent comme les Kamtschatdales. Ils regardent comme un ornement particulier de se faire des trous dans les joues et d'y mettre des pierres de différentes couleurs ou des morceaux d'ivoire. Quelques-uns se mettent dans les narines des crayons d'ardoise de la longueur d'environ deux verchoks ; quelques autres portent des os d'une égale grandeur sous la lèvre inférieure ; il y en a qui en portent de semblables sur leur front; les naturels des îles qui sont aux environs du cap Tchoukotsa, et qui ont communication avec les Tchouktchi, sont vraisemblablement de la même origine que ces peuples de l'Amérique, puisqu'ils regardent aussi comme un ornement de se mettre des os au visage.

» 5° Les Américains et les Kamtschadales ont les mêmes traits de visage.

» 6° Ils gardent et préparent l'herbe douce de la même manière, ce que l'on n'a jamais remarqué ailleurs.

» 7° Ils se servent les uns et les autres du même instrument de bois pour allumer du feu.

» 8° Leurs haches sont de cailloux ou d'os : ce qui fait croire avec juste raison à M. Steller que les Américains ont eu autrefois communication avec les Kamtschadales.

» 9° Leurs habits et leurs chapeaux sont faits comme ceux des Kamtschadales.

» 10° Ils teignent, de même que les Kamtschadales, leur peau avec de l'écorce d'aune.

justice dans plusieurs ouvrages aux travaux, à la sagesse, au zèle pur et véritable de ceux qui ont établi les missions de la Californie, du Paraguay, des Moxes, des Chiquites, du Brésil, du Pérou : les calomnies des protestants et des incrédules, qui les ont copiées, ne feront pas oublier l'éloge qu'en a fait l'auteur de l'*Esprit des Lois*, l. IV, c. 6. Il est fâcheux que la révolution arrivée en Europe, qui a rappelé les missionnaires, ait entraîné la chute de la plupart de ces établissements aussi honorables à l'humanité qu'à la religion.

Mosheim, quoique luthérien, avait parlé des missions faites par les jésuites dans l'intérieur de l'*Amérique*, avec une certaine modération; il avait même applaudi au moyen que ces missionnaires employaient pour convertir les Sauvages. Rien, selon lui, n'était plus sage que de commencer par les civiliser avant de les instruire, et que d'en faire des hommes avant de vouloir en faire des chrétiens. Il avait cependant cherché à empoisonner le motif des missionnaires, en disant que ces prétendus apôtres avaient moins pour but la propagation du christianisme, que le désir de satisfaire leur avarice insatiable et leur ambition démesurée : et il citait pour preuve les sommes prodigieuses d'or qu'ils tiraient des différentes provinces de l'*Amérique*. *Hist. ecclés.* du dix-septième siècle, sect. 1, § 19. Mais son traducteur, mécontent de cette modération, soutient que Mosheim n'était pas assez instruit; que depuis ce temps-là il a été prouvé que les jésuites n'avaient point d'autre dessein que de se former au Paraguay une souveraineté indépendante des cours d'Espagne et de Portugal, de dominer despotiquement sur les Indiens sous prétexte de religion; que ce sont eux qui ont armé les Indiens, et qui les ont engagés à se révolter contre l'échange que ces deux cours avaient fait entre elles d'une partie de ces colonies; que telle a été l'origine de la disgrâce que les jésuistes ont éprouvée en Espagne et en Portugal. Il cite en preuve une relation publiée par la cour de Lisbonne eu 1758. Selon lui, Montesquieu, le savant Muratori, et d'autres qui ont fait l'apologie de ces missionnaires, ont trahi la vérité, ou ils étaient mal informés.

Pour rendre croyables les relations publiées contre la conduite des missionnaires, il aurait fallu éclaircir

8

» Toutes ces preuves réunies semblent ne pa laisser lieu de douter que le Kamtchatka n'ait été anciennement contigu à l'Amérique, et que les Américains qui sont vis-à-vis le Kamtschatka ne soient une colonie de Kamtschadales, en supposant même que le continent de l'Amérique n'ait jamais été joint à celui de l'Asie. Ces deux parties du monde sont si voisines, que personne ne disconviendra qu'il ne soit très-possible que les habitants de l'Asie soient passés en Amérique pour s'y établir; ce qui est d'autant plus vraisemblable que, dans l'espace peu étendu qui sépare ces deux continents, il se trouve une assez grande quantité d'îles qui ont pu favoriser cette transmigration.

» Plusieurs parties de l'Europe ont éprouvé des révolutions semblables à celle du Kamtschatka. La Sicile a été séparée de l'Italie, l'Espagne de l'Afrique, la Grande-Bretagne de la France, l'île de Finlande du Groënland.

» On a mis avec raison les tempêtes au nombre des moyens par lesquels le Nouveau Monde a pu se peupler. Il faut ajouter que ce ne sont pas seulement les vaisseaux qui peuvent être jetés par les vents, des côtes d'Afrique jusqu'en Amérique, comme l'éprouva la flotte de Cabral, mais encore de simples barques, ainsi qu'il arriva à celle dont le père Gumilla raconte l'histoire.

« M'étant trouvé en 1731 (*Hist. de l'Orénoque*, l. II, » c. 31), au mois de décembre, dans la ville de » Saint-Joseph de *Oruna*, capitale du gouvernement » de la Trinité de *Barlovento*, situé à douze lieues » de l'embouchure de l'Orénoque, j'appris des habitants qu'il était arrivé dans leur port un bateau » de Ténériffe chargé de vin, lequel était conduit » par cinq ou six hommes maigres et décharnés, lesquels ayant fait provision de pain et de viande » pour quatre jours, passaient de Ténériffe dans » une île des Canaries. La tempête les ayant surpris, ils furent obligés de s'abandonner à la » fureur des vents et des flots pendant plusieurs » jours; de sorte qu'ayant consommé le peu » de vivres qu'ils avaient pris, ils se virent réduits à boire du vin pour toute ressource. Ils attendaient la mort à tout moment, lorsque, par une » grâce spéciale du Ciel, ils découvrirent l'île de la » *Trinité*, qui est vis-à-vis de l'*Orénoque* : ils » rendirent grâces à Dieu de ce succès inespéré. » Ils arrivèrent et prirent fond dans le port d'Espagne, au grand étonnement de la garnison et » des habitants, qui accoururent tous pour être » témoins de ce prodige.

» Que ce passage ait été occasionné par le hasard » plutôt que par la volonté de ces pauvres insulaires, je n'en veux d'autres preuves que leur » déclaration, l'état misérable où ils étaient réduits, » et le passe-port de la douane de Ténériffe, qui » marquait leur destination pour l'île de *Palme* ou » celle de *Gomère* qui appartient aux Canaries. » Ce fait ainsi attesté, qui pourra nier que ce qui » s'est passé de nos jours ne puisse être arrivé dans » les siècles passés, vu que ces faits sont attestés » par des auteurs classiques? » Bullet, *Réponses critiques*, t. II, pag. 51, édit. de Besançon, 1819.

GOUSSET.

plusieurs doutes qu'elles ont naturellement fait naître ; nous les proposons avec d'autant plus de confiance, que nous en avons puisé la plupart dans l'ouvrage d'un militaire que l'on ne peut pas accuser de prévention, soit en faveur de la religion catholique, soit à l'égard des missionnaires et des missions. *De l'Amérique et des Américains*, par le philosophe Ladouceur, Berlin, 1771.

1° Il est difficile de comprendre comment des jésuites allemands avaient le courage de se dévouer aux missions de l'*Amérique*, par l'attrait d'y établir une souveraineté temporelle de laquelle ils ne jouissaient pas, et dont tout l'avantage revenait à leur ordre ou à leur société en Europe. Car enfin on ne les accuse pas d'avoir eu au Paraguay, ou ailleurs, un train de souverains, d'y avoir étalé le faste, la magnificence, les commodités de la vie, et les plaisirs d'une cour européenne ou asiatique. Ils y étaient pasteurs, catéchistes, pères spirituels et temporels des Indiens ; ils supportaient tous les travaux du ministère ecclésiastique ; souvent ils s'exposaient à être massacrés par les nouveaux Sauvages qu'ils voulaient apprivoiser. On n'en a vu aucun revenir en Europe, pour y jouir de la récompense que la société devait accorder par reconnaissance à ceux de ses membres qui la rendaient souveraine en *Amérique*. Les officiers de la compagnie anglaise des Indes, après avoir exercé en son nom la souveraineté sur les bords du Gange, se sont empressés de venir dépenser en Angleterre le fruit de leurs concussions ; pas un seul jésuite n'a rapporté en Allemagne, ou ailleurs, la moindre partie des monceaux d'or qu'il avait amassés en *Amérique* pour le compte de la société. Ou ces missionnaires étaient conduits par des motifs de religion, ou c'étaient les plus vrais insensés qu'il y eût au monde.

2° Si leur gouvernement était absolu, dur et tyrannique, comment les Sauvages, originairement accoutumés à l'indépendance, consentaient-ils à le supporter ? Comment ne désertaient-ils pas, comme font les Nègres marrons rebutés de l'esclavage, pour retourner dans les forêts ? Les missionnaires n'avaient pas à leurs ordres une armée d'Européens, pour retenir les Indiens sous le joug malgré eux. Si au contraire ce gouvernement était doux et paternel, nous ne voyons plus quel crime commettaient les missionnaires, en tirant les Indiens de l'état sauvage pour leur faire goûter les avantages de la société civile, et en les amenant par ce bienfait au christianisme. Il n'est défendu nulle part aux prédicateurs de l'Evangile de réunir, quand ils le peuvent, le bien temporel d'un peuple à son salut éternel.

3° On ne prouve point le droit qu'avaient les rois d'Espagne et de Portugal d'assujettir à leurs lois des peuplades d'Indiens originairement indépendants, de les échanger et d'en disposer comme d'un troupeau de bétail ; on ne dit point pourquoi des jésuites allemands étaient obligés en conscience de soumettre à l'un ou à l'autre de ces rois, les Sauvages qu'ils avaient civilisés, et qui n'avaient reçu de Madrid ni de Lisbonne aucun secours, aucun bienfait, aucune marque de protection. La manière dont ces souverains ont traité leurs sujets, dans cette partie du monde, était-elle propre à exciter l'ambition de leur appartenir ? En supposant même que ce sont les jésuites qui ont armé les Indiens, et les ont excités à défendre leur liberté, nous ne voyons pas encore en quoi ils se sont rendus coupables de sédition, de révolte, de trahison. Ou il faut accuser de ce crime les peuples des Etats-Unis de l'Amérique, ou il faut en absoudre les Indiens du Paraguay ; la cause de ceux-ci est même plus favorable, puisque jamais ils n'ont été sujets de l'Espagne ni du Portugal.

4° Puisque les jésuites, selon l'opinion de leurs accusateurs, ont toujours été aveuglément soumis et dévoués à la cour de Rome, nous ignorons pourquoi celles de Lisbonne et de Madrid, mécontentes de ces missionnaires, n'ont pas porté d'abord leurs plaintes au pape, et n'en ont pas obtenu un ordre positif qui enjoignît à ces derniers de soumettre leurs nouvelles peuplades à la domination de

l'un ou de l'autre de ces rois. Ce parti n'eût-il pas été plus sage que de mettre des armées en campagne, et de dissiper le troupeau en lui ôtant ses pasteurs? On sait que le mémoire, publié en 1758 par la cour de Lisbonne, fut l'ouvrage du marquis de Pombal, despote le plus absolu qui fut jamais, et dont la mémoire est aujourd'hui en exécration. Cette pièce n'est pas assez respectable pour opérer la condamnation des accusés, sans autre preuve.

5° Une nouvelle énigme à expliquer est la conduite des missionnaires. Ils ont armé les Indiens pour la défense de leur liberté naturelle; mais ils n'ont pas eu recours aux armes pour se maintenir en possession de leur prétendue souveraineté; ils ont obéi sans résistance au premier ordre qui leur a été donné de quitter leurs missions; ils sont revenus en Europe, où ils étaient bien sûrs d'être maltraités, comme ils l'ont été en effet. Puisque on leur suppose des trésors, s'ils avaient gagné les colonies anglaises, qu'aurait-on pu leur faire?

6° Nous ne demandons pas où sont aujourd'hui ces monceaux d'or que les jésuites tiraient de l'*Amérique*, ce qu'ils sont devenus, comment ils ont disparu; mais s'il est vrai, comme on l'assure, que les Indiens, désolés d'être privés de leurs pasteurs, se sont séparés et sont retournés dans leurs forêts; nous demandons ce qu'ont gagné les deux puissances qui ont fait cette destruction, et quel avantage elles peuvent tirer d'un pays désert, dont les habitants ont mieux aimé redevenir sauvages que de subir leur joug?

Que des protestants et des incrédules applaudissent à cette brillante expédition, nous n'en sommes pas étonnés : c'est un effet de leur fureur antichrétienne; mais lorsque des hommes, qui affectent du zèle pour la religion, semblent se réjouir de la destruction de plusieurs missions très-nombreuses, on est tenté de leur demander s'ils croient en Dieu.

Disons-le hardiment : il n'est que trop prouvé par l'événement que les accusations formées contre les fondateurs de ces missions sont de pures visions et des calomnies; l'on sent à présent la faute énorme que l'on a faite en y prêtant l'oreille : mais le mal est fait, et il ne sera pas réparé. *Voyez* JÉSUITES, MISSIONS. BERGIER.

Depuis l'époque dont parle ici Bergier, les deux Amériques se sont constituées en gouvernements réguliers qui sont presque tous des républiques; et partout se font grandement sentir, se développent même, les heureux résultats des anciennes missions. C'est le Christianisme qui règne à peu près partout; une multitude d'évêchés se sont fondés en communion avec le Saint-Siége et fonctionnent bien. Dans l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, on est exclusivement catholique; dans l'Amérique du Nord, sous le régime de liberté absolue, les sectes sont nombreuses, mais les catholiques aussi. On comptait, il y a une trentaine d'années, vingt-trois sectes principales, dont les noms suivent : les *épiscopaux;* les *puritains*, *indépendants* et *presbytériens;* les *congrégationalistes;* les *méthodistes;* les *baptistes;* les *quakers;* les *moraves;* les *unitariens* ou *sociniens;* les *mennonites;* les *swedenborgiens;* les *bethléhémites;* les *sianites;* les *bryanites;* les *ranters;* les *latitudinaires;* les *plongeurs;* les *tabernaculistes;* les *chrétiens bibliques;* les *universalistes;* les *cambiers;* les *shakers;* les *mormons* ou *saints des derniers jours;* et les *owenistes*. Quant aux catholiques, ils ont leurs églises et de nombreux évêchés; ils formaient, en 1850, un dixième environ de la population totale des Etats-Unis et leur nombre s'augmentait chaque année, d'après une déclaration du concile de Baltimore, d'environ 250, 000, par les immigrations principalement.

LE NOIR.

AMÉRIQUE (découverte de l'), (*Théol. mixt. scien. histor. et géograph.*). — V. CHRISTOPHE COLOMB.

AMÉRIQUE (Eglises d'). (*Théol. hist eglis.*) — V. AMÉRICAINS.

AMITIÉ. Plusieurs de nos moralistes incrédules ont enseigné qu'il n'y a point d'*amitié* désintéressée; que l'*amitié* ne fait que des échanges; qu'il

est impossible d'aimer quelqu'un, à moins que l'on n'en espère quelque avantage. Ils ont consulté sans doute leur propre cœur; et comme ils se sont sentis incapables d'un sentiment d'*amitié* pure, ils ont conclu qu'il en est de même de tous les hommes. Jésus-Christ, qui connaissait mieux qu'eux l'humanité, nous a prêché une morale très-opposée à la leur : « Si » vous n'aimez, dit-il, que ceux qui » vous aiment, quelle récompense » aurez-vous? les publicains en font » autant. » *Matth.*, c. 5, ℣ 46. Il se donne lui-même pour exemple d'une *amitié* parfaite : « Personne, dit-il, » ne peut témoigner un plus grand » amour que celui qui donne sa vie » pour ses amis. » *Joan.*, c. 15, ℣ 13. Dans ce cas, il ne peut y avoir aucun lieu à l'intérêt.

Quelques censeurs se sont plaints de ce que l'Evangile ne recommande pas l'*amitié*. Ils devaient faire attention que c'est un sentiment naturel qui ne se commande point; les lois prescriraient vainement à un homme d'avoir des amis, s'il n'a pas reçu de la nature les qualités propres à lui gagner l'affection de ses semblables. Mais l'Evangile nous commande certainement toutes les vertus capables de nous concilier l'*amitié* de ceux avec lesquels nous vivons : la charité, la douceur, l'indulgence pour les défauts d'autrui, la commisération pour ceux qui souffrent, l'empressement à faire du bien à tous, l'oubli des injures, l'amour même des ennemis. Un chrétien, doué de toutes ces qualités, pourrait-il ne pas avoir des amis? Jésus-Christ en a eu plusieurs; Lazare et ses sœurs étaient de ce nombre; il a eu une affection particulière pour saint Jean; cet apôtre se nomme lui-même *le disciple que Jésus aimait;* souvent le Sauveur appelle ses disciples *ses amis. Luc.*, c. 12, ℣ 4. Il dit à ses auditeurs : « Faites-vous des amis » avec les richesses périssables de ce » monde, » c. 16, ℣ 9. Il ne s'est donc pas borné à nous montrer, par ses paroles et par ses exemples, que l'*amitié* est un sentiment louable; mais il nous a appris à la sanctifier, à la fonder sur sa vraie base, sur la vertu.

BERGIER.

AMMIEN MARCELLIN, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien païen, grec d'origine, vivait encore dans le commencement du ve siècle. Il laissa XXXI livres qui reprenaient l'histoire où l'avait laissée Tacite, c'est-à-dire à l'année 91, et la conduisait jusqu'à l'année 378 (mort de Valence.) Les treize premiers livres sont malheureusement perdus, mais il nous reste les dix-huit derniers qui comprennent l'histoire de 352 à 378. C'est un historien empreint de la plus grande impartialité : voici ce qu'en dit M. Fritz :

« Son ouvrage est demeuré la source principale de l'histoire de cette époque, dont il avait vu lui-même les événements et auxquels il avait pris part. Voulant de plus donner des preuves de son érudition, il ajoute, au récit des faits qu'il avait observés, toutes sortes de notices soit géographiques, soit économiques, qu'il avait recueillies sur la Germanie. Quoique ces digressions soient contraires aux règles que suivent les modernes en écrivant l'histoire, elles sont d'un haut intérêt, surtout pour les Allemands. Ce qui distingue Ammien comme historiographe, c'est son sévère amour de la vérité, son impartialité, son jugement sain, qualités qui ont obligé Gibbon lui-même à le citer avec éloge. La modération avec laquelle il parle des Chrétiens et de leur religion a fait admettre par plusieurs auteurs, entre autres par Mosheim, qu'il était Chrétien; mais cette opinion, dénuée de toute espèce de preuve historique, contredite par diverses circonstances, est généralement abandonnée. Il est certain qu'Ammien loue les Chrétiens et blâme les païens, mais le contraire est également vrai, et l'impartialité lui en faisait une loi. Quant à la forme et au style, le jugement que nous portons sur Ammien est moins favorable. Mais si, sans être un littérateur de profession, on s'aperçoit facilement de la dureté de son style, de la crudité de ses expressions, il ne faut pas oublier qu'Ammien était Grec d'origine et qu'il vivait en un temps où la langue latine était déjà bien déchue. »

LE NOIR.

AMMON. AMMONITES. *Ammon*, né de l'inceste de Lot avec sa fille puînée, a été la tige des *Ammonites*, peuple placé à l'orient de la Palestine. Certains critiques ont écrit que Moïse avait inventé cette origine obscure des *Ammonites*, afin de persuader à son peuple qu'il pouvait sans scrupule s'emparer de leur pays. *Voyez* LOT.

Au contraire, Moïse déclare aux Israélites que Dieu ne leur donnera pas un seul pouce du terrain possédé par les *Ammonites*, par les Moabites, ni par les descendants d'Esaü; il leur défend d'y toucher, parce que c'est Dieu qui a placé ces peuples sur le sol qu'ils occupent, comme il veut établir le sien dans le pays des Chananéens. *Deut.*, c. 2, ℣ 5 *et suiv.* Trois cents ans après, Jephté, bien instruit des intentions de Moïse, soutient aux *Ammonites* que les Hébreux ne leur ont pas enlevé un seul coin de terre, non plus qu'aux Moabites. *Jud.*, c. 11, ℣ 15. Lorsque Moïse décide que ces deux peuples n'entreront jamais dans l'Eglise du Seigneur, il n'allègue point leur origine, mais le refus qu'ils ont fait de laisser passer les Israélites sur leurs frontières en sortant de l'Egypte. *Deut.*, c. 23, ℣ 3. Il ne parle de cette origine que pour rendre raison à son peuple de la défense qu'il lui fait de la part de Dieu; il n'avait pas tort de regarder les *Ammonites* comme des ennemis irréconciliables, ils le furent en effet. Lorsque David les vainquit et les subjugua, ils avaient provoqué la guerre par une insulte faite à ses ambassadeurs. *II Reg.*, c. 10 *et suiv.* Et c'est mal à propos que l'on accuse ce roi d'avoir traité ce peuple avec cruauté. *Voyez* DAVID. BERGIER.

AMMONITES. (*Théol. mixt. scien. paléontol.)* — Les *ammonites* sont des coquilles fossiles qui ressemblent à des cornes de bélier ou d'ammon. Ces coquilles sont très-antiques, sans être pourtant les plus anciennes ; elles remontent jusqu'au temps des premières flores : (terrains secondaires.) Si Moïse n'en fait pas mention dans son tableau des six époques de la création, c'est qu'elles ne formèrent point une des exubérances capitales de la vie animale sur la terre, qu'elles ne se développèrent qu'inaperçues au fond des eaux, qu'enfin elles ne furent pas un des traits principaux de la création primitive, traits auxquels l'historien sacré entend se limiter. LE NOIR.

AMMONIUS, (*théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce philosophe, célèbre professeur de l'école d'Alexandrie au IIIe siècle, fut surnommé SACCAS parce qu'il avait, à ce qu'il paraît, commencé par gagner sa vie à porter des sacs de farine dans les ports de mer. Ses parents, qui étaient chrétiens et habitaient Alexandrie, l'élevèrent, au rapport d'Eusèbe et de Porphyre, dans la religion nouvelle. On cite parmi les élèves qu'il attira à ses leçons après qu'il eût fondé son école publique, Héraclas, Origène, Adamantius, un autre Origène, Plotin, Longin, Hérennius, Olympius d'Alexandrie. L'âme de sa philosophie consistait dans un système arrêté d'établir l'harmonie entre Platon et Aristote ; il fut le père de ce qu'on a appelé la philosophie néo-platonicienne, et il soutenait que cette philosophie n'était autre qu'un sommaire de toutes les vérités et de toutes les religions, y compris le Christianisme. Le paganisme et la religion chrétienne n'étaient pour lui que des formes diverses d'une même vérité. Porphyre prétend que, quand il s'adonna à la philosophie, il renonça au Christianisme et retourna au culte des dieux ; mais cette assertion du païen Porphyre est accusée de mensonge par Eusèbe et par saint Jérôme qui le disent auteur d'excellents écrits dans le sens chrétien. Saint Grégoire de Nysse cite un texte d'Ammonius. Hiéroclès prétend que Saccas ne laissa point d'écrits ; pour concilier ces contradictions, on a imaginé de dire qu'il y eut deux Ammonius, l'un chrétien et l'autre païen, et tous deux d'Alexandrie et contemporains.

Les ouvrages cités d'Ammonius sont un traité *De consensu Moysis et Jesu*, qui n'existe plus, et une *Harmonie des évangiles* dans laquelle les récits de Matthieu sont pris pour base. On trouve l'*harmonie des évangiles* de Saccas dans une traduction de Victor, évêque de Capoue. On en a fait une réimpression dans la *Biblioth. maxim. Patrum*,

en 1677, t. II, et III. Voir la Patrologie de l'abbé Migne. LE NOIR.

AMORRHÉENS, peuple. Lorsque Dieu promet à Abraham de donner à sa postérité le pays des Chananéens, il lui dit que cette promesse ne s'accomplira que dans quatre cents ans, parce que les iniquités des *Amorrhéens* ne sont pas encore parvenues au comble. *Gen.*, c. 15, ỳ 16. Dieu accordait donc quatre siècles de délai à ce peuple pervers pour rentrer en lui-même et désarmer la justice divine. Bel exemple de la patience de Dieu à l'égard des pécheurs! On peut voir les observations de M. de Gébelin sur les Ammonites, les Moabites et les *Amorrhéens*, *Monde primit.*, t. VI, p. 21.

BERGIER.

AMORT (Eusèbe), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien allemand fleurit vers le milieu du XVIIIe siècle, en Bavière, et fut un des plus célèbres théologiens de cette contrée. Il était né à Bibermühle, près de Tolz, avait étudié à Munich, était entré parmi les chanoines de S. Augustin de Polling, s'était fait prêtre en 1717, et avait professé, dans son couvent, la philosophie, la théologie et le droit canon. Le cardinal Cercari l'emmena à Rome comme théologien, et Clément XII l'eut en grande faveur. En 1740, de retour en son couvent, il en fut nommé le doyen et mourut en 1775.

Il fut l'écrivain bavarois le plus fécond de son temps, se montra toujours le défenseur de l'église et du Saint-Siége, et fonda une société savante qu'il intitula *Parnassus boicus*.

LE NOIR.

AMOS, l'un des douze petits prophètes, était un pasteur de la ville de Thécué : il prophétisait à Béthel, où Jéroboam adorait des veaux d'or; il prédit que la maison de ce prince serait menée en captivité, s'il persistait dans son idolâtrie. Amasias, prêtre des veaux d'or, choqué de la liberté d'*Amos*, l'accusa devant Jéroboam, le traitant de visionnaire et d'homme dangereux, propre à soulever le peuple contre son roi ; ce qui obligea le prophète à sortir de Béthel, après avoir prédit à Amasias que sa femme serait prostituée au milieu de Samarie, et que ses fils et ses filles périraient par l'épée. Du reste, on ignore le temps et le genre de sa mort.

Le principal objet de ce prophète est de reprocher aux Juifs des deux royaumes d'Israël et de Juda leurs infidélités et leur idolâtrie, de leur annoncer les châtiments qui tomberont sur eux et sur les peuples voisins ; mais il finit par prédire que les Juifs seront rétablis dans leur terre natale, et que le trône de David sera relevé, c. 9, ỳ 11. Les Juifs modernes abusent de cette prophétie, en se flattant qu'un jour Dieu les rétablira dans la Palestine, et y renouvellera le règne de David. Il suffit de lire attentivement le texte, pour voir que le prophète a seulement prédit le rétablissement des Juifs après la captivité de Babylone, et que ce qu'il a dit s'est accompli pour lors.

La Bible fait mention d'un autre *Amos*, père du prophète Isaïe : on en trouve un troisième dans la généalogie de notre Sauveur, rapportée dans l'évangile selon saint Luc.

BERGIER.

AMOUR DE DIEU. Moïse dit aux Juifs : « Vous aimerez le Seignenr » votre Dieu de toute votre âme et de » toutes vos forces. » *Deut.*, c. 6, ỳ 4. « Dieu fait miséricorde à ceux qui » l'aiment et qui gardent ses lois; » il punit ceux qui le haïssent ou » qui violent ses commandements. » *Exod.*, c. 20, ỳ 5. Cependant il y a eu des philosophes assez mal instruits pour affirmer qu'il n'y avait, dans les tables de l'ancienne loi, aucun commandement d'aimer Dieu. Nous convenons qu'en général les Juifs accomplissaient assez mal ce précepte, que le motif de leur obéissance à la loi était plutôt l'espérance des biens temporels qu'un attachement sincère à Dieu. Ce défaut fut encore plus sensible, lorsque le saducéisme eut infecté une grande partie de la nation.

Jésus-Christ a renfermé toute sa morale dans le commandement d'aimer Dieu sur toutes choses, et le prochain comme soi-même : Dans ces

deux commandements, dit-il, sont contenus toute la loi et les prophètes. *Matth*,, c. 22, ℣ 37 ; *Marc.*, c. 12 ; *Luc.*, c. 10. Il ne nous laisse pas ignorer en quoi consiste l'*amour de Dieu* : « Celui » qui retient mes commandements et » les observe, m'aime véritablement ; » ,... celui qui ne m'aime point, ne les observe point. » *Joan.*, cap. 14, ℣ 21, 24. Il n'est donc point ici question de sentiments affectueux, souvent sujets à l'illusion, mais d'obéissance et de fidélité à remplir tous nos devoirs.

Les motifs qui nous portent à aimer Dieu sont sa bonté infinie, les bienfaits dont il nous a comblés dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce, les promesses qu'il nous fait, le bonheur éternel qu'il nous prépare, l'*amour* qu'il a pour nous. *Voyez* Reconnaissance. Il n'est pas vrai que Jésus-Christ nous ait défendu de rien aimer que Dieu ; cela serait contradictoire au précepte d'aimer le prochain comme nous-mêmes ; mais il nous défend de rien aimer plus que lui. *Matth.*, c. 10, ℣ 37. Il veut que nous soyons prêts à tout quitter, lorsque cela est nécessaire pour le service de Dieu et pour le salut du prochain ; c'est le sens de ces paroles : « Si quel- » qu'un vient à moi, et ne hait pas » son père, sa mère, son épouse, ses » enfants, ses frères et sœurs, et même » sa propre vie, il ne peut être mon » disciple. » *Luc.*, c. 14, ℣ 26. Ce courage était nécessaire aux apôtres, il l'est encore aux hommes apostoliques ; ont-ils cessé pour cela d'aimer leur famille ? En se confiant à Jésus-Christ, ils assuraient à leurs proches la protection du meilleur et du plus puissant de tous les maîtres. Aucune morale ne tend plns directement à resserrer les liens de la nature et de la société que la morale de l'Evangile.

Nous ne nous arrêterons point ici à discuter s'il peut y avoir un *amour de Dieu* pur et désintéressé, sans aucun rapport à nous-mêmes ; il nous suffit de savoir que notre plus grand intérêt pour ce monde et pour l'autre est d'aimer Dieu, et qu'un cœur assez ingrat pour ne pas aimer Dieu, n'est pas fort disposé à aimer les hommes. *Voyez* Charité. Bergier.

AMOUR DU PROCHAIN. Lorsque Jésus-Christ nous commande dans l'Evangile d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, il explique très-clairement en quoi doit consister cet *amour*. « Faites aux autres, dit-il, ce que » vous voulez qu'ils vous fassent. » *Matth.*, c. 7, ℣ 12; *Luc.*, c. 6, ℣ 32. Il ne nous ordonne point d'avoir pour tous les hommes les sentiments tendres et affectueux que nous avons pour nos amis, mais de leur témoigner de la bienveillance par des effets. La douceur, la complaisance, l'indulgence, la commisération, les secours, les conseils, les services : voilà ce que nous exigeons de nos semblables, et ce que nous leur devons.

Comme les Juifs entendaient assez mal ce commandement de la loi, et ne comprenaient, sous le nom de *prochain*, que les hommes de leur nation, Jésus-Christ les détrompe par la parabole du Samaritain qui soulage un Juif blessé, dépouillé, abandonné ; il leur apprenait par cet exemple qu'ils devaient regarder comme *prochain* les hommes même qu'ils détestaient davantage. les Samaritains. *Luc.*, c. 10, ℣ 30.

Le commandement qu'ajoute Jésus-Christ d'aimer nos ennemis, dans ce sens, n'a donc rien d'injuste ni d'impossible. Ce sont des hommes, ils ont droit à tous les devoirs d'humanité. Les anciens philosophes regardaient la vengeance comme un droit naturel : notre divin Maître la réprime, en nous assurant que Dieu ne nous pardonnera point nos fautes, si nous ne les pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous offensent. *Matth.*, c. 6, ℣ 14 et 15. Si cette leçon n'était pas assez claire, que pouvons-nous opposer à l'exemple de Jésus-Christ mourant, qui demande pardon à son Père pour ceux qui l'ont crucifié ?

Bergier.

AMOUR-PROPRE, amour de nous-mêmes. Un peu de réflexion suffit pour nous faire comprendre le vrai sens des maximes de l'Evangile, qui condamnent l'*amour-propre*, qui nous ordonnent de renoncer à nous-mêmes et de nous haïr nous-mêmes. Quoi qu'en disent les incrédules, ces maxi-

ximes ne sont ni absurdes, ni impossibles à suivre. L'*amour-propre*, pour peu qu'on le flatte, est nécessairement aveugle et injuste, et il trouve tôt ou tard sa punition en lui-même. Un homme qui s'aime à l'excès, qui rapporte tout à son propre intérêt, qui veut une préférence exclusive, qui ne sait rendre justice à personne, devient l'ennemi de tous; plus il est sensible et chatouilleux, plus il est aisé de le mortifier et de le chagriner. Combien d'hommes célèbres se sont rendus malheureux par là! Ils avaient beau s'enivrer d'encens et d'éloges, la moindre censure, le plus léger trait de satire suffisait pour les mettre en fureur, pour troubler leur repos, pour empoisonner leur vie. S'ils avaient su réprimer et modérer l'*amour-propre*, ils auraient été heureux.

Il n'y a rien d'outré dans le tableau que saint Paul a tracé de cet odieux caractère : « Il viendra, dit-il, des » hommes amoureux d'eux-mêmes, » ambitieux, hautains, superbes, vio» lents, ennemis de leur propre fa» mille, ingrats et méchants, sans » affection, incapables d'amitié, ca» lomniateurs, débauchés, querelleurs, » durs envers tout le monde, perfides, » insolents, orgueilleux, ennemis de Dieu et de » leurs semblables. » *II Tim.*, c. 3, ℣ 2. L'on pourrait peut-être en citer un plus grand nombre d'exemples dans notre siècle que dans aucun autre. V. ABNÉGATION, HAINE.

BERGIER.

AMPÈRE (André-Marie), (*théol. hist. biog. et bibliogr.*) — Nous avions d'abord conçu le projet de donner des monographies, surtout bibliographiques, de tous les savants illustres; cette partie de notre théologie historique aurait servi, au point de vue de l'histoire, de pendant à notre théologie mixte; ces savants auraient formé deux classes : celle de ceux qui, résistant aux courants matérialistes de leur siècle, auraient présenté une vie et des œuvres plus ou moins accentuées dans le sens religieux, et celle de ceux qui auraient exercé par leur exemple et par leurs écrits une influence contraire. Nous aurions signalé les premiers commedes amis, les autres comme des ennemis et aurions donné les monographies de tous comme on donne, dans l'ordre théologique proprement dit, les monographies des théologiens célèbres d'une part et celles des hérétiques célèbres d'autre part. Mais, le cadre dans lequel nous nous sommes trouvé circonscrit nous ayant forcé de renoncer à ce plan, — il nous aurait fallu, pour l'exécuter, quelques volumes de plus — nous avons pris le parti de donner seulement quelques notices biographiques et bibliographiques très-abrégées sur les plus grandes célébrités de l'histoire des sciences, surtout de notre pays et de notre siècle en particulier.

Nous croyons devoir accorder à celui qui a découvert les courants électro-dynamiques, une place d'honneur en considération des sentiments religieux qu'il a professés toute sa vie et auxquels il n'a cessé de conformer sa pratique. Né en 1775 à Polemieux, près de Lyon, il fut successivement professeur de mathématiques et de physique à Bourg et à Lyon, répétiteur d'analyse à l'école polytechnique, professeur de physique au collége de France, enfin inspecteur général de l'Université. Depuis 1814, il faisait partie de l'Institut. Il est mort en 1830.

M. *Ampère* assistait à la messe chaque matin, et se faisait un honneur de la servir, ce qui lui arrivait très-souvent. M. *Ampère* peut d'ailleurs être considéré comme l'inventeur principal de la télégraphie électrique, puisque ses courants le long de fils métalliques électrisés ont été le moyen pratique de la réaliser. LE NOIR.

AMPHILOQUE (S.), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né en Cappadoce, il devint évêque d'Iconium par l'élection populaire et métropolitain de Lycaonie. Il brilla au IIe concile de Constantinople, poussa Constantin contre l'arianisme et fut l'ami de saint Basile le grand et de saint Grégoire de Nazianze. Quand saint Jérôme fit son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, en 383, *Amphiloque* vivait encore. Les anciens Pères et même des conciles en grand nombre citent des fragments de ses ouvrages. Le P. Combefis pu-

blia, en 1644 à Paris, ces extraits avec ses autres ouvrages conservés. M. Héfélé en parle comme il suit :

« *Huit sermons*, un *Poëme à Séleucus sur les livres sacrés*, et une *Biographie de saint Basile* ; mais l'authenticité de tous ces ouvrages est douteuse, et Oudin les attribue à *Amphiloque*, métropolitain de Cyzique, contemporain de Photius (1). D'autres, Dupin, par exemple, considèrent le *Poëme sur les livres sacrés* comme une œuvre de saint Grégoire de Nazianze, et *la Vie de saint Basile*, d'ailleurs remplie de fables, comme le pastiche d'un Grec très-postérieur. Parmi les *Sermons*, les quatrième et huitième surtout sont faux. Mais la *Lettre synodale* qu'écrivit S. *Amphiloque* pour défendre la *Doctrine orthodoxe de la Trinité*, et que Cotelier a réimprimée dans le deuxième volume de ses *Monumenta Ecclesiæ Græcæ*, p. 98, est très-authentique. Toutes les œuvres de saint *Amphiloque* se trouvent dans le sixième volume de la *Bibliotheca Gallandi*. Les *trois Lettres canoniques de saint Basile à Amphiloque* sont célèbres ; Molkenbuhr et Binterim en ont, sans motif suffisant, rejeté l'authenticité. »

Le Noir.

AMSCHASPANDS ET DARVANDS, (*théol. mixt. scien. hist. parsism.*) C'est ainsi que sont nommés dans la religion des Parsis, les bons et les mauvais anges. Le Zend-Avesta parle beaucoup de ces êtres qui ne sont ni hommes ni dieux, mais de véritables anges et de vrais démons tels à peu près que nous les concevons dans le Christianisme. La notion des anges existe dans tous les cultes ; mais elle y est souvent altérée en ce sens que les anges sont presque toujours confondus avec la divinité. Dans la théologie des mages cette confusion n'existe à aucun degré. On y distingue beaucoup de catégories d'anges, par exemple les bons et les mauvais qui viennent d'être nommés, les izeds, les férouers etc., mais jamais ils ne sont assez agrandis pour ressembler à Ormouzd, ni assez rapetissés pour devenir des hommes. Comment expliquer l'accord de tous les peuples sur cette notion plus ou moins pure des anges sans une tradition primitive partout la même, et comment expliquer une telle tradition sans l'unité originelle de l'espèce humaine.

Le Noir.

AMSDORF (Nicolas d'), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il fut un des partisans les plus chauds de Luther, qui n'était son aîné que de quelques mois, et son intime ami, à tel point qu'on le disait « plus luthérien que Luther. » On le trouve avec Luther à la discussion de Leipsig en 1519, à la diète de Worms en 1521, et à sa suite pour la Wartbourg. Il prit part aux conférences de Ratisbonne, et devint évêque de Nuremberg, ordonné par Luther, qui se réjouit à cette occasion « d'avoir consacré un évêque sans saint chrême, mais aussi sans beurre, graisse, lard, encens, goudron, ni charbon » (1).

Il dut pourtant se retirer après que Charles-Quint eut vaincu les ligueurs, un an après la mort de Luther, mais il garda son titre d'évêque toute sa vie, et ne cessa d'être le luthérien le plus zélé, luttant contre les théologiens protestants, dits *adiaphoristes*, qui faisaient des concessions. Il mourut à Eisenach en 1565, âgé de 82 ans. « Quoique adversaire passionné des bonnes œuvres, dit M. Héfélé, *Amsdorf* était plus que tous les autres réformateurs enclin à l'ascétisme ; il resta célibataire et conserva toujours dans sa chambre à coucher un cercueil qui devait lui rappeler la mort. » *Amsdorf* avait aidé son ami dans la traduction de la Bible. Le Noir.

AMSDORFIENS. Secte de protestants du seizième siècle, ainsi nommés de leur chef *Nicolas Amsdorf*, disciple de Luther, qui le fit d'abord ministre de Magdebourg, et, de sa propre autorité, évêque de Nuremberg. Ses sectateurs étaient des confessionistes rigides, qui soutenaient que non-seulement les bonnes œuvres étaient inutiles, mais même perni-

(1) *Comment. de scriptor. eccles.*, t. II, p. 216.

(1) *Œuvr. de Luther*, édit. de Walch, t. XVII p. 123.

cieuses au salut : doctrine aussi contraire au bon sens qu'à l'Écriture, et qui fut improuvée par les autres sectateurs de Luther. *Voy.* LUTHÉRIENS.

BERGIER.

AMULETTE, préservatif. On appelle ainsi certains remèdes superstitieux que l'on porte sur soi, ou que l'on s'attache au cou, pour se préserver de quelque maladie ou de quelque danger.

Pour remonter à l'origine de cet usage, il faut se souvenir que, selon la croyance des païens, les enchanteurs, les magiciens, les sorciers, par de certains charmes, par des paroles ou par des caractères, pouvaient envoyer des maladies ou d'autres malheurs aux personnes auxquelles ils voulaient nuire ; que, par d'autres paroles ou par d'autres figures, on pouvait arrêter leur pouvoir et rendre leur malice inutile ; qu'ainsi des médailles, des morceaux de vélin ou de parchemin empreints de certains caractères, étaient un remède ou un préservatif assuré contre toute espèce de maladie et d'accidents. Lucien, dans son *Philopseudès*, a fait de sanglantes railleries de cette absurdité. *Voy.* CHARME. Les Grecs les nommaient *phylactères*, préservatifs ; les Latins, *amolimentum*, ou *amoletum*, du verbe *amoliri*, détourner : d'où nous avons fait *amulette*, qui a le même sens. Les Orientaux les appellent *talisman*, et selon l'opinion commune des Arabes, un magicien, par son *talisman*, peut opérer des prodiges.

C'est quelquefois une pierre précieuse, une pierre tirée du corps de quelque animal, ses os réduits en poudre, le signe d'une planète ou d'une constellation, une langue de parchemin, de plomb ou d'étain sur laquelle sont écrites certaines paroles, une figure obscène, etc. Sur ce point, les hommes, dans tous les temps et dans tous les lieux, ont poussé la faiblesse et la crédulité à un excès incroyable. Les anciens avaient surtout grand soin de pendre une *amulette* au cou des enfants, pour leur servir de préservatif contre les regards des envieux ; l'on supposait qu'à cet âge ils étaient plus sujets aux maléfices et aux enchantements que les adultes ; que le simple regard d'un ennemi jaloux, ou d'une vieille, pouvait les fasciner.

Comme cette erreur vient d'un attachement excessif à la vie, et d'une crainte puérile de tout ce qui peut nous nuire, le christianisme n'est pas venu à bout de la détruire universellement. Dès les premiers siècles, les conciles et les Pères de l'Eglise défendirent aux fidèles ces pratiques du paganisme, sous peine d'anathème. Ils représentèrent que l'usage des *amulettes* était un reste d'idolâtrie, ou de la confiance que l'on avait aux prétendus génies gouverneurs du monde, une espèce d'apostasie de la foi chrétienne, un défaut de confiance en Dieu, un préjugé aussi ridicule que celui des païens, qui attendaient du secours d'une statue muette et insensible. Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, 1re part., liv. 5, c. 1, a rapporté un grand nombre de passages des Pères à ce sujet, et les canons de plusieurs conciles.

C'est aux médecins de décider si des poudres, des plantes, des préparations chimiques, renfermées dans des sachets et portés sur la chair, peuvent ou ne peuvent pas être des préservatifs contre certaines maladies. Une vaine confiance à ces sortes de remèdes ne tire à aucune conséquence contre la religion ; il n'y a point de superstition, lorsqu'on ne leur attribue qu'une vertu naturelle, vraie ou fausse. Il n'en est pas de même lorsqu'on porte sur soi des choses qui par leur nature ne peuvent avoir aucune vertu, et que l'on se persuade cependant qu'elles procurent du bonheur ou détournent quelque danger ; c'est le cas de ceux qui espèrent de gagner au jeu, lorsqu'ils ont sur eux de la corde d'un pendu, etc. Cette confiance est non-seulement une absurdité, mais une impiété, puisqu'elle suppose qu'il y a sur la terre un autre pouvoir surnaturel que celui de Dieu, qui peut nous faire du bien ou du mal. On pourrait excuser cette erreur par la faiblesse d'esprit de ceux qui y tombent, si elle n'était pas ordinairement accompagnée d'opiniâtreté.

Une autre question est de savoir si c'est une superstition de porter sur soi des reliques des saints, une croix, une image, une chose bénite par les prières de l'Eglise, comme l'*Agnus Dei*, etc., et si l'on doit mettre ces choses au rang des *amulettes*, comme le prétendent les protestants. Nous convenons que si l'on attribue à ces choses une vertu surnaturelle de nous préserver d'accident, de mort subite, de mort dans l'état du péché, etc., c'est une superstition. Elle n'est pas du même genre que celle des *amulettes*, dont le prétendu pouvoir ne peut pas se rapporter à Dieu; mais c'est ce que les théologiens appellent *vaine observance*, parce que l'on attribue à des choses saintes et respectables un pouvoir que Dieu n'y a point attaché.

Un chrétien bien instruit ne les envisage point ainsi; il sait que les saints ne peuvent nous secourir que par leurs prières et par leur intercession auprès de Dieu; c'est pour cela que l'Eglise a décidé qu'il est utile et louable de les honorer et de les invoquer. Or, c'est un signe d'invocation et de respect à leur égard, de porter sur soi leur image ou de leurs reliques; de même que c'est une marque d'affection et de respect pour une personne que de garder son portrait ou quelque chose qui lui ait appartenu. Ce n'est donc ni une vaine observance, ni une folle confiance d'espérer qu'en considération du respect et de l'affection que nous témoignons à un saint, il intercédera et priera pour nous.

De même une croix n'a par elle-même aucune vertu, mais c'est le signe du christianisme et de notre rédemption par Jésus-Christ; porter ce signe sur nous, est un témoignage de notre foi et de notre confiance aux mérites du Sauveur; ne sommes-nous pas fondés à espérer qu'en récompense de ces sentiments il nous accordera des grâces? C'est une prière muette dont l'Eglise nous donne l'exemple; par ce signe, les premiers chrétiens se distinguaient des païens; aujourd'hui il nous distingue des hérétiques et des incrédules.

En portant sur nous un *Agnus Dei*, ou une autre chose bénite par les prières de l'Eglise, nous attestons notre confiance à ces mêmes prières; qu'y a-t-il là de superstitieux? L'*Agnus Dei* est le symbole de Jésus-Christ rédempteur du monde; il est donc louable de le respecter et de l'aimer. Par vanité l'on étale des bijoux et des pierres précieuses; il nous paraît mieux de montrer des signes de religion et de piété: plus l'incrédulité affecte de mépris pour ces signes extérieurs, plus nous devons braver ses folles erreurs et ses railleries absurdes.

On nous objectera qu'il est bien difficile de faire comprendre au peuple le véritable esprit de ces usages, le degré de vertu qu'il doit leur attribuer, et de confiance qu'il doit y donner, qu'il s'y trompe aisément, qu'il ne manque presque jamais de tomber dans l'excès et dans quelques abus. Soit. Nous répliquerons toujours que, s'il fallait retrancher tout ce dont on peut abuser, il faudrait renoncer à toute religion et à toute pratique de piété. Quand même les erreurs du peuple seraient inévitables, il vaudrait encore mieux qu'il excédât dans des choses respectables que dans des choses absurdes et détestables; il vaut mieux qu'il donne sa confiance à la croix qu'à une figure obscène, à l'image d'un saint qu'au signe d'une constellation, à une relique qu'au membre d'un animal, au pouvoir des saints qu'à la puissance des démons. Ceux qui déclament le plus haut contre les superstitions, en sont-ils exempts? Tel qui se joue du pouvoir des saints, admet les influences de la fortune, tel qui dédaignerait d'avoir sur soi une relique, porte de la corde de pendu; de graves philosophes qui ne croyaient pas en Dieu, ont cru à la magie. *Voyez* Magie.

Bergier.

AMULO, ou amolo, amulus hamalus (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Théologien franc sous les Carlovingiens, et évêque, *Amolo* avait été élevé à l'école d'Agobard, auquel il succéda à l'archevèché de Lyon, vers 840. Il se distingua dans la controverse contre Gotescalc, dans le sens orthodoxe; on a de lui *Epistola ad Gotescalcum;* un livre

De la grace de la prescience de Dieu. La *Responsio ad interrogationem cujusdam de præscientia vel prædastinatione divina*, lui a été attribuée, mais aussi au diacre Florus; quelques autres ouvrages sont problablement de lui. Il mourut en 852. LE NOIR

ANABAPTISTES. Secte d'hérétiques qui soutiennent qu'il ne faut pas baptiser les enfants avant l'âge de discrétion, ou qu'à cet âge on doit leur réitérer le baptême, parce que, selon eux, ces enfants doivent être en état de rendre raison de leur foi pour recevoir validement ce sacrement.

Ce mot est composé d'ἀνά, *de rechef*, et de βαπτίζω, ou βαπτω, *baptiser*, *laver*, parce que l'usage des *anabaptistes* est de rebaptiser ceux qui ont été baptisés dans leur enfance. Dans les commencements, ils rebaptisaient aussi tous ceux qui embrassaient leur secte, et qui avaient reçu le baptême ailleurs.

Les novatiens, les cataphriges et les donatistes, dans les premiers siècles, ont été les prédécesseurs des nouveaux *anabaptistes*, avec lesquels cependant il ne faut pas confondre les évêques catholiques d'Asie et d'Afrique, qui, dans le IIIe siècle, soutinrent que le baptême des hérétiques n'était pas valide, et qu'il fallait rebaptiser ceux des hérétiques qui rentraient dans le sein de l'Eglise. *Voyez* REBAPTISANTS.

Les vaudois, les albigeois, les pétrobrusiens, et la plupart des sectes qui s'élevèrent au XIIIe siècle, passent pour avoir adopté la même erreur; mais on ne leur a pas donné le nom d'*anabaptistes*, et il paraît d'ailleurs qu'ils ne croyaient pas le baptême fort nécessaire.

Les *anabaptistes*, proprement dits, sont une secte de protestants qui parut d'abord vers l'an 1525 en quelques contrées d'Allemagne, et particulièrement en Westphalie, où ils commirent d'horribles excès, surtout dans la ville de Munster, d'où ils furent nommés *Monastériens* et *Munstériens*. Ils enseignaient que le baptême donné aux enfants était nul et invalide; que c'était un crime que de prêter serment et de porter les armes; qu'un véritable chrétien ne saurait être magistrat : ils inspiraient de la haine pour les puissances et pour la noblesse; voulaient que tous les hommes fussent libres et indépendants, et promettaient un sort heureux à ceux qui s'attacheraient à eux pour exterminer les impies, c'est-à-dire, ceux qui s'opposaient à leurs sentiments.

On ne sait pas au juste quel fut le premier auteur de cette secte : les uns en attribuent l'origine à Carlostad, d'autres à Zuingle, etc. ; mais l'opinion la plus commune est qu'elle doit son origine à Thomas Muncer, de Zwickau, ville de Misnie, et à Nicolas Storchon Pélargue, de Stalberg, en Saxe, qui avaient été tous deux disciples de Luther dont ils se séparèrent ensuite, sous prétexte que sa doctrine n'était pas assez parfaite; qu'il n'avait que préparé les voies à la réformation, et que, pour parvenir à établir la véritable religion de Jésus-Christ, il fallait que la révélation vînt à l'appui de la lettre morte de l'Ecriture : conséquemment ces enthousiastes se prétendirent inspirés, et communiquèrent le même fanatisme à leurs prosélytes.

Sleidan observe que Luther avait prêché avec tant de force pour ce qu'il appelait *la liberté évangélique*, que les paysans de Souabe se liguèrent ensemble, sous prétexte de défendre la doctrine évangélique et de secouer le joug de la servitude. Ils commirent de grands désordres : la noblesse, qu'ils se proposaient d'exterminer, prit les armes contre eux, et cette guerre fut sanglante. Luther leur écrivit plusieurs fois pour les engager à quitter les armes, mais inutilement : ils rétorquèrent contre lui sa propre doctrine, soutenant que, puisqu'ils avaient été rendus libres par le sang de Jésus-Christ, c'était déjà trop d'outrages au nom chrétien, qu'ils eussent été réputés esclaves par la noblesse, et que, s'ils prenaient les armes, c'était par ordre de Dieu. Telles étaient les suites du fanatisme où Luther lui-même avait plongé l'Allemagne. Il crut y remédier en publiant un livre dans lequel il invitait les princes à prendre les

armes contre ces séditieux. Le comte Mansfeld, soutenu par les princes et la noblesse d'Allemagne, défit et prit Muncer et Pfiffer, qui furent exécutés à Mulhausen l'an 1525; mais la secte ne fut que dissipée et non détruite. Luther, suivant son caractère inconstant, désavoua en quelque sorte son premier livre par un second, à la sollicitation des gens de son parti, qui trouvaient sa première démarche dure et même un peu cruelle.

Cependant les *anabaptistes* se multiplièrent et se trouvèrent assez puissants pour s'emparer de Munster, en 1534, et y soutenir un siége sous la conduite de Jean de Leyde, tailleur d'habits, et qui se fit déclarer leur roi. La ville fut reprise sur eux par l'évêque de Munster, le 24 juin 1535. Le prétendu roi et son confident Knisperdollin y périrent par les supplices; et depuis cet échec la secte des *anabaptistes* n'a plus osé se montrer ouvertement en Allemagne.

Vers le même temps, Calvin écrivit contre eux un traité. Comme ils fondaient surtout leur doctrine sur cette parole de Jésus-Christ, *Marc.*, c. 16, ℣ 16 : « Quiconque croira et sera baptisé, sera sauvé, » et qu'il n'y a que les adultes qui soient capables d'avoir la foi actuelle, ils en inféraient qu'il n'y a qu'eux non plus qui doivent recevoir le baptême, qu'il n'y a aucun passage dans le Nouveau Testament où le baptême des enfants soit expressément ordonné ; d'où ils tiraient cette conséquence, qu'on devait le réitérer à ceux qui l'avaient reçu avant l'âge de raison. Calvin et d'autres auteurs, fort embarrassés de ce sophisme, eurent recours à la tradition et à la pratique de la primitive Eglise. Ils opposèrent aux *anabaptistes* Origène, qui fait mention du baptême des enfants ; l'auteur des questions attribuées à saint Justin ; un concile tenu en Afrique, qui, au rapport de saint Cyprien, ordonnait qu'on baptisât les enfants aussitôt qu'ils seraient nés; la pratique du même saint docteur à ce sujet; les conciles d'Autun, de Mâcon, de Gironne, de Londres, de Vienne, etc.; une foule de témoignages des Pères, tels que saint Irénée, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, etc.

Ainsi Calvin et ses sectateurs, après avoir décrié la tradition, furent forcés d'y revenir ; mais ils avaient appris à leurs adversaires à la mépriser. D'ailleurs Calvin, en soutenant la validité et l'utilité du baptême des enfants, contredisait son propre système, puisque, selon lui toute la vertu des sacrements consiste à exciter la foi.

On oppose aux *anabaptistes* que les enfants sont jugés capables d'entrer dans le royaume des cieux. *Marc.*, c. 9, ℣ 14; *Luc.*, c. 18, ℣ 16. Le Sauveur lui-même en fit approcher quelques-uns de lui et les bénit. Or, ailleurs, c. 3, ℣ 5, saint Jean assure que quiconque n'est pas baptisé ne peut entrer dans le royaume de Dieu ; d'où il s'ensuit qu'on doit donner le baptême aux enfants.

Ce que répondent les *anabaptistes*, que les enfants dont parle Jésus-Christ étaient déjà grands, est faux ; dans saint Mathieu et dans saint Marc ils sont appelés de jeunes enfants παιδία; dans saint Luc, βρέφη; de petits enfants ; le même évangéliste dit expressément qu'ils furent amenés à Jésus-Christ ; ils n'étaient donc pas en état d'y aller tout seuls.

Une autre preuve se tire de ces paroles de saint Paul aux Romains, c. 5, ℣ 17 : « Si, à cause du péché d'un seul, » la mort a régné par ce seul homme, » à plus forte raison ceux qui reçoi- » vent l'abondance de la grâce et du » don de la justice régneront-ils dans » la vie par un seul homme qui est » Jésus-Christ. »

Or, si tous sont devenus criminels par un seul, les enfants sont donc criminels ; et de même si tous sont justifiés par un seul, les enfants sont donc aussi justifiés par lui : on ne saurait être justifié sans la foi ; les enfants ont donc la foi nécessaire pour recevoir le baptême, non pas une foi actuelle, telle qu'on l'exige dans les adultes, mais une foi suppléée par celle de l'Eglise, de leurs pères et mères, de leurs parrains et marraines. C'est la doctrine de saint Augustin, serm. 176, *De verb. Apost.*, lib. 3; *De lib. arb.*, c. 23, nº 67.

A cette erreur capitale les *anabaptistes* en ont ajouté plusieurs autres des gnostiques et des anciens hérétiques : quelques-uns ont nié la divinité de Jésus-Christ et sa descente aux enfers ; d'autres ont soutenu que les âmes des morts dormaient jusjusqu'au jour du jugement, et que les peines de l'enfer n'étaient pas éternelles. Leurs enthousiastes prophétisaient que le jugement dernier approchait, et en fixaient même le terme.

Le sommaire de leur doctrine était « que le baptême des enfants est une » invention du démon, que l'Eglise » de Jésus-Christ doit être exempte » de tout péché ; que toutes choses » doivent être communes entre tous » les fidèles ; qu'il faut abolir entière» ment l'usure, la dîme, et toute es» pèce de tribut ; que tout chrétien est » en droit de prêcher l'Evangile ; que » par conséquent l'Eglise n'a pas be» soin de pasteurs ; que les magistrats » civils sont absolument inutiles dans » le royaume de Jésus-Christ : que » Dieu continue de révéler sa volonté » à des personnes choisies, par des » songes, des visions, des inspira» tions, etc. » Mais il ne pouvait y avoir une croyance uniforme parmi une troupe de fanatiques ignorants, dont chaque membre était en droit de se prétendre inspiré.

Aussi à mesure que le nombre des *anabaptistes* augmenta, les sectes se multiplièrent parmi eux, et on leur donna différents noms, tirés ou de leurs chefs, ou de leurs demeures, ou de leurs opinions particulières, ou de leur conduite. Outre les noms de monastériens, munstériens et muncériens, ils ont été appelés enthousiastes, cathariste, silencieux, adamistes, géorgiens ou davidiques, hutites, indépendants, melchioristes, nudipédaliens, mennonites, bockholdiens, augustiniens, libertins, dérélictiens, polygamites, simpérorants, ambrosiens, clanculaires, manifestaires, pacificateurs, pastoricides, sanguinaires, waterlandiens, etc. Les partisans de l'une de ces sectes prétendirent que, pour être sauvé, il ne faut savoir ni lire ni écrire, pas même connaître les premières lettres de l'alphabet, ce qui les fit nommer *abécédaires* ou *abécédariens*. On prétend que Carlostad finit par embrasser ce parti, qu'il renonça à sa qualité de docteur, se fit portefaix, et se nomma frère André. Mais la distinction la plus commune est celle des *anabaptistes rigides* et des *anabaptistes mitigés*. Ces derniers ont été connus sous les noms de *gabriélites*, de *huttérites* ou *frères de Moravie*, enfin sous celui de *mennites*. Voici l'origine de ces noms.

Lorsque les *anabaptistes* eurent été défaits et proscrits en Allemagne, à cause de leur conduite sanguinaire, Gabriel et Hutter, deux de leurs principaux chefs, se retirèrent en Moravie : ils rassemblèrent le plus grand nombre qu'ils purent de leurs partisans. Hutter donna un symbole et des lois ; il leur enseigna : 1° qu'ils étaient la nation sainte que Dieu avait choisie pour la rendre dépositaire du vrai culte ; 2° que toutes les sociétés qui ne mettent pas leurs biens en commun sont impies, qu'un chrétien ne doit rien posséder en particulier ; 3° que les chrétiens ne doivent point reconnaître d'autres magistrats que les pasteurs ecclésiastiques ; 4° que Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais prophète ; 5° que presque toutes les marques extérieures de religion sont contraires à la pureté du christianisme, qui doit être dans le cœur ; 6° que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés sont des infidèles, et que le nouveau baptême annule les mariages contractés auparavant ; 7° que le baptême n'est point administré pour effacer le péché originel ni pour donner la grâce, mais que c'est un signe par lequel un fidèle s'unit à l'Eglise ; 8° que Jésus-Christ n'est point réellement présent dans l'Eucharistie ; que le sacrifice de la messe, le culte des saints et des images, le purgatoire, etc., sont des superstitions et des abus. Ainsi les opinions des protestants étaient toujours la base de celles des *anabaptistes*.

Hutter ne conserva parmi ses sectateurs point d'autre pratique de religion que le baptême des adultes ; il ne leur fit célébrer la cène que deux fois l'année ; il leur persuada de mettre en commun tous leurs biens, même

les enfants, afin que tous fussent élevés de même. Cette république singulière forma d'abord une société d'excellents cultivateurs, laborieux, sobres, paisibles, très-réglés dans leurs mœurs; mais la discorde, la corruption et l'irréligion ne tardèrent pas de s'y introduire. Hutter et Gabriel ne purent pas s'accorder longtemps ; le premier ne cessait pas d'invectiver contre les magistrats et contre toute espèce d'autorité ; le second, plus modéré, voulait que l'on se conformât aux lois du pays où l'on était. Il se forma ainsi deux partis, l'un de *Gabriélites*, et l'autre de *Huttérites*, qui s'excommunièrent mutuellement. Après la mort de Hutter, qui fut puni du dernier supplice, comme hérétique séditieux, les deux sectes se réunirent sous le gouvernement de Gabriel ; mais il ne put y rétablir l'ordre ni la régularité des mœurs : il devint odieux à toute la secte, qui le fit chasser de la Moravie. Retiré en Pologne, il finit sa vie dans la misère. Après la mort de ces deux hommes, les *frères de Moravie* se dispersèrent, et la plupart se réunirent aux sociniens, qui ont à peu près la même croyance. Catrou, *Hist. des anabaptistes*.

Vers l'an 1536, Menno Simon, ou Simon Menno, prêtre apostat, né dans la Frise, entreprit de faire en Hollande ce que Gabriel et Hutter avaient fait en Moravie. Il entreprit de réunir les différentes sectes d'*anabaptistes*. Par par ses prédications, par ses écrits, par ses voyages continuels, il en vint à bout, du moins jusqu'à un certain point, et il leur inspira des sentiments plus modérés que ceux de leurs chefs précédents. Il leur fit comprendre la nécessité de retrancher de leur doctrine non-seulement toutes les maximes licencieuses que plusieurs avaient enseignées touchant le divorce et la polygamie, mais encore toutes celles qui tendaient à détruire le gouvernement civil et à troubler l'ordre public, et les prétendues inspirations qui rendaient leur secte ridicule. S'il en retint le fond, il trouva du moins le secret de proposer ses opinions sous des expressions moins révoltantes.

Conséquemment, l'on prétend que la croyance actuelle des *mennonites* se réduit aux points suivants. Ils n'administrent point le baptême aux enfants, mais seulement aux adultes capables de rendre compte de leur foi ; sur l'Eucharistie, ils ont embrassé le sentiment des calvinistes. A l'égard de la grâce et de la prédestination, ils ne suivent point les opinions rigides de Calvin, mais plutôt celles de Mélanchton et d'Arminius, qui se rapprochent du pélagianisme. Ils s'abstiennent du serment ; leur simple parole leur en tient lieu devant les magistrats. Ils regardent la guerre et la profession des armes comme illicites ; mais ils contribuent de leurs biens à la défense de leur patrie. Ils ne condamnent plus absolument les charges de la magistrature ; ils s'abstiennent seulement d'en exercer aucune. Grands partisans de la tolérance, par besoin plutôt que par conviction, ils souffrent parmi eux toutes les opinions qui ne leur paraissent pas attaquer l'essentiel du christianisme, et l'on conçoit que, selon leurs principes, cet essentiel se réduit à fort peu de chose.

On dit qu'en général leurs mœurs sont douces et pures ; comme plusieurs néanmoins se sont enrichis par la culture et par le commerce, ils se sont beaucoup relâchés de la morale sévère de leurs ancêtres, et ils ne se font plus de scrupule de jouir des commodités de la vie. Il y en a dans plusieurs parties de l'Allemagne, un très-grand nombre en Hollande, et plusieurs en Angleterre, où ils sont appelés *baptistes*. Quoique leur doctrine ressemble beaucoup à celles des quakers, ils ne fraternisent cependant pas ensemble.

Mosheim, qui a donné l'histoire des *anabaptistes* et des *mennonites*, a fait son possible pour répandre de l'obscurité sur l'origine de cette secte ; il ne veut pas avouer que ces deux premiers fondateurs étaient deux disciples de Luther ; il a rougi sans doute de cette postérité du luthéranisme. *Hist. ecclésiast.*, du seizième siècle, sect. 3, 2[e] part., c. 3.

Mais comment méconnaître une généalogie aussi claire ? C'est Luther qui a ouvert la voix à Muncer et à

Storck, par son livre de la liberté chrétienne, par ses déclamations fougueuses contre les pasteurs de l'Eglise, contre les puissances séculières qui les soutenaient, contre l'autorité et les revenus du clergé; par le principe qu'il a établi, que la seule règle de notre foi est le texte de l'Ecriture sainte, entendu selon le sens de chaque particulier, et que Dieu donne à tous la grâce ou l'inspiration nécessaire pour le bien entendre. Avec de pareilles armes, le fanatisme peut-il être arrêté par quelqu'une des barrières que l'on voudrait lui opposer ?

Mosheim ne dissimule aucun des excès ni des crimes que se permirent les chefs des *anabaptistes* de Westphalie ; il avoue que l'on ne pouvait pas se dispenser d'employer contre eux les armes et les supplices : la bonne foi semblait exiger qu'il reconnût de même la première cause de tout le sang qui a été répandu. Il était fort inutile de remonter aux vaudois, aux pétrobrusiens, aux wicléfites, aux hussites, pour en faire descendre les *anabaptistes ;* leur vrai père est Luther : il n'a pas pu méconnaître en eux son ouvrage ; il a tâché vainement d'éteindre un feu qu'il avait allumé lui-même.

Mosheim ne paraît pas avoir trop bonne opinion des mennonites, même tels qu'ils sont aujourd'hui; il prétend que, dans leurs différentes confessions de foi, les articles qui regardent l'autorité des magistrats et l'ordre de la société civile, sont proposés avec beaucoup plus d'adresse que de sincérité, sous des termes captieux qui font disparaître ce que les articles peuvent avoir de choquant; ces confessions, selon lui, sont plutôt des apologies que des déclarations naïves de ce que chacun doit croire. *Ibid.*, § 12 et 13. Cependant il observe que les mennonites exposent la plupart des articles de leur croyance dans les propres termes de l'Ecriture sainte. Comment cette Ecriture, qui est si claire, au jugement des protestants, peut-elle fournir à tous les hérétiques des termes captieux pour envelopper et dissimuler leur vraie foi? Voilà ce que nous ne concevons pas.

Il y aurait bien d'autres observations à faire sur l'embarras dans lequel se trouvent les protestants, lorsqu'ils ont à traiter avec les différentes sectes qui sont sorties de leur sein.

Les incrédules qui ont vanté la douceur, la régularité, la simplicité des mœurs actuelles des mennonites, afin de rendre odieuses les rigueurs que l'on a exercées contre leurs pères en Westphalie, et les édits sanglants que Charles-Quint fit publier contre eux, ont montré bien peu de bonne foi dans leurs déclamations. Qu'avaient de commun les mœurs et la conduite des *anabaptistes* séditieux et sanguinaires, avec celles des mennonites, tels qu'on nous les peint aujourd'hui? Les édits furent publiés et les exécutions furent faites immédiatement après les ravages que les premiers avaient commis à main armée à Munster et dans la Westphalie. Si leurs descendants les imitaient, ils mériteraient d'être traités de même. Il a fallu toutes ces rigueurs pour faire cesser le fanatisme destructeur dont la secte était animée pour lors. S'il y a quelque chose d'odieux dans ce procédé, il doit retomber tout entier sur les premiers auteurs du mal. Les *anabaptistes* avaient exercé leur fureur, non-seulement en Allemagne, mais en Suisse, en Flandre et dans la Hollande : les protestants sévirent contre eux avec autant de violence pour le moins que les catholiques; ils n'ont été tolérés que depuis qu'ils sont devenus paisibles.

Si nous en croyons Mosheim, il s'en faut beaucoup que la tolérance soit l'esprit général des mennonites, ou des *anabaptistes* modernes. En Angleterre, sous le règne de Cromwel, ils eurent des chefs qui n'étaient rien moins que modérés; aujourd'hui même ils sont divisés en deux sectes principales, savoir : celle des *anabaptistes* grossiers et modérés, qui, à proprement parler, n'ont aucune croyance fixe et qui ne se font aucun scrupule de fraterniser avec les sociniens; et celles des *anabaptistes* rigides, ou *mennonites* proprement dits, qui font profession de retenir la doctrine de *Menno*, et de ne s'en écarter en rien. Ceux-ci exercent l'excommu-

nication la plus rigoureuse non-seulement contre tous les pécheurs publics, mais encore contre tous ceux qui s'éloignent de la simplicité des manières de leurs ancêtres; ils font profession de mépriser les sciences humaines, etc. On ne peut pas pousser l'intolérance plus loin, puisque parmi eux un excommunié ne peut plus espérer aucune marque d'affection ni aucun sécours de son épouse, de ses enfants, ni de ses parents les plus proches.

Il est bon de savoir que les sociniens, chassés de Pologne, profitèrent de la tolérance accordée aux *mennonites* en Hollande, pour s'y introduire et s'y établir sous ce nom. Ainsi, la plupart des hommes lettrés qui prenaient en Hollande et ailleurs le nom de *mennonites*, sont de vrais sociniens; c'est ce qui a rendu cette secte si nombreuse, et qui lui a valu la protection de nos incrédules modernes. Mosheim, *Hist. ecclés.*, du dix-septième siècle, sect. 2, IIe part., chap. 5; *Hist. du Socin.* Ire p., c. 18 et suiv.

BERGIER.

ANACHORÈTE, ermite ou solitaire, homme retiré du monde par motif de religion, qui vit seul, afin de ne s'occuper que de Dieu et de son salut. Ce mot vient du grec ἀναχωρεῖν, *se retirer*, de même que *ermite* est dérivé d'ἔρημος, *solitude, lieu désert.* Dans l'origine, on a encore donné aux solitaires le nom de *moines*, tiré de μονος, *seul, isolé.*

Ce genre de vie a toujours été connu dans l'Orient. Saint Paul. *Hebr.*, c. 11, ℣ 38, dit que les prophètes ont erré dans les déserts et sur les montagnes; qu'ils ont demeuré dans les antres et les cavernes de la terre. Saint Jean-Baptiste, dès son enfance, se retira dans le désert et y vécut jusqu'à l'âge de trente ans; Jésus-Christ lui-même fit l'éloge de sa vie austère et de ses vertus. *Matth.*, c. 11, ℣ 7. Mais saint Paul de Thèbes en Egypte est regardé comme le premier ermite ou *anachorète* du christianisme. Il se retira dans le désert de la Thébaïde l'an 250, pendant la persécution de Dèce et de Valérien; bientôt il y fut suivi par saint Antoine et par d'autres qui voulurent mener le même genre de vie. Plusieurs se réunirent ensuite pour vivre en commun, et furent nommés *cénobites*. Cet exemple fut même suivi par les femmes: quelques-unes s'enfoncèrent dans les déserts pour faire pénitence et pour éviter les dangers du siècle, d'autres se renfermèrent dans des cloîtres pour y vivre ensemble sous une même règle. Telle a été l'origine de l'état monastique. *Voyez* MOINE, CÉNOBITE, RELIGIEUSE, etc.

Sur la fin du quatrième siècle, la vie érémitique passa de l'Egypte en Italie, et bientôt après dans les Gaules; on y vit des *anachorètes* et des cénobites. L'irruption des Barbares, arrivée au commencement du cinquième siècle, contribua à les multiplier; pour se soustraire au brigandage, un grand nombre d'hommes se retirèrent dans des lieux déserts; plusieurs guerriers, tourmentés par des remords et par la crainte de retomber dans de nouveaux désordres, allèrent expier leurs crimes dans la solitude: on admira leur courage et leur vertu. Les mêmes raisons qui faisaient augmenter le nombre des monastères, servirent aussi à multiplier les ermites ou *anachorètes*, et le goût pour ce genre de vie s'est conservé jusqu'à nous; de là le grand nombre d'ermitages que l'on voit d'un bout du royaume à l'autre. Mais les supérieurs ecclésiastiques ont reconnu depuis longtemps qu'il était mieux de réunir plusieurs ermites dans une même habitation, que de les laisser vivre absolument seuls.

Cette manière de vivre singulière ne pouvait manquer d'exciter la bile des ennemis de la religion; aussi a-t-elle été blâmée avec autant d'aigreur par les protestants que par les incrédules. Ils en ont censuré l'origine, les motifs, les pratiques; ils en ont relevé les inconvénients et les pernicieuses conséquences. Le Clerc, Mosheim, Brucker et la foule des protestants ont déclamé à l'envi sur ce sujet; et nos philosophes moutonniers ont enchéri encore sur leurs invectives.

Les uns ont dit que le goût pour la vie solitaire était, dans l'Orient et surtout en Egypte, un vice du climat, un

effet de la mélancolie et de la paresse que la chaleur inspire ; d'autres ont jugé qu'il a été augmenté chez les chrétiens par les notions de la philosophie de Pythagore et de Platon, selon lesquelles on croyait que plus l'âme se détachait du corps et des sens, plus elle s'approchait de Dieu. Quelques-uns ont deviné que, dans les premiers siècles du christianisme, on renonçait au monde parce que l'on croyait qu'il allait finir. Presque tous ont décidé que l'estime pour la vie austère est née d'une notion fausse et absurde de la Divinité. Les chrétiens, disent-ils, se sont persuadés que Dieu, non content d'exiger le sang de son Fils pour apaiser sa justice, se plaisait encore aux tourments de ses créatures.

A toutes ces réflexions il ne manque que du bon sens. Si tous ces savants dissertateurs avaient passé la plus grande partie de leur vie à la campagne, et loin du tumulte des villes, ils auraient éprouvé par eux-mêmes que l'on contracte très-aisément le goût de la solitude absolue, sans penser à la fin du monde, sans connaître la philosophie de Pythagore, et sans avoir des notions absurdes de la Divinité. Une preuve qu'il ne vient point du climat, c'est qu'il a été pour le moins aussi commun et aussi vif dans les contrées du Nord que dans les régions du Midi. Mais bornons-nous à des considérations religieuses.

Il est fâcheux d'abord que les protestants aient condamné avec tant de hauteur un genre de vie que Jésus-Christ a daigné louer dans son saint précurseur, et que saint Paul a proposé pour modèle dans les prophètes. Dirons-nous des uns ou des autres ce que Mosheim a osé dire de saint Paul, premier *ermite*, que retiré dans le désert, il mena une vie plus digne d'une brute que d'un homme; *Hist. ecclés. du troisième siècle*, IIe part., c. 3, § 3 ? Ou penserons-nous qu'Elie, les autres prophètes et saint Jean-Baptiste avaient puisé le goût de la solitude dans les écrits de Pythagore ou de Platon, dans la crainte de la fin du monde, etc. ? Voilà comme les protestants respectent l'Écriture sainte.

En second lieu, nous les défions de faire contre les solitaires aucun reproche qui n'ait été fait aux premiers chrétiens par les païens. Nous voyons, par l'*Apologétique* de Tertullien, que ceux-ci appelaient les chrétiens insensés, hommes inutiles au monde, misanthropes ou ennemis du genre humain ; on tournait en ridicule leur air austère et pénitent, leur goût pour la solitude, la société particulière qu'ils formaient entre eux, etc. Les protestants semblent n'avoir fait que copier tous ces sarcasmes en faisant la satire des moines et des *anachorètes*.

Aussi les incrédules n'ont pas manqué de tourner, contre le christianisme même, la censure que les protestants ont faite de la vie monastique ou érémitique. Ils disent que les maximes de l'Evangile tendent à séparer l'homme d'avec ses semblables, et à le détacher absolument du monde ; que c'était déjà la morale des esséniens et des thérapeutes, et que Jésus-Christ avait puisé sa doctrine parmi eux. Ils soutiennent que les premiers chrétiens furent de vrais moines, puisque saint Antoine ne prétendit faire autre chose que suivre l'Evangile à la lettre; d'où ils concluent que la morale évangélique n'est faite que pour des moines. En effet, « saint Antoine, dit M. Fleury, » saint Hilarion, saint Pacôme, et » les autres qui les imitèrent, ne » prétendirent pas introduire une » nouveauté ou renchérir sur la vertu » de leurs pères ; ils voulurent seu- » lement conserver la tradition de la » pratique exacte de l'Evangile qu'ils » voyaient se relâcher de jour en » jour. Ils se proposaient toujours » pour modèles les ascètes ou chré- » tiens fervents qui les avaient pré- » cédés. » *Mœurs des Chrét.*, § 32. Bingham lui-même, quoique protestant, avoue qu'à l'exception de la solitude absolue, la vie des *ascètes* était la même que celle des *anachorètes* et des moines. *Orig. ecclésiast.*, l. 7, c. 1. *Voyez* ASCÈTES.

Nous prions les protestants de vouloir bien justifier, contre la censure des incrédules, les premiers chrétiens formés par les leçons de Jésus-Christ et des apôtres ; ce qu'ils diront nous

servira de même à faire l'apologie des solitaires qui ont renoncé au monde. Mais ils n'en feront rien ; peu leur importe de livrer le christianisme au mépris des incrédules, pourvu qu'ils satisfassent leur propre haine contre l'Eglise romaine.

On ne sait que penser, quand on lit leurs lamentations sur la multitude des erreurs qu'a fait naître dans l'Eglise la philosophie de Pythagore et de Platon. De là est née, disent-ils, cette folle idée que l'on pouvait mener une vie plus sainte que celle de Jésus-Christ et des apôtres, et pratiquer des vertus plus parfaites que celles qui sont commandées dans l'Evangile ; de là l'estime insensée pour les austérités corporelles, pour l'abstinence et le jeûne, pour le célibat et la virginité ; de là la condamnation des secondes noces, le mépris pour l'état du mariage, etc. Brucker, *Hist. Philos.*, tome 3, p. 363. On croit entendre raisonner des déistes ou des épicuriens. En parlant de ces différents articles de la discipline chrétienne, nous leur ferons voir que tous sont fondés sur l'Ecriture sainte, sur les leçons formelles de Jésus-Christ et des apôtres, et nous les mettrons à couvert de leur folle censure. Il s'ensuit déjà que les platoniciens et les pythagoriciens, qui ont fait cas de toutes ces pratiques, étaient plus raisonnables que les protestants et les incrédules modernes.

Ajoutons que la vie des solitaires de la Thébaïde, qui nous paraît si terrible, était à peu près la même que celle des pauvres et du peuple en Egypte. Selon le récit des voyageurs, le seul habit des deux sexes est une chemise ou un morceau de toile, et les jeunes gens, jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, sont absolument nus. Tous couchent sur la dure, dans la rue, ou sur les toits des maisons, et avec deux poignées de riz un homme peut vivre pendant vingt-quatre heures, sans avoir besoin d'autre nourriture. Il en est de même dans les Indes ; et telle y fut toujours la vie des brachmanes, ou des philosophes de ce pays-là. Mais des épicuriens septentrionaux sont effrayés de ce genre de vie : gâtés par un luxe désordonné, ils regardent les austérités comme un suicide lent et comme une folie, ils s'emportent contre les *anachorètes*, parce que ceux-ci étaient plus robustes et plus sobres qu'eux.

Ecoutons néanmoins leurs déclamations. Si saint Paul, disent-ils, et saint Pacôme ont bien fait de renoncer au monde, et de se retirer dans les déserts, tout homme qui fera comme eux sera aussi louable qu'eux ; il faudra donc rompre toute société avec nos semblables, et vivre comme les animaux sauvages, pour être chrétiens parfaits. Dès que Dieu a créé l'homme pour la société, il est absurde d'imaginer un état plus saint et plus respectable que l'état social, ou des devoirs plus sacrés que ceux du sang et de la nature. Se détacher du monde et s'en séparer, c'est dans le fond renoncer à l'humanité et se soustraire à l'ordre général de la Providence, se rendre inutile aux autres ; c'est un travers, un attentat punissable ; il ne peut venir que d'un fonds de misanthropie, de paresse ou de vanité : le canoniser et l'ériger en vertu, c'est un trait de démence.

Réponse. Si les *anachorètes*, en cherchant la solitude, avaient manqué aux devoirs du sang et de la nature, violé les engagements d'homme et de citoyen, résisté à l'ordre de la Providence, nous avouons qu'ils n'auraient été ni saints ni louables. Mais c'est à leurs détracteurs de prouver : 1° qu'ils ont abandonné leurs parents et leur famille dans des circonstances où elle pouvait avoir besoin de leurs secours ; 2° qu'ils n'avaient pas reçu de la nature un goût décidé pour la retraite, pour la prière, pour un travail auquel ils pouvaient vaquer seuls ; 3° qu'il n'y avait aucun danger pour eux à demeurer dans le monde ; 4° qu'ils n'ont été d'aucune utilité pour leurs semblables. Autrement, nous soutenons qu'ils n'ont manqué ni à la nature qui les portait au genre de vie qu'ils ont embrassé, ni à leurs parents qui pouvaient se passer d'eux, ni à leurs concitoyens auxquels leur retraite ne portait aucun préjudice, ni aux emplois publics pour lesquels ils ne se sentaient pas faits, ni à la

voix de Dieu, puisqu'au contraire ils croyaient lui obéir. Avant de conclure que tout homme fera bien de les imiter, il faut savoir si tout homme est dans les mêmes circonstances qu'eux.

Mais si tout homme prenait ce parti, que deviendrait la société ? Folle supposition. Dieu y a pourvu ; il a tellement varié les goûts, les caractères, les talents, les besoins des hommes, qu'il est impossible que tous embrassent le même état de vie, dès qu'ils seront les maîtres de choisir. C'est pour cela que toutes les conditions se trouvent toujours à peu près également remplies, et qu'aucune ne demeure vacante : le choix que font les solitaires, loin de gêner celui des autres, leur laisse une place de plus.

Il n'est donc pas vrai qu'ils aillent contre l'ordre de la Providence, puisque la Providence veut que chacun choisisse l'état qui lui convient le mieux ; ni contre le bien de la société, puisqu'elle est intéressée à ce que personne ne soit gêné dans son choix ; ni contre le droit de leurs semblables, puisque ceux-ci n'en reçoivent aucun préjudice : les solitaires nuisent moins au public que les honnêtes fainéants, qui surchargent la société du poids et de l'ennui de leur oisiveté.

Il n'est pas vrai non plus qu'ils soient inutiles au monde. Dans les temps de calamité, de dévastation ou de contagion, lorsque la religion s'est trouvée en danger, lorsque les peuples ont manqué de secours spirituels, lorsque le clergé séculier a été à peu près anéanti, on a vu les solitaires quitter leur retraite, accourir au secours de leurs frères, exercer la charité d'une manière héroïque ; souvent les rois sont allés les chercher au désert pour leur confier les affaires les plus importantes. Ceux de la Thébaïde travaillaient, non-seulement pour se procurer la subsistance, mais encore pour aider les pauvres du prix de leur travail. D'ailleurs, plus les hommes sont vicieux, plus les mœurs publiques sont corrompues, plus il est utile et nécessaire de leur donner des exemples de frugalité, de désintéressement, de mortification, de patience, de piété, de soumission à Dieu, de mépris des choses de ce monde. Quoi que l'on puisse en dire, les solitaires l'ont fait dans tous les temps, et les peuples ne les ont respectés qu'autant qu'ils le méritaient par leurs vertus.

Un homme, fatigué du tumulte de la société, rebuté par les vices de ses semblables, dégoûté des objets qui excitent les passions, n'a-t-il pas droit d'aller chercher dans la solitude la paix, le repos, l'innocence, la liberté, le calme de la conscience ? Celui qui fuit le danger de la corruption, qui s'occupe à prier, à méditer, à travailler, qui s'accoutume à retrancher à la nature tout ce dont elle peut se passer, n'est-il pas louable ? Il donne aux autres une grande leçon, savoir, que l'on peut trouver avec Dieu un repos, des consolations, un bonheur, que le monde ne peut pas donner. BERGIER.

ANACLET, (*théol. hist. pap.*) — L'histoire des papes en offre deux sous le nom d'Anaclet, mais le second ne fut qu'un antipape.

Le pape Anaclet fut un des premiers successeurs de saint Pierre. Les anciens lui donnent aussi le nom d'Anenclet ; mais ils diffèrent entre eux sur le rang de succession qu'ils lui font occuper. S. Irénée avec Eusèbe, donne la succession suivante : Pierre, Lin, Anaclet, Clément. S. Augustin : Pierre, Lin, Clément, Anaclet. D'autres catalogues, qui se trouvent dans les *Origines de l'Eglise romaine*, Paris 1836, remplacent Anaclet par Clet ; d'autres encore citent Clet et Anaclet comme deux personnages différents, et telle fut l'opinion du cardinal Orsi, qui donne la série suivante : Pierre, Clément, Clet, Anaclet. Il paraît assez difficile d'élucider cette question de la succession des premiers papes, sur laquelle l'antiquité est restée assez embrouillée. Le Pseudo-Isidore a mis sur le dos du pape Anaclet trois fausses décrétales.

Anaclet II fut l'antipape opposé à Innocent II, (XIIe siècle). Le schisme dura sept ans, pendant lesquels S. Bernard gagna beaucoup de princes et de peuples à la cause du vrai pape.

LE NOIR.

ANAGOGIE, ANAGOGIQUE. *Voyez* ECRITURE SAINTE, § 3.

ANALOGIES NATURELLES. (*Théol. mixt. philos. logiq.*) — V. CERTITUDES ANALOGIQUES ET CERTITUDES MÉTAPHYSIQUES.

ANALYSE DE LA FOI. *Voyez* FOI.

ANAMÉLECH. *Voyez* SAMARITAIN.

ANANIE et SAPHIRE. Ces deux époux furent frappés de mort à la parole de saint Pierre, pour avoir menti au Saint-Esprit. *Act.*, c. 5, ℣ 3. Les censeurs de la révélation n'ont pas manqué d'observer qu'un simple mensonge n'était pas un crime assez grave pour mériter la peine de mort; que saint Pierre agit dans cette circonstance avec une cruauté peu digne d'un apôtre.

Si cette observation était juste, ce serait à Dieu même qu'il faudrait s'en prendre ; la parole de saint Pierre n'a certainement pas eu par elle-même la force de faire mourir subitement deux personnes; il faut donc que Dieu les ait punies lui-même. Mais il est faux que le crime d'*Ananie* et de *Saphire* ait été un simple mensonge. Comme les fidèles de Jérusalem avaient mis leurs biens en commun, personne n'avait droit de subsister aux dépens de cette communauté, que ceux qui s'étaient réellement dépouillés de leurs possessions. *Ananie* et *Saphire*, après avoir vendu un champ, donnèrent une partie du prix et gardèrent le reste ; c'était une fraude : il fallait un exemple de sévérité pour prévenir cet abus. *Act.*, c. 4, ℣ 34 et 35.

D'ailleurs, selon le sentiment de plusieurs Pères de l'Eglise, Dieu punit ces deux époux en ce monde pour leur faire miséricorde en l'autre ; ainsi en ont jugé Origène, tom. 5, *In Matth.*, n. 15 ; saint Augustin, liv. 3, *Contra Epist. ad Parmen.*, c. I, n. 3, *Serm.* 148, n. 1 ; saint Jérôme, *Epist.* 8, *ad Demet.*, et d'autres. Ils se sont fondés sur les paroles de saint Paul. *I Cor.*, c. 11, ℣ 30 : « Lorsque Dieu » nous juge, il nous corrige, afin que » nous ne soyons pas damnés avec » ce monde. » A la vérité, il y en a aussi quelques-uns qui craignent que ces deux coupables n'aient été damnés ; mais ils supposent dans le mensonge dont il est ici question, des circonstances et des motifs qui ne sont ni certains ni approuvés par l'Écriture sainte. BERGIER.

ANASTASE, (*théol. hist. pap.*) — L'histoire ecclésiastique compte quatre papes et un antipape sous le nom d'*Anastase*.

ANASTASE I (S.), succéda, en 398, à Sirice. Les controverses origénistes venaient d'éclater à la suite de la publication des œuvres d'Origène par Rufin. Celui-ci signa une profession de foi orthodoxe, et *Anastase* ne condamna que les erreurs dogmatiques d'Origène, surtout celles de son *Périarchon* (περὶ ἀρχῶν). Ce pape s'occupa du bien-être et de la splendeur de Rome. Ce fut lui qui défendit, dit-on, de recevoir dans les Ordres des candidats contrefaits, et ordonna d'écouter la lecture de l'Évangile debout pendant la messe. Il mourut en 402, et fut canonisé.

ANASTASE II, succéda à Gélase en 496. Dans un bref apostolique il prit parti pour les fidèles orthodoxes persécutés par l'empereur Anastase et envoya, dans leur intérêt, deux ambassadeurs à Constantinople. « Quelques auteurs lui reprochent, dit M. Haas, d'avoir été plus favorable qu'il ne fallait aux Eutychiens, et d'avoir voulu faire rétablir dans les diptyques de l'Église le nom d'Acace, l'hérétique patriarche de Constantinople. Cette dernière accusation paraît complétement fausse. En effet le nom d'Acace ne fut effacé des diptyques de Constantinople qu'en 519 et *Anastase* II ne fut pape que vingt-deux mois; il mourut en 498; en outre il avait adressé à l'empereur la demande formelle de rayer le nom d'Acace des registres de l'Église. »

ANASTASE III, régna de 911 à 913 ; il succéda à Serge III. On ne sait rien de ce souverain pontife.

ANASTASE IV, connu aussi sous le nom de Conrad, monta, après Eugène III, sur le trône pontifical, en 1153. Il fournit du blé au peuple

pendant une famine, fit restaurer le Panthéon, aujourd'hui *Santa-Maria-Rotonda*, et laissa un ouvrage sur la sainte Trinité. Il mourut en 1154 et fut enseveli dans un tombeau de porphyre. On a encore neuf lettres de lui. Ce vieillard se fit remarquer par sa vertu et sa sagesse.

ANASTASE, en 855, antipape contre Benoît III consentit à résigner sa charge, sur la demande des ambassadeurs que l'empereur Louis lui avait envoyés, à la prière du clergé et du peuple de Rome. LE NOIR.

ANATHÈME. Ce mot, tiré du grec ἀνάθεμα, signifie, à la lettre, *placé en haut* : l'on nommait ainsi les offrandes faites à la Divinité, et que l'on suspendait à la voûte ou aux murs des temples pour les exposer à la vue ; de là *anathème* a signifié *chose consacrée*. Comme l'on exposait aussi des objets odieux, la tête d'un coupable ou d'un ennemi, ses armes, ses dépouilles, *anathème* a exprimé *chose exécrée* ou *exécrable*, dévouée à la haine publique ou à la destruction ; et ce dernier sens est devenu plus commun.

Ainsi l'Eglise dit *anathème* aux hérétiques, à ceux qui corrompent la pureté de la foi ; plusieurs décrets ou canons des conciles sont conçus en ces termes : Si quelqu'un dit ou soutient telle erreur, qu'il soit *anathème*, c'est-à-dire, qu'il soit retranché de la communion des fidèles, qu'il soit regardé comme un homme hors de la voie du salut et en état de damnation ; qu'aucun fidèle n'ait de commerce avec lui. C'est ce que l'on nomme *anathème judiciaire ;* il ne peut être prononcé que par un supérieur qui ait autorité et juridiction, par un concile, par le pape, par un évêque.

Lorsqu'un hérétique veut se convertir et se réconcilier à l'Eglise, on l'oblige de dire *anathème* à ses erreurs, c'est-à-dire, de les abjurer et d'y renoncer.

Saint Paul dit, *Rom.*, c. 9, ℣ 3 : Je » désirais moi-même d'être *anathème* » de la part de Jésus-Christ pour mes » frères, qui sont nos parents selon la » chair. » Parmi les interprètes, les uns pensent que dans ce passage *anathème* signifie être maudit ou réprouvé par Jésus-Christ ; les autres soutiennent qu'il faut entendre : Je souhaitais d'être *mis à part*, et dévoué par Jésus-Christ au salut de mes frères.

Nous trouvons, dans l'Ancien Testament, des exemples de cette double signification : il est dit que Judith offrit au Seigneur les armes d'Holopherne pour *anathème d'oubli*, ou pour monument contre l'oubli. *Judith*, c. 16, ℣ 23.

Moïse veut que l'on dévoue à l'*anathème* ou à la destruction les villes des Chananéens qui ne se rendront pas aux Israélites, et ceux qui adoreront les faux dieux. *Deut.*, c, 9, ℣ 26 ; *Exod.*, c. 22, ℣ 19. Le peuple assemblé à Maspha, dévoua à l'*anathème* quiconque ne prendrait pas les armes contre les Benjamites, pour venger l'outrage fait à la femme d'un lévite. *Jud.*, c. 19 et 21. Saül prononça l'*anathème* contre quiconque mangerait quelque chose avant le coucher du soleil, dans la poursuite des Philistins. *I Reg.*, c. 14, ℣ 24. Alors l'*anathème* est exprimé par le mot *cherem*, dévastation, destruction. Quiconque s'y trouvait enveloppé devait être mis à mort.

De là quelques censeurs de l'Ecriture ont conclu que les Hébreux offraient à Dieu des sacrifices de sang humain. Selon leur opinion, il est dit, *Lévit.*, c. 27, ℣ 28 et 29 : « Tout » ce qu'un possesseur a voué à l'*a-* » *nathème*, soit homme, soit animal, » soit pièce de terre, sera consacré » au Seigneur, ne pourra être ra- » cheté, mais sera mis à mort. » Nous soutenons que cette version est fautive : 1° Il est absurde d'ordonner qu'une pièce de terre, ou ce qui en provient, soit mis à mort ; 2° il y aurait une contradiction entre cette loi et celle du ℣ 2 de ce même chapitre, où il est dit que toute personne vouée au Seigneur sera rachetée ; 3° dans le Deutéronome, c. 12, ℣ 30, il est sévèrement défendu d'offrir aucun sacrifice de sang humain, et il n'y en a aucun exemple certain dans l'Ecriture ; 4° *Cherem* signifie constamment l'*anathème* prononcé et exécuté contre les ennemis de l'État ; il y aurait eu de la folie à un Israélite de le pro-

noncer contre ce qu'il possédait, pendant qu'il pouvait en faire un don ou une oblation au Seigneur.

Il faut donc traduire ainsi à la lettre : « Tout *anathème* qu'un homme » aura juré au Seigneur, hors de ce » qu'il possède, en hommes, en ani- » maux, en terres qui lui appartien- » nent, ne sera ni vendu ni racheté ; » parce que tout *anathème* est sacré » devant le Seigneur. Tout *anathème* » ainsi juré, ne sera point racheté, » mais mis à mort. » Dieu permettait à un homme de racheter ce qu'il avait voué et qui lui appartenait, mais non de racheter ce qui était aux ennemis et ne lui appartenait pas. Il est certain que la préposition *mi* ou *min* du texte hébreu, que l'on traduit ordinairement par *de* ou *ex*, signifie aussi *hormis*, *excepté*. *Voy. Glassii Philolog. Sacra, col.* 1158, 1159, 1166.

BERGIER.

ANATOLE, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il était d'Alexandrie, en Egypte, et fut un des premiers savants de son époque : arithmétique, géométrie, physique, astronomie, rhétorique, philosophie lui étaient familières. Il ouvrit à Alexandrie une école aristotélicienne, et obtint, par son ami Eusèbe, plus tard évêque de Laodicée, le pardon de tous ceux de sa ville qui se soumirent librement aux romains, quand ceux-ci enfirent le siége en 269 (1). Anatole, dans un voyage qu'il fit en Syrie, fut choisi pour coadjuteur destiné à lui succéder par l'évêque de Césarée de Palestine; mais étant parti pour Antioche afin d'y assister au concile tenu contre Paul de Samosate, il fut retenu par le peuple de Laodicée et élu par lui pour évêque, à la place de son ami Eusèbe qui venait de mourir. On ignore la date de sa mort, mais on sait qu'elle arriva pendant qu'il était à son poste.

Anatole était surtout mathématicien et brillant orateur. Ses ouvrages sont perdus ; Eusèbe nous a seulement conservé un fragment du principal, et il reste aussi quelques fragments de dix livres qu'il avait composés sur l'arithmétique.

LE NOIR.

(1) Eusèbe. *Hist. eccl.*, VII, 32.

ANCIEN. Le gouvernement le plus naturel et le plus sage est celui des *anciens*. Chez les patriarches, toute l'autorité était entre les mains des chefs de famille. Moïse, par le conseil de Jéthro, en choisit un nombre dans chaque tribu pour rendre la justice et faire observer la police parmi le peuple. *Exod.*, c. 18, ℣ 18 et *suiv.* Chez les Romains, le *sénat* était l'assemblée des vieillards, *senes*. Les apôtres établirent cette forme de gouvernement pour maintenir l'ordre dans l'Eglise de Dieu. Saint Paul, qui ne pouvait pas aller à Ephèse, fait venir les *anciens* de cette Eglise, et leur dit : « Ayez attention sur vous- » mêmes et sur tout le troupeau » dont le Saint-Esprit vous a établis » surveillants, pour gouverner l'Eglise » de Dieu qu'il s'est acquise par son » sang. » *Act.*, c. 20, ℣ 17, 28. Les apôtres délibèrent avec les *anciens* au concile de Jérusalem, et décident ensemble, c. 15, ℣ 6, 22, 23, 41. Saint Jean, qui a représenté dans l'Apocalypse l'ordre des assemblées chétiennes ou de l'office divin, place ce président sur un trône, et vingt-quatre vieillards sur des siéges autour de lui. *Apoc.*, c. 4 et 5. Ces *anciens* ont été nommés *prêtres*, πρεσβύτεροι, *vieillards* ; le président, *évêque*, ἐπίσκοπος *surveillant*. Ainsi s'est formée la hiérarchie.

Il ne s'ensuit pas de là que le gouvernement de l'Eglise, dans son origine, a été purement démocratique comme le soutiennent les calvinistes ; que les évêques ne devaient et ne pouvaient rien décider sans avoir pris l'avis des *anciens*. Nous voyons, par les lettres de saint Paul à Timothée et à Tite, qu'il leur attribue l'autorité et le pouvoir de gouverner leur troupeau, sans être obligés de consulter l'assemblée, si ce n'est dans les circonstances où il était besoin de témoignages. *Voyez* ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE.

BERGIER.

ANCYRE (Conciles d'), (*théol. hist. conc.*) — Après la grande persécution de Dioclétien, les évêques tinrent un

concile, en 314 et 315, pour rétablir l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, à Ancyre, aujourd'hui Angora, sur la grande route de Byzance, au centre des églises de la Cappadoce, du Pont, de l'Arménie, de la Cilicie et de la Syrie. On se réunit à dix-huit évêques sous la présidence de Vital, d'Antioche; et l'on décréta 24 canons qui furent approuvés, en 325, à Nicée.

Can. 1er et 2e. Les prêtres qui ont sacrifié aux idoles, mais qui s'en sont repentis et qui ont été persévérants dans une persécution nouvelle, reprendront leur place auprès de l'évêque dans l'Eglise, mais ne rempliront pas leurs fonctions.

Can. 3-9. Les pénitences que les *lapsi* subiront seront de 2, 3, 5, 7 et 10 ans, selon la résistance qu'ils ont montrée avant de tomber.

Can. 10. peuvent se marier sans perdre leur charge les diacres qui ont prévenu leur évêque de leur intention avant leur ordination; c'est le contraire pour les autres.

Can. 11. Une fiancée séduite par un tiers sera néanmoins rendue à son fiancé.

Can. 12. Les catéchumènes qui ont sacrifié aux idoles avant leur baptême peuvent entrer dans l'état ecclésiastique.

Can. 13. Les chorévêques ne peuvent ordonner des prêtres ni des diacres.

Can 14. Seront déposés, prêtres ou diacres, ceux qui s'abstiennent de viandes par suite d'opinions manichéennes.

Can. 15. Peine à infliger aux prêtres qui ont vendu des biens ecclésiastiques pendant la vacance du siége.

Can. 16. Pénitence de 20 ans et même plus, contre ceux qui ont commis des péchés contre nature, selon qu'ils ont plus ou moins de 20 ans et sont ou non mariés. Il est même des cas où la communion ne leur est accordée qu'à la fin de la vie.

Can. 20. Pénitence de sept ans contre le mari adultère et contre celui qui consent à l'adultère de sa femme.

Un autre concile eut lieu à Ancyre en 358, mais celui-là fut un concile de semi-ariens ayant à leur tête Basile d'Ancyre et George de Laodicée; on y reconnut, contre les ariens purs ou anoméens, que le fils était semblable au père en substance, mais non qu'il lui fût égal. On trouve les canons de ce concile dans les *Sommes*, notamment dans celle de Hardouin. LE NOIR.

ANDES (Cordilière des), (*théol. mixt. scien. géolog.*) — D'après M. Elie de Beaumont, ce serait le soulèvement de cette longue chaîne de montagnes, dont les deux versants forment à peu près tout le continent américain, qui aurait produit le déluge. Ce savant géologue reporte, pour cette raison, l'époque du déluge à des temps beaucoup plus anciens qu'on ne fait dans les traditions humaines, et il incline pour le même motif à voir dans ce grand déluge causé par l'apparition, au milieu de l'Océan, d'un vaste continent, qui en aurait jeté les eaux sur tout l'ancien monde, un déluge plus ancien et plus considérable encore que ne le fut le dernier déluge traditionnel. Nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de reporter si haut celui qui aurait eu cette cause. Des soulèvements volcaniques assez nombreux ont fait apparaître à diverses époques, depuis quelques siècles, des îles nouvelles dans nos mers; celle de Santorin est de ce nombre; et l'on peut conclure du bouleversement qui résulta, dans la Méditerranée, de la formation d'une île aussi imperceptible, qu'un déluge comme celui de Moïse aurait pu, en effet, être causé par le soulèvement du nouveau monde. Or, pourquoi un tel soulèvement n'aurait-il pas eu lieu dans des siècles assez rapprochés des nôtres ? Il est vrai qu'il faut interroger les terrains et les volcans de l'Amérique en vue d'arriver à des probabilités sur l'ancienneté d'une telle catastrophe; mais la science d'observation dans ces contrées est-elle aujourd'hui assez avancée pour conduire à une démonstration? Nous pensons qu'on peut encore soutenir le contraire. LE NOIR.

ANDRADA (Didace Païva d'), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien portugais, né à Coïmbre, fut envoyé au concile de Trente par le roi Sébastien, et s'y acquit une grande

renommée d'éloquence et de sagesse. Quoique appartenant aux scolastiques, il écrivait avec beaucoup d'élégance et de vivacité ; et ce qu'il y eut en lui de plus remarquable encore, ce fut son esprit philosophique ; il accordait à la raison ce qu'on doit lui accorder, selon nous, dans l'ordre même de la foi ; et cet esprit, qui ne l'empêcha pas d'être si bien accueilli des autres Pères du concile, l'avait poussé jusqu'à professer des opinions très-hardies ; c'est ainsi, par exemple, qu'il faisait arriver à la foi suffisante et, par la foi, au salut surnaturel les anciens sages du paganisme.

« *Andrada* écrivit, dit M. Kerker, pendant la durée du concile : *Orthodoxarum explicat. libri X contra Chemnitii petulantem audaciam*, Venet., 1564, en 4 vol. in-8°. Provoqué par une réfutation de Chemnitz, il écrivit : *Defensio Trident. fidei catholicæ, etc., adv. hæret. calumnias et præsertim Mart. Chemnitii*, Olyssip. 1578, in-4°; Colon., 1580; Ingolst., 1592-4. Son discours *ad PP. Trid. synodi* parut avec les autres discours prononcés à Trente, Lovan, 1567 ; Brixiæ, 1562, et à part. D'*Andrada* publia aussi des sermons en langue portugaise : 1° *de Advento et Quaresma*, Olyssip., 1603; 2° *das Festas de Virgen Nossa Senhora et dos santos*, 1604. Enfin il parut encore de lui : *de Conciliorum auctoritate*, écrit qui fut fort bien accueilli à Rome. » Ce fut son frère, Thomas d'*Andrada* qui, fait prisonnier dans une malheureuse expédition d'Afrique, écrivit durant sa captivité, ces *Méditations sur la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* qui ont été si souvent traduites ; tant elles sont belles et profondes.

LE NOIR.

ANDRÉ (saint), apôtre, frère de saint Pierre, né à Bethsaïde, fut disciple de saint Jean-Baptiste, et ensuite de Jésus-Christ. On croit communément qu'après la descente du Saint-Esprit il prêcha l'Evangile en Achaïe, et fut martyrisé à Patras. Il ne reste aucun écrit de ce saint apôtre ; les actes de son martyre, écrits sous le nom des prêtres d'Achaïe, sont contestés par les savants. Tillemont, dans ses *Mémoires sur l'Hist. eccl.*, tom. I, p. 320, les regarde comme apocryphes ; le P. Alexandre, *Hist ecclés.*, tom. I, soutient qu'ils sont authentiques. M. Woog, professeur d'histoire et d'antiquités à Leipsick, a suivi le même sentiment dans de savantes dissertations qu'il a publiées en 1748 et 1751. Ce n'est point à nous à terminer cette contestation.

Les Moscovites sont persuadés que saint André a porté l'Evangile dans leur pays. Comme plusieurs anciens disent que cet apôtre a prêché dans la Scythie, si on doit l'entendre de la Scythie européenne, cette tradition serait favorable à l'opinion des Moscovites ; mais il n'y a rien de certain sur tout cela. Fabricius, *Salut. lux Evang.* etc., p. 98.

Cette incertitude, dans laquelle la plupart des apôtres nous ont laissés touchant le lieu, la durée et le succès de leurs travaux, démontre qu'ils n'agissaient ni par intérêt ni par vanité : des prédicateurs jaloux de leur gloire, ou conduits par quelque motif humain auraient pris plus de soin de laisser des monuments de leurs actions.

BERGIER.

ANÉANTISSEMENT, (*théol. mixt. scien. physiq.*) — Il n'y a point *d'anéantissements* dans la nature. Toutes les sciences d'observation nous révèlent le contraire, et nous le révèlent avec d'autant plus de force et d'éclat qu'elles pénètrent davantage dans les énigmes.

Avant que la physique nous eût fait connaître la propriété qu'ont les corps de passer, sous l'action du calorique, de l'état solide à l'état liquide, et de l'état liquide à l'état gazeux, sans cesser d'être identiques dans leurs éléments, et de redescendre ensuite la même échelle, par le retrait plus ou moins considérable du calorique, on pouvait croire que le fer, par exemple, était anéanti, en devenant, sous l'influence du feu, du fer en fusion, et qu'il l'était encore davantage, en passant, par une calorification plus considérable, à l'état de vapeur. Mais depuis que l'on sait que

le fer solide ne diffère en rien du fer liquide, comme être élémentaire, que le fer liquide ne diffère en rien du fer vaporisé sous le même rapport, et qu'il suffit d'une diminution de calorique dans la vapeur de fer, pour la ramener à sa forme liquide, ainsi que d'une diminution plus grande encore de calorique dans le fer liquide, pour le ramener à un état solide tout pareil au premier ; depuis que l'on sait et surtout que l'on raisonne ces phénomènes, il n'est plus permis de se servir du mot *anéantissement* ; on conçoit que ce qui paraît être des disparitions réelles, n'est que des transformations qui n'enlèvent rien à l'entité de la chose.

Avant que la chimie eût découvert au siècle dernier, par Cavendish et Lavoisier, que l'eau se décompose en deux gaz, l'oxygène et l'hydrogène, et plus tard, par Gay-Lussac, qu'elle contient une bulle du premier contre deux bulles du second, qui s'échappent, dans sa décomposition, sous leur forme gazeuze, on eût pu croire que l'action du galvanisme, par la pile de Volta, si elle eût été connue, anéantissait l'eau, puisque elle la fait disparaître ; mais depuis que l'on sait que ce n'est là qu'une décomposition et qu'après avoir opéré cette décomposition, si on a eu soin de conserver les deux gaz qui en ont résulté, on peut, en les réunissant et en leur faisant subir une opération qui les recombine, refaire l'eau primitive telle qu'elle existait, la ressusciter, à proprement parler, on n'est plus tenté de dire qu'il y ait eu *anéantissement* de cette eau primitive.

Il en est de même de tous les êtres de la nature et de toutes les sciences naturelles. Point *d'anéantissements*, changements de formes, voilà tout. Quand le tonnerre éclate, puis fait silence, croyez-vous qu'il est mort? Les deux fluides se sont recomposés dans l'éclat même, et maintenant, sous une forme invisible et insensible que la science n'est pas encore parvenue à atteindre, mais qu'elle atteindra sans doute quelque jour, et qu'elle nomme d'avance, sans la connaître, le fluide neutre, il travaille à se décomposer de nouveau pour reproduire ses foudres.

On put jadis reposer son imagination tourmentée du soupçon de ces choses mystérieuses, dans la fiction ingénieuse de l'oiseau merveilleux qui renaissait de ses cendres ; mais aujourd'hui l'imagination commence à se satisfaire : tout est devenu le phœnix. Les sciences n'ont trouvé que lui dans leurs arcanes. Elles n'ont trouvé que l'immortel.

Et vous osez nous dire, philosophes trop petits, que la force la plus majestueuse, la plus puissante, la plus être parmi les êtres, la force qui pense, cherche, découvre toutes ces choses, l'âme, aurait seule le triste privilége de mourir véritablement!..

Le Noir.

ANESTHÉSIE, (*théol. mixt. philos. et scien. physiol.*) — Le mot *anesthésie* signifie en général la privation complète ou incomplète du sentiment. C'est un état qui résulte d'une sorte de paralysie des nerfs de la sensibilité ; il existe, en effet, dans l'organisme deux espèces de nerfs ; — nous parlons de ceux qui ont leur racine commune dans le cerveau et qui président aux fonctions de relation, non point de ceux qui servent à la vie végétative et qu'on nomme, depuis Bichat, le grand sympathique, — ces deux espèces de filets nerveux sortent par paires de la colonne vertébrale, et les uns ont pour mission de porter à toutes les parties les volontés de l'âme desquelles résultent les mouvements par les muscles, tandis que les autres rapportent à l'âme les sensations de plaisir et de douleur ; ce sont surtout ces derniers qui sont affectés directement dans l'*anesthésie*. Telle est, et fut toujours depuis qu'il existe, la signification de ce mot ; mais depuis que la médecine pratique et surtout la chirurgie ont fait cette belle découverte des agents *anesthétiques* à l'aide desquels elles produisent artificiellement un état d'insensibilité pendant lequel elles font leurs opérations si facilement, et sans douleurs dans celui qui les subit, le mot *anesthésie* a été spécialement réservé pour signifier cet état parti-

culier, artificiellement produit. Il y avait longtemps que l'on se préoccupait de la question ; on avait essayé tour à tour le froid, la compression, l'opium, surtout la mandragore, mais on n'avait point obtenu de résultats satisfaisants. C'est dans notre époque que l'on est arrivé à l'insensibilisation complète au moyen de l'éther (éthérisation), du chloroforme (chloroformation), de l'amylène (amylénation), et d'autres agents de même ordre. Cette découverte est une des plus belles que présentent les annales de la chirurgie, pour la facilité des opérations, et aussi pour la satisfaction de l'opéré, quoiqu'il en puisse résulter, paraît-il, des accidents même mortels, mais très-rarement : on peut citer peut-être en exemple la mort, quelque peu précipitée, de Napoléon III, dans son exil si bien mérité, et si terriblement amené par celui que notre dernier poëte a nommé *le destin pensif*, *ce quelqu'un d'inconnu*,

Dont on voit par moments passer l'ombre sublime
Par-dessus la muraille énorme de l'abîme.

Quoi qu'il en soit des dangers, probablement plus imaginaires que réels, de l'*anesthésie* artificielle, elle présente des phénomènes organico-psychiques, qui peuvent se décomposer et s'analyser depuis leur premier symptôme jusqu'au degré le plus élevé d'insensibilité, et depuis ce degré, en décroissant, jusqu'au retour complet de la sensibilité ; et l'on peut rapprocher toutes les modifications morales que subit l'être pensant, durant cette croissance et cette décroissance, des fonctions et des parties de l'encéphale. Le docteur Pidoux s'est servi de ces phénomènes et de l'ordre hiérarchique qu'ils suivent, pour appuyer sa théorie vitaliste physiologico-psychologique de la mono-substantialité de la matière et de l'esprit dans l'être humain, (v. ANIMISME). Mais nous ne voyons pas que ces faits diffèrent en quoi que ce soit de tous les faits humains qui révèlent sans cesse l'influence réciproque ou, si l'on aime mieux, le mélange des deux ordres que l'on a appelés l'ordre matériel et l'ordre spirituel. La moindre action ou sensation de l'homme présente ce mélange ou cette réciprocité d'influence. Le point capital, c'est que le sentiment *moi*, que possède la conscience et qui est le seul fait immédiatement perçu, est indéniable et ne peut s'expliquer avec une substance-sujet qui serait décomposable à l'infini ; il lui faut un sujet simple. Lors même qu'on imaginerait ce sentiment comme un résultat de l'organisme, on ne pourrait l'imaginer de la sorte sans lui donner une réalité substantielle centralisante, et par conséquent *une*, autrement ce serait dire qu'il est et qu'il n'est pas tout à la fois. LE NOIR.

ANGE, substance spirituelle, intelligente, la première en dignité entre les créatures.

Ce mot est formé du grec ἄγγελος, qui signifie *messager* ou *envoyé* ; et c'est, disent les théologiens, une dénomination, non de nature, mais d'office prise du ministère qu'exercent les *anges*, et qui consiste à porter les ordres de Dieu, ou à révéler aux hommes ses volontés. C'est l'idée qu'en donne saint Paul, *Hebr.*, c. 1, ℣ 14 : « Tous les *anges* ne sont-ils pas » des esprits chargés d'une administra- » tion, et envoyés pour l'utilité de » ceux qui ont part à l'héritage du » salut ? » C'est par la même raison que ce nom est quelquefois donné aux hommes dans l'Écriture : comme aux prêtres dans le prophète Malachie c. 11 ; par saint Matthieu à saint Jean-Baptiste, c. 11, ℣ 10 ; et par saint Jean, dans l'Apocalypse, aux évêques de plusieurs Églises.

Selon les Septante, le Messie est appelé dans Isaïe, c. 9, ℣ 6, l'*ange du grand conseil*, nom qui exprime son ministère et non sa nature ; il en est de même de l'hébreu, *melec*, ange ou envoyé. Cependant, l'usage a prévalu d'attacher à ce terme l'idée d'une nature incorporelle, intelligente, supérieure à l'âme de l'homme mais créée et inférieure à Dieu.

Quoique l'existence des *anges* ne puisse se prouver par la raison, toutes les religions l'ont admise en vertu de la révélation. A l'exception des saducéens, les Juifs la croyaient, même les samaritains et les caraïtes, selon le témoignage d'Abusaïd, au-

teur d'une version arabe du Pentateuque, et selon le commentaire d'Aaron juif caraïte, sur le même livre ; ouvrages qui sont en manuscrit dans la bibliothèque du roi.

Les chrétiens ont suivi la même doctrine ; mais les Pères ont été partagés sur la nature des *anges*. Les uns, comme Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie, etc., ont cru qu'ils étaient toujours revêtus d'un corps très-subtil. Les autres, comme saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, etc., les ont regardés comme des êtres purement spirituels. C'est le sentiment de toute l'Eglise ; mais l'Ecriture sainte atteste que souvent les *anges* ont paru revêtus d'un corps : ainsi, nous ne voyons pas en quoi le sentiment de Tertullien et des autres pouvait être dangereux.

A la vérité, plusieurs ont cru que les *anges* avaient eu commerce avec les filles des hommes, et avaient engendré les géants. C'était le sentiment commun des philosophes, que les *démons*, c'est-à-dire les génies ou intelligences supérieures à l'humanité, n'étaient pas des esprits purs, mais revêtus d'un corps subtil et aérien ; conséquemment ils croyaient qu'un grand nombre de ces génies recherchaient le commerce des femmes, aimaient l'odeur des sacrifices, et se plaisaient souvent à faire du mal aux hommes : Lucien, Plutarque, Porphyre et d'autres, étaient dans cette opinion ; nous ne voyons pas en quoi les Pères sont si répréhensibles de l'avoir suivie. Elle leur paraissait confirmée par la version des Septante, *Gen.*, c. 6, ℣ 2, dont plusieurs exemplaires portent : *Les anges de Dieu*, *voyant la beauté des filles des hommes*, *etc.*, au lieu qu'il y a dans l'hébreu, le samaritain, le syriaque et la vulgate, *les enfants de Dieu* ; dans le chaldéen et dans l'arabe, *les enfants des grands* ou des princes. Il n'a donc pas été nécessaire que les Pères prissent cette opinion dans le livre apocryphe d'Enoch.

Mais quelle pernicieuse conséquence peut-on tirer de là ? Il s'ensuit, dit-on, que les Pères n'avaient point de notion de la parfaite spiritualité. Ils l'admettaient du moins en Dieu, puisqu'ils le supposaient créateur. Quand ils auraient cru qu'elle ne pouvait avoir lieu dans aucune créature, ce ne serait pas un juste sujet de les blâmer avec autant d'aigreur que le font les protestants. « Voilà » dit Barbeyrac, les Pères des premiers siècles parfaitement d'accord » entre eux sur une erreur grossière, » puisée dans une mauvaise philosophie, dans un livre apocryphe, ou » dans la fausse supposition que la » version des Septante était inspirée. » Que l'on vienne encore nous donner le consentement des Pères » comme une marque sûre de la tradition. » *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 3. Ce ton triomphant est bien mal fondé.

1° Nous voudrions savoir par quelle démonstration ou par quel texte formel de l'Ecriture sainte on peut prouver que l'opinion des Pères était *une erreur grossière* ; nous défions Barbeyrac et tous ses pareils de prouver la parfaite spiritualité des *anges* autrement que par la tradition et par la croyance universelle de l'Eglise.

2° Il est faux que tous les anciens Pères aient été d'un sentiment unanime sur la nature des *anges* : dès le commencement du quatrième siècle, le très-grand nombre en ont soutenu la parfaite spiritualité. Le P. Pétau, *Dogm. theol.*, tom. 3, l. 1, c. 3, a cité parmi les Grecs Tite évêque de Bostres, Didyme, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, Eusèbe de Césarée, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, Théodoret, et plusieurs autres plus récents ; parmi les Latins, Marius Victorin, Lactance, saint Léon, Jumilius l'Africain, saint Léon, saint Grégoire le Grand et ceux qui l'ont suivi. L'on a répété cent fois aux protestants, que la tradition n'est censée règle de foi, que quand elle est constante et à peu près unanime.

3° Il n'y a aucune preuve que les Pères aient été trompés par le livre apocryphe d'Enoch, et que la plupart l'aient consulté ; il paraît même que les plus anciens ne l'ont pas connu.

4° Quand les anciens Pères n'auraient pas cru la version des Septante inspirée, de quelle autre traduction pouvaient-ils se servir ? Il est fort singulier qu'on leur fasse un crime de n'avoir pas lu le texte hébreu que les Juifs cachaient avec soin, et de n'avoir pas su l'hébreu que les Juifs ne voulaient enseigner à personne. A entendre raisonner les protestants, il semble que l'on ne puisse pas être bon chrétien sans avoir appris l'hébreu, et que Dieu ait mal pourvu au salut des premiers fidèles en ne leur donnant qu'une version grecque.

Selon le sentiment commun des Pères et les théologiens, les *anges* sont distribués en trois hiérarchies, et chaque hiérarchie en trois ordres ou chœurs. La première est celle des séraphins, des chérubins et des trônes; la seconde comprend les dominations, les vertus, les puissances ; la troisième, les principautés, les archanges et les *anges*. Ce dernier nom est devenu commun à tous en général.

L'Eglise chrétienne croit que tous les *anges* ont été créés en état de grâce et destinés à la félicité, mais que plusieurs sont déchus de cet état par leur orgueil ; qu'ils ont été précipités en enfer et condamnés à un supplice éternel, pendant que les autres ont été confirmés en grâce, et sont heureux pour toujours. Ceux-ci sont nommés les *bons anges*, ou simplement les *anges* ; les autres sont appelés les *mauvais anges*, les *diables* ou les *démons*.

Ce dogme de la chute des *anges* est fondé sur la 2e épître de saint Pierre, c. 2, ℣ 4, où il est dit que « Dieu n'a point pardonné aux *anges* » qui ont péché, mais qu'il les a pré- » cipités dans l'abîme, où ils sont re- » tenus par des liens, tourmentés et » réservés jusqu'au jugement, ou » pour le jugement ; » et sur celle de saint Jude ℣ 6, où nous lisons que « Dieu retient liés de chaînes éter- » nelles dans de profondes ténèbres, » et qu'il réserve pour le jugement » du grand jour, les *anges* qui n'ont » pas conservé leur première dignité, » mais qui ont quitté leur propre de- » meure. »

Un autre article de la croyance chrétienne est que Dieu a donné à chacun de nous un *ange gardien;* on conclut cette vérité de plusieurs passages de l'Ecriture sainte. *Gen.*, c. 40, ℣ 16 ; *Matth.*, c. 18, ℣ 10 ; *Act.*, c. 12, ℣ 15, etc. C'est une tradition constante.

Quelques Pères de l'Eglise ont même pensé que chaque homme, dès sa naissance, était accompagné de deux *anges*, l'un bon qui le porte au bien, l'autre mauvais et qui le porte au mal ; ils se fondent sur un passage du *Pasteur d'Hermas*, qui l'enseigne ainsi : mais cette opinion n'a pas eu un grand nombre de partisans.

Il y aurait de la témérité à former sur le nombre des *anges*, sur leur état, sur leur pouvoir, sur leurs fonctions, des questions qui ne peuvent pas être résolues par l'Ecriture sainte ni par la tradition.

Une dispute plus importante que nous avons avec les protestants, est de savoir s'il est permis de rendre aux *anges* un culte religieux, de les invoquer, de compter sur leur secours et leur intercession. C'est le sentiment de l'Eglise catholique ; mais ses ennemis le lui reprochent comme une erreur ; ils y opposent les mêmes objections qu'ils font contre le culte des saints.

Ils disent que saint Paul a formellement défendu ce culte aux Colossiens ; c. 2, ℣ 18, après les avoir détournés du judaïsme et des cérémonies légales, il leur dit : « Que per- » sonne ne vous séduise par une hu- » milité apparente et un culte reli- » gieux des *anges*, choses qu'il ne » connaît point, et sur lesquelles » il se conduit selon les vaines imagi- » nations d'un esprit charnel, ne de- » meurant point attaché au chef, du- » quel tout le corps reçoit l'union, » la solidité et la croissance que Dieu » lui donne. » Ils ajoutent que, quand saint Jean voulut se prosterner devant l'*ange* du Seigneur et l'adorer, cet *ange* lui dit : Ne le faites pas, adorez Dieu, *Apoc.*, c. 19, ℣ 10 ; que le concile de Laodicée, tenu l'an 364, can. 35, porte : « Il ne faut pas » que les chrétiens quittent l'Eglise

» de Dieu, pour aller invoquer des » *anges* et faire des assemblées dé- » fendues. Si donc on trouve quelqu'un » attaché à cette idolâtrie cachée, » qu'il soit anathème, parce qu'il a » laissé Notre Seigneur Jésus-Christ » fils de Dieu, pour se livrer à l'ido- » lâtrie. » Enfin, disent les protestants, une preuve que les Juifs ont toujours regardé comme superstitieux, criminel et idolâtrique, tout culte qui n'était pas adressé à Dieu seul, c'est que jamais ils n'ont rendu aucun culte aux *anges* ; la secte des caraïtes, la plus scrupuleusement attachée au texte de l'Écriture, enseigne formellement qu'il ne faut leur en rendre aucun.

Nous répondons aux protestants, que s'ils voulaient convenir une fois avec nous du sens qu'il faut attacher au mot *culte* ou *culte religieux*, la contestation serait bientôt terminée entre eux et nous. Mais tant qu'ils s'obstineront à soutenir que tout *culte religieux* est un *culte divin* et suprême, nous ne serons jamais d'accord, parce que cette prétention est évidemment fausse; et nous prouverons le contraire au mot CULTE.

Les savants ont remarqué que déjà, du temps de saint Paul, la doctrine de Zoroastre avait pénétré dans l'Asie et dans la Grèce ; or, nous voyons par le *Zend-Avestâ* que Zoroastre admet un nombre infini d'*anges* ou d'esprits médiateurs, auxquels il attribue non-seulement un pouvoir d'intercession subordonné à la providence continuelle de Dieu, mais un pouvoir aussi absolu que celui que les païens prêtaient à leurs dieux. D'où il suit que le culte rendu à cette espèce de dieux secondaires ne pouvait, en aucune manière, se rapporter à Dieu ; que c'était par conséquent un véritable polythéisme et une idolâtrie pure. *Voyez* PARSIS. C'est dans cette source empoisonnée que Simon, Ménandre, Valentin, Cerinthe et les gnostiques avaient puisé la notion de leur *éons* ou dieux secondaires, auxquels ils attribuaient, aussi bien que Platon, la formation et le gouvernement du monde ; selon leur opinion, ces esprits ou génies étaient chargés de tous les soins de la Providence ; le Dieu suprême ne se mêlait de rien, et aucun culte ne lui était dû.

Dans cette hypothèse, saint Paul avait très-grande raison de dire, que les partisans de cette erreur n'y connaissaient rien, qu'ils étaient séduits par leur imagination, qu'ils ne demeuraient point attachés au chef; et le concile de Laodicée a été bien fondé à décider qu'ils abandonnaient Jésus-Christ pour se livrer à l'idolâtrie; puisque le culte qu'ils rendaient aux *anges* ou aux esprits ne pouvait pas plus se rapporter à Dieu, que celui des païens.

Mais quand on commence par croire que les *anges* ne sont que les envoyés de Dieu et les exécuteurs de ses ordres, qu'ils n'ont aucun pouvoir que celui que Dieu leur donne, qu'ils ne font rien que ce que Dieu leur commande, l'honneur, le respect, le culte qu'on leur rend, ne s'adresse-t-il pas principalement à Dieu? Jésus-Christ a dit à ses envoyés : « Ce- » lui qui vous écoute, m'écoute ; celui » qui vous méprise, me méprise ; et » celui qui me méprise, méprise » celui qui m'a envoyé. » *Luc.*, c. » 10, ℣ 16. « Celui qui vous reçoit, » me reçoit. » *Matth.*, c. 10, ℣ 40. « Ce que vous avez fait au moindre » de mes frères, est fait à moi-même. » c. 24, ℣ 40.

Rien n'est donc plus frivole que le sophisme des protestants. Selon saint Paul, disent-ils, en rendant un culte aux *anges* on se sépare du chef; selon le concile de Laodicée on abandonne Jésus-Christ et l'on tombe dans l'idolâtrie : donc tout culte rendu aux *anges* est une idolâtrie. Oui, lorsque l'on se fait des *anges* la même idée qu'en avaient Zoroastre, les gnostiques et les païens ; puisque alors on en fait des dieux, c'est-à-dire, des être puissants par eux-mêmes et indépendants : mais lorsqu'on les envisage comme de simples ministres ou envoyés de Dieu, il est absurde de dire qu'en les honorant l'on n'honore pas Dieu; puisque Jésus-Christ témoigne le contraire.

Autre chose est, répliquent nos adversaires, de rendre honneur aux *anges* et autre chose de leur rendre un culte religieux. Fausse distinction. Culte,

honneur, respect, vénération, sont synonymes ; tout culte, tout honneur, rendu directement à Dieu, est un acte de religion : or, le culte, l'honneur rendu à un envoyé de Dieu, et par respect pour Dieu, se rapporte à Dieu ; pourquoi ne l'appellerait-on pas *culte religieux?*

Que *l'ange* de l'Apocalypse n'ait pas voulu être adoré comme Dieu, cela n'est pas étonnant, et il ne s'ensuit rien.

Est-il vrai qu'il n'y a dans l'Ecriture sainte aucun vestige de culte rendu aux *anges? Gen.*, c. 32, ℣ 26, Jacob demanda à *l'ange*, contre lequel il avait lutté, sa bénédiction ; c. 48, ℣ 16, le même patriarche bénissant les enfants de Joseph, dit : « Que Dieu, » qui me nourrit depuis ma naissance, » que *l'ange* qui m'a délivré de tous » maux, bénisse ces enfants. » Quoi qu'en disent les protestants, voilà une invocation ; ils l'ont si bien sentie, que plusieurs de leurs commentateurs, pour esquiver les conséquences, ont dit que par cet *ange* il faut entendre le Verbe divin ou le Messie ; mais il n'y a rien dans le texte qui autorise ce commentaire. Si nous parlions comme Jacob, ils diraient que nous manquons de respect à Dieu, mettant un *ange* sur la même ligne, et en associant ses bénédictions à celles de Dieu.

Exod., c. 23, ℣ 10, Dieu aux Israélites : « J'envoie mon *ange* devant » vous,.. respecteez-le, écoutez sa voix, » ne le méprisez point, parce qu'il ne » vous épargnera pas lorsque vous » pécherez, et que mon nom est en » lui. » Les commentateurs protestants prennent encore cet *ange* pour le Fils de Dieu ; mais sont-ils bien assurés qu'il faut l'entendre ainsi? Au lieu de traduire par *respectez-le*, ils mettent *prenez garde à lui* : aucun passage de l'Ecriture sainte ne les incommode. *Num.*, c. 22, ℣ 31, Balaam se prosterna devant l'*ange* du Seigneur qui lui apparaissait.

Josué, c. 5, ℣ 14, voit un personnage armé, qui lui dit : Je suis le prince des armées du Seigneur. Josué se prosterne, pénétré de respect, et dit : Que mon Seigneur veut-il de son serviteur? L'*ange* répond : Déchaussez-vous ; la terre où vous êtes est sainte. Josué obéit. C'est la marque de respect que Dieu avait exigée de Moïse en lui apparaissant dans le buisson ardent. *Exod.*, c. 3, ℣ 5. Soutiendra-t-on encore que ce n'est pas là un culte?

Dans le livre des *Juges*, c. 13, ℣ 21, Manué, convaincu que le personnage qui lui avait parlé était l'*ange* du Seigneur, dit à son épouse : « Nous mour- » rons, parce que nous avons vu Dieu. » Il était donc persuadé que cet *ange* tenait la place de Dieu ; lui aurait-il refusé des respects? Daniel, c. 10, ℣ 9, demeure prosterné devant l'*ange* qui lui parlait ; ℣ 16 et 27, il lui dit : « Mon Seigneur, comment votre ser- » viteur peut-il parler au Seigneur? » il ne me reste point de force. » Le » prophète croyait parler à Dieu en parlant à son *ange* ; la frayeur dont il était saisi était certainement un respect religieux.

Zachar., c. 1, ℣ 12, un *ange* prie Dieu pour la délivrance des Juifs, et pour leur rétablissement dans la Judée.

Un *ange* dit à Tobie, c. 12, ℣ 12 : « Lorsque vous faisiez des prières, je » les ai présentées au Seigneur. » Saint Jean, dans l'Apocalypse, vit en esprit un *ange* qui offrait devant le trône de Dieu les prières des saints ; c. 8, ℣ 3 et 4.

C'est sur ces passages que les Pères de l'Eglise se sont fondés pour soutenir qu'il est non-seulement permis, mais juste et louable d'honorer, de prier, d'invoquer les *anges* et les saints.

Celse disait : Puisque les chrétiens rendent un culte, non-seulement à Dieu, mais encore à son Fils, ils doivent donc aussi le rendre à ses ministres, par conséquent aux génies ou aux esprits. *Origène*, l. 8, n. 13, répond : « Si Celse avait compris qui sont après » le Fils unique de Dieu ses vrais » ministres, comme Gabriel, Michel, » les autres *anges* et les archanges, et » qu'il soutînt qu'il faut leur rendre un » culte, peut-être qu'en épurant le » sens du mot *culte*, et les pratiques » de celui qui le rend, je dirais ce qui » convient à ce sujet autant que je » puis le comprendre. Mais comme » il entend par *ministres de Dieu*, les

» démons que les païens adorent, » nous ne pouvons nous résoudre à » honorer ces esprits que l'Ecriture » nous apprend être les ministres de » l'esprit malin, qui détourne tant » qu'il peut les hommes du culte de » Dieu. N. 60, combien ne vaut-il pas » mieux nous confier au Dieu souve- » rain, par Jésus-Christ qui nous l'a » ainsi enseigné, lui demander non- » seulement toute espèce de secours, » mais encore l'assistance des saints » *anges* et des justes, afin qu'ils nous » délivrent des démons? N. 64, si Celse » soutient qu'après Dieu il nous faut » encore d'autres amis, qu'il sache » que comme l'ombre suit le corps, » la bonté de Dieu pour nous nous » assure aussi la bienveillance des » *anges* ses amis, des âmes et des » esprits; car ils connaissent qui » sont ceux qui méritent les bien- » faits de Dieu, et non-seulement ils » leur veulent du bien, mais ils ai- » dent à ceux qui veulent adorer le » Dieu souverain, ils le leur rendent » propice, prient avec eux, et forment » les mêmes vœux. »

Origène lui-même invoque son *ange* gardien, *Homil. I, in Ezech.*, n. 7. Sur le premier de ces passages, Grotius et Spencer ont eu la bonne foi d'avouer que le culte rendu aux *anges* n'est point contraire au premier commandement du Décalogue, et ne déroge point à ce qui est dit dans l'Apocalypse, c. 19, ỳ 10. Quelques théologiens anglicans ont été de même avis. Des martyrs du troisième siècle écrivent à saint Cyprien, *Epist.* 77: « Prions afin que Dieu, Jésus- » Christ et les *anges* nous soient favo- » rables dans toutes nos actions. »

Saint Jérôme, *Comm. in Ps.* 15; saint Augustin, liv. 1, *Locut. in Genes.*, se servent des paroles de Jacob, *Gen.*, c. 48, ỳ, 16, pour prouver qu'il est permis d'invoquer d'autres êtres que Dieu. Le Père Pétau, tom. 3, *de angelis*, l. 2, c. 8 et 9, a cité un grand nombre d'autres Pères de l'Eglise; mais les protestants nous abandonnent sans difficulté tous ceux du quatrième siècle et des suivants; ils avouent que dès lors le culte des *anges* et des saints a été établi dans l'Eglise. Quand nous ne pourrions pas prouver qu'il l'a été plus tôt, il nous paraît que deux ans après la mort des apôtres on pouvait savoir mieux qu'au seizième siècle quelle avait été leur doctrine. *Diss. sur les bons et les mauvais anges. Bible d'Avig.*, tom. XIII, p. 255. Thomassin, *Traité des Fêtes*, liv. 2, c. 22. *Vie des Pères et des Martyrs*, tom. IV, p. 198; tom. IX, p. 296. (1)

Bergier

(1) C'était un des points de la doctrine ancienne, que Dieu gouvernait le monde, même matériel, par le ministère des esprits, à chacun desquels il lui avait plu d'attribuer certaines fonctions. Il se servait des bons pour maintenir l'ordre général, pour veiller aux empires, pour protéger les hommes et répandre sur eux ses bienfaits : il permettait aux mauvais de les éprouver, comme on le voit dans l'histoire de Job, ou les chargeait d'exécuter les arrêts de sa justice. Partout l'Ecriture rappelle ce merveilleux ministère des anges, et, à quelque époque qu'on veuille remonter, on ne trouvera point sur la terre de tradition plus constante. L'Evangile nous montre Jésus-Christ lui-même tenté par Satan, et guérissant des hommes soumis à la puissance des esprits de malice. Il nous enseigne que les petits enfants, tendre objet des soins d'une providence maternelle, ont des anges préposés à leur garde, *Matth.*, c. 28, ỳ 10; tant est grand le prix de notre âme aux yeux de Dieu! *Tous les esprits célestes sont ses ministres, selon saint Paul, et il les envoie pour nous aider à recueillir l'héritage du salut*, Heb., c. 1, ỳ 14; *pour nous défendre contre celui qui a été homicide dès le commencement*, Joan., c. 8, ỳ. 44, *et qui tourne sans cesse autour de nous comme un lion pour nous dévorer*, I. Ep. Petr., c. 5, ỳ 8; *nous n'avons pas à lutter seulement contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, contre ceux qui ont pouvoir dans ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants répandus dans l'air.* Ephes., c. 6, ỳ 12.

Dépositaires fidèles de l'antique tradition confirmée par l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres, les saints Pères, d'une voix unanime, nous apprennent que la providence du Très-Haut s'étend à tout ce qui existe, et qu'il se sert, pour l'exécution de ses desseins, du ministère des anges. Ils gouvernent l'univers et le conservent. Ils président à toutes les choses visibles, aux astres du ciel, à la terre et à ses productions, au feu, aux vents, à la mer, aux fleuves, aux fontaines, aux être vivants. Ils présentent à Dieu les prières des hommes; associés à sa vaste administration, ils ne dédaignent aucune des fonctions que le Tout-Puissant leur confie, et chacun d'eux se renferme dans l'emploi qui lui est prescrit. Ainsi parlent saint Justin, Athénagore, Théodoret, Clément d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, Origène, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille et saint Thomas.

Ecoutons maintenant Bossuet expliquant la même doctrine : « Nous voyons avant toutes choses dans » ce livre divin (l'*Apocalypse*), le ministère des » anges. On les voit aller sans cesse du ciel à la » terre, et de la terre au ciel; ils portent, ils inter- » prètent, ils exécutent les ordres de Dieu, et les » ordres pour le salut, comme les ordres pour le » châtiment...... Tout cela n'est autre chose que

ANGES GARDIENS (fête des). (*Théol. hist. fêt.*) — La fête des anges gardiens ne remonte qu'au XVI[e] siècle, et c'est en Espagne qu'elle prit naissance, en se séparant de celle de S. Michel avec lequel elle était jusque-là confondue. Voici le sommaire historique qu'a donné de cette fête M. Krauss, (trad. de l'allem. par Goschler). « Il est question dans S. Justin (1) du respect religieux dû aux anges comme d'un usage de l'Eglise ; plus tard, les Pères parlent des anges, soit pour prémunir contre des idées superstitieuses, soit pour montrer la différence qu'il y a dans le culte rendu à Dieu et celui dont on honore les anges (2) ; il en est aussi fait mention dans de longues prières, dans les liturgies orientales (3). Mais une fête des Saints-Anges gardiens, telle qu'on la célèbre aujourd'hui, se chercherait en vain dans l'antiquité ecclésiastique. Pendant bien des siècles la fête de S. Michel fut considérée comme la fête principale de tous les esprits célestes et bienheureux ; car il ressort des oraisons que le Sacramentaire de S. Léon formule pour ce jour que cette fête n'était pas dédiée seulement à S. Michel, mais à tous les autres anges ; et c'est ainsi que l'ont compris Baronius dans son *Martyrologe romain*, Léon Allatius (4), Martène dans le *Calendrier de l'Eglise romaine* qu'il a publié, le bollandiste Soller (5). Raban Maur insiste d'une

» l'exécution de ce qui est dit, *que les anges sont* » *esprits administrateurs envoyés pour le minis-* » *tère de notre salut.* Tous les anciens ont cru » dès les premiers siècles, que les anges s'entremet- » taient dans toutes les actions de l'Eglise ; ils ont » reconnu un ange qui intervenait dans l'oblation, » et la portait sur l'autel sublime de Jésus-Christ ; » un ange qu'on appelait *l'ange de l'oraison*, qui » présentait à Dieu les vœux des fidèles. (*Tert.*, *de* » *Orat.*) Les anciens étaient si touchés de ce ministère » des anges, qu'Origène, rangé avec raison au nombre » des théologiens les plus sublimes, invoque publique- » ment et directement l'ange du Baptême, et lui » recommande un vieillard qui allait devenir un en- » fant en Jésus-Christ. Il ne faut point hésiter à re- » connaître saint Michel pour défenseur de l'Eglise, » comme il l'était de l'ancien peuple, après le témoi- » gnage de saint Jean (*Apocalypse*, c. 12), conforme » à celui de Daniel, c. 10, 13, 21 et 22. Les protes- » tants qui, par une grossière imagination, croient » toujours ôter à Dieu tout ce qu'il donne à ses saints et » à ses anges dans l'accomplissement de ses ouvrages, » veulent que saint Michel soit, dans l'*Apocalypse*, » Jésus-Christ même le prince des anges, et appa- » remment dans *Daniel* le Verbe conçu éternelle- » ment dans le sein de Dieu ; mais ne prendront-ils » jamais le droit esprit de l'Ecriture ? Ne voient-ils » pas que Daniel nous parle du *prince des Grecs*, » du *prince des Perses*, c. 10, c'est-à-dire, sans » difficulté, des anges qui présidaient par l'ordre » de Dieu à ces nations, et que saint Michel est ap- » pelé dans le même sens le *prince de la synago-* » *gue*, ou comme l'archange Gabriel l'explique à » Daniel, *Michel votre prince*, Ibid. Et ailleurs » plus expressément : *Michel un grand prince* » *qui est établi pour les enfants de votre peuple.* » Ibid.

» Quand je vois dans les prophètes et l'Apoca- » lypse, et dans l'Evangile même, cet ange des » Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, » l'ange des petits enfants, qui en prend la défense » devant Dieu contre ceux qui les scandalisent, » l'ange des eaux, l'ange du feu et ainsi des autres : » et quand je vois parmi tous ces anges, celui qui » met sur l'autel le céleste encens des prières, je » connais dans ces paroles une espèce de médiation » des saints anges, je vois même le fondement » qui a pu donner occasion aux païens de distri- » buer leurs divinités dans les éléments et dans » les royaumes pour y présider ; car toute erreur » est fondée sur quelques vérités dont on abuse.

» Je vois aussi dans l'Apocalypse, non-seulement » une grande gloire, mais encore une grande puis- » sance dans les saints. » (*Préface de l'Apocalypse*, c. 27.)

L'existence des bons et des mauvais esprits qui concourent, quoique d'une manière différente, à l'exécution des desseins de Dieu, et sont comme les instruments de la Providence dans le gouvernement de l'univers, même matériel (*Cicer.*, *de nat. Deor.*, lib. 1, c, 2) ; l'immortalité de l'âme et l'état de *gloire et de puissance* où les justes sont élevés après cette vie ; ces croyances, aussi anciennes que le genre humain, appartiennent donc à la tradition universelle ; et voilà pourquoi, consacrées par le christianisme, elles font partie de la doctrine de la société universelle ou *catholique*.

Un homme d'un vaste savoir (Huet, *Alnet. quæst.*, lib. 2, c. 14), a prouvé qu'elles se trouvaient chez tous les peuples de la terre ; que les Grecs les avaient reçues des Egyptiens et des Phéniciens ; que l'antiquité entière a reconnu l'existence d'esprits inférieurs au Dieu suprême, et créés pour présider à l'ordre de la nature, aux astres, aux éléments à la génération des animaux. Le monde, selon Thalès et Pythagore, est plein de ces substances spirituelles. On les croyait répandues dans les cieux et dans l'air. Elles se divisaient en deux classes, l'une des esprits bons, l'autre des esprits mauvais, inférieurs aux premiers. Platon parle même d'un prince d'une nature malfaisante, préposé à ces esprits *chassés par les dieux et tombés du ciel*, dit Plutarque. La croyance des anges gardiens ou des génies destinés à veiller sur l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, n'était ni moins ancienne, ni moins générale. M. de la Mennais, *Essai, etc.*, tom. III, c. 24.

GOUSSET.

(1) *Apol.* I, n. 6.

(2) Par exemple, Orig. *adv. Cels.* VIII, c. 13 in *Ezech. hom.* I, n. 7. Cypr., *Ep.* 77. Euseb., *Dem. Ev.*, III, 5. Ambr., *de Vid.*, c. 9. Aug., *de Civ. Dei*, IX, 23 ; *de Doctr. Chr.*, c. 30. Basil., *Serm.* 19, de XL Mart. sq.

(3) Conf. Renaudot, *Coll. Liturg. orient.*, t. I, p. 298.

(4) *De Consens. Eccles. oriental et occident.*, p. 1492.

(5) In Usuard. ad 29 sept.

manière spéciale sur le caractère collectif de la fête de S. Michel. Ce ne fut qu'au commencement du seizième siècle que la dévotion des fidèles fit séparer la fête des SS. Anges gardiens de celle de S. Michel. L'Espagne donna l'exemple et commença à célébrer cette fête le 1er mars. La France suivit, et reporta la fête au premier jour libre après le 29 septembre. Cette fête fut autorisée par une bulle du pape Paul V, datée du 27 septembre 1608, et en 1670 Clément X la fixa au 2 octobre, comme une fête universelle, double (*festum duplex cum octava*). En vertu de l'indult papal, on la célèbre le premier dimanche de septembre. » LE NOIR.

ANGELITES, hérétiques sectateurs de Sabellius, qui s'assemblaient à Alexandrie, dans un lieu nommé *Agelius* ou *Angelius*. *Voy*. Nicéphore, l. 18, c. 49; Pratéole, au mot *angélites*. L'un et l'autre auraient besoin de garant. Il est plus probable que les *angélites* étaient des sectaires qui rendaient aux *anges* un culte superstitieux, comme les gnostiques.

BERGIER.

ANGÉLUS, prière que récitent les catholiques romains, surtout en France, où l'usage fut établi par Louis XI, qui ordonna que trois fois par jour, le matin, à midi, et le soir, on sonnerait une cloche, pour avertir les fidèles de réciter cette prière à l'honneur de la sainte Vierge, et pour remercier Dieu du mystère de l'Incarnation.

Elle est composée de trois versets, d'autant d'*Ave, Maria*, et d'une oraison par laquelle on demande à Dieu sa grâce et le salut éternel par le mérite de Jésus-Christ. Le nom de cette prière vient du premier verset, *Angelus Domini*, etc. Elle se nomme aussi *Pardon*, parce que plusieurs souverains pontifes y ont attaché des indulgences. Ceux qui regardent cette pratique et plusieurs autres semblables comme des *dévotions populaires*, sont persuadés sans doute que le peuple seul doit se souvenir qu'il est chrétien. Remercier Dieu du mystère de l'Incarnation et de la rédemption du monde, adorer le Verbe divin dans le sein de Marie, implorer le secours de cette sainte Mère de Dieu, est certainement une dévotion très-solide de laquelle aucun chrétien ne devrait rougir. BERGIER.

ANGLETERRE. On ne doute plus que les Bretons, anciens habitants de l'*Angleterre*, n'aient été convertis au christianisme sous le pontificat du pape Eleuthère, sur la fin du second siècle, ou vers l'an 182. On peut en voir les preuves, *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 4, p. 595, et tom. 9, p. 607. Ceux d'entre les protestants qui contestent ce fait n'agissent que par prévention. Mais au cinquième, les Saxons, les Angles, les Juttes, peuples idolâtres de la Basse-Germanie, ayant fait une irruption en *Angleterre*, s'en rendirent les maîtres, et l'an 454, ils forcèrent les Bretons chrétiens à se retirer dans les montagnes du pays de Galles.

On ne voit pas que ceux-ci aient fait aucune tentative pour convertir leurs vainqueurs; mais sur la fin du sixième siècle, vers l'an 596, saint Grégoire le Grand envoya en *Angleterre* le moine Augustin avec plusieurs autres missionnaires, pour amener à la foi chrétienne les peuples de cette île, et cette mission eut le plus grand succès. *Hist. de l'Egl. Gallic.*, t. 3, an. 595, 596.

Il ne paraît pas que les Bretons fussent engagés pour lors dans aucune erreur contraire à la foi catholique prêchée par Augustin et par ses collègues; ceux-ci ne leur en reprochèrent aucune dans les conférences qu'ils eurent avec eux. Augustin les exhortait seulement à se conformer à l'usage de l'Eglise catholique dans la célébration de la Pâque, dans l'administration du baptême, et à se joindre à lui pour prêcher l'Evangile aux Anglo-Saxons encore idolâtres. Mais la haine qui régnait entre les deux peuples depuis cent cinquante ans, rendit les Bretons inflexibles; ils refusèrent de se lier avec les missionnaires. Cette opiniâtreté n'empêcha pas le fruit de la mission; peu à peu l'*Angleterre* se convertit et redevint chrétienne; elle a persévéré dans la foi catholique jusqu'au schisme d'Henri VIII, en 1533.

Avant cette dernière époque, les travaux, les succès, les vertus, les miracles de l'apôtre de l'*Angleterre* y avaient rendu sa mémoire vénérable: il y était honoré comme saint à très-juste titre. Depuis que les *Anglais* ont cessé d'être catholiques, plusieurs de leurs écrivains se sont appliqués à calomnier la mission de saint Augustin; et les incrédules modernes n'ont pas manqué d'enchérir sur leurs accusations.

Ils disent: 1° que cette mission fut un effet de l'ambition de saint Grégoire, plutôt que de son zèle pour la foi chrétienne; que son principal motif était d'étendre sur l'*Angleterre* sa juridiction pontificale et sa suprématie, qui jusqu'alors n'y avaient pas été reconnues. Mais il est faux que les Bretons chrétiens eussent jamais méconnu la juridiction des papes. Selon Bède et d'autres auteurs, Lucius, premier roi chrétien des Bretons, s'adressa au pape Eleuthère pour obtenir les moyens d'instruire ses sujets et de les convertir au christianisme. En 429, lorsque saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes passèrent en *Angleterre* pour y étouffer le pélagianisme, le premier était légat du pape saint Célestin. *Voyez* la *Chronique de saint Prosper*. Gildas et Bède témoignent que, jusqu'à l'arrivée de saint Augustin et de ses collègues, les Bretons avaient persévéré dans la communion de l'Eglise catholique: or, cette communion ne peut subsister sans reconnaître l'autorité de son chef. Il est certain d'ailleurs que saint Grégoire avait conçu le projet de convertir les Anglo-Saxons, avant d'être pape. *Hist. de l'Egl. Gallic.*, ibid.

2° Ils prétendent que les Bretons ne voulurent pas adopter les nouveaux dogmes introduits dans l'Eglise romaine, et enseignés par le moine Augustin, le culte des saints, le purgatoire, la confession auriculaire, etc. La fausseté de ce fait est prouvée par le témoignage de Bède et de Gildas; le premier atteste formellement que les Bretons reconnurent l'orthodoxie de la doctrine de saint Augustin: tous deux assurent que, depuis la conversion des Bretons, leur foi n'avait reçu aucune atteinte, sinon par l'arianisme et le pélagianisme; mais ces deux hérésies firent peu de progrès parmi eux, et furent promptement étouffées.

3° Quelques-uns ont dit que le missionnaire Augustin aurait beaucoup mieux fait d'inspirer aux Anglo-Saxons des remords de leurs usurpations, et de les engager à restituer aux Bretons ce qu'ils leur avaient enlevé. A cela nous répondons qu'une conquête, faite depuis cent cinquante ans, ne pouvait pas donner aux Anglo-Saxons des remords fort efficaces; que qnand ils en auraient eu, ils ne pouvaient pas ressusciter les Bretons que leurs pères avaient massacrés, ni leur rendre ce qui leur avait été pris. Par la même raison, ceux qui convertirent les Francs ne les engagèrent point à restituer les Gaules aux Romains, et ceux qui avaient converti les Romains, ne leur imposèrent point l'obligation de faire des restitutions à toutes les nations de l'univers. Mais nos moralistes sévères devraient prouver aux *Anglais* actuels la nécessité de dédommager les Américains des torts qu'ils leur ont faits, et surtout de réparer les cruautés horribles que l'avarice leur a fait commettre dans les Indes.

4° Pour atténuer le mérite des travaux de saint Augustin, l'on a supposé que rien n'était plus aisé que de convertir au christianisme les Anglo-Saxons, puisque la reine Berthe, épouse d'Ethelbert, roi de Kent, était chrétienne; que tous les succès d'Augustin se bornèrent à convertir ce petit royaume. Malheureusement ce reproche est contredit par un autre que l'on fait encore à ce saint missionnaire: on dit qu'il se laissa intimider d'abord par le récit que lui firent les évêques des Gaules de la difficulté de convertir les Anglo-Saxons, de leur férocité, de leur perfidie, de leurs mœurs. Ces évêques devaient en savoir quelque chose, et ces obstacles sont prouvés par les témoignages de Gildas et de Bède. Il est cependant certain que le christianisme transforma les Anglo-Saxons, les civilisa, leur donna d'autres mœurs, leur inspira les plus grandes vertus: dans la suite, l'*Angleterre* fut appelée l'*Ile des saints*. Si saint Augustin ne convertit que le royaume

de Kent, ses collègues réussirent de même dans le reste de l'*Angleterre*.

5° L'on a écrit qu'au lieu de donner aux Anglo-Saxons de vraies vertus, Augustin et ses coopérateurs ne leur avaient inspiré que la bigoterie, les dévotions minutieuses, le goût du monachisme, etc.; que jusqu'à la réformation les *Anglais* avaient été le peuple le plus superstitieux de l'univers. Mais il y a encore lieu de douter si, depuis la *bienheureuse réformation*, les *Anglais* sont radicalement guéris de toute superstition. Ceux qui les ont observés de près n'en conviennent point; nous n'avons pas moins sujet de douter si leurs mœurs sont plus pures et leurs vertus plus héroïques que sous le catholicisme; de l'aveu de leurs propres écrivains, ils ont égalé dans le Bengale les cruautés dont les Espagnols s'étaient rendus coupables en Amérique, et il ne paraît pas qu'ils soient fort scrupuleux observateurs du droit des gens. Voyez l'*Etat civil, politique et commerçant du Bengale*, par M. Bolts; le *Zend-Avesta*, t. I, 1re partie, p. 12; les *Voyages de M. Sonnerat*, l. 1, c. 1. Nous voudrions pouvoir oublier que, par les exploits des réformateurs, les plus riches bibliothèques de l'*Angleterre* ont été réduites en cendres, afin d'anéantir tous les monuments du papisme.

Le docteur Leland, quoique anglican zélé, prétend que tous les vices se sont introduits parmi ses compatriotes avec l'irréligion. L'auteur de l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes* reconnaît que tous les principes de probité, d'honneur, d'amour du bien public, sont étouffés chez les Anglais par l'avidité qu'inspire l'esprit de commerce; Richard Steele, dans une épître satirique au pape Clément XI, soutient que leur fanatisme est toujours le même. « Il » est vrai, dit-il, que nous n'avons pas » aujourd'hui le pouvoir de brûler les » hérétiques, comme les premiers ré- » formateurs; mais à cela près nous » employons toujours les mêmes vio- » lences; nous persécutons, nous tour- » mentons, nous emprisonnons et » nous ruinons tout homme qui pré- » tend en savoir plus que ses supé- » rieurs : et plus cet homme est d'un » caractère irréprochable, plus nous » croyons qu'il est nécessaire de se ser- » vir de ces sortes de rigueurs contre » lui.... Sur la fin de janvier et au com- » mencement de février, on nous anime » extraordinairement les uns contre » les autres, parce qu'il est arrivé, il » y a plus de soixante ans, que nos » ancêtres étaient de grands scélérats, » et l'on croit qu'on ne saurait trop » insister sur un sujet si beau de gé- » nération en génération, et que l'on » devrait même en parler depuis le » commencement de l'année jusqu'à » la fin. Un autre sujet d'enthou- » siasme est *le danger de la pauvre Eglise* » danger qui s'accroît toujours à me- » sure que le crédit et les espérances » des catholiques augmentent. J'ai vu le » temps que la figure d'une église faite » de carton, plantée si artificieusement » au bout d'un bâton qu'elle paraissait » chanceler, représentait *le danger de* » *notre pauvre Eglise*; portée d'un air » triste et lugubre devant un véné- » rable ecclésiastique, aux élections » des membres du parlement, elle pas- » sait pour un remède souverain con- » tre ses ennemis, elle avait la vertu » de les chasser du champ de bataille » tout confus. J'ai vu même que le » nom d'*Eglise* ou de *Haute-Eglise*, » prononcé avec emphase, et répété » un certain nombre de fois, a pu » changer l'air et la voix d'une multi- » tude innombrable, lui donner un » aspect hideux et farouche, agiter » les cœurs, faire enfler les veines » comme par une espèce de frénésie. » J'ai vu en même temps que ce nom » prononcé d'un air touchant et pa- » thétique, les yeux et les mains vers » le ciel, a pu changer les mensonges » en vérités, un scélérat en un saint, » et un perturbateur du repos public » en une divinité tutélaire. Par un » privilége singulier, les hommes at- » taqués de cette maladie ont acquis » le droit de pénétrer les jugements » de Dieu, et de les appliquer à leur » prochain; s'il arrive un fléau de la » nature, ou un autre malheur public, » ils savent à point nommé pourquoi » Dieu l'envoie, quel est le crime qu'il » a dessein de punir; et ce n'est ja- » mais contre leurs propres crimes

» qu'il est irrité, c'est toujours contre » ceux des autres, etc. »

Si quelqu'un s'est laissé séduire par les tableaux pompeux que nos écrivains modernes nous ont faits des heureux effets que la réforme a produits en *Angleterre*, nous l'invitons à lire un ouvrage intitulé : *La Conversion de l'*Angleterre *au christianisme, comparée avec sa prétendue Réformation*, in-8°, Paris, 1729.

Les historiens protestants ont abusé de la crédulité de leurs lecteurs, lorsqu'ils ont voulu persuader que la cause du schisme de l'*Angleterre*, en 1533, fut l'autorité excessive, ou plutôt la tyrannie que le pape exerçait sur ce royaume; cette prétendue cause n'avait pas lieu en France ni dans les pays du Nord, et l'hérésie ne laissa pas de s'y établir. Il est de toute notoriété que la cause de la rupture fut le refus que fit Clément VIII de déclarer nul le mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et d'accorder à ce prince la liberté d'épouser Anne de Boleyn, de laquelle il était épris; puisqu'avant d'avoir conçu cette passion, Henri VIII avait écrit lui-même contre Luther en faveur de la juridiction et de l'autorité du pape. Les moyens dont on se servit ensuite pour détruire la religion catholique en *Angleterre*, ne furent pas plus légitimes ni plus honnêtes que le motif : on y employa l'imposture, la calomnie, la violence et les supplices. Bossuet dans son *Hist. des Variat.*, tom. 2, l. 7, a mis ce fait dans la dernière évidence, et l'a prouvé par le propre aveu des protestants; aucun d'eux ne sera jamais en état de le convaincre de faux, L'auteur de la *Conversion de l'Angleterre*, etc., a fait de même.

Mosheim, dans l'impuissance de contester cette vérité, est convenu que les auteurs de cette révolution agirent souvent d'une manière violente, téméraire et précipitée; que plusieurs de ceux qui y eurent part, agirent plus par passion et par intérêt que par zèle pour la véritable religion. *Hist. ecclés. du seizième siècle*, sect. 1, c. 4, § 14. David Hume, dans son *Hist. des maisons du Tudor et de Stuart*, a posé pour principe que, si la superstition est le caractère de la religion romaine, le fanatisme a été celui de la prétendue réformation. Le traducteur de Moshein, fâché de cet aveu, a voulu prouver le contraire, tom. 4, p. 138 et suiv. Mais, au lieu de détruire ce fait, il l'a plutôt confirmé, puisqu'il a été forcé d'avouer que le *fanatisme* eut beaucoup de part à la conduite de plusieurs de ceux qui embrassèrent la réformation, pag. 144; que l'on abusa souvent de la liberté qu'elle introduisit; que l'ardeur des premiers réformateurs fut plus ou moins violente, plus ou moins mêlée avec la chaleur et la vivacité des passions humaines, p. 146; que le zèle des réformateurs fut quelquefois excessif, p. 150; que peut-être les emportements de Luther furent l'effet de son ressentiment et de l'ardeur de son caractère, etc., p. 153. Ce n'était donc pas la peine de disputer contre David Hume, puisque l'on se trouve réduit à lui accorder ce qu'il a dit.

La question est de savoir si des hommes conduits par le fanatisme, par la chaleur des passions, par l'amour de la nouveauté, et non de la vérité, étoient fort propres à réformer l'Eglise de Dieu, et s'il est probable que Dieu ait voulu se servir de pareils instruments. Nous verrons dans l'article suivant que la religion anglicane porte encore l'empreinte des mains qui l'ont formée, des motifs dont ses fondateurs furent animés, et des moyens dont ils se servirent. Une preuve que les Anglais n'étaient pas fort zélés pour la vérité, c'est qu'ils changèrent trois fois de religion en douze ans. A la mort d'Henri VIII, ils tenaient encore à la foi catholique; en 1547, sous Edouard VI, ils dressèrent une profession de foi, moitié luthérienne, moitié calviniste; sous le règne de Marie, en 1554, ils redevinrent catholiques; en 1559, sous le règne d'Elisabeth, le protestantisme fut rétabli.

Quoique l'on ait répandu des torrents de sang pour cimenter cette religion nouvelle, il s'en faut beaucoup qu'elle ait été généralement adoptée en *Angleterre*; pendant que le gouvernement, les grands du royaume et

une partie de la nation embrassaient ce mélange de luthéranisme et de calvinisme, avec quelques faibles restes de catholicisme, que l'on nomme *la religion anglicane*, une autre partie s'attachait aux sentiments de Calvin, rejetait tout le reste, et formait la secte de ceux que l'on nomme *presbytériens* et *puritains* : ces deux factions se sont fait pendant longtemps une guerre cruelle ; et si l'une des deux s'était trouvée assez forte, elle aurait exterminé l'autre. Après bien des combats, elles se sont reposées par lassitude, et elles ont été forcées de se tolérer mutuellement.

Dans le sein de ces deux sectes, il s'en est formé une infinité d'autres, comme les quakers ou trembleurs, les hernhutes ou frères moraves, les méthodistes, les anabaptistes, les sociniens, les brownistes ou indépendants, etc. Ainsi le christianisme, en *Angleterre*, est divisé en deux partis principaux, l'un est celui des *épiscopaux*, que l'on appelle aussi *l'Eglise anglicane*, ou la *Haute-Eglise* ; l'autre, celui des *non-conformistes* ou *séparatistes*, qui comprend les *presbytériens*, *puritains* ou *calvinistes* rigides, et toutes les autres sectes dont nous venons de parler, sans en exclure même les catholiques, qui sont encore en assez grand nombre.

En 1716, plusieurs Anglais et quelques Ecossais avaient formé un concordat entre eux pour s'unir à l'Eglise grecque ; mais ce projet n'eut aucune suite. Les Grecs n'y auraient certainement pas consenti, à moins que les *anglicans* n'eussent changé leur croyance sur un très-grand nombre d'articles.

Quoique nos écrivains aient beaucoup vanté la tolérance établie dans ce royaume, la religion catholique y a toujours été gênée par des lois très-sévères. Jusqu'à nos jours un catholique ne pouvait posséder aucune charge, ni entrer au parlement, sans avoir prêté le serment du *test*, par lequel on abjurait le dogme de la transsubstantiation et de la juridiction spirituelle du pape. Ce serment a été aboli depuis peu par un décret du parlement, et changé en un simple serment de fidélité, qui n'a aucun rapport à la religion ; mais cette condescendance du gouvernement anglais a échauffé la bile des puritains, surtout en Ecosse, où ils sont la secte dominante.

Mosheim, dans son *Hist. eccl. du dix-huitième siècle*, déplore le nombre des incrédules qui ont paru en *Angleterre*, et les effets pernicieux de leurs ouvrages ; il prédit que cette contagion pénétrera bientôt dans toutes les contrées de l'Europe, surtout dans celles où la réformation a introduit un esprit de liberté : il était aisé en effet de le prévoir. Ce sont les déistes anglais qui ont été les précepteurs de nos philosophes antichrétiens, et c'est un mauvais service que nous ont rendu nos voisins ; il ne fait pas plus d'honneur à l'*Angleterre* qu'à la prétendue réformation.

BERGIER.

ANGLICAN. On appelle *religion anglicane*, celle qui est autorisée en Angleterre par les lois, pour la distinguer de celles qui y sont seulement tolérées. De toutes les communions chrétiennes non catholiques, les *anglicans* sont ceux qui s'écartent le moins de la croyance de l'Eglise romaine ; ils en rejettent cependant un grand nombre d'articles essentiels. Aussi les autres protestants leur reprochent de pencher toujours au papisme, d'en avoir conservé de trop grands restes, et de n'avoir fait la réforme qu'à moitié. Il n'est pas toujours aisé aux théologiens *anglicans* de se défendre, de montrer pourquoi ils se sont arrêtés en chemin, pourquoi ils ont retranché tel article et en ont retenu tel autre.

Dans la révolution qu'a subie la religion en Angleterre, il faut distinguer quatre époques principales. La première sous Henri VIII, lorsque ce prince, pour secouer le joug du Saint-Siége et de l'Eglise romaine, se déclara chef souverain de l'église *anglicane*, et défendit de reconnaître aucune autorité spirituelle ou temporelle que la sienne. Il ne toucha néanmoins ni aux autres points de doctrine, ni au culte extérieur établi dans l'Eglise catholique.

La seconde sous Edouard VI, son fils et son successeur. Après que les partisans de Luther et de Calvin eurent semé leurs erreurs parmi les Anglais, il fut décidé par acte du parlement, en 1547, que l'on réformerait la discipline ecclésiastique et la forme du culte; c'est ce qui fut exécuté en 1548: mais on ne convint pas encore d'un formulaire de doctrine, ou d'une profession de foi.

La troisième, sous la reine Marie, sœur d'Edouard, et qui lui succéda; cette princesse, zélée catholique, fit casser, en 1553, l'acte précédent, et fit rétablir le catholicisme.

Enfin, sous la reine Elisabeth, autre fille de Henri VIII, qui avait été élevée dans les opinions des protestants, le parlement, l'an 1559, renouvela tout ce qui avait été fait sous Edouard VI, et proscrivit de nouveau le catholicisme. Mais la confession de foi *anglicane* ne fut dressée que trois ans après, dans un synode tenu à Londres en 1562.

On la trouve dans le recueil des confessions de foi des églises réformées, p. 99; elle contient trente-neuf articles. Dans les cinq premiers, l'on fait profession de croire la Trinité, l'Incarnation, la descente de Jésus-Christ aux enfers, sa résurrection, la divinité du Saint-Esprit. Dans les trois suivants, on reçoit comme canoniques tous les livres du Nouveau Testament; l'on exclut de l'Ancien les livres de Tobie, de Judith, une partie de celui d'Esther, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch, quelques chapitres de Daniel, et les deux livres des Machabées; l'on décide que tout ce qui n'est pas contenu dans l'Ecriture sainte n'est point nécessaire au salut. Dans le huitième article, on reçoit le symbole des apôtres; celui du concile de Nicée, et celui de saint Athanase.

Déjà l'on peut demander aux *anglicans* pourquoi ils rejettent ces livres dans l'Ancien Testament, pendant qu'ils admettent l'Epître de saint Jacques, celle de saint Jude et l'Apocalypse, que les calvinistes regardent comme apocryphes, précisément pour les mêmes raisons. Les sociniens leur soutiennent que ce qui est contenu dans le symbole de saint Athanase, ne peut pas être prouvé par l'Ecriture sainte.

Aussi, dans la *Gazette de France* du vendredi 7 mars 1786, on nous annonce qu'une bonne partie des Américains *anglicans* ont retranché de leur office le symbole de saint Athanase, et ont ôté de celui des apôtres : *il est descendu aux enfers*.

Dans le neuvième article et les suivants, il est décidé que tous les hommes naissent souillés du péché originel ; qu'ils ont cependant un libre arbitre, mais qu'ils ne peuvent faire aucune bonne œuvre sans le secours prévenant de la grâce; que l'homme est justifié *par la foi seule*. Ce dernier dogme est néanmoins formellement contraire à ce que dit saint Jacques, c, 2; et les deux articles précédents ne sont point admis par les sociniens.

Nous ne savons pas par quel texte de l'Ecriture sainte on peut prouver que toutes les œuvres faites sans la foi en Jésus-Christ sont des péchés, article 13; saint Paul décide le contraire, *Rom.*, c. 2, ℣ 14. On rejette, article 14, *les œuvres de surérogation* comme une impiété, en donnant un sens faux et absurde à ce terme. *Voy.* SURÉROGATION.

L'article 16 porte que l'on peut obtenir la rémission des péchés par la pénitence, et il condamne l'opinion de l'inamissibilité de la justice soutenue par les calvinistes. Le 17e admet la prédestination ; mais il avertit qu'il n'y faut pas penser, de peur de tomber dans la présomption ou dans le désespoir. Le 18e décide que l'on ne peut pas être sauvé sans connaître Jésus-Christ.

Selon le 19e, l'Eglise est l'assemblée des fidèles où la pure parole de Dieu est prêchée, et où les sacrements sont bien administrés; d'où l'on conclut que l'Eglise romaine est dans l'erreur, quant au dogme, à la morale et au culte extérieur. Cet article est-il fort essentiel au salut? est-il clairement révélé dans l'Ecriture sainte? Suivant le 20e et le 21e, l'Eglise ne peut rien décider ni rien établir que ce qui est porté dans l'Ecriture sainte; les conciles, même

généraux, peuvent se tromper et se sont souvent trompés en effet.

Le 22e rejette la doctrine de l'Eglise romaine touchant le purgatoire, les indulgences, la vénération et l'*adoration* des images, des reliques, et l'invocation des saints. On voit bien que le terme d'*adoration* est affecté là par malignité.

Il est décidé, dans le 23e, que la mission est nécessaire pour prêcher et pour administrer les sacrements ; que la mission est légitime, quand elle est donnée par ceux qui en ont le pouvoir ; mais on ne dit point à qui ce pouvoir appartient, si c'est au roi comme chef de l'église *anglicane*, ou si c'est au clergé. Cet article était délicat, il est demeuré indécis. Le 24e veut que la liturgie soit célébrée en langue vulgaire.

Les sacrements, selon le 25e, sont les signes efficaces de la grâce, par lesquels Dieu excite et confirme notre foi en lui ; il n'y en a que deux, savoir : le baptême et la cène. On rejette les autres, parce que ce ne sont pas, dit-on, des signes visibles institués de Dieu ; et cependant l'on avoue que quelques-uns sont une imitation de ce qu'ont fait les apôtres ; il faut donc que les apôtres aient fait ce que Jésus-Christ ne leur avait pas commandé. Il est évident que cette définition des sacrements est louche et captieuse, imaginée dans le dessein de concilier, s'il était possible, l'opinion des protestants avec la croyance de l'Eglise romaine.

Conséquemment il est dit, article 27e, que le baptême n'est pas seulement un signe de la profession du christianisme, mais un signe de régénération, le sceau de notre adoption, par lequel la foi est confirmée et la grâce *augmentée*, par la vertu de l'invocation divine. Mais si la grâce est *augmentée*, elle était donc déjà dans l'âme du fidèle avant le baptême ; en quel sens le baptême est-il *une régénération ?* Ce même article veut que l'on baptise les enfants.

Le 28e est encore plus inintelligible. Il porte que, pour ceux qui reçoivent la cène avec foi, *le pain que nous rompons est la communication du corps de Jésus-Christ ;* et que *le calice bénit est la communication du sang de Jésus-Christ ;* ce sont les paroles de saint Paul ; mais on ajoute que le corps de Jésus-Christ est donné, reçu et mangé seulement d'une manière céleste et spirituelle ; que le moyen par lequel cela se fait est un objet de foi ; que ceux qui n'ont pas une foi vive ne sont pas participants de Jésus-Christ en aucune manière, article 29e. Voilà ce que saint Paul n'a pas dit. Ce même article réprouve la transsubstantiation, et l'usage de garder, de porter, d'élever et d'adorer le sacrement de l'Eucharistie ; et le 30e décide qu'il faut communier sous les deux espèces.

Les rédacteurs de ces articles auraient voulu trouver un milieu entre l'opinion des luthériens et celle des calvinistes : on voit comment ils y ont réussi ; à la vérité les luthériens s'expriment aujourd'hui de même. *Voyez* EUCHARISTIE. Dans le 31e, ils rejettent la doctrine catholique touchant le sacrifice de la messe, comme un blasphème.

Dans le 32e, il est décidé que les évêques, les prêtres et les diacres peuvent se marier ; dans le 33e, que les excommunications sont valides ; dans le 34e, que pour le bon ordre il faut se conformer aux usages et aux cérémonies établies par autorité publique, mais que chaque Eglise peut les instituer, les changer ou les abolir à son gré.

Le 35e donne la sanction aux homélies publiées sous Edouard VI, et le 36e au pontifical pour les ordinations, rédigé sous le même règne. Le 37e déclare que le roi d'Angleterre jouit de l'autorité suprême sur tous ses sujets ; que tous, même les ecclésiastiques, doivent lui être soumis *dans toutes les causes*, et qu'il n'est soumis lui-même à aucune juridiction étrangère ; que le pape n'a aucune juridiction en Angleterre. On ajoute cependant que l'on ne prétend pas attribuer au roi l'administration de la parole de Dieu ni des sacrements ; soit, on lui attribue du moins le privilége d'accorder, de limiter, ou d'ôter ce pouvoir à qui il juge à propos.

Les articles suivants condamnent

la doctrine des anabaptistes touchant les peines capitales, la guerre et la profession des armes, la communauté des biens et les serments.

Pour peu qu'un théologien soit instruit et sente la valeur des termes, il voit que cette confession de foi, dans la plupart des articles, est captieuse, équivoque, dictée par l'intérêt politique et par les circonstances, plus propre à perpétuer les disputes qu'à les éclaircir. Aussi s'en faut-il beaucoup que la doctrine, les usages, la discipline des *anglicans*, soient d'accord avec leur confession de foi; et cette contradiction leur est continuellement reprochée par ceux qu'ils appellent *non-conformistes*. Il est aisé d'ailleurs de la prouver en comparant cette confession de foi avec le plan de la religion *anglicane*, tel qu'il est tracé dans un livre intitulé : *Regni Angliæ sub imperio Reginæ Elisabethæ religio et gubernatio ecclesiastica*, in-4, *Londini*, 1719, et dédié à Georges II, pièce authentique, s'il en fut jamais.

En effet, suivant les 20 et 21e chapitres de la confession, l'Eglise ne peut rien décider et rien établir que ce qui est enseigné dans l'Ecriture sainte; les conciles même généraux peuvent se tromper, *et se sont trompés en effet*; et dans le plan de religion, 1re partie, chapitre 1, on fait profession de recevoir comme authentiques, ou comme faisant autorité, les trois symboles, les quatre premiers conciles, les sentiments des Pères des cinq premiers siècles; c. 4, on dit que les décrets de ces conciles ont été acceptés et confirmés par les états du royaume d'Angleterre. Ces états ont donc accepté et confirmé des décrets de conciles qui ont pu se tromper, et *qui se sont trompés en effet*.

Chapitre 5 de ce même plan, on reconnaît que ce sont les Pères des cinq premiers siècles qui nous ont désigné les livres canoniques de l'Écriture, qui nous ont transmis l'histoire ecclésiastique, et qui ont réfuté les hérésies de leur temps. Mais si ces Pères se sont trompés, comment sommes-nous sûrs du jugement qu'ils ont porté touchant le nombre des livres canoniques? Les calvinistes les chargent de mille erreurs, et les *anglicans* n'ont pas pris la peine de les justifier; ils ont laissé ce soin aux catholiques. Chapitre 6, on déclare que les hérétiques doivent être punis par les censures ecclésiastiques et par les supplices que leur infligent les lois civiles. Mais qui a droit de juger que tel homme est hérétique? On ne le dit pas, et nous demandons vainement comment cela s'accorde avec la prétendue tolérance des Anglais.

Dans le chapitre 7, les catholiques sont accusés de se dévouer à Dieu par une foi non écrite : d'*adorer* ce qu'ils ignorent dans les reliques, dans les hosties, dans les images; de prier dans une langue inconnue; de prier les saints plus souvent que Jésus-Christ; de se prosterner devant les images; de retrancher la moitié de l'Eucharistie; d'avoir inventé la transsubstantiation, le purgatoire, le mérite des bonnes œuvres; de renouveler le sacrifice de Jésus-Christ pour les vivants et pour les morts; de prétendre que l'Eglise romaine a de droit divin la juridiction sur toutes les autres. Sans relever la manière captieuse dont plusieurs de ces articles sont représentés ou travestis, il n'en est aucun que nous ne prouvions par le sentiment des conciles et des Pères des cinq premiers siècles : les luthériens et les calvinistes n'en disconviennent pas, mais ils disent que cela ne suffit pas sans l'Ecriture sainte. Voilà un point de dispute sur lequel nos adversaires ne s'accorderont jamais.

Cependant, chapitre 8, les *anglicans* font profession d'être unis à toutes les églises protestantes et à toutes les églises chrétiennes; nous voudrions savoir en quoi peut consister cette union, quand on n'a ni la même foi, ni le même culte, ni la même discipline.

Outre la liturgie *anglicane*, que l'on peut voir dans le Père Lebrun, *Explicat. des cérém. de la Messe,* tom. 7, p. 53, les *anglicans* ont conservé l'office ecclésiastique du matin et du soir, les psaumes, les cantiques, les leçons, la confession générale des péchés et l'absolution, la doxologie, les *alleluia*, le *Te Deum*, le symbole

des apôtres et celui de saint Athanase, les litanies, desquelles ils ont retranché les noms des saints, c. 12 et suiv. Ils administrent le baptême comme dans l'Eglise romaine, mais sans exorcismes et sans onctions; leurs évêques donnent la confirmation par l'imposition des mains avec une prière. Dans l'office des morts, ils demandent à Dieu de ne pas nous livrer aux supplices éternels, et d'accorder à tous les fidèles la félicité du corps et de l'âme ; ils disent la prière, *Kyrie, eleison.*

Dans la seconde partie de ce plan, le gouvernement ecclésiastique d'Angleterre est représenté en seize tables. La première attribue au roi l'autorité suprême dans toutes les matières ecclésiastiques, et beaucoup plus de pouvoir que nous n'en donnons au pape. La seconde et les suivantes règlent le pouvoir, les fonctions, la juridiction des archevêques et des évêques; il y est question de bénéfices en titre et des différentes espèces de biens ecclésiastiques.

La troisième partie établit la discipline qui regarde les simples fidèles, les fêtes, les jeûnes, l'abstinence. Nous y voyons Pâques, la Pentecôte, la Trinité, tous les dimanches, la Circoncision de Notre-Seigneur, l'Epiphanie, l'Annonciation, l'Ascension, Noël, la Toussaint, les fêtes des apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, des Innocents. On nous avertit que tous ces jours sont consacrés à Dieu seul, comme si quelqu'un avait jamais enseigné le contraire. On y conserve le carême, les jeûnes des vigiles, l'abstinence des vendredis et samedis, les quatre-temps, les rogations; mais l'on comprend que les *anglicans* ne sont pas fort scrupuleux sur toutes ces observances; l'exemple des autres sectes qui les méprisent a prévalu sur la règle. Dans les cathédrales il y a des lecteurs, des chantres, des vicaires, des chanoines, un sous-doyen, un trésorier, un chancelier, un préchantre, un doyen. Mais les synodes provinciaux ne peuvent rien statuer que sous l'autorité du roi.

Ainsi, en conservant un certain extérieur de religion, et en défigurant la doctrine catholique, les réformateurs *anglicans* ont fasciné les yeux du peuple, et l'ont entraîné dans le schisme; les ennemis du clergé d'Angleterre ne cessent de lui insulter à ce sujet.

Si d'un côté les *anglicans* soutiennent que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, de l'autre ils s'attribuent le droit de l'interpréter et d'en fixer le vrai sens. « Il n'y a, dit Richard » Steele à Clément XI, d'autre différence entre vous et nous, par rap- » port aux fondements de la doctrine, » de la hiérarchie, du culte et de la » discipline, que celle-ci : c'est que » vous ne sauriez errer dans vos dé- » cisions et que nous n'errons jamais; » c'est-à-dire, en d'autres termes, » que vous êtes infaillible, et que » nous avons toujours raison... Ainsi, » le synode de Dordrecht (dont les » décisions sûres et certaines sont » célébrées tous les trois ans dans ce » pays-là par un jour solennel d'ac- » tions de grâces); ainsi, les synodes » nationaux des églises réformées en » France, l'assemblée générale de » l'église presbytérienne en Ecosse, » et, si j'ose la nommer, la convoca- » tion du clergé d'Angleterre, ont » tous eu également cette autorité » incontestable que votre Eglise s'at- » tribue, et les peuples ont été obli- » gés d'obéir à leurs décrets avec » autant de soumission que l'on en » a parmi vous pour ce qui part » d'une infaillibilité absolue... En » même temps que nous soutenons » avec chaleur, contre vos controver- » sistes, que les peuples ont droit » d'examiner et d'éplucher eux-mê- » mes les Ecritures, nous avons soin » de leur inculquer, dans nos ins- » tructions particulières, qu'ils ne » doivent pas abuser de ce droit, » qu'ils ne doivent pas prétendre être » plus sages que leurs supérieurs, et » qu'il faut qu'ils s'étudient à enten- » dre les textes particuliers dans le » même sens que l'Eglise les entend, » et que leurs guides, qui ont *l'au-* » *torité interprétative,* les expliquent. » Nous réussissons aussi bien par » cette méthode, que si nous dé- » fendions la lecture de l'Ecriture » sainte.... Et quoique, par nos pa-

» roles, nous conservions à l'Ecriture
» sainte toute sa dignité, nous avons
» cependant l'adresse d'y substituer
» réellement nos propres explications
» et des dogmes tirés de nos expli-
» cations, etc. » Ainsi en agissent toutes les sectes protestantes. Thomas Gordon leur fait le même reproche, *Esprit du Clergé*, p. 42.

En second lieu, selon le même principe, les *anglicans* n'admettent point l'autorité de la tradition ; mais, dans leurs disputes avec les puritains et avec les sociniens, ils sont forcés d'employer le témoignage des Pères ou la tradition, pour montrer le sens des passages que ces sectaires entendent comme il leur plaît. Un théologien *anglican* a très-bien réfuté le livre de Daillé, *De vero usu Patrum*. C'est principalement par la tradition qu'ils soutiennent l'institution divine de l'épiscopat, la supériorité des évêques sur les simples prêtres, l'usage apostolique du carême, etc. Ainsi, ils se fondent sur la tradition lorsqu'elle leur est favorable ; ils l'abandonnent lorsque nous nous en servons pour leur prouver les dogmes catholiques auxquels ils ont renoncé.

En troisième lieu, il en est de même de la mission et de la succession des pasteurs. Vous ne pouvez, leur dit-on, tenir cette succession et cette mission que des pasteurs de l'Eglise romaine; s'ils ont été capables de vous la transmettre, à plus forte raison l'ont-ils conservée pour eux : les fidèles leur doivent donc la même docilité que vous exigez pour vous-mêmes; ils sont donc aussi assurés de leur salut en écoutant les pasteurs catholiques, qu'en vous écoutant vous-mêmes. Où était donc pour eux la nécessité de faire un schisme pour vous suivre? Vous dites que la doctrine des pasteurs catholiques est fausse ; mais ils soutiennent que c'est la vôtre : le simple fidèle doit plutôt les croire que vous ; il doit présumer que la mission est plutôt chez eux qui sont le tronc que chez vous qui n'êtes que les branches, et que la vérité réside dans la source plutôt que dans le ruisseau qui en vient. C'est encore l'objection que leur fait Gordon, pag. 52. Aujourd'hui les mécréants anglais font à leur clergé les mêmes reproches que les réformateurs ont faits à celui de l'Eglise romaine, lorsqu'ils lui ont contesté le droit d'enseigner, et qu'ils s'en sont séparés.

En quatrième lieu, Gordon prouve, par les actes les plus solennels du parlement d'Angleterre, que l'Eglise *anglicane*, sa constitution, son clergé, *tous les pouvoirs* et les privilèges de celui-ci sont l'ouvrage de la puissance civile, et qu'il tient tout d'elle ; que tous ses membres l'ont ainsi reconnu, et se sont obligés par serment à le soutenir ainsi; que ces mêmes actes attribuent au roi *tout pouvoir* et toute autorité tant ecclésiastique que civile, le droit de réformer et de corriger toutes les erreurs, les hérésies et les abus ; qu'en conséquence c'est la puissance civile qui a donné la sanction au livre de la liturgie, au rituel et à la formule d'ordination pour les ministres de l'Eglise. Il dit que, dans le temps de la réforme, l'archevêque Cranmer avouait que l'ordination des évêques n'était qu'une institution civile, par laquelle on parvenait à un office ecclésiastique ; aucun membre du clergé *anglican* n'aurait alors osé soutenir le contraire. Tous furent forcés de jurer et de signer cette doctrine, p. 52 et 106 ; autrement, en vertu de l'arrêt du parlement de 1547, ils auraient été punis comme criminels de lèse-majesté. David Hume, *Hist. de la maison de Tudor*, an 1547 ; Heyin, Brunet, etc.

C'est donc contre toute vérité qu'il est dit dans la confession de foi *anglicane* que l'on n'attribue point au roi le pouvoir d'administrer la parole de Dieu et les sacrements. Si le roi n'a pas ce pouvoir, comment peut-il le donner? Corriger les erreurs et les hérésies, approuver la liturgie et le rituel, prescrire les formules de prières et d'ordinations, n'est-ce donc pas administrer la parole de Dieu? C'est encore une absurdité de nommer *mission* une institution purement civile, et *hiérarchie* ou *pouvoir sacré*, un pouvoir émané de l'autorité civile. Les apôtres ont prétendu tenir leur mission et leurs pouvoirs, non des puissances de la terre, mais de Jésus-

Christ ; par l'imposition des mains, ils ont voulu donner une grâce et une autorité spirituelle et surnaturelle, et non un office civil. Saint Paul dit aux évêques qu'ils ont été établis, non par les princes et les magistrats, mais par le Saint-Esprit, pour gouverner l'Eglise de Dieu. *Act.*, c. 20, ỳ 28. Le pouvoir de remettre les péchés, de lier et de délier dans le ciel et sur la terre, que Jésus-Christ a donné à ses apôtres, n'est certainement pas un pouvoir civil. Les théologiens *anglicans* donnent avec emphase les *droits divins* de l'épiscopat, et ils font dériver ces droits et cette dignité de la puissance royale : ces droits ne sont donc pas plus divins que ceux d'un juge, d'un officier militaire ou d'un financier; tous ces droits sont de même nature, puisqu'ils sont émanés de la même source.

Aussi le concile de Trente a décidé que ceux qui ont été appelés et institués au ministère ecclésiastique par le peuple, par la puissance séculière, ou qui s'y sont ingérés d'eux-mêmes, ne sont point de vrais ministres de l'Eglise, mais des voleurs et des usurpateurs, *sess.* 23, c. 4.

Si le père Le Courrayer, génovéfain, réfugié en Angleterre, avait été mieux instruit, probablement il n'aurait pas entrepris, en 1723 et 1726, de soutenir la validité des ordinations *anglicanes*. Cette question en renferme deux, l'une de fait, l'autre de droit. La question de fait est de savoir si Matthieu Parker, prétendu archevêque de Cantorbéry, et tige de tout l'épiscopat d'Angleterre, a reçu ou n'a pas reçu l'ordination épiscopale, par conséquent s'il a pu ou n'a pas pu ordonner validement d'autres évêques. La question de droit est de savoir si la forme d'ordination, prescrite par le rituel *anglican* dressé sous Edouard VI, et encore actuellement suivie, est valide ou non.

Sur la première question, il faut savoir que, depuis l'an 1559, époque de la consommation du schisme de l'Angleterre, sous la reine Elisabeth, non-seulement les Anglais catholiques, mais les presbytériens et les autres non-conformistes, ont constamment soutenu aux *anglicans*, que l'épiscopat ne subsistait plus parmi eux, que Parker n'a jamais été validement ordonné, puisque Barlow, évêque de Saint-David, et ensuite de Chichester, prétendu consécrateur de Parker, ne l'avait pas été lui-même. Plusieurs ont posé des faits, desquels il résulte qu'il n'a pu l'être ; quelques-uns ont avancé qu'il avait ordonné Parker dans une auberge de Londres. On sait d'ailleurs que, selon la doctrine établie pour lors, le brevet de la reine donnait le pouvoir, épiscopal, sans qu'il fût besoin d'ordination.

Pour prouver le contraire, Le Courrayer a soutenu : 1° Que Barlow avait été réellement sacré évêque, puisqu'il avait assisté en cette qualité aux assemblées du parlement sous Henri VIII ; mais cela prouve seulement que l'on présumait son ordination. D'ailleurs un homme simplement nommé à un évêché pouvait assister au parlement sans avoir encore été ordonné. 2° Qu'il n'est pas vrai que Barlow ait été absent et en Ecosse dans le temps auquel on suppose qu'il a été ordonné ; que, quoique l'on n'ait pas pu retrouver l'acte de son ordination, ce n'est qu'une preuve négative. Mais cette preuve est devenue très-positive, par l'affirmation constante de ceux qui ont pu savoir s'il avait été sacré ou non. 3° Que la prétendue consécration de Parker dans une auberge est une fable. Cela peut-être ; mais le fait est très-analogue à la manière de penser des auteurs qui regardaient le sacre des évêques comme une momerie. 4° Que Parker a été réellement sacré à Lambeth le 17 décembre 1559, par Barlow, assisté de Jean Scory, élu évêque d'Héreford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Excester, et de Jean Hocgskins, suffragant de Bedtford. On produit l'acte de cette consécration.

Mais en 1727 le Père Hardouin, et en 1730 le Père Le Quien, dominicain, ont réfuté Le Courrayer ; ils ont fait voir que la plupart des actes et des titres qu'il a cités, en particulier l'acte de la prétendue ordination de Parker à Lambeth, sont faux, supposés ou altérés; qu'ils ont été forgés postérieurement à l'an 1559, pour

satisfaire aux reproches que les catholiques faisaient aux *anglicans* touchant la nullité de leur épiscopat; que Le Courrayer a tronqué de mauvaise foi les passages de plusieurs auteurs. Ils ont prouvé par de nouveaux témoignages, que ni Barlow ni Parker n'ont jamais été ordonnés évêques; que l'un et l'autre étaient très-persuadés qu'ils n'avaient pas besoin d'ordination. Le Courrayer n'a rien eu à répliquer de solide.

Sur la question de droit, ou sur la validité de l'ordination prescrite par le rituel d'Edouard VI, Le Courrayer a soutenu qu'elle est bonne et suffisante : 1° parce qu'elle consiste dans l'imposition des mains jointe à une prière ; 2° qu'il y est fait mention du sacerdoce et du sacrifice, du moins indirectement ; 3° que les erreurs particulières, soit du consécrateur soit de l'élu, ne font rien à la validité de la cérémonie ; 4° que l'*ordinal* ou le rituel d'Edouard VI a été dressé par des évêques et par des théologiens, et qu'il a été seulement autorisé par le roi.

Pour savoir à quoi nous en tenir, il faut examiner la cérémonie telle qu'elle est prescrite par ce rituel.

1° L'on commence par lire le brevet du roi, qui porte : *Nous nommons, faisons, ordonnons, créons et établissons un tel, évêque de tel siége*. 2° L'on fait prêter à l'élu un serment conçu en ces termes : « J'atteste et je dé-
» clare sur ma conscience que le roi
» est le seul gouverneur suprême de
» ce royaume, *tant dans les choses spi-*
» *rituelles ou ecclésiastiques* que dans
» les temporelles, et qu'aucun autre
» prince ou prélat étranger n'y a au-
» cune juridiction, pouvoir, ni auto-
» rité ecclésiastique ou spirituelle. »
3° L'évêque consécrateur demande à l'élu s'il a été appelé à l'administration de l'épiscopat suivant la volonté de Jésus-Christ et suivant les constitutions du royaume, et s'il est dans la volonté d'en remplir les devoirs. 4° Après les réponses de l'élu, le consécrateur lui met la main sur la tête, et prononce cette prière : « Que Dieu
» tout-puissant, qui vous a donné
» cette volonté, vous accorde encore
» les forces et la faculté de faire
» efficacement toutes ces choses, de
» manière qu'il achève en vous son
» ouvrage, qu'il vous trouve inno-
» cent et sans tache au dernier jour,
» par Jésus-Christ Notre-Seigneur.
» Ainsi soit-il. »

Or, on a soutenu contre Le Courrayer, et nous soutenons encore que cette formule est nulle et insuffisante: 1° Loin de faire aucune mention directe ou indirecte du sacrifice ni du sacerdoce, elle a été faite exprès pour en exclure formellement ces notions, puisque l'art. 31 de la confession de foi *anglicane* les rejette comme un blasphème. 2° Que demande le consécrateur pour l'élu? Que Dieu lui donne la volonté de remplir les devoirs de l'épiscopat, *selon les constitutions du royaume*; vainement il ajoute, *selon la volonté de Jésus-Christ*, puisque la constitution du royaume touchant l'épiscopat, est formellement contraire à la volonté de Jésus-Christ : l'une de ces choses exclut l'autre. 3° Il n'est pas une fonction civile pour laquelle on ne puisse faire la même prière en faveur de celui qui y est installé ; elle n'a donc rien de sacré ni de sacramentel. 4° Les erreurs particulières du consécrateur ou de l'élu ne feraient rien à la validité de la cérémonie, si d'ailleurs elle n'exprimait pas formellement ces erreurs ; mais ici les erreurs *anglicanes* sont formellement exprimées par le brevet du roi, par le serment de l'élu, par les interrogations du consécrateur, et par la prière qui y est relative : c'est le total de la cérémonie qui détermine le sens de la formule. 5° Il n'est pas question de savoir qui a dressé le rituel d'Edouard VI, mais qui lui a donné la sanction, l'autorité, la force de loi : or, selon la déclaration formelle de tout le clergé d'Angleterre, c'est le roi et le parlement. Les évêques et les théologiens qui y ont travaillé, étaient de simples commissionnaires, incapables de donner à leur ouvrage aucune autorité; ils étaient d'ailleurs hérétiques, et ils y ont expressément professé leur hérésie. 6° Ceux qui ont réfuté Le Courrayer, ont fait voir qu'en soutenant la validité de cette formule, il est tombé dans plusieurs erreurs gros-

sières et dans des hérésies proscrites par le concile de Trente et par l'Eglise catholique. En effet, trente-sept de ses propositions ont été condamnées par l'assemblée du clergé de France, le 22 août 1727, comme fausses, erronées et hérétiques. 7° Le Courrayer a posé en fait que, dans l'Eglise grecque, l'ordination des prêtres se fait par la seule imposition des mains, avec la prière ; il cite le *Traité des ordinations du Père Morin*, et le Père Hardouin l'avait supposé ainsi; mais il est certain que, chez les Grecs, l'évêque, assis devant l'autel, met la main sur la tête de l'ordinand, et lui applique le front contre l'autel chargé des vases pleins, en récitant la formule ; ainsi la porrection des instruments est réunie à l'imposition des mains, et détermine la formule à désigner le double pouvoir du sacerdoce. *Traité sur les formes des sacrements, par le Père Morin, jésuite*, c. 25. Aujourd'hui les savants conviennent que le Père Morin n'a pas rapporté assez exactement les rites des Orientaux. 8° Avant d'être ordonnés évêques, Barlow et Parker n'étaient pas prêtres : or, on ne peut citer, dans toute l'histoire ecclésiastique, aucun exemple certain d'une pareille ordination reconnue pour valide.

En 1730, un théologien luthérien, dans une thèse soutenue sous la présidence du docteur Mosheim, a examiné de nouveau cette question, tant sur le fait que sur le droit. Dans le premier chapitre, il fait l'histoire de la dispute et des ouvrages qui ont été faits pour ou contre la validité des ordinations *anglicanes*. Dans le second, il compare les arguments qui ont été allégués de part et d'autre. Dans le troisième, il porte son jugement sur le fond et sur la forme. On conçoit bien qu'il a pris parti pour Le Courrayer ; il n'approuve pas néanmoins tous ses raisonnements, mais il témoigne beaucoup de mépris pour tous ses adversaires. Il serait inutile de nous arrêter à l'histoire des faits ; il vaut mieux nous attacher au fond.

Chap. 2, § 13, l'auteur convient que le capital de la dispute est de savoir si la forme de l'ordination des évêques *anglicans* est valide et suffisante ; il soutient l'affirmative par les mêmes arguments que Le Courrayer; mais il ne satisfait point à ceux que nous lui opposons. Suivant les meilleurs théologiens, dit-il, le rit essentiel de l'ordination épiscopale consiste dans l'imposition des mains et dans une prière; l'Ecriture sainte n'exige rien de plus : or, l'une et l'autre se trouvent dans la rituel *anglican*.

Nous soutenons que toute prière ne suffit pas ; que si le sens n'en est point relatif aux fins du sacrement, aux devoirs et aux fonctions qui y ont été attachés par Jésus-Christ, à plus forte raison si les circonstances déterminent les paroles à un sens contraire, cette forme est absolument nulle. Or, nous avons fait voir que telle est la formule *anglicane*.

Les Anglais eux-mêmes ont si bien senti qu'elle était défectueuse, que, sous Charles II, ils l'ont changée. Ils y ont ajouté pour les évêques : « *Recevez le Saint-Esprit pour exercer les devoirs et les fonctions d'évêque dans l'Eglise de Dieu et souvenez-vous de réveiller la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mains ;* » et pour les prêtres : « *Recevez le Saint-Esprit pour exercer les devoirs et les fonctions de prêtre dans l'Eglise de Dieu. Recevez le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements. Les péchés seront remis à celui à qui vous les remettrez, et ils seront liés à celui auquel vous les lierez.* » Ibid., n. 22 23, 28. Quand cette addition rendrait la forme valide, elle n'a pas eu lieu dans l'ordination de Barlow et de Parker : ils étaient morts 80 ans auparavant ; des évêques ordonnés sans cette addition n'ont pas pu en ordonner d'autres validement. L'apologiste a beau dire que ces paroles ajoutées ne font point partie de la forme, qui consiste dans la prière ; les Anglais ont compris qu'elles étaient nécessaires pour déterminer le sens de la prière ; donc avant l'addition le sens n'était pas assez déterminé ; il l'était même, par les circonstances, à signifier le contraire, comme nous

l'avons observé. Qu'ils aient cru, ou n'aient pas cru que la forme était déjà valide sans cette addition, cela ne nous fait rien.

Il n'est pas nécessaire, dit notre auteur, que la formule exprime la fin principale et l'effet du sacrement ; elle n'est point telle pour le baptême, pour la confirmation, pour l'extrême-onction, ni pour le mariage ; cela est faux. Ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, etc.*, signifient certainement, non la purification du corps, mais celle de l'âme, qui est l'effet principal du baptême. Dans la confirmation, la formule : *Je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, etc.*, exprime très-distinctement l'effet du sacrement. Il en est de même de la prière de l'extrême-onction : *Que par cette onction, et sa grande miséricorde, le Seigneur vous pardonne les péchés, etc.* Pour le mariage, la bénédiction du prêtre qui dit : *Je vous unis en mariage, au nom du Père, etc.*, n'est pas moins expessive, non plus que l'absolution dans la pénitence : à plus forte raison, dans l'Eucharistie, les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, expriment l'effet de la consécration.

Le Courrayer en avait imposé à ses lecteurs, en disant que les *anglicans* ne rejettent pas absolument la notion du sacrifice dans l'Eucharistie, qu'ils y admettent au moins un sacrifice *commémoratif et représentatif*, qu'entre eux et les théologiens catholiques, il n'y a qu'une dispute de mots ; que la notion de sacrifice n'est point fondée sur le dogme de la présence réelle. *Ibid.*, § 27. Son apologiste, plus sincère, convient, c. 3, § 19, qu'un sacrifice *commémoratif et représentatif*, dans le sens *anglican*, n'est qu'une ombre ou une figure de sacrifice : que ce n'est point ainsi que l'a entendu le concile de Trente. En effet, ce concile a évidemment fondé la notion du sacrifice sur le dogme de la présence réelle, *sess.* 22, c. 1 et 2 ; et au mot Eucharistie, § 5, nous avons fait voir que cette notion ne peut pas être fondée autrement. C'est une des principales raisons qui ont attiré à Le Courrayer sa condammation prononcée par le clergé de France, et approuvée par le souverain pontife.

Quand ce critique ajoute qu'il n'est pas nécessaire qu'un homme soit prêtre pour pouvoir être ordonné évêque, qu'on ne le pense pas, même dans l'Église romaine, il se trompe encore ; le sentiment contraire a été condamné, comme nous l'avons observé ailleurs. *Voyez* Évêque.

Il avoue, c. 3, § 16, que le rituel d'Edouard VI a reçu du roi toute la sanction et toute l'autorité qu'il a pu avoir; que les évêques et les théologiens, chargés de le rédiger, n'ont été que les mandataires et les députés du roi ; que l'on ne reconnaît en Angleterre point d'autre source de l'autorité ecclésiastique.

De tout cela il résulte que l'Eglise romaine est très-bien fondée à regarder les ordinations *anglicanes* comme absolument nulles, et à réordonner ceux qui ont été ainsi promus au sacerdoce ou à l'épiscopat, lorsqu'ils rentrent dans le sein de l'Eglise.

Le même auteur soutient, contre Le Courrayer, que, si les évêques d'Angleterre sont ordonnés *validement*, ils le sont *légitimement*, et qu'ils ont droit d'exercer leurs fonctions, malgré les anathèmes de l'Eglise romaine; nous n'avons aucun intérêt d'examiner lequel des deux a raison. Nous verrons ailleurs les autres reproches que ce critique fait contre la doctrine catholique : suivant la coutume de tous les protestants, il la défigure pour avoir droit de la censurer ; il prend pour doctrine de l'Eglise les opinions particulières des théologiens les plus décriés.

Nous avons déjà dit que la liturgie *anglicane* se trouve dans le Père Lebrun ; mais elle a été changée au moins quatre fois avant d'être mise dans l'état où elle est aujourd'hui. Quoique l'on en ait retranché tout ce qui pouvait donner l'idée de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et du sacrifice, elle déplaît encore beaucoup aux puritains ou calvinistes rigides.

L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, jouit encore de la même juridiction et des mêmes priviléges dont jouissaient les évêques

dans le treizième siècle, mais le clergé *anglican* ne peut faire sur la doctrine, sur les mœurs, sur la discipline, aucun décret, sans commission spéciale du roi, et ses décrets n'ont de force qu'autant qu'ils sont confirmés par l'autorité royale. Les fonctions des évêques sont de prêcher, de donner la confirmation et les ordres ; celles des recteurs de paroisse ou des curés, sont de prêcher, de baptiser, de marier, d'enterrer les morts. Les trois dernières fonctions se paient très-chèrement, et tous les Anglais, sans distinction de religion, y sont assujettis ; mais en général le clergé est très-respecté en Angleterre.

Vu l'indifférence que les *anglicans* affectent pour le dogme, on ne doit pas être surpris du peu de zèle qu'ils ont pour la conversion des infidèles; ils ont même souvent tourné en ridicule celui de nos missionnaires. La religion ne leur paraît pas une affaire de très-grande importance, et c'est pour cela qu'ils ont été tant loués par nos philosophes ; la plupart de leurs théologiens ont passé de l'arianisme aux opinions des sociniens. BERGIER.

ANGLO-SAXONNE (l'Eglise). *(Théol. hist. églis.)* — V. ANGLETERRE.

ANICET (S.), (*théol. hist. pap.*) « D'après ce que raconte Eusèbe, (1) dit M. Héfélé, Anicet succéda à Pie I sur le trône pontifical. C'était, d'après le calcul d'Eusèbe, le 10e successeur de S. Pierre. Il fut élu en 157, régna onze ans, et mourut dans la 8e année de Marc-Aurèle, c'est-à-dire en 168. Cependant ces dates ne sont pas certaines ; Pearson place le pontificat d'Anicet entre 142 et 161 ; Dodwel, entre 142 et 153. Tillemont s'écarte un peu moins de nos premières assertions (2) dans ses notes sur l'article Anicet. Du reste le pontificat de ce pape est devenu célèbre, moins par ce qu'il fit que par ce qui arriva de son temps; car ce fut à cette époque que le gnosticisme parvint à son apogée et choisit pour siége principal de son enseignement Rome, où se trouvaient alors Valentin et d'autres grands gnostiques, notamment Marcion, qui s'y rencontra avec son ancien condisciple S. Polycarpe. On attribue habituellement pour motif au voyage que fit à ce moment Polycarpe à Rome le désir qu'il avait d'apaiser la discussion relative à la Pâque, et l'on se fonde sur Eusèbe (1) et S. Jérôme (2) ; mais S. Jérôme a copié Eusèbe, et Eusèbe a pris ses données dans S. Irenée, en y mettant toutefois plus qu'il n'y avait trouvé.

En effet, S. Irénée dit, dans une lettre au Pape Victor (3), dont un fragment nous a été conservé par Eusèbe (4), « que Polycarpe vint à Rome visiter le pape Anicet parce qu'il s'était élevé quelques légères difficultés entre eux sur divers points ; mais que, quant à celui de la Pâque, ils n'avaient pas voulu insister, chacun d'eux sentant qu'il ne ramènerait pas son adversaire ; qu'ils se séparèrent en paix, et qu'en preuve de leur union le pape avait prié son hôte d'offrir à sa place le saint sacrifice dans l'Église de Rome. » On ne peut assigner une date certaine à cet événement ; Baronius le place dans la cinquième année de Marc-Aurèle, c'est-à-dire en 166. Ce fut sous le règne d'Anicet qu'eurent lieu les persécutions des Chrétiens sous Marc-Aurèle et le séjour de S. Justin à Rome ; c'est là qu'il écrivit sa seconde Apologie, et qu'il fut martyrisé. Ce fut aussi sous Anicet que le célèbre Hégésippe, savant judéo-chrétien, vint à Rome (5). Le Martyrologe romain, Raban Maur, Florus, et d'autres, qualifient Anicet de martyr ; mais les anciens, S. Irénée, Eusèbe et S. Jérôme, ne parlent point de son genre de mort. « Le faux Isidore, dit M. Héfélé, a interpolé une lettre attribuée à S. Anicet, et adressée : *Uni-*

(1) *Hist eccl.*, lib. IV, c. II et 19.
(2) *Mémoires, etc.*, t. II.

(1) *Hist. eccl.*, IV, 14.
(2) *Catal. Script. eccl.*, II, 17.
(3) *Epistola ad Victorem Papam.*
(4) *Hist eccl.*, V, 24.
(5) Eusèbe, *Hist eccl.*, IV, et 26.

versis Ecclesiis per Galliæ provincias constitutis, dans laquelle il est parlé du sacre des évêques, de la dignité des primats et des métropolitains, et de la tonsure. Cette pièce est presque entièrement forgée avec des passages des œuvres du pape Léon I[er], et se trouve dans Mansi, *Collect. Conc.*, t. I, p. 683 sq. Schrockh en donne un extrait. »

LE NOIR.

ANIMALCULES. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

ANIMALCULISME. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATION.

ANIMALCULOVISME. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATION.

ANIMALISME. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATION.

ANIMAUX. Dieu dit à l'homme en le créant : « Dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du » ciel, et sur tous les *animaux* qui se » meuvent sur la terre. » *Gen.*, c. 1, ℣ 28. Il le répète à Noé après le déluge : « Que tous les *animaux* vous » craignent et vous redoutent, » c. 9, ℣ 2. Le psalmiste bénissait Dieu de cet empire qu'il a donné à l'homme sur tous les *animaux*. *Ps.* 8, ℣ 8. Les philosophes qui ont observé la nature avec un sens droit, nous font remarquer que cet ordre du Créateur s'exécute sur toute la face du globe. Le très-grand nombre des *animaux* sont dociles, s'accoutument aisément avec l'homme, semblent souvent rechercher sa compagnie et implorer sa protection ; les autres fuient devant lui, ils ne l'attaquent point, à moins que des besoins extrêmes ne les jettent, pour ainsi dire, hors de leur naturel. L'éléphant, tout monstrueux qu'il est, se laisse conduire par un enfant ; le lion s'éloigne de tous les lieux habités par les hommes, et l'immense baleine, au milieu de son élément, tremble et fuit devant le petit canot d'un Lapon. *Etud. de la Nat.*, t. 2, p. 239, etc.

Boileau a pu douter en plaisantant,

> Si, vers les antres sourds,
> L'ours a peur du passant, ou le passant de l'ours,
> Et si, sur un édit des pâtres de Nubie,
> Les lions de Barca videraient la Lybie.

L'ours n'attaque jamais le passant, à moins qu'il ne soit provoqué, ou qu'il ne craigne pour ses petits ; et si les déserts de Barca pouvaient être habités par des hommes, les lions n'y demeureraient pas longtemps. Mais nos philosophes incrédules nous objectent fort sérieusement que cet empire prétendu de l'homme sur les *animaux* est chimérique : le requin, disent-ils, engloutit le matelot qui tremble à sa vue ; le crocodile dévore le vil Egyptien qui l'adore ; toute la nature insulte à la majesté de l'homme. Les manichéens faisaient déjà cette objection. Saint Augustin, l. 1, *De Gen.*, c. 18.

Cela prouve seulement que le roi de la nature trouve quelquefois des rebelles parmi ses sujets ; mais il ne s'ensuit pas de là que sa domination soit injuste ou chimérique. Pour un matelot englouti par les requins, il y a mille requins harponnés par les hommes ; pour un Egyptien dévoré par les crocodiles, il y a mille crocodiles éventrés par les Egyptiens. L'empire de l'homme sur les *animaux* n'est point illimité ni affranchi des règles de la prudence ; lorsque les forces lui manquent, l'industrie y supplée et le rend enfin le maître. La férocité de plusieurs *animaux* est une des raisons qui forcent les hommes à se rassembler et à vivre en société.

D'autres ont prétendu, avec aussi peu de raison, que l'Ecriture sainte semble attribuer aux *animaux* de l'intelligence, de la réflexion, et les mettre au niveau de l'homme. *Gen.*, c. 9, ℣ 5, Dieu dit à Noé et à ses enfants : « Je vengerai votre sang sur » tous les *animaux* et sur l'homme » qui l'aura répandu ; ℣ 9, je vais » faire alliance avec vous et avec les » *animaux*. » Mais le ℣ 5 est plus clair dans le texte samaritain ; il y a : « Je redemanderai votre sang à la » main de tout vivant, de tout homme, » etc. » Il n'est pas question là des

animaux. On sait que dans l'Ecriture sainte le mot *alliance* signifie souvent une simple promesse : Dieu promet, ℣ 9 et suiv., de ne plus détruire les hommes ni les *animaux* par un déluge universel. C'est à quoi se borne cette alliance.

A la vérité, la plupart des peuples ont été dans la fausse persuasion que les *animaux* ont une âme intelligente et raisonnable, qu'ils ont même plus de prévoyance et de sagacité que l'homme, et qu'ils connaissent l'avenir; plusieurs philosophes en ont eu cette opinion. Celse soutient fort sérieusement que les *animaux* ont plus de raison, plus de sagesse, plus de vertu que l'homme, et sont dans un commerce plus intime avec la Divinité. Dans Origène, l. 4, n. 88. De là est venu le culte que les Egyptiens rendaient à plusieurs espèces d'*animaux*.

Mais les adorateurs du vrai Dieu n'ont jamais adopté cette erreur, et l'Ecriture sainte n'y donne aucun lieu; elle met une différence trop marquée entre l'homme et les *animaux*, pour que l'on ait pu s'y tromper. *Voyez* Ame. Comme nous sommes éclairés par la révélation, il nous semble qu'il n'y avait rien de si aisé que de prévenir toute illusion sur ce point essentiel; mais enfin les philosophes n'étaient pas stupides, et cependant ils pensaient comme le peuple, et comme font encore aujourd'hui les Nègres et les Sauvages. Nous ne devons donc pas attribuer à une supériorité de raison naturelle les réflexions que nous faisons sur ce sujet, et par lesquelles nous démontrons la différence infinie qu'il y a entre l'homme et les brutes.

Les Egyptiens rendaient un culte religieux à plusieurs espèces d'*animaux*, parce qu'ils les supposaient animés par un dieu, par un génie bienfaisant, ou par un esprit redoutable; ils les consultaient pour connaître l'avenir. Les Grecs consacrèrent aux dieux certains *animaux*, par des raisons bizarres. Les Romains n'entreprenaient aucune expédition sans avoir consulté le vol des oiseaux ou l'appétit des poulets sacrés. Pendant qu'ils donnaient les invalides aux *animaux* qui leur avaient rendu de bons services, ils faisaient, pour leur plaisir, combattre des hommes contre des *animaux* féroces, et ils se jouaient de la vie des esclaves. Telle a été la démence des peuples qui ont été regardés comme les plus sages.

Animaux purs ou impurs. D'où est venue cette distinction? Elle est aussi ancienne que le monde, puisqu'elle se trouve déjà observée par Noé, dans le choix qu'il fit des *animaux* qui devaient entrer dans l'arche. *Gen.*, c. 7, ℣ 2. Dans les climats plus chauds que le nôtre, l'usage trop fréquent ou excessif de la chair des *animaux* cause infailliblement des maladies, et il en est plusieurs dont il faut s'abstenir entièrement. Comme les hommes ont offert de tout temps à Dieu les aliments dont ils se nourrissaient, ils ont jugé qu'il ne convenait pas d'offrir à la Divinité des chairs dont ils ne pouvaient pas se nourrir, et pour lesquelles ils avaient de l'aversion. Les *animaux* exclus des offrandes et des sacrifices ont donc été regardés comme *impurs*, comme indignes d'être offerts à Dieu. Cependant Moïse non-seulement s'est réglé sur cette connaissance pour désigner les victimes dont les Juifs pouvaient faire usage, et dont ils pouvaient manger la chair, mais il a été inspiré de Dieu pour leur intimer ce précepte. Il n'y avait en cela ni superstition, ni allusion à aucune fable. Si dans la suite les nations idolâtres ont imaginé de fausses raisons de cette distinction, cela ne déroge en aucune manière à la sagesse du législateur des Juifs. On sait avec quelle exactitude les prêtres égyptiens avaient réglé le régime diététique qui devait être observé par le peuple, quels inconvénients résultent de la malpropreté, de la paresse, de la voracité des Egyptiens mahométans.

La plupart des *animaux* que Moïse avait ordonné d'immoler en sacrifice, étaient honorés d'un culte superstitieux par les Egyptiens. Spencer, *De legib. Hebr. ritual.*, l. 2, c. 4, sect. 1re. C'est pour cela que quand Pharaon dit à Moïse : « Offrez, si vous voulez, des sacrifices à votre Dieu dans » ce pays-ci ; Moïse lui répondit :

» Cela ne se peut pas ; nos sacrifices » seraient une abomination aux yeux » des Egyptiens ; ils nous lapideraient, » s'ils nous voyaient immoler les » *animaux* qu'ils adorent. » *Exod.*, c. 8, ℣ 25.

Lorsque l'Evangile s'est établi, la distinction des *animaux purs et impurs* est devenue très-inutile ; les sacrifices sanglants ont été abolis par Jésus-Christ, et les nations étaient assez policées pour n'avoir plus besoin qu'on leur défendît par religion les nourritures malsaines. Comme le christianisme est destiné à tous les peuples et à tous les climats, les institutions locales ne doivent point y avoir lieu. Lorsque l'Eglise défend de manger de la viande, ce n'est pas par régime de santé, mais par mortification. *Voyez* ABSTINENCE. BERGIER.

ANIMISME. (*Théol. mixt. philos. et scien. physiol.*) — Nous développerons quelque peu les questions que ce mot peut soulever à ceux de vitalisme et de spiritualisme organique, et nous ne ferons, en ce moment, que présenter une observation sur l'*animisme* du D. Pidoux tel qu'il paraît s'être, à la fin, formulé dans son esprit, et tel que paraît aussi l'avoir généralisé, en une sorte de panthéisme, François Huet avant de mourir, ainsi qu'on peut s'en donner une idée en lisant le volume d'ouvrages posthumes de ce dernier, avec l'introduction du premier, sous le titre de *La rénovation philosophique au dix-neuvième siècle, fragments posthumes*, Paris Michel Lévy, 1871.

M. Pidoux professe l'*âme organique* résultant d'une hiérarchie de cellules s'élevant, dans la transformation de l'aliment, de la cellule épidermique jusqu'à « la cellule pensante », en passant par la cellule musculaire, la cellule nerveuse, la cellule instinctive, etc.

Il concilie, par là, le spiritualisme et le matérialisme, l'unité et la multiplicité ; il identifie le corps et l'esprit; c'est ce qu'indique le titre seul d'une brochure qu'il fit paraître en 1869 : *Le spiritualisme organique.* Nous ne trouvons pas dans l'introduction de M. Pidoux cette profession claire de l'immortalité de l'âme pensante, qui est notre pierre de touche pour classer les systèmes; mais nous la trouvons, quoique affaiblie et prenant un certain caractère de timidité, dans le chapitre VIII (*De l'âme de la terre, De la vie future*) du livre III (*Les réalités*), de l'ouvrage inachevé de M. Huet : « dans l'intervalle, dit-il, qui s'est écoulé, pour ma pensée, entre la perte de mes anciennes croyances (1) et la conquête d'une conviction scientifique, cette foi dans la continuité de la vie de la pensée n'a point faibli en moi et a suffi pour me garantir de toute sombre préoccupation. » Nous supposons que le D. Pidoux n'est pas devenu, dans les concessions qu'il a faites au positivisme de son temps, tout en repoussant explicitement ce positivisme. pas plus que son ami, *anéantiste* du moi humain après la mort présente ; nous étudierons, au reste, leur système philosophique, autant que notre cadre nous le permettra, au mot *huétisme*, car nous croyons que ce système vaut la peine d'être qualifié par ce mot nouveau. Nous ne le considérons en ce moment que dans l'homme en particulier et nous ne présentons, avons-nous dit, à M. Pidoux qu'une observation :

Votre *âme-organique*, que votre ami appelait plus ontologiquement *force-étendue*, et qui est *une* comme substance, est-elle, substantiellement et dans son *en-soi*, divisible à l'infini, ou un résultat d'unités simples, indivisibles, inétendues?

Dans le premier cas, vous êtes devenu matérialiste et positiviste au premier chef ; car votre spiritualisme se borne à professer que nous pensons; or, le plus matérialiste des matérialistes, le plus positiviste des positivistes, M. Littré, par exemple, ne s'est jamais avisé ni ne s'avisera de dire que nous ne pensons pas; ils disent tous, sur ce fait, ce que disait Descartes : *Je pense*, et il faudrait être fou pour ne pas le dire. Ils ajoutent seulement que c'est la matière divi-

(1) M. F. Huet avait été toute sa vie jusqu'à la mort de son maitre Bordas un ardent catholique gallican et presque janséniste, à tel point qu'il était de ceux qui nous accusaient de relâchement, et même d'hérésie.

sible, organisée, qui produit ce fait, comme une pile voltaïque produit l'électricité, et que ce fait disparaît avec la dissolution de l'organisme qui le produit.

Si vous pensez ainsi, vous pensez comme eux, et comme eux aussi vous m'avez pour adversaire.

Dans le second cas, vous restez spiritualiste comme vous l'étiez autrefois dans vos conversations et dans vos brochures, et l'*unité* de la conscience humaine peut se concilier avec votre système. Mais alors je vous demanderai si vous admettez que la monade pensante est fixe et toujours la même dans l'individu, ou si vous entendez que cette monade pensante change sans cesse numériquement, de telle manière que les éléments, les cellules si vous voulez, appelés à en jouer le rôle se relèvent successivement dans ce service comme des sentinelles dans la faction, et ainsi que le font à tout instant, par exemple, les cellules constituantes des poils de la barbe qui repousse à mesure qu'on la coupe ou qu'elle s'use.

Si vous me répondez que la monade pensante n'est pas fixe, mais change sans cesse comme individu, elle aura beau être simple et vous aurez beau expliquer très-bien par un tel système l'unité de la conscience, que vous ne pourrez rendre compte de l'identité persistante de cette conscience, ni de son immortalité; la pensée, dans cette hypothèse, ne devra plus consister qu'en des étincelles détachées les unes des autres, et sans lien commun, comme sont les ondulations lumineuses dans un milieu lumineux, ou les vibrations électriques dans une pile de Volta.

Si vous me répondez que la monade pensante est fixe et toujours la même, vous n'êtes ni plus ni moins que leibnitzien ; car votre organisme se centralisant dans le mot, dans l'*âme organique* ou dans cette *force-étendue*, que vous appellerez aussi, si cela vous plaît, la *cellulle pensante*, n'est autre qu'une hiérarchie d'unités simples ou d'esprits de degrés divers assujettis les uns aux autres et coordonnés de manière à se centraliser de la sorte. C'est alors Leibnitz tout pur, c'est son monadisme, c'est même aussi son harmonie préétablie.

Allez-vous plus loin dans ce spiritualisme? Dites-vous qu'il n'y a, au fond, qu'une monade, la monade dieu, substance des substances, laquelle soutient tout et dans laquelle sont déterminés par elle des foyers de vie particuliers simples comme elle qui ne sont que des soutenants-soutenus, sans qu'il soit besoin de hiérarchies pour les constituer, l'étendue, l'espace, la durée n'étant que des idées de la monade absolue se reproduisant avec des limitations propres dans les monades relatives qui constituent le moi sentant et pensant? Alors vous poussez le spiritualisme jusqu'au Bercleysme ; et vous n'avez encore rien apporté de nouveau.

En définitive ce que je vous demande, ce que j'exige de vous, pour ne pas vous classer parmi les positivistes, c'est que, dans votre ontologie, vous ne mettiez pas une absurdité palpable, une contradiction, et que, dans votre psychologie, vous mettiez l'immortalité de l'âme, ou du moi identique pensant.

Or, si vous mettez dans la première la divisibilité à l'infini, et surtout cette divisibilité alliée à la pensée et à la conscience identique, vous y mettez une contradiction, parce que c'est y mettre le composé sans le composant, l'organisme sans l'organe, le produit sans l'élément producteur, la pensée sans le pensant, l'identisme sans l'identique, attendu que ce composant, cet organe, cet élément, ce pensant, cet identique fuit à l'infini; la puissance infinie elle-même serait impuissante pour l'assigner; or, où Dieu ne peut trouver l'élément, cet élément n'est pas; et vous faites quelque chose avec rien.

Si, d'ailleurs, vous ne mettez pas l'immortalité du moi dans votre psychologie, toutes vos théories spiritualisto-organiques, pour lesquelles, d'ailleurs, je n'éprouve aucune répugnance philosophique à la condition que vous les tourniez de manière qu'on n'y puisse pas trouver l'absurdité que je viens de signaler, ne servent de rien, puisqu'elles aboutissent à l'abîme où

sont allés sombrer l'ancien athéisme et l'ancien matérialisme, au néant futur et à la ruine pratique de la morale humaine qui a besoin non-seulement d'une admiration spéculative du bien et du beau en soi, mais aussi d'un motif intéressé positif et formel.

LE NOIR.

ANNEAU, ornement affecté aux évêques pour marquer l'étroite alliance qu'ils ont contractée avec l'Eglise par leur ordination, l'attachement et l'affection qu'ils lui doivent, etc. *Voyez* l'*Ancien Sacramentaire* par Grandcolas, première partie, page 149. BERGIER.

ANNEAU DU PÊCHEUR, (*théol. hist. insig.*) C'est un sceau du pape; ce sceau représente S. Pierre dans une barque retirant le filet. Les brefs (*epistolæ breves*), écrits en latin et signés du cardinal secrétaire, sont scellés de ce sceau ; l'histoire en fait mention au XIIe siècle, LE NOIR.

ANNÉE ASTRONOMIQUE, (*théol. mixt. scien. cosmogr.*) L'année astronomique est, à présent, celle qui règle l'ordre politique, civil et religieux de toutesles nations civilisées; elle consiste dans une révolution entière de la terre autour du soleil, ou, pour parler selon les apparences, dans une révolution entière du soleil sur la série de constellations qui forme la bande de l'écliptique ; on compte à partir d'un point quelconque de cette zône céleste, par exemple celui de l'équinoxe du printemps, jusqu'au retour apparent du soleil au même point. Voici les temps dont se compose l'année astronomique selon nos astronomes pratiques les plus célèbres :

Selon	j.	h.	m.	s.
Cassini...	365 j.	5 h.	49 m.	00 s.
Kepler ...	365	5	48	57
La Caille.	365	5	48	43
Lalande ..	365	5	48	45

l'incertitude, dit de Lalande, ne va pas à 3 ou 4 secondes de temps.

LE NOIR.

ANNIHILATION, (*théol. mixt. scien. nat.*) V. ANÉANTISSEMENT.

ANNIHILATION DU NIRVANA, (*théol. mixt. scien. hist. myt. hind. brahman.*) V. NIRVANA.

ANNIVERSAIRES (les). Jours *anniversaires*, chez nos ancêtres, étaient les jours où les martyres des saints étaient annuellement célébrés dans l'Eglise, comme aussi les jours où, à chaque fin d'année, l'usage était de prier pour les âmes des parents et amis trépassés.

Dans ce dernier sens, l'*anniversaire* est le jour où, d'année en année, on rappelle la mémoire d'un défunt, en priant pour le repos de son âme. Quelques auteurs en rapportent la première origine au pape Anaclet, et depuis à Félix Ier, qui instituèrent des *anniversaires* pour honorer avec solennité la mémoire des martyrs. Dans la suite, plusieurs particuliers ordonnèrent par leur testament, à leurs héritiers, de leur faire des *anniversaires*, et laissèrent des fonds tant pour l'entretien des églises que pour le soulagement des pauvres, à qui l'on distribuait tous les ans, ce jour-là, de l'argent et des vivres. Le pain et le vin qu'on porte encore aujourd'hui à l'offrande dans ces *anniversaires* peuvent être des traces de ces distributions. On nomme encore les *anniversaires* obits et services.

BERGIER.

ANNONCIADE, nom commun à plusieurs ordres, les uns religieux, les autres militaires, institués pour honorer le mystère de l'Annonciation ou de l'Incarnation.

Le premier ordre religieux de cette espèce fut établi en 1232, par sept marchands Florentins; c'est l'ordre des servites ou serviteurs de la Vierge. *Voyez* SERVITES.

Le second fut fondé à Bourges l'an 1500, par sainte Jeanne de Valois, reine de France, fille de Louis XI, et femme de Louis XII, qui fit casser son mariage par le pape Alexandre VI, du consentement de cette vertueuse reine. Ces religieuses ont un habit brun, un scapulaire rouge, un manteau blanc et un voile noir. Leur règle est établie sur douze articles, qui regardent douze vertus de la sainte Vierge; elle fut approuvée par

Alexandre VI, Jules II, Léon X, Paul V et Grégoire XV. Le couvent de Popincourt à Paris est de cet ordre.

Le troisième, qu'on appelle des *annonciades célestes* ou *filles bleues*, fut fondé l'an 1604, par une pieuse veuve de Gènes, nommée *Marie-Victoire Fornaro*, qui mourut en 1617. Cet ordre a été approuvé par le Saint-Siége, et il y en a quelques maisons en France. Leur règle est beaucoup plus austère que celle des *annonciades* fondées par la reine Jeanne. Elles ont un habit blanc, un scapulaire et un manteau bleu; elles gardent la plus sévère clôture.

Annonciade. Société fondée à Rome dans l'église de Notre-Dame de la Minerve, l'an 1460, par le cardinal Jean de Turrecremata, pour marier des pauvres filles. Elle a été depuis érigée en archiconfraternité, et est devenue si riche par les grandes aumônes et legs qu'on y a faits, que tous les ans, le 23 de mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, elle donne des dots de soixante écus romains chacune à plus de quatre cents filles, une robe de serge blanche, et un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant d'estime de cette œuvre de piété, qu'ils vont en cavalcade, accompagnés des cardinaux et de la noblesse de Rome, distribuer les cédules de ces dots à celles qui doivent les recevoir. Celles qui veulent être religieuses ont le double des autres, et sont distinguées par une couronne de fleurs qu'elles portent sur la tête. *Voy.* l'abbé Piazza, *Ritratto di Roma moderna.* Bergier.

ANNONCIATION, est la nouvelle que l'ange Gabriel vint donner à la sainte Vierge, qu'elle concevrait le Fils de Dieu par l'opération du Saint-Esprit. *Voyez* Incarnation. Les Grecs l'appellent εὐαγγελίσμος, *bonne nouvelle*, et χαιρετισμὸς, *salutation*.

Annonciation, est aussi le nom d'une fête qu'on célèbre dans l'Eglise romaine, communément le 25 de mars, en mémoire de l'incarnation du Verbe divin. Le peuple appelle cette fête *Notre-Dame de Mars*, à cause du mois où elle tombe.

Il paraît que cette fête est de très-ancienne institution dans l'Eglise latine : parmi les sermons de saint Augustin, qui mourut en 430, nous en avons deux sur l'*Annonciation*, savoir, le dix-septième et le dix-huitième *de sanctis* Le Sacramentaire du pape Gélase Ier montre que cette fête était établie à Rome avant l'an 469; mais l'Église grecque a des monuments d'un temps encore plus reculé. Proculus, qui mourut en 446, et saint Jean Chrysostome en 407, ont dans leurs ouvrages des discours sur le même mystère. Rivet, Petkins et quelques autres écrivains protestants ont à la vérité révoqué en doute l'authenticité des deux homélies de ce dernier Père sur ce sujet; mais Vossius les admet, et prouve qu'elles sont véritablement de ce saint docteur.

Ainsi, Bingham s'est trompé, en reculant l'origine de cette fête jusqu'au septième siècle, *Origin. ecclés.*, tom. 9, l. 20, c. 8, § 4.

Il est assez probable qu'elle fut célébrée d'abord en mémoire de l'incarnation du Verbe, et que l'usage d'y joindre le nom de la sainte Vierge est plus récent. Il en est de même de la coutume de la solenniser le 25 de mars. Les Grecs la font comme nous ce jour-là ; mais plusieurs Eglises d'Orient l'ont placée au mois de décembre, avant la fête de Noël. Les Syriens l'appellent *Buscarahé*, information, et leur calendrier l'a fixée au 1er décembre. Les Arméniens la font le 5 janvier, afin qu'elle n'arrive pas en carême. Selon l'ancienne discipline, les fêtes et le jeûne étaient regardés comme incompatibles.

En Occident, même variation. L'on prétend que l'Eglise du Puy-en Vélay a conservé l'usage de célébrer cette fête pendant la semaine sainte, lorsqu'elle y tombe, même le vendredi saint : celle de Milan et les Eglises d'Espagne la mettent au dimanche avant Noël ; mais ces dernières la font aussi en carême. En 636, le dixième concile de Tolède ordonna que la fête de l'*Annonciation* de Notre-Dame et de l'Incarnation du Verbe divin se célébrerait huit jours avant Noël, parce que le 25 de mars, jour auquel ce mystère a été accompli, arrive ordinairement en carême, quelquefois

dans la semaine sainte ou pendant la solennité de Pâques, temps auquel l'Eglise est occupée d'autres mystères et de cérémonies différentes. Saint Ildefonse confirma ce décret, et nomma cette fête l'*attente des couches de Notre-Dame*. Elle fut encore appelée la *fête des ô*, ou de l'*ô* ; parce que, durant cette octave, on chante chaque jour pour le *Magnificat*, une antienne solennelle qui commence par *ô*, comme, *ô Rex gentium*, *ô Emmanuel*, etc. C'est une exclamation de joie et de désir.

Dans l'Eglise de Rome et dans celles de France, cette dernière fête ne se fait point, si ce n'est dans quelques monastères d'annonciades ou d'autres religieuses; mais depuis le 15 décembre jusqu'au 23, l'on chante tous les jours à vêpres, au son des cloches, une de ces antiennes, que le peuple nomme les *ô de Noël*, et que les rubricaires appellent les grandes antiennes, *antiphonæ majores;* elles expriment les différents titres sous lesquels les prophètes ont annoncé le Messie.

Les Juifs donnent aussi le nom d'*Annonciation* à une partie de la cérémonie de Pâques, celle où ils exposent l'origine et l'occasion de cette solennité, exposition qu'ils appellent *Zhaygadu*, qui signifie *Annonciation*.

BERGIER.

ANNONCIATION (fête de l'), *(théol. hist. fêt.)* — V. ANNONCIATION.

ANNOTINE, pâque *annotine*. C'est ainsi qu'on appelait l'anniversaire du baptême, ou la fête qu'on célébrait tous les ans en mémoire de son baptême, ou, selon d'autres, le bout de l'an dans lequel on avait été baptisé. Tous ceux qui avaient reçu le baptême dans la même année, s'assemblaient, dit-on, au bout de cette année, et célébraient l'anniversaire de leur génération spirituelle.

BERGIER.

ANNUELLES (offrandes). Ce sont celles que faisaient anciennement les parents des personnes décédées, le jour anniversaire de leur mort.

On appelait ce jour *un jour d'an*, et l'on y célébrait la messe avec une grande solennité.

On nomme encore à Paris *annuel*, une fondation de messes pour tous les jours de l'année, à l'intention d'un défunt : *Fonder un annuel*. Voyez l'*Ancien Sacramentaire* par Grandcolas, 1re part., pag. 529.

BERGIER.

ANOMÉENS, ou *dissemblables*. On donna ce nom, dans le quatrième siècle, aux purs ariens, parce qu'ils enseignaient que Dieu le Fils était *dissemblable* ἀνόμοιον, à son Père en essence et dans tout le reste.

Ils eurent encore différents noms, comme *aétiens*, *eunomiens*, etc., qu'on leur donna à cause d'Aétius et d'Eunomius, leurs chefs. Ils étaient opposés aux *semi-ariens*, qui niaient, à la vérité, la consubstantialité du Verbe avec le Père, mais qui lui attribuaient une ressemblance en toutes choses avec le Père. *Voy.* ARIENS, SEMI-ARIENS.

Ces variations firent que ces hérétiques ne s'attaquèrent pas moins vivement entre eux, qu'ils avaient attaqué les catholiques ; car les semi-ariens condamnèrent les *anoméens* dans le concile de Séleucie, et les *anoméens* à leur tour condamnèrent les semi-ariens dans les conciles de Constantinople et d'Antioche ; ils effacèrent le mot ὁμοούσιος de la formule de Rimini et de celle d'Antioche, en protestant que le Verbe avait non-seulement une différente substance, mais encore une volonté différente de celle du Père. Socrate, livr 2 ; Sozomène, liv. 4 ; Théodoret, liv. 4.

BERGIER.

ANOMIENS, *Voyez* ANTINOMIENS.

ANOPLOTHÉRIUM, (*theol. mixt. scien. géol. et paléont.)* — L'*anoplotherium* ou, en francisant le mot, l'*anoplothère*, est un des mammifères de moyenne taille antediluviens, espèces de pachydermes qui ne nous sont connus que par leurs ossements fossiles, et qui ont disparu du règne animal terrestre avant ou vers les temps de l'apparition de l'homme. V. AGES GÉOLOGIQUES et AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

LE NOIR.

ANSELME (saint), archevêque de Cantorbéry, mort l'an 1109, est compté parmi les docteurs de l'Eglise. Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie et de piété, dont le père Gerberon, bénédictin, a donné une bonne édition *in-folio*. Ce saint a été plus instruit et meilleur écrivain que son siècle ne semblait le comporter.

Mosheim convient qu'il excella dans la dialectique, la métaphysique et la théologie naturelle; qu'il est l'auteur de l'argument dont on a faussement attribué l'invention à Descartes, c'est-à-dire de la démonstration de l'existence de Dieu, tirée de l'idée innée qu'ont tous les hommes d'un être infiniment parfait. Il ajoute que ce saint archevêque et Lanfranc, son prédécesseur et son maître, sont les vrais fondateurs de la théologie scolastique, mais qu'ils la traitèrent avec plus de sagesse, de discernement et de solidité que leurs successeurs. Il dit enfin que *saint Anselme* fut le meilleur moraliste de son temps; qu'il est le premier qui ait donné un système général ou un corps complet de théologie, mais que cet ouvrage fut surpassé par celui que composa sur la fin de ce même siècle Hildebert, archevêque de Tours. *Hist. ecclés. du onzième siècle*, 2e part., c. 1, § 7; c. 3, § 5 et 6.

Cet éloge est confirmé par le suffrage du traducteur anglais de Mosheim, et par Brucker, *Hist. de la Philos.*, tom. 3, p. 664. Il n'est pas ordinaire aux protestants de parler si avantageusement des Pères de l'Eglise. Il y a une bonne notice des ouvrages de *saint Anselme* dans les *Vies des Pères et des martyrs*, tom. 3, p. 573.

BERGIER.

Nous complétons ce petit article de Bergier sur saint Anselme par l'appréciation suivante qu'a donnée monsieur Gams de ses travaux et de ses œuvres :

« Il avait eu non-seulement une influence décisive sur les affaires de son temps, mais ses travaux théologiques firent époque. On le désigne d'ordinaire comme le père de la théologie scolastique, parce que sa principale tendance consiste à démontrer la conformité de la foi chrétienne et de la raison humaine, en partant de ce principe que la science naît de la foi, et non la foi de la science. On connaît à cet égard les propositions d'Anselme : *Fides præcedit intellectum. — Credo ut intelligam. — Negligentia mihi videtur si, postquam confirmati sumus in fide, non studemus quod credimus intelligere*, expressions qui se retrouvent de toutes les manières dans ses écrits. Quant à la forme, Anselme est peu scolastique; il se sert habituellement du dialogue ou d'une simple exposition. Il est l'auteur de la preuve ontologique de l'existence de Dieu. Après avoir, dans son *Monologium*, parlé de Dieu en général, des attributs divins, de la Trinité, de la création, il voulut démontrer l'existence de Dieu par une preuve courte, convaincante et irréfutable. Sa preuve se résume ainsi : Les idées universelles, *universalia*, ne sont pas de vains mots, *flatus vocis*; elles n'ont pas seulement une réalité dans les choses concrètes, *in re*, mais avant elles et hors d'elles. Or, l'idée d'un Être suprême germe d'elle-même dans notre esprit. Nous ne pouvons pas ne pas penser l'Etre suprême. Mais l'Etre au delà duquel rien ne peut être pensé doit exister, puisque nous le pensons. S'il n'existait pas, on pourrait en penser un qui existât, et cet Etre, précisément parce qu'il aurait une existence réelle, serait supérieur à l'autre. On pourrait donc, dans ce cas, penser un Etre supérieur à celui qui aurait été pensé supérieur à tout. Or, cela est contradictoire, et, par conséquent, l'Etre qui peut être pensé comme ce qui est plus grand que tout est non pas seulement subjectivement vrai, mais objectivement réel.

« Anselme réfuta dans un traité à part les opinions que le moine Gaumilo avait émises dans un livre intitulé : *Liber pro insipiente*. L'Etre suprême a, dit-il, conscience de lui-même; il est intelligence et amour. En tant que l'homme est un être intelligent et aimant, il est semblable à Dieu et peut connaître Dieu. Tous ses efforts doivent tendre à développer en lui-même la faculté qu'il a de com-

prendre et d'aimer et de parfaire en lui l'image de Dieu. Pour qu'il le puisse, il faut que Dieu s'abaisse jusqu'à l'homme, il faut qu'il lui communique la foi, il faut que l'homme l'accepte. Mais l'homme, par le péché originel, suite du péché d'Adam, est séparé de Dieu, incapable par lui-même de s'unir à Dieu et de rétablir en lui l'image de son principe. Pour détruire la peccabilité et la responsabilité qui ont été communiquées par la faute personnelle d'Adam à la nature humaine, il a fallu que la seconde Personne de la Divinité s'unît à la nature humaine. Dieu créa le nouvel homme, né d'une femme, sans le concours de l'homme, et le Verbe s'unit à lui en une seule personne. Puisque le Sauveur du monde devait satisfaire pour les péchés du monde, il fallait qu'il fût Dieu, parce que l'injustice infinie commise envers Dieu par le péché ne pouvait être réparée et détruite que par un mérite infini. Il fallait qu'il offrît à la majesté et à la justice divines, offensées et méprisées par le péché de l'humanité, un sacrifice infini, qui non-seulement contre-balançât le châtiment dû au péché, mais emportât la balance.

« Il n'y a guère eu, dans l'histoire de la spéculation, de théorie dogmatique qui ait eu une influence plus profonde et plus générale que celle qu'exerça la théorie de la satisfaction d'Anselme sur la théologie des siècles qui lui succédèrent. Anselme unissait en lui les deux tendances qui se séparèrent dans la théologie postérieure, la tendance rationnelle et la tendance mystique, et il est difficile de décider dans laquelle des deux il est plus grand et plus admirable. Il fait preuve dans ses *Analogies* et ses *Homélies*, mais surtout dans ses *Méditations* et ses *Prières*, d'une profondeur de sentiment qui égale la finesse de son esprit et la subtilité de sa raison ; il est aussi tendre en exprimant son amour pour Jésus-Christ qu'il est rigoureux dans ses démonstrations logiques ; tantôt il soupire sous le poids du péché, tantôt il s'exalte dans la joie que lui inspire la Rédemption. Son style est plein de mouvement, de force et de vie, sublime de pensée et d'image, en même temps que doux et tendre. Sa nombreuse correspondance prouve sa merveilleuse activité et toute l'influence qu'il exerça sur son siècle, en même temps qu'elle offre une sensible peinture de la situation morale et religieuse de son époque.

« Anselme présente, dans l'histoire de l'Église, le triple modèle d'une âme ardente et pieuse, uniquement appliquée à restaurer l'image du Sauveur en elle ; d'un prince de l'Église uniquement préoccupé de propager la doctrine chrétienne et de faire triompher les libertés de l'Église ; d'un écrivain solide et brillant, qui donna à la théologie un esprit nouveau et répandit une semence dont les fruits se perpétuent à travers les siècles. »

La meilleure édition ancienne de ses œuvres est celle de don Gabriel Gerberon, Paris 1675, 1721. On en a fait une aussi à Venise en 1744, 2 vol. in-fol. et n'oublions pas celle qu'en a donnée, dans notre temps, l'abbé Migne dans sa patrologie.

Le Noir.

ANTÉCÉDENT. Ce terme est usité en théologie, où l'on dit, en parlant de Dieu, *décret antécédent*, *volonté antécédente*.

Un décret *antécédent* est celui qui précède, ou un autre décret, ou quelque action de la créature, ou la prévision même de cette action.

Les théologiens sont fort partagés pour savoir si la prédestination à la gloire est un décret *antécédent* ou subséquent à la prévision de la foi et des mérites de ceux qui sont appelés ; c'est une opinion qu'on agite librement pour et contre dans les écoles catholiques, et toutes deux sont fondées sur des autorités et des raisons très-fortes. *Voyez* Prédestination.

Volonté *antécédente*, dans un sens général, est celle qui précède quelque autre volonté, désir ou prévision. On dit qu'il y a en Dieu une volonté *antécédente* de sauver tous les hommes ; mais, conséquemment à la prévision des crimes de plusieurs, il ne veut plus les sauver, mais les damner.

On dispute beaucoup dans les écoles sur la nature de cette volonté : les uns prétendent que ce n'est qu'une

volonté de signe, une volonté métaphorique, inefficace, un simple désir qui n'a jamais d'effet; les autres, mieux fondés, soutiennent que c'est une volonté de bon plaisir, volonté sincère et réelle, qui n'est privée de son dernier effet que par la faute des hommes, qui n'usent pas, ou qui usent mal des moyens que Dieu leur accorde pour opérer leur salut. Cette volonté est donc prouvée par son effet immédiat qui est d'accorder des grâces. *Voyez* GRACE, § 3; SALUT.

Il est bon de remarquer que ce terme *antécédent* n'est appliqué à Dieu que relativement à notre manière de concevoir. En effet, Dieu voit et prévoit en même temps et sans diversité dans la manière, tant l'objet de sa prévision, que les circonstances inséparables de cet objet: de même il veut en même temps tout ce qu'il veut, sans succession et sans inconstance : ce qui n'empêche pas que Dieu ne puisse vouloir ceci à l'occasion de cela, ou qu'il ne puisse avoir un désir à cause de telle prévision. C'est ce que les théologiens appellent ordre ou priorité de nature, *prioritas naturæ*, par opposition à l'ordre ou à la priorité du temps, *prioritas temporis*. BERGIER.

ANTECHRIST. Ce terme est formé de la préposition grecque ἀντι, *contra*, et de χριστος, *Christus*. Il signifie en général un ennemi de Jésus-Christ, un homme qui nie que Jésus-Christ soit venu, et qu'il soit le Messie promis. C'est la notion qu'en donne l'apôtre saint Jean dans sa *première épitre*, c. 2. En ce sens, on peut dire des Juifs et des infidèles que ce sont des *antechrists*.

Par *antechrist*, on entend plus ordinairement un tyran impie et cruel à l'excès, qui doit régner sur la terre lorsque le monde touchera à sa fin. Les persécutions qu'il exercera contre les élus, seront la dernière et la plus terrible épreuve qu'ils auront à subir. Selon l'opinion de plusieurs commentateurs, Jésus-Christ même a prédit que les élus y auraient succombé, si le temps n'en eût été abrégé en leur faveur : c'est par ce fléau que Dieu annoncera le jugement dernier et la vengeance qu'il doit prendre des méchants.

L'Ecriture et les Pères parlent de l'*antechrist* comme d'un seul homme, auquel, à la vérité, ils donnent un grand nombre de précurseurs. Suivant saint Irénée, saint Ambroise, saint Augustin et presque tous les autres Pères, l'*antechrist* doit être, non un homme engendré par un démon, comme l'a prétendu saint Jérôme, ni un démon revêtu d'une chair apparente et fantastique, moins encore un démon incarné, comme l'ont imaginé d'autres; mais un homme de la même nature et conçu par la même voie que tous les autres, qui ne différera d'eux que par une malice et une impiété plus dignes d'un démon que d'un homme. Comme les traits du tableau qu'ils ont tracé ne sont que des conjectures et n'ont aucun fondement solide, il est assez inutile de nous y arrêter.

On sait que plusieurs écrivains protestants ont trouvé bon d'appliquer au Pape et à l'Eglise romaine tout ce que l'Ecriture, et surtout l'Apocalypse, dit de l'*antechrist*. L'absurdité de cette idée n'a pas empêché que les protestants du dernier siècle ne l'aient adoptée comme un article de foi dans leur dix-septième synode national, tenu à Gap en 1603. Ils affectèrent même de publier que Clément VIII, qui décéda quelque temps après, était mort de chagrin de cette décision ; mais ce pontife, aussi bien que le roi Henri IV, qu'ils avaient déclaré en plein synode *race de l'antechrist*, n'opposèrent à leurs excès que la modération, le mépris et le silence.

Quoique le savant Grotius et le docteur Hammond se fussent attachés à détruire ces rêveries, on a vu, sur la fin du siècle dernier, Joseph Mède en Angleterre, et le ministre Jurieu en Hollande, les présenter sous une nouvelle forme, qui ne les a pas accréditées davantage. Les catholiques ont démontré le fanatisme des explications de l'Apocalypse, par lesquelles ces écrivains s'efforçaient de montrer que l'*antechrist* devait paraître et sortir de l'Eglise romaine vers l'an 1710. On peut consulter sur cette matière l'*Hist. des Variations*, par Bossuet, tom. 2,

liv. 13, depuis l'art. 2 jusqu'à la fin du même livre.

Il est fâcheux que cette idée bizarre des protestants ait été consacrée à Genève par une inscription qui fait pitié aux voyageurs sensés.

Pour en pallier l'absurdité, quelques protestants on dit que, quand ils soutiennent que le pape est l'*antechrist*, ils n'entendent point parler de sa personne, mais de son autorité; que cela signifie seulement que sa domination est un règne antichrétien, ou contraire à l'esprit du christianisme. Mais ont-ils prévu les conséquences de cette prétention même? Jésus-Christ avait promis à son Eglise qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle; il a si mal tenu sa parole, que pendant plus de mille ans, selon le calcul des protestants mêmes, cette Eglise a reconnu pour pasteur légitime et pour vicaire de Jésus-Christ un personnage antichrétien, et lui a constamment attribué une autorité antichrétienne : ainsi, le royaume de Jésus-Christ est devenu un royaume antichrétien. Autant vaudrait dire qu'il n'y a pas eu de vrai christianisme sur la terre depuis le cinquième siècle jusqu'au seizième, et que l'antichristianisme en avait pris la place. Il faudrait même supposer que cet antichristianisme a commencé immédiatement après la mort des apôtres, si le portrait que les protestants ont fait des pasteurs de l'Eglise dans tous les siècles était vrai; il nous paraît que de toutes les opinions, il n'y en a point de plus antichrétienne que celle-là.

On trouve parmi les écrits de Raban Maur, d'abord abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, auteur fort célèbre du neuvième siècle, un traité sur la vie et les mœurs de l'*antechrist*. Nous n'en citerons qu'un endroit singulier ; c'est celui où l'auteur, après avoir prouvé par saint Paul que la ruine totale de l'empire romain, qu'il suppose être celui d'Allemagne, précédera la venue de l'*antechrist*, il conclut de la sorte : « Ce » terme fatal pour l'empire romain » n'est pas encore arrivé. Il est vrai » que nous le voyons aujourd'hui ex- » trêmement diminué, et pour ainsi » dire détruit dans sa plus grande » étendue , mais il est certain que son » éclat ne sera jamais entièrement » éclipsé; parce que, tandis que les rois » de France, qui en doivent occuper » le trône, subsisteront, ils en seront » toujours le ferme appui. Quelques- » uns de nos docteurs assurent que » ce sera un roi de France qui, à la » fin du monde, dominera sur tout » l'empire romain. »

Il ne paraît pas que nos rois aient jamais compté beaucoup sur cette prédiction.

Malvenda, théologien espagnol, a donné un long et savant ouvrage sur l'*antechrist*. Son traité est divisé en treize livres. Il expose dans le premier les différentes opinions des Pères touchant l'*antechrist*. Il détermine, dans le second, le temps auquel il doit paraître, et prouve que tous ceux qui ont assuré que la venue de l'*antechrist* était proche ont supposé en même temps que la fin du monde n'était pas éloignée. Le troisième est une dissertation sur l'origine de l'*antechrist*, et sur la nation dont il doit être. L'auteur prétend qu'il sera juif et de la tribu de Dan, et il se fonde sur l'autorité des Pères et sur le ỳ 17 du chap. 49 de la Genèse où Jacob mourant dit à ses fils : Dan est un serpent dans le chemin, et un céraste dans le sentier ; et sur le chap. 8, ỳ 16, de Jérémie, où il est dit que les armées de Dan dévoreront la terre; et encore sur le c. 7 de l'*Apocalypse*, où saint Jean a omis la tribu de Dan, dans l'énumération qu'il fait des autres tribus. Il traite, dans le quatrième et le cinquième, des caractères de l'*antechrist*. Il parle dans le sixième de son règne et de ses guerres ; dans le septième, de ses vices ; dans le huitième, de sa doctrine et de ses miracles; dans le neuvième de ses persécutions; et dans le reste de l'ouvrage, de la venue d'Enoch et d'Elie, de la conversion des Juifs, du règne de Jésus-Christ et de la mort de l'*antechrist*, qui arrivera après un règne de trois ans et demi. Il ne manque à toutes ces belles choses que des preuves et du bon sens. Ceux qui

voudront prendre la peine de lire la longue dissertation sur l'*antechrist*, que l'on a placée dans la *Bible d'Avignon*, t. 16, pag. 39, n'en seront pas plus instruits.

S'il nous est permis d'en dire notre avis, nous pensons que c'est une mauvaise manière d'expliquer l'Ecriture sainte, que de rapprocher l'une de l'autre des prédictions qui ont un objet tout différent, de prendre à la lettre des expressions qui sont évidemment figurées et hyperboliques, de supposer au contraire des figures où il n'y en a point, et où l'on trouve un sens littéral très-clair et très-simple. Il n'est pas sûr que Malachie, en annonçant le retour d'Elie, ait voulu parler de cet ancien prophète, puisque Jésus-Christ a fait à saint Jean-Baptiste l'application de cette prédiction. *Voyez* ELIE. Il n'est pas certain que Jésus-Christ lui-même ait prédit la fin du monde, puisque tout ce qu'il dit peut s'entendre de la ruine de Jérusalem, et de la fin de la république juive ; plusieurs interprètes catholiques l'ont ainsi entendu. *Voyez* FIN DU MONDE. Il est fort douteux si, dans la seconde épître aux Thessaloniciens, saint Paul, par l'*homme de péché*, a voulu désigner l'*antechrist*, ou un des persécuteurs qui avaient entrepris la ruine du christianisme. Nous n'avons aucune preuve certaine que saint Jean, par l'*antechrist*, ait entendu un seul homme, puisqu'il dit qu'il y a eu plusieurs *antechrists*, etc. Enfin, l'on ne peut pas prouver qu'il est question de ce personnage dans l'Apocalypse. Que peut-il donc résulter de la comparaison de quatre ou cinq prophéties dont le sens n'est pas clair, sur l'explication desquelles les interprètes ne sont point d'accord, et qui peut-être n'ont aucun rapport entre elles? Notre religion n'a pas besoin de conjectures, de vains systèmes, de figurisme arbitraire. pour se soutenir ; la fureur de lui donner de pareils appuis ne peut que lui nuire et donner prise à ses ennemis. *Voyez* FIGURISME. BERGIER.

ANTÉDILUVIENS, hommes qui ont vécu avant le déluge. L'Ecriture nous les représente comme une race d'impies et d'hommes pervers; elle dit que leur malice était extrême et toutes leurs pensées tournées vers le mal, que toute chair avait corrompu sa voie. « Dieu dit, ajoute la vulgate, » mon esprit ne demeurera point avec » l'homme pour toujours, parce qu'il » est charnel ; je ne le laisserai plus » vivre que cent vingt ans. » *Gen.*, c. 6, ℣ 3. A ce sujet, saint Jérôme fait une observation remarquable. « Il y » a, selon l'hébreu, *mon esprit ne* » *jugera pas ces hommes pour l'éternité*, » *parce qu'ils sont de chair;* c'est-à-» dire, je ne les réserverai pas à des » châtiments éternels, parce que la » nature de l'homme est fragile ; mais » je leur rendrai ce qu'ils méritent. » Ainsi ce verset n'exprime point la » sévérité de Dieu, comme dans nos » versions, mais sa clémence, lorsque » le pécheur est puni en ce monde » pour ses crimes. » *In Gen.*, c. 6. En effet, le texte hébreu et le samaritain portent littéralement le sens qu'y a vu saint Jérôme. De là les Pères ont conclu que par le déluge Dieu a puni les pécheurs en ce monde, pour leur faire miséricorde en l'autre. Origène, *Hom.* I, *in Ezech.*, n. 2. Tertull., *L. de Bapt.*, c. 8. Saint Jean Chrysostôme, *In Ps.* 110, n. 3. Saint Jérôme, *Epist. ad Ocean.*, tom. 4, 2e partie, pag. 650. Saint Augustin, *In Ps.* 58, *serm.* 2, n. 6; *serm.* 171, *de verbis apost.*, n. 5, etc. Ils ont présumé que comme le déluge n'arriva pas tout à coup et dans un seul instant, mais peu à peu, les pécheurs eurent le temps de demander pardon à Dieu, et que le Seigneur se servit de la crainte de la mort pour leur inspirer le repentir. BERGIER.

ANTÉDILUVIEN (l'homme). (*Théol. mixt. scien. anthropol.*) — V. AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

ANTHOLOGE, du grec ἀνθολόγιον, que nous rendrions en latin par *florilegium*, recueil de fleurs.

C'est un recueil des principaux offices qui sont en usage dans l'Eglise grecque. Il renferme les offices propres des fêtes de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints ; de plus,

des offices pour les prophètes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, etc. Léon Allatius, dans sa première *Dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs*, en parle, mais avec peu d'éloge. Ce n'était d'abord qu'un livret, que l'avidité ou la fantaisie de ceux qui l'ont augmenté a beaucoup grossi ; mais qui, à quelques nouveautés près, ne contient rien qui ne se trouve dans les menées et dans les autres livres ecclésiastiques des Grecs.

Outre cet *anthologe*, qui est à l'usage des Eglises grecques, Antoine Arcudius en a publié un nouveau sous le titre de *nouvel Anthologe* ou *Florilége*, imprimé à Rome en 1598 : c'est un abrégé du premier, une espèce de bréviaire raccourci et commode dans les voyages pour les prêtres et les moines grecs, qui ne peuvent porter le premier, à cause de son extrême grosseur ; mais il est encore moins que celui-ci du goût d'Allatius, qui accuse l'abbréviateur de plusieurs altérations et infidélités considérables. *Allat., de libr. Eccel. Græc. R.; Simon, Suppl. aux cérém. des Juifs.*

BERGIER.

ANTHROPOLOGIE. (*Théol. mixt. scien.*) — *L'anthropologie* est, d'après son étymologie, la science de l'homme; (en grec : *Anthropos*, homme ; et *logos*, discours : traité de l'homme). Si donc on étend cette science à l'homme tout entier, elle comprendra deux parties : celle qui traitera de l'homme moral, ou de l'âme humaine, et celle qui traitera de l'homme physique ou du corps humain. Mais la première partie est réclamée par la philosophie qui l'inscrit parmi les objets dont elle s'occupe spécialement sous le nom de psychologie, ou traité de l'âme. Reste la seconde pour le lot des sciences proprement dites. Or, cette seconde partie se subdivise elle-même en autant de branches qu'il existe de rapports sous lesquels on peut considérer l'homme physique ou organique faisant partie du règne animal. Ces rapports sont nombreux et donnent naissance à plusieurs sciences spéciales, telles que l'anatomie humaine, la physiologie humaine, la médecine humaine, l'hygiène humaine, etc. Or, il est un de ces rapports qui a gardé pour lui la science proprement appelée *anthropologie* ; c'est celui qui concerne l'espèce humaine, en tant qu'espèce zoologique faisant partie du règne animal ; et les principales questions qu'il soulève sont celles de l'unité de cette espèce, de son origine, de son antiquité, de son antériorité au déluge, et de sa distinction d'avec toutes les espèces animales. Nous avons traité ces questions, ou au moins indiqué les mots-titres sous lesquels elles se trouvent traitées, dans l'article AGES ANTHROPOLOGIQUES, auquel nous renvoyons le lecteur.

LE NOIR.

ANTHROPOLOGIE, mot formé du grec ἄνθρωπος, *homme*, et λόγος, *parole;* c'est une manière de s'exprimer par laquelle les écrivains sacrés attribuent à Dieu des membres, des actions ou des affections qui ne conviennent qu'à l'homme : et cela pour s'accommoder à la faiblesse de notre intelligence. Ainsi il est dit dans la Genèse, que Dieu marchait dans le paradis terrestre, qu'il appela Adam, qu'il se repentit d'avoir fait l'homme ; dans les psaumes, que les cieux sont l'ouvrage des mains de Dieu, que ses yeux sont ouverts et veillent sur l'indigent, etc.

Vainement les manichéens se sont scandalisés autrefois de ces expressions, et ont accusé d'erreur les écrivains de l'Ancien Testament ; plus vainement encore, d'autres hérétiques les ont prises à la lettre, et ont conclu que Dieu a une forme humaine. L'Ecriture nous enseigne assez clairement que Dieu est un être purement spirituel, simple, sans composition et sans parties. Mais pour faire comprendre aux hommes les opérations de Dieu, il a fallu se servir du langage humain ; et ce langage ne peut fournir, pour exprimer les actions de Dieu, d'autres termes que ceux qui désignent les actions des hommes. Ces termes, à l'égard de Dieu, sont des métaphores qui nous apprennent seulement que Dieu agit, produit par un simple acte de sa volonté, les mêmes effets que s'il avait

des pieds, des mains, des yeux, etc.

Nous tombons dans le même inconvénient à l'égard des opérations de notre âme. Comme les organes du corps sont les instruments par lesquels nous exerçons nos facultés spirituelles, il est naturel d'exprimer celles-ci par les fonctions corporelles. Nous disons d'un homme de génie que c'est une bonne tête, d'un esprit pénétrant qu'il a de bons yeux, d'un homme puissant qu'il a le bras long, etc. Ce langage ne trompe personne. Ainsi, par analogie, les yeux de Dieu sont la connaissance qu'il a de toutes choses; sa main, son bras, est sa puissance; sa bouche, sa parole, sont les signes qu'il donne de sa volonté, etc. Le psalmiste dit que les cieux sont l'ouvrage des doigts de Dieu, afin de nous faire comprendre que Dieu les a faits sans y employer toutes ses forces, mais avec autant de facilité que ce que nous faisons du bout des doigts. *Voyez* les deux articles suivants. BERGIER.

ANTHROPOMORPHISME, ANTHROPOMORPHITES, termes formés d'ἄνθρωπος, *homme*, et de μορφή, *forme*. L'*anthropomorphisme* est l'erreur de ceux qui attribuent à Dieu une figure humaine, un corps humain. D'anciens hérétiques prirent à la lettre les anthropologies de l'Ecriture, et ce qu'elle nous dit que Dieu a fait l'homme à son image et à sa ressemblance. Ils en conclurent que Dieu a réellement des pieds, des mains, des yeux et un corps comme le nôtre; que les patriarches avaient vu Dieu, non sous une figure empruntée, mais dans sa propre substance divine. Ils nommaient *origénistes*, ceux qui leur soutenaient que Dieu est un être purement spirituel: Ils allégorisent, disaient-ils, comme Origène, les paroles de l'Ecriture qui prouve que Dieu a un corps comme nous.

Saint Epiphane appelle les *anthropomorphites*, *audiens*, d'un certain *Audius*, que l'on croit avoir été leur chef, et qui a vécu dans la Mésopotamie; il était à peu près contemporain d'Arius; saint Augustin les nomme *vadiens*, *vadiani*.

Mosheim qui croit sur des preuves assez légères que l'*anthropomorphisme* était une erreur très-commune dans les premiers siècles de l'Eglise, non-seulement parmi les fidèles, mais parmi les évêques, avoue néanmoins que ceux qui le soutenaient, n'attribuaient pas à Dieu un corps grossier et charnel, mais un corps subtil et délié, semblable à la lumière, organisé comme le corps humain, non par nécessité, mais pour l'ornement et pour se rendre visible aux bienheureux.

Tertullien semble être tombé dans l'*anthropomorphisme*; mais on peut aisément l'en disculper, puisqu'il a démontré, contre Hermogène, que Dieu est créateur de la matière; il aurait donc fallu que Dieu créât son propre corps, absurdité qui n'est jamais venue dans l'esprit de Tertullien. Ce Père pense que, quand Dieu est apparu aux patriarches, ce n'était pas Dieu le Père, mais son Fils, qui, en prenant une figure humaine, préludait, pour ainsi dire, à l'incarnation. *Adv. Marcion.*, l. 2, c. 27. Il était donc bien persuadé que Dieu n'a point de corps.

Mosheim rapporte qu'au dixième siècle cette erreur fut renouvelée en Italie par des gens du commun, et même par des ecclésiastiques, et qu'ils y furent induits par l'habitude de voir des images dans les églises. Quand cela serait, il ne s'ensuivrait rien contre le culte des images: les *anthropomorphites* du quatrième siècle avaient été induits en erreur par plusieurs passages de l'Ecriture sainte grossièrement entendus. Cependant les protestants veulent que les hommes les plus ignorants lisent l'Ecriture sainte.

Aujourd'hui, parmi les incrédules modernes, les uns accusent d'*anthropomorphisme* tous ceux qui admettent un Dieu; parce que nous ne pouvons penser à Dieu sans nous en former une image. Mais cette illusion de l'imagination ne prouve rien, dès que nous faisons profession de croire que Dieu est un pur esprit. Toutes les fois que nous entendons nommer un objet que nous n'avons jamais vu, nous nous en formons une image, et cette image est toujours très-diffé-

rente de ce qu'est l'objet en lui-même : il ne s'ensuit rien.

D'autres reprochent aux théologiens l'*anthropomorphisme spirituel*, c'est-à-dire, d'attribuer à Dieu toutes les qualités humaines : l'entendement, la volonté, la science, la sagesse, etc. De ce langage, disent-ils, il s'ensuit que Dieu est de même nature que nous, un homme comme nous, quoique plus parfait peut-être que nous. Quand cela serait vrai, faudrait-il embrasser l'athéisme, parce que nous ne pouvons avoir de Dieu des idées dignes de sa grandeur et de ses perfections infinies? ou faut-il nous abstenir de penser à Dieu et d'en parler, parce que le langage humain n'est pas assez parfait? Mais le reproche des athées est mal fondé. Nous croyons et noùs déclarons qu'en Dieu toute perfection est infinie, exempte de tous les défauts de l'homme, mais que notre esprit borné ne peut rien concevoir d'infini : il n'y a donc là aucun danger d'erreur. *Voyez* Attributs, et l'article suivant.

Bergier.

ANTHROPOPATHIE, figure, expression, discours par lesquels on attribue à Dieu les passions humaines, comme l'amour, la haine, la colère, la jalousie, etc. Ce n'est pas la même chose qu'*anthropologie* : celle-ci a lieu lorsqu'on attribue à Dieu quelque chose que ce soit qui convient à l'homme, comme des membres, etc. *Anthropopathie* ne se dit que quand on lui prête des passions ou des affections humaines.

Puisque Dieu est immuable et souverainement parfait, il est évident qu'on ne peut lui attribuer des passions, non plus que des membres corporels, sinon dans un sens métaphorique. On dit que Dieu est irrité, lorsqu'il punit, qu'il hait les impies, par la même raison qu'il est jaloux de son culte, parce qu'il défend de le rendre à d'autres qu'à lui, etc. Voyez *Glassii Philolog. Sacra*, col. 1530 et suiv.

Tertullien disait aux marcionites, qui se scandalisaient de ces expressions de l'Ecriture sainte : « Je vous » répète que Dieu n'a pu converser » avec les hommes à moins qu'il ne dai- » gnât parler comme eux, s'attribuer » leurs sentiments et leurs affections. » Il fallait ce langage humain, pour » mettre à portée de notre faiblesse » les grandeurs de la majesté suprê- » me. Si cela paraît indigne de Dieu, » cela est nécessaire à l'homme : or, » rien n'est plus digne de Dieu que » l'instruction et le salut de ses créa- » tures. » *Adv. Marcion.*, l. 2, c. 27. Origène, contre Celse, l. 4, n. 71 et suiv.; saint Cyrille, contre Julien, l. 5, p. 151-154, répondent de même.

Bergier.

ANTHROPOPHAGES, peuples qui mangent de la chair humaine; leur nom vient d'ἄνθρωπος *hommes*, et de φαγεῖν, *manger*. Avant que les hommes, devenus sauvages, eussent été adoucis par la culture des arts et civilisés par des lois, il paraît que la plupart des peuples mangeaient de la chair humaine : les Sauvages en mangent encore; les Grecs et les Romains attribuaient à Orphée la réforme de cet horrible usage. Croirait-on qu'il a plu à un philosophe de notre siècle d'accuser les Juifs d'avoir été *anthropophages ?* Nous lisons dans Ezéchiel, c. 31 et suiv. : « Dites aux oiseaux du ciel et aux » bêtes de la campagne : Venez, ac- » courez à la victime que je vais » immoler sur les montagnes d'Is- » raël, pour vous en faire manger la » chair et boire le sang. Vous mange- » rez la chair des guerriers, vous boi- » rez le sang des grands de la terre, » des béliers et des taureaux, etc. » Selon le philosophe dont nous parlons, les oiseaux du ciel et les bêtes de la campagne sont les Juifs.

Nous ne relèverions pas cette ineptie, si nous ne savions jusqu'à quel point les disciples des philosophes portent l'incrédulité. Bergier.

ANTI-ADIAPHORISTES, c'est-à-dire, opposés aux adiaphoristes ou indifférents. *Voyez* Adiaphoristes.

Dans le seizième siècle, ce nom fut donné à une secte de luthériens rigides, qui refusaient de reconnaître la juridiction des évêques, et improuvaient plusieurs cérémonies de l'Église

observées par les luthériens mitigés. *Voyez* LUTHÉRIENS. BERGIER.

ANTICONCORDATAIRES, (*théol. hist. sect.*) Cette secte gallicane, qu'on a aussi nommée la *Petite Église*, n'était pas sans attache au jansénisme et surtout au légitimisme politique ; elle avait principalement entraîné des fractions de la population bretonne, mais elle n'a pas persisté très-longtemps ; elle s'est éteinte avec ceux qui avaient été les témoins des événements qui lui avaient donné lieu. M. l'abbé Pierrot raconte ainsi ces événements, dans son édition de Bergier faisant partie de l'encyclopédie théologique de l'abbé Migne. « L'Eglise de France avait eu horriblement à souffrir de la révolution de 89, lorsque le pape Pie VII conclut avec le premier Consul le Concordat du 15 juillet 1801. Les évêques de France étaient morts ou dispersés ; les églises privées de pasteurs étaient dans une espèce de veuvage. Il fallait, pour guérir un si grand mal, employer un remède énergique. Pie VII résolut de détruire tous les siéges et d'en établir de nouveaux. Un pareil acte de suprême autorité ne s'était pas encore vu dans l'Eglise. Le Saint-Père voulut d'abord recourir à la voie de la conciliation. Il demanda à tous les évêques la démission de leurs siéges. Quatre-vingt-un évêques existaient encore : quarante-cinq accédèrent à la mesure du Pontife ; trente-six s'y refusèrent, alléguant pour motif qu'ils n'avaient pas été consultés dans les nouveaux arrangements du Pape avec le premier Consul. » Mais, comme l'observe M. Picot, la proposition de consulter et d'entendre tous les évêques était-elle d'une exécution facile dans un temps de révolutions et d'incertitudes qui n'offrait pas assez de tranquillité pour la réunion d'un concile ? Et le besoin urgent d'éteindre un long schisme et de faire cesser une persécution déclarée ; la nécessité de relever la religion de ses ruines, et de la rappeler dans le cœur des fidèles, qui l'oubliaient de plus en plus au milieu des orages et des entraves où elle gémissait depuis plus de dix ans, n'autorisaient-ils pas le pape à s'écarter des règles ordinaires et à déployer un pouvoir proportionné à la grandeur des maux de l'Eglise ?

« Le pape ne tint compte de ce refus, et le 29 novembre il rendit la bulle *Qui Christi Domini*, qui divisait la France (qui comprenait alors la Belgique et la Savoie) en soixante diocèses, dont dix métropoles et cinquante évêchés. Par la bulle *Quoniam favente*, Pie VII délégua au cardinal Lapierre le pouvoir d'instituer de nouveaux évêques. Les évêques qui avaient refusé leur démission rédigèrent une protestation contre ce qui venait de se faire. Elle portait sur quatre points : — sur le Concordat, — sur la reconnaissance du gouvernement républicain par le pape, au détriment du roi légitime, — sur l'aliénation des biens du Clergé, — et sur les articles organiques. Cette protestation fut signée non-seulement par les trente-six évêques, mais encore par MM de la Chambre et de la Tour, qui avaient envoyé leur démission.

« Pie VII vint sacrer Napoléon ; il exigea des évêques un acte d'adhésion à toutes les mesures prises par lui relativement aux affaires ecclésiastiques de France ; tous souscrivirent. Ils avaient déjà délégué leurs pouvoirs aux évêques nommés, afin que leurs actes ne fussent pas frappés de nullité. Après la chute de Napoléon, Louis XVIII demanda aux opposants qui avaient jusqu'alors persisté dans leur refus, de donner enfin leur démission. Pour ne pas contrister le cœur de ce bon roi qu'ils aimaient, ils remirent leur démission entre ses mains. Cette démission était conçue en termes qui étaient loin d'être flatteurs pour le pape. Une lettre écrite à Pie VII le 22 août 1816 par M. de Périgord et six autres évêques, fut rejetée par la cour de Rome. Enfin, le 8 novembre, ils souscrivirent un acte d'obéissance sans aucune réserve. Un seul évêque, M. de Thémines, persista dans son refus. Il écrivit à Louis XVIII, qui avait parlé de son sacre dans un discours d'ouverture des Chambres : « Le siècle est trop usé pour ne lui donner qu'une cérémonie et un spectacle sans préliminaire et sans suite. Le Dieu de Clovis, de Charle-

magne et de saint Louis est le Dieu de saint Remi, de tous les Apôtres des Gaules et de leurs successeurs légitimes. Aussi, le grand saint dit au baptême de Clovis : Baissez la tête, fier Sicambre ; adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré. Il faut que saint Louis puisse dire à V. M. des paroles bien plus glorieuses : Levez la tête, fils de saint Louis ; vous avez relevé ce qui était abattu, et vous avez abattu ce qui s'était élevé. Sans cela, Sire, le Dieu de saint Remi, des apôtres des Gaules et de leurs successeurs légitimes, le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne sera point à votre sacre. » M. de Thémines fut alors le chef de la *Petite Eglise*, et ne se soumit qu'en 1829.

« Environ quatre cents prêtres demeurèrent attachés aux opposants. »

LE NOIR.

ANTIDICOMARIANITES, anciens hérétiques qui ont prétendu que la sainte Vierge n'avait pas continué de vivre dans l'état de virginité; mais qu'elle avait eu plusieurs enfants de Joseph son époux, après la naissance de Jésus-Christ. *Voyez* VIERGE.

On les appelle aussi *antidicomarites*, et quelquefois *antimarianites* et *antimariens*. Leur opinion était fondée sur des passages de l'Écriture, où Jésus fait mention de ses frères et de ses sœurs; et sur un passage de saint Matthieu, où il est dit que Joseph ne connut point Marie jusqu'à ce qu'elle eut mis au monde notre Sauveur. Mais on sait que chez les Hébreux, les frères et les sœurs signifient souvent les cousins et les cousines.

Les *antidicomarianites* étaient les sectateurs *d'Helvidius* et de *Jovinien*, qui parurent à Rome sur la fin du quatrième siècle. Ils furent réfutés par saint Jérôme (1). BERGIER.

ANTIENNE, en latin *antiphona*, du grec ἀντι, *contre*, et φωνή, *voix, chant.* Les *antiennes* ont été ainsi nommées, parce que dans l'origine on les chantait à deux chœurs, qui se répondaient alternativement ; et l'on comprenait sous ce titre les hymnes et les psaumes que l'on chantait dans l'église. Saint Ignace, disciple des apôtres, a été, selon Socrate, l'auteur de cette manière de chanter parmi les Grecs, et saint Ambroise l'a introduite chez les Latins. Théodore en attribue l'origine à Diodore et à Flavien.

Quoi qu'il en soit, on comprenait sous ce titre tout ce qui se chantait par deux chœurs dans l'église alternativement. Aujourd'hui la signification de ce terme est restreinte à certains passages courts tirés de l'Écriture, qui conviennent au mystère, à la vie ou à la dignité du saint dont on célèbre la fête, et qui, soit dans le chant, soit dans la récitation de l'office, précèdent les psaumes et les cantiques. Le nombre des *antiennes* varie suivant la solennité plus ou moins grande des offices. L'intonation de *l'antienne* doit toujours régler celle des psaumes. Les premiers mots de l'*antienne* sont adressés par un choriste à quelque personne du clergé, qui la répète; c'est ce qui s'appelle imposer et entonner une *antienne*. Dans l'office romain, après l'imposition de *l'antienne*, le chœur poursuit et la chante tout entière avant le psaume, et après le psaume tout le chœur la repète.

On donne aussi le nom *d'antienne* à quelques prières particulières que l'Eglise romaine chante à l'honneur de la sainte Vierge, et qui sont suivies d'un verset et d'une oraison, telle que le *Salve Regina*, *Regina cœli*, etc.

BERGIER.

(1) Les hérétiques dont il est ici question prétendaient que Tertullien, vers l'an 200, avait émis leur idée ; mais « on ne voit rien de semblable, dit M. Héfélé (*dict. encycl. de la théol. cathol.*) dans les écrits qui nous restent de Tertullien, et si Schrish a prétendu trouver dans son ouvrage *demonogamia*, c. 8, des expressions dirigées contre la virginité perpétuelle de Marie, il y a vu plus qu'il n'y a; il a lu avec Rigaltius, mal lu, *post partum* au lieu de *ob partum*, et en à tiré de fausses conséquences. »

« Du reste, poursuit le même auteur, nous apprenons par Origène (*homil 7 in Luc.*) que, de son temps, il y avait déjà des adversaires de la virginité permanente de Marie. Le professeur Kuhss, dans sa dissertation sur les frères de Jésus, applique aux ébionites le passage d'Origène, mais à tort, à ce qu'il me semble, car les ébionites, qui tenaient Jésus pour le fils de Joseph, n'enseignaient pas *Mariam nupsisse post partum* (*Christi*), mais *ante partum.* » LE NOIR.

ANTILUTHÉRIENS ou SACRAMENTAIRES, hérétiques du sixième siècle, qui, ayant rompu de communion avec l'Église, à l'imitation de Luther, n'ont cependant pas suivi ses opinions, et ont formé d'autres sectes, telles que les calvinistes, les zuingliens, etc. BERGIER.

ANTIMENSE, est une sorte de nappe consacrée, dont on use en certaines occasions dans l'Église grecque, dans les lieux où il ne se trouve point d'autel convenable.

Le père Goar observe, qu'eu égard au peu d'Églises consacrées qu'avaient les Grecs, et à la difficulté du transport des autels consacrés, cette Église a fait durant des siècles entiers usage de certaines étoffes consacrées, ou de linges appelés *antimensia*, pour suppléer à ces défauts. BERGIER.

ANTINOMIENS ou ANOMIENS, ennemis de la loi. Plusieurs sectes d'hérétiques ont été ainsi appelées.

1° Les anabaptistes, qui soutinrent d'abord que la liberté évangélique les dispensait d'être soumis aux lois civiles, et qui prirent les armes pour secouer le joug des princes et de la noblesse. En cela, ils prétendirent suivre les principes que Luther avait établis dans son livre *de la liberté évangélique*. Voyez ANABAPTISTES.

2° Les sectateurs de Jean Agricola, disciple de Luther, né comme lui à *Islèbe*, ou *Aisleben*, dans la Basse-Saxe, d'où ces sectaires furent aussi nommés *Islébiens*. Comme saint Paul a dit que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi; que la loi est survenue de manière que le péché s'est augmenté; que si l'on peut être juste par la loi, Jésus-Christ est mort en vain, etc., Luther et ses disciples en prirent occasion de soutenir que l'obéissance à la loi et les bonnes œuvres ne servaient de rien à la justification ni au salut. Ils ne voulaient pas voir que, dans tous ces passages, saint Paul parle de la loi cérémonielle et non de la loi morale contenue dans le Décalogue, puisque, en parlant de celle-ci, il dit que ceux qui accomplissent la loi seront justifiés. *Rom.*, c. 2, ℣ 13.

Mosheim a fait ce qu'il a pu pour pallier la turpitude de la doctrine de Luther, et les pernicieuses conséquences qui s'ensuivaient. Pendant que Luther, dit-il, inculquait aux peuples la doctrine de l'Evangile, qui nous représente les mérites de Jésus-Christ comme la source du salut des hommes; pendant qu'il réfutait les papistes, qui confondent la loi avec l'Evangile, et qui nous représentent le bonheur éternel comme la récompense de l'obéissance légale, il s'éleva un fanatique nommé Agricola, qui abusa de sa doctrine, et ouvrit la porte aux erreurs les plus pernicieuses. Il se mit à déclamer contre la loi, soutenant qu'il ne convenait point de la proposer au peuple comme une règle de mœurs, et que l'on devait se borner à enseigner et à expliquer l'Evangile; ses sectateurs furent nommés *antinomiens*. Ceux qui les ont combattus prétendent que leur morale était très-dissolue; que, selon leur doctrine, un homme pouvait se livrer à ses passions et transgresser sans remords la loi divine, pourvu qu'il fût toujours attaché à Jésus-Christ, et qu'il embrassât ses mérites par une foi vive.

Mais, continue Mosheim, il ne faut pas croire aveuglément toutes ces imputations : le principal crime d'Agricola consistait dans quelques expressions malsonnantes, inexactes et impropres, qu'il ne faut pas prendre à la rigueur. Sa doctrine consistait à soutenir que les dix commandements donnés à Moïse ne regardaient proprement que les Juifs ; que les chrétiens pouvaient les négliger sans pécher ; qu'il suffisait d'expliquer clairement et d'inculquer ce que Jésus-Christ et ses apôtres avaient enseigné dans le Nouveau Testament, tant au sujet de la grâce et du salut, que par rapport aux obligations du repentir et de la vertu. La plupart des docteurs de ce siècle ont le défaut de ne point expliquer leurs sentiments d'une manière claire et suivie ; de là vient qu'on leur impute des opinions qu'ils n'ont jamais eues. *Hist. ecclésiast.*, seizième siècle, sect. 3, 2e part., c. 1, § 25 et 26.

Cette apologie d'un sectaire fanati-

que est un chef-d'œuvre d'entêtement et de mauvaise foi. En premier lieu nous défions Mosheim et tous les protestants de citer un seul théologien catholique qui n'ait pas représenté les mérites de Jésus-Christ, comme la source du salut des hommes; qui ait attribué aux bonnes œuvres un mérite indépendant de ceux de Jésus-Christ; qui ait représenté le bonheur éternel comme la récompense d'une obéissance à la loi qui ne fût pas l'effet de la grâce de Jésus-Christ. Nous les défions encore d'en citer un seul qui ait confondu la loi avec l'Evangile, qui ait dit que le bonheur éternel est la récompense de *l'obéissance légale*, si par là l'on entend l'obéissance à la loi cérémonielle des Juifs. A la vérité, Luther prêtait toutes ces erreurs aux théologiens catholiques, en déguisant malicieusement leur doctrine ; mais après les décisions si formelles du concile de Trente, universellement suivies par tous les théologiens de l'Eglise romaine, il y a bien de la mauvaise foi à confirmer encore la calomnie de Luther, et à leur imputer une doctrine qu'ils regardent comme hérétique. Quand il serait vrai que les théologiens catholiques du seizième siècle avaient le même défaut que les autres docteurs de ces temps-là, et qu'ils n'expliquaient pas leurs sentiments d'une manière assez claire, il y aurait de l'injustice à prendre à la rigueur les expressions inexactes dont ils se sont servis, pour leur imputer des opinions qu'ils n'ont pas eues, pendant que l'on blâme ce procédé à l'égard des docteurs protestants. Mosheim, en blâmant les détracteurs d'Agricola et des *antinomiens*, fait évidemment le procès à Luther, et se condamne lui-même.

En second lieu, quand la doctrine de ces sectaires aurait été telle qu'il le prétend, elle serait encore fausse et formellement contraire à l'Evangile. Jésus-Christ, *Matth.*, c. 5, ℣ 17, commence par déclarer qu'il n'est point venu détruire la loi ni les prophètes, mais les accomplir ; que quiconque détruira le moindre commandement de la loi, et enseignera à le faire, sera le dernier dans le royaume des cieux; ensuite il explique plusieurs de ces commandements. Il répond à un jeune homme qui lui demandait ce qu'il faut faire pour avoir la vie éternelle : « Si vous voulez entrer dans la vie, » gardez les commandements, qui » sont de ne commettre ni homicide, » ni adultère, ni vol, ni faux témoi- » gnage, d'honorer votre père et votre » mère, d'aimer le prochain comme » vous-même. » chap. 19, ℣ 16. C'est le Décalogue. Il est donc faux que ces dix commandements ne regardent proprement que les Juifs, et que les chrétiens peuvent les négliger sans pécher. Il est absurde d'opposer l'Evangile à la loi du Décalogue, puisque l'Evangile la renouvelle : il l'est de dire qu'il faut inculquer ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné, sans faire mention du Décalogue, puisque le Décalogue fait partie essentielle de leur doctrine. Mais Mosheim, comme tous les protestants, ne voit des erreurs que dans l'Eglise romaine; les plus monstrueuses et les plus révoltantes ne lui paraissent rien dans sa secte.

3° Dans le dix-septième siècle, il y a eu d'autres *antinomiens* parmi les puritains d'Angleterre, qui tirèrent de la doctrine de Calvin les mêmes conséquences qu'Agricola avait tirées de celle de Luther. Les uns argumentèrent sur la prédestination. Ils enseignèrent qu'il est inutile d'exhorter les chrétiens à la vertu et à l'obéissance à la loi de Dieu, parce que ceux qu'il a élus pour être sauvés, par un décret immuable et éternel, sont portés à la pratique de la piété et de la vertu par une impulsion de la grâce divine, à laquelle *ils ne sauraient résister ;* au lieu que ceux qu'il a destinés à être damnés éternellement, ne peuvent devenir vertueux, quelques exhortations et quelques remontrances qu'on puisse leur faire, ni obéir à la loi divine, puisque Dieu leur refuse sa grâce et les secours dont ils ont besoin. Ils conclurent qu'il faut se borner à prêcher la foi en Jésus-Christ, et les avantages de la nouvelle alliance. Mais quels sont ces avantages pour ceux qui sont *destinés à être damnés ?*

Les autres raisonnèrent sur le

dogme de l'inamissibilité de la justice. Ils dirent que, les élus ne pouvant déchoir de la grâce, ni perdre la faveur divine, il s'ensuit que les mauvaises actions qu'ils commettent ne sont point des péchés réels, et ne peuvent être regardées comme un abandon de la loi ; que par conséquent ils n'ont besoin ni de confesser leurs péchés, ni de s'en repentir ; que l'adultère, par exemple, d'un élu, quoiqu'il paraisse aux yeux des hommes un péché énorme, n'est point tel aux yeux de Dieu, parce qu'un des caractères essentiels et distinctifs des élus est de ne pouvoir rien faire qui déplaise à Dieu et qui soit contraire à sa loi. *Mosheim*, dix-septième siècle, sect. 2, 2ᵉ part., c. 2, § 23.

Mosheim déteste avec raison toutes ces conséquences ; mais est-il en état de démontrer qu'elles ne se tirent pas directement et évidemment du dogme de la prédestination, et de celui de l'inamissibilité de la justice, tels que Calvin les a enseignés? Le docteur Arnaud a prouvé la connexion de ces conséquences dans l'ouvrage intitulé : *Le renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes touchant la justification* ; et nous soutenons qu'elles ne s'ensuivent pas moins de l'opinion *de la grâce irrésistible*, opinion commune aux luthériens et aux calvinistes. Dans cette hypothèse, il est aussi absurde de prêcher la nécessité de croire en Jésus-Christ et les avantages de la nouvelle alliance, que d'exhorter les hommes à la vertu et à l'obéissance à la loi de Dieu. Ceux à qui Dieu ne donne pas la *grâce irrésistible* de la foi en Jésus-Christ, ne peuvent pas plus avoir cette foi, qu'ils ne peuvent obéir à la loi, lorsque Dieu leur refuse la *grâce irrésistible* de l'obéissance. Dans cette même hypothèse, il est très-vrai que l'homme privé de la grâce ne pèche point en désobéissant à la loi ; parce qu'il est absurde que l'homme qui pèche soit condamnable et punissable, en ne faisant pas ce qu'il lui est impossible de faire. Or, il est impossible à l'homme de croire en Jésus-Christ et d'obéir à la loi sans la grâce.

Il est donc évident que les erreurs de ces diverses sectes d'*antinomiens* ne pouvaient manquer d'éclore de la doctrine des prétendus réformateurs.

4° Quelques-uns prétendent que l'on a aussi donné le nom d'*antinomiens* à ceux qui soutiennent que, dans la pratique des bonnes œuvres, il ne faut avoir aucun égard aux motifs naturels, parce que les œuvres inspirées par ces motifs ne servent de rien au salut. Mais ces motifs ne sont point incompatibles avec ceux que la foi nous propose. Lorsque Jésus-Christ dit : « Donnez, et l'on vous » donnera ;... vous serez mesurés » comme vous aurez mesuré les au- » tres, » *Luc.*, c. 6, ℣ 36 ; « Accordez- » vous promptement en chemin avec » votre adversaire, de peur qu'il ne » vous livre au juge, et que vous ne » ne soyez mis en prison, » *Matth.*, c. 5, ℣ 25 ; lorsque saint Paul dit : « Gloire, honneur et paix à quiconque » fait le bien : etc. » Ils nous prennent par notre propre intérêt, motif très-naturel. Autre chose est de dire qu'il ne faut pas agir par les motifs naturels *seuls*, et autre chose de soutenir qu'il ne faut jamais agir par aucun de ces motifs. Quoique une bonne œuvre faite par ces seuls motifs ne soit pas méritoire pour le salut, elle est cependant louable ; l'habitude d'en faire ainsi dispose, du moins indirectement, à en faire par des motifs plus parfaits. Un païen vertueux par nature est sans doute mieux disposé qu'un païen vicieux à devenir chrétien, et à pratiquer la vertu lorsqu'il le sera. L'Église a condamné avec raison les théologiens qui ont enseigné que toutes les bonnes œuvres des infidèles sont des péchés, et que toutes les vertus des philosophes sont des vices (1). *Voy*, INFIDÈLES, ŒUVRES.

BERGIER.

(1) Alexandre VIII a condamné une proposition qui disait « qu'il est nécessaire que l'infidèle pèche en toutes ses œuvres. » Et une autre qui disait « que celui-là pèche en réalité qui hait le péché à cause de sa turpitude et de sa répugnance avec la nature raisonnable, sans égard à Dieu offensé ». Et Clément XI, dans sa bulle *unigenitus*, a condamné celles-ci de Quesnel : « que la pensée de Dieu, dans les philosophes païens ne produit sans la grâce que la présomption, la vanité et l'opposition à Dieu lui-même ; » « que Dieu ne récompense que la charité, parce que la charité seule honore Dieu ; » « que la charité chrétienne en la manière chrétienne rend,

« Il s'est formé, dit l'abbé Pierrot, au XVIIIe siècle une nouvelle secte d'*antinomiens*. Elle reconnut pour chef un certain Whithfield, qui compta bientôt un grand nombre de sectateurs d'un rang distingué dans le comté d'Exeter. Sa doctrine est un prédestinatianisme absolu, parce que, selon elle, Dieu a voulu le salut des uns et la damnation des autres. La vertu, d'après lui, n'a d'autre effet que de nous donner un certain bien-être en cette vie. On est révolté d'une telle doctrine qui détruit les notions élémentaires de la justice éternelle. » LE NOIR.

ANTINOMIES de KANT. (V. KANTISME).

ANTIOCHE. Il paraît que l'Église de cette ville capitale de Syrie est la plus ancienne après celle de Jérusalem; selon la tradition, c'est là que saint Pierre établit son premier siége, et que les disciples de J.-C. prirent le nom de *chrétiens*. *Act.*, c. 11, ℣ 19 et 26; c. 13, 1℣, etc. Saint Luc, l'un des évangélistes, était d'Antioche. Comme c'était la demeure du gouverneur romain qui commandait dans la Palestine, il y avait une relation nécessaire et continuelle entre Jérusalem et *Antioche;* ceux qui crurent en Jésus-Christ dans cette dernière ville, ne purent ignorer les faits qui s'étaient passés dans la première. Ce fut donc avec pleine connaissance de cause que plusieurs Juifs d'*Antioche*, et ensuite plusieurs païens, embrassèrent le christianisme. Il devait y avoir parmi eux plusieurs témoins oculaires des miracles que Jésus-Christ avait opérés immédiatement avant la Pâque à laquelle il fut mis à la mort, et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres à la fête de la Pentecôte. Cette Eglise eut sans doute une liturgie propre dès son origine; mais il n'est pas certain que ce soit celle qui a paru dans la suite sous le nom de saint Pierre. *Voyez* LITURGIE.

Que saint Pierre ait fondé le siége épiscopal d'*Antioche* avant d'aller à Rome, c'est un fait attesté par les auteurs les plus respectables; Origène, Eusèbe, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, etc., en parlent comme d'une chose de laquelle personne n'a jamais douté; et la fête de la chaire de saint Pierre à *Antioche* est très-ancienne dans l'Eglise. *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 2, pag, 345.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 3, c. 1. a fait tous ses efforts pour prouver le contraire par les *Actes des apôtres;* mais il n'en a tiré que des preuves négatives et des difficultés de chronologie, faibles armes pour renverser des témoignages positifs touchant un fait qui a dû être très-public.

Au cinquième et au sixième siècle, le patriarcat de cette ville se nommait le *diocèse d'Orient;* il s'étendait sur la Syrie, la Mésopotamie et la Cilicie; la ville fut saccagée par Chosroës, roi de Perse, l'an 540, et prise par les Sarrasins mahométans l'an 637. Les croisés la reprirent l'an 1098, et les Turcs s'en sont emparés de nouveau en 1268. Aujourd'hui il y a trois évêques qui prennent le titre de patriarche d'*Antioche:* l'un est celui des melchites, ou chrétiens grecs schismatiques; l'autre celui des Syriens monophysites ou jacobites; le troisième, celui des Syriens maronites, ou chrétiens catholiques attachés à l'Eglise romaine. On prétend que celui des jacobites s'est réuni depuis peu à cette même communion, avec plusieurs évêques de sa dépendance (1). BERGIER.

ANTIOCHE (Synodes d'). (*Théol. hist. conc.*) — Le premier de ces synodes consista dans la réunion en concile des apôtres eux-mêmes, à Antioche, dont parle le martyr Pamphile. Un

seule, les actions chrétiennes par relation à Dieu et à Jésus-Christ; » « que, sous la malédiction de la loi, il ne se fait jamais de bien, parce qu'on pèche soit en faisant le mal soit en ne l'évitant que par crainte. »

Or, ces condamnations nous paraissent dire un peu plus encore que ne paraît dire Bergier dans le même sens que lui, c'est-à-dire, dans le sens raisonnable, surtout celle de laquelle il résulte que Dieu récompense autre chose que la charité, et celle d'où il suit qu'il peut y avoir des actions chrétiennes qui ne soient pas rendues telles par la charité chrétienne.

LE NOIR.

(1) Le patriarcat schismatique d'Antioche subsiste encore, mais avec un très-petit ressort; il est subordonné au patriarcat de Constantinople. Les chrétiens de cette contrée unis à l'église romaine sont en partie melchites ou grecs unis, et en partie syriens unis. Les catholiques latins de ce pays sont dépendants du vicaire apostolique d'Alep.

LE NOIR.

autre y fut tenu, en 252, contre les Novatiens, et trois autres, en 265, 268 et 269 ou 270, contre Paul de Samosate.

En 341, se tint à *Antioche* le fameux concile qui se trouva composé en majorité d'ariens (Eusébiens), et qui déposa saint Athanase. Il y a 25 canons dits d'*Antioche* qui sont peut-être d'un concile antérieur à ce dernier comme le soutiennent les Ballerini et Mansi. En 343, un autre synode arien se tint dans la même ville ; les Eusébiens y modifièrent leur arianisme et y redigèrent un nouveau symbole qui fut nommé le *long*, dont l'apparence est orthodoxe et dans lequel l'arianisme ou semi-arianisme se cache sous des reticences; par exemple l'expression *Omoousios* ne s'y trouve pas.

En 379, dans un autre synode d'*Antioche* furent rapprochés les deux évêques orthodoxes, Melèce et Paulin. Il y en eut encore d'autres ensuite, dans lesquels les patriarches d'*Antioche* inclinèrent d'abord vers les Nestoriens et ensuite vers les Monophysites.

Enfin, le dernier fut celui de 1806, au couvent de Carapha (diocèse de Beyrouth) par le patriarche melchite Agab-Matar. « A peine les décisions de ce synode furent-elles, en 1810, imprimées en arabe, dit M. Fritz, avec approbation du délégué apostolique du Liban, Aloyse Gandolphe, que des rumeurs défavorables se répandirent ; elles déterminèrent plus tard le pape Grégoire XVI, à faire faire par le patriarche melchite, monseigneur Mazlum, une traduction exacte en langue italienne de ces décrets, publiés en arabe en 1834. Vérification faite, il se trouva que le synode d'*Antioche* n'était qu'une seconde édition du fameux synode de Pistoie; c'est pourquoi Grégoire XVI, le rejeta par un bref du 16 sept. 1835. » Le Noir.

ANTIOCHE (l'école d'). (*Théol. hist. écol.*) — Cette école mérite d'être signalée en particulier, parmi les nombreuses écoles chrétiennes du troisième et du quatrième siècle ; à cette époque, en effet, dès qu'une Eglise prenait de l'importance, elle organisait chez elle une école théologico-scientifique ; mais quelques-unes seulement gardèrent toujours la tête du haut enseignement, et nous ne devons parler que de celles-là. Au troisième et au quatrième siècle, ces écoles tout à fait dominantes furent celle d'Alexandrie, la première de toutes, celle de Rome, et celle d'*Antioche*. Dans cette dernière, on s'occupait surtout de critique et d'exégèse biblique; et l'on s'était imposé la régle de tenir, autant que possible, un certain milieu entre les interprétations purement allégoriques des uns et les interprétations trop littérales des autres, allant jusqu'à une espèce d'anthropomorphisme.

L'école d'*Antioche* produisit plus d'un homme illustre ; on peut citer les suivants : Théophile auteur de trois livres à Antiloque ; l'évêque Sérapion, qui fit plusieurs ouvrages, dont un contre un évangile qu'on attribuait à saint Pierre ; le savant Lucien, martyr ; le prêtre Dorothée ; Mélèce, disciple de saint Jean Chrysostôme ; l'évêque Flavien ; Diodore de Tarse ; Cyrille de Jérusalem, Théodore de Mopsueste, et beaucoup d'autres.

Le Noir.

ANTIPAPES. On donne ce nom à ceux qui ont prétendu se faire reconnaître pour souverains pontifes, au préjudice d'un pape légitimement élu ; on en compte, depuis le troisième siècle jusqu'aujourd'hui, ving-huit.

Bergier.

ANTIPODES, hommes dont les pieds sont tournés vers les nôtres : c'est ce que signifie ce nom. Si nous en croyons Aventinus, dans ses *Annales de Bavière*, Boniface, archevêque de Mayence, et légat du pape Zacharie dans le huitième siècle, déclara hérétique un évêque de ce temps nommé Vigile ou Virgile, pour avoir osé soutenir qu'il y a des *antipodes*.

L'auteur d'une *Dissertation* imprimée dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1708, soutient : 1° que ce fait n'est pas constaté ; le seul monument qui en reste est une lettre du pape Zacharie à Boniface : « S'il est prouvé, » lui dit le souverain pontife, que Vi-

» gile soutient qu'il y a un autre monde
» et d'autres hommes sous cette terre,
» un autre soleil et une autre lune,
» assemblez un concile, condamnez-
» le, chassez-le de l'Eglise après l'a-
» voir dépouillé de la prêtrise, etc. »
Il n'y a, dit cet auteur, aucune preuve que cet ordre du pape ait été exécuté : soit que l'accusation intentée contre Vigile se soit trouvée fausse, soit qu'il se soit expliqué ou rétracté, il est certain que depuis ce temps-là il vécut en bonne intelligence avec le pape, qu'il fut élevé à l'évêché de Salzbourg ; qu'il a même été canonisé après sa mort, honneur qui ne lui aurait pas été rendu s'il avait été condamné comme hérétique.

Il prétend, 2° que le pape Zacharie n'avait pas tort ; que si Vigile avait soutenu qu'il y avait dans un autre monde d'autres hommes, c'est-à-dire, des hommes d'une espèce différente de la nôtre, et qui n'étaient pas comme nous enfants d'Adam, un autre soleil et une autre lune différents de ceux qui nous éclairent, cet évêque aurait été véritablement condamnable, parce que ce paradoxe serait contraire à l'Ecriture sainte. C'est dans ce sens que l'entendait le pape Zacharie ; et c'est dans ce même sens que saint Augustin a rejeté les *antipodes* dans son seizième livre de la *Cité de Dieu*, c. 9.

Un critique moderne n'a pas goûté cette apologie. Selon lui, il vaut mieux s'en tenir à la tradition, qui nous apprend que Vigile fut condamné. A la vérité, l'auteur de cette tradition est Aventin, cabaretier de Bavière, qui a écrit dans les fureurs du luthéranisme ; mais les protestants ont recueilli avec soin toutes ses invectives contre les ecclésiastiques ; ils y ajoutent foi, donc il faut faire comme eux. Selon ce critique, il valait mieux passer condamnation sur le pape Zacharie, parce qu'il n'est pas nécessaire que l'Eglise soit infaillible en matière de physique ; mais il n'est pas fort nécessaire non plus de condamner un pape sans raison, pour plaire à quelques protestants. Il est vrai, dit le savant Leibnitz, que Boniface, archevêque de Mayence, a accusé Vigile de Salzbourg d'erreur sur ce point, et que le pape répond à sa lettre d'une manière qui fait paraître qu'il donnait assez dans le sens de Boniface ; mais on ne trouve point que cette accusation ait eu de suite. Les deux antagonistes passent pour saints ; et les savants de Bavière, qui regardent Vigile comme un apôtre de la Carinthie et des pays voisins, en ont justifié la mémoire. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 56.

Le critique dont nous parlons pense que Vigile pouvait dire innocemment qu'il y avait sous terre un autre soleil et une autre lune, comme nous disons que le soleil d'Ethiopie n'est pas le nôtre. Cela se peut dire sans doute en français ; mais cela ne s'est jamais dit en latin, et dans cette langue la phrase avait un sens tout différent.

Il convient que les anciens philosophes ont nié les *antipodes* aussi bien que les Pères de l'Eglise ; ceux-ci n'étaient pas obligés d'être plus habiles en cosmographie que les philosophes de leur siècle. Cependant Philoponus, qui vivait sur la fin du sixième siècle, a démontré, dans son livre *de mundi Creat.*, l. 5, c. 13, que saint Grégoire de Nysse, saint Grégore de Nazianze, saint Athanase, et la plus grande partie des Pères de l'Eglise, ont su que la terre est ronde. Il est même parlé des *antipodes* dans saint Hilaire, *In Ps.* 2, n. 23 ; dans Origène, l. 2, *de Princip.*, c. 3 ; dans saint Clément, pape, *Epist. I ad Cor.*, n. 20. *Voyez* les notes. Il n'est donc pas vrai qu'en général les écrivains ecclésiastiques aient été dans l'erreur sur les *antipodes* jusqu'au quinzième siècle, comme quelques auteurs l'ont prétendu (1).

BERGIER.

ANTIQUITÉ DU MONDE HISTORIQUE. (*Théol. mixt. scien. hist.*) — V. CHRONOLOGIES

(1) La vérité est que la plupart des Pères latins, et particulièrement saint Augustin, se sont trompé avec les populations de leur époque en ne croyant pas aux *antipodes*, mais que beaucoup de Pères grecs en ont pensé tout autrement, à l'imitation de plusieurs philosophes anciens qui y avaient également cru. Il en fut de même du mouvement de la terre. En ce qui est des papes et de l'Eglise, peu importe ce qu'ils en ont pensé, puisque la matière sort avec évidence de la compétence de l'Eglise et de la Papauté. LE NOIR.

ANTITACTES, anciens hérétiques gnostiques, ainsi nommés, parce qu'en avouant que Dieu, créateur de l'univers, était bon et juste, ils soutenaient qu'une de ses créatures avait semé la zizanie, c'est-à-dire, créé le mal moral, et nous avait engagés à le suivre, pour nous mettre en opposition avec Dieu; de là est dérivé leur nom, ἀντιττάττω *je m'oppose, je combats*. Ils ajoutaient que les commandements de la loi avaient été donnés par de mauvais principes; et loin de se faire scrupule de les transgresser, ils croyaient venger Dieu et se rendre agréables à ses yeux en les violant. Ils ont été précurseurs des manichéens. *Voyez* saint Clém. d'Alex., *Strom.*, l. 5; Dupin, *Bibl. des Auteurs eccl. des trois premiers siècles;* Tillemont, t. 2, p. 357.

BERGIER.

ANTITHÉISME. (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — Ce mot a été créé par le fameux Proudhon, et nous n'avons peut-être pas été absolument étranger à cette création, comme cause occasionnelle. Nous avions accusé cet audacieux écrivain, que nous avons connu pour un homme aussi simple, aussi honnête et aussi moral que sa dialectique était labyrinthique, sa philosophie ténébreuse, sa plume foudroyante, son encre corrosive, et son art satanique, nous l'avions accusé, dans nos *Harmonies*, d'être athée; et en effet, l'athéisme raisonné ne consiste-t-il pas à nier l'absolu, à n'admettre que le relatif, et à dire, par une contradiction qui choque le bon sens, que les relatifs se soutiennent les uns les autres, que cela suffit pour rendre raison de leur existence? Or, Proudhon avait émis, un jour, devant nous cette proposition, et des propositions équivalentes avaient assez souvent signalé ses écrits. Il n'accepta point cependant la qualification d'athée, et dans son livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, le plus important de ses ouvrages au point de vue philosophico-théologique, et peut-être même à tous les points de vue, il nous répondit qu'il ne professait point l'athéisme, qu'il *éliminaît* seulement la question de Dieu, base de la théologie, des questions humaines, et, qu'après tout, il était antithéiste, faisant la guerre au Dieu de tous les cultes, représenté comme les cultes le représentent. C'est la réponse qu'il fit aussi, ou plutôt qu'il avait déjà faite, dans sa réception comme membre de la société maçonnique, lorsqu'on lui demanda : *Que devons-nous à Dieu?* — Il répondit : *la guerre*. Réponse qui ne l'empêcha pas d'être admis, et, fait étrange, qui prouvait déjà, à cette date, l'ébranlement de la société lettrée vers un positivisme matérialiste et athée; car l'article le plus fondamental du maçonnisme avait toujours consisté et consiste encore officiellement dans la profession du grand architecte de l'univers. En ce qui est de Proudhon, il rejeta donc loin de lui la note d'athée pour prendre celle d'antithéiste. Avec la bonne foi à laquelle nous n'avons jamais manqué d'être fidèle, nous retirâmes la qualification dans nos *droits de la raison dans la foi*, qui parurent plus tard, mais en présentant au célèbre auteur nos observations dans une des notes qui terminent cet ouvrage. Il est revenu, depuis, sur cette question fondamentale de l'absolu qui l'a toujours préoccupé fortement; ses ouvrages posthumes contiennent à ce sujet des pages de polémique avec nous qui pèchent par des écarts et par des feintes dont la logique personnelle peut être satisfaite, mais dont la vraie logique des principes a beaucoup à se plaindre. La vérité est que l'*antithéisme* de Proudhon et son élimination de la question de l'absolu n'étaient que des ruses de guerre pour se sauver de l'inextricable embargo ou l'athéisme l'eût enfermé. Mais ces ruses ne mènent pas loin une intelligence comme la sienne, qui n'est pas sans comprendre que, si Dieu est, il domine tout, se lie à tout, dans son essence réelle, ne peut être éliminé d'aucune chose, peut encore moins être attaqué par sa créature, sans une absurdité révoltante, puisqu'il n'est autre que le bien souverain comme attribut et comme substance; que si l'on s'en est fait des images menteuses qui ne vont pas à moins qu'à le transformer en le mal, attaquer ces images n'est point l'attaquer lui-

même, mais seulement le peintre qui l'a si tristement représenté ; qu'au contraire, s'il n'est pas, il n'y a de sincérité et de logique qu'à s'avouer franchement athée ; et qu'enfin, pour tout dire en un mot, l'*antithéisme* et l'élimination ne sont que de pitoyables aveux d'impuissance.

Cette intelligence aima mieux encore se résoudre à ces aveux que de dire à l'être en face : Tu n'es pas.

C'est elle, cependant, qui a les droits les plus incontestables à la paternité des écoles positivistes qui ont envahi et presque absorbé notre jeunesse lettrée.

LE NOIR.

ANTITRINITAIRES. Ce nom convient à tous les hérétiques qui ont attaqué le mystère de la sainte Trinité et qui n'ont pas voulu reconnaître trois Personnes en Dieu. Les samosaténiens, qui n'admettaient point de distinction entre les Personnes divines, les ariens qui niaient la divinité du Verbe, les macédoniens qui contestaient celle du Saint-Esprit, ont été tous *antitrinitaires*. Sous ce nom, l'on entend aujourd'hui principalement les sociniens, que l'on appelle aussi *unitaires*. *Voyez* SOCINIENS.

BERGIER.

ANTITYPE, mot grec, formé de la préposition ἀντί, *pour*, *au lieu*, et de τύπος, *figure ;* dans sa signification grammaticale, il veut dire ce que l'on met à la place d'un type, d'une figure ; mais dans les auteurs il signifie simplement type, figure, ressemblance.

Il y a dans le Nouveau Testament deux passages où ce mot est employé, et dont le sens a donné lieu à des disputes. 1° Dans l'*Epître aux Hébreux*, c. 9, ℣ 24, il est dit : « Jésus-Christ » n'est point entré dans un sanctuaire » fait de la main des hommes et figure, » ἀντίτυπα, du vrai sanctuaire, mais » dans le ciel même, afin de se pré- » senter à Dieu pour nous. » 2° Dans la *première Epître de saint Pierre*, c. 9, ℣ 21, le baptême est comparé a l'arche de Noé, qui préserva du déluge universel ce patriarche et sa famille ; il en est appelé ἀντίτυπον, ce que la vulgate rend par *similis formæ*, ressemblant. Nous ne voyons pas que dans l'un ni dans l'autre de ces passages, il soit nécessaire d'abandonner le sens ordinaire du terme pour recourir à la signification grammaticale.

Le mot *antitype* se trouve souvent dans les écrits des Pères grecs et dans la liturgie de leur Eglise, pour désigner l'Eucharistie même après la consécration ; de là les protestants ont conclu que, selon la croyance de l'Eglise grecque, ce sacrement n'est que la figure du corps de Jésus-Christ.

Cette conséquence nous paraît fausse. Quoique les espèces eucharistiques renferment le corps de Jésus-Christ, elles en sont cependant la figure, le *type*, le symbole, ce qui paraît aux yeux ; puisque ce corps n'y paraît point sous ses qualités sensibles, mais sous les apparences du pain.

Il est vrai que Marc d'Ephèse, le patriarche Jérémie, et d'autres Grecs, disent que, dans la liturgie de saint Basile, le pain et le vin sont appelés *antitypes* avant la consécration. Cela n'empêche pas qu'ils ne puissent être nommés de même après, puisque par la consécration il ne se fait aucun changement dans les qualités sensibles ou dans les apparences du pain et du vin ; la *figure* demeure donc la même, quoique la substance soit changée.

Qu'importe l'abus que l'on peut faire d'un mot lorsque la croyance est prouvée d'ailleurs ? Au concile de Florence, les Grecs ont solennellement déclaré qu'ils croyaient Jésus-Christ réellement présent dans l'Eucharistie, après la consécration ; toute leur dispute avec les Latins consistait à savoir si, après la consécration, les symboles devaient encore être appelés *antitypes :* contestation qui nous paraît assez frivole. Après la consécration, nous disons encore *symboles eucharistiques ;* pourquoi les Grecs ne pourraient-ils pas dire *antitypes* dans le même sens ?

Il n'est donc pas nécessaire de changer la signification usuelle de ce terme, de supposer que *antitype* signifie ce qui est mis à la place de la figure ; le corps de Jésus-Christ n'est point mis au lieu de la figure,

mais au lieu de la substance du pain (1) : et cette substance n'a jamais pu être appelée *figure* en aucun sens.

Dans le septième concile général, saint Jean Damascène, les diacres Jean et Epiphane, voulant expliquer la pensée des liturgistes grecs sur ce sujet, disent, qu'en nommant l'Eucharistie *antitype*, ces auteurs avaient égard au temps qui a précédé la consécration, et non à celui qui la suit. Simon, *Hist. crit. de la croyance des nations du Levant*. Cette explication ne paraît pas nécesssaire. Ce qui était figure avant la consécration, l'est encore après, puisque par la consécration rien ne change dans la figure, ou dans ce qui paraît à nos yeux.

Nous avons à présent des monuments si authentiques de la croyance des différentes sectes que renferme l'Eglise grecque, des melchites, des jacobites syriens, des nestoriens, des cophtes eutychiens, etc., que les protestants n'oseraient plus former aucune contestation sur ce point. *Voyez* la *Perpétuité de la Foi*.

BERGIER.

ANTOINE (saint). Chanoines réguliers de *saint Antoine* de Viennois. *Voy.* le *Dictionnaire de Jurisprudence*.

ANTONIN (saint), archevêque de Florence, mort l'an 1459, assista en qualité de théologien au concile général qui y fut tenu en 1439, lorsqu'il n'était encore que religieux de saint Dominique. On a de lui une *Somme théologique* dans laquelle il traite des vertus et des vices, plusieurs sermons et d'autres livres de morale.

BERGIER.

AOD. Il est dit dans le livre des *Juges*, que les Israélites, en punition de leur idolâtrie, furent subjugués par Eglon, roi de Moab, et lui furent assujettis pendant dix-huit ans ; que Dieu leur suscita un vengeur dans la personne d'*Aod*. Cet homme tua Eglon en feignant d'avoir à lui parler, se mit à la tête des Israélites, gagna une bataille, et les affranchit du joug des Moabites. Les censeurs de l'histoire sainte disent qu'*Aod* fut coupable d'un régicide, que c'est un très-mauvais exemple à proposer à tout peuple mécontent de son souverain, qu'il a été la cause de plusieurs crimes de même espèce.

Cette décision nous surprendrait moins, si nous ne connaissions pas d'ailleurs la morale enseignée par ces mêmes censeurs. Ils soutiennent qu'un conquérant n'acquiert aucune souveraineté sur une nation vaincue, que par le consentement de celle-ci ; que jusqu'à ce qu'elle l'ait reconnu librement pour son roi, tout acte d'autorité qu'il exerce est une violence et une usurpation; qu'elle a droit de s'en rédimer par la force quand elle le pourra. Qu'ils nous montrent le traité par lequel les Israélites avaient librement reconnu Eglon pour leur roi.

On nomme *régicide* un sujet qui tue son propre roi, et non celui qui tue un roi ennemi pour mettre en liberté ses compatriotes. Chez les anciens peuples on croyait généralement que la fourberie était permise contre les ennemis de l'état. Mutius Scævola ne fut point accusé de régicide, pour avoir voulu tuer par surprise Porsenna qui assiégeait Rome (1).

(1) Cette manière de parler qui est, au reste, assez souvent employée, ne nous paraît pas correspondre absolument au mot, consacré par l'église, de *transsubstantiation*. Ce dernier terme, en effet, semble indiquer tout autre chose qu'une *substitution*, expression qui nous paraîtrait très-peu exacte, soit qu'on se représentât la substance du pain et du vin comme anéantie soit qu'on se représentât cette substance comme seulement écartée. Il ne saurait, nous paraît-il du moins, y avoir *transsubstantiation*, sans qu'une substance devienne une autre substance en dehors de tout anéantissement ou écartement. Il y a *transsubstantiation* naturelle, véritable, des aliments que nous mangeons et digérons, de leur substance, en la substance de notre corps, sans qu'ils soient ni anéantis ni écartés. C'est un effet pareil qui se produit, ce nous semble, selon la pensée de l'Eglise, d'une manière surnaturelle dans le mystère de l'Eucharistie. Le pain et le vin y *deviennent* le corps et le sang de Jésus-Christ, par *transsubstantiation* et non point par *substitution*, au moyen de l'anéantissement ou de l'écartement d'une substance et de l'adduction d'une autre substance à la place de la première. Les mots de *transformation*, de *transmutation*, etc., peuvent aider à faire comprendre celui de *transsubstantiation*.

LE NOIR.

(1) La guerre est une chose mauvaise et condamnable. Voilà le premier principe à jamais in-

D'ailleurs, lorsque l'Ecriture dit que Dieu suscita un libérateur à son peuple, elle n'enseigne point que Dieu lui inspira le mensonge, ni le meurtre qu'il commit; une action citée comme un trait de courage, n'est pas louée pour cela comme un acte de justice.

Souvenons-nous toujours que c'est l'Evangile qui a donné aux nations chrétiennes les vraies notions du droit des gens et du droit politique, soit en paix, soit en guerre; que ces notions n'existent point, et n'ont jamais existé ailleurs. BERGIER.

APATHIE, insensibilité; c'est l'état auquel aspiraient les stoïciens. Quoique les anciens écrivains ecclésiastiques se soient quelquefois servis de ce terme pour exprimer la patience et le détachement des choses de ce monde que l'Evangile nous prêche, il n'en faut pas conclure que Jésus-Christ a voulu faire de ses disciples autant de stoïciens, et nous inspirer une insensibilité absolue. 1° Ces philosophes interdisaient au sage, sous le nom de *passions*, les affections naturelles les plus modérées et les plus légitimes, l'amitié entre les parents, la pitié pour ceux qui souffrent, l'amour du bien public, etc. L'Evangile, loin de nous défendre ces sentiments, nous les commande sous le nom général de *charité*; il ne les désapprouve que quand ils sont portés à l'excès, et peuvent devenir pour nous une occasion de péché ; et en effet, les affections et les penchants naturels ne doivent être nommés *passions*, que quand ils sont poussés à l'excès. *Voyez* PASSIONS.

2° Les stoïciens n'aspiraient à l'insensibilité que par un principe d'orgueil; ils jugeaient les choses de ce monde indignes d'affecter l'âme du sage; c'était une inhumanité réfléchie. Jésus-Christ veut que nous conservions la tranquillité d'âme par un motif de confiance en Dieu, que nous aimions nos semblables en Dieu et pour Dieu.

3° Si ses leçons pouvaient nous laisser des doutes, il les a expliquées par son exemple : il a aimé tendrement ses proches et ses amis ; il a répandu des larmes sur le tombeau de Lazare ; il a pleuré sur la ruine future de Jérusalem et des Juifs ; il n'a rencontré aucun malheureux sans le soulager, etc. Ce n'est pas là du stoïcisme.

4° Jésus-Christ n'a ordonné le renoncement absolu qu'à ceux qu'il destinait à la prédication de l'Evangile ; il n'a conseillé à aucun autre de ses auditeurs de quitter son état, ou de négliger les devoirs de la société ; au contraire, saint Paul enjoint à ceux qui se sont convertis, de demeurer chacun dans l'état où il a reçu sa vocation à la foi. *I Cor.*, c. 7, ỳ 20.

Mais on accuse quelques Pères de l'Eglise d'avoir enseigné la même morale que les stoïciens, d'avoir exigé qu'un chrétien fût sans *passions*; c'est un des principaux reproches que Barbeyrac fit à saint Clément d'Alexandrie. *Traité de la morale des Pères*, chap. 5, § 46.

Expliquons les termes, le scandale sera réparé. Nous disons qu'un homme est *sans passions*, lorsqu'il les réprime si parfaitement qu'il n'en paraît rien au dehors, et qu'elles ne lui font commettre aucune faute : nous disons qu'il est *insensible*, lorsqu'il ne donne aucun signe extérieur de sensibilité. Voilà ce que veut saint Clément. Déjà nous avons ob-

contestable et de ce principe naît cet autre ; que tous les moyens par lesquels la guerre s'exécute sont également des désordres moraux. Mais, malgré ce principe, la guerre est inévitable toutes les fois qu'on est injustement attaqué et qu'on se trouve, par conséquent, dans le cas de légitime défense. Or, ce cas supposé, les moyens qu'on emploie pour vaincre, réussir et conserver son indépendance nationale injustement attaquée, tout contraires qu'ils soient à la morale, deviennent licites parce qu'ils deviennent nécessaires pour atteindre le but qu'on se propose et qu'on a le droit et le devoir de se proposer. On peut ajouter cependant qu'entre plusieurs maux, si l'on est obligé de choisir, il faut choisir le moindre, pourvu qu'il mène également au but. Une action comme celle d'Aod, ne peut-elle pas quelquefois avoir ce caractère, d'être un mal moindre que celui, par exemple, d'une monstrueuse tuerie de part et d'autre, et, en même temps, d'atteindre plus sûrement le but? La conclusion s'impose. Or, ce pourrait être cette conclusion qu'aurait insinuée l'historien sacré.

LE NOIR.

servé que nos penchants naturels ne sont censés *passions* que quand ils sont portés à l'excès. Or, cet excès peut-il être permis ? L'Évangile condamne formellement toutes les *passions*, l'orgueil, l'ambition, la vaine gloire, même dans les bonnes œuvres, l'attachement aux richesses, le désir de les posséder, l'inquiétude pour l'avenir, la volupté et tout ce qui peut y porter, le simple désir des plaisirs défendus, la jalousie et la haine, la colère et l'impatience, le ressentiment et les projets de vengeance, l'intempérance, la mollesse, l'oisiveté, etc. Jésus-Christ nous commande toutes les vertus opposées ; il serait aisé de le faire voir en détail. Saint Clément n'exige rien de plus, et l'on ne peut lui faire aucun reproche qui n'ait été tourné par les incrédules contre Jésus-Christ et contre les apôtres : *Voyez* MORALE CHRÉTIENNE. BERGIER.

APELLITES, ou APELLÉIENS, comme les nomme saint Epiphane ; hérétiques du second siècle, sectateurs d'Apelles, disciple de Marcion, mais qui ne suivit pas en toutes choses les sentiments de son maître. Il n'admit pas comme lui deux dieux, ou deux principes actifs et coéternels, mais un seul Dieu existant de soi-même et souverainement bon ; probablement néanmoins il supposait l'éternité de la matière. Selon lui, le monde n'avait pas été fait par ce Dieu bon, mais par un esprit d'un rang inférieur, dont l'impuissance et la maladresse étaient cause des maux que nous éprouvons. Pensait-il que Dieu avait créé librement cet ouvrier malhabile, ou que celui-ci était sorti nécessairement de Dieu par émanation ? Les anciens n'en disent rien. Au reste, Apelles n'accusait point cet esprit de méchanceté : il supposait au contraire que par ses prières il avait obtenu que Dieu envoyât son Fils sur la terre, afin de corriger le monde.

Il ne soutenait point avec Marcion que le Fils de Dieu n'avait eu qu'une chair apparente, et avait fait illusion à tous les sens ; mais il prétendait qu'en descendant du ciel le Fils de Dieu s'était formé lui-même un corps tiré des quatre éléments, sans s'incarner dans le sein d'une vierge ; qu'il avait réellement souffert ; qu'il était mort et ressuscité ; qu'avant son ascension il avait rendu aux éléments le corps qu'il en avait tiré ; que son âme seule était retournée au ciel. Conséquemment il niait, aussi bien que Marcion, la résurrection future de la chair. Il ne rejetait pas absolument, comme lui, tout l'Ancien Testament : Mais il y a, disait-il, du bon et du mauvais ; c'est à nous de choisir, et c'est ce que Jésus-Christ a voulu dire, lorsqu'il nous a ordonné d'être de bons changeurs. On l'accuse de ne pas avoir imité la continence de son maître, de s'être livré à des femmes, d'avoir même été séduit par une certaine Philumène, qu'il regardait comme une inspirée et une prophétesse.

La multitude des sectes qui ont paru dans le second siècle, la variété des rêveries forgées par leurs divers docteurs, nous donneront souvent occasion de faire des réflexions. 1° Tous ces raisonneurs étaient des philosophes sortis de l'école d'Alexandrie, ou d'ailleurs, qui voulaient accorder les dogmes du christianisme avec la doctrine de Pythagore et de Platon, et en savoir plus qu'il n'a plu à Dieu de nous en révéler. 2° Tous voulaient expliquer l'origine du mal, et aucune de leurs hypothèses ne résolvait la difficulté. Si c'est Dieu qui a créé librement le formateur du monde en prévoyant le mal qui arriverait, il en est responsable comme s'il l'avait fait lui-même. Si cet ouvrier a existé nécessairement, tout est fatalité pure ; autant vaut dire que Dieu n'a pas pu mieux faire. 3° Quoiqu'intéressés à révoquer en doute l'histoire de l'Evangile, et à portée d'en vérifier les faits, ils n'ont pas osé récuser le témoignage des apôtres, ils l'ont plutôt confirmé. 4° Saint Paul les a peints d'après nature, *II Tim.*, c. 4, ℣ 4. « Ils ne pourront, » dit-il, souffrir une saine doctrine ; » ils auront la démangeaison d'écouter de nouveaux maîtres : ils fermeront leurs oreilles à la vérité, et » courront après des fables. »

BERGIER.

APHTHARTODOCÈTES. *Voyez* INCORRUPTIBLES.

APOCALYPSE, du grec ἀποκάλυψις, *révélation;* c'est le nom du dernier livre canonique de l'Ecriture.

Il contient, en vingt-deux chapitres, une prophétie touchant l'état de l'Eglise, depuis l'ascension de Jésus-Christ au ciel jusqu'au dernier jugement, et c'est comme la conclusion de toutes les saintes Ecritures, afin que les fidèles, reconnaissant la conformité des révélations de la nouvelle alliance avec les prédictions de l'ancienne, soient confirmés dans l'attente du dernier avénement de Jésus-Christ. Ces révélations furent faites à l'apôtre saint Jean, durant son exil dans l'île de Patmos, pendant la persécution de Domitien.

L'enchaînement d'idées sublimes et prophétiques qui composent l'*Apocalypse*, a toujours été un labyrinthe pour les plus grands génies, et un écueil pour la plupart des commentateurs. On sait par quelles rêveries Drabicius, Joseph Mède, le ministre Jurieu, le grand Newton lui-même, ont prétendu l'expliquer ; ces vaines tentatives sont bien propres à humilier l'esprit humain.

On a longtemps disputé dans les premiers siècles de l'Eglise sur l'authenticité et la canonicité de ce livre ; mais ces deux points sont aujourd'hui pleinement éclaircis. Quant à son authenticité, quelques anciens la niaient : Cérinthe, disaient-ils, avait attribué l'*Apocalypse* à saint Jean, pour donner du poids à ses rêveries, et pour établir le règne de Jésus-Christ pendant mille ans sur la terre après le jugement. *Voyez* MILLÉNAIRES. Saint Denys d'Alexandrie, cité par Eusèbe, l'attribue à un écrivain nommé *Jean*, différent de l'évangéliste. Il est vrai que les anciennes copies grecques, tant manuscrites qu'imprimées, de l'*Apocalypse*, portent en tête le nom de *Jean le divin*. Mais on sait que les Pères grecs donnent par excellence ce surnom à l'apôtre saint Jean, pour le distinguer des autres évangélistes, et parce qu'il a traité spécialement de la divinité du Verbe. A cette raison l'on ajoute : 1° que dans l'*Apocalypse* saint Jean est nommément désigné par ces termes : à Jean qui a publié la parole de Dieu, et qui a rendu témoignage de tout ce qu'il a vu de Jésus-Christ ; caractères qui ne conviennent qu'à l'apôtre. 2° Ce livre est adressé aux sept Eglises d'Asie, dont saint Jean avait le gouvernement. 3° Il est écrit de l'île de Patmos, où saint Irénée, Eusèbe et tous les anciens conviennent que l'apôtre saint Jean fut relégué en 95, et d'où il revint en 98, époque qui fixe encore le temps où l'ouvrage fut composé. 4° Enfin, plusieurs auteurs voisins des temps apostoliques, tels que saint Justin, saint Irénée, Origène, Victorin, et après eux une foule de Pères et d'auteurs ecclésiastiques, l'attribuent à saint Jean l'évangéliste. *Voyez* AUTHENTICITÉ et AUTHENTIQUE.

Quant à sa canonicité, elle n'a pas été moins contestée. Saint Jérôme rapporte que dans l'Eglise grecque, même de son temps, on la révoquait en doute. Eusèbe et saint Epiphane en conviennent. Dans les catalogues des livres saints, dressés par le concile de Laodicée, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Cyrille de Jérusalem, et par quelques autres auteurs grecs, il n'en est fait aucune mention. Mais on l'a toujours regardée comme canonique dans l'Eglise latine. C'est le sentiment de saint Augustin, de saint Irénée, de Théophile d'Antioche, de Méliton, d'Apollonius, et de Clément Alexandrin. Le troisième concile de Carthage, tenu en 397, l'inséra dans le canon des Ecritures, et depuis ce temps-là l'Eglise d'Orient l'a admise comme celle d'Occident.

Les alogiens, hérétiques du second siècle, rejetaient l'*Apocalypse*, dont ils tournaient les révélations en ridicule, surtout celles des sept trompettes, des quatre anges liés sur l'Euphrate, etc. Saint Epiphane, répondant à leurs invectives, observe que l'*Apocalypse*, n'étant pas une simple histoire, mais une prophétie, il ne doit pas paraître étrange que ce livre soit écrit dans un style figuré, semblable à celui des prophètes de l'Ancien Testament.

La difficulté la plus spécieuse qu'ils

opposassent à l'authenticité de l'*Apocalypse*, était fondée sur ce qu'on lit au ch. 11, ℣ 18 : Ecrivez à l'ange de l'Eglise de Thyatire. Or, ajoutaient-ils, du temps de l'apôtre saint Jean, il n'y avait nulle Eglise chrétienne à Thyatire. Saint Epiphane convient du fait, et répond que l'apôtre parlant d'une chose future, c'est-à-dire, de l'Eglise qui devait être un jour établie à Thyatire, en parle comme d'une chose présente et accomplie, suivant l'usage des prophètes. Grotius remarque qu'encore qu'il n'y eût aucune église de païens convertis à Thyatire, quand saint Jean écrivit son *Apocalypse*, il y en avait néanmoins une de Juifs, semblable à celle qui s'était établie à Thessalonique avant que saint Paul y prêchât.

Il y a eu plusieurs *Apocalypses* supposées. Saint Clément, dans ses Hypotyposes, parle d'une *Apocalypse* de saint Pierre; et Sozomène ajoute qu'on la lisait tous les ans vers Pâques dans les Eglises de Palestine. Ce dernier parle encore d'une *Apocalypse* de saint Paul, que les moines estimaient autrefois, et que les cophtes modernes se vantent de posséder. Eusèbe fait aussi mention de l'*Apocalypse* d'Adam; saint Epiphane, de celle d'Abraham, supposée par les hérétiques séthiens, et des révélations de Seth et de Marie, femme de Noé, par les gnostiques. Nicéphore parle d'une *Apocalypse* d'Esdras, Gratien et Cédrène d'une *Apocalypse* de Moïse, d'une attribuée à saint Thomas, d'une troisième de saint Etienne, et saint Jérôme d'une quatrième, dont on faisait auteur le prophète Elie. Porphyre, dans la *Vie de Plotin*, cite les *Apocalypses* de Zoroastre, de Zostrein, de Nicothée, d'Allogènes, etc., livres dont on ne connaît plus que les titres, et qui vraisemblablement n'étaient que des recueils de fables. Sixt. Senens., lib. II et VI. Dupin, *Dissert, prélim.*, tom. III ; *Bibliot. des Aut. ecclés.*

On ne doit pas être étonné de ce que les calvinistes ont toujours refusé de reconnaître la canonicité de l'*Apocalypse*. Ce livre renferme un tableau de la liturgie apostolique qui ne leur est pas favorable. *Voyez* LITURGIE. De nos jours, Abauzit, professeur à Lausanne, a fait une dissertation contre l'*Apocalypse*; le plus célèbre des incrédules modernes en a copié les objections dans deux ou trois de ses ouvrages. Les anglicans au contraire mettent ce livre au nombre des saintes Ecritures; depuis peu, le savant Lardner a rassemblé les témoignages des anciens sur ce sujet. *Credibility of the Gospel History*, tom. 17, p. 356. Ceux qui ont traité ce point de critique sacrée, ne paraissent pas avoir fait attention que le pape saint Clément, l'un des Pères apostoliques, fait évidemment allusion à deux passages de ce livre. Dans sa première lettre aux Corinthiens, n. 34, on lit : « Voici le Seigneur ; sa récom» pense est avec lui, pour rendre à » chacun selon ses œuvres. » Ces mêmes paroles se trouvent, *Apoc.*, c. 22, ℣ 12. La lettre finit par ces mots : « A Dieu, par Jésus-Christ, » gloire, honneur, puissance, majesté, » trône éternel, depuis les siècles et » pour toujours. » *Voy.* APOCALYPSE, c. 5, ℣ 13.

Mais, comme ce livre semblait favoriser l'erreur des millénaires, on craignait que Cérinthe ne l'eût supposé pour établir cette fausse opinion; c'est ce qui empêcha d'abord plusieurs catholiques de le reconnaître pour canonique. Le doute a cessé, lorsqu'on a vu que le vrai sens ne donnait aucun lieu à cette erreur.

Pour affaiblir les témoignages qui déposent en faveur de l'authenticité de l'*Apocalypse*, les protestants disent que les Pères ne l'ont admise, que parce qu'ils étaient millénaires. Tout au contraire, ceux qui ont embrassé l'opinion des millénaires, ne l'ont fait que parce qu'ils la croyaient enseignée dans l'*Apocalypse* ; et quelques-uns d'entre eux, qui ont réfuté les millénaires, ont cependant reçu l'*Apocalypse* comme un livre canonique ; c'est ce qu'a fait Origène. Avant le troisième siècle, on ne peut citer aucun des Pères qui ait formellement rejeté ce livre.

Une autre objection des calvinistes, est que ces mêmes Pères ont reçu comme authentiques plusieurs autres écrits, dont la supposition et la faus-

seté ont été reconnues dans la suite; qu'ils ont ajouté foi à plusieurs histoires évidemment fabuleuses. Soit. Si pour prouver l'authenticité d'un livre quelconque, il faut des témoins qui aient été infaillibles et à couvert de toute erreur, nous demandons aux calvinistes qui sont les témoins auxquels ils se tient pour croire l'authenticité et la canonicité des livres qu'ils admettent. Ils n'ont pas vu qu'en alléguant ce reproche, ils sapaient par le fondement toute espèce de certitude morale, toute espèce de preuve pour constater des faits.

Puisque des livres qui avaient d'abord passé pour authentiques, ont été reconnus dans la suite pour supposés et apocryphes, nous demandons encore pourquoi d'autres livres, dont on avait d'abord soupçonné la supposition, n'ont pas pu dans la suite être reconnus pour authentiques. Les mêmes règles de critique qui nous font douter d'un fait lorsqu'il n'est pas encore suffisamment prouvé, doivent sans doute nous le faire croire lorsque nous en avons découvert des preuves.

C'est ce qui est arrivé à l'égard de plusieurs livres de l'Ecriture sainte, et en particulier de l'*Apocalypse*. En 397, le concile de Carthage la mit au rang des livres sacrés, quoique les conciles précédents ne l'eussent pas encore reçue comme canonique.

On sait que le quatrième siècle, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, fut un temps de lumière, de recherches, de savantes discussions; les monuments des siècles précédents furent rassemblés et comparés, la tradition fut interrogée, les témoins confrontés; ce qui avait été obscur et douteux jusqu'alors, put devenir certain et incontestable. Tant que l'hérésie des millénaires avait subsisté, l'Eglise avait craint de l'autoriser en canonisant l'*Apocalypse*; lorsque cette secte fut éteinte, il n'y eut plus de danger.

Beausobre, *Histoire du Manichéisme*, 2e part., l., I, chap. 5, § 3, soutient que les Eglises orientales du rit syrien n'ont point reconnu l'*Apocalypse* pour canonique, puisqu'elle ne se trouve pas dans l'ancienne version syriaque du Nouveau Testament, dont ces Eglises se sont toujours servies; mais il se trompe; nous ferons voir le contraire au mot BIBLES SYRIAQUES.

BERGIER.

APOCRÉAS. C'est la semaine qui répond à celle que nous appelons la *septuagésime*. Les Grecs l'appellent *apocréas*, ou privation de chair, parce qu'après le dimanche qui la suit, on cesse de manger de la chair, et l'on use de laitage jusqu'au second jour après la quinquagésime, que commence le grand jeûne de carême. Pendant l'*apocréas*, on ne chante ni triode ni *alleluia*.

APOCRISAIRE, ou APOCRISIAIRE, répondant, député, envoyé, terme grec dérivé d'ἀποκρίνομαι, *je réponds*. L'on appelait ainsi dans l'Eglise grecque des ecclésiastiques envoyés dans la ville impériale par les Eglises, par les évêques ou par les monastères, pour y poursuivre les affaires qu'ils avaient à la cour. Justinien, par une loi, défendit aux évêques de s'absenter pour longtemps de leurs diocèses, sans en avoir reçu un ordre exprès de sa part, et il leur ordonna d'envoyer l'*apocrisiaire* ou l'économe de leur Eglise à la cour, lorsqu'ils y auraient des affaires à traiter. Dans la suite les empereurs nommèrent aussi *apocrisiaires* leurs ambassadeurs et leurs envoyés; mais il ne faut pas les confondre avec les députés ecclésiastiques. Bingham, *Origin. ecclés.*, l. 3, c. 13, § 6; Justin., *Novell.*, *VI*, c. 2.

BERGIER.

APOCRYPHE, du grec ἀπόκρυφος, terme qui, selon son étymologie, signifie *caché*.

En ce sens, on nommait *apocryphe* tout écrit gardé secrètement et dérobé à la connaissance du public. Ainsi les livres des sybilles à Rome, confiés à la garde des décemvirs; les annales d'Egypte et de Tyr, dont les prêtres seuls de ces royaumes étaient dépositaires, et dont la lecture n'était pas permise indifféremment à tout le monde, étaient des livres *apocryphes*. Parmi les divines Ecritures de l'Ancien Testament, un livre pou-

vait être en même temps, dans ce sens général un livre sacré et divin, et un livre *apocryphe* : sacré et divin, parce qu'on en connaissait l'origine, qu'on savait qu'il avait été révélé; *apocryphe*, parce qu'il était déposé dans le temple, et qu'il n'avait point été communiqué au peuple. Car, lorsque les Juifs publiaient leurs livres sacrés, ils les appelaient canoniques et divins, et le nom d'*apocryphes* restait à ceux qu'ils gardaient dans leurs archives, ce qui n'empêchait pas qu'ils ne pussent être sacrés et divins, quoiqu'ils ne fussent pas connus pour tels du public. Ainsi, avant la traduction des septante, les livres de l'Ancien Testament pouvaient être appelés *apocryphes* par rapport aux gentils et par rapport aux Juifs; la même qualification convenait aux livres qui n'étaient pas insérés dans le canon ou le catalogue public des Ecritures. C'est précisément ainsi qu'il faut entendre ce que dit saint Epiphane, que les livres *apocryphes* ne sont point déposés dans l'arche parmi les autres écrits inspirés.

Dans le christianisme, on a attaché au mot *apocryphe* une signification différente, et on l'emploie pour exprimer tout livre douteux, dont l'auteur est incertain, et sur la foi duquel on ne peut faire fonds, comme on peut voir dans saint Jérôme, et dans quelques autres Pères grecs et latins plus anciens que lui : ainsi l'on dit un livre, un passage, une histoire *apocryphe*, etc., lorsqu'il y a de fortes raisons de suspecter leur authenticité, et de penser que ces écrits sont supposés. En matière de doctrine, on nomme *apocryphes* les livres des hérétiques, et même des livres qui ne contiennent aucune erreur, mais qui ne sont point reconnus pour divins, c'est-à-dire, qui n'ont été mis ni par la synagogue, ni par l'Eglise, dans le canon, pour être lus en public dans les assemblées des Juifs ou des Chrétiens.

Dans le doute si un livre est canonique ou *apocryphe*, s'il doit faire autorité ou non en matière de religion, on sent la nécessité d'un tribunal supérieur et infaillible pour fixer l'incertitude des esprits; et ce tribunal est l'Eglise, à laquelle seule il appartient de donner à un livre le titre de divin, ou de le rejeter comme supposé.

Les catholiques et les protestants ont eu des disputes très-vives sur l'autorité de quelques livres que ces derniers traitent d'*apocryphes*, comme Judith, Esdras, les Machabées: les premiers se sont fondés sur les anciens canons ou catalogues, et sur le témoignage uniforme des Pères; les autres sur la tradition de quelques Eglises. La question est de savoir si l'opinion d'un petit nombre d'Eglises particulières doit l'emporter sur celle du plus grand nombre.

Les livres reconnus pour *apocryphes* par l'Eglise catholique, qui sont véritablement hors du canon de l'Ancien Testament, et que nous avons encore aujourd'hui, sont l'*Oraison de Manassés*, qui est à la fin des bibles ordinaires; le troisième et le quatrième livre des Machabées. A la fin de Job, on trouve une addition dans le grec qui contient une généalogie de Job, avec un discours de la femme de Job; on voit aussi, dans l'édition grecque, un psaume qui n'est pas du nombre des cent cinquante; et à la fin du livre de la Sagesse, un discours de Salomon, tiré du huitième chapitre du troisième livre des Rois. Nous n'avons plus le livre d'Enoch, si célèbre dans l'antiquité; et, selon saint Augustin, on en supposa un autre plein de fictions, que tous les Pères, excepté Tertullien, ont regardé comme *apocryphe*. Il faut aussi ranger dans la classe des ouvrages *apocryphes*, le livre de l'*Assomption de Moïse*, et celui de l'*Assomption* ou *Apocalypse d'Elie*. Quelques Juifs ont supposé des livres sous le nom des patriarches, comme celui des *Générations éternelles*, qu'ils attribuaient à Adam. Les ébionites avaient pareillement supposé un livre intitulé l'*Echelle de Jacob*, et un autre qui avait pour titre, *la Généalogie des fils et des filles d'Adam*, ouvrages imaginés ou par des Juifs, amateurs des fictions, ou par les hérétiques, qui, par cet artifice, semaient leurs opinions et en recherchaient l'origine jusque dans une antiquité propre à

en imposer à des yeux peu clairvoyants.

Lorsque l'Eglise a déclaré un livre *apocryphe*, et l'a exclu du canon des Ecritures, elle n'a pas prétendu décider par là que c'est un livre sans autorité et supposé sous un faux nom. Ainsi le *Pasteur d'Hermas*, que plusieurs anciens Pères ont placé dans le même rang que les livres sacrés, n'a plus aujourd'hui la même autorité ; il ne s'ensuit pas qu'il soit faussement attribué à Hermas, et absolument indigne de croyance. Plusieurs critiques, instruits d'ailleurs, semblent n'avoir pas assez fait cette distinction : parce qu'un ouvrage est regardé comme *apocryphe*, ils ont conclu que ç'a été la production d'un imposteur.

C'est la méprise dans laquelle paraît être tombé l'auteur d'un mémoire *sur les ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles de l'Eglise*, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XXVII, in-4, p. 95, qui a été copié par l'auteur de l'*Examen critique des apologistes de la Religion chrétienne*, c. 2. Il met à peu près sur la même ligne les livres notoirement supposés et forgés par les hérétiques, les écrits dont les auteurs ne sont pas certainement connus, mais qui ne renferment aucune erreur, et les ouvrages dont les auteurs sont connus, mais qui ne doivent pas être placés dans le canon des livres sacrés, parce que le pape Gélase les a tous déclarés *apocryphes*. Il est cependant évident qu'il y a une grande différence à mettre entre les uns et les autres.

Nous convenons 1° que les faux Evangiles, publiés sous les noms de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Mathias, etc., les faux Actes des Apôtres, les fausses *Apocalypses*, sont ou des impostures faites malicieusement par des hérétiques, dans le dessein d'établir leurs erreurs, et qui ne méritent aucune attention ; ou des histoires faites innocemment par des écrivains mal instruits et trop crédules, mais qui n'avaient aucune intention de tromper : une partie de ces différentes productions a paru dans le second siècle ; le reste ne nous est connu que par le décret de Gélase, porté sur la fin du cinquième siècle. Tout cela ne doit point être confondu.

2° Nous convenons que l'authenticité de la *Lettre d'Abgare* n'est pas incontestable, qu'il n'est pas absolument certain que les apôtres aient eux-mêmes composé le symbole qui porte leur nom, non plus que les liturgies qui leur sont attribuées et les canons appelés *Canons des Apôtres* ; mais ces écrits sont-ils *apocryphes*, dans le même sens que les précédents ? Le symbole est véritablement le précis de la doctrine des apôtres, leurs liturgies sont très-anciennes, et ont été en usage dès les premiers siècles dans plusieurs Eglises ; les canons apostoliques sont l'ouvrage des premiers conciles, et un monument de la discipline suivie pour lors dans l'Eglise. Ce sont donc des pièces respectables, que l'on ne peut rejeter absolument sans témérité.

3° Nous soutenons que le *Pasteur d'Hermas*, la *Lettre de saint Barnabé*, les deux *Lettres de saint Clément*, les sept *Lettres de saint Ignace*, sont *authentiques*, sont véritablement des auteurs auxquels on les attribue ; mais que l'on ne doit pas les mettre au rang des livres sacrés ou des écritures canoniques : c'est dans ce sens seulement que l'on peut les nommer *apocryphes*. Nous parlerons de ces divers écrits sous leurs noms propres, de même que du célèbre passage de Josèphe, des livres des sibylles, etc.

Quand on a fait une fois toutes ces distinctions, l'on n'est plus étonné du grand nombre d'écrits supposés dans les premiers siècles et dans les suivants, parce que l'on voit les causes des différentes espèces de suppositions ; il est aisé de montrer que la multitude des livres rejetés comme *apocryphes* ne peut former aucun préjugé contre l'*authenticité* ou contre la *canonicité* des autres ; il en résulte que le jugement des critiques anciens ou modernes n'est pas une règle infaillible, que la seule décision à laquelle on puisse se fier sans aucun danger d'erreur, est celle de l'Eglise.

Mosheim prétend que la multitude des livres *apocryphes*, supposés dans le second et le troisième siècle de

l'Eglise, est venue de la méthode de disputer qui s'introduisit parmi les Pères et les docteurs de ces temps-là. Suivant son opinion, les docteurs chrétiens, élevés dans les écoles des rhéteurs et des sophistes, ne se firent aucun scrupule d'adopter la maxime des platoniciens, qui pensaient qu'il était permis d'employer le mensonge et l'imposture pour soutenir la vérité. Conséquemment les écrivains ecclésiastiques, en disputant contre les païens et contre les hérétiques, furent plus occupés du soin de vaincre leurs adversaires ou de les réduire au silence, que de leur montrer la vérité; et cette manière de traiter les controverses fut nommée *économique*. On supposa des livres sous des noms respectables; on employa des fraudes pieuses, etc. *Hist. ecclésiast. du second siècle*, 2e part., c. 3, § 15; *troisième siècle* 2e part., c. 3, § 10.

Au mot Economie, nous réfuterons cette calomnie forgée par les protestants, par nécessité de système, pour déprimer l'autorité des Pères de l'Eglise, et avidement adoptée par les incrédules modernes; nous ferons voir que ces accusateurs téméraires ont prêté aux docteurs chrétiens leur propre génie et leur méthode de disputer. En parlant du second siècle, Mosheim n'avait pas osé affirmer cette imputation : « On aurait tort, dit-il, » d'attribuer toutes ces fraudes pieu- » ses aux vrais chrétiens; la plupart » des ouvrages *apocryphes* furent la » production de l'esprit fertile des » gnostiques; mais je ne saurais as- » surer que les vrais chrétiens ont été » entièrement exempts de ce repro- » che. » Sous le troisième siècle, il a été plus hardi; il accuse les controversistes d'avoir supposé les canons des apôtres, les constitutions apostoliques, les récognitions de saint Clément, et les clémentines.

Heureusement la calomnie se dément ici elle-même; de l'aveu de Mosheim, les canons des apôtres renferment la discipline suivie dans l'Eglise pendant le second et le troisième siècle : or, à cette époque, on a fait profession de suivre ce que les apôtres avaient établi dans les Eglises qu'ils avaient fondées; où est la fausseté, où est la fraude, d'avoir nommé *canons apostoliques* les règles qui transmettaient par écrit la discipline que l'on croyait et que l'on savait avoir été établie par les apôtres? Il est plus que probable que ces canons n'ont été recueillis et rassemblés qu'au quatrième siècle; ce ne peut donc pas être une fraude du troisième.

Il en est de même des constitutions apostoliques, des récognitions et des clémentines; on n'en voit encore aucun vestige dans les auteurs du troisième siècle. Il y a eu plusieurs écrivains nommés *Clément*; si l'on a attribué par erreur à saint Clément de Rome les ouvrages d'un autre Clément, il s'ensuit que l'on a manqué de discernement et de critique, et non que l'on a péché contre la bonne foi. Dans les bas siècles et presque de nos jours, on a mis sous le nom de saint Augustin des sermons, des traités, des commentaires qui n'étaient pas de lui. La critique, devenue plus éclairée et plus circonspecte, découvre tous les jours de ces sortes d'erreurs, elles ont eu lieu à l'égard des auteurs profanes, comme à l'égard des écrivains sacrés et des Pères de l'Eglise. Il y a de l'entêtement et de la malignité à vouloir que toutes ces méprises soient des impostures réfléchies, plutôt que des fautes d'ignorance et de préoccupation.

Aux articles Constitutions apostoliques, Evangile, Hermas, Sibylles, etc., nous ferons voir que la plupart des suppositions des livres *apocryphes* ont pu se faire très-innocemment; que toutes celles qui ont été réfléchies et malicieuses ont été l'ouvrage des hérétiques et des philosophes, et non des docteurs de l'Eglise; qu'un très-grand nombre se sont faites postérieurement au troisième et même au quatrième siècle. Beausobre, quoique ennemi déclaré des Pères de l'Eglise, convient que la plupart des faux livres qui ont paru plus tôt, ont été forgés par un certain Leucius Carinus, hérétique de la secte des docètes. *Hist. du Manich.*, tom. 1, liv. 2, ch. 2, p. 348. Les soupçons et les accusations des protestants copiés par les incrédules sont donc téméraires et sans aucun fondement.

En général, tout écrivain adopte aisément et sans beaucoup d'examen une histoire, un monument, un livre qui lui paraît favorable à son opinion ; il le cite avec confiance lorsqu'il ne voit aucune raison de le suspecter, et son erreur contribue à en tromper d'autres sans qu'il le veuille. Ce faible est commun aux catholiques et aux hérétiques, aux ecclésiastiques et aux profanes, aux incrédules et aux croyants ; il est dans l'humanité, et il durera autant qu'elle ; ce n'est souvent ni malice, ni mauvaise foi, c'est préoccupation. Y a-t-il de la justice à vouloir que les écrivains ecclésiastiques en aient été exempts ? Lorsque nous accusons nos adversaires de mauvaise foi, ils crient à la calomnie, et eux-mêmes ne cessent de former cette accusation contre les personnages les plus respectables, sans aucune preuve. *Voy.* AUTHENTICITÉ, CANON., BERGIER.

APOCRYPHES (livres), (*théol. hist.*) — Nous accorderons à la curiosité des lecteurs une nomenclature, aussi complète que possible, de toute la littérature apocryphe de l'Ancien et du Nouveau Testament.

I. ANCIEN TESTAMENT.

Apocryphes que nous possédons :

1. L'*Esdras grec*, ou *IIIe livre d'Esdras*.
2. Le *IVe livre d'Esdras*, dont nous n'avons plus que des traductions.
3. Un *V^e livre d'Esdras*, existant à la bibliothèque nationale de Paris, cod. C. n° 929. Non publié.
4. Le *livre d'Enoch*, cité par S. Jude, v. 14, et par plusieurs Pères, dont Tertullien.
5. La *petite Genèse*, que certains auteurs ont dite, à tort, être identique avec l'Apocalypse de Moïse.
6. L'*Ascensio Isaiæ*, dont ont dit quelque chose S. Justin et Tertullien, et dont Origène a laissé des citations. (Just. *dial. tryph.* tert. *de particul.* orig. op. t. I, p. 10 et 20 ; t. III, p. 465 et 848.
7. Les *Testaments des douze patriarches.*
8. La *lettre de Baruch*, citée par Nicéphore.
9. Le *IIIe livre des Machabées*, compté parmi les livres canoniques par les canons des apôtres, inconnu aux Pères latins.
10. Les *dix-huit psaumes*, attribués à Salomon, véritable perle, dit M. Movers, à peu près inconnue.
11. La *prière du roi Manassé.*
12. Un *psaume de David* après sa victoire sur Goliath dans le supplément du psautier des Septante.
13. Le *premier prologue de Jésus* fils de Sirach.
14. L'*appendice au livre de Job*, cité par beaucoup de Pères latins et grecs.
15. Les *Narrations* de l'arrivée de Moïse auprès de l'éthiopienne qui devint sa femme, de l'histoire d'Aseneth, fille de Putiphar et femme de Joseph, etc.

Apocryphes perdus, ou inconnus :

16. L'*Apocalypse d'Adam.*
17. Les *dix livres d'Adam*, dont parle la tradition Mahométane.
18. Le *livre d'Adam*, que possèdent les Nazaréens ou chrétiens de S. Jean.
19. Les fragments d'une *Vie d'Adam*, qui sont dans le Syncelle.
20. *Liber pœnitentiæ Adæ ; liber de filiabus Adæ ; genealogia Adami ; præcepta Adæ ad filium Sath ; gadela,* (*combat*,) *Adam ;* Josèphe, S. Justin, Clément d'Alex. parlent de tous ces livres.
21. L'*évangile d'Eve*, cité par S. Epiphane.
22. *Seth*, le fils d'Adam.
23. *Mathusalem.*
24. *Lamech.*
25. *Noria*, nom prétendu de la femme de Noé.
26. *Cham.*
27. *Caïnan.*
28. *Abraham.*
29. Le livre *des trois Patriarches.*
30. Les *deux livres de Jacob.*
31. Le *testament de Jacob.*
32. La *prière de Joseph*, citée avec éloge par Origène.
33. Le *livre de Jannès et de Mambrès*, dont parlent Pline et Apulée.
34. *Pœnitentia Joannæ et Mambræ*, dont il est question dans le décret de Gélase.
35. Le *livre d'Eldad et de Médad*, cité par le pasteur Hermes.

36. l'*Apocalypse de Moïse.*

37. Un *Testament de Moïse*, mentionné par le pseudo-Athanase et par Nicéphore.

38. L'*Assomption ou Ascension de Moïse*, dont parle Origène; ce livre, d'après Nicéphore, renfermait 1400 versets.

39. Les *Secreta Moysis.*

40. *Contradictio Salomonis*, mentionné comme apocryphe dans le décret de Gélase. — Fabricius donne les titres de beaucoup d'autres ouvrages, attribués à Salomon.

41. L'*Apocalypse d'Elie.*

42. Les *Prophéties de Jérémie* étrangères au canon, dont parle S. Jérôme.

43. *Daniel*, id.

44. *Ezéchiel*, id.

45. *Habacuc*, id.

46. *Sophonie*, id. cité par S. Clément d'Alex.

47. L'*Apocalypse de Zacharie.*

II. NOUVEAU TESTAMENT.

Evangiles Apocryphes les plus anciens :

1. L'*Évangile des douze apôtres*, nommé ordinairement par les docteurs de l'Eglise l'*Évangile des Hébreux, juxta Hebræos*; on l'attribuait aux douze réunis. Les fragments qui en sont cités ressemblent beaucoup à ceux de S. Matthieu qui leur correspondent.

2. L'*Évangile de Cérinthe et de Carpocrate*, qui paraît être une traduction tronquée du précédent.

3. L'*Évangile de S. Pierre*, dont les judéo-chrétiens se servaient au IIe siècle.

4. L'*Évangile des Egyptiens*, dont se servait S. Clément de Rome, et dont se servirent plus tard les sabelliens.

5. L'*Évangile des quatre*, de l'encratite Tatien, cité par les Pères comme *une harmonie des Évangiles.*

6. L'*Évangile d'Apelles.*

7. L'*Évangile de Basilide.*

8. L'*Évangile de Marcion.*

9. L'*Évangile des Simonites.*

10. L'*Évangile des Valentiniens.*

11. L'*Évangile des Manichéens.*

12. L'*Évangile de vie.*

13. L'*Évangile de la perfection.*

14. L'*Évangile de S. Jean.*

15. L'*Évangile de S. André.*

19. L'*Évangile de S. Barnabé.*

17. L'*Évangile de S. Philippe.*

18. L'*Évangile de S. Thaddée.*

19 L'*Évangile de Judas Iscarioth.*

Evangiles apocryphes plus récents ne traitant que d'une partie de la vie de Jésus-Christ :

20. Le *proto-évangile de Jacques-le-Mineur*, fort respecté; il est simple et digne; il avait cours dans tout l'orient. Les docteurs de l'occident en empêchèrent la propagande.

20. L'*Évangile de la nativité de Ste Marie*, en latin, imprimé parmi les œuvres de S. Jérôme.

21. L'*histoire de Joachim et d'Anne, et de la nativité de Marie, et de l'enfance du Sauveur*, Attribué à S. Jacques; dans le genre des précédents : récits merveilleux.

22. L'*Évangile de l'enfance*, sur le modèle du précédent dans sa dernière partie.

23. L'*histoire de Joseph, ouvrier charpentier*, dont nous n'avons plus qu'une traduction arabe, version ellemême du copte, 1re partie simple; 2e lourde. C'est en l'honneur de Joseph, comme les précédents sont en l'honneur de la vierge.

24. L'*Évangile arabe de l'enfance du Sauveur*, enjolivement bizarre des canoniques, entremêlé de récits merveilleux. Le texte arabe est transcrit du Syriaque.

25. L'*Evangile de Thomas Israélite*, qui raconte l'histoire de Jésus de cinq à douze ans; c'est le plus singulier; il est barbare et grossier dans son langage. Les plus anciens Pères parlent d'un évangile de S. Thomas existant chez les gnostiques.

Apocryphes se bornant aux épisodes de la passion, de la mort, et de la résurrection :

26. L'*Évangile de Nicodème* avec préface et composé de deux parties. L'auteur dit dans la préface qu'il a trouvé, sous Théodose, une histoire de la passion en hébreu et qu'il l'a traduite en grec. Dans la 1re partie, c'est l'exposé du procès juridique; dans le 2e, c'est le récit de Lucius et de Carinus ressuscités à la mort du Christ et racontant sa descente aux enfers

comme témoins oculaires; ce livre fut traduit dans nos langues d'Europe au moyen âge, et est cité avec respect par les auteurs depuis le XIIIe siècle.

27. *Lettre latine de Pilate* à l'empereur Claude (Tibère) sur le supplice de Jésus.

28. Autre *lettre* analogue du même en latin.

29. Un *compte rendu de Pilate* à Tibère.

30. Une *lettre latine de Lentulus* au sénat romain, qui envoie le portrait du Christ.

31. Ces quatre derniers écrits sont tirés d'un ancien apocryphe intitulé *Actes de Pilate*, dont parlent S. Justin, Tertullien, Eusèbe, S. Épiphane, etc. et qui contenait un rapport de Pilate à Tibère, une *lettre* de Tibère au sénat romain, demandant que le Christ soit mis au nombre des dieux ;une réponse du sénat qui refuse ; une *lettre* de Tibère à sa mère, qu'il nomme *Hemœna* au lieu de *Licia Drusilla*.

Actes des Apôtres apocryphes des temps anciens qui ne sont plus connus que par leurs noms ou des fragments:

32 Chez les ébionites, chez les manichéens, chez les quartodecimans, des écrits sont mentionnés, dont un redigé pour Lucius Carimus, ou Leucius, et d'autres sous le nom d'un des douze apôtres.

33. La *prédication de Pierre*, dont parle Héracléon dès la deuxième moitié du IIe siècle; fragments recueillis par Grabe.

34. Les *actes de Pierre*, arrangement sans doute de la prédication.

35. Les *actes de Paul*, cités avec faveur par Origène et, plus tard, très-souvent.

36. Les *actes de Paul et de Thècle*, dont parlent Tertullien et S. Jérôme.

37. Les *actes d'André et de Jean*; les mêmes peut-être que ceux qui sont nommés par d'autres les *actes d'André;* très-cités.

38 L'*histoire des apotres*, de S. Thomas, beaucoup citée aussi.

39. L'*écrit de Mathias*, cité par Clément d'Alexandrie.

40. L'*histoire des apôtres*, de S. Philippe.

Apocryphes hérétiques depuis le Ve siècle :

41. L'*histoire des SS. apôtres Pierre et Paul* : 1re partie, voyage de Paul à Rome; 2e part., lutte des apôtres contre Simon le magicien; 3e part., martyre de Pierre et de Paul.

42. Les *Actes de Paul et de Thècle*, arrangement du livre susnommé.

43. Les *Actes de Philippe*, dont un extrait est dans Fabricius.

44. Les *Actes d'André et de Matthieu*, non encore imprimés.

45. Les *Actes du saint apôtre Thomas*.

46. La *pratique de Jean*, en manuscrit.

47. Les *Martyrologes* apocryphes des apôtres, dans Fabricius et les Bollandistes.

48. Les *Histoires du combat des apôtres*, ne pouvant guère remonter qu'au IXe siècle, dix livres publiés par Wolfgamg Lazius; texte grec traduit en latin par Julius Africanus.

Epîtres apocryphes des apôtres :

49. Une *Epître de S. Paul aux Laodiciens*, dont parlent S. Jérôme et Théodoret, compilation indigne de Paul.

50. Une *Epître de S. Paul aux Corinthiens* avec une *lettre des Corinthiens à l'apôtre* en langue arménienne.

51. La *correspondance de l'apôtre S. Paul avec le philosophe Sénèque*; 12 petites lettres à l'occasion de rapports d'amitié qui s'établirent, d'après la tradition, entre l'un et l'autre. S. Jérôme et S. Augustin en parlent (Jérome, *De Viris illust.* — August. Epist. 54. ad Maced.)

52. Trois lettres contenues dans les Clémentines, l'une *de l'apôtre S. Pierre à S. Jacques-le-Mineur ;* une autre dans laquelle *l'Eglise de Jérusalem* reconnaît avoir remis l'écrit ; une troisième qui contient un récit de *S. Clément à S. Jacques*.

53. Les deux petites *Epitres* dont l'une adressée par *S. Ignace à la Ste Vierge*, l'autre la réponse de la Ste Vierge : style simple et cordial ; Ignace demande à la Vierge des nouvelles de son Fils ; elle répond par une exhortation à persévérer dans la fidélité à son maître S. Jean. S. Bernard en parle dans un sermon. (VII in Psal. 20)

54. Les *lettres de la S^{e} Vierge* aux habitants de *Messine* et de *Florence* et au moine dominicain *Antoine de villa basilica*; moins innocentes. La congrégation de l'*index* désapprouve la thèse du Jésuite Inchofer qui consistait à en soutenir l'authenticité.

55. La *lettre du Christ à Abgar*.

56. La *lettre de Barnabé*.

Apocalypses apocryphes :

57. L'*apocalypse de S. Pierre*, dont parle S. Clément d'Alex. Elle jouit d'un grand crédit dans l'Eglise romaine au IIIe siècle, et au Ve en Palestine. On la lisait dans des Eglises, et, on ne sait pourquoi, en Palestine du moins, avant la fête de Pâques. Elle remonte au delà du IIe siècle, puisque Théodote la citait dans des églogues, que cite S. Clément; elle parlait des signes précurseurs du jugement dernier; c'est la plus ancienne.

58. L'*Apocalypse de saint Paul*, qui suivait Paul au troisième ciel. S. Augustin la qualifie de *fabula plena et stultissima præsumptione ficta*.

59. Une *Apocalypse* de l'*apôtre S. Thomas*, et

60. Une *Apocalypse du Martyr S. Etienne;* l'une et l'autre citées dans le décret de Gélase.

61. Une *Apocalypse de S. Jean*, mauvaise imitation de la vraie.

La première et la dernière collection complète des apocryphes de l'Ancien Testament a été faite par l'érudit Fabricius, et publiée à Hambourg en 1713, 1722 et 1723. Gfroirer en a publié quelques-uns à Stutgard, 1840, p. ex. le *livre d'Henoch*.

La première collection de ceux du Nouveau Testament, qui contient surtout les *Evangiles*, fut éditée à Bâle en 1543, puis en 1547.

Une seconde parut à Hambourg en 1614, par Grabe.

D'autres, plus riches encore, sont celles de Jean Hérold, Bâle, 1555; de Jac. Grinæus, Bâle, 1569; de Louis de la Barre, Paris, 1583.

La plus complète de toutes est celle de Jean Alph. Fabricius, en 3 vol. Hamb. 1719.

On peut citer encore Jer. Jones, Oxford, 1798; A. Birch, plein de fautes d'impression, mais donnant des pièces qui n'avaient pas encore été publiées, 1804; et J. K. Thilon, Ier vol. paru à Leipzig, 1832, avec toutes les notes critiques désirables. Nous ignorons si cette réédition des apocryphes du Nouveau Testament de Fabricius est achevée. LE NOIR.

APODIPNE. C'est ainsi que les Grecs nomment l'office des complies. *Voyez* HEURES CANONIALES.

APOLLINAIRE, (Claude). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Il était évêque d'Hiérapolis, en Asie, et il adressa, en faveur des Chrétiens, à l'empereur Marc-Aurèle, une apologie du christianisme qui ne nous est pas parvenue. Apollinaire écrivit aussi, d'après Eusèbe, deux livres sur la vérité, deux contre les Juifs, un contre les Montanistes et cinq contre les païens; tous ces écrits sont perdus.

LE NOIR.

APOLLINAIRE (Sidoine). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Il était né à Lyon en 430, et il devint évêque de Clermont en Auvergne. Ce fut pendant son épiscopat qu'Alaric, roi des Visigoths, assiégea Clermont; *Apollinaire* ne voulut point entendre parler de se rendre, exhorta le peuple à se défendre courageusement et eut la douleur de voir l'ennemi forcer les murailles. Alaric exila l'évêque, pour toute vengeance, à Livourne, près de Carcassonne et lui permit bientôt de revenir au sein de son troupeau. Sidoine mourut en 488, après quinze années d'épiscopat.

« *Apollinaire*, dit M. Fritz, écrivit plusieurs ouvrages en prose et en vers, dont il n'est arrivé jusqu'à nous que *neuf livres de lettres* et un *recueil de vingt-quatre petits poëmes*. Les poëmes, dont les plus célèbres sont composés à la louange des empereurs Avitus, Majorien et Anthémius, traitent de divers sujets et sont dédiés à ses amis. Il avait incontestablement du talent; son ami Claudien Mamert le nomme le premier orateur de son siècle, le plus habile des sages, le restaurateur de l'éloquence. Ses écrits sont pleins de verve, ses descriptions sont fidèles, ses pensées souvent pro-

fondes. Quoique maître de sa langue, il forge souvent des mots quand sa pensée bouillante l'emporte. Ce défaut et une certaine subtilité rendent parfois la lecture de ses poëmes difficile ; ses comparaisons, ses images, ses métaphores ne sont pas non plus toujours heureuses. Les lettres traitent surtout de l'histoire profane et de la littérature ; elles renferment aussi des observations précieuses sur la discipline ecclésiastique, le culte, etc. Il raconte, par exemple, dans la17ᵉ lettre du Vᵉ livre, que tous les ans on célébrait solennellement la fête de tous les Saints ; dans la 14ᵉ lettre du même livre, que c'est S. Mamert, évêque de Vienne, qui institua les Rogations (*dies rogationum*).

« L'édition des œuvres d'*Apollinaire*, in-4°, publiée par les soins du savant Savaron, avec une biographie et des remarques, n'est pas mauvaise ; toutefois elle est bien au-dessous de celle du P. Sirmond, 1652. Cf. Grégoire de Tours. *Hist. Fr.*, lib. II, cap. 22, 25. Fleury, 1, 29. *Gallia Christiana nova*, t. II, p. 231. Ceillier, t. XV. »

Et lisez le texte d'*Apollinaire* dans la patrologie de l'abbé Migne.

LE NOIR.

APOLLINAIRES ou APOLLINARISTES, anciens hérétiques qui ont prétendu que Jésus-Christ n'avait point pris un corps de chair tel que le nôtre, ni une âme raisonnable semblable à la nôtre.

Appollinaire de Laodicée, chef de cette secte, donnait à Jésus-Christ une espèce de corps, dont il soutenait que le Verbe avait été revêtu de toute éternité : corps impassible, qui était descendu du ciel dans le sein de la sainte Vierge, mais qui n'était pas né d'elle ; qu'ainsi Jesus-Christ n'avait souffert, n'était mort et ressuscité qu'en apparence. Il mettait aussi de la différence entre l'âme de Jésus-Christ et ce que les Grecs appellent νοῦς *esprit*, *entendement*, en conséquence, il disait que le Christ avait pris une âme, mais sans l'entendement ; défaut, ajoutait-il, suppléé par la présence du Verbe. Il y en avait même, entre ses sectateurs, qui avançaient positivement que le Christ n'avait point pris d'âme humaine. On leur donne le nom de *synousiastes*, de même qu'aux eutychiens et à tous ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ en une seule. *Voyez* SYNOUSIASTES.

Apollinaire faisait encore revivre l'hérésie des millénaires, et enseignait d'autres erreurs sur la Trinité. Théodoret l'accuse d'avoir confondu les Personnes en Dieu, et d'être tombé dans l'erreur des sabelliens. Saint Basile lui reproche, d'un autre côté, d'abandonner le sens littéral de l'Ecriture, et de rendre les livres saints entièrement allégoriques.

L'hérésie d'*Apollinaire* consistait, comme on voit, dans des distinctions très-subtiles, auxquelles il n'était guère possible que le commun des fidèles entendît quelque chose : cependant l'histoire ecclésiastique nous apprend qu'elle fit des progrès considérables en Orient ; plusieurs Eglises de cette partie du monde en furent infectées. Elle fut anathématisée dans un concile d'Alexandrie, sous saint Athanase, en 360 ; dans un concile de Rome, sous le pape Damase, l'an 374, et dans le concile de Constantinople, en 381. Les *apollinaristes* furent aussi appelés *dimérites* ou *séparateurs*, parce qu'ils séparaient l'âme de Jésus-Christ d'avec l'entendement : erreur née probablement de l'opinion de Platon, qui distinguait l'âme sensitive d'avec l'âme raisonnable.

Il ne faut pas confondre l'hérétique dont nous parlons, avec *Apollinaire*, évêque d'Hiéraples, qui vivait au second siècle, et qui présenta, l'an 177, à l'empereur Marc-Aurèle, une apologie du christianisme. Quelques auteurs prétendent que celui de Laodicée avait écrit contre Julien l'apostat.

BERGIER.

APOLLONIUS DE TYANES, philosophe phytagoricien, qui a vécu pendant tout le premier siècle, et qui est devenu célèbre par l'histoire romanesque que Philostrate, autre espèce de philosophe, en a faite cent ans après la mort de ce personnage.

On sait que le christianisme n'a point eu d'ennemis plus déclarés que

les philosophes; ils n'ont épargné aucune sorte de fourberie pour en détourner les hommes, et pour soutenir l'idolâtrie prête à être détruite. Comme ils virent que les miracles de Jésus-Christ étaient une des plus fortes preuves dont nos apologistes se servaient pour démontrer la divinité de notre religion, et qui faisait le plus d'impression sur les païens, ils trouvèrent bon d'attribuer des prodiges semblables à quelques philosophes, en particulier à celui dont nous parlons.

Vers l'an 211, l'impératrice Julia Domna, femme de Septime Sévère, princesse très-déréglée, et curieuse de merveilleux, chargea Philostrate d'écrire la vie d'*Apollonius* de Tyanes. Ce sophiste la servit selon son goût. En comparant les prodiges qu'il rapporte de son héros avec ceux que les évangélistes ont attribués à Jésus-Christ, on voit que Philostrate s'est proposé de copier ces derniers, et d'en obscurcir l'éclat par la multitude de ceux qu'il met sur le compte d'*Apollonius;* mais il ajoute tant de circonstances fabuleuses, tant d'absurdités et de contradictions, qu'il n'a pas daigné garder la moindre vraisemblance: il s'ensuivrait tout au plus, de ce qu'il raconte, qu'Apollonius était un magacien qui fascinait les yeux, et profitait de l'imbécillité de ses admirateurs pour se faire une réputation.

Ils s'en faut beaucoup que son historien l'ait représenté comme un homme très-vertueux; outre les efforts qu'il fit pour exciter des séditions contre Néron et contre Domitien, on ne voit en lui qu'un sophiste orgueilleux, qui ne cherche que la célébrité, et qui ne s'occupe en aucune manière de la réforme des mœurs.

Sous le règne de Dioclétien, Hiéroclès, président de Bithynie, et ensuite gouverneur d'Alexandrie, grand ennemi des chrétiens, fit un ouvrage pour prouver qu'*Apollonius* était un plus grand personnage que Jésus-Christ, et il opposa les prétendus miracles du philosophe à ceux de notre Sauveur. Eusèbe de Césarée réfuta ce parallèle ridicule; il fit voir que toutes ces merveilles n'avaient été rapportées par aucun témoin oculaire; qu'il n'en avait pas été question pendant tout le siècle qui s'était écoulé depuis la mort *d'Apollonius* jusqu'à la naissance du roman de Philostrate; que ces miracles imaginaires n'avaient produit aucune révolution ni aucun effet qui en pût constater la réalité; que la plupart étaient ridicules, indignes de Dieu, sans aucune utilité pour les hommes, et ne pouvaient aboutir qu'à faire regarder leur auteur comme un magicien. Lactance oppose une partie de ces mêmes réflexions à Hiéroclès, *Divin. Instit.*, l. 5, c. 3.

Aussi malgré tous les efforts des philosophes, le nom d'*Apollonius* et ses prétendus prodiges sont demeurés plongés dans l'oubli, pendant que Jésus-Christ a été reconnu pour Fils de Dieu et Sauveur des hommes dans une très-grande partie de l'univers. Tillemont, *Vie des Emper.*, t. 2, page 120; Bruker, *Histor. philosoph.*, tom. 2, p. 98.

Mosheim, dans ses *Notes sur Cudworth*, c. 4, § 15, n'approuve point le sentiment de ceux qui ont cru qu'*Apollonius* avait réellement opéré des prodiges par l'intervention du démon; il ne peut se persuader que Dieu ait permis à l'ennemi du salut d'exercer sur la terre un pouvoir surnaturel pour tromper les hommes, dans le temps même que Jésus-Christ et les apôtres y exerçaient un pouvoir divin pour détruire l'empire du démon. Il pense donc que les prétendus miracles d'*Apollonius* ne sont que des guérisons naturelles opérées par l'art de la médecine, que ce philosophe avait étudiée, mais qui parurent miraculeuses à des Orientaux, toujours extasiés du mérite des médecins, et auxquelles ce fourbe habile eut soin de mêler des tours de charlatans, afin de rendre ses cures plus merveilleuses.

Mosheim ajoute que ce philosophe ne fut que le singe de Pythagore, dont il ambitionnait la célébrité; que si l'on veut comparer l'histoire d'*Apollonius* par Philostrate, avce celle que Lucien a faite du faux Alexandre, on trouvera entre ces deux imposteurs une ressemblance parfaite. Ces réflexions nous paraissent très-judicieuses. BERGIER

APOLOGÉTIQUE. Ecrit ou discours fait pour excuser ou justifier une personne ou une action. *Voy.* APOLOGIE.

L'*apologétique* écrit par Tertullien pour la défense du christianisme, est un ouvrage plein de force et d'élévation, digne du caractère véhément de son auteur. Il y adresse la parole aux magistrats de Carthage, aux grands de l'empire, aux gouverneurs des provinces.

Tertullien s'y attache à montrer l'injustice de la persécution contre une religion que l'on condamnait sans la connaître et sans l'entendre, à réfuter l'idolâtrie et les reproches odieux que les idolâtres faisaient aux chrétiens d'égorger des enfants dans leurs mystères, d'y manger de la chair, d'y commettre des incestes, etc. Pour répondre au crime qu'on leur imputait de manquer d'amour et de fidélité pour la patrie, sous prétexte qu'ils refusaient de faire les serments accoutumés et de jurer par les dieux tutélaires de l'empire, il prouve la soumission des chrétiens aux empereurs. Il en expose aussi la doctrine, autant qu'il était nécessaire pour la disculper, mais sans en dévoiler trop clairement les mystères, pour ne pas violer la religion du secret, si expressément recommandée dans ces premiers temps. Cet écrit, tout solide qu'il était, n'eut point d'effet, et la persécution de Sévère n'en fut pas moins violente.

La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Leyde en 1718, in-8, avec des notes de Havercamp, et la meilleure traduction est celle qu'a donnée récemment M. l'abbé de Gourcy. BERGIER.

APOLOGIE, APOLOGISTES. Nous avons perdu plusieurs *apologies* de la religion chrétienne, faites par des auteurs du second siècle de l'Eglise, et il y a lieu de les regretter : celles de Quadratus, évêque d'Athènes, de Méliton, évêque de Sardes, d'Apollinaire, évêque d'Hiéraples. On ne nous saura pas mauvais gré de donner ici la liste des ouvrages de nos anciens *apologistes* qui subsistent encore.

Les deux *apologies* de saint Justin, et son dialogue avec le juif Tryphon. Le discours aux Gentils, par Tatien. La satire contre les philosophes païens, par Hermias. L'ambassade d'Athénagore pour les chrétiens. Les trois livres de saint Théophile, évêque d'Antioche, à Autolycus. La lettre à Diogénète. Tous ces ouvrages se trouvent dans la nouvelle édition des œuvres de saint Justin, ils sont du second siècle.

L'exhortation de saint Clément d'Alexandrie aux païens. L'apologétique de Tertullien, ses livres aux nations et à Scapula, gouverneur de Carthage. Son livre contre les Juifs. La dispute d'Arnobe contre les païens, en six livres. Le dialogue de Minutius Félix, intitulé : Octavius. Julius Firmicus Maternus, sur les erreurs des religions profanes.

Les huit livres d'Origène contre Celse. Les institutions divines de Lactance, en sept livres. La préparation et la démonstration évangélique d'Eusèbe, et son livre contre Hiéroclès. Le discours de saint Athanase contre les païens. Les dix livres de saint Cyrille d'Alexandrie contre Julien. Les discours de saint Grégoire de Nazianze contre le même empereur.

Le traité de saint Cyprien sur la vanité des idoles, et sa lettre à Démétrien. Les discours de saint Jean Chrysostome contre les Gentils et les Juifs. Les vingt-deux livres de la cité de Dieu de saint Augustin ; son traité de la vraie religion et celui des mœurs de l'Eglise contre les manichéens.

La dispute d'Evagre entre le juif Simon et le chrétien Théophile. Le livre des consultations de Zachée, chrétien, et d'Apollonius, philosophe. Le traité de saint Fulgence sur la foi. Les traités dogmatiques de saint Isidore de Séville ; celui de la foi orthodoxe, par saint Jean Damascène. Les dialogues entre un chrétien et un juif, un nestorien et un sarrazin, par Théodore d'Abucara. Le monologue et le prologue de saint Anselme sur l'existence de Dieu. Deux ouvrages contre les Juifs, par Pierre de Blois.

Le livre de Raymond Martin, intitulé *Pugio fidei*, contre les Juifs, a été publié par Galatin, dans son ouvrage *de Arcanis catholicæ veritatis*.

On ne peut pas accuser les premiers *apologistes* du christianisme d'avoir déguisé les faits ; Quadratus, Méliton, saint Justin, Minutius Félix, étaient

environnés d'ennemis qui avaient toutes les facilités possibles de trouver des preuves et des témoins pour confondre l'imposture, si ces écrivains courageux avaient osé hasarder un seul mensonge. Ils avaient eux-mêmes examiné les preuves de cette religion, puisque c'étaient des philosophes ou des hommes intruits ; ils étaient à la source des événements, puisqu'ils avaient été convertis ou par les apôtres, ou par leurs disciples immédiats. Le chrtistianisme était persécuté; aucun intérêt temporel n'avait donc pu les engager à l'embrasser. Saint Justin confirma, par son martyre, la sincérité de sa croyance.

On ne peut pas dire qu'ils ont passé sous silence ou affaibli les raisons et les objections de leurs adversaires. Origène rapporte les propres termes de Celse ; saint Cyrille copie exactement les paroles de Julien. Sans cette bonne foi, il ne resterait pas aujourd'hui une seule phrase des ouvrages de ces deux philosophes. Les aveux que ceux-ci sont forcés de faire, sont encore le bouclier que nous opposons aux attaques des incrédules modernes. Ou ils conviennent expressément des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, ou la manière dont ils les combattent équivaut à un aveu formel. Il n'a pas tenu à Origène de verser son sang pour sceller la vérité de son *apologie*.

Quelques incrédules, pour esquiver les conséquences de ces témoignages, ont prétendu que ces premiers écrivains étaient des philosophes platoniciens; qu'ils avaient embrassé le christianisme, parce qu'ils avaient trouvé de la ressemblance entre ces dogmes et ceux de Platon; qu'une fois persuadés de la doctrine, ils n'avaient point contesté sur les faits, et les avaient admis sans examen. Malheureusement cette conjecture est contredite par d'autres critiques, qui soutiennent que ce sont les plus anciens Pères de l'Eglise qui ont introduit dans le christianisme les idées de Platon ; elles n'y étaient donc pas encore lorsqu'ils se sont convertis. Si le platonisme chrétien est leur ouvrage, il n'a pas pu être le motif de leur conversion.

Est-ce de Platon que les Pères ont emprunté l'unité d'un Dieu créateur, le péché originel, la rédemption du monde par un Dieu fait homme? Ces dogmes s'accordent si peu avec ceux de Platon, que Celse et Julien ne cessent d'opposer la doctrine de ce philosophe à celle du christianisme. C'est aux hérétiques de son temps que Tertullien reproche la fureur de vouloir substituer les rêveries de Platon et des autres philosophes aux leçons de Jésus-Christ et des apôtres. *Voyez* PLATONISME.

Loin de passer légèrement sur les faits, Origène y renvoie continuellement son adversaire : personne n'a soutenu la vérité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres avec plus de force que lui ; c'est cependant l'un des Pères auquel on a supposé le plus d'idées platoniciennes.

D'autres critiques ont conjecturé que les remontrances de nos anciens *apologistes* n'avaient jamais été présentées ni aux empereurs, ni aux gouverneurs des provinces, que ces écrits étaient restés inconnus dans le portefeuille de leurs auteurs, comme les *apologies* que composèrent plusieurs protestants à la naissance de la prétendue réforme.

Il faut du moins que celles de saint Justin aient été présentées aux empereurs, puisque la première est suivie d'un récit d'Adrien à Minutius Fundanus, et d'un ordre d'Antonin aux communes de l'Asie pour défendre de persécuter les chrétiens pour cause de religion, à moins qu'ils ne se trouvent coupables de quelques crimes. Des hommes toujours prêts à mourir pour leur religion, n'ont pas pu craindre de produire au grand jour l'*apologie* qu'ils en avaient faite. Mais sur ce fait, comme sur tous les autres, nos adversaires sont encore en contradiction : tantôt ils accusent les chrétiens d'être allés provoquer la colère des juges païens sur leurs tribunaux; tantôt ils imaginent que ces hommes avides du martyre n'ont pas seulement osé présenter des remontrances sages et respectueuses. La vérité est que ces deux reproches sont aussi mal fondés l'un que l'autres

Mosheim, qui ne laisse échapper aucune occasion de déprimer les Pères

de l'Eglise, dit, en parlant de nos *apologistes* du second et du troisième siècle, qu'ils attaquèrent avec beaucoup de jugement, de dextérité et de succès, la superstition païenne, mais qu'ils ne réussirent pas si bien à développer la vraie nature et le génie du christianisme; que leurs *apologies* sont défectueuses à plusieurs égards; qu'ils ne furent pas toujours heureux dans le choix de leurs arguments; que la plupart paraissent avoir manqué de pénétration, d'érudition, d'ordre, d'exactitude et de force; qu'ils emploient souvent des arguments futiles, plus propres à éblouir l'imagination qu'à convaincre l'esprit. L'un, dit-il, abandonnant les livres saints, où l'on doit prendre des armes pour défendre la religion, s'en rapporte aux décisions des évêques qui gouvernaient les Eglises apostoliques; un autre, s'imaginant que l'ancienneté d'une doctrine est une preuve de sa vérité, fait valoir la prescription contre ses adversaires, comme s'il défendait sa propriété devant un magistrat civil; un troisième, entêté d'idées cabalistiques, allègue la puissance imaginaire de certains noms ou termes mystiques. De là Mosheim conclut que ce fut dès le second siècle que commença de s'introduire la méthode vicieuse de disputer, que l'on nomme *économique*, par laquelle on cherchait plutôt à dérouter et à confondre un adversaire, qu'à lui montrer la vérité. *Hist. ecclés. du second siècle*, 1re part., c. 3, § 7 et 8.

Mais, n'est-ce pas Mosheim lui-même qui manque ici de droiture ou de jugement? 1° La contradiction est palpable entre l'éloge qu'il a fait d'abord de nos *apologistes*, et les reproches par lesquels il l'empoisonne. Si tous ces reproches sont vrais, leur travail est détestable; en quel sens ont-ils attaqué la superstition païenne *avec beaucoup de jugement, de dextérité et de succès ?*

2° De quel poids auraient été, pour défendre la religion, des arguments tirés de l'Ecriture sainte, contre des païens qui ne croyaient point à cette Ecriture, qui la regardaient comme un recueil de rêveries et de fables? Il fallait donc, pour les convaincre de la vérité et de la divinité de ces livres, des arguments tirés d'ailleurs; Mosheim lui-même aurait été forcé de prendre cette même route, s'il avait eu à prouver le christianisme contre un philosophe païen. Mais voilà l'entêtement des protestants: parce que, selon leur opinion, rien n'est plus vrai que ce qui est écrit, et que l'Ecriture est le seul organe de la révélation, ils jugent que les Pères du second siècle qui ont pensé différemment, ont été dans l'erreur, qu'ils n'ont pas connu *la nature et le vrai génie du christianisme.* Si on veut parler du christianisme protestant, cela est très-vrai; mais ces Pères, instruits par les disciples immédiats des apôtres, ont très-bien connu et développé la vraie nature et le génie du christianisme apostolique, qui n'est pas celui des protestants.

3° Un des principaux préjugés des païens contre notre religion, était de prétendre que cette religion était nouvelle, inconnue à tous les sages de l'antiquité; ils se persuadaient que toute vérité devait se trouver chez les Grecs. Pour détruire cette prévention, saint Justin, Tatien, Athénagore, saint Clément d'Alexandrie, se sont attachés tous à prouver que la doctrine de Moïse touchant la divinité, doctrine qui est la base du christianisme, est beaucoup plus ancienne que celle de tous les écrivains grecs, et que Moïse l'a enseignée plusieurs siècles avant la leur. Ils font voir que les auteurs grecs les plus anciens et les plus estimés sont d'accord avec Moïse touchant l'unité de Dieu, la création du monde, la formation de l'homme, etc. Ces Pères pouvaient-ils répondre plus directement et plus solidement à la prétendue prescription sur laquelle se fondaient les païens?

4° Un autre préjugé, répandu même parmi les philosophes, était de croire qu'il y a des *mots efficaces*, mais qui n'opèrent rien s'ils ne sont prononcés dans la langue originale. Origène se sert de cette opinion pour réfuter certaines objections de Celse contre les exorcismes et contre les miracles que les chrétiens opéraient par des paroles; nous ne voyons pas où est le crime. De tout temps il a

été permis de faire à un adversaire un argument personnel, que l'on nomme argument *ad hominem*, tiré des principes et des opinions de celui contre lequel on dispute. Il ne s'ensuit pas que par cette méthode on a plus envie de confondre un homme que de lui montrer la vérité : la manière la plus efficace de le convaincre est de le prendre par ses propres principes.

5° C'est Tertullien qui, dans ses *Prescriptions contre les hérétiques*, s'en rapporte aux décisions des évêques qui gouvernaient les Eglises apostoliques ; mais il ne disputait pas alors contre des païens. Il était question de savoir quels étaient les livres canoniques ou divins ; si les nôtres étaient falsifiés, ou si c'étaient ceux des hérétiques ; quel était le sens qu'il fallait leur donner. Or, nous soutenons, avec Tertullien, que ces questions ne pouvaient être solidement résolues que par le témoignage des évêques qui gouvernaient les Eglises apostoliques, et que ce témoignage était irrécusable. Au mot PRESCRIPTION, nous ferons voir que cet argument, invincible au troisième siècle, n'est pas moins solide aujourd'hui, et qu'il n'est pas vrai, comme le prétend Mosheim, que cette façon de disputer puisse nuire à la cause de la vérité.

6° Si l'on veut se donner la peine de lire l'analyse des *apologies* de saint Justin, de Tatien, d'Athénagore, etc., que les savants éditeurs de saint Justin en ont faite, on verra qu'il est faux que ces auteurs manquent d'ordre, de méthode, de pénétration, d'érudition et de force. Il en est de même de l'*Exhortation aux Gentils* de saint Clément d'Alexandrie, dont on trouvera l'analyse dans l'édition de Potter, pag. 1, dans les notes. Au mot CELSE, nous donnerons celle de l'ouvrage d'Origène contre ce philosophe.

Rien n'est donc plus injuste ni plus téméraire que la censure de Mosheim, adoptée aveuglément par les protestants, pour se mettre à couvert d'une objection qui les écrase. Nous persuaderont-ils qu'au second siècle, immédiatement après la mort des apôtres, on avait déjà oublié *la vraie nature et le génie du christianisme?* BERGIER.

APOLYTIQUE. C'est, dans l'Eglise grecque, une sorte de refrain qui termine les parties considérables de l'office divin. Ce refrain change selon les temps. Le terme *apolytique* est composé de ἀπὸ et de λύω, *je délie, je finis*, etc. BERGIER.

APOSTASIE, APOSTAT. En laissant aux canonistes les divers sens de ce terme qui peuvent les concerner, nous entendons par *apostasie*, le crime de celui qui abandonne la vraie religion pour en embrasser une fausse.

Du temps des apôtres mêmes, il y eut des *apostats* du christianisme; saint Jean nous en parle, et les nomme des antechrists. *I Joan.*, c. 2, ℣ 8. Le nombre en augmenta lorsque les persécutions devinrent cruelles; Pline en avait interrogé plusieurs, et il déclare, dans sa lettre à Trajan, qu'il n'a rien découvert par leur aveu, sinon que le christianisme est un excès de superstition. En effet, aucun des transfuges n'a jamais révélé aux juifs ni aux païens un seul fait désavantageux à la religion qu'il avait quittée; ils en firent plutôt l'apologie. Lorsque les persécutions cessèrent, plusieurs revinrent à pénitence, et obtinrent le pardon. C'est une preuve invincible de la vérité et de la sainteté du christianisme, à laquelle ses accusateurs n'ont jamais fait attention.

Hobbes, qui prétendait mettre l'autorité des souverains au-dessus de celle de Dieu, soutient qu'un chrétien est obligé en conscience d'obéir aux lois d'un roi infidèle, même en matière de religion, par conséquent de renier Jésus-Christ par ses paroles, lorsque le souverain l'ordonne, pourvu qu'il conserve dans son cœur la foi en Jésus-Christ. Alors, dit-il, ce n'est pas le sujet qui renie Jésus-Christ devant les hommes, c'est le roi et le gouvernement. Conséquemment il n'approuve pas la constance des martyrs. Pour prouver cette détestable doctrine, il demande ce que devrait faire un mahométan auquel on commanderait, sous peine de la vie, d'abjurer le mahométisme et de professer le christianisme contre sa conscience. Si l'on soutient, dit-il, qu'il doit plutôt souffrir la mort, on autorise tout sujet à résister à son

souverain pour cause de religion, soit vraie, soit fausse. *Leviath.* c. 42, p. 334.

Nous répondons que ce mahométan doit commencer par se laisser instruire, afin de déposer sa fausse conscience; que s'il lui était impossible de dissiper son aveuglement, supposition que nous n'admettons point, il serait obligé de souffrir la mort. Dieu avait ordonné aux Israélites d'exterminer les autres, mais il n'avait pas commandé de les traîner au pied de ses autels, pour leur faire pratiquer le judaïsme sous peine de la vie. Jésus-Christ n'a jamais ordonné d'employer la violence et les supplices, pour forcer les païens à professer sa doctrine contre leur conscience. Au reste, c'est un sophisme de comparer la conscience éclairée et droite d'un chrétien, avec la conscience erronée et fausse d'un païen ou d'un mahométan. C'est une absurdité de vouloir que l'autorité du souverain l'emporte sur la loi divine formellement portée par Jésus-Christ. « Si quelqu'un me » renie devant les hommes, je le re- » nierai devant mon Père. » *Matth.*, c. 10, ℣ 33. La loi du souverain ne peut avoir de force qu'autant que Dieu nous ordonne de lui être soumis : or, Dieu n'a donné à aucun souverain l'autorité de faire des lois contraires à la sienne. Jésus-Christ nous dit de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, c. 22, ℣ 21 : or, c'est à Dieu, et non à César, de nous prescrire la religion. Si le souverain ordonnait de commettre un parjure, un vol, un adultère, un homicide, ou tout autre crime contraire à la loi naturelle, serions-nous forcés de lui obéir?

Quelques anciens *apostats*, pour excuser leur crime, nièrent la divinité de Jésus-Christ; ils dirent qu'ils avaient renié, non un Dieu, mais un homme. *Voyez* ELCÉAITES.

Parmi les catholiques, on nomme encore *apostat*, un homme qui, sans dispense légitime, renonce à l'habit et à l'état religieux dans lequel il avait fait profession. BERGIER.

APOSTOLINS, religieux dont l'ordre commença au quatorzième siècle, à Milan en Italie. Ils prirent ce nom, parce qu'ils faisaient profession d'imiter la vie des apôtres et celle des premiers fidèles. BERGIER.

APOSTOLIQUE, signifie, en général, qui vient des apôtres. On croit dans l'Église chrétienne, que la doctrine, pour être vraie, doit être *apostolique*, qu'il ne faut rien enseigner que ce qui nous a été transmis par les apôtres, ou de vive voix, ou par écrit : puisque la doctrine chrétienne est une doctrine révélée, nous ne pouvons la recevoir avec certitude que par l'organe de ceux que Jésus-Christ a *envoyés* pour l'enseigner. Tertullien a établi avec beaucoup de force ce principe, dans ses *Prescriptions* contre les hérétiques.

Par la même raison, la mission des pasteurs, pour être légitime, doit venir des apôtres par une succession non interrompue; toute mission qui ne vient pas d'eux, ne peut venir de Jésus-Christ, ne peut donner aucune autorité ni aucun pouvoir (1).

(1) On distingue deux sortes d'apostolicité immédiatement essentielles, et formant comme deux parties intégrantes de l'apostolicité de l'Eglise; savoir, celle de la doctrine et celle du ministère. Les hérétiques et les schismatiques qui prétendent avoir conservé tous les dogmes de la foi, conviennent sans peine que l'apostolicité de la doctrine est une qualité essentielle à l'Eglise, et l'un des caractères qui la distinguent des sociétés qui se sont séparées d'elle.

Mais si l'apostolicité de la doctrine est nécessaire à la vraie société des fidèles, celle du ministère ne lui est pas moins essentielle. En effet, le légitime ministère est intimement uni à la saine doctrine, puisque c'est par le ministère que la doctrine est répandue et assurée. Si le canal par lequel nous sont transmis les dogmes sacrés pouvait être interrompu, comment pourrions-nous être certains qu'ils découlent de la vraie source ? On marquerait dans tous les temps le point où la communication fut interceptée. Mais Jésus-Christ, voulant que les vérités saintes qu'il apportait au monde ne périssent jamais, les a confiées à un ministère impérissable, à un ministère qui, se renouvelant sans cesse, reste toujours le même. Ainsi ce dépôt sacré ne change pas de main. Comme c'est au corps entier des pasteurs qu'il a été commis, leur succession ne le déplace pas: au contraire cette succession non interrompue forme la continuité du corps. Chacun de ces pasteurs reçoit à la fois, et de son prédécesseur, et de tous ses collègues, la tradition précieuse qu'il transmet conjointement avec eux à ses successeurs. C'est une chaîne non interrompue, dont le premier anneau remonte à Jésus-Christ, et qui se prolonge dans tous les siècles, pour les réunir tous dans la même foi. Ainsi le ministère qui s'exerce dans l'Eglise, est le même que les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, comme la doctrine qui s'y prêche est la même que Jésus-Christ a enseignée à ses apôtres.

Le titre d'*apostolique* est donc un des caractères distinctifs de la véritable Eglise, parce qu'elle fait profession d'être attachée à la doctrine des apôtres; que ses pasteurs, par une succession constante, tiennent leur mission de ces premiers envoyés de Jésus-Christ. Aucune des sociétés qui se disent chrétiennes, ne réunit ces deux caractères. Ce titre, qu'on donne aujourd'hui par excellence à l'Eglise romaine, ne lui a pas toujours été uniquement affecté. Dans les premiers siècles du christianisme, il était commun à toutes les Eglises qui avaient été fondées par les apôtres, et particulièrement aux siéges de Rome, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, comme il paraît par divers écrits des Pères et autres monuments de l'histoire ecclésiastique. Les Eglises mêmes qui ne pouvaient pas se dire *apostoliques*, eu égard à leur fondation faite par d'autres que par des apôtres, ne laissaient pas de prendre ce nom, soit à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des Eglises *apostoliques* par leur fondation, soit encore parce que tous les évêques se regardaient comme successeurs des apôtres, et qu'ils agissaient dans leurs diocèses avec l'autorité des apôtres. *Voyez* ÉVÊQUES.

Il paraît encore par les formules de Marculphe, dressées vers l'an 660, qu'on donnait aux évêques le nom d'*apostoliques*. La première trace qu'on trouve de cet usage, est une lettre de Clovis aux prélats assemblés en concile à Orléans; elle commence par ces mots : Le roi Clovis aux saints évêques et très-dignes du siége *apostolique*. Le roi Gontran nomme les évêques assemblés au concile de Boulogne, les pontifes *apostoliques*.

Dans les siècles suivants, les trois patriarcats d'Orient étant tombés entre les mains des Sarrasins, le titre d'*apostolique* fut réservé au seul siége de Rome, comme celui de *pape* au souverain pontife, qui en est évêque. Saint Grégoire le Grand, qui vivait dans le sixième siècle, dit, livre V, épît. 37, que, quoiqu'il y ait eu plu-

L'apostolicité du ministère est l'appui et le garant de l'apostolicité de la doctrine, et l'on ne peut porter atteinte à l'une sans ébranler l'autre.

On distingue deux choses dans le ministère ecclésiastique : le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Tous les deux émanent des apôtres qui les avaient reçus de Jésus-Christ. C'est dans la continuité de ces deux pouvoirs, depuis les apôtres qui les premiers ont exercé ce ministère sacré, jusqu'aux évêques qui l'exercent aujourd'hui, que consiste l'apostolicité du ministère. Le premier, c'est-à-dire le pouvoir d'ordre, s'est perpétué sans interruption par l'ordination canonique. Les apôtres ont ordonné les premiers évêques; ceux-là en ont consacré d'autres : et ainsi les évêques de nos jours ont reçu le même caractère épiscopal qu'avaient les premiers successeurs des apôtres. Si, dans le cours des siècles, il s'est rencontré quelque homme assez téméraire pour entreprendre de faire une ordination d'évêques, sans avoir reçu lui-même des successeurs des apôtres le caractère épiscopal, cette ordination a été non-seulement illégitime, mais encore invalide. Un tel épiscopat, n'étant pas le même qu'avaient les apôtres, n'est pas apostolique; il est nul. Le second pouvoir, qui est le pouvoir de juridiction, ayant été dès l'origine de l'Eglise fixé à des sièges et circonscrit dans des territoires, c'est la succession continue des évêques sur ces siéges qui forme l'apostolicité de la juridiction. Chaque successeur a reçu la juridiction qu'avait son prédécesseur, et cette tradition non interrompue remonte jusqu'aux apôtres. Les érections nouvelles d'évêchés ayant été faites par l'autorité des successeurs des apôtres, sont de même dans la succession apostolique. Les uns sont établis dans les régions récemment acquises à la foi, et sont aussi apostoliques que ceux qu'établissaient les apôtres à mesure qu'ils étendaient leurs prédications : ils sont fondés, comme les premiers, par la puissance apostolique. Les autres sont des démembrements d'évêchés que l'on juge trop étendus. Les évêques qu'on y installe, succèdent légitimement en cette partie à ceux dont on a démembré le territoire, lesquels les reconnaissent comme leurs successeurs. Tous ces établissements récents sont de nouveaux rameaux, mais qui sortent de la tige sacrée, et qui tirent leur substance de la racine apostolique. Au contraire, qu'un évêque prétende se faire un siége à lui-même, ou, ce qui revient au même, qu'une puissance qui n'est pas celle des apôtres, entreprenne d'en établir un, ce ne sera point un siége apostolique, parce qu'il ne sera pas dans l'ordre de la succession. Celui qu'on y aura élevé pourra avoir l'ordination apostolique, mais il n'aura pas la juridiction apostolique; il n'exercera donc pas un ministère apostolique.

Ainsi la succession des évêques sur les mêmes siéges, depuis les apôtres jusqu'à nous, ne constitue pas moins l'apostolicité du ministère, que la tradition successive de l'ordination. L'apostolicité du ministère a, comme nous l'avons déjà observé, un rapport immédiat et nécessaire à l'apostolicité de la doctrine. C'est pour maintenir la perpétuité de la doctrine qu'il confiait à ses apôtres, que Jésus-Christ les a revêtus d'un ministère perpétuel qui devait se continuer après eux jusqu'à la consommation des siècles. Or, ce n'est pas la succession de l'ordination, mais la succession de la juridiction qui transmet la doctrine. En vertu de l'ordination les évêques portent au ciel les vœux des peuples, offrent le saint sacrifice, administrent le saint Sacrement; mais c'est en vertu de la mission et de la juridiction qu'ils annoncent les vérités saintes, et qu'ils jugent les matières de foi; en un mot, qu'ils apprennent aux peuples chrétiens ce qu'ils doivent croire. C'est donc la succession de la juridiction, et non celle de l'ordination, qui perpétue la doctrine.

sieurs apôtres, néanmoins le siége du prince des apôtres a seul la suprême autorité, et par conséquent le nom d'*apostolique*, par un titre particulier. L'abbé Rupert remarque, lib. I, *de divin. Offic.*, cap. 27, que les successeurs des apôtres ont été appelés *patriarches* ; mais que le successeur de saint Pierre a été nommé par excellence *apostolique*, à cause de la dignité du prince des apôtres. Enfin le concile de Reims, tenu en 1049, déclara que le souverain pontife de Rome était le seul primat *apostolique* de l'Eglise universelle. De là ces expressions aujourd'hui si usitées, siége *apostolique*, nonce *apostolique*, notaire *apostolique* , bref *apostolique*, chambre *apostolique*, vicaire *apostolique*, etc.

Apostoliques (Pères). *Voyez* Pères de l'Eglise.

Apostoliques, nom que deux sectes différentes ont pris, sous prétexte qu'elles imitaient les mœurs et la pratique des apôtres.

Les premiers *apostoliques*, autrement nommés *apotatictes*, s'élevèrent d'entre les encratites ou les cathares dans le troisième siècle ; ils professaient l'abstinence du mariage, du vin, de la chair, etc. *Voyez* Apotactites.

L'autre secte des *apostoliques* fit grand bruit dans le treizième siècle ; son fondateur fut Gérard Sagarelli, ou Ségarel, né à Parme. Il exigeait que ses disciples, à l'imitation des apôtres, allassent de ville en ville, vêtus de blanc, avec une longue barbe, les cheveux épars et la tête nue, accompagnés de certaines femmes qu'ils nommaient leurs sœurs. Il les obligeait à renoncer à toute propriété, et à prêcher la pénitence ; mais, dans leurs assemblées particulières, ils annonçaient la destruction prochaine de l'Eglise de Rome, l'établissement d'un culte plus pur et d'une Eglise plus glorieuse. Cette Eglise, selon lui, était sa secte, qu'il nommait la *congrégation spirituelle*. Il publia que toute l'autorité que Jésus-Christ avait donnée à saint Pierre et à ses successeurs avait pris fin, et qu'il en avait

Supposons une suite d'évêques légitimement ordonnés, mais n'ayant point de siéges qui leur donnent la juridiction, tels à peu près que sont parmi nous les évêques *in partibus*. N'ayant pas le pouvoir d'annoncer la doctrine, comment pourront-ils la perpétuer? Reconnaissons donc la nécessité d'une succession de juridiction dans l'Eglise, c'est-à-dire d'une continuité d'évêques se renouvelant sur les mêmes siéges, pour transmettre la doctrine apostolique.

Telle a été en effet la doctrine des Pères de l'Eglise : ils regardent comme le principal fondement de la tradition apostolique la succession des évêques. Ce serait un travail trop long et superflu de citer tous les saints docteurs qui ont enseigné cette vérité fondamentale ; nous nous contenterons de rapporter la doctrine des premiers siècles de l'Eglise.

L'autorité de saint Irénée est du plus grand poids, par sa proximité de l'origine de l'Eglise, par ses liaisons intimes avec les disciples immédiats des apôtres, par l'objet même de son grand ouvrage, lequel étant la réfutation des hérésies, l'avait mis dans le cas d'étudier plus profondément la constitution de l'Eglise et ses caractères. Or, il est impossible d'établir plus positivement qu'il le fait le principe de l'apostolicité du ministère.

« La connaissance, dit-il, de la doctrine apostolique, de l'antiquité de l'Eglise, du caractère du corps de Jésus-Christ, est dans la succession des évêques, à qui les apôtres, dans chaque pays, l'ont transmise, et qui est parvenue sans fiction jusqu'à nous... Où sont les grâces du Seigneur, c'est là qu'il faut apprendre la vérité, c'est-à-dire, auprès de ceux dans qui est la succession ecclésiastique des apôtres, et avec elle la parole sainte, irréprochable et incorruptible... Par cet ordre et cette succession, la tradition qui est dans l'Eglise depuis les apôtres, et la préconisation de la vérité arrive jusqu'à nous ; et c'est la marque certaine que nous avons la même foi vivificatrice, qui s'est conservée, et qui a été véritablement transmise dans les Eglises jusqu'à présent... Il faut écouter ceux des évêques qui sont dans l'Eglise, qui ont, comme nous l'avons montré, la succession depuis les apôtres; et qui, avec cette succession d'épiscopat, ont reçu certainement, selon la volonté divine, la grâce de la vérité. Quant aux autres, qui se séparent de la succession principale, et qui amassent en quelque lieu que ce soit, on doit les tenir pour suspects ou comme hérétiques et de doctrine dépravée; ou comme schismatiques, pleins d'orgueil et de complaisance pour eux-mêmes; ou comme hypocrites, agissant dans la vue du gain et de la vaine gloire. Tous ceux-là se sont écartés de la vérité... La tradition des apôtres, manifestée dans tout le monde, est facile à connaître dans toutes les Eglises par quiconque a le désir de voir la vérité; et nous pouvons compter sur ceux qui ont été institués, par les apôtres, évêques dans les Eglises, et leurs successeurs jusqu'à nous, qui n'ont rien connu ni enseigné de ce que les hérétiques avancent dans leur délire. Mais, comme il serait trop long de rapporter dans cet ouvrage toutes les successions des diverses Eglises, prenons cette grande, antique, renommée Eglise fondée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. En montrant la tradition qu'elle tient des apôtres, et la foi annoncée à tous les hommes, et parvenue jusqu'à nous par la succession des évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ou par une complaisance coupable pour eux-mêmes, ou par une vaine gloire, ou par aveuglement et opinion corrompue, amassent où ils ne doivent pas. » Le saint docteur reprend ensuite

hérité; qu'ainsi le souverain pontife n'avait aucune autorité sur lui : il ajoutait que les femmes pouvaient quitter leurs maris, et les maris leurs femmes, pour entrer dans sa congrégation; que c'était le seul moyen d'être sauvé ; que Dieu étant partout, il n'y avait pas besoin d'Eglise ni de service divin; qu'il ne fallait point faire de vœux, et que l'attachement à sa doctrine sanctifiait les actions les plus criminelles. On sent quels désordres pouvaient résulter de cette doctrine fanatique. Ségarel fut brûlé vif à Parme, l'an 1300. C'est à cause de lui que quelques auteurs ont désigné les *apostoliques* sous le nom de *ségaréliens*.

Après sa mort, un autre fanatique de Novare, nommé *Dulcin* ou *Doucin*, prit sa place : il se vanta d'être envoyé du ciel pour annoncer aux hommes le règne de la charité ; l'on prétend qu'il se livrait à l'impudicité, et qu'il la permettait à ses sectateurs : la morale prêchée par Ségarel devait nécessairement produire cet effet. Alors les *apostoliques* furent appelés *dulcinistes*, du nom de leur nouveau chef, qu'ils regardaient comme le fondateur du troisième règne. Séduits par les prétendues prophéties de l'abbé Joachim, qui avaient cours pour lors, ils disaient que le règne du Père avait duré depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ, que celui du Fils avait fini l'an 1300 ; que le règne du Saint-Esprit commençait sous la direction de *Doucin*. Celui-ci publia que le pape Boniface VIII, les prêtres et les moines, périraient par l'épée de l'empereur Frédéric III, fils de Pierre, roi d'Aragon, et qu'un nouveau pontife plus pieux serait placé sur le siége de Rome. Il leva même une armée, afin de commencer à vérifier lui-même ses prédictions. Reynier, évêque de Verceil, s'opposa vivement à ce sectaire ; pendant une guerre de plus de deux ans, il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre. Enfin, Doucin, vaincu et pris dans une bataille, fut mis à mort à Verceil,

la succession des évêques de Rome, depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère son douzième successeur, qui occupait alors le saint Siége. (*Iræn., contra hæres.*, lib. 3, c. 3; lib. 4, c. 20, 26, 33.)

Tertullien, postérieur de peu de temps à saint Irénée (dans son *Traité des Prescriptions*, c. 20, 21, 32, 36), établit la même doctrine avec son énergie ordinaire. « Les apôtres fondèrent dans chaque ville des Eglises. De là les autres Eglises ont tiré la communication de la foi et les semences de la doctrine, et ils les en tirent tous les jours, pour devenir des Eglises. C'est pour cela qu'elles sont réputées catholiques, comme étant la descendance des Eglises apostoliques; toute race participe à la nature de son origine... Ce qu'ont prêché les apôtres, ce que Jésus-Christ leur avait révélé, j'établis cette prescription, qu'il n'est pas nécessaire de le prouver autrement que par ces mêmes Eglises que les apôtres ont fondées en y prêchant d'abord de vive voix et ensuite par écrit. S'il en est ainsi, il est constant que toute doctrine qui s'accorde avec ces Eglises, mères et origines de la foi, doit être regardée comme la vérité, puisqu'elle contient sans aucun doute ce que l'Eglise a reçu des apôtres, les apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu : toute autre doctrine doit être jugée d'avance mensongère, comme étant contre la vérité des Eglises, des apôtres, du Christ, de Dieu. Il reste donc à démontrer que notre doctrine vient de la tradition des apôtres, et que toutes les autres sont fausses. Nous communiquons avec les Eglises apostoliques, en ce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur. Voilà le témoignage de la vérité... Si quelques hérésies osent se rapporter au temps apostolique, pour paraître transmises par les apôtres, prétendant qu'elles ont existé sous eux, nous pouvons leur dire, qu'elles produisent donc l'origine de leurs Eglises, qu'elles déploient l'ordre de leurs évêques descendant par une succession continue, de manière que leurs premiers évêques aient pour auteur ou pour prédécesseur un des apôtres ou des hommes apostoliques qui ont vécu avec eux. Car c'est ainsi que les Eglises apostoliques établissent leur filiation. Ainsi l'Eglise de Smyrne rapporte que Polycarpe y a été placé par saint Jean. Ainsi l'Eglise de Rome produit Clément ordonné par saint Pierre. Ainsi toutes les autres Eglises montrent ceux qui, établis par les apôtres dans l'épiscopat, leur ont transmis la semence apostolique. Que les hérétiques inventent quelque chose de semblable... Vous qui voulez, sur l'affaire de votre salut, satisfaire une curiosité légitime; parcourez les Eglises apostoliques, dans lesquelles président encore les chaires des apôtres aux lieux qu'ils occupèrent; dans lesquelles on récite encore leurs lettres authentiques, qui rappellent leurs voix et représentent leurs personnes. Etes-vous voisin de l'Achaïe? Vous avez Corinthe. Si vous n'êtes pas éloigné de la Macédoine, vous avez Philippes, vous avez Thessalonique. Si vous allez en Asie, vous avez Ephèse. Si vous êtes près de l'Italie, vous avez Rome dont l'autorité est près de nous... On peut dire avec raison aux hérétiques : Qui êtes-vous? Quand et d'où êtes-vous venus? Que faites-vous dans mon bien, vous qui n'êtes pas à moi ? De quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt? Qui vous a permis, Valentin, de troubler ma source ? Par quelle autorité, Appelles, ébranlez-vous mes limites? La possession est à moi ; je possède anciennement, je possède le premier. Je tire mon origine indubitable des auteurs à qui la chose appartient. Je suis l'héritier des apôtres. »

Ce que Tertullien disait aux hérétiques de son

l'an 1307, avec une femme nommée *Marguerite*, qu'il avait prise pour sa sœur spirituelle.

Dès ce moment sa secte se dissipa en Italie. L'on présume que les restes se réunirent aux vaudois dans les vallées du Piémont; mais il s'en trouva encore en France et en Allemagne. Mosheim assure que l'an 1402, l'un de ces fanatiques fut brûlé vif à Lubeck. *Hist. eccl. du treizième siècle.* 2e part. c. 5, § 14, note. Lorsque les protestants déclament contre les supplices que l'on a fait subir à ces sectaires, ils devraient faire attention qu'on ne les a pas punis pour leurs erreurs, mais parce qu'ils troublaient la tranquillité publique et l'ordre de la société. Une erreur innocente, qui ne peut porter préjudice à personne, est graciable sans doute; mais une doctrine séditieuse, qui échauffe les esprits, corrompt les mœurs, alarme les gouvernements et qui est suivie d'émotion parmi le peuple, est un crime d'Etat; on a droit d'en punir les auteurs et les sectateurs opiniâtres.

Il n'est pas étonnant que les historiens n'aient pas rapporté d'une manière uniforme les erreurs et la conduite des *apostoliques*. Dans une secte de fanatiques ignorants, la croyance ne peut être la même; chacun a droit de rêver et de publier ses visions : quelques-uns peuvent avoir des mœurs pures, pendant que les autres se livrent aux plus grands désordres. Il en a été de même dans tous les temps et parmi toutes sortes de sectaires.

Mosheim nous apprend encore que parmi les mennonites ou anabaptistes de Hollande, il y a aussi une branche que l'on nomme *apostoliques*, du nom de *Samuel Apostool*, l'un de leurs pasteurs. Ce sont des mennonites rigides, qui n'admettent dans leur communion que ceux qui font profession de croire tous les points de doctrine contenus dans leur confession de foi publique; au lieu qu'une autre branche, appelée des *galénistes*, reçoit tous ceux qui reconnaissent l'origine divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, quels que soient d'ailleurs

temps, tout catholique peut le dire aux protestants. Il n'y a que les noms à changer; les raisonnements sont les mêmes. Il peut, comme Tertullien, exiger que ceux qui prétendent tirer leur doctrine des apôtres, montrent la succession d'évêques par qui elle leur est parvenue; qu'ils déclarent quel est l'apôtre ou l'homme apostolique de qui cette succession descend; qu'ils nomment les Eglises dans lesquelles cette doctrine leur a été transmise; qu'ils disent de qui vient le droit qu'ils s'arrogent de prêcher leurs dogmes. Il peut, de même que ce docteur, défier toutes les communions protestantes de produire rien de semblable. Il peut, au contraire, se vanter avec lui de cette succession que les protestants n'ont pas, et par là se déclarer l'héritier des apôtres.

Saint Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien (*Stromat.*, lib. 7.), dit que ceux qui conservaient le vraie tradition de la saine doctrine reçue des apôtres, comme un fils la recevrait de son père, sont, par la volonté de Dieu, parvenus jusqu'à son temps, pour y déposer les semences apostoliques reçues des anciens. Voilà la succession apostolique très-bien marquée. Saint Clément, qui vivait à la fin du second et au commencement du troisième siècle, n'entendait pas certainement que les disciples immédiats des apôtres eussent vécu jusqu'à son temps. Il y avait entre les apôtres et lui au moins trois ou quatre générations. Ce sont ces diverses générations qui conservent la tradition de la doctrine, qui ont reçu des apôtres, comme un fils de son père, la semence apostolique, et qui sont parvenues jusqu'à son temps.

Origène, successeur de saint Clément dans l'école d'Alexandrie (*in Matth.*, tract. XXIX.), en réfutant les hérétiques de son temps, semble avoir prévu le grand argument des protestants qui prétendent avoir pour eux les saintes Ecritures et la parole de vérité. « Mais, leur répond-» il, nous ne devons pas les croire et nous éloi-» gner de la primitive tradition de l'Eglise : au » contraire, nous ne devons croire que conformé-» ment à ce que les Eglises de Dieu nous ont » transmis par succession. » Voilà encore la succession dans les Eglises donnée pour la note de la saine doctrine. La doctrine protestante peut-elle s'attribuer ce caractère?

Saint Cyprien (*Ep.* LXXXVI *ad Magn.*) pour combattre le schisme que Novatien avait introduit dans l'Eglise de Rome, lui déclare « qu'il n'est point évêque, et ne peut être re-» gardé comme tel, lui qui, au mépris de la » tradition évangélique et apostolique, ne suc-» cédant à personne, est né de lui-même... Peut-» il être tenu pour pasteur celui qui, tandis » qu'il existe un véritable pasteur, lequel pré-» side dans l'Eglise en vertu d'une ordination » divine et d'une succession légitime, ne succé-» dant lui-même à personne et commençant par » lui, se montre l'ennemi de la paix du Seigneur » et de l'unité divine. » Le saint évêque de Carthage donne évidemment ici, pour signe de la véritable Eglise, la succession épiscopale; et pour marque du schisme, le défaut de cette succession.

Saint Ephiphane, après avoir rapporté la suite des pontifes romains, ajoute (*Hæres.*, XXVII. c. 6,) que, « personne ne doit s'étonner qu'il ait » parcouru avec tant de soin tous ces noms, puis-» que par là se montre la vérité certaine et » exacte ..... Lesquels, dit-il ailleurs (*Id.* LXXV » c. 6.), sont les plus habiles, ou ce petit homme » déçu par l'erreur, qui a paru depuis peu et » qui vit encore, ou les témoins qui nous ont

leurs sentiments particuliers. *Hist. ecclésiast. du dix-septième siècle*, sect. 2e, 2e part., c. 4, § 7. BERGIER.

APOTACTITES ou APOTACTIQUES, en grec, ἀποτάκτιται, composé d'ἀπὸ et τάττω, *je renonce*. C'est le nom d'une secte d'anciens hérétiques qui renonçaient à tous leurs biens et voulaient imposer à tous les chrétiens l'obligation de faire de même, pour suivre les conseils évangéliques, et pour imiter l'exemple des apôtres et des premiers fidèles.

Il ne paraît pas qu'ils aient donné d'abord dans aucune autre erreur. Selon quelques auteurs ecclésiastiques, ils eurent des vierges et des martyrs sous la persécution de Dioclétien au quatrième siècle. Ensuite ils tombèrent dans l'hérésie des encratites; de là vient que la sixième loi du code théodosien joint les *apotactiques* aux eunomiens et aux ariens. Selon saint Epiphane, ils se servaient, comme les encratites, de certains actes apocryphes de saint Thomas et de saint André, dans lesquels il est probable qu'ils avaient puisé leurs opinions. BERGIER

APOTHÉOSE, action de placer un homme au rang des dieux. Sur cet article, qui appartient à l'histoire, nous ne ferons qu'une réflexion.

Si les païens n'avaient placé au rang des dieux ou des objets de leur culte que des hommes recommandables par leurs vertus et par leurs bienfaits, cette cérémonie, qui attestait la croyance de l'immortalité de l'âme, aurait été du moins une leçon pour les mœurs. Mais accorder les honneurs divins à des personnages aussi vicieux et aussi méchants que l'ont été la plupart des empereurs, c'était un outrage sanglant fait à la majesté divine, et la plus mauvaise instruction que l'on pût donner aux peuples; il en résultait que ce n'est pas la vertu qui conduit l'homme au bonheur éternel. Cet abus démontre jusqu'à quel point l'idée de la Divinité était dégradée chez les païens.

» précédés, qui avant nous ont tenu dans l'Eglise » la même tradition qu'ils avaient reçue de leurs » pères, que leurs pères avaient apprise de leurs » ancêtres, de même que l'Eglise conserve jus- » qu'à ce jour, avec les traditions, la foi véritable » et pure qu'elle a reçue de ses pères? » Dès que c'est par la succession des évêques que se montre la vérité, cette succession est donc une note de la vraie Eglise.

Saint Optat, écrivant contre les donatistes, leur dit qu'ils ne peuvent pas ignorer que saint Pierre a fondé à Rome une chaire épiscopale où il a siégé le premier Il rapporte la suite des évêques depuis saint Pierre, et finit par les sommer de rendre compte de l'origine de leur chaire, eux qui veulent s'arroger le titre de sainte Eglise. (*De schism. Donat.*, lib. IV, c. 26.) C'est donc, selon ce saint docteur, l'origine de la chaire, prouvée par la succession des évêques qui l'ont occupée qui marque la sainte Eglise.

Comme saint Augustin est un des Pères, et même celui de tous qui a le plus écrit contre les hérésies et les schismes, son autorité est une des plus imposantes. Elle est en même temps une des plus claires et des plus précises.

Combattant les donatistes, il parcourt, comme saint Irénée, saint Epiphane et saint Optat, la suite des évêques de Rome jusqu'à son temps, et observe que parmi eux il n'y a pas un donatiste. Il dit que l'ordre des évêques, se succédant continuellement, mérite considération : la succession des pontifes de cette Eglise apporte encore une certitude plus grande........ (*Ep.* CLXV, al. LIII, *ad Generos.*, c. 1, n. 6.), nous, dit-il ailleurs, c'est-à-dire, la foi catholique qui vient de la doctrine des apôtres, qui a été plantée parmi nous, que nous avons reçue par une suite de succession que nous devons transmettre pure à nos successeurs... (*in Joan.*, tract. XXXIV, n. 6.) Hésiterons-nous, demande-t-il dans un autre endroit, à nous renfermer dans le sein de cette Eglise qui, malgré les vains aboiements des hérétiques, a obtenu, par la succession de ces évêques sur la chaire apostolique, la suprême majesté.......... (*De util. credendi*, c. XVII, n. 35.) Rapportant les diverses raisons qui le retiennent dans l'Eglise catholique, une des principales qu'il donne est la succession des évêques jusqu'au pontife actuel, depuis saint Pierre, à qui Jésus-Christ a recommandé de paître ses brebis, (*Contra Epist. fundam.*, c. 4, n. 5.) Ces passages prouvent bien clairement que saint Augustin regardait, de même que nous, la succession épiscopale comme essentielle à l'Eglise, et comme une remarque distinctive de la vraie Eglise d'avec les sectes qui en sont privées.

Ce saint docteur fait, dans d'autres endroits, l'application de ce principe à l'authenticité des livres saints, et il donne contre les manichéens, pour moyen certain de discerner les livres authentiques des apocryphes, d'examiner quels sont ceux qui ont été ou n'ont pas été transmis par les successions des évêques. « Si les livres, dit-il, qui portent en » tête les noms d'André, de Jean, étaient vérita- » blement d'eux, ils seraient reçus par l'Eglise qui, » depuis leur temps jusqu'au nôtre, persévère dans » les successions certaines des évêques... (*Contra* » *adv. leg. et prophet.*, l. 1, c. 20, n. 36.) On » distingue des livres plus récents, l'excellente au- » torité de l'Ancien et du Nouveau Testament, la- » quelle confirmée du temps des apôtres, est placée » sur un trône élevé par les successions des évê- » ques et la propagation des Eglises, et à laquelle » doit se soumettre tout esprit fidèle et pieux...... » (*Contra Faustum.*, l. 11, c, 5.) Je vous avertis » en peu de mots, vous qui êtes retenus dans cette » criminelle et exécrable erreur, si vous voulez

C'est une injustice absurde d'avoir voulu comparer l'*apothéose* des empereurs à la canonisation des saints, comme ont fait quelques incrédules ; jamais l'Eglise n'a prétendu accorder à des hommes les mêmes honneurs qu'à Dieu, et n'a placé au nombre des saints des personnages odieux par leurs vices. BERGIER.

APOTRE, envoyé, du grec ἀπὸ et στέλλω, *j'envoie*. On désigne sous ce nom les douze disciples que Jésus-Christ a choisis et envoyés lui-même pour prêcher son Evangile et le répandre chez toutes les nations.

Quelques faux prédicateurs voulurent contester à saint Paul la qualité d'*apôtre*, sous prétexte qu'il n'avait été ni instruit, ni envoyé par Jésus-Christ. Saint Paul releva ce reproche avec force au commencement de son épître aux Galates. En effet son élection et sa mission sont clairement marquées dans ces paroles que Dieu dit à Ananie, en parlant de Saul converti, *Act.*, c. 9, ℣. 16 : « Cet homme est un ins-» trument que j'ai choisi pour porter » mon nom devant les rois et les na-» tions. » Dieu voulait montrer par là qu'il est le maître de donner une mission extraordinaire à qui il lui plaît ; que, lorsque les *apôtres* choisis par Jésus-Christ ne seraient plus, la mission ne serait pas pour cela détruite et anéantie.

Mais à cette mission divine saint Paul ajouta la mission ordinaire qui vient des pasteurs de l'Eglise, par la prière et par l'imposition des mains des prophètes et des docteurs de l'Eglise d'Antioche, *Act.*, cap. 13, ℣ 2 et 3. Exemple qui n'a pas été imité par ceux qui, dans la suite des siècles, se sont prétendus suscités de Dieu pour réformer l'Eglise.

Le ministère des *apôtres* consistait : 1° à enseigner toutes les nations : *Prêchez l'Evangile à toute créature* ; *ce que je vous dis à l'oreille, publiez-le sur les toits*, etc. Or, la fonction d'enseigner avec autorité emportait celle de juger et de décider quelle était la doctrine conforme ou contraire à celle de Jésus-Christ, d'approuver la première et de condamner la seconde : les *apôtres* en ont usé ainsi, nous le voyons par leurs lettres. 2° A gouverner le troupeau de Jésus-Christ en qualité de pasteurs. Ce divin Sauveur n'avait pas chargé saint Pierre seul (1) de cette fonction, lorsqu'il lui avait dit : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis*, puisque cet *apôtre* lui-même dit aux anciens de l'Eglise ou aux prêtres : « Paissez le troupeau de » Dieu qui est autour de vous, non » en dominant sur le clergé, mais en » lui servant de modèle de tout votre » cœur ; et lorsque le prince des pas-» teurs paraîtra, vous recevrez une » couronne de gloire incorruptible. » *I Petr.*, c. 5, ℣ 2. Or, le soin du pasteur ne se borne point à guider les ouailles ; il consiste aussi à les nourrir, à les guérir lorsqu'elles sont malades, à les ramener lorsqu'elles s'égarent : conséquemment Jésus-Christ charge les *apôtres* de baptiser ; il leur donne le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, de consacrer son corps et son sang, de donner le Saint-Esprit, etc. « Que l'homme nous » regarde, dit saint Paul, comme les » ministres de Jésus-Christ, et les dis-» pensateurs des mystères de Dieu. » *I Cor.*, c. 4, ℣ 1. Il dit aux anciens de l'Eglise d'Ephèse, que le Saint-Esprit les a établis évêques ou surveillants, pour gouverner l'Eglise de Dieu. *Act.*, c. 20, ℣ 28. 3° A exercer l'autorité de juges et de législateurs : « Au temps » de la régénération, leur dit Jésus-» Christ, ou du renouvellement de » toutes choses, lorsque le fils de » l'homme sera placé sur le trône de » sa majesté, vous serez assis vous-» mêmes sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël. » *Matth.*,

» suivre l'autorité des Ecritures préférable à toutes » les autres, de suivre celle qui, depuis le temps » de la présence de Jésus-Christ, conservée, » recommandée, glorifiée sur toute la terre est » parvenue jusqu'à nos jours par la publication » qu'en ont faite les apôtres, et par les successions » certaines des évêques. » (*Ibid.*, lib. 23, cap. 9.) Extrait de M. de la Luzerne, *Instruction pastorale sur le schisme de France*, t. I, et *Dissertation sur les Eglises catholiques et protestantes*, tom. II.
GOUSSET.

(1) Seul, non au sens absolu; mais seul comme chef suprême infaillible et souverain; c'est le sens qu'a fixé en 1870 le concile du Vatican.
LE NOIR.

c. 19, ℣ 28. Il leur déclare que tout ce qu'ils auront lié ou délié sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel, cap. 18, ℣ 18. Aussi, dans le concile de Jérusalem, ils font une loi aux fidèles de s'abstenir du sang, des chairs suffoquées, etc. *Act.*, c. 15, ℣ 28. Saint Paul juge un incestueux digne d'être livré à Satan. *I. Cor.*, c. 5, ℣ 3, etc.

Sur quels fondements quelques protestants, précepteurs de nos incrédules, leur ont-ils appris que les *apôtres* n'avaient reçu de Dieu point d'autre autorité que celle d'enseigner ; que les autres privilèges dont le clergé s'est emparé, sont autant d'usurpations et d'entreprises injustes sur la liberté des fidèles? Aux mots Evêque, Pasteur, Succession, nous prouverons, par l'Ecriture sainte et par des raisons solides, que les pouvoirs des *apôtres* sont transmis par l'ordination aux pasteurs de l'Eglise, et nous répondrons aux calomnies des ennemis du clergé.

Quant à l'enseignement, il est essentiel de remarquer que les *apôtres* ont été de simples témoins de ce que Jésus-Christ avait fait et enseigné ; il » leur dit : Vous me servirez de té» moins. » *Act.*, c. 1, ℣ 8. Eux-mêmes se donnent pour tels : « Nous ne pou» vons, disent-ils, nous dispenser de » publier ce que nous avons vu et » entendu. » *Act.*, c. 4, ℣ 20. Nous » vous annonçons et nous vous attes» tons ce que nous avons vu et en» tendu. » *I Joan.*, c. 1, ℣ 1 et 2. » J'ai reçu du Seigneur, dit saint Paul, » ce que je vous ai enseigné. » *I Cor.*, c. 2, ℣ 23. Il serait impossible que douze *apôtres* et une multitude de disciples dispersés eussent enseigné une même doctrine, eussent établi une même foi, si tous n'avaient pas été fidèles à prêcher ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ. L'uniformité de doctrine atteste évidemment l'unité d'origine.

En second lieu, quoiqu'ils eussent le don des miracles, il leur aurait été impossible de faire un grand nombre de prosélytes et de fonder des Eglisess, si les faits qu'ils publiaient n'avaient pas été incontestables et poussés au plus haut degré de notoriété. Un thaumaturge aurait beau faire des miracles, pour nous persuader des faits dont la fausseté nous serait clairement connue, surtout des faits dont les conséquences doivent influer sur toute notre vie ; à moins que la notoriété publique ne vienne à l'appui de son témoignage, un miracle ne nous convertira pas.

Or, les faits que les *apôtres* ont publiés sur le lieu même où ils sont arrivés, où se trouvaient les témoins oculaires, sont les miracles de Jésus-Christ et surtout sa résurrection. L'on ne pouvait être chrétien sans croire ces faits essentiels ; ce sont les faits qui ont persuadé la doctrine, et non la doctrine qui a fait croire les faits. Comment les *apôtres* auraient-ils pu convertir un seul Juif à Jérusalem, si les miracles et la résurrection de Jésus-Christ avaient été contredits par la notoriété publique?

On ne conteste point aux *apôtres* la qualité d'envoyés de Jésus-Christ ; mais il s'agit de prouver aux incrédules que cette mission était divine, que les *apôtres* ont fait des miracles pour le démontrer, qu'ils ont eu d'ailleurs tous les signes qui peuvent caractériser des envoyés de Dieu.

1° L'histoire appelée les *Actes des apôtres*, dans laquelle leurs miracles sont rapportés, a été mise entre les mains des fidèles, dans un temps où l'on pouvait apprendre des témoins oculaires si ces miracles étaient réels ou imaginaires. Le boiteux guéri sous les yeux du peuple à la porte du temple, la résurrection de Tabithe, les dons du Saint-Esprit communiqués par l'imposition des mains des *apôtres*, l'efficacité de l'ombre de saint Pierre, etc., ne sont point des prestiges sur lesquels l'illusion ait pu avoir lieu ; la plupart ont été opérés en présence de témoins intéressés à les contester. S'ils ne sont pas réels, si ce sont des imposteurs, il est impossible que des Juifs et des païens y aient ajouté foi et se soient convertis ; que les *apôtres* aient fondé des Eglises à Jérusalem, à Antioche, à Rome, et dans les principales villes de la Grèce, composées en partie de Juifs qui avaient pu se trouver à Jérusalem aux fêtes de Pâque ou de la Pentecôte, l'année même de la mort du Sauveur.

2° Saint Paul, écrivant à ces différentes églises, attribue ses succès aux miracles qu'il a faits. *Rom.*, c. 15, ỳ 18 et 19; *I Cor.*, c. 2, ỳ 4. Il les donne pour preuve de son apostolat. *II Corinth.*, c. 12, ỳ 12; *Ephes.*, c. 1, ỳ 19, etc. Si ceux auxquels il parle n'avaient été témoins de ces miracles, auraient-ils souffert patiemment les reproches et les réprimandes qu'il leur fait?

3° Dans le Talmud de Jérusalem, qui est le plus ancien, les Juifs conviennent qu'il se faisait des miracles au nom de Jésus-Christ. *Voy.* Galatin, l. 8, c. 5. Il fallait que ce fait fût bien avéré pour arracher un pareil aveu de la part des Juifs.

4° Celse et Julien traitent de *magiciens* les disciples de Jésus-Christ. Cette accusation prouve du moins que ces disciples faisaient profession d'opérer des miracles, et que c'était une opinion constante. Mais jamais les *magiciens* n'ont fait des miracles pour tirer les hommes de l'erreur et du vice, pour enseigner la vérité et la vertu. C'est la réponse de nos apologistes.

5° A la naissance de l'Eglise, il parut de faux messies, de faux docteurs, de faux *apôtres*: tous promettaient des miracles, séduisaient le peuple par des prestiges. Jésus-Christ l'avait prédit, les *apôtres* s'en plaignent; les premières hérésies ont été l'ouvrage de ces imposteurs. Si les *apôtres* n'avaient pas fait des miracles réels et incontestables pour les confondre, ils n'auraient pas eu un succès plus durable; on n'aurait pas fait plus de cas d'eux que des fourbes qu'ils avaient démasqués.

6° Les incrédules ne réfléchissent point sur la difficulté qu'il y avait de convertir les Juifs, de dessiller les yeux des païens, de réunir en société religieuse deux espèces d'hommes qui se détestaient, de subjuguer des philosophes opiniâtres, de lasser la cruauté des persécuteurs. Qu'ils se tâtent eux-mêmes, et qu'ils voient si leurs prédécesseurs ont pu être vaincus sans miracles.

Vainement ils ont épuisé toute leur sagacité pour trouver dans la conduite des *apôtres* des signes d'imposture; la sincérité, la candeur, le désintéressement, la charité, la patience, le courage des envoyés de Jésus-Christ, ont éclaté dans toutes leurs démarches; ils ont retracé le tableau des vertus de leur maître: sans ce caractère décisif de mission divine, ils n'auraient pas inspiré aux fidèles une si grande vénération pour eux. On avait vu beaucoup de philosophes s'ériger en réformateurs des vices et des erreurs de l'humanité; mais aucun n'avait montré les vertus, la sagesse, la charité, le courage, la sainteté des *apôtres*.

Il n'est pas prouvé, dit-on, qu'ils aient souffert le martyre pour confirmer leurs prédications: l'on ne connaît leur genre de mort que par des actes supposés, par des légendes ridicules et apocryphes.

Nous soutenons que le martyre de la plupart des *apôtres* est très-bien prouvé. Celui de saint Pierre et de saint Paul est attesté par leurs disciples et par leurs tombeaux; celui de saint Jacques le Majeur et de saint Etienne est rapporté dans les *Actes des apôtres*; celui de saint Jacques le Mineur est rapporté par Josèphe, *Antiq. Jud.*, liv. 20, chap. 8; celui de saint Siméon, âgé de six vingts ans, et de plusieurs autres parents de Jésus-Christ, est attesté par Hégésippe, auteur presque contemporain. Eusèbe, *Hist.. ecclés.*, liv. 3, c. 32. Saint Clément de Rome, témoin oculaire, après avoir parlé du martyre de saint Pierre et de saint Paul, dit qu'ils ont été suivis par une grande multitude d'élus, qui ont bravé comme eux les outrages et les tourments. *Epist. I*, n° 6. Saint Polycarpe dit que saint Paul et les autres *apôtres* sont tous dans le Seigneur, avec lequel ils ont souffert: *cum quo et passi sunt. Epist. ad Philipp.* Saint Clément d'Alexandrie dit de même que les apôtres sont morts, comme Jésus-Christ, pour les Eglises qu'ils avaient fondées. *Strom.*, l. 4, c. 9. Ce divin maître le leur avait prédit. *Luc.*, c. 21, ỳ 16. Sa parole a été accomplie. Nous n'avons donc pas besoin de pièces apocryphes pour prouver le martyre des *apôtres*.

Mosheim, qui le révoque en doute, *Hist. christ.*, sect. 1, § 16, y oppose un passage d'Héracléon, hérétique

du second siècle, qui soutient que Matthieu, Philippe, Thomas, Lévi, et plusieurs autres ne sont pas morts pour avoir confessé Jésus-Christ. Clément d'Alexandrie, qui réfute ce passage, n'a cependant pas osé affirmer le fait contraire. *Strom.*, l. 4, c 9, p. 595. Mais Mosheim en impose. Héracléon, qui soutenait l'inutilité du martyre, était intéressé à contester celui des *apôtres*; ainsi, son témoignage est suspect; aussi Clément d'Alexandrie le réfute formellememt, *ibid.* p. 597. « Le Seigneur, dit-il, a bu seul » le calice pour purifier les hommes, » même les infidèles qui lui tendaient » des piéges; à son exemple, les *apôtres*, » vrais et parfaits gnostiques, ont » souffert pour les Eglises qu'ils ont » fondées. » Mosheim ne fait point mention du témoignage de saint Polycarpe, qui est décisif; les paroles des Pères postérieurs qu'il allègue ne sont que des preuves négatives, qui ne peuvent prévaloir à des assertions positives. Vers le milieu du second siècle, temps auquel vivait Héracléon, l'on pouvait encore ignorer le martyre de plusieurs *apôtres* qui était arrivé dans des pays éloignés, et duquel on a été informé dans la suite.

Lorsque les incrédules ont voulu raisonner sur la conduite des *apôtres*, sur les causes du succès de leur prédication, ils se sont trouvés fort embarrassés; ils ont été forcés de leur prêter des qualités incompatibles, et qui jamais n'ont pu se rencontrer ensemble dans la nature humaine. Ils leur ont attribué une ignorance excessive et des ruses impénétrables, une grossièreté sans égale et un projet de politique profonde, une crédulité stupide et une prudence consommée, un intérêt sordide et un courage héroïque, un fanatisme révoltant et un zèle ardent pour la gloire de Jésus-Christ, une scélératesse obstinée et le désir de sanctifier le monde, une aveugle ambition et la soif du martyre.

Ces accusations contradictoires suffisent sans doute pour faire l'apologie des *apôtres*; mais si on les examine en détail, on en voit encore mieux l'absurdité.

Quand les *apôtres* auraient été assez stupides pour se laisser tromper par les miracles, par les apparences de vertu, par les promesses de Jésus-Christ, leur erreur a dû cesser après la mort de leur maître. S'il n'est pas ressuscité comme il l'avait promis, il est impossible que ses *apôtres* et tous ses disciples n'aient pas compris qu'il les avait trompés. Quel motif a pu les engager pour lors à braver les travaux, les tourments et la mort pour établir l'Evangile et pour tout rapporter à la gloire d'un maître qui s'était joué de leur crédulité? Un tel projet choque de front tous les sentiments de l'humanité.

D'ailleurs, il eût été trop tard de former ce projet pendant les quarante jours qui se sont écoulés après la mort du Sauveur, puisque l'on est obligé de supposer que les *apôtres* ont dérobé son corps dans le tombeau, pour pouvoir publier sa résurrection. Comment espérer qu'un complot, dans lequel il fallait faire entrer tant de personnes, ne serait dévoilé par aucun des complices? Des hommes simples et grossiers, tels que les *apôtres*, sont ordinairement timides et peu susceptibles d'ambition; s'ils avaient été dominés par l'intérêt, ils auraient eu plus à gagner en découvrant aux Juifs l'imposture de leurs collègues, qu'en s'obstinant à la soutenir aux dépens de leur vie.

Enfin, quel est donc l'*intérêt* qui a pu engager douze *apôtres* à demeurer attachés à leur maître après sa mort, s'il n'est pas ressuscité? Dès ce moment ils ont dû perdre les espérances que ses promesses leur avaient fait concevoir, ne rien attendre que d'eux-mêmes, ne travailler que pour eux seuls : au contraire, ils persistent à se sacrifier pour lui; ils entreprennent de le faire reconnaître par toute la terre pour le Fils de Dieu, de lui faire rendre hommage par tous les hommes. Quand cela aurait pu leur être utile dans la Judée, où les miracles de Jésus-Christ l'avaient rendu célèbre, cela ne leur servait de rien dans les régions éloignées, où l'on n'avait pas entendu parler de lui. Les a-t-on vus quelque part se faire une fortune, se former un troupeau pour leur utilité, s'attribuer la gloire de leurs succès, jouir tranquillement des

respects, de la confiance, des libéralités des fidèles? Saint Jean est le seul qui, dans sa vieillesse, se soit fixé à un siége particulier ; tous les autres sont morts dans les travaux, dans les voyages, dans les périls de l'apostolat ; tous ont pu dire comme saint Paul : « Si nous n'espérons rien que dans » ce monde, nous sommes les plus » malheureux de tous les hommes. » *I Cor.*, c. 15, ℣ 19.

D'ailleurs si les *apôtres* ont été des imposteurs, loin de prendre aucun des moyens propres à déguiser leur imposture, ils ont choisi les plus capables de la dévoiler ; des hommes intéressés à tromper auraient supposé des personnages moins connus, des faits moins palpables, des prodiges moins récents, un théâtre moins public.

Il a paru dans le monde un assez grand nombre d'imposteurs, mais ils ne se sont pas conduits comme les *apôtres ;* aucun n'a montré autant de candeur, de désintéressement, de zèle, n'a donné des leçons de vertu aussi touchantes, n'a désiré de verser son sang pour confirmer la vérité de sa doctrine, n'a rapporté à Dieu toute la gloire de ses succès.

Indépendamment de l'intérêt qu'avaient les Juifs de découvrir l'imposture des *apôtres*, s'ils avaient trompé sur un seul fait, d'autres ennemis les auraient démasqués. Il y eut bientôt de faux *apôtres*, qui altéraient la doctrine de Jésus-Christ : saint Paul et saint Jean s'en plaignent dans leurs lettres ; il y eut des Juifs entêtés, qui, malgré leur foi en Jésus Christ, voulaient que l'on continuât d'observer les rites mosaïques ; il y eut même des apostats : nous le voyons par les lettres de saint Jean ; il se trouva bientôt des philosophes qui contestèrent, les uns la divinité de Jésus-Christ, les autres la réalité de sa chair, plusieurs sa naissance miraculeuse, etc. Au milieu de ces disputes, de ces jalousies, de ces intérêts divers, comment ne s'est-il pas trouvé un seul homme qui ait eu ou la bonne foi ou la malice de mettre au jour la fausseté de quelqu'un des faits publiés par les *apôtres*, surtout du fait le plus essentiel de tous, de la résurrection de Jésus-Christ.

Ils témoignent, dans leurs écrits, qu'ils ont fait des miracles, que c'est par là qu'ils ont confirmé leur doctrine, et non par des raisonnements. *I Cor.*, c. 2, ℣ 4, etc. Si cela n'est pas vrai, l'on ne concevra jamais comment ils ont pu trouver un seul auditeur assez aveugle pour s'attacher à eux.

En un mot, la conduite des *apôtres*, leurs leçons, leurs succès, leur persévérance dans l'apostolat jusqu'à la mort, la durée de l'édifice qu'ils ont fondé malgré les orages dont il est battu depuis dix-sept siècles, sont autant de preuves démonstratives de la vérité et de la divinité du christianisme.

On donne communément le nom d'*apôtre* à celui qui le premier a porté la foi dans un pays : c'est ainsi que saint Denys, premier évêque de Paris, est l'*apôtre* de la France ; saint Boniface, l'*apôtre* de l'Allemagne ; le moine saint Augustin, l'*apôtre* de l'Angleterre ; saint François Xavier, l'*apôtre* des Indes.

La mort tragique des *apôtres* semblait bien propre à rebuter ceux qui seraient tentés de les imiter ; mais non, ç'a été plutôt un nouvel attrait pour engager des milliers d'hommes à se livrer aux travaux de l'apostolat. Voilà, suivant l'opinion des incrédules, une nouvelle espèce de fanatisme dont il n'y avait jamais eu d'exemple dans le monde.

Il y a eu des temps où le pape était spécialement appelé l'*apôtre,* à cause de sa prééminence (1) en qualité de successeur de saint Pierre. *Voyez* Sidoine Apollinaire, liv. 6, Ep. 4.

Apôtre était encore, dans l'origine de l'Eglise, le titre que l'on donnait à ses envoyés, à ceux qui voyageaient pour ses intérêts. Ainsi saint Paul dit dans son épître aux Romains, c. 16, ℣ 17 : Saluez Andronicus et Junia mes parents et compagnons de ma captivité, qui sont distingués parmi les *apôtres.* C'était aussi le titre qu'on donnait à ceux qui étaient envoyés par quelques Eglises, pour en apporter

(1) Depuis la déclaration du concile du Vatican, on peut ajouter : et de son infaillibilité et de sa souveraineté. Le Noir.

les collectes et les aumônes des fidèles, destinées à subvenir au besoin des pauvres et du clergé de quelques autres Eglises. C'est pourquoi saint Paul, écrivant aux Philippiens, leur dit qu'Epaphrodite, leur *apôtre*, avait fourni à ses besoins, c. 11, ỷ 25. Les chrétiens avaient emprunté cet usage des synagogues, qui donnaient le même nom à ceux qu'elles chargeaient d'un pareil soin, et celui d'*apostolat* à l'office charitable qu'ils exerçaient. Mais les *apôtres* ou envoyés de la synagogue n'ont rien de commun avec ceux de Jésus-Christ.

Apôtre, dans la liturgie grecque, ἀπὸστολος, est un terme usité pour désigner un livre qui contient principalement les Epîtres de saint Paul, selon l'ordre ou le cours de l'année; car comme ils ont un livre nommé εὐαγγέλιον, qui contient les Evangiles, ils ont aussi un ἀπόστολος, et il y a apparence qu'il ne contenait d'abord que les Epîtres de saint Paul; mais depuis un très-long temps il renferme aussi les *Actes des apôtres*, les Epîtres canoniques et l'Apocalypse; c'est pourquoi on l'appelle aussi πραξάποστολός, à cause des actes qu'il contient, et que les Grecs nomment πάξις. Le nom d'*apostolus* a été en usage dans l'Eglise latine dans le même sens, comme nous l'apprennent saint Grégoire le Grand, Hincmar et Isidore de Séville : c'est ce qu'on nomme aujourd'hui *épistolier*. Bergier.

APOTRES (Symbole des), (*théol. pur. génér.*) — V. Symboles.

APPARITION. Action par laquelle un esprit tel que Dieu, un ange bon ou mauvais, l'âme d'un mort se rend sensible, agit et converse avec les hommes. Les exemples en sont fréquents dans l'Ecriture sainte.

Selon l'histoire même de la création, Dieu a conversé d'une manière sensible avec Adam et ses enfants, avec Noé et sa famille, avec Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et plusieurs prophètes. Les Pères de l'Eglise ont agité la question de savoir si c'était Dieu lui-même qui se rendait présent et visible aux hommes, ou si c'était un ange qui parlait et agissait au nom de Dieu. Presque tous les anciens ont été persuadés que c'était le Verbe divin, seconde personne de la sainte Trinité, qui préludait ainsi au mystère de l'incarnation; d'autres ont cru que c'étaient des anges. Il serait difficile de prouver d'une manière incontestable l'un ou l'autre de ces sentiments; tous deux peuvent être vrais, eu égard aux circonstances. Il semble d'abord qu'à moins de faire violence au texte sacré, on ne peut pas nier que le Créateur lui-même n'ait parlé et conversé avec Adam, Noé et Abraham; il ne paraît pas probable qu'un ange ait dit à Moïse dans le buisson ardent : « Je suis le Dieu de ton père, le Dieu » d'Abraham; » et aux Israélites assemblés au pied du mont Sinaï : « Je » suis le Seigneur votre Dieu, qui vous » ai tirés d'Egypte. » *Exod.*, c. 20, ỷ 2. Cependant nous lisons dans *les Actes des apôtres*, c. 7, ỷ 37, que c'était un ange qui parlait à Moïse sur le mont Sinaï; et saint Etienne dit aux Juifs : Vous avez reçu une loi disposée par les anges. ỷ 33.

Sous quelle figure cet ange se montrait-il alors ? Sous aucune. Moïse dit formellement aux Israélites : « Lors- » que Dieu vous a parlé à Horeb du » milieu d'un feu, vous avez entendu » sa voix; mais vous n'avez vu au- » cune figure, de peur que trompés par » là vous ne fussiez tentés de faire » quelque représentation de mâle ou » de femelle, et de l'adorer. » *Deut.*, c. 4, ỷ 12, 15, etc. Il est dit que Moïse parlait à Dieu face à face dans la nuée qui était à l'entrée du tabernacle; mais lorsque Moïse lui dit : » Seigneur, si j'ai trouvé grâce de- » vant vous, montrez-moi votre vi- » sage, afin que je vous connaisse... » montrez-moi votre gloire; Dieu lui » répond : Vous ne pouvez pas voir » mon visage, aucun homme ne me » verra sans mourir. » *Exod.*, c. 33, ỷ 9, 11, 13, etc. Il paraît néanmoins, par les premiers chapitres de la Genèse, que Dieu, pour converser avec nos premiers parents, se revêtait d'un corps visible; mais on ne peut pas affirmer que c'était un corps humain.

Dans d'autres circonstances, les anges qui parlaient aux hommes, leur

apparaissaient sous une figure humaine : ainsi un ange conversa dans le désert avec Agar, et cette femme crut que c'était Dieu lui-même. *Gen.*, c. 16, ℣ 7 et 13. Les trois anges envoyés pour détruire Sodome, prirent un repas dans la tente d'Abraham ; l'un d'entre eux, qui lui promit un fils, est appelé le Seigneur, *Jéhovah*, c. 18, ℣ 13. Ces sortes d'*apparitions* des bons anges sont fréquentes dans l'Ancien et le Nouveau Testament ; mais nous ne voyons dans l'Ancien aucun exemple d'*apparitions* des anges de ténèbres ; la première fois qu'il en est fait mention dans l'Ecriture sainte, c'est à l'occasion de la tentation de Jésus-Christ au désert. *Matth.*, c. 4, ℣ 1.

Il est aussi rarement question d'*apparition* des morts. Samuel apparut à Saül, lorsque celui-ci le fit évoquer par la pythonisse d'Endor. *I Reg.*, c. 28, ℣ 15. Judas Machabée vit aussi le grand prêtre Onias et Jérémie qui lui parlèrent après leur mort, mais c'était en songe. *II Machab.*, c. 15, ℣ 14. Nous lisons, *Matth.*, c. 27, ℣ 52, qu'à la mort du Sauveur, et après sa résurrection, plusieurs morts sortirent de leur tombeau, entrèrent à Jérusalem, et apparurent à plusieurs personnes.

Nous ne nous arrêterons point à examiner la multitude des *apparitions* des esprits, rapportées par les auteurs profanes ; les philosophes du troisième et du quatrième siècle de l'Eglise, entêtés de théurgie, de théopsie et de magie, croyaient ou faisaient semblant de croire que l'on pouvait converser avec les génies ou dieux du paganisme ; que plusieurs hommes en avaient vu, leur avaient parlé et en avaient reçu des réponses. Quelques Pères de l'Eglise ont été persuadés qu'en effet le démon s'était rendu sensible à ses magiciens, en particulier à Julien l'apostat, et que Dieu l'avait permis pour punir leur impiété. On ne peut savoir avec certitude jusqu'à quel point l'imagination, les prestiges de l'esprit impur, ou l'imposture, ont eu lieu dans ces circonstances. Comment nous fier à de prétendus philosophes, dont la mauvaise foi allait de pair avec leur fanatisme ? Porphyre et Jamblique, moins entêtés que les autres, ont témoigné qu'ils n'ajoutaient aucune foi à toutes ces visions ; les chrétiens ont plus d'une fois défié les païens de faire agir en leur présence ces génies dont on vantait la puissance. *Tertull.*, *Apolog.*, c. 22 et 23. Si l'on veut en croire les voyageurs, les magiciens caraïbes ont souvent commercé avec le démon.

Quant aux *apparitions* des morts, rien n'est plus commun, soit chez les historiens païens, soit dans nos écrivains des bas siècles ; c'est ce qui avait fait naître dans le paganisme la nécromancie, ou l'art d'évoquer les morts, pour apprendre d'eux l'avenir ; mais aucun de ces faits, dont nos pères repaissaient leur crédulité, n'est fondé sur des preuves assez fortes pour nous obliger à le croire. S'il y en avait de bien prouvés, nous n'aurions aucune répugnance à y ajouter foi. D'autre part, les doutes que nous inspirent des narrations apocryphes, ne dérogent en aucune manière à la certitude des faits rapportés dans les livres saints ; vainement les incrédules se croient en droit de tout nier, parce que tout n'est pas également prouvé.

1° Ceux qui admettent un Dieu, peuvent-ils mettre des bornes à sa puissance, régler ses décrets, prescrire la conduite qu'il a dû tenir envers les hommes depuis la création ? Dieu, sans doute, peut se revêtir d'un corps, c'est-à-dire rendre sa présence sensible, par la parole et par l'action qu'il donne à un corps quelconque : que ce corps soit igné, aérien, lumineux ou opaque, cela est égal ; on ne prouvera jamais que cette manière d'instruire les hommes, de leur dicter des lois, de leur prescrire une religion, est indigne de la sagesse et de la majesté divine : Dieu a donc pu s'en servir. Comment prouvera-t-on qu'il ne l'a pas fait ? Une preuve qu'il l'a fait à l'égard des patriarches, de Moïse, et d'autres, c'est qu'ils nous ont laissé les monuments d'une religion plus pure, plus sainte, plus sensée, plus vraie que toutes celles des peuples qui n'ont pas eu le même secours. Il faut donc que Dieu la leur ait révélée. La manière dont ils disent que cette révélation leur a été faite était donc

convenable, puisqu'elle a produit l'effet que Dieu se proposait.

Les *apparitions* des anges et des morts ne renferment pas plus de difficulté que les *apparitions* de Dieu. Il ne lui est pas moins aisé de donner un corps à un ange que d'en revêtir une âme humaine ; lorsque celle-ci est séparée de son corps, Dieu peut certainement la faire reparaître, lui rendre le même corps qu'elle avait, ou un autre, la remettre en état de faire les mêmes fonctions qu'elle faisait avant la mort. Ce moyen d'instruire les hommes et de les rendre dociles, est un des plus frappants que Dieu puisse employer.

2° Les matérialistes mêmes, qui ne croient ni à Dieu ni aux esprits, et qui nient tous les faits capables d'en prouver l'existence, ne raisonnent pas conséquemment. Bayle a démontré que Spinosa, dans son système d'athéisme, ne pouvait nier ni les esprits, ni leurs *apparitions*, ni les miracles, ni les démons, ni les enfers. *Dict. crit.*, *Spinosa*, rem. *Q* et suiv. En effet, selon l'opinion des matérialistes, la puissance de la nature, c'est-à-dire, de la matière, est infinie : or, elle ne le serait pas si elle ne pouvait pas faire tout ce qui est rapporté dans l'histoire sainte. Un défenseur de ce système nous dit que nous ne savons point si la nature n'est pas actuellement occupée à produire plusieurs êtres nouveaux, si elle ne rassemble pas dans son laboratoire les éléments propres à faire éclore des générations toutes nouvelles, et qui n'auront rien de commun avec ce que nous connaissons. *Système de la nat.*, tom. 1, c. 6, pag. 86, 87. Donc nous ne savons pas non plus si, plusieurs milliers d'années avant nous, elle n'a pas produit des phénomènes singuliers, et que nous ne concevons point. Nous ignorons si, par quelques combinaisons fortuites de la matière, il ne s'est pas allumé au sommet du mont Sinaï un feu terrible, d'où sortait une voix qui a dicté le Décalogue. Nous ne pouvons décider si par d'autres combinaisons il ne s'est pas formé tout à coup une figure d'homme qui a conduit, protégé et comblé de biens le jeune Tobie; si, par magie ou autrement, il n'est pas sorti de terre un spectre semblable à Samuel qui a parlé à Saül, etc. Puisque la nature, par sa toute puissance, a fait des hommes tels que nous sommes, pourquoi ne pourrait-elle pas former des anges beaucoup plus puissants que les hommes, des corps ignés ou aériens capables de faire des choses supérieures aux forces humaines ?

3° En bonne logique, les sceptiques peuvent encore moins rejeter le témoignage des auteurs sacrés. Selon leur système, il n'y a aucune connexion nécessaire entre les idées qui nous viennent à l'esprit par les sensations, et l'état réel des corps existants hors de nous : nous ne sommes pas sûrs s'ils sont réellement tels qu'ils paraissent à nos sens. Donc le cerveau de Moïse a pu être affecté de manière qu'il ait cru voir, entendre, et faire tout ce qu'il raconte ; les têtes de la famille de Tobie ont pu se trouver dans la même situation que si un ange leur était apparu, leur avait parlé, et avait fait tout ce qu'ils ont cru voir et éprouver; les organes de Saül ont pu être mortifiés de la même manière que si Samuel était réellement sorti du tombeau, etc. Nous aurions donc tort de suspecter la sincérité de ceux qui ont écrit ces faits. A la vérité, si c'étaient des illusions, tous ces gens-là n'étaient pas dans leur bon sens ; qu'importe ? Nous ne sommes pas sûrs si à ce moment notre cerveau et celui des sceptiques ne sont pas aussi malades que celui des personnages dont nous parlons.

Si donc les incrédules savaient raisonner, ils ne borneraient jamais les forces de la nature, ni le nombre des possibles ; ils seraient aussi crédules que les vieilles, les enfants et les ignorants les plus grossiers. Ceux qui croient à la magie sans croire en Dieu, ne sont pas ceux qui raisonnent le plus mal.

4° Le grand argument est de dire : Si tout cela était arrivé autrefois, il arriverait encore ; puisqu'il n'arrive plus depuis que l'on est mieux instruit, c'est une preuve qu'il n'est jamais arrivé. Faux raisonnement. Selon l'opinion de matérialistes, il est

sorti autrefois du sein de la terre ou de la mer, des hommes tout formés, il n'en sort plus aujourd'hui ; tous viennent au monde par une suite de générations régulières. Si nous en croyons les sceptiques, il n'y a aucune connexion nécessaire entre ce qui se fait aujourd'hui et ce qui est arrivé autrefois. Dès qu'il n'y a point de providence qui entretienne dans la nature un ordre constant, il n'est rien qui ne puisse arriver par hasard, ou par des combinaisons inconnues de la matière.

Les déistes, à leur tour, se fondent mal à propos sur ce même argument. S'il y a un Dieu, il a pu et il a dû conduire autrement le genre humain dans son enfance, que dans les âges postérieurs. Il fallait alors des miracles, des prophéties, des *apparitions* et des inspirations pour établir la vraie religion : une fois fondée, elle n'en a plus besoin : les mêmes faits qui lui ont servi d'attestation dans l'origine, lui en serviront jusqu'à la fin des siècles : il n'est donc plus nécessaire que Dieu fasse aujourd'hui ce qu'il a fait autrefois. C'est la réflexion de saint Augustin.

Il s'en faut beaucoup que les dissertations de dom Calmet sur les *apparitions* aient été faites avec la sagacité et le bon sens qu'exigeait une matière aussi délicate. L'abbé Langlet lui a fait, avec raison, plusieurs reproches dans son traité sur le même sujet, t. 2, p. 91. Celui-ci prouve fort bien que le très-grand nombre des *apparitions* des morts, rapportées par les écrivains des bas siècles, manquent de preuves et de vraisemblance, p. 393 *et suiv.*

Apparitions de Jésus-Christ après sa résurrection. Il est dit, *Actes des apôtres*, qu'après sa résurrection Jésus-Christ s'est montré vivant à ses apôtres, et les en a convaincus par un grand nombre de preuves pendant quarante jours, conversant avec eux, leur parlant du royaume de Dieu, buvant et mangeant avec eux ; qu'ils l'on vu de leurs yeux monter aux cieux. *Act.*, c. 1. Les évangélistes nous apprennent qu'il s'est montré différentes fois à ses apôtres, soit dispersés, soit rassemblés, et aux saintes femmes ; qu'il leur a parlé, qu'il s'est laissé toucher qu'il a invité le plus incrédule d'entre eux à mettre le doigt sur ses plaies, qu'il a bu et mangé plusieurs fois avec eux. Ces *apparitions* n'étaient donc point des illusions.

Mais aucun des évangélistes ne s'est attaché à raconter toutes ces *apparitions* et ces conversations, à les arranger dans l'ordre selon lequel elles sont arrivées, à en détailler toutes les circonstances. Saint Matthieu n'en a cité que deux, saint Marc fait mention de quatre, saint Luc n'en a rapporté que cinq, saint Jean quatre ; aucun d'eux n'en a fixé le nombre. Ils en parlaient comme d'une chose très-connue parmi eux, sur laquelle personne ne pouvait former des doutes. Ils ne pensaient pas que dans la suite des siècles les incrédules éplucheraient toutes leurs paroles, y chercheraient des contradictions, argumenteraient sur la brièveté de leur récit, se plaindraient de ce qu'il n'est pas assez exact, etc. Aucun titre, aucune histoire ne peut être assez claire, ni assez précise, pour prévenir toutes les objections des opiniâtres.

La grande objection des incrédules, est que ces *apparitions* ne suffisent pas pour prouver la résurrection de Jésus-Christ. Il avait promis publiquement de ressusciter, disent-ils ; donc il devait ressusciter en public. Il fallait se montrer aux prêtres, aux pharisiens, aux docteurs juifs, au sanhédrin de Jérusalem ; le témoignage de ces gens-là aurait été d'un tout autre poids que celui d'une poignée de disciples déjà séduits. Un gouverneur romain, un tétrarque, un grand prêtre juif, converti par l'*apparition* de Jésus-Christ, eussent fait plus d'impression sur un homme de bon sens, que cette populace ignorante que l'on suppose avoir été persuadée par la prédication de saint Pierre.

Mais ici nos adversaires s'arrêtent en beau chemin : la résurrection de de Jésus-Christ ne devait pas seulement être crue à Jérusalem, elle devait être publiée et crue dans le monde entier. Pourquoi vouloir que les

autres nations fussent obligées de croire aux témoignages des principaux de Jérusalem ? Il ne tenait qu'à Jésus-Christ de mourir et de ressusciter à Rome, à Pékin, à Paris, de se montrer à l'univers entier : le miracle aurait été plus authentique et plus convaincant; les *hommes de bon sens* auraient cru sur le témoignage de leurs propres yeux.

De tous les arguments des incrédules, il n'en est peut-être point de plus absurde que celui-ci : Dieu pouvait donner de plus fortes preuves de telle ou telle vérité; donc celles qu'il a données ne suffisent pas. Les athées sont partis de là; ils disent que s'il y a un Dieu, il devait écrire son existence dans le ciel en caractères lumineux et visibles à tous les yeux.

Nous soutenons que Jésus-Christ n'a pas dû faire ce que l'on exige de lui, ni pour les Juifs, ni pour les païens, ni en faveur des incrédules; que quand il l'aurait fait, sa résurrection ne paraîtrait pas mieux prouvée à ces derniers, et qu'ils ne seraient pas plus disposés qu'ils le sont à y croire.

1° Plusieurs posent pour principe, qu'une résurrection est un fait *impossible*, qu'aucune preuve ne peut jamais le constater; d'autres, que c'est un fait *incroyable*; que quand ils verraient de leurs yeux un mort ressuscité, ils ne croiraient pas. Donc c'est une absurdité et une dérision pure de leur part, d'exiger des preuves auxquelles ils sont résolus d'avance de ne pas croire. Si les Juifs pensaient de même, comme ils l'ont assez témoigné par leur conduite, il est clair que la vue même de Jésus-Christ ressuscité ne les aurait pas convaincus. Il ne leur aurait pas été plus difficile de dire : *C'est le diable qui a pris la figure de Jésus pour nous tromper*, que de dire, comme ils ont fait : *C'est par le pouvoir du démon que cet homme fait des miracles.*

2° C'est une impiété de soutenir que Jésus-Christ devait, par un excès de bonté et par le don de la foi, récompenser la faiblesse de Pilate qui l'avait livré à la mort contre sa conscience, l'injustice du grand prêtre qui l'avait condamné comme blasphémateur, la turpitude du sanhédrin qui avait souscrit à l'arrêt, la fureur du peuple qui avait crié, *Crucifiez-le*, la rage des bourreaux qui l'avaient couvert d'opprobres et de plaies. Dieu avait-il donc besoin de tous ces malfaiteurs pour accomplir ses desseins ?

3° Jésus-Christ a rempli sa promesse dans toute son étendue ; il n'avait pas promis de ressusciter *en public* et sous les yeux des Juifs, ni de se montrer à eux après sa résurrection incontestable. Mais les Juifs ont résisté au témoignage des gardes, à l'attestation des apôtres, confirmée par leurs miracles, à l'exemple de huit mille hommes convertis par saint Pierre, à l'impression que devaient faire sur eux les vertus des premiers chrétiens, aux fléaux terribles que Dieu fit tomber sur la Judée pour punir le déicide qui y avait été commis. Dieu doit-il multiplier les miracles pour forcer de pareils hommes à se convertir? Tels ont été et tels seront toujours les incrédules de tous les siècles.

4° Quand les principaux Juifs et le sanhédrin auraient cru en Jésus-Christ, quelle impression leur témoignage aurait-il fait sur les Romains ou sur les incrédules modernes? Aucune. Les Romains ont dit, et les incrédules répètent, que les Juifs étaient des ignorants, des rêveurs, des fanatiques avides de merveilleux, incapables de discerner le vrai d'avec le faux, et un miracle d'avec un prestige. Selon le principe de nos adversaires, les Juifs de la Grèce ni de Rome n'étaient pas obligés de s'en fier au témoignage de leurs frères de Judée sur un fait aussi merveilleux et aussi *incroyable* que la résurrection de Jésus; les païens encore moins; tous pouvaient dire, comme les incrédules: Est-il raisonnable d'exiger que nous croyions, sur la parole d'autrui, un fait dont Dieu pouvait nous convaincre par nos propres yeux?

5° Quand Jésus ressuscité se serait montré aux chefs de la synagogue, comment le saurions-nous? Par le témoignage des Juifs convertis; car enfin des Juifs incrédules n'auraient pas pris la peine de nous en informer, ni de mettre par écrit un fait qui les

aurait couverts d'opprobre. Or, les incrédules modernes commencent par rejeter comme suspecte l'attestation de tous ceux qui ont cru en Jésus-Christ : Ce sont, disent-ils, des hommes prévenus, séduits, intéressés à la cause de leur maître ; ce sont des fanatiques ou des imposteurs. Les chefs de la synagogue seraient-ils plus à couvert de cette accusation que les apôtres et les évangélistes ? C'est assez qu'un fait quelconque, ou un témoignage, paraisse aux incrédules trop favorable au christianisme, pour qu'ils les rejettent sans examen : voilà la principale raison qui les prévient contre le témoignage que l'historien Josèphe a rendu à Jésus-Christ.

6° Enfin, si les grands prêtres, le tétrarque de la Judée, le sanhédrin en corps, avaient attesté la résurrection de Jésus-Christ, et avaient cru en lui, les incrédules diraient qu'il y a eu collusion entre tous ces personnages et les apôtres, qu'ils avaient formé de concert le projet de faire reconnaître Jésus-Christ pour le Messie, afin de soulever le peuple, de faire une révolution et de secouer le joug des Romains ; que toute cette scène a été un complot d'intérêt national et de politique ; qu'ainsi la prétendue conversion des grands et du peuple ne prouve rien, etc. L'esprit fécond de nos adversaires pourrait-il jamais manquer de raisons ou de prétextes pour autoriser leur incrédulité ?

Dieu a su mieux qu'eux ce qu'il fallait pour persuader les esprits droits et les hommes sensés. La résurrection de Jésus-Christ a été publiée, prouvée et crue cinquante jours après, sur le lieu même où elle était arrivée, par huit mille Juifs que la prédication de saint Pierre persuada et convertit. *Act.*, c. 2, ℣ 41 ; c. 4, ℣ 6. Telles furent les prémices de l'Eglise qui se forma dès lors à Jérusalem, et qui a subsisté aussi longtemps que cette ville. Bientôt plusieurs prêtres furent au nombre des fidèles. *Act.*, c. 6, ℣ 7. Aucun motif ne pouvait les engager à croire la résurrection de Jésus-Christ, que la certitude incontestable et la notoriété du fait : donc les preuves en étaient convaincantes et invincibles. Tel est le point essentiel contre lequel aucune objection ne prévaudra. *Voyez* Résurrection.

Bergier.

APPEL AU FUTUR CONCILE. C'est un expédient dont on s'est avisé de nos jours pour esquiver la censure de certaines opinions condamnées par le souverain pontife, censure approuvée et confirmée par le suffrage de l'Eglise universelle, puisqu'à l'exception de quelques évêques de France, point d'autres n'ont réclamé. Il est étonnant qu'un procédé aussi étrange ait pu trouver des partisans et des apologistes.

Les appelants savaient bien qu'il n'y avait point pour eux de *futur concile* à espérer ; que l'Eglise universelle ne s'assemblerait pas pour juger s'ils avaient droit ou tort, que c'était appeler à un tribunal qui n'existerait peut-être jamais. L'Eglise dispersée avait applaudi à plusieurs jugements déjà portés par le saint siége sur cette même matière ; pouvait-on supposer que l'Eglise changerait de croyance lorsqu'elle serait assemblée, et que la circonstance d'un *concile* opérerait une révolution subite dans tous les esprits ? Le comble du ridicule a été de croire qu'un appel donnait le droit de continuer à enseigner la doctrine censurée. Si les appelants avaient été condamnés dans un *concile*, ils auraient appelé, comme tous les hérétiques, au jugement de Dieu.

Mosheim, dans une de ses dissertations sur l'*Histoire ecclésiastique*, t. 1, pag. 581, a très-bien prouvé que ces sortes d'*appels* sont inconciliables avec la doctrine catholique touchant l'unité de l'Eglise, que les appelants se sont joués des termes, en protestant qu'ils ne prétendaient point déroger à cette unité par leur *appel* ; mais nous réfuterons ailleurs ce qu'il soutient dans le même endroit, savoir, que cette même croyance touchant l'unité de l'Eglise, ne peut pas s'accorder avec le sentiment de l'Eglise gallicane sur la supériorité des *conciles* généraux à l'égard du pape. Les partisans de Quesnel n'appelaient pas de la décision du pape seul à celle d'un *concile*

général, mais de la décision du pape, confirmée par l'acquiescement de l'Eglise universelle. Cela est fort différent (1). *Voyez* UNITÉ DE L'EGLISE.

BERGIER.

APPEL COMME D'ABUS. (*Théol. hist. égl. et état.*) — « *L'appel comme d'abus*, dit l'abbé Pierrot, est un acte par lequel une personne qui croit avoir raison de se plaindre d'un jugement rendu par un juge inférieur, demande que l'affaire soit examinée et jugée de nouveau par un juge supérieur. » (Edit. de Bergier par Migne.) Mais on applique ordinairement en France ces expressions aux *appels* que l'on a le droit également de porter au conseil d'état contre les évêques, en vertu des articles organiques du concordat. Nous ne saurions admettre la compétence d'un tribunal laïque et politique en matière religieuse, et nous croyons qu'une telle législation, tant qu'elle existera, impliquera un empiétement du civil sur le religieux, contre lequel protestera le droit radical. L'église doit jouir dans sa sphère de sa pleine indépendance, de sa pleine liberté, et laisser, d'ailleurs, les hommes s'organiser et se gouverner, dans l'ordre politique, comme ils l'entendent, en conservant toujours sur leurs actes le droit de jugement des cas de conscience, qu'on ne saurait ravir à l'autorité religieuse, et par lequel elle prime nécessairement l'ordre matériel, comme la morale elle-même dont elle est une personnification.

LE NOIR.

APPELANT, nom qu'on a donné, au commencement de ce siècle, aux évêques et autres ecclésiastiques qui avaient interjeté appel au futur concile, de la bulle *Unigenitus* donnée par le pape Clément XI, et portant condamnation du livre du Père Quesnel, intitulé *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*.

Comme les *appelants* se flattaient d'en imposer à l'Eglise entière par leur grand nombre, on sollicitait des appels de la même manière que l'on brigue les suffrages d'un juge ou d'un électeur; et les chefs de ce parti furent assez insensés pour appeler leurs clameurs *le cri de la foi*. Heureusement ces folles démarches ont été révoquées avec autant de facilité qu'elles avaient été faites, et l'on rougit aujourd'hui de tout ce scandale.

BERGIER.

APPLICATION, se dit particulièrement en théologie, de l'action par laquelle notre Sauveur nous transfère ce qu'il a mérité par sa vie et par sa mort.

C'est par cette *application* des mérites de Jésus-Christ que nous devons être justifiés, et que nous pouvons prétendre à la grâce et à la gloire éternelle. Les sacrements sont les voies ou les instruments ordinaires par lesquels se fait cette *application*, pourvu qu'on les reçoive avec les dispositions nécessaires et prescrites par le concile de Trente dans la sixième session.

L'Eglise nous les applique encore par le saint sacrifice de la messe, par ses prières, par les indulgences, par les bonnes œuvres qu'elle nous prescrit. Elle a condamné les protestants qui soutiennent que cette *application* ne peut nous être faite que par la foi. *Voyez.* IMPUTATION.

BERGIER.

APPROBATION, APPROUVÉ. Un prêtre *approuvé* est celui qui a reçu de son évêque le pouvoir d'entendre les confessions et d'absoudre (1).

(1) Le concile du Vatican a formellement condamné l'appel de la décision du pape seul parlant ex cathedra au concile œcuménique par les termes suivants de la *constitution première dogmatique* (chap. III.)

« Le jugement du siége apostolique, au-dessus duquel il n'y a point d'autorité plus grande, ne peut être réformé par personne, et il n'est permis à personne de juger ce jugement (Lett. de Nicol. I à l'emp. Michel.) C'est pourquoi ceux-là dévient du droit chemin de la vérité qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des pontifes romains au concile œcuménique comme à une autorité supérieure au pontife romain. » (trad. litt.)

Les restrictions de Bergier dans le sens des anciens gallicans sont donc à corriger.

LE NOIR.

(1) « Puisque la nature et l'ordre du jugement » exigent qu'une sentence ne puisse être portée par » un juge que sur ceux qui lui sont sujets, on a » toujours été persuadé dans l'Eglise de Dieu, et » le concile confirme cette vérité, que l'absolution » prononcée par un prêtre sur celui sur qui il n'a » pas de juridiction, soit ordinaire, soit subdélé-

Comme c'est un acte de juridiction, l'évêque est le maître de limiter cette *approbation* pour le temps, pour le lieu, pour les cas ; un prêtre qui n'est *approuvé* que pour un an, est obligé de faire renouveler ses pouvoirs à la fin de l'année ; celui qui est *approuvé* pour telle paroisse, n'a pas pour cela le pouvoir de confesser dans une autre ; celui qui a le pouvoir d'absoudre des cas ordinaires ou non réservés, a besoin d'un pouvoir spécial pour absoudre des cas réservés (1).

BERGIER.

APSIS ou ABSIS, mot usité dans les auteurs ecclésiastiques pour signifier la partie intérieure des anciennes églises, où le clergé était assis et où l'autel était placé.

On croit que cette partie de l'église s'appelait ainsi, parce qu'elle était bâtie en arcade ou en voûte, appelée par les Grecs ἀψίς, et par les Latins *absis*.

Dans ce sens, le mot *absis* se prend aussi pour le presbytère, par opposition à la nef, ou à la partie de l'église où se tenait le peuple ; ce qui revient à ce que nous appelons *chœur* et *sanctuaire*.

L'*apsis* était bâtie en figure hémisphérique, et consistait en deux parties, l'autel ou le sanctuaire, et le presbytère. Dans cette dernière partie étaient contenues les stalles ou places du clergé, et entre autres le trône de l'évêque, qui était placé au milieu ou dans la partie la plus éloignée de l'autel. L'autel était à l'autre extrémité vers la nef, dont il était séparé par une grille ou balustrade à jour. Il était sur une estrade, et sur l'autel était le ciboire ou la coupe, sous une espèce de pavillon ou de dais. *Voyez* Cordemoy, *Mém. de Trév.*, juillet 1710, p. 1268 et suiv. ; Fleury, *Mœurs des Chrét.*, tit. XXXV.

On faisait plusieurs cérémonies à l'entrée ou sous l'arcade de l'*apsis*, comme d'imposer les mains, de revêtir de sacs et de cilices les pénitents publics. Il est aussi souvent fait mention dans les anciens monuments, des corps des saints qui étaient dans l'*apsis*. C'étaient les corps des saints évêques, ou d'autres saints, qu'on y transportait avec grande solennité. *Synod.* 3. *Carth.*, *can.* 32, *Spelman.*

Le trône de l'évêque s'appelait anciennement *apsis*, d'où quelques-uns ont cru qu'il avait donné ce nom à la partie de la basilique dans laquelle il était situé ; mais, selon d'autres, il l'avait emprunté de ce même lieu. On l'appelait encore *apsis gradata*, parce qu'il était élevé de quelques degrés au-dessus des siéges des prêtres ; ensuite on le nomma *exhedra*, puis *trône* et *tribune*.

Apsis était aussi le nom d'un reliquaire ou d'une châsse, où l'on renfermait anciennement les reliques des saints, et qu'on nommait ainsi, parce que les reliquaires étaient faits en arcade ou en voûte ; peut-être aussi à cause de l'*apsis* où ils étaient placés ; d'où les Latins ont formé *capsa*, pour exprimer la même chose. Ces reliquaires étaient de bois, quelquefois d'or, d'argent, ou d'autres matières précieuses, avec des reliefs et d'autres ornements ; on les plaçait sur l'autel, qui, comme nous l'avons dit, faisait partie de l'*apsis*, qu'on a aussi nommé quelquefois le chevet de l'Eglise, et dont le fond, pour l'ordinaire, était tourné à l'Orient. *Voyez* Ducange, *Descript. S. Sophiæ*. Spelman. Fleury, *loc. cit.*

BERGIER.

AQUARIENS. *Voyez* ENCRATITES.

AQUAVIVA (Claude). (*Théol. hist. biogr. et bibliogr.*) — Aquaviva fut le cinquième général des Jésuites. Il

» guée, doit être de nul poids. (*Concile de Trente*, » sess. XIV, ch. 7.) Quoique les prêtres, dans » leur ordination, reçoivent la puissance d'absou- » dre les péchés, le saint concile décrète qu'aucun » prêtre, même régulier, ne peut entendre les con- » fessions des séculiers, même des prêtres, ni être » regardé comme idoine à ce ministère à moins » qu'il ne possède un bénéfice paroissial, ou que » l'évêque ne lui donne gratuitement après l'avoir » examiné, s'il le juge nécessaire, une approba- » tion nonobstant tous les priviléges ou coutumes » même immémoriales. » (*Sess.* XXIII, *de la réform.*, c. 15.)

GOUSSET.

(1) Le souverain pontife étant l'évêque universel (concil. du Vat.), peut donner toutes les approbations pour tous les lieux possibles, même malgré les ordinaires, et les évêques ont besoin de son approbation comme les prêtres ont besoin de celle de leur évêque.

Nous prenons ici le mot approbation dans son sens le plus large.

LE NOIR.

était né en 1543, de l'ancienne famille des Aquaviva, ducs d'Atri. Il fut d'abord camérier du pape Pie V, puis se fit Jésuite en 1557 à l'âge de 25 ans. Ce fut en 1580 que les profès l'élurent général à une grande majorité; il n'avait encore que 37 ans. Le pape fut étonné de cette élection, mais bientôt il revint de son étonnement. A peine général, Aquaviva décida, par une distinction claire ce que le Jésuite doit à Dieu et ce qu'il doit au monde; ne donnant pas trop à l'ascétisme, et fidèle à son programme, il lança la société dans la voie où elle s'est maintenue, malgré les nombreuses difficultés qui l'assaillirent. En France, il blâma la part que prirent à la ligue plusieurs membres de la société de Jésus. « Nous n'avons pas à démontrer, dit M. Stemmer, que la doctrine de l'assassinat des tyrans, si souvent reprochée aux Jésuites, est beaucoup plus vieille que leur ordre; qu'elle tient fort peu de place dans quatorze de leurs théologiens opposés à l'immense majorité des Jésuites qui combattent cette opinion du régicide dans leurs innombrables écrits; qu'elle a été soulevée simplement comme une question théologique et une pure doctrine d'école; que ceux mêmes qui l'ont résolue affirmativement ont toujours eu soin de distinguer l'usurpateur de la personne du roi légitime abusant de son autorité, et que Mariana est le seul qui autorise, toutefois avec les plus grandes restrictions, le meurtre même du roi légitime. Mais ce que nous ne pouvons passer sous silence, c'est qu'Aquaviva désapprouva hautement cette doctrine, qu'il protesta contre les accusations intentées à son ordre à l'occasion du meurtre de Henri III et de Henri IV, qu'il ordonna de corriger tous les exemplaires des œuvres de Mariana à ce sujet, et publia plus tard (1610) un décret portant qu'en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, d'incapacité pour tout genre de service, de suspense *ab officiis*, etc., il défendait à tous les Jésuites d'enseigner à l'avenir, publiquement ou en particulier, dans leurs leçons, dans leurs écrits ou au tribunal de la pénitence, qu'il est permis de tuer des tyrans, des rois et des princes (1). Lorsque l'ordre avait été rétabli dans Paris sous Henri IV, le général avait adressé quatorze importantes règles de conduite à tous les confesseurs des princes, fonctions qu'il rendait aux membres de la Compagnie aussi difficiles que possible. Si, malgré tout, un Jésuite était nommé confesseur d'un prince, il devait ne s'occuper que d'une chose, la conscience de son pénitent, éviter de paraître trop souvent à la cour, surtout d'y paraître jamais sans y être appelé, et ne jamais intervenir pour les affaires d'autrui. Aquaviva se conduisit, dans la discussion, née en 1588, entre les Molinistes et les Thomistes, les Jésuites et les Dominicains, aussi sagement qu'il avait fait dans la controverse du régicide ; il défendit, d'après le conseil de Bellarmin, de professer publiquement la doctrine de Molina, qui n'était pas interdite à Rome. »

Parmi les ouvrages d'Aquaviva, il convient de citer le *Ratio studiorum* et le *Directorium exercitiorum S. Ignatii*, imprimés par ses soins; seize lettres, qui forment une partie du *Corpus instituti* de l'ordre; et l'ouvrage : *Industriæ ad curandos animæ morbos*, Venet., 1606.

Aquaviva mourut en 1615, épuisé de fatigues, mais voyant prospérer son ordre grâce à son activité forte et douce. Cet ordre comptait à sa mort, au grand déplaisir des gouvernements, 13 provinces, 350 maisons et 13, 000 membres. D'Alembert a dit d'Aquaviva que « la société de Jésus lui doit cette sage organisation qu'on peut appeler le chef-d'œuvre de l'esprit humain dans le domaine de la politique, et qui depuis deux cents ans, maintient la grandeur et la gloire de l'ordre. » LE NOIR.

AQUILA, auteur d'une version de la Bible. *Voyez* VERSION.

AQUILA (traduction de la Bible d'.) (*Théol. hist. bibliog.*) *V.* BIBLE (traductions de la).

(1) Conf. le décret dans Riffel, *Abol. de l'ordre des Jésuites*, p. 298.

AQUIN (S. Thomas d'), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) V. THOMAS d'AQUIN (S).

ARABIE. Saint Paul nous apprend lui-même, *Galat.*, c. 1, ℣ 17 et suiv., qu'immédiatement après sa conversion, il alla prêcher en Arabie, et qu'il y demeura trois ans. On ne peut pas douter qu'il n'y ait fait des conversions et fondé une Eglise. Parmi ceux qui furent témoins de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres à Jérusalem, le jour de la Pentecôte, il y avait des Juifs de l'Arabie. *Act.*, c. 2, ℣ 11. Les interprètes de l'Ecriture ont observé que la conversion des Arabes avait été prédite par Isaïe, c. 11, ℣ 14, où il est dit que le peuple du Seigneur emportera les dépouilles des enfants de l'Orient; et c. 42, ℣. 14, le prophète dit que les habitants de Pétra, ville d'*Arabie*, élèveront la voix du sommet de leurs montagnes, et rendront gloire à Dieu. En effet, les deux évêchés principaux de l'Arabie on été Bostres et Pétra; mais il y en avait plusieurs autres, et l'on trouve les noms de leurs évêques dans les souscriptions des conciles.

On ne peut pas douter que les Arabes ne soient la postérité d'Ismaël; ils se font encore gloire aujourd'hui de descendre d'Abraham. C'est le plus ancien peuple du monde; ils n'ont jamais été chassés de leur pays; ils ont toujours subsisté depuis leur premier établissement; ils n'ont changé ni leur langage ni leurs mœurs, parce qu'ils ne se sont mêlés avec aucune autre nation. Aussi conservent-ils encore le caractère et les mœurs de leur père Ismaël; l'ange du Seigneur, en annonçant sa naissance, dit à sa mère Agar : « Ce » sera un homme sauvage, sa main » sera levée contre tous, et la main » de tous sera contre lui; il dressera » ses tentes sous les yeux de ses » frères. » *Gen.*, c. 16, ℣ 12. Vainement les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Turcs, ont voulu subjuguer les Arabes, ils n'y ont pas réussi pour longtemps. Ce peuple se maintient dans l'indépendance, et préfère la liberté à toutes les commodités des nations policées. Depuis près de quatre mille ans, il est toujours le même. Un homme très-sensé, qui l'a vu de près, dit que chez un Arabe il croyait encore être dans la tente d'Abraham ou de Jacob. Ceux du désert furent convertis vers l'an 373 par les moines qui habitaient dans leur voisinage. Théodoret, l. 4, c. 23; Sozom., l. 6, c. 38. Ceux de l'Arabie Heureuse le furent sous l'empire de Constance par un évêque arien. Ce peuple est accusé par les anciens d'avoir immolé des victimes humaines; mais on peut reprocher cette barbarie à un grand nombre d'autres nations.

Nos voyageurs les plus modernes nous avertissent qu'il n'est pas vrai que les Arabes en général, même ceux que l'on nomme *Bédouins*, *Scénites*, ou habitants du désert, soient voleurs, perfides, sans lois et sans mœurs. Niébur, qui les a vus en 1762 et 1763, les peint tout différemment : il dit qu'à cet égard il n'a aucun reproche à faire contre eux. M. de Pagès, qui les a visités peu de temps après, en parle de même. *Voyages autour du monde*, tom. 1, pag. 307. Les Arabes, dit-il, ne se volent jamais entre eux, et vivent très-sociablement; mais une tribu est souvent en guerre avec une autre tribu, et alors les hostilités sont réciproques. Ils ne volent que dans le désert et rassemblés en corps de nation; parce que, selon l'ancien préjugé, ils regardent tout étranger inconnu comme un ennemi, à moins qu'ils n'aient fait une convention avec lui, et qu'il ne leur ait payé une espèce de tribut, ou qu'il ne soit protégé par l'un d'entre eux; mais quand on a un Arabe pour sauvegarde, on ne risque rien. Comme ils se croient maîtres et seigneurs du désert, ils prétendent qu'un étranger n'a pas droit de passer sur leurs terres, sans leur permission et sans leur payer un tribut.

Un incrédule célèbre, pour donner mauvaise opinion des Juifs, a répété dix fois que dans l'origine c'était une horde d'Arabes Bédouins. Quand ce fait ne serait pas évidemment faux, il ne s'ensuivrait encore

rien, puisque, selon le témoignage des voyageurs, les Arabes Bédouins ne sont pas et n'ont jamais été tels que cet écrivain a voulu les représenter.

Mais, vu l'attachement opiniâtre qu'ils ont toujours conservé pour leurs anciennes mœurs, on conçoit qu'il n'a pas été aisé de les convertir au christianisme, et qu'il a fallu pour cela un grand changement dans leurs habitudes et dans leurs idées. Cependant l'an 207, le christianisme était déjà florissant dans cette contrée; Origène y fit trois voyages pour y combattre différentes erreurs; Bérylle, évêque de Bostres, l'une des principales villes de l'*Arabie*, enseigna qu'avant l'incarnation Jésus-Christ n'était point une personne subsistante, qu'il n'était Dieu depuis son incarnation que dans un sens impropre, et parce qu'il participait à la divinité du Père. Dans les conférences qu'il eut avec Origène, il abjura son erreur, l'an 229. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 6, c, 20 et 33. Vers l'an 246, Origène retourna en *Arabie* pour faire condamner l'erreur des *arabiques,* et il se tint un concile à cette occasion. Eusèbe, *ibid.*, c. 37. *Voyez* l'article suivant. L'an 269, l'évêque de Bostres assista au concile d'Antioche. Titus, évêque de cette même ville au quatrième siècle, écrivit un traité contre les manichéens, qui subsiste encore. On conjecture que saint Hippolyte, qui vivait au troisième, était évêque, non de Porto en Italie, mais d'Aden en Arabie, que les anciens nommaient *Portus Romanus*. *Voyez* la note sur Eusèbe, l. 6, c. 20.

Le christianisme s'est conservé dans cette partie du monde jusqu'à la naissance du mahométisme au septième siècle; alors il y a été entièrement détruit. Mais au cinquième les nestoriens, et ensuite les eutychiens, y séduisirent beaucoup de personnes, et furent maîtres de plusieurs évêchés. Il n'est pas même certain que l'*Arabie* tout entière ait jamais été soumise à l'Evangile, puisqu'il y avait des idolâtres lorsque Mahomet prêcha ses erreurs. BERGIER.

ARABIQUES, secte d'hérétiques qui s'élevèrent en Arabie vers l'an de Jésus-Christ 207. Ils enseignaient que l'âme naissait et mourait avec le corps, mais aussi qu'elle ressusciterait en même temps que le corps. Eusèbe, liv. VI, chap. 37, rapporte qu'on tint en Arabie même, dans le troisième siècle, un concile auquel assista Origène, qui convainquit si clairement ces hérétiques de leurs erreurs, qu'ils les abjurèrent et se réunirent à l'Eglise. BERGIER.

ARAGO (François), *(théol. hist. biog. et bibliog.)* — En accordant quelques lignes à cet illustre savant français, nous payons un tribut de reconnaissance à celui qui, par ses cours de l'Observatoire, éloquents autant que lumineux, initia notre jeunesse à l'astronomie moderne. Les noms de Dieu et du Créateur ne manquaient point à son magnifique langage, ainsi qu'il est arrivé au langage de tant d'autres depuis cette époque. Nous n'oublierons jamais cette belle figure à côté de celle de Lamartine, moins expressive et non moins belle, présidant, aux applaudissements frénétiques d'une foule enthousiaste, sur la place de la Bastille, la première des fêtes patriotiques de la révolution de février 1848. C'est lui qui avait sauvé des fureurs d'un aveugle vandalisme, par sa présence d'esprit, en 1832, Notre-Dame de Paris, au péril de sa vie. « Voyez cette tour, avait-il dit, à la foule qui commençait à la démolir; elle vous menace; elle va tomber sur vous! » et la foule, prise d'une peur imaginaire, s'était écartée du monument.

Arago, le célèbre physicien et non moins célèbre astronome français, était né dans les Pyrénées-Orientales vers 1787; il mourut à Paris le 3 octobre 1853. LE NOIR.

ARATOR, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Poëte chrétien du VIe siècle, né en Ligurie, dit-on, dont l'œuvre principale porte le titre de *Historia apostolica.* C'est un poëme épique qui suit le développement historique du Christianisme, mais qui, à part l'entrave que l'auteur s'est imposée à

lui-même en s'assujettissant à ce développement réel, se donne toute liberté en images capricieuses, en ornements fantastiques et en excentriques allégories. Le même poëte latin nous a laissé trois épîtres en vers dont les titres sont : *Epistola ad Florianum abbatem* ; *Epistola ad Vigilium papam* ; *Epistola ad Parthenium*.

LE NOIR.

ARBRE DE LA SCIENCE du bien et du mal. Il est dit dans la Genèse, c. 2, ℣ 9, que Dieu avait planté au milieu du paradis l'*arbre de la science* du bien et du mal, et qu'il défendit à l'homme de manger de son fruit, sous peine de la vie, ℣ 17. On demande pourquoi Dieu ne voulait pas qu'Adam connût le bien et le mal, comment un fruit pouvait donner cette connaissance ; c'est une ancienne objection des marcionites et des manichéens. Tertull. *adv. Marcion.*, l. 2, c. 25 ; saint Augustin *contra Faustum*, l. 22, c. 4.

Nous lisons dans l'Ecclésiastique, c. 17, ℣ 5, que Dieu avait donné à nos premiers parents le don d'intelligence, qu'il leur avait montré le bien et le mal. Sans cette connaissance, ils auraient été incapables de pécher. Mais Dieu ne voulait pas qu'ils connussent par expérience la honte, les regrets, les remords d'avoir fait le mal, ni qu'ils pussent comparer ce sentiment avec celui de l'innocence. Voilà ce que le péché leur apprit, et il n'était pas nécessaire pour cela que le fruit dont ils mangèrent eût la vertu physique de faire connaître le bien et le mal.

De quelle espèce était ce fruit funeste ? Etait-ce une pomme, une poire, une figue, etc ? A cette importante question, nous répondons que Dieu n'a pas trouvé bon de nous l'apprendre.

ARBRE DE VIE. Des commentateurs, qui avaient sans doute beaucoup de loisir, ont mis en question si cet arbre était le même que celui de la science du bien et du mal. Il nous paraît que l'Ecriture les distingue très-clairement ; elle dit que Dieu avait placé au milieu du paradis l'*arbre* de vie et l'*arbre* de la science du bien et du mal. *Gen.*, c. 2, ℣ 9. La vertu qu'avait le premier de prolonger la vie était-elle naturelle ou surnaturelle ? Cette question est aussi intéressante que les fables forgées par les rabbins sur ces deux *arbres* merveilleux. Nous nous contentons de remarquer que, selon Salomon, la sagesse est l'*arbre de vie* pour tous ceux qui l'embrassent, *Prov.*, c. 3, ℣ 18, et que Jésus-Christ mourant sur la croix, en a fait un *arbre de vie* plus puissant que celui du paradis. *Voy.* RÉDEMPTION.

BERGIER.

ARC-EN-CIEL. Ce qui en est dit dans l'Ecriture sainte a semblé ridicule à plusieurs incrédules. Après le déluge, Dieu dit à Noé et à sa famille : « Il n'y aura plus désormais de déluge » qui désole la terre, et voici le signe » de l'alliance que je fais avec vous, » ou de la promesse que je vous fais. » Je mettrai mon *arc* dans les nues, » et lorsque j'aurai couvert le ciel de » nuages, mon *arc* y paraîtra, et je » me souviendrai de la promesse que » j'ai faite de vous conserver et tous » tous les animaux. » *Gen.*, c. 9, ℣ 11 et suiv. 1° Cela suppose, disent nos critiques, que l'*arc-en-ciel* n'avait pas existé avant le déluge, puisque Dieu dit, *je mettrai* mon *arc* dans les nues : or, ce phénomène a dû paraître toutes les fois qu'il a plu d'un côté, pendant que le soleil luisait de l'autre : il n'est donc pas probable que Noé et sa famille n'eussent jamais vu l'*arc-en-ciel*. 2° Il est ridicule de donner le signe de la pluie pour sûreté qu'il n'y aura plus d'inondation, et que l'on ne sera pas noyé ; cela prouve que l'auteur de cette histoire était très-mauvais physicien.

Réponse. Cela prouve plutôt que les censeurs de cet historien sont téméraires. 1° Comme les verbes hébreux ne sont que des participes indéterminés, pour traduire à la lettre, il faudrait dire : *Me voilà mettant mon arc dans les nues*, et cela signifie également : *Je mets*, *j'ai mis* ou *je mettrai*. 2° En laissant le verbe au futur il ne s'ensuit pas encore que l'*arc-en-ciel* n'avait pas été vu avant le déluge, mais qu'il n'avait pas paru pendant le déluge, et qu'il allait reparaître de

nouveau. 3° En effet, l'*arc-en-ciel* ne peut avoir lieu lorsque les nuées sont très-épaisses, et chargées de beaucoup d'eau, comme cela dut être pendant le déluge ; on ne peut donc le voir que quand les nuages sont assez légers et assez interrompus pour que le soleil puisse darder ses rayons au travers. Donc toutes les fois que l'*arc-en-ciel* paraît, c'est un signe certain qu'il ne tombera pas assez de pluie pour causer une inondation générale; ce signe était donc très-propre à rassurer Noé et ses enfants contre la crainte d'un nouveau déluge.

Le terme d'*alliance*, dont se sert l'écrivain sacré, a encore ému la bile d'un philosophe. « En quoi consiste » donc, dit-il, cette alliance que Dieu » a faite avec l'homme et avec les ani- » maux ? quelles ont été les conditions » du traité ? Que tous les animaux se » dévoreraient les uns les autres, qu'ils » se nourriraient de notre sang et » nous du leur ; qu'après les avoir » mangés, nous nous exterminerions » avec rage..... S'il y avait jamais eu » un tel pacte, il aurait était fait avec » le diable. »

Le ridicule de cette tirade est poussé à l'excès ; ce philosophe ne savait pas que le même terme en hébreu signifie *alliance* et *promesse*. Qu'est-ce, en effet, qu'une alliance, sinon une promesse réciproque ? Toute promesse emporte l'obligation de fidélité d'un côté, de confiance et d'obéissance de l'autre. Or, Dieu promet de ne plus désoler la terre, de ne plus exterminer la race des hommes ni des animaux par un déluge universel ; il dit : « Tant que durera la terre, les semail- » les et la moisson, le chaud et le » froid, l'été et l'hiver, le jour et la » nuit se succéderont constamment. » *Gen.*, c. 8, ℣ 22. Cette promesse devait donc engager Noé à cultiver la terre et à nourrir des animaux, sans craindre d'être frustré du fruit de ses travaux.

Quoique les animaux féroces et carnassiers dévorent les autres, quoique les hommes en détruisent beaucoup pour se nourrir, cependant les espèces utiles ne laissent pas de se conserver et de multiplier ; Dieu leur a donné une fécondité relative à la consommation qui s'en fait. Malgré les dérangements passagers des saisons, les orages, les stérilités, la terre continue depuis le déluge a fournir la subsistance à ses habitants, quelque nombreux qu'ils soient : les famines ne sont que locales et passagères. A mesure que la population augmente, on trouve le moyen de rendre fertiles des terrains qui paraissent incapables de faire aucune production, etc. Tous ces phénomènes sont assez beaux pour mériter l'attention des philosophes, et assez merveilleux pour que l'auteur sacré ait eu raison de les attribuer à la bénédiction de Dieu. *Gen.*, c. 9, ℣ 1.

BERGIER.

ARCHANGE, substance intelligente ou ange du second ordre de la hiérarchie céleste. *Voyez* ANGE et HIERARCHIE. On appelle ces esprits *archanges*, parce qu'ils sont au-dessus des anges du dernier ordre, du mot grec ἀρχη, *principauté*, et d' ἄγγελος, *ange*; saint Michel est considéré comme le prince des anges, et on l'appelle ordinairement *l'archange* saint Michel.

BERGIER.

ARCHE D'ALLIANCE, coffre d'un bois incorruptible et revêtu de lames d'or, que Moïse avait fait construire par ordre de Dieu; dans lequel il avait renfermé les deux tables de la loi, un vase rempli de manne, et la verge d'Aaron, qui avait fleuri dans le tabernacle. C'étaient là incontestablement les objets les plus respectables de la religion juive. Ce coffre était nommé *arche d'alliance*, parce que la loi qu'il renfermait était le titre de l'*alliance* que Dieu avait contractée avec son peuple ; il fut placé derrière un voile dans le sanctuaire du tabernacle.

Le couvercle de ce coffre était nommé *propitiatoire*, il était surmonté de deux chérubins d'or, dont les ailes étendues formaient une espèce de siége, qui était censé le trône de la majesté divine. Les deux côtés les plus longs étaient armés chacun de deux anneaux d'or, dans lesquels on glissait deux bâtons dorés, qui servaient à transporter l'*arche*. Deux

sacrificateurs ou deux lévites la portaient sur leurs épaules, comme l'on porte aujourd'hui dans les processions les châsses des reliques des saints ; ce soin fut particulièrement confié aux descendants de Caath, fils de Lévi.

L'*arche*, construite au pied du mont Sinaï l'an du monde 2514, voyagea pendant quarante ans dans le désert avec Moïse et Josué. Après le passage du Jourdain, elle fut placée à Galgal dans la Palestine, et y resta environ sept ans ; de là elle fut transportée avec le tabernacle à Silo, où elle demeura trois cent vingt-huit ans. L'an 2888, les Israélistes l'en tirèrent pour la porter dans leur camp. Dieu permit qu'elle fût prise par les Philistins, chez lesquels elle demeura sept mois ; par les fléaux dont Dieu les affligea, ils furent forcés de la renvoyer à Bethsamès : quelques Bethsamites ayant voulu, par curiosité, voir ce qu'elle renfermait, furent frappés de mort. De là elle fut conduite à Cariathiarim, et placée sur la partie la plus élevée de la ville de Gabaa, dans la maison d'Aminadab, où elle resta soixante-dix ans. David l'en tira l'an du monde 2959 : dans le transport, Oza ayant voulu y porter la main pour la soutenir, fut frappé de mort. David effrayé n'osa la conduire chez lui, il la fit déposer dans la maison d'Obédédom. Trois mois après, il la transféra dans son palais sur le mont de Sion ; elle y resta quarante-deux ans, jusqu'à ce que Salomon la fit placer dans le sanctuaire du temple qu'il venait de bâtir ; elle y fut environ quatre cents ans, jusqu'au siége de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Pendant ce siége, Jérémie la fit cacher dans un souterrain, afin qu'elle ne tombât pas entre les mains des Chaldéens ; après leur retraite, il la fit transporter dans une caverne du mont Nébo, située au delà du Jourdain, et célèbre par la sépulture de Moïse, et en ferma l'entrée. Il ne paraît pas par l'histoire qu'elle en ait jamais été tirée ; les Juifs ont toujours été persuadés qu'elle n'était pas dans le second temple bâti par Zorobabel. *Voyez* l. 2, *Machabées*, c. 2. *Voyez* dans les planches de l'*histoire ancienne* la figure de l'*arche d'alliance*. Dans la bible d'Avignon, t. XII, p. 523, il y a une dissertation où l'on examine si cette *arche* fut cachée par Jérémie, et si un jour elle doit reparaître.

Les Juifs modernes ont dans leurs synagogues une espèce d'*arche* ou d'armoire dans laquelle ils renferment leurs livres sacrés, à l'imitation de l'*arche d'alliance;* ils la nomment *Aron*. Tertullien en parle déjà, et la nomme *armarium judaicum;* de là l'expression, *mettre dans l'armoire de la synagogue*, pour dire, *mettre au nombre des livres canoniques*.

Arche de Noé, sorte de vaisseau ou de bâtiment flottant qui fut construit par *Noé*, afin de préserver du déluge sa famille et les différentes espèces d'animaux que Dieu avait ordonné à ce patriarche d'y faire entrer. *Voyez* Déluge.

Les critiques ont fait beaucoup de recherches et imaginé différents systèmes sur la forme, la grandeur, la capacité de l'*arche de Noé*, sur les matériaux employés à sa construction, sur le temps qu'il fallut pour la bâtir, sur le lieu où elle s'arrêta lorsque les eaux du déluge se retirèrent, etc. Nous parcourrons tous ces points le plus brièvement qu'il nous sera possible.

1° On croit que Noé employa cent ans à bâtir l'*arche;* savoir, depuis l'an du monde 1555 jusqu'en 1656, temps auquel arriva le déluge. C'est l'opinion d'Origène, liv. 4, *contre Celse;* de saint Augustin, *de Civitate Dei*, lib. 15, c. 27 ; *contra Faust.*, lib. 12, c. 18 ; *Quæst. in Genes.*, n. 5 et 23 ; de Rupert, *sur la Genèse*, liv. 4, c. 22. Ils ont été suivis par Salien, Sponde, Le Pelletier, etc. D'autres interprètes prolongent ce terme jusqu'à six vingts ans. Bérose assure que *Noé* ne commença à bâtir l'*arche* que soixante-dix-huit ans avant le déluge ; un rabbin n'en compte que cinquante-deux ; les mahométans ne donnent à ce patriarche que deux ans pour la construire. Par le texte de la Genèse, il est certain, d'un côté, que le déluge arriva l'an six cents de *Noé*, de l'autre, qu'il était âgé de cinq cents ans lorsqu'il eut Sem, Cham et Japhet : d'où il s'ensuit que l'opinion de Bérose paraît la plus probable. En effet,

selon le Père Fournier, dans son hydrographie, et selon le sentiment des Pères, *Noé* fut aidé dans son travail par ses trois fils : ces quatre personnes suffirent pour le finir; puisque Archias de Corinthe, avec le secours de trois cents ouvriers, construisit en un an le grand vaisseau d'Hiéron, roi de Syracuse.

Quand on supposerait l'*arche* beaucoup plus grande, et bâtie en soixante-dix-huit ans, il faudrait faire attention aux forces des hommes du premier âge du monde, qui ont toujours été regardés comme beaucoup plus robustes que ceux des temps postérieurs. Par ces réflexions, l'on peut répondre aux objections de ceux qui prétendent que l'aîné des enfants de *Noé* ne naquit qu'environ le temps auquel l'*arche* fut commencée, que le plus jeune ne vint au monde que lorsque l'ouvrage était déjà fort avancé, qu'il se passa par conséquent un temps considérable avant qu'ils fussent en état de rendre service à leur père. On détruit également ce que d'autres objectent, qu'il est impossible que trois ou quatre hommes aient suffi pour construire un bâtiment auquel il fallait employer une prodigieuse quantité d'arbres, et un nombre infini de bras pour les façonner. Que sait-on d'ailleurs si *Noé* ne se fit pas aider par des ouvriers?

2° Le bois qui servit à bâtir l'*arche* est appelé dans l'Ecriture *hetsé gopher*, que les septante traduisent par bois équarri; Onkélos et Jonathan, *bois de cèdre;* saint Jérôme, *bois taillé ou poli*, et ailleurs, *bois goudronné*, ou enduit de bitume; Kimchi dit que c'était un bois léger; Vatable, un bois qui demeure dans l'eau sans se corrompre; Junius, Tremellius et Buxtorf, une espèce de cèdre appelé par les Grece κεδρελάυτη. M. Le Pelletier de Rouen pense de même, parce que ce bois incorruptible est très-commun dans l'Asie. Selon Hérodote et Aristophane, les rois d'Egypte et de Syrie employaient le cèdre au lieu de sapin à la construction de leurs flottes; mais on ne doit pas faire beaucoup de fond sur la tradition reçue dans tout l'Orient, qui veut que l'*arche* se soit conservée jusqu'à présent tout entière sur le mont Ararat.

Bochart soutient que *gopher* est le *cyprès*, parce que dans l'Arménie et dans l'Assyrie, où probablement l'*arche* fut construite, il n'y a que le *cyprès* qui soit propre à construire un long vaisseau tel que l'*arche*. Arrien, liv. 7, et Strabon, liv. 16, racontent qu'Alexandre voulant faire construire une flotte dans la Babylonie, fut obligé de faire venir des cyprès d'Assyrie. Or, il n'est pas vraisemblable que *Noé* avec ses enfants, obligés de faire un vaisseau si vaste en si peu de temps, aient encore été dans la nécessité de tirer de loin les bois de construction.

D'autres enfin croient que l'hébreu *gopher* signifie en général des bois gras et résineux, comme le pin, le sapin, le térébinthe. On ne doit faire aucune attention aux fables que les mahométans ont forgées à ce sujet.

3° Selon Moïse, l'*arche* avait trois cents coudées de long, cinquante de large, et trente de hauteur. Plusieurs critiques ont prétendu que ces mesures ne donnaient pas une capacité suffisante pour contenir tous les animaux et les provisions que l'*arche* devait renfermer. Celse s'en est moqué, et a nommé ce bâtiment l'*arche d'absurdité*.

Pour résoudre cette difficulté, les Pères et les commentateurs ont recherché quelle était la grandeur de la coudée dont Moïse a parlé. Origène, saint Augustin et d'autres, ont pensé qu'il était question des coudées géométriques des Egyptiens, qui contenaient, selon eux, six coudées vulgaires ou neuf pieds. Mais on ne voit pas que ces coudées aient été en usage chez les Hébreux. Dans cette supposition, l'*arche* aurait eu 2700 pieds de longueur ; ce qui, joint aux autres dimensions, lui eût donné une capacité énorme et superflue. Quelques-uns ont dit que les hommes d'alors étant plus grands que ceux d'aujourd'hui, leur coudée était aussi plus longue ; mais par la même raison, les animaux devaient être aussi plus grands et occuper plus de place.

D'autres supposent que Moïse parle de la coudée sacrée, qui était de la

largeur de la main, plus grande que la coudée ordinaire; mais il ne paraît pas que cette mesure ait été employée ailleurs que dans les édifices sacrés comme étaient le temple et le tabernacle.

Buteo et le Père Kircher paraissent avoir mieux rencontré, en supposant la coudée de la longeur d'un pied et demi. Ils prouvent géométriquement qu'avec cette mesure l'*arche* était très-suffisante pour renfermer tous les animaux et toutes les provisions nécessaires pour les nourrir pendant un an. On est encore moins gêné à cet égard dans le sentiment de MM. Le Pelletier, Graves, Cumberland et Newton, qui donnent à l'ancienne coudée hébraïque la même longueur qu'à l'ancienne coudée de Memphis, c'est-à-dire, environ vingt pouces et demi, mesure de Paris.

Snellius a prétendu que l'*arche* avait plus d'un arpent et demi de superficie; Cunéus et Budée n'ont pas calculé de même; Arbuthnot compte qu'elle avait quarante fois huit mille cent soixante-deux pieds cubiques de capacité. Le Père Lami juge qu'elle était de cent dix pieds plus longue que l'église de saint Merry à Paris, et de soixante-quatre pieds plus étroite. Son traducteur anglais ajoute qu'elle était plus longue que ne l'est l'église de Saint-Paul à Londres de l'est à l'ouest, et qu'elle avait soixante-quatre pieds de hauteur selon la mesure anglaise.

4° Outre les huit personnes qui composaient la famille de *Noé*, l'*arche* contenait une paire de chaque espèce d'animaux impurs, et sept d'animaux purs, avec leur provision d'aliments pour un an. Au premier coup d'œil, cela peut paraître impossible; mais quand on en vient au calcul, on trouve que le nombre des animaux n'est pas si grand qu'on se l'était d'abord imaginé. Nous ne connaissons guère que cent ou tout au plus cent trente espèces de quadrupèdes, environ autant d'oiseaux, et quarante espèces de ceux qui vivent dans l'eau. Les naturalistes comptent ordinairement cent soixante et dix espèces d'oiseaux. Wilkins, évêque de Chester, prétend qu'il n'y avait que soixante et douze espèces de quadrupèdes, qui fussent nécessairement dans l'*arche*.

5° Suivant la description que Moïse fait de cet édifice, il paraît qu'il était séparé en trois étages, qui avaient chacun dix coudées ou quinze pieds de hauteur. Probablement l'étage le plus bas était occupé par les quadrupèdes et par les reptiles, celui du milieu par les provisions, celui d'en haut par les oiseaux, par *Noé* et par sa famille; chaque étage devait être divisé en plusieurs loges. Philon, Josèphe, et d'autres commentateurs, imaginent encore un quatrième étage sous les autres, qui était comme le fond de cale du vaisseau, qui contenait le lest et les excréments des animaux.

Drexélius pense que l'*arche* était divisée en trois cents loges ou appartements; le Père Fournier en compte trois cent vingt-trois; l'auteur des *Questions sur la Genèse*, quatre cents. Budée, Arias, Montanus, Wilkins, le Père Lami, supposent autant de loges qu'il y avait d'espèces d'animaux. M. Le Pelletier et Buteo en mettent beaucoup moins, parce que, si on les multipliait trop, chacune des huit personnes qui étaient dans l'*arche* aurait eu quarante ou cinquante loges à pourvoir et à nettoyer par jour; ce qui est impossible.

Peut-être y a-t-il autant de difficulté à diminuer le nombre des loges, à moins qu'on ne diminue le nombre des animaux; il paraît plus difficile de prendre soin de trois cents animaux dans soixante-douze loges, que s'ils occupaient chacun la leur.

Budée a calculé que tous les animaux renfermés dans l'*arche* ne devaient pas tenir plus de place que cinq cents chevaux ou cinquante-six paires de bœufs. Le Père Lami porte ce nombre à soixante-quatre paires, ou cent vingt-huit bœufs. Selon lui, en supposant que deux chevaux ne tiennent pas plus de place qu'un bœuf, si l'*arche* a eu de l'espace pour deux cent cinquante-six chevaux elle a pu contenir tous les animaux: il démontre qu'un seul étage pouvait contenir cinq cents chevaux, en

comptant neuf pieds carrés pour un cheval.

Quant à ce qui regarde les aliments contenus dans le second étage, Budée a observé que trente ou quarante livres de foin suffisent ordinairement à un bœuf pour sa nourriture journalière, et qu'une coudée solide de foin, pressée comme elle est dans les greniers ou magasins, pèse environ quarante livres. Or, il paraît que le second étage avait cent cinquante mille coudées cubes. Si on les divise entre deux cent six bœufs, il y aura deux tiers de foin plus qu'ils n'en pourront manger dans un an.

Selon le calcul de Wilkins, tous les animaux carnassiers sont équivalents, pour leur volume et pour leur nourriture, à vingt-sept loups, et tous les autres à deux cent huit bœufs. Pour la nourriture des premiers, il met mille huit cent vingt-cinq brebis, et pour celle des seconds, cent neuf mille cinq cents coudées de foin : or, les deux premiers étages étaient plus que suffisants pour contenir le tout. Quant au troisième, tout le monde convient qu'il y avait plus de place qu'il n'en fallait pour les oiseaux, pour *Noé* et sa famille, et pour leur nourriture.

Ce savant évêque observe qu'il est plus difficile d'évaluer la capacité de l'*arche*, que d'y trouver une place suffisante pour toutes les espèces d'animaux connus. La cause est l'imperfection de nos listes d'animaux, surtout des animaux des parties du monde qui ne sont pas encore fréquentées et suffisamment connues. Il ajoute que le plus habile mathématicien de nos jours ne déterminerait pas mieux les dimensions d'un vaisseau tel que l'*arche*, qu'elles ne le sont dans l'Ecriture, relativement à l'usage auquel l'*arche* était destinée; d'où il conclut que la narration de Moïse dont on a voulu faire une objection contre la vérité de l'Ecriture sainte, en est plutôt une preuve. En effet, il est à présumer que, dans les premiers âges du monde, les hommes, moins exercés qu'aujourd'hui dans les sciences et dans les arts, devaient être aussi plus sujets à des erreurs de calcul ; cependant, si l'on avait aujourd'hui à proportionner un vaisseau à la masse des animaux et à leur nourriture, on ne s'en acquitterait pas mieux : par conséquent l'*arche* ne peut être une invention de l'esprit humain. En pareil cas, les hommes sont exposés à grossir prodigieusement les objets ; il serait donc arrivé dans les dimensions de l'*arche de Noé* ce qui arrive dans l'estimation du nombre des étoiles par la seule vue. De même que l'on juge d'abord le nombre des étoiles infini, on aurait poussé les dimensions de l'*arche* à une grandeur démesurée et l'on aurait produit un bâtiment beaucoup plus grand qu'il ne fallait; l'historien aurait plus péché par l'excès de capacité qu'il lui aurait donnée, que ceux qui attaquent son histoire ne prétendent qu'il pèche par défaut.

M. Le Pelletier de Rouen et Buteo ont encore poussé plus loin l'exactitude et la précision; voici l'extrait de leur travail, tel qu'il a été donné par dom Calmet, dans sa Dissertation sur l'*arche de Noé*.

Le premier suppose que l'*arche* était un bâtiment de la figure d'un parallélipipède rectangle, dont on peut diviser la hauteur intérieure en quatre étages. Il donne trois coudées et demie au premier, sept au second, huit au troisième, six et demie au quatrième ; il laisse les cinq coudées restantes des trente de la hauteur, pour les épaisseurs du fond, du comble, et des trois ponts ou planchers des trois derniers étages.

Le premier étage était le fond, ou ce que l'on appelle *carène* dans les navires ; le second servait de grenier ou de magasin; dans le troisième étaient les étables ; dans le quatrième, les volières. Mais comme la carène ne se comptait point pour un étage, et ne servait que d'un réservoir d'eau douce, l'*arche* n'en avait proprement que trois, comme l'Ecriture le dit, quoique les commentateurs en aient supposé quatre en comptant la carène.

Il ne veut que trente-six étables pour les animaux terrestres, et autant pour les oiseaux; chaque étable pouvait avoir quinze coudées quatre neuvièmes de long, dix-sept de large et huit de hauteur; par conséquent

vingt-six pieds et demi de long, vingneuf de large, treize pieds et demi de haut, puisque M. le Pelletier donne à sa coudée vingt pouces et demi, mesure de Paris. Les trente-six volières étaient de même étendue que les étables.

Pour charger également l'*arche*, *Noé* avait pu remplir les étables et les volières, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux et des plus grands oiseaux. Un calcul exact démontre qu'il pouvait y avoir plus de trente-un mille cent soixante-quatorze muids d'eau douce dans la carène; c'est plus qu'il n'en fallait pour abreuver pendant un an quatre fois autant d'hommes et d'animaux qu'il y en avait dans l'*arche*. Il en est de même de la capacité du grenier pour contenir la nourriture nécessaire à tous pendant un an.

Dans le troisième étage, *Noé* a pu construire trente-six loges pour y serrer les ustensiles de ménage, les instruments de labourage, les grains, les semences, etc., une cuisine, une salle, quatre chambres, et un espace de quarante-huit coudées pour se promener.

M. Le Pelletier place la porte de l'*arche*, non dans l'un des côtés de la longueur où elle aurait gâté la symétrie et ôté l'équilibre, mais à l'un des bouts.

Quelques-uns ont cru qu'un réservoir d'eau douce n'était pas nécessaire, que l'eau de la mer mêlée avec les eaux du déluge pouvait être assez potable; ils se sont trompés: l'expérience prouve qu'un tiers d'eau salée mêlée avec deux tiers d'eau douce, est encore une boisson insupportable. Comme l'*arche* cessa de flotter sur les eaux le vingt-septième jour du septième mois, elle demeura à sec sur les montagnes d'Arménie pendant plus de sept mois, pendant lesquels *Noé* ne pouvait pas avoir de l'eau du dehors.

Le Père Jean Buteo, né en Dauphiné, religieux de l'ordre de saint Antoine de Viennois, dans son *Traité de l'arche de Noé* écrit au seizième siècle, suppose que la coudée dont parle Moïse n'avait que dix-huit pouces comme la nôtre; cependant il ne laisse pas de trouver dans les dimensions données par Moïse tout l'espace nécessaire pour loger dans l'*arche* les hommes, les animaux et les provisions. Il pense que l'*arche* était composée de plusieurs sortes de bois gras et résineux, qu'elle était enduite du bitume dont l'Assyrie abonde, qu'elle avait la forme d'un parallélipipède, avec les dimensions que lui donne l'Ecriture, mesurée à notre coudée.

Il y suppose quatre étages, le premier de quatre coudées de hauteur, le second de huit, le troisième de dix, le dernier de huit; il destine le premier à servir de sentine, le second est pour les étables, le troisième pour les provisions, le plus haut pour la demeure des hommes, des oiseaux, des ustensiles, etc. Il place la porte à vingt coudées près du bout de l'un des côtés, la fait ouvrir et fermer en pont-levis; il met la fenêtre au haut de l'appartement des hommes, et prétend que les animaux n'avaient pas besoin de lumière. Il élève le milieu du comble d'une coudée de hauteur dans toute sa longueur.

Dans le second étage, il met une allée de six coudées de large et de trois cents coudées de long; une autre qui la coupe à angles droits, et deux autres parallèles. Par cette distribution il forme quarante petites étables ou cellules, soixante grandes étables et quarante moyennes.

Or, en réduisant tous les animaux renfermés dans l'*arche* à la grandeur du bœuf, du loup et du mouton, il juge qu'ils étaient égaux à cent vingt bœufs, à quatre-vingts loups et quatre-vingts moutons. Il soutient que les étables, telles qu'il les suppose, pouvaient contenir soixante paires de bœufs, quarante paires de loups, et quarante paires de moutons. Pour nourrir les bêtes carnassières, il pense que trois mille six cent cinquante moutons pouvaient suffire pour leur en donner dix par jour, ou un à quatre.

Il perce toutes les étables par le bas, pour que les ordures des animaux tombent dans la sentine et servent de lest; il y met des soupiraux qui remontent jusqu'au dernier étage, pour donner de l'air et prévenir l'infection.

En divisant le troisième étage comme le second, il trouve suffisamment d'espace pour placer toutes les provisions, toutes les commodités dont *Noé* et sa famille pouvaient avoir besoin, toutes les facilités pour soigner sans beaucoup de travail les différentes espèces d'animaux. Toute la capacité de l'*arche*, selon son calcul, et en prenant la coudée à dix-huit pouces, était de six cent soixante-quinze mille pieds; elle avait quatre cent cinquante pieds de long, soixante-quinze de large, et quarante-cinq de haut.

Quelque ingénieuses que soient les idées du Père Buteo, quelque exact que soit son calcul, M. Le Pelletier trouve plusienrs difficultés dans son système. 1° La coudée dont parle Moïse était celle de Memphis, plus courte d'un septième que celle de Paris. 2° Un bâtiment plat et carré, plus long et plus large que haut, n'a pas besoin de lest pour l'empêcher de tourner, de quelque manière qu'on le charge. 3° Les animaux seraient mal placés entre des fumiers et des provisions; ils auraient été sous l'eau, privés de la lumière, en danger d'être étouffés; on prévient ces inconvénients en les mettant au troisième étage. 4° La pesanteur des animaux pouvant aller à soixante-dix milliers, au lieu que celle des provisions pouvait se monter à plus de dix millions de charge, il n'est pas convenable de placer les provisions au-dessus des animaux. 5° La porte, placée à un des côtés de l'*arche*, avec une allée vide dans toute la longueur, aurait rendu l'*arche* plus pesante d'un côté que de l'autre, et incommode dans sa totalité, etc.

Mais, comme le remarque dom Calmet, il y a peu d'auteurs qui, en traitant cette matière, ne soient tombés dans des inconvénients. Les uns ont fait l'*arche* trop grande, les autres trop petite, plusieurs peu solide; la plupart n'ont envisagé dans l'histoire du déluge que les difficultés qui peuvent concerner la capacité de l'*arche*, sans faire attention à celles qui pouvaient résulter de sa forme, de la distribution des appartements et des loges, de la manière dont il fallait donner aux animaux de la nourriture, du jour, de l'air, de la propreté. M. Le Pelletier les a éclaircies et prévenues dans sa *Dissertation sur l'arche de Noé*, c. 52.

6° Dans quel lieu s'arrêta l'*arche* après le déluge? Quelques-uns ont cru que c'était près d'Apamée, ville de Phrygie, sur le fleuve Marsyas, parce que cette ville était surnommée l'*Arche*, et portait une *arche* dans ses médailles. Mais il est très-probable que cette ville était nommée κιϐωτός, *Arche*, parce qu'elle était située dans un vallon très-étroit, et renfermée comme dans un coffre; il paraît que c'est même la signification du nom propre *Apamée*. On lit dans les vers sibyllins que le mont *Ararat*, où s'arrêta l'*arche*, est sur les confins de la Phrygie, aux sources du fleuve Marsyas : c'est une erreur. Tout le monde sait que cette montagne est en Arménie; Josèphe l'historien, parlant d'Izates, fils du roi de l'Abdiabène, dit que son père lui donna dans l'Arménie un canton nommé *Kaeron*, où l'on voyait des restes de l'*arche de Noé*. Il cite Bérose, historien chaldéen, qui dit que de son temps on voyait des restes de l'*arche* sur les montagnes d'Arménie. *Antiq.*, liv. 1, c. 5; liv. 20, c. 2.

Nicolas de Damas, saint Théophile d'Antioche, saint Isidore de Séville, citent la même tradition; Jean Stuys, dans ses voyages, dit qu'en 1670 un ermite de ce canton lui assura encore ce fait : c'est une fable. M. de Tournefort, qui a été sur les lieux, atteste que la montagne d'Ararat est inaccessible, que depuis le milieu jusqu'au sommet elle est couverte de neiges qui ne fondent jamais, et au travers desquelles il n'est pas possible de s'ouvrir un passage. Les Arméniens eux-mêmes tiennent par tradition, qu'à cause de cet obstacle personne depuis *Noé* n'a pu monter sur cette montagne ni donner des nouvelles des restes de l'*arche*; c'est sans aucune preuve et sur de simples bruits populaires que quelques voyageurs ont dit que l'on en voyait encore des débris. Voyez la *Dissertation* de dom Calmet; celle de M. Le Pelletier de Rouen se trouve dans les *Mém. de Trévoux, de l'année* 1702.

Quelques incrédules, qui ne pouvaient rien opposer de solide aux ouvrages que nous venons d'extraire, se sont bornés à les tourner en ridicule :

c'est leur dernière ressource. Mais quoique les divers systèmes sur la structure de l'*arche* ne soient que des conjectures, elles démontrent cependant que les commentateurs qui ont travaillé à éclaircir la narration des livres saints, ont eu en général plus de capacité, de lumières, d'érudition, de jugement, que ceux qui font profession de mépriser les anciens monuments, sans pouvoir en donner aucune raison. *Voyez* parmi les planches de l'histoire ancienne la figure de l'*arche de Noé*. BERGIER.

ARCHÉOLOGIE, (*théol. mixt. scien. histor.*) — L'*archéologie* est, dans son sens le plus général, la partie de l'histoire qui s'occupe des origines; nous la ferons comparaître, entendue dans ce sens, au mot CHRONOLOGIES. On la restreint ordinairement à l'étude des médailles, des inscriptions et des monuments, et, sans entrer dans des détails qui demanderaient à être très-longs, nous nous contenterons de dire en général que la numismatique, l'épigraphie et l'*archéologie* monumentaire modernes, ne font, par leurs découvertes qui s'accumulent sans cesse, que confirmer la véracité des anciens livres et de nos livres sacrés en particulier. Hérodote a longtemps passé pour un conteur de fables; tout ce qu'on découvre démontre la vérité de ses récits, quelque étranges qu'ils paraissent. Notre Bible a toujours été plus respectée qu'Hérodote; pourtant combien d'ennemis du christianisme et de toute religion n'ont pas travaillé à la démolir comme histoire sérieuse? Eh bien, depuis cinquante ans tout ce qu'on déchiffre dans les inscriptions égyptiennes et autres, tout ce que l'on parvient a interpréter sur les monuments, vient peu à peu, et détail par détail, faire revivre pour nous les personnages qu'elle nomme, les villes dont elle parle, les faits qu'elle raconte. Au reste, les antiques histoires ne portent pas le caractère des fictions et ne sont point des romans; les œuvres d'art qui ne sont que le produit de l'imagination, comme tout ce qui est poëme, portent leur cachet propre et ne peuvent être confondues avec les histoires sérieuses. Il est impossible de s'y tromper; la critique impartiale ne confondra jamais une narration avec une fiction; l'auteur de l'une ne saurait emprunter le caractère de l'autre; la meilleure preuve est dans l'œuvre elle-même, dans sa facture intime et profonde. Aussi l'*archéologie* trouve-t-elle, tous les jours, dans les inscriptions, dans les tombeaux, dans les monnaies, dans toutes les choses antiques, des démonstrations nouvelles de la véracité naïve des premiers historiens. LE NOIR.

ARCHÉOPTERIX, ou OISEAU DE SOLENHOFEN, (*théol. mixt. scien. paléont.*) — Les paléontologues ont ainsi nommé un oiseau fossile qu'on a découvert, très-bien conservé dans ses formes pétrifiées, au sein d'un bloc de roche jurassique, c'est-à-dire appartenant au terrain secondaire supérieur venant immédiatement après les salifères et immédiatement avant les crétacés, ou leur étant contemporain, mais certainement antérieur aux plus anciens des terrains tertiaires qu'on nomme l'éocène. Voici la description qu'en donne M. Alphonse Milne Edwards :

« Par ses proportions générales, le squelette de l'*archœopteryx* se rapproche jusqu'à un certain point de celui de quelques gallinacés. Les ongles de cet animal sont en effet assez robustes, soit pour lui permettre de percher, soit pour gratter la terre. Les dimensions relatives des membres postérieurs et des membres antérieurs, ainsi que celles de chacune de ces parties examinées à part, s'accordent assez bien avec cette manière de voir. En résumé, je serais porté à croire que ce devait être un oiseau lourd dans ses allures, se perchant ordinairement et vivant de matières végétales. Mais je n'avance cette opinion qu'avec la plus grande réserve, et j'attends sur ce point le jugement de M. Owen, qui prépare en ce moment un travail détaillé sur le sujet qui nous occupe (1). »

(1) *Mémoires sur la distribution géologique des oiseaux fossiles et description de quelques espèces nouvelles*, par Alph. Milne-Edwards. (*Annales des sciences naturelles*. 1864.)

A notre connaissance, aucun oiseau plus antique n'a été jusqu'à présent découvert. On a seulement trouvé quelques ossements qu'on croit avoir appartenu à des oiseaux, et des empreintes de pattes que l'on croit aussi avoir été des pattes d'oiseaux, dans quelques ardoises et dans quelques grès d'Amérique qui sont plus anciens encore.

La paléontologie ornithologique est la plus obscure et la plus pauvre de toutes jusqu'à présent; cela s'explique assez bien par les conditions mêmes d'existence de l'oiseau, qui vit dans l'air, est, par conséquent, plus difficile à saisir par les révolutions terrestres, soit les torrents, soit les éruptions volcaniques, soit les enterrissements quelconques, qui enfin est léger et dont les débris se disséminent, se dissolvent plus facilement.

Cependant, il n'en est pas moins vrai que cette pauvreté en oiseaux fossiles a paru aux géologues qui s'occupaient de concilier leur science avec la Génèse, une vraie difficulté. Les oiseaux, disaient-ils, sont donnés par le livre sacré comme ayant apparu le cinquième jour avec les sauriens et tous les grands animaux aquatiques; et, tandis que tout est plein des restes de ces derniers dans les terrains secondaires qui correspondent à cette cinquième période, les oiseaux n'y figurent presque pas, ou peut-être même pas du tout.

Pour résoudre la difficulté, reprenons la Génèse d'une part, la géologie de l'autre; et nous allons voir, ainsi que déjà nous l'avons indiqué dans notre grand article sur les *trois âges* de la géogénie, que l'accord ne saurait être plus complet, ni plus étonnant.

La Génèse met dans la bouche de Dieu, au verset 20, ces paroles : « Que les eaux produisent le reptile à âme vivante et le volatile sur la terre sous le firmament du ciel », puis il reprend : « et Dieu créa *cete grandia*, et toute âme vivante et active qu'avaient produite les eaux dans ses espèces, et tout volatile selon son genre. Et Dieu vit que c'était bon; et il les bénit, disant : Croissez et multipliez et remplissez les eaux de la mer; et que les oiseaux multiplient sur la terre. Et se fit, du soir et du matin un cinquième jour. » Quels sont donc ces êtres, appelés « le reptile à âme vivante et le volatile sur la terre sous le firmament, » que « produisent les eaux »? quels sont ces êtres dont il est dit encore : « et Dieu créa *cete grandia*, les grands cétacés, et les âmes vivantes et actives qu'ont produites les eaux, et les volatiles selon leurs genres »? quels sont enfin ces êtres à propos desquels on ramène les eaux pour la troisième fois, en faisant dire à Dieu : « Croissez et multipliez, et remplissez les eaux. »

Oh! ce ne sont point les oiseaux qui sont exprimés là, par « le volatile que produisent les eaux, » pas plus que par « le reptile à âme vivante que produisent aussi les eaux; » ce sont les grands sauriens volants, les amphibies volants, tous les monstres volants, dont le ptérodactile est un type fort petit, puisqu'il variait de la grosseur de la bécassine à celle du cormoran, et qui, tout en étant des volatiles comme nos chéiroptères, ne sont pas plus qu'eux des oiseaux.

Or, n'est-ce pas de tous ces grands sauriens que les terrains secondaires, correspondant au second âge de la géologie, et au 5e jour de la Genèse, sont devenus les reliquaires?

Quant aux oiseaux proprement dits, ne semble-t-il pas que la dernière parole seulement : « que les oiseaux multiplient sur la terre », leur soit applicable? Or, cette parole termine le tableau du 5e jour, et paraît indiquer que la classe des véritables oiseaux commence d'avoir son développement à la fin de ce cinquième jour, le second de la géologie; mais n'avons-nous pas trouvé précisément dans le dernier des terrains secondaires, dans le terrain jurassique correspondant à la fin du second âge géologique, cet *archéoptérix* qui serait suffisant pour attester l'existence, à cette date, de la classe dont il fit partie, et qui paraît annoncer que l'on en trouvera d'autres?

Nous devons cependant avouer que jusqu'à présent cette espérance ne

s'est point réalisée d'une manière complète. M. Alphonse Milne Edwards, le fils de notre savant physiologiste, s'occupe spécialement depuis douze ans de cette branche de la paléontologie ; il publie au moment même où nous écrivons, par fascicules, les résultats de ses découvertes avec les dessins ; et voici, à ce jour, où en sont ses révélations.

L'âge quaternaire, signalé par le *diluvium* et les alluvions subséquentes, lui a fourni en oiseaux, les types gigantesques de l'île de Madagascar et des îles voisines, connus sous les noms de diornis, d'apternyx, de palapteryx de la Nouvelle Hollande, et d'épiornis de Madagascar, dont les espèces ne sont éteintes que depuis deux ou trois siècles.

L'âge tertiaire, qui est celui des terrains éocène, miocène et pliocène, lui en a aussi fourni un grand nombre, mais notamment le miocène. A cette époque se rapportent environ soixante-dix espèces de formes très-variées, dont quelques-unes sont disparues, dont le plus grand nombre continuent d'exister. Perroquets, couroucous, hirondelles, salanganes, serpentaires , marabouts, grues, flamands, ibis, paloéludes, échassiers de formes bizarres, pélicans, gangas, beaucoup de gallinacées, canards, cormorans en certaines localités, mouettes, le petit plongeon, quoique assez rare, quelques espèces perdues accusées par le gypse des environs de Paris, quelques autres à formes très-étranges propres à l'éocène, tel est à peu près tout le répertoire de cet âge, étudié par le jeune savant.

Le terrain crétacé et ceux qui se présentent immédiatement après, en profondeur, lesquels commencent la série secondaire en allant de haut en bas, ne lui ont encore à peu près rien révélé, en sorte qu'on attend à voir si la lacune entre les terrains tertiaires et les jurassiques, dans lesquels reposait au moins un oiseau, le fameux *archéopteryx* ou *oiseau de Solenhofen,* se comblera. Si elle ne se comblait pas, ne pourrait-on point supposer que ces terrains n'étaient pas de nature à conserver de pareils débris.

Quoi qu'il en soit, nous attendrons, heureux d'avoir à présenter, à la gloire de notre géologue antique, au moins un type pour les terrains secondaires inférieurs ou moyens et, par là même, pour la seconde moitié, ou même le soir, du second jour de la géologie. V. AGES (les trois) GÉOLOGIQUES. LE NOIR.

ARCHÉTYPES, (*théol. mixt. philos. ontol.*) — Deux conditions sont nécessaires pour qu'une création quelconque soit possible ontologiquement; la première est l'existence antérieure à cette création de sa cause efficiente, le rien ne pouvant rien produire; la seconde est l'existence antérieure à cette même création de sa cause typique, forme éternelle dont elle soit comme la copie dans sa réalisation temporelle. On pourrait aussi qualifier cette cause typique de cause substantielle absolue, ou de véritable essence ; et la condition de son éternelle antériorité est aussi nécessaire à la possibilité de la production que celle de la cause active produisante, par cette raison profonde que le rien ne peut pas plus servir de modèle ni d'élément à quelque chose qu'il ne peut produire quelque chose. Parlons un langage qui soit un peu plus à la portée de tout lecteur : il est aussi impossible à Dieu de faire une chose sans en avoir l'idée, qu'il est impossible à ce qui n'est pas de produire ce qui est.

Le génie de Platon était tellement puissant qu'il aperçut, dans cette seconde impossibilité, plus de lumière encore que dans la première, surtout plus de richesse en conséquences lumineuses, et que ce fut d'elle surtout qu'il fit l'inépuisable mine ontologique de laquelle il tira sa philosophie.

Les idées-types de toutes choses, qui sont éternelles comme Dieu même, ou plutôt Dieu lui-même puisqu'elles composent son intelligence, son verbe, son *logos*, devinrent pour Platon les réalités solides, fixes, permanentes, véritables, les vraies substances des choses, leurs substantialités divines, et il les appela les *archétypes*, ou types originels et originaux. Quant aux choses elles-mêmes, créées et suspendues dans le temps, substances

incomplètes ayant besoin d'attache, elles ne furent plus pour lui que des images fugaces de ces réalités éternelles, que des ombres. Dans la conception parfaite qu'il se forma des *archétypes* divins, ceux-ci prirent, pour ainsi parler, la place de leurs images, de leurs ombres, en devinrent la véritable essence, la substance divine; et, par eux, les choses purent quelquefois être qualifiées, dans ses explications, d'éternelles; les êtres recevaient la qualification qui se rapportait à leurs *archétypes*, ceux-ci les effaçant, aux regards du génie, dans la véritable existence. C'est ainsi que Platon a pu se faire accuser souvent par les esprits superficiels qui forment le grand nombre, et qui ne l'ont jamais compris, ni ne le comprendront, de professer l'éternité de la matière. Au sens que nous venons d'expliquer, il professa l'éternité de toutes choses; et il eut raison dans les profondeurs de son ontologie. Tout est éternel dans la trinité divine, dans sa substance, dans son intelligence, dans sa vie; et c'est ainsi que tout y trouve sa raison d'être, sa possibilité de réalisation.

Mais ce n'est pas à cette conclusion transcendante que nous voulions aller. Nous voulions seulement tirer de cette nécessité des *archétypes* divins pour toutes les créations, pour celle d'une fourmi comme pour celle de l'archange, une preuve de l'existence de Dieu aussi lumineuse que celle qui résulte de la nécessité d'une cause efficiente pour tout effet. Rien ne sort de rien, pour parler avec l'exactitude ontologique, tout sort de quelque chose; il y a des êtres dans le temps, des êtres à existence temporelle, fugace; donc ces êtres ont une existence éternelle, immobile, absolue, dont l'autre existence n'est qu'une image mobile. Cette existence *archétype* ne saurait être sans une substance, sans un *substratum* éternel; ce *substratum* est Dieu, nous l'appelons Dieu, voilà Dieu tout trouvé, Dieu nécessaire, Dieu indispensable. Il est indispensable comme le type est indispensable à la copie, comme l'original est indispensable au portrait, comme l'idée est indispensable à la chose, comme il est indispensable que l'être, pour être, sorte de l'être, et comme il est impossible qu'il sorte de rien. Le Noir.

ARCHEVÊQUE. V. Métropolitain.

ARCHITECTURE, (*théol. mixt. art.*) — L'*architecture* est le plus beau jet de la souche de l'art, après ceux dont les racines s'alimentent dans le terrain de la langue et dont les feuilles se nourrissent dans l'atmosphère de la poésie, de la philosophie et de la religion. Ses paroles sont de marbre, son éloquence est dans ses tours, ses flèches, ses rosaces, ses cintres, ses colonnes, ses ogives, ses voussures; tel monument architectural est un poëme grandiose qui n'a de plus grand que lui que l'idée dont il est une incarnation.

Quelle est cette idée?... Si nous passons en revue tous les lieux de la terre où de pareils monuments bravent, depuis des siècles ou depuis des années, les assauts des vents, des orages, des incendies et des combats, nous trouvons que partout cette idée n'est autre que celle de la divinité. L'homme construit de vastes palais pour loger des rois ou des parlements; mais ces palais ressemblent-ils aux temples religieux? Lorsque ces derniers ont acquis une grandeur et un style qui ont absorbé toutes les sympathies artistiques des foules, on les imite dans toutes les autres constructions, mais on ne les imite qu'en rapetissant l'échelle, ou en diminuant la beauté; et, dans tous les cas, la création du genre a eu pour premier type un temple à Dieu.

Faites le tour du monde: ici c'est la mosquée; ici la pagode; ici l'ateshgah; ici la basilique; ici la synagogue; ici l'église; ici la chapelle; ici la cathédrale; partout le temple.

Et partout c'est la divinité qu'on y adore; les noms changent: ici c'est Allah, l'être adorable; ici c'est *Godah*, l'être par soi; ici c'est Deva, Theos, Deus, Dieu, l'être lumière; ici c'est Jéhovah, Jovem, l'étant, celui qui est: l'idée fondamentale n'a point changé.

Cependant nul n'a vu Dieu dans nos ténèbres; et nos ténèbres ne l'ont point compris. Comment expliquer l'accord universel des générations,

se traduisant de la sorte par l'*architecture* qui se fait surhumaine autant qu'elle le peut?

Phénomène bien étrange, bien dépourvu de raison d'être, s'il ne s'expliquait comme toute idée d'une vérité absolue, que n'ont point vue les yeux du corps.

Un jour, je venais de passer quelques semaines à sculpter, — chose unique dans ma vie — un groupe artistique avec de la terre glaise; ce groupe représentait une négresse arrêtant son mari, esclave fugitif, sur le point de tuer son maître que des chiens de chasse à l'homme avaient mis sur sa trace; cette femme tenait ses deux enfants, et dans son effroi, préférant la mort à un crime, s'écriait: mon Dieu! et regardait le ciel en arrêtant le bras du père de ses enfants. Un grand peintre de l'école réaliste, voyant mon essai, m'en fit des éloges et ajouta: « elle s'adresse à Dieu, pourquoi pas à l'homme? raccommodons cette pose. On n'a jamais vu Dieu. »

Est-ce que vous avez vu, lui répondis-je, quelquefois se promener la conséquence d'un syllogisme en forme, ou la vérité deux et deux font quatre? Vous y croyez cependant.

Il ne me comprit pas. Il était réaliste par système, mais idéaliste à son insu, puisqu'il était un grand artiste.

Ma réponse contenait toute l'explication du phénomène des temples élevés sur toute la face du globe à celui qu'on ne voit pas. A-t-on besoin de voir la cause quand on voit si bien ses effets?

L'*architecture* a fait comme toutes ses sœurs; elle a eu l'intuition de la grande cause, et cette intuition l'a élevée, en tous lieux, à ce *gloria in excelsis Deo!* qu'elle a écrit en sa manière, avec des colonnes, des dômes, des flèches et des tours.

Architectes réalistes, vous n'inventez plus que des gares de chemins de fer et des magasins généraux; quand il s'agit d'un temple vous ne faites plus qu'imiter, puisque vous ne croyez plus. Et vous vous dites les fils du roi Voltaire! Oh! vous n'êtes pas ses fils; Voltaire croyait à Dieu; allez donc à Ferney; vous y verrez une chapelle bâtie par Voltaire dans son propre jardin, et, gravés par lui-même, sur la pierre du fronton, ces simples mots:

TEMPLE A DIEU.

LE NOIR.

ARCHONTIQUE, adjectif, mot formé du grec ἄρχων, au pluriel ἄρχοντες, *principautés* ou hiérarchies d'anges. On donne ce nom à une secte d'hérétiques qui parurent sur la fin du second siècle, parce qu'ils attribuaient la création du monde, non pas à Dieu, mais à diverses puissances ou principautés, c'est-à-dire, à des intelligences subordonnées à Dieu, et qu'ils appelaient *archontes*. Ils rejetaient le baptême et les saints mystères, dont ils faisaient auteur Sabaoth, qui était, selon eux, une des principautés inférieures. A les entendre, la femme était l'ouvrage de Satan, et l'âme devait ressusciter avec le corps. On les regarde comme une branche de la secte des valentiniens ou des marcosiens. *Tillemont*, t. 2. p. 295.

BERGIER.

ARDOISIÈRES, (*théol. mixt. scien. géolog.*)— Les *ardoisières* sont des couches géologiques très-anciennes dont la formation remonte à l'époque primaire des terrains de sédimentation déposés par assises horizontales sous les eaux. Elles se présentent, par conséquent, immédiatement au-dessus des terrains primitifs les plus supérieurs, tels que le gneiss. Ils correspondent à la première période organique végétale et animale; les types qu'elles révèlent sont tous très-imparfaits et occupent le bas de l'échelle; ce sont surtout des fucus, des mousses, des éponges, des polypes, et des mollusques. Elles accusent une origine marine, et leurs fossiles sont aussi des êtres marins. Il paraîtrait pourtant qu'on y aurait aussi trouvé, dans ces dernières années, un vertébré, qui serait un poisson de mer depuis longtemps disparu. Pour la conciliation avec la Genèse, V. AGES GÉOLOGIQUES.

LE NOIR.

ARÉOPAGITE. *Voyez* S. DENYS.

ARIANISME, ARIENS. Arius, prêtre d'Alexandrie, premier auteur de l'hérésie à laquelle il a donné son nom, commença de la publier l'an 319. Mécontent d'une explication qu'Alexandre, son évêque, avait donnée du mystère de la sainte Trinité dans une assemblée de prêtres, il soutint que le Fils de Dieu, ou le Verbe divin, était une créature tirée du néant, que Dieu le Père avait produite avant tous les siècles, et de laquelle il s'était servi pour créer le monde ; qu'ainsi le Fils de Dieu était d'une nature et d'une dignité très-inférieure au Père ; qu'il n'était appelé *Dieu* que dans un sens impropre. Condamné d'abord par son évêque dans un concile d'Alexandrie, et dans un second tenu l'an 321, il se retira dans la Palestine ; il écrivit aux évêques les plus célèbres, pour se plaindre de la rigueur avec laquelle il était traité ; il sut déguiser sa doctrine et rendre odieuse celle d'Alexandre, aussi bien que sa conduite : il gagna ainsi plusieurs partisans, surtout Eusèbe de Nicomédie, dont le crédit était grand pour lors, soit à la cour, soit dans l'Eglise. Alexandre, de son côté, rendit compte des erreurs d'Arius et des motifs de sa condamnation ; la dispute commença dès ce moment de s'échauffer de part et d'autre.

I. L'empereur Constantin, qui en prévit les suites, tâcha vainement de concilier ou de calmer les deux partis, et de leur imposer silence. Voyant qu'il ne pouvait y réussir, il assembla, l'an 325, un concile général à Nicée en Bithynie, auquel se trouvèrent trois cent dix-huit évêques, tant de l'Orient que de l'Occident. Après un sérieux examen, dans lequel Arius et ses partisans furent entendus, le concile condamna leur doctrine ; il décida que « Jésus-Christ, Fils unique de » Dieu, est né du Père avant tous les » siècles, Dieu de Dieu, lumière de » lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, en» gendré et non fait, consubstantiel à » son Père, et que par lui toutes cho» ses ont été faites. » C'est le symbole de la foi que l'Eglise répète encore aujourd'hui dans sa liturgie. Arius, ayant refusé de souscrire à sa condamnation, fut exilé en Illyrie ; dix-sept évêques firent d'abord le même refus, ensuite ils se réduisirent à cinq, et enfin à deux, qui furent aussi exilés.

Mais l'anathème prononcé contre l'erreur ne la détruisit pas ; la plupart de ceux qui n'avaient signé la décision du concile que pour éviter l'exil, demeurèrent attachés au parti d'Arius. Constantin lui-même, séduit par un prêtre arien, que Constantia sa sœur lui avait recommandé en mourant et qui avait gagné sa confiance, consentit à rappeler Arius de son exil en 328 ; et cet hérétique, réuni à ses partisans, recommença de semer ses erreurs avec encore plus de chaleur qu'auparavant. Mais saint Athanase, qui avait succédé au patriarche Alexandre dans le siége d'Alexandrie, refusa constamment de recevoir Arius à sa communion, et par cette fermeté il encourut l'indignation de Constantin.

Dès ce moment, les *ariens* devinrent un parti redoutable ; ils tinrent plusieurs conciles dans lesquels ils se trouvèrent les maîtres ; ils parvinrent à faire exiler plusieurs des évêques les plus attachés à la foi de Nicée, en particulier saint Athanase et saint Eustache, évêque d'Antioche. Ils s'appliquèrent à interpréter dans un mauvais sens la doctrine du concile de Nicée, surtout le terme *consubstantiel* ; ils prétendirent que ce mot pouvait faire confondre la Personne du Fils avec celle du Père, et renouveler l'erreur de Sabellius, et ils eurent grand soin de le retrancher dans toutes les professions de foi qu'ils dressèrent. Mais leurs disputes, leurs variations dans ces confessions de foi sur lesquelles ils ne pouvaient s'accorder, et qu'ils changèrent au moins vingt fois, ne prouvèrent que trop la nécessité d'un terme qui coupait la racine à tous leurs subterfuges.

Constantin lui-même ne put faire consentir Alexandre, évêque de Constantinople, à recevoir Arius dans sa communion ; cet hérétique mourut d'une manière tragique dans cette circonstance même, l'an 336 ; ceux qui accusent les catholiques de l'avoir empoisonné, les calomnient sans fondement et par pure malignité.

Après la mort de Constantin, arri-

vée l'an 337, le parti des *ariens* fut tantôt plus fort et tantôt plus faible, selon qu'ils furent protégés ou proscrits par les empereurs. Sous Constance, qui les favorisait, ils remplirent tout l'Orient de troubles, de séditions, de violences; mais Constantin le jeune et Constant qui régnaient sur l'Occident, empêchèrent l'*arianisme* d'y faire beaucoup de progrès. En 351, Constance, devenu maître de tout l'empire par la mort de ses deux frères, protégea l'hérésie encore plus hautement qu'auparavant; il y eut plusieurs conciles tenus en Italie, dans lesquels les *ariens* dominèrent; d'autres, dans lesquels les catholiques reprirent le dessus, condamnèrent Arius et ses partisans, et confirmèrent la foi de Nicée. Au concile d'Arles en 353, à celui de Milan tenu en 355, à Rimini en 359, plusieurs évêques, vaincus par violence, souscrivirent à la condamnation de saint Athanase, et signèrent des confessions de foi dans lesquelles le mot de *consubstantiel* était supprimé. Ceux qui ont conclu de là que ces évêques avaient signé l'*arianisme*, ont abusé des termes : les professions de foi auxquelles ils souscrivirent, n'exprimaient pas assez expressément le dogme catholique, mais elles n'exprimaient pas non plus l'erreur d'Arius, puisqu'elles portaient ou que le Fils est *semblable au Père*, *en substance*, ou qu'il lui est *semblable en toutes choses*, ou qu'il lui est *semblable selon les Ecritures*, *etc*. Ce ne sont pas là des hérésies, quoique les *ariens* abusassent malicieusement de ces expressions vagues pour semer leur erreur.

Il en fut de même de la formule que le pape Libère signa par faiblesse dans son exil, l'an 357. *Voyez* Libère (1). Il est constant d'ailleurs que, pendant toutes les disputes des évêques, les peuples, qui n'y comprenaient rien, continuaient à croire et à professer le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Les évêques *ariens* eux-mêmes n'osaient pas prêcher en public, comme Arius, que le Fils de Dieu est une créature tirée du néant; qu'il est inférieur en nature à son Père; qu'il n'est pas Dieu dans toute la rigueur du terme. Comment donc peut-on soutenir que, dans le temps dont nous parlons, l'*arianisme* avait étouffé la foi catholique, et dominait dans l'Eglise?

Julien, parvenu à l'empire l'an 362, laissa disputer les *ariens* et les catholiques : son règne ne dura que deux ans, celui de Jovien ne fut que de quelques mois. Valens, maître de l'Orient l'an 364, favorisa et embrassa l'*arianisme*; Valentinien, son frère, travailla efficacement à l'extirper en Occident. Gratien, et ensuite Théodose, le proscrivirent dans tout l'empire, de manière que vers l'an 380, cette hérésie, après soixante ans de tumulte, n'osa presque plus se montrer. Au commencement du cinquième siècle, les Goths, les Bourguignons et les Vandales, qui en étaient infectés, voulurent la rétablir dans les Gaules et en Afrique ; ils exercèrent beaucoup de violences, et firent un grand nombre de martyrs; les Visigoths la portèrent en Espagne : c'est où elle a subsisté le plus longtemps sous la protection des rois qui l'avaient embrassée ; mais ceux-ci l'ayant enfin abjurée, elle s'y éteignit aussi vers l'an 660. Nous la verrons renaître de ses cendres au seizième siècle.

II. Il est probable que l'*arianisme* aurait subjugué l'Orient tout entier, si ses partisans avaient pu s'accorder; mais, comme tous les hérétiques, ils se divisèrent promptement. Les deux factions principales furent celle des purs *ariens* et celle des *semi-ariens*. Les premiers disaient sans détour, comme Arius, que le Fils de Dieu était une créature, par conséquent très-inférieur et *dissemblable* à son Père : c'est ce qui les fit nommer *anoméens*, dissemblables. On les appelle encore *acaciens*, *eudoxiens*, *eusébiens*, *aétiens*, *eunomiens*, *ursaciens*, etc.; parce que Acace, évêque de Césarée, Eudoxe, évêque d'Antioche, Eusèbe de Nicomédie, Aétius, Eunomius, Ursace, évêque de Tyr ou de Sigedun, furent successivement à leur tête; mais il ne paraît pas que ce parti ait été le plus nombreux ; leur hérésie proposée ainsi sans déguisement révoltait les esprits.

(1) Et la note adjointe.

Les *semi-ariens*, qui pensaient peut-être de même dans le fond, dissimulaient leurs vrais sentiments. Nous ne pouvons mieux connaître leurs artifices et leurs détours, qu'en examinant la conduite d'Eusèbe de Césarée, qui paraît avoir été constamment dans ce parti. Il ne faisait point de difficulté de dire, comme le concile de Nicée, que Jésus-Christ est le Verbe, la raison ou la sagesse divine, Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré du Père avant tous les siècles, et qui a fait toutes choses ; mais il n'avouait pas que ce Verbe fût engendré de toute éternité et coéternel au Père ; il prétendait, comme font encore les sociniens, que le Père avait donné l'être au Fils avant la création ; et quand il disait que ce n'est pas *une créature*, il entendait que ce n'est pas une créature semblable aux autres, mais d'une nature beaucoup plus parfaite, et autant semblable à Dieu qu'une créature peut l'être. C'est pour cela même que les *semi-ariens*, au lieu du mot *homoousios*, consubstantiel, substituaient celui de *homoiousios*, semblable en substance.

Eusèbe, en professant, même dans le symbole de Nicée, que le Fils est *consubstantiel* au Père, entendait que le Fils est sorti du Père non par division ou par retranchement, comme un corps qui faisait partie d'un autre corps, mais sans changement et sans diminution de la substance du Père ; ainsi, par *consubstantiel*, il n'entendait toujours qu'une ressemblance imparfaite dans la substance, et une parfaite égalité avec le Père. Il ne refusait pas de condamner Arius, ni de dire anathème à tous ceux qui enseignaient que le Verbe est sorti du néant, ou de ce qui n'était pas ; qu'il a été un temps où il n'était pas encore, parce que, disait-il, ces expressions ne sont pas dans l'Ecriture sainte. C'est ainsi qu'il s'explique dans la lettre qu'il écrivit au peuple de Césarée après le concile de Nicée. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 8. Dans ses autres ouvrages, il a nié plus d'une fois l'éternité du Verbe et son égalité avec le Père. Petau, *Dogm. théol.* t. 2, l. 1, c. 11 et 12. Plusieurs sociniens se servent encore aujourd'hui des mêmes artifices, pour pallier l'impiété de leur sentimenr touchant la divinité de Jésus-Christ. *Voyez* Semi-Arianisme.

Cet abus continuel des termes, ces explications subtiles pour altérer le sens des paroles de l'Ecriture sainte, ces expressions ambiguës dans les professions de foi des *ariens*, ces disputes toujours renaissantes parmi eux démontraient assez la duplicité de de leur caractère et la fausseté de leur opinion. Ils croyaient avoir remporté une grande victoire, lorsque par fourberie ou par violence ils étaient venus à bout de faire signer aux évêques catholiques une profession de foi dans laquelle le mot *consubstantiel* était retranché. Quelle différence entre cette marche tortueuse de l'hérésie, et la conduite franche de l'Eglise catholique ! Le concile de Nicée, du premier coup et d'un seul mot, fixa la croyance d'une manière irrévocable. Le mot *consubstantiel* rendait toute l'énergie et le vrai sens des expressions de l'Ecriture sainte ; il prévenait toutes les équivoques et les subtilités des *ariens* ; l'Eglise, après l'avoir une fois adopté, ne l'abandonna plus ; il fut conservé dans toutes les professions de foi et dans les divers conciles où les catholiques furent libres d'exposer leur croyance ; malgré toutes les attaques de l'hérésie, après quatorze siècles, la *consubstantialité* du Verbe est encore la foi de cette même Eglise. *V.* Consubstantiel. Divinité de Jésus-Christ, Fils de Dieu.

III. Un des artifices dont se sont servis les fauteurs de l'*arianisme*, a été de représenter ces disputes comme des contestations indifférentes au fond du christianisme, qui ne valaient pas la peine de faire tant de bruit ; de prétendre que l'on peut être bon chrétien sans souscrire à la décision du concile de Nicée. Les incrédules n'ont pas manqué d'appuyer cette prétention, afin de couvrir de ridicule les Pères du quatrième siècle, et de rendre le zèle de religion responsable des troubles que l'*arianisme* a causés dans le monde. Nous soutenons au contraire que la divinité de Jésus-Christ, fondée sur la consubstantialité du Verbe, est le dogme

fondamental du christianisme ; que si ce dogme n'est pas vrai, Jésus-Christ a établi une religion fausse.

1° Il est clair que si les trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ne sont pas un seul Dieu dans le sens le plus exact et le plus rigoureux, le christianisme, tel qu'il subsiste dans toutes les communions qui ne sont pas ariennes ou sociniennes, est un véritable polythéisme, puisque nous rendons à ces trois Personnes divines le même culte suprême. Entre les païens et nous, il n'y aura point de différence, sinon qu'ils admettaient un plus grand nombre de Dieux que nous, et que nous savons déguiser notre polythéisme par des subtilités qui leur étaient inconnues. Dans ce cas le mahométisme, qui se borne au culte d'un seul Dieu, est une religion plus pure que le christianisme. Abbadie a porté cette conséquence jusqu'à la démonstration, dans son *Traité de la divinité de Jésus-Christ.* Elle est confirmée par le suffrage de tous les sociniens, qui ne cessent de nous reprocher le trithéisme, ou l'adoration de trois Dieux.

Est-il croyable que Dieu, qui, sous l'Ancien Testament, s'est montré si jaloux du culte suprême exclusif ; qui répétait continuellement aux Juifs : *Je suis seul Dieu, il n'y a point d'autre Dieu que moi*, ait permis que l'univers fût bouleversé pour établir une religion qui n'aboutît qu'à offusquer, par sa croyance et par son culte, le dogme capital de l'unité de Dieu, sans lequel il ne peut point y avoir de vraie religion.

Dans ce même cas, les Juifs sont bien fondés à demeurer dans l'incrédulité. Le dogme de l'unité de Dieu est le bouclier que le juif Orobio ne cesse d'opposer aux arguments de Limborch ; celui-ci, qui était socinien déguisé, en affectant de laisser de côté le dogme de la Trinité et celui de la divinité de Jésus-Christ, a évidemment trahi la cause du christianisme qu'il voulait défendre. Voyez *Philippi à Limborch amica collatio cum erudito Judæo*, troisième partie.

2° Jésus-Christ a déclaré qu'il était venu dans le monde pour apprendre aux hommes à rendre à Dieu le culte d'adoration *en esprit et en vérité. Joan.*, c. 4, ℣ 24. Or, il veut que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père, c. 5, ℣ 23. S'il n'est pas un seul Dieu avec le Père, ce culte est-il juste et légitime? C'est une profanation et une impiété. Nous prenons encore pour juges les sociniens. Y en a-t-il un seul qui se croie obligé de rendre à Jésus-Christ le même culte suprême, la même adoration qu'il rend à Dieu le Père? Ils ont beau chercher des palliatifs, il s'ensuit toujours de leur opinion que Jésus-Christ, par cette funeste leçon, a voulu nous plonger dans une superstition grossière et inévitable, et que toute la chrétienté y est tombée en effet. Pendant que d'un côté les sociniens affectent de prodiguer à Jésus-Christ les titres les plus pompeux, de l'autre ils nous donnent à conclure qu'il a été le moins sage de tous les législateurs, et un usurpateur des honneurs de la Divinité.

Lorsque nous citons les paroles de saint Paul, *Philip.*, c. 2, ℣ 6 : « Imitez Jésus-Christ qui, étant » dans la forme de Dieu, n'a » point regardé comme une usurpa- » tion de s'égaler à Dieu, etc., » les sociniens nous disent que nous traduisons mal, qu'il y a dans le texte : « Jésus-Christ qui, étant dans la forme » de Dieu, *n'a point fait sa proie* de » s'égaler à Dieu, » ou ne s'est point attribué l'égalité avec Dieu.

Nous soutenons que cette explication socinienne est fausse. En premier lieu, il est faux que Jésus-Christ ne se soit pas égalé à Dieu; il a dit: « Mon « Père et moi sommes une même chose, *Joan.*, c. 10, ℣ 31 ; « Celui qui me » voit, voit mon Père, » c. 14, ℣ 9 ; « Tout ce qu'a mon Père est à moi, » c. 16, ℣ 15; « Il veut que tous ho- » norent le Fils comme ils honorent » le Père, » c. 5, ℣ 23. Vouloir être honoré comme Dieu, c'est certainement s'égaler à Dieu ; tel a été le crime et la folie de tous ceux qui se sont fait rendre les honneurs divins. En second lieu, si Jésus-Christ n'est pas égal à Dieu, où est l'humilité de ne pas y prétendre? En avoir seulement la pensée, serait une impiété. En troisième lieu, dans cette hypo-

thèse, saint Paul et les autres apôtres sont des prévaricateurs : ils ont égalé Jésus-Christ à Dieu, puisqu'ils lui ont donné tous les attributs de la Divinité, l'existence avant tous les siècles, la toute-puissance, le pouvoir créateur, la science et la sagesse divine, le nom même de *Dieu*. Ils ont contredit l'exemple de Jésus-Christ, en exhortant les fidèles à l'imiter.

4° Dès que les nouveaux *ariens* ont méconnu la divinité de Jésus-Christ, il leur a fallu détruire successivement tous les dogmes du christianisme, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption des hommes par Jésus-Christ, le péché originel, la nécessité du baptême pour les enfants, l'efficacité des sacrements, les œuvres satisfactoires, etc. Ils ont fait consister la religion chrétienne à croire seulement l'unité de Dieu ; à regarder Jésus-Christ comme un envoyé de Dieu, sans s'informer de ce qu'il est personnellement; à prendre l'Evangile pour règle de foi et de conduite, sauf à l'entendre comme chacun le trouvera bon. C'est le déisme pur. Il n'est pas étonnant que cette licence ait fait éclore tous les systèmes possibles d'incrédulité.

Est-ce donc là le système sublime de religion que Dieu avait préparé pendant quatre mille ans, pour l'établissement duquel il a opéré tant de prodiges, et changé la face de l'univers? Nous ne serons jamais assez insensés pour le croire.

On nous dit aujourd'hui qu'avant le concile de Nicée, la doctrine touchant les trois Personnes divines n'était point encore fixée ; que l'on n'avait rien prescrit à la foi des chrétiens sur cet article, ni déterminé les expressions dont on devait se servir en parlant de ce mystère ; que les docteurs chrétiens avaient des sentiments différents sur ce sujet, sans que personne s'en scandalisât, etc. On croira peut-être que c'est un socinien qui s'exprime ainsi ; non, c'est Mosheim, *Hist. ecclés. du quatrième siècle*, 2e part., c. 5, § 9. Beausobre lui avait donné l'exemple. *Hist. du man.*, l. 3, cap. 7.

Cependant Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, Bossuet, dans son sixième avertissement aux protestants, et d'autres, ont prouvé invinciblement qu'avant le concile de Nicée, les Pères des trois premiers siècles ont professé hautement l'éternité du Verbe et sa consubstantialité avec le Père. Une preuve positive de ce fait, c'est que jamais Arius ni ses partisans n'ont voulu s'en rapporter au jugement des anciens docteurs, et qu'ils prétendaient mieux entendre l'Ecriture que tous ceux qui les avaient précédés. Le patriarche d'Alexandrie, qui avait condamné Arius, le leur reprochait déjà. Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 4. Ils refusèrent de même dans le cinquième concile de Constantinople, sous Théodose, l'an 383, d'être jugés par le sentiment des anciens Pères. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 10. Ils étaient donc bien convaincus que les Pères des trois premiers siècles ne pensaient pas comme eux, et les catholiques le soutenaient ainsi. Sait-on mieux au dix-huitième siècle qu'au quatrième ce qui en est?

D'ailleurs, ou le dogme de l'éternité et de l'égalité parfaite du Verbe avec le Père est clairement et formellement révélé dans l'Ecriture sainte, ou il ne l'est pas. S'il l'est, donc il était cru dans les trois premiers siècles, et on ne pouvait refuser de le croire sans être hérétique ; s'il ne l'est point, ce n'est pas plus aujourd'hui un dogme de foi pour les protestants, qu'il ne l'était avant le concile de Nicée, puisqu'ils ne reconnaissent pour dogme de foi que ce qui est clairement et formellement enseigné dans l'Ecriture sainte : ils ne peuvent donc, même aujourd'hui, regarder les sociniens comme des hérétiques. Ce n'est pas sans raison que nous leur reprochons leur connivence avec les ennemis de la divinité de Jésus-Christ.

Nous convenons que l'Eglise n'avait pas encore consacré le mot *consubstantiel* pour exprimer ce dogme, mais il ne s'ensuit pas que le dogme n'était pas encore cru, puisque l'on exprimait par d'autres termes ce que celui-là signifie, en disant que le Fils ou le Verbe est éternel et parfaitement égal au Père. Si les *ariens* avaient voulu s'exprimer de même, on ne les aurait pas condamnés.

Mosheim ajoute que si l'on considère les moyens qu'employèrent les *nicéniens* et les *ariens* pour défendre leurs opinions, on est en peine de décider lequel des deux partis excéda le plus les bornes de la probité, de la charité et de la modération. *Ibid.*, § 15.

Nous ne relèverons pas l'indécence du nom de *nicéniens*, donné par mépris aux catholiques ; Mosheim pouvait les appeler encore *homoousiens*, comme faisaient les *ariens*, mais nous demandons en quoi les catholiques ont violé la probité à l'égard de leurs adversaires. Que les *ariens* en général aient été de mauvaise foi, c'est un fait qui nous paraît incontestable ; mais les catholiques ont-ils employé comme eux les équivoques, les expressions captieuses, les fausses protestations de zèle pour le fond du dogme, les fausses promesses de paix, etc., dont se servaient les premiers pour parvenir à leurs fins? A la vérité Mosheim a trouvé bon d'accuser saint Ambroise et d'autres évêques d'avoir supposé de fausses reliques et de faux miracles pour en imposer aux fidèles et confondre les *ariens;* mais cette accusation est-elle prouvée? Quant au défaut de charité nous ne voyons pas en quoi les catholiques ont été coupables de se défendre tant qu'ils ont pu contre des hérétiques audacieux, violents, séditieux, qui abusaient de l'autorité des empereurs qu'ils avaient séduits et qui ont fait les plus grands efforts pour anéantir la foi de l'Eglise. Nous lisons que les *ariens* ont fait beaucoup de martyrs, mais il n'est écrit nulle part qu'il y en eut parmi eux ; il n'est donc pas vrai que les catholiques aient autant violé les règles de la modération que les *ariens*. Après soixante ans de tumulte, nous ne pouvons blâmer Théodose d'avoir porté des lois sévères contre ces derniers ; il ne fut pas obligé de répandre du sang pour les faire exécuter.

IV. La raison de cette partialité de Mosheim et des protestants en faveur de l'*arianisme*, n'est pas difficile à découvrir ; c'est que l'on a vu au seizième siècle cette hérésie renaître des principes du protestantisme. Dès que Luther et Calvin eurent posé pour maxime, que la seule règle de foi est l'Ecriture sainte entendue comme il plaît à chaque particulier, il se trouva des prédicants qui pervertirent le sens des passages par lesquels on prouve la distinction des trois Personnes de la sainte Trinité, leur coexistence éternelle, leur égalité parfaite, l'unité de la nature divine ; ainsi, la divinité de Jésus-Christ devint parmi eux un problème. Luther même et Calvin ont parlé de ce mystère dans des termes très-capables de faire douter de leur foi. *Hist. du Socinianisme*, 1re part., c. 3. Plusieurs anabaptistes, sortis de l'école de Luther, prêchèrent l'*arianisme* en Suisse, en Allemagne, en Hollande ; Okin et Bucer en jetèrent, sous Edouard VI, les premières semences en Angleterre. Servet voulut l'établir à Genève ; Calvin le fit punir du dernier supplice. La crainte de subir le même sort écarta de Genève Gentilis, Blandatra, et d'autres qui soutenaient cette erreur ; ils se retirèrent en Pologne, où ils trouvèrent des protecteurs, et ils y fondèrent des sociétés *ariennes*. Les deux Socin, oncle et neveu, parvinrent à les réunir à peu près dans le même sentiment, et donnèrent ainsi leur nom à toute la secte. *Voyez* SOCINIANISME.

Les protestants, honteux de cette postérité sortie de leur sein, ont vainement fait tous leurs efforts pour l'étouffer ; dans toutes les conférences et les disputes qu'ils ont eues avec les sociniens, ceux-ci leur ont fait voir qu'avec l'Ecriture sainte seule on ne les convaincrait jamais d'erreur ; et lorsque l'on a voulu employer contre eux la tradition, le sentiment des Pères, la croyance constante de l'Eglise chrétienne, il ont reproché avec raison aux protestants de contredire le principe fondamental de la réforme, et de recourir à une arme à laquelle ils ont fait profession de renoncer. La voie d'autorité, les lois pénales, les supplices même dont les protestants ont usé plus d'une fois envers les nouveaux *ariens*, sont une inconséquence encore plus révoltante, puisqu'ils n'ont cessé de se plaindre eux-mêmes lorsque les catholiques en ont fait usage contre eux.

Aussi tous ces moyens ont-ils pro-

duit très-peu d'effet; ils n'ont pas empêché les sociniens de pénétrer dans la Transylvanie, dans la Prusse, dans la Basse Allemagne, dans la Hollande et en Angleterre, et de s'y multiplier parmi les différentes sectes qui jouissent de la tolérance civile. Dans le dernier siècle et dans celui-ci, l'*arianisme* mitigé, ou le *semi-arianisme*, y a trouvé beaucoup de partisans.

En effet, les nouveaux ennemis de la divinité de Jésus-Christ ont compris, comme ceux du quatrième siècle, que l'*arianisme* pur ne pourrait jamais faire fortune; l'on ne persuadera jamais à ceux qui respectent l'Ecriture sainte, que le Fils de Dieu est une pure créature, tirée du néant dans le temps, et qui n'existait pas avant la naissance du monde; encore moins que Jésus-Christ n'est qu'un homme, quoique plus parfait que les autres. Fauste, Socin et d'autres ont osé le dire, et blâmer le culte rendu à Jésus-Christ; mais ils ont eu peu de sectateurs sur ce point. Ceux d'aujourd'hui ont adopté le *semi-arianisme*, tel à peu près qu'Eusèbe de Césarée et d'autres le soutenaient; c'est pour cela qu'ils rejettent le nom de *sociniens*, parce qu'ils ne suivent pas à la rigueur les sentiments de Socin. Ils disent que le Verbe divin a été créé avant toutes choses; quelques-uns même sont allés jusqu'à dire qu'il a été créé de toute éternité; d'autres, sans user du terme de création, disent que les trois Personnes divines sont égales en perfection, mais qu'il y a entre elles une *subordination de nature* en fait d'existence et de dérivation. Ainsi s'exprime le docteur Clarke, accusé de *semi-arianisme*. Mosheim, *Hist. ecclés. du dix-huitième siècle*, à la fin, note du traducteur anglais. Nous ne sommes pas assez habiles pour entendre ce que signifient ces termes. En 1777, l'on a aussi soutenu le *semi-arianisme* à Genève, dans une thèse publique, et dans une brochure intitulée: *Dissertatio historico-theologica, de Christi deitate*. Les arminiens de Hollande et plusieurs théologiens anglicans passent pour être dans le même sentiment. Il n'est donc pas étonnant que les protestants en général témoignent beaucoup moins d'aversion pour les sociniens que pour les catholiques.

Aux mots Fils de dieu et Jésus-Christ nous prouverons le dogme catholique opposé à toutes ces erreurs. Bergier.

ARISTIDE, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet apologiste vécut sous Adrien, de 117 à 138; philosophe d'Athènes, il se faisait remarquer par son éloquence, et, n'étant pas satisfait du paganisme, il se fit chrétien. L'apologie qu'il présenta à Adrien et qui eut pour effet d'arrêter la persécution, est perdue. Voici ce qu'en a dit S. Jérôme : « *Aristides philosophus, vir eloquentissimus, eidem principi* (*Hadriano*) *apologeticum pro christianis obtulit, contextum philosophorum sententiis* (1). Le Noir.

ARISTON, (*théol. hist. biogr. et bibliog.*) — « Ariston, de Pella, dit M. Gams, Hébreu de naissance, embrassa le Christianisme, et composa pour la défense de sa foi nouvelle un petit écrit intitulé : *Disputatio* (d'après S. Jérôme *Altercatio*) *Jasonis et Papisci*. Jason était un Juif converti au Christianisme; Papiscus, un Juif d'Alexandrie encore attaché à sa croyance. Jason lui prouve, d'après l'Ancien Testament, que les oracles des prophètes se sont réalisés dans la personne de Jésus de Nazareth; Papiscus naît à la foi et demande le baptême. Le païen Celse connaissait déjà le petit ouvrage d'Ariston et en parle dédaigneusement, tandis qu'Origène en parle avec faveur et le défend. Eusèbe (2) tire d'Ariston une notice historique de la ruine de Jérusalem sous l'empereur Adrien. Saint Jérôme ne fait pas mention de l'écrit d'Ariston dans son catalogue, mais il le cite deux fois ailleurs (3), sans paraître en avoir connu l'auteur ou du moins sans le nommer. S. Maxime est le premier qui parle d'Ariston comme auteur; il dit que Clément d'Alexandrie, dans le sixième livre de ses Hypotyposes,

(1) *Hier. epist.* 85 *ad Magnum.*
(2) *Hist. eccles.*, IV, 6.
(3) *Quæst. Hebr. in Genesin. sub init.; ep. ad Gal.*, II, 2, 14.

attribue à S. Luc l'écrit d'Ariston. Dans le supplément des œuvres de S. Cyprien on trouve une préface au livre d'Ariston d'un certain Celse, qui dit avoir traduit Ariston en latin, et dédié sa traduction à l'évêque Vigile. Nous ne possédons ni le texte grec ni la version latine ; nous n'avons que la préface de Celse, qu'il ne faut pas confondre avec Celse le païen. »

LE NOIR.

ARISTOTE, (*théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce grand philosophe, médecin et naturaliste, fondateur de l'école péripatéticienne, naquit à Stagire en Thrace, l'an 384 avant Jésus-Christ. Elève de Platon, et formant avec lui le duo des plus grands génies de toute l'antiquité greco-latine, il fut le precepteur d'Alexandre. Il procédait par l'observation et l'analyse pour arriver à la synthèse. Il a fait des traités en toutes les sciences : logique et dialectique, physique et phsychologie, métaphysique et théologie, morale, politique, économie, rhétorique, histoire naturelle, tout a passé par les études de son génie. M. Barthélemy-Saint-Hilaire a donné, une traduction française de toutes les œuvres d'Aristote qui sont parvenues jusqu'à nous. Voyez au mot BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE la nomenclature de ses œuvres ; c'est de lui que nos théologiens scolastiques disaient durant tout le moyen âge : *Magister dixit.*

La logique d'Aristote est peut-être la plus ingénieuse des productions du génie de l'homme ; j'entends par cette logique les règles du syllogisme qui portent son nom. Aristote, 22 siècles à l'avance, réfutait, par ces règles mêmes, tous les systèmes positivistes de notre époque. Il rendait mathématiques, matérielles et visibles les relations abstraites des idées et des choses les plus métaphysiques, et il élevait, en même temps, à la métaphysique la plus transcendante toutes les sciences les plus positives, et dont les objets sont les plus observables. Quand Aristote nous dit que le raisonnement doit avoir trois termes, le petit extrême, le terme moyen et le grand extrême, et le reste, il nous positivise toute la métaphysique, il nous spiritualise tout l'ordre matériel, il nous fait voir que, du plus bas au plus haut, des sens à l'esprit, des vérités brutales aux vérités transcendantes, du mètre à Dieu, tout se voit également, se mesure également, et passe de déductions en déductions par la même évidence.

A contient B
B contient C
Donc A contient C

Voilà à quoi revient ce syllogisme d'Aristote, ou plutôt de la nature intellectuelle de l'homme et de toute intelligence ; mais Aristote l'a pris dans toutes ses formes et l'a soumis à des règles mathématiques. Faites signifier aux signes A, B, C, tout ce que vous voudrez ; observez ces règles dans la combinaison, et vous aurez toujours la même rigueur dans l'obtention du résultat.

Toutes les sciences viennent donc se centraliser dans le syllogisme ; elles viennent y prendre, sous un rapport, la même valeur. N'est-ce pas la réfutation de toute prétention analogue à celle de Proudhon, consistant à chasser l'ordre métaphysique de l'ordre scientifique ? Le syllogisme lui-même est la plus métaphysique de toutes les opérations, si on le considère dans l'esprit, tandis qu'il est le plus matériel des faits, si on le considère dans deux corps égaux à un troisième. Avez-vous quelquefois réfléchi à cette puissance de l'âme qui voit avec évidence la déduction logique de deux propositions, qui perçoit cette conséquence, qui en fait un être, et qui a la certitude de ne pouvoir se tromper sur sa réalité objective entre les termes existants, quoique cette réalité soit comme suspendue dans le vide ? Or, Aristote, prenant l'opération dans ses expressions parlées ou écrites, a dit à l'âme, comme Képler et Newton au firmament : Voilà tes lois.

LE NOIR.

ARITHMÉTIQUE. (*Théol. mixt. scien. math.*) — Nous démontrons, dans nos *Harmonies*, que les mathématiques réfutent le scepticisme, l'athéisme, le polythéisme, le panthéisme, le fatalisme, et le matérialisme.

L'*arithmétique* a sa partie dans ces réfutations, et nous en détacherons

seulement la réfutation suivante qu'elle présente du polythéisme et du panthéisme absolu, qui confond tous les êtres dans leur passé, dans leur présent et dans leur avenir, en les réduisant en une seule unité qui serait le Dieu-tout.

« III. L'*arithmétique* démontre le monothéisme.

« Dieu, après que la nécessité de son être est prouvée, est reconnu comme n'étant autre chose en essence radicale, que l'absolu-substance s'enrichissant de l'absolu-mode. Or, cet absolu-substance, rayonnant autour de son être l'absolu-mode, peut-il être *deux* ou tout autre nombre ? Voilà la question du monothéisme.

« La philosophie religieuse suffit seule à y répondre sans aucun doute ; mais cependant il ne faut pas mépriser les considérations puissantes, invincibles, dont les mathématiques viennent lui faire hommage. Rappelons-en quelques-unes seulement avec rapidité.

« L'absolu, au sens complet comme nous venons de le définir, ne peut être *deux*. L'*arithmétique* nous suffira pour le démontrer.

« L'*arithmétique* nous présente le nombre comme une série essentiellement indéfinie dont l'*omnia*, qui en serait l'absolu, est impossible à réaliser. « L'*omnia*, dit Leibnitz pris comme *numerus maximus* est chose contradictoire. De même le *nihil* comme *numerus minimus*; ils sont l'un et l'autre hors des nombres ; ils sont *extremitates exclusæ, non inclusæ.* » (*Lettre à Dangicourt*), Voilà du bon sens et de l'évidence. Mais il faut ajouter que ce *numerus maximus* EST cependant, aussi bien que l'étendue infinie, dans une certaine acception. L'un et l'autre sont contradictoires en tant qu'impliqués dans le nombre et l'étendue; ils sont, comme dit Leibnitz, en dehors et non en dedans, mais ils sont en dehors ; et que sont-ils? L'unité absolue et le point absolu. Le nombre complet ne diffère pas plus de l'unité que l'espace complet ne diffère du point indivisible et inextensible ; et l'unité, ainsi que le point intelligiblement compris, ne sont ni le nombre, ni l'étendue, mais l'absolu, qui les engendre au dehors de lui-même, *ad extra*, pour parler comme la théologie. Le symbole précédé du signe affirmatif + est leur nom à l'un et à l'autre ; et si on met, devant, le signe négatif —, il devient le symbole de la négation de l'absolu, ou du néant, qui est l'autre extrême également en dehors de l'idée de nombre et d'étendue. L'*un* affirmé, voilà l'absolu de l'*arithmétique* et de la géométrie ; l'*un* nié, voilà leur zéro, autre absolu qui n'en est pas un, puisqu'il n'a pas l'être, et qui ne doit son idée qu'à celle du premier, le seul absolu véritable. Puis, entre ces deux extrêmes 1 et 0, + 1 et — 1, se dilate et se contracte indéfiniment la série du nombre et celle de l'étendue qui n'a rien d'absolu en soi par sa susceptibilité même de contraction et de dilatation.

« Or, cet *un* absolu *arithmétique* et géométrique ne peut être double.

« D'abord l'esprit voit, *a priori*, que les expressions deux *néant*, deux *tout*, deux *un*, sont contradictoires, soit qu'on les rapporte à l'idée de nombre, soit qu'on les rapporte à l'idée d'espace. Deux *un*, c'est *deux* par nécessité, et, en le disant, on sort de l'*un* pour entrer dans le nombre relatif indéfini. Deux *tout* est une expression absurde, puisque le *tout* ne laisse rien en dehors de lui, et que par là même, il ne peut être qu'*un*. Deux *néant* n'est pas moins absurde par une raison semblable, le *néant* unique n'omettant rien de ce qui est néant.

« Il n'est pas douteux que *un* ne puisse être répété en *arithmétique*, puisque le nombre relatif n'est que l'addition de *un* à lui-même. Mais cet *un* qui se répète n'est pas l'*un* absolu dont nous parlons ; c'est l'unité créée concrétée, faite seulement à l'image de l'autre et entrant dans le nombre, comme les individus entrent dans leurs collections. L'*un* absolu dont nous parlons ne peut être répété, et sa répétition implique contradiction dans l'idée; pour le comprendre, représentons-nous la collection de tous les nombres possibles, par l'artifice du calcul différentiel, qui consiste à envelopper l'indéfini dans sa limite;

cette collection peut-elle avoir deux *un* pour base? Non, car le *deux-un*, chez elle, est le *deux* et non l'*un*. On dira peut-être qu'on imagine facilement des collections de nombres à l'infini ayant chacune leur *un*, ce qui fait plusieurs *un*; mais ces *un* au pluriel cessent encore d'être l'*un* absolu dont nous parlons, car faites tant que vous voudrez des collections de collections commençant toutes par *un*, elles ne formeront ensemble qu'une partie de la collection totale des nombres possibles, laquelle, comme nous venons de le dire, n'a essentiellement qu'un seul *un* pour générateur.

« Il en est de même de l'espace en géométrie : on conçoit des étendues particulières non-seulement au nombre *deux* mais en nombre indéfini; mais on ne conçoit qu'*un* espace et qu'*un* point absolu. Multiplier des points particuliers dépendants les uns des autres, ainsi que des espaces de cette espèce, est très-possible; mais multiplier le point et l'espace indépendants de tout et de qui tout dépend dans la multiplication précédente, implique contradiction.

« On le voit par les images qui s'en forment dans tous les ensembles particuliers. Chaque cercle, par exemple, peut-il avoir deux centres et deux circonférences? Dans la figure des triangles que nous avons faite, nous voyons tout sortir du point A et en même temps se dessiner par agrandissement dans l'espace, sans que l'espace en soit plus dévoré à la fin qu'au commencement; peut-on imaginer deux *points* A engendrant, et deux espaces contenant? V. HARM. (nos).

« L'absolu n'est qu'à la condition de n'avoir aucune relation à d'autres, pendant que tout autre en a à lui. Or, supposer deux *absolu*, c'est détruire par la supposition cette condition essentielle de son être; puisque c'est dire 1 + 1, par conséquent mettre les deux en dépendance réciproque, par conséquent encore les faire sortir du règne de l'absolu pour les faire entrer dans celui du nombre relatif. Il n'y a que l'*un* parfaitement unique avec qui tout ait relation de dépendance, sans qu'il soit lui-même dépendant d'un autre.

« Dans le calcul différentiel, on ne trouve d'absolu que la limite, et ce calcul ne se comprend philosophiquement que par la théorie des limites ou toute autre qui revient à celle-là. Or, la limite est essentiellement unique, qu'elle soit 1 ou 0, qui n'est que 1 effacé totalement, ou le *nihil*.

« Appliquant ces considérations tirées des lois abstraites de l'être par les mathématiques à l'univers réel, notre esprit lui trouve, par la même nécessité, l'unité absolue ne pouvant être deux, pour cause génératrice soutenante et contenante. Aussitôt qu'on veut la doubler, on entre dans la série indéfinie du relatif. Comme substance, supposer deux fois la *substance absolue*, c'est supposer deux centres au cercle universel, deux espaces contenant tout, deux unités engendrant tous les nombres, autant d'associations contradictoires; comme mode, supposer deux fois le mode absolu, c'est supposer deux totalités de perfection, deux tout, absurdité identique avec la première. Soit comme substance, soit comme mode, supposer la dualité de l'absolu-Dieu, c'est supposer la dualité de l'*un* générateur des nombres, la dualité de l'espace contenant les étendues, la dualité de la limite fermant la série algébrique, etc., etc.

« Il est donc vrai que l'*arithmétique* et la géométrie établissent, à leur manière, le monothéisme.

« IV. L'*arithmétique* réfute le panthéisme.

« Nous n'avons, pour le faire voir, qu'à ajouter une observation à ce qui précède. Nous avons reconnu la nécessité de l'unité de l'absolu comme négatif et comme positif. Mais entre ces deux extrêmes 0 et 1 qu'il pose par son essence, et qui, nommés théologiquement, s'appellent le néant et Dieu, nous avons vu aussi s'allonger indéfiniment, soit vers la limite 1, soit vers la limite 0, une série de relatifs qui implique et engendre le nombre, et de laquelle ces deux limites sont, pour parler comme Leïbnitz, *extremitates exclusæ*. (Extrémités exclues.)

« Or, il résulte de la même analyse que cette série intermédiaire est distincte des deux extrêmes, et aussi

distincte de l'un que de l'autre ; elle est distincte de zéro, puisque, quoi qu'elle en approche, pourvu qu'elle ne franchisse pas le saut, elle en diffère comme le oui du non, l'être du néant. Cela est clair comme le jour ; et elle est distincte de *un*, qui n'est autre que le tout absolu, par la même raison, puisqu'elle ne peut pas davantage lui devenir identique quoi qu'elle en approche ; l'esprit peut faire le saut et passer au delà, en pensant ce *tout-un*, mais il s'échappe, par là même, de la série relative ; et il lui est impossible d'en sortir sans faire ce saut, par là même qu'en l'augmentant indéfiniment, il la laisse toujours susceptible d'augmentation.

« Il est impossible à l'esprit de voir quelque chose plus clairement que cette double distinctivité de la série relative et du rien absolu, de la série relative et de l'*un* absolu, lesquels, dans le langage théologique, prennent les noms suivants : création et néant ; création et Dieu.

« Toutes les parties des mathématiques fournissent des expressions et des images frappantes de cette vérité fondamentale. Nous avons vu la géométrie analytique montrer la série des ordonnées se développant entre O et R ; qui oserait soutenir qu'il n'y a pas distinction radicale et essentielle entre cette série et ses deux limites, aussi bien la limite affirmative que la limite négative ? Le calcul différentiel repose sur la même base ; s'il n'y avait pas la distinction dont nous parlons, entre la série des fonctions qui est indéfinie, et la limite *ad extra* de cette série qui est fixe, ce calcul n'aurait jamais été inventé. La circonférence du cercle présente le même phénomène symbolique par rapport aux polygones inscrit et circonscrit dont on multiplie les côtés. En un mot, la vérité générale qui nous occupe et qui est exclusive du panthéisme se reflète, en tout lieu, dans le domaine que parcourt le mathématicien. Mais il est une série présentée par l'arithmétique qui l'exprime si clairement qu'il nous est impossible de ne pas la mettre sous les yeux du lecteur. La voici :

$$0\ldots \text{etc.} - \frac{1}{32} - \frac{1}{16} - \frac{1}{8} - \frac{1}{4} - \left(\frac{1}{2}\right) + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} + \frac{1}{16} + \frac{1}{32} + \text{etc.}\ldots 1$$

« Il faut lire de gauche à droite, selon notre méthode européenne, toute la partie à droite depuis $^1/_2$ jusqu'à l'infini ; et il faut lire de droite à gauche la partie contraire qui tend vers 0.

« 1/2 représente l'imparfait, le relatif ; il est impossible, en effet, de concevoir 1/2 sans le concevoir dépendant de 1, et sans supposer 1, comme son élément antérieur essentiel.

« La limite 0 est l'absolu négatif qui n'est rien, puisqu'il n'est qu'à titre de négation de l'autre ; et la limite 1 est l'absolu positif, le parfait, l'infini, ce qui n'a besoin de rien pour se parfaire.

« La limite 1 peut être considérée comme l'élément générateur de tout le reste ; puisque sans lui, on ne peut faire ni 1/2 ni 1/4 etc., et aussi comme le tout absolu de la série relative ; car si cette série pouvait être achevée, elle égalerait 1.

« La limite 0, peut être considérée comme la négation de l'élément générateur, 1, et aussi comme la négation du tout, 1.

« On voit déjà que chacune de ces limites est essentiellement *une*, de quelque manière qu'on l'envisage, d'où il suit, qu'ainsi que nous l'avons dit, l'*un* absolu et le *tout* absolu sont une seule et même chose.

« La série positive 1/2 + 1/4 etc. représente l'augmentation indéfinie de l'imparfait, concevable pour l'esprit comme essentiellement possible.

« La série négative 1/2 — 1/4 — 1/8 — etc. représente la diminution indéfinie de l'imparfait, concevable pour l'esprit comme essentiellement possible.

« Or, il est mathématiquement certain que la série totale, partant à droite et à gauche du terme relatif 1/2 pris arbitrairement pour point de départ, a son entité parfaitement distincte, et de la limite 1 qui est l'absolu positif, et de la limite 0 qui est

l'absolu négatif. En effet, la seule chose qui pourrait neutraliser la distinction entre la série positive et 1 et les panthéiser dans une même entité, serait la possibilité pour la série d'arriver à égaler 1 ; si on pouvait, en la poussant à son terme, acquérir le droit de mettre au bout = 1, la distinction aurait disparu; et de même, *vice versa*, pour l'autre série à l'égard de *o*.

« Mais obtenir jamais cette double équation est mathématiquement impossible. Dans la série positive la disposition des dénominateurs selon la loi invariable du doublement, montre clairement à l'esprit qu'il restera toujours, quoiqu'on multiplie le nombre des fractions, la quantité exprimée par la dernière pour compléter 1 ; dans la série négative, la même disposition, selon la même loi invariable, montre à l'esprit qu'il restera toujours la quantité exprimée par la dernière pour empêcher qu'il n'y ait rien, et, par suite, l'égalité avec *o*.

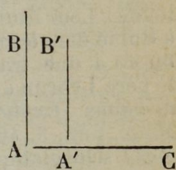
« Il est donc évident que la distinction est essentielle et à jamais ineffaçable entre la série et ses deux limites; d'où nous concluons qu'il est aussi insensé de panthéiser la création dans le créateur, le fini dans l'infini, par agrandissement du premier, que d'annihiler dans le rien ce qui a une somme quelconque de perfection, en le diminuant.

« Toutes les séries fractionnaires n'ont pas les mêmes propriétés que celle-là. On en peut faire de toutes les espèces. Mais celle que nous venons d'analyser, et toute autre ayant le même caractère de l'indéfini, sont les seules qui puissent représenter la nature relative, puisqu'elle est conçue indéfiniment progressive. Y a-t-il un être, excepté Dieu, que nous ne puissions agrandir sans fin par la pensée, y a-t-il quelque chose, excepté le néant, que nous ne puissions sans fin concevoir moindre?

« Le panthéiste a coutume d'objecter que Dieu avec la création est plus grand que Dieu sans la création; que, Dieu, étant le *summum* de la perfection et de la grandeur, doit se composer de lui-même et de sa créature; qu'en conséquence, tout redevient Dieu, la cause par essence, l'effet comme nécessaire à la cause et ne faisant qu'un avec elle pour compléter la divine perfection. En raisonnant ainsi, on fait rentrer la création dans la trinité divine à titre de fille éternelle du Père.

« Mais, outre les réponses philosophiques, ce que nous venons d'emprunter aux mathématiques a déjà réfuté cette objection. Prenons d'abord la limite *o*. *o* moins la série négative, dont il est le terme inaccessible, est-il moindre que *o* tout seul? Une telle question contient sa réponse. Or, tout est pareil, en sens inverse, par l'autre extrémité. L'*un* absolu, qui est le tout essentiel et générateur, ne peut être plus grand avec la série relative dont il contient déjà toutes les perfections, que sans cette série. Voici, au reste, un symbole géométrique de cette vérité générale, qui la rend visible aux yeux mêmes du corps :

« L'angle B A C, aux côtés indéfinis AB, AC, embrasse-t-il plus d'espace avec l'angle B' A' C, qu'il n'en embrasserait seul, c'est-à-dire sans que cet angle fût tracé dans son sein ?



« Le plus n'est pas plus parfait avec le moins que sans le moins. L'absolu n'est pas plus absolu avec le relatif que sans le relatif; Dieu n'est pas plus Dieu avec sa créature que sans elle. » LE NOIR.

ARIUS, (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. ARIANISME.

ARLES. — V. CONCILES D'ARLES.

ARMÉE DU CIEL. — V. ASTRES.

ARMÉNIENNES. (Bibles). (*Théol. hist. biblioq.*) — V. BIBLE.

ARMÉNIENS, considérés par rapport à leur religion. C'est une secte des chrétiens d'Orient, ainsi appelés parce qu'ils habitaient autrefois l'Arménie.

On croit que la foi fut portée dans leur pays par l'apôtre saint Barthélemi; mais la tradition commune des *arméniens* est que la plus grande par-

tie de leur pays fut convertie, au commencement du quatrième siècle, par saint Grégoire, surnommé l'*Illuminateur*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du quatrième siècle l'Eglise d'Arménie était très-florissante, et que l'arianisme y fit peu de ravages. Mais l'an 535, une grande partie de cette Eglise embrassa les erreurs et le schisme des Jacobites ou monophysites. Les *arméniens* étaient du ressort du patriarche de Constantinople ; ils s'en séparèrent avant le temps de Photius, aussi bien que les Grecs de ce même pays, et composèrent ainsi une église nationale, en partie unie à l'Eglise romaine, et en partie séparée d'elle; car on en distingue de deux sortes, les francs *arméniens* et les schismatiques. Les francs *arméniens* sont catholiques et soumis à l'Eglise romaine. Ils ont un patriarche à Naksivan, ville d'Arménie, sous la domination du roi de Perse, et un autre à Kaminiek en Pologne. Leur liturgie a été imprimée à Rome dans leur ancienne langue, et on en a une traduction latine, que le père Lebrun a donnée avec des remarques. *Explic. des cérém. de la Messe*, tom. 5. 10e dissert. Les *arméniens* schismatiques ont aussi deux patriarches, l'un résidant au couvent d'Echmiazin, c'est-à-dire, les trois églises, proche d'Erivan, et l'autre à Cis en Cilicie ou Caramanie.

Depuis la conquête de leur pays par Scha-Abbas, roi de Perse, ils n'ont presque point eu de pays ou d'habitation fixe ; mais ils se sont dispersés dans quelques parties de l'Europe, particulièrement en Pologne. Leur principale occupation est le commerce, qu'ils entendent très-bien. Le cardinal de Richelieu, qui voulait le rétablir en France, projeta d'y attirer grand nombre d'*arméniens;* et le chancelier Séguier leur accorda une imprimerie à Marseille, pour multiplier à moins de frais leurs livres de religion, qui avant ces temps-là étaient fort rares et fort chers.

Le christianisme s'est conservé parmi eux, mais avec beaucoup d'altération parmi les *arméniens* schismatiques. Le père Galanus rapporte que Jean Hermac, *arménien* catholique, assure qu'ils suivent l'hérésie d'Eutychès touchant l'unité de nature en Jésus-Christ; qu'ils croient que le Saint-Esprit ne procède que du Père ; que les âmes des justes n'entrent point dans le paradis, ni celles des damnés en enfer, avant le jugement dernier; qu'ils nient le purgatoire, retranchent du nombre des sacrements la confirmation et l'extrême-onction, accordent au peuple la communion sous les deux espèces, la donnent aux enfants avant qu'ils aient atteint l'âge de raison, et pensent enfin que tout prêtre peut absoudre indifféremment de toutes sortes de péchés; en sorte qu'il n'est point de cas réservés, soit aux évêques, soit au pape. Michel Lefèvre, dans son *Théâtre de la Turquie*, dit que les *arméniens* sont monophysites, c'est-à-dire, qu'ils n'admettent en Jésus-Christ qu'une nature, composée de la nature divine et de la nature humaine, sans néanmoins aucun mélange. Le même auteur ajoute que les *arméniens*, en rejetant le purgatoire, ne laissent pas de prier et de célébrer des messes pour les morts, dont ils croient que les âmes attendent le jour du jugement dans un lieu où les justes éprouvent des sentiments de joie dans l'espérance de la béatitude, et les méchants des impressions de douleur dans l'attente des supplices qu'ils savent avoir mérités; que d'autres s'imaginent qu'il n'y a plus d'enfer, depuis que Jésus-Christ l'a détruit en descendant aux limbes, et que la privation de Dieu sera le supplice des réprouvés; qu'ils ne donnent plus l'extrême-onction depuis environ deux cents ans, parce que le peuple, croyant que ce sacrement avait la vertu de remettre par lui-même tous les péchés, en avait pris occasion de négliger tellement la confession, qu'insensiblement elle aurait été tout à fait abolie ; que quoiqu'ils ne reconnaissent pas la primauté du pape, ils l'appellent néanmoins dans leurs livres le pasteur universel et vicaire de Jésus-Christ; qu'ils s'accordent avec les Grecs sur l'article de l'eucharistie, excepté qu'ils ne mêlent point d'eau avec le vin dans le sacrifice de la messe, et

qu'ils s'y servent de pain sans levain pour la consécration, comme les catholiques.

Mais il paraît que Galanus et Lefèvre atttribuent aux *arméniens* schismatiques des erreurs dont ils ne sont pas coupables, ou du moins qui ne sont pas communes parmi eux. Le père Lebrun, avant de rapporter leur liturgie, prouve qu'à l'exception de l'hérésie des monophysites, on ne peut leur imputer aucune opinion absolument contraire à la croyance de l'Eglise catholique; qu'ils s'accordent avec nous sur le nombre et sur la nature des sacrements, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, sur la transsubstantiation, sur le sacrifice de la messe, sur le culte des saints, sur la prière pour les morts, etc. Vainement les protestants ont cherché parmi eux leurs propres erreurs, ils n'en ont trouvé aucun vestige. Cependant les *arméniens* schismatiques sont séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans.

C'est sans fondement que Brerewood les a accusés de favoriser les opinions des sacramentaires, et de ne point manger des animaux qui sont estimés immondes dans la loi de Moïse; il n'a pas pris garde que c'est la coutume de toutes les sociétés chrétiennes d'Orient, de ne manger ni sang ni viandes étouffées; en quoi, selon l'esprit de la primitive Eglise, il n'y a point de superstition. Ils sont grands jeûneurs, et, à les entendre, l'essentiel de la religion consiste à jeûner.

On compte parmi eux plusieurs monastères de l'ordre de saint Basile, dont les schismatiques observent la règle: mais ceux qui se sont réunis à l'Eglise romaine ont embrassé celle de saint Dominique, depuis que les dominicains envoyés en Arménie par Jean XXII eurent beaucoup contribué à les réunir au saint siége. Cette union a été rompue et renouvelée plusieurs fois, surtout au concile de Florence, sous Eugène IV.

Les *arméniens* font l'office ecclésiastique en ancienne langue arménienne, différente de celle d'aujourd'hui, et que le peuple n'entend pas. Ils ont aussi dans la même langue toute la Bible, traduite d'après la version des septante. Ceux qui sont soumis au pape font aussi l'office en cette langue, et tiennent la même croyance que l'Eglise catholique, sans aucun mélange des erreurs que professent les schismatiques.

Nous remarquerons encore que le titre de *vertabied*, ou docteur, est plus respecté des *arméniens* que celui d'évêque; ils le confèrent avec les mêmes cérémonies qu'on donne les ordres sacrés, parce que, selon eux, cette dignité représente celle de Jésus-Christ, qui s'appelait *rabbi*, ou docteur. Ces vertabieds ont droit de prêcher assis, et de porter une crosse semblable à celle du patriarche, tandis que les évêques n'en ont qu'une moins distinguée, et prêchent debout: l'ignorance de leurs évêques a procuré ces honneurs aux docteurs. Galanus, *Conciliat. de l'Eglise armén. avec l'Eglise rom.* Simon, *Hist. des relig. du Levant.* BERGIER.

ARMES. Il n'est pas vrai, comme l'ont avancé quelques censeurs du christianisme, qu'il soit défendu à un chrétien de porter les armes. Saint Luc dans son évangile rapporte la leçon que fit saint Jean-Baptiste aux soldats: « Ne faites » violence à personne injustement; » contentez-vous de votre solde. » *Luc.*, c. 3. Il ne leur ordonna point de quitter les armes. Lorsque Jésus-Christ loua la foi du centurion, et lui accorda un miracle, il ne blâma point sa profession. *Matth.*, c. 7, ℣ 10, 13. Saint Paul veut que chacun demeure dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi; les soldats ne sont pas exceptés. *I, Cor.*, cap. 7, ℣ 20. Tertullien atteste, que de son temps les camps et les armées étaient remplis de chrétiens, qu'ils étaient bons soldats, puisqu'ils ne craignaient point la mort. *Apol.*, ch. 37 et 42. Si dans son *Traité de l'Idolâtrie*, et dans celui *de la Couronne*, il décide qu'un chrétien ne doit point embrasser l'état militaire, c'est qu'alors on exigeait qu'un soldat fît son serment par les dieux de l'empire et rendît un culte aux enseignes mili-

taires chargées des images des dieux : c'est dans ce sens qu'il dit qu'il n'y a rien de commun entre le signe de Jésus-Christ et les enseignes du diable, *de Idolol.*, c. 19 ; qu'un chrétien ne doit pas veiller pendant la nuit à la garde des dieux auxquels il a renoncé, *de Corona*, c. 9. Lorsque ce danger n'exista plus, le troisième canon du concile d'Arles ordonna d'excommunier ceux qui désertaient même pendant la paix. Constantin régnait pour lors ; on ne tendait plus de piéges aux soldats chrétiens pour les engager à trahir leur religion. L'horreur pour la profession militaire est une erreur des quakers, réfutée par Bellarmin, tom. II, *Controv. de Laicis*. BERGIER.

ARMINIANISME, doctrine d'Arminius, célèbre ministre d'Amsterdam, et depuis professeur en théologie dans l'académie de Leyde, et des *arminiens* ses sectateurs. Calvin, Bèze, Zanchius, etc., avaient établi des dogmes trop sévères sur le libre arbitre, la prédestination, la justification, la persévérance et la grâce ; les *arminiens* ont pris sur tous ces points des sentiments plus modérés, et approchant à quelques égards de ceux de l'Eglise romaine. Gomar, professeur en théologie dans l'académie de Groningue, et calviniste rigide, s'éleva contre la doctrine d'Arminius; après bien des disputes commencées dès 1609, et qui menaçaient les Provinces-Unies d'une guerre civile, la matière fut discutée et décidée en faveur des gomaristes, par le synode de Dordrecht, tenu en 1618 et 1619. Outre les théologiens de Hollande, ce synode fut composé de députés de toutes les Eglises réformées, excepté des Français, qui en furent empêchés pour des raisons d'état.

Pour bien comprendre l'état de la question qui était à décider, il faut savoir que les théologiens attachés aux sentiments de Calvin sur la prédestination, ne s'accordaient pas : les uns soutenaient, comme leur maître, que Dieu, de toute éternité, et avant même de prévoir le péché d'Adam, avait prédestiné une partie du genre humain au bonheur éternel, et une autre partie aux tourments de l'enfer ; qu'en conséquence Dieu avait tellement résolu la chute d'Adam, et avait disposé les événements de telle manière, que nos premiers parents ne pouvaient pas s'abstenir de pécher. Ces théologiens furent nommés *supralapsaires*, parce qu'ils supposaient une prédestination et une réprobation absolues *ante lapsum* ou *supra lapsum* : sentiment horrible, qui peint Dieu comme le plus injuste et le plus cruel de tous les tyrans. D'autres disaient que Dieu n'a pas prédéterminé positivement la chute d'Adam, qu'il l'a seulement permise; que, par cette chute, le genre humain tout entier étant devenu une masse de perdition et de damnation, Dieu a résolu d'en tirer un certain nombre d'hommes, et de les conduire par ses grâces au royaume éternel, pendant qu'il laisse les autres dans cette masse, et leur refuse les grâces nécessaires pour se sauver. Ainsi, selon ces théologiens, la prédestination et la réprobation se font *sub lapsum* ou *infra lapsum* ; c'est pour cela qu'ils furent nommés *sublapsaires* ou *infralapsaires*. *Voyez* ce mot. Ces deux partis se réunirent sous le nom de *gomaristes*, pour condamner les *arminiens*.

La dispute pour lors se réduisait à cinq chefs : le premier regardait la prédestination ; le second, l'universalité de la rédemption; le troisième et le quatrième, qu'on traitait toujours ensemble, regardaient la corruption de l'homme et sa conversion; le cinquième concernait la persévérance.

Sur la prédestination, les *arminiens* disaient, « qu'il ne faut reconnaître
» en Dieu aucun décret *absolu* par le
» quel il ait résolu de donner Jésus-
» Christ aux seuls élus, ni de donner
» non plus à eux seuls, par une voca-
» tion efficace, la foi, la justification,
» la persévérance et la gloire; mais
» qu'il a donné Jésus-Christ pour ré-
» dempteur commun à tout le monde,
» et résolu par ce décret de justifier
» et de sauver tous ceux qui croiront
» en lui, et en même temps de leur
» donner, à tous, les moyens suffi-
» sants pour être sauvés; que per-

» sonne ne périt pour n'avoir point » ces moyens, mais pour en avoir » abusé; que l'élection absolue et » précise des particuliers se fait en » vue de leur foi et de leur persévé» rance future, qu'il n'y a d'élection » que conditionnelle ; que la répro» bation se fait de même, en vue de » l'infidélité et de la persévérance » dans le mal. » Ce système était directement opposé tant à celui des *supralapsaires* qu'à celui des *infralapsaires*.

Sur l'universalité de la rédemption, les *arminiens* enseignaient « que le » prix payé par le Fils de Dieu, n'est » pas seulement suffisant à tous, mais » actuellement offert pour tous et un » chacun; qu'aucun n'est exclu du » fruit de la rédemption par un dé» cret absolu, ni autrement que par » sa faute. » Doctrine toute différente de celle de Calvin et des gomaristes, qui posent pour dogme indubitable que Jésus-Christ n'est mort en aucune sorte que pour les prédestinés, et nullement pour les réprouvés.

Sur le troisième et quatrième chefs, après avoir dit que la grâce est nécessaire à tout bien, non-seulement pour l'achever, mais encore pour le commencer, ils ajoutaient que la grâce n'est pas irrésistible, c'est-à-dire qu'on peut y résister; ils soutenaient qu'encore que la grâce soit donnée inégalement, « Dieu en donne » ou en offre une suffisante à tous » ceux à qui l'Evangile est annoncé, » même à ceux qui ne se convertis» sent pas, et l'offre avec un désir » sincère et sérieux de les sauver tous: » Il est indigne de Dieu, disaient-ils, » de faire semblant de vouloir sauver, » et au fond de ne le vouloir pas; de » pousser secrètement les hommes » aux péchés qu'il défend publique» ment, » deux opinions monstrueuses qu'avaient introduites les premiers réformateurs. Sur le cinquième, c'est-à-dire, sur la persévérance, ils décidaient que « Dieu donne aux vrais » fidèles, régénérés par sa grâce, des » moyens pour se conserver dans cet » état; qu'ils peuvent perdre la » vraie foi justifiante, et tomber dans » des péchés incompatibles avec la » justification, même dans les crimes » atroces, y persévérer, y mourir » même, s'en relever par la pénitence, » sans néanmoins que la grâce les » contraigne à le faire. » Par ce sentiment ils détruisaient celui des calvinistes rigides; savoir, que l'homme une fois justifié ne peut plus perdre la grâce, ni totalement, ni finalement; c'est-à-dire, ni tout à fait pour un certain temps, ni pour jamais et sans retour. Les *arminiens* sont aussi appelés *remontrants*, par rapport à une requête ou remontrance qu'ils adressèrent aux états généraux des Provinces-Unies en 1611, et dans laquelle ils exposèrent les principaux articles de leur croyance.

Leurs cinq articles de doctrine furent solennellement condamnés par le synode de Dordrecht; eux-mêmes furent privés de leurs places de ministres et de leurs chaires; il fut décidé qu'à l'avenir personne ne serait admis à la fonction d'enseigner sans avoir souscrit à cette condamnation. Les *gomaristes supralapsaires* firent tous leurs efforts pour faire approuver par le synode leur sentiment touchant la prédestination, mais ils ne purent pas en venir à bout; les théologiens anglais et d'autres s'y opposèrent : ainsi la doctrine établie à Dordrecht est celle des *infralapsaires*. Moheim, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, sect. 2, part. 2, c. 2, § 11. Les décrets de l'assemblée de Dordrecht furent reçus et adoptés par les calvinistes de France, dans un synode national tenu à Charenton en 1623 : nous verrons dans un moment quels en furent les fruits.

Depuis leur condamnation, les *arminiens* ont poussé leur système beaucoup plus loin que n'avait fait *Arminius* lui-même ; ils sont tombés dans le pélagianisme, et se sont fort approchés des sociniens, surtout lorsqu'ils avaient pour chef Simon Episcopius. Quand les calvinistes les accusent de renouveler une ancienne hérésie déjà condamnée dans les pélagiens et les semi-pélagiens, ils répliquent que la simple autorité des hommes ne peut passer pour une preuve légitime que dans l'Eglise romaine; que les calvinistes eux-mêmes ont introduit dans la religion une tout autre ma-

nière d'en décider les différends ; qu'il ne suffit pas de faire voir qu'une opinion a été condamnée, mais qu'il faut montrer qu'elle a été condamnée à juste titre. Sur ce principe, que les calvinistes ne sont pas en état de réfuter, les *arminiens* retranchent un assez grand nombre d'articles de religion que les premiers appellent *fondamentaux* ; parce qu'on ne les trouve point assez clairement expliqués dans l'Ecriture. Ils rejettent avec mépris les catéchismes et les confessions de foi auxquels les calvinistes veulent qu'on s'en tienne. C'est pourquoi ceux-ci, dans le synode de Dordrecht, s'attachèrent beaucoup à établir la nécessité de décider les différends de religion par voie d'autorité, et revinrent ainsi aux principes des catholiques, contre lesquels ils ont tant déclamé. Les *arminiens* furent d'abord proscrits en Hollande, où on les tolère cependant aujourd'hui.

Ils ont abandonné la doctrine de leur premier maître sur la prédestination et l'élection faite de toute éternité en conséquence de la prévision des mérites ; Episcopius a imaginé que Dieu n'élit les fidèles que dans le temps et lorsqu'ils croient actuellement. Ils pensent que la doctrine de la Trinité n'est point nécessaire au salut, et qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun précepte qui nous commande d'adorer le Saint-Esprit. Enfin, leur grand principe est qu'on doit tolérer toutes les sectes chrétiennes ; parce que, disent-ils, il n'a point été décidé jusqu'ici qui sont ceux d'entre les chrétiens qui ont embrassé la religion la plus véritable et la plus conforme à la parole de Dieu.

On a distingué les *arminiens* en deux branches, par rapport au gouvernement et par rapport à la religion. Les premiers ont été nommés *arminiens politiques*, et l'on a compris sous ce titre tous les Hollandais qui se sont opposés en quelque chose aux desseins des princes d'Orange, tels que MM. Barnewelt et de Witt, et plusieurs autres réformés, qui ont été victimes de leur zèle pour leur patrie. Les *arminiens ecclésiastiques* sont ceux qui, professant les sentiments des remontrants, n'ont point de part dans l'administration de l'état : ils ont d'abord été vivement persécutés par le prince Maurice ; mais on les a ensuite laissés en paix, sans toutefois les admettre au ministère ni aux chaires de théologie, à moins qu'ils n'aient accepté les actes du synode de Dordrecht. Outre Simon Episcopius, les plus célèbres entre ces derniers ont été Etienne de Courcelles et Philippe de Limborch, qui ont beaucoup écrit pour exposer et soutenir les sentiments de leur parti.

Le célèbre Jean Leclerc l'avait aussi embrassé. Il est fort douteux, dit Mosheim, si la victoire remportée sur les *arminiens* par les *gomaristes* fut avantageuse à l'Eglise réformée en général. Pour nous, il nous paraît qu'elle a couvert la prétendue réforme d'un opprobre éternel. 1° Après avoir posé pour maxime fondamentale de cette réforme, que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, le seul juge des contestations en fait de doctrine, il était bien absurde de juger et de condamner les *arminiens*, non par le texte seul de l'Ecriture sainte, mais par les gloses, les commentaires, les explications qu'il plaisait aux gomaristes d'y donner. Quand on jette les yeux sur les passages allégués par ces derniers dans le synode de Dordrecht, on voit qu'il n'y en a presque pas un seul à la lettre duquel ils n'ajoutent quelque chose, et que la plupart peuvent avoir un sens tout différent de celui qu'y donnent les gomaristes. Les *arminiens* en alléguaient de leur côté, auxquels leurs adversaires ne répondent point. De quel front peut-on dire qu'ici c'est l'Ecriture sainte qui décide la contestation, pendant que c'est le fond même sur lequel on dispute ?

2° L'on a peine à retenir son indignation, quand on voit le synode de Dordrecht se fonder sur la promesse que Jésus-Christ a faite à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, pendant que tous les protestants font profession de croire que ce divin Sauveur a abandonné cette même Eglise immédiatement après la mort des apôtres ; que, pendant quinze cents ans, il y a laissé introduire les erreurs les plus mons-

trueuses et les superstitions les plus grossières, de manière que cette Eglise n'était plus l'épouse de Jésus-Christ, mais la prostituée de Babylone, de laquelle il a fallu se séparer au seizième siècle pour pouvoir faire son salut. Que penser encore quand on voit les docteurs de Dordrecht rappeler l'exemple et la méthode des anciens conciles, de condamner les erreurs, et que l'on se souvient des déclamations fougueuses que les protestants se sont permises contre tous les conciles? Pour comble de ridicule, ils citent la conduite des princes et des souverains qui ont protégé l'Eglise contre les attaques des hérétiques, après avoir cent fois blâmé les empereurs qui se sont mêlés des disputes de religion; ils félicitent l'Eglise belge d'être délivrée de la *tyrannie de l'antechrist romain, et de l'horrible idolâtrie du papisme,* pendant qu'eux-mêmes exercent contre leurs frères un des principaux actes de cette prétendue tyrannie, en se rendant juges et arbitres de la croyance, etc.

3° Aussi les *arminiens* ne manquèrent pas de faire à leurs adversaires tous les reproches que les protestants ont faits contre le concile de Trente qui les a condamnés. Ils dirent que ceux qui s'arrogeaient le droit de les juger, étaient leurs accusateurs et leurs parties ; qu'un synode devait être libre ; que les accusés devaient y être admis à se défendre et à se justifier ; que leurs prétendus juges se rendaient arbitres de la parole de Dieu, etc. On n'eut aucun égard à leurs plaintes ni à leurs clameurs. Il est constant aujourd'hui que le synode de Dordrecht ne fut autre chose qu'une farce politique jouée par le prince Maurice de Nassau, prince d'Orange, pour se défaire de quelques républicains qui lui faisaient ombrage *Voyez* Gomaristes.

4° Mosheim nous fait observer que les décrets de Dordrecht, loin de détruire la doctrine d'Arminius, ne servirent qu'à la répandre davantage et à indisposer les esprits contre les opinions rigides de Calvin. Les *arminiens,* dit-il, attaquèrent leurs adversaires avec tant d'esprit, de courage et d'éloquence, qu'une multitude de gens fut persuadée de la justice de leur cause. Quatre provinces de Hollande refusèrent de souscrire au synode de Dordrecht ; ce synode fut reçu en Angleterre avec mépris, parce que les anglicans témoignent du respect pour les anciens Pères, dont aucun n'a osé mettre des bornes à la miséricorde divine. Dans les Eglises de Brandebourg et de Brême, à Genève même, l'*arminianisme* a prévalu. Mosheim ajoute que les calvinistes de France s'en rapprochèrent aussi, afin de ne pas donner trop d'avantage aux théologiens catholiques contre eux ; mais il oublie l'acceptation formelle des décrets de Dordrecht faite dans le synode de Charenton en 1623. Ou cette acceptation ne fut pas sincère ou les calvinistes ont rougi dans la suite de l'aveuglement de leurs docteurs.

Nous ne finirions pas, si nous suivions en détail toutes les absurdités, les erreurs, les traits de duplicité et de passion que l'on voit dans ces mêmes décrets. Ils se trouvent dans le recueil des confessions de foi des églises protestantes. Bossuet, *Histoire des Variat.*, liv. 14, § 23, etc.

Les luthériens, non plus que les anglicans, n'ont pas pu se dissimuler que la censure portée à Dordrecht contre l'*arminianisme* retombait directement sur eux. Mosheim a fait une dissertation, dans laquelle il prouve: 1° que les cinq articles de doctrine condamnés par ce synode, sont le sentiment commun des luthériens et de la plupart des théologiens anglicans. 2° Que le synode, loin de condamner la conduite abominable de Calvin, qui représente Dieu comme auteur du péché, l'a plutôt adoptée et confirmée. 3° Que les décrets de Dordrecht ont été exprès conçus en termes ambigus, pour laisser la liberté de les entendre comme on voudra. 4° Il refute les sophismes et les subterfuges par lesquels plusieurs théologiens calvinistes ont voulu prouver que la censure de ce synode n'intéressait point les luthériens. 5° Il montre le ridicule des éloges outrés qu'ils ont faits de cette assemblée et de ses décrets, et l'opprobre dont les calvinistes se sont couverts en usant de violence envers

les *arminiens*, parce qu'ils les ont regardés comme hérétiques. 6° Il conclut que cette conduite est le plus grand obstacle que les calvinistes aient pu mettre à leur réunion avec les autres protestants, et le plus sûr moyen qu'ils aient pu trouver de rendre la division éternelle. *De auctoritate Concilii Dorderat., paci sacræ noxia,* in-4°, *Helmstad,* 1726. BERGIER.

ARNALDISTES ou ARNAUDISTES, hérétiques ainsi nommés d'Arnaud de Bresse, leur chef. Ils parurent dans le douxième siècle; ils invectivèrent hautement contre la possession des biens ecclésiastiques qu'ils traitaient d'usurpation. Ils rejetaient le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, la prière pour les morts, le culte de la croix, etc. Ils furent condamnés au concile de Latran sous Innocent II, en 1139. Arnaud, après avoir excité des troubles à Bresse et à Rome, fut pendu et brulé dans cette dernière ville en 1155, et ses cendres furent jetées dans le Tibre. Quelques-uns de ses disciples, qu'on nommait aussi *publicains* ou *poplicains*, étant passés de France en Angleterre vers l'an 1166, y furent arrêtés et dissipés. Cette secte devint ensuite une branche de l'hérésie des albigeois.

Mosheim, apologiste déclaré de tous les hérétiques, dit qu'Arnaud de Bresse était un homme d'une érudition immense et d'une austérité étonnante, mais d'un caractère turbulent et impétueux; qu'il ne paraît avoir adopté aucune doctrine incompatible avec l'esprit de la véritable religion; que les principes qui le firent agir ne furent répréhensibles que parce qu'il les poussa trop loin, et qu'il les exécuta avec un degré de véhémence qui fut aussi criminel qu'imprudent; qu'à la fin il fut la victime de la vengeance de ses ennemis : que l'an 1155 il fut crucifié et jeté an feu. *Hist. ecclés. du douzième siècle*, 2e part., c. 5, § 10.

Mosheim a sans doute oublié qu'Arnaud de Bresse était moine et disciple d'Abailard, et qu'il n'a laissé aucun ouvrage qui prouve son érudition : il ne fallait donc pas lui en supposer, après avoir peint tous les moines de ce temps-là comme des ignorants. Celui-ci condamnait le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, etc. Il voulait que l'on dépouillât les ecclésiastiques des biens qu'ils possédaient légitimement; il excita des séditions. Nous reconnaisons là les principes et l'esprit des prétendus réformateurs; mais est-il compatible avec l'esprit de la véritable religion, qui défend de troubler l'ordre public, surtout à un moine sans autorité? Mosheim eût-il trouvé bon qu'un zélateur de la pauvreté évangélique lui eût ôté les deux abbayes qu'il possédait? Arnaud de Bresse ne fut donc pas la victime de la vengeance de ses ennemis, mais justement puni comme séditieux et perturbateur du repos public ; il ne fut point crucifié, mais attaché à un poteau, étranglé et brûlé.

Il ne faut pas le confondre avec Arnaud de Villeneuve, chimiste et médecin célèbre, qui pratiqua et enseigna son art avec beaucoup de réputation en Espagne et à Paris au commencement du quatorzième siècle. Malheureusement il voulut faire aussi le théologien ; il enseigna dans ses livres qu'en Jésus-Christ la nature humaine est égale en toutes choses à la Divinité, et a su tout ce que savait la Divinité; que le démon a fait périr la foi ; que Dieu n'a point menacé de la damnation éternelle ceux qui pèchent , mais seulement ceux qui donnent mauvais exemple ; que le monde devait finir l'an 1335, etc. Quinze propositions extraites de ses ouvrages furent condamnées après sa mort par l'inquisition de Tarragone, parce qu'elles avaient des sectateurs en Espagne. Mais il n'est pas vrai que cet auteur ait été du nombre de ceux qui eurent de la peine à se soustraire à la main du bourreau, comme l'avance Mosheim, treizième siècle, seconde partie, c. 1, § 9. Arnaud de Villeneuve mourut dans le vaisseau qui le transportait en Italie, où il était appelé pour traiter avec le pape Clément V. *Voy. Dict. des Hér.*, par Pluquet, qui cite ses garants.

BERGIER.

ARNAUD DE BRESSE ou de Bres

cia, (*théol. hist. biog.*). — V. Arnaldistes.

ARNAUD (de l'Ariége), (*Théol. hist., biog. et bibliog.* — Né à Saint-Girons, dans l'Ariége, le 18 avril 1819, il fut un des représentants les plus distingués de la Constituante et de la Législative de 1848 et 1849. Après le coup d'Etat du 2 décembre il se tint à l'écart. Il a reparu, après la chute du second Empire, à l'assemblée nationale et parmi les maires de Paris, où il figure encore.

En 1849, il publia un *Programme politique à ses concitoyens de l'Ariége*, et, durant les années qui précédèrent cette guerre de Prusse qui a renversé Napoléon III, quelques études relatives à ses opinions catholiques libérales. Cet homme est l'honnêteté, la douceur et l'amabilité mêmes.

Les ouvrages de M. Arnaud (de l'Ariége) sont les suivants : — l'*Italie* 2 v. in-8, éditeur Pagnerre; — *Mémoires sur l'Italie*, par J. Montanelli, trad. par Arnaud (de l'Ariége), 2 v. in-12, éditeur Chamerot; — la *Papauté temporelle et la nationalité italienne*, brochure in-8, éditeur Dentu; — l'*Indépendance des Papes et les droits des peuples*, brochure in-8; éditeur Dentu; — la *Révolution et l'Eglise*, 2 v. in-12, éditeur Lacroix; — la *Révolution de* 1869, 1 v. in-18, éditeur A. Le Chevalier. Le Noir.

ARNAULD (Antoine) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce célèbre janséniste naquit à Paris en 1612, le vingtième des enfants d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion, fut reçu docteur de Sorbonne en 1641, publia en 1643 son fameux livre *De la fréquente communion*, prit le parti de Jansénius avec la plus grande force, fut obligé de sortir de Port-Royal et de se cacher, put se montrer à la paix de Clément IX en 1668, fut alors recherché par le nonce et par Louis XIV, mais ne profita en rien des offres qui lui furent faites, attaqua vigoureusement les calvinistes, par exemple dans son beau livre *De la perpétuité de la foi*, recommença d'attaquer les jésuites, fut de nouveau réduit à se cacher dans Paris, et même à se retirer dans les Pays-Bas, refusa du pape Innocent XI, avec lequel il fut toujours en excellents termes, une retraite honorable à Rome, et finit sa vie agitée à l'âge de 83 ans, dans les bras du P. Quesnel, à Bruxelles, en 1694.

Le grand Arnauld a laissé une multitude d'ouvrages dont la collection forme 45 volumes in-4° et qui se divisent en cinq classes : 1° Belles-lettres et Philosophie ; 2° Matières de la grâce ; 3° Controverses contre les Calvinistes ; 4° Ecrits contre les Jésuites ; 5° Traités sur l'Ecriture sainte. Le Noir.

ARNOBE, professeur de rhétorique à Sicca en Afrique, se convertit au christianisme pendant la persécution de Dioclétien, et mourut au commencement du quatrième siècle ; il eut pour disciple Lactance. Après sa conversion, il écrivit en sept livres un ouvrage *contre les gentils*, où il fait l'apologie de la religion chrétienne, et réfute la doctrine des païens. Comme il n'était pas encore parfaitement instruit de nos dogmes, on lui reproche d'être tombé dans quelques méprises; mais le Père Le Nourry et dom Cellier l'ont justifié sur plusieurs articles. On n'a point encore de meilleure édition de cet ouvrage que celle d'Amsterdam en 1651, in-4°.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 4, § 2, note, accuse *Arnobe* d'avoir enseigné que Dieu n'est point le créateur des insectes ni des âmes humaines ; mais après une lecture attentive, il nous paraît qu'il a seulement voulu dire que si l'on s'en tenait aux notions philosophiques, et aux lumières que l'on pouvait puiser chez les philosophes, on ne pourrait jamais démontrer que les insectes et les âmes humaines sont l'ouvrage immédiat de Dieu ; et que l'on ne pourrait donner des réponses satisfaisantes à ceux qui soutenaient le contraire ; qu'ainsi c'est de la révélation seule qu'il faut apprendre ces vérités.

Il ne faut pas confondre cet auteur avec *Arnobe* le jeune, prêtre de Marseille, qui vivait vers l'an 460, qui a fait un commentaire sur les psaumes, et qui est accusé de semi-pélagianisme. Bergier.

ARNOLD (Godefroy), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ministre luthérien, enclin au mysticisme, par suite peut-être de l'éducation qu'il avait reçue du piétiste Spener, à Dresde, vers la fin du XVIIe siècle, et mécontent de certaines tendances de la réforme, *Arnold* fit une histoire de l'Église avec cette pensée que tous les malheurs venaient du clergé depuis les premiers temps de l'ère chrétienne. Cette histoire porte pour titre : *Histoire impartiale de l'Eglise et des hérésies, depuis le commencement du Nouveau Testament* jusqu'en l'an 1680 de Jésus-Christ. Elle est favorable aux hérétiques et à toutes les minorités; on y accuse les orthodoxes d'avoir transformé le Christianisme qui est une chose de sentiment en une science aride d'école, un sujet de spéculation, de disputes, de formules inutiles et de pratiques superficielles. Mais il ne s'arrête pas, dans ses accusations, au catholicisme, il les applique également, pour les derniers temps de son histoire, aux hommes de la réforme, et se montre encore bien plus sévère à leur égard qu'il ne l'avait été à l'égard des catholiques antécédents. Ceux qui sont le plus flagellés sont les Luthériens orthodoxes. Son livre manquait de forme et de bon goût, il excita une violente réaction; mais il eut cependant pour effet de ramener tous les écrivains protestants à une polémique plus douce.

Arnold mourut, prédicateur, à Perleberg en 1714; il avait encore composé d'autres ouvrages. Esprit exagéré, homme à passions vives, caractère exclusif, il est jugé par ses critiques comme ayant eu d'excellentes qualités, une âme pieuse et de la bonne volonté. LE NOIR.

ARNOLDI (Barthélemy), (*théol. hist. biog. et bibliog*). — Il fut le maître et l'ami de Luther, à l'université d'Erfurt; il est connu, dans l'histoire de la réforme sous le nom d'Usingen, lieu de sa naissance. Luther, quand il se détacha de l'Eglise, essaya de l'entraîner et n'y réussit pas; *Arnoldi* résista même à tel point qu'il se fit l'ardent adversaire des doctrines nouvelles. Il fut même obligé de quitter Erfurt en 1526. Il se retrouva en 1530 à la diète d'Augsbourg, puis retourna à Erfurt où il mourut en 1532.

Arnoldi a publié de nombreux écrits qui sont devenus rares. *Voyez* Dœllinger : *La réforme*, t. I, p. 558.

LE NOIR.

ARRHABONAIRES, nom qu'on donna aux sacramentaires dans le seizième siècle, parce qu'ils disaient que l'eucharistie est donnée comme le gage du corps de Jésus-Christ, et comme l'investiture de l'hérédité promise. Stancharus enseigna cette doctrine en Transylvanie. *Voyez* Pratéole, au mot ARRHABONAIRES.

Ce mot est dérivé du latin *arrha* ou *arrhabo*, arrhe, gage, nantissement. Les catholiques conviennent que l'eucharistie est un gage de l'immortalité bienheureuse, mais que c'est là un de ses effets, et non son essence, comme le soutenaient les hérétiques dont il est ici question.

BERGIER.

ART ET RELIGION. (*Théol. mixt. art. litter.*) Nous prenons ici le mot *art* dans son sens le plus étendu, sens par lequel il a pour objet le *beau*, comme la philosophie et la théologie dogmatiques ont pour objet le *vrai*, et comme la morale et la religion ont pour objet le *bien*. La littérature n'est qu'une des branches de l'*art* ainsi compris.

Or, nous disons que l'*art* est nécessaire à la *religion*; que la *religion* est nécessaire à l'*art*; et que l'un et l'autre sont, dans l'humanité, deux forces qui s'entre-appuient, s'entre-nourrissent, s'entre-développent pour réaliser la grandeur, le salut, le bonheur du monde.

Nous avons longuement exposé cette thèse dans nos *Harmonies de la raison et de la foi*. Nous citerons ici des passages extraits de ce traité sommaire.

« I. L'*art* poursuit le beau; il le rêve sans fin; plus il l'embrasse, plus il le désire; plus il le trouve, plus il le cherche. Le beau est le point fixe qu'il vise et devant lequel il est à genoux dans une perpétuelle extase.

« Or le beau complet, que l'art humain ne peut atteindre et qui rend

son aspiration indéfinie, est l'attribut de Dieu; il est la splendeur de sa vérité, le charme infini du bien sans mélange, objet de son amour; il est l'auréole de l'éternelle essence. L'*art* divin sent et voit cette auréole de lui-même; il y a équation entre l'effort et le but, entre la vue et la chose, entre l'amour et le bien-aimé. Mais il en est autrement sous nos ombrages terrestres, où Dieu ne se montre à nous que par ses œuvres; cependant comme il a répandu de sa splendeur dans toutes ses créatures, et que nous sommes doués d'un œil qui peut voir celles-ci, notre *art* découvre en elles des émanations de la beauté parfaite, et les idéalise de son mieux en remontant vers leur source; il n'y a pas à craindre qu'il se trompe par exagération, puisque le modèle caché est l'infiniment beau; il n'y a pas à craindre davantage qu'il se trompe de centre, pourvu que les beautés, les fleurs de la création sur lesquelles il s'arrête, soient de vraies beautés, et non pas des ombres; ce centre est nécessairement l'infini vers qui et d'où rayonnent toute lumière, toute couleur, toute beauté. Ce que nous venons de dire s'entend; ce n'est pas que la laideur ne puisse être décrite, c'est-à-dire horrifiée et rendue détestable; mais alors le beau n'est pas dans le sujet qu'on satanise, en tant que laid; il est dans la satanisation même; c'est le beau se peignant par son absence, et usant, pour se sensibiliser, du grand artifice des contraires. La négation du laid est une affirmation du beau, et le tableau exact des contradictions du mal n'est qu'une énergique contemplation des harmonies du bien.

« Il suit de ces idées sur l'*art* que l'*art* est la poursuite de Dieu à travers les buissons, les défilés, les labyrinthes de la création; il est, en quelque sorte, la reconstruction du créateur avec les parcelles de sa beauté infinie qu'il a disséminées dans l'espace. Aussi les âmes de Platon et d'Augustin ont-elles senti l'*art* se transformer, chez elles, en une démonstration, aussi mathématique que poétique, de l'existence de Dieu. Toutes les beautés prises, ou directement ou par les laideurs qui les nient, celles de l'homme, celles de la femme, celles de la nature, celles de la matière, celles de l'esprit, celles du fond, celles des formes, toutes en un mot, sont, à chaque pas, pour ces deux génies, des échelons par lesquels ils montent en ligne droite à la beauté type, modèle, cause de tout ce qui est beau.

« Voilà donc l'objet des aspirations de l'*art*. Et celui des aspirations de la religion, quel est-il? C'est le bien; elle en rêve sans fin la conquête et la possession; elle le veut pour soi, pour ses semblables, pour toutes les créatures; son génie est de jeter des passerelles, pour tous, de leur solitude à la cité des biens, et de les y pousser de toutes ses forces; elle relie les barques entre elles et les attire vers le port; elle allume les feux qui les guident; elle ne rêve que le bonheur par la jouissance du bon qui le procure; elle aime avec folie son idéal du bien, comme l'*art* son idéal du beau. Mais le bien souverain, objet de l'activité religieuse, objet tout à la fois inaccessible et facile à obtenir parce qu'il est, d'une part, infini dans sa plénitude autant que le beau, et, d'autre part, répandu comme lui, par parcelles, dans toutes les sphères créées, objet que chaque vertu vous donne, et dont chaque possession vous éloigne pour alimenter éternellement vos soupirs et maintenir votre haleine; ce souverain bien, n'est-il pas encore Dieu? il ne serait rien, il serait une déception, un paradis de roman, une négation, une absence, il serait le mal et le malheur, s'il ne se concrétait dans celui que Platon appelait le père des âmes et le soleil des intelligences, Malebranche le lien des esprits.

« Donc l'*art* et la religion s'identifient dans leur objet; l'un et l'autre sont la poursuite de Dieu.

« Le voulez-vous comprendre encore mieux? Appelez à votre aide la philosophie. Elle servira de médiatrice entre la religion, amour du bien, et l'*art*, amour du beau, en leur présentant le vrai qui est l'objet immédiat de ses efforts. Elle leur prouvera que le beau n'est que la splendeur du vrai, qu'il est son nimbe, son fils, son expression, son verbe ineffable; que le bien n'est que l'embrasement du vrai,

son amour, son souffle, sa vie, son esprit, sa loi, sa plastique émotion; et les forçant à s'agenouiller l'une et l'autre avec elle devant la vérité souveraine, aussi belle que bonne, les trois formeront la trinité créée en adoration devant la Trinité infinie. La philosophie, l'*art*, la *religion*, voilà l'unité trine de la terre comme le Père, le Fils, l'Esprit sont la trine unité des cieux.

« II. Le premier instrument que l'*art* mette en jeu, c'est la sensibilité. Par elle il sent le beau, par elle il le fait sentir. Vous avez vu l'insecte interroger de sa petite trompe le mystère des fleurs pour en respirer les parfums, puis, dans sa cellule, pétrir, avec le même organe, le miel et la cire pour leur donner les formes visibles dont il fera son nid, celui de sa famille, sa nourriture, et sa volupté. C'est ainsi que l'*art* se sert de la faculté de sentir. Celui que la nature en a privé ne fut jamais artiste, et jamais il ne fit goûter ni à soi ni aux autres les joies pures que doit éprouver l'âme au flair de la beauté.

« Mais s'il ne prête à la *religion* cette précieuse armure pour sentir le bien, par le beau qui en est le duvet, et pour le faire sentir à la foule dont-il est l'aliment désirable, que fera la *religion* ? Comment pourra-t-elle opérer ses conquêtes? La *religion*, peut, chez l'individu, vibrer plus ou moins fortement dans la région sensible; mais elle n'existe pas, si elle n'y établit sa demeure. D'un autre côté, la *religion* n'est jamais totalement absente d'une âme qui, ayant reçu de Dieu la corde sensible, ne l'a pas brisée, elle mesure son intensité sur la connaissance plus ou moins étendue de ses mystères; mais elle existe au degré compatible avec cette connaissance quand la sensibilité n'est point paralysée; c'est ce qui explique pourquoi la femme est plus souvent religieuse que l'homme, bien que son intelligence soit toujours moins étendue; la sensibilité la sauve. Il en est de même de l'*art*; si nous avons dit que l'être insensible ne fut jamais artiste, nous pouvons dire avec la même vérité que la sensibilité l'engendre toujours à un degré quelconque; nous donnons en problème insoluble la découverte d'une âme sensible qui ne soit pas artiste selon la mesure de ses autres facultés, de ses études et de ses connaissances.

« Voilà donc l'*art* et la *religion* qui viennent s'abriter sous la même armure, s'alimenter aux mêmes sources, s'asseoir au même foyer.

« L'*art* a besoin de l'énergie; il la faut dans l'artiste, il la faut dans l'œuvre; et l'*art*, quand il existe, est doué de la suprême énergie.

« Que serait la *religion* sans l'énergie de l'*art*? elle ne serait ni une aspiration de Dieu, ni un amour du Christ, ni une adoration, ni une prière, ni une humiliation, ni une offrande, ni un dévouement; elle ne serait rien si ce n'est le sommeil du quiétisme inerte. La *religion* a-t-elle trouvé Dieu, l'a-t-elle vu, a-t-elle conçu la foi, la *religion* est-elle la *religion*; l'énergie est dans sa pose, dans son verbe, dans son action, dans sa plume, dans son mouvement, dans son regard, dans tout ce qui sortira d'elle comme elle est dans son cœur et dans sa pensée. La voilà donc encore qui fait vie commune avec l'*art*; et tous deux, nourris à la même table, fortifiés de la même foi, vêtus de la même armure, deviennent identiques dans le caractère de leurs productions.

« Connaissez-vous de grandes œuvres d'art, soit d'éloquence, soit de poésie, soit de peinture, soit d'architecture, soit de sculpture, soit de musique, sans un fond d'énergie religieuse plus ou moins développée? connaissez-vous de grandes productions religieuses dans un genre quelconque sans l'énergie de l'*art*? et n'est-ce pas dans la série des merveilles enfantées par la religion chrétienne que cette énergie atteint son *maximum?*

« L'homme ne séparera pas ce que Dieu a joint; Dieu a lui-même consacré, de toute éternité, le mariage de l'*art* et de la *religion* dans l'énergie; ce mariage est indissoluble.

Le feu est dans l'âme de l'artiste; il la brûle, il la consume, jusqu'à ce que, l'artiste lui donnant pour écou-

lement sa langue, sa plume, son pinceau, sa harpe ou tout autre canal, il aille se fixer dehors pour faire place à de nouvelles flammes dans celui qui en fut le foyer, et en développer sans fin de nouvelles dans ceux qui seront sensibles à son éloquence.

« Or ce feu divin, ce feu sacré dont le peuple a gardé le nom pour résumer toutes ses idées sur l'*art*, qui en a besoin autant que la *religion*? Qui sait l'allumer aussi brûlant? et qui en fut jamais aussi prodigue? C'est dans les œuvres qu'elle inspire que règne surtout cette chaleur profonde dont les toiles des grands peintres nous ont donné l'idée; d'autres propriétés, même essentielles, peuvent manquer, sans que la *religion* soit atteinte; mais là où le feu manque, elle n'a point veillé à la composition et n'a compté sur aucun service de la part de cette page. Le feu dont nous parlons est ce dont la *religion* peut le moins se passer; souvent nous l'avons senti, dans l'austère syllogisme de saint Thomas, aussi ardent que dans les vers du Dante, tout dépourvu qu'il soit, chez le théologien, de couleurs et de flammes.

« Nous retrouvons donc encore l'*art* et la *religion* étroitement unis pour embraser leurs productions et les âmes du feu sacré qui est leur moyen dévorant. Ils s'empruntent mutuellement les aliments qui le nourrissent, les soufflets qui l'allument. Ils sont tellement nécessaires l'un à l'autre sous ce rapport, et se mélangent à tel point qu'on ne les distingue plus. Quel œil assez fin pour les séparer dans le feu des grands chefs-d'œuvre, depuis ceux d'Homère, d'Eschyle et de Virgile, jusqu'à ceux des Tertullien, des Augustin, des Dante, des Milton, des Fénelon, des Corneille, des Racine, des Chateaubriant et de nos chefs romantiques? Quel jugement assez délicat pour dire, sur l'inspection d'une composition chaleureuse : ici le fruit du sentiment religieux, là le fruit du sentiment artiste? et s'il est vrai que la religion privée du feu dont l'*art* dispose ne serait, parmi nous, qu'une froide cendre, que serait aujourd'hui l'art privé des chaleurs infinies qu'a développées le Christ, notre foyer religieux? Il languirait, ayant épuisé son haleine, dans une vérité indifférente à l'égard des beautés célestes, dont le voile, que Jésus seul pouvait déchirer, serait encore tendu sur l'univers; il n'aurait pas un brasier inextinguible où s'abreuver sans fin de lumière et de feu.

« La *grâce* est aussi tout à la fois la propriété de la *religion* et de l'*art*, l'une et l'autre l'ont reçue, s'en vêtissent et la communiquent selon les lois du don gratuit; l'une et l'autre la tiennent de Dieu, nous la montrent dans une auréole enveloppant leurs deux têtes sans former deux auréoles, car elle est indivisible. C'est par elle que la *religion* nous fixe sur le bien et la vertu dans un rêve d'amour; c'est par elle que l'*art* nous fait aimer le beau d'une passion platonique; c'est par elle que ces deux anges de la terre nous envoient des tranquilles voluptés qui ne se paient jamais, pas plus qu'elles ne se méritent. L'*art* donne pour donner et la *religion* fait de même; ils traitent l'humanité comme Dieu les a traités; qu'ont-ils jamais reçu de nous en échange de leurs dons qui puisse être mis, sans absurdité, en équation avec ces dons? voilà pourquoi ils sont tous deux pleins de grâce.

« Une abondance de grâces naturelles avait été versée par le Créateur; et l'*art* antique avec la *religion* s'en étaient parés, nourris, béatifiés pour en parer, nourrir et béatifier les hommes selon la mesure des possibilités naturelles. Mais le Sauveur est venu surajouter ses grâces; un océan a été versé dans un autre océan; l'*art* a redoublé de vie, la *religion* s'est élevée à une puissance de séduction sans limites; et la grâce chrétienne, dont le Christ est le foyer, a transfiguré la nature jusqu'à faire d'elle cette moderne beauté dont la vue plongerait dans une extase céleste les Platon et les Homère les Appelles et les Phidias, les Orphée et les Linus, s'il leur était donné de revivre un jour avec les Augustin et les Milton, les Raphaël et les Canova, les Beethoven et les Mozart, dans la gloire chrétienne.

« Le *goût* est le conseiller de l'*art* dans l'administration de ses dons; c'est le goût qui modère sa générosité, ou qui la provoque selon les circonstances. L'*art* sans le goût est une folie aux paroles désordonnées, aux accents qui se heurtent, aux couleurs antipathiques, aux coups sans mesure, aux extravagantes passions, aux inondations désastreuses; par le goût l'*art* devient la sagesse comme le deviennent, par la logique, l'intuition et le raisonnement.

« Croyez-vous que la *religion* puisse impunément se passer du goût? Non; elle a recours à l'*art* pour avoir sans cesse l'assistance de son guide, de sorte que le goût est leur maître commun.

« Il arrive quelquefois que la *religion*, dans ses représentants, manque de goût par oubli ou mépris, de la part de l'homme, des générosités de l'*art*, c'est un des grands maux de notre humanité; alors la *religion* est trahie par des aveugles, et on croirait qu'elle va périr, si on ne savait que l'œil de Dieu veille sur elle pour la ramener toujours à temps à l'école du bon goût, dont l'art, par ses ordres, lui tient la porte ouverte. Si nous développions cette pensée, la terre deviendrait brûlante sous nos pas; livrons-la seulement aux méditations du lecteur.......

« Restent la *douceur* et la *colère*, la *tolérance* et l'*austérité*, la *séduction* et l'*anathème*, armes contraires chacune à chacune, mais qui sont inséparables dans l'idée comme le beau le sera toujours de sa négation qui est le laid, comme le bien le sera de sa négation qui est le mal.....

« L'*art* qui n'userait que de douceur, de tolérance et de séduction serait tellement incomplet qu'il ne serait plus lui-même. Comment avoir la passion du beau sans frémir à la vue du laid? et comment frémir à la vue du laid sans traduire son frémissement ou dans l'explosion de la colère, ou dans les sentences de l'austérité, ou dans les éclats de l'anathème? Le *vice versa* est également vrai; l'*art* qui ne ferait que maudire, condamner, effrayer d'ascétisme, ne serait pas non plus l'*art*; il lui manquerait sa propre base, qui est la douce contemplation du beau et qui ne peut exister sans se traduire elle-même en douceur infinie, tolérance sans mesure, séduction divine.

« Aussi est-il à remarquer que tout grand artiste est à la fois l'homme terrible et la femme enchanteresse; il ressemble à Moïse en colère au penchant de la montagne devant l'adoration du veau d'or, et à Moïse qualifié par l'inspiration divine du plus doux des hommes. C'est Dante Alighieri chantant sur la même harpe les tourments de la luxure et les joies de Béatrix, écrivant sur la porte de l'abîme : Me firent la puissance, la sagesse, et le *premier amour*. C'est Raphaël mettant le doux sourire sur les lèvres du séraphin pendant que sa lance froudroie le révolté; c'est Michel-Ange béatifiant et torturant sur la même toile avec le même pinceau. Que disons-nous? c'est le Christ juge dont la voix appelle les bénits de son Père et réprouve leurs bourreaux.

« Voilà le grand artiste.

« Mais n'avons-nous pas décrit la *religion* elle-même? que fait-elle autre chose? quel est et quel doit être son rôle dans le monde si ce n'est ce double rôle? et ne l'accomplit-elle pas chaque jour devant nous? Qu'elle embrasse donc l'*art* comme un ami nécessaire à sa vie, à son action, à ses conquêtes, à son règne sur la terre.

« III. La loi fondamentale de *l'art* est celle de l'*unité*. Cette loi le règlemente considéré dans toute son étendue, considéré dans l'étendue de chacune de ses branches, et considéré dans chacune de ses productions. Dans toute son étendue, l'art est *un* comme Dieu, et *un* comme la nature; *un* comme Dieu, par le beau dont il est l'étude et la concentration plastique, *un* comme la nature, par le concours harmonieux des formes variées et en nombre infini qui sont mises à sa disposition et qu'il emploie pour accomplir sa tâche bienfaisante dans l'humanité; mais cette seconde espèce d'unité est plutôt l'harmonie dont nous dirons quelque chose. Si l'art n'était pas *un* il se détruirait lui-même; il serait un monstre; or Dieu, père de l'*art*, ne saurait faire des monstres;

la créature seule, et celle-là seulement qui est douée de liberté, est capable d'en produire. Dans l'étendue de chacune des branches de l'art, telles que l'éloquence, la poésie, la peinture, il y a encore unité, et tout ce qui sort de cette unité est répudié par le rameau comme étranger à son espèce. Enfin dans tout fruit d'un rameau quelconque, l'unité est la première condition du beau ; sans elle c'est la dissolution, la contradiction, le suicide de l'œuvre dans l'œuvre même ; c'est par elle que l'esprit saisit et résume les détails, comprend le tout, l'embrasse de son regard, et peut l'admirer pour l'aimer en même temps. S'il ne voit que des membres épars, il ne voit pas la vie, et il recule d'effroi ou de dégoût comme devant la mort.

« La *religion* subit la même loi dans son ensemble, dans ses rameaux et dans chacun de ses fruits. Tout ce qui se détache de l'unité religieuse appartient à la réprobation. S'il s'agit de l'unité visible, ce qui en sort se jette, par là même, dans la réprobation visible , et s'il s'agit de l'unité spirituelle, invisible, la seule vraiment importante pour l'individu en lui-même, ce qui en sort tombe dans la réprobation spirituelle; c'est de là que la théologie catholique a fait de l'unité la première note de la véritable église. Et en effet, se peut-il que le bon et le vrai se trouvent en antithèse avec le bon et le vrai ? Les rapports se multiplient, les nuances se jouent à l'infini, les générations d'idées se font avec une fécondité intarissable ; mais la souche demeure toujours la même, et ses jets divers, dans leur variété, gardent le caractère *un* et ineffaçable de leur origine. Le bien, avec le beau, est un centre autour duquel tout ce qui rayonne est à son image. Si la ressemblance disparaît, il y a chute, dégénérescence, monstruosité, isolement ; il y a brisement d'unité, et, par ce brisement, inauguration du règne de la mort.

« Voilà donc la *religion* qui s'identifie, en quelque sorte, avec l'*art* par l'unité, leur qualité radicale et commune, comme le bien s'identifie avec le beau dans la divine essence.....

« L'*art* véritable est à la fois réaliste et idéaliste.

« C'est par la puissance de l'idéalisme que le tableau du monde invisible devient réel ; c'est par la puissance du réalisme que le tableau du monde visible devient idéal. Raphaël et Murillo n'avaient pas à craindre de trop idéaliser leurs vierges ; car la nature nous montre quelquefois des femmes d'une beauté tellement angélique, ou divinement exaltée, que les types conçus par ces génies restent bien au-dessous. Il leur fallait donc se surpasser eux-mêmes en idéalisme pour atteindre la perfection du réalisme. Il en serait de même du *vice versa*.

« L'un et l'autre seront donc sublimes et également admirés par le syncrétiste, seul juge impartial et compétent. Cependant, comme il y a des degrés dans toute grandeur et dans toute plénitude, autre que celle de Dieu, l'idéaliste méritera d'être appelé l'artiste-roi.

« Il nous semble résulter assez clairement de cette théorie, que l'art a besoin tout à la fois de la réalité et de l'idéalité, quelle que soit, d'ailleurs la qualité qui domine. Sans la réalité, l'idéalité ne serait pas de ce monde et y serait incomprise ; sans l'idéalité, la réalité serait sans âme, sans cœur et sans génie ; la réalité seule, c'est la mort ; que d'œuvres mortes parce que, cette dualité leur manquant, l'art les a jetées dehors, parmi les sarments de rebut ! l'idéalité seule, c'est l'insaisissable ; que d'œuvres dont l'idée est tellement vague et sans forme que nul ne l'a saisie, pas plus, et souvent moins, l'artiste lui-même que ceux qui ont eu la bienveillance de chercher à l'admirer.

Si maintenant nous considérons la *religion*, ne la trouvons-nous pas tout à la fois réaliste et idéaliste par excellence ? Prenons, pour être plus court, son grand type, son résumé, sa personnification vivante, Jésus-Christ ; lisons son histoire, et informons, dans notre pensée, une image de ce type conforme au modèle. Cette image n'a-t-elle pas pour caractère principal d'être la combinaison la plus parfaite de la réalité et de l'idéalité en tant que qualités humaines ?

Quoi de plus réel, de plus naturel, de plus vrai, de plus homme que le Christ? Quoi de moins vague et de de plus positif que chacune de ses vertus, de ses paroles, de ses actions? On trouve en lui le réalisme le plus complet dans l'ordre religieux que l'art pût concevoir. Sa colère et son anathème contre le vice sont aussi positifs, aussi accentués, aussi concrets que son exhibition de la vertu est naturelle et précise. Et d'ailleurs, quoi de plus élevé dans la perfection idéale? c'est la douceur, l'amour, la bonté, le sentiment, le génie, l'horreur du mal, tels que l'idée seule avec sa puissance les peut imaginer, combiner, associer dans une personne. L'histoire du Christ, de sa naissance à sa résurrection, est le drame de l'humanité même concentré par toutes les forces réunies de l'idéalisme. Sa prédication, toute réaliste qu'elle est, ressemble à des accents lyriques s'échappant, par intervalles, d'une perpétuelle extase. Il est plongé dans l'invisible ; il parle de son père, nous dit d'aspirer à sa perfection, il le prie, l'adore, s'entretient avec lui autant qu'avec les hommes ; et ce père, nul ne l'a vu que des yeux de l'esprit. C'est l'idéal qui anime le réel, le gonfle, l'enveloppe, le ravit sans cesse, sans lui ôter son caractère.

« Tel est le Christ ; telle est la *religion ;* tel est l'*art*. La *religion* et l'*art* ne sont donc pas seulement deux enfants du même père ; ces enfants sont tellement semblables que plus on les connaît plus on les confond.

« La *clarté,* dont tous les critiques font, avec raison, si grand cas que, selon eux, toute œuvre d'art qui en est privée perd ses mérites, n'est autre que la lumière du vrai dont s'entourent le style, le crayon, le ciseau, la voix ou l'archet. L'*art* n'est pas seulement fait pour délecter, instruire, toucher, exalter le génie qui le conçoit et l'incarne dans ses créations; il a pour mission de plaire à autrui, et d'agir sur autrui par son langage; il est un moyen d'influence de l'homme sur l'homme, d'un sur tous; or, comment remplirait-il sa mission s'il ne s'exprimait qu'en énigmes, si la clarté n'était pas l'attribut de sa parole? d'ailleurs s'il est dans l'artiste ce qu'il est dans son essence originelle, il sera toujours clair; quoi de plus clair que le soleil des esprits, la vérité? Il en est l'éclat, l'éternel rayonnement; et ce rayonnement garde sa clarté quand il ne passe point par des prismes obscurcissants et mensongers, comme le sont les idées et les expressions du mauvais artiste.

« Il faut raisonner de même de la *religion*. La clarté lui est essentielle pour agir sur autrui, puisque ce qui n'est pas clair n'est pas compris, et que ce qui n'est pas compris n'a pas plus d'influence sur l'esprit que ce qui n'est pas. Il est d'ailleurs évident que le but de la religion est d'agir. Elle a donc besoin que l'*art*, qui est son père, veille sans cesse à ses côtés pour lui communiquer sa lumière. Ceux qui attaquent l'*art* sont les bourreaux de la *religion* ; ils la tuent dans son influence en tuant celui qui porte, devant elle et pour elle, le flambeau de la clarté. Retranchez de son histoire tous ces artistes, orateurs, poëtes, logiciens, peintres, musiciens, sculpteurs, architectes, cérémonialistes, qui ont travaillé, chacun dans leur langue, à donner des expressions, des formes, des images claires et saisissantes à tous ses mystères, que devient-elle? une Agar dans l'exil livrée aux hallucinations du désert. On répondra que Dieu est sa providence, et que, s'il en est ainsi, c'est qu'il entrait dans son plan de faire travailler, en signe de dépendance, à son élévation, toutes les forces humaines. Oh! sans doute; mais c'est là précisément ce que nous prouvons: Dieu n'a pas voulu isoler la *religion* de la nature, il a voulu, au contraire, les rendre nécessaires l'une à l'autre, et solidaires l'une de l'autre; il lui a plu qu'il en soit de la sorte; et maudits les systèmes aveugles qui tendent à éveiller la zizanie où il a mis la concorde, et provoquent des divisions contraires à ses plans.

« La *religion* commence par embrasser la nature, sans négliger une seule de ses beautés; il n'en est pas qu'elle ne prenne sous sa protection pour la spiritualiser, l'éclairer, la sanctifier, l'identifier à tous ses ca-

ractères; de son côté, l'*art*, dans sa course investigatrice, rencontre la *religion*, et, frappé d'admiration devant cette abondance de points de vue sublimes qu'elle ouvre à ses regards, il s'arrête et en fait son empire. Les deux champs se confondent; et les deux enfants du Très-Haut se promènent désormais dans leurs immensités, amis et compagnons pour l'éternité. De cette alliance résulte la grande harmonie, l'harmonie complète : la création et la rédemption unissant leurs mondes et tous les éléments de ces mondes, voilà l'ensemble universel auquel l'idée ne peut rien ajouter. La carrière est désormais infinie, et les deux ouvriers travailleront de concert à composer leur épopée dans toutes les langues de la nature et de la grâce. La *religion* cueillera d'une main ses fleurs et bénira de l'autre celles de l'*art*; l'*art* cueillera celles des sciences et, recevant celles de la *religion*, les assortira toutes selon l'idéal de son éternel rêve ; l'un et l'autre enfin tressailliront de la même joie en voyant qu'à deux ils ont trouvé la divine harmonie.

« Telles les destinées de la *religion* et de l'*art*; et ces destinées sont établies sur l'essence même des choses; car la qualité de l'harmonie, qu'on ne peut nier être aussi nécessaire à l'une qu'à l'autre, ne saurait perfectionner sa réalisation que par l'alliance des deux sortes de merveilles dont Dieu gratifie le monde, les semailles du père et la culture du fils. Il est essentiel, qu'une beauté manquant, elle soit désirée et aspirée par l'idéal de la plénitude harmonique.

« IV. Le caractère extrinsèque sous lequel l'*art* se présente d'abord à notre esprit, c'est l'universalité. Il est universel parmi nous et quant aux objets de son étude et quant à l'étendue de son empire. Est-il un être qui ne le passionne, un lieu qui ne frémisse sous son sceptre? Son berceau est celui de l'humanité elle-même; Adam est artiste en commençant de vivre; il se joue avec la langue pour composer à chaque animal le mot qui peindra son espèce; il est poëte à son premier réveil, pour chanter sa compagne : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair!* La plus antique des paroles humaines que l'histoire ait retenues est un hymne d'amour. Partout où ont vécu des hommes, le voyageur retrouve des vestiges de l'art; la terre en est couverte, et chaque relique, après avoir dormi pendant des siècles, semblable aux graines impérissables, devient, un jour ou l'autre, une semence féconde. La peuplade la plus dégradée, la plus sauvage, laisse encore entrevoir un sentiment artiste qui fait son petit bonheur dans sa misère; et quand la civilisation prend sa marche rapide, n'est-ce pas l'*art* qui la mène à ses destinées? il est donc universel, et appelé à s'universaliser de plus en plus. Il l'est également par rapport aux objets de son étude; est-il une chose qui échappe aux enchantements de sa magie, une chose qu'il ne célèbre, ne fascine, n'éclaire, ne peigne, ne trouve moyen de loger dans ses harmonies? De la matière à l'esprit, de la terre au ciel, du petit être au grand, du bien au mal, des chefs-d'œuvre de la nature à ce qu'on appelle ses écarts, tout a sa place réservée dans ses galeries fantastiques, et il n'est rien qui ne plaise après qu'il l'a classé, entouré, embelli, ou transformé en élément de contraste. Citons le juge austère des artistes :

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui, par l'*art* imité, ne puisse plaire aux yeux.

« Mais si l'*art* est universel, la *religion* l'est aussi. Elle se montre avec lui au berceau de tous les peuples, se développe en sa compagnie, et partage son règne sur les siècles de lumière ou de ténèbres; c'est ainsi qu'elle est semblable à l'*art*, comprenant dans son embrassement tous les lieux, tous les temps, tous les peuples, toutes les vérités. De même que l'âge le moins élevé dans l'échelle de l'*art* appartient néanmoins à l'*art*, parce qu'il lui emprunte et lui fournit quelque chose, de même la *religion* embrasse tous les âges, parce qu'il n'en est aucun qui ne se rattache à elle par quelqu'un de ses mystères auquel il rend hommage.

Nous avons dit que l'*art* n'oublie même pas les monstruosités ; la *religion* en a besoin, comme lui, pour les mettre en contraste avec la vérité, les réfuter, les stigmatiser, les maudire, et faire briller, d'autant mieux, à côté d'elles, la beauté de ses préceptes. Il n'est pas, non plus, un objet qu'elle ne saisisse pour le spiritualiser, le sanctifier, le réglementer, le moraliser ; elle s'étend à l'universel et au particulier. Rien n'échappe au souffle vivifiant de la *religion* et de l'*art* ; leur progrès, à l'un et à l'autre, consistera à grouper sans fin autour de leur gyron, personnes et choses ; leurs aspirations sont envahissantes ; ils ne seront satisfaits que le jour où ils pourront dire, au passé, ce que le Christ disait au futur : j'ai tout absorbé ; je possède l'univers.

« L'immortalité n'est que l'universalité dans la durée : nous ne disons pas l'éternité, parce qu'il s'agit de l'*art* et de la *religion* dans l'homme, et qu'ainsi compris l'un et l'autre commencent avec l'homme ; car ils sont en Dieu de toute éternité ; l'*art* y éclaire sans cesse, par la personne du Fils, la beauté des trois, et la *religion*, par celle de l'Esprit, les unit éternellement d'un amour ineffable ; dans la créature ils commencent, mais ils commencent pour ne jamais finir ; ils sont tous les deux immortels, et sur la terre et dans la vie des âmes. Sur la terre le développement de l'homme ne saurait s'en passer ; ils sont ses inspirateurs et ses guides ; et, si Dieu est sage, conséquent dans son œuvre, ils présideront de concert à ce développement jusqu'à son accomplissement final, grandissant eux-mêmes, en force, en étendue, en influence, afin de rester toujours au niveau de leur mission. Car l'imagination humaine, il faut y compter, se dévergondera d'autant plus que la *religion* et l'*art* auront élargi sa sphère, prolongé ses horizons, dévoré ses entraves, réalisé sa liberté future ; et son affranchissement même amènerait sa ruine, si l'*art* et la *religion*, augmentant leur intensité et élargissant leur action, ne devenaient ses modérateurs après avoir été et en continuant d'être les héros de sa délivrance. Il est donc vrai qu'ils sont essentiels, à double titre, à l'avenir de l'humanité et que l'éternelle sagesse les a nantis, en les enfantant parmi nous, d'une commune assurance d'immortalité.

« Un autre caractère commun de la *religion* et de l'*art*, c'est la sainteté. Tous deux sont saints dans leur origine, parce qu'ils sont divins, et ils le sont aussi dans leur esprit et leur influence. Il y a, en eux, un amour ; car rien sans amour ; or, cet amour est celui du beau qui est saint, du bien qui est saint, du vrai qui est saint ; il y a en eux un ardent désir ; car rien de grand sans désir ; et ce désir consiste à vouloir et à entreprendre la sanctification des hommes, leur moralisation, leur double salut de la terre et du ciel. Nous n'ignorons pas que l'*art* considéré dans ses manifestations, ou plutôt ce qui passe pour tel, n'est pas toujours saint, ni en soi ni dans son action ; mais la religion donne lieu aux mêmes regrets ; que d'impiétés, de blasphèmes, de négations du vrai, de superstitions, de sacriléges, de profanations de la nature, de dégradations infâmes, de cruautés, d'atrophies humaines, se font en son nom ! l'histoire en porte un deuil qu'elle ne cessera jamais ; tant la blessure qu'elle en a reçue au cœur est sanglante et profonde ! Cela empêche-t-il la religion d'être sainte dans sa vérité ? et faut-il, pour cela, nous priver de ses bienfaits, la chasser de nos foyers ? Le mal retourne à qui l'a conçu, consenti et fait ; tout est, en soi, ce qu'il doit être ; la *religion* doit être sainte ; elle est sainte pour l'éternité ; le plus grand des attentats contre Dieu, consiste à conspirer sa ruine, et le plus grand des héroïsmes consiste à entreprendre sa purification par l'élimination des écarts pernicieux dont Satan veut toujours la rendre solidaire. Disons de même de l'*art* : les saturnales et les orgies qu'on peut lui reprocher, ne sont pas celles qu'il peint pour les mettre en contraste avec la vertu et les faire servir à la glorification de celle-ci, mais celles-là seulement qui n'ont pour but que l'apothéose du vice ; or ce ne sont point ses œuvres naturel-

les; ce sont des déviations qu'il reprouve et auxquelles il n'accorda jamais son vrai feu sacré. Il est saint comme la *religion*, parce qu'il doit l'être, et que ce qui n'est pas selon l'exigence de sa nature, cesse toujours d'être soi. Honneur aux grands artistes, aussi bien qu'aux grands athlètes de la vérité religieuse, parce que les uns et les autres ne sont grands qu'en ce qu'ils démontrent sans cesse à nos foules, par l'argument pratique, que la *religion* et l'*art* sont vraiment saints et sanctificateurs.

« Mais il ne faudrait pas que l'esprit fût assez étroit pour ne comprendre la sainteté que dans l'exhibition du beau surnaturel. Il la faut voir aussi dans le tableau des vertus de la nature. Un Spartacus donnant au tiers de l'empire abruti le noble exemple du rappel de la vie, du sentiment de la dignité humaine, et de l'entrée en action dans la carrière laborieuse des destinées sociales, est une sublimité sainte, objet des apothéoses de l'*art* et de la *religion* comme celle de la vierge martyre qui arrache le monde aux serres de César, uniquement inspirée par l'amour du divin crucifié.

« On peut classer les tempéraments : les uns sont lymphatiques, d'autres bilieux, d'autres nerveux, etc.; on peut de même classer les âmes : les unes sont philosophes, d'autres artistes, d'autres religiosistes etc.; ce sont les tendances dominantes qu'on détermine dans ces classifications; car il y a toujours mélange, à des degrés divers, de toute les propensions. Or, là où domine la tendance religiosiste, domine en même temps le mysticisme, de sorte que la *religion* et l'*art* viennent s'unir et même se fondre dans ce nouveau milieu.

« Que la *religion* soit mystique, c'est ce qui n'a pas besoin d'être développé : le rêve divin, la douce mélancolie, la contemplation prolongée, la vie ardente et la manducation affamée au banquet de l'invisible pendant le sommeil des sens ; voilà ses passions, ses occupations, ses voluptés pures. Toute âme à tendance religieuse nous comprendra amplement, et personne ne nous contredira; mais nous accordera-t-on, aussi facilement, la mysticité de l'*art* comme tempérament spécial? on le doit; car l'évidence nous en paraît la même. Il y a deux sortes d'artistes; ceux qui composent les mets et ceux qui les dévorent ; les premiers ne peuvent être ce qu'ils sont sans être ce que les autres sont ; car ils n'apprêtent pas le festin sans en prendre leur part et ils ne les peuvent apprêter sans avoir largement savouré à des festins déjà composés. Les seconds peuvent n'être que ce qu'exprime leur définition ; ils n'ont souvent que le goût délicat par lequel on saisit les saveurs; et ils ne sont alors qu'admirateurs, contemplateurs, auditeurs, juges. Cela posé, nous disons que les uns et les autres sont nécessairement mystiques, et que, s'ils ne l'étaient pas, ils ne pourraient ni préparer les mets, ni en sentir le goût. Il ne s'agit pas de substance matérielle; ce qui se voit, se palpe, frappe l'oreille, au sens physique, n'est pas l'aliment dont nous parlons, et cependant il lui sert de vase, d'habit, de support visible ; s'il n'y avait que ce support, comment concevoir que l'âme s'en nourrît et s'en désaltérât avec tant de volupté? Non, le mets composé par l'artiste est quelque chose qui se moissonne dans le monde de la rêverie ; c'est un fruit qui se cueille à l'arbre invisible du mystère. Le poëte a médité dans la solitude ; il s'est joué avec des muses insaisissables à l'œil de chair ; le musicien a entendu des harpes de l'autre monde ; le peintre a vu des tableaux fantastiques comme ceux du mirage ; l'auteur s'est exercé sur des scènes idéales; l'orateur a palpité d'émotions célestes ; l'écrivain s'est entretenu avec des génies socratiques ; tout grand artiste a trouvé son *art* dans de mystiques labeurs aux ateliers des morts, et aux illuminations de l'avenir; la recherche profonde de l'inconnu est sa mère. Pourquoi donc, s'il en était autrement, les artistes mêmes qui excitent le gai rire, tel que Molière, seraient-ils si graves, si penseurs, si contemplatifs, dans le travail producteur? Ce qui réjouira, jusqu'à la fin du monde, les générations, jaillit un jour de la rêverie, éclairée de mysticisme, qui rend les

fronts pâles. Et ceux qui ne font que déguster les œuvres d'art dont la surface matérielle frappe leurs sens, comprendraient-ils la pensée, le sentiment, la double vue de l'artiste, s'ils n'étaient en correspondance sympathique avec lui, s'ils n'avaient une corde répondante aux vibrations de la sienne? Ils ont le rêve mystérieux, le délire vague, la contemplation confuse d'un monde idéal; ils sont plus mystiques encore, en ce que leur génie, n'ayant pu concréter l'objet de son amour, s'est déroulé convulsivement dans son inquiétude, ou bien a mis ses complaisances dans le vague même de son aspiration; et quand l'objet se montre tout formé par le génie, c'est une reconnaissance qui béatifie, exalte, ravit aux voluptés de l'embrassement mystique; il se fait une communion spirituelle entre l'âme et l'objet de son rêve tout à coup incarné par un créateur dans un corps; de là cette tension extatique qui est le *summum* du mysticisme dans l'admirateur et qui correspond aux jouissances de l'ordre surnaturel que la manducation eucharistique procure aux âmes chrétiennes.

Nous retrouvons donc la *religion* et l'*art* unis dans un mysticisme commun, qui fait que la *religion* est artiste et que l'*art* est religieux, sans cependant qu'ils soient une seule et même chose.

« Un autre caractère de l'*art*, comme de la religion, c'est le spiritualisme. Nous avons fait, dans nos observations artistiques, une remarque constante, qui est, à notre avis, d'une importance majeure. C'est que tous les chefs-d'œuvre en matière d'*art* se rattachent tellement à la ligne du philosophisme spiritualiste, qu'on les dirait inspirés, vivifiés, animés par la pensée qui sert de base à ce philosophisme; et que toutes les productions sublimes de la philosophie spiritualiste sont, en même temps, des œuvres d'art, pendant que les ouvrages de l'école opposée ne sont artistiques qu'autant qu'ils sont empreints d'un spiritualisme, soit spontané et comme échappé aux distractions de l'auteur, soit voulu par lui dans des tentatives très-légitimes de syncrétisme entre les deux écoles. C'est ainsi que les grande poésies hindoues, celles du Zend-Avesta, celles d'Homère, d'Eschyle, d'Euripide, de Sophocle, de Pindare, jusqu'aux comédies de Térence, les discours de Cicéron, le poëme de Virgile, ceux du Dante, de Milton, de Fénelon, du Tasse, du Camoëns, les productions des Raphaël et des Michel-Ange, toutes celles des grands artistes modernes dans tous les genres, les œuvres des Corneille, Racine, Shakespeare, Lope de Véga, Alfiéri, Victor Hugo, Lamartine, Chateaubriant, etc., etc., ne sont que des floraisons luxuriantes de la philosophie spiritualiste qu'on peut aussi nommer le platonisme. C'est ainsi encore que les œuvres, plus ou moins sensualistes par l'esprit qui semble y présider, des Sapho, Anacréon, Aristophane, Phidias, Praxitèle, Térence, Lucrèce, Horace, Ovide, Lafontaine, Voltaire et de tant d'autres ne sont vraiment belles devant l'*art*, que par le sentiment et la couleur spiritualistes qu'elles conservent au su ou à l'insu de leur auteur. C'est ainsi enfin que les dialogues de Platon, ceux de Cicéron, les confessions d'Augustin, et tous ses ouvrages philosophiques, les traités de Leibnitz, Fénelon, Bossuet, Malebranche et des autres, sont de vrais modèles pour l'artiste.

« Oui! l'idée de l'âme et l'idée de Dieu, voilà les sources de la grande poésie; l'*art* en a besoin pour composer son idéal; et, pour le peindre, il ne peut se passer de leur éclairage. L'*art* est spiritualiste par sa nature; et le matérialiste par système ne sera jamais artiste qu'en se laissant tromper, dans les ardeurs de son enfantement, par la magie de ses croyances intimes au monde des esprits.

Et la religion? Vit-elle d'un autre aliment que de la pensée de l'âme, de la pensée de Dieu, et de l'espérance de la vie à venir? Toutes les religions furent établies sur ces bases, et le Christianisme en a tiré toutes ses magnificences. C'est lui qui s'est élevé au maximum du spiritualisme; il a enveloppé celui de Platon dans son feuillage et il s'est fait ainsi l'âmi intime, à jamais inséparable, de toutes les filles de l'*art*.

« Le dernier caractère sur lequel nous voulons fixer la pensée du lecteur est celui de l'*inspiration*. L'*art* est inspiré ; d'où lui vient cette propriété mystérieuse ? Nous le savons, nous autres ; elle ne peut lui venir que du grand inspirateur universel ; de celui que l'Evangile appelle l'esprit d'intelligence, l'esprit de force, l'esprit de sagesse, l'esprit de bonté, l'esprit de vérité, l'esprit de vie. Mais, quoi qu'on en pense, on avouera le mystère de la spontanéité dans les productions diverses de la puissance artiste. Ici chacun sent à sa manière ; chacun s'illumine et s'échauffe de feux particuliers, tellement que le même objet peut donner lieu à des exhibitions artistiques en nombre infini, parfaitement distinctes et différentes. Deux poëtes chantent le même héros par des chants dissemblables ; deux peintres font de la même scène deux tableaux qui n'ont aucun rapport, et qui sont également véridiques ; deux acteurs jouent le même rôle avec la même perfection sans se ressembler. Tout est personnel dans l'*art*, quand l'*art* est sublime ; comment expliquer ces mystères sans y introduire le mystère de l'inspiration intérieure ? Ce mystère est d'ailleurs un fait que l'artiste compositeur et l'artiste juge ont tous deux senti. Il y a au fond de l'être une force inexplicable, une sorte de vertu électrique qui agit par éclairs et modifie l'idéal selon des combinaisons infinies qui souvent ne se ressemblent pas dans le même individu à heures différentes. On appelle cette force, elle est sourde ; on n'y pense pas, elle accourt ; elle est capricieuse ; elle n'est pas esclave ; si elle l'était de nos désirs, elle n'apposerait pas sur les productions son cachet propre, qui est l'impression même du cri de la spontanéité, de l'indépendance, de l'inspiration que rien ne maîtrise ; et là où ce sceau manque, l'*art* ne donne pas signe de vie.

La *religion* est inspirée de la même manière ; il ne s'agit pas ici de cette inspiration des écrivains religieux que Dieu choisit pour ses propagateurs en ce monde ; elle s'appelle révélation dans leur écriture, après avoir été l'inspiration proprement dite dans leur génie qui, sous son influence, ne manqua jamais d'être artiste. Nous ne voulons parler que de l'inspiration ordinaire des âmes religieuses dans leurs actions, leurs discours, leurs pensées, leurs paroles ; cette inspiration, toute commune qu'elle est, suffit, comme la grande, pour transformer en artiste dans l'ordre où elle agit, celui qui l'éprouve ; et elle est, comme celle de l'*art* lui-même, individuelle, indépendante, de nature insensible à toute autorité extérieure, à toute injonction, à tout appel ; elle vient vous donner quelquefois la première condition qui vous manquait, la foi, au moment où vous y pensez le moins ; et, celle-là obtenue, elle vous illumine dans tous les sens, vous attire, vous éloigne, vous exalte, vous terrasse, vous donne la tristesse ou la joie, se joue dans votre sensibilité comme la lumière au sein du diamant. Il faudrait avoir une nature singulière pour être tout à la fois religieux et ne jamais sentir ces mystérieux effets de l'inspiration individuelle.

« Disons-le donc encore une fois ; la *religion* et l'*art* sont bien proches parents et bien intimes amis, puisque, jusqu'à cette inspiration capricieuse, tout ce qui est le propre de l'un se trouve appartenir à l'autre.

« V. L'*art* naît de la foi et engendre la foi. Cette proposition n'a rien d'exagéré. Celui qui doute ne saurait être artiste sur le point dont il doute ; s'il veut l'être, ses efforts n'aboutiront qu'à de froides combinaisons de forme qui seront exécutées avec l'habileté de son talent, mais que n'atteindra aucune flamme jaillissant de son cœur. Comment peindre avec l'énergie, le ton chaud, le sentiment, la passion et la vie qui conviennent, ce que l'âme ne croit point ? La parole, la plume, le rhythme, le pinceau, le ciseau, le geste, la ligne, l'archet obéiront aux ordres de la volonté ; mais n'étant pas mus par la conviction morale, et n'étant pas trempés par l'extrémité qui tient à l'âme, dans l'incandescence de la foi, ils ne pourront distiller le mystérieux fluide dont la goutte brûlante est la magie de l'*art*. Par la même raison, l'œuvre

sera morte pour autrui; elle ne communiquera pas la foi, dont elle sera vide ; et l'effet contraire se produira si c'est la foi qui en inspire la génération; l'être humain donne ce qu'il a; il parle, a dit le Christ, de l'abondance de son cœur; et ce qui est vrai de lui est vrai de son œuvre, qui n'est autre que la prolongation de lui-même. Le fruit du travail artistique, s'il s'est formé dans les émotions de la conviction forte, les transmettra à ses admirateurs. Voyez les basiliques de nos pères ! écoutez leurs chants graves ! lisez leurs grands poëmes ! ne sont-ce pas des mondes harmoniques où leur foi s'éternise, et où les générations présentes pourraient rallumer la leur au jour qu'elle s'éteint ?

« L'espérance étant fille de la foi, et ne la quittant jamais, disons mieux, n'étant que la foi elle-même fixant avec délices ses regards sur l'avenir, en parlant de l'une on a parlé de l'autre.

« Il serait superflu de nous arrêter à démontrer que la *religion,* comme l'*art*, et de compagnie avec l'*art*, a, en même temps, la foi et l'espérance pour principes et pour floraisons. Lisez le tableau que l'énergique saint Paul en a fait ; c'est à la foi qu'il attribue la série des grands prodiges dans l'ordre religieux.

« O vertus primordiales, foi sublime, douce espérance, régnez parmi nous ; développez, devant le monde ébloui, vos splendeurs religieuses et artistiques ! nous vous devrons tant de merveilles qu'un jour, enfin, nous nous réunirons en congrès universel pour vous proclamer les inspiratrices célestes de la religion qui sauve et de l'*art* qui béatifie !

« L'*enthousiasme* est le mobile immédiat, et des grandes actions dans l'ordre de la vertu, et des grandes œuvres dans l'ordre artistique. C'est un embrasement spirituel, dans lequel se décomposent, en quelque sorte, les éléments moraux, pour se recombiner en produits nouveaux et imprévus. C'est la sainte colère se surprenant elle-même en flagrante création de choses supérieures à sa force, et s'étonnant des échappées de vue qu'elle ouvre devant elle au moment même qu'il lui semble avoir perdu son *sui juris* et qu'elle se dirait folle, si elle n'était absorbée dans son étonnement. Mêmes phénomènes, sous ce rapport, dans l'âme des saints et dans celle des artistes. L'œuvre de ceux-ci est une action héroïque conçue et enfantée dans un embrassement enthousiaste de la beauté infinie ; l'action de ceux-là est une œuvre sublime conçue et enfantée dans un embrassement enthousiaste du bien infini. Les paroles et les actes de Jésus-Christ sont vivifiés d'enthousiasme et communiquent l'enthousiasme à la foule du peuple, qui, ne s'étant pas exercée, comme le pharisien, à s'enfermer dans son orgueil, reçoit naturellement les flots qui débordent de ce grand type incarné du bien et du beau. Jésus est, dans sa conduite et dans ses discours, artiste pour être Sauveur, et enthousiaste pour être l'un et l'autre. L'*art* chrétien et la religion chrétienne rempliront leurs destinées en s'exaltant de son admiration et de son amour. C'est ainsi qu'ils palpiteront la vie et la communiqueront ; la vie est la grande condition de la religion et de l'*art;* et c'est l'enthousiasme qui la donne ; il l'allume en foyers dévorants sur les chevalets où César croit organiser la mort, puisque c'est de là qu'elle part et devient l'incendie qui embrasera le monde ; il l'allume de même sur le chevalet où l'artiste sue la quintessence de sa force, et ne trouve l'épuisement que pour nous combler de sa substance ; semblable au martyr, il transfuse en nous le le sang de ses artères, mais ces mystères ne se font que dans la combustion de l'enthousiasme........

« VI. Les faits matériels qu'enregistre l'histoire ont plus d'influence pour convaincre les médiocres intelligences, toujours soupçonneuses, que n'en ont les raisonnements solides sur la nature intrinsèque des êtres. Nous n'aurons pas de peine à établir, par cette voie, la thèse que nous avons posée de l'inséparabilité de la *religion* et de l'*art*........

« Viennent les temps de la phase hébraïque contemporaine des livres qui sont parvenus jusqu'à nous.

« Moïse est à la fois législateur

religieux et artiste sublime; il se fait alternativement l'un pour être l'autre; ces deux qualités sont mélangées, en lui, de manière à former l'unité de sa grandeur. Il est peintre sans rival à son début dans le tableau de la création; il est historien magnifique et simple tour à tour dans ses narrations; il s'élève au lyrique enthousiasme dans ses cantiques, dans son récit de Jacob mourant devant ses fils, dans ses malédictions et ses bénédictions; il organise des chœurs de musique et de danse, dont il compose les hymnes; il grave sur la pierre la loi naturelle; il est architecte dans la construction du tabernacle; il sait réduire l'or en poudre et jeter en fonte des serpents d'airain; il dessine les vêtements symboliques du grand prêtre, et les draperies qui abriteront l'arche de l'alliance sacrée des hommes avec Dieu; il donne les plans de tous les objets d'*art*, en broderies et sculptures, qui serviront dans la célébration des fêtes; il est orateur énergique et foudroyant quand il le faut pour le bien du peuple. Moïse est artiste dans tous les genres pour fonder solidement le monothéisme chez une petite nation que poursuivra jusqu'à la fin la passion des dieux étrangers, mais que retiendra, écumante, le mors dont l'aura enchaîné son législateur au moyen de l'*art*.

« Il est vrai qu'il paralyse en quelque sorte la statuaire et peut-être aussi la peinture, en proscrivant les images ciselées. C'est une sévérité qui correspond à certaines tolérances dont il ne put se dispenser, telle que la polygamie; il aima mieux interdire à son peuple une des branches de l'*art* que de l'exposer à des retours vers l'adoration des idoles; il connaissait son caractère et sa faiblesse; la nature humaine, pendant l'enfance des nations, oblige souvent les grands hommes à de telles mesures. On ne voit pas, en effet, que la nation juive ait beaucoup cultivé la sculpture; mais elle progressa dans plusieurs autres *arts*, et jusque dans le drame en action; on y connaissait le spectacle.

« Que dirons-nous de la série d'artistes qui part de Moïse et se prolonge jusqu'aux derniers prophètes? c'est là que s'épanouissent toutes les splendeurs de la poésie, de l'éloquence, du tableau, du chant, du drame, de l'idylle, de l'épopée, de l'histoire, de l'inspiration et de l'enthousiasme. Il suffit de nommer Job, Debora, Ruth, David, Salomon, Judith, Daniel, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Nahum, Joel et les autres. Job fait le grand poëme de la déchéance pour exalter Dieu; David s'accompagne de la harpe pour célébrer les merveilles du Seigneur et prophétiser le Christianisme; Salomon prend la lyre de son père pour peindre l'amour mystérieux de la Sulamite; il s'élève aux tons de Job, pour chanter la folie et la sagesse; Isaïe laisse derrière lui tous les Pindares pour maudire les tyrans de la terre, et chanter le libérateur promis. Du commencement à la fin de la littérature hébraïque, c'est la religion et la nature qui fournissent le thème, et c'est l'*art* qui le prend, se l'assimile, le colore, l'échauffe, l'entoure de ses lumineux enchantements. Retirez de notre collection biblique tout ce qui est *art*, que restera-t-il? L'influence morale et religieuse en disparaîtra elle-même, tant elle s'y trouve identifiée avec la lyre; la philosophie ne se mêle au concert qu'enveloppée du manteau de la poésie, et le Christ n'y règne que mystérieusement plongé dans ses nuages d'encens. A lire cette suite majestueuse de chefs-d'œuvre, on sent que la civilisation s'est faite sur les bords du Jourdain, comme aux flancs du Parnasse, sous les accents des harpes et aux éclats tantôt sourds, tantôt aigus, tantôt mélodieux, tantôt effrayants, de toutes les voix de l'*art*.

« A nos hommes froids dont le positivisme a tué l'imagination, parlons comme parlait Horace à ceux de son temps qui n'avaient pas assez de respect pour les muses :

« Vous rougissez de la lyre et du chantre Apollon! mais qui donc a civilisé les peuples sauvages, leur a appris à respecter la vie des hommes, les a détournés de leurs hideuses coutumes, sinon vos Amphion et vos Orphée de qui l'on peut dire qu'ils ont adouci les tigres et les lions, et

rendu les rochers sensibles à leurs chants? N'est-ce pas leur sagesse qui fit comprendre la supériorité de l'intérêt général sur le particulier, du sacré sur le profane ; qui mit un frein aux passions, organisa le mariage, protégea la femme contre la tyrannie des époux, fonda la cité, burina des législations sur la pierre ? N'est-ce pas pour ces bienfaits que vos poëtes et leurs chants furent appelés divins ? Ne sont-ce pas vos Homère et vos Tyrtée qui surent enflammer les âmes viriles de l'ardeur des combats, quand il en fut besoin pour soutenir la justice? Les oracles de vos prophètes furent rendus en vers ; en vers fut tracée la marche de la vertu, fut chantée la régénération du monde, furent prédits les temps libérateurs ! et les langues cadencées, toutes les langues harmoniques, toutes les langues de l'*art*, en produisant ces biens, devinrent encore la volupté de vos loisirs, le repos de vos fatigues, le charme de vos tristesses. Oh ! respectez les muses, respectez le chantre Apollon ! » (*Hor. Art. poëtic.*)

« Homère appartient à la période orientale pour la clore dans les lieux qu'il éclaire, et y lancer l'âge nouveau qui, quelques siècles après, embrassera l'ancien monde. Il est une source où rayonnent déjà dans une immense gloire tous les foyers de l'*art*. La poésie s'y développe sous ses attraits les plus séducteurs ; le bon goût, le lyrisme, l'idylle, le drame, le tableau, l'éloquence, la majesté grandiose ou touchante y conspirent pour la production d'effets merveilleux. La musique, la sculpture, l'architecture, la peinture, la danse avec ses chœurs, y sont exposées dans un panthéon plus solide que ceux de marbre. Le symbolisme le plus éblouissant s'y joue dans les fictions. L'*Iliade* et l'*Odyssée* sont le temple des *arts* le plus complet et le plus harmonieux qui ait été construit ; c'est ce qui n'a pas besoin d'être rappelé par de longs discours.

« Mais, s'il en est ainsi de l'œuvre d'Homère en ce qui concerne l'*art*, n'en est-il pas de même en ce qui concerne la *religion*? N'est-ce pas la pensée, religieuse, des rapports de la divinité avec l'humanité, qui en est la grande inspiratrice ? Qui voudrait isoler les deux choses dans Homère, le détruirait ; il n'est poëte et artiste qu'avec la *religion*; il est religieux avec la poésie. La prière de l'homme à la divinité, l'influence de la divinité sur l'homme, l'idée du Jupiter et des Dieux inférieurs ; voilà les points de départ d'où il tire ses images, ses combinaisons, ses beaux vers, ses allégories grandioses, toute sa puissance. La *religion* et l'*art* sont donc intimement unis dans Homère, y sont inséparables ; et c'est ainsi que se résument, dans ce palais, riche entre tous, la phase orientale comme conclusion, la phase gréco-romaine comme origine.

« Après Homère, se présente la file majestueuse de ces artistes d'un goût si pur dont nous avons fait nos classiques ; Eschyle, Sophocle, Euripide, Pindare, Hérodote, Platon, Démosthènes, Praxitèle, Phidias, Apelles, Térence, Cicéron, Horace, Ovide, Virgile et tant d'autres, sont tous des disciples du père des poëtes, et ne sont grands, comme lui, que par la double irradiation dans leurs œuvres, de la *religion* et de l'*art*. Si quelques-uns manquent du sentiment religieux qui constitue la piété telle que la pouvait comprendre leur génie, ou si quelquefois ce sentiment leur fait défaut, l'*art* chancelle et ne conserve de lui-même que sa forme, toujours pure, mais ingrate, froide, et dépourvue du feu interne qui la vivifie.

« Que serait-ce si nous étudions les législateurs, les pontifes, les sibylles, les oracles, les Apollon, les Orphée, les Linus, les Amphion, les Tyrtée, les Lycurgue, les Charondas, tous les grands chefs de la période de transition? Nous les trouverions tous artistes et civilisateurs, artistes et prêtres ; et nous les verrions n'exercer leur influence sur les peuples que par la conbinaison de la *religion* et de l'*art*.

« Nous avons cité Horace présentant aux Pisons la même observation à la gloire de la poésie.

« Mais hâtons-nous d'arriver à la

période chrétienne dont les destinées sont de tout envahir et d'être immortelles. Toute connue qu'elle soit nous devons quelques hachures à sa gloire.

« Croyez-vous d'abord que le Verbe de Dieu s'incarne et sauve le monde, sans associer l'*art* à son travail sacré ? croyez-vous qu'il se soit fait homme sans se faire artiste? ce serait donc qu'il ne se serait pas fait homme complet; *a priori* la proposition serait fausse et même hérétique; et qui le croirait n'aurait jamais compris ni senti l'Evangile. Non, Jésus n'a pas été le pontife médiateur de l'humanité sans être, en même temps, et par là même, le plus grand des poëtes, le plus sublime des peintres. Le récit appartient aux apôtres; les apôtres étaient des esprits simples; et cependant ce récit est admirable; il présente les grandes qualités de l'*art* vrai, qui sont le naturel, le feu et la foi calme; il fallait que leur maître leur eût montré le beau dans sa splendeur pour les transformer en de pareils historiens. Mais laissons le style des apôtres, et ne considérons que le Christ lui-même tel qu'ils nous le font connaître. Il va rêver la nuit sur les montagnes et au bruit des flots; il voyage en poëte et en pèlerin; moins riche que l'oiseau des cieux, plus pauvre que le renard des forêts, il n'a pas un nid, pas une tanière, pas une pierre où reposer sa tête; il pleure sur Jérusalem, dont il voudrait rassembler les enfants comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes; il tire ses comparaisons, ses images, ses allégories des beautés de la nature; il admire la robe de la fleur des champs, et, près d'elle, méprise celle des rois; il assemble les foules sur les coteaux, et, prenant pour temple celui du soleil, pour tapis le gazon, leur prêche la bonté du père des créatures; il bénit le peuple avec toutes les grâces qui séduisent; il maudit les dominateurs avec toutes les énergies de la colère; il parle en figures; il fait usage de la parabole, que tantôt il élève à la hauteur du drame effrayant, comme dans la sombre antithèse du riche et de Lazare, que tantôt il déploie en aventures touchantes, comme dans la fiction de l'enfant prodigue, et que toujours il rend frappante et enchanteresse pour insinuer l'amour de la vérité dans les cœurs. Il est d'une abondance infinie en images douces, saisissantes, terribles; il met tout en tableau; sa qualité dominante est celle du grand peintre; voyez ses descriptions de l'avenir et du jugement de Dieu. Il se montre lui-même dans des situations qui sont des tableaux vivants faits pour enthousiasmer; sa naissance, son baptême, ses miracles, sa transfiguration, ses épisodes, sa passion, sa résurrection, ses apparitions, toutes les situations qu'il se donne sont divinement calculées pour l'effet qu'il veut produire sur les témoins, et sur les générations futures; il déploie, dans ces combinaisons, un goût infini, un sentiment exquis, une énergie immense, une majesté qui éblouit, une vie qui déborde, un *art* sublime; sa manifestation sur la terre est un drame réel, supérieur à toutes les conceptions du génie; et, pour que rien ne manque, il ménage des colloques avec ses adversaires, dans lesquels ses réponses sont encore des modèles de finesse, d'esprit, et d'argumentation personnelle. Trouvez une prière pareille, en beauté, à celle qu'il adresse à son père après la cène; trouvez un discours aussi sublime que celui qui précède cette prière; citez une invention comme celle de son corps transformé en nourriture; imaginez des situations qui égalent, sous le rapport de la grâce et de l'éloquence appropriée, celles de l'épisode de la femme adultère et de celui de la samaritaine. Il faudrait tout rappeler. Que dut être Jésus pour ceux qui le virent, sinon le beau humain et divin tout ensemble, par le regard, le geste, l'expression, l'action, la parole, la pensée, la sensibilité, la grandeur, la bonté; sinon une exhibition complète de l'*art* lui-même? Qu'est-ce qu'un Tyrtée maintenant? et que dirait Horace de notre Christ, si, chrétien, il faisait aujourd'hui un traité de l'*art*?

Joignons maintenant à l'évangile pris dans son ensemble, sans distinguer le héros du livre, toute la série d'explosions artistiques, qui commence

à son apparition, se continue jusqu'à nous, et ira se développant dans l'avenir jusqu'à parfaite absorption de toute vitalité terrestre. Nous trouvons plus que jamais l'*art* et la *religion*, tellement associés que leur séparation devient une abstraction inimaginable.

« Résumons-nous dans l'émission d'une pensée générale, que déjà nous a suscitée l'étude de la série biblique.

« De la prédication philosophique et religieuse, écrite et parlée, des saint Jean et des saint Paul, retranchez, en esprit, tout ce qui revient à l'*art*, l'éloquence abrupte, la sensibilité touchante, la figure sublime, l'évolution nerveuse, l'explosion de vie, l'expression énergique ou séduisante;

« De l'attitude entraînante, et contagieuse dans l'ordre divin, de ces légions de martyrs, retranchez l'exaltation admirative du beau aperçu dans le modèle évangélique, inspirant le dégoût de toute autre beauté, et donnant la force de tout sacrifier, même la vie et la famille, pour ce beau réel devenu l'idéal des siècles qui ne l'auront pas vu personnifié; retranchez le saint orgueil avec ses poses insultantes, ses réponses provocatrices, ses regards de héros, ses démarches fières devant les Césars et leurs prétoriens;

« De la mission si magnifiquement accomplie des Pères du Christianisme, depuis l'auteur de l'Apocalypse jusqu'à l'auteur des Confessions et de la Cité de Dieu, en y comprenant Hermas, Clément, Ignace, Tertullien, Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien, les Grégoire, Ambroise, Jérôme, Chrysostome et tous les autres, retranchez l'éloquence douce ou pathétique; la poésie exaltée ou calme, dramatique ou naïve, foudroyante ou harmonieuse; l'ingénieuse allégorie; la hardie métaphore; la prosopopée imprévue; l'ironie acérée; la voix sympathique; les tons variés; les grâces enchanteresses; l'action scénique; l'étude des convenances; l'appropriation des choses écrites ou parlées aux temps, aux circonstances, aux lieux; retranchez, en un mot, tout ce que l'*art* réclame comme étant sorti de sa boîte, pour compenser les émanations méphitiques de celle de Pandore;

« De la propagande chrétienne du moyen âge, de la renaissance, et des temps modernes, retranchez le rêve du beau; l'inquiétude aspiratrice de la merveille; le fanatisme de l'espérance et de la foi; cette architecture qui nous donne des temples où l'on peut trouver la solitude et la prière comme dans les forêts; cette sculpture qui nous symbolise les mystères dans des symboles mystérieux comme les mystères eux-mêmes; cette épopée des Dante, des Tasse, des Milton, où l'imagination se dilate comme dans l'infini; ce drame des Shakespeare et des Calderon, où se déchaîne la liberté et plane le terrible; cette peinture des Michel-Ange, des Raphaël, des Philippe de Champagne, des Van-Dyck, des Rubens, des Velasquez, des Zurbaran, des Murillo, plus éloquente peut-être, pour prêcher les peuples, que la parole et l'écriture; cette musique avec ses hymnes, ses proses, ses psalmodies, son plain-chant, plus populaire encore que tout le reste; retranchez aussi ces douces et simples analyses des passions, des vices, des vertus, des quiétistes contemplations de l'âme pieuse, dont l'imitation de Jésus-Christ et les œuvres de saint François de Sales sont les principaux types, et les extatiques visions des sainte Thérèse et des Guyon, ces irradiations naturelles de l'*art* mystique cloîtré dans la foi;

« De l'explosion de cette philosophie chrétienne, qui remplit de sa magnificence nos grands siècles, retranchez le style harmonieux des Fénélon et leurs fictions antiques; les sublimités éloquentes des Bossuet et des Pascal, l'*art* des Bourdaloue; la tragédie et la comédie des Corneille, des Racine, des Molière; l'apologue malin des la Fontaine; la satire des Boileau; les chants romantiques de l'Allemagne; les études artistiques de Chateaubriant; les éloquents tableaux de Lamennais; les lyres de Lamartine et de Victor Hugo; les symphonies de nos compositeurs; les voix de nos chantres et cantatrices; les fantaisies de nos orgues; les rôles des Talma,

des Rachel, des Ristori; les toiles de nos Delacroix et de nos Ari Scheffer; les improvisations de nos Lacordaire... on ne finirait pas l'énumération; retranchez, en un mot, de ce torrent chrétien qui enveloppe l'humanité dans tous ses progrès, depuis l'Évangile, ce qui revient à l'*art* par droit de nature, de tendance, et d'appropriation; que vous restera-t-il ?....

« La *religion*, di es-vous. Oui ! mais la *religion* semblable à un esprit sans corps, à une pensée sans voix, à une âme ensevelie dans des membres paralytiques, ou, si vous aimez mieux, à l'aigle vaincu qui, privé de sa serre, de son aile et de son regard, s'est refugié, honteux, parmi les hiboux.

« Mais il ne peut en être de la sorte, Dieu ayant sacré indissoluble l'alliance du frère et de la sœur, et leur ayant dit, comme aux premiers couples de toutes les espèces : croissez ! multipliez !... Gloire au catholicisme d'avoir favorisé le développement des *arts*, de les avoir nourris.

« Aussi, combien de grands hommes, parmi les protestants, ont été catholiques de sentiment et de raison, dans l'intimité de leur conscience, pour ne pas cesser d'être artistes.

« Mélanchton pleurait quand Carlostad abattait les statues des saints.

« Partout où régnera le luthéranisme, disait Erasme, on verra s'éteindre le culte des arts! »

« Le grand Leibnitz disait en parlant de la liturgie catholique : « La musique de leur église est vraiment belle ! je ne saurais croire que Dieu repousse ces chants empreints de spiritualisme, cette fumée d'encens, ce bruit de cloches, ces harmonies de voix, que, dans notre étroit préjugé, nous osons bannir. »

« Nous avons voulu n'adorer qu'en esprit, a dit un autre protestant célèbre, et il n'y a plus chez nous ni esprit, ni vérité, ni adoration. »

Clausen, Spindler, Wix, Fessler et beaucoup d'autres ont chanté leur douleur de voir l'Eglise réformée, dont ils étaient les enfants, semblable à un printemps qu'on aurait dépouillé de sa robe de verdure et de roses ; ils ont célébré l'Eglise catholique pour n'avoir jamais cessé de confier à l'*art* le soin d'orner son culte.

« Quand une mère, dit Clausen sur la lyre, va se jeter au pied de l'autel pour vouer son premier-né à la garde des anges ;

« Quand le soleil couchant se joue à travers les vitraux gothiques, et inonde de ses rayons la figure de la jeune fille qui prie dévotement ;

« Quand la lumière des cierges de l'autel brille à travers les ombres du crépuscule, et qu'à l'aube du jour la cloche appelle le moine qui va prier pour les morts et les vivants ; l'Eglise catholique ne nous dit-elle pas que la vie ne doit être qu'une longue prière à Dieu ;

« Que l'*art* et la nature doivent s'unir pour élever le cœur de l'homme à l'adoration du souverain maître ;

« Et que le temple, où se trouvent tant d'éléments de prière, de contemplation et de recueillement, a droit à nos hommages? »

« Résumons en deux mots. L'*art* est le frère, la *religion*, la sœur, et tous deux, enfants de Dieu, sont unis dans leurs aventures parmi nous, comme dans leur commune source. Ils s'étaient magnifiquement épanouis dans l'ancien monde, et avaient accompli leur mission quand Jésus-Christ vint les relancer, l'un et l'autre à la fois, dans de nouvelles destinées, dont les anciennes n'étaient que l'ombre, la prophétie, la figure. De ce moment, c'est la décadence universelle de la *religion* et de l'*art* en dehors du développement chrétien, pendant qu'à l'intérieur de ce développement c'est une irradiation croissante qui prédit des gloires infinies dont on ne saurait encore se faire une idée, tant par l'accumulation des productions du passé que par celle des créations de l'avenir. Il semble que, pareils à nos feux de la nuit qui s'éclipsent au lever du soleil, toutes les grandeurs antiques se sont voilées et condamnées au silence à mesure que celle du Christ s'épanouissait à l'horizon..... »

VII. Ici nous considérions l'*art* dans ses genres; nous en trouvions deux, réalisés jusqu'alors : le genre classique et le genre romantique; mais nous en imaginions un troisième, auquel

nous donnions le nom de catholique, et qui devait sortir dans l'avenir de la fusion des deux précédents. Aucun symptôme d'une telle naissance ne nous a donné raison depuis que nous écrivions cet article; tout, au contraire, a tourné vers des rives opposées, rives désespérantes qui sont celles de la décadence. La *religion* a presque cédé la place, dans la société lettrée, à l'athéisme, et l'*art*, avec elle, a presque cessé d'être ; il est devenu sec et froid comme un registre, métier pur, sous le nom de réalisme. Espérons pourtant, espérons toujours !

Et, en attendant, peut-être en vain, la réalisation de nos espérances, rassérénons notre cœur, plus triste encore de la décadence de l'*art* dans notre patrie que de ses autres malheurs, en citant quelques pages d'un auteur laïque qui lutte autant qu'il peut, sans succès jusqu'à ce jour, contre l'entraînement positiviste de ses contemporains :

« Jugeons l'ineptie de cette théorie moderne qui s'est appelée *réalisme*, avec la prétention de faire correspondre ce mot dans l'*art* à ceux d'athéisme et de matérialisme en philosophie ! Qu'entendez-vous par le réel ?...

« Est-ce simplement ce que le fait présente à votre observation, ce que vous vous proposez de reproduire avec fidélité? Mais alors l'idéal est dans cette reproduction même, et vos efforts pour la réussir avec perfection ne sont autres que des efforts vers l'idéal. Est-ce que vous ne faites pas, ô artiste, le mieux que vous pouvez ? et, quel que soit le parfait de votre œuvre, avez-vous jamais trouvé la forme, le mot, la couleur, l'harmonie, qui expriment le *summum* de votre idéal?

« A un autre point de vue, le réel, tel que le présente la nature, est-il sans âme, sans pensée, sans vie, sans mouvement ? parvenez à le bien reproduire dans toutes ses conditions d'épanouissement, et vous aurez mis dans votre œuvre ce qu'il y a en lui de plus important, le ressort et l'action, vous aurez animé la pierre, fait parler la toile, fait respirer l'airain, fait palpiter la phrase. Vous aurez mis l'âme dans la matière ; et qu'est-ce que l'âme, si ce n'est l'idéal, en même temps que le réel ?

« Entendez-vous par le réel la matière seulement, le mot sans son idée, la tête sans la vie, le son sans le sentiment, le mouvement sans la pensée qui en marque le but? Alors vous détruisez le réel dans ce qui fait son attrait, dans ce qui le rend beau. Vous le tuez en le privant de son âme, de son centre. Qu'en reste-t-il ? rien, parce que, s'il en reste encore quelque chose, ce quelque chose appartient à l'idéal. Quoi ! vous ne voyez rien d'immatériel dans le cerf qui brame, dans le rossignol qui s'écoute chanter, dans le buisson qui fleurit, dans l'astre qui brille, dans la nuit qui se tait ! quoi ! vous ne voyez dans tout cela que la mort ! Mais dans la mort elle-même, n'y a-t-il pas une éloquence qui n'est pas de la matière? Quoi de plus éloquent que les tombeaux ! et vous éliminez cet élément ! et vous prétendez garder quelque chose !.. contradiction. Le réel, ô artiste, c'est l'idéal, l'idéal c'est le réel ; et toujours votre réel sera d'autant plus beau que l'idéal en lui se développera plus largement. C'est l'idéal qui est la substance, la vie, la beauté ; c'est lui qui est tout. Sans lui point d'*art*............ » (*Philosophie intuitive de la nature et de l'art*, par Gustave Gilles.)

Plus loin, vers la fin de son livre, le même auteur dans un chapitre sur « le surnaturel de la figure » en vient insensiblement à parler de l'*art* chrétien comme on va le voir :

« La figure ne prend le cachet du grand artiste que si elle s'élève à une beauté royale ou virginale, qui soit, par rapport à elle, surnaturelle. C'est ce que nous avons entendu par le *surnaturel de la figure*. Le drame s'élève, par exemple, dans la prophétie de Joad au-dessus de la nature ; il atteint le surnaturel de la figure, et le grand acteur le suit jusques-là. Il prend le même élan dans le songe d'Athalie ; l'homme y surpasse l'homme, le poëte le poëte, et Talma l'acteur. La musique s'élève peu à peu jusqu'au surnaturel de la figure dans le fameux quatuor de Don Juan, dans la bénédiction des épées des Huguenots.

Elle fait le même saut dans l'Africaine, quand elle réalise les seize mesures des violons, figure de la vie qui jette son dernier flot dans la mort, morceau qui n'a peut-être pas son égal en sublime ; la musique y est rouge comme un torrent de sang. La peinture atteint le même surnaturel de la figure dans la barque de Dante et Virgile aux enfers d'Eugène Delacroix, dans l'Augustin et sa mère devant l'Océan et Dieu d'Ary Scheffer, dans le Saint François d'Assise en prière devant l'apparition de l'Archange, de Zurbaran, dans l'assomption, de Velasquez, dans la conception, de Murillo, dans l'Elie, de Rubens et dans tant d'autres chefs-d'œuvre des diverses écoles, mais plus encore de l'école espagnole que de l'école italienne et des autres. Taglioni, dans la Sylphide, élevait la danse au même idéal. Les cathédrales gothiques sont des mondes composés de ces figures ravies à l'infini ; quand leurs dômes s'élèvent dans les airs en dissimulant leurs points d'appui, elles portent la figure à son surnaturel. Le Laocoon, dans la sculpture, ne s'élève pas moins haut pour rendre la douleur majestueuse ou la majesté luttant avec la douleur. L'inscription que le Dante met sur la porte de son enfer, sa Francesca de Rimini, et tant d'autres images montent au même surnaturel. Le Jupiter d'Homère, lorsqu'il fait trembler par son froncement de sourcil le grand Olympe, a le même caractère. Et la salutation angélique de S. Luc, l'*Ave, gratia plena* du Séraphin devant la jeune fille de Nazareth, l'emporte encore sur toutes ces choses au même point de vue.

« Assez d'exemples pour nous faire comprendre. Tout est plein, chez les grands poëtes, chez les grands peintres, chez les grands sculpteurs, chez les grands architectes, chez les grands compositeurs de musique, chez les grands acteurs, chez les grands orateurs, chez tous les grands artistes, de ce surnaturel de la figure, aussi bien que du surnaturel de l'idéal : c'est là leur sceau ; c'est là ce qui les fait si grands. *Jovis omnia plena;* tout est plein de Jéhovah.........

« L'*art* antique des Sémites s'était élevé jusqu'à Jéhovah, son point culminant, son Sinaï sillonné d'éclairs et visité par les premiers grands maîtres, les prophètes hébreux.

« L'*art* antique des Hindous s'était élevé jusqu'à Brahma, s'était dilaté dans toutes les subtilités extatiques, et avait produit, avec une architecture géante, les grands hymnes de l'esprit.

« L'*art* payen, parti de l'Olympe, s'arrêtait sur la terre à la séduisante Vénus, au malin Cupidon, à la froide Minerve, à la sauvage Diane, au jeune Apollon, au Jupiter tonnant; et, dans toutes ces conceptions, ne trouvait plus à créer et à adorer que la beauté des formes.

« Dans l'extrême orient, l'*art* chinois n'était plus, si jamais il avait été autre chose, que l'industrie positive utilitaire ; et l'*art* indien s'était oublié, lui, dans le nirvana, pendant que sa patrie s'égarait aux pays perdus de la monstruosité.

« Le monde de l'*art* était donc mort, si le christianisme n'était venu le relancer dans une nouvelle vie.

« Voici que le phénomène change : l'*art* se transforme, toute la mise en scène se renouvelle. Ce ne sera plus l'homme qui incarnera le beau dans l'argile; ce sera Dieu le Verbe qui purifiera la chair en l'habitant, élèvera la forme à la hauteur de l'esprit, subordonnant par là l'homme de chair à l'Homme-Dieu, et lui imprimera un autre beau idéal, non plus solennel et froid, lumineux et austère, poétique et hasardeux, mais palpitant de vie, débordant d'amour, ardent, fiévreux, pénétrant, fait de larmes de cris, de soupirs, de tressaillements, d'indicibles joies, d'effrois, de désirs, d'effusions, d'appétences de Dieu et de ses délices, du Verbe et de ses figures, de l'esprit et de ses ravissements.

« Le tourment a envahi l'*art;* essoufflé, l'*art* court sus au vice pour l'étouffer sous sa haine, sus à la vertu pour l'étreindre d'amour. Le zéle du bien commande ; l'esprit de lutte domine; le démon terrassé grimace; l'ange étend ses ailes, et plonge, la lance en avant, sur le serpent Lucifer.... Rien de commun entre le mal, beau ou hideux , absorbé dans la

chair, et le bien amaigri par le travail ou embelli par la victoire. A tous les angles du monument chrétien se voit la colombe qui s'élance, l'âme qui s'envole, l'esprit qui rompt sa lisière. Le ciel est en haut qui s'entr'ouvre, et la terre n'est que l'arène du combat, le gîte de la nuit.

« L'*art* chrétien flotte sans cesse entre Dieu le Verbe et Dieu crucifié, pour se résumer dans l'Homme-Dieu. Il a un point de départ et un point de mire, la douleur et la joie, la honte et la gloire, la croix et le ciel des cieux, foyer des visions de Paul, ce prêtre de l'esprit, ce champion de Jésus, foyer des visions de Jean, son historien, son poëte.

« La littérature, la statuaire, l'architecture, la peinture, la musique, la danse même rayonnent l'avenir, l'avenir en Dieu, l'avenir par delà le tombeau. Le tourment, né de l'incertitude et de l'espérance, est là ; parfois même la forme s'en ressent, se montrant négligée, souffrante, déchirée. Un démon harcèle l'artiste, le pousse en avant, le jette meurtri, mort au monde, à la merci des trombes qui passent, portant de la terre à Dieu des cargaisons d'âmes.

« L'*art* chrétien n'a rien d'arrêté, de fini, comme l'*art* antique ; il n'est qu'un essai, une ébauche ; s'il crée pour ce monde, qui n'est qu'une étape, une ombre, c'est l'œil fixé sur l'autre.

« Il se trouve, bien avant, jusqu'au fond, en tout monument de souche chrétienne, une lamentation inquiète, un cœur gros de soupirs, qui brise les ressorts de la matière. Cela tend, jusqu'à les faire éclater, les cordes des harpes, pousse en haut et au large, jusqu'aux effets du lointain, les bras des arcades et les flèches des tours, absorbe la couleur sur les toiles inspirées, élargit et multiplie indéfiniment les échos de la voix des poëtes, des philosophes et des historiens, peuple les temples d'un monde agité et frémissant d'âmes tourmentées.

« Les plus grandes pages de l'*art* chrétien sont celles où l'éloquence foudroie le mal et prononce la sentence, celles où la musique, céleste idiome, exprime l'inexprimable infini, celles où la philosophie pose son siége de fonte, celles où la poésie, plaintive ou stridente, se lamente ou sonne la la charge, celles où l'humanité se dilate dans la nature, avec l'idée, le sentiment et l'emblème.

« Chaud coloris, accents passionnés, harmonieuses plaintes, élans sublimes, sombres tableaux, art divin dans toutes ses branches, voilà l'école chrétienne, toujours jeune, fraîche, impétueuse, jamais lasse, parce qu'elle est tout âme, cœur, espérance, foi, charité, candeur, vertu, et que plus elle vieillit au monde présent, plus elle s'approche du monde à venir, où est la jeunesse éternellement belle, où est la beauté éternellement jeune.

« Et vous essayez, pâle jeunesse de la terre, de lui substituer les écoles qui tuent Dieu dans le monde, qui tuent l'âme dans l'humanité, les deux principes de l'*art* !...

(*Philosophie intuitive de la nature et de l'art*, par Gustave Gilles.)

« VIII. Arrivant à considérer l'art dans l'individu qui en est le sujet, une question se présente à notre esprit. Peut-on être religieux sans être artiste, et artiste sans être religieux ?

« Or cette question est plus grave qu'on ne pense ; et voici comment nous la résoudrons.

« A prendre les mots dans leur sens large, la négative nous paraît incontestable. Jamais âme ne fût religieuse sans que le sentiment du beau, que la religion renferme, se soit quelque peu développé dans cette âme, et, par conséquent, sans que l'art l'ait subjuguée, dans une mesure quelconque, sur le terrain de la religion. Par contre, jamais âme ne fut vraiment artiste, sans qu'il ne se soit manifesté en elle quelque sentiment religieux, c'est-à-dire quelque aspiration du beau spirituel et divin, que la volonté raisonnée a pu, d'ailleurs, étouffer plus ou moins dans les moments où, l'art faisant silence, la liberté a eu son tour pour façonner l'être moral.

« Mais ce sens large n'est pas celui qui doit nous occuper, vu qu'en raisonnant sur les données qu'il fournit, on aboutirait simplement à ce principe incontesté : que l'individualité humaine a reçu de Dieu le dou-

ble germe du sentiment religieux et du sentiment artiste, bien qu'à des degrés divers de puissance, avec la force libre de provoquer ou d'enrayer leur développement.

« Il nous faut donc prendre le terme dans un sens plus étroit, et voici, sur ce nouveau terrain, ce que nous avons à dire.

« On peut être religieux et même excellent chrétien sans être artiste, au sens ordinaire du mot; c'est le phénomène le plus commun qui puisse être soumis à l'observation. On peut aussi être artiste sans être ni religieux, ni chrétien, dans le même sens ; c'est encore ce qui se voit trop souvent. Mais nous ajoutons 1° quant à l'artiste, qu'il ne peut être grand et puissant en influence sur les foules, s'il n'est profondément religieux dans la production de ses œuvres, et 2° quant au chrétien, qu'il ne peut être grand, saint et sanctificateur des autres, s'il n'est artiste.

« Ces deux propositions n'ont presque pas besoin d'être développées, tant elles sont évidentes après tout ce que nous avons dit. Si l'artiste s'enferme dans la beauté matérielle; s'il ne s'élève aux visions de l'esprit; s'il n'alimente son travail des ardeurs inspirées par le flair des essences supérieures à celles qui frappent les sens; s'il ne fait suinter de sa toile, de son vers, de sa mélodie, de sa voix, de son geste, de son marbre, de son mouvement, ce quelque chose sans nom qui vient de l'âme sensible et de ses espérances d'un idéal futur; s'il ne travaille plongé dans le brasier dévorant qu'allume autour de soi le sentiment divin; si, en un mot, la religion ne l'échauffe, ne le provoque, ne l'illumine, ne le vivifie de ses flammes, il pourra produire ce qu'on appelle de l'esprit, de la logique, du bon sens quelquefois, mais jamais de cet *art* souverain qui, comme la lyre de Tyrtée, transporte les foules, est compris d'elles, les enthousiasme, les élève, les civilise, les mène aux combats de l'intelligence et de la vertu. Il pourra se faire admirer de quelques-uns, réunira peut-être une école de matérialistes ses pareils; mais il ne vivra point dans la postérité, plus puissant après sa mort que pendant sa vie, et tenant sa place parmi les chefs de file de la grande armée. Dieu a réservé à la religion le beau qui fanatise les masses; et l'artiste que la religion n'a pas conduit à la contemplation de cette espèce de beau, n'a jamais pu devenir le grand artiste aux populaires et immortelles influences. L'autre proposition n'est pas moins vraie; l'homme religieux sans goût, sans feu, sans mouvement, sans vie, sans *art*, n'est religieux que pour lui; il est mort pour les autres ; les grands saints ont tous été des artistes dans l'accomplissement de leur mission, nous l'avons déjà dit; il y a plus: le dévot qui n'a rien du sentiment de l'*art*, et qui n'a pas la prudence de s'en taire, fait plus de mal à la religion, dans sa défense, que l'impie qui l'attaque. Il y a une bonne et une mauvaise manière de manœuvrer pour elle, avec toutes les armes, celles de l'éloquence, celles de la poésie, celles de la conversation, celles des peintres, des sculpteurs, des musiciens, des architectes, des acteurs et même des mouvements gymnastiques dont les processions et toutes les cérémonies extérieures font partie; or la bonne, c'est l'*art* divin, le véritable *art*, qui la trouve, la réglemente, et la pratique; quant à la mauvaise, elle naît, comme tout ce qui est mal, de l'absence de l'*art*, du tact, de l'habileté, du goût, et elle rentre dans les perfides insinuations de Satan. L'*art* est le grand propagateur de tout bien; on peut être philosophe, savant, saint pour soi-même, sans son aide; mais on ne saurait l'être pour les autres. Celui-là seul communiquera sa philosophie, sa science, sa sainteté, en les rayonnant dans son atmosphère, qui, étant artiste en même temps, saura transformer son être extérieur, avec ses facultés et leurs productions, en transmissions ingénieuses de son mouvement interne; c'est par cet artifice qu'ont réussi tous les grands chefs de religion; Jésus lui-même, le seul réformateur véritable, Jésus, la manifestation de Dieu par excellence, n'a pas dédaigné de s'en servir. Dieu fit

le bien, l'enveloppa de l'auréole du beau pour lui donner la puissance de séduire, et chargea l'*art* de dévoiler peu à peu cette auréole ; depuis cette loi, que ferez-vous sans lui?

« Soyons donc artistes, nous autres prêtres ; soyons-le de notre mieux, en respectant et cultivant les *arts*, si nous voulons être d'utiles messagers de Jésus-Christ.

« L'*art* et la science, la littérature, seront aussi nos antidotes contre les petites et les grandes passions. La première condition pour que nous soyons dignes du Sauveur, c'est que nous soyons hommes de bien ; or cette qualité est essentiellement inhérente à l'étude. Quintilien le disait, et les païens comme lui ont émis des leçons que beaucoup d'entre nous seraient bien heureux d'avoir suivies. Écoutons-le en finissant.

« Non-seulement je dis que pour être un orateur comme je le comprends, il faut être homme de bien ; mais encore qu'on ne sera point orateur si l'on n'est homme de bien ; car l'esprit ne peut vaquer à l'étude du plus beau des arts, s'il n'est libre de tout vice ; d'abord parce qu'il ne peut y avoir dans le même cœur alliance de l'honnête et du honteux, et qu'il n'est pas plus ordinaire à une même âme de concevoir à la fois de bonnes et de mauvaises pensées, qu'à un même homme d'être tout ensemble probe et pervers. Ensuite parce qu'un esprit appliqué à une si grande étude, doit être exempt de toutes autres préoccupations, même innocentes ; c'est ainsi seulement que, libre et n'ayant rien qui le distraie ou l'entraîne ailleurs, il pourra se livrer tout entier à la recherche du but auquel il tend. Si le trop grand souci de nos terres, si la trop grande attention à nos affaires domestiques, si le plaisir de la chasse, et les jours donnés aux spectacles dérobent beaucoup de temps à l'étude — car le temps que vous donnez à une chose est perdu pour une autre, — quel ne sera pas l'effet de la cupidité, de l'avarice, de l'envie, ces tyrans de la pensée qui troublent jusqu'à notre sommeil? Car rien n'est si occupé, si dissipé, si tiraillé et déchiré de tant et de si diverses passions, qu'un mauvais esprit. Quand il tend des embûches, il est harcelé par l'espoir, par le souci, par la fatigue ; et quand il jouit de son crime, il est torturé par l'inquiétude, par le remords, par l'attente de toutes peines. Y a-t-il place, au milieu de tout cela, pour les lettres et pour toute autre étude honnête? Pas plus, assurément, que pour les fruits dans une terre occupée par les buissons et les ronces. » LE NOIR.

ART. Certains critiques, fort mal instruits, ont accusé le christianisme d'avoir contribué à la dégradation des *arts*. Pour peu que l'on ait lu l'histoire, on sait que ce fut en Europe un effet de l'inondation des Barbares, et en Asie une suite des ravages des mahométans ; que, sans la religion chrétienne, tous les *arts* de dessin auraient été anéantis. Les mahométans ont en horreur les statues : les iconoclastes, pour leur plaire, brisèrent les images ; les Barbares venus du Nord étaient trop grossiers pour faire aucun cas de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de l'*art* des décorations ; toute pompe extérieure fut bannie, excepté du culte divin et des temples du Seigneur. C'est là qu'il s'en est conservé un reste de goût, qui s'est ranimé à la renaissance des lettres ; et celles-ci n'ont été préservées de leur ruine entière que par la religion. *Voy.* LETTRES, SCIENCES.

ART DES ESPRITS, ou *art angélique*, moyen superstitieux pour acquérir la connaissance de tout ce qu'on veut savoir avec le secours de son ange gardien, ou de quelque autre bon ange. On distingue deux sortes d'*art angélique* : l'un obscur, qui s'exerce par la voie d'élévation ou d'extase ; l'autre clair et distinct, lequel se pratique par le ministère des anges, qui apparaissent aux hommes sous des formes corporelles, et qui s'entretiennent avec eux. Ce fut peut-être cet *art* dont se servit le père du célèbre Cardan, lorsqu'il disputa contre les trois esprits qui soutenaient la doctrine d'Averroës, et qu'il reçut ou crut recevoir des lumières d'un génie qu'il eut avec lui pendant trente-trois

ans. Il est certain que cet *art* est superstitieux, puisqu'il n'est autorisé ni de Dieu ni de l'Eglise, et que les anges, par le ministère desquels on suppose qu'il s'exerce, ne sont autres que des esprits de ténèbres et des anges de Satan. D'ailleurs, les cérémonies dont on se sert ne sont que des conjurations par lesquelles on oblige les démons, en vertu de quelque pacte, de dire ce qu'ils savent, et rendre les services qu'on exige d'eux. *Voyez* Art Notoire. Cardan, lib. 16, *de rer. Variet.* Thiers *Traité des superstitions*, tom. I. pag., 275.

Art notoire, moyen superstitieux par lequel on promet l'acquisition des sciences par infusion et sans peine, en pratiquant quelques jeûnes et en faisant certaines cérémonies inventées à ce dessein. Ceux qui font profession de cet *art*, assurent que Salomon en est l'auteur, et que ce fut par ce moyen qu'il acquit en une nuit cette grande sagesse qui l'a rendu si célèbre dans le monde. Ils ajoutent qu'il a renfermé les préceptes et la méthode de cet *art* dans un petit livre qu'ils prennent pour modèle. Voici la manière par laquelle ils prétendent acquérir les sciences, selon le témoignage du Père Delrio : ils ordonnent à leurs aspirants de fréquenter les sacrements, de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau, et de faire plusieurs prières pendant sept semaines; ensuite ils leur prescrivent d'autres prières, et leur font adorer certaines images les sept premiers jours de la nouvelle lune, au lever du soleil, durant trois mois; ils leur font encore choisir un jour où ils se sentent plus pieux qu'à l'ordinaire et plus disposés à recevoir les inspirations divines : ces jours-là ils les font mettre à genoux dans une église ou oratoire, ou en pleine campagne, et leur font dire trois fois le premier verset de l'hymne *Veni, Creator Spiritus*, etc., les assurant qu'ils seront après cela remplis de la science comme Salomon, les prophètes et les apôtres. Saint Thomas d'Aquin montre la vanité de cet *art* prétendu : saint Antonin, archevêque de Florence, Denys le Chartreux, Gerson et le cardinal Cajetan, prouvent que c'est une curiosité criminelle par laquelle on tente Dieu, et un pacte tacite avec le démon : aussi cet *art* fut-il condamné comme superstitieux, par la faculté de théologie de Paris, l'an 1320. Delrio, *Disquis. Magic.*, part, 2. Thiers, *Traité des superstitions*, ibid.

Art de saint Anselme, moyen de guérir les plaies les plus dangereuses, en touchant seulement aux linges qui ont été appliqués sur les blessures. Quelques soldats italiens, qui font encore ce métier, en attribuent l'invention à *saint Anselme*; mais Delrio assure que c'est une superstition inventée par *Anselme* de Parme, fameux magicien, et remarque que ceux qui sont ainsi guéris, si toutefois ils en guérissent, retombent ensuite dans de plus grands maux, et finissent malheureusement leur vie. Delrio, *Disquis. Magic.*, liv. I.

Art de saint Paul, sorte d'*art* notoire, que quelques superstitieux disent avoir été enseigné par *saint Paul*, après qu'il eût été ravi jusqu'au troisième ciel : on ne sait pas bien les cérémonies que pratiquent ceux qui prétendent acquérir les sciences par ce moyen, sans aucune étude et par inspiration; mais on ne peut douter que cet *art* ne soit illicite; et il est constant que *saint Paul* n'a jamais révélé ce qu'il ouït dans son ravissement, puisqu'il dit lui-même qu'il entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de raconter. *Voyez* Art notoire. Thiers, *Traité des superstitions*. Bergier.

ARTÉMONITES, (*théol. hist. sect.*) — Ces hérétiques reconnaissaient pour maître Artémon, qui, se rattachant à la dogmatique de Théodose, avait enseigné que la divinité ne s'était unie à l'humanité en Jésus-Christ qu'à sa naissance, d'où il suivait que le Messie ne pouvait être appelé Dieu qu'improprement. Il y en eut quelques-uns à Rome. Le Noir.

ARTÈRES, (*théol. mixt. scien. physiol.*) V. Circulation du sang.

ARTICLE DE FOI. *Voyez* Dogme.

ARTICLES ORGANIQUES du con-

cordat français, (*théol. hist. eglis. et etat.*) — V. CONCORDATS.

ARTICULATION, (*théol. mixt. scien. philol.*) — V. A (la voyelle.)

ARTOTYRITES. *Voyez* MONTANISTES.

ARUSPICE. *Voyez* DIVINATION.

ARYAS PERSANS et HINDOUS; ARIE, (*thèol. mixt. scien. hist. rel. etc.*) — V. MAZDEISME, BRAHMANISME, BOUDDHISME, etc.

ASCENSION, se dit proprement de l'élévation miraculeuse de Jésus-Christ quand il monta au ciel en corps et en âme, en présence et à la vue de ses apôtres.

Tertullien fait une énumération succincte des différentes erreurs que l'on a enseignées sur l'*ascension* du Sauveur.

Les apellites pensaient que Jésus-Christ laissa son corps dans les airs (saint Augustin dit qu'ils prétendaient que ce fut sur la terre), et qu'il monta sans corps au ciel : comme Jésus-Christ n'avait point apporté de corps du ciel, mais qu'il l'avait reçu des éléments du monde, ils soutenaient qu'en retournant au ciel il l'avait restitué à ces éléments.

Les séleuciens et les hermiens croyaient que le corps de Jésus-Christ ne monta pas plus haut que le soleil, et qu'il y resta en dépôt. Ils se fondaient sur ce passage des psaumes : *Il a placé son tabernacle dans le soleil.* Saint Grégoire de Nazianze attribue la même opinion aux manichéens.

Le jour de l'*ascension* est une fête célébrée par l'Eglise dix jours avant la Pentecôte, en mémoire de l'*ascension* de Notre-Seigneur. Selon saint Augustin, *Epist.*, 118, n. 1, elle a été instituée par les apôtres mêmes. La célébration en est commandée par les constitutions apostoliques, l. 8, cap. 3, Thomassin, *Traité des fêtes*, p. 370.

Quelques incrédules modernes ont comparé malicieusement l'*ascension* de Jésus-Christ à l'apothéose de Romulus, pour insinuer que l'une n'est pas mieux prouvée que l'autre. Selon l'histoire romaine, un seul homme a dit que Romulus lui était apparu et l'avait assuré de son transport dans le ciel. *Voyez* Tite-Live. Il ne risquait rien d'inventer cette fable. Douze apôtres et une multitude de disciples ont assuré qu'ils avaient vu Jésus-Christ ressuscité s'élever au ciel, et ils ont répandu leur sang pour sceller la vérité de leur témoignage. L'apothéose de Romulus n'avait été ni prévue ni prédite; elle fut imaginée pour écarter le soupçon d'un régicide commis par les sénateurs; la résurrection et l'*ascension* de Jésus-Christ avaient été annoncées par les prophètes et par lui-même; ces deux prodiges ont fondé le christianisme. On pouvait croire sans conséquence ou ne pas croire la fable de Romulus; on ne pouvait pas être chrétien sans croire la résurrection et l'*ascension* de Jésus-Christ, professées dans le symbole, et l'on ne pouvait embrasser le christianisme sans s'exposer à la haine des Juifs et des païens. Personne n'a eu intérêt de contester la divinité de Romulus; elle se conciliait très-bien avec le système du paganisme : les Juifs, au contraire, ont eu un très-grand intérêt à démontrer la fausseté de la narration des apôtres, et pour l'adopter il fallait renoncer au judaïsme ou au paganisme. La fable de Romulus n'a pu servir qu'à rendre les Romains ambitieux, usurpateurs, ennemis de l'univers entier; la croyance de la divinité de Jésus-Christ a banni du monde les folies, l'impiété, les crimes du paganisme, a établi le règne de la vérité et de la vertu. Voilà des différences incontestables. BERGIER.

ASCÈTES, du grec, ἀσκητης, mot qui signifie à la lettre une personne qui s'exerce, qui travaille. Ce nom a été donné en général à tous ceux qui embrassaient un genre de vie plus austère, et qui par là s'exerçaient plus à la vertu, ou travaillaient plus fortement à l'acquérir que le commun des hommes. En ce sens, les esséniens chez les Juifs, les pythagoriciens entre les philosophes, pouvaient être appelés *ascètes*. Parmi les chrétiens, dans les premiers temps, on donnait le même titre à tous ceux qui se distinguaient des autres par l'austérité de leurs mœurs, qui s'abstenaient, par exemple, de vin et de viande. Depuis,

la vie monastique ayant été mise en honneur dans l'Orient, et regardée comme plus parfaite que la vie commune, le nom d'*ascètes* est demeuré aux moines, et particulièrement à ceux qui se retiraient dans les déserts, et n'avaient d'autre occupation que de s'exercer à la méditation, à la lecture, aux jeûnes et aux autres mortifications. On l'a aussi donné à des religieuses; en conséquence on a nommé *asceteria* les monastères, mais surtout certaines maisons dans lesquelles il y avait des moniales et des acolytes, dont l'office était d'ensevelir les morts. Les Grecs donnent généralement le nom d'*ascètes* à tous les moines, soit anachorètes et solitaires, soit cénobites.

M. de Valois, dans ses notes sur Eusèbe, et le père Pagi, remarquent que, dans les premiers temps, le nom d'*ascètes* et celui de moines n'étaient pas synonymes. Il y a toujours eu des *ascètes* dans l'Église, et la vie monastique n'a commencé à y être en honneur que dans le quatrième siècle. Bingham observe plusieurs différences entre les moines anciens et les *ascètes*; par exemple, que ceux-ci vivaient dans les villes, qu'il y en avait de toute condition, même des clercs, et qu'ils ne suivaient point d'autres règles particulières que les lois de l'Église, au lieu que les moines vivaient dans la solitude, étaient tous laïques, du moins dans les commencements, et assujettis aux règles ou constitutions de leurs fondateurs. De là on a nommé *vie ascétique*, la vie que menaient les chrétiens fervents.

Elle consistait, selon M. Fleury, à pratiquer volontairement tous les exercices de la pénitence. Les *ascétiques* s'enfermaient d'ordinaire dans des maisons, où ils vivaient en grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquaient la xérophagie ou nourriture sèche, et les jeûnes de deux ou trois jours de suite, ou plus encore; ils s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit, à lire assidûment l'Écriture sainte, à prier le plus continuellement qu'il était possible. Telle était la vie *ascétique* : de grands évêques et de fameux docteurs, entre autres Origène, l'avaient menée. On nommait par excellence ceux qui la pratiquaient, les élus entre les élus, ἐκλεκτῶν ἐκλεκτότεροι. Clément Alexandrin, Eusèbe, *Hist.*, l. 6, cap. 3, Fleury, *Mœurs des chrétiens*, 2e part. n. 26. Bingham, *Orig.*, *ecclés.*, lib. 7, c. 1, § 6.

On conçoit que la vie *ascétique* telle que nous venons de la décrire, ne pouvait manquer de déplaire aux protestants, et qu'il est de leur intérêt de la faire envisager comme un effet de l'enthousiasme de quelques chrétiens mal instruits. Ce fut, selon leur opinion, une erreur capitale, un système extravagant, qui a causé dans tous les siècles les plus grands maux dans l'Eglise. On distingua, dit Mosheim, les *préceptes* que Jésus-Christ a établis pour tous les hommes, d'avec les *conseils* auxquels il a exhorté seulement quelques personnes; on se flatta de s'élever, par la pratique de ceux-ci, à un degré supérieur de vertu et de sainteté, et de jouir d'une union plus intime avec Dieu. Dans cette persuasion, plusieurs chrétiens du second siècle s'interdirent l'usage du vin, de la viande, du mariage, du commerce; ils exténuèrent leurs corps par les veilles, l'abstinence, le travail et la faim; bientôt ils allèrent chercher le bonheur dans les déserts loin de la société des hommes. Ce travers d'esprit lui a paru né de deux causes : la première fut l'ambition d'imiter les philosophes platoniciens et pythagoriciens, dont Porphyre a rendu les folles idées dans son *Traité de l'abstinence;* la seconde fut la mélancolie qu'inspire naturellement le climat de l'Egypte, maladie de laquelle étaient affectés les esséniens et les thérapeutes, qui avaient déjà mené cette vie triste et lugubre longtemps avant la venue de Jésus-Christ. De là, dit-il, elle passa dans la Syrie et dans les contrées voisines, dont les habitants sont à peu près du même tempérament que les Egyptiens; et dans la suite elle infecta même les nations européennes : telle a été l'o-

rigine des vœux, des mortifications monastiques, du célibat des prêtres, des pénitences infructueuses, et des autres superstitions qui ont terni la beauté et la simplicité du christianisme. *Hist. ecclés. du second siècle*, 2e part. cap. 3, § 11 et suiv. C'est le langage de tous les protestants.

Ainsi, suivant leur opinion, c'est dès le second siècle, et immédiatement après la mort du dernier des apôtres, que le christianisme a commencé à se corrompre, à devenir un chaos d'erreurs et de superstitions; ce sont les disciples mêmes des apôtres qui ont préféré à la doctrine de leurs maîtres celle des philosophes païens, et qui ont fait dominer celle-ci dans l'Église. Et c'est ainsi que Jésus-Christ a tenu la promesse qu'il avait faite d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Quand on considère ce système des protestants, on est tenté de leur demander s'ils croient en Jésus-Christ.

Au mot CONSEILS ÉVANGÉLIQUES, nous ferons voir que la distinction que les premiers chrétiens en ont faite d'avec les *préceptes*, n'a pas été une vaine imagination de leur part, et que Jésus-Christ l'a faite lui même ; que c'est lui qui a dit qu'il y a quelque chose de plus parfait que ce qu'il a prescrit ou ordonné à tous les hommes, et qu'en le faisant on peut mériter une plus grande récompense. Ici nous avons à prouver que c'est encore lui qui a donné l'exemple de la vie *ascétique*, et que ses apôtres l'ont pratiquée comme lui : les chrétiens n'ont donc pas eu besoin d'en aller chercher le modèle chez les philosophes païens, ni chez les esséniens ou chez les thérapeutes juifs.

Jésus-Christ a loué la vie solitaire, pénitente, chaste et mortifiée de saint Jean-Baptiste, *Matth.*, c. 11, ℣ 8, vie *ascétique*, s'il en fut jamais ; il a pratiqué lui-même la chasteté, la pauvreté, la mortification, le jeûne, le renoncement à toutes choses, la prière continuelle ; tout cela cependant n'est pas commandé à tous les hommes : nous persuadera-t-on qu'il y a de l'enthousiasne et de la folie à vouloir imiter Jésus-Christ ? Il dit qu'il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. *Matth.*, c. 19, ℣ 12. Il appelle bienheureux ceux qui pleurent; il prédit que ses disciples jeûneront lorsqu'ils seront privés de sa présence ; il leur promet le centuple, parce qu'ils ont tout quitté pour le suivre, cap. 5, ℣ 5 ; c. 9, ℣ 15 ; c. 19, ℣ 29. Il ne reste aux protestants qu'à se joindre aux incrédules et à dire comme eux que Jésus-Christ était d'un caractère austère, fâcheux, mélancolique, comme les Egyptiens ; qu'il avait été élevé parmi les esséniens, et s'était imbu de leur morale atrabilaire ; que le christianisme, tel qu'il l'a prêché, n'est propre qu'à des moines.

Ils auront encore le même reproche à faire à saint Paul : « Je châtie » mon corps et je le réduis en servi- » tude, dit-il, de peur qu'après avoir » prêché aux autres, je ne sois moi- » même réprouvé. » *I Cor.*, c. 9, ℣ 27. « Ceux qui sont à Jésus-Christ » crucifient leur chair avec ses vices » et ses convoitises. » *Galat.*, c. 5, ℣ 24. Montrons-nous dignes ministres de Dieu, par la patience, par les souffrances, par le travail, par les veilles, par les jeûnes, etc. *II Cor.*, c. 6, ℣ 4. Il a loué la vie pauvre, austère et pénitente des prophètes. *Hebr.*, c. 11, ℣ 37. Nous avons cherché vainement dans les commentateurs protestants des explications et des subterfuges pour esquiver les conséquences de ces passages : nous n'y en avons point trouvé ; nous serons forcé de les répéter aux mots ABSTINENCE, CÉLIBAT, JEUNE, MORTIFICATION, MOINE, VOEU, etc., parce que les protestants ont blâmé toutes ces pratiques avec la même opiniâtreté et toujours sans fondement.

Mais ils se flattent de répondre à tout par un seul passage de saint Paul, qui dit à Timothée, *I Tim.*, cap. 4, ℣ 7 : « Exercez-vous à la piété; » car les exercices corporels sont » utiles à peu de chose, mais la piété » est utile à tout ; elle a les promes- » ses de la vie présente et de la vie » future. » La question est de savoir si, par *exercices corporels*, l'apôtre entend la prière, le travail, les veilles, les jeûnes, etc., qu'il recommandait aux fidèles : dans ce cas l'apôtre se

serait contredit grossièrement, et nous demanderions encore ce qu'il faut entendre par *s'exercer à la piété*. Pour nous, qui craignons de mettre saint Paul en contradiction avec lui-même, nous pensons que, par les *exercices corporels*, il a entendu la course, la lutte, le pugilat, le jeu du disque, et les autres exercices violents dont les Grecs et les Romains faisaient beaucoup de cas et beaucoup d'usage; que *s'exercer à la piété*, c'est s'occuper de la prière, de la méditation, de la lecture, des louanges de Dieu, des veilles et des jeûnes, comme l'apôtre le recommande, et comme faisaient les *ascètes* de l'Eglise primitive: nous soutenons que ces exercices font partie de la piété, à laquelle Jésus-Christ a promis les récompenses de la vie présente et de la vie future. *Matth.*, c. 19, ℣ 29. BERGIER.

ASCITES, ASCODRUGITES, ASCODRUPITES, ASCODRUTES. *Voyez* MONTANISTES.

ASÉITÉ, (*théol. mixt. philos. ontol.*) — V. ATHÉISME.

ASÉITÉ, terme factice, dérivé du latin *ens à se*, être qui existe de lui-même, par la nécéssité de sa nature. Cet attribut ne convient qu'à Dieu, il se l'est attribué lui-même, lorsqu'il a dit: « *Je suis l'Etre*; vous direz aux Is- » raélites *Celui qui est* m'a envoyé vers » vous. » *Exod.*, cap. 3, ℣ 14. De cet attribut de Dieu s'ensuivent tous les autres. En effet, rien n'est borné sans cause: or, l'être nécessaire, qui existe de soi-même, n'a point de cause; il est lui-même la cause de tout ce qui existe hors de lui: on ne peut donc le supposer privé d'aucune perfection, et aucune des perfections qui lui appartiennent par nécessité de nature ne peut être bornée. La raison pour laquelle tout être créé a des bornes, est que le Créateur a été le maître de lui donner tel degré de perfection qu'il lui a plu; de là vient l'inégalité des êtres créés. Conséquemment les théologiens regardent l'*aséité* comme l'essence de Dieu, comme l'attribut qui le distingue éminemment de tous les autres êtres. Par là on démontre encore, contre les matérialistes, que la matière n'est point un être nécessaire, éternel, existant de soi-même, puisqu'elle a des bornes, et qu'elle n'est certainement pas douée de toute perfection.

Malgré l'évidence de ce raisonnement, Beausobre a écrit que les anciens philosophes ne le concevaient pas ainsi; que, selon leur sentiment, la nécessité d'être, ou l'éternité, n'emportait pas toute perfection, et il a douté si les Pères de l'Eglise le concevaient mieux. *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 3, § 4. Peu nous importe de savoir si les anciens philosophes raisonnaient mal; cependant Mosheim, dans sa *Dissert. sur la création*, a cité un passage d'Hiéroclès, qui prouve que ce platonicien comprenait très-bien les conséquences de l'*aséité*. Quant aux Pères de l'Eglise, Tertullien, dans son livre contre Hermogène, c. 4 et suiv., a constamment raisonné sur le principe que nous venons d'établir, et il l'a développé en profond métaphysicien. Beausobre lui-même a cité un passage de saint Denys d'Alexandrie, qui prouve que cet évêque a pensé comme Tertullien. Celui que Beausobre allègue de saint Augustin ne conclut rien, et l'on pourrait en citer vingt autres dans lesquels le saint docteur établit que l'*être* est le caractère propre de Dieu, qu'en lui l'*être* ou l'essence emporte toute perfection, qu'aucune perfection n'est distinguée de son essence, etc.

Il ne faut pas confondre, comme a fait Spinosa, l'être qui existe par soi-même, *per se*, sans avoir besoin d'un sujet ou d'un suppôt dans lequel il subsiste, avec l'être qui existe de soi-même, *à se*, sans avoir aucune cause de son existence; le premier de ces caractères est le propre de toute substance; le second ne convient qu'à l'être nécessaire, qui est Dieu. C'est sur cette confusion des termes que Spinosa fonde son paradoxe, qu'il n'y a dans l'univers qu'une seule substance qui est tout. BERGIER.

ASIATIQUES, ASIE. Indépendamment de l'attachement opiniâtre des *Asiatiques* à leurs anciennes mœurs, on conçoit qu'il n'a pas été aisé de

faire goûter la morale chrétienne à des peuples aussi livrés au luxe et à la mollesse. C'est là cependant que le christianisme s'est établi d'abord, et qu'il a fait des progrès rapides ; l'*Asie* Mineure la Syrie, l'Arménie, la Perse, ont vu éclore des prodiges de vertus dont on n'avait pas seulement l'idée avant la naissance du christianisme. Il n'est presque pas possible de convertir aujourd'hui les Turcs qui habitent ces mêmes contrées; les païens devaient être pour le moins aussi vicieux et aussi opiniâtres que le sont les mahométans. Pline, dans sa lettre à Trajan, Lucien dans ses dialogues, Julien dans ses lettres, rendent témoignage aux vertns des chrétiens ; c'est une preuve que cette religion a fait dans les mœurs des peuples autant de changement que dans leur croyance. On ne peut en dire autant d'aucune autre religion de l'univers. BERGIER.

ASIE (églises d'), (*théol. hist. egl*) — Nous complétons l'article insuffisant qui précède par quelques citations de M. Michelis. « La Palestine, d'où le Christianisme partit pour se répandre sur toute la terre, était bien, au point de vue géographique et historique, le centre du monde ancien ; et si la nation juive avait complétement répondu à sa mission, Jérusalem serait probablement restée la résidence du chef suprême de l'Eglise, comme elle était au commencement le centre des communautés chrétiennes.

« S. Pierre n'abandonna la Palestine qu'après avoir vu le sang de l'apôtre S. Jacques couler dans Jérusalem, et ne fixa sa demeure à Rome que pour punir l'incrédulité de cette nation, dont S. Paul se plaint si amèrement (Épître aux Romains), en même temps qu'il admire et adore la sagesse des voies insondables de la Providence dans l'appel des païens. A dater de ce moment aussi, l'*Asie*, berceau du Christianisme, cessa d'être le centre de la vie de l'Église et de la civilisation véritable.

« Le Christianisme se propagea d'abord hors de Jérusalem dans trois directions principales. La première s'étendit vers le sud-ouest, par-delà l'Égypte et les contrées unies à l'Égypte; les Églises fondées dans cette direction trouvèrent leur point d'appui ferme et permanent dans Rome. La propagation de la foi en Arabie n'appartient à aucune des trois directions principales; elle partit, par occasion, soit de Damas et des contrées à l'est du Jourdain, soit d'Égypte et d'Éthiopie. Jamais l'Église ne put réellement fleurir et s'asseoir solidement en Arabie, sauf dans les contrées limitrophes de la Syrie et de la Palestine. Aussi le mahométisme ruina-t-il presque de fond en comble le Christianisme en Arabie; il n'en resta, pour ainsi dire, pas de trace.

« La seconde direction principale alla par Antioche vers le nord, et de là vers l'ouest et le nord-ouest. Ce fut principalement S. Paul qui répandit le Christianisme dans cette direction, à travers l'*Asie* Mineure, la Macédoine, la Grèce, jusqu'en Illyrie et en Italie. Dans cette première marche du développement de l'Église, S. Paul chercha, pendant un certain temps , à rattacher à Jérusalem , comme à leur centre d'unité et à leur point d'appui, les nouvelles communautés qu'il avait fondées ; mais ce centre s'affaiblissait à mesure que l'histoire du peuple juif s'accomplissait, et l'Apôtre et l'Église entière furent enfin irrésistiblement entraînés vers Rome. Saint Paul eut le malheur de voir encore de son vivant les Églises fondées par lui, surtout en *Asie* Mineure, dominées par l'esprit d'anarchie et de révolte. D'après les descriptions qu'il fait lui-même, dans la II[e] Épître à Timothée, de l'état des Églises d'*Asie*, ses créations seraient bientôt tombées dans le chaos si le secours ne leur était venu de Rome. Au moment où l'Apôtre des Gentils était captif, l'apôtre S. Jean recevait manifestement de Rome mission du prince des Apôtres de se fixer d'une manière permanente dans l'*Asie* Mineure. On doit considérer S. Jean comme le second fondateur des Églises de l'*Asie* Mineure A dater de ce moment nous trouvons la métropole d'Ephèse en union intime avec Rome. Il en fut de même des Églises de la Grèce, de Macédoine et d'Illyrie, qui,

en s'attachant sérieusement au centre de l'unité, acquirent de la solidité et de la durée.

« La troisième direction principale de la propagation de la foi s'étendit vers le nord-est et l'est. L'Arménie, la Perse, jusqu'en Hyrcanie, et jusqu'à la Bactriane, l'Inde orientale, jusqu'aux bords du Gange, deviennent, dès les temps les plus reculés, les siéges d'évêchés importants, et l'on trouve des traces d'un Christianisme très-anciennement répandu dans les profondeurs de la haute *Asie*. Après de si brillants commencements, il semblait que l'*Asie*, éclairée de si bonne heure des lumières du Christianisme, irait, comme l'Europe, au-devant de grandes modifications politiques et sociales. Il n'en fut rien ; au contraire, l'Église répandue au loin perdit bientôt sa force d'expansion, et, s'endormant de plus en plus dans sa vie intérieure, elle finit par s'écrouler, sauf quelques débris qui restèrent debout ; et la cause première et principale de cette ruine fut qu'après la première propagation, presque aussi rapide que l'éclair, la constitution ferme et solide de ces Églises et leur intime union avec Rome furent entravées et violemment arrêtées par divers obstacles extérieurs. Un de ces obstacles fut l'expansion de la nouvelle puissance persane, qui s'interposa comme une digue entre Rome et les Églises de l'*Asie* postérieure et centrale. La domination persane favorisa surtout les sectes hérétiques et schismatiques, notamment le nestorianisme.

« En Arménie les circonstances furent moins contraires, quoique, après la première et rapide diffusion de l'Évangile, il y eut une période de décadence. Au troisième siècle, sous Grégoire l'Illuminé, l'Église arménienne prit un nouvel essor et parvint à se rattacher plus intimement à Rome.

« De l'Arménie le Christianisme se répandit au nord, dans les contrée du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne., »

Entre ces débuts plus ou moins glorieux et notre époque contemporaine se placent les schismes et les hérésies sans nombre qui ont morcelé le christianisme en *Asie*, l'extension de l'islamisme, les efforts vains de l'Europe chrétienne pour reconquérir la Terre-Sainte par les croisades, enfin les missions des temps modernes, efforts d'un autre genre, efforts de l'Eglise et du cœur plus dignes de la sainte cause que ceux qui se font les armes à la main, plus heureux aussi.

Voici le résumé que donne M. Michelis de la situation présente de l'Eglise catholique dans chacune des contrées de l'*Asie* :

« Dans l'*Asie* mineure, l'Église a gardé un grand nombre de diocèses. Si les fidèles de ces diocèses latins sont en général peu nombreux, du moins conserve-t-elle, dans ces anciens et célèbres siéges épiscopaux, les gages de la future renaissance de ces contrées. L'Eglise grecque n'a de nombreux adhérents que dans la partie antérieure de l'*Asie* Mineure, dans l'île de Chypre et en Syrie. Le protestantisme a aussi cherché à s'établir dans ces régions; il a fondé des missions dans beaucoup de localités; il a même établi à Jérusalem un évêque anglo-prussien. Les Maronites en Syrie et dans l'île de Chypre, qui comptent 2 à 300, 000 âmes, professent la foi catholique. Une grande partie des Arméniens tient à l'union, et le Pape Pie IX a pu instituer parmi eux toute une série d'évêchés nouveaux. Outre cela il y a des Nestoriens revenus à l'unité : ce sont les Chaldéens, les Syriens et les Grecs (Melchites).

« La masse des habitants de l'Arabie est islamite. Dans les derniers temps, de petites communautés catholiques se sont formées à Aden, possession anglaise, et dans quelques villes des bords de la mer Rouge. De plus les habitants de l'Hauran (l'Auranitide), au nord-ouest de l'Arabie, sont pour la plupart catholiques.

« L'islamisme domine en Perse; dans l'ouest et le nord-ouest seulement se trouvent des communautés nestoriennes et arméniennes, nombreuses surtout autour du lac Urumia. L'archevêché latin d'Ispahan est provisoirement uni à celui de Babylone, le nombre des catholiques étant fort petit en Perse. Plusieurs communau-

tés nestoriennes et arméniennes sont rentrées dans le sein de l'unité.

« Dans le Turkestan, l'Afghanistan et le Beloudschistan la masse est mahométane. Ce n'est que depuis la domination anglaise dans le Pendjab que des missionnaires chrétiens y ont pénétré.

Le nombre des catholiques de l'Inde antérieure anglaise s'élève à peu près à 1 million, à 3 ou 400,000 âmes dans les possessions portugaises et françaises de cette portion du monde. Les missionnaires protestants déploient dans les Indes, sous la protection de la domination anglaise, une grande activité, et cherchent surtout à pénétrer dans les communautés catholiques longtemps abandonnées. L'ancien évêché portugais, aujourd'hui vicariat apostolique de Malacca, consiste à peu près en 36 000 Catholiques.

« L'empire birman compte près de 6 à 7,000 Catholiques, sous un vicaire apostolique.

« Les choses en sont au même point dans le royaume de Siam, où les circonstances paraissent actuellement favorables au Christianisme.

« L'Eglise de l'empire d'Anam (Cochinchine, Cambodje, Tonquin oriental et occidental) est beaucoup plus importante; là, depuis des siècles, elle lutte, non pas tant pour son existence que pour sa domination, et, malgré les persécutions les plus sanglantes, le nombre des fidèles y est toujours croissant. Elle compte 7 vicariats apostoliques et un peu plus d'un demi-million de Chrétiens.

« A Ceylan l'Église a résisté à une dure et longue oppression; elle fleurit aujourd'hui et compte deux vicaires apostoliques et 200,000 fidèles. Il y a un séminaire de missionnaires catholiques à Pulo-Penang. Les possessions hollandaises, qui s'étendent de plus en plus au delà de Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes, etc., ont un vicaire apostolique à Batavia, auquel obéissent 30 à 40,000 Catholiques.

« Depuis les dernières persécutions suscitées contre le vicaire apostolique de Groot, l'Église catholique paraît avoir obtenu plus de liberté.

« Les possessions portugaises embrassent l'île Timor, outre une partie de Flores et de Sabrao, avec 140,000 catholiques, sous la juridiction de l'évêque de Macao.

« Les possessions espagnoles enfin (les îles Philippines, Magindanao, Sulu et une partie de Palavan) comptent 4 millions de catholiques et un million de païens et de mahométans, et comprennent l'archevêché de Manille et les 3 évêchés de la Nouvelle-Ségovie, de la Nouvelle-Cacérès et de Zébu. En somme l'Église catholique des Indes orientales a déjà une véritable importance.

« En Chine, l'activité des missionnaires est parvenue aussi, depuis trois cents ans, à poser les fondements d'un florissant avenir. Il serait difficile de déterminer avec quelque exactitude le nombre des fidèles. Bientôt aussi les vicariats apostoliques pourront y être convertis en évêchés. Déjà l'évêché de Macao est sous le protectorat du Portugal. L'évêché de Péking est actuellement administré par un vicaire apostolique.

« La Corée, autrefois inabordable aux Européens, a vu également le Christianisme pénétrer dans son sein depuis le commencement de ce siècle, et un vicaire apostolique y gouverne un troupeau de fidèles de jour en jour plus nombreux.

« Nous n'avons aucun renseignement exact sur la situation de l'Église au Japon. De vagues récits apprennent qu'il y a encore des traces de l'ancienne Église catholique dans l'intérieur du pays. On a nommé, il n'y a pas longtemps, un vicaire apostolique au Japon. »

Le zèle que mettent en ce moment même les Japonais à s'initier par des ambassades aux sciences, aux industries, aux arts de l'Europe, ainsi que la liberté de communication internationale qui a été imposée au Japon par les armes américaines, annoncent de grands changements prochains sous le rapport religieux dans cet empire, depuis si longtemps fermé par la force aux propagandes chrétiennes.

« Quant aux possessions russes en Asie, on estime que le nombre des Catholiques qui virent en exil en Sibérie monte à 20 ou 30,000 âmes, pour lesquelles il n'y a, dans les villes prin-

cipales, que trois églises paroissiales catholiques.

« Les Catholiques sont plus nombreux dans les contrées du Caucase, mais ils y sont exposés à une persécution permanente. Les missionnaires catholiques sont bannis de Tiflis et de la plupart des villes d'Arménie, et les Arméniens catholiques sont, par un ukase impérial, subordonnés à la juridiction du patriarche schismatique. Il en résulte que beaucoup de ces Catholiques ont émigré dans l'Arménie turque. » LE NOIR.

ASILE. *Voyez* ASYLE.

ASIMA. *Voy.* SAMARITAIN.

ASMODAI ou ASMODÉE, est le nom que les Juifs donnent au prince des démons, comme on peut voir dans la paraphrase chaldaïque sur l'Ecclésiastique, *cap.* 1. Rabbi Elias, dans son dictionnaire intitulé *Thisbi*, dit qu'*Asmodaï* est le même que Samaël qui tire son nom du verbe hébreu *samad*, détruire; et ainsi *Asmodaï* signifie un démon destructeur.

BERGIER.

ASPERSION, du latin *aspergere*, arroser. C'est l'action de jeter de l'eau çà et là avec un goupillon ou une branche de quelque arbrisseau.

Ce terme est principalement consacré aux cérémonies de la religion pour exprimer l'action du prêtre, lorsque dans l'église il répand de l'eau bénite sur les assistants ou sur les sépultures des fidèles. La plupart des bénédictions se terminent par une ou plusieurs *aspersions*. Dans les paroisses, l'*aspersion* de l'eau bénite tous les dimanches précède la grand' messe.

Quelques-uns ont soutenu qu'on devait donner le baptême par *aspersion*; d'autres prétendaient que ce devait être par immersion, et cette dernière coutume a été assez longtemps en usage dans l'Eglise. On ne voit pas que la première y ait été pratiquée, si ce n'est peut-être lorsqu'il fallait baptiser un grand nombre de personnes en même temps. *Voyez* L'*ancien Sacramentaire* par Grandcolas, seconde partie, p. 71, et l'article PURIFICATION.

Les païens avaient leurs *aspersions* auxquelles ils attribuaient la vertu d'expier et de purifier. Les prêtres et les sacrificateurs se préparaient aux sacrifices par des ablutions; c'est pourquoi il y avait à l'entrée des temples, et quelquefois dans les lieux souterrains, des réservoirs d'eau où il se lavaient. Cette ablution était pour les dieux du ciel; car pour ceux des enfers, ils se contentaient de l'*aspersion*. *Voyez* EAU BÉNITE. BERGIER.

ASPHALTE, lac *Asphaltite*. *Voyez* MER MORTE.

ASPHALTITE *(théol. mixt. scienc. géogr.)* — Le lac *Asphaltite*, ou Mer Morte, est un grand trou, dans lequel se jette le Jourdain après avoir pris sa source dans l'Antiliban, et avoir formé quelques lacs plus petits, délicieusement bordés d'une végétation où brillent les lauriers roses, et dont le principal est celui de Génézareth en Palestine, autour duquel Jésus-Christ donna à ses disciples la plupart de ses instructions. Du mont des Oliviers, à l'orient de Jérusalem, on a une vue splendide du côté de la Mer Morte. Les eaux de ce lac sont de plus en plus salées par les eaux qu'y versent les torrents des coteaux voisins, coteaux abruptes, bizarrement brodés de mille hachures dont ces torrents sillonnent leur surface, et composés d'un sel gemme aux dissolutions salines et âcres. C'est ce qui rend les eaux du lac *Asphaltite* plus lourdes que celles des mers les plus salées; un homme y nage plus facilement que dans toute autre mer. Ce qu'on a dit des fruits de ses bords qui s'en iraient en poudre est fabuleux; mais il y pousse des arbustes, tels que l'*Asclepias gigantea*, dont les fruits, pleins de duvet quand ils sont mûrs, ont pu donner lieu à ces fables.

Le phénomène le plus curieux du lac *Asphaltite* est sa profondeur; et le Jourdain avec toute la vallée qu'il arrose partage avec lui ce caractère; c'est la plus profonde des vallées du globe jusqu'à présent connues relativement au niveau des mers. Le niveau

des eaux de ce lac est à 1200 pieds au-dessous du niveau de la Méditerranée qui se trouve à une quinzaine de lieues seulement vers le nord, et le Jourdain lui apporte ses flots après avoir coulé depuis le lac de Génézareth, en les maintenant toujours à un niveau proportionnellement aussi bas. Si la Méditerranée pouvait envahir, par un canal, le lac *Asphaltite* et la vallée du Jourdain, elle transformerait aussitôt toute cette vallée, c'est-à-dire, une grande partie du pays, en une mer de plusieurs centaines de pieds de profondeur.

Le lac *Asphaltite* est encore assez curieux par ses antiques souvenirs; il occupe l'emplacement de l'ancienne Sodome et des autres villes, parmi lesquelles Gomorrhe, qui furent détruites par le feu. On peut même présumer que ce vaste entonnoir fut le résultat d'une immense révolution volcanique, à laquelle les villes coupables durent leur embrasement; ses rivages présentent encore quelques ruines qui indiquent l'emplacement de plusieurs d'entre elles, et toute la contrée garde les traces d'un ancien terrain volcanique.

C'est dans la vallée qui s'étend du lac *Asphaltite*, en remontant le Jourdain, jusqu'au lac de Génézareth, que le Sauveur des hommes est né, à vécu, a prêché, a été crucifié, est mort, et a été enseveli en un tombeau dont on peut voir encore l'emplacement sous le dôme de l'église du Saint-Sépulcre.

M. l'abbé Michon avait fait, sur les lieux mêmes, un relief de la ville de Jérusalem, qui était de la plus grande exactitude, et sur lequel on pouvait se faire une idée du pays plus complète, en une heure, que si on y eût fait le pèlerinage. Tout le monde a pu le voir à Paris pendant une quinzaine d'années, jusqu'en 1870.

Le Noir.

ASSEMANI (les), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il y a quatre *Assemani*, qui ont conquis, parmi les savants, des places fort distinguées. Ils appartenaient à une famille de Maronites du Liban; mais plusieurs vécurent à Rome et y travaillèrent. Voici les précis biographiques et bibliographiques qu'en a donnés M. Héfélé.

« I. Le plus ancien savant célèbre de cette famille est Joseph-Simon Assemani, né en 1687, en Syrie, et élevé à Rome au collège des Maronites. Il travailla pendant de longues années à la bibliothèque du Vatican, fut envoyé par le Pape, dans un but scientifique et religieux, en Égypte et en Syrie (1717), de nouveau en Syrie (1735), et rapporta de ces pays des centaines de manuscrits, des milliers de pièces de monnaie et d'autres antiquités. Le Pape, à son retour, le nomma conservateur de la bibliothèque vaticane, camérier et chanoine de S.-Pierre. Il mourut, entouré d'une grande considération, à Rome, en 1768, âgé de quatre-vingts ans. Ses ouvrages les plus célèbres sont :

« 1° *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana, recensens manuscriptos codices Syriacos, Arabicos, Persicos, Turcicos, Hebraicos, Samaritanos, Armenicos, Æthiopicos, Græcos, Ægyptios, Iberios et Malabaricos, de jussu et munificentia Clementi XI; Romæ*, 1719-1728. Il indique une foule de manuscrits orientaux inconnus avant cette publication. Aug.-Fréd. Pfeiffer a donné à Erlangen, 1776, une édition allemande de cet important ouvrage.

« 2° La magnifique édition syriaco-latine et græco-latine de *S. Ephrem d'Edesse*, qu'il publia avec le concours de son neveu, Étienne Évode, et d'un autre Maronite, le jésuite Pierre Benoît, en 6 vol. in-fol., à Rome, 1732-1746.

« 3° *Calendaria Ecclesiæ universæ, Romæ* 1730 sq., 6 vol. in-4°, dont le troisième surtout renferme des renseignements remarquables sur l'histoire ecclésiastique des Slaves, sur S. Cyrille et Méthode, sur la conversion des Chazares, des Bulgares et des Moraves.

« 4° *Italicæ historiæ scriptores, ex biblioth. Vatic., Romæ*, 1751-53, 4 vol. in-4°.

« 5° *Bibliothecæ apost. Vatic. codd, mscr. Catalogus, Romæ*, 1756, en 3 vol. Le quatrième fut brûlé par accident. — Adelung compte d'autres ouvrages moins importants dans sa continuation du *Lexique des Savants* de Jocher.

« II. Son jeune frère Joseph est un peu moins connu; il fut professeur de syriaque à Rome et y mourut le 9 février 1782. Ses ouvrages sont :

« 1° *Codex liturgicus Ecclesiæ*, 1749-1766, en 13 vol. in-4°;

« 2° *Dissertatio de sacris Ritibus*, 1757; in-4°;

« 3° *Commentaria de ecclesiis, earum reverentia et asylo*, 1766, in-fol.;

« 4° *Commentaria de Catholicis seu patriarchis Chaldæorum et Nestorianorum*, 1775, in-4°.

« III. Étienne-Evodius Assemani, archevêque d'Apamée en Syrie (*in partibus*), neveu des deux précédents, succéda à son oncle Joseph-Simon en qualité de conservateur de la bibliothèque vaticane. Nous avons dit plus haut qu'il concourut avec Joseph-Simon à la publication des œuvres de S. Ephrem; en outre il l'aida dans la publication du *Catalogus codicum mscr. biblioth. Vaticanæ*. Il publia seul :

« 1° *Bibliothecæ Mediceo-Laurent. et Palatinæ codd. manuscr. orientalium catal.*, *Florent*,, 1742, en 2 vol. in-fol.;

« 2° *Acta sanctorum Martyrum orientalium et occidentalium, in duas partes distributa, ubi etiam acta Simonis Stylitæ e biblioth. apostolicovaticana in lucem protraxit, Chaldaicum textum recensuit, etc.*, *Romæ*, 1748, en 2 vol. in-fol., avec traduction latine.

« IV Simon Assemani, le dernier savant renommé de cette famille, orientaliste remarquable, né le 14 mars 1749 à Tripoli, en Syrie; élevé depuis 1756 dans le collége des Maronites à Rome. Après avoir achevé ses études il passa douze ans dans son pays natal en qualité de missionnaire; puis, revenu en Italie, il obtint la chaire des langues orientales au séminaire de Padoue, où il mourut le 7 avril 1821. On lui doit aussi divers travaux érudits, notamment l'ouvrage *sur l'Origine, la civilisation, la littérature et les mœurs des Arabes* 1787, in-8°, et plusieurs dissertations sur les monuments arabes en Sicile et ailleurs. » Le Noir.

ASSIDÉENS ou HASIDÉENS, secte de Juifs, ainsi nommés du mot hébreu *hhasidim*, justes. Les *assidéens* croyaient les œuvres de surérogation nécessaires au salut; ils furent les prédécesseurs des pharisiens, desquels sortirent les esséniens qui enseignaient comme eux que leurs traditions étaient plus parfaites que la loi de Moïse.

Serrarius, jésuite, et Drusius, théologien protestant, ont écrit l'un contre l'autre touchant les *assidéens*, à l'occasion d'un passage de Joseph, fils de Gorion. Le premier a soutenu que, par le nom d'*assidéens*, Joseph entend les esséniens, et le second a prétendu qu'il entendait les pharisiens. Il serait facile de concilier ces deux sentiments, en observant qu'*assidéens* a été un nom générique donné à toutes les sectes des Juifs qui aspiraient à une perfection plus haute que celle qui était prescrite par la loi : tels que les cinéens, les réchabites, les esséniens, les pharisiens, etc., à peu près comme nous comprenons aujourd'hui sous le nom de religieux et de cénobites tous les ordres et les instituts religieux. Mais tous les *assidéens* n'étaient pas *pharisiens*. Brucker, *Hist. de la Philos.*, tome 2, p. 713.

Bergier.

ASSIMILATION DANS L'ORDRE ORGANIQUE ET DANS L'ORDRE MORAL. (*Théol. mixt. scien. social.*) — V. Individualisme et communisme.

ASSISTANCE, secours particulier que Dieu accorde à un homme ou à une société pour les préserver de l'erreur. Quelques théologiens ont cru que ce secours était celui que Dieu a donné à chacun des écrivains sacrés, pour empêcher qu'il ne tombât dans aucune erreur; tous conviennent que Dieu donne cette *assistance* à son Eglise, pour la préserver du même danger.

Cette *assistance* n'est point la même chose que la révélation et l'inspiration. *Voyez* Ecriture sainte.

Bergier.

ASSOCIATION. (*Théol. mixt. scien. social.*) — V. Individualisme et communisme.

ASSOMPTION, du latin *assumptio*

dérivé d'*assumere*, prendre, enlever. Ce mot signifiait autrefois en général le jour de la mort d'un saint, parce que son âme est enlevée au ciel.

ASSOMPTION, se dit aujourd'hui particulièrement dans l'Eglise romaine d'une fête qu'on y célèbre tous les ans le 15 d'août, pour honorer la mort, la résurrection, et l'entrée triomphante de la sainte Vierge dans le ciel. Elle est encore devenue plus solennelle en France depuis l'année 1638, que le roi Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge : vœu qui a été renouvelé en 1738 par Louis XV.

Cette fête se célèbre aussi avec beaucoup de solennité dans les Eglises d'Orient. Cependant l'*assomption* corporelle de la Vierge n'est point un article de foi, puisque l'Eglise ne l'a pas décidé, et que plusieurs anciens et modernes en ont douté. Usuard, qui vivait dans le neuvième siècle, dit dans son Martyrologe que, le corps de la sainte Vierge ne se trouvant point sur la terre, l'Eglise, qui est sage en ses jugements, a mieux aimé ignorer avec piété ce que la divine Providence en a fait, que d'avancer rien d'apocryphe ou de mal fondé sur ce sujet : paroles qui se trouvent encore dans le Martyrologe d'Adon. Plusieurs n'appellent point cette fête l'*Assomption* de la sainte Vierge, mais seulement son sommeil, *dormitio*, c'est-à-dire, la fête de sa mort : nom que lui ont aussi donné les Grecs, qui l'ont désignée tantôt par μετέσζαις, *trépas* ou *passage*, et tantôt par κοίμησις, *sommeil* ou *repos*.

Néanmoins la croyance commune de l'Eglise est que la sainte Vierge est ressuscitée, et qu'elle est dans le ciel en corps et en âme. La plupart des Pères grecs et latins, qui ont écrit depuis le quatrième siècle, sont de ce sentiment ; et le cardinal Baronius dit qu'on ne pourrait sans témérité assurer le contraire. C'est aussi le sentiment de la faculté de théologie de Paris, qui, en condamnant le livre de Marie d'Agreda en 1697, déclara qu'elle croyait que la sainte Vierge avait été enlevée dans le ciel en corps et en âme. Parmi les ornements des églises de Rome, sous le pape Pascal, qui mourut en 824, il est fait mention de deux sur lesquels était représentée l'*assomption* de la sainte Vierge en son corps. Il est parlé de cette fête dans les capitulaires de Charlemagne et dans les décrets du concile de Mayence, tenu en 813. Le pape Léon IV, qui mourut en 855, institua l'octave de l'*Assomption* de la sainte Vierge, qui ne se célébrait point encore à Rome. En Grèce, cette fête a commencé beaucoup plus tôt, sous l'empire de Justinien, selon quelques-uns, et selon d'autres sous celui de Maurice, contemporain de saint Grégoire le Grand. André de Crète, sur la fin du septième siècle, témoigne cependant qu'elle n'était établie que dans quelques Eglises ; mais au douzième elle le fut dans tout l'empire, par une loi de l'empereur Manuel Comnène. Alors l'*Assomption* était également fêtée dans l'Occident, comme il paraît par la lettre 174 de saint Bernard aux chanoines de Lyon, et par la croyance commune des Eglises, qui tenaient l'*assomption* corporelle de Marie comme un sentiment pieux, quoique non décidée par l'Eglise universelle (1). *Voyez Vie des Pères et des Martyrs*, tome VII, page 323 et suiv. BERGIER

ASSOMPTION (fête de l'), (*théol. hist. fét.*) — V. ASSOMPTION.

ASSURANCE. (*Théol. mixt. scien. social.*) — La prohibition du contrat usuraire faite par l'Eglise chrétienne n'est pas seulement une mesure sociale justifiée par les désordres qui résultent, dans la cité, de la pratique contraire, en appauvrissements indéfinis des uns à mesure qu'ils produisent, et en enrichissements indéfinis des

(1) Il en était ainsi de l'*immaculée conception* avant la bulle *ineffabilis* de Pie IX ; depuis cette bulle l'immaculée conception est un article de foi catholique. Il est probable qu'il en arrivera de même de l'*assomption corporelle* de Marie, avant qu'il soit longtemps ; car la pieuse croyance en est bien universellement répandue dans la catholicité, ainsi que la fête qui la constate ; et il suffira désormais d'une bulle *ex cathedra* pour faire passer une telle croyance à l'état de dogme défini, dont la négation constitue hérésie. LE NOIR.

autres, sans qu'ils produisent rien ou quoiqu'ils produisent peu, et par suite en inégalités trop grandes des fortunes ; c'est encore une mesure qui se fonde sur la justice la plus exacte; nous n'en ferons voir ici qu'une raison.

Quand on prête à quelqu'un moyennant stipulation d'un intérêt pour l'année, il y a, d'une part, un assuré devant la conscience et, de l'autre part, un assureur. Quel est l'assuré ? C'est le prêteur ; en effet, par là même qu'il prête, son emprunteur s'engage à lui rendre, à une échéance quelconque, ce qu'il a emprunté de lui, et cela, quoi qu'il arrive, c'est-à-dire quelles que soient les pertes que pourra subir, même sans sa faute, le capital pendant tout le temps qu'il restera entre ses mains ; c'est lui qui, pendant ce temps, répond des cas fortuits et de tous les accidents , en telle sorte que, s'il vient à perdre ce capital, il n'en sera pas moins obligé de le rendre en conscience sur son propre bien. Quel est l'assureur ? l'emprunteur par la même raison.

Or, cette *assurance* vaut bien quelque chose, ainsi que toute *assurance*. Que vaut-elle? Elle vaut l'intérêt qui est proportionnel au capital et au temps de l'emprunt. Voilà donc le service rendu ou l'intérêt, payé par l'*assurance*, devant la conscience, et par conséquent, voilà le prêt qui, en exacte justice, doit être gratuit. « Prêtez sans intérêt.» *mutuum date, nihil inde sperantes....volenti mutuari a te ne avertaris* (Luc. VI. 35 — Matth. V. 42)

Les réponses des congrégations romaines depuis cinquante ans, s'expliquent facilement par les compensations qui deviennent nécessaires dans l'ordre social existant ; si nous avions à résoudre des cas de conscience pratiques propres à notre milieu social, nous ferions des réponses semblables ; mais le principe posé par l'Eglise et consacré de nouveau, d'une manière si formelle par Benoît XIV, (bulle *vix pervenit*) n'en reste pas moins, et sera toujours inviolablement conservé par l'orthodoxie catholique.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne s'agit que de l'intérêt stipulé *vi mutui*, car s'il entre, eu égard à des circonstances particulières, dans le contrat, quelqu'autre motif extrinsèque au prêt, ayant une valeur et méritant salaire, il va sans dire que la justice ne saurait être satisfaite que si cet autre titre à rémunération est rémunéré. C'est ce qu'explique le même pontife, dans la même encyclique. LE NOIR

ASTAROTH ou ASTARTÉ, idoles des Philistins que les Juifs abattirent par le commandement de Samuel ; c'était aussi une divinité des Sidoniens, que Salomon adora lorsqu'il fut entraîné par ses femmes dans l'idolâtrie.

La plupart des étymologies que l'on a données de ce nom sont fausses ou hasardées. M. de Gébelin pense avec plus de justesse qu'il est formé d'*astar*, qui, dans les langues orientales, signifie un astre; qu'ainsi *astarté* est la lune, la reine du ciel, la divinité de la nuit. *Allég. orient.*, p. 50. Chez les Hébreux elle était connue sous le nom de la *reine du ciel*, chez les Egyptiens c'était *Isis*, chez les Arabes *Alytta;* les Assyriens l'appelaient *Milytta*, les Perses *Métra*, les Grecs *Artemis*, les latins *Diana*. Dans l'Ecriture sainte, *Baal* et *Astaroth* sont presque toujours joints ensemble comme deux divinités des Sidoniens ; c'est le soleil et la lune. Cic., *de Nat. Deor.*, *lin.* 3. Tertul., *Apologet.*, c. 23, etc. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. 71, in-12, p. 173. BERGIER.

ASTAROTHITES, adorateurs d'Astaroth, ou de la lune. On dit qu'il y eut de ces idolâtres parmi les Juifs depuis Moïse jusqu'à la captivité de Babylone. *Voyez* ASTRES. BERGIER.

ASTATIENS, hérétiques du neuvième siècle, sectateurs d'un certain Sergius, qui avait renouvelé les erreurs des manichéens. Leur nom, dérivé du grec, signifie *sans consistance*, *variables*, *inconstants*, parce qu'ils changeaient de langage et de croyance à leur gré. Ils s'étaient fortifiés sous l'empereur Nicéphore qui les favorisait ; mais son successeur Michel

Curopalate les réprima par des édits très-sévères. On croit que ce sont eux que Théophane et Cédrène nomment *antiganiens*. Le père Goar, dans ses notes sur Théophane, à l'an 803, prétend que les troupes de vagabonds, connus en France sous le nom de *Bohémiens* et d'*Egyptiens*, étaient des restes d'*astatiens* ; mais cette conjecture ne s'accorde pas à l'idée que Constantin Porphyrogénète et Cédrène nous donnent de cette secte; née en Phrygie, elle y domina, et s'étendit peu dans le reste de l'empire. Les *astatiens* joignaient l'usage du baptême à toutes les cérémonies de la loi de Moïse, et faisaient un mélange absurde du judaïsme et du christianisme.

BERGIER.

ASTÈRE ou ASTÉRIUS (saint), archevêque d'Amasée dans le Pont, mort peu après l'an 400, a tenu un rang distingué parmi les docteurs de l'Eglise du quatrième siècle. Il reste de lui plusieurs homélies, dont les anciens ont fait très-grand cas. Elles ont été publiées par le père Combefis, *Auct. Bibl. Patrum.* tom. 1, avec les extraits de quelques autres tirées de Photius. Théophile Raynaud les avait aussi recueillies et fait imprimer en latin, en 1661.

BERGIER.

ASTÉROIDES. (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — C'est le nom qu'a donné Arago aux étoiles filantes et aux météorites ou bolides, ordinairement lumineux avant leur chute, qui tombent quelquefois du ciel sous forme de pierres métalliques. Les *astéroïdes*, quelle que soit l'explication qui en sera donnée un jour, sont de petits astres ou des débris d'astres qui se trouvent entraînés dans la sphère d'attraction terrestre. Pour être entraînés dans cette sphère, ils ne peuvent être que très-petits et très-rapprochés de la terre au moment où ils entrent dans son attraction et dans son atmosphère; mais il y en a des multitudes qui disparaissent de même et qui sont de grands corps célestes, échappant à nos observations. Tous cependant n'y échappent point; on peut citer plusieurs faits enregistrés sur les tables astronomiques, qui, en vertu de la loi des analogies, forcent la généralité que nous venons d'émettre.

Le plus célèbre phénomène de ce genre est la fameuse étoile de Ticho-Brahé qui apparut subitement dans la constellation de Cassiopée sous une grandeur supérieure à celle de Sirius, la plus belle du ciel, brilla dix sept mois, diminua de grandeur, ne fut plus visible qu au télescope, puis disparut comme elle avait apparu, sans qu'on ait pu en savoir la cause. Il est aussi des astres qui changent de couleur : Sirius, qui était rouge au temps de Ptolémée, est blanc-bleu aujourd'hui. Il est d'autres étoiles qu'on avait toujours observées et qui ont disparu pour ne jamais reparaître, du moins jusqu'à présent. Laplace expliquait ces disparitions par des incendies ou combustions immenses qui détruisaient l'étoile, et les changements de couleur de quelques-unes venaient à l'appui de sa supposition. Au reste la multitude infinie des étoiles filantes à certaines époques de l'année, principalement en août et novembre. — Olmsted et Palmer en comptèrent, en 1833, en Amérique, pendant une observation de neuf heures, en novembre, 240, 000, — est un fait assez éclatant pour nous donner le droit de soupçonner dans l'univers, sans crainte de nous tromper, des disparitions aussi bien que des formations de mondes sans fin.

Or, pourquoi y aurait-il exception pour notre planète? De quel droit viendrait-elle se prévaloir, dans le conseil des astres, de l'immortalité? Evidemment, tout, en astronomie, milite en faveur d'une probabilité de la fin de notre monde. Chaque étoile qui file est pour nous un avertissement et une prophétie de ce que la religion nous annonce. « Les étoiles passeront, mais mes paroles ne passeront point. » Ce sont les paroles, en effet, qui disent, quand elles sont vraies, les vérités éternelles.

LE NOIR.

ASTRES. La première idolâtrie a commencé par le culte des *astres*. Lorsque les peuples eurent perdu de vue la révélation primitive, ils s'imaginèrent que les *astres* étaient des êtres

animés et intelligents. Comment concevoir que ces grands corps suivissent une marche si régulière, s'ils n'étaient pas la demeure d'un génie qui les conduit ? Leur lumière, leur chaleur, les influences qui en viennent, sont très-nécessaires aux hommes ; ce sont donc des êtres bienfaisants auxquels nous devons de la reconnaissance. Souvent ils nous annoncent les changements de l'air, le beau temps et la pluie ; sans doute ils sont doués d'une intelligence supérieure et de l'esprit prophétique. Ainsi ont raisonné, non-seulement les ignorants, mais les philosophes ; Celse, dans Origène, s'efforce de prouver qu'il faut rendre un culte aux *astres*. Plusieurs Pères de l'Eglise ont encore été persuadés que les *astres* étaient conduits, non par des dieux, comme le pensaient les païens, mais par les anges soumis à Dieu.

Les Hébreux et les autres Orientaux appelaient les *astres*, l'armée du ciel, *militia cœli*. Souvent les prophètes ont reproché aux Juifs d'adorer *Baal*, le soleil, *Astaroth* ou *Astarté*, la lune, et l'armée du ciel ; cette idolâtrie est ce que l'on nomme le *sabisme* ou *zabisme*. C'est pour cela que les écrivains sacrés ont coutume d'appeler le vrai Dieu, *le Dieu des armées*, c'est-à-dire le Créateur du ciel et des *astres*. Ce nom ne signifie donc point le Dieu de la guerre ou du carnage, comme quelques incrédules ont affecté de l'interpréter. Nous convenons cependant que le vrai Dieu est quelquefois nommé *le Dieu des armées d'Israël*, pour donner à entendre que c'est de lui seul que les Israélites attendaient la victoire ; mais ce n'est point là le sens le plus ordinaire du titre de *Dieu des armées*. *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, tom. 18, *in*-12, p. 30 ; tom. 71 p. 151.

Il n'est pas étonnant que les Syriens et les Arabes aient été singulièrement attachés au culte des *astres*. Dans ces affreux déserts, où le jour n'offre que le tableau uniforme et triste de vastes plaines couvertes de sable aride, la nuit au contraire déploie à tous les yeux un spectacle magnifique. Presque toujours claire et sereine, elle présente à l'œil étonné l'*armée des cieux* dans tout son éclat. A la vue d'un spectacle aussi merveilleux, le passage de l'admiration à l'idolâtrie était très-facile pour des hommes ignorants ; il est tout simple qu'un peuple dont le climat n'offre aucune beauté à contempler que celle du firmament, la choisisse par préférence pour objet de son culte. C'est la réflexion très-sensée d'un écrivain moderne.

Aussi, selon la remarque d'un autre savant, l'astronomie a fait la grande religion qui couvrit toute l'Asie sous des formes un peu différentes ; dans tout l'Orient s'éleva une multitude d'idoles astronomiques, dont chacune représentait le soleil, la lune, leurs phases, leurs changements ; ou les planètes, les constellations, les divers points du ciel ; ou des figures allégoriques du jour, de la nuit, du matin, du soir, des points solsticiaux et équinoxiaux ; celles des ans, des mois, des semaines, des jours, et de tout ce qui, figuré dans l'écriture primitive, put devenir un personnage ; de tout ce qui, ayant servi dans des siècles plus simples à indiquer les travaux de l'agriculture, put devenir un objet de vénération.

Au milieu de cette démence générale, il est digne de notre attention de considérer le peuple juif, seul adorateur du vrai Dieu, auquel toute image est interdite ; et de trouver dans cette défense du législateur une preuve de cette vérité, que l'abus des images a causé la plupart des erreurs des peuples polythéistes.

Comme l'observation des *astres* servait à fixer les fêtes rurales et les travaux de l'agriculture, elle se trouva liée à la religion ; d'où il arriva que les observateurs furent à la fois astronomes et prêtres. Ce fut une des raisons de l'exactitude et de la persévérance avec laquelle on observa ; mais ce fut aussi une cause des superstitions qui s'établirent, lorsque les rapports du ciel avec la terre furent regardés comme des influences, et que l'astronomie dégradée ne fut plus que l'astrologie.

L'histoire de la création, telle que Moïse l'a tracée, était le meilleur préservatif contre l'erreur des païens ; elle nous apprend que Dieu a créé

les *astres* pour l'utilité des hommes, et les conduit par sa volonté ; ce ne sont donc ni des dieux ni des génies tutélaires plus favorables à une nation qu'à une autre. Moïse dit aux Juifs : « Lorsque vous élevez les yeux » vers le ciel, que vous voyez le so» leil, la lune et les autres *astres*, » gardez-vous de donner dans l'er» reur et de les adorer ; le Seigneur » votre Dieu les a créés pour rendre » service à toutes les nations qui » sont sous le ciel. « *Deut.*, c. 4, ℣ 19. Cette leçon servait encore à prémunir les hommes contre la terreur des éclipses, des météores, des phénomènes singuliers, dont les adorateurs des *astres* ont toujours été consternés ; « Ne craignez point, dit Jéré» mie, les signes du ciel, comme font » les nations, » c. 10, ℣ 2. Par là enfin, les Juifs étaient préservés de la folie des pronostics, de la divination par les *astres*, des horoscopes, de l'astrologie judiciaire, etc. Ceux qui ne croient point à la révélation, devraient nous apprendre comment Moïse a été plus éclairé que les sages de toutes les nations dont il était environné. BERGIER.

ASTROLOGIE JUDICIAIRE, science fausse et absurde dont les partisans prétendent qu'il y a une liaison nécessaire entre le cours des astres et les actions humaines ; qu'ainsi nos destinées sont écrites dans le tableau du ciel ; que l'on peut les y lire et les annoncer d'avance ; qu'à la naissance d'un enfant, l'on peut tirer son horoscope, prévoir et prédire ce qu'il sera, ce qu'il fera, et quel sera son sort pendant toute sa vie, etc.

A la honte de l'esprit humain, cette erreur a régné chez presque tous les peuples et dans tous les siècles ; les Chaldéens, qui se distinguèrent par leur habileté dans l'astronomie, déshonorèrent cette science en y mêlant l'*astrologie*. Cet abus est proscrit par les lois de Moïse, par les lois des empereurs païens, plus rigoureusement encore par celles des empereurs chrétiens et par celles de l'Eglise. Plusieurs philosophes ont été attachés à cette étude vaine et frivole, et y ont eu confiance, en particulier l'empereur Julien ; Cicéron l'a combattue dans son livre *De fato*. Les Pères de l'Eglise et les théologiens n'ont rien négligé pour en désabuser les hommes ; ils en ont fait voir l'absurdité et l'impiété. Mais il n'y a pas encore longtemps que nous pouvons nous féliciter d'être guéris de cette maladie. Sous la régence de Marie de Médicis, aucune femme n'aurait entrepris un voyage sans avoir consulté son astrologue, qu'elle appelait *son baron*. Louis XIII fut surnommé *le Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la balance ; et les historiens nous apprennent qu'à la naissance de Louis XIV, son horoscope fut tiré avec toute la gravité et l'importance possible.

D'où a pu naître cette démence ? De la même source que le culte des astres. « Par une vaine imagination, « dit le Sage, les hommes ont mé« connu Dieu dans ses ouvrages ; ils « sont persuadés que les éléments, « les astres qui roulent sur nos têtes, « le soleil, la lune, les planètes, sont « les dieux qui gouvernent le monde. » *Sap.*, cap. 13, ℣ 1. Par conséquent ils leur ont attribué des connaissances et une puissance bien supérieures à celles des hommes. Dès qu'on les a regardés comme les arbitres de nos destinées, l'on a dû conclure qu'ils pouvaient aussi nous les faire connaître d'avance.

On a vu d'ailleurs que les astronomes pouvaient prédire l'apparition de tel astre ou de telle constellation, le changement des saisons et de la température de l'air, une éclipse de soleil ou de lune ; que les diverses couleurs de ces deux astres annonçaient ou le beau temps, ou le vent, ou la pluie. Les astrologues, pour se rendre importants, se sont vantés d'avoir des connaissances encore plus étendues, de pouvoir prédire des événements qui n'avaient aucune liaison avec les phénomènes du ciel ; quelques-unes de leurs prédictions, vérifiées par hasard, ont inspiré aux ignorants une confiance aveugle à leurs pronostics. On sait jusqu'où a été poussée la curiosité de tous les peuples, et leur envie de connaître l'avenir. Ainsi s'est établie la croyance

générale de l'influence des astres sur nos destinées, l'opinion que les dieux, c'est-à-dire, les astres animés, révélaient aux observateurs du ciel les événements les plus cachés dans l'avenir. Et puisque les stoïciens mêmes croyaient fermement à l'*astrologie*, il se peut très-bien faire que les astrologues eux-mêmes aient été souvent dupes de leur propre curiosité. *Mém. de l'acad. des Inscrip.*, t. LVI, in-12, p. 45.

Voilà pourquoi les Chaldéens, qui sont les plus anciens observateurs des astres, ont été aussi les plus célèbres devins de l'antiquité. Dans le livre de Daniel, c. 2, ℣ 2 et 27, les sages, les mages, les devins, les faiseurs de prédictions, les *Chaldéens*, sont la même chose.

Les philosophes qui ont combattu cette erreur, n'en attaquèrent point le fondement, c'est-à-dire, la prétendue divinité des astres; ils ne purent donc pas la détruire : leurs raisonnements étaient trop abstraits pour être à la portée du peuple. La lumière du christianisme fut plus efficace; mais elle n'étouffa pas entièrement l'habitude d'ajouter foi aux prédictions des astrologues. Lorsque les Arabes se mirent à étudier l'astronomie, ils donnèrent dans le même faible que les Chaldéens, et contribuèrent ainsi à entretenir le préjugé. Il domine autant que du passé chez les Grecs, et l'on prétend qu'il est assez commun en Italie.

Cependant les livres saints, les leçons des Pères de l'Église, les anathèmes lancés contre cette superstition, auraient dû la déraciner. Il était sévèrement défendu aux Juifs de consulter aucune espèce de devins. *Lévit.*, c. 19, ℣ 31. *Deut.*, c. 18, ℣ 10. Le prophète Isaïe insulte à la crédulité des Babyloniens et à la folle confiance qu'ils donnaient à leurs astrologues, c. 47, ℣ 13. « Qu'ils » paraissent, dit-il, ces hommes si habiles à contempler le ciel et à observer les astres, qui supputaient les lunaisons pour vous prédire l'avenir ; qu'ils vous sauvent à présent de vos malheurs ; ils sont comme la paille consumée par le feu, et ils ne peuvent se délivrer eux-mêmes. »

Une loi de l'empereur Constance défend, sous peine de la vie, de consulter des astrologues ou mathématiciens, et les autres devins. Si elle porte aussi le nom de Julien, elle ne fut pas faite de son aveu, puisque dans son ouvrage sur le christianisme, il se déclare partisan de l'*astrologie*. Saint Cyrille, contre Julien, l. 10, pag. 356. et 357. Honorius et Théodose bannirent aussi les astrologues. Origène, saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, ont démontré la vanité et l'illusion de leurs prédictions. Saint Epiphane nous apprend qu'Aquila fut excommunié pour n'avoir pas voulu renoncer à l'*astrologie*. Plusieurs conciles ont condamné la confiance que l'on avait à cet art funeste, et ont sévèrement défendu d'y avoir recours.

Nos rois ont confirmé ces lois par leurs ordonnances dans les derniers siècles. Thiers, *Traité des Superst.*, t. I, c. 7, l. 3, p. 243.

On dit que la philosophie seule a pu nous détromper sur ce point; mais si la religion n'y a contribué en rien, pourquoi les anciens philosophes n'ont-ils pas pu y réussir, et pourquoi plusieurs d'entre eux ont-ils donné dans le même préjugé que le vulgaire? Les Pères l'ont attaqué par la philosophie aussi bien que par la religion. Si l'on veut comparer les arguments de Barclai, dans son *Argenis*, avec ceux des Pères, on verra qu'ils sont les mêmes. *Voyez* Devin.

Bergier.

ASTRONOMIE. (*théol. mixt. scien. cosmol.*) — *V.* cosmologie et Ages (les trois) cosmologiques.

ASYLE, sanctuaire, lieu de refuge, qui met un criminel à l'abri des poursuites de la justice. Ce mot qui vient du grec, est composé d'α privatif, et de συλάω, *prendre*, *arracher*, *dépouiller*. On ne pouvait sans sacrilége arracher un homme de l'*asyle* dans lequel il s'était réfugié.

Les temples, les autels, les statues des dieux ou des héros, leurs tombeaux, étaient chez les anciens la retraite de ceux qui étaient accablés par la rigueur des lois, ou opprimés

par la violence des tyrans. De tous ces *asyles*, les temples étaient les plus sacrés et les plus inviolables. On supposait que les dieux se chargeaient eux-mêmes de punir les criminels qui venaient se mettre ainsi sous leur dépendance immédiate ; et on regardait comme une impiété de vouloir leur ôter le soin de la vengeance.

Chez les païens on accordait ainsi l'impunité aux criminels, même les plus coupables, soit par superstition, soit pour peupler les villes par ce moyen ; c'est ainsi en effet que Thèbes, Athènes, Rome, se remplirent d'habitants : preuve assez sensible de la multitude des crimes qui se commettaient pour lors.

Les Israélites avaient des villes de refuge que Dieu lui-même avait désignées ; mais elles n'étaient un *asyle* assuré que pour ceux qui avaient commis un crime par inadvertance, par un cas fortuit et involontaire, et non pour ceux qui s'en étaient rendus coupables de propos délibéré.

Bingham, dans ses *Origines ecclésiastiques*, l. 8, c. 11, § 3, pense que le droit d'*asyle* dans les Eglises chrétiennes a commencé sous Constantin. Il observe que, dans l'origine, ce privilége n'a été accordé ni pour mettre les criminels à l'abri des poursuites de la justice, ni pour diminuer l'autorité des magistrats, ni pour donner atteinte aux lois ; mais afin de fournir un refuge aux innocents accusés et poursuivis injustement, de laisser aux juges le temps d'examiner mûrement les cas incertains et douteux, de mettre les accusés à couvert de la vengeance et des voies de fait, enfin, de donner lieu aux évêques d'intercéder pour les coupables, chose qu'ils faisaient souvent. Il ne faut donc pas être surpris si les empereurs suivants confirmèrent ce droit d'*asyle*, et si les pasteurs de l'Eglise furent ardents à le soutenir. Nous en voyons un exemple remarquable dans les ouvrages de saint Jean Chrysostome. Un favori de l'empereur Arcadius, nommé Eutrope, avait suggéré à ce prince de supprimer le droit d'*asyle* ; bientôt disgracié et poursuivi lui-même par des ennemis puissants, il fut réduit à se réfugier dans une église, et à chercher son salut en embrassant l'autel. Cet événement fournit à saint Jean Chrysostome le sujet d'un discours très-éloquent sur la vanité des grandeurs humaines, et sur la justice des décrets de la Providence. *Op.* t. 3, p. 381.

Lorsque les empereurs Honorius et Théodose eurent réglé et modéré le droit d'*asyle*, les évêques et les moines eurent soin de marquer une certaine étendue de terrain qui fixait les bornes de la juridiction séculière. Peu à peu les couvents devinrent des espèces de forteresses où les criminels se mettaient à l'abri du châtiment et bravaient les magistrats. Ce privilége fut étendu dans la suite, non-seulement aux églises et aux cimetières, mais aussi aux maisons des évêques ; parce qu'il n'était pas possible à un criminel de passer sa vie dans une église, où il ne pouvait faire décemment plusieurs des fonctions animales. Mais enfin les *asyles* furent insensiblement dépouillés de leurs immunités, parce qu'ils ne servaient plus qu'à favoriser le brigandage et à multiplier les crimes.

Il faut convenir cependant, que si les *asyles* ont mis à couvert de châtiment plusieurs coupables qui l'avaient justement mérité, ils ont aussi sauvé la vie à un grand nombre d'innocents injustement poursuivis par les fureurs de la vengeance. Dans les temps malheureux où les vengeances particulières étaient censées permises, où l'on ne connaissait plus d'autre loi que celle du plus fort, il fallait nécessairement avoir des lieux de refuge contre la violence des seigneurs toujours armés. Cette triste ressource n'a cessé d'être nécessaire que quand l'autorité de nos rois, la police des villes, la juridiction des tribunaux de magistrature, ont été solidement établies.

Il y avait plusieurs de ces *asyles* ou sanctuaires en Angleterre ; le plus fameux était à Béverly, avec cette inscription : *Hæc sedes lapidea freed stool dicitur, id est, pacis cathedra ad quam reus fugiendo perveniens omnimodam habet securitatem*. Camden. En France, l'église de Saint-Martin de Tours a été longtemps un *asyle* inviolable. Les franchises accor-

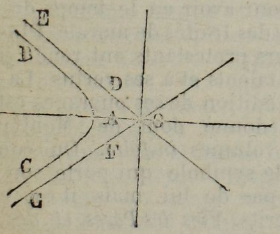
dées aux églises en Italie, ressemblaient beaucoup au droit d'*asyle ;* mais elles ont été abolies.

Charlemagne avait donné aux *asyles* une première atteinte en 779, par la défense qu'il fit de porter à manger aux criminels réfugiés dans les églises. Nos rois ont heureusement achevé ce que Charlemagne avait commencé. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, tom. 2, in-12, p. 52 ; *Mém.*, tom. 74, p. 46.

BERGIER.

ASYMPTOTES. (*Théol. mixt. scien. math. géom.)* — Les *asymptotes* sont deux lignes géométriques dont l'une est une courbe dont la courbure diminue indéfiniment selon une certaine loi qui lui est propre, dont l'autre est une droite indéfinie qui, tirée à une distance quelconque de cette courbe, s'en rapproche indéfiniment ; et la loi de rapprochement entre les deux lignes est telle que, quelle que soit la distance à laquelle on les prolonge, elles ne se rencontreront jamais quoiqu'elles se rapprochent toujours l'une de l'autre. Aussi le mot *asymptotes* signifie-t-il : qui ne se rencontrent point, du grec α privatif et συνπιμτειν se rencontrer. Les deux lignes peuvent être appelées *asymptotes*, mais c'est ordinairement la droite qui prend cette dénomination. C'est ainsi qu'on dit les *asymptotes de l'hyperbole;* l'hyperbole est la courbe et ses *asymptotes* sont les prolongements de deux droites dans des directions opposées.

Soit l'hyperbole ABC, et les deux droites DE, FG.



Ces deux droites qui se croisent à angle droit en O, sont les *asymptotes* de cette hyperbole. Or, il est démontré géométriquement que, quelle que soit la distance à laquelle on les prolonge avec les branches de l'hyperbole, elles ne les toucheront jamais. Nous ne nous arrêterons pas à la démonstration géométrique, nous rendrons seulement le fond de la vérité saisissable pour tout le monde à l'aide d'un raisonnement commun.

Prenons seulement une des branches de l'hyperbole, soit la branche AB et la droite DE qui est son *asymptote.* La loi de courbure de l'hyperbole est telle que cette courbure diminue indéfiniment sans jamais disparaître tout à fait de manière à faire une droite. On conçoit que les diminutions de courbure puissent être de toute espèce selon la nature de la courbe, et que, parmi toutes celles qui sont possibles mathématiquement, il y en ait une qui soit telle que l'espace OA (soit 1 mètre), qui sépare les deux lignes à leurs points de départ A et O, aille en se rapetissant (soit à chaque kilomètre de prolongement de ces deux lignes) selon la progression arithmétique suivante :

$$1 - \frac{1}{2} - \frac{1}{4} - \frac{1}{8} - \frac{1}{16} - \frac{1}{32} \text{ etc.}$$

Il est évident qu'en vertu de cette loi progressive l'espace OA ira toujours en diminuant, et que, cependant, il ne sera jamais réduit à zéro quelle que soit la multitude des kilomètres dont on prolongera la droite et la courbe; il restera toujours une fraction qui sera la moitié de la dernière, exprimera cet espace et dira mathématiquement avec l'évidence absolue que les deux lignes ne se touchent point. Aucune puissance ne peut faire qu'elles arrivent jamais à se toucher, les prolongeât-elle pendant l'éternité, pourvu que cette puissance ne triche pas, mais respecte l'hypothèse, c'est-à-dire la loi de diminution de courbure de la courbe, dont convention a été faite au début.

Ces évidences sont inéluctables comme toutes les évidences mathématiques, quelque étrange qu'en soit la conséquence immédiate.

Qu'en conclurons-nous pour la théologie? une chose bien importante contre les positivistes athées. Nous lisions dernièrement, dans une revue des plus convenables pour la

forme, et des plus modérées, la *Critique philosophique* par M M. Renouvier et Pillon, le raisonnement suivant fait contre Dieu. Il est nécessaire d'admettre dans une intelligence sans bornes, les idées de tous les possibles ; les possibles sont en nombre infini, puisque entre les deux limites, Dieu et néant, il n'y a pas de terme assignable aux perfections vers la première, aux imperfections vers la seconde; donc il y a dans l'intelligence absolue, un nombre infini d'idées réalisé; cependant un nombre infini réalisé est une contradiction, puisqu'il est de l'essence du nombre d'avoir un dernier, auquel on peut ajouter encore.

La revue laissait la conclusion à tirer, selon sa méthode pudique; mais chacun la pouvait suppléer facilement.

Or, nous répondons à l'objection, qui est en effet une des plus radicales, par les *asymptotes*; nous disons à la *Critique philosophique*, à M. Renouvier :

Votre difficulté est tout entière dans l'espace O A qui sépare nos deux lignes : cet espace géométrique tout positif, visible, réalisé, mesuré qu'il est (1 mètre par exemple), renferme un nombre infini de parties puisque la courbe AB mord dessus indéfiniment sans jamais l'épuiser, sans jamais le réduire à zéro. Nierez-vous l'espace géométrique pour cette raison qu'il implique un nombre infini de parties? non, ce serait nier la géométrie tout entière. Pourquoi donc nierez-vous Dieu pour le même motif, lorsque, par ailleurs, il est aussi impossible au philosophe de s'en passer qu'au géomètre de se passer de l'espace, l'un étant la cause sans laquelle tout serait sans cause, l'autre étant le contenant sans lequel aucune figure ne pourrait être contenue et déterminée. Il y a mieux. Nous voyons et vous devez voir comme nous, une différence très-grande entre les deux difficultés, et tout en faveur de celle qui s'adresse à l'intelligence absolue. Dans le cas de l'*asymptote*, il s'agit d'une réalisation substantielle et matérielle, d'un mètre d'espace plein par exemple, contenant l'infini divisionnaire dans son être réel existant, tandis que dans le cas de l'intelligence infinie, il ne s'agit que du jeu des idées sur les possibles qui n'existent pas encore, que de la vision complète de la loi selon laquelle se développe leur possibilité, et se développera la réalité limitée de ceux qui seront réalisés. Il y a autant de différence d'une chose à l'autre, qu'il y en a de l'impossible à ce qui peut être.

Un grain de sable est plus mystère que Dieu. Le Noir.

ATHANASE (saint), évêque et patriarche d'Alexandrie, a été l'un des plus célèbres Pères de l'Eglise au quatrième siècle. Ses combats contre les ariens, les persécutions qu'il essuya de leur part, la constance avec laquelle il supporta leurs calomnies, plusieurs exils, une vie errante et toujours exposée pour la défense de la foi, sont des faits connus de tous ceux qui ont lu l'histoire ecclésiastique. Quelques incrédules en ont pris occasion de le peindre comme un zélateur imprudent, comme un boute-feu, un fanatique. La vérité est qu'il n'opposa jamais que la patience, la prudence et la force de la vérité à une persécution de cinquante ans. Son caractère se montre dans ses ouvrages ; il n'injurie point ses adversaires, il ne cherche point à les aigrir, il les accable par l'autorité de l'Ecriture sainte et par la force de ses raisonnements. D'autres lui ont reproché d'avoir peu traité la morale ; mais il était trop occupé des dangers que courait le dogme pour avoir eu le temps de composer des traités de morale. Plusieurs auteurs protestants ont rendu justice à ses talents et à ses vertus. La meilleure édition de ses ouvrages est celle qu'a donné dom de Montfaucon, en 3 volumes *in-folio*. On convient que le symbole qui porte son nom n'est pas de lui, mais il est tiré de ses écrits. *Vies des Pères et des martyrs*, t. 4, p. 34. Bergier.

M. Haas apprécie comme il suit les œuvres de ce Père de l'Église, plus célèbre par ses luttes contre l'arianisme et par la fermeté invincible de son carractère, que par ses écrits :

« L'ouvrage principal de S. Athanase est son *Histoire de la vie de S. Antoine*, qu'il propose comme modèle de la vie monastique.

« Le traité sur les Psaumes (*Interpretatio Psalmorum*) paraît lui appartenir, malgré les doutes de Tillemont à ce sujet. Plusieurs de ses écrits se sont perdus, notamment ceux d'exégèse. On lui a attribué cinq discours sur la Trinité, qui ne paraissent pas être de lui. Jusqu'en 1601 on ne connaissait que la traduction latine des œuvres de S. Athanase (celle de Nannius, et celle d'Érasme, avec les corrections de Fleckmann). Ce fut l'édition de Commélien (Heidelberg, 1601) qui donna pour la première fois le texte original d'après des manuscrits. Parmi toutes les éditions postérieures les meilleures sont celles de Lopin et surtout celle de Montfaucon (Paris, 1693-98). »

Le même auteur parle comme il suit de ses biographes : On compte, parmi les principaux biographes de S. Athanase, son ami et panégyriste S. Grégoire de Nazianze ; les trois biographies grecques et la vie de S. Athanase, traduite de l'arabe, qui, d'après Montfaucon, ont peu de valeur; celle de Godefroi Hermant, docteur en Sorbonne et chanoine de Beauvais, sous le titre de : *Vie de S. Athanase, patriarche d'Alexandrie*, Paris, 1671, et celle du Jésuite Daniel Papebroch, *S. Athanasii vita, Antwerp.*, 1680, sont plus importantes. Il faut y joindre Montfaucon et Tillemont, outre les *Epitomés* de Du Pin, Scultetus, Ceillier, Schram, Semler et Rossler. Jean Mathias Schrockh, dans le douzième volume de son « Histoire de l'Église chrétienne, » a, sous le titre de : *Vie et écrits d'Athanase*, présenté, quoique protestant, ce héros de l'Église avec une rare et haute impartialité. La meilleure biographie sans contredit des temps modernes est celle de Jean-Ad. Mohler, en six livres, sous le titre : *Athanase le Grand et l'Église de son temps*, Mayence, 1827. » LE NOIR.

ATHANASE (Symbole d'), (*théol. pur. génér.*) V. SYMBOLES.

ATHÉISME. (*Theol. mixt. philos. ontol.*) — Avant de laisser lire l'article ATHÉE, ATHÉISME de Bergier qui est insuffisant et auquel nous en ajouterions un fort long, si l'espace nous le permettait, nous soumettrons seulement au lecteur le passage suivant d'une réfutation de l'*athéisme*, considéré dans un de ses défenseurs, que nous avons donnée, il y a quinze ans, dans une revue et dans notre dictionnaire des *harmonies de la raison et de la foi*. Ce passage consiste dans l'exposé très-ontologique d'une preuve de la nécessité de Dieu, dont la forme est assez neuve et assez originale. En tout cas, nous présentons cette preuve comme impliquant une certitude mathématique d'une évidence égale à celle des axiomes et des raisonnements les plus évidents de la géométrie.

« Il est impossible de démontrer Dieu *a priori;* et la philosophie n'a jamais eu la prétention de le faire. Prenant les choses *a priori*, c'est-à-dire faisant abstraction de moi-même et de toute l'auréole des phénomènes dont je suis le centre, il m'est impossible d'affirmer s'il y a quelque chose; le néant et l'être sont en présence et ont les mêmes droits, non pas dans la logique de Dieu, mais dans la mienne, qui dès qu'elle se pose dans le véritable *a priori*, perd tout point de départ et ne peut faire que des pétitions de principe. Par conséquent, toutes les preuves de Dieu données par la philosophie sont des preuves *a posteriori*, dans lesquelles la logique, suivant, comme nous l'avons dit, la marche inverse de la génération des êtres, prend pour son appui le quelque chose dont elle ne peut douter, qui est le moi avec son auréole de phénomènes, et en déduit la nécessité de Dieu.

« Il suit de là que toutes les preuves de Dieu reviennent à une seule, et qu'elles ne peuvent varier que dans la forme selon le *distinct* que l'on choisit, comme le remarque M. Bailly avec beaucoup de justesse, pour point de départ, nous ne dirons pas comme lui, d'une construction sans réalité, mais d'une construction avec réalité, d'une construction ayant pour terme

un original dont elle n'est que la copie.

« Cependant on peut diviser et subdiviser cette preuve unique en branches et en rameaux selon les divisions et les subdivisions de la phénoménologie du moi — le lecteur est suffisamment averti du motif qui nous porte à tout réduire au moi ; pour être inattaquable, dans notre démonstration de Dieu, et victorieux sans retour contre les objections, il faut que nous partions de ce qui ne peut être nié, sous peine de folie, et il n'y a que la phénoménologie du moi qui jouisse véritablement de ce privilége. Hegel, par exemple, a nié toute réalité extérieure, et il n'était pas fou. —

« Or, tous les phénomènes du moi se réduisent à trois idées :

« L'idée de l'être absolu, de l'être complet, non susceptible d'augmentation ;

« L'idée du néant absolu, du néant complet, non susceptible d'augmentation.

« L'idée du fini, du limité, de l'incomplet, susceptible à l'indéfini d'augmentation et de diminution.

« La première est affirmative, fixe et sans degrés. La seconde est fixe aussi et sans degrés ; mais elle est négative ; c'est la tache noire, absolument noire, c'est-à-dire sans couleur ; c'est une absence dont le sentiment ne ressort en moi, comme celui de la tache noire sur la rétine, que par le contraste avec la présence de quelque chose. La troisième est élastique à l'infini. Elle va du ciron à la baleine, du grain de sable au soleil, de l'atome à l'univers, elle se métamorphose comme Protée, varie ses couleurs, mirouette ses nuances, se dilate et se contracte dans tous les sens ; espèce de mélange des deux premières, elle peut s'approcher sans fin de l'une par l'agrandissement, de l'autre par la diminution, sans qu'il lui soit possible de devenir jamais la première ni la seconde ; elle est aussi différente de l'être absolu et du néant absolu, petite que grande.

« Maintenant nous disons, avec la philosophie, que l'idée de l'être complet avec l'idée du néant complet, qui en est l'antithèse, implique la nécessité de Dieu, et que l'idée de l'incomplet, du fini, de l'indéfiniment perfectible et défectible, implique également cette nécessité.

« De là deux preuves de Dieu que nous affirmons, avec la certitude basée sur la plus lumineuse évidence, être inattaquables à jamais.

« La première, fondée sur l'idée même de Dieu, aura son développement dans la démonstration de la troisième proposition que nous avons émise à l'encontre de celle de M. Bailly, à savoir que l'idée de Dieu serait impossible et n'existerait pas dans le moi sans la réalité Dieu.

« La seconde, fondée sur l'idée du fini, fera seule l'objet de ce chapitre.

« Cette démonstration varie sa forme, selon le *distinct* (1) qu'elle prend pour son *a posteriori*, et comme les distincts de l'idée du fini sont innombrables, elle peut la varier de mille et mille manières. Nous nous arrêterons presque uniquement aux formes sous lesquelles l'a attaquée M. Bailly, puisque c'est une réfutation, et non point une théodicée, que nous offrons au public.

« Nous considérerons donc les distincts suivants, que je trouve dans mon idée du fini quand je la décompose.

« Celui de l'étendue — celui de la durée — celui du mouvement — celui de la substance — et celui de l'être, qui est le plus simple.

« 1° Celui de l'étendue implique la nécessité d'un contenant universel, d'un espace contenant sans être contenu, lequel est l'absolu, par là même, sous le rapport de ce distinct, lequel est Dieu. Voici comment je raisonne :

« Il n'y a rien ou il y a quelque chose.

« La première hypothèse est fausse, j'en suis sûr ; car enfin, ne serait-ce que moi et en moi, il y a quelque chose.

« Ce quelque chose ne peut être qu'à trois états : à l'état de contenant sans être contenu ; à l'état de contenant-contenu ; et à l'état de contenu sans être contenant.

« Est-il à l'état de contenant sans

(1) M. Bailly appelait *distincts* les propriétés d'un être et de l'idée de cet être, considérées chacune à part et abstractivement.

être contenu, c'est le *nec plus ultra* de l'espace, c'est l'espace ne pouvant être conçu plus complet, puisqu'il n'y a rien au delà ; c'est l'absolu ; Dieu est déjà trouvé.

« Est-il à l'état de contenant-contenu, mais alors, en tant que contenu il implique la nécessité d'un contenant. Ce contenant sera lui-même non contenu ou contenu ; non contenu, c'est encore l'absolu, c'est Dieu ; contenu, il demande encore un contenant, sur lequel je raisonnerai de même ; et comme je vois avec évidence que la série des contenants-contenus, quelque longue que je l'imagine, n'est, en somme, qu'un contenu, lequel implique la nécessité d'un contenant, je suis forcé de m'arrêter à un contenant universel qui ne soit pas contenu ; c'est la nécessité absolue des choses, et cette nécessité est la nécessité même de Dieu, terme essentiel des conceptions indéfinies de mon activité.

« Est-il à l'état contenu seulement, sans être contenant, c'est l'*a fortiori* du cas précédent.

« Dieu est donc nécessaire dans toutes les hypothèses.

« Mais la première est inconciliable avec les phénomènes du moi. Je me vois, je me sens, je m'imagine forcément comme contenu ; je ne trouve en moi que du contenu ; c'est le caractère essentiel de mon idée du fini sous le rapport de l'étendue ; sans cette condition, je n'aurais pas cette idée, je ne pourrais pas l'avoir. Toute ma phénoménologie se développe sous la forme d'une hiérarchie de contenus, se contenant les uns les autres ; je suis contenu dans l'humanité ; l'humanité est contenue dans la sphère des planètes ; celle-ci dans une plus grande, et ainsi de suite ; voilà mon ordre phénoménal ; voilà le fait du moi, je ne puis le nier.

« Donc il est nécessaire que j'aie recours à la seconde hypothèse, laquelle implique la nécessité d'un contenant non contenu au delà de moi-même ; c'est Dieu.

Cette preuve peut-être nommée la preuve de l'*intraséité*, c'est-à-dire de la nécessité d'un *étant* en soi, non dans un autre, et contenant tout autre.

« 2° Celui de la durée successive ou du temps, implique la nécessité, d'un *précédant* universel n'ayant pas été précédé, la nécessité d'un éternel, d'un simultané, lequel est encore l'absolu sous le rapport de la durée. On peut construire l'argument de la même manière :

« Il y a quelque chose.

« Ce quelque chose ne peut-être qu'à trois états : à l'état de précédant sans être précédé, à l'état de précédant précédé, et à l'état de précédé seulement.

« Dans le premier cas, c'est l'absolu, c'est l'éternel qui est essentiellement simultané dans sa durée, puisque si elle était successive, elle impliquerait essentiellement des précessions indéfinies, ce qui est absurde et contradictoire.

« Dans le second cas, tout précédé ayant nécessairement un précédant, sans quoi il ne serait pas précédé, il en faut un à ce quelque chose ; et vous avez beau prolonger la série des précédants-précédés, vous n'obtenez qu'une série de précédés, qu'un précédé total, lequel exige toujours un précédant. Vous êtes donc obligé de de vous arrêter à un précédant non précédé, qui soit comme simultané ou éternel. C'est l'absolu, c'est Dieu.

Dans le troisième cas, c'est l'*a fortiori*.

« D'ailleurs la première hypothèse est contraire aux phénomènes du moi ; ma durée est successive, je ne sens en elle que du précédé ; ce n'est donc pas moi qui suis l'éternel ; c'est un autre qui est avant moi, ce qui ne l'empêche pas d'être avec moi et après moi, puisqu'il est fixe dans sa durée, dans son temps *un* et *indivisible* : c'est Dieu.

Cette preuve s'appellera naturellement celle de *l'éternité* ou de la *simultanéité*. On peut l'appeler aussi celle de la *préséité*.

« 3° Celui du mouvement, et de toute activité, de toute action, implique la nécessité d'un moteur premier, universel, qui ne soit pas mû, et qui soit, sans être mû, le germe du mouvement, ce qui est encore l'absolu, le *nec plus ultra* du concept sous ce rapport.

« Toujours même construction.

« Il y a du mouvement, il y a de l'activité, c'est-à-dire quelque chose en mouvement, en action ; et ce quelque chose ne peut être en mouvement que de trois manières, ou à l'état de moteur de lui-même sans être mû par un autre, ou à l'état de moteur mû, ou à l'état de mû sans être moteur.

« Dans la première hypothèse, c'est l'absolu audelà duquel on ne peut rien concevoir. C'est Dieu.

« Dans la seconde ; le *mû par un autre* étant impossible sans un moteur qui est cet autre, ce moteur existe. Sur ce moteur, même raisonnement, et vous rentrez ainsi dans la série indéfinie des moteurs mûs, laquelle n'est qu'un mû, qui exige son moteur non mû ; c'est-à-dire l'absolu, c'est-à-dire Dieu.

« Dans la troisième, c'est l'*a fortiori*.

« D'ailleurs, le quelque chose que je perçois immédiatement, je le perçois de toute part, comme moteur mû ; tous les phénomènes du moi se réduisent à une hiérarchie de mouvements se produisant les uns les autres ; dire que tout cela est l'absolu du mouvement, serait dire que le même être est à la fois le moteur mû et le moteur non mû, contradiction évidente qui me force de conclure à un moteur non mû qui est *autre*, en ce sens qu'il y ait au moins entre lui et moi la différence du moteur non mû au moteur mû. C'est Dieu.

« 4° Celui de la substance, ou du soutenant, implique la nécessité d'un soutenant universel qui ne soit pas soutenu, lequel est encore l'absolu, puisqu'il est impossible de concevoir plus parfait, en fait de soutenant, que celui qui, sans avoir besoin d'être soutenu, soutient tout : même construction géométrique :

« Il y a quelque chose ; et ce quelque chose ne peut être qu'à trois états, ou soutenant quelque chose, ne serait-ce que son mode d'être, sans être soutenu ; ou soutenant d'une part son mode d'être, et soutenu de l'autre, ou soutenu seulement sans rien soutenir.

« Dans la première conception, c'est l'absolu en substance, ce sous lequel on ne conçoit plus rien ; c'est Dieu.

« Dans la seconde, le soutenu ne pouvant se passer d'un soutenant, ce soutenant existe puisqu'il est nécessaire. Imaginez après, si vous voulez, une pyramide, un cône indéfini de soutenants-soutenus , vous n'obtenez et ne pouvez obtenir de la sorte qu'un grand soutenu, lequel exige encore un soutenant. Vous êtes donc forcé par votre raison pénétrée d'évidence de croire à un soutenant premier, non soutenu, base de la pyramide, seul repos possible de votre activité intellectuelle ; et ce soutenant non soutenu, c'est l'absolu, c'est la plénitude du substantiel, c'est Dieu.

« Dans la troisième, vous raisonnez évidemment *à fortiori*.

« Mais, la révélation du moi à moi-même implique le sentiment du soutenu ; toute ma phénoménologie est une hiérarchie de soutenus se soutenant les uns les autres. D'ailleurs, le soutenant non soutenu, étant l'absolu sous un rapport, doit l'être sous tous ses rapports, et ne peut soutenir immédiatement que des modes absolus, échappant à la possibilité d'augmentation ; toute mon essence est soumise à cette possibilité d'augmentation ; donc il y a, entre le soutenant absolu et mes phénomènes, un soutenant intermédiaire qui se limite et qui rend conciliable le relatif avec l'absolu. Car il serait impossible de dire que le même soutenant porte immédiatement, et sous le même rapport, la présence d'une limite et l'absence d'une limite. La première hypothèse est donc inadmissible aussi bien que la troisième, et je suis forcé de me jeter dans la seconde, qui me donne Dieu en établissant entre Dieu et moi la différence du soutenant absolu au soutenant relatif.

« Cette preuve peut être appelée la preuve de la *subséité*, c'est-à-dire, de la nécessité d'un étant en soi et sur soi et soutenant tout le reste.

« 5° Enfin, celui de l'être implique la nécessité d'un étant par soi, par sa propre énergie, par son essence, et et non par un autre, ce qui est encore l'absolu de l'être, le *nec plus ultra* de ce concept : la construction sera toujours la même :

« Il y a quelque chose, et ce quel-

que chose ne peut-être qu'à trois états : comme étant par soi, parce qu'il est, et sans un autre; comme étant par un autre, et d'autres étant par lui; comme étant par un autre, sans que d'autres soient par lui.

« Dans le premier état, ce quelque chose est l'absolu de l'être, c'est Dieu.

« Dans le second, ce quelque chose, étant par un autre, implique cet autre, et cet autre existe nécessairement. Mais on fera sur cet autre les mêmes suppositions, et l'on tombera comme toujours dans la série indéfinie des êtres étant par un autre, laquelle, prise dans son ensemble aussi prolongé qu'on voudra qu'il soit prolongé, ne peut aboutir qu'à impliquer la nécessité d'un premier qui soit par lui-même et non par un autre. C'est Dieu.

« Dans le troisième état, c'est *l'a fortiori*, ou plutôt, *l'a pari*, car la succession postérieure, qu'on la suppose ou qu'on la rejette, ne touche pas à la question.

Or, tous les phénomènes de mon être me disent avec évidence que je ne suis point par moi et sans un autre. Ils me donnent la série ascendante. Je ne suis donc pas dans le premier état. Je suis dans le second, et par conséquent, je suis obligé d'admettre la nécessité d'un autre, différant de moi en ce sens qu'il est par soi, et que je suis par lui. C'est Dieu.

« Cette preuve est appelée celle de l'*aséité*, c'est-à-dire de la nécessité d'un être qui *soit* indépendamment d'un autre comme cause.

« Telles sont les preuves de Dieu que donne la philosophie en prenant pour point de départ l'idée du fini dans ses divers distincts. On pourrait les multiplier sans fin ; on en ferait autant qu'il y a de propriétés dans la phénoménologie du moi. La raison conduirait à la raison absolue, la puissance à la puissance absolue, la force à la force absolue, la bonté à la bonté absolue, le beau au beau absolu, l'ordre de l'univers à l'ordre absolu, etc., etc.. en tant que nécessaires, indispensables, et impliqués comme réalités certaines par le moi lui-même.

« Il y a plus, on arrive de la sorte, non-seulement à la nécessité de l'existence de Dieu, mais encore à la nécessité de son essence trine.

« Décomposant le moi, je trouve trois énergies fondamentales, l'énergie de l'être, de l'existence, l'énergie de la pensée, l'énergie de la volonté ou de l'amour, formant comme trois foyers dans un seul foyer ; et la présence en moi de ces trois énergies limitées me mène à conclure la nécessité de trois énergies semblables, mais absolues, parfaites, sans limites, parce qu'elles sont sans type et sans cause autre qu'elles-mêmes, dans le contenant, le soutenant, l'éternel, le moteur et l'étant par soi. J'arrive donc ainsi à la démonstration de la trinité divine, au moins depuis que l'esprit humain en a l'idée.

« Qu'on juge, par cette observation, de la valeur du passage ironique, qu'on lit à la page 162 du livre que nous réfutons, sur le dogme de la trinité qui y est appelée *triade* et qui, au demeurant, accepte ce nom comme aussi bon qu'un autre. Rire de la triade, c'est rire de soi-même, puisque le fait est qu'on trouve en soi les trois énergies. Au reste, de quelque manière qu'on attaque Dieu, ce n'est pas Dieu qu'on attaque, c'est soi-même.

« Qu'a objecté M. Bailly contre les démonstrations que nous venons d'exposer? Rien, absolument rien ; il est vrai qu'il ne ne les a pas présentées de cette manière, et la formule est pour beaucoup quand on a à cœur d'éviter l'objection, quoique la pensée soit toujours la même. Il a cité seulement quelques passages, fort beaux, il est vrai, de plusieurs philosophes, mais qui ont le défaut, devant un géomètre, de n'être pas géométriquement construits. »

J'exposais ensuite la preuve directe par l'absolu qui fait partie des phénomènes psychologiques de mon être, idée que nous n'aurions pas et que nous ne pourrions avoir si l'absolu, ou Dieu, n'était point. Le Noir.

ATHÉISME, ATHÉE. Nous entendons par *athéisme*, non-seulement le système de ceux qui n'admettent point de Dieu, mais l'opinion de ceux qui nient la providence, parce qu'à

proprement parler, un Dieu sans providence n'existe pas pour nous. C'est la réflexion que fait Cicéron contre les prétendus dieux d'Epicure. Il est triste que ce soit aujourd'hui le sentiment dominant parmi les incrédules; mais la multitude des ouvrages qui ont paru de nos jours pour établir cette doctrine désolante, ne prouve que trop le nombre de ses partisans.

C'est aux philosophes de réfuter les divers systèmes d'*athéisme*, et de démontrer l'existence de Dieu par les preuves que la raison seule nous suggère ; le devoir d'un théologien est de faire voir que les auteurs sacrés ont très-bien connu le caractère, les causes, les effets de l'*athéisme*; que le portrait qu'ils ont tracé des *athées* de leur temps convient encore parfaitement à ceux d'aujourd'hui.

Selon le roi prophète, *Ps.* 12, « l'in- » sensé a dit dans son cœur : *Il n'y a* » *point de Dieu*. Ce langage est celui » des hommes corrompus et pervers. » Il n'en n'est pas un seul parmi eux » qui fasse le bien. Leur bouche res- » pire l'infection des tombeaux, leur » langue exhale le poison des serpents; » ils cherchent à séduire par le men- » songe; la noirceur de leurs calom- » nies, l'amertume de leurs reproches, » démontrent qu'ils seraient prêts à ré- » pandre le sang de leurs adversaires. » Ils passent des jours tristes et mal- » heureux, jamais ils n'ont goûté la » paix : ils tremblent où ils n'y a au- » cun sujet de frayeur. Le Seigneur » est juste ; il se venge de ces insensés, » pendant que le pauvre, soumis et » tranquille, met son espérance en » Dieu. »

Longtemps avant David, Job avait remarqué que l'*athéisme* est le vice des grands du monde, des hommes aveuglés par la prospérité, corrompus par l'opulence, pervertis par l'usage immodéré des plaisirs. Ils ont dit à Dieu : « Retirez-vous de nous ; nous » ne voulons ni recevoir vos leçons, » ni connaître vos lois. Qui est le Tout- » Puissant, pour que nous soyons ses » adorateurs, et à quoi nous servirait » de l'invoquer ?.... Mais Dieu leur » rendra ce qu'ils méritent, et alors » ils le connaîtront. » *Job*, c. 21.

« Il viendra un temps, dit saint Paul, » auquel les hommes ne pourront plus » supporter une saine doctrine ; ils » se choisiront des maîtres selon leur » goût ; une curiosité effrénée, la » démangeaison d'entendre quelque » chose de nouveau, les détourneront » de la vérité, et les feront courir » après des fables. » *II. Tim.*, c. 4, ℣ 3.

La principale source de l'*athéisme*, selon l'Ecriture sainte, est la corruption du cœur ; plusieurs philosophes modernes en sont convenus, et l'expérience le prouve. Les Grecs étaient parvenus au comble de la prospérité par leur victoires sur les Perses, lorsque leurs philosophes se précipitèrent dans l'épicuréisme. Rome était devenue la maîtresse du monde, elle regorgeait des richesses de l'Asie, lorsque le luxe introduisit dans ses murs cette philosophie meurtrière. Les Juifs venaient d'être délivrés de la persécution des rois de Syrie, ils étaient enrichis par le commerce d'Alexandrie, lorsqu'ils virent éclore parmi eux le saducéisme, qui n'était qu'un épicuréisme grossier. Faut-il qu'à notre tour la naissance de l'*athéisme* vienne nous annoncer que nous touchons au plus haut point de prospérité auquel notre monarchie soit parvenue depuis sa fondation?

Mais le luxe, père de la corruption et de l'*athéisme*, prépare la ruine des états et la décadence des nations : ce qui est arrivé à celles dont nous venons de parler devrait nous faire trembler et nous rendre plus sages.

I. Quel motif pourrait engager un *athée* à être vertueux? Il sait, à la vérité, que le vice peut lui nuire ; mais il est aussi des circonstances où le vice autorisé par l'exemple peut devenir avantageux. Déjà nos moralistes *athées* nous avertissent que dans les sociétés corrompues il faut se corrompre pour devenir heureux, se mettre au ton des mœurs régnantes pour être estimé et applaudi. Il y a des hommes si mal constitués par la nature, que le vice est nécessaire à leur bonheur. Qu'importe que le vice puisse nuire, s'il peut aussi être utile? L'événement dépend du hasard; tout homme dominé par une passion est tenté d'en faire l'épreuve. Il n'a point de remords à

craindre, dès qu'il se sent le courage de les étouffer.

Les fautes les plus secrètes peuvent être dévoilées, mais il s'est commis aussi plusieurs grands crimes dont on n'a jamais pu découvrir les auteurs. Dans les sociétés corrompues, les fautes sont si communes que l'on n'y fait presque plus d'attention ; une dose suffisante d'effronterie tient lieu de probité. A force de raisonnements et de palliatifs, on parvient aujourd'hui à justifier les iniquités les plus criantes, et à rendre toutes les réputations équivoques.

La société sans doute est utile au bonheur d'un *athée ;* mais, comme tant d'autres, il peut jouir des avantages de la société sans y mettre beaucoup du sien : ceux qui servent le plus efficacement leurs semblables, ne sont pas les plus honorés : les vertus les plus nécessaires sont ordinairement les plus obscures, et les devoirs les plus pénibles sont les moins récompensés.

On dit que nous devons nous attacher à la patrie qui nous protége. Mais combien d'hommes profitent des bienfaits et de la protection de la patrie, en lui rendant de mauvais services, en lui insultant, en déclamant contre ses lois, en décriant son gouvernement, en exaltant jusqu'aux nues le mérite supérieur de ses ennemis ! Selon un axiome consacré parmi les *athées*, une patrie qui ne nous rend point heureux, perd ses droits sur nous.

Un homme, continue-t-on, doit se faire aimer. Où est cette nécessité pour un *athée?* Il lui suffit d'être craint, et que personne n'ose lui nuire. Qu'ai-je à faire, dira-t-il, de l'amitié d'un père vieux, infirme, languissant, qu'il faut soigner et nourrir à mes dépens? Que me rendra-t-il en échange de mon amitié ?

Je conviens que l'ingratitude éloignera de moi mon bienfaiteur, le fera peut-être repentir de ce qu'il a fait pour moi ; que m'importe s'il n'est plus en état de me faire du bien, de se venger, ni de me faire essuyer des reproches?

J'avoue encore que la justice est nécessaire au maintien de toute association; mais on peut profiter de l'association, sans contribuer à son maintien. On a prouvé doctement de nos jours que plusieurs vices sont pour le moins aussi nécessaires au maintien de la société que les vertus.

D'ailleurs, la justice ne suffit point si l'on n'y ajoute la charité, l'humanité, la compassion pour les malheureux ; sur quoi peut être fondé pour moi le devoir de secourir un étranger, un inconnu qui souffre, mais qui ne me connaît point, et que je ne reverrai jamais?

Il est faux que nul homme ne puisse être content de soi-même, quand il sait qu'il est l'objet de la haine publique. Plusieurs grands hommes l'ont encourue par leurs vertus et par le zèle le plus pur ; d'autres ont gagné la faveur publique par des crimes heureux : ceux-ci avaient-ils plus de droit d'être contents d'eux-mêmes que les premiers ?

Toutes les maximes de morale des *athées* sont donc fausses lorsqu'on les examine en rigueur ; quand elles seraient vraies, le commun des hommes est incapable de faire les réflexions, les calculs, les raisonnements nécessaires pour en sentir la vérité. Admettons un Dieu et une providence, ces maximes deviendront des lois.

Que le vice nous soit utile ou pernicieux dans ce monde, n'importe ; Dieu le défend, il le punira tôt ou tard. Quand le vice nous élèverait sur la terre au comble du bonheur, ce ne sera que pour quelques moments ; l'ivresse passagère qu'il nous causera sera suivie d'un malheur éternel. Que les hommes connaissent le crime ou ne le connaissent pas, cela est égal ; Dieu le connaît, le coupable n'échappera point à sa vengeance : les remords sont les premiers supplices par lesquels il leur fait sentir sa justice.

Que la société, que la patrie, soient justes ou injustes, reconnaissantes ou ingrates à mon égard, Dieu m'ordonne de m'y attacher et de les servir, comme il leur ordonne de me protéger. Si elles manquent à leur devoir, cela ne me donne pas droit de violer le mien : Dieu est témoin de ma conduite, c'est à lui seul de me récompenser.

Par la loi générale de la charité Dieu commande à tous les hommes de s'aimer, de s'aider, de se rendre des services mutuels : amis ou ennemis, concitoyens ou étrangers, bienfaiteurs ou rivaux, caractères aimables ou fâcheux, personne n'est excepté. Quand ils nous refuseraient leur amitié, nous serions encore obligés de nous rendre aimables, afin de ne pas les blesser.

Tel est le langage de la religion, de nos livres saints, des justes de tous les siècles ; c'est celui de la raison et de la saine philosophie. Lorsque les *athées* s'obstinent à le méconnaître, nous n'avons pas tort de leur reprocher qu'ils sapent la morale par les fondements. Sans la croyance d'un Dieu, souverain législateur, rémunérateur et vengeur, il n'est plus de lois, plus de devoirs ou d'obligations morales proprement dites, plus de vices ni de vertus. (1)

II. L'Ecriture nous assure que les *athées* n'ont jamais goûté la paix, qu'il n'est point pour eux de consolation ni de bonheur en ce monde ; ils ont pris eux-mêmes la peine de nous en convaincre. Que voyons-nous dans leurs livres ?

1° Une affectation singulière de dégrader l'homme, de le réduire au niveau des brutes, afin de prouver qu'il n'est pas l'ouvrage d'un Dieu sage et bon. Ce n'est pas là le moyen de nous inspirer du courage, des sentiments nobles, l'héroïsme de la vertu, la satisfaction secrète que goûte une âme élevée à sentir ce qu'elle est. Cet avilissement volontaire cadre bien mal avec l'orgueil philosophique.

2° Des plaintes amères sur les misères de l'humanité, sur les rigueurs d'une nature marâtre, sur les passions qui nous tourmentent, sur les crimes qui nous déshonorent, sur les

(1) L'oubli de toute religion conduit à l'oubli de tous les devoirs de l'homme.

De combien de douceurs n'est pas privé celui à qui la religion manque ? Quel sentiment peut le consoler dans ses peines ? quel spectateur anime les bonnes actions qu'il fait en secret ? quelle voix peut parler au fond de son âme ? quel prix peut-il attendre de sa vertu ? comment doit-il envisager la mort ?...

Ah ! quel argument contre l'incrédule que la vie du vrai chrétien ! Y a-t-il quelque âme à l'épreuve de celui-là ? quel tableau pour son cœur, quand ses amis, ses enfants, sa femme concourront tous à l'instruire en l'édifiant ; quand, sans lui prêcher Dieu dans leurs discours, ils le lui montreront dans les actions qu'il inspire, dans les vertus dont il est l'auteur, dans le charme qu'on trouve à lui plaire ; quand il verra briller l'image du ciel dans sa maison ; quand une fois le jour il sera forcé de se dire : Non, l'homme n'est pas ainsi par lui-même ; quelque chose de plus qu'humain règne ici ?

On ne saurait se passer de la religion. En vain un heureux instinct porte au bien, une passion violente s'élève ; elle a sa racine dans le même instinct : que fera-t-on pour la détruire ? En vain tire-t-on, de la considération de l'ordre, la beauté de la vertu ; et sa bonté, de l'utilité commune : que fait tout cela contre l'intérêt particulier ? En vain la crainte de la honte ou du châtiment empêche de faire du mal pour son profit, il n'y a qu'à faire mal en secret ; la vertu n'a plus rien à dire, et l'on punira, comme à Sparte, non le délit, mais la maladresse. En vain, enfin, le caractère et l'amour du beau sont empreints par la nature au fond de l'âme ; la règle subsistera aussi longtemps qu'il ne sera point défiguré : mais comment s'assurer de conserver toujours dans sa pureté cette effigie intérieure qui n'a point, parmi les êtres sensibles, de modèle auquel on puisse la comparer ? Ne sait-on pas que les affections désordonnées corrompent le jugement ainsi que la volonté, et que la conscience s'altère et se modifie insensiblement dans chaque siècle, dans chaque peuple, dans chaque individu, selon l'inconstance et la variété des préjugés ?

Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le sophisme apparent est une fois plus affirmatif et plus dogmatique, que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions ; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes ; je le crois comme eux, et c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité.

Par les principes, la philosophie ne peut faire aucun bien, que la religion ne le fasse encore mieux ; et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire.

Il est indubitable que des motifs de religion empêchent souvent de mal faire ceux-mêmes qui ne la suivent qu'en partie et obtiennent d'eux des vertus, des actions louables, qui n'auraient point eu lieu sans ces motifs.

Le spectacle de la nature, si vivant, si animé pour ceux qui reconnaissent un Dieu, est mort aux yeux de l'athée ; et, dans cette grande harmonie des êtres où tout parle de Dieu d'une voix si douce, il n'aperçoit qu'un silence éternel.. L'irréligion, et en général l'esprit raisonneur et philosophique, attachent à la vie, efféminent, avilissent les âmes, concentrent toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain, et sapent ainsi, à petit bruit, les vrais fondements

fléaux qui couvrent la terre. Ils en concluent qu'une Providence bienfaisante ne se mêle point du gouvernement de ce monde. Ces sombres réflexions ne sont pas fort propres à nous rendre contents de notre sort. Lorsque les *athées* peignent le genre humain, ils le représentent comme une société de malfaiteurs aveuglés, corrompus, forcenés par la religion. Peut-on se féliciter de vivre dans une pareille compagnie, ou espérer d'y trouver jamais le bonheur ?

3° Des blasphèmes contre la justice d'un Dieu vengeur, contre la sévérité avec laquelle on prétend qu'il punit le crime. Cette idée, disent-ils, inspire l'effroi, fait envisager Dieu comme un être odieux. A ce signe, il est difficile de reconnaître le calme d'une conscience pure, exempte de trouble et de remords. Ils se plaignent de ce que la vertu n'est pas heureuse sur la terre, et ils ne veulent point du bonheur d'une autre vie. Mais si la vertu n'a rien à espérer, ni dans ce monde ni dans l'autre, où sera le motif de l'embrasser ?

4° Des doutes jetés sur la perpétuité de l'ordre physique du monde. Nous ne savons pas, disent-ils, si une révolution subite ne replongera pas bientôt l'univers dans le chaos. Jamais la superstition la plus aveugle n'inspira une crainte aussi puérile et aussi absurde. Epicure pensait qu'il valait encore mieux être sous l'empire d'un Dieu le plus capricieux, que sous le joug d'une nécessité impitoyable que rien ne peut fléchir. Aujourd'hui ses disciples, moins sensés que lui, préfèrent l'empire de la nécessité à celui de la Divinité.

5° Des éloges prodigués à la fureur du suicide. Si c'est à ce terme que doit aboutir la suprême félicité des *athées*, un homme raisonnable ne sera pas tenté de la leur envier. Il est bien absurde de nous promettre le bonheur ici-bas, si nous voulons abjurer l'idée d'un Dieu vengeur, et de vouloir prouver ensuite que si nous sommes dégoûtés de la vie, rien n'est mieux que de se détruire.

6° Des sophismes sans fin, pour démontrer qu'il n'y a aucune certitude dans nos connaissances ; qu'un scepticisme général est la seule philosophie du sage. Mais si toutes nos opinions sont incertaines, l'*athéisme* n'est donc pas un système invinciblement prouvé, et auquel on puisse se livrer avec une pleine sécurité. Douter s'il y a un Dieu, une religion vraie, une autre vie, ce n'est pas être convaincu qu'il n'y en a point ; l'incertitude sur un objet aussi important ne peut pas être une situation douce et agréable. Les mécontentements du présent, l'incertitude sur l'avenir, des fureurs contre Dieu, des invectives contre les hommes, ne furent jamais les symptômes de la paix et du bonheur. Nous sommes donc forcés d'acquiescer à la sentence que Dieu a prononcée lui-même par un prophète : « *Point de » paix pour les impies.* » *Isa*., c. 48, ℣ 22; c. 57, ℣ 21.

III. Le psalmiste nous avertit que les *athées* sont des hommes d'un mauvais caractère, dangereux, malfaisants, pernicieux à la société, est-ce une accusation fausse ?

Puisqu'il est démontré que la situation des *athées* n'est ni tranquille, ni heureuse, c'est un trait de cruauté de leur part de vouloir communiquer aux autres le doute, l'inquiétude, le mécontentement, l'humeur, qui les tourmentent. Qu'ils s'obstinent à y demeurer, c'est leur affaire ; mais pourquoi vouloir arracher à leurs semblables l'idée d'un Dieu qui les console, une religion qui les porte à la vertu, une espérance qui adoucit leurs peines ? A considérer la manière dont la plupart des hommes sont constitués, les *athées* sont-ils sûrs que leurs principes,

de toute société ; car ce que les intérêts particuliers ont de commun est si peu de chose, qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont d'opposé.

Si l'athéisme ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour pour la paix que par indifférence pour le bien. Comme que tout aille, peu importe au prétendu sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet. Ses principes ne font pas tuer les hommes, mais ils les empêchent de naître, en détruisant les mœurs qui les multiplient, en les détachant de leur espèce, en réduisant toutes leurs actions à un secret égoïsme, aussi funeste à la population qu'à la vertu. L'indifférence philosophique ressemble à la tranquillité de l'État sous le despotisme : c'est la tranquillité de la mort; elle est plus destructive que la guerre même, — *esprit, maximes*, etc., de J. J. Rousseau. —

GOUSSET.

répandus dans le monde, n'augmenteront pas la quantité des crimes et le nombre des malfaiteurs ? Le moindre danger à cet égard devrait arrêter la main et fermer la bouche à tout homme sensé.

Quand la vérité de la religion ne serait pas invinciblement démontrée, elle est du moins autorisée par les lois ; chez toutes les nations policées, on a sévi contre ceux qui violent les lois en attaquant la religion. Parce qu'il plaît aux *athées* de trouver ces lois injustes, il ne s'ensuit pas qu'elles le sont en effet, et que l'on ne doit pas punir ceux qui s'élèvent contre elles. Exiger dans ce cas une tolérance absolue, c'est autoriser tous les malfaiteurs à enfreindre toutes les lois qui les gênent.

Accuser les vivants et les morts, noircir les motifs de toutes les vertus qui ont brillé dans le monde, fouiller dans tous les coins de l'histoire pour trouver des reproches contre les personnages pour lesquels le genre humain a eu le plus de respect, sonner le tocsin contre ceux qui prêchent la religion ou qui la défendent, les peindre comme autant de fourbes ou de fanatiques ennemis de la société, attaquer les souverains et les gouvernements comme complices du même crime : voilà ce que les *athées* ont fait de tout temps et font encore. Si tous ces excès ne sont pas punissables, quel a donc été l'objet de la police et de la législation ?

C'est une imposture de leur part de prétendre que l'*athéisme* n'influe en rien sur les mœurs, et qu'un *athée* peut être aussi vertueux qu'un homme qui croit en Dieu ; le contraire est démontré par leur propre conduite. Un *athée* n'évite le crime qu'autant qu'il y est forcé par les lois ; il ne peut être homme de bien sans contredire continuellement tous ses principes.

L'influence terrible que l'*athéisme* peut avoir sur les mœurs du peuple, n'est que trop prouvée par un fait arrivé de nos jours. Il y a environ dix ans qu'il s'était formé dans la Lorraine allemande et dans l'électorat de Trèves, une association de gens de la campagne qui avaient secoué tout principe de religion et de morale. Ils s'étaient persuadés qu'en se mettant à l'abri des lois ils pouvaient satisfaire sans scrupule toutes leurs passions. Pour se soustraire aux poursuites de la justice, ils se comportaient dans leurs villages avec la plus grande circonspection ; l'on n'y voyait aucun désordre : mais ils s'assemblaient la nuit en grandes bandes, allaient à force ouverte dépouiller les habitations écartées, commettaient d'abominables excès, et employaient les menaces les plus terribles pour forcer au silence les victimes de leur brutalité. Un de leurs complices ayant été saisi par hasard pour quelque autre délit, l'on découvrit la trame de cette confédération détestable, et l'on compte par centaines les scélérats qu'il a fallu faire périr sur l'échafaud. *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, par M. Duluc, 1779, tom. 4, Lettre 91, p. 140.

Ce fait fut annoncé dans le temps par les nouvelles publiques, mais il ne fut pas assez remarqué. S'il avait été question d'un événement peu favorable à la religion, nos philosophes en auraient fait retentir le bruit dans l'Europe entière. Le sage écrivain qui le rapporte, et qui en avait presque été témoin, observe avec raison que si l'*athéisme* ne produit pas le même effet sur les hommes laborieux, timides, dont les passions sont douces, la société aurait tout à craindre des paresseux hardis, entreprenants, et dont les passions sont violentes ; l'irréligion en ferait de vrais tigres.

Il ne restait aux *athées* qu'à vouloir cacher leurs turpitudes sous le masque de l'hypocrisie, à se prétendre animés par un zèle ardent pour le bien de l'humanité, à exiger des éloges et des récompenses pour le courage qu'ils ont montré : c'est par là que les *athées* ont couronné leurs travaux.

Ils diront sans doute que par ces réflexions nous cherchons à les rendre odieux, à exciter contre eux la sévérité des magistrats. Non. L'Ecriture les déclare *insensés :* nous souscrivons à cet arrêt. On ne punit point les hommes tombés en démence, mais on les met hors d'état de nuire. Le roi

prophète remet à Dieu la vengeance de leurs fureurs : « Levez-vous, » Seigneur, jugez vous-même votre » cause ; voyez les blasphèmes que » l'*insensé* ne cesse de vomir contre » vous ; remarquez et n'oubliez pas » l'orgueil de ceux qui se déclarent » vos ennemis, et cette audace qui » s'augmente de jour en jour. » *Ps.* 75, ℣ 22. Instruits par les leçons de Jésus-Christ, encore plus parfaites que celles des anciens justes, nous ne demandons à Dieu que la conversion des incrédules.

Nous ignorons pourquoi l'on a pris de nos jours tant de peine pour justifier Vanini, *athée* célèbre, ou du moins pour l'excuser et pour faire paraître ses juges coupables de cruauté. Plusieurs de nos philosophes ont trouvé bon de faire son apologie; mais l'intérêt personnel et la conformité de sentiment n'auraient-ils pas influé beaucoup dans cette charité singulière ?

Il nous suffit d'observer que Vanini ne fut point livré au supplice précisément parce qu'il était *athée*, mais parce qu'il prêchait l'*athéisme*, et séduisait la jeunesse. Ces deux crimes sont très-différents. Si les *athées* gardaient pour eux seuls leur impiété, personne ne s'informerait de ce qu'ils pensent ; mais ces insensés veulent dogmatiser, communiquer aux autres le poison dont ils sont infectés, et c'est ce qu'on a droit de punir.

BERGIER.

ATHÉISME, (*théol. mixt. philos. polit.*) — Nous ferons plaisir au lecteur, en lui donnant à lire les réflexions suivantes qu'un grand homme d'État M. Portalis faisait sur l'*athéisme*, les religions et le christianisme en particulier dans son rapport pour la loi de l'an X, ou le concordat.

« Le scepticisme de l'athée isole les hommes autant que la religion les unit; il ne les rend pas tolérants, mais frondeurs; il dénoue tous les fils qui nous attachent les uns aux autres; il se sépare de tout ce qui le gêne, et il méprise tout ce que les autres croient; il dessèche la sensibilité; il étouffe tous les sentiments spontanés de la nature; il fortifie l'amour-propre, et le fait dégénérer en un sombre égoïsme; il substitue des doutes à des vérités; il arme les passions, et il est impuissant contre les erreurs; il n'établit aucun système, il laisse à chacun le droit d'en faire; il inspire des prétentions sans donner des lumières; il mène par la licence des opinions à celle des vices ; il flétrit le cœur; il brise tous les liens; il dissout la société.

« L'*athéisme* aurait-il, du moins, l'effet d'éteindre toute superstition, tout fanatisme ? Il est impossible de le penser.

« La superstition et le fanatisme ont leur principe dans les imperfections de la nature humaine.

« La superstition est une suite de l'ignorance et des préjugés. Ce qui la caractérise est de se trouver unie à quelqu'un de ces mouvements secrets et confus de l'âme qui sont ordinairement produits par trop de timidité ou par trop de confiance, et qui intéressent plus ou moins vivement la conscience en faveur des écarts de l'imagination et des préjugés de l'esprit. On peut définir la superstition une croyance aveugle, erronée ou excessive, qui tient presque uniquement à la manière dont nous sommes affectés, et que nous réduisons, par un sentiment quelconque de respect ou de crainte, en règle de conduite ou en principe de mœurs.

« Avec une imagination vive, avec une âme faible, avec un esprit peu éclairé, on peut être superstitieux dans les choses naturelles comme dans les choses religieuses. Il n'est pas contradictoire d'être, à la fois, impie et superstitieux; nous en prenons à témoins les incrédules du moyen âge et quelques athées de nos jours.

« D'autre part, toute opinion quelconque, religieuse, politique, philosophique, peut faire des enthousiastes et des fanatiques. De simples questions de grammaire nous ont fait courir le risque d'une guerre civile; on s'est quelquefois battu pour le choix d'un historien.

« D'après le mot d'un célèbre ministre, la dernière guerre dans laquelle la France a si glorieusement

soutenu le poids de l'univers, a-t-elle été autre chose que la guerre des *opinions armées*, et y a-t-il une guerre religieuse qui ait fait répandre plus de sang?

« On ne saurait donc imputer, exclusivement, à la religion des maux qui ont existé et qui existeraient encore sans elle.

« Ne craignons pas le retour du fanatisme; nos mœurs, nos lumières empêchent ce retour; honorons les lettres, cultivons les sciences en respectant la religion, et nous serons philosophes sans impiété, et religieux sans fanatisme.

« Ce sont les idées religieuses qui ont contribué plus que toute autre chose à la civilisation des hommes.

« Les lois de Minos, de Zaleucus, celle des douze Tables, reposent entièrement sur la crainte des dieux. Cicéron, dans son *Traité des lois*, pose la Providence comme la base de toute législation. Platon rappelle à la Divinité dans toutes les pages de ses ouvrages. *Numa avait fait de Rome la ville sacrée, pour en faire la ville éternelle.*

..... Je le dis pour le bien de ma patrie, je le dis pour le bonheur de la génération et pour celui des générations à venir, le scepticisme outré, l'esprit d'irréligion transformé en système politique, est plus près de la barbarie qu'on ne pense.

..... Le christianisme n'a jamais empiété sur les droits imprescriptibles de la raison humaine. Il annonce que la terre a été donnée en partage aux enfants des hommes; il abandonne le monde à leurs disputes et la nature entière à leurs recherches. S'il donne des règles à la vertu, il ne prescrit aucune limite au génie. De là, tandis qu'en Asie et ailleurs des superstitions grossières ont comprimé les élans de l'esprit et les efforts de l'industrie, les nations chrétiennes ont partout multiplié les arts utiles et reculé les bornes des sciences.

« Il y a des pays où le bon goût n'a jamais pu pénétrer, parce qu'il en a constamment été repoussé par les préjugés religieux. Ici la clôture et la servitude des femmes sont un un obstacle à ce que les communications sociales se perfectionnent, et conséquemment à ce que les choses d'agrément puissent prospérer; là on prohibe l'imprimerie; ailleurs la peinture et la sculpture des êtres animés sont défendues; dans chaque moment de la vie le sentiment reçoit une fausse direction, et l'imagination est perpétuellement aux prises avec les fantômes d'une conscience abusée.

« Chez les nations chrétiennes les lettres et les beaux arts ont toujours fait une douce alliance avec la religion; c'est même la religion qui, en remuant l'âme et en l'élevant aux plus hautes pensées, a donné un nouvel essor au talent; c'est la religion qui a produit nos premiers et nos plus célèbres orateurs, et qui a fourni des sujets et des modèles à nos poëtes; c'est elle qui parmi nous a fait naître la musique, qui a dirigé le pinceau de nos grands peintres, le ciseau de nos sculpteurs, et à qui nous sommes redevables de nos plus beaux morceaux d'architecture.

« Pourrions-nous regarder comme inconciliable avec nos lumières et avec nos mœurs une religion que les Descartes, les Newton et tant d'autres grands hommes s'honoraient de professer, qui a développé le génie des Pascal, des Bossuet, et qui a formé l'âme de Fénelon? » LE NOIR.

ATHÉNAGORE, philosophe athénien, converti au christianisme, présenta, l'an 177, aux empereurs Marc-Aurèle-Antonin et Lucius-Aurèle-Commode, une apologie pour les chrétiens, par laquelle il justifie leur croyance et leurs mœurs contre les calomnies des païens. Il a aussi fait un traité de la résurrection des morts.

Il demande d'abord pourquoi, sous le règne de deux princes philosophes et naturellement équitables, on n'accorde point aux chrétiens, qui font profession d'honorer la Divinité, la même liberté dont jouissent les superstitions les plus absurdes; pourquoi l'on ne procède point contre des hommes dont les mœurs sont innocentes, dans la même forme juridique que contre des malfaiteurs coupables des plus grands crimes.

Les païens accusaient les chrétiens

de trois crimes principaux, d'athéisme, de tuer et de manger un enfant dans leurs assemblées, de s'y livrer ensuite à l'impudicité.

Athénagore demande comment l'on peut reprocher l'athéisme aux chrétiens qui adorent un seul Dieu en trois personnes. Il fait voir que plusieurs philosophes ont enseigné l'unité de Dieu ; que le polythéisme est absurde; que les chrétiens reconnaissent même des anges dont Dieu se sert pour exécuter ses ordres ; que la pureté de leur vie démontre assez qu'ils ne sont point athées.

Le principal fondement de cette accusation était l'aversion que témoignaient les chrétiens pour les sacrifices et pour l'idolâtrie des païens; *Athénagore* s'attache à prouver que l'on ne doit point honorer Dieu par des sacrifices sanglants ; que dans les différentes villes de l'empire l'on n'adore pas les mêmes dieux ; qu'il est absurde de prendre les créatures, la matière, le monde, ses différentes parties, ou les idoles, pour des dieux : il fait voir que toutes ces superstitions sont d'une invention très-récente.

Vainement les païens prétendaient que le culte des idoles se rapportait aux dieux qu'elles réprésentaient, et qu'il était confirmé par la vertu miraculeuse de plusieurs de ces simulacres. *Athénagore* démontre, par le témoignage des philosophes et des poëtes, que ces prétendus dieux avaient été des hommes, qui ne méritaient aucun culte religieux ; il insiste sur l'indécence de leurs figures, sur les passions et sur les crimes qu'on leur attribuait ; il montre que l'on justifiait mal ces fables, en leur donnant un sens physique, et en les appliquant aux phénomènes de la nature.

Il expose la doctrine de Thalès et de Platon sur les démons, et celle des chrétiens touchant les anges, bons ou mauvais ; il soutient que les esprits malfaisants sont les vrais auteurs de l'idolâtrie, et de tous les prestiges qui avaient servi à l'établir parmi les hommes.

Quant aux deux autres crimes dont on chargeait les chrétiens, *Athénagore* soutient qu'ils sont assez réfutés par la pureté des mœurs qui règne parmi eux, par la tempérance et la fidélité qu'ils gardent dans le mariage, par la modestie avec laquelle ils se saluent, par leur amour pour la virginité, par l'éloignement qu'ils ont pour les secondes noces. Il représente combien il leur est triste d'être accusés des crimes contraires par des hommes qui sont coupables eux-mêmes de toutes les espèces d'impudicité et de forfaits.

Loin de pouvoir être convaincus d'aucun homicide, ils ont horreur de voir répandre le sang humain, soit dans les supplices des criminels, soit dans les combats des gladiateurs; ils regardent les avortements volontaires comme un meurtre, et la coutume d'exposer les enfants comme un vrai parricide.

Athénagore finit par exposer la croyance des chrétiens sur la résurrection générale, sur les récompenses et les peines de l'autre vie ; il observe que, quand ce seraient là des erreurs, ce ne seraient pas encore des crimes pour lesquels il fût juste de haïr, de persécuter, de mettre à mort ceux qui sont dans ces sentiments.

Cette apologie fut présentée vingt-six ou vingt-sept ans après celle de saint Justin.

Les critiques protestants, Jurieu, Leclerc, Barbeyrac, et leurs copistes, font plusieurs reproches contre la doctrine d'*Athénagore*. 1° Il a eu, disent-ils, trop d'idées platoniciennes. Mais il faut faire attention que cet écrivain parlait à des empereurs qui faisaient profession de philosophie, et qui, sans doute, respectaient Platon; c'était un trait de prudence de se conformer à leur goût, et de leur alléguer en plusieurs choses l'autorité de ce philosophe. Quand même *Athénagore* aurait conservé, après sa conversion, les opinions platoniciennes qui lui paraissaient conciliables avec les dogmes du christianisme, nous ne voyons pas où serait le crime. De là même il s'ensuit que notre religion, dès sa naissance, n'a pas redouté l'examen des philosophes.

2° L'on prétend qu'*Athénagore* n'attribue à Dieu qu'une providence générale, qu'il a supposé que les anges étaient chargés en détail du gouver-

nement du monde. Selon Barbeyrac, cette idée empruntée de Platon, présentée à deux empereurs païens, a dû leur faire conclure que les chrétiens étaient des polythéistes.

N'oublions pas que ces deux princes étaient philosophes, capables, par conséquent, de mettre de la distinction entre des êtres créés, tels que les anges, et un Dieu incréé : que selon la doctrine formelle d'*Athénagore*, aucun être créé n'est Dieu. Dans son *Apologie* et dans son *Traité de la résurrection*, il attribue expressément à Dieu le gouvernement et la destinée de l'homme; il suppose que les anges n'agissent que par les ordres et selon les desseins de Dieu; ce n'est pas là du platonisme.

D'un côté, plusieurs de nos philosophes ont soutenu que Platon, qui admettait un Dieu suprême et des dieux secondaires, ou des génies inférieurs à Dieu, n'était pas polythéiste; de l'autre, nos critiques soutiennent que cette doctrine, présentée à deux empereurs instruits, a dû leur paraître un polythéisme. Barbeyrac prétend qu'*Athénagore* n'enseigne point le culte des anges; comment donc les empereurs ont-ils pu conclure de sa doctrine, que les chrétiens adoraient plusieurs dieux? Avant de blâmer les Pères, leurs censeurs devraient commencer par s'accorder avec eux-mêmes.

3.° Ils accusent *Athénagore* de n'avoir pas été orthodoxe sur le dogme de la Trinité, et jusqu'à présent, dit Barbeyrac, il n'a pas été justifié. Probablement ce critique n'a lu ni *la défense de la foi de Nicée* par Bullus, ni le sixième avertissement de Bossuet aux protestants, c. 10, n. 69 et suiv., où *Athénagore* est justifié pleinement et sans réplique. Cet auteur dit: « Nous reconnaissons Dieu le » Père, Dieu le Fils et le Saint-Esprit; » nous montrons et leur puissance » dans l'unité, et leur distinction dans l'ordre. » *Légat.*, n. 10. Pour trouver là du polythéisme, Barbeyrac lui fait dire : « Nous avons Dieu le » Père, Dieu le Fils et le Saint-Esprit » *unis, à la vérité, d'une certaine ma-* « *nière*, mais néanmoins distincts, et « ayant leur ordre entre eux. Nous » avons aussi des divinités inférieu- » res à celles-là, etc. » Est-il permis d'altérer ainsi la doctrine d'un auteur, pour avoir droit de lui imputer des erreurs?

4.° Le grand crime d'*Athénagore*, aux yeux de nos critiques licencieux, est d'avoir fait trop de cas de la virginité, et d'avoir dit que les secondes noces sont *un honnête adultère*. Malheureusement presque tous les anciens Pères ont parlé de même, et ç'a été le sentiment général des premiers chrétiens. Quand on se rappelle à quel excès la licence du divorce était portée chez les païens, on n'est plus surpris des expressions et de la morale sévère de nos apologistes. *Voy.* Bigamie.

5.° L'on a dit, au hasard, qu'*Athénagore* n'avait été cité que par saint Epiphane; c'est encore une erreur: il l'a été par Photius, *Cod.* 224, d'après saint Méthode, évêque et martyr, mort vers l'an 311, et par Philippe Sidétas, *Serm.* 24.

Nous ne sommes pas étonné de l'affectation des incrédules à déprimer les anciens défenseurs du christianisme; mais il n'est pas fort honorable aux protestants de leur avoir fourni le canevas de tant de fausses accusations.

Les deux ouvrages d'*Athénagore* se trouvent à la suite de ceux de saint Justin, dans l'édition des bénédictins.

Bergier.

ATMA. *(Théol. mixt. philos. et scien. hist.)* — C'est de ce mot sanscrit que vient notre mot *âme*. Dans la théologie brahmanique et bouddhiste, *atma* exprime l'âme particulière et personnelle de chacun, qui est émanée de la grande âme universelle appelée *paramatma*, et qui est une seule et même chose avec *brahma*. Quand les *atma* sont pures, elles se réunissent à la *paramatma*, de laquelle elles sont sorties; c'est le nirvana; quand elles sont plus ou moins impures elles sont condamnées à des transmigrations répondant exactement à leurs états divers; ces transmigrations peuvent être très-malheureuses et d'une immense durée; les brahmanes et les bouddhistes donnent là-dessus des

chiffres qui dépassent l'imagination, mais les transmigrations ne conduisent jamais à un état fixe, éternel; elles ont toujours pour but la purification dernière de l'*atma*, laquelle finit par se réaliser. C'est pour rapprocher davantage cette purification que les pénitents de l'Inde s'imposent de si cruelles mortifications. En ce qui est de l'état définitif, le *Nirvana*, on n'est pas d'accord sur le sens qui doit être attribué à cette annihilation, ou absorption dans la divinité, dans la grande âme. Les uns, tels que M. Barthélemi Saint-Hilaire, y voient une perte absolue de la personnalité, et,par conséquent,un anéantissement, non pas en ce sens que l'*atma* soit absolument anéantie, mais en cet autre sens équivalent, qu'elle redevienne purement et simplement ce qu'elle était avant sa création, c'est-à-dire, la grande âme. Les autres n'y voient qu'une espèce de vision intuitive hyperboliquement exprimée. Nous avons toujours été et continuons d'être de ce dernier avis.

Le Noir.

ATOME. (*Théol. mixt. philos. et scien.*) — Toute science a sa limite; et cette limite, en fait de science physique, positive, est l'*atome* même d'Épicure, sur lequel ce philosophe, par un enjambement sur la chaîne que nos sciences modernes ont parcourue et sont encore en voie de parcourir, avait jeté, de prime saut, ses visées.Mais au delà de l'*atome*,qu'y a-t-il? Dieu ou le néant? Est-ce le néant? l'*atome* devient une absurdité parce qu'il est sans cause. Est-ce Dieu? tout s'explique, et tout devient lumière. Si vous dites que l'*atome* est éternel, il a les attributs de Dieu, il est Dieu lui-même, il est unique, et vous n'avez fait que changer le mot.

En astronomie, après le double mouvement de la terre de Copernic, mettez, pour expliquer ce mouvement, les trois grandes lois de Képler; après ces lois, mettez, pour les centraliser dans une seule loi plus radicale, avec Newton, l'attraction universelle agissant en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. Après l'attraction, que mettrez-vous? l'*atome* élémentaire sans doute, l'*atome* pondérable qui fait les masses, et l'*atome* éthéré de l'hypothèse cartésienne qui fait les distances et qui fait que tout est plein. Et après l'*atome*, que mettrez-vous encore? l'inconnu, que vous connaîtrez peut-être un jour. Et après l'inconnu?... le Dieu des Copernic, des Képler, des Newton et des Descartes.

En chimie, après les quatre éléments des anciens, mettez les soixante-cinq corps simples des modernes; mettez au-dessous de l'air, par exemple, avec Lavoisier, l'oxygène et l'azote; faites mieux encore: au-dessous de l'oxygène, mettez avec MM. Andrews et Toit, plus radicaux que Berzelius, l'ozone et le fluide impondérable. Et après l'ozone?... l'*atome*. Allez encore plus loin; mettez après l'*atome* l'inconnu, que la science vous révèlera peut-être un jour. Mais après l'inconnu?... Le Dieu de Lavoisier.

En météorologie, au-dessous du tonnerre, mettez le fluide électrique, le fluide mystérieux, le fluide-force avec ses attractions et ses répulsions. Au-dessous imaginez en lui les deux formes, la positive et la négative, pour avoir l'air d'expliquer ce qui ne s'explique pas. Et après?... Vous n'avez plus que l'*atome* impondérable qui lui sert d'élément. Et après?... l'inconnu... et plus loin encore?... Oh! mettez-y le Dieu de Franklin.

En physique, au-dessous des corps mesurables, mettez encore les fluides, qui ne peuvent se mesurer, qui ne se voient ni ne se pèsent. Au-dessous des fluides, mettez le fluide universel du grand Descartes, dont tous ceux qui ont des noms, l'électrique, le magnétique, le lumineux, le calorique, l'attractif lui-même ne seront que des modifications. Et après ce fluide, après l'éther?... l'*atome* qui en sera le composant. Et après l'*atome*?... le néant? c'est l'absurde. L'inconnu? c'est le possible. Mais après l'inconnu?.. Le Dieu de Descartes et d'Arago.

En minéralogie, mettez la cristallisation, le dimorphisme, l'isomorphisme et tous les morphismes chimiques de la matière brute, ces espèces de végétations du minéral. Et après?...

les affinités moléculaires. Et après?... les forces qui les produisent. Et après?... le néant? c'est l'absurde, l'inconnu, c'est le possible. Mais après l'inconnu?... Le Dieu de l'abbé Haüy.

En embryogénie végétale, mettez les sexes. Et au-dessous des sexes? le pollen et l'ovule. Et au-dessous du pollen? mettez le liquide fécondant de l'utricule du grain de pollen, le liquide pollénique, la fovilla de Jussieu. Et après? mettez les corpuscules de la fovilla, qui rappellent les molécules organiques de Buffon. Et après? l'*atome* composant. Et après l'*atome*?... Le néant? c'est l'absurde. L'inconnu?... c'est le possible. Et après l'inconnu?... Oh! mettez le Dieu de Jussieu et de Linné.

En embryogénie zoologique, mettez l'ovule d'une part et le sperme fécondant d'autre part. Au-dessous, mettez dans l'ovule la vesicule germinative, et dans le liquide fécondant, l'animalcule spermatique ou, si vous voulez, la molécule vivante organique du grand Buffon. Que mettrez-vous après? l'*atome*, toujours l'*atome*. Et après l'*atome*?... Le néant? c'est l'absurde. L'inconnu? c'est le possible. Mais après l'inconnu? Oh! le Dieu de Buffon.

En organologie animale et végétale, au-dessous des organes mettez la cellule?... Mais au-dessous de la cellule? — Il faut bien donner à cette cellule des éléments. — C'est encore l'*atome;* et au-dessous de l'*atome*? l'inconnu. Et au delà de l'inconnu?.. Le Dieu des Hippocrate et des Gallien, puisque le néant serait l'absurde.

En géologie et en paléontologie, avant l'homme mettez les animaux terrestres; avant les animaux terrestres mettez les reptiles aquatiques et amphibies; avant les reptiles aquatiques mettez les grandes végétations phanérogamiques et cryptogamiques; avant celles-ci mettez des végétaux et des animaux encore, si vous voulez; avant la vie végétale et animale, mettez les *atomes* dont le tout est composé; et avant ces *atomes?...* l'inconnu. Et avant l'inconnu?.. Oh! mettez le Dieu de Cuvier, qui n'est autre que celui de Moïse.

En cosmologie, avant l'apparition de la vie, mettez le règne du feu, dont les terrains primitifs sont les scories; avant le règne du feu, mettez le chaos nebuleux; avant le chaos nébuleux, mettez les *atomes* dont le chaos est composé; et avant ces *atomes?...* l'inconnu. Et avant l'inconnu?.. Oh! mettez le Dieu des Herschel, des Arago et des Ampère, qui n'est autre encore que celui de Moïse.

En pantogénie vitale, mettez avec Darwin les générations des espèces les unes par les autres, Mais au delà?.. Mettez la génération spontanée? Et après la génération spontanée? est-ce le néant? vous n'oseriez le dire. Est-ce l'*atome?* oui, sans doute. Mais après l'*atome*?.. Le Dieu du Darwin de 1859 (première édition de ses œuvres), qu'il a retiré des éditions subséquentes pour plaire à la jeunesse contemporaine athée anglaise, française et allemande. Sur l'insistance de son traducteur allemand M. Bronn, il a biffé cette phrase : le *premier type animal avait reçu la vie du Créateur*, mais en la biffant Darwin a éteint son flambeau, puisqu'il ne reste au delà de son premier type que le néant ou la nuit.

En ontologie physico-psychique, mettez, avec Leibnitz, l'harmonie préétablie et au-dessous, la monade, l'unité indivisible, la force. C'est déjà l'*atome*, mais l'*atome* inétendu qui, ne se divisant pas, n'a plus besoin de composants. Mais après la monade?... Le Dieu de Leibnitz.

Dans les mêmes sciences philosophico-hypothétiques, réduisez tout à des phénomènes, avec Berkley. Après le phénomène, que mettrez-vous? ici plus d'*atome*, il est supprimé, mais plus de cause, et plus de substance? cela ne se peut, il n'y a pas de phénomène sans cause et sans substance, de produit sans producteur, de soutenu sans soutenant. Oh! mettez vite le Dieu des Kant, et des Malebranche, et des Berkley.

En chronologie originelle, mettez les jours avant les jours, les années avant les années, les siècles avant les siècles; mettez bout à bout les jours, aux durées incalculables, de Brahma; que mettrez-vous auparavant? l'in-

connu. Et avant l'inconnu? encore l'inconnu. Et avant les inconnus des inconnus?... Oh! mettez le Dieu des Vedas, de Laotseu, de Con-feu-tseu, de Manou, de Zoroastre; mettez, tout d'un coup, le Dieu de Moïse qui se définit lui-même : « Je suis celui qui est. » LE NOIR.

ATTON, ATTO ou HATTON, (*théol. hist. biogr. et bibliog.*) — Le doux et paisible *Atton* occupa, dans un des siècles les plus immoraux, de 945 à 960, le siége de Verceil. On cite parmi ses œuvres les cent articles des *Statuta Ecclesiæ Vercellensis*, *collectio canonum*, renfermant des décrets de papes et de conciles, des encouragements aux prêtres sur la fidélité dans la foi et dans l'observance de leurs devoirs, des ordonnances sur l'instruction des catéchumènes et sur le baptême des muets, des recommandations pour la tenue des conférences ecclésiastiques, etc. On a encore de lui un petit traité sur l'oppression du clergé *De pressuris ecclesiasticis*, divisé en trois parties, où l'éloquence de la piété ne manque pas. On a enfin ses lettres, ses sermons au nombre de 17, sous le titre *polyptychus* et son catalogue des vertus et des vices qu'il qualifie de : *Perpendiculum, quo noxia redarguere et honesta sancire debet.* LE NOIR.

ATTRACTION. (*Théol. mixt. philos. cosmol.*) — Une des plus admirables découvertes du génie de l'homme est, sans contredit, celle de l'*attraction* et de sa loi. On sait que cette découverte est due à Newton; or, Newton n'a jamais manqué de se découvrir quand on a prononcé devant lui le nom de Dieu; tant la sublimité des harmonies de l'univers avait pénétré ce grand homme d'admiration et de respect devant leur auteur.

Déjà Copernic, le modeste chanoine, avait trouvé les mouvements des planètes, parmi lesquelles figure notre terre; déjà Képler avait donné les trois grandes lois des corps célestes : celle des rayons vecteurs et des aires qu'ils décrivent proportionnelles aux temps, loi de laquelle il suit que les astres vont d'autant moins vite qu'ils sont plus éloignés de leur foyer; celle des ellipses; et celle de la proportionnalité des carrés des temps des révolutions avec les cubes des distances au soleil; et tout cela était déjà tellement beau qu'il paraissait impossible d'imaginer quelque chose qui le fût davantage. Mais Newton avait encore à résumer le tout dans une seule loi, la fameuse loi de l'*attraction :* les *corps célestes s'entr'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse des carrés de leurs distances.* Dans cette phrase est tout le système solaire; les trois lois de Képler, qui ne trompent jamais, s'exécutent en vertu de celle de l'*attraction*; tout le système de Copernic se résume en cette même loi; un mot, *attraction*, et une proposition des plus simples, voilà tout le code divin de notre univers!.. C'est par cette loi que le soleil se place au centre; c'est par elle que chacune des planètes se met à son rang dans l'espace autour du soleil; c'est par elle que chacune met d'autant plus de temps à faire sa révolution qu'elle en est plus éloignée; c'est par elle que toutes les révolutions décrivent des ellipses, dont le soleil est un des foyers : c'est par elle que se décompose le mouvement de chaque corps en force centripète et en force centrifuge; c'est par elle que s'établit la proportion entre les carrés des temps que durent ces révolutions et les cubes des distances au centre commun; c'est par cette unique loi que s'établit et se fixe sous la main de Dieu l'immense équilibre; que se met d'accord le grand concert sous l'archet divin; que se pondère dans l'universelle balance notre monde tout entier avec son soleil, ses planètes, ses comètes et les satellites.

Quoi de plus magnifique! et quoi de plus admirable que le génie qui, du grain de sable qu'on appelle la terre, et de l'imperceptible cellule, qu'il occupe sur ce grain de sable, va scruter les cieux, et y découvre cette sublime unité?

Voilà Newton, après que les Copernic et les Képler lui ont ouvert la voie.

Mais Newton a-t-il trouvé le dernier

mot de l'énigme? Qu'est-ce que son *attraction?* C'est le fait supposé qui rend raison des faits qui s'observent. Jamais, en effet, sa loi ne se trompe; on peut tout deviner, tout prédire avec elle avant de l'avoir vu; et si quelques erreurs se montrent parfois, on reconnaît bientôt que ces erreurs mêmes ne sont que des applications de la loi, parce qu'elles proviennent d'influences d'astres inconnus qui la mettent, pour leur part, en pratique. C'est ainsi que M. Le Verrier a trouvé, comme l'a dit Arago, sa planète au bout de sa plume. Mais l'*attraction* dit-elle la cause vraiment cause? Non, et tout ce qu'il est permis d'affirmer pour être exact, c'est que les corps célestes se comportent comme s'ils s'attiraient les uns les autres en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. Descartes, au point de vue de l'explication profonde, avait été plus admirable encore; car il avait devancé de bien loin le génie de Newton lui-même avec son éther par lequel il pouvait rendre compte des *attractions*; mais, il n'avait pas, comme Newton, exprimé avec exactitude la véritable loi qui régit les cieux. Eh bien! plus ce Newton, ce grand génie, pénétrait profondément les ressorts intérieurs de l'univers, et généralisait les règles de la machine immense, plus il sentait l'insuffisance de son explication, et le besoin de Dieu pour tout soutenir et tout activer; plus aussi, il se confondait dans l'abîme de la grandeur infinie du suprême architecte; et, ne sachant que faire dans le sentiment de sa petitesse en face de cette grandeur, il avait dit: « à quiconque, ô Dieu, fera retentir ton nom à mon oreille, fût-ce le plus petit enfant, j'ôterai mon chapeau »; et il fit cela, le grand Newton, sans l'oublier une seule fois, jusqu'à sa mort.

Ricanez de nous, jeunes athées de notre âge, et faites payer l'amende à qui nommera devant vous le Dieu de Newton, tristes ragabas?

Le Noir.

ATTRIBUTS, qualités ou perfections de Dieu. Quoique l'essence divine, parfaitement simple en elle même, exclue toute composition et toute distinction, notre entendement borné est forcé de distinguer en Dieu divers *attributs* ou perfections. Les uns sont nommés *attributs métaphysiques*; tels sont l'aséité, ou nécessité d'être, l'éternité, l'infinité, l'immensité, la spiritualité, l'immutabilité, la simplicité, l'entendement, la volonté, la toute-puissance, la science, la sagesse etc. Les autres sont nommés *perfections morales*; ce sont celles qui établissent des relations morales entre Dieu et les créatures intelligentes, et qui nous imposent des devoirs moraux envers Dieu: telles sont la providence, la bonté, la sainteté, la justice, etc. *Voyez* chacun de ces *attributs* sous son nom particulier.

Dans le mystère de la sainte Trinité, les *attributs* de Père et de Fils sont nommés *attributs relatifs*, parce que l'un rappelle l'idée de l'autre; il n'en est pas de même des *attributs absolus* dont nous avons parlé; l'idée d'immensité ne rappelle point celle de toute-puissance, etc.

Nous ne pouvons concevoir les *attributs* de Dieu que par comparaison avec ceux de notre âme, ni les exprimer autrement; comme cette comparaison n'est pas juste, il en résulte une difficulté insurmontable de concilier quelques-uns de ces *attributs* entre eux, par exemple, la simplicité de Dieu avec son immensité, sa liberté avec son immutabilité. Il n'est pas moins difficile de concilier la prescience de Dieu avec le libre arbitre de l'homme. Mais lorsque plusieurs vérités sont démontrées, la difficulté de les concilier entre elles ne prouve que la faiblesse de notre entendement.

De là les athées ont pris occasion de nous reprocher l'anthropomorphisme spirituel, c'est-à-dire, d'attribuer à Dieu des qualités humaines, et de concevoir Dieu comme un homme plus parfait que nous. C'est une accusation fausse, puisque nous avouons qu'en Dieu toute perfection est infinie, et que l'infini passe toutes nos conceptions. *Voyez* Anthropomorphisme.

Bergier.

ATTRITION, contrition imparfaite. Les théologiens scolastiques la définissent une douleur et une détestation du péché, qui naît de la considération de la laideur du péché, et de la crainte des peines de l'enfer. Le concile de Trente, sess. 14, c. 4, déclare que cette espèce de contrition, si elle exclut la volonté de pécher, et renferme l'espérance d'obtenir pardon de ses fautes passées, est un don de Dieu, un mouvement du Saint-Esprit, et qu'elle dispose le pécheur à recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence. Le sentiment le plus reçu sur l'*attrition*, est que, dans le sacrement de pénitence, elle ne suffit pas pour justifier le pécheur, à moins qu'elle ne renferme un amour commencé de Dieu, par lequel le pécheur aime Dieu comme source de toute justice. C'est la doctrine du concile de Trente, (1) sess. 6, chap. 6, et de l'assemblée du clergé de France, en 1700.

Les théologiens disputent entre eux sur la nature de cet amour: les uns veulent que ce soit un amour de charité proprement dit; les autres soutiennent qu'il suffit d'avoir un amour d'espérance, et qu'il est impossible d'espérer de Dieu grâce et miséricorde, sans ressentir un mouvement d'amour.

En effet, lorsqu'un pécheur fait attention à la bonté de Dieu, qui daigne nous pardonner et nous recevoir en grâce, pourvu que nous nous repentions de l'avoir offensé, que nous en fassions humblement l'aveu, et que nous soyons résolus de ne plus pécher, se peut-il faire qu'il ne sente pas au fond de son cœur un mouvement d'amour de cette bonté infinie? Il paraît donc impossible d'espérer sincèrement le pardon de nos crimes, sans commencer d'aimer Dieu comme source de toute justice, à moins qu'on ne soutienne qu'il est possible de désirer et d'espérer un bienfait, sans penser directement et indirectement au bienfaiteur, et sans ressentir aucun mouvement de reconnaissance: or cela n'est pas concevable.

Il est bon de remarquer que le nom d'*attrition* ne se trouve ni dans l'Ecriture ni dans les Pères; qu'il doit son origine aux théologiens scolastiques; et ils ne l'ont introduit que vers l'an 1220, comme le remarque le père Morin, *de Pœnit.*, lib. 8, c. 2, n. 14. Avant ce temps-là on ne pensait pas à faire l'anatomie des sentiments du pécheur au tribunal de la pénitence. On supposait que la volonté sincère de se réconcilier avec Dieu, est déjà un commencement d'amour de Dieu. BERGIER.

(1) Il serait peut-être plus exact de dire: Cette doctrine paraît être celle du concile de Trente. LE NOIR.

ATTRITIONNAIRES, nom qu'on donne aux théologiens qui soutiennent que l'*attrition* servile ou conçue par une crainte servile, est suffisante pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence.

Ce terme est ordinairement pris en mauvaise part, et appliqué à ceux qui ont soutenu, ou que l'*attrition* conçue par la crainte des peines éternelles, sans nul motif d'amour de Dieu, était suffisante, ou qu'elle n'exigeait qu'un amour naturel de Dieu, ou que la crainte des maux temporels suffisait pour la rendre bonne: opinions condamnées par les papes et par le clergé de France. *Voyez* CRAINTE. BERGIER.

AUBE. *Voyez* HABITS SACERDOTAUX.

AUBESPINE (Gabriel de l'), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Evêque d'Orléans, il se rendit célèbre par son érudition. La jalousie des ministres l'arracha à son évêché. Il mourut en 1630, à Grenoble. Ses ouvrages sont des remarques sur les conciles, sur Tertullien, sur Optat de Milete, un livre premier sur les usages de l'Église, un traité sur l'ancienne discipline ecclésiastique par rapport à l'administration de l'Eucharistie. LE NOIR.

AUCH (Concile d'). (*Théol. hist. conc.*) — Il se tint dans la ville d'Auch (*Augusta Auscorum*) un concile (*concilium auscense*), qui eut du retentissement en 1068, sous le légat du pape Hugues

Blancensis. On y régla ce qui concernait la distribution des dîmes. Le quart était réservé à la cathédrale.

LE NOIR.

AUDIENS, AUDÉENS ou VADIENS, hérétiques du quatrième siècle, ainsi appelés du nom d'*Audius* leur chef, qui vivait en Syrie ou en Mésopotamie vers l'an 342, et qui, ayant déclamé contre les mœurs des ecclésiastiques, finit par dogmatiser et former un schisme.

Entre autres erreurs, il célébrait la Pâque à la façon des Juifs, et enseigait que Dieu avait une figure humaine, à la ressemblance de laquelle l'homme avait été créé. Selon Théodoret, il croyait que les ténèbres, le feu et l'eau n'avaient point de commencement. Ses sectateurs donnaient l'absolution sans imposer aucune satisfaction canonique, se contentant de faire passer les pénitents entre les livres sacrés et apocryphes. Ils menaient une vie très-retirée, et ne se trouvaient point aux assemblées ecclésiastiques, parce qu'ils disaient que les impudiques et les adutères y étaient reçus. Cependant Théodoret assure qu'il se commettait beaucoup de crimes parmi eux. Saint Augustin les appelle *vadiens*, et dit que ceux qui étaient en Egypte communiquaient avec les catholiques. Quoiqu'ils se fussent donné des évêques, leur secte fut peu nombreuse; leur hérésie ne subsistait déjà plus, et à peine connaissait-on leur nom du temps de Facundus, qui vivait dans le cinquième siècle.

Le père Petau prétend que saint Augustin et Théodoret ont mal pris le sentiment des *audiens* et ce qu'en dit saint Epiphane, qui ne leur attribue, dit-il, d'autres sentiments que de croire que la ressemblance de l'homme avec Dieu consistait dans le corps. En effet, le texte de saint Epiphane ne porte que cela, et ce Père dit expressément que les *audiens* n'avaient rien changé dans la doctrine de l'Eglise; ce qui ne serait pas véritable, s'ils eussent donné à Dieu une forme corporelle.

BERGIER.

AUGSBOURG. Confession d'*Augsbourg* ; formule ou profession de foi présentée par les luthériens à l'empereur Charles V, dans la diète tenue à *Ausbourg* en 1530.

Cette confession, composée par Mélanchton, était divisée en deux parties. La première contenait vingt-un articles sur les principaux points de la religion. Dans le premier, on reconnaissait ce que les quatre premiers conciles généraux avaient décidé touchant l'unité d'un Dieu et le mystère de la Trinité. Le second admettait le péché originel, de même que les catholiques, excepté que les luthériens le faisaient consister tout entier dans la concupiscence et dans défaut de crainte de Dieu et de confiance en sa bonté. Le troisième ne comprenait que ce qui est renfermé dans le symbole des apôtres, touchant l'incarnation, la vie, la mort, la passion, la résurrection de Jésus-Christ, et son ascension. Le quatrième établissait, contre les pélagiens, que l'homme ne peut être justifié par ses propres forces : mais on y prétendait, contre les catholiques, que la justification se faisait par la foi seule, à l'exclusion des bonnes œuvres. Le cinquième était conforme aux sentiments des catholiques, en ce qu'il disait que le Saint-Esprit est donné par les sacrements de la loi de grâce; mais il différait d'avec eux, en reconnaissant dans la seule foi l'opération du Saint-Esprit. Le sixième, avouant que la foi devait produire de bonnes œuvres, niait, contre les catholiques, que ces bonnes œuvres servissent à la justification, prétendant qu'elles n'étaient faites que pour obéir à Dieu. Le septième voulait que l'Eglise ne fût composée que des seuls élus. Le huitième reconnaissait la parole de Dieu et les sacrements pour efficaces, quoique ceux qui les confèrent soient méchants et hypocrites. Le neuvième soutenait, contre les anabaptistes, la nécessité de baptiser les enfants. Le dixième professait la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Le onzième admettait, avec les catholiques, la nécessité de l'absolution pour la rémission des péchés, mais rejetait celle de

la confession. Le douzième condamnait les anabaptistes qui soutenaient l'inamissibilité de la justice, et l'erreur des novatiens sur l'inutilité de la pénitence; mais il niait, contre la foi catholique, qu'un pécheur repentant pût mériter, par des œuvres de pénitence, la rémission de ses péchés. Le treizième exigeait la foi actuelle dans tous ceux qui reçoivent les sacrements, même dans les enfants. Le quatorzième défendait d'enseigner publiquement dans l'Eglise, ou d'y administrer les sacrements sans une vocation légitime. Le quinzième commandait de garder les fêtes et d'observer les cérémonies. Le seizième tenait les ordonnances civiles pour légitimes, approuvait les magistrats, la propriété des biens et le mariage. Le dix-septième reconnaissait la résurrection future, le jugement général, le paradis et l'enfer, et condamnait les erreurs des anabaptistes sur la durée finie des peines de l'enfer, et sur le prétendu règne de Jésus-Christ, mille ans avant le jugement. Le dix-huitième déclarait que le libre arbitre ne suffit pas pour ce qui regarde le salut. Le dix-neuvième, qu'encore que Dieu eût créé l'homme, et qu'il le conservât, il n'était ni ne pouvait être la cause de son péché. Le vingtième, que les bonnes œuvres n'étaient pas tout à fait inutiles. Le vingt-unième défendait d'invoquer les saints, parce que c'était, disait-il, déroger à la médiation de Jésus-Christ.

La seconde partie, qui contenait seulement les cérémonies et les usages de l'Eglise, que les protestants traitaient d'abus, et qui les avaient obligés, disaient-ils, à s'en séparer, était comprise en sept articles. Le premier admettait la communion sous deux espèces, et défendait les processions du saint Sacrement. Le second condamnait le célibat des prêtres, religieux, religieuses, etc. Le troisième excusait l'abolition des messes basses, et voulait qu'on célébrât en langue vulgaire. Le quatrième exigeait qu'on déchargeât les fidèles du soin de confesser leurs péchés, ou du moins d'en faire une énumération exacte et circonstanciée. Le cinquième combattait les jeûnes et la vie monastique. Le sixième improuvait ouvertement les vœux monastiques. Le septième enfin établissait, entre la puissance ecclésiastique et la puissance séculière, une distinction qui allait à ôter aux ecclésiastiques toute puissance temporelle.

Cette confession de foi était signée par l'électeur de Saxe et par le duc de Saxe, par le marquis de Brandebourg, par deux ducs de Lunebourg, par le landgrave de Hesse, par le prince d'Anhalt, par le magistrat de Nuremberg et par celui de Reutlingue. Nous n'y ferons que quelques observations.

1° Il s'en faut beaucoup que cette pièce vantée par Mosheim et par les luthériens comme une merveille, soit un chef-d'œuvre de théologie; l'ordre y manque, on n'y suit point le fil des matières. Ce qui regarde les bonnes œuvres, par exemple, est partagé en deux ou trois articles; on dit, dans l'un, qu'elles ne contribuent en rien à la justification; dans un autre, qu'elles ne sont pas inutiles, et l'on n'explique point en quoi consiste leur utilité. Le cinquième article décide que les sacrements donnent le Saint-Esprit, et que l'opération du Saint-Esprit consiste dans la foi seule; l'on soutient dans le neuvième qu'il faut néanmoins baptiser les enfants : mais de quelle foi les enfants sont-ils capables? Quelle peut être en eux l'opération du Saint-Esprit? il y aurait bien d'autres contradictions à remarquer.

2.° Mosheim en impose, quand il dit que *tous les protestants* l'adoptèrent pour règle de leur foi. *Hist. ecclés. du seizième siècle*, sect. 1, c. 3, § 2. Les luthériens mêmes ne la soutinrent pas dans tous ses points, telle que nous venons de la rapporter; mais ils l'altérèrent et varièrent dans plusieurs, selon les conjonctures et les nouveaux systèmes que prirent leurs docteurs sur les différents points de doctrine qu'ils avaient d'abord arrêtés. En effet, elle avait été publiée en tant de manières, et avec des différences si considérables à Wurtemberg et ailleurs, sous les yeux de Mélanchton et de Luther, que quand, en 1561,

les protestants s'assemblèrent à Naumbourg, pour en donner une édition authentique, ils déclarèrent en même temps que celle qu'ils choisissaient n'improuvait pas les autres, et particulièrement celle de Wurtemberg, faite en 1540. Les sacramentaires croyaient même y trouver tout ce qui les favorisait. C'est pourquoi les zwingliens, dit Bossuet, l'appelaient malignement *la boîte de Pandore*, d'où sortaient le bien et le mal; la pomme de discorde entre les déesses ; un grand et vaste manteau où Satan se pouvait cacher aussi bien que Jésus-Christ. Ces équivoques et ces absurdités, où tout le monde pensait trouver son compte, prouvent que la confession d'*Augsbourg* était une pièce mal conçue, mal digérée, dont les parties se démentaient et ne composaient pas un système bien uniforme de religion ; Calvin feignait de la recevoir pour appuyer son parti naissant, mais dans le fond il en portait un jugement peu favorable.

3° En même temps que les chefs du parti luthérien présentaient cette confession de foi à la diète d'*Augsbourg*, quatre villes impériales, Strasbourg, Constance, Mémingue, Landaw, qui avaient embrassé les sentiments de Zwingle, présentèrent aussi la leur, qui avait été composée par Martin Bucer, et qui fut aussi regardée comme un prodige de doctrine par le parti zwinglien ou calviniste. Cela n'empêcha pas Bucer de souscrire la confession d'*Augsbourg* et la défense de cette confession; les signatures ne coûtaient rien aux prétendus réformateurs, dès que cela leur était utile. Mélanchton lui-même, qui, dans la seconde partie de la confession d'*Augsbourg*, condamnait si hautement les cérémonies de l'Eglise romaine, le faisait contre son propre sentiment, et uniquement pour complaire à Luther. On sait d'ailleurs que Mélanchton regardait ces cérémonies comme assez indifférentes, et ne jugeait pas que ce fût un sujet légitime de faire schisme avec l'Eglise catholique; Mosheim en convient, *ibid.*, c. 4, § 4, note. Ainsi les princes protestants, qui n'étaient certainement pas théologiens, et qui ne voulaient avoir aucun respect pour le pape, juraient dans le fond sur la parole de Luther. Quoique l'on ne voulût pas admettre celui-ci à la diète ni aux conférences, parce qu'il était trop violent et trop brouillon, il se tenait à Cobourg, dans le voisinage d'*Augsbourg*, et les protestants ne faisaient rien que par son inspiration. Mosheim, *ibid.*, c. 3, § 2, note du traducteur sur le § 4. S'il lui avait plu d'être sacramentaire ou anabaptiste, tous les luthériens le seraient aujourd'hui.

4° Les zwingliens ou calvinistes, les anabaptistes, les sociniens même, si leur parti avait déjà été formé pour lors, n'auraient pas eu moins de droit que les luthériens, de demander l'exercice libre de leur religion; cependant ceux-ci ne le voulaient pas souffrir où ils étaient les maîtres : nous voudrions savoir pourquoi l'empereur et les princes de l'empire étaient plus obligés de permettre l'exercice libre du luthéranisme que celui des autres sectes. Dans le fond, qu'était-il besoin de confessions de foi? Les luthériens auraient dû suivre un procédé plus franc et plus honnête; ils devaient se borner à dire à la diète: Vous n'avez rien à voir à nos sentiments ni à notre doctrine, nous n'en devons compte qu'à Dieu seul ; nous prétendons avoir droit de le servir selon les lumières de notre conscience; bien entendu que nous accordons le même droit aux autres. Mais non, les luthériens voulaient être tolérés et intolérants, jouir de la liberté et ne l'accorder à personne, dominer seuls, chasser et proscrire quiconque ne serait pas luthérien ; et si on veut les en croire, l'on a violé toutes les lois divines et humaines, en leur refusant ce qu'ils demandaient. C'était aussi l'esprit des calvinistes, et de toute autre secte protestante.

5° Les luthériens faisaient semblant de désirer un concile général; Mosheim déclame contre Clément VII, qui semblait le redouter et qui en retardait la convocation sous différents prétextes; mais quand ils virent que Paul III consentait à le

convoquer, ils protestèrent d'avance contre tout concile qui serait assemblé par le pape, surtout en Italie, et ils prétendirent que l'empereur avait droit de le convoquer en Allemagne, sous prétexte que partout ailleurs le pape aurait trop d'autorité. Mosheim, *ibid.*, § 8 et 9, notes du traducteur sur les § 6 et 9. Mais nous demandons à quel titre les évêques d'Espagne, d'Italie, de France et d'Angleterre, pouvaient être obligés de se rendre à un concile convoqué en Allemagne par ordre de l'empereur, pendant qu'ils étaient tous persuadés que c'était au pape de l'indiquer et de l'assembler? Pourquoi les souverains catholiques devaient plutôt consentir à la tenue d'un concile général en Allemagne, que les princes allemands à ce qu'il fût tenu en Italie ? Pourquoi les évêques de ces divers royaumes pouvaient espérer plus de liberté en Allemagne, déchirée pour lors par des factions, que les Allemands en Italie où tout était tranquille ? A-t-on quelque preuve qu'au concile de Trente les évêques français, espagnols ou allemands, ont été gênés par l'autorité du pape, qu'ils n'ont pas eu la liberté des opinions, qu'on les a forcés de souscrire à quelque décret contre leur propre sentiment ? Il est donc clair que les luthériens ne voulaient point de concile, à moins qu'ils ne fussent assurés d'y être les maîtres : cela est démontré par la narration même de Mosheim.

6° Enfin, supposons que le concile eût été convoqué et assemblé en Allemagne, il fallait y appeler non-seulement les catholiques, mais les anabaptistes, les calvinistes et les anglicans : les Grecs même schismatiques, les nestoriens, les Jacobites, les arméniens, n'y avaient pas moins de droit que toutes ces sectes récentes. Nous ne demandons pas si les Asiatiques auraient été fort obéissants aux ordres d'un empereur d'Allemagne ; mais si les sectes protestantes se seraient mieux accordées dans un concile qu'elles n'ont fait ailleurs. Les protestants ne cherchent qu'à faire illusion, lorsqu'ils se plaignent de la manière dont les catholiques se sont comportés à leur égard. Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 3.

La confession d'*Augsbourg* se trouve dans le recueil imprimé à Genève en 1654 ; mais on ne sait pas si elle y est telle qu'elle fut présentée en 1530, puisqu'elle a été changée plusieurs fois. BERGIER.

AUGURE, AUSPICES. *Voyez* DIVINATION.

AUGUSTIN (saint), évêque d'Hippone en Afrique, est le plus célèbre des docteurs de l'Eglise ; aucun autre n'a autant écrit. Un théologien ne peut se dispenser d'en connaître les ouvrages. La meilleure édition est celle des bénédictins, en onze volumes *in-fol.* Le premier contient les deux livres des Rétractations, les Confessions, quelques ouvrages philosophiques, et plusieurs Traités contre les manichéens. Le deuxième, les Lettres de *saint Augustin*. Le troisième, des Commentaires sur différentes parties de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le quatrième, des Discours sur les psaumes. Le cinquième, les Sermons. Le sixième, différents Traités sur le dogme et sur la morale. Le septième, d'autres ouvrages semblables, et les vingt-deux livres de la Cité de Dieu. Le huitième, plusieurs écrits contre les manichéens et les ariens, et quinze livres sur la Trinité. Le neuvième, les ouvrages contre les donatistes. Le dixième, ce qu'il a écrit contre les pélagiens. Le onzième renferme la vie de *saint Augustin*, et des tables très-amples. Il faut y ajouter pour douzième volume l'Appendix fait par Le Clerc.

Aucun des Pères n'a reçu de plus grands éloges, n'a essuyé des censures plus amères, n'a donné lieu à de plus vives contestations. Les théologiens catholiques le regardent comme l'oracle de l'Eglise et le vainqueur de trois sectes d'hérétiques ; comme un génie supérieur auquel Dieu avait donné des lumières extraordinaires pour expliquer l'Ecriture sainte, surtout les écrits de saint Paul ; comme un maître duquel on

ne peut rejeter les opinions sans se rendre suspect d'erreur. Les hétérodoxes, surtout les sociniens, soutiennent que c'est le plus ignorant de tous les commentateurs, qu'il ne savait ni l'hébreu ni le grec, n'avait aucune des connaissances nécessaires pour entendre les livres saints ; un enthousiaste et un sophiste, toujours prêt à ériger ses opinions en articles de foi, et à persécuter ceux qu'il lui plaisait de nommer hérétiques : c'est ainsi à peu près qu'il est représenté par Le Clerc.

Saint Augustin a eu parmi les modernes de savants apologistes : le cardinal Noris, le célèbre Muratori, le marquis Scipion, Maffei, Bossuet, *Défense de la trad. et des saints Pères*, etc. Sans déroger au mérite de leurs ouvrages, et sans les contredire en rien, nous nous permettrons quelques réflexions.

1° Le meilleur moyen de réduire au silence les ennemis de *saint Augustin* et de l'Église, n'est pas d'attribuer à ce Père une espèce d'infaillibilité à laquelle il était bien éloigné de prétendre ; souvent il a désapprouvé sur ce point le zèle trop ardent de ses amis : « Si vous prétendez, leur » dit-il, que je ne me suis trompé » dans aucun endroit de mes ouvrages, vous travaillez en vain, vous » défendez une mauvaise cause, vous » la perdrez à mon propre tribunal. » Je n'exige point que l'on embrasse » toutes mes opinions, ni que personne me suive, sinon dans les » choses sur lesquelles il verra que » je ne suis point dans l'erreur. C'est » pour cela même que je fais des livres, dans lesquels j'ai résolu de » revoir mes ouvrages, afin de montrer que je ne me suis pas suivi » moi-même en toutes choses. Et » quoique, par la miséricorde de » Dieu, je croie avoir fait des progrès, je n'ai pas la vanité de penser » qu'à mon âge même je sois à couvert de tout danger de faillir. » *Epist.* 143. n. 2; *Epist.* 143, n. 8; *De dono persev.*, c. 21, n. 55; *De anima et ejus orig.*, l. 4, c. 1, n. 1; *Retract.* l. 1; *Prolog.*, n. 2, etc.

2° Puisque *saint Augustin* lui-même en appelle à la tradition, c'est suivre la règle qu'il trace que d'examiner si tous les sentiments qui sont dans ses ouvrages sont d'accord avec la doctrine des Pères qui l'ont précédé. On ne peut être obligé de les suivre qu'autant que l'on y reconnaîtrait une tradition constante qui remonterait jusqu'aux siècles apostoliques. Ce saint docteur n'a jamais cru qu'il dût seul former le langage de la foi ; et quelque respectable que soit son autorité, elle n'empêche pas d'examiner différents point sur lesquels l'Eglise n'a rien décidé.

3° L'an 431, le pape saint Célestin, écrivant aux évêques des Gaules, après avoir reconnu le mérite de *saint Augustin*, les services qu'il a rendus à l'Eglise, et l'orthodoxie de sa doctrine, après avoir fixé le dogme catholique contre les pélagiens, ajoute : « Quant aux questions plus difficiles » et plus profondes, qui ont été traitées plus au long par ceux qui ont » réfuté les hérétiques, nous n'osons » pas les mépriser ; mais nous ne » croyons pas qu'il soit nécessaire de » les établir. En effet, pour confesser » la grâce de Dieu, au mérite et à » l'influence de laquelle il ne faut » rien ôter, il nous paraît suffire de » tenir ce que nous ont enseigné les » écrits du siége apostolique selon » les règles dont nous venons de » parler, et de ne point regarder » comme catholique tout ce qui paraît contraire à ces décisions. »

Or, dans la doctrine prescrite par ce pontife, il n'est question ni de la prédestination gratuite à la gloire éternelle, ni de la distribution plus ou moins abondante de la grâce, ni de la nature de la grâce efficace, ni de la manière de la concilier avec la liberté, ni du supplice éternel réservé au péché originel ; donc toutes ces questions sont du nombre de celles que saint Célestin n'a pas jugées nécessaires à établir, qui par conséquent ne tiennent point à la foi catholique.

4° C'est un trait de prévention de ne vouloir puiser les sentiments de *saint Augustin* sur la grâce que dans ses ouvrages contre les pélagiens ; par là on donne lieu de penser qu'il y a contredit ce qu'il avait écrit contre les manichéens, qu'il a mal réfuté

ces derniers, qu'il a trahi la cause de la religion : autant de suppositions injurieuses et fausses. On dit que l'Eglise a solennellement approuvé tout ce que le saint docteur a écrit contre les pélagiens ; mais elle n'a pas réprouvé ce qu'il a écrit contre les manichéens et contre les donatistes, ses Commentaires sur l'Ecriture sainte, ses Lettres, ses Sermons, ses ouvrages de morale et de piété ; dans ceux-ci *saint Augustin* ne disputait pas, il instruisait. On ajoute qu'il n'a rien rétracté de ce qu'il a enseigné contre les pélagiens : je le crois ; il écrivait encore contre eux lorsqu'il est mort, et son dernier ouvrage est resté imparfait : si par là on veut insinuer qu'il a rétracté ce qu'il avait dit contre les manichéens, on nous en impose ; en 420 ou 421, après dix ans de disputes contre les pélagiens, il réfute un manichéen. *L. contra advers. legis et proph.* Loin de déroger à ses premiers ouvrages, il y renvoie ; il n'en désavoue donc pas la doctrine. Pour prendre ses vrais sentiments, il faut le comparer avec lui-même, et voir comment on peut le concilier.

5° Les pélagiens ont été condamnés par l'Eglise grecque et latine au concile d'Ephèse. Les Grecs n'ont donc pas adopté les erreurs de ces hérétiques, et l'Eglise grecque a fait partie de l'Eglise universelle jusqu'au neuvième siècle. Dans cet intervalle ont vécu saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, saint Isidore de Damiette, saint Proclus de Constantinople, saint Ephrem, saint Maxime, saint Pierre Chrysologue, saint Jean Damascène, etc. Ces Pères ont-ils embrassé toutes les opinions de *saint Augustin*, toutes ses explications de l'Ecriture, que l'on voudrait faire passer pour des articles de foi.

6° Aux yeux des hommes instruits, un zèle excessif pour les opinions de *saint Augustin* peut paraître suspect. Avec quelques passages cent fois répétés, et qui se trouvent partout, on se donne à peu de frais le relief de l'orthodoxie ; on se trouve dispensé de consulter l'Ecriture sainte dans ses sources, de rechercher la tradition des quatre premiers siècles, de respecter les anciens Pères, de garder aucun ménagement envers les théologiens modérés, même de raisonner conséquemment.

Il nous reste à défendre *saint Augustin* contre les calomnies des hérétiques et des incrédules.

Ils l'accusent : 1° d'avoir toujours raisonné en parfait matérialiste sur la nature des substances spirituelles. Cependant nous trouvons dans ses livres sur la Trinité, liv. 10, c, 10, une démonstration de la spiritualité de l'âme, à laquelle les matérialistes n'ont jamais répondu ; elle est tirée du sentiment intérieur. Je sens ma propre existence, dit *saint Augustin*, et je me sens distingué de tout être qui n'est pas moi : or, je ne sens ni l'existence, ni la structure, ni le jeu de mon cerveau, ni d'aucune partie intérieure de mon corps ; donc chacune de ces parties, et toutes prises ensemble, ne sont pas moi : ce que j'appelle *moi*, ou mon âme, est quelque chose de plus. *Saint Augustin* a certainement cru et prouvé la *création*, prise en rigueur ; un être corporel ou matériel peut-il être créateur ? *Voyez* Immatérialisme.

2° D'avoir rejeté la liberté d'indifférence, d'avoir admis dans la volonté, mue par la grâce, la même nécessité d'agir que Calvin et Jansénius. Fausseté criante. La vérité est que *saint Augustin* a rejeté seulement l'*indifférence* soutenue par les pélagiens, c'est-à-dire, le penchant égal au bien et au mal, la même facilité de faire l'un que l'autre, l'équilibre de la volonté entre l'un et l'autre ; c'est en cela que les pélagiens faisaient consister la liberté. *Voyez Op. imperf.*, lib. 3, n. 109, 117, etc. *Saint Augustin* soutient avec raison que l'homme, corrompu par le péché originel, n'a plus cette heureuse indifférence, qu'il est plus porté au mal qu'au bien, qu'il a besoin d'une grâce qui rétablisse en lui le libre arbitre, en lui rendant le pouvoir de choisir le bien. Il a fallu toute la prévention de Calvin et de Jansénius, pour soutenir qu'une grâce qui rétablit la liberté impose la nécessité de faire le bien.

3° D'avoir été aussi grand prédestinateur que Calvin. Nous ferons voir à l'art. Prédestination la différence

qu'il y a entre le système de Calvin et celui de *saint Augustin*. Il suffit d'observer ici que, par *prédestination des saints*, ce Père a entendu la prédestination des fidèles à la grâce de la foi, et nous le prouverons par l'analyse du livre qu'il a fait sous ce titre.

4° On lui reproche d'avoir enseigné une morale pernicieuse, en soutenant que Sara, épouse d'Abraham, a pu permettre à ce patriarche de prendre Agar pour concubine, et en posant pour maxime que tout appartient aux justes. A l'article POLYGAMIE, nous prouverons que cet abus n'était pas défendu aux patriarches par le droit naturel; qu'Agar était une seconde épouse, et non une concubine. L'abus d'un terme n'est pas un titre légitime pour condamner les Pères de l'Église.

Loin d'approuver la maxime : *tout appartient aux justes*, saint *Augustin* a blâmé et condamné ceux qui, sous ce prétexte, s'emparaient des biens des donatistes.

5° L'on dit qu'après avoir prescrit la tolérance en faveur des manichéens, il a prêché la persécution et la violence contre les donatistes. Oui, contre les donatistes séditieux armés, sanguinaires, qui, par leurs circoncellions, remplissaient l'Afrique de désordres et de carnage; mais *saint Augustin* n'a pas dit qu'il fallait employer contre eux la violence lorsqu'ils étaient paisibles : il a enseigné et fait le contraire, et il a eu la consolation de les voir réunis à l'Eglise.

Barbeyrac prétend que ce saint docteur a approuvé la peine de mort portée par les empereurs contre les païens. Il fallait dire au moins *contre les sacrifices des païens*. Le passage de *saint Augustin* est formel. *Epist.* 93. *ad Vincent. Rogatistam*, n. 10. On pouvait être païen sans offrir des sacrifices, et nous ne voyons pas en quoi il importait à la chose publique qu'un usage aussi absurde, et souvent accompagné de crimes, fût conservé.

6° L'on prétend qu'il a été pélagien en écrivant contre les manichéens, et qu'il est redevenu manichéen en disputant contre les pélagiens. C'est une calomnie, et *saint Augustin* s'en est justifié lui-même dans ses livres *des Rétractations* et ailleurs. Mais pour comparer dix volumes *in-folio*, pour saisir les vrais sentiments de ce saint docteur, pour distinguer les arguments absolus d'avec les arguments personnels qu'il tire des principes de ses adversaires, il faut plus de sagacité, de patience, de droiture, que n'en ont eu les censeurs de ce Père. Les accusations que nous venons de voir ont été tirées des sociniens et des arminiens leurs amis, de Bayle, de Le Clerc, de Barbeyrac; les savants Muratori et Maffei, et plusieurs théologiens, les ont réfutées sans réplique. Nous en réfuterons nous-même un assez grand nombre dans les divers articles de ce Dictionnaire. *Voyez Lamindus Pritanius, de ingeniorum moderatione in religionis negotio*, et *Histor. Théol. dogmatum et opin., de divina gratia, etc.*

Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme*, accuse souvent *saint Augustin* de ne pas rapporter fidèlement les opinions des manichéens; d'attribuer à ces hérétiques des erreurs qu'ils n'ont pas soutenues, et de les réfuter par de mauvaises raisons. Ce reproche suppose que tous les docteurs manichéens avaient les mêmes opinions, et que tous suivaient la doctrine de Manès : faux préjugé, qui ne s'est vérifié à l'égard d'aucune secte hérétique, et qui n'aura jamais une ombre de vraisemblance, puisque tout hérétique prétend être arbitre de sa croyance, et n'être assujetti aux leçons d'aucun maître. Croirons-nous que *saint Augustin* n'a pas su mieux connaître les vrais sentiments de Fauste, d'Adimante, de Félix, de Sécondinus, etc., avec lesquels il avait disputé de vive voix, que Beausobre, qui prétend les deviner par des conjectures et des probabilités?

Quant aux réponses et aux arguments de ce saint docteur, nous verrons à l'article MANICHÉISME, qu'il a réfuté victorieusement le principe fondamental de cette hérésie, et qu'il a résolu solidement la difficulté tirée de l'origine du mal. Ce point décisif une fois obtenu, tout le reste du système de Manès tombait par terre; mais Beausobre n'a pas daigné faire cette observation, qui était cependant la première chose à examiner pour nous

faire un tableau fidèle de la dispute.

Les ennemis de ce saint docteur ne se sont pas bornés à calomnier sa doctrine; ils ont encore voulu rendre suspectes ses vertus, ses actions, les plus louables, la confession même qu'il a faite de ses fautes. Le Clerc prétend que *saint Augustin* a écrit ses confessions, plutôt pour fermer la bouche à ses détracteurs que pour s'humilier de ses faiblesses, et que c'est une espèce d'apologie fort adroite. *Saint Augustin*, dit-il, y avoue les désordres de sa vie qu'il ne pouvait pas cacher; il supprime ou excuse le reste, et ne néglige aucune occasion de se faire valoir ; il lui a fallu une forte dose d'amour-propre pour parler si longtemps de soi, et pour entretenir ses lecteurs de choses qui devaient leur être fort indifférentes ; il s'adresse à Dieu, pour ne les occuper que de lui-même ; s'il eût voulu simplement les édifier, il n'était pas moins nécessaire d'avouer les fautes qu'il avait faites depuis son baptême, que celles qui l'avaient précédé.

Des ennemis jaloux pouvaient dire que *saint Augustin* n'avait pas fait un grand sacrifice, en renonçant à la profession de rhéteur et d'orateur profane, pour exercer son talent sur un théâtre plus brillant, dans l'Eglise même, où il était sûr de jouer un rôle plus honorable et plus avantageux ; que par une pauvreté apparente, il avait acquis le droit de subsister aux dépens des riches, même la faculté d'assister les pauvres ; qu'en paraissant renoncer à tout, il était parvenu à dominer sur tout un peuple au nom de Dieu, à se rendre chef de parti, à pouvoir excommunier, condamner et proscrire ceux qui lui déplaisaient. Les vraies fautes, continue Le Clerc, dont *Augustin* avait à se repentir, étaient d'avoir voulu se mêler d'expliquer l'Ecriture sainte, après en avoir fait une simple lecture, sans avoir appris le grec ni l'hébreu, sans avoir acquis aucune des connaissances nécessaires; c'était d'avoir été ordonné prêtre et évêque contre les canons du concile de Nicée, qui défendaient à un évêque de se donner un successeur de son vivant; c'était enfin d'être parvenu au plus haut degré de gloire, d'autorité et de pouvoir, en faisant semblant de renoncer au monde, aux richesses, aux honneurs; artifice qui a été employé dans la suite par tant de gens, et toujours avec le même succès.

Quelque indécente que soit cette satire de Le Clerc, nous n'avons pas craint de la copier, afin de montrer jusqu'où les protestants ont poussé la malignité contre les Pères de l'Eglise. Avant de hasarder une pareille censure, il aurait fallu être certain de plusieurs faits desquels Le Clerc ne pouvait avoir aucune preuve, et que l'on reconnaît être faux, pour peu l'on consulte l'histoire.

1° Le Clerc suppose que quand *saint Augustin* a écrit ses confessions, il a eu intention de les publier, et que, par un esprit prophétique, il a prévu qu'il aurait besoin de cette apologie adroite pour fermer la bouche à ses détracteurs; que son dessein était d'occuper de lui-même ses lecteurs, et non de s'exciter à la reconnaissance envers Dieu, par le souvenir des fautes que Dieu lui avait remises par le baptême. Mais il paraît certain que cet ouvrage a été fait vers l'an 400, peu de temps après la promotion de *saint Augustin* à l'épiscopat; et alors nous ne voyons pas qu'il ait eu des détracteurs, ni des accusations à repousser. La manière dont il en parle, en les envoyant à un ami qui les lui avait demandées, *Epist.* 265, marque la plus parfaite candeur, et nous ne croyons pas lui faire grâce en disant qu'il était d'un caractère trop vif pour être hypocrite. S'il ne parle pas des fautes qu'il avait commises depuis son baptême, c'est qu'elles devaient être la matière d'une confession sacramentelle, et non d'une déclaration publique; celle-ci ne convenait plus à un évêque, obligé de faire respecter son caractère.

2° La plupart des fautes dont *saint Augustin* s'accuse, n'avaient pas été assez publiques pour venir à la connaissance de ses ennemis, et les étourderies de jeunesse qu'il se reproche, n'étaient pas de nature à le déshonorer : où était donc la nécessité d'en faire une apologie adroite ? Quel avantage *saint Augustin* pouvait-

il tirer de là pour sa réputation ? Les Africains, charmés de ses talents, ne pensaient guère à aller rechercher ce qu'il avait fait en Italie.

3° Qui a révélé à Le Clerc que quand ce saint docteur quitta la profession de rhéteur, après son baptême, et retourna en Afrique, il avait déjà le dessein et l'espérance d'être promu aux ordres sacrés ; que quand il se retira dans la solitude, il savait qu'on l'en tirerait bientôt pour l'élever au sacerdoce et à l'épiscopat ; que quand il opposa de la résistance à son évêque qui voulait l'ordonner, elle ne fut pas sincère ? Si en cela l'évêque Valère pécha contre les canons du concile de Nicée, la faute ne peut pas en être attribuée à *saint Augustin ;* c'était au primat de Carthage et aux autres évêques d'Afrique de s'en plaindre, et nous ne voyons pas qu'aucun ait réclamé : ils jugèrent sans doute que ces canons n'étaient pas indispensables.

4° Si, en entreprenant d'expliquer l'Ecriture sainte, *saint Augustin* avait eu le même dessein que Le Clerc, qui était de faire parade d'érudition, et de se montrer plus habile que les autres commentateurs, il aurait eu besoin, sans doute, de grec, d'hébreu, d'histoire, de géographie, etc. ; s'il a seulement voulu en tirer des leçons morales pour lui et pour les autres, tout cet appareil ne lui était pas nécessaire. Mais voilà l'entêtement des protestants ; ils interprètent l'Ecriture sainte comme on explique Homère ou Hérodote ; et parce que les Pères de l'Eglise y ont cherché de quoi nourrir la piété et non la curiosité, cela déplaît aux protestants.

5° Le Clerc a su encore, par révélation sans doute, que quand *saint Augustin* a écrit contre les manichéens, contre les donatistes, contre les pélagiens, contre les ariens, contre les priscillianistes, il l'a fait par humeur, par l'envie de contredire et de disputer, et non par zèle pour la pureté de la foi et pour le salut de son troupeau. Cependant d'autres protestants ont remarqué qu'il a traité les hérétiques avec plus de modération que saint Jérôme, qui était cependant plus vieux que lui. Mais son grand crime a été de subjuguer les esprits, de gagner la confiance, de se faire admirer par la supériorité de ses talents et par l'ascendant de ses vertus. Heureux ceux à qui Dieu a donné assez de mérite pour s'attirer de pareils reproches ! Il a été le fléau des hérétiques de son temps ; il doit donc être censuré par les hérétiques de tous les siècles.

Un autre critique encore plus téméraire a prétendu que *saint Augustin* se reconnaissait lui-même sujet aux excès du vin, parce qu'il dit dans ses confessions, l. 10, c. 31, n. 47 : « Je » suis bien éloigné de m'enivrer ; » cependant la crapule me survient » quelquefois. » Cet habile homme n'a pas su que *crapula* signifie seulement la douleur de tête qui provient du vin mal digéré ; l'homme le plus sobre peut y être sujet par faiblesse d'estomac, maladie que produit assez ordinairement le travail d'esprit continué trop longtemps. Il est fort singulier que des écrivains du dix-septième ou du dix-huitième siècle se soient flattés de détruire une réputation de talents et de vertus établie depuis douze cents ans ; on ne doit pas être étonné de la fureur avec laquelle ils déchirent les vivants, puisqu'ils n'épargnent pas même les morts ni les saints. BERGIER.

AUGUSTIN (S.), (*théol. hist. bibliog.*) La seule biographie digne d'un si grand génie, a été faite par lui-même dans ses confes-ions ; ajoutons quelques notes bibliographiques de M. Scharpfe traduit de l'allemand par Goschler.

Après qu'*Augustin*, près d'embrasser le Christisnisme et de se faire baptiser se fut retiré avec sa mère dans sa retraite de Cassiciacum, près de Milan, il se livra à des entretiens philosophiques avec ses amis et « ces entretiens, dit le biographe que nous venons de citer, donnèrent naissance aux écrits suivants : *contra Academicos*, 2 lib. ; — *de Beata Vita, de Ordine*, 2 lib. ; — *Soliloquia*, 2 lib. ; — *de Immortalitate animæ*, année 387. C'est par ces ouvrages que commence l'activité littéraire si féconde de S. *Augustin*. Quoique encore consacrée à

des sujets philosophiques, elle a déjà cette haute tendance spéculative qui, dégagée plus tard de quelques faux points de vue et fortifiée par l'expérience, finit par se consacrer tout entière à des questions théologiques, et les traita avec une profondeur, une variété, une pénétration qui séduit, captive et entraîne le lecteur.

« Il défend contre les académiciens le droit qu'à la raison de parvenir à la connaissance de la vérité et au bonheur. Le scepticisme se contredit lui-même, car le *vraisemblable* n'est pas possible sans la connaissance du vrai, qui lui sert de mesure, puisque le vraisemblable est ce qui ressemble au vrai, et la béatitude que demande tout homme, sceptique ou non, ne peut se concilier avec un doute éternel. C'est ce que S. *Augustin* démontre plus au long dans l'ouvrage *de Beata Vita*, où il résume ainsi les résultats de l'entretien de ses amis et son opinion à ce sujet : « La vie bienheureuse consiste à reconnaître pieusement qui nous mène à la vérité, par quelle voie nous y arrivons, comment nous nous unissons à l'ordre suprême. Cette triple connaissance révèle, à ceux qui peuvent le comprendre, un Dieu et une substance ! » Monique à son tour résume en paroles plus religieuses encore l'idée de son fils, en citant le dernier vers de l'hymne ambroisien du samedi : *Fove precantes Trinitas*, etc.

« *Augustin* donna une preuve de la solidité et de la pénétration de son esprit en plaçant, dans ce même ouvrage, à la tête de son argumentation, ce fait, qu'aucun doute ne peut ébranler : « Je vis (1), » et qu'il développe davantage dans les Soliloques, lorsqu'il dit : « Toi qui veux te connaître toi-même, sais-tu que tu es? — Oui. — D'où le sais-tu? — Je l'ignore. — Sais-tu si tu es un être simple ou un être complexe? — Non. — Sais-tu que tu es mû ! — Je ne le sais pas. — Sais-tu *que tu penses? — Oui, je le sais.* » Après avoir cherché, dans les Soliloques, les conditions subjectives de la connaissance du vrai, il circonscrit le domaine de la philosophie et le borne à la connaissance de Dieu et de l'âme. *Augustin* pose ainsi le point de départ anthropologique qu'il a toujours conservé. Il démontre l'immortalité de l'âme par les idées universelles, qui sont pour lui quelque chose de réel et d'éternel, et il traite ce thème dans son ouvrage *de Immortalitate animæ*.

(1) Ch. 7.

« C'est dans la rédaction de ces divers petits livres et de ces traités que se passèrent l'automne et le printemps de son année de conversion. »

A peine eut-il reçu le baptême qu'il perdit sa mère au moment où elle était au comble de ses vœux; et dès lors « *Augustin*, poursuit notre bibliographe, défenseur zélé de l'Église, dirigea sa polémique contre les Manichéens et expliqua dans ses écrits : *de Moribus Ecclesiæ catholicæ* et *de Moribus Manichæorum*, les garanties de paix et de bonheur que l'homme trouve dans la communion de l'Église catholique, et dans quelle servitude le manichéisme précipite l'homme. C'est ce qu'il démontra plus au long encore dans son traité *de Libero Arbitrio*, dont il écrivit le premier livre à Rome, en 388, les deux autres en Afrique, en 395. Vers la fin de 388 il se retira dans une petite maison de campagne près de Tagaste, où il résolut de se consacrer avec ses amis à une activité purement littéraire. C'est à ce loisir que sont dus plusieurs de ses ouvrages, parmi lesquels il faut citer comme les meilleurs : *de Vera Religione*, qui défend le dogme de la Trinité contre le dualisme manichéen au point de vue pratique; *de Utilitate credendi*, qui démontre la fausseté du reproche fait à l'Église d'employer la contrainte pour obtenir la foi, et expose combien le savoir subjectif est insuffisant dans les choses divines. »

« *Augustin* avait conçu d'abord la foi comme une foi raisonnable : « Sans raison nous ne pouvons croire ; car l'autorité à laquelle nous croyons doit être examinée par nous. La raison est la source de la vérité et le fondement de notre béatitude (1). » La foi était pour lui la vertu qui purifie

(1) *De Ordine*, II, 26, *Contra Acad.*, II, 27.

l'intelligence, donne au cœur la force d'adhérer à la vérité et y allume l'amour de Dieu.

« Le *cœur, c'est l'homme* ; sans amour, point de foi. La science sans la charité enfle, l'amour sans la science égare, avec la science la charité édifie. »

Déja la réputation d'*Augustin* s'était répandue assez pour que le peuple d'Hippone, ayant perdu son évêque, le contraignit de recevoir la prêtrise et d'accepter d'être le successeur de l'évêque défunt.

« Dès lors, reprend M. Scharpfe, *Augustin* consacra exclusivement sa plume à des questions théologiques. Prié vers 397 par l'évêque de Milan, Simplicien, d'interpréter le texte de S. Paul aux Romains, 9, 10, 29, *Augustin* s'explique déjà sur la question de la prédestination, qui le préoccupait, dans les deux livres : *de Diversis Quæstionibus ad Simplicianum.* Il y attribue l'élection de Jacob et le rejet d'Ésaü uniquement à l'équité éternelle (*æquitas*), insondable à l'homme, et qui ne repose que sur la volonté de Dieu. *S. Augustin*, dans ses écrits antérieurs, avait dit : « Croire c'est notre affaire ; accomplir le bien, c'est l'affaire de celui qui communique l'Esprit-Saint à ceux qui croient en lui. » Il enseignait alors plus justement, avec l'Écritue sainte : « Le commencement de la foi et le premier bon vouloir sont l'œuvre de la grâce divine. Quiconque persévère dans son endurcissement, ce n'est pas Dieu qui le repousse, mais il n'a pas été affranchi de la corruption universelle dans laquelle le genre humain s'est précipité lui-même par le péché; par des motifs qui nous sont incompréhensibles, Dieu ne lui a pas donné, comme à d'autres, les moyens et l'occasion de devenir meilleur. »

« *Augustin* ne poussa pas, pour le moment, cette question plus loin, il tourna sa pensée vers l'ensemble de la doctrine chrétienne dans les quatre livres *de Doctrina Christiana*, et vers le dogme fondamental du Christianisme dans les quinze livres *de Trinitate.* Ces deux écrits sont de l'année 400 : le dernier ne put être achevé qu'en 416. C'est aux quatre livres *de Doctrina Christiana* que Pierre Lombard, qu'on cite ordinairement comme le premier sententiaire, a presque littéralement emprunté l'idée et la division de la dogmatique chrétiennne, de manière que c'est, à proprement dire, *Augustin* qui a donné à tout le moyen âge le compendium de la dogmatique. Le livre *de Trinitate* est un des meilleurs ouvrages de *S. Augustin* ; il a une forme toute spéculative et dénote un progrès marqué dans la manière de traiter théoriquement le dogme de la Trinité. »

On trouve dans cet ouvrage les idées fondamentales sur Dieu et sur l'homme créé à son image, qu'il développera lui-même avec tant de profondeur philosophique dans sa *Cité de Dieu*, et que développeront, plus tard, avec tant de magnificence Bossuet et Lamennais. Tout ce qui est dit de la substance de Dieu vaut pour chaque personne distincte et pour toute la Trinité. Chacune des personnes divines est à sa manière le type et l'origine de toutes choses.

« A dater de l'an 400, reprend notre auteur, les ouvrages d'*Augustin* contre les Donatistes se succèdent rapidement et viennent à l'appui de sa conduite prudente et douce à l'égard de ces schismatiques, dont il disait que les yeux étaient enflammés, pour marquer qu'on ne pourrait les gagner que par la clémence et les ménagements. Les écrits qui appartiennent à cette époque sont : 1° le livre *de Baptismo*, dans lequel il résout avec une rigueur dogmatique la question du baptême des hérétiques contre l'opinion de S. Cyprien, à laquelle les Donatistes croyaient pouvoir en appeler; il déclare que le Baptême n'opère pas (comme les Donatistes le pensaient faussement de tous les sacrements) en vertu du mérite moral de celui qui l'administre, mais uniquement en vertu des mérites de celui dont il est écrit : « Celui-ci est celui qui baptise dans l'eau et le Saint-Esprit ; » et il ajoute : Au point de vue du Baptême, la plupart des hérétiques ne se sont pas séparés de l'Eglise ; ils ont conservé le Baptême tel que l'Eglise le leur a transmis, tel qu'elle l'administre elle-même ; 2° *de Unitate Eccle-*

siæ; 3° *contra Cresconium Donatistam*, 4 lib. ; 4° *de Unico Baptismo contra Petilianum*, et 5° une série de lettres.

« A peine les conférences religieuses de Carthage (411), dont *Augustin* était l'âme, eurent apaisé l'affaire des Donatistes, et eurent reconquis la majeure partie de ces hérétiques à l'Eglise, qu'un adversaire nouveau, Pélage, appela derechef *Augustin* sur le champ de bataille, et ce fut dans cette lutte que le docteur de la Grâce dévoila le caractère spécial de sa théologie.

« Pélage et Cœlestius soutenaient les propositions suivantes, empruntées au théologien syrien Théodore de Mopsueste : « La mort n'est pas une suite du péché, mais une suite nécessaire de la nature humaine ; — le péché ne se propage pas, il s'imite ; ce n'est pas une transmission originelle, c'est une imitation actuelle ; — dans la nature supérieure de l'homme reposent les germes de la vertu, et c'est en cela que consiste la grâce accordée à l'homme ; — l'humanité a sans doute reçu une grâce spéciale en J.-C. en ce que, par son sublime exemple, les semences de la vertu se développent plus rapidement dans l'homme ; mais c'est toujours par le mérite de sa volonté libre que l'homme accomplit le bien. » — Quoique S. *Augustin* eût défendu vigoureusement la liberté de la volonté contre les manichéens, l'histoire de sa vie intérieure était une réfutation trop manifeste de la théorie pélagienne pour qu'il n'entreprît pas de la combattre avec la plus grande énergie Il n'était pas parvenu aussi facilement que le disait Pélage à plaire à Dieu, et le vieil homme l'avait longtemps dominé. C'est pourquoi *Augustin* enseignait que « la nature humaine est sortie pure et bonne des mains du Créateur, et que c'est par le péché, œuvre de la liberté, que la mort est entrée dans le monde. » Le premier traité dirigé contre Cœlestius et Pélage, en 412, est intitulé : *de Peccatorum meritis et remissione*, 3 lib.

« C'est par le péché, dit S. *Augustin*, que l'harmonie des forces de l'âme a été troublée, que l'intelligence et la volonté ont été affaiblies ; c'est à cause du péché que tous les efforts personnels pour arriver à la vérité et à la vertu sont insuffisants, si Dieu ne communique actuellement, d'une manière surnaturelle, la vérité et la grâce à l'homme, grâce que celui-ci doit saisir par la foi comme le principe de sa vie nouvelle, comme le germe de sa renaissance spirituelle. Tous les hommes ont besoin de cette grâce, parce que le péché d'Adam, transmis par l'acte même de la génération, est devenu le mal héréditaire de sa race, et ce mal, le nouvel Adam, le Christ seul peut l'anéantir, parce qu'en entrant dans ce monde par la voie de la chair il a engendré toute l'humanité à la vie nouvelle.....

« Pélage étant parvenu, en dissimulant sa véritable pensée sur la grâce, à obtenir une décision favorable dans un synode de Palestine, S. *Augustin*, par son écrit *de Gestis Pelagii*, dévoila ses finesses et orienta les théologiens de Palestine. Dans son ouvrage de 415 : *de Natura et Gratia contra Pelagium*, et plus encore dans son traité *de Gratia Christi et peccato originali*, ainsi que dans les six livres *contra Julianum*, de 421, il développa les idées indiquées ci-dessus sur les rapports de la nature et de la grâce, de telle sorte que, dès son temps, on croyait déjà que sa manière de concevoir l'idée de la grâce détruisait la liberté humaine. Ce furent les moines du couvent d'Adrumète qui les premiers s'imaginèrent que, d'après la théorie de S. *Augustin*, ils perdaient le mérite de leur ascétisme, reposant sur un renoncement volontaire. *Augustin* chercha à les détromper et à les calmer dans deux écrits de 427 : *de Gratia et libero Arbitrio*, et *de Correptione et Gratia*. Mais les opinions de ces moines se propagèrent surtout dans la Gaule méridionale, parmi les théologiens (devenus plus tard les semi-Pélagiens) du couvent de Cassien, fondé à Marseille, et de celui de S.-Honoré, dans l'île de Lérins. *Augustin* combattit cette altération de son système dans les écrits de 429 : *de Prædestinatione sanctorum*, et *de Dono perseverantiæ*. La prévision divine, que ces derniers adversaires ac-

cordaient, prépare, dit-il, à la béatitude éternelle, l'individu placé dans des circonstances favorables, et la volonté divine serait un fantôme si ceux que Dieu a élus n'arrivaient pas infailliblement à la béatitude, lors même que, durant un temps, ils se seraient égarés des voies de Dieu. — On objectait : La volonté est nécessairement paralysée s'il est vrai que les uns arrivent infailliblement à la béatitude lors même qu'ils pèchent pendant un certain temps, que les autres sont rejetés lors même qu'ils font preuve de zèle et de bonne volonté. S. *Augustin* répond en protestant contre cette fausse interprétation de sa doctrine et en ajoutant : « Il faut comprendre la doctrine de la prédestination d'une manière pratique ; or elle dit à l'homme : Cours avec zèle dans la carrière de la vertu, afin qu'en courant tu acquières la certitude que tu es du nombre des élus. Que l'un éperonne l'autre, car nul ne sait dès le commencement et avec une infaillible certitude s'il est élu. Ce que Dieu en sait ne peut entraver l'ardeur de l'homme, pas plus que la certitude qu'a le maître de deux écoliers du succès de l'un dans son examen et du rejet de l'autre ne peut nuire au travail préparatoire de tous deux. »

« Il reste à citer de *S. Augustin* trois écrits qui ne caractérisent pas, comme les précédents, un moment spécial de son développement théologique, mais qui appartiennent aux productions les plus belles de ce profond génie. C'est d'abord le liv : *de Civitate Dei*, XXII *lib.*, l'apologie la plus large, la plus pure et la plus solide du Christianisme qui eût paru jusqu'alors. *Augustin* y travailla depuis 413 jusqu'en 426 ; il l'entreprit pour répondre au vieux reproche qu'on faisait aux Chrétiens à l'occasion des fréquentes invasions des Germains. Ce sont les Chrétiens, disait le peuple, qui attirent tous les maux sur l'empire romain. *Augustin* considère l'empire au point de vue politique et religieux, et prouve que, tel qu'il est, il est condamné à périr par lui-même.

« Le fondateur de l'empire romain, Romulus, qui souille ses mains du sang de son frère, est d'un mauvais augure pour toute l'histoire de Rome. L'égoïsme est le caractère des Romains ; leur patriotisme n'est que de l'égoïsme national ; leur vertu, utile en ce monde, est sans valeur pour l'autre. Le despotisme de leurs empereurs est une conséquence nécessaire et le complément fatal de toute l'histoire romaine ; les excès d'une liberté sans frein devaient engendrer un despotisme sans mesure : Rome devait tomber. Au point de vue religieux, les Romains étaient, aux mains de la Providence, un instrument de police universelle, destiné à introduire dans le monde une certaine unité et une certaine légalité. Ils avaient rempli leur mission, et leur gloire et leurs succès les avaient récompensés ici-bas ; Dieu, d'après sa justice, ne pouvait leur donner une récompense plus haute. Enfin le temps est venu où l'organisation romaine est tombée en ruine. Qui a pu arrêter cette ruine ? A quoi ont servi aux Romains les dieux de l'Olympe ? L'immoralité de leur culte a précipité la chute de l'État, et les dieux disparaissent avec l'empire qui s'écroule. Autre chose est le Christianisme ; il ne détruit pas, il conserve, il maintient, il relève tout dans le monde. Les Goths n'ont-ils pas épargné les temples chrétiens ? Ces temples n'ont-ils pas été l'unique asile contre les barbares ? L'empire romain est l'empire du monde ou la *cité terrestre* ; le Christianisme est le royaume du ciel, la *cité de Dieu*.

« La base de la cité de Dieu est le Christ, le Fils de Dieu ; son principe, l'amour ; son domaine, ce monde et l'autre, dans leur rapport spirituel ; sa loi, la volonté divine ; son but, la victoire sur la cité terrestre, avec laquelle elle est en conflit perpétuel. La base et l'origine de la cité terrestre, c'est le diable ; son principe, l'égoïsme et le mépris de Dieu ; son but, la ruine de l'ordre divin ; et sa fin, les supplices éternels, alors que la cité de Dieu sera le séjour de l'éternelle béatitude, où régnera sans terme la paix reconquise.

« Vers 427 *Augustin* entreprit une

révision de ses ouvrages, surtout de ses premiers écrits philosophiques, qui renfermaient des propositions qui, insuffisamment mûries, étaient ou trop exclusives ou trop partielles. Ainsi parurent ses deux livres des *Retractationes*. Enfin *Augustin* se montre comme homme et comme chrétien dans les treize livres de ses *Confessions*, qui furent écrites en 400. Il y parcourt, avec la plus grande abnégation, la période de ses égarements. C'est le plus entraînant de ses écrits, et celui qui convient au plus grand nombre de lecteurs; il ne faut pas oublier, en le lisant, que l'humilité du saint y a peut-être exagéré les reproches qu'il mérite.

« La vie d'Augustin, pleine d'œuvres saintes et de travaux littéraires, se termina le 28 août 430; mais l'esprit du saint Pontife a survécu dans l'Eglise et continue à y vivre par la puissance de ses idées. »

Disons un mot du grand écrivain au point de vue de l'art. S. Jérôme, dans une petite revue qu'il nous a laissée des auteurs ecclésiastiques de son temps, revue dans laquelle chacun est caractérisé par quelques mots seulement très-significatifs et où Pélage, dont le talent était très-grand et très-persuasif, n'est pas oublié, dit d'*Augustin* : « C'est l'aigle qui ne hante que les hautes cimes. » Cette parole est parfaitement exacte au point de vue de la pensée; mais le serait-elle au point de vue de la forme? Malgré les critiques que les censeurs des lycées ont faites de son style, que l'on pourrait appeler un *latin punique*, nous ne le croyons pas. Ce style est d'une originalité à laquelle nous ne pouvons comparer que celle de notre V. Hugo dans la langue française ; comme chez ce dernier, tout est neuf dans *S. Augustin;* il diffère autant de Cicéron que V. Hugo diffère des Massillon et des Voltaire. Il abuse aussi de l'antithèse; il affecte aussi des formes bizarres qui sont plus africaines que latines; mais ce sont des traits de génie que ces formules, ce sont des créations qui souvent vous surprennent et qui accusent toujours, avec la douceur du philosophe, la personnalité du grand artiste. Il mêle à cela, ce que n'ont point nos modernes, et ce qu'on trouve chez les Fénelon et chez les Rousseau, le suintement même de l'âme avec la finesse de l'esprit la plus délicate et la plus exquise. Oh! nous avons entendu trop de fois censurer le mauvais latin, le latin de mauvais goût, le latin de décadence, le latin à petites antithèses, de notre grand homme pour qu'il nous soit refusé de tirer de ces censures, une fois seulement, quelque vengeance. Laissons dire les petits classiques ; Cicéron eût admiré l'originalité d'*Augustin*, et, dans l'ébahissement qu'il en aurait eu, il aurait oublié d'en faire la critique.

Y a-t-il un ouvrage, dans l'antiquité chrétienne, qui soit aussi rempli de la plus haute poésie en même temps que de tous les terre-à-terre de l'humanité, que les confessions d'Aurelius *Augustin*? Tous les amours honnêtes distillent de son cœur dans ces pages; on y rencontre toutes les finesses de l'esprit, tous les charmes de la vertu, toutes les sincérités du philosophe, et toutes les profondeurs du génie. C'est le plus beau des livres. Il a charmé notre enfance ; il a sanctifié notre jeunesse ; et ses excursions philosophiques par les plus hautes cimes, pour parler comme S. Jérôme, ont enthousiasmé notre âge mûr...

La meilleure édition des œuvres de S. *Augustin* passe pour être celle des Bénédictins, en 11 vol. in-fol., Paris, 1679-1700 ; cette édition donne aussi les ouvrages qu'il faut consulter pour la biographie du saint, savoir : la *Vie de S. Augustin*, par Possidius, un de ses amis ; puis une *biographie* qui n'est qu'une traduction des *Mémoires* de Tillemont. MM. Gaume frères ont publié aussi une magnifique édition, en 22 vol. grand in-8°, à deux colonnes, des œuvres de Saint-Augustin; mais surtout n'oublions pas de citer l'édition du texte dans le patrologie de l'abbé Migne, connue du monde entier; et de recommander en particulier l'édition Vivès des œuvres complètes de *S. Augustin* avec les notes des bénédictins, traduction française du texte et des notes par MM. Peronne, Vincent, Charpentier,

Ecalle, Barreau, et texte au bas de la traduction, le tout 30 vol. inquarto.

LE NOIR.

AUGUSTIN (1) titre que Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, a donné à un ouvrage qu'il a composé sur la grâce, parce qu'il prétendait y soutenir le vrai sentiment de *saint Augustin*, et y donner la clef des endroits les plus difficiles de ce Père sur cette matière.

Ce livre, qui a causé des disputes si vives, et qui a donné naissance à l'hérésie nommée le *Jansénisme*, ne parut qu'après la mort de son auteur, et fut imprimé pour la première fois à Louvain, en 1640, *in-folio*. Il est divisé en trois parties. La première contient huit livres sur l'hérésie des pélagiens. La seconde en renferme neuf, un sur l'usage de la raison et de l'autorité en matière théologique, un sur la grâce du premier homme et des anges, quatre de l'état de nature tombée, trois de l'état de pure nature. La troisième partie est subdivisée en deux : l'une contient un traité de la grâce de Jésus-Christ, en dix livres ; l'autre est un parallèle entre l'erreur des semi-pélagiens et l'opinion de quelques modernes, c'est-à-dire des théologiens qui admettent la grâce suffisante.

C'est de cet ouvrage qu'ont été extraites les cinq fameuses propositions qui en contiennent toute la substance, et qui ont été condamnées par plusieurs souverains pontifes. A l'article JANSÉNISME, nous en traiterons avec plus d'étendue.

BERGIER.

(1) Ou mieux : *Augustinus*

AUGUSTINIANISME, AUGUSTINIENS. Dans les écoles, on donne ce dernier nom aux théologiens qui soutiennent que la grâce est efficace par sa nature absolument, sans aucune relation aux circonstances ni aux degrés de force, et qui prétendent fonder cette opinion sur l'autorité de saint Augustin.

Leur système se réduit principalement aux points suivants. 1° Que, pour faire des œuvres méritoires et utiles au salut, les créatures libres, en quelque état qu'on les suppose, ont besoin du secours intérieur et surnaturel de la grâce. C'est un dogme de foi décidé contre les pélagiens.

2° Que, dans l'état de nature innocente, cette grâce n'a pas été efficace par elle-même et par sa nature, comme elle l'est à présent, mais versatile ; c'est ce qu'ils appellent *adjutorium sine quo*.

3° Que, dans ce même état de nature innocente, il n'y a point eu de décrets absolus, efficaces, antécédents au consentement prévu de la nature ; par conséquent nulle prédestination à la gloire avant la prévision des mérites, nulle réprobation qui ne supposât la prévision des démérites.

4° Que, dans l'état de nature tombée ou corrompue par le péché, la grâce efficace par elle-même est nécessaire pour toutes les actions surnaturelles ; et ils appellent cette grâce *adjutorium quo*.

5° Ils fondent la nécessité de cette grâce, non sur la subordination et la dépendance dans laquelle la créature est à l'égard du Créateur, comme le veulent les thomistes, mais sur la faiblesse de la volonté humaine considérée après la chute d'Adam (1).

6° Ils font consister la nature de cette grâce efficace dans une délectation ou suavité victorieuse, non par

(1) La distinction que fait ressortir ici Bergier avec tant de raison, entre le Thomisme et l'Augustinianisme est de la plus grande importance ; et, autant que nous avons pu étudier saint Augustin sur cette question, nous n'avons réellement trouvé chez lui que l'idée qui est devenue plus tard celle du grand saint Thomas et des Thomistes. Or, cette idée nous paraît profondément philosophique, avant d'être sagement théologique, s'il nous est permis d'ainsi parler. Ainsi que nous le démontrons partout et à propos de tout, la créature n'est qu'un mouvement mû ayant Dieu pour moteur, une activité activée ayant Dieu pour activant, une substance soutenue ayant Dieu pour soutenant, une liberté prémue ayant Dieu pour prémoteur physique, selon l'expression de saint Thomas, comme elle est, du côté de l'être, une réalité réalisée ayant Dieu pour réalisateur. Tout cela dit, philosophiquement, la grâce du Thomisme. Nous n'avons jamais trouvé dans saint Augustin autre chose que ce *panthéisme rationnel*, si l'on nous permet d'employer cette expression hardie, en le ramenant à un sens orthodoxe, comme nous l'avions trouvé dans saint Paul, et nous nous faisons gloire, tout petit que nous sommes, d'apercevoir devant nous, dans la voie, d'aussi grands génies et d'aussi grands saints. LE NOIR.

degrés et relativement comme l'admettent les jansénistes, mais simplement et absolument, par laquelle Dieu incline la volonté au bien, sans toutefois blesser sa liberté. Ils disent, après sant Augustin, que Dieu a une infinité de moyens inconnus et inconcevables à l'homme pour déterminer absolument sa volonté : *Deus miris ineffabilibusque modis homines ad se vocat et trahit. L. 1 ad Simplic.*

7° Outre la grâce efficace, les *augustiniens* en admettent une autre qu'ils nomment suffisante, grâce réelle qui donne à la volonté assez de force pour pouvoir, soit médiatement, soit immédiatement, produire des œuvres surnaturelles et méritoires, mais qui cependant n'a jamais son effet sans le secours d'une grâce efficace.

8° Selon ces théologiens, lorsque Dieu appelle efficacement quelqu'un, et veut lui faire pratiquer le bien, il lui donne une grâce efficace, qui a toujours son effet ; aux autres, il accorde seulement une grâce suffisante pour accomplir ses commandements, ou au moins pour demander et obtenir des grâces plus fortes qui leur fassent remplir leur devoir. Il est un peu difficile de concevoir en quel sens est suffisante une grâce qui n'est pas par sa nature *adjutorium quo ;* encore plus difficile de comprendre comment la volonté privée de l'*adjutorium quo* a un pouvoir réel de faire le bien.

9° Ils soutiennent que, quant à l'état de nature tombée, il faut admettre des décrets absolus et efficaces par eux-mêmes pour les œuvres qui sont dans l'ordre surnaturel, et que la prescience de ces mêmes œuvres est fondée sur ces décrets absolus et efficaces.

10° Que la prédestination, soit à la grâce, soit à la gloire est absolument gratuite ; que la réprobation positive se fait en conséquence de la prévision des péchés actuels, et la réprobation négative à cause du seul péché originel.

Ajoutons que, dans ce système, le salut éternel n'est accordé qu'à un très-petit nombre de prédestinés, qui y sont conduits par une suite de grâces efficaces.

On divise les *augustiniens* en rigides et en relâchés. Les rigides sont ceux qui soutiennent tous les points que nous venons d'exposer ; les relâchés sont ceux qui distinguent des œuvres surnaturelles faciles, et des œuvres difficiles, qui n'exigent une grâce efficace par elle-même que pour ces dernières, et soutiennent que pour les autres, telle que la prière par laquelle on obtient des secours plus forts et plus abondants, la grâce suffisante a souvent son effet sans autre secours. C'était le sentiment du cardinal Noris, du père Thomassin, et selon M. Habert, évêque de Vabres, celui que de son temps l'on suivait communément en Sorbonne, Tournély, *Tract. de Grat.*, part. 2, q. 5, § 2. Nous ne voyons pas pourquoi une grâce suffisante, avec laquelle on fait une bonne œuvre facile, n'est pas appelée pour lors une grâce efficace, ou *adjutorium quo*.

Bornons-nous à remarquer qu'à la réserve du premier point, décidé par l'Eglise contre les pélagiens et les sémi-pélagiens, tout le reste est de pure opinion. En lisant saint Augustin avec toute l'attention dont nous sommes capables, nous avons vu qu'il appelle *adjutorium quo* le don de la persévérance finale qui renferme la mort en état de grâce ; mais nous n'avons trouvé nulle part que saint Augustin donne ce nom à la grâce actuelle, nécessaire pour toute bonne œuvre surnaturelle et méritoire. C'est cependant sur cette supposition fausse que porte tout le système qu'on lui prête. La distinction entre *adjutorium sine quo* et *adjutorium quo*, ne se trouve que dans le livre *de Corrept. et Grat.*, c. 12, n. 34 ; et il est question là de la persévérance finale, et non d'aucune autre grâce.

Mais un inconvénient qui mérite la plus grande attention, c'est qu'on ne peut pas concilier la plupart des pièces de ce système, surtout la réprobation négative du très-grand nombre des hommes à cause du péché originel, avec la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, clairement énoncée dans l'Ecriture sainte, et avec la rédemption de tous les hommes par Jésus-Christ : deux vérités que saint

Augustin a soutenues de toutes ses forces, aussi bien que les autres Pères.

Pour être sûr que l'on suit ses véritables sentiments, ce n'est pas assez de rechercher ce qu'il a écrit dans ses livres contre les pélagiens; il faut encore concilier ce qu'il y a dit avec ce qu'il a enseigné dans ses commentaires sur l'Ecriture sainte et dans ses sermons, pour exciter les fidèles à la confiance en Dieu, à la reconnaissance envers Jésus-Christ, à une ferme espérance du salut éternel. Si un système théologique n'est pas utile pour animer la foi, pour affermir l'espérance, exciter l'amour de Dieu, pour calmer les craintes et augmenter le courage des âmes trop timides, de quoi sert-il?

Il y a néanmoins une distinction essentielle à mettre entre les *augustiniens* catholiques, dont nous venons de parler, dont le système ne renferme rien de contraire à la foi, et les *faux augustiniens*. Ces derniers sont ceux qui soutiennent les opinions que Baïus, Jansénius, Quesnel et d'autres ont osé attribuer à saint Augustin : opinions que le saint docteur n'eut jamais, et dont il aurait eu horreur si on les lui avait proposées. Au mot JANSÉNISME, nous ferons voir qu'il a professé formellement les vérités diamétralement opposées aux erreurs que Jansénius a prétendu tirer de ses écrits.

AUGUSTINIENS, hérétiques du seizième siècle, disciples d'un sacramentaire appelé *Augustin*, qui soutenait que le ciel ne serait ouvert à personne avant le jour du jugement dernier. C'est l'erreur des Grecs, qui fut condamnée dans les conciles de Lyon et de Florence, et à laquelle ils firent profession de renoncer, lorsqu'ils feignirent de se réunir à l'Eglise romaine. BERGIER.

AUGUSTINS, religieux qui reconnaissent *saint Augustin* pour leur maître et leur instituteur, et qui professent une règle qui lui est attribuée. BERGIER.

AULIQUE, nom d'un acte ou d'une thèse que soutient un jeune théologien dans quelques universités, et particulièrement dans celle de Paris, le jour qu'un licencié reçoit le bonnet de docteur, et à laquelle préside ce même licencié immédiatement après la réception du bonnet.

Le nom de cette thèse vient du mot *aula*, salle, parce qu'elle se passe dans une salle de l'université, et à Paris dans une salle de l'archevêché. *Voyez* DEGRÉ, DOCTEUR, etc. BERGIER.

AUMONE, don fait aux pauvres par motif de charité et pour les soulager. Elle est souvent commandée dans l'Ecriture sainte ; il était spécialement ordonné aux Juifs d'assister les pauvres, les veuves, les orphelins, les étrangers. *Deut.*, c. 15, ℣ 11 ; *Eccl.*, c. 4, ℣ 1, etc. Les maximes de charité que Jésus-Christ répète continuellement dans l'Evangile, ont encore mieux fait sentir la nécessité de ce devoir. Il semble faire dépendre notre salut éternel du plus ou moins d'actions charitables que nous aurons faites. *Matth.*, c. 25, ℣ 34. L'ordre des diacres a été institué pour prendre soin des pauvres. *Act.*, c. 6. La ferveur de l'Eglise primitive engagea les fidèles à vendre leurs biens, à en déposer le prix aux pieds des apôtres, pour subvenir aux besoins des indigents.

Saint Paul écrivant aux Corinthiens, leur recommande de faire des collectes ou des quêtes tous les dimanches, pour assister les pauvres, comme il l'avait prescrit aux Eglises de Galatie. Saint Justin, *Apol.* 2, nous apprend que tous les fidèles de la ville et de la campagne s'assemblaient les dimanches pour assister à la célébration des saints mystères ; qu'après la prière, chacun faisait son *aumône*, selon son zèle et ses facultés ; qu'on en remettait l'argent à celui qui présidait, c'est-à-dire, à l'évêque, pour le distribuer aux pauvres, aux veuves, etc. Cet usage s'observait du temps de saint Jérôme, et il est encore pratiqué dans les paroisses ; à la messe du dimanche on quête pour les pauvres.

M. de Tillemont, fondé sur un passage du code théodosien, observe qu'au quatrième siècle il y avait des femmes pieuses qui s'occupaient à

recueillir des *aumônes* pour les prisonniers ; on conjecture que c'étaient les diaconesses.

La charité envers les malheureux fut le caractère distinctif des premiers chrétiens : plusieurs la poussèrent jusqu'à se rendre esclaves, et à nourrir les pauvres du prix de leur liberté. Saint Clément, *Epist.* I, n. 65. Ils assistaient les païens aussi bien que les fidèles : Julien leur rend cette justice ; il écrit à un pontife du paganisme, *Epist.* 62 : « Il est honteux que les » Galiléens nourrissent leurs pauvres » et les nôtres. » Aucune religion n'a inspiré aux hommes une charité aussi industrieuse, n'a suggéré autant d'établissements divers pour soulager les différents besoins de l'humanité.

Dans l'origine, les ministres de l'Eglise ne subsistaient que d'*aumônes*. Les oblations des fidèles se divisaient en trois parts, l'une pour les pauvres, la seconde pour l'entretien des églises et le service divin, la troisième pour le clergé. Saint Chrodegand, évêque de Metz au huitième siècle, dans la règle qu'il prescrit aux chanoines réguliers, veut qu'un prêtre à qui l'on donne quelque chose pour célébrer la messe, pour administrer les sacrements, pour chanter des psaumes et des hymnes, ne le reçoive qu'à titre d'*aumône*.

Tel a toujours été l'esprit de l'Eglise. Les dons qn'on lui a faits, les biens qu'elle a reçus par donation, les fondations par lesquelles elle a été enrichie, sont regardés comme des *aumônes*, dont ses ministres sont les économes, les dispensateurs et non les propriétaires. Il y a cependant une différence à faire entre une solde, une subsistance accordée à titre de service, et une pure *aumône*. Voyez Casuel.

Dans notre siècle calculateur on a soutenu sérieusement que l'*aumône* n'est point un précepte rigoureux. Que signifie donc la sentence prononcée par Jésus-Christ contre les réprouvés, parce qu'ils n'ont pas fait l'*aumône*? On ajoute qu'elle produit plus de mal que de bien, parce qu'elle entretient la fainéantise des pauvres. Cette prétention serait pardonnable, si tous les pauvres étaient en état de travailler ; mais les infirmes, les vieillards, les femmes enceintes ou en couches, celles qui sont chargées d'enfants, les imbéciles, les enfants en bas âge, les impotents, les voyageurs surpris par des besoins imprévus, etc., ne doivent pas être condamnés à mourir de faim. C'est une fausse politique de fournir aux riches des prétextes pour endurcir leurs entrailles aux souffrances des malheureux. Si les pauvres abusent de l'*aumône*, les riches abusent bien davantage de leurs richesses ; vingt pauvres soulagés mal à propos sont un moindre inconvénient qu'un seul pauvre réduit à périr par la dureté des riches. Si, toutes les fois qu'il se présente une bonne œuvre à faire, on commençait par disserter sur les abus et les inconvénients qui peuvent en résulter, on n'en ferait jamais aucune. Il est dangereux que ce ne soit là le dernier fruit de la philosophie régnante. *Voy.* Charité, Fondation, Hopital.

« Donner, dit saint Augustin, à » manger à celui qui a faim, et à » boire à celui qui a soif, revêtir un » homme nu, loger un voyageur, » donner asile à un fugitif, visiter » un malade ou un prisonnier, racheter un esclave, soutenir un faible, » guider un aveugle, consoler un affligé, panser un blessé, montrer le » chemin à celui qui s'égare, donner » un conseil à celui qui en a besoin, » et la subsistance à un pauvre, ne » sont pas les seules espèces d'*aumônes* que l'on peut faire ; mais » pardonner à celui qui pèche, ou le » corriger quand on a autorité sur » lui, en oubliant l'injure que l'on » en a reçue, et en priant Dieu de » lui faire grâce ; ce sont des œuvres » de miséricorde que l'on peut regarder comme des *aumônes*. » L. » *de Fide, Spe et Charit.*, c. 72, n. 19.

Bergier.

AUMUSSE, fourrure que les chanoines et d'autres ecclésiastiques portent sur le bras gauche en été. Dans l'origine, elle était destinée à couvrir la tête et les épaules en hiver pendant l'office de la nuit. Le nom d'*aumusse* signifie littéralement *au coucher* ; en vieux français *se musser*, c'est se ca-

cher, et le soleil *mussant* est le soleil couchant. BERGIER.

AURICULAIRE, se dit de la confession qui se fait secrètement à l'oreille. *Voyez* CONFESSION. BERGIER.

AURORE (animaux). (*Théol. mixt. scien. géolog.*) — On a nommé ainsi quelques reliques apparentes d'une vie animale antique, qu'on a cru trouver dans des terrains antérieurs aux développements de la vie constatés jusque-là. Ces débris d'animaux *aurore* marqueraient l'*aurore* du règne animal sur notre globe, et remonteraient jusqu'aux terrains *primitifs*, antérieurs aux *primaires*. Il est à présumer que les premières formations de la faune coïncidèrent avec les grands développements de la flore antique ; mais il n'est pas probable que la faune ait précédé la flore, ce qui aurait eu lieu si, comme quelques-uns l'ont cru, ces *éozoons* étaient de véritables débris d'êtres ayant vécu. Il n'y a rien d'assez bien constaté scientifiquement à cet égard pour qu'il nous soit encore permis d'entretenir sérieusement nos lecteurs des questions théologigues et d'exégèse qui peuvent s'y rattacher. V. LAURENTIEN (terrain). LE NOIR.

AUSBOURG. *Voyez* AUGSBOURG.

AUSPICE. *Voyez* DIVINATION.

AUSTÉRITÉS. *Voyez* MORTIFICATION.

AUSTRALIE (églises d'). (*Théol. hist. églis.*) — Quand on a découvert l'*Australie*, ou Nouvelle-Hollande, on a trouvé les sauvages de ces contrées dans l'état le plus dégradé qui eût été observé jusque-là chez des hommes ; et la religion, comme la culture des terres, y était dans une nullité presque complète. Il y avait pourtant quelques signes d'adoration d'êtres supérieurs, qui ressemblaient à des restes d'anciennes idées religieuses bien plutôt qu'à des commencements. Ces êtres supérieurs y étaient presque tous sans nom, et les marques du respect public qui les concernaient se réduisaient aux *tabu*, c'est-à-dire à des localités ou à des objets qu'on regardait comme saints, et dont on redoutait d'approcher. C'est dans notre siècle même qu'on a essayé de faire accepter le Christianisme aux Australiens. Ces populations ne sont pas incapables d'instruction et de progrès ; elles s'instruisent même facilement, et quelques prêtres catholiques d'origine irlandaise, qui s'abaissent à leur niveau, réussissent assez bien parmi elles ; mais ces prêtres sont trop peu nombreux, et l'instabilité ainsi que la sauvagerie presque inabordable des Australiens, sont les grands obstacles qu'ils rencontrent. D'un autre côté, les vices que les blancs portent dans ces pays et une stérilité qui les envahit de plus en plus depuis que les Européens y ont pénétré, font présager une extinction prochaine de la race indigène. Ce que nous venons de dire s'applique surtout à la Nouvelle-Hollande.

Dans certains groupes d'îles australiennes, où les races ont plus de vigueur, par exemple, à Taïti et dans toutes les îles de la Société, les missionnaires protestants ont mis plus d'activité dans leurs essais pour leur inculquer le Christianisme et les y ont trouvées plus accessibles. Le roi Pomaré finit par l'accepter et même par l'imposer à ses sujets, après sa victoire de Narii. Cela se passait entre 1812 et 1817. Depuis la mort de Pomaré, sa sœur, la reine du même nom, qui lui a succédé, a laissé la liberté ; les méthodistes l'ont pourtant entraînée en 1834 à prohiber l'eau-de-vie qui est un grand fléau pour la population dans ces climats.

Le christianisme protestant a réussi aux îles d'Hervey et de Samoa ; il n'a pu trouver accès aux Hébrides et aux Marquises. Nous ne passerons pas en revue les îles sans nombre du grand Océan, nous dirons seulement en général, que les efforts des missionnaires catholiques et ceux des missionnaires protestants y sont souvent en concurrence, mais que les protestants, par suite de la protection de l'Angleterre et de sa domination, quoiqu'elle laisse à tous la liberté, ont l'avantage dans la plupart des lo-

calités, et nous donnerons, d'après M. Merz, le résumé suivant de la statistique catholique australienne :

« En définitive les Catholiques de toutes les missions australiennes peuvent s'élever aujourd'hui à 100,000 ou 150,000 âmes (sans compter les habitants des Philippines, où il y a plus de 2,000,000, de Chrétiens). Ils sont distribués dans les diocèses suivants :

« 1° Le vicariat apostolique de *Batavia;*

« 2° Le vicariat de l'*Océanie orientale* (mission de la société de Picpus ;)

« 3° Le vicariat de la *Nouvelle-Zélande* (mission des Maristes ;)

« 4° Le vicariat de Mélanésie et de Micronésie (Maristes ;)

« 5° Le vicariat de l'*Océanie centrale* (Maristes ;)

« 6° Dans la *Nouvelle-Calédonie*, mission des Maristes;

« 7° Métropole *Sidney, Nouvelle-Hollande.*

« 8° Diocèse d'*Adelaïde, Nouvelle-Hollande.*

« 9° diocèse de *Perth, Nouvelle-Hollande.*

« 10° Le diocèse de *Hobarttown*, de la *Terre de Van-Diëmen.* » LE NOIR.

AUTEL, plate-forme de terre, de pierres ou de bois, élevée au-dessus du sol, et sur laquelle on offre un sacrifice. On voit d'abord que *autel* vient du latin *altus*, à cause de son élévation. Les Grecs le nommaient θυσιαςτή-ριόν, du verbe θυειν, *tuer*, *immoler*; les Hébreux *Mizbeach*, de *zabach*, égorger, sacrifier. Ce nom est donné dans l'Ecriture à l'*autel* des holocaustes et à celui des parfums, et non à la table des pains de proposition sur laquelle en ne consumait rien. Cette remarque est essentielle.

Sous la loi de nature, les patriarches élevaient des *autels* en pleine campagne, pour offrir des victimes au Seigneur. Noé, Abraham, Jacob, en usaient ainsi. Par la loi de Moïse, Dieu défendit aux Israélites d'offrir des sacrifices ailleurs que dans le tabernacle, et prescrivit la manière dont les *autels* devaient être construits. Il y en avait un nommé l'*autel des holocaustes*, sur lequel on brûlait les victimes, et un autre sur lequel on consumait les parfums ; il en fut de même lorsque le temple fut bâti. Les *autels* qui furent érigés par Jéroboam à Samarie, et par quelques autres rois, sur des lieux élevés, furent autant de crimes commis contre la loi; Dieu en punit les auteurs. Dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscrip.*, t. 3, in-12, p. 19, et t. 4. p. 9, il y a une histoire exacte des *autels* consacrés au vrai Dieu, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ.

AUTEL, chez les chrétiens, est une table carrée placée ordinairement à l'orient de l'église, et sur laquelle on célèbre la messe. On lui donna cette forme, parce que Jésus-Christ était à table lorsqu'il institua l'eucharistie, et parce que l'on offre sur cette table le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ.

Dans l'Eglise primitive, les *autels* n'étaient que de bois, et se transportaient souvent d'un lieu à un autre ; mais un concile d'Epaone, de l'an 517, défendit de construire des *autels* d'autre matière que de pierre. Dans les premiers siècles, il n'y avait qu'un seul *autel* dans chaque église, mais le nombre en augmenta bientôt ; saint Grégoire dit que de son temps, au sixième siècle, il y en avait douze ou quinze dans certaines églises. A la cathédrale de Magdebourg, il y en avait quarante-deux.

L'*autel* n'est quelquefois soutenu que par une seule colonne, comme dans les chapelles souterraines de sainte Cécile à Rome et ailleurs ; quelquefois il l'est par quatre colonnes, comme l'*autel* de saint Sébastien, *in crypta arenaria :* mais la méthode la plus ordinaire est de poser la table d'*autel* sur un massif de pierres.

Ces *autels* ressemblent en quelque chose à des tombeaux. En effet, les premiers chrétiens tenaient souvent leurs assemblées aux tombeaux des martyrs, et y célébraient les saints mystères. Il est dit dans l'Apocalypse: « Je vis sous l'*autel* les âmes de ceux » qui ont été mis à mort pour la pa- » role de Dieu, et pour le témoignage » qu'ils lui ont rendu , » c. 6, ℣ 9. De là est venu l'usage de ne point consacrer d'*autel* sans y mettre des reliques des saints.

L'usage de la consécration des *autels* est assez ancien, et la cérémonie en est réservée aux évêques. Depuis qu'il n'a plus été permis d'offrir que sur des *autels* consacrés, on a fait des *autels* portatifs, pour s'en servir dans les lieux où il n'y a point d'*autel* solide consacré ; Hincmar et Bède en font mention. A la place d'*autels* portatifs, les Grecs se servent de linges bénits qu'ils nomment ἀντιμίνσια, c'est-à-dire, qui tiennent lieu d'*autels*. Sur la forme, la décoration, la bénédiction des *autels*, voyez l'*ancien Sacramentaire* par Grandcolas, 1re part., p. 33 et 610.

L'abbé Renaudot, dans sa collection des *Liturgies orientales*, t. 1, p. 181 et 331, t. 2, p. 52 et 56, a remarqué, après le cardinal Bona, que dans toutes les Eglises d'Orient, aussi bien que dans l'Eglise latine, on a toujours regardé l'*autel*, non comme une table commune, mais comme une table sacrée, sur laquelle le corps et le sang de Jésus-Christ sont offerts en sacrifice. L'usage constant de consacrer les *autels*, les prières que l'on récite, les cérémonies que l'on fait pour ce sujet, attestent hautement que les Orientaux ont toujours attaché au nom d'*autel* la même idée que nous. Pendant les persécutions, il n'était pas possible d'avoir des *autels* massifs et solides; on fut obligé de se servir de tables de bois et d'*autels* portatifs. L'espèce d'esclavage dans lequel les Grecs ou melchites, les cophtes, les Syriens, etc , sont encore à l'égard des mahométans, les obligent souvent de faire de même. Mais dès que l'on eut la liberté d'élever des basiliques, on y plaça des *autels* de pierre ou de marbre, souvent revêtus d'ornements d'or et d'argent. Fleury, *Mœurs des chrétiens*, n. 35; Languet, *du véritable Esprit de l'Eglise dans l'usage de ses cérémonies*, p. 432.

C'est donc mal à propos que Daillé et d'autres écrivains protestants ont voulu persuader que, dans les écrits des Pères et dans les anciens monuments ecclésiastiques, le nom d'*autel* était pris dans un sens abusif, et ne signifiait qu'une table commune ; qu'ainsi l'on ne peut en tirer aucune conséquence pour prouver que les anciens regardaient l'eucharistie comme un véritable sacrifice. Il y a des preuves positives du contraire. Saint Paul dit aux Hébreux, c. 13, ℣ 10 : « Nous avons un *autel*, duquel les « ministres du tabernacle n'ont pas « le pouvoir de manger. » Dans le tableau de la liturgie chrétienne, tracé par saint Jean, *Apoc.*, c. 4, ℣ 2, nous voyons un trône occupé par un personnage vénérable, autour de lui vingt-quatre vieillards ou prêtres ; devant le trône, au milieu des vieillards, un agneau en état de mort ou de victime, c. 5, ℣ 6, qui reçoit les honneurs de la Divinité, c. 6, ℣ 9; sous l'*autel*, les âmes de ceux qui ont été mis à mort pour la parole de Dieu. Voilà certainement l'appareil d'un sacrifice.

Saint Ignace, instruit par saint Jean l'évangéliste, écrit aux Philadelphiens, n. 4: « Ayez soin d'user d'une » seule eucharistie. Il y a une seule » chair de Notre-Seigneur Jésus- » Christ, un seul calice, pour mar- » quer l'unité de son sang; un seul » *autel*, comme un seul évêque, avec » le presbytère et les diacres. » Dans ces trois passages, le grec porte θυσιαζήριον; ce terme n'a jamais signifié une simple table à manger, mais un *autel* destiné à offrir des sacrifices.

Saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 4, c. 18, n. 6, parlant de l'eucharistie, dit que Dieu nous ordonne, comme à l'ancien peuple, de lui faire souvent et sans interruption nos offrandes sur son *autel*, quoiqu'il n'en ait pas besoin. Grabe, sur cet endroit, est forcé de convenir qu'il est question là d'un *autel* proprement dit, et d'un *sacrifice* dans toute l'énergie du terme. Origène, *Hom.* 10 *in Josue*, parle des fidèles qui faisaient des dons pour l'ornement des églises et des *autels*. Saint Cyprien, *Epist.* 55 *ad Cornel.*, oppose l'Eglise au Capitole, et les autels du Seigneur aux *autels* des idoles. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 7, c. 15, fait mention d'une Eglise et d'un *autel* dans la ville de Césarée, sous le règne de Gallien, par conséquent au milieu du troisième siècle. Les protestants ne peuvent pas nier que les Pères du quatrième n'aient souvent donné le nom d'*autel*

à la table sur laquelle on consacrait l'eucharistie, et ne l'aient appelée l'*autel sacré*.

Mais comment prouveront-ils que le sens de ce terme n'a pas toujours été le même, que saint Paul et saint Jean n'ont entendu par là qu'une table à manger, pendant que les Pères postérieurs l'ont pris pour une table de sacrifice? Ces deux apôtres n'ont pas pu confondre un *autel* avec une *table*, puisque ces deux objets ont un nom différent en grec et en hébreu. Pour prendre leurs repas, les anciens se couchaient sur des lits ; nous ne lisons nulle part que les premiers chrétiens aient été dans cette attitude pour recevoir l'eucharistie ; il faut donc qu'ils ne l'aient pas envisagé comme une *cène* ou un souper, tel que le font les protestants, mais comme une cérémonie auguste et sacrée, digne du plus profond respect, et ils l'ont témoigné par la manière dont ils ont orné les *autels*, dès qu'il leur a été possible et libre de le faire.

Les noms ἱλαςήριον, *propitiatoire*, θυσιαςήριον, *sacrificatoire*, *table sacrée*, etc. que les Orientaux ont toujours donnés et donnent encore aux *autels*, ne signifient point une table commune. Toutes les fois que les païens, les hérétiques les mahométans, ont renversé et démoli les *autels*, cet acte de haine a été regardé par les chrétiens comme une impiété et une profanation. On peut faire la même remarque sur les *linges* ou nappes d'*autel*, et sur les *vases sacrés*; jamais on ne les a traités comme des meubles ordinaires. En général les rites, les cérémonies, les usages religieux attestent la croyance des peuples avec plus d'énergie que les expressions des théologiens. Lorsque les protestants ont démoli les *autels* dans les églises desquelles ils se sont emparés, ils ont assez témoigné qu'ils voulaient détruire l'ancienne croyance du christianisme touchant l'eucharistie.

Autel de Prothèse, est une espèce de crédence sur laquelle les Grecs bénissent le pain destiné au sacrifice, avant de le porter au grand *autel*, où se fait le reste de la célébration. Selon le père Goar, ce petit *autel* ou crédence était autrefois dans la sacristie. Les protestants n'y font pas tant de façons pour célébrer leur cène ; bonne preuve qu'ils ne pensent pas comme les Grecs.

Autel se trouve aussi employé dans l'*Histoire ecclésiastique* pour signifier les oblations ou les revenus casuels de l'église ; *racheter les autels*, c'était racheter ses revenus usurpés par les séculiers. On appelait l'*église* les dîmes et les autres revenus fixes, et *autels* les revenus casuels. Quand on dit que le prêtre doit vivre de l *autel*, cela signifie qu'il a droit de vivre des revenus de l'église. Bergier.

AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES. C'est le nom général que l'on donne aux écrivains qui ont paru dans le christianisme depuis les apôtres, en y comprenant les Pères apostoliques et ceux des siècles suivants ; souvent aussi l'on désigne par là ceux qui ont écrit depuis saint Bernard, mort l'an 1153, et qui est regardé comme le dernier des Pères de l'Eglise.

L'an 392, saint Jérôme fit le *Catalogue des Ecrivains illustres*, dans lequel il comprit même les apôtres et les évangélistes, et parla de leurs ouvrages. Eusèbe avait fait de même dans son *Histoire ecclésiastique*, écrite avant l'an 326 ; mais ni l'un ni l'autre n'ont prétendu donner une notice exacte de tous ceux qui avaient paru. En 856, Photius, encore laïque, composa sa *Bibliothèque* dans laquelle il renferma l'extrait de 279 ouvrages de divers auteurs, soit ecclésiastiques soit profanes, dont plusieurs ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le cardinal Bellarmin, mort l'an 1621, fit un *Catalogue des Auteurs ecclésiastiques*, qui n'est pas très-exact; depuis ce temps-là on en a fait de plus amples et de plus complets.

Guillaume Cave, savant anglais, publia, en 1688, une *Histoire littéraire des Ecrivains ecclésiastiques*, en un volume *in-folio*, qui a été ensuite réimprimé en deux volumes, avec des augmentations et de nouvelles remarques; il l'a poussée jusqu'en 1517. Le Nain de Tillemont, dans ses *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique*, en seize volumes *in-4°*, n'a compris que les auteurs des six premiers siècles. En 1686, le

docteur Dupin commença de publier le premier volume de sa *Bibliothèque des Ecrivains ecclésiastiques*, qui renferme cinquante-huit volumes *in*-8° ; mais on l'a jugé digne de censure en plusieurs points. Dom Remi Cellier, bénédictin, a donné un ouvrage du même genre, et qui est plus exact, en vingt-quatre volumes *in*-4°.

Auteurs profanes. C'est une question assez curieuse de savoir si les *auteurs profanes*, les poëtes, les philosophes, les législateurs, ont emprunté des Juifs et de leurs livres les connaissances qu'ils font paraître dans leurs écrits, ou si c'est Moïse, au contraire, qui a emprunté des Egyptiens ses idées sur la Divinité, sur la morale, sur la législation. Il y a sur ce sujet une dissertation de Dom Calmet, *Bible d'Avignon*, t. 3, p. 84 et suivantes.

Le premier sentiment paraît avoir été suivi par plusieurs anciens Pères de l'Eglise, tels que saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Cyrille d'Alexandrie, Eusèbe, Théodoret, saint Ambroise, saint Augustin ; mais il est sujet à de grandes difficultés.

1° Nous ne voyons pas qu'aucun ancien *auteur* grec ait eu connaissance de la langue hébraïque, dans laquelle étaient écrits les livres des Juifs. Ces livres n'ont été traduits en grec que vers l'an 290 avant Jésus-Christ, 246 ans après le premier retour de la captivité. Les Juifs eux-mêmes n'ont commencé que vers ce même temps à faire usage de la langue grecque. Pythagore, Platon, etc., étaient morts longtemps avant cette époque. Il est donc fort difficile que les Grecs aient pu converser avec les Juifs, et en apprendre quelque chose.

2° Démétrius de Phalère, le faux Aristée, le Juif Aristobule, Philon et Josèphe, ne paraissent point être du sentiment des Pères sur ce point de fait, et nous n'avons aucun motif solide de récuser leur témoignage.

3° Les Pères mêmes que nous avons cités n'en parlent point d'une manière constante et uniforme ; ils disent plusieurs choses qui nous font juger que sur cet objet ils avaient plutôt des doutes et des soupçons, qu'un sentiment fixe et déterminé.

4° Quelques rapports vagues de conformité entre quelques maximes ou quelques expressions des anciens philosophes, et les vérités révélées dans les livres saints, ne suffisent pas pour prouver l'emprunt supposé. Ces écrivains ont pu puiser ce qu'ils disent, ou dans les lumières naturelles de la raison, ou dans la tradition généralement répandue chez toutes les nations, qui remonte jusqu'à la révélation primitive, comme avaient fait Job et ses amis.

La seconde question a été décidée trop légèrement par plusieurs *auteurs* modernes. Ils ont affirmé au hasard, que Moïse avait emprunté toute sa législation des Egyptiens, et ils n'ont pu citer en preuve que quelques cérémonies des Juifs, qui, selon les *auteurs* grecs, étaient aussi pratiquées par les Egyptiens ; mais il y a sur cette prétendue conformité plusieurs réflexions à faire.

1° Les Grecs sont trop modernes pour nous rendre compte des usages que suivaient les Egyptiens au siècle de Moïse, qui a vécu plus de mille ans auparavant ; et il est certain que les anciens Egyptiens n'avaient rien laissé par écrit : eux seuls connaissaient leurs hiéroglyphes. Moïse, loin de montrer aucun penchant à copier les Egyptiens, défend à son peuple d'imiter les superstitions de l'Egypte ; il leur aurait tendu un piége, s'il avait mis sous leurs yeux le même cérémonial qu'ils avaient vu suivre en Egypte.

2° Il dit que le culte que les Israélites devaient pratiquer ne pouvait manquer de paraître abominable aux Egyptiens. *Exod.*, c. 8, ℣ 26. On sait de quelle indignation il fut saisi, lorsqu'il vit les Hébreux imiter dans le désert le culte du dieu Apis, en adorant le veau d'or. Il ne leur permet de fraterniser avec un Egyptien ou avec un Iduméen qu'à la troisième génération. *Deut.*, c. 23, ℣ 7 et 8. L'antipathie entre ces nations et les Juifs a été constante et la même dans tous les siècles. Mais les *auteurs* grecs et latins, la plupart fort mal instruits, ont confondu mal à propos les rites des Juifs avec ceux des Egyptiens.

3° La doctrine de Moïse sur le dogme et sur la morale a été précisé-

ment la même que celle des patriarches ses ancêtres ; il n'a donc pas eu besoin de l'apprendre chez des étrangers. On ne montrera jamais chez les Égyptiens des notions de la création, de la providence, de l'unité de Dieu, de l'absurdité de l'idolâtrie, etc. aussi pures et aussi sublimes que celles que Moïse attribue à ses aïeux.

4° De même la plupart des cérémonies religieuses, les sacrifices, les offrandes, les purificatious, les abstinences, les symboles de la présence de Dieu, etc., ont été communes à toutes les nations; elles avaient été employées par les patriarches au culte du vrai Dieu, avant d'être profanées par les polythéistes égyptiens, iduméens, chananéens, etc. Moïse, en les ramenant à leur destination primitive, n'a fait que suivre les leçons de ses ancêtres et les ordres exprès de Dieu. Il n'a donc pas eu besoin de rien emprunter des Egyptiens.

AUTEURS SACRÉS. On nomme ainsi les écrivains inspirés de Dieu, de la plume desquels sont sortis les divers livres de l'Ecriture sainte, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, tels que Moïse, les historiens qui l'ont suivi, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, pour les distinguer des auteurs ecclésiastiques. BERGIER.

AUTHENTIQUE. On nomme *livre authentique*, celui qui a été écrit par l'auteur dont il porte le nom, et auquel il est communément attribué.

Une histoire, une narration, peut être *vraie* ou conforme à la vérité des faits sans être *authentique*, sans avoir été écrite par l'auteur auquel elle est attribuée; il suffit qu'elle ait été faite par un écrivain suffisamment instruit et sincère, quel qu'il soit. Parce que l'auteur d'un livre n'est pas connu, il ne s'ensuit pas que tout ce qu'il renferme soit faux et fabuleux, et il peut avoir autant de poids et d'autorité que si l'auteur était certainement connu.

En effet parmi les livres saints, il en est quelques-uns, surtout de l'Ancien Testament, dont on ne connaît pas certainement les auteurs; on sait seulement qu'ils sont partis d'une main respectable, puisque les anciens, plus à portée que nous d'en découvrir l'origine, y ont ajouté foi, et l'ont cité comme faisant autorité. Sur ce point, la tradition est le seul guide auquel nous puissions nous en tenir. Pour les livres du Nouveau Testament, on sait certainement qu'ils sont *authentiques*, qu'ils ont été écrits par les auteurs dont ils portent les noms.

Pour qu'un livre soit censé *canonique*, inspiré, divin, réputé parole de Dieu, ce n'est pas assez qu'il soit *authentique*, qu'il ait été écrit par un des apôtres ou par un de leurs disciples immédiats ; il faut encore que l'Eglise l'ait adopté comme tel, et que la tradition ancienne dépose en sa faveur. L'Eglise ne serait pas en état de nous garantir la doctrine chrétienne, si elle n'avait pas eu l'autorité de nous apprendre, sans danger d'erreur, quels sont les livres que nous devons regarder comme règles de notre croyance. Les règles de critique peuvent servir à découvrir si un livre a été écrit par tel ou tel auteur; mais elles ne peuvent nous apprendre si ce livre est ou n'est pas règle de foi; c'est à l'Eglise de voir s'il contient ou ne contient pas la doctrine de Jésus-Christ. Cette société sainte a été instruite de vive voix par les apôtres, avant d'avoir reçu leurs écrits, et aucun livre ne peut suppléer entièrement à l'enseignement public et toujours subsistant de l'Eglise. *Voyez* AUTORITÉ DE L'ÉGLISE, CANON, INFAILLIBILITÉ.

AUTHENTIQUE, signifie quelquefois faisant autorité ; c'est dans ce sens que le concile de Trente a déclaré la vulgate *authentique*. *Voyez* VULGATE.

BERGIER.

AUTOCÉPHALE, terme dérivé du grec αὐτος, *lui-même*, et κέφαλη, *chef*; il signifie celui qui ne reconnaît point de chef. On croirait d'abord que l'on a voulu désigner par là les sectes d'indépendants; mais on donnait ce titre aux évêques qui n'étaient soumis à aucun métropolitain, et aux métropolitains qui ne reconnaissaient point la juridiction du patriarche (1).

BERGIER.

(1) On peut donner la même qualification à quiconque n'admettrait pas, quelle que fût sa dignité dans

AUTOCRATIE. (*Théol. mixt. scien. social.*) Le mot *autocratie*, est un de ceux qui ne devraient exister dans aucune langue, si ce n'est pour être appliqués à Dieu seul. Dieu seul, en effet, est *autocrate*, c'est-à-dire possédant par lui-même la puissance et l'exerçant selon sa sagesse et sa volonté propres. Quel homme ou quel ange ne fera pas le plus insigne mensonge, quel homme ou quel ange ne se rendra pas coupable du plus profond blasphème en s'attribuant une pareille puissance ? Les mots *théocratie*, *aristocratie*, *démocratie*, *polycratie*, *monocratie* se conçoivent et signifient des choses possibles ; mais le mot *autocratie* ne saurait en signifier aucune.

Chassons-le de notre dictionnaire.

LE NOIR.

AUTO-DA-FÉ, acte de foi. *Voy.* INQUISITION.

AUTOGRAPHE, nom formé du grec αὐτος, *lui-meme*, et de γράφω, *j'écris*; on nomme ainsi un livre qui a été écrit de la propre main de l'auteur. Pierre, évêque d'Alexandrie, rapporte qu'au sixième siècle on gardait encore à Ephèse l'*autographe*, ou l'original de l'évangile de saint Jean, ἰδιόχειρον. *Chron. Alex., à Radero editum.* Lorsque Tertullien dit que dans les Eglises fondées par les apôtres on lit leurs lettres *authentiques*, il paraît qu'il entend les originaux ou les *autographes*. Nous pensons de même que l'exemplaire de la loi qui, sous le règne de Josias, fut trouvé dans le temple, était l'original écrit de la propre main de Moïse. *IV Reg.*, c. 22, ỹ 8.

BERGIER.

AUTORITÉ, droit de commander. La première question qui se présente, est de savoir quelle est la source de ce droit. Nos philosophes modernes, et quelques jurisconsultes qui les copient, posent pour principe qu'aucun homme n'a reçu *de la nature* le droit de commander aux autres. La *liberté*, disent-ils, est un présent du ciel, chaque individu de même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de sa raison ; de là ils concluent qu'un homme ne peut être assujetti à un autre que par son consentement libre, donné en considération des bienfaits qu'il en a reçus, ou qu'il en espère ; sans doute par la *nature* ces dissertateurs entendent Dieu qui en est l'auteur, et par la *liberté*, l'indépendance de toute *autorité* humaine. Nous soutenons que ces principes et leurs conséquences sont autant de faussetés aussi opposées au bon sens et à la saine philosophie, qu'aux leçons de la révélation.

Nous le démontrons d'abord par deux vérités incontestables : l'une, que par la *nature*, c'est-à-dire, par la volonté et l'intention du Créateur, l'homme est destiné à la société ; cela est prouvé par la constitution, par les besoins, par les inclinations de l'homme ; et Dieu lui-même dit après l'avoir créé : « Il n'est pas bon que » l'homme soit seul. » *Gen.*, c. 2, ỹ 18. L'autre, qu'aucune société ne peut subsister sans subordination ; cela est aussi évident qu'un axiome de géométrie ; donc Dieu, fondateur de la société, est aussi l'auteur de toute *autorité*. Nous défions nos adversaires de renverser ce raisonnement. Dieu n'a pas plus attendu le consentement de l'homme pour le soumettre à *l'autorité*, que pour le destiner à la société ; ce consentement n'est pas plus nécessaire pour l'une que pour l'autre. Il est absurde d'envisager les hommes comme des êtres nés fortuitement du sein de la terre, isolés, indépendants, sans aucune relation mutuelle, libres de tout engagement et de tout devoir naturel ; cette hypothèse sent le matérialisme le plus grossier. Si l'homme naissant n'avait point de *devoirs*, il n'aurait pas non plus de *droits* ; et il lui est aussi impossible de s'acquérir un droit que de s'imposer un devoir, à moins que l'un et l'autre ne soient ratifiés d'avance par la loi éternelle du Créateur.

Examinons toutes les espèces de sociétés que l'homme peut former, nous verrons sortir de la même source

le catholicisme, l'autorité suprême du pontife romain. Au reste, l'idée exprimée par ce mot est aussi absurde en tant qu'appliquée à une créature que celle *d'absolu*. Il n'y a d'autocéphale à proprement parler que Dieu seul. LE NOIR.

l'*autorité* conjugale, paternelle et domestique, l'*autorité* civile et politique, l'*autorité* ecclésiastique ou religieuse, Le fait et les principes, la conduite de Dieu et sa parole, se réunissent constamment pour démontrer l'absurdité de la théorie de nos philosophes.

Autorité congugale, paternelle et domestique. Elle résulte de la société entre le mari et son épouse, entre le père et ses enfants, entre le maître et ses serviteurs : Dieu s'est clairement expliqué sur les devoirs qui en sont inséparables. « Il n'est pas bon, » dit le Seigneur, que l'homme soit » seul ; faisons-lui une aide sembla- » ble à lui. » *Gen s.*, c. 2, ℣ 18. Dieu forme une femme de la substance même d'Adam ; la femme est donc *une aide* donnée à l'homme, et non une égale qui ait droit de lui disputer l'empire; il est la souche de laquelle elle est sortie ; la supériorité de force, de tête, de courage accordée à l'homme démontre l'intention du Créateur. Après le péché, Dieu dit à la femme : « Tu seras sous la puissance » de ton mari, et il exercera l'*auto-* » *rité* sur toi, » cap. 3, ℣ 16. Dieu n'a pas demandé le consentement de la femme pour la soumettre à son époux, et s'ils avaient stipulé le contraire, Dieu aurait annulé le contrat.

Au moment même qu'il leur accorde la fécondité, il leur donne l'*autorité* sur leurs enfants : « Croissez, » multipliez, peuplez la terre et sou- » mettez-la, » c. 1, ℣ 28. Ainsi le droit de soumettre les enfants (1) est attaché au pouvoir même de les mettre au monde, et cette soumission à laquelle Dieu condamme les enfants, est déjà un bienfait pour eux ; en leur prescrivant des *devoirs*, il leur donne des *droits*, puisqu'il ordonne à leurs pères et mères de les conserver. Dès le moment de la conception, il est défendu au père et à la mère de détruire l'ouvrage de Dieu ; c'est un dépôt duquel ils lui sont responsables. Aussi Eve, devenue mère; s'écrie : « J'ai reçu de Dieu la posses- » sion d'un homme, » c. 4, ℣ 1 ; elle regarde son fils comme un bien qui lui appartient, mais bien précieux, qu'elle a reçu de Dieu, à la conservation duquel elle doit donner tous ses soins. Or, où seraient la justice et la réciprocité, si le père et la mère étaient obligés de droit naturel à nourrir, à élever, à conserver un enfant, et que l'enfant ne leur dût rien dès qu'il serait en état de se passer d'eux? Attendrons-nous que celui-ci consente, par reconnaissance, à les respecter et à leur obéir? Dieu a stipulé d'avance pour le genre humain tout entier ; et l'effet de cette loi irrévocable, fondée sur une exacte justice, ne peut être frustré par aucune convention.

L'obligation d'honorer les pères et mères, et de leur obéir, est confirmée par la punition de Cham, c. 9, ℣ 25, et par toute l'histoire des patriarches ; Dieu attache ses bienfaits à la bénédiction qu'ils donnent à leurs enfants, et des châtiments aux malédictions qu'ils prononcent; lorsqu'il dicte sa loi aux Hébreux, il place ce devoir important immédiatement après le commandement de lui rendre un culte. *Exod.*, c. 20, ℣ 12.

On nous objecte que l'*autorité paternelle* a ses bornes : qui en doute ? Si elle n'en avait point, elle serait opposée à la fin pour laquelle elle a été donnée. Dieu, sagesse éternelle, ne se contredit point dans ce qu'il fait : il a établi l'*autorité* des pères et mères, afin de les intéresser à la conservation de leurs enfants ; il ne leur a donc pas accordé le droit de les détruire : il leur a prescrit des devoirs, par là même il a borné leur *autorité*, et il en est de même de toute autre *autorité* quelconque : celle-ci est donc bienfaisante par sa nature, c'est-à-dire, selon l'intention du Créateur; il l'a établie pour faire le bien, et non pour faire le mal. Mais lorsque le dépositaire de l'*autorité* en abuse, Dieu ne l'en dépouille pas pour cela, parce qu'il en résulterait un plus grand mal ; et lorsque ce dépositaire

(1) Ici le raisonnement de Bergier est en défaillance, quoiqu'il n'y ait rien à reprendre à sa doctrine. Les paroles de la *Genèse* : *Peuplez la terre et soumettez-la*, n'expriment qu'un assujettissement des éléments, des végétaux et des animaux par celui qui a été fait « à l'image de Dieu ; » il ne s'agit pas des enfants ni des semblables.

Le Noir.

pèche en violant ses devoirs, il ne nous donne pas le droit de pécher et de violer les nôtres.

Il est faux que, dans l'état de nature, l'*autorité paternelle* finirait aussitôt que les enfants seraient en état de se conduire : quel est donc cet état imaginaire de nature opposé à celui dans lequel Dieu a créé le genre humain ? Puisque toute obligation est réciproque, le père, dans ce même état fictif, serait dispensé de conserver et d'élever son fils, il pourrait en disposer comme du petit d'un animal; et c'est ainsi que pensaient les Grecs et les Romains ; mais ne rougit-on pas de nous remettre au point où ils étaient ?

Pour étayer cette détestable morale, nos philosophes sont allés plus loin ; ils ont dit que la qualité même de Créateur ne donne pas à Dieu le droit de commander aux créatures, qu'il faut y ajouter les attributs de sagesse et de bonté. Quoi ! la création n'est-elle donc pas par elle-même un effet de bonté ? l'être, la conservation, ne sont-ils pas déjà un bienfait, et le commandement de Dieu n'en est-il pas encore un autre? A entendre raisonner nos philosophes, on dirait que Dieu nous fait tort en nous donnant des lois, qu'une liberté illimitée nous serait plus avantageuse qu'une liberté réglée et bornée par la loi divine, et que nous serions plus heureux, si Dieu, après nous avoir créés, nous avait livrés à nous-mêmes. Il faut avoir un cœur bien dépravé pour penser et raisonner ainsi. « La loi du » Seigneur, dit le roi prophète, est » la droiture, la sagesse et la justice » même ; c'est la consolation de notre » cœur, la lumière qui nous guide, » la main qui nous conduit. etc. ; » c'est un trésor plus précieux que » toutes les richesses de l'univers ; il » fait la douceur et le seul vrai plaisir de la vie. » *Ps.* 18. ℣ 8. Quoi qu'ils en disent, la création donne le droit d'anéantir aussi bien que celui de conserver ; donc elle donne, à plus forte raison, le droit de commander, et Dieu n'a pas plus besoin de notre consentement pour l'un que pour l'autre. Bientôt peut-être on nous enseignera que, quand il ne nous fait pas autant de bien que nous en désirons, nous avons droit de nous révolter contre lui.

Dans les premiers temps du monde, un père âgé de plusieurs siècles, qui voyait cinq ou six générations de ses descendants, devait être à leurs yeux un personnage bien respectable ; pouvait-on envisager ses volontés autrement que comme des lois ? D'autre part, les patriarches, persuadés que la fécondité est un don de Dieu, que les enfants sont un dépôt duquel il demandera compte ; qui voyaient dans cette nombreuse famille leur force et le présage certain de leur prospérité, devaient la chérir tendrement. Ainsi la puissance paternelle, indépendante pour lors de toute loi civile, était tempérée par l'affection naturelle, par l'intérêt, par la religion ; l'Ecriture ne nous montre aucun exemple d'un père qui en ait abusé. Mais nous voyons, par l'histoire de Juda et de Thamar, qu'un chef de famille avait droit de vie et de mort sur chacun des membres (1). *Gen.*, c. 38, ℣ 24. Il le fallait, puisqu'il n'y avait alors aucune puissance publique que l'*autorité paternelle et domestique*.

Lorsque cette société s'est augmentée par l'acquisition d'un nombre de serviteurs ou d'esclaves, le chef de famille a exercé sur eux, de droit naturel, la même *autorité* que sur ses enfants. Au mot ESCLAVAGE, nous prouverons que, dans l'origine, cet état n'a été contraire, ni au droit naturel de l'humanité, ni au bien commun ; que la liberté civile des serviteurs était incompatible avec la vie nomade des premiers hommes, et qu'elle n'est devenue un bien que par l'établissement de la société civile. Aussi ne voyons-nous point Abraham blâmé dans l'Ecriture sainte d'avoir eu trois cents esclaves ; Sara son épouse châtie Agar sa servante, qui lui manquait de respect ; lorsque celle-ci prit la fuite, un ange du Seigneur lui ordonne de retourner et de

(1) Le fait était ainsi ; mais il ne s'ensuit pas que le droit réel allât jusque-là. L'auteur sacré n'est qu'historien en racontant les faits.

s'humilier sous la main de sa maîtresse (1). *Gen.*, c. 16, ℣ 5.

Un prisonnier de guerre, destiné à la mort, se trouve heureux d'y échapper en se rendant esclave, il doit la vie à celui qui le prend à son service; un particulier sans ressource, exposé à périr par la faim, trouve un maître qui s'oblige à lui fournir la subsistance et à ses enfants, sous condition d'un service perpétuel; un chef de famille rencontre un enfant exposé et abandonné, il l'élève et l'entretient, dans la persuasion que cet enfant lui appartiendra. Où est l'injustice dans ces différents cas? (2) Quand il y aurait un contrat dans les deux premiers, il n'y en a point dans le troisième; la même loi naturelle qui ordonne à un chef de famille de sauver un enfant de la mort, quand il le peut, commande à celui-ci d'honorer et de servir son libérateur, comme s'il était né de son sang. Il n'est ici besoin d'aucun contrat ni de convention de part et d'autre; Dieu y a suppléé d'avance par la loi éternelle de la justice et de l'humanité; et sans cette loi suprême, aucun contrat ne pourrait avoir force de loi, ni imposer aucune obligation morale.

Nous cherchons vainement dans la nature humaine le titre de cette *liberté* prétendue que l'on soutient être un don du ciel, don fatal, qui exposerait l'espèce humaine à une perte inévitable. Les besoins auxquels la nature assujettit l'homme dès sa naissance jusqu'à la puberté, les accidents auxquels il est exposé d'ailleurs, les fautes mêmes qu'il peut commettre, sont un titre de dépendance, pour toute sa vie. Si c'est la nature qui établit cette dépendance, c'est donc elle aussi qui établit l'*autorité;* l'une ne peut être sans l'autre.

A cette voix impérieuse de la nature, Dieu n'a pas manqué d'ajouter une loi positive; l'Ecriture, parlant de nos premiers parents, dit que Dieu a ordonné à chacun d'avoir soin de son prochain, *mandavit illis unicuique de proximo suo. Eccl.*, c. 17, ℣ 12. Donc il a ordonné aussi à celui qui a reçu des soins, d'honorer, de respecter, de servir son bienfaiteur; il n'a point attendu le consentement libre de l'un ou de l'autre pour leur imposer cette obligation. Il est donc faux que l'*autorité* conjugale, paternelle, domestique, soit fondée sur un contrat; elle l'est sur la loi divine, naturelle et positive, antérieure à toute convention.

Dans l'origine, cette autorité n'était point illimitée, puisque la même loi qui la fondait lui prescrivait des bornes; mais elle était absolue dans ce sens, qu'elle n'était encore gênée par aucune loi humaine; au-dessus d'elle elle ne voyait que la loi divine, elle s'étendait à tout ce qui était nécessaire au maintien et au bien-être de la société domestique. Depuis l'établissement de la société civile et des lois humaines, l'*autorité paternelle* a dû être subordonnée à la puissance publique, par la même raison que l'intérêt de chaque famille doit céder à l'intérêt général de la société entière. Nous voyons, en effet, l'*autorité paternelle* restreinte par les lois de Moïse; un enfant rebelle à ses père et mère est condamné à mort, non par eux, mais par les juges, et c'est le peuple qui est chargé d'exécuter la sentence. *Deut.*, c. 21, ℣ 18: police beaucoup plus sage que celle des Grecs et des Romains, qui attribuaient au père le pouvoir de disposer de la vie d'un enfant nouveau-né, de l'exposer ou de le vendre jusqu'à trois fois après l'avoir élevé. La loi chrétienne a fait

(1) Tous ces faits ne prouvent rien ni pour ni contre le droit de réduction de l'homme à l'esclavage. L'histoire qui les raconte n'est point un traité didactique du droit naturel, et ne manifeste nulle part une telle prétention. Elle reste dans les mœurs de l'époque qu'elle décrit; voilà tout. En ce qui est du droit, on peut déduire du premier chapitre de la Genèse le droit qu'a l'homme de tout assujettir, mais non pas d'assujettir son semblable qui est, comme lui, l'image de Dieu; on en déduit bien plutôt tout le contraire.

LE NOIR.

(2) Oh! ici Bergier raisonne mal. L'injustice est précisément dans l'action du fort qui profite de la nécessité dans laquelle se trouve le faible pour le contraindre à accepter une condition que, dans tout autre cas, il n'accepterait jamais, et qu'il peut n'avoir pas plus le droit d'accepter qu'il n'a celui de se donner la mort. Si une telle doctrine, qui se rattache un peu à certain gallicalisme janséniste, étais vraie, il s'ensuivrait que l'Église aurait en tort de condamner le contrat usuraire qui consiste aussi dans l'avantage que tire le fort de sa position vis-à-vis du faible pour exiger de lui, dans l'ordre des biens, la promesse d'un intérêt qu'il n'a pas le droit d'exiger.

LE NOIR.

réformer ce désordre ; elle a resserré et sanctifié les obligations des époux ; ils ont appris par elle à respecter et à chérir davantage un enfant consacré à Dieu par le baptême.

C'est dans cet état de choses que des philosophes insensés viennent attaquer les fondements de l'*autorité paternelle*, aussi anciens que le monde, et ébranler du même coup toute espèce d'*autorité ;* soutenir qu'aucune n'est donnée par la nature, que toutes sont établies sur un prétendu contrat qui n'exista jamais, sur la reconnaissance des bienfaits reçus, ou sur l'espérance de ceux que l'on recevra. Ils constituent aussi les inférieurs juges et arbitres de l'*autorité* à laquelle Dieu leur ordonne d'être soumis ; bientôt peut-être ils décideront qu'un enfant parvenu à la puberté est de droit et par nature supérieur à son père. Cette morale abominable n'atteste que trop la diminution de l'*autorité paternelle*, et la nécessité de la renforcer, s'il était possible. On le sentira mieux encore en lisant l'article suivant.

Autorité civile et politique. Par des accroissements successifs, une famille est devenue une peuplade, et la réunion de plusieurs a formé une nation. Soit que les peuplades se soient réunies par le voisinage, par un commerce mutuel, par des alliances, ou par la nécessité de se défendre contre des agresseurs injustes, cette nouvelle société pouvait encore moins subsister sans subordination qu'une société domestique. L'habitude d'obéir à un père disposait déjà les membres à reconnaître l'*autorité* d'un chef ; aussi le gouvernemet monarchique paraît-il le plus ancien. Mais soit que l'on ait établi un seul chef ou plusieurs, la source de l'*autorité* est la même ; Dieu en avait prévu et préparé le besoin ; il s'en est rendu le garant ; un législateur quelconque n'a pu avoir l'*autorité* nécessaire pour obliger les particuliers, si ses lois n'avaient pas été autorisées par le législateur suprême. Quand tous les membres sans exception y auraient consenti, cela suffirait peut-être pour faire régner la force, mais non pour obliger la conscience ; autant il est impossible à un homme de s'imposer à soi-même une obligation morale, autant il est incapable de donner à un autre homme l'*autorité* et le droit de la lui imposer. Quand il aurait promis cent fois d'obéir, qui l'obligera de tenir sa parole, s'il n'y a pas une loi antérieure et éternelle qui lui enjoint de tenir sa promesse ? Quand il le refuserait, qu'en résulterait-il ? Toute la société, de laquelle il veut être membre sans en observer les lois, serait en droit de le traiter comme un ennemi, de le chasser ou de le punir.

Dès qu'une société civile ou nationale est une fois formée, elle est obligée, de droit naturel, à conserver et à protéger toute créature humaine qui naît dans son sein ; elle en est censée la mère, de même que Dieu en est le premier père (1) ; à son tour, chaque individu est, dès sa naissance, soumis aux lois de la société dans laquelle il reçoit le jour, autrement elle ne pourrait subsister. Dieu, qui ordonne à la société de le conserver et de le protéger parce qu'il est homme, lui commande, par réciprocité, d'obéir aux lois établies et à l'*autorité* qui gouverne : sans cela il n'y aurait plus d'égalité ni de justice. Dieu, qui n'a pas consulté le corps de la société pour lui imposer ce devoir, n'a pas plus besoin du consentement de chaque particulier pour l'assujettir à cette obligation. Appeler cette réciprocité de devoir un *contrat* réel ou présumé, un *pacte social*, c'est abuser du terme et brouiller toutes les notions ; il n'y a ici liberté ni de part ni d'autre ; Dieu, père et bienfaiteur de l'humanité, a tout réglé et tout prescrit d'avance, et il aurait été absurde de laisser à chaque particulier une liberté destructive de la société.

Dieu est donc aussi réellement l'auteur et le fondateur de la société civile que de la société conjugale et domestique ; il a destiné l'homme à l'une et à l'autre par les besoins, par les inclinations, par les passions même qu'il a données à l'homme, et qui ont besoin d'un frein ;

(1) Il convient, ce nous semble, d'entendre ceci dans certaines limites ; car autrement le principe conduirait bientôt au communisme lui-même.

Le Noir.

donc il est aussi le seul vrai principe de l'*autorité* civile et législative : sans la loi divine naturelle, les lois humaines seraient réduites à la seule force coactive ; mais cette force n'impose pas plus une obligation morale que la violence d'un voleur armé.

Aussi l'Ecriture sainte, plus sage que la philosophie, nous dit que Dieu a établi un chef sur chaque nation, *in unamquamque gentem posuit rectorem. Eccl.*, c. 17, ℣ 14. Dès que Dieu s'est choisi un peuple particulier, il a daigné en être le législateur ; cette fonction était trop auguste pour être confiée à un homme ; mais il donna à Moïse l'*autorité* de faire exécuter les lois, et il commanda d'établir des juges pour en faire l'application ; il prononça la peine de mort contre quiconque résisterait à leur sentence : en annonçant que les Israélites se choisiraient (1) un roi, il lui défendit d'opprimer son peuple. *Deut.*, c. 17, ℣ 9, 20. Ainsi, par le fait et par les principes, se démontre la vérité de la maxime, que *toute puissance vient de Dieu.*

Mais nos adversaires, aussi habiles commentateurs de l'Ecriture sainte que profonds raisonneurs, nous accusent de mal traduire. Saint Paul dit, *Rom.*, c. 13, ℣ 1 : « Que toute personne soit soumise aux puissances » supérieures ; car il n'est point de » puissance qui ne vienne de Dieu, et » *celles qui sont, ont été ordonnées ou réglées par lui :* ainsi, celui qui résiste » à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu. » Vous avez tort, répliquent nos philosophes, il y a : *celles qui sont de Dieu sont ordonnées* ou bien réglées ; donc celles qui sont mal réglées ou mal ordonnées, ne viennent pas de Dieu. C'est ainsi qu'il faut l'entendre, conformément à la droite raison et au sens littéral ; car enfin n'y a-t-il pas des puissances injustes, des *autorités* usurpées, établies contre l'ordre et la volonté de Dieu ? Faut-il obéir en tout aux persécuteurs de la vraie religion ? Et, pour fermer la bouche à l'imbécillité, la puissance de l'antechrist viendra-t-elle de Dieu ? etc.

Sans nous émouvoir de cette insulte, nous disons que ce commentaire est opposé au texte ; il suppose que saint Paul, après avoir dit qu'il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu, se rétracte ou restreint cette maxime, et décide que la puissance ne vient de Dieu que quand elle est bien réglée. Mais qui décidera si elle est bien ou mal réglée ? Les particuliers, sans doute ; avant d'obéir ils examineront si l'*autorité* est légitime ou usurpée, si les lois sont justes et conformes à la volonté de Dieu ; si elles leur paraissent injustes, ils seront dispensés de la soumission, et ils auront droit de résister à l'*autorité*. Excellente morale ! Ç'a été celle de tous les séditieux et de tous les fanatiques de l'univers.

1° Saint Paul a donc eu tort d'ordonner aux fidèles en général de rendre honneur, tribut, respect aux puissances établies pour lors ; c'étaient des païens, des tyrans, des persécuteurs, de vrais antechrists. Claude et Néron étaient empereurs, et l'on ne soutiendra pas, sans doute, que la puissance de ces monstres était fort bien réglée. 2° Saint Pierre dit sans restriction : « Soyez soumis pour Dieu à toute » créature humaine, au roi comme » le plus élevé en dignité, aux offi- » ciers qu'il a préposés pour punir » les malfaiteurs et protéger les gens » de bien ; parce que telle est la » volonté de Dieu. » *I Petr.*, c. 2, ℣ 13. 3° Le sage parlant à des puissances très-injustes, leur dit : « Ecoutez, » vous qui gouvernez les peuples, et » qui voyez avec complaisance les » nations autour de vous ; c'est Dieu » qui vous a donné l'*autorité*, et votre » puissance vient du Très-Haut ; il » jugera vos actions et vos plus se- » crètes pensées, parce qu'étant les » ministres de son royaume, vous n'a- » vez pas gardé les lois de la justice, » ni gouverné selon sa volonté. »

(1) Il faut lire le passage du livre des juges où cette histoire est racontée ; Samuel, au nom de Dieu, n'engage pas les Israélites à persister dans leur résolution de se donner un roi ; il fait tout le contraire ; il les avertit même, à l'avance, des inconvénients d'un tel gouvernement ; il leur prédit ce que fera le roi qu'ils se donneront ; et le tableau est sublime au point de vue de l'art ; mais il ne veut cependant pas les gêner dans leur droit de se donner un gouvernement monarchique ; il les laisse en user librement malgré ses avis. On sait la suite. LE NOIR.

Sapient., c, 6, ỳ 3. 4° Les premiers chrétiens, quoique persécutés par les empereurs, leur ont obéi dans tout ce qui ne tenait point à la religion ; nos apologistes l'ont ainsi représenté aux empereurs mêmes et aux magistrats ; Tertullien, saint Irénée et les autres Pères, entendent comme nous les paroles de saint Paul. 5° C'est des protestants que nos censeurs ont emprunté leur théorie touchant les fondements de l'*autorité* ; Jurieu a soutenu avant eux qu'il n'y a aucune relation de maître, de serviteur, de père, d'enfant, de mari et de femme, qui ne soit établie sur un pacte mutuel ; que l'*autorité*, fondée sur le droit de conquête, n'est qu'une pure violence, etc. Bossuet l'a réfuté sans réplique, *cinquième avert. aux protest.*, n. 50 et suivants. 6° Cependant les plus célèbres commentateurs, même protestants, n'ont pas osé tordre le sens de saint Paul, comme le font nos jurisconsultes modernes. *Voyez* la Synopse des critiques sur ce passage.

Il y a des *autorités* illégitimes, des puissances usurpées, des gouvernements tyranniques, contraires à la volonté et à la loi de Dieu, nous en convenons ; mais enfin, dès qu'elles existent et sont reconnues, il est de l'intérêt général et du bien commun qu'elles soient respectées et obéies, parce que l'anarchie est le plus grand de tous les maux. Dans quels dangers serait la société, s'il était permis au premier insensé qui jugera l'*autorité* injuste ou illégitime, de lever l'étendard et de sonner le tocsin de la sédition contre elle ? Alors un conquérant serait forcé d'avoir toujours le glaive levé sur la tête d'un peuple conquis, et de le gouverner avec un sceptre de fer, pour lui ôter le pouvoir de secouer le joug. Ainsi les principes de nos adversaires, loin de favoriser la liberté du peuple, ne tendent qu'à fournir aux souverains un motif ou un prétexte de lui ôter toute liberté.

On nous demande fièrement s'il faut donc obéir *en tout* aux persécuteurs de la vraie religion. Non, sans doute : Jésus-Christ a posé la limite au delà de laquelle l'*autorité* civile n'a aucun pouvoir ; il a ordonné de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : or, la religion est à Dieu et non à César ; c'est Dieu qui l'a établie, non-seulement sans le concours de l'*autorité* civile, mais malgré sa résistance ; et c'est dans ce sens que les apôtres ont posé pour maxime qu'il vaut mieux obéir à Dieu qn'aux hommes. Il n'est personne qui ne puisse abuser des facultés naturelles qu'il a reçues de Dieu, aussi bien que de l'*autorité* dont il est dépositaire, et il ne s'ensuit rien.

Quelques incrédules ont poussé la démence jusqu'à dire que si toute *autorité* vient de Dieu, la peste, la guerre, la stérilité et les autres fléaux de l'humanité en viennent aussi ; qu'il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il n'est pas permis de s'en mettre à couvert quand on le peut. Ainsi, selon leur avis, toute *autorité* est un fléau de l'humanité, comme la guerre, la famine, ou la peste. Mais est-il démontré que la société humaine peut se passer aussi aisément d'une *autorité* quelconque pour la gouverner, que des fléaux dont nous parlons ? Nous prions ces déclameurs insensés de citer l'exemple d'une société civile ou domestique qui ait subsisté et prospéré sous une anarchie absolue. Le vrai fléau de l'humanité serait cette liberté chimérique dont nos adversaires ont l'imagination frappée, et qu'ils ne cessent de réclamer : avec ce beau privilége, aucune société ne pourrait se maintenir, et les membres ne tarderaient pas de se détruire les uns les autres. L'homme, né avec des passions fougueuses, a besoin de lois qui les répriment, et les lois n'auraient aucune influence, s'il n'y avait pas une *autorité* armée de la force pour les exécuter.

Avant de décider que les souverains ont reçu de leurs sujets l'*autorité* dont ils sont revêtus, nos profonds politiques auraient dû nous apprendre comment les sujets peuvent donner ce qu'ils n'ont pas, et ce qu'ils n'ont jamais eu. On nous dit que l'*autorité* appartient de droit naturel au corps de la société, qu'elle ne peut s'en dépouiller absolument et pour toujours, qu'elle est en droit de la reprendre lorsque son chef ou ses chefs en abu-

sent. La fausseté de ce principe est déjà suffisamment prouvée : mais il faut achever de démontrer le contraire par l'état général du genre humain, afin qu'il ne reste aucun doute sur une matière si importante. (1)

Dans les sociétés les plus démocratiques, l'*autorité* n'est jamais entre les mains du plus grand nombre, mais des chefs de famille et des principaux citoyens ; les femmes, les jeunes gens, les serviteurs, les étrangers résidants, n'y ont point de part ; ils font cependant au moins les trois quarts de la société. S'il est vrai qu'aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander à son semblable, si la liberté est un don du ciel, dont tout homme a droit de jouir dès qu'il fait usage de sa raison, il est clair que, dans la démocratie même, la quatrième partie qui gouverne le reste a usurpé l'*autorité* ; que ce gouvernement est aussi contraire au droit naturel que l'aristocratie et l'état monarchique. Pour que chaque membre de la société jouisse également de la liberté, il faut qu'il n'y ait plus d'*autorité*, et que l'anarchie soit absolue.

Dans cet état des choses, voyons comment l'*autorité* pourrait naître, et quel en sera le fondement. Tous les membres de la société sont rassemblés pour établir et choisir un gouvernement ; tous doivent donner leur suffrage. Qu'ils remettent l'*autorité* aux chefs de famille, à un sénat, à un roi, cela nous est égal ; il s'agit de savoir ce que peut opérer et ce que signifie le suffrage que chacun donne à ce moment. S'il dit : *je vous donne la portion d'*autorité *que j'ai sur la société*, il déraisonne, puisqu'il n'en a réellement aucune, et que l'anarchie subsiste encore. S'il entend : *je vous donne l'*autorité *que j'ai sur moi*, cela ne se peut pas : il est absurde qu'un particulier ait l'*autorité* sur moi-même et soit son propre supérieur. S'il veut dire : *je vous remets ma liberté naturelle*, c'est un attentat ; une liberté accordée par la nature est inaliénable : ainsi le veulent nos philosophes. Si cela signifie : *je vous la donne seulement pour un temps, sauf à la reprendre quand il me plaira*, le don est illusoire ; *donner*, dit-on, *et retenir, ne vaut*. Ainsi, le simple particulier ne peut donner validement ni l'*autorité* qu'il n'a pas, ni la liberté qu'il a (1). Si nous supposons qu'il dit : *je vous choisis pour subvenir au besoin que la société dont je suis membre a d'être gouvernée*, cela se comprend ; mais alors ce particulier ne fait que céder à une nécessité dont Dieu même est l'auteur, et son consentement n'est pas libre. S'il dit : *je vous choisis pour exercer au nom de Dieu l'*autorité *qu'il a sur nous tous*, cela se conçoit encore mieux, et alors c'est Dieu et non l'homme qui revêt de l'*autorité* le dépositaire choisi par la société. Nous défions nos adversaires de donner un autre sens raisonnable au suffrage d'un électeur quelconque.

Enfin, l'absurdité de leurs principes est palpable, par les conséquences énormes qui s'ensuivent. En supposant que toute *autorité* est donnée en considération des bienfaits reçus ou que l'on espère, ils ont décidé qu'une société qui ne procure aucun bien à ses membres, perd le droit de leur commander ; que tout membre mécontent de son sort a le droit de se détruire et de priver la société de ses services. Suivant cette morale, le mécontentement de ce membre le dépouille de l'humanité, et le met dans l'état de pure animalité, puisqu'il ne tient plus à la société humaine. Y eut-

(1) Bergier est, au fond, gallican comme Bossuet et plus ou moins comme Louis XIV ; il importe que le lecteur en soit averti ; c'est dans ce sens qu'il tourne autant qu'il peut toutes les raisons qu'il apporte et qu'il va apporter dans la suite. Les plus grands théologiens, de saint Thomas à Suarez et à Bellarmin, sans même oublier S. Ligori, le dernier qui ait été déclaré officiellement Dr de l'Eglise, ont raisonné tout autrement et ont été beaucoup plus clairs et beaucoup plus carrés pour reconnaître que le principe constituant de l'autorité civile réside, comme le dit Fénelon, « dans l'universalité des hommes qu'on nomme nation. » Cela n'empêche que presque toutes les observations du théologien du XVIIIe siècle ne soient bonnes ou, au moins, n'aient quelqu'un de leurs points de vue qui soit conforme à la vérité politique et sociale. LE NOIR.

(1) L'électeur ne donne que les droits qu'il a le droit de donner pour sa part en tant que membre de la communauté ; rien de plus simple. Il en est de même dans les couvents chrétiens où les chefs sont éligibles par le suffrage de tous les membres. LE NOIR.

il jamais une société qui n'ait procuré et ne procure aucun bien à ses membres? Elle a veillé à leur conservation même avant leur naissance; ils sont redevables à ses lois de l'éducation qu'ils ont reçue, de la sûreté dont ils ont joui, des mœurs qu'ils ont contractées, des plaisirs de l'adolescence, de leurs vertus s'ils en ont; leurs vices sont leur propre ouvrage, et de là vient le malheur qu'ils imputent à la société. Si l'*autorité*, en général, était aussi malfaisante que nos philosophes ingrats le supposent, elle ne souffrirait pas aussi patiemment les insultes qu'ils lui font. Nous nous garderons bien de copier les conseils abominables que quelques-uns ont donnés aux sociétés mécontentes de leurs chefs.

La plupart ont reproché à la morale chrétienne de favoriser le despotisme des souverains, en rendant leur *autorité* sacrée. A-t-il donc été possible aux chrétiens sensés de méconnaître une vérité sentie même par les païens? Hésiode et Homère disent que les rois sont les lieutenants de Jupiter, et que c'est lui qui les a placés sur le trône; les Chinois, que les princes ont reçu leur commission du ciel; Zoroastre, qu'Ormudz, ou le bon principe, a établi les rois pour gouverner les peuples. Une preuve positive de l'heureuse influence de la morale chrétienne sur les gouvernements, c'est que la puissance souveraine n'est nulle part plus tempérée et plus sagement réglée que chez les nations éclairées par les lumières de l'Evangile; partout ailleurs le despotisme et l'esclavage sont établis. Constantin, premier empereur chrétien, est aussi le premier qui, par ses lois, ait mis des bornes au despotisme exercé par ses prédécesseurs. *Voyez* Loi, Roi, etc.

Autorité religieuse ou ecclésiastique. Nous entendons par là l'*autorité* des pasteurs de l'Eglise sur les simples fidèles. Lorsqu'un chrétien est convaincu que, depuis le commencement du monde, Dieu a révélé et prescrit aux hommes la religion, c'est-à-dire, le culte qu'il exigeait d'eux, il ne peut plus douter si c'est Dieu qui a donné aux pasteurs l'*autorité* nécessaire pour enseigner les fidèles, et pour les guider dans la voie du salut.

Dans l'état de société purement domestique, le chef de famille était aussi le ministre du culte divin; les enfants d'Adam, Noé, Abraham, Jacob, ont offert des sacrifices; Melchisédech, roi de Salem, était aussi prêtre du Dieu Très-haut. *Gen.*, c. 14, ℣ 18. Mais, lorsque plusieurs peuplades réunies ont formé une société civile, il a été convenable que la puissance temporelle et l'*autorité* spirituelle ne fussent plus réunies dans la même personne. Dieu, en donnant sa loi aux Hébreux, choisit la tribu de Lévi pour faire les fonctions du culte divin; il confia l'*autorité* civile et politique à Moïse et aux juges. Jésus-Christ, qui a paru sur la terre lorsque les nations avaient une législation civile établie, n'y a dérogé qu'en ce qui regardait la religion; il a donné aux apôtres et à leurs successeurs la puissance spirituelle, ou l'*autorité* nécessaire pour faire croire la doctrine et observer la morale de l'Evangile : c'est ce que l'on nomme l'*autorité de l'Eglise*; et l'on comprend que dans cette expression l'Eglise est le corps des pasteurs, et non l'assemblée des fidèles.

Cette *autorité* est évidemment divine, puisque Jésus-Christ est Dieu; elle est indépendante de la puissance civile, puisque le Sauveur a établi son Evangile malgré les puissances de la terre; elle ne la gène point, puisque la puissance civile ne s'étend point à la religion; elle ne l'affaiblit point, au contraire, elle la renforce par les leçons d'obéissance qu'elle fait aux peuples. Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre; allez » donc, enseignez toutes les nations, » baptisez-les au nom du Père, du » Fils et du Saint-Esprit, et apprenez- » leur à garder tout ce que je vous ai » ordonné; je suis avec vous jusqu'à » la consommation des siècles. » *Matth.*, c. 28, ℣ 18 Lorsque les souverains et les peuples ont embrassé le christianisme, ils se sont soumis à cet ordre suprême.

Mais aucune vérité n'est à couvert des attentats de l'hérésie. Pour avoir droit de se révolter contre une *autorité*

établie depuis seize siècles, les sectaires ont dit que Jésus-Christ a donné l'*autorité* spirituelle à l'*Eglise*, c'est-à-dire, à l'assemblée des fidèles; et non aux pasteurs; que ceux-ci la reçoivent de l'*Eglise*, et non d'ailleurs; qu'ils sont simples mandataires des fidèles; qu'ils n'ont d'*autorité* sur le troupeau qu'autant que les ouailles trouvent bon de leur en accorder. Jésus-Christ, en donnant la mission à ses apôtres, parlait-il donc à l'assemblée des fidèles, qui n'existait pas encore? Trouvera-t-on dans l'Ecriture que Jésus-Christ a donné aux fidèles la commission d'enseigner et de gouverner leurs pasteurs? Sans doute, comme on y a trouvé que c'est aux enfants de commander à leurs pères et au peuple de maîtriser les rois.

Comme les prédicants ne pouvaient établir leur secte que par une *autorité* divine, il a fallu recourir aux puissances séculières; ce sont elles qui ont fondé par leurs lois les Eglises luthérienne, calviniste et anglicane : aussi n'a-t-on pas manqué d'enseigner que Dieu a donné aux rois et aux magistrats le droit et le pouvoir de régler et de prescrire la doctrine et la discipline de l'Eglise; et cela s'est trouvé à point nommé dans l'Ecriture sainte. Mais lorsque l'intérêt a changé, l'on y a trouvé aussi que les souverains, à leur tour, ne sont que les mandataires de leurs sujets; que leur *autorité*, lorsqu'ils en abusent, est aussi révocable que celle des pasteurs. Bien entendu que cette nouvelle doctrine n'a été prêchée que dans les états républicains; dans les autres, le souverain ne l'aurait pas soufferte.

Malgré les anathèmes lancés contre ces erreurs, quelques-uns de nos jurisconsultes modernes ont osé les renouveler, et ont suivi la même marche que les protestants : ils ont soutenu d'abord que les pasteurs de l'Eglise ne peuvent légitimement exercer aucune fonction publique de leur ministère, ni faire aucun acte d'*autorité ecclésiastique*, sans l'agrément et l'aveu de la puissance civile; ensuite, pour compléter le système, on prétend aujourd'hui, que les rois tiennent toute leur *autorité* de leurs sujets, qu'elle ne vient pas plus de Dieu que celle des pasteurs ne vient de Jésus-Christ. Ainsi, les gouvernements ne peuvent plus être dupes du zèle hypocrite que l'on avait affecté d'abord pour la prétendue *suprématie* de leur pouvoir.

Dans l'article précédent, nous avons démontré que Dieu est le seul et véritable auteur de la puissance civile et politique, quel que soit le sujet dans lequel elle réside. Au mot PASTEURS, nous ferons voir que leur *autorité* vient de Jésus-Christ, et n'est soumise à aucune autre; que l'*autorité de l'Eglise* est celle des pasteurs, et non du corps des fidèles.

Il faut distinguer l'*autorité de l'Eglise* en matière de foi, et son *autorité* en fait de discipline. La première est la mission même que les apôtres et leurs successeurs ont reçue de Jésus-Christ pour enseigner les fidèles, mission qui impose à ceux-ci l'obligation de croire; il a dit aux apôtres : « Celui qui vous écoute m'écoute » moi-même, et celui qui vous méprise » me méprise. » *Luc.*, c. 10, ℣ 16. A l'article MISSION, nous prouverons que celle des apôtres ne s'est pas terminée à eux, mais qu'elle a passé à leurs successeurs, et durera autant que l'Eglise.

Sans aucun égard pour la mission, les protestants soutiennent que, pour régler sa croyance, le simple fidèle ne doit point s'en rapporter à l'*autorité de l'Eglise* ou à l'enseignement des pasteurs, mais qu'il doit examiner par l'Ecriture sainte ce qui est révélé de Dieu, ou non révélé, par conséquent vrai ou faux, certain ou douteux; les catholiques prétendent le contraire, conséquemment ceux-ci s'en tiennent *à la voie d'autorité*, et les premiers *à la voie d'examen*. Il faut donc voir d'abord lequel de ces deux procédés est le plus aisé ou le plus possible à un simple fidèle, de s'assurer de l'*autorité* divine de l'Ecriture sainte, ou de constater la mission divine des pasteurs de l'*Eglise*. Nous soutenons que le premier de ces examens est impossible au commun des fidèles, et que le second est très-aisé.

Pour fonder notre foi sur la seule *autorité* de l'Ecriture sainte, il faut

être certain : 1° que tel livre est canonique, écrit par un auteur inspiré, et que c'est véritablement la parole de Dieu ; si c'était un livre supposé, apocryphe, altéré, rempli d'erreurs, il n'aurait aucune autorité ; 2° qu'il a été fidèlement traduit, et que la version rend exactement le sens du texte original ; 3° que le sens du livre est véritablement tel qu'il nous paraît, que nous ne nous trompons point dans la manière dont nous l'entendons. Il n'est aucun de ces trois points sur lequel il n'y ait des disputes entre les croyants et les incrédules, entre les catholiques et les hérétiques ; un simple fidèle est évidemment incapable d'entrer dans toutes ces contestations, à plus forte raison de les décider.

Pour être assuré de l'*autorité* divine et infaillible de l'*Eglise*, il faut être convaincu : 1° de la mission des apôtres ; 2° de la succession légitime des pasteurs qui les remplacent. La mission divine des apôtres est constatée par les mêmes preuves qui établissent la divinité de la religion chrétienne, et que nous nommons motifs de crédibilité ; ce sont les miracles de Jésus-Christ, ceux des apôtres, leurs vertus, leur martyre, leurs succès, le monde changé par le christianisme : preuve démonstrative, à portée des plus grossiers. La succession des pasteurs de l'*Eglise* par la voie de l'ordination est un fait public, incontestable, sur lequel personne n'est tenté de former des doutes et de disputer. Dans le sein de l'*Eglise* catholique, un simple fidèle a le même degré de certitude en matière de foi, qu'il a de ses intérêts les plus chers, de sa naissance, de ses droits, de ses devoirs naturels et civils ; la certitude morale est poussée au plus haut degré de notoriété.

Une preuve de la nécessité de cette méthode, c'est qu'elle est suivie dans les sectes mêmes qui font profession de la rejeter. Avant de lire l'Ecriture sainte, un luthérien, un calviniste, un socinien, sont imbus déjà dès l'enfance, par leur catéchisme, de la doctrine de leur communion. Le premier trouve dans l'Ecriture sainte le luthéranisme ; le second y voit le calvinisme ; le troisième y découvre la doctrine de Socin. Ce n'est donc pas le sens de l'Ecriture qui les guide, c'est leur croyance antérieure qui décide pour eux du sens de l'Ecriture. *Voyez* ECRITURE SAINTE, EGLISE.

Une autre question est de savoir si en matière de discipline l'*Eglise* a l'*autorité* de faire des lois, et d'obliger par des peines les fidèles à les observer. *Voyez* LOIS ECCLÉSIASTIQUES.

Comme toutes les contestations entre l'*Eglise* catholique et les sectes hétérodoxes se réduisent à savoir quelle est la voie la plus certaine pour connaître la vraie doctrine de Jésus-Christ, il est bon de faire voir que notre méthode est fondée sur un principe unique et simple, dont les conséquences sont palpables. Ce principe est que la *Religion chrétienne est une Religion révélée*.

De là nous concluons : 1° donc nous devons la recevoir par l'organe de ceux que Dieu a spécialement chargés de l'enseigner, et non par un autre canal. Tout homme qui n'est point envoyé de Dieu, qui n'est point revêtu d'une mission divine, est sans caractère et sans *autorité* pour dogmatiser : les talents, les lumières, la sainteté, et tous les avantages possibles ne peuvent suppléer au défaut de mission. Jésus-Christ l'avait donnée à ses apôtres ; ceux-ci l'ont communiquée à leurs successeurs ; ils ont voulu que cette mission fût attestée par l'*ordination* donnée à la face de l'*Eglise* ; ainsi le christianisme s'est perpétué jusqu'à nous, ainsi il doit se conserver jusqu'à la fin des siècles.

Il s'ensuit, 2° que la révélation du christianisme, qui est un fait général, doit se prouver comme tout autre fait, par la tradition orale, par l'histoire écrite, par les monuments ou par les rites extérieurs qui y sont relatifs. Puisqu'ici la certitude morale ne peut être poussée trop loin, et que notre foi ne peut être trop ferme, aucune de ces trois preuves ne doit être rejetée ; de leur concert parfait résulte le plus haut degré de certitude et de notoriété possible. C'est ainsi que l'on procède dans toutes les questions que l'on peut former sur un fait important, duquel dépendent nos intérêts les plus chers.

3° Que le fait général de la révélation du christianisme se résout et se décompose en une multitude de faits particuliers qui doivent se prouver par les mêmes signes que le fait général. Toute question, en matière de religion, se réduit à demander : Jésus-Christ et les apôtres ont-ils enseigné telle doctrine ? Qu'ils l'aient écrite ou non, cela ne décide rien, puisqu'en matière de fait il reste deux autres preuves, la tradition et les monuments. Quand les apôtres n'auraient écrit nulle part que le baptême est nécessaire au salut, il nous suffirait de savoir par l'histoire qu'ils ont voulu que tout fidèle fût baptisé, et que l'on n'a jamais tenu un homme pour chrétien, à moins qu'il ne fût baptisé ou n'eût désiré de l'être. Pour savoir quels effets ils ont attribués au baptême, nous n'avons besoin que de considérer les cérémonies avec lesquelles ce sacrement fut toujours administré.

Nous concluons, 4° que toute autorité en matière de foi se réduit au témoignage. Lorsqu'il est constant, uniforme, universel de la part des différentes *Eglises* ou sociétés chrétiennes dispersées dans le monde, il ne peut être faux. Lorsque les témoins sont revêtus de caractère, jurent et protestent qu'il ne leur est ni permis ni possible d'altérer le fait dont ils déposent, leur attestation est plus forte et plus respectable. Tel est le témoignage des *Eglises* dispersées, énoncé par la bouche de leurs pasteurs. Lorsqu'on met en question si l'*Eglise* a une *autorité* en matière de foi, c'est comme si l'on demandait : L'*Eglise* est-elle admissible à rendre témoignage par la bouche des pasteurs, pour attester quelle est la croyance des différentes sociétés qui la composent, et ce témoignage est-il digne de foi ?

5° Il en résulte que la *catholicité* ou l'uniformité de doctrine entre ces sociétés dispersées est la vraie règle à laquelle les grands et les petits, les savants et les ignorants doivent faire attention, donner leur confiance. Lorsque entre plusieurs preuves il s'en trouve une qui est également à portée de tous, et qui supplée à toutes les autres, il est naturel que tous y aient recours et se reposent sur elle. Il serait absurde de renvoyer les simples fidèles à des lectures, à des discussions sur des livres et des passages, à des raisonnements dont ils sont évidemment incapables.

Nous concluons enfin, donc tout docteur qui veut établir un point de dogme par une des trois preuves dont nous avons parlé, et rejette les deux autres, qui veut renverser la tradition par le silence de l'Ecriture, au lieu de suppléer à ce silence par la tradition et par l'énergie des monuments, se rend suspect de fraude. S'il manque d'ailleurs du caractère essentiel à l'enseignement, de mission divine et légitime, c'est un prévaricateur ; s'il résiste au témoignage et à la décision de l'*Église*, c'est un hérétique.

Outre l'enchaînement et l'évidence de ces conséquences, nous avons pour nous l'usage observé constamment depuis les apôtres jusqu'à nous. Lorsqu'une dispute sur le dogme s'est élevée, les pasteurs se sont assemblés ; ils ont dit : Voilà ce que nous enseignons aux fidèles, ce que nous avons trouvé, établi et professé dans l'*Eglise* dont le gouvernement nous est confié. Lorsque ces témoignages se sont trouvés uniformes, unanimes, ou presque unanimes, ils ont dicté la décision, et on a dit anathème à ceux qui résistaient. Si l'on est entré avec ces derniers dans la discussion des passages de l'Ecriture et des raisonnements qu'ils objectaient, ç'a été pour les mieux confondre. La seule explication certaine et infaillible de l'Ecriture, est l'enseignement constant et uniforme de l'*Eglise*.

Ainsi ont raisonné au second siècle saint Irénée, pour réfuter les hérétiques de ce temps-là ; au troisième, Tertullien dans ses *Prescriptions* contre eux ; au quatrième, les Pères qui ont disputé contre les ariens ; et cette méthode n'a jamais changé (1).

(1) Le lecteur n'a pas été sans remarquer que notre auteur, dans tout son article sur l'*autorité* ecclésiastique n'a parlé que du consentement de l'Eglise dispersée, et de l'accord des pasteurs ; il n'a pas nommé une seule fois la Papauté ; pour lui la Papauté se trouvait comprise dans le corps des

Ainsi ont été forcés d'agir les protestants eux-mêmes, lorsqu'ils ont disputé dans leurs synodes contre les sociniens, pour savoir s'il faut baptiser les enfants, et si le baptême leur est nécessaire : au silence de l'Ecriture objecté par les sociniens, aux passages mêmes sur lesquels ils se fondaient, les protestants ont voulu opposer la pratique constante et générale de l'*Eglise*.

Qu'ont répliqué les sociniens? Vous en revenez, ont-ils dit, au principe des catholiques, que vous faites profession de rejeter aussi bien que nous. Le fondement de votre croyance et de la nôtre est, que toute question doit être décidée par l'Ecriture seule.

Quand il a fallu prendre parti sur les contestations survenues entre les arminiens et les gomaristes, les ministres assemblés à Dordrecht ont décidé, à la pluralité des suffrages, que le sentiment des arminiens est contraire à l'Ecriture, et que ceux-ci prenaient mal le sens des passages sur lesquels ils se fondaient. Mais nous demandons par quelle voie un simple calviniste peut être assuré que les gomaristes ont mieux pris le sens de l'Ecriture que les arminiens?

Il nous paraît plus naturel de déférer au témoignage des évêques, lorsqu'ils disent : *Nous attestons que telle est la croyance de nos Eglises;* c'est un fait public sur lequel il leur est impossible de se tromper ou de nous en imposer, que de nous soumettre au jugement des ministres lorsqu'ils disent : *Nous déclarons que tel est le sens de l'Ecriture;* ceci est un article sur lequel mille docteurs se sont trompés depuis la naissance du christianisme, et ont été légitimement condamnés.

Fidèles à suivre la marche des hérétiques, les sociniens et les déistes prétendent que, pour savoir si une doctrine est révélée de Dieu, ou non révélée, il n'est pas question d'examiner si elle a été enseignée par Jésus-Christ, par les apôtres, ou par quelqu'un des écrivains sacrés, mais qu'il faut voir si elle est conforme à la droite raison, ou si elle y est opposée, parce qu'une doctrine contraire à la raison est infailliblement fausse, et ne peut avoir été révélée de Dieu. Il est clair que ce procédé est encore plus absurde que celui des protestants; mais c'est une conséquence qui ne pouvait manquer de s'ensuivre : c'est ainsi que la prétendue réforme a frayé le chemin au déisme. Déjà saint Augustin a réfuté cette théorie dans son livre *De utilitate credendi*.

1° La plupart des vérités révélées sont des mystères ou des vérités incompréhensibles à l'entendement humain; l'examen de cette doctrine en elle-même ne peut donc aboutir qu'à conclure : *Je n'y conçois rien.* Or, l'ignorance et le défaut d'intelligence de notre part ne prouvent rien.

2° De savoir si Dieu a revélé telle ou telle doctrine, c'est un fait : or, ce fait se prouve par des témoignages, et non par des arguments spéculatifs. Parce qu'une doctrine nous paraît vraie, il ne s'ensuit pas que Dieu l'ait

pasteurs et elle n'avait point son caractère distinct d'autorité souveraine universelle soit déterminative par rapport aux dogmes à croire, soit impérative par rapport aux lois à pratiquer. C'est ainsi que raisonnaient de son temps les gallicans, à l'imitation de Bossuet. Nous n'avons pas besoin de faire observer que, depuis le concile du Vatican, la méthode d'argumentation doit être changée au moins en ce sens qu'il ne suffit plus d'invoquer, pour parler en vrai catholique, le consentement universel de l'Eglise et l'enseignement unanime des pasteurs, mais qu'il faut tenir compte des définitions doctrinales ex *cathedra*, (il est inutile d'ajouter : et des ordonnances législatives) de la chaire apostolique avant même qu'elles aient reçu la consécration de l'Eglise tant enseignée qu'enseignante, par une acceptation universelle.

Itaque nos, (est-il dit au chap. IV, *de romani pontificis infallibili magisterio*, de la première constitution dogmatique du concile précité), *traditioni a fidei christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei salvatoris nostri gloriam, religionis catholicæ exaltationem, et christianorum populorum salutem, sacro approbante concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus: romanum pontificem, cum ex cathedra loquitur, idest, cum omnium christianorum pastoris et doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate, doctrinam de fide vel moribus ab universa ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere, qua divinus redemptor ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi romani pontificis definitionis* EX SESE, NON AUTEM ET CONSENSU ECCLESIÆ *irreformabiles esse,*

Si quis autem huic nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit ANATHEMA SIT.

LE NOIR.

révélée ; quand elle nous paraîtrait fausse, il ne s'ensuivrait pas non plus qu'elle n'est point révélée. Lorsqu'il est question de savoir si telle loi est émanée de l'*autorité* souveraine, on ne commence point par examiner si elle est juste ou injuste, raisonnable ou absurde, utile ou pernicieuse ; on s'en rapporte aux faits qui prouvent que cette loi a été véritablement portée et promulguée. C'est un principe universellement admis, qu'il est absurde d'argumenter contre les faits.

3° La révélation est faite pour les ignorants aussi bien que pour les savants : or, les ignorants ne sont pas plus en état de juger de la vérité ou de la fausseté d'une doctrine en elle-même, que de décider de la justice ou de l'injustice d'une loi quelconque. Mais l'homme le plus ignorant peut être convaincu des faits qui prouvent la mission divine des pasteurs de l'Eglise. *Voyez* Mission.

4° La voie d'examen a été de tout temps la source des hérésies ; elle est encore le principe de toute espèce d'incrédulité ; parce qu'un socinien et un déiste jugent que les mystères du christianisme sont faux et absurdes, ils décident que Dieu n'a pas pu les révéler, que toute révélation est une imposture : ils imitent l'opiniâtreté des athées, qui soutiennent que Dieu n'a pas créé le monde, parce qu'il n'est pas assez bien fait à leur gré.

Il ne faut donc pas confondre l'examen de la mission avec l'examen de la doctrine : le premier est à la portée des simples fidèles, le second ne l'est pas. Lorsque la mission des pasteurs est prouvée, le devoir du fidèle est de croire sans examiner la doctrine, parce qu'il en est incapable.

Bergier.

AUTRICHE (Églises d'). (*Théol. hist. eglis.*) — Dans le premier siècle de l'ère chrétienne le sol de l'empire d'Autriche existant aujourd'hui était habité à l'ouest par les Celtes et les Rhétiens, au nord du Danube, par les Germains, au sud par les Romains. Ces derniers avaient déjà rendu tributaires de leur empire la Rhétie, la Norique, la Pannonie, et la Dalmatie, et ils allaient bientôt fonder les provinces de l'Illyrie, de la Dacie et de la Mœsie. Or, dès cette époque, le Christianisme jeta des racines dans plusieurs de ces contrées, en sorte que l'on peut signaler en Autriche plus d'un évêché qui date de ces premiers temps du Christianisme. Il y eut ensuite les invasions des peuples, telles que celles des Lombards, qui jouèrent un grand rôle, aussi bien au point de vue religieux qu'au point de vue politique ; il se fit alors une seconde propagation du Christianisme parmi les populations mélangées qui résultèrent de ces invasions. Enfin, vers le xiiie siècle, après que de nouvelles nationalités furent sorties de l'ancien mélange, les noms des vainqueurs furent remplacés par les noms actuels des provinces, et cette transformation se fit peu à peu à partir de l'origine de la dynastie des Habsbourg-Lorraine, qui règne encore aujourd'hui et qui, jusqu'à ces derniers temps, avait marqué, de tous les souverains d'Europe, le plus de condescendance à l'égard du Saint-Siége, pour conclure avec lui des concordats selon ses désirs. V. Concordats.

Le Noir.

AUTUN (conciles d'). (*Théol. hist. conc.*) M. V. Guerber (trad. de l'allem. par I. Goschler), résume comme il suit ce qui concerne ces conciles : « I conc. d'Autun (*Augustodunense*) ; 663. On en a conservé quelques canons. Le premier ordonne que tous les clercs sachent par cœur le symbole de S. Athanase. C'est la première fois que ce symbole est cité en France.

« 2° En 1077, d'après les ordres de Grégoire VII, Hugues de Die convoque un second concile. On y dépose l'archevêque simoniaque de Reims, Manassès, et on y juge plusieurs autres évêques français.

« 3° En 1049, troisième concile, sous la présidence de Hugues, archevêque de Lyon ; 32 évêques et plusieurs abbés y assistent. On y renouvelle l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri et l'antipape Guibert. Le roi Philippe y est excommunié pour la première fois à cause de son mariage avec Bertrade ;

Philippe s'adresse au Pape, qui lui donne un délai et lui permet, dans l'intervalle, de porter la couronne dans les circonstances solennelles. »

LE NOIR.

AUXERRE (concile d'). (*Théol. hist. conc.*) — Il se tint à Auxerre (*Antissiodorum*,) en 581, un concile dont les décrets sont restés importants dans l'histoire. Ces décrets consistent en 45 canons de discipline et concernant des pratiques superstitieuses tirant leur origine du paganisme ; ils ont beaucoup de ressemblance avec ceux des conciles de Lyon et de Mâcon qui furent tenus dans le même temps. M. Guerber en donne l'analyse suivante :

« 1° Défense à tous les fidèles de se déguiser, le 1er janvier, en cerf ou en vache (les païens espéraient par ce déguisement obtenir pour l'année d'heureuses chasses et de bons troupeaux) ;

« 2° De porter des présents de nouvelle année au diable (on plaçait devant la porte de la maison une table chargée de mets, pour détourner l'influence des mauvais esprits) ;

« 3° De réaliser des promesses faites à des bocages, à des arbres, à des sources ;

« 4° De consulter des sorciers, des devins, les sorts *(sortes sanctorum)*, pour connaître l'avenir.

« 6° Ordre aux prêtres de chercher, au milieu du Carême, le saint Chrême auprès de l'évêque, ou, en cas d'empêchement, d'y envoyer, leurs diacres. Le saint Chrême doit être porté avec respect dans un vase entouré d'un fin linge de lin.

« 7° Tous les prêtres et abbés doivent chaque année, se réunir en synode à Auxerre, les prêtres au milieu de mai, les abbés le 1er novembre.

« 8° A la sainte messe on ne doit se servir que de vin et d'eau. Tout mélange, surtout de vin et de miel, est sévèrement défendu.

« 9° Toute réjouissance dans une église est sévèrement interdite.

10° On ne doit jamais dire deux messes au même autel le même jour ; surtout un prêtre ne doit pas célébrer à l'autel où l'évêque a officié.

« 12° et 13° Défense de donner la sainte Eucharistie aux défunts ou d'envelopper le cadavre dans des nappes d'autel.

« 14°, 15°, 16° Défenses d'enterrer des morts dans la sacristie, de déposer deux corps dans une même tombe; d'atteler des bêtes de somme le dimanche ou de faire d'autres travaux illicites.

« 18° Sauf le cas de danger, ne baptiser qu'à Pâques.

« 19° Non-seulement le prêtre qui célèbre, mais les diacres et les sous-diacres qui servent à l'autel, doivent être à jeun (probablement parce qu'ils recevaient ordinairement la communion) :

« 22° La femme d'un prêtre, d'un diacre, d'un sous-diacre, séparée de lui depuis son ordination, ne peut pas se remarier, même après la mort de son premier mari.

« 24°, 25°, 26° Défense aux abbés et aux moines d'assister aux noces, de tenir des enfants sur les fonts baptismaux.

« 27°, 32° Prohibition de mariage à divers degrés de parenté.

« 33°, 34° Défense aux clercs d'assister au jugement et à l'exécution des criminels.

« 36°, 37° Défense aux femmes de recevoir la sainte Eucharistie dans la main nue et non recouverte d'un linge de fin lin. (Cette manière de communier était usitée dans les Gaules. On descendait le ciboire suspendu sous le baldaquin de l'autel, on l'ouvrait, et le prêtre ou le diacre mettait le très-saint-Sacrement dans la main de chacun des communiants. Les femmes devaient se couvrir la main.)

« 40° Défense sévère aux clercs, et surtout aux prêtres et aux diacres, d'assister à des danses et à des chants dans des réjouissances publiques ou privées.

« 43° Un laïque, fût-ce un juge ou un fonctionnaire, qui, sans avertir l'évêque, entreprend quelque chose de nuisible à un ecclésiastique, doit être excommunié pour un an. *Collect. conc. ad. ann.* 581. » LE NOIR.

AVARE, AVARICE. C'est aux philosophes moralistes de faire sentir la

bassesse et les funestes conséquences de cette passion; les théologiens la nomment l'un des sept péchés capitaux : souvent elle est censurée dans l'Ecriture sainte. Salomon, dans les Proverbes, et les prophètes, se sont appliqués à en guérir les Juifs; Jésus-Christ reprend fréquemment ce vice des pharisiens ; saint Paul en inspire de l'horreur et du mépris; il dit que c'est une idolâtrie. En effet, les désirs de notre cœur sont une espèce de culte que nous adressons aux objets dans lesquels nous faisons consister notre bonheur. Il est passé en usage de dire que les *avares* n'ont point d'autre Dieu que l'argent.

BERGIER.

AVATARS. (*Théol. mixt. scien. hist. mith. hind.*) — Les *avatars* sont, dans les religions de l'Inde, des incarnations de Brahma pour sauver l'humanité des états malheureux dans lesquels elle tombe. Il y a eu une dizaine d'*avatars*; il doit s'en faire encore. Celle de Krichna est la principale ; elle implique une longue révélation faite par ce sauveur à son disciple Ardjouna et aux autres hommes. Celle de Bouddha en est une autre, par le moine Chakia, grand réformateur du brahmanisme vers mille ans avant notre ère, et fondateur du bouddhisme, qui est encore aussi étendu, en nombre à l'heure présente, que le Christianisme sur la terre. Mais les masses qui professent ces cultes ont pris peu à peu les figures à la lettre, les ont substituées aux idées et sont tombées dans l'idolâtrie la plus confuse et la plus abrutissante.

LE NOIR.

AVE, MARIA, ou *salutation angélique*, prière à la sainte Vierge, très-usitée dans l'Eglise romaine. Elle est composée des paroles que l'ange Gabriel adressa à la sainte Vierge, lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'incarnation, de celles de sainte Elisabeth, lorsqu'elle reçut la visite de la Vierge, et enfin de celles de l'Eglise pour implorer son intercession. On l'appelle *Ave, Maria*, parce qu'elle commence par ces mots, qui signifient : *Je vous salue, Marie.*

On appelle aussi *Ave, Maria*, les plus petits grains du chapelet ou rosaire, qui indiquent que, quand on le récite, on doit dire des *Ave*, à la différence des gros grains, sur lesquels on dit le *Pater* ou l'oraison dominicale. *Voy.* l'*Ancien Sacramentaire* par Grandcolas, première partie, pag. 414.

AVE, MARIA (religieuses de l'). *Voy.* SAINTE-CLAIRE et CORDELIÈRES.

BERGIER.

AVENEMENT, se dit de la venue du Messie. On distingue deux sortes d'*avénements* du Messie, l'un accompli, lorsque le Verbe s'est incarné, et qu'il a paru parmi les hommes revêtu d'une chair mortelle; l'autre futur, lorsqu'il descendra visiblement du ciel dans sa gloire et sa majesté pour juger tous les hommes.

Les Juifs sont toujours dans l'attente du premier *avénement* du Messie, et les chrétiens dans celle du second, qui précédera le jugement. C'est une question parmi les commentateurs, de savoir si Jésus-Christ a parlé de ce dernier *avénement* dans l'Evangile, *Math.*, c. 24 ; *Marc.*, c. 13 ; *Luc.*, c. 21. Malgré les efforts que l'on a faits pour le prouver dans une dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tom. 13, p. 403, il nous paraît plus naturel de penser qu'il est seulement question du siége de Jérusalem, de la ruine et de la dispersion de la nation juive. Pour entendre autrement le discours de Jésus-Christ, il faut forcer le sens de ces paroles : *Cette génération ne passera point jusqu'à ce que tout s'accomplisse.* Les Pères ont pensé, à la vérité, que les événements dont parle le Sauveur, sont une figure de ce qui doit arriver à la fin du monde ; mais aucun n'a décidé que ce soit là le sens littéral des évangélistes.

BERGIER.

AVENIR DU MONDE TERRESTRE DEVANT LA SCIENCE. (*théol. mixt. scien. et hist.*) — Nous comprenons sous ce titre trois questions que nos lecteurs ne manqueront pas de trouver plus curieuses qu'utiles ; mais ne convient-il pas, dans un dictionnaire quel-

peu encyclopédique comme celui-ci, tel, au moins, qu'il est appelé à le devenir par la manière dont nous le portons au double de ce qu'il fut dans son origine, de faire des concessions à la curiosité humaine, principalement sur les questions auxquelles l'Écriture sainte est appelée à donner des réponses à côté de celles de la science ? Nous n'aborderons pas, aujourd'hui, ces réponses de nos livres sacrés ; le titre de l'article nous le défend ; mais nous les présenterons dans un autre article qui sera mieux placé sous le mot PROPHÉTIE ; c'est là qu'on jugera s'il y a de grandes différences entre les unes et les autres. Pour le moment, nous nous concentrerons sur la science. Il va sans dire que nous entrons en plein dans le domaine des probabilités, et que tout ce que nous avancerons sera soumis au juge compétent de ce livre qui est l'Église catholique, de la manière la plus absolue ; c'est ce qui aura lieu encore et surtout dans l'article PROPHÉTIE où nous ferons comparaître tous nos livres sacrés devant une exégèse trop hardie peut-être, mais qui, pourtant, ne saurait l'être au delà des limites par suite de la soumission même qu'elle professe à l'avance à l'égard de l'interprète officiel de ces livres.

Nous venons de parler de trois questions qui sont éveillées par le mot que nous avons pris pour en-tête ; il est bon de les poser tout d'abord ; les voici :

Première question : question de la fin matérielle de notre humanité présente et du mode de cette fin.

Seconde question : question de la durée probable de l'humanité sur la terre.

Troisième qnestion : question de la trame future de l'évolution humaine et du dénouement de cette trame, aux points de vue religieux, politique, économique, industriel, etc.

Ce sera surtout la révélation judaico-chrétienne qui donnera les réponses à la troisième, et ce seront ces réponses qui se tronveront renvoyées au mot PROPHÉTIE; en sorte qu'il ne s'agira guère, aujourd'hui, que des probabilités fournies par la science.

Or, nous avons traité ces divers points dans nos *Droits de la raison dans la foi*; en les traitant de nouveau, ferions nous mieux ? Nous ne le croyons pas ; c'est pourquoi nous nous contenterons de citer les trois chapitres de l'article PROPHÉTIE OU AVENIR TERRESTRE de cet ouvrage, qui ont pour objet la fin du monde, la trame de son développement, et sa durée avant cette fin, en tant que choses préjugées par les sciences naturelles et historiques de l'humanité ; ce sont les chapitres II, IV et V.

CHAPITRE II.

QUESTION DE LA FIN MATÉRIELLE DE NOTRE HUMANITÉ ET DU MODE DE CETTE FIN DEVANT LES SCIENCES.

I. Le monde présent finira-t-il ?

« C'est ce fait nu et dépouillé de tout accessoire que nous voulons *d'abord* examiner au point de vue de la science et de la raison humaine, sans aucun parti pris par suite de croyances catholiques.

« Or, nous répondons *oui* et *non*, tout à la fois, sans oublier le mot *peut-être* trop souvent nécessaire à l'homme et trop rarement employé parmi nous.

« On peut entendre par la fin du monde, l'anéantissement de la création entière dont nous faisons partie et que nous appelons l'univers : on peut entendre l'anéantissement du monde total des corps, en exceptant celui des esprits ; on peut entendre la fin de l'*ordre actuel* des astres, y compris la terre, et sans en excepter un seul de tous ceux que nous voyons ou pourrions voir si nous le permettaient nos organes ; on peut entendre la fin de notre globe considéré seul en tant qu'organique ; et l'on peut entendre seulement la fin, par une mort générale quelconque, de la race humaine telle qu'elle règne aujourd'hui sur la terre, sans exclure des renaissances subséquentes d'autres races plus ou moins parfaites.

« A la question comprise dans le premier sens, nous répondons non, par la négation la plus énergique, puisque nous établissons, dans l'article

IMMORTALITÉ DES AMES, la certitude de la persistance sans fin des personnalités humaines, et, par conséquent, de notre société, en tant qu'esprits et même en tant qu'esprits-corps. Nous établissons cette certitude au moins pour notre espèce; et s'il y a, sur les autres globes du firmament, comme tout porte à le croire, des races intelligentes douées de la liberté morale, l'analogie nous pousse à tenir pour probable qu'il en existe qui sont, comme la nôtre, immortelles.

« A la question comprise dans le second sens, nous devons encore répondre négativement, vu que la conservation de nos corps, fixés dans un état quelconque, sera encore établie non-seulement comme une certitude mais comme un point de foi catholique; quant au monde corporel qui n'appartient pas à notre personnalité, nous ne pouvons en rien affirmer avec certitude; s'il n'a de réalité substantielle comme le veut Berkeley, que par les unités spirituelles depuis celle de Dieu jusqu'à toutes celles qui sont créées par lui à des degrés divers de perfection, il pourrait disparaître pour telle ou telle créature, qui en a la vision, ou pour toutes à la fois, sans qu'il y eût aucune substance d'anéantie; s'il est une réalité en soi, rien n'oblige le Créateur à soutenir éternellement cette réalité dans l'être; mais l'analogie nous porte à rejeter cette hypothèse de l'anéantissement dans les deux cas, vu que tout se montre à nous comme changeant de forme, comme soumis à des métamorphoses périodiques, et comme échappant toujours à l'anéantissement véritable. La raison nous insinue aussi, comme elle l'insinuait à Platon, que Dieu ne créa rien pour le détruire jamais absolument, puisqu'il aime tout ce qu'il fait; et quelques paroles de l'Ecriture, telle que celle-ci de la *Sagesse* (I, 13, 14) : *Dieu ne fait pas la mort, il n'a pas la joie dans la destruction de ce qui vit; car il a créé les choses pour qu'e les soient toutes*, sont favorables à ces insinuations de la raison.

« A la question comprise dans le troisième sens, nous ne pouvons répondre que par un peut-être : rien ne nous dit que l'harmonie présente de notre univers n'ait pas à accomplir une longue période générale, compliquée de multitudes de périodes partielles, et qu'après cette évolution, toute ne se brise pour recommencer un grand cycle nouveau à caractères complétement distincts de ceux dont nous n'avons l'idée que parce que nous en voyons quelque chose. Rien ne nous dit, non plus, que notre univers ne soit pas lancé à jamais dans son ordre présent, ne soit pas immortel avec ses harmonies, et ne doive poursuivre un éternel avenir à modifications, phases, mouvements, vies et morts qui n'auraient qu'une étendue particulière, et concourraient, comme éléments, à la conservation indéfinie du tout. La science ne nous apprend, à ce sujet, que des détails épars, la raison conçoit les deux modes de création comme également possibles, et la révélation ne nous parle que de destructions et de morts particulières restreintes à l'étendue de nos relations dans l'univers.

« A la question comprise dans le quatrième sens, nous pouvons répondre par une probabilité scientifique, sur laquelle nous allons revenir; il est probable que notre globe ne verra pas toujours sur sa surface régner la vie, comme il ne l'a pas toujours vue régner dans le passé : il semble qu'il doive se vieillir et rentrer dans un cycle de silence et de mort, pour en sortir peut-être, ensuite, sous l'influence de causes nouvelles dépendantes d'un ordre général qui nous est inconnu. La révélation n'est peut-être pas, elle-même, sans jeter quelques étincelles qui peuvent éclairer cette probabilité.

« Enfin, à la question comprise dans le dernier sens, et ramenée à ce qui ne concerne que notre race humaine, nous osons répondre par cette affirmation positive : Le genre humain ne se propagera pas éternellement sur la terre, comme il le fait aujourd'hui; il viendra un temps où cette espèce disparaîtra du règne organique, et cette disparition sera ce qu'on entend par la *fin du monde*.

« Cette dernière vérité prophétique, et celle-là seule est une certitude

catholique, bien qu'elle ne soit pas encore, que nous sachions, une vérité directement et formellement déclarée sous peine d'hérésie par une définition *ad hoc*, de concile œcuménique (1); car nous ne l'avons trouvée indiquée que dans des paroles accessoires comme celle du concile de Latran, *in fine sæculi*, qui est la plus précise, et cela ne suffit pas pour constituer l'article de foi; mais elle est, comme nous l'avons dit plus haut, si clairement supposée dans l'Ecriture, la tradition, le langage de l'Eglise et la croyance universelle, que nous devons la donner comme jouissant du plus haut degré d'importance après l'article de foi proprement dit.

« Or, s'il en est ainsi de cette vérité au point de vue de la théologie, il importe de savoir ce qu'en doit penser le savant à son titre de savant; et nous disons que toutes les données scientifiques concourent à en établir au moins la probabilité.

« I. La philosophie, quand elle observe et analyse les phénomènes dont se compose la vie présente, n'arrive pas à percevoir la nécessité ontologique d'une fin de l'ordre actuel, comme elle perçoit la nécessité ontologique d'un commencement; elle sait que la cause absolue a pu réaliser deux sortes d'effets, les uns à période limitée, les autres à durée sans fin, et elle reste dans un doute rationnel sur l'avenir des mondes qu'elle connaît, aussi longtemps que la cause ne lui manifeste point, par des signes quelconques, de quelle manière il lui a plu d'organiser leurs destinées.

« Mais ne trouve-t-elle pas, de toutes parts, de ces signes indicateurs du plan de Dieu sur l'humanité? toutes les sciences, et jusqu'à l'industrie, vont lui en fournir une ample moisson; car la philosophie cueille partout et élève toute chose à la dignité suprême qui la caractérise. Et, même avant d'aborder ces observations précises et détaillées, ne voit-elle pas en gros des indices prophétiques d'une fin réservée à notre race? un tout sera-t-il immortel quand il se compose de parties qui meurent toutes sans renaître? or, devant nous et dans notre domaine, tout organisme meurt, et aucun ne réssuscite; pas d'alternance réelle; productions neuves qui durent un temps pour mourir après avoir lancé, dans la vie, d'autres productions qui se nourriront de leurs débris; l'oiseau qui renaît de ses cendres n'a point été vu, ne sera jamais vu (1); tout homme qui vit est un homme nouveau, toute feuille, toute fleur, toute herbe est nouvelle; pas de métempsychose observée, ni observable; pas un être qui soit, dans son individualité, le retour identique de lui-même; tous commencent et tous finissent à proprement parler: la perpétuité de l'espèce est une continuité, jamais une alternance; les familles, comme les individus, finissent par s'éteindre, il n'y a de différence que dans la longueur de la durée. Qu'on nous cite une génération qui paraisse, disparaisse et reparaisse périodiquement dans son identité. On dit que l'individu s'use et que l'espèce ne s'use pas, expressions impropres qui ne doivent s'entendre que d'une usure plus ou moins lente, plus ou moins sensible à nos observations; est-ce que les nations, les races, les familles ne s'usent pas encore assez vite pour que nous puissions nous en apercevoir? est-ce qu'on ne cite pas sans cesse des variétés perdues, des espèces mêmes disparues de la scène? elles ont leur science spéciale, leur musée, leur histoire, leur technologie; l'empire du génie, de

(1) Il faut ajouter depuis le concile du Vatican: ou de souverain Pontife parlant *ex cathedra*. Une telle définition pourrait cependant exister et existe peut-être, mais elle ne se présente pas à notre mémoire. En tout cas, le sens en est partout indiqué, et, si elle existe, il faut rayer ces lignes que nous écrivions il y a quinze ans.

LE NOIR.

(1) Nous disons ailleurs le contraire en nous servant aussi de l'image du phœnix; mais le lecteur intelligent comprend facilement qu'il s'agit, dans un cas, des *éléments* qui sont toujours, en un certain sens, les âmes des choses, et dans l'autre cas, des formes organiques ou mécaniques qui en sont les corps à proprement parler.

LE NOIR.

l'observation et de l'expérience est l'empire de la mort.

« Oui, la philosophie, quand elle médite sur le spectacle qui lui est offert, ne trouve rien d'immortel ; elle ne peut que voir plus ou moins loin dans les siècles futurs la destruction et la fin de tout ce qui se forme, végète, vit et engendre, aussi bien des séries totales que de leurs divisions, subdivisions, et individualités. Elle croit donc à une mort de la race humaine qui viendra à son heure, parce que c'est la loi commune, universelle, permanente de notre séjour. Elle croirait même à la mortalité des âmes, si d'autres considérations, les unes tirées de la nature morale comparée avec les attributs de la divinité, les autres tirées de ces morts elles-mêmes, qui ne sont en réalité que des transformations (1), ne venaient fournir un contrepoids qui l'emporte assez pour lui inspirer des convictions contraires, plus solides encore.

« Oui, oui, dit la philosophie, si la mort, la mort réelle est dans les détails, elle sera dans l'ensemble, si elle est dans l'individu, elle sera dans l'espèce, et l'avenir verra un jour la fin de notre monde.

« Mais voici venir au secours de la philosophie tout le cortége scientifique.

« II. C'est la paléontologie qui lui montre des millions de médailles conservées dans le sol pour témoigner de l'existence passée de races végétales et animales monstrueuses et microscopiques, de toute grandeur, de toute forme, de toute puissance, de toute fécondité, qui n'existent plus et qui se sont succédé sur la face terrestre, ayant eu, les unes après les autres, leur temps de règne, de domination, de gloire, et ayant toutes fini par disparaître pour faire place à de nouvelles, dans des destructions générales par l'eau ou par le feu ; ayant, toutes, en un mot, eu successivement leur fin du monde. Pourquoi donc la race humaine, avec les races inférieures d'animaux et de végétaux qui l'accompagnent, serait-elle exceptée de cette loi de succession qui se montre à nous avec tous les caractères de la généralité ? Pourquoi ne serait-elle pas destinée à céder, un jour, le domaine qu'elle occupe à d'autres espèces peut-être supérieures ?

« III. C'est la géognosie qui étale les couches superposées de haut en bas, et, plus profondément, de bas en haut, qui servent de tombes soit à ces reliques, soit à ce qui peut rester des divers états par lesquels a passé la surface de notre planète. Elle fait lire dans ce livre l'histoire de révolutions universelles, de règnes du feu, de règnes de l'eau, d'harmonies non moins belles que celles de nos jours, mais à caractères totalement distincts, de catastrophes grandioses et d'affreux cataclysmes qui ont été pour le passé, des destructions et, pour l'avenir, comme des rejets en fonte des éléments afin qu'il en sortît des merveilles d'ordre et de vie jusqu'alors inconnues. Pourquoi donc l'état présent qui varie encore insensiblement sous nos yeux, ne serait-il pas appelé à finir par quelque catastrophe pour servir d'origine à de nouveaux ordres de choses ?

« IV. C'est la géographie physique qui lui décrit des changements merveilleux déjà réalisés sur la terre depuis qu'elle est habitée par les hommes ; les dégradations des montagnes, les ravinements des eaux, les conquêtes de l'Océan, les formations de deltas, les ralentissements de feux volcaniques, les brisements des isthmes, des séries entières de phénomènes qui sont en voie de s'opérer et qui prophétisent, pour un temps éloigné, un nivellement universel qui ne sera plus contrebalancé par les soulèvements de nouvelles montagnes, vu le refroidissement progressif du centre incandescent, et duquel résultera, sans doute, à la fin, une fixation des eaux autour de la terre rendue plane par le travail même de ces eaux toujours agitées, tour à tour lacs, mers, vapeurs, nuages, pluies, torrents. Or, cette métamorphose se fera-t-elle, si elle se fait, sans la destruction du genre humain?

« V. C'est la chimie qui ne saurait

(1) *Voy.* l'art. IMMORTALITÉ, où nous raisonnons sur les éléments dans un sens opposé.

lui répondre que dans le travail énorme, l'agitation universelle, le métamorphisme furibond, l'alternance compliquée des éléments, il ne se fasse pas des pertes incessantes, des émanations dans l'étendue, des chutes sur d'autres astres; et que peu à peu les conditions de nos vies ne s'épuisent, ne se vieillissent, ne touchent à un vide ou à un nouveau mélange chaotique, qu'aura besoin l'esprit vital universel d'incuber de nouveau pour en faire renaître d'autres avenirs. Encore destruction de ce qui est, et, pour nous, fin du monde.

« VI. C'est la physique qui lui révèle des forces effrayantes dormant plus ou moins profondément dans les ateliers de l'univers, et capables, dans un éveil en sursaut, de communiquer au monde, à tout instant, la palpitation de la mort. Une commotion magnétique universelle, un gros coup de tonnerre suffirait pour étendre sans vie, en une seconde, tous les habitants de la terre. Que savons-nous si la foudre, chaque fois qu'elle gronde, ne nous prédit pas cet événement? Nous sommes plongés dans un océan d'élasticités qui sommeillent et qui n'auraient qu'à battre pendant une heure pour ramener le chaos. Il est vrai de dire de la machine totale, comme on le dit de nos petits organismes, qu'il suffirait du brisement d'un ressort, d'un fil, pour déterminer l'immobilité universelle, ou la révolution qui tuerait toute vie. Qui vous dit, physicien, que chacun des globes de notre système n'est pas en train, dans son mouvement, de se charger d'électricité, pour former, un jour, une batterie géante dont la subite décharge replongera toutes ces harmonies dans la confusion d'où elles ont pris naissance ?

« VII. C'est la physiologie qui, tout en lui disant qu'aujourd'hui n'apparaissent point des espèces nouvelles, et que l'hétérogénie lui paraît être un rêve, avoue cependant la perte successive et incessante de variétés et de races parmi celles qui sont vieilles; plus elle découvre, plus elle lui montre l'ordre présent comme marchant à une simplification, par des disparitions d'espèces moins utiles. M. Puvis, auteur d'un traité des engrais et de la marne, a soutenu qu'on peut constater dans notre époque présente, des naissances, des accroissements, des jeunesses, des âges mûrs, des vieillesses et même des morts d'espèces sur le même plan que celui qui sert de règle à la vie des individus. Les praticiens agronomes ont ri des exemples qu'il apportait à l'appui de sa théorie, et lui ont répondu par des dénégations et par des faits tels que ceux d'espèces d'animaux ou de végétaux, de poiriers par exemple, qui existaient il y a deux ou trois mille ans. Nous ne savons s'il y a réellement dans cet ordre des faits différents des faits géologiques assez formels, pour être étudiés par nos observateurs. Mais ce que nous croyons, c'est que, d'une part, les praticiens ont raison de douter d'un affaiblissement des espèces, prophétique de leur mort future, assez rapide pour nous être sensible, au moins en général, et que les théoriciens ont également raison de ne pas douter de leur mortalité après une très-longue vie. Dans tous les cas, l'homme est lui-même un destructeur, il verra le bout de tout ce qu'il considère comme inutile à ses besoins; et quand il aura fait disparaître ce qu'il n'aura pas domestiqué, est-il déraisonnable de supposer qu'alors, de quelque germe déposé par l'ordonnateur des mondes dans les arcanes de la nature terrestre, et fermentant dès aujourd'hui sous son incubation, naîtra l'être nouveau qui, à son tour, dévorera celui qui aura tout dévoré ? Enfin, quel que soit le dénoûment, n'est-il pas naturel de penser pour le naturaliste que le drame de la vie humaine aura sa fin, comme chacun des termes, chacune des phrases, chacune des scènes, chacun des actes dont il se compose? Nous voyons nous-mêmes nos variétés s'éteindre; il n'y a presque plus de Peaux Rouges, il n'y aura plus d'Australiens dans quelques années; ils fuient et disparaissent devant l'homme civilisé qui les refoule au loin sans pouvoir se les assimilier. On ne fait pas la vie avec la mort. L'individu meurt dans la famille la famille

meurt dans l'espèce, l'espèce meurt dans le genre, le genre mourra dans le tout.

« Et d'ailleurs, s'il est vrai, selon le système communément admis sur la génération, système résumé par l'aphorisme de Harvey, *omne vivum ex ovo* (tout être vivant vient d'un œuf), que les germes ne se forment pas, mais ne font jamais que se développer et se nourrir, il faut bien admettre que le nombre des germes humains contenus les uns dans les autres est limité, qu'il s'épuise sans cesse et par conséquent nécessitera, un jour, une extinction de la race. Si nous préférons, en notre particulier, la théorie qui admet dans chaque mère et dans chaque père une force capable non-seulement de développement, mais aussi de constitution germale, ce n'est pas le système communément adopté, et ce dernier exige un épuisement.

« VIII. C'est la cosmologie surtout qui lui montre l'immense univers, de la terre au ciel des étoiles fixes, rempli de signes prophétiques de notre fin du monde.

« Herschell fait son jaugeage de la voûte étoilée, et il s'aperçoit que toute la région du pôle austral présente l'aspect d'une contrée infinie dévastée par le temps, ne gardant plus que des ruines. Il y a même, dit-il, de ces ravages dans l'anneau stellaire auquel nous appartenons ; il a constaté, par exemple, un désert de cette sorte de quatre degrés et demi dans le Serpentaire.

« La comète d'Enké a révélé aux astronomes une matière cosmique, un fluide éthéré qui la ralentit dans sa marche et diminue sa force centrifuge ; cette matière n'a-t-elle pas pour effet général de rapprocher les planètes de leur centre, de rendre plus courte la durée de leurs révolutions, et de les précipiter ainsi peu à peu vers le foyer incandescent d'où il est probable qu'elles sont sorties? Ce qui est admis, c'est que cette matière tend à rétrécir toutes les excentricités et toutes les orbites.

« L'uniformité des matières composantes de toutes nos planètes ainsi que celle des lois qui les régissent, donnent à penser qu'elles ont appartenu à un même corps originel, dont elles sont des fragments. Or, une loi générale de la nature, c'est qu'on retourne, pour finir, au point d'où l'on est parti pour commencer ; aussi voyons-nous déjà revenir à la terre tous ces aérolithes, composés comme nos minéraux ; ces petites planètes appelées astéroïdes, qui se trouvent passer dans notre sphère attractive, ne paraissent-elles pas annoncer, pour le siècle futur, une réunion totale des corps de notre système ; les grosses masses commencent à recruter autour d'elles pour se grossir, avant d'aller elles-mêmes se refondre dans leur père. Nous serons un jour, peut-être, nous autres planètes, les aérolithes du soleil.

« Il arrive quelquefois que notre foyer de chaleur et de lumière s'obscurcit sans éclipse et sans nuages dans notre atmosphère, de manière à nous laisser voir les étoiles en plein midi ; c'est ce qui eut lieu en 1547, et fut observé par Képler. Qu'on explique comme on le pourra ce phénomène, il n'en sera pas moins, de toute façon, une sorte de menace et de preuve de la possibilité d'une complète extinction. Si, d'ailleurs, comme quelques-uns le prétendent, et comme porterait à le croire la science moderne expérimentale sur les foyers lumineux, qui sont d'autant plus calorifiques qu'ils donnent moins de lumière, si les formations des taches solaires sont accompagnées d'un redoublement de chaleur, qui nous dit que le soleil ne perdra pas un jour sa clarté pour devenir, comme la statue de Saturne, un brasier ardent qui tuera toutes les vies sur les planètes, ses filles ? qui nous dit même qu'il ne s'en détache pas encore des parties pour former de nouveaux astéroïdes, et que ce père n'épuisera pas sa propre substance à force d'en tirer des enfants ?

« Tout n'est pas fixe dans le système du monde ; il est vrai qu'on a pu observer des périodes, mais il est vrai aussi qu'il y a des mouvements mystérieux, dont la périodicité n'est pas constatée ou ne l'est qu'avec des modifications perpétuelles, dont rien ne garantit les sûretés. Un jour vien-

dra, par exemple, où nous ne verrons plus Sirius et le baudrier d'Orion, où les étoiles de Céphée et du Cygne deviendront, l'une après l'autre, l'étoile polaire. On sait même déjà, par des calculs, que, dans douze mille ans, notre polaire sera Wéga de la Lyre, qui paraît être la plus belle à laquelle ce rôle puisse échoir. Il n'y a d'immobilité qu'en apparence, et celle qui nous frappe n'est qu'un résultat trompeur de la faiblesse de nos sens pour saisir les immensités de l'étendue.

« Il est constaté qu'il y a refroidissement dans la masse terrestre; les études d'Arago, de Babinet et de tous les modernes sur cette question ne vont qu'à établir la lenteur, insensible pour nous, avec laquelle ce refroidissement s'opère, ce qui n'est, au fond, qu'un aveu du principe: or, si ce refroidissement, si bien démontré par l'observation des volcans anciens comparés aux nouveaux, nous enlève une chance de destruction analogue à celles des races géologiques du passé, venues par suite de bouleversements plutoniques, puisque la croûte du globe se solidifie sans cesse, que la masse centrale perd de sa fusion et de sa force expansive et qu'elle est moins assujettie à des flux et reflux océaniques déterminés par les attractions du soleil et de la lune, il nous apporte, en revanche, d'autres éventualités non moins redoutables; celle de la destruction par le froid, si la terre reste toujours dans la région céleste qu'elle occupe, ou celle d'une descente aux régions de Vénus et de Mercure, où ses habitans seraient sans doute grillés par le soleil; car il y a une relation entre les densités des planètes et leur éloignement du soleil ainsi que leur vitesse de translation et de rotation; nous savons que cette relation est sujette à des variations qui déconcertent, et que la loi fixe n'en a pas encore été saisie; mais elle n'en existe pas moins, et c'est, par exemple, Mercure qui est, à la fois, et le plus massif proportionnellement à son volume, et le plus rapproché du soleil, et le plus rapide dans son double mouvement; on peut donc supposer que la terre, en se refroidissant, et se condensant par là même, se rapprochera insensiblement du soleil et ira se brûler dans son voisinage.

« M. Poisson a soutenu, contrairement à tous les indices de la géologie et à l'opinion maintenant admise par tous les savants et solidement fondée sur des faits, que la terre commença à se refroidir par le noyau central, en sorte que la solidification progressa de bas en haut, non de haut en bas, et il expliquait les changements énormes de température qui se sont faits à sa surface depuis les temps géologiques, par des translations de son globe dans des régions plus froides; car il admettait que ces régions étaient glaciales ou torrides par elles-mêmes; or, selon cette théorie, à peu près inadmissible, nous retomberions encore dans la chance d'avoir un jour à traverser des contrées si froides ou des contrées si chaudes que l'humanité n'y pourrait plus vivre.

« M. Cordier croit assez à un déluge d'eau douce, occasionné par des pluies extraordinaires, comme ayant eu lieu dans les derniers temps géologiques et ayant détruit presque tout le genre humain avec les animaux, ses contemporains, dont on retrouve des restes dans les cavernes osseuses avec des os d'hommes et même quelques reliques de notre primitive industrie, tels que des instruments à percer, à couper et à lancer, faits d'ossements de bêtes; or, voici comment il s'explique qu'un tel déluge puisse arriver par la pluie. Qu'un corps céleste énorme, de l'espèce des bolides, une comète à noyau opaque, mais incandescent, si l'on veut, se soit approché de la terre à une petite distance, au moment de son périhélie, moment où son noyau eût été pour nous un foyer de calorique très-considérable, cet astre aura pu élever notablement notre température, l'élever, par exemple, au double de celle des tropiques; mais il a calculé qu'une telle élévation de chaleur, pendant les jours du passage de l'astre, aurait suffi pour vaporiser presque toutes les eaux des rivières, des lacs, de l'Océan et de la terre elle-même, toujours plus ou moins humide, et pour produire ensuite, par la condensation

qui serait arrivée au moment du refroidissement, la quantité de nuages et de pluie suffisants à un déluge qui aurait détruit tout ou presque tout ce qui vit sur la terre. Si ce phénomène s'est réalisé dans les temps anciens, qui nous garantit qu'il ne doive point se reproduire plus tôt ou plus tard? qui nous dit même que notre température ne doive pas s'élever un jour, sous une influence de ce genre, assez haut pour nous détruire, en sorte que le déluge, qui suivrait, ne viendrait plus que bercer dans ses eaux des ovules et des zoospermes, jusque-là endormis, pour en faire éclore, après que l'ordre serait rétabli, des végétalités, des animalités, des humanités, des vitalités quelconques, à caractères nouveaux, marquant un jour de plus à la longue semaine de la création?

« L'oscillation de l'obliquité de notre axe de rotation sur le plan de l'écliptique est un phénomène constaté, sans qu'aucune loi de périodicité soit encore fixée. Laplace a bien soutenu, dans son *Système du monde*, que cette obliquité n'oscille pas de plus d'un degré et demi des deux côtés de la position moyenne, ce qui influerait à peine assez sur la température des zones tempérées pour la faire varier d'un degré centigrade; mais Biot juge prudent de n'en point fixer l'étendue, bien qu'il pense qu'à ne considérer que le seul effet des causes observées jusqu'à présent, on puisse affirmer que le plan de l'écliptique n'a jamais coïncidé et ne coïncidera jamais ni avec l'axe terrestre, ni avec le plan de l'équateur : mais quel savant oserait nous répondre que de tels résultats ne puissent ou ne doivent un jour se produire sous l'action de causes maintenant ignorées? Or, ils changeraient totalement la face de la terre : le premier exagérerait la différence des saisons d'une manière intolérable; le second établirait un éternel été dans la zone torride, un éternel hiver dans la zone glaciale, et dans la zone tempérée un éternel printemps.

« Il en est de même de l'excentricité ou forme elliptique des orbites planétaires. Les ellipses de Mercure, de Mars et de Jupiter s'allongent sans cesse; celles de Mercure, de Vénus et de la Terre se rapprochent du cercle. La diminution d'excentricité de cette dernière est de 0,00004299 en cent ans. Les phénomènes qui s'en suivent sur la position variable des abscides, sur la durée de l'année, sur la précession des équinoxes, etc., ont porté les astronomes à agiter le problème de l'avenir de notre planète, et plusieurs sont arrivés à des résultats alarmants; on aime croire à une loi de retour périodique, qui empêchera certaines perturbations d'être indéfinies; et le théorème de Lambert (1) est rassurant jusqu'à un certain point; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que la période n'est pas encore connue, et que, jusqu'à ce qu'elle soit découverte, on ne peut que rester dans le doute, même sur son existence.

« Il est des étoiles dont l'éclat a varié; il en est qui ont changé de couleur. En 1837, par exemple, une de celles du navire Argo montra un accroissement subit dans l'intensité de sa lumière. Du XVIIe au XIXe siècle, on a compté huit apparitions d'étoiles nouvelles, visibles à l'œil nu, et la plus fameuse est celle de Ticho; elle se montra tout à coup dans Cassiopée, grande comme Sirius et même davantage, puisqu'avec une bonne vue on la voyait pendant le jour, brilla durant dix-sept mois en diminuant d'éclat, et finit par disparaître à jamais. Ticho établit, à cette occasion, une théorie presque semblable à celle d'Herschell sur la formation d'astres nouveaux par la matière cosmique et leur destruction après un règne plus ou moins long. La dernière des étoiles neuves s'est montrée en 1845, dans Ophiucius. Les étoiles qui paraissent et disparaissent ne sont pas, sans doute, anéanties, mais au moins faut-il dire qu'il se passe en elles de grandes transformations.

« Si nous voyons, de loin, des so-

(1) La quantité de chaleur que la lune reçoit du soleil dans chaque partie de l'année est proportionnelle à l'angle décrit durant le même temps par le rayon vecteur du soleil.

leils varier de la sorte, qu'en devons-nous conclure pour les mondes de planètes dont ils peuvent être le centre ? Et pourquoi, dit Humboldt, le nôtre serait-il différent de ces soleils ? il a pu varier sa force de lumière et de chaleur, il pourra la varier encore, et ce ne sera pas, à coup sûr, sans déterminer de graves changements sur la terre. S'il a ses périodes, nous sommes dans celle qui nous est favorable, et, cette période passée, que deviendrons-nous?

« M. Leverrier annonçait dernièrement à l'Institut les six cartes célestes de M. Chacornac, plus complètes que celles de Berlin et que toutes celles qu'on avait faites jusque-là, vu que ces cartes comprennent 125 mille étoiles depuis la 1re jusqu'à la 3e grandeur, tandis que celles de Berlin n'allaient qu'à la 9e grandeur. Or, en comparant ces cartes, faites de 1812 à 1856, à celles de Berlin terminées en 1845, on trouve qu'un grand nombre d'étoiles placées sur celles de Berlin ont déjà disparu du ciel. Si l'homme peut en compter déjà un si grand nombre de disparues en dix années, n'est-il pas à croire qu'il en disparaît des myriades à tout instant dans la totalité des étoiles du ciel ? et s'il en est ainsi, pourquoi notre tour ne viendrait-il pas, puisque chacune de ces étoiles était, sans doute, le centre d'un monde comme le nôtre ?

« On a trouvé des mouvements propres à des soleils, à Sirius, à Arcturus, à Aldebaran, etc. Les foyers de systèmes planétaires sont donc eux-mêmes emportés, avec leur escorte, de régions en régions ; qui nous dit que le nôtre, à force de voyager dans les espaces, n'ira pas se plonger dans une région torride ou glacée qui nous transformerait en un vaste brasier, ou éteindrait notre foyer de lumière et de chaleur, en vertu de la loi absolue des équilibres.

« David Brewster, dans son livre *De la pluralité des mondes (More words than one)*, nous fait des tableaux de mondes qui se détruisent, et de mondes qui se reforment ; car il y a continuité progressive dans les créations comme dans les destructions ; et il cite l'exemple de l'anneau de Saturne : cet anneau se compose de trois anneaux concentriques, dont le dernier a été découvert par l'américain Boud, directeur de l'observatoire de Cambridge aux États-Unis, après qu'Huyghens et Cassini avaient déjà trouvé les deux autres ; un de ces anneaux est liquide, et va se rapprochant sans cesse de la planète qui est son centre, se fermant progressivement, par là même, et annonce ainsi à nos observateurs qu'il la noyera probablement un jour. Peut-être sommes-nous observés de même par des habitants de Saturne, de Jupiter, de Mars ou de Vénus, et ces astronomes, en nous voyant de loin, ont-ils saisi dans les conditions de notre terre, quelque signe prophétique de destruction dont nous ne nous doutons pas. Peut-être ont-ils calculé le moment de notre fin du monde, comme nous calculons les heures des éclipses du soleil pour une planète ou un satellite.

« Beaucoup d'astronomes ont adopté l'hypothèse d'Olbers sur les petites planètes qui occupent la lacune entre Mars et Jupiter, et d'après laquelle ces corps sont autant de fragments d'une grande planète brisée ; ils disent même que les changements d'éclat dans leur réflexion lumineuse paraissent indiquer des formes angulaires, résultant du brisement : M. Babinet et plusieurs autres savants contemporains rejettent cette supposition, en objectant que les morceaux de la planète brisée auraient dû se rapprocher, se retrouver un centre, et circuler autour du soleil autrement que ne le font les petites planètes qui paraissent indépendantes ; mais il faut avouer que l'objection ne vaut rien, puisqu'on supposerait le choc assez puissant pour éparpiller les morceaux de manière à les assujettir à des lois de mouvement toutes nouvelles. Or, si un astre pareil à notre terre a subi une telle destinée, il est très-supposable que le nôtre la subisse à son tour.

« Le célèbre astronome de Brême, que nous venons de nommer fit, en 1826, un calcul fort curieux sur la comète à courte période, de 1786, 1795, 1801, 1805, 1818 et 1825, laquelle ne dépasse jamais l'orbite de Jupiter, et

fait sa révolution la plus rapide en 3 années un quart. Il trouva que dans 83, 000 ans à dater d'aujourd'hui, cette comète se placera par rapport à nous, à la distance de la lune ; que dans 4 millions d'années, elle ne sera éloignée de la terre que de 7, 700 milles géographiques; et qu'alors les eaux de la mer s'élèveront sous son influence, à 13, 000 pieds de hauteur, en sorte qu'il n'y aura en Europe que le pic du Mont-Blanc qui ne sera pas couvert, et que les habitants des Andes et de l'Himalaya seront les seuls hommes non submergés; qu'après 216 millions d'années à partir de cette date, la comète passera directement sur notre globe, et le détruira probablement. Les périodes sont longues; mais elles aboutissent; que nous faut-il de plus pour démontrer la possibilité d'une révolution pareille beaucoup plus prochaine par une autre comète, qu'aucun astronome n'aurait encore ni vue ni calculée ?

« La comète de Biela, dans son apparition de 1846, s'est coupée en deux, sous l'œil même de l'observateur. Les uns croient que la plus petite des deux parts s'est dissoute, ou qu'elle disparut avant l'autre; et quelques-uns supposent qu'elles se sont ensuite réunies.

« La comète de Halley est rétrograde; elle a paru en 1842 dans l'orbite de la terre, quand celle-ci en était encore à un mois de distance ; elle pourrait rencontrer la terre.

« Voici ce que dit Laplace du choc possible d'une comète contre notre planète. « Ce choc, quoique possible, est si peu vraisemblable dans le cours d'un siècle, il faudrait un hasard si extraordinaire pour la rencontre de deux corps aussi petits relativement à l'immensité de l'espace dans lequel ils se meuvent, que l'on ne peut concevoir, à cet égard, aucune crainte raisonnable. Cependant la petite probabilité d'une pareille rencontre peut, en s'accumulant pendant une longue suite des siècles, *devenir très-grande.* Il est facile de se représenter les effets de ce choc sur la terre. L'axe et le mouvement de rotation changés ; les mers abandonnant leurs anciennes positions pour se précipiter vers le nouvel équateur; une grande partie des hommes et des animaux noyés dans ce déluge universel, ou détruits par la violente secousse imprimée au globe terrestre ; des espèces entières anéanties; tous les monuments de l'industrie humaine renversés; tels sont les désastres que le choc d'une comète a dû produire, si sa masse a été comparable à celle de la terre. »

« Arago a calculé qu'il y a à parier à peu près 200 millions contre un, que ce choc n'aura pas lieu de sitôt, et nous adhérons aux considérations de M. Babinet sur l'extrême raréfaction de certaines comètes, qu'il appelle des *riens visibles* vu qu'elles laissent pénétrer à travers leurs substances la lumière des étoiles, et dont le choc, d'après lui, n'aurait aucune influence sur un corps solide comme la terre, ce qui est, en effet, rendu assez probable par l'exemple de la comète de Lexel qui traversa les satellites de Jupiter sans les influencer d'une manière sensible pour nous; mais tout cela ne réfute ni la possibilité d'un choc au sens absolu, ni celle du choc d'un astre quelconque, comète ou autre, qui serait de force suffisante pour mettre fin à notre règne organique; car les comètes elles-mêmes ne sont pas toutes telles que les peint au public le spirituel savant que nous avons nommé; Arago en a très-clairement distingué de deux sortes, les comètes à noyau nébuleux comme la queue qu'il entraîne, et les comètes à noyau opaque, compacte, et très-dense. Il y a même un grand rapport entre ces comètes et certains bolides énormes tombés sur la terre, après avoir été très-chauds dans l'étendue; on en connaît d'un volume de 800 mètres cubes ; des savants ont pensé que ces bolides n'étaient que de petites comètes à noyau solide et incandescent, qui se sont précipitées sur nous; si une petite comète, planète ou étoile, peut se jeter contre la terre, pourquoi une grande ne le ferait-elle pas un jour? Or, on sait qu'il nous arrive des aérolithes, et ce que nous appelons des étoiles filantes, en nombre incalculable chaque année. Quel astronome oserait nous répondre qu'il n'y a pas

dans les espaces, un astre énorme lancé contre nous, voyageant de sphères en sphères et, flèche de Dieu, nous apportant la mort avec cette rapidité stellaire qui n'est, relativement à nos appréciations, qu'une excessive lenteur ? Lequel nous dira même que ce n'est pas un de ceux qu'il observe chaque jour dans la voûte étoilée ?

« M. de Humboldt, après avoir établi toutes les chances de stabilité fondées sur les calculs de Laplace, Lagrange, Poisson, et tous les autres, conclut comme il suit : « Ces motifs « de stabilité, qui sont la sauvegarde « des planètes, dépendent d'une ac« tion réciproque, s'exerçant à l'in« térieur d'un cercle circonscrit. Si « cette condition venait à être trou« blée par l'arrivée d'un corps céleste « venu du dehors et étranger à notre « système, soit qu'il déterminât un « choc, soit qu'il introduisît de nou« velles forces attractives, ce trouble « pourrait être fatal à l'ensemble « des choses actuellement existantes, « jusqu'à ce qu'enfin, après un long « conflit, il s'établit un nouvel équi« libre. » (HUMBOLDT, *Cosmos*, III; p. 636.)

« Enfin disons, en général, qu'à l'aspect de l'univers, on conçoit invinciblement la conviction d'une fin pour toute la série dont il se compose. Chaque étoile filante est un prophète qui nous avertit que nous aussi sommes un météore destiné à s'éteindre dans l'immensité.

« IX. C'est encore l'économie sociale et l'industrie, qui présentent à la philosophie des calculs d'autant plus effrayants qu'ils portent sur des faits exclusivement propres à notre race humaine.

« Malthus n'a-t-il pas démontré, en se basant sur la moyenne de l'accroissement de la population terrestre, qu'il doit arriver un jour où la terre ne pourra plus nourrir tous ses habitants? La raison seule nous dit avec évidence, que ce jour arrivera plutôt ou plus tard, étant posée cette loi de l'humanité en vertu de laquelle il y a toujours, dans les circonstances régulières, plus de naissances que de décès. On ne peut introduire indéfiniment des causes violentes de destruction en contre-partie, sans renoncer à l'idée du perfectionnement social; et la seule hypothèse raisonnable à former, c'est que peu à peu, le progrès se faisant dans la généralité, la terre peuplera toutes ses contrées, augmentera, autant que possible, ses produits, finira par être comblée comme un vase qui s'emplit, et devra, alors, par suite de l'ordre qui règne dans l'univers, avoir accompli sa tâche en tant que séjour, atelier et nourrice de la race humaine. On peut comprendre une très-longue période, comme nous le dirons bientôt, surtout en faisant entrer comme modéraments de la fécondité le travail, la religion et la morale, mais on ne saurait comprendre la période sans fin.

Le même raisonnement pourrait s'établir sur toutes les branches du progrès humain ; sur toutes, la raison ne peut s'empêcher de voir la nécessité d'un terme. Il y en a, Lamartine est de ce nombre, qui disent que nous tournons dans un cercle éternel ; ceux-là n'ont pas considéré l'humanité d'assez haut ; certains détails, heureux ou malheureux, peuvent ressembler à la forme circulaire ; mais, pour nous, il n'est rien, au total, qui lui ressemble moins que la trame historique de notre humanité.

« L'industrie travaille à consommer des provisions entassées, pour nous, par les siècles, et qui ne réparent point les pertes qu'elle leur fait subir ; les houilles, et tous les minéraux qu'elle extrait des entrailles de la terre y ont été formés, dans les âges géologiques, pour être dépensés par notre genre humain ; mais, comme ces richesses s'épuisent, et que, cependant nous en avons besoin, n'est-il pas tout naturel de penser qu'elles ont été calculées par la sagesse créatrice selon une mesure suffisante dont l'épuisement total coïncidera avec la disparition du consommateur.

« Qu'on n'objecte pas les produits végétaux et animaux qui se renouvellent sans fin; ils ne suffiraient pas seuls à la perpétuité vitale de notre espèce, et, d'ailleurs, ils partagent nos conditions d'existence, ils sont nos contemporains, et l'on peut raisonner sur leurs espèces comme nous raison-

nons sur la nôtre. Ils trouveront avec nous, leur limite de reproduction, pour les mêmes motifs que nous trouverons la nôtre. Nous l'avons dit, les éléments sont probablement aussi des provisions qui se dépensent, dont une partie s'échappe insensiblement dans les espaces, et qui retournent peut-être à des centres attractifs d'où ils nous étaient venus. Qui prouvera que ces comètes aux vastes chevelures ne sont pas des voleuses, allant de monde en monde ravir ce qu'elles peuvent des matières cosmiques pour en former, chez elles, avec le temps, des principes et des aliments de vitalités qui s'y développeront? Les uns perdent quand les autres gagnent; le travail est long et mystérieux dans la création ; mais il recompose toujours avec ce qu'il détruit ; il est probable que les mondes s'entredévorent comme les poissons de notre Océan.

« X. Enfin, laissons mille et mille autres considérations pour signaler l'appoint, non moins digne d'attention, qu'apportent à la philosophie pour corroborer ses persuasions, les sciences historiques. L'étude des peuples dans leurs chronologies, leurs traditions, leurs poésies, leurs croyances, accuse un esprit prophétique universel, et dans cet esprit l'idée immuable d'une fin de la société humaine, devant arriver tôt ou tard.

« Les Egyptiens, » dit l'abbé Ber-
« trand, croyaient qu'après une révo-
» lution d'années, qu'ils fixaient à
» 35,625 ans, tous les astres se rencon-
» treraient au même point, et qu'a-
» lors le monde se renouvellerait ou
» par un déluge, ou par un embrase-
» ment général. Ils se figuraient que
» le monde avait déjà été plusieurs
» fois renouvelé de cette sorte, et qu'il
» devait encore se renouveler dans la
» suite des âges. » (*Dict. des Religions ; art. Fin du monde.*)

« Les Chaldéens, d'après les études de M. Lajard, fixaient la durée du monde à douze millénaires.

« Les philosophes et savants de la civilisation grecque et romaine, enseignaient tous que le monde finira quand les cieux auront achevé une série compliquée de mouvements qui doit les ramener dans l'état de relation par lequel ils ont commencé : les uns faisaient cette période longue, et les autres la faisaient courte. Elle varie, selon leurs calculs, depuis 2484 ans, qui est le chiffre d'Aristarque, jusqu'à 1,800,000,000, qui est le chiffre de Cassandre; quelques-uns aussi l'ont dite indéfinie. Arétèse de Dyrrhachium la faisait de 5,552 ans ; Héraclite et Linus de 18,000 ans; Dion de 10,884; Orphée, de 100,020, etc., etc., Les Romains avaient repris ces supputations, comme on peut le voir dans Cicéron, et quelques astronomes modernes n'ont pas dédaigné de faire de semblables calculs : Ticho-Brahé trouva, pour son résultat, 25 ou 26 mille ans, d'autres ont trouvé 40 mille, et plusieurs autres 300 mille années.

« Les poëtes grecs-romains ont tous chanté les traditions populaires sur l'anéantissement futur de l'ordre présent; citons seulement Lucrèce : « Considérez cette terre, cette mer, ce ciel...
» Un seul jour les verra périr, et la
» machine du monde, après s'être
» soutenue pendant tant d'années, s'é-
» croulera en un moment... Peut-être
» verrez-vous, avant peu, le globe suc-
» comber dans une destruction géné-
» rale. Puisse la destinée détourner de
» nos jours un pareil désastre! » (*De rer. nat.*, lib. v.)

« Deux mille ans avant Jésus-Christ dit P. Leroux, on croyait dans la Perse et dans l'Inde, « que le monde
» est sujet à des époques de fin et de
» renouvellement, qu'il meurt et re-
» naît; que la mort et la résurrection
» s'opèrent par l'eau et le feu; qu'il
» a été renouvelé par l'eau, qu'il le
» sera par le feu; qu'il finira donc
» par un embrasement général, suivi
» bientôt d'une nouvelle terre, d'un
» nouvel univers. » (*Humanité*, p. 701.)

« Tout le monde connaît le système de destructions et de renouvellements périodiques du livre de Manou, et des Vedas. Les Hindous, en général, distinguent quatre âges; le premier est de 1 million 728 mille ans; le second de 1 million 296 mille ans; le troisième de 864 mille ans; le quatrième de 4 millions 320 mille ans, et ces nombres sont même consignés dans la cosmogonie citée par le rabbin Abraham Barkhiya; ils ajoutent que

nous sommes dans le quatrième âge, lequel a commencé il y a 4950 ans, d'où il résulte que selon eux, il nous reste encore, avant la fin du monde, à partir de 1850, 427, 049 ans.

« D'après le *Zend-Avesta*, nous sommes dans un troisième âge qui est celui de la lutte d'Ahrimane contre Ormouzd, et qui doit durer six mille ans, après lequel viendra la fin de l'ordre présent, et l'inauguration d'une nouvelle série par le triomphe d'Ormouzd. Ce quatrième âge sera celui de la terre régénérée, du sacrifice universel offert à Ormouzd, et de son adoration par Ahrimane lui-même. Tout avait commencé par le bien ; tout finira par le bien ; mais l'ordre présent sera détruit ; telle est la croyance antique du magisme ou mazdéisme.

« Les périodes du système bouddhiste sont très-longues ; encore quatre âges, trois pour arriver à la fin du monde présent, et le 4e est le repos. La conclusion du troisième se fait par une disparition successive des habitants de l'univers, puis du *vase* lui-même, qui se transforme en un *vide* immense. C'est le *grand incendie* qui amène cette catastrophe finale ; et il réalise son œuvre de destruction en sept jours. Les quatre âges, ou moyens kalpas, se subdivisent en 80 petits kalpas, et forment 244 millions d'années dont il nous reste encore environ 185 millions à parcourir, espace qui forme le grand kalpa auquel succède, ensuite, un autre grand kalpa de la même longueur. Ce n'est pas seulement le feu qui entre comme élément annihilateur, c'est aussi *l'eau* et le *vent :* au reste telle est la destinée de l'ordre présent qu'il doit s'éteindre comme de vieillesse, n'y eût-il, pour amener ce résultat, aucune cause extérieure. Cent mille ans, avant ce dénoûment, un esprit céleste, tenant en sa main un bouquet rouge, descend parmi nous, et cherche à convertir les hommes ; ils écoutent et marchent dans les voies de sa loi, à la pensée du grand événement qui est inévitable et qu'ils voient arriver à l'heure assignée. Une des maximes de la doctrine de Bouddha est celle-ci ; *l'univers n'existe que dans l'imagination*, ce qui le réduit à une vaste harmonie fantasmagorique, et une autre maxime est la suivante : *tout ce qui sevoit doit périr*, ce qui marque que la fantasmagorie s'évanouira, ou perdra, au moins, sa forme présente.

« Tout le monde sait que la Trimourti des brahmanes renferme un esprit de destruction et de rénovation qui est la troisième personne, et qu'ils nomment Siva.

« Chez les Chinois, tous les livres antiques indiquent de semblables explications de l'avenir du monde. Laotseu parle de productions et d'annihilations du ciel et de la terre, et Kohinan, dans sa préface du Tao-té-king, donne à ce philosophe une existence aussi longue que le nombre ineffable d'années qui embrasse les périodes de la vie du monde.

Parmi les Kings, il y a l'Y-king qui décrit les transformations de l'univers, et le Chou-king qui présente plusieurs prédictions de ce qui doit arriver jusqu'à la fin des temps. Il y a même un mot, le mot *y*, qui, prononcé comme *i* désigne le monde dans sa durée, prononcé comme *ié*, désigne le monde changé ou détruit dans son ancienne forme, et, prononcé comme *ié*, désigne le monde rétabli.

Cela rappelle un peu le triple Prométhée de la Grèce et d'Eschyle, le Prométhée ravisseur, le Prométhée déchu, et le Prométhée restauré.

« Inutile de citer la croyance de toute la société islamite sur la fin du monde. Le Koran n'est rempli que de tableaux effrayants pour la peindre.

La poésie scandinave nous a décrit des traditions semblables ; la lyre des Edda en a même tiré ses plus mâles accents ; nous citerons plus loin un de ces passages.

« Restent deux sociétés, la juive, et la chrétienne sa fille.

« Le rabbin Abraham Barkhiya cite parmi les Juifs, des philosophes ou savants qui assignaient au monde une destruction après de longues durées, telles que 360 mille ans, et 49 mille ans. Mais les opinions populaires et religieuses ne lui attribuaient que six mille ans d'avenir. Il est écrit dans le Talmud : *Le monde durera six mille ans et sera détruit dans un ;* cet

un fut interprété par beaucoup de rabbins d'un septième millenaire, durant lequel l'univers serait détruit ; et ils ajoutaient que le Messie viendrait dans le sixième ; mais, aujourd'hui, voyant que le sixième millenaire, selon leurs supputations, s'avance beaucoup, les cabalistes juifs ont renoncé à l'idée de ne faire durer le monde que six mille ans.

« Cette croyance des Juifs passa aux premiers chrétiens ; beaucoup de Pères ont cru à la durée des six millenaires, et plusieurs à la venue d'un septième millenaire pendant lequel le monde, visité de nouveau par le Christ, serait dans un état de bonheur pareil à celui de l'Eden, après quoi viendrait la fin véritable ; mais il est inutile de nous appesantir sur la croyance à la fin du monde des Chrétiens et des Juifs. Chacun sait que cette croyance est, chez les uns et les autres, universelle.

« Nous venons de prendre les principales civilisations dont la série compose toute l'histoire connue du genre humain, et nous avons trouvé, chez toutes, la persuasion d'une extinction future de la race humaine soit considérée seule, soit considérée avec l'ensemble de son séjour. La philosophie, de quelque part qu'elle se tourne, ne découvre donc que des motifs propres à confirmer les convictions prophétiques qu'elle conçoit par elle-même sur cette énigme de nos destinées; et toutes les sciences font cortége avec elle pour aller rendre hommage aux oracles de notre prophétie catholique qui paraissent annoncer, plus ou moins clairement, pour une date indéterminée, une disparition de la société terrestre. *Le ciel et la terre passeront*, a dit le Christ, *et mes paroles ne passeront point*; c'est ce que ne peut s'empêcher de répéter la philosophie, en considérant, d'un côté cet ordre matériel où tout se meut, se transforme, naît et s'éteint ; de l'autre, ces vérités absolues qu'exprime la parole et qui sont immuables ; ici tout passe, là tout demeure.

II. *Comment finira le genre humain?*

« On peut imaginer plusieurs modes d'extinction de notre race :

« Extinction violente, par le feu central de la planète.

« Extinction violente, par un feu extérieur.

Extinction par refroidissement.

« Extinction par quelque commotion universelle des forces élastiques attribuées à l'éther, et que nous connaissons par quelques effets isolés.

« Extinction par l'eau.

« Extinction par le vent ; il suffirait d'un mouvement général de l'atmosphère en un sens quelconque non combiné avec celui de notre rotation terrestre pour balayer, en quelques instants, tout ce qui vit sur le globe et pour en raser toute la surface.

« Extinction progressive et lente, par un épuisement des germes humains auquel correspondrait, sans doute, un semblable épuisement dans toutes les les espèces végétales et animales contemporaines de l'homme. Dans cette hypothèse, le nombre des ovules et de ces zoospermes microscopiques des substances fécondantes, sorte de filets animés qui ont tant intrigué les naturalistes et dont un seul, en tombant sur la tache germinale de l'ovule, suffit pour y déterminer la vie, ce nombre des ovules et des zoospermes jeté, à l'origine, dans le torrent de notre âge, par les semailles de Dieu, serait enfin dépensé ; et cette dépense aurait pour résultat de rendre insensiblement les êtres humains des deux sexes inféconds jusqu'au dernier. De cette manière le monde s'en retournerait par une progression décroissante, qui serait l'inverse de la progression croissante par laquelle se serait réalisé le *summum* de la population terrestre.

« Extinction par une grande épidémie. Plusieurs fois on a craint de perdre des espèces, et même on en a perdu par des fléaux de ce genre que l'art ne pouvait combattre ; il se pourrait que le développement d'une influence astronomique, ou simplement météorologique, entrant dans les lois de la création, nous réservât cette triste destinée.

« Extinction par cumul de plusieurs corps planétaires qui se réuniraient pour former une nouvelle masse dans laquelle, écrasés et étouffés en un instant, nous redeviendrions des éléments constitutifs d'un nouvel ordre de choses.

« Extinction par dissémination du globe terrestre. Si la force expansive venait un jour à l'emporter considérablement sur la force attractive par suite d'influences célestes, nous pourrions nous vaporiser dans l'espace et devenir semblables aux comètes nébuleuses qui sont peut-être ou des globes en germe ou des restes de globes détraqués de cette façon.

« Enfin, extinction plus miraculeuse, par translation subite de toutes nos âmes dans quelque astre nouveau préparé pour elles. Ce serait la plus douce pour les derniers habitants de la terre.

« Or, si nous examinons ces diverses extinctions, la première paraît devenir de plus en plus improbable, puisque notre masse incandescente perd sans cesse de sa force expansive et que la croûte qui nous porte gagne en solidité.

« La seconde n'a rien d'improbable, puisque nous pouvons toujours craindre la venue d'un astre enflammé qui nous embraserait en un instant, ou une translation de notre système dans une région brûlante, ou encore une chute progressive de notre terre au soleil.

« La troisième peut également nous arriver par des raisons contraires.

« La quatrième est peut-être encore plus à craindre, vu les symptômes particuliers de ces puissances mystérieuses qui nous effraient déjà et qui en pourraient être les avant-coureurs.

« L'extinction par l'eau perd, sous un rapport, de sa probabilité, car il ne paraît pas qu'on ait désormais à redouter de ces grands soulèvements géologiques, tels que celui des Andes, qui rejetaient l'Océan sur la terre habitée ; mais sous d'autres rapports, elle demeure sans cesse menaçante ; l'hypothèse d'un déluge par la pluie à la suite d'une élévation de température, que nous avons expliquée, demeure aussi possible que par le passé ; celle d'une invasion des mers sur toute la surface que nous possédons, par une grande marée que déterminerait une combinaisoin des astres devant peut-être arriver, n'a rien d'impossible ; et enfin le nivellement progressif de tous les lieux terrestres par les torrents, les pluies, les affaissements, les courants d'air, le charroi des sables dans les bas-fonds, paraît nécessaire au bout d'un long temps, et doit amener, s'il se produit, une diffusion des eaux sur toute la face du globe.

« On ne saurait dire que l'extinction par le vent soit possible ou impossible, probable ou improbable. Certains états galvaniques du globe la pourraient amener.

« Celle de l'épuisement insensible serait très-conforme à la destinée des individus, qui finissent naturellement par la vieillesse. La loi ne serait-elle pas la même pour le tout et pour les parties ? Cependant nous n'y croyons pas. Cette dépense des principes générateurs n'est pas conforme à nos idées sur la production des êtres organiques que nous croyons réformer sans cesse les ovules et les zoospermes avec les éléments généraux de la nature par une assimilation analogue à celle de leur nutrition propre. Nous savons qu'on pourrait encore expliquer autrement une vieillesse future du genre humain, et citer à l'appui de ce triste espoir, plusieurs traditions historiques, plusieurs faits racontés de nature à prouver que déjà s'est fait sentir cet affaiblissement de notre race : vie moins longue, obligation de recourir à la nourriture animale, et, en gros, ramollissement général qui accompagne et doit accompagner les aises de la civilisation. Mais nous avons peu de confiance dans ces observations ; nous croyons le genre humain aussi sain, aussi fort, aussi vivant qu'il l'a jamais été, et nous espérons qu'il ne fera que gagner dans l'avenir. Il y a en nous une forte répugnance à croire que Dieu l'ait fait ce qu'il est pour mourir un jour de vieillesse.

« L'extinction par épidémie n'a rien d'absolument impossible et nous répugne encore.

« Les deux suivantes sont à mettre

au même rang que les premières, et si la dernière est d'espèce à faire sourire le savant, elle n'est pas la moins philosophique; Platon la choisirait préférablement à toutes les autres.

« Si nous consultons les traditions humaines, c'est le feu qui aurait l'avantage.

« Le feu consume tout » s'écrie Odin, « et les flammes de la terre s'élèvent jusqu'aux cieux. »

« Il est écrit dans le destin, dit Ovide, qu'il viendra un temps où la mer et la terre et le ciel s'embraseront et où sera renversée la machine du monde. (Lib. I.)

« Lucain, Stace, Properce ont chanté les mêmes événements.

« Chrysippe, Numénius, Sénèque et tous les stoïciens ont eu la même croyance.

« Nous soutenons, » dit Sénèque, « que c'est le feu qui vivifie le monde, et transforme tout en sa propre nature; donc le monde finira par le feu. » (*Nat quæst.*, lib. III, c. 13.)

« Cicéron explique en détail cette philosophie. (*De nat. Deor.* lib. II, c. 46.)

« L'égoïste Tibère disait souvent: « Que la terre s'embrase quand je ne serai plus ! »

« D'après Plutarque, cette tradition de la fin du monde par le feu remontait à Hésiode et à Orphée. (*De oracul. defec.*)

« Héraclite et Empédocle avaient dit la même chose.

« Et quant aux religions orientales dont nous avons déjà cité les témoignages, leurs destructions se font par le feu, par l'eau ou par le vent, ou par le feu et l'eau réunis, mais presque toujours par le feu, soit seul, soit comme élément principal. On a pu le voir pour plusieurs, par ce que nous en avons rapporté, et il suffit de dire qu'il en est de même du reste. Quant aux Juifs et aux Chrétiens, on connaît assez leurs traditions populaires sur l'embrasement final.

« Si maintenant nous nous plaçons au point de vue de nos Livres saints, théologiquement interprétés, que devons-nous penser ?

« Un seul mode d'extinction pourrait être considéré comme ne devant pas avoir lieu, celui d'un déluge universel, et cela en conséquence de la promesse que Moïse nous raconte avoir été faite au genre humain dans la personne et la famille de Noé. Voici le passage :

« *Ceci aussi, Dieu le dit à Noé et à ses fils avec lui : Voilà que j'établirai mon pacte avec vous et avec votre semence après vous, et avec toute âme vivante* (1) *qui est avec vous ; ne sera plus désormais tuée toute chair par les eaux du déluge ; ne sera plus à l'avenir un déluge, exterminant la terre.*

« Puis Dieu prend pour signe de cette promesse l'arc-en-ciel et il ajoute encore : *Il n'y aura plus désormais des eaux de déluge pour détruire toute chair.* (*Gen.* IX, 9 seqq.)

« Mais nous ne croyons pas qu'on puisse rien conclure de là contre l'éventualité d'une extinction future de la race humaine ou de la fin du monde, par un cataclysme diluvien. Si l'on prenait aussi rigoureusement de telles paroles, on serait conduit à nier toute espèce de fin de l'ordre présent; car, un peu plus haut (*Gen.* VIII, 21, 22,) après le sacrifice de Noé qui est agréable à Dieu, Dieu lui dit d'une manière générale : *Je ne maudirai plus désormais la terre à cause des hommes... Je ne frapperai plus toute âme vivante, comme je l'ai fait. Tous les jours de la terre, les semailles et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, la nuit et le jour, ne se reposeront point.* Il nous paraît assez clair que, s'il y a promesse que le genre humain ne sera pas détruit par un déluge, il y a aussi promesse qu'il ne sera pas détruit par le feu ou par le vent; car la prophétie a pour but de rassurer les hommes, et l'attente d'une destruction par le feu ou par le vent, ne serait pas plus rassurante que celle d'une destruction par l'eau. Si donc on entend par le passage du chapitre IX que la fin n'aura pas lieu par l'eau, on doit entendre par celui du chapitre VIII qu'elle n'aura lieu d'aucune manière et que *ces jours de la terre* dont il est question seront indéfinis.

« Mais tel n'est pas le sens à notre

(1) Les animaux.

avis; il ne s'agit, selon nous, que de l'évolution du genre humain et de tout l'ordre dont il faisait partie, jusqu'au jour assigné pour sa disparition complète, et non compris cette disparition. Dieu affirme à Noé qu'il n'y aura plus de catastrophe, produite par une cause quelconque, qui détruise presque tout le genre humain, sans que ce soit sa fin véritable, et qui vienne à titre de punition ; et il appuie davantage sur le mode diluvien, vu que le déluge vient d'avoir lieu et que la pensée de Noé en est remplie.

« On ne peut donc rien conclure de ce passage, si ce n'est que le monde terrestre accomplir a désormais sa révolution sans catastrophe presque universelle ; et la chance de l'extinction dernière de la race humaine demeure la même par tous les moyens possibles. C'est pour cela que Dieu dit : *Tant que durera la terre, cunctis diebus terræ* ; en réunissant les deux passages ainsi qu'on le doit, cette restriction qui excepte la fin est aussi bien restriction en ce qui concerne un déluge qui mettrait fin à tout, qu'en ce qui concerne les autres manières de finir.

« Quant à beaucoup d'autres paroles, qui sont relatives à la fin du monde, selon l'interprétation commune, et qui empruntent leurs images à l'élément du feu, nous ne croyons pas qu'il y en ait une seule qui soit assez positive pour qu'on en puisse conclure à la destruction définitive par le feu plutôt que par les autres moyens dont nous avons parlé, et par ceux auxquels nous n'avons pas pensé. Nous réservons l'examen de quelques-uns de ces passages pour le troisième chapitre, (1) parce que, d'après notre manière de les comprendre, ils s'appliquent souvent à l'évolution de notre avenir plutôt qu'à la conclusion dernière de cette évolution, en particulier.

« Nous demandera-t-on, maintenant de quelle manière nous croyons que finira notre monde?

Notre première réponse est que nous n'en savons rien ; et voici la seconde : il nous semble probable qu'après que l'avenir aura accompli son progrès sous tous les rapports, et réalisé sa durée, une combinaison de causes propres à la terre, et analogues à celles qui ont déjà détruit, dans le passé, les races géologiques, amènera une transformation dans laquelle le genre humain tout entier périra, et de laquelle sortira un nouvel état terrestre, où la vie recommencera ensuite à se développer dans des races nouvelles. L'eau, le feu, l'électricité, l'air, etc., sous des influences cosmologiques, pourront, entrer, à la fois, comme causes de ce résultat ; il le faudrait même dans toutes les suppositions ; car elles ne se distinguent, en réalité, qu'en faisant jouer à tel ou tel élément un rôle plus apparent qu'à tel ou tel autre. Nous ne voyons pas la nécessité de chocs entre les corps de notre système planétaire, ou plutôt, si nous concevons aussi comme probables des métamorphoses géantes dans l'harmonie planétaire et stellaire, il nous semble qu'elles sont espacées par des distances beaucoup plus considérables, qu'elles constitueront d'autres fins de monde, et que, durant l'intervalle, par exemple, de notre formation solaire et planétaire à son prochain bouleversement, notre terre, en particulier, aura le temps de se former, de se déformer et de se reformer bien des fois par des évolutions périodiques de tranquillité, intercalées entre des catastrophes qui seront toutes des fins de monde pour la race détruite, et parmi lesquelles notre genre humain aura la sienne.

« Cette hypothèse est rendue probable par la science géognostique qui est, à notre avis, la plus compétente pour traiter la question présente ; et comme elle n'a rien qui ne puisse se concilier facilement avec nos prophéties bibliques, ainsi qu'avec les enseignements de notre Eglise, si réservée sur cette matière, nous la saluons comme la plus digne de figurer, à la fois, devant la philosophie, la science et la religion.

« La seule objection que l'on pourrait élever contre elle au point de vue théologique, serait tirée du passage de saint Pierre, que nous citerons à

(1) Ce troisième chapitre fera la matière du titre PROPHÉTIE. LE NOIR.

la fin du chapitre suivant (1) ; mais, en admettant même qu'on dût regarder ce passage comme décidant la question de l'extinction par le feu, il suffirait, pour le faire cadrer avec cette théorie, d'ajouter que la révolution géologique qui mettra fin à notre race aura pour principal agent le grand fluide électro-thermique, qui ne pouvait porter que le nom de *feu* quand la physique était à son enfance ; ce que la science admettra sans peine, puisqu'aujourd'hui elle se voit obligée d'attribuer à ce fluide des influences de plus en plus considérables dans tous les mystères de la nature.

CHAPITRE IV.

TRAME FUTURE DE L'ÉVOLUTION HUMAINE SUR LA TERRE ET DÉNOUEMENT DE CETTE TRAME DEVANT LA SCIENCE DES TRADITIONS, ET L'OBSERVATION PHILOSOPHIQUE DE L'HUMANITÉ PRÉSENTE.

« I. Si nous n'avions pas été si long dans le recueil de nos prophéties (2), nous ferions une semblable étude sur celles des autres religions, et bien qu'elles soient comme perdues dans une babel immense, nous pourrions encore en repêcher un assez grand nombre, dont les conclusions seraient en parfaite harmonie avec celles que nous venons de tirer; pas un peuple sur la terre qui n'ait dans son répertoire d'écrits, de traditions, de croyances et de dogmes les mêmes aspirations les mêmes espérances, les mêmes prophéties plus ou moins vaguement formulées. L'espace nous manquant pour en soumettre un recueil au lecteur, nous lui rappellerons seulement, en gros, que si, d'une part, toutes les traditions populaires conservées par les poëtes, les historiens, les philosophes de toutes les contrées émettent l'idée consolante, d'une fin du monde présent, et paraissent représenter la trame historique qui conduira à cette fin comme marquée d'événements extraordinaires et tragiques, elles ne manquent jamais d'ajouter cette autre idée consolante, d'un renouvellement par le bien triomphant ; renouvellement qu'elles confondent plus ou moins avec celui ou ceux de l'autre vie, mais qu'elles conservent avec soin malgré leurs tendances à préférer les tableaux sinistres, plus favorables aux grandeurs poétiques et en général plus recherchés des imaginations dans l'état présent de l'humanité qui est un état de maladie.

« C'est ainsi que la théologie bouddhiste, après avoir raconté quatre avénements de Bouddha, dont le dernier est en Çakia-Mouni, promet encore 996 autres bouddhas qui viendront successivement sauver les hommes et les béatifier. Le prochain, qui sera le cinquième, et qui est attendu avec impatience, est Maïdari. La terre, d'après cette théologie, doit durer 336 millions d'années; 151 millions d'années sont écoulés, et il en reste encore, 185 millions à l'avenir. Laissons, comme nous l'avons dit, toutes ces traditions, pour citer, seulement, en exemple, le morceau suivant de l'Edda des Scandinaves:

« Il viendra un temps, un âge barbare, un âge d'épée, où le crime infestera la terre, où les frères se souilleront du sang de leurs frères, où les fils seront les assassins de leurs pères, et les pères de leurs fils, où l'inceste et l'adultère seront communs, où personne n'épargnera son ami. Bientôt un hiver désolant surviendra, la neige tombera des quatre coins du monde, les vents souffleront avec furie, la gelée durcira la terre. Trois hivers semblables se passeront sans qu'aucun été les tempère; alors il arrivera des prodiges étonnants. Alors les monstres rompront leurs chaînes, et s'échapperont, le grand dragon se roulera dans l'Océan, et, dans ses mouvements, la terre sera inondée et ébranlée, les arbres déracinés, et les rochers se heurteront.

« Le loup Fenris, déchaîné, ouvrira sa gueule énorme qui touche à la

(1) On verra ce chapitre, et, dans ce chapitre, le passage de S. Pierre dont il s'agit, au mot PROPHÉTIE. LE NOIR.

(2) On verra ce recueil au mot PROPHÉTIE. LE NOIR.

» terre et au ciel, le feu sortira da
» ses yeux et de ses naseaux, il dé-
» vorera le soleil; et le grand dragon
» qui le suit vomira sur les eaux et
» dans les airs des torrents de venin.

« Dans cette confusion les étoiles
» s'enfuiront, le ciel sera fendu, l'ar-
» mée des mauvais génies et des
» géants, conduite par Sortus (le noir),
» et suivie de Loke, entrera pour at-
» taquer les dieux. Mais Heïmdal, le
» portier des dieux, s'élève; il fait
» sonner sa trompette bruyante, les
» dieux se réveillent et s'assemblent,
» le grand frêne agite ses branches,
» le ciel et la terre sont pleins d'ef-
» froi, les dieux s'arment, les héros
» se rangent en bataille, Odin paraît,
» revêtu de son casque d'or et de sa
» brillante cuirasse; son large cime-
» terre est dans ses mains: il attaque
» le loup Fenris, il en est dévoré, et
» Fenris périt au même instant. Thor
» est étouffé dans les flots de venin
» que le dragon exhale en mourant.
» Loke et Heïmdal se tuent récipro-
» quement; le feu consume tout, et
» la flamme s'élève jusqu'au ciel.

« Mais bientôt après, une nouvelle
» terre sort du sein des flots, ornée
» de vertes prairies; les champs y
» produisent sans culture, les calami-
» tés y sont inconnues, un palais y
» est élevé, plus brillant que le so-
» leil et tout couvert d'or. C'est là
» que les justes habiteront et se
» réjouiront pendant les siècles.

« Alors le puissant, le vaillant, ce-
» lui qui gouverne tout, sort des de-
» meures d'en haut pour rendre la
» justice divine. Il prononce ses ar-
» rêts, il établit les sacrés destins qui
» dureront toujours. »

« S'il y a chez tous les peuples, un âge d'or pour commencer l'histoire de l'humanité, il y en a un, pour la finir; Saint-Simon a fait une phrase aussi fausse qu'injuste lorsqu'il a dit: « L'âge d'or qu'une aveugle tradition a placé dans le passé est devant nous. » Et Lamartine est allé, par mélancolie, à l'excès contraire lorsqu'il n'a vu dans les traditions que l'âge d'or du passé. Tout commence par l'or et tout finit de même sous l'empire du Dieu que nous avons compris, avec cette différence que l'or du commencement est l'état naissant de celui de la fin; et les traditions humaines sont d'accord sur ce double principe. Or, un tel concert est d'un grand poids, non pas pour ajouter à la valeur intrinsèque de nos prophéties judaïques et chrétiennes, mais pour aider leurs interprétations et nous convaincre de la réalité d'un pressentiment universel inhérent à l'essence même de la société humaine, partant divin, et, par suite encore, ne pouvant pas être un mensonge dans les généralités qu'il révèle.

« II. Fixons maintenant notre attention sur les développements passés et présents de l'humanité, sur les mouvements de sa vie; cherchons à deviner le but de cette bombe de Dieu, par son premier élan, par sa direction dès l'origine de sa trajectoire; et, comme simple philosophe, nous serons conduit aux mêmes déductions.

« Et d'abord quelle est la grande loi de tous les êtres soumis à notre analyse? c'est la loi des trois âges. On parle de quatre âges, et l'on se trompe; il n'y en a que trois dans tous les ordres, dans toutes les choses, dans toutes les natures, à commencer par Dieu même; on va le comprendre.

« Dieu est un dans son essence. Il se distingue en trois énergies dès qu'il opère au dedans et au dehors; et ces trois énergies s'engendrent dans une unité radicale en s'y personnifiant par l'éternité même des opérations; voilà déjà trois âges métaphysiques dans l'essence de Dieu. Si l'on prend la durée, il en est de même; c'est le présent immuable éternellement posé par l'essence de l'être; mais ce présent absolu engendre, dans tous les relatifs, même purement idéaux pourvu qu'ils soient concrets, un passé, un présent et un futur relatifs; il se dédouble nécessairement, comme notre verbe être, dans une triple forme temporelle; et ce passé, ce présent, ce futur se recomposent dans l'unité simple originelle de l'éternité d'où ils sont sortis. Il en est de même de tous les rapports sous lesquels on peut considérer Dieu. Tout s'y fait par une triple période. Rien, au

reste, ne le démontre mieux que notre opération intellectuelle, image la plus pure qui nous soit offerte de Dieu; l'idée est toujours dans sa première entité une synthèse; cette synthèse se fait analyse, et parcourt ainsi son second âge; puis l'analyse redevient la synthèse et, dès lors, a accompli son évolution.

« Or, les trois âges, étant en type originel chez Dieu, se reproduisent sous toutes les formes, dans toutes les créatures. Dans l'ordre chimique, chaque matière, qu'elle soit réalité ou apparence, est un composé et l'est nécessairement, puisque, si on veut se la représenter, par la pensée, comme résultant d'une composition antécédente tout à fait originelle, on se jette dans l'absurde du recul à l'infini ; ce composé se décompose durant une période de travail dans laquelle l'agitation de la décomposition même révèle sans cesse la tendance à la recomposition; et enfin la recomposition se réalise et c'est le repos; l'évolution est complète. Dans l'ordre mécanique, tout part d'un équilibre originel, auquel succède la rupture qui est une agitation violente en vue d'un rétablissement d'équilibre, lequel rétablissement réussit toujours à se réaliser, et amène l'harmonie du troisième âge. Si nous pouvions embrasser l'ensemble de l'ordre cosmogénique nous y verrions les trois mêmes périodes tant en gros qu'en détail. Nous les verrions dans chacun des trois âges de toute planète analogue à la terre : dans celui du règne des forces chimiques et mécaniques , équilibre chaotique sans développement, agitation et conflit pour le développement même, enfin équilibre fixé au sein du développement; dans celui du règne des puissances organiques, même répétition ; et dans celui du règne des puissances intelligentes, naissance dans l'ordre embryonaire, lutte dans le désordre entre la vie et la mort, et enfin renaissance dans l'ordre et la vie triomphants.

« Il en est de même de l'histoire humaine en particulier à tous ses points de vue, dans sa totalité et dans ses divisions. La révélation nous la classe en trois âges, celui de l'innocence, celui de la chute et celui de la rédemption; la philosophie, quand elle observe le genre humain, trouve toujours et partout la classification correspondante ; tout peuple commence, par exemple, dans un ordre, simple mais pur, de liberté et d'égalité ; puis cet état, pour épanouir le germe qu'il contient, se change en une lutte entre la liberté et le despotisme, entre l'égalité et le privilége; on voit, dans cette lutte, la tendance constante à une reconstitution de la liberté et de l'égalité avec développement ; mais au moment où il semble que cette tendanee va avoir gain de cause, le peuple meurt pour léguer à l'humanité le fruit de ses travaux, parce que le peuple n'est pas le genre humain, et que c'est au genre humain qu'est réservé l'avenir. Un peuple n'est qu'un individu dans l'humanité; or, nous voyons le même phénomène se produire dans l'individu qui commence par l'innocence et la simplicité de l'enfance, se continue par l'état, anarchique et dictatorial tout à la fois, de la jeunesse, et se termine par l'âge mur et la vieillesse qui serait la sagesse, l'innocence, la perfection de l'enfance reconquise avec développement, si la mort ne venait dissoudre peu à peu le vieillard et lui commander de laisser à toute la fraternité le fruit de ses conquêtes. George Sand a émis quelque part cette idée du bien originel sans développement, de la lutte du bien et du mal dans la période intermédiaire, et du bien triomphant avec développement dans la période finale; en trouvant chez cet écrivain un tel aperçu, que nous avions souvent caressé dans nos méditations philosophiques, nous avons pensé une fois de plus à la propriété dont Dieu a doué la femme de palpiter comme l'orage, et d'avoir, comme lui, pour notre bien et pour notre mal, des feux qui éclairent, des nuages qui aveuglent, et des foudres qui tuent.

« Que conclure de cette explication? Que l'humanité n'étant certainement pas dans son premier âge, ni dans son troisième, est dans son second âge, qui est celui de la douleur et de l'enfantement, mais que le

troisième viendra, par suite de la loi des êtres, puisque le second est venu.

« Les conflits, les guerres, les tiraillements, les désordres ont beau régner dans l'univers au point de faire penser à des retours au chaos, ce ne sont que des efforts vers des rétablissements d'équilibre, ce ne sont que les travaux préparatoires de la résurrection.

« Voilà le principe ; entrons dans quelques détails.

« III. Si nous considérons le genre humain relativement à la conquête géographique du globe, nous ne pouvons nier un progrès incessant ; depuis les temps les plus anciens, il y a eu des pas en avant dans cette conquête : la carte du monde s'est peu à peu formée en s'élargissant toujours. Nous ne nions pas qu'il n'y ait eu des pertes, des oublis, des rechutes dans l'ignorance des contrées du globe ; c'est par bonds et reculs que va la civilisation quand on envisage l'ensemble de notre espèce ; mais ce qu'on ne peut nier, c'est que le résultat présent ne soit supérieur à tous les résultats antécédents et qu'en prenant les grands points de notre histoire, le dernier ne l'emporte toujours ; d'ailleurs plus les conquêtes s'entassent, plus elles en appellent de nouvelles, et plus la continuité de la loi de progression gagne en probabilité; or, cette loi admise, il est de nécessité mathématique que nous allions jusqu'à la fin, jusqu'à la conquête totale de la surface de notre planète.

« Même raisonnement sur l'Océan et sur l'atmosphère ; nous avons gagné, nous travaillons sans cesse pour gagner encore ; donc nous arriverons à la limite, et cette limite ne peut se dessiner devant nous que le jour où nous serons réellement maîtres des eaux, de l'air et de tout ce qu'ils renferment.

« Même raisonnement sur la domestication et l'acclimatation des végétaux et des animaux ; il y a une limite ; car le nombre des espèces et celui des possibilités relativement à nous n'est pas infini, ne peut pas l'être sur un globe lui-même déterminé ; mais il est essentiel que, gagnant sans cesse, nous arrivions à cette limite.

« Même raisonnement sur l'assujettissement des forces cosmiques en tant qu'elles s'enferment dans l'étendue de notre séjour. Nous en avons trouvé, depuis peu d'années, de nouvelles, et chaque matin, nous trouvons des moyens nouveaux de les asservir à notre usage. Témoins, la vapeur, l'électricité, le magnétisme, le galvanisme, et le reste ; donc nous les dénicherons toutes, nous arriverons à les dominer toutes, et viendra un jour où nous aurons découvert, en réalité, tous les services qu'elles étaient, d'après le plan créateur, capables de nous rendre.

« Même raisonnement sur les modifications de la terre propres à la réunion des peuples, au perfectionnement le plus élevé du commerce et de toutes les relations humaines. Nous marchons ; donc nous atteindrons le but.

« Même raisonnement sur la population du globe ; elle augmente ; donc elle augmentera jusqu'à ce que tous les lieux soient convenablement habités.

« Même raisonnemnnt sur l'agriculture et l'industrie ; elles progressent; donc elles progresseront jusqu'à ce que la surface entière de notre planète produise le plus qu'il lui est possible de produire, et jusqu'à ce que l'homme, à l'aide des machines, confectionne tout ce dont il a besoin avec le moins de temps et de peine que cela serait imaginable pour quiconque connaîtrait l'énigme de notre création.

« Même raisonnement sur la science de l'univers et la vulgarisation de cette science ; il y a un point marqué, un *summum* assigné au développement; et nous atteindrons ce *summum* puisque nous courons après et que nous ne courons pas en vain, comme le prouve chaque découverte nouvelle.

« Même raisonnement sur le perfectionnement de l'état hygiénique de la terre et de ses habitants; malgré les incrédulités au progrès médical, ce progrès va son train ; la science ajoute les observations aux observations, et elle fait des conquêtes ; ce

progrès qui pourra être un des plus lents n'en est pas moins une réalité ; peu à peu la lutte établie entre l'homme et les causes des maladies aura pour résultat d'en faire diminuer le nombre, et nous arriverons à un *summum* terrestre sous ce rapport comme sous tous les autres, lequel consistera, tout porte à le croire, dans un état tel que l'on ne mourra plus, sans sa faute, que de la mort nécessaire à une vieillesse préservée elle-même des infirmités qui en font un martyre. Les prophètes l'ont dit (1), et les philosophes de la science moderne doivent oser le dire.

« Même raisonnement sur la fédération des peuples et sur la paix universelle ; nous établissons tant de liens entre les nations, nous les rapprochons par tant de facilités de communication, nous les mélangeons sans cesse à tel point, qu'il est nécessaire que nous arrivions à établir entre elles une liaison qui rendra la guerre impossible, une fusion de mœurs, d'usages, de lois, d'intérêts qui fera de la guerre une anomalie sans raison d'être et incompréhensible pour le genre humain.

« Même raisonnement sur la refusion des races ; les préjugés tendent à s'effacer ; les variétés humaines les plus dégradées disparaissent ou s'élèvent peu à peu ; les répugnances s'affaiblissent ; les alliances se font d'une race à l'autre ; déjà on voit beaucoup de métis ; bientôt plus d'esclavage (2) ; or la liberté est le grand remède à tous les maux qui ont été la suite de sa perte ; enfin les peuples, en se fédérant, appelleront toutes les tribus de la terre au banquet de la civilisation, et provoqueront les mélanges d'où résultera la reconstitution des familles humaines dans l'unité spécifique originelle.

« Même raisonnement sur la réfusion des langues ; les peuples en se coudoyant, se mêlant, identifieront leurs besoins, leurs pensées, leurs religions, leurs intérêts, et par suite leurs langages. Déjà la diversité des génies littéraires paraît tendre à s'effacer comme la diversité des costumes ; « aujourd'hui, » dit Ampère, « les littératures se ressemblent sans « s'imiter. » (*Promenade en Amériq.*, I, 76.) Or, les langues suivent les littératures plus que les littérateurs ne suivent les langues. D'ailleurs on peut observer, en grammairien, les prêts réciproques que se font sans cesse les idiomes limitrophes ; plus d'une langue s'est déjà formée des éléments de plusieurs autres mélangées ensemble ; il est nécessaire que le travail continue, et que tous les langages aillent se refondre dans un langage universel qui sera, comme développement et comme richesse, ce que fut sans doute la langue primitive comme germe et comme pauvreté. Ne serait-ce que la nécessité d'une langue commerciale universelle, cette nécessité suffirait seule pour amener peu à peu l'identité de langage.

« Même raisonnement sur l'ordre politique ; il y a mouvement marqué et progrès incontestable, au milieu de la grande lutte de la liberté et de l'égalité contre le despotisme et l'esprit de privilége, et, malgré les flux et les reflux, les renaissances et les rechutes, nous marchons vers un affranchissement universel ; donc nous arriverons à cet affranchissement. S'il fallait désespérer de la science, de la raison, de l'esprit, du courage, du bon sens des peuples comme forces capables d'amener cet avenir, on ne pourrait, au moins, désespérer des exigences matérielles qui seront introduites par le progrès industriel, et qui le réaliseront comme une fatalité. Les royautés perdent insensiblement de leur solidité ; les systèmes dynastiques s'en vont ; nous courons de force à la démocratie ; Dieu nous y pousse : le but dernier ne peut être que la république universelle (1) fondée sur l'égalité des droits ; on n'en voit pas d'autre

(1) On le verra et on en jugera dans l'article PROPHÉTIE. LE NOIR.

(2) Depuis que nous écrivions cela, les restes d'esclavage ont disparu, et les derniers vestiges disparaissent en ce moment même ; c'est la guerre américaine qui a fait ce miracle ; en quatre ans elle a réalisé ce que le progrès pacifique n'aurait peut-être pas fait en quatre siècles ; tant qu'il aura sur la terre du mal social de cette espèce, il y aura des guerres justes ; la guerre juste sera celle qui cherchera à le détruire, la guerre injuste sera celle qui cherchera à le conserver. LE NOIR.

(1) J'aurais dû ajouter fédérative.

en utopie; et cette utopie est l'avenir lui-même; car on ne peut concevoir que Dieu ait donné au genre humain l'instinct de courir à ce qu'il n'atteindra jamais, l'ait condamné, en le créant, au supplice de Tantale. Condorcet émettait à la Convention cette formule : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration, sous le rapport physique, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » N'était-ce pas un progrès énorme qu'une telle proclamation dans une assemblée de gouvernants? Ce principe sublime n'est-il pas compris, depuis notre révolution, mieux qu'il ne le fut jamais ? et s'il n'a été pratiqué par aucun des gouvernements qui ont existé jusqu'à présent, c'est une preuve qu'il en viendra un nouveau pour le réaliser, car, il faut de toute nécessité qu'il cesse un jour ou l'autre, d'être une utopie, puisqu'il a été proclamé et saisi par les esprits; et l'on en dira autant de toutes les vérités sociales les unes après les autres.

« Même raisonnement sur l'ordre économique; les castes, l'esclavage, le servage, sont déjà presque disparus du globe; le progrès sous ce rapport crève les yeux; nous avons le prolétariat qui ne résulte que d'une cause, le prêt des instruments de travail moyennant une grosse et éternelle retenue sur les produits, en d'autres termes la tyrannie du travail passé sur le travail présent, que le premier, dans son orgueil cruel, .écrase, vole et réduit à la pauvreté; mais ne finira-t-on point par le comprendre? et du jour où on l'aura compris, que fera le travail passé dans son petit nombre de représentants contre la grande insurrection du travail présent? Un peuple commencera, et la réforme s'insinuera de ville en ville, de bourgade en bourgade, jusqu'à ce qu'elle ait transformé l'état social de toute la terre. Cette transformation est nécessaire dans un avenir quelconque, car elle a déjà été sentie par quelques-uns, et le reste y marche, sans qu'il s'en doute, parce que Dieu l'y mène. Alors plus d'usure dans aucun de ses sens, sous aucune de ses formes, à aucun de ses degrés, plus de fixité des fortunes despotiques et absorbantes, propriété vraie haussant et baissant avec sa cause, et le travail universalisé entre tous les valides comme condition de la vie, conformément à la parole de l'Apôtre : qui ne veut pas travailler qu'il ne mange point. Proudhon finira par avoir raison dans sa banque; mais en voulant que l'homme la réalise sans Dieu et sans le Christ, il reculera, pour sa seule part, cette réalisation de plus d'un siècle (1).

« Même raisonnement sur le commerce et la liberté d'échange de tous les produits entre les climats. Cette liberté doit venir et viendra par nécessité, puisque l'Angleterre et la république des Etats-Unis commencent à l'inaugurer et même à la prendre de force quand on la leur refuse. Cette grande unité se réalisera une des premières et en amènera une foule d'autres (2). Ne pense-t-on pas, dans ce but, à ouvrir les barrières, à percer les isthmes ? et déjà de simples littérateurs, tels que M. Ampère, se plaisent à rêver des capitales générales du commerce du monde avec routes libres, ouvertes à toutes les nations. Celui que nous avons nommé assigne à cet entrepôt une ville qui n'existe pas encore sur l'isthme de Panama. Il se fera bien d'autres communions universelles, et M. Gilliot finira par avoir raison dans sa constitution unitéiste de l'humanité. (*Esquisse d'une science sociale*, t. II, à la fin.)

« Même raisonnement sur l'extension de la science philosophique, sociale, religieuse, pratique surtout; qui ne voit pas que l'instruction tend à s'universaliser, n'a pas d'yeux; et, cette tendance existant, il faut qu'elle atteigne son but dernier qui ne peut être que la participation de tous les peuples et de tous les individus à l'éducation suffisante.

« Enfin même raisonnement sur la réfusion future de tous les cultes dans un culte unique et universel qui sera le Christianisme tel que nous l'ont annoncé les prophéties. L'observation

(1) J'aurais peut-être mieux fait de dire : de plus d'un millénaire.

(2) Le second empire français à fait, depuis que nous écrivions cela, de grands efforts, en ce sens; justice lui en soit rendue. LE NOIR.

du genre humain mène seule à cette espérance; car il est impossible que les hommes se mélangent et s'assimilent comme nous venons de l'indiquer, sous tous les rapports, sans que leurs idées religieuses ne s'identifient, et qu'ils ne finissent par se grouper autour d'une religion éclectique résultant de tout ce qu'il y a de vrai, de bon et de beau dans toute les religions du passé ; or, nous soutenons que cette religion ne sera autre chose que le Christianisme dans la pureté, le développement, l'universalité qui lui sont promis.

« IV. « Quand on est le premier » d'une chose, a dit Lacordaire avec » esprit, on lui donne l'impulsion, » et elle va sous ce premier coup, » ; le premier de la chose humaine, c'est Dieu ; cette chose va sous le coup que Dieu lui a donné, et l'on peut juger où elle va par la direction qu'elle a déjà prise ; or, elle va à une grandeur, à une science, à une puissance, à une liberté, à une égalité, à une fraternité, et à un bien-être dont le *summum* sera digne du premier propulseur; nous savons que la liberté morale de chacun de nous dérange la marche, complique le développement, et semble faire reculer incessamment la fin; mais cet élément n'était-il pas prévu et introduit savamment, comme les autres, dans nos destinées? Rien ne résiste à la force et à la science absolues, pas même la volonté libre sans cesser d'être libre.

« Mais cet élément n'en est pas moins un embarras considérable ; c'est de lui que naît Satan, le grand ennemi ; et de l'opposition de Satan au triomphe du bien dans tous les ordres vient cette longue guerre pleine de tant d'horreurs, qui caractérise le second âge que nous traversons. Si la philosophie, en étudiant l'homme collectif, voit un état de perfection relative au bout de ses évolutions terrestres, elle ne voit, en même temps, pour y parvenir, qu'une voie douloureuse, ensanglantée, couverte d'écueils, grosse d'aventures ; et elle voit même que cet âge des défaites et des victoires, des désespoirs et des espérances, des soupirs et des luttes, doit durer bien des siècles encore, ainsi que nous allons essayer de le comprendre dans le chapitre suivant.

« En finissant celui-ci, rendons à nos pères dans la science une justice qu'on leur refuse aujourd'hui trop souvent. On a l'air de penser que la doctrine du progrès est propre à notre temps, et plus d'une fois on l'a soutenu devant nous. Pour réfuter, disons mieux, pour punir de tels oublis, de tels orgueils, il suffit de renvoyer ceux qui s'en rendent coupables à la lecture d'à peu près toutes les grandes œuvres qui ont été écrites depuis que l'homme pense. S'il y a dans Platon des cris de désespoir, on y trouve aussi des efforts, des appels de Dieu au secours de l'humanité, et ces désespoirs même ne font qu'accuser le sentiment de l'impatience devant ce qui doit venir. Quant aux Pères de l'Eglise, on s'accorde assez à reconnaître que l'idée du progrès leur a inspiré de nombreuses pages. Si l'on descend au moyen âge, Roger Bacon est là pour nous prouver qu'on devinait, de son temps, déjà plus que nous n'avons encore obtenu. Puis viennent Savonarole, Thomas More, Bacon, Leibnitz avec sa loi de continuité qui est la philosophie métaphysique du progrès, Fénelon avec ses plans de réforme si radicaux sous certains rapports, Pascal, Malebranche, Lessing, Fontenelle. Kant, Turgot, etc., etc. Citons seulement le père de l'école qu'on a le plus accusée et qui est la grande héritière de celle de Platon dans les trois derniers siècles : Descartes, en finissant son fameux *Discours de la méthode*, annonçait au monde un tel progrès dans l'assujettissement de la nature, que « l'homme, » dit-il, « en connaîtra » les éléments aussi distinctement » que nous connaissons les divers » métiers de nos artisans, les em- » ploiera en même façon à tous les » usages auxquels ils sont propres, et » non-seulement saura s'exempter » d'une infinité de maladies, mais » même aussi peut-être de l'af- » faiblissement de la vieillesse. »

« Francklin n'est pas allé plus loin dans ses rêves, et c'est à peine

aujourd'hui si les plus hardis vont jusque-là. Or quand on a de ces hardiesses sous un point de vue, il n'est rien qu'on ne médite et qu'on ne lance, car tout est dans tout, et il n'est pas un progrès qui soit possible sans tous les autres.

CHAPITRE V.

DURÉE PROBABLE DE L'HUMANITÉ SUR LA TERRE, D'APRÈS LES DONNÉES FOURNIES PAR LA RÉVÉLATION ET PAR LA SCIENCE.

Nous ne sommes pas prophète, et cependant nous prophétiserons, parce que tout le monde prophétise, et qu'il y a dans l'humanité un instinct de prophétie qu'on n'étouffe jamais ; on oublie le passé et l'on regarde l'avenir beaucoup plus que le présent, qui passe sans cesse ; l'avenir est la chose fixe qui pose devant l'esprit, et qui le préoccupe véritablement. Nous trouvons, d'ailleurs, des bases sur lesquelles on peut asseoir des calculs de probabilités ; et nous pouvons, sur ces bases, avec les simples appréciations du bon sens, faire de la prophétie.

« Durant les premiers temps du Christianisme, l'idée d'une fin du monde très-prochaine circulait non-seulement chez les Chrétiens, mais chez tous les peuples de l'Occident. Peut-être cette croyance venait-elle de la Perse, car il est enseigné dans le Zend-Avesta que le roi de la lumière employa six mille ans à perfectionner ses œuvres; que dès le IVe millénaire, le génie du mal y sema des principes de désordre ; qu'au commencement du VIIe, il brouilla tout dans une grande guerre qu'il fit à Ormouzd, avec ses cohortes de Dews et de Darvands : qu'Ormouzd le vainquit avec ses Amshaspands, ses Izeds et les Ferouers, mais pas assez pour qu'il ne conservât presque une moitié de l'empire ; et qu'à partir de cette date, qui commence le mélange actuel des biens et des maux, il devait s'écouler encore six millénaires jusqu'à la fin de l'ordre présent et jusqu'à l'enchaînement définitif d'Ahrimane ; d'où il fallait conclure, il y a deux mille ans, que le monde était près de sa fin, puisque ce partage de l'empire entre Ormoudz et Ahrimane existait déjà depuis plusieurs milliers d'années, d'après l'histoire incontestable.

«Quoi qu'il en soit de cette hypothèse sur l'origine de cette croyance, les stoïciens, qui étaient les philosophes régnants et qui reflétaient mieux le sentiment commun de leur époque sur des choses de ce genre, donnaient, tous, la fin du monde comme un événement qui ne se ferait pas longtemps attendre, et les Pères de l'Eglise de la même époque sont d'accord avec eux sur cet article. On lit dans l'Epître catholique de saint Barnabé, classée parmi les livres apocryphes, que le monde doit durer six mille ans. Origène soutient, dans le *Dialogue contre les marcionites*, que le Christ est venu six mille ans après la formation du premier homme, et qu'il est venu sur la fin des temps. Saint Justin parle de même dans son exhortation aux martyrs ; le monde, d'après lui, dure depuis six mille ans ; le diable ne cesse de tourmenter le genre humain, et l'Antechrist va bientôt venir. Lactance fait des calculs sur cette base que le monde ne doit durer que six mille ans, et il marque la date de la fin pour une année que nous ne nous rappelons plus, mais qui tombe vers le Ve siècle... Plus tard, ces prédictions ne s'étant pas accomplies, et le monde allant toujours son train, on voulut encore qu'il ne durât que six mille ans, comme continuent de le vouloir aujourd'hui même beaucoup de gens parmi nous; et pour faire concorder les faits avec cette idée, on réduisit la durée écoulée du premier homme à Jésus-Christ à quatre mille ans au lieu de six mille, en préférant la Vulgate aux Septante sur les vies des patriarches. Déjà les rabbins avaient essayé, d'après Abulfarage, historien arabe du XIVe siècle, d'abréger ces vies pour prouver aux Chrétiens que le Christ n'était pas venu au VIe millénaire, époque qu'ils croyaient être celle de la venue du Messie : et cet historien les accuse même d'avoir altéré, dans ce but, le texte hébreu.

« On disait et l'on dit encore, pour

appuyer cette croyance de la durée du genre humain marquée à six millénaires, que cette durée doit être d'autant de fois mille ans qu'il y a eu de jours de la création, vu que saint Pierre a dit que mille ans sont devant Dieu comme un jour, et les millénaristes voyaient dans leur VIIe millénaire du règne paisible de Jésus-Christ revenu sur la terre et de la bête enchaînée, le correspondant du septième jour auquel Dieu se reposa. On voit de ces idées émises dans le livre du Pasteur, dans saint Justin, dans Clément d'Alexandrie, dans Origène, dans Lactance, et dans presque tous les plus anciens Pères. Il ne faut pas croire qu'ils prétendent tirer de ces rapprochements des raisonnements démonstratifs ; ils ont pour cela trop de bon sens ; ils exposent seulement l'idée qui avait cours alors, et marquent, par leur manière de l'exposer, sans oublier les concordances symétriques qui pouvaient plaire à l'esprit, qu'ils n'étaient pas éloignés de l'accepter, n'y voyant aucun inconvénient.

« Mais tout cela est réfuté aujourd'hui par la durée même du genre humain déjà accomplie, et ceux qui s'acharnent à soutenir que le monde anthropique n'a point encore acquis six mille ans d'antiquité, ne font preuve que d'ignorance en chronologie ; c'est au moins ainsi que la question nous apparaît sur les études que nous en avons faites : il nous semble qu'on ne peut attribuer raisonnablement à la durée du genre humain, moins de sept à huit mille ans (*Voy.* Dict. des *Harmonies*, art. *Historisques*); et, pour notre compte particulier, nous croyons à une ancienneté d'à peu près dix mille ans, depuis la création du premier homme (1).

« Nous sommes donc obligé d'établir des calculs nouveaux sur des données nouvelles, si nous voulons traiter la question de la durée future de notre genre humain. C'est ce que nous allons faire.

« Nous avons distingué trois âges, celui de la paix embryonaire, celui de la lutte qui n'est que l'acquisition progressive du troisième par les conquêtes successives du bien sur le mal, et celui de la paix acquise avec tout le développement du bien. Or, le premier doit avoir été d'une très-petite durée, vu que la lutte entre la vie et la mort, entre Dieu et Satan, a dû se manifester presque aussitôt, et simultanément avec les premiers symptômes du mouvement qui commença le second âge. Quant au troisième, considéré comme propre au genre humain tout entier, il est probable qu'il sera également d'une très-petite durée, puisqu'il sera le degré suprême du perfectionnement, le but terrestre atteint par la série accomplie des conquêtes, et que l'on ne conçoit plus, dès lors, pourquoi l'homme serait laissé sur une terre où il aurait accompli sa tâche. Nous ne parlerons donc pas du premier ni du troisième âge ; nous considérerons leur durée comme inappréciable relativement à celle du second, et calculerons seulement cette dernière, en ayant soin de ne pas perdre de vue que cette sorte de réduction de la totalité relative de notre vie sociale à la période des combats n'est nullement exclusive des perfectionnements que nous avons rêvés, soit dans telle ou telle portion de l'humanité, soit sous tel ou tel rapport dans l'humanité totale ; nous ne brisons pas le fil de l'espérance, nous considérons seulement l'acquisition complète et simultanée du but pour toute la famille humaine comme la conclusion de son parcours terrestre, et nous reportons à une autre vie, à un autre séjour, tout progrès, encore imaginable, supérieur à celui-là.

« Quelle sera donc la longueur de notre âge des conquêtes, et combien de temps encore doit progresser notre genre humain sur cette terre ? Telle est la question qu'il s'agit de résoudre par des appréciations probables, à la hauteur de l'état présent de la science profane et de la science religieuse.

« Comme il serait trop long d'entrer dans les détails de ces appréciations, donnons seulement les résultats de nos réflexions sur cette question que beaucoup trouveront oiseuse et que certains esprits jugeront intéressante.

(1) Voyez notre article : CHRONOLOGIES.

« I. La philosophie théiste peut arriver à un *a priori* de probabilité fondé sur la double idée qu'elle a de Dieu et de l'homme. Dieu est la sagesse par excellence; l'homme est un être d'une haute dignité, d'une puissance merveilleuse, d'une perfectibilité admirable, d'une importance considérable dans la partie de la création soumise à ses propres explorations. Serait-il sage que Dieu eût jeté cette puissance, cette dignité, cette perfectibilité, cet être important sur la terre pour l'en retirer presque aussitôt après l'y avoir mis? N'est-il pas naturel de croire qu'il doive l'y laisser se développer très-longtemps, assez longtemps pour que la période en paraisse, à son intelligence, proportionnelle à sa grandeur? Or, quand nous nous élevons à cette méditation, plus d'un million d'années ne paraît pas trop pour notre règne terrestre, et nous trouvons aussi que ce nombre est suffisant: il nous écrase assez pour répondre aux conditions que nous venons d'exprimer, et il ne nous écrase pas trop pour n'être pas facilement embrassé par notre imagination. Nous le trouvons donc convenable, et nous en concluons cette probabilité, que notre race, ayant déjà existé dix mille ans à peu près, existera encore au moins douze cent mille ans sur la terre.

« Quand le lecteur aura médité toutes les considérations qui vont suivre, il ne trouvera rien de puéril ni même d'original dans cette fixation qui lui paraît sans doute fort étrange.

« II. La science géographique nous dit que la surface terrestre est à peine envahie, conquise, défrichée ou rendue productive dans sa centième partie: donc si l'homme a mis dix mille ans à en conquérir un centième, il mettra cent fois dix mille ou un million d'années à la conquérir tout entière; on peut objecter que le progrès sera plus rapide à proportion que la population augmentera; mais on doit répondre que ce qui restera sera de plus en plus difficile à féconder, puis qu'on aura toujours pris, d'abord, les meilleurs terrains.

« On pourrait raisonner de même sur l'augmentation de la population, qui pourrait être, dit-on, cent fois plus considérable; et, en tenant compte des causes de perturbation qui sont et seront dans toutes les espèces, on arriverait à un résultat approximatif qui ne différerait peut-être guère du précédent; car si, d'une part, la population augmente selon une progression croissante à mesure qu'elle devient plus considérable, d'un autre côté, nous croyons que la civilisation, la moralisation et le travail auront pour effet de diminuer cette progression en livrant davantage la puissance vitale aux dépenses de l'esprit, en rendant les mariages moins précoces, et en fournissant, de toutes manières, des contre-poids à l'excès de fécondité.

« III. La science géologique nous montre notre globe se formant lentement dans le passé, et habité successivement par des règnes organiques d'une très-longue durée. On compte à peu près trente-deux couches de terrains sédimenteux, qui, pour se former, ont exigé chacune des millions d'années. Il est nécessaire qu'il y ait harmonie dans la nature; on ne concevrait pas que tout ce passé eût employé de si longues périodes à son développement pour amener un état plus parfait qui ne devrait lui-même durer que peu de temps; tout, au contraire, indique que plus les siècles s'avancent, plus les périodes s'allongent, parce que les causes des révolutions et des cataclysmes deviennent moins nombreuses et moins puissantes. D'un autre côté, il est établi que notre période n'est qu'à son début; la couche qu'elle dépose est imperceptible près des précédentes; donc il est infiniment probable qu'elle doit durer très-longtemps dans l'avenir. Combien durera-t-elle? On ne saurait le dire; mais puisque les sérieux géologues ne s'expliquent les modifications qui se sont faites dans la terre et dont ils étudient les traces, qu'avec un temps énorme, tel que trente ou quarante millions d'années, et que les couches de terrains auxquelles ont correspondu des flores et des faunes annonçent des laps de temps qui ne peu-

vent être moindres que de plusieurs centaines de mille ans; ce n'est pas donner trop à notre âge que de lui donner un peu plus que le million qu'on est obligé d'attribuer déjà à plusieurs autres qui l'ont précédé ; et, cela accordé avec au plus dix mille ans d'écoulés, ce qui est déjà beaucoup pour les observations géologiques, restera encore à l'avenir un à peu près de douze cent mille ans.

Les six jours de la *Génèse* sont six époques indéterminées; nous sommes dans la septième; et comme il est essentiel que ces époques soient excessivement longues, il est essentiel aussi de donner à cette septième une excessive longueur, sans quoi l'esprit humain ne verrait pas comment Dieu aurait employé si longtemps à préparer notre globe pour nous recevoir; la question de sagesse est ici tout entière dans le rapport; si la préparation est longue, et que l'âge humain, qui était le but, soit long en proportion, il y a la même sagesse que si la préparation ayant été courte, l'évolution proposée le fût aussi; mais l'harmonie ne peut s'apercevoir dans l'ordre inverse. Or, nous le répétons, il est impossible d'attribuer moins de douze cent mille ans à notre règne sur la terre, pour conserver cette harmonie, après ce que nous savons par la géologie, de la longueur des six premiers jours.

IV. La cosmographie nous conduit à des déductions toutes semblables : d'abord cette lenteur relative des mouvements et ces espaces immensurables nous disent qu'un million d'années, pour une forme de la terre et une de ses générations organiques, n'est qu'un instant dans l'immensité des harmonies célestes, de même que la terre n'y est qu'un point imperceptible; et si nous avons passé en revue, dans le second chapitre, de nombreuses causes astronomiques d'extinction de notre race comme pouvant amener la catastrophe, on a pu voir, en même temps, combien elles sont lentes, combien elles laissent de marge au genre humain pour espérer une longue vie. Borner cette vie à douze cents mille révolutions de la terre autour du soleil est encore la faire courte relativement aux chances de destruction que présentent ces causes et à la lenteur des révolutions célestes; quand on pense, par exemple, que la révolution des équinoxes ne s'est pas encore accomplie depuis que l'homme est sur la terre, le nombre que nous assignons paraît bien peu considérable. Cependant comme ces causes de destruction sont nombreuses, et qu'après tout douze cents fois mille ans ne forment pas une durée sans importance, même relativement aux astres, nous croyons qu'un calcul de probabilités sagement construit aboutirait aux environs de cette limite.

V. La physiologie nous montre, dans le royaume de la vie qu'elle explore, une harmonie constante et minutieuse qu'elle ne cesse d'offrir à nos admirations; or, est-il un physiologiste qui ne trouverait rationnelle et conforme aux sagesses de la nature cette proposition : que les espèces quand elles ne sont pas immortelles, — ce qui arrive pour celles de notre terre, puisque la géologie nous les montre se succédant les unes aux autres et se cédant peu à peu le terrain jusqu'à celles qui règnent aujourd'hui et qui n'ont rien de plus que les précédentes en conditions de vitalité, — sont beaucoup plus durables que les individus qui les composent, le sont dans une proportion énorme, et que leur attribuer en moyenne douze mille fois la durée de ces individus, c'est rester dans les limites les plus raisonnables. Or, la vie humaine étant de cent ans au maximum, il vient d'après cette base, douze mille siècles pour la durée totale de l'espèce humaine. Est-il possible de penser, quand on y réfléchit, que Dieu l'ait lancée pour durer moins de douze mille générations individuelles ?

« On pourra objecter que, si tous les animaux contemporains de l'homme se perpétuent aussi longtemps que lui, la proportion que nous venons de poser sera brisée pour le plus grand nombre; mais on peut répondre qu'il n'est pas établi que beaucoup d'espèces ne doivent pas disparaître successivement plus tôt ou plus

tard selon leur faiblesse relative pour être remplacées par d'autres qui seraient encore plus utiles à l'humanité, et que, d'ailleurs, les animaux étant faits pour nous, ce n'est pas sur eux qu'il convient d'établir la moyenne de proportionnalité entre la vie de l'individu et la vie de l'espèce.

« VI. Voici une autre considération physiologique non moins importante. L'humanité s'est divisée très-distinctement en plusieurs races qui ont demandé longtemps pour se constituer, et qui se sont elles-mêmes subdivisées ensuite en sous-races, familles, rameaux. Nous avons posé le principe d'une réfusion de toutes ces races dans un type unique qui sera le plus fort, le plus vigoureux par le corps et par l'âme, et nous en avons trouvé la tendance ; mais quand on pense à la lenteur d'un pareil travail, aux obstacles qu'il rencontrera, aux variétés qui se reformeront probablement encore jusqu'au mélange complet et à l'oubli des nationalités, on trouve que la reconstitution de l'unité véritable exigera un temps énorme, d'autant plus qu'elle est liée à tout le reste et qu'on ne peut, entre autres conditions, la concevoir complète qu'avec la disparition des diversités de langage dont nous allons parler tout à l'heure. Ce que nous en savons par l'expérience, c'est que jusqu'à présent il n'y a pas eu de rapprochement sensible entre les trois grandes races caucasique, mongolique et éthiopique, et qu'elles sont ce qu'elles sont depuis que l'histoire en fait mention.

« VII. Nous avons admis que les langues se refondront dans une langue unique qui sera l'héritière des richesses de toutes les autres. Mais quand on pense aux difficultés et à la complication des combinaisons qui devront amener ce résultat, on se perd dans les profondeurs de l'avenir. Nous pouvons cependant faire un calcul approximatif. Il y a douze cents ans, la France se composait de parties très-hétérogènes qui parlaient des idiomes différents; et le français moderne, que parle à peu près toute la France aujourd'hui, a résulté d'un travail de fusion qui s'est fait entre ces idiomes originaires; tous les linguistes n'admettent pas cette appréciation, mais le fait la démontre, avec cette restriction qu'il faut accorder une influence centrale à l'un de ces idiomes, ce qui ne détruit pas le principe, et ce qui ne fait que corroborer la déduction que nous allons en tirer; or, s'il a fallu douze cents ans pour ce petit résultat dans un petit coin du monde, sera-t-on exagéré si l'on imagine que, pour le grand résultat dont il s'agit, et pour sa réalisation complète, il faille à peu près mille fois plus de temps? Nous ne le croyons pas; car il faut penser qu'avant l'unification universelle du langage, doivent se produire des unifications partielles analogues à celle que nous donnons pour exemple, c'est-à-dire beaucoup de langues nouvelles de plus en plus étendues, par assimilation d'idiomes particuliers; et il faut aussi ne pas oublier le nombre infini de dialectes aujourd'hui parlés dans l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et les îles; l'Europe est, sous ce rapport, en progrès considérable sur toutes les autres parties du monde; or, mille fois douze cents donne encore douze millénaires de siècles, ou douze cent mille ans, pour l'évolution laborieuse depuis la confusion des langues, quelle que soit la manière dont elle a commencé, jusqu'à leur réfusion future.

« VIII. Dans l'ordre industriel, le plus haut degré de progrès qu'on puisse rêver sans déraison, c'est que les machines produisent en abondance le suffisant pour toute la population de l'avenir, et que l'homme n'ait plus qu'à les surveiller, en sorte qu'il épargne ses sueurs, et qu'il reste à tous la partie de temps nécessaire pour la culture de l'esprit, du cœur, et pour la récréation, en sus de l'alimentation physique et du repos. Or, le progrès a beau nous sembler rapide chez les peuples civilisés depuis quelques siècles, sous ce rapport, il n'en est pas moins vrai que, si l'on pense à la différence énorme entre ce rêve et l'état présent du genre humain, ainsi qu'aux pertes qu'on fait toujours aux époques malheureuses, on ne peut s'empêcher de dire qu'il faudra du temps pour en arriver là,

peut-être plusieurs fois cent mille ans, si l'on embrasse tous les peuples et tous les hommes sans aucune exception. Le monde a attendu Pascal pour avoir la brouette, un des plus ingénieux et des plus simples instruments qui aient été inventés. Combien de temps n'attendra-t-il pas le génie bienfaisant qui clôra la série des inventions!

« IX. On doit parvenir à posséder l'Océan, de manière à naviguer sans danger dans ses profondeurs, et à y faire produire les poissons, gros et petits, comme le berger ses moutons sur la terre; on doit parvenir aussi à naviguer dans l'air comme l'oiseau; il semble que de rêver pareille chose n'est pas aller plus loin que de tenir pour bonne la promesse faite à l'homme qu'il dominera les oiseaux, les poissons, tous les êtres de son séjour. Mais, à en juger par ce que nous avons gagné dans cette voie, depuis à peu près dix mille ans, nous devons imaginer des siècles et des siècles pour ces résultats, près desquels tous ceux qui ont été obtenus ne nous paraissent que des jeux d'enfants.

« X. Que l'on compare les travaux de l'homme sur la terre, ses villes, ses cultures, ses digues, ses canaux, ses tunnels, etc., avec ce qui resterait encore à faire pour utiliser les montagnes, les déserts, les lacs, les précipices, pour se rendre maître des fleuves, des torrents, des mers, pour apprivoiser les inondations et parer à toutes les causes de destruction, pour assainir toutes les parties du globe, pour en faire une sorte de paradis terrestre n'ayant rien perdu de ses grandeurs artistiques, et n'offrant plus les dangers de toute sorte dont il nous menace jusqu'à présent, comme si la beauté était incompatible avec la vie; et l'on trouvera tant et de si difficiles choses à faire, que les centaines de mille ans dont nous parlons ne pèseront pas trop dans la balance. Aujourd'hui, l'homme fait l'utile, et sur la petite échelle, aux dépens du beau; quand fera-t-il à la fois le beau et l'utile sur l'échelle en rapport avec sa grandeur et celle de la nature?

« XI. Nous avons conquis depuis quelques siècles beaucoup de forces cosmiques dont on ne soupçonnait pas même l'existence; mais combien y en a-t-il encore à découvrir, et combien reste-t-il d'inventions à faire pour avoir droit de penser qu'on a vraiment assujetti celles que l'on connaît? Elles sont encore pour nous des forces sauvages; elles ne sont point domestiquées; or, est-ce imaginer trop que de concevoir la nature livrée à nos conquêtes comme douze mille fois plus riche que nous ne la connaissons après dix mille années d'efforts, et pourra-t-on nous accuser de ne point donner assez à la rapidité du progrès, en supposant une progression telle qu'il suffise de cent vingt fois le même temps pour conquérir douze mille fois davantage? Or nous retombons encore, par cette voie, dans nos douze cent mille ans, pour chiffre *minimum*.

« XII. Le progrès médical et hygiénique nous conduit aux mêmes supputations. Qu'a-t-on gagné depuis Hippocrate pour prévenir les pestes, les fièvres, les phthisies, les scrofules, les folies, les infirmités excessives de la vieillesse, toutes les maladies de l'homme, toutes celles des végétaux, toutes celles des animaux? On pourrait constater quelques pas en avant, mais un bien petit nombre. Est-ce trop de concevoir qu'il faille, pour en arriver au perfectionnement rêvé par les Francklin, les Condorcet, les Descartes, dans cet ordre de nos inventions, cent vingt fois plus de temps qu'il en a fallu au genre humain pour arriver au point où il en est? Personne ne trouvera le chiffre exagéré; et ce qui en prouvera la modération, ce sera la réclamation des prophètes de mauvais augure et celle des progressistes impatients, entre lesquelles il se trouvera placé.

« XIII. Il en sera de même de la science des astres, de notre système solaire, de notre terre et de tout ce qu'elle contient. Le nombre des secrets qui ne dépassent pas nos puissances n'est pas infini; nous compléterons ce nombre dans nos annales scientifiques; nous pousserons, par exemple, notre regard dans les cieux jusqu'aux limites des mondes étoilés,

car il y en a une, nous le savons *a priori* par la métaphysique (1) ; mais supposer que ce *summum* de notre science soit douze mille fois plus étendu que notre répertoire présent, n'est pas supposer trop ; et accorder à notre progrès scientifique une progression croissante telle qu'avec cent vingt fois plus de temps seulement nous arrivions à la combler, n'est pas se montrer trop exigeant ; or nous retombons encore dans notre douzaine de millénaires de siècles, pour la durée terrestre de l'humanité.

« XIV. On conçoit que la paix universelle se réalise plus vite ; cependant, quand il s'agit de l'imaginer complète et solidement assise, on va encore aux longues durées, pour peu que l'on sache en apprécier les obstacles. Cette paix ne peut guère être conçue définitive qu'avec l'unité de culte, l'unité de science, l'unité de langage et la fédération universelle. Or, toutes ces conditions demandent un temps énorme, puisque l'existence passée du genre humain n'a encore abouti qu'à des divisions et à des rivalités plus graves et plus profondes peut-être qu'il n'y en eut jamais.

« XV. Nous raisonnerons de même sur l'établissement de la république universelle. Pour la disparition des royautés, des empires, des systèmes dynastiques, il faut imaginer des métamorphoses radicales dans les mœurs, dans les idées, dans les préjugés qui asservissent les foules ; si ces foules étaient composées d'âmes nobles, grandes, intelligentes, généreuses, désintéressées et instruites comme le sont quelques martyrs de philanthropie, d'autant plus admirables qu'ils sont plus en avant de leur siècle, on comprendrait qu'un tel changement pût se faire du jour au lendemain ; mais nous ne savons que trop qu'il n'en est pas ainsi ; et, sans perdre courage, sans soustraire la valeur d'un iota à l'intensité de nos dévouements, de nos travaux, de nos espérances, nous sommes néanmoins obligés de reculer de bien loin dans l'avenir l'inauguration de cette organisation politique dont le désir oppresse nos poitrines, et que nous préparons petit à petit pour nos descendants, sans aucun espoir d'en profiter nous-mêmes.

« XVI. On ne peut, non plus, s'empêcher d'attribuer de longs siècles au triomphe de cette organisation économique dans laquelle la richesse sera équilibrée sur le travail, où l'on ne mangera plus sans produire, où l'on ne soutirera plus le fruit des sueurs du frère par le prêt des instruments de production, où la richesse acquise ne condamnera plus le travailleur à la pauvreté, où la propriété sera conquise, fondée et soutenue par le travail seul, où l'on dépensera le capital si l'on veut vivre sans travailler, ou même on ne pourra plus vivre sans le travail raisonnable proportionnel aux forces, où l'impuissance sera garantie par l'assurance mutuelle, etc., où régnera l'équité autant qu'elle peut régner sur la terre. S'il nous est donné de croire sans déraison à de grands pas très-voisins vers ce socialisme de la justice, de croire même que certaines fractions du genre humain y arriveront bientôt dans une certaine mesure, nous ne pouvons l'attendre sur toute la surface de la terre, et dans sa réalisation parfaite qu'après de bien longues périodes et de pénibles luttes.

« XVII. Si l'on consulte les chronologies historiques, mystiques ou astrologiques des peuples, on ne les trouve d'accord ni sur le durée passée de l'âge présent, ni sur sa durée future. Si nous avons vu les Persans ne donner à l'humanité terrestre que six mille ans d'existence, nous avons vu les bouddhistes lui attribuer plusieurs centaines de millions d'années. Citons encore le fameux Kali-Youga des brahmanes, ou quatrième âge, qui est celui de l'ordre présent ; cet âge est long de 432 mille ans, sur les-

(1) Il n'y aurait qu'un moyen d'imaginer qu'il n'y en ait pas : ce serait, en concevant notre univers matériel, avec Berkeley ; comme une simple vision de l'esprit, de supposer cette vision inhérente à notre âme tellement et de telle façon, par volonté du Créateur, qu'elle la suive toujours, s'agrandissant ou se rétrécissant indéfiniment par une successivité de même espèce que celle de l'indéfini des années. Mais dans le système de Berkeley lui-même il est plus naturel de concevoir une limitation définie. (*note qui existait.*)

quels 4951 ans étaient déjà écoulés en 1850, d'où il suit qu'à partir de cette date, le monde avait encore devant lui 427,049 ans à parcourir. On trouve, de plus, des rapprochements singuliers entre cette chronologie et celle des Chaldéens. Bérose divise le temps en *saros*, *néros* et *sossos*; le saros est de 3600 ans, le néros de 600, et le sossos de 60; or, le sossos se trouve être précisément le cycle de 60 ans par lequel on suppute le temps encore aujourd'hui dans le Thibet, la Chine, le Japon et toutes les contrées adjacentes; et il se trouve aussi que les cent vingt saros que Bérose attribue aux temps antédiluviens, probablement par une inversion erronée qui consiste pour lui à donner au passé ce qui appartenait à l'avenir, forment exactement les 432 mille ans du Kali-Youga de la tradition brahmanique. On ne peut donc nous opposer un concert de traditions contre la longue durée que nous donnons à ce monde; et peut-être même qu'en réunissant toutes les chronologies, la plus grande masse d'autorités resterait à notre manière de penser sur cette question.

« XVIII. Dans l'ordre religieux si nous cherchons à apprécier le temps nécessaire au genre humain pour qu'il arrive à l'unité de foi, sous la houlette de l'unique pasteur, qui sera le Christ, et à l'épuration de l'adoration parmi les hommes déjà réunis dans cette unité, nous trouvons encore une énorme durée, à moins de transformations subites et miraculeuses qui ne se feront pas, parce que Dieu n'agit dans notre nature qu'en suivant la marche progressive qu'il lui assigna en la créant. Que de nations et de peuplades à rendre catholiques; que d'hérésies et de schismes à faire rentrer au bercail; que de biens, de changements, de perfectionnements à faire dans la société catholique elle-même! Tout cela demande plusieurs fois cent mille ans, si l'on tient compte des rechutes, des excès où l'on se jette en embrassant la vérité et qu'on ne corrige ensuite qu'avec tant de peine; si l'on tient compte, en un mot, des ruses de guerre de ce Satan des prophètes qui ne rend jamais les armes sur un point que pour se porter sur un autre.

« XIX. On nous demandera pourquoi nous sommes tombés jusqu'ici sur le nombre douze pour exprimer le nombre rond des millénaires de siècles de la durée de notre monde, plutôt que sur le nombre dix ou le nombre quinze, dont la différence en plus ou moins ne paraît pas considérable et ne peut être dite réfutée par les considérations précédentes qui n'ont rien d'assez précis pour une telle réfutation. Nous répondons que nous l'avons fait par suite d'un instinct qui n'est pas sans raison déterminante. La douzaine joue un si grand rôle dans les grandes classifications qui nous intéressent, que nous avons dû la préférer à toutes les autres bases. Le zodiaque est divisé en douze signes; l'année est composée de douze mois; le nombre douze exprime deux fois les six jours de la création; le Christ choisit douze apôtres; Jacob eut douze fils; il y avait douze tribus d'Israël; le nombre douze fut la base la plus employée pour les mesures dans toute l'antiquité; les doubles cycles de l'antique Orient étaient et sont encore de douze dizaines d'années; les doubles néros des Chaldéens étaient de douze siècles; quand saint Jean veut dire un nombre moyen, ni trop grand ni trop petit, il dit douze douzaines de mille (*Apoc.* VII); le nombre 12 a pour nombres générateurs le nombre 3, qui exprime Dieu, et le nombre 2 qui exprime la création, il résulte de ce nombre 3 multiplié par deux fois 2, etc., etc., etc. Enfin nous avons à présenter au lecteur les considérations suivantes qui vont singulièrement justifier ce choix instinctif.

« XX. N'oublions pas quelques supputations ou rapprochements de diverses natures fondées sur des convenances religieuses ou des paroles prophétiques de l'ordre chrétien.

« Serait-il naturel et convenable que le Sauveur de l'humanité ne fût descendu pour nous qu'à la fin réelle de la durée de notre monde? N'est-il pas conforme à la sagesse, telle que nous la pouvons comprendre, que le Verbe divin, principe de la résurrec-

tion et du salut quand on est dans un état de déchéance, se soit, au contraire incarné dès l'aurore de notre jour terrestre ? N'est-il pas, d'ailleurs, appelé l'*Orient* ? N'est-il pas dit qu'il se lève dès le matin ? Est-il jamais comparé au soleil couchant ? Or, en considérant comme un jour l'évolution de l'humanité sur la terre, en supposant que l'incarnation se soit opérée au commencement de ce jour, par exemple, un peu avant la fin de son premier quart d'heure, entre la 9ᵉ ou la 10ᵉ minute, et en attribuant, comme nous l'avons fait, à peu près huit mille ans à la durée du genre humain avant le Christ, on arrive à une proportion qui donne environ douze cent soixante mille ans pour la durée totale, et douze cent cinquante mille à peu près pour ce qui reste en ce moment devant nous. Puisque le Christ n'est pas venu plus tôt, le seul moyen de le faire encore venir à l'aurore des âges consiste à les allonger, et ce moyen nous paraît nécessaire à employer pour conserver l'harmonie dans les opérations de la Providence.

« Quand le Christ compare la révolution qu'il va peu à peu opérer dans le monde au grain de sénevé, à des semailles, etc., ne suppose-t-il pas que la saison humaine, la journée humaine, l'année humaine ne fait que commencer, et que tout l'important, sous le rapport de la durée comme sous les autres rapports, est réservé à l'avenir ? Nous savons qu'on a prétendu trouver dans quelques paraboles des insinuations contraires, mais nous n'en croyons pas moins que, si on étudiait toutes celles qui sont susceptibles de rapprochement à la question qui nous occupe, notre opinion garderait l'avantage.

« Finissons par un calcul qui vaut bien tous ceux qu'on a faits sur les fameux passages de l'*Apocalypse* où il est question des 42 mois, des 1260 jours, et de l'espace exprimé, comme dans *Daniel*, par *un temps, deux temps et la moitié d'un temps*.

« En supposant que cet espace signifie notre second âge tout entier, ou le temps pendant lequel Satan, la bête, la grande Babylone, etc., en un mot, le mal, lutte contre le bien et n'est pas encore définitivement vaincu, ce qui concorde assez bien avec les textes ; en prenant à la lettre la parole de saint Pierre qui dit que *mille ans sont comme un jour* dans l'œuvre de Dieu au moment même où il prévient l'objection de ceux qui, voyant le monde poursuivre son cours, ne voudront pas croire qu'il doive jamais finir ; et enfin, en faisant concorder ces deux sortes de révélations, comme on doit toujours le faire, nous arrivons à la supputation suivante :

« Trois années et demie, composées de 360 jours chacune, ou 42 mois de 30 jours chacun, ou 1260 jours, pris comme exprimant la durée de notre second âge, donnent, pour cette durée réelle, en évaluant chaque jour à une valeur de mille ans ou d'un millénaire, 1260 mille ans, ou 1260 millénaires d'années, ou un peu plus de 12 millénaires de siècles, ce qui est le nombre aux abords duquel toutes nos probabilités viennent de nous conduire.

Ce nombre peut s'exprimer par 42 mois de 300 siècles ou 30 mille ans chacun, dont le premier n'est encore écoulé qu'au tiers à peine ; et par trois années et demie de 12 fois 300, ou 3600 siècles, nombre égal à celui des années du saros des Chaldéens, ce qui revient à trois années et demi, de 360 mille ans chacune, dont la première ne fait que de naître, conformément aux indications de la géologie, puisque cette première année n'en est tout au plus qu'à son dixième millénaire, ou dixième jour.

« Si l'on voulait déduire au juste, de cette base, la durée future de cette humanité, au moins jusqu'à la réalisation parfaite du troisième âge, il faudrait : 1° évaluer combien ce nombre d'années de 360 jours donne d'années astronomiques exactes, c'est-à-dire composées de 365 jours, en tenant compte de toutes les fractions qui engendrent les années bissextiles, les siècles bissextiles, etc., évaluation très-facile à faire. 2° Trouver au juste, le temps de la durée passée du genre humain depuis sa déchéance, ce qui n'est pas aussi facile. 3° Enfin rapporter le résultat des opérations **à notre**

ère chrétienne ; et l'on arriverait ainsi à fixer l'année et même le jour final de notre évolution qualifiée par nous de second âge. Ce jour se trouverait dans le voisinage de l'an du Christ 1,250,000. Nous laissons ces supputations à ceux qu'intéressent ces mystères inutiles.

« La base que nous venons d'établir serait favorisée par une foule de rapprochements, tels que les trois jours de Jonas dans le ventre de la baleine, les trois jours de la prédication aux Ninivites, les trois années et demie de la sécheresse d'Elie, les trois jours du Christ au tombeau, surtout les trois années et demie de sa vie active de prédicateur qui pourraient être considérées comme le type abrégé de la vie totale de l'Eglise militante, chaque jour de ces trois années et demie représentant mille ans de cette dernière, etc., etc., ; nous laissons encore tous ces jeux d'esprit à de plus habiles que nous. Mais nous maintenons notre probabilité d'un avenir terrestre de plus d'un million d'années réservé à notre race, comme également appuyée sur la science et sur la religion.

« La race humaine a donc du temps devant elle pour entendre répéter, et répéter elle-même l'écho monotone de son passé, que fera peut-être cesser, quelque jour, une organisation meilleure, mais qui jusqu'à présent ne fait que s'étendre de plus en plus loin sous le soleil ; écho à double accent d'orgueil et de tristesse, dont la plume de Tertullien traduisait ainsi le sens il y a seize siècles :

« La terre se cultive et s'orne de plus » en plus. L'homme arrive partout, » il découvre de nouvelles terres, il » fait tout produire ; des campagnes » agréables ont remplacé les solitudes » immenses, la charrue a tracé des » sillons dans les forêts, les bêtes fé- » roces se sont enfuies devant les » troupeaux des bergers, on sème sur » les grèves, on plante au milieu des » rochers, on assainit les marais, on » voit s'élever plus de villes qu'il n'y » avait autrefois de chaumières. Déjà » les îles ne causent plus d'effroi, les » écueils n'épouvantent plus, on trouve » partout des peuples, partout des » gouvernements, on trouve partout » la vie. C'est un suprême témoi- » gnage que ces multitudes humai- » nes !.... Les pestes, les famines, les » guerres, les tremblements de terre » ont beau promener la mort comme » un remède et une tonsure sur l'exu- » bérance du genre humain ; nous » sommes à charge au monde, les » éléments ne suffisent plus, les be- » soins sont plus grands, les plaintes » sortent de tous, la nature nous man- » que ! Jamais, cependant, l'univers » s'est-il épouvanté, en voyant revenir » à la vie, après mille ans, les mul- » titudes qui descendirent ensemble » dans le tombeau ?.. . »

« Oui, longtemps encore, tel sera le cri de la terre ; et les génies de la multitude y verront une prophétie de la fin, croyant toujours que le progrès a comblé sa mesure, que la nature a épuisé ses forces, et que les fléaux deviennent insuffisants pour faire la tonsure à l'exubérance.

« Mais il y aura aussi des cris d'espérance, des paroles d'avenir, et Dieu fera tout le reste. » Le Noir.

AVENT, temps consacré par l'Eglise pour se préparer à célébrer dignement la fête de l'avénement ou de la naissance de Jésus-Christ, et qui précède immédiatement cette fête *Voyez* Noel.

Ce temps dure quatre semaines, et commence le dimanche qui tombe ou le jour de saint André, ou le jour qui en est le plus proche, soit avant, soit après, c'est-à-dire, le dimanche qui tombe entre le 27 novembre et le 3 décembre inclusivement. Cet usage n'a pas toujours été le même. Le rit ambrosien marque six semaines pour l'*avent*, et le sacramentaire de saint Grégoire en compte cinq. Les capitulaires de Charlemagne portent qu'on faisait un carême de quarante jours avant Noël : c'est ce qui est appelé, dans quelques anciens auteurs, le carême de la Saint-Martin. Cette abstinence avait d'abord été instituée pour trois jours par semaine ; savoir, le lundi, le mercredi, et le vendredi, par le premier concile de Mâcon, tenu en 581. Depuis, la piété des fidèles l'avait étendue à tous les autres

jours : mais elle n'était pas constamment observée dans toutes les Eglises, ni si régulièrement par les laïques que par les clercs. Chez les Grecs, l'usage n'était pas plus uniforme : les uns commençaient le jeûne de l'*avent* dès le 15 novembre, d'autres le 6 de décembre, et d'autres le 20. Dans Constantinople même, l'observation de l'*avent* dépendait de la dévotion des particuliers, qui le commençaient tantôt trois, tantôt six semaines, et quelquefois huit jours seulement avant Noël.

En Angleterre, les tribunaux de judicature étaient fermés pendant ce temps-là. Le roi Jean fit à ce sujet une déclaration expresse, qui portait défense de vaquer aux affaires du barreau dans le cours de l'*avent*, *In adventu Domini nulla assisa capi debet* ; et même encore à présent il est défendu de se marier pendant l'*avent* sans dispense.

Une singularité à observer par rapport à l'*avent*, c'est que, contre l'usage établi aujourd'hui d'appeler la première semaine de l'*avent* celle par laquelle il commence, et qui est la plus éloignée de Noël, on donnait ce nom à celle qui en est la plus proche, et l'on comptait ainsi toutes les autres en rétrogradant, comme on fait avant le carême les dimanches de la septuagésime, sexagésime et quinquagésime, etc.

BERGIER.

AVESTA (zend). (*Théol. mixt. scien. hist. parsism.*) — V. ZEND-AVESTA.

AVEUGLEMENT SPIRITUEL. Il consiste à ne pas sentir l'importance du salut, le prix des grâces de Dieu, l'énormité de nos péchés, la nécessité de faire pénitence, etc. L'Ecriture dit des infidèles, qu'ils sont dans les ténèbres, et de tous les pécheurs, qu'ils sont aveugles. Lorsque cet *aveuglement* est volontaire, il est criminel sans doute ; s'il ne l'était pas, il ne serait pas imputable.

Cependant nous lisons dans plusieurs endroits des livres saints, que Dieu aveugle les pécheurs, les impies, les incrédules ; comment cela doit-il s'entendre ? Souvent Dieu reproche aux pécheurs leur *aveuglement ;* peut-il en être l'auteur ? Non sans doute. Il est dit, *Sap.*, c. 2, ℣ 25, que les pécheurs sont aveuglés par leur propre malice ; *II Cor.*, c. 4, ℣ 4, que c'est *le dieu de ce siècle*, ou les passions divinisées, qui ont aveuglé l'esprit des infidèles ; ce n'est donc pas Dieu. Saint Paul dit que le cœur des faux sages a été aveuglé, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas honoré, qu'ainsi ils sont inexcusables ; *Rom.*, c. 1, ℣ 20 et 21 ; ç'a donc été leur faute, et non celle de Dieu. Saint Jean dit que celui qui hait son frère, ne voit pas clair, que les ténèbres l'ont rendu aveugle ; mais il nous avertit que Dieu est la lumière, et qu'en lui il n'y a point de ténèbres, *Joan.*, c. 1, ℣ 5 ; c. 2, ℣ 12 ; l'*aveuglement* ne vient donc pas de lui. Il dit que le Verbe divin est la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient en en ce monde, *Joan.*, c. 1, ℣ 9 ; les pécheurs ne sont pas exceptés.

Dieu répète continuellement aux Juifs : *Soyez saints, parce que je suis saint:* or, la sainteté de Dieu consiste en ce qu'il défend le péché et le punit ; il ne peut donc y contribuer en aucune manière. « Dieu, dit le Sage, déteste » l'impie et son impiété, » *Sap.*, c. » 14, ℣ 9. Et il ne donne lieu de pé- » cher à personne, » *Eccli.*, c. 15, ℣ 21. Dieu ne veut pas seulement que l'on dise qu'il abandonne les pécheurs, *ibid.*, ℣ 11 ; à plus forte raison serait-ce un blasphème de penser qu'il les aveugle, qu'il leur ôte absolument toute lumière de la grâce. Enfin Jésus-Christ dit formellement aux Juifs : « Si vous étiez aveugles, vous n'auriez » point de péché, c'est-à-dire, vous » ne seriez point coupables du péché » que vous commettez, en refusant » de croire en moi, » *Joan.*, c. 9, ℣ 41. Cela nous paraît clair.

Cependant Calvin a cité vingt passages qui prouvent que Dieu aveugle positivement les pécheurs ; les incrédules ne cessent de les répéter ; plusieurs théologiens en abusent pour prétendre qu'il y a des pécheurs auxquels Dieu refuse des grâces de conversion ; il faut donc les examiner en détail. La question est très-importante ; il s'agit de savoir si nous n'a-

vons pas à faire à des aveugles volontaires.

Remarquons d'abord que dans toutes les langues, même la nôtre, il y a deux équivoques très-communes. La première est de dire qu'un homme fait ce qu'il laisse faire, ce qu'il néglige d'empêcher autant qu'il le peut; ainsi l'on attribue à un magistrat les désordres qu'il n'empêche point, à un père les passions de son fils lorsqu'il ne les réprime point, à un maître le libertinage d'un domestique sur lequel il ne veille point. Les Pères de l'Eglise disent aux riches qui n'assistent point les pauvres : Vous ne les avez point nourris, vous les avez tués. *Non pavisti, occidisti*; et cela signifie seulement, vous les avez laissés périr. Nous disons à un imprudent qui s'est attiré des malheurs par défaut de prévoyance et de précaution : *Vous l'avez voulu*, etc. La seconde, qui revient au même, est d'appeler *cause* ce qui est seulement *occasion*; ainsi nous disons brusquement à un homme, *vous me faites enrager*, lorsque son caractère ou sa conduite sont pour nous une occasion de dépit et de colère, même contre son intention; la vraie cause est notre impatience, et souvent la bizarrerie de notre propre caractère. On dit à un jeune homme follement épris des attraits d'une femme : *Cette beauté vous aveugle, vous rend fou*; souvent elle l'ignore ou en est fâchée. On dit des grands qui prodiguent leurs bienfaits, qu'*ils font des ingrats*; ce ne devrait pas être là le fruit des bienfaits.

C'est dans ce double sens qu'il est dit que *Dieu aveugle les pécheurs* : 1° parce qu'il ne leur accorde pas des lumières aussi abondantes et aussi puissantes qu'il le faudrait pour dissiper facilement leur aveuglement; mais l'excès de leur opiniâtreté n'est pas un titre pour exiger de lui de plus grandes grâces; 2° parce que la patience avec laquelle il les attend, les bienfaits qu'il leur accorde, leur persuadent souvent qu'il en sera toujours de même, et que Dieu ne les punira pas. Dieu dit aux Juifs, *Isa.*, c. 43, ℣ 24 : « Vous m'avez fait servir » à vos propres iniquités, » c'est-à-dire, vous avez abusé de mes bienfaits pour m'offenser. Toutes ces façons de parler, abusives et fausses en bonne logique, ne doivent pas plus nous surprendre en hébreu qu'en français, dans les auteurs sacrés que chez les écrivains profanes.

Le passage le plus fort qu'il y ait sur cette matière, est dans le prophète Isaïe, c. 6, ℣ 9. Dieu lui dit : « Va et » dis à ce peuple : *Ecoutez et n'entendez » pas, voyez et ne comprenez pas*. En- » durcis le cœur de ce peuple, bouche- » lui les oreilles et ferme-lui les yeux, » de peur qu'il ne voie, n'entende et » ne comprenne, qu'il ne se conver- » tisse et que je ne le guérisse. *Jus- » ques à quand, Seigneur?* Jusqu'à ce » que ses villes soient sans habitants, » ses maisons désertes, et ses terres » sans culture. » Si l'on prenait ce passage à la lettre, rien ne serait plus absurde. 1° Ce serait une contradiction de la part de Dieu d'envoyer un prophète aux Juifs pour leur faire des reproches, s'il avait le dessein de les aveugler et de les endurcir : ils l'étaient déjà. 2° Isaïe n'avait certainement pas le pouvoir de les rendre pires qu'ils n'étaient. Il est donc évident que c'est ici une prédiction, et non un commandement ; le sens est : « Va dire à ce peuple : *Vous écoutez » et n'entendez pas, vous voyez et ne » comprenez pas*, Mais laisse-le endur- » cir son cœur, se boucher les oreilles, » se fermer les yeux, parce qu'il craint » de voir, d'entendre et d'être guéri; » et cela durera jusqu'à ce que l'excès » de ses malheurs le fasse rentrer en lui-même. » Cette menace était évidemment plus propre à convertir les Juifs qu'à les aveugler; c'est le langage d'un père irrité contre ses enfants, mais qui voudrait les changer, afin de ne pas être obligé de les punir.

Ce passage d'Isaïe est répété cinq ou six fois dans le Nouveau Testament. *Matth.*, c. 13, ℣ 13. Jésus-Christ dit des Juifs : « Je leur parle en para- » boles, parce qu'ils regardent et ne » voient pas, ils écoutent et ils n'enten- » dent pas, et ne comprennent rien. » Ainsi s'accomplit à leur égard la » prophétie d'Isaïe, qui leur dit : *Vous » écouterez et n'entendrez pas, vous re- » garderez et ne verrez pas*. Car le cœur

» de ce peuple est appesanti; ils ou-
» vrent à peine les oreilles, ils ferment
» les yeux, de peur de voir, d'enten-
» dre, de comprendre, de se conver-
» tir et d'être guéris. » Ainsi le Sauveur attribue à la malice volontaire des Juifs ce que la prophétie semblait attribuer à Isaïe lui-même. Malgré cette évidence, les incrédules concluent que Jésus-Christ parlait exprès aux Juifs en paraboles, afin de les aveugler et de les endurcir. Quoi! des paraboles sensibles, des comparaisons palpables, n'étaient-elles pas la leçon la plus propre à ouvrir les yeux d'un peuple grossier et obstiné? Il était question là de la parabole de la semence, image de la parabole de Dieu, et des causes qui l'empêchent de produire du fruit; cette énigme n'était pas fort difficile à comprendre.

Cependant, disent les incrédules, Jésus-Christ témoigne qu'il n'a aucune envie d'ouvrir les yeux aux Juifs; lorsque ses disciples lui demandent : « Pourquoi parlez-vous en paraboles
» à ces gens-là? il répond : Parce qu'il
» vous est donné de connaître le mys-
» tère du royaume des cieux, au lieu
» que cela ne leur est pas accordé. » *Ibid.*, ℣ 11. Ensuite il explique à ses disciples en particulier le sens de la parabole, et ne l'explique point au peuple.

Mais pourquoi n'était-il pas donné aux Juifs de connaître les mystères du royaume de Dieu? Parce qu'ils ne le voulaient pas : Jésus-Christ le dit formellement; ils fermaient les yeux, ils se bouchaient les oreilles, etc. S'ils lui avaient demandé une explication dans le dessein d'en profiter, il la leur aurait donnée aussi bien qu'à ses disciples.

Point du tout, répliquent les incrédules; suivant saint Marc, c. 4, ℣ 11, Jésus-Christ dit à ses disciples : « Il
» vous est donné de connaître les
» mystères du royaume de Dieu, au
» lieu qu'aux étrangers tout est dit
» en paraboles, afin qu'ils voient sans
» connaître, qu'ils écoutent sans en-
» tendre, de peur qu'ils ne se conver-
» tissent, et que les péchés ne leur
» soient remis. »

Fausse traduction; ἵνα en grec, *ut* en latin, ne signifient point là *afin que*, mais, *de manière que*; il serait absurde de supposer que Jésus-Christ parlait, instruisait, reprenait les Juifs, *afin qu'ils* n'écoutassent pas, et ne fussent pas convertis. *Voyez* INTENTION.

Dans le même sens, Jésus-Christ dit, *Joan.*, c. 9, ℣ 39 : « Je suis venu
» dans ce monde pour exercer un ju-
» gement, *de manière que* ceux qui ne
» voient pas soient éclairés, et que
» ceux qui voient deviennent aveu-
» gles. » La suite donne l'explication. Les pharisiens lui demandèrent : « *Sommes-nous donc aussi des aveu-*
» *gles*? Si vous l'étiez, répliqua le Sau-
» veur, vous n'auriez point de péché;
» mais vous dites *nous voyons*; votre
» péché demeure. » Donc, si l'*aveuglement* des pharisiens était venu de Jésus-Christ, et non de leur opiniâtreté, ils auraient été exempts de péché.

Joan., c. 12, ℣ 37, nous lisons encore : « Quoique Jésus eût fait de si grands
» miracles en présence des Juifs, ils ne
» croyaient pas en lui, *de manière qu'ils*
» accomplissaient ce qu'a dit Isaïe :
» *Seigneur, qui a cru ce que nous avons*
» *annoncé, qui a reconnu l'opération*
» *de votre bras?* » Ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a encore dit : « *Dieu les a rendus aveugles et a endurci*
« *leur cœur*, de manière *qu'ils ne voient*
» *point, etc.* » A ce sujet, saint Augustin dit : « l'on me demande pourquoi
» *ils ne pouvaient pas croire*, je répon-
» drai d'abord, parce qu'ils ne le vou-
» laient pas... S'ils ne le voulaient pas,
» c'était la faute de la volonté humai-
» ne..... Ils étaient si orgueilleux,
» qu'ils voulaient leur propre justice,
» et non celle de Dieu. » *Trac.* 53, *in Joan.*, n. 6 et 9. Tous les jours nous disons dans le même sens : *Cet homme ne peut se résoudre à faire telle chose;* et cela signifie seulement qu'il ne le veut pas, qu'il le refuse avec obstination.

Soutiendra-t-on que les Juifs refusaient de croire, *afin* d'accomplir la prédiction d'Isaïe, et que Dieu les aveuglait positivement, *afin* de les rendre incrédules? Non-seulement l'on dira deux absurdités, mais l'on contredira l'évangéliste; il ajoute que cependant plusieurs des principaux Juifs crurent en Jésus-Christ, mais qu'ils ne se déclaraient pas, à cause

des pharisiens, et de peur d'être chassés de la synagogue. Puisque les principaux crurent, il ne tenait qu'aux autres de faire de même.

Même langage dans saint Paul. En parlant de l'incrédulité des Juifs, il leur applique encore la prédiction d'Isaïe, *Act.*, c. 28, ℣ 24, et suiv. ; *Rom.*, c. 11, ℣ 7 ; mais il ajoute que, malgré leur obstination, Dieu les aime encore à cause de leurs pères, et qu'il les a laissés dans l'incrédulité, aussi bien que les gentils, afin d'avoir pitié de tous, ℣ 28 et 32. Ce n'était donc pas afin qu'ils demeurassent aveugles et incrédules.

Dès le second siècle, saint Irénée a donné cette réponse aux marcionites, qui abusaient déjà des passages que nous venons d'examiner. « C'est le » même Dieu, dit-il, qui aveugle les » incrédules qui le méprisent, comme » le soleil, sa créature, aveugle ceux » qui ne peuvent pas regarder sa » lumière à cause de quelque mala- » die des yeux, et qui accorde une lu- » mière plus grande et plus parfaite » à ceux qui croient en lui et le sui- » vent... Comme il connaît toutes » choses d'avance, il laisse dans l'in- » crédulité ceux dont il prévoit la ré- » sistance, il se détourne d'eux et les » laisse dans les ténèbres qu'ils ont » choisies eux-mêmes. » *Adv. Hær.*, l. 4, c. 29. Tertullien répond à peu près de même à ces hérétiques, l. 2, *adv. Marcion.*, cap., 14, et Origène, *de Princip.* l. 3, c. 1, n. 11.

Cependant saint Augustin semble avoir pensé que Dieu aveugle positivement les pécheurs pour punir leurs passions déréglées : *Spargens pœnales cœcitates super illicitas cupiditates*, Confess., l. 1, c. 18, n. 29 ; et il l'a répété plus d'une fois. Mais il a aussi expliqué plus d'une fois ce qu'il entendait par là. « Dieu, dit-il, aveugle » et endurcit, en abandonnant et » ne secourant pas » *Tract.* 53, *in Joan.*, » num. 6. Quiconque est tombé dans » l'*aveuglement* d'esprit est privé de la » lumière intérieure de Dieu, *mais non* » *pas entièrement*, tant qu'il est dans » cette vie. » *Enarr. in Ps.* c. 6. n, 8, Il applique à Jésus-Christ tout ce qui est dit du soleil dans le psaume 18. « Lorsque le Verbe s'est fait chair, dit- » il, et qu'en se revêtant de notre » mortalité il a daigné habiter parmi » nous, il n'a pas voulu qu'un homme » pût s'excuser d'être dans les om- » bres de la mort, et la chaleur du » Verbe y a pénétré. » *Voyez* GRACE, § 3 ; ENDURCISSEMENT. BERGIER.

AVIGNON (Conciles d'). (*Théol. hist. conc.*) — Les conciles d'Avignon (Avenio Cavarum) sont nombreux. M. Hofler en compte sept dont il résume les décrets comme il suit :

« 1. En 1080, tenu par Hugues de Die, légat du Saint-Siége. Il dépose l'usurpateur du siége d'Arles, Achard, et élit l'évêque Gibelin. En même temps sont élus Anselme, archevêque d'Embrun ; Didier, évêque de Cavaillon ; Hugues, évêque de Grenoble, que le légat emmène tous trois à Rome, où le Pape les consacre.

« 2. En 1209, sous la présidence du légat Milo, contre les Albigeois. Le premier des vingt et un canons de ce concile impose aux évêques l'obligation de prêcher plus souvent. Les autres ont pour but de combattre la corruption des mœurs de la Provence, l'extinction des hérésies, l'éloignement des Juifs de toute fonction publique, la liberté de l'Église, le culte divin. Les parents des meurtriers de plusieurs ecclésiastiques, notamment de Pierre de Castelnau, sont, jusqu'au troisième degré, exclus des bénéfices ; les habitants de Toulouse excommuniés, ainsi que leur comte, Raimond, mais sous condition (1).

« 3. En 1279, sous Pierre de Languissel, archevêque d'Arles. Décret en quinze articles contre les vols d'église, les voies de fait envers des ecclésiastiques, le mépris des censures ecclésiastiques.

« 4. En 1282, sous Amaury, archevêque d'Arles. La sanctification du dimanche, la présence dans les églises paroissiales, au moins les dimanches et fêtes, sont ordonnées dans le onzième canon.

« 5. En 1326. Prescription en cinquante-neuf points sur les biens ecclésiastiques et la juridiction de l'É-

(1) *Collect. Conc.*, t. XI. Hurter, *Innocent III*, ad ann. 1209.

glise, en présence du Pape Jean XXII (1).

« 6. En 1337. Les décrets du précédent concile sont renouvelés et corroborés : les fidèles doivent recevoir à Pâques la sainte communion des mains de leur propre pasteur. L'abstinence du samedi, en place du mercredi, n'étant pas encore un usage général, les Pères prescrivent aux clercs de l'observer en l'honneur de la sainte Vierge. Le Pape Benoît XII était à Avignon (2).

« 7. En 1457, sous Pierre, cardinal de Foix, archevêque d'Arles, légat à Avignon. Le but du concile est de confirmer le décret de la trente-sixième session du concile de Bâle, concernant l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Il défend, sous peine d'excommunication, de combattre la foi en l'Immaculée Conception ou de disputer publiquement sur ce sujet. Les pasteurs doivent le faire savoir aux fidèles (3). » LE NOIR.

AVOCAT, AVOCATE. *Voyez* PARACLET.

AVORTEMENT. (*Théol. pur. mor. eccl.*) — M. Ebert résume comme il suit dans le *Dict. encycl. de la théol. cath.* la législation canonique et les prescriptions de la théologie morale sur ce qui concerne l'*avortement*.

« L'*avortement* est involontaire ou volontaire, et, dans le premier cas, il est occasionné ou par des causes internes, une maladie, etc., ou par des causes externes, une frayeur, etc. L'*avortement* volontaire (*procuratio abortus*) est ordinairement opéré par des remèdes internes, et doit être distingué de ce qu'on appelle *procuratio sterilitatis*. Il faut appliquer au baptême de l'embryon ou du fœtus, dans le cas de l'*avortement* involontaire, ce qui est dit à l'article EMBRYON.

« L'*avortement* volontaire, la destruction d'un fœtus animé (*procuratio fœtus animati*), est défendu par l'Église sous les peines les plus sévères. Tous ceux qui sont coupables, par conseil, acte, ordre, exhortation, procuration des remèdes, d'avoir participé à un pareil *avortement*, tombent, laïques ou clercs, dans le cas de l'irrégularité et de l'excommunication. Les laïques ne peuvent plus recevoir les Ordres sans dispense, les clercs ne peuvent être promus à un ordre supérieur; ils perdent les priviléges cléricaux, les offices et les bénéfices, doivent être dégradés et livrés au bras séculier.

« La distinction entre le fœtus animé et le fœtus non animé, *fœtus animatus, nondum animatus*, vient de ce qu'on croyait autrefois que le fœtus n'est pas animé au moment de la conception (*in instanti conceptionis*), et qu'il ne le devient que quelque temps après. On en appelait à l'Écriture, d'après laquelle le corps est formé d'abord, puis l'âme est unie au corps, et on appelait la *procuratio fœtus nondum animati* un quasi-homicide, tandis que la *procuratio animati* était considérée comme un homicide véritable, qui par conséquent, d'après le droit romain (1) et d'après la constitution de Grégoire XIV, entraînait l'irrégularité; et la décision de Sixte V, que la *procuratio nondum animati* faisait encourir les censures et l'irrégularité, était également ramenée par Grégoire au droit commun. Les moralistes fixaient la vitalité d'un fœtus féminin au quarante-deuxième jour, celle du fœtus mâle au trente-deuxième. Les canonistes s'en tenaient à la glose *C. unic. de Summa Trinitate*, I, 1, *clem. verbo, Simul unitas*, d'après laquelle le fœtus féminin est animé le quatre-vingtième, le mâle le quarantième jour *post conceptionem*. Les médecins du dernier siècle assignaient le septième jour à l'animation; les médecins plus modernes placent l'animation *in instanti conceptionis*, de sorte que l'*avortement* est, en tout temps, un homicide.

« C'est pourquoi, quel que soit le temps où il a eu lieu, l'*avortement* est un *cas réservé*, et, dans plusieurs diocèses, *etiam effectu non secuto*, puis-

(1) *Gall. Christ.*, t. I.
(2) *Gall. Christ.*, t. I.
(3) *Coll. Conc.* Labb., t. XIII.

(1) C. 8, c. 22, quæst. 2, c. 5, 20, X, *de Homicidio* (5-12).

qu'une tentative d'homicide même sans résultat a été faite, et que les deux cas sont réservés à l'évêque, vu qu'on a égard, non comme dans le cas de l'excommunication, au péché accompli par un acte extérieur, *peccatum opere externo completum*, mais à la gravité du péché, *gravitas peccati*. L'irrégularité n'est encourue que dans le cas d'un effet produit, *effectu secuto*, et, selon les uns, sans égard au temps où l'effet en est résulté, *procuratio*, vu qu'on a commis un acte défendu dont la suite est un homicide, avec l'intention de l'opérer. Si la mère meurt par suite de l'*avortement*, il y a une double irrégularité. Quant à l'excommunication, la décision de la glose subsiste, elle a lieu *ipso facto*.

« Autrefois l'absolution de ce péché et celle de l'excommunication qui y est attachée étaient réservées au Pape. Grégoire XIV, dans la bulle « *Sedes apostolica* » de 1591, étendit la décision ci-dessus citée de Sixte V, dans la bulle « *Effrenatam* » de 1588, en ce sens que l'évêque put absoudre par un prêtre *spécialement* délégué par lui à cet effet. Le pouvoir doit être transmis dans un acte particulier, et il n'est pas compris dans la faculté générale d'absoudre pour les cas réservés, *facultas absolvendi in reservatis*.

« Le droit canon considère comme un homicide, outre l'*avortement*, le cas où l'on rend un homme ou une femme incapable de procréer ou de concevoir, par toutes sortes de moyens (1); mais l'irrégularité encourue par là, en vertu de la constitution « *Effrenatam*, » est révoquée par la bulle « *Sedes apostolica*. » Comme les deux constitutions parlent de l'*avortement* procuré à une tierce personne, certains canonistes prétendent que la censure n'est pas encourue par la personne qui se fait avorter elle-même, et notamment lorsqu'elle y a été entraînée par une grande crainte. Ainsi, disent-ils, ceux-là n'encourent pas non plus les peines ecclésiastiques et l'irrégularité qui approuvent le fait accompli, pas plus que le médecin qui donne à la mère malade des remèdes dont l'*avortement* est la suite.

« L'*avortement* direct, par des manipulations chirurgicales ou des moyens médicinaux, ne peut être autorisé qu'autant que sans lui la vie de la mère et de l'enfant serait en danger, auquel cas il va de soi que le médecin n'encourt aucune irrégularité. Les peines corporelles qui peuvent être la suite du crime d'*avortement* sont de la compétence de la justice séculière. Le droit romain décide que la femme qui se fait avorter d'un fœtus non animé, *procuratio abortus fœtus nondum animati*, est punie du bannissement, et de la mort si le fœtus était animé; la peine de celui qui a commis ce crime sur une autre personne est abandonnée au juge. Des législations plus modernes ne prononcent la peine de mort, dans ce dernier cas, que lorsque la mère a perdu la vie par suite du crime. »

Le cardinal Gousset dit nettement ce qui suit :

« En morale, nous ne distinguons point entre le fœtus animé et le fœtus inanimé... Ceux qui coopèrent à l'*avortement* pèchent mortellement.

« Il n'est pas permis à une femme dangereusement malade de prendre un remède dans le but de se délivrer de sa grossesse, à moins qu'il y ait certitude de corruption dans le fœtus; mais elle peut prendre un remède dans le but de se guérir, même au risque d'un *avortement*, lorsque la maladie est mortelle.

« Une femme enceinte peut encore user d'un remède nécessaire à sa guérison, avec danger pour la vie de l'enfant, quand il est moralement certain que la mort de la mère doit entraîner celle de l'enfant. »

LE NOIR.

AXIOMES. (*Théol. mixt. philos. logiq.*) — Il y a des vérités si simples et si claires que l'esprit les perçoit immédiatement; ce sont elles qu'on a nommées les *axiomes*. Toute science a ses *axiomes*, sans quoi elle ne serait pas une science, un édifice intellectuel, puisqu'elle manquerait de bases.

Or, vous nous dites, tristes savants des écoles positivistes de nos jours,

(1) C. 5, X, de Homic.

que l'ontologie, la théologie, la psychologie, toutes les sciences qui composent la métaphysique, ne sont point des sciences ; répondez à l'argumentation que je vais vous présenter :

Si l'ontologie, par exemple, a pour bases des *axiomes* qui soient exactement de la même évidence que ceux de votre géométrie, bien plus, qui soient les mêmes, et qu'il faille en dire autant de toutes les sciences métaphysiques parce que toutes découlent de l'ontologie, ou vous devez accorder que ce sont des sciences, ou vous devez soutenir qu'il n'existe point de sciences, y compris les vôtres et à commencer par la géométrie.

Un tout quelconque est plus grand que sa partie ; deux choses égales ou semblables ou équivalentes, etc. à une troisième sont égales, semblables ou équivalentes entre elles, etc. ; entre deux termes le chemin le plus court et le plus direct est la ligne droite ; deux forces égales qui s'ajoutent ont leur résultante égale à leur somme ; deux forces inégales qui sont opposées ont leur résultante égale à leur différence ; et une multitude d'autres évidences de cette qualité, sont des *axiomes* tellement nécessaires à la géométrie que sans elles toute la géométrie s'écroule.

Or, ces *axiomes* s'appliquent également et au même titre à l'ontologie, à la théologie, à la psychologie et à toutes les sciences métaphysiques, en sorte que celles-ci ne s'écroulent comme les premières que si on les leur enlève en récusant leur valeur d'*axiomes*.

Pourquoi cela ?... parce que ces *axiomes* sont essentiels à la logique, sont toute la logique concentrée, et que la logique est aussi nécessaire à la géométrie et à toutes ses sœurs, qu'elle est nécessaire aux sciences métaphysiques. Quelle différence, en valeur démonstrative, y a-t-il entre un syllogisme en forme, dont la conséquence est évidente et incontestable, appliqué à la démonstration d'un théorème de géométrie, et un syllogisme tout pareil sous le même rapport, appliqué à une vérité métaphysique ? S'il prouve dans un cas, il prouve dans l'autre ; s'il ne prouve rien dans un cas, il ne prouve rien dans l'autre.

Or, la valeur de tout raisonnement, de toute la logique, à quelque objet qu'elle soit appliquée, lui vient de ce qu'elle repose précisément sur les *axiomes* indémontrables par excès de clarté, et qu'on peut qualifier de géométriques, dont nous avons cité quelques-uns. Pour le prouver, il suffit d'en prendre un ; soit celui-ci : deux choses égales à une troisième sont égales entre elles. N'est-ce pas tout le syllogisme ? Que fait-on dans un raisonnement, si ce n'est mesurer deux choses à une troisième, qui est le terme moyen, et conclure de leur égalité à cette troisième leur égalité entre elles ? et le syllogisme en sera-t-il moins bon, si, au lieu de l'appliquer à deux quantités géométriques, algébriques, physiques etc., on l'applique à deux êtres métaphysiques, par exemple, à deux idées abstractivement prises ?

Se réfugiera-t-on sur les principes qui servent de base au raisonnement, en disant que, pour la géométrie et ses sœurs, les principes sont des êtres visibles, mesurables, tangibles, tandis que pour l'ontologie et ses sœurs, ces principes, ces grandes majeures primordiales, sont des choses invisibles, qui peuvent n'être que des êtres de fantaisie pure, crées par l'imagination ?

Eh bien, cherchons le principe le plus radical de la géométrie, et voyons s'il diffère du principe le plus radical de l'ontologie. Ce principe est celui-ci : *il existe quelque chose.* Et ce principe est indémontrable ; il n'est qu'évident ; il n'est que d'intuition ; et, tout en n'étant qu'un fait, il est aussi clair pour nous qu'un axiome. Il est, d'ailleurs, nécessaire à *sous-poser* comme fondement indispensable de toutes les constructions que l'on élèvera dessus à l'aide des syllogismes en forme qui s'enchaîneront les uns aux autres ; car il est clair que, s'il n'y a rien, tout s'évanouit pour la géométrie, comme pour toutes ses sœurs. Or, n'est-ce pas aussi le principe sur lequel repose toute l'ontologie, et, par suite, toute la famille des sciences qui en émerge ? (V. ATHÉISME.)

Ce n'est pas tout ; il n'y a pas seulement entre les sciences mathématiques et autres, et les sciences onto-

logiques et autres, ces deux premières choses communes, les *axiomes* servant de base à la logique et le premier fait principe sans lequel tout s'écroule : *il y a quelque chose*; les unes et les autres ont encore cela de commun qu'elles rencontrent toutes, dans leurs parcours, l'invisible, l'intangible, et l'inobservable. Pour les sciences métaphysiques, je n'ai pas besoin de vous le démontrer, puisque c'est le reproche même que vous leur faites; mais il faut que je le démontre pour vos sciences positives. Or, ce n'est pas difficile.

Est-ce que vous aurez quelquefois vu, touché, observé les deux extrêmes auxquels vous conduisent à tout instant par leurs raisonnements inéluctables la géométrie, l'algèbre, le calcul infinitésimal, etc. Ces deux extrêmes sont, d'une part, le tout, dans l'espèce dont il est question, du côté de l'infiniment grand, et, d'autre part, le tout, dans la même espèce, du côté de l'infiniment petit; c'est en géométrie le plus grand cercle, par exemple, d'une part, et le plus petit de l'autre, auxquels s'appliquent tous les théorèmes sur le cercle, puisqu'ils sont absolus, ne souffrent aucune exception, et embrassent rigoureusement tous les cercles. C'est, en arithmétique, le tout des nombres par augmentation et le tout des nombres par diminution; la fraction périodique, par exemple, vous montre avec une clarté absolue l'indéfini de la division. Est-ce visible, tangible, observable, cela, autrement que par le même procédé qui conduit l'esprit aux choses métaphysiques? et cependant vos sciences positives vous montrent à chaque pas, comme d'une nécessité absolue, tous ces termes que vous ne pouvez atteindre.

Quelle différence voyez-vous maintenant entre vos sciences positives et nos sciences métaphysiques? les unes et les autres s'appuient sur la même notion primordiale, se démontrent par la même logique, et conduisent également à l'inobservable pour les sens.

LE NOIR.

AZAZEL ou ASASEL (en héb. עֲזָאזֵל). (*Théol. mixt. philolo. hebr.*) Il est dit dans le rituel du grand jour d'expiation des Juifs : « Aaron tirera au sort les deux boucs, un sort pour Jéhova et un sort pour Azazel (1). Et le bouc sur lequel sera tombé le sort pour Azazel sera amené vivant devant Jéhova; on fera sur lui des prières et on l'enverra pour Azazel dans le désert (2). Et celui qui conduira le bouc pour Azazel au désert lavera ses habits, etc. (3).

Qui donc est cet *Azazel*? on n'a jamais pu s'accorder là-dessus. Cependant les opinions des commentateurs se réduisent à quatre que le docteur Welte résume et explique ainsi qu'il suit :

« 1° Les uns comprennent par *Azazel* le bouc expiatoire lui-même; 2° Les autres, le lieu où on devait le conduire; 3° D'autres encore, l'être auquel il devait être envoyé; 4° les derniers enfin tiennent le mot pour un mot abstrait, qui désigne la destination prochaine du bouc qu'on doit faire disparaître.

« La première interprétation se trouve déjà dans Symmaque τράγος ἀπερχόμενος et dans la Vulgate (*hircus emissarius*). Mais ce qui contredit cette traduction c'est que dans le texte original לַעֲזָאזֵל (à *Azazel*) est aussi clairement que possible opposé à לַיהוָה, (à Jéhova), et que l'un des boucs est placé vis-à-vis d'*Azazel* comme l'autre en face de Jéhova. De là il ressort du moins ceci qu'*Azazel* ne peut pas signifier le bouc lui-même.

« La deuxième explication a surtout pour auteurs et pour défenseurs les anciens rabbins. On ne voit pas bien dans Pseudo-Jonatham, *ad Levit.*, 16, 8, 10, 26, si Azazel est pris réellement pour une montagne escarpée dans le désert, ou si ce qui est dit verset 10 ne doit être considéré que comme un développement du texte. Mais Saadia désigne très-positivement *Azazel* comme étant une montagne (4); de même Jarchi, *ad Lev.*, 16, 8, s'appuyant sur des tradi-

(1) Lev. XVI. 8.
(2) *Ibid.* XVI. 11.
(3) *Ibid.* XVI. 26.
(4) Conf. L. Dukes, *Docum littér, et hist. sur les plus anciens exégètes hébreux*, p. 66.

tions talmudiques, et Aben-Esa, qui considère le mot comme la réunion d'un mot syriaque signifiant lieu rude, sauvage, et de אֵל (*hel*), quoique ce soit là une combinaison de mot contraire à l'analogie. Plus tard cette explication eut du succès. Cependant elle a contre elle, d'une part qu'elle n'a pas égard à l'opposition marquée que nous avons indiquée plus haut, et d'autre part qu'elle produit une tautologie inadmissible dans le verset 10. Et c'est précisément aussi ce qui contredit la quatrième explication, qui combine עֲזָאזֵל (*Azazel*) avec un mot arabe signifiant séparation, éloignement, de sorte que la fin du verset 10 dirait : « l'éloigner pour l'éloignement dans le désert, » ce qui laisse le sens du mot tout à fait vague, « pour l'éloignement » devenant un pléonasme.

« La troisième explication a d'abord pour elle la plus ancienne autorité exégétique, car la version alexandrine traduit לַעֲזָאזֵל, Lév., 16, 8, par τῷ ἀποπομπαίῳ, puis sans doute aussi εἰς ἀποπομπὴν, v. 10, et εἰς ἄφεσιν, v. 26 ; mais le premier indique comment il faut entendre le dernier. Αποπομπαῖος en effet, est comme ἀποτρόπαιος ou ἀλεξίκακος (cf. Pollux, V, 26 : οἱ δὲ δαίμονες, οἱ μέν λύοντες τὰς ἀρὰς ἀλεξίκακοι λέγονται ἀποπομπαῖοἀ, αποτράααιοι, κ. τ. λ.), et il est entendu par là un être par lequel sont assumés les péchésdu peuple, mais en même temps un être qui n'était pas favorablement disposé pour le peuple, et ne voulait pas lui venir en aide, une sorte d'*Averruncus* ou d'*Averruncator* dans le sens de la théogonie grecque et romaine, c'est-à-dire un être mauvais, contraire et opposé à Jéhova. Beaucoup d'anciens rabbins avaient déjà considéré *Azazel* comme le prince des anges déchus (1), tel qu'il apparaît dans le livre d'Enoch (2) ; les gnostiques nommaient aussi Satan *Azazel* (3), et Origène déclare de même qu'*Azazel* est Satan et n'est autre que le serpent tentateur du Paradis ετι δὲ ὁ ἐν τῷ λευιτικῷ Αποπομπαῖος, ὅν ἡ Εβραϊκὴ γραφή ὠνομασεν Αζαζήλ οὐδεις ετερος ... (1). Quand il serait vrai que ce démon *Azazel* passa précisément du texte que nous examinons dans les démonologies postérieures, il n'en reste pas moins établi que la signification du mot dans le sens d'un démon, et précisément de Satan, est une signification très-ancienne, et d'autant plus digne d'attention qu'Origène s'en sert d'une manière nette et positive. Elle seule s'adapte au texte et à tout le rituel de la cérémonie de l'expiation. C'est par la perfidie de Satan que le péché est entré dans l'homme, avec le coupable consentement de ce dernier et par une transgression libre de la loi divine. Or le peuple élu devant, au jour de Kippour, expier ses péchés devant Dieu en offrant le sacrifice expiatoire prescrit, rejette symboliquement ce péché, en le détestant, sur celui dont il est originairement dérivé. Et en effet, la confession des péchés faite par le grand prêtre, au nom du peuple, sur la tête du bouc émissaire (2), le charge symboliquement de ces péchés. Il est envoyé dans le désert à *Azazel*, parce que le désert est le séjour des mauvais esprits (3). »

Voy, à BOUC ÉMISSAIRE, l'article de Bergier, où ce théologien paraît rejeter cette interprétation, mais sans lui en substituer une autre.

LE NOIR.

(1) Voy. Eisenmenger, *Judaïsme dévoilé*, II, 157 sq.
(2) VIII, 1; XII, 2.
(3) Epiph., *Hær.*, 34.

(1) Orig., *adv. Cels.*, VI, 43.
(2) *Lévit.*, XVI, 21.
(3) *Job*, VIII, 3.

AZOR, (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né à Lorca, en Espagne, il entra dans l'ordre des Jésuites en 1559. Après avoir enseigné la théologie à Complutum et à Plaisance, il alla l'enseigner à Rome, où l'on admira son exposition ingénieuse. *Azor* était admirateur de S. Thomas d'Aquin, comme presque tous les théologiens de son temps; il s'occupa surtout de philosophie morale. Il mourut, regretté des savants, à Rome, en 1603.

Le principal de ses ouvrages est

intitulé : *Institutionum moralium*, *tomi III*. Les deux derniers volumes ne parurent qu'après sa mort; cet ouvrage fut beaucoup estimé dans les 17e et 18e siècles. — *Azor* a aussi laissé un *commentaire* très-connu sur le *Cantique des Cantiques*.

Le Noir.

AZOTE. *Voyez* Septuagésime.

AZYME, du grec ἄζυμος, *sans levain*, pain qui n'est pas fermenté. Depuis le schisme des Grecs, consommé dans l'onzième siècle par le patriarche Michel Cérularius, il y a eu dispute entre eux et les Latins, pour savoir si le pain dont on se sert pour la consécration de l'eucharistie, doit être levé ou sans levain; les Grecs et les autres Orientaux, les Syriens jacobites et maronites, les cophtes et les nestoriens, se servent de pain levé, et il paraît que cet usage est établi chez eux depuis les premiers temps du christianisme; les Latins consacrent du pain *azyme*, et les savants ne conviennent point de l'époque à laquelle cette coutume a commencé, quoiqu'elle n'ait pas été toujours généralement observée.

Bingham, charmé de trouver une occasion de blâmer l'Eglise romaine, prétend que l'usage des pains *azymes*, que nous nommons *hosties*, a été inconnu dans toute l'Eglise avant l'onzième siècle ; il veut nous le prouver par saint Epiphane, qui parle du pain *azyme* comme d'un rit affecté par les ébionites, *Hær*. 30, n. 15 ; par saint Ambroise, qui appelle le pain de l'eucharistie *un pain usuel*, *de Sacram*., l. 4, c. 4 ; par l'auteur de la vie du pape Melchiade, mort l'an 314, qui nomme l'eucharistie *fermentum ;* par le pape Innocent I, mort en 417, qui l'appelle de même dans une de ses lettres ; enfin, parce que Photius, qui commença le schisme des Grecs au neuvième siècle, n'objecte point aux Latins l'usage du pain *azyme*, au lieu que Michel Cérularius leur en fit un crime en 1051 ; donc, dit Bingham, il n'en était pas encore question dans l'Eglise latine. *Orig. ecclés*., l. 15, c. 2, § 5.

Mais ces preuves ne peuvent pas prévaloir aux témoignages positifs d'Alcuin en 790, et de Raban-Maur en 819, qui parlent du pain *azyme*, comme d'un usage commandé et nécessaire à observer; le premier connaissait la pratique des Eglises d'Angleterre, et le second celle des Eglises d'Allemagne. Lorsque le rit grégorien fut introduit en Espagne, dans l'onzième siècle, au lieu du rit mozarabique, les Eglises de ce royaume ne changèrent rien dans le pain dont elles se servaient pour l'eucharistie ; le pain *azyme* y était donc usité, au moins depuis la fin du sixième siècle. Dans le dixième et l'onzième, le pape Léon IX soutint, contre les Grecs, que l'on s'en servait en Italie de temps immémorial.

Ce que saint Epiphane a dit des ébionites, nous donne lieu de penser que, dans l'Eglise grecque, l'on s'abstient de consacrer du pain *azyme*, de peur de paraître approuver l'erreur des hérétiques, qui en usaient par attachement aux rites judaïques ; mais la même raison n'avait pas lieu dans l'Occident, où les ébionites ne parurent jamais.

Il n'est pas prouvé que du temps de saint Ambroise le *pain usuel* fût du pain levé; aujourd'hui encore le peuple des campagnes mange souvent des gâteaux de pain sans levain ; il semble au contraire que dans la vie du pape Melchiade, et dans la lettre d'Innocent I, le mot *fermentum* est employé pour distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire.

Du silence de Photius, l'on doit seulement conclure que ce patriarche et les autres Grecs n'attachaient pas pour lors au pain levé autant d'importance qu'ils lui en ont donné cent soixante ans après, lorsqu'ils ont voulu absolument consommer leur schisme, et que dans l'onzième siècle ils ont été moins raisonnables qu'au neuvième.

On ne se persuadera jamais que dans cet intervalle les Eglises d'Italie, des Gaules, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne, ont conspiré tout à coup à se servir de pain *azyme* contre leur ancien usage, sans que l'on puisse découvrir aucun motif ni au-

cun événement qui ait pu donner lieu à ce changement ; on sait le temps auquel le missel grégorien a été substitué au missel gallican et au missel gothique ou mozarabique, la manière dont cela s'est fait, et les motifs par lesquels on s'y est déterminé : pourrait-on ignorer l'origine du pain *azyme*, si l'usage du pain levé avait été constant et universel dans tout l'Occident?

Il est à peu près certain que Jésus-Christ a consacré l'eucharistie avec du pain *azyme*, puisque c'était le seul dont il fût permis d'user dans la célébration de la pâque : cette considération jointe à la leçon que saint Paul fait aux fidèles, *I. Cor.*, c. 5, ℣ 7 : « Purifiez-vous du vieux levain, « etc., » a fait conclure que le pain *azyme* était le plus convenable pour l'eucharistie. Aujourd'hui encore les Abyssins cophtes se servent de pain *azyme* pour consacrer l'eucharistie le jour du jeudi saint : les arméniens ont affecté de ne mettre ni levain dans le pain eucharistique, ni vin dans le calice, afin d'exprimer ainsi leur erreur touchant l'unité de nature en Jésus-Christ ; les ébionites s'abstenaient de célébrer avec du pain levé, par attachement aux rites judaïques ; mais l'Eglise latine ne s'est conduite par aucun de ces motifs. C'est très-mal à propos que les Grecs l'ont voulu charger de ce ridicule ; par mépris, ils nous appellent *azymites* ; par réciprocité on les a nommés *fermentaires*. Les protestants auraient dû s'abstenir d'imiter l'opiniâtreté des Grecs. L'Eglise latine a été plus raisonnable qu'eux : lorsqu'ils consentirent à se réunir à elle au concile de Florence, il fut décidé que chacune des deux Eglises serait libre de conserver son ancien usage. Le Brun, *Explic. des Cérémon.*, t. 5, p. 116 et suiv.

Thiers fait mention de plusieurs superstitions pratiquées par différentes sectes à l'égard du pain eucharistique. *Tr. des Superstitions.*, t. 2, l. 3, ch. 1.

BERGIER.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

MÉTHODICO-ALPHABÉTIQUE

DU PREMIER VOLUME.

NOTA. — Dans cette table, tous les mots précédés d'un astérisque sont les titres d'articles nouveaux.

A

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cette section de tous les articles qui n'appartiennent à aucune des sections suivantes, ou qui sont difficiles à classer.

IIe SECTION. — *Les Papes.*

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

IVe SECTION. — *Les Eglises particulières.*

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, associations et confréries.*

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pélerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cette section, comme celle qui lui correspond dans la théologie historique, des articles qui n'appartiennent point à l'une des autres sections ou qui sont difficiles à classer.

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

FIN

DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49.